LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

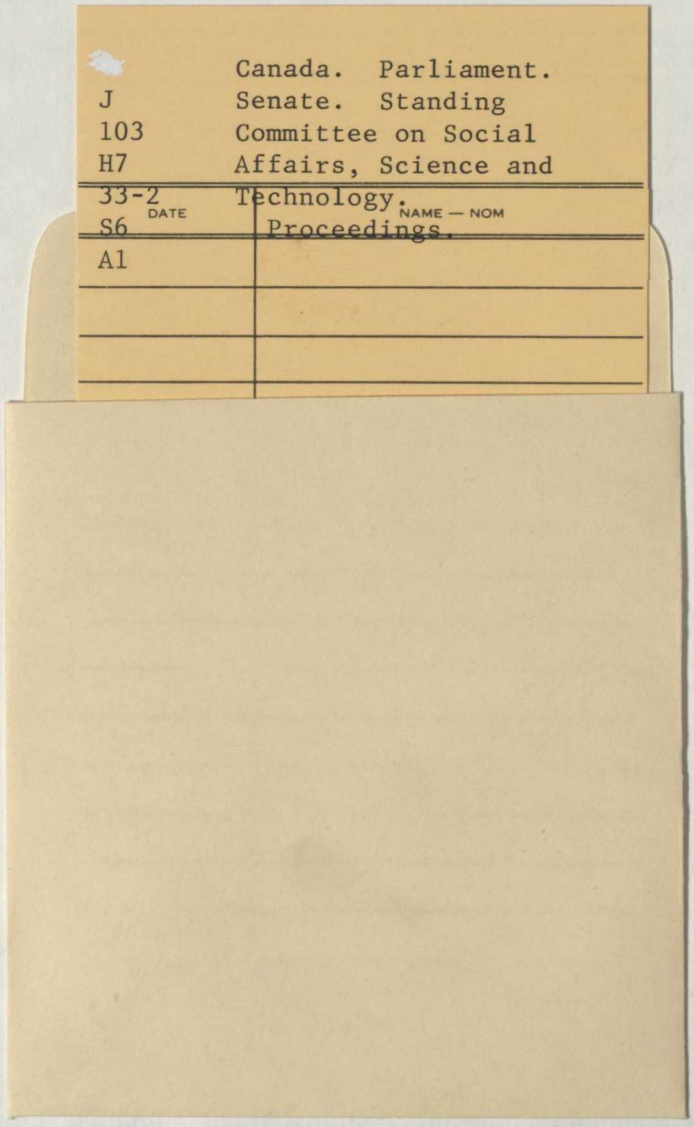
J
103
H7
33-2
S6
A1
DATE
NAME — NOM
Canada. Parliament.
Senate. Standing
Committee on Social
Affairs, Science and
Technology.
Proceedings.

J
103
H7
33-2
S6
A1

Second Session
Thirty-third Parliament, 1986

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Social Affairs, Science and Technology

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Chairman:
The Honourable ARTHUR TREMBLAY

Président:
L'honorable ARTHUR TREMBLAY

Tuesday, November 4, 1986
Tuesday, November 25, 1986

Le mardi 4 novembre 1986
Le mardi 25 novembre 1986

Issue No. 1

Organization meeting and First proceedings on:

The subject-matter of Bill C-16 "An Act to Amend the Unemployment Insurance Act, 1971"

Fascicule nº 1

Réunion d'organisation et Premier fascicule concernant:

La teneur du projet de loi C-16 «Loi modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage»

FIRST REPORT OF THE COMMITTEE

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

28519—1

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Arthur Tremblay, *Chairman*
The Honourable M. Lorne Bonnell, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Austin	Marsden
Bonnell	Marshall
David	*Murray
Denis	(or Doody)
Gigantès	Robertson
Hébert	Rousseau
*MacEachen	Tremblay
(or Frith)	

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: L'honorable Arthur Tremblay
Vice-président: L'honorable M. Lorne Bonnell

et

Les honorables sénateurs:

Austin	Marsden
Bonnell	Marshall
David	*Murray
Denis	(ou Doody)
Gigantès	Robertson
Hébert	Rousseau
*MacEachen	Tremblay
(ou Frith)	

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Published under authority of the Senate by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Tuesday, November 4, 1986:

"With leave of the Senate,

The Honourable Senator Doody moved, seconded by the Honourable Senator Phillips:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine the subject-matter of the Bill C-16, An Act to amend the Unemployment Insurance Act, 1971, in advance of the said Bill coming before the Senate or any matter relating thereto.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mardi 4 novembre 1986:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Doody propose, appuyé par l'honorable sénateur Phillips,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier la teneur du Projet de loi C-16, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat ou toute question s'y rattachant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 4, 1986
(1)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 9:40 o'clock a.m., pursuant to Rule 69 of the Senate.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bonnell, David, Doody, Gigantès, Hébert, Marshall, Robertson, Rousseau and Tremblay. (9)

Also present: Official Senate reporters.

The Clerk of the Committee presided over the election of a chairman.

The Honourable Senator Robertson moved—That the Honourable Senator Tremblay be appointed Chairman.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Chairman thanked the Committee members for placing their trust in him.

The Chairman then presided over the election of a Vice-Chairman.

The Honourable Senator Rousseau moved—That the Honourable Senator Bonnell be appointed Committee Vice-Chairman.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Marshall moved—That a Subcommittee on Agenda and Procedure be formed and that its members include the Committee Chairman and Vice-Chairman, the Honourable Senator Robertson and two other Senators and that the quorum of this Sub-committee be set at three.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Gigantès moved—That the Honourable Senator Rousseau sit on the Sub-committee on Agenda and Procedure.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Doody moved—That the Honourable Senator Gigantès sit on the Sub-committee on Agenda and Procedure.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Gigantès moved—That pursuant to Rule 70, the Chairman be authorized to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Robertson moved—That the Chairman be authorized to table a motion to the Senate

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 4 NOVEMBRE 1986
(1)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 9 h 40 conformément à l'article 69 du Règlement du Sénat.

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, David, Doody, Gigantès, Hébert, Marshall, Robertson, Rousseau et Tremblay, (9)

Sont aussi présents: Les sténographes officielles du Sénat.

Le greffier du Comité préside è l'élection d'un président.

L'honorable sénateur Robertson propose—Que l'honorable sénateur Tremblay occupe le fauteuil en tant que président du Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le président remercie les membres du Comité de la confiance qu'ils lui font.

M. le président préside ensuite à l'élection d'un vice-président.

L'honorable sénateur Rousseau propose—Que l'honorable sénateur Bonnell soit vice-président du Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Marshall propose qu'un Sous-comité du programme et de la procédure soit formé et qu'il soit composé de M. le président du Comité, M. le vice-président du Comité, de l'honorable sénateur Robertson et de deux autres sénateurs et que le quorum dudit sous-comité soit fixé à trois membres.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Gigantès propose que l'honorable sénateur Rousseau fasse partie du Sous-comité du programme et de la procédure.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Doody propose—Que l'honorable sénateur Gigantès fasse partie du Sous-comité du programme et de la procédure.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Gigantès propose—Que le président, conformément à l'article 70 du Règlement soit autorisé à tenir des réunions pour entendre des témoignages et en autoriser la publication en l'absence d'un quorum.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Robertson propose—Que le président soit autorisé à présenter au Sénat une motion autorisant le

authorizing to the Committee to resume its study of child and elderly benefits.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Bonnell moved—That the budget examined by the Committee this day relating to the study of bills and their subject-matter and to the estimates voted by the general committee be adopted and that the Chairman be authorized to table this budget for review to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Committee took note of the motion adopted by the Senate on October 30, 1986 authorizing the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology to study and report on the Consultation Paper on Training, issued by the Department of Employment and Immigration, tabled in the Senate on December 11, 1984 and the document entitled: "Employment Opportunities: Preparing Canadians for a Better Future", tabled at the First Ministers' Conference held in Regina, Saskatchewan on February 14 and 15, 1985.

The Honourable Senator Marshall moved—That a Subcommitee on Training and Employment be established for this purpose.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Bonnell moved—That the Committee Chairman and Vice-Chairman, as well as the Honourable Senators Gigantès, Robertson and Marsden form the said Sub-committee and that the Honourable Senators Gigantès and Robertson be appointed Chairman and Vice-Chairman respectively; and that the said Sub-committee be authorized to report from time to time to the Standing Committee.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Committee examined the budget of the Sub-committee on Training and Employment.

The Honourable Senator Marshal moved—That the budget of the Sub-committee on Training and Employment be adopted and that the Chairman of the Standing Committee be authorized to table the said budget for review to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Committee then proceeded to consider the creation of a Sub-committee on Veterans Affairs.

The Honourable Senator Bonnell moved—That the Chairman or another member of the Standing Committee table a motion to the Senate authorizing the Committee to resume its study of veterans affairs.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Bonnel moved—That, subject to the adoption by the Senate of an Order of Reference, a Subcommittee on Veterans Affairs be created; that the Committee

Comité à poursuivre son étude des prestations aux enfants et aux personnes âgées.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Bonnell propose—Que le budget étudié par le Comité aujourd'hui, ayant trait à l'étude de projets de loi, la teneur de projets de loi et de prévisons budgétaires effectués par le comité général, soit adopté, et que le président soit autorisé à présenter ce budget, pour examen, au Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Comité prend connaissance de la motion que le Sénat a adoptée le 30 octobre 1986 autorisant le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie à faire enquête et à faire rapport sur le Document d'étude sur la formation, émis par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, déposé au Sénat le 11 décembre 1984 et le document intitulé: «Occasions d'emploi: Préparation pour l'avenir», déposé à la conférence des premiers ministres sur l'économie, tenue à Régina (Saskatchewan), les 14 et 15 février 1985.

L'honorable sénateur Marshall propose—Qu'un Sous-comité de la formation et de l'emploi soit établi à cette fin.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Bonnell propose—Que le président et le vice-président du Comité, ainsi que les honorables sénateurs Gigantès, Robertson et Marsden soient membres dudit sous-comité et que l'honorable sénateur Gigantès et Robertson en soient les président et vice-président respectueusement; et que ledit sous-comité soit autorisé à faire rapport à l'occasion au Comité général.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Comité étudie le budget du Sous-comité de la formation et de l'emploi.

L'honorable sénateur Marshall propose—Que le budget du Sous-comité de la formation et de l'emploi soit adopté et que le président du Comité général soit autorisé à présenter ledit budget, pour examen, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Comité étudie la question de la formation d'un Sous-comité des affaires des anciens combattants.

L'honorable sénateur Bonnell propose—Que le président ou un autre membre du Comité général présente une motion au Sénat autorisant le Comité à reprendre l'étude des affaires des anciens combattants.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Bonnell propose—Que, sous réserve de l'adoption par le Sénat d'un ordre de renvoi, un Sous-comité des affaires des anciens combattants soit établi; que le prési-

Chairman and Vice-Chairman, along with the Honourable Senators Marshall, David and Gigantès be appointed to the Sub-committee; that the Honourable Senators Marshall and Bonnell be appointed Sub-committee Chairman and Vice-Chairman respectively; and that the Sub-committee be authorized to report back from time to time to the Standing Committee.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Committee then proceeded to study the budget of the Sub-committee on Veterans Affairs.

The Honourable Senator Bonnell moved—That, subject to the adoption by the Senate of a motion authorizing the Committee to resume its study of veterans affairs, the budget of the Sub-committee on Veterans Affairs be adopted; and that the Committee Chairman be empowered to table the said budget for review to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

The Committee considered the question of authorizing the payment of expenses.

The Honourable Senator Gigantès moved—That the Committee Chairman or, in his absence, the Vice-Chairman of the Clerk be empowered to authorize the payment of expenses incurred by the Committee; and that in the case of sub-committees, the Sub-committee Chairman or, in his absence, the Vice-Chairman or Clerk, be empowered to authorize the payment of expenses incurred by the said Sub-committee.

The Committee Chairman informed the members that in accordance with Rule 84, he would be tabling to the Senate a report on the expenses incurred by the Committee and its sub-committees during the previous session.

The Honourable Senator Robertson asked that a copy of the draft report on child benefits be distributed to new members and to any old members who had not yet received one.

The Committee agreed to meet on Tuesday, December 2 to study the draft of the report on child benefits.

The Honourable Senator David advised the Committee that he would be suggesting at the December 2 meeting that a full day be devoted to the study of the report on child benefits.

At 10:20 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, NOVEMBER 25, 1986
(2)

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 11:10 o'clock a.m., the Vice-Chairman, the Honourable Senator Lorne Bonnell, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bonnell, David, Gigantès, Marsden and Rousseau. (5)

Also present: Mr. Donald Macdonald, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

In attendance: Official Senate reporters.

dent et le vice-président du Comité ainsi que les honorables sénateurs Marshall, David et Gigantès en fassent partie; que les honorables sénateurs Marshall et Bonnell soient les président et vice-président respectivement dudit sous-comité; et que le sous-comité soit autorisé à faire rapport à l'occasion au Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le comité étudie le budget du Sous-comité des affaires des anciens combattants.

L'honorable sénateur Bonnell propose que, sous réserve de l'adoption par le Sénat d'une motion autorisant le Comité à reprendre l'étude des affaires des anciens combattants, le budget du Sous-comité des affaires des anciens combattants soit adopté; et que le président du Comité soit autorisé à présenter ledit budget, pour examen, au Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration.

Le Comité étudie la question de l'autorisation du paiement des comptes.

L'honorable sénateur Gigantès propose—Que le président du Comité, ou en son absence, le vice-président, ou le greffier du Comité ait le pouvoir d'autoriser le paiement des comptes du Comité; et dans le cas des sous-comités, Que le président du sous-comité, ou en son absence, le vice-président ou le greffier du sous-comité ait le pouvoir d'autoriser le paiement des comptes dudit sous-comité.

Le président du Comité avise les membres qu'il déposera au Sénat, conformément à l'article 84 du Règlement, un rapport sur les dépenses encourues par le Comité et ses sous-comités au cours de la session précédente.

L'honorable sénateur Robertson demande qu'une copie de l'ébauche du rapport sur les prestations aux enfants soit remise aux nouveaux membres ainsi qu'aux anciens membres qui n'en ont pas encore reçues.

Le Comité est d'accord pour que le Comité se rencontre le mardi 2 décembre afin d'étudier l'ébauche du rapport sur les prestations aux enfants.

L'honorable sénateur David prévient le Comité qu'il suggèrera à la séance du 2 décembre que le Comité dévoue une journée entière à l'étude dudit rapport sur les prestations aux enfants.

À 10 h 20 le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

LE MARDI 25 NOVEMBRE 1986
(2)

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 11 h 10 sous la présidence de l'honorable sénateur M. Lorne Bonnell, vice-président.

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, David, Gigantès, Marsden et Rousseau. (5)

Également présents: M. Donald Macdonald, attaché de recherche au Service de la recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Witnesses:

From the Employment and Immigration Commission:

Mr. Bernard Larose, Chief Actuary, Insurance Secretariat;

Mr. Ken Wyman, Assistant Deputy Minister and Executive Director, Insurance;

Mr. Joseph J. Verbruggen, Director General, Insurance Policy.

The Committee undertook its study of the subject-matter of Bill C-16 intituled: "An Act to amend the Unemployment Insurance Act, 1971".

Mr. Larose made a statement and, together with the other witnesses, answered questions.

The Honourable Senator Marsden moved—That certain tables submitted to the Committee during the meeting be printed as appendices to the day's proceedings. (*Appendices SAS-1A to SAS-1D*)

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

Further to a recommendation from the Chairman, it was agreed—That the Committee would not report on the subject-matter of Bill C-16, but rather wait until the Bill was referred to it.

The Honourable Senator David moved—That the Committee order the printing of 800 copies of the minutes of proceedings and evidence of the day's meeting.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

At 12:10 o'clock p.m., the Committee adjourned until 9:30 o'clock a.m. on Tuesday, December 2, 1986.

ATTEST:

Témoins:

De la Commission de l'Emploi et de l'Immigration:

M. Bernard Larose, actuaire en chef, Direction de l'actuariat;

M. Ken Wyman, sous-ministre adjoint et directeur exécutif, Assurance;

M. Joseph J. Verbruggen, directeur général, Politique d'assurance.

Le Comité entreprend l'étude de la teneur du Projet de loi C-16 intitulé: «Loi modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage».

M. Larose fait une déclaration et, avec ses témoins, répond aux questions.

L'honorable sénateur Marsden propose que certains tableaux remis au Comité à la présente séance, soient imprimés en annexe aux délibérations de ce jour. (*Annexes SAS-1A à SAS-1D*).

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suite à la recommandation de la présidence il est convenu—Que le Comité ne fasse pas rapport sur la teneur du Projet de loi C-16 mais que le Comité attende que le Projet de loi lui soit déféré.

L'honorable sénateur David propose—Que le Comité fasse imprimer 800 exemplaires des procès-verbaux et délibérations de la présente séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 12 h 10 le Comité suspend ses travaux jusqu'au mardi 2 décembre 1986 à 9 h 30.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, November 4, 1986

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

FIRST REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such legislation and other matters as were referred to it, reports, pursuant to Rule 84, that the expenses incurred by the Committee during the First Session of the Thirty-third Parliament are as follows:

1. With respect to its examination and consideration of legislation and of the Consultation Paper entitled: "Child and Elderly Benefits", issued by the Department of National Health and Welfare, dated January 1985, tabled in the Senate on the 5th February, 1985:

Transportation and Communications	$1,036.12
All Other Expenditures	6.56
	$1,042.68

2. With respect to the review and update of the recommendations contained in the Report of the Standing Senate Committee on Health, Welfare and Science, entitled: "They served—We care", tabled in the Senate on the 20th October, 1981:

Professional and Special Services	$1,157.54
Transportation and Communications	333.04
All Other Expenditures	206.09
	$1,696.67

3. With respect to the study of the Consultation Paper on Training, issued by the Department of Employment and Immigration, tabled in the Senate on 11th December, 1984 and the document entitled "Employment Opportunities: Preparing Canadians for a Better Future", tabled at the First Ministers' Conference held in Regina, Saskatchewan, on the 14th and 15th February, 1985:

Professional and Special Services	$16,080.00
Transportation and Communications	8,678.72
All Other Expenditures	768.07
	$25,526.79

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 4 novembre 1986

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses aux fins d'examiner les mesures législatives et autres questions qui lui ont été déférées, dépose, conformément à l'article 84 du Règlement, le relevé suivant des dépenses contractées à cette fin par le Comité au cours de la première session du trente-troisième Parlement:

1. Relatif à son étude des mesures législatives et à son enquête sur le Document d'étude sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées, émis par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, déposé au Sénat le 5 février 1985:

Transports et communications	1 036,12 $
Autres dépenses	6,56
	1 042,68 $

2. Relatif à son étude des recommandations et de la mise à jour des recommandations contenues dans le rapport du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, intitulé: «Anciens combattants, nous nous souvenons», déposé au Sénat le 20 octobre 1981:

Services professionnels et autres	1 157,54 $
Transports et communications	333,04
Autres dépenses	206,09
	1 696,67 $

3. Relatif à son enquête sur le Document d'étude sur la formation, émis par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, déposé au Sénat le 11 décembre 1984 et le document intitulé: «Occasions d'emploi: Préparation pour l'avenir», déposé à la conférence des premiers ministres sur l'économie, tenue à Regina (Saskatchewan), les 14 et 15 février 1985:

Services professionnels et autres	16 080,00 $
Transports et communications	8 678,72
Autres dépenses	768,07
	25 526,79 $

Respectueusement soumis,

Le président

Arthur Tremblay

Chairman

EVIDENCE

Ottawa, Tuesday, November 4, 1986

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 9.30 a.m. to organize the activities of the committee.

Mr. Denis Bouffard, Clerk of the Committee: Honourable senators, pursuant to rule 69, your first order of business is to select a chairman. I am ready to proceed with nominations.

Senator Robertson: I would move that the Honourable Senator Tremblay be appointed chairman of this meeting.

Senator Gigantès: I second the motion.

The Clerk of the Committee: It is moved by the Honourable Senator Robertson, seconded by the Honourable Senator Gigantès, that the Honourable Senator Tremblay be appointed Chairman of the committee.

Are there any further nominations?

Is Senator Robertson's motion agreed to?

Hon. Senators: Agreed.

Le greffier: L'honorable sénateur Tremblay est élu président du comité.

Le sénateur Arthur Tremblay (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, je suis très sensible à l'honneur que vous me faites de me reconduire, si l'on peut dire, dans la fonction de président de ce comité, de façon unanime.

Je suis d'autant plus sensible que la campagne électorale que j'ai menée a été très discrète. Je n'ai pas fait beaucoup de porte à porte, ni embauché de fanfare pour vous convaincre. I would thank members of the committee for the confidence they are showing in me by appointing me Chairman of this committee.

That being said, we should now proceed to the items on the agenda. The first duty of a committee like this after it has been reconstituted is to deal with the agenda prepared by the clerk. The second item on our agenda is to elect a deputy chairman.

Are there any nominations to that effect?

Senator Rousseau: Mr. Chairman, I would propose that Senator Bonnell be appointed deputy chairman of this committee.

Senator Doody: I second the motion.

The Chairman: It is proposed by Senator Rousseau that Senator Bonnell be appointed deputy chairman of this committee. Are there any further nominations?

There being no further nominations, honourable senators, is it agreed that Senator Bonnell be appointed deputy chairman of this committee?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Honourable senators, the next item on the agenda concerns the Subcommittee on Agenda and Procedure, or the steering committee. The steering committee will be composed of the chairman of the committee, the deputy chair-

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 4 novembre 1986

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, de la science et de la technologie se réunit aujourd'hui à 9 h 30 pour organiser les travaux du Comité.

M. Denis Bouffard, greffier du Comité: Honorables sénateurs, conformément à l'article 69 du Règlement, le premier point à l'ordre du jour est l'élection d'un président. Je suis prêt à recevoir les mises en candidature.

Le sénateur Robertson: Je propose que l'honorable sénateur Tremblay soit nommé président de la réunion.

Le sénateur Gigantès: J'appuie cette motion.

Le greffier du Comité: L'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Gigantès, propose que l'honorable sénateur Tremblay soit nommé président du Comité.

Y a-t-il d'autres mises en candidature?

Est-on d'accord avec la motion du sénateur Robertson?

Des voix: Adopté.

The Clerk: The Honourable Senator Tremblay is therefore elected Chairman of the Committee.

Senator Arthur Tremblay (*President*) takes the Chair.

The Chairman: Honourable Senators, I am honoured that you have chosen to re-elect me so unanimously, if you will, to the position of Committee Chairman.

I must admit I ran a very low-key campaign. I didn't do much door-to-door campaigning or hire a band to convince you. Je remercie les membres du Comité de la confiance qu'ils me manifestent en me nommant président de ce comité.

Cela dit, passons aux autres points à l'ordre du jour. La première tâche d'un comité comme le nôtre est de liquider l'ordre du jour préparé par notre greffier. Le deuxième point sur cet ordre du jour est l'élection d'un vice-président.

Y a-t-il des mises en candidature pour ce poste?

Le sénateur Rousseau: Monsieur le président, je propose que le sénateur Bonnell soit nommé vice-président de ce comité.

Le sénateur Doody: Je l'appuie.

Le président: Il est proposé par le sénateur Rousseau que le sénateur Bonnell soit nommé vice-président du comité. Y a-t-il d'autres candidatures?

Je constate que non, honorables sénateurs; êtes-vous donc d'accord pour que le sénateur Bonnell soit nommé vice-président de ce comité?

Des voix: Adopté.

Le président: Honorables sénateurs, le point suivant à l'ordre du jour concerne le Sous-comité du règlement et de la procédure, c'est-à-dire le Comité directeur. Ce comité sera

[*Text*]

man and three other members of this committee. Therefore, I call for nominations.

Senator Marshall: I would propose that Senator Robertson be a member of the steering committee.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Are there any further proposals?

Le sénateur Rousseau: Monsieur le président, est-ce qu'il y a possibilité que l'on propose la nomination des sénateurs qui étaient membres du comité lors de la dernière session?

The Chairman: I would remind honourable senators of the membership of that steering committee before the session was prorogued. The members were Senators Roberson, Gigantès and Marchand. Senator Marchand is no longer a member of this committee.

Le sénateur Gigantès: Je propose que le sénateur Rousseau remplace le sénateur Marchand.

The Chairman: It is proposed that Senator Rousseau be appointed a member of the steering committee. Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Doody: I would propose that Senator Gigantès also be a member of the steering committee.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: We would now move to Item No. 4 of the agenda which relates to the authorization to hear witnesses without having a quorum. Would some member of this committee propose that motion?

Senator Gigantès: Mr. Chairman, I move that the Chairman be authorized to hold meetings and to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Item No. 5 on our agenda concerns the renewal of the order of reference on child and elderly benefits. Is it agreed that we continue with our study in this regard?

Senator Robertson: I move that the Chairman be authorized to proceed with the presentation in the Senate of a motion to renew the committee's order of reference authorizing it to continue with its examination of child and elderly benefits.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I propose that this afternoon or at the latest tomorrow, I present a motion to the Senate that we resume our order of reference. Perhaps Senator Doody could inform me whether I have to give notice of such a motion?

Senator Doody: Yes.

[*Traduction*]

formé du président, du vice-président et de trois autres membres de ce comité. Les candidatures sont ouvertes.

Le sénateur Marshall: Je propose que le sénateur Robertson soit membre du Comité directeur.

Le président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Adopté.

Le président: Y a-t-il d'autres candidatures?

Le sénateur Rousseau: Mr. Chairman, would it be possible to move to appoint those Senators who were members of the Committee during the last session?

Le président: Permettez-moi de rappeler aux honorables sénateurs qu'avant la prorogation de la session les sénateurs Robertson, Gigantès et Marchand étaient les trois autres membres de ce comité. Le sénateur Marchand n'en est plus membre.

Senator Gigantès: I propose that Senator Rousseau be named as a replacement for Senator Marchand.

Le président: Il est proposé que le sénateur Rousseau soit nommé membre du Comité directeur. Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Adopté.

Le sénateur Doody: Je propose que le sénateur Gigantès soit également membre de ce comité.

Le président: Est-on d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Adopté.

Le président: Nous passons maintenant à l'article 4 de l'ordre du jour qui concerne l'autorisation d'entendre des témoins sans avoir le quorum. Y a-t-il un membre du Comité qui le propose?

Le sénateur Gigantès: Monsieur le président, j'aimerais proposer que le président soit autorisé à tenir des réunions et à recevoir des témoignages et à en autoriser l'impression en l'absence de quorum.

Le président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le président: Le 5e article à l'ordre du jour porte sur le renouvellement de notre ordre de renvoi sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées. Acceptez-vous que nous continuions notre étude de la question?

Le sénateur Robertson: Je propose que le président soit autorisé à présenter au Sénat une motion visant le renouvellement de l'ordre de renvoi du Comité l'autorisant à poursuivre son examen de la question des prestations aux enfants et aux personnes âgées.

Le président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le président: Je propose que cet après-midi, ou demain au plus tard, nous présentions au Sénat une motion visant la reprise de nos travaux conformément à notre ordre de renvoi. Peut-être le sénateur Doody pourrait-il me dire si je dois présenter un avis de motion?

Le sénateur Doody: Oui.

[*Text*]

The Chairman: I will therefore give notice of motion this afternoon and then the motion may be passed tomorrow or in two day's time.

Senator Doody: Yes, that will be so if the house is agreeable.

The Chairman: I should like to welcome the deputy chairman of the committee.

Honourable senators have before them, in the document entitled Attachment "A", two proposals for the wording of the orders of reference which will be tabled in the Senate regarding child and elderly benefits. Proposal "A" reads as follows:

> That the Standing Senate Committee on Social Affairs,Science and Technology be authorized to examine and report upon the Consultation Paper on Child and Elderly Benefits . . .

and so forth. Proposal "B" reads:

> That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to continue the study undertaken in 1985-86 on the Consultation Paper on Child and Elderly Benefits . . .

They essentially mean the same thing, but senators might have a preference for one wording over the other.

Le sénateur Gigantès: Monsieur le président, il me semble que le libellé de la deuxième motion est plus près des faits projetés et aussi mentionne le travail très honorable qu'a déjà accompli ce comité.

The Chairman: It is, then, the preference of the committee to use the wording contained in proposal "B". In fact, it does indicate that there is continuity between the work done before and the work which is to be done from now on. That takes care of item 5.

We will now look at item 6 on the agenda, which has to do with the budget of the main committee. The documents relating to that are supposed to be in Attachment "B" of the documents circulated to honourable senators. This is simply the budget that has already been authorized; there is no change to be made to it.

As honourable senators can see, the main committee has a very small budget, totalling $9,800. We do have other budgets, that of the Subcommittee on Training and Employment and that of the Subcommittee on Veterans' Affairs, but we will come to those later on. On page 2 of Attachment "B" there is an indication of the budget for next year that will be passed by the Internal Economy Committee. Senators will see that for the current year to March 31, we have $9,800, and the best estimate I could establish for the next year is $11,800. The costs are as presented on page 3: travel expenses, telephone and telegram costs, postage and freight and so forth.

Item 4 represents an amount with which to pay living and travelling expenses of witnesses invited to attend before the committee. As I understood what happened last year respecting the regulations of the Senate on this matter, when witnesses ask to be heard—in other words, when they take the initiative themselves—we do not pay their travelling or living

[*Traduction*]

Le président: Je déposerai alors un avis de motion cet après-midi afin qu'elle puisse être adoptée demain ou dans deux jours.

Le sénateur Doody: Oui, si la Chambre l'approuve.

Le président: J'aimerais souhaiter la bienvenue au vice-président du Comité.

Les honorables sénateurs ont devant eux, dans le document intitulé Annexe A, deux projets de formulation des ordres de renvoi qui seront déposés au Sénat au sujet des prestations aux enfants et aux personnes âgées. Le projet A se lit ainsi:

> Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à faire enquête et rapport sur le Document d'étude sur les prestations aux enfants et aux personnes âgés . . .

et ainsi de suite. Le projet B se lit ainsi:

> Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à poursuivre son examen entrepris en 1985-1986 du Document d'étude sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées . . .

Les deux formulations reviennent essentiellement à la même chose, mais les sénateurs pourraient en préférer une à l'autre.

Senator Gigantès: Mr. Chairman, in my opinion, the wording of the second motion is closer to the actual facts. It mentions the work that the Honourable Senator has already done for this Committee.

Le président: Le comité préfère donc la formulation du projet 3. Elle atteste en fait de la continuité entre le travail déjà effectué et celui qui nous attend. L'article 5 est donc réglé.

Passons maintenant à l'article 6 qui porte sur le budget du comité principal. Les documents connexes devraient se trouver dans l'Annexe B de la documentation qui vous a été remise. Il s'agit simplement du budget déjà autorisé; aucun changement n'y a été apporté.

Comme les honorables sénateurs s'en rendront compte, le comité principal n'est doté que d'un très petit budget qui s'élève à 9 800 $. Nous disposons d'autres budgets, celui du Sous-comité de la formation et de l'emploi et celui du Sous-comité des affaires des anciens combattants, mais nous y viendrons plus tard. À la page 2 de l'Annexe B figure le montant provisoire du budget de l'an prochain qu'adoptera le Comité de la régie interne. Les sénateurs verront que pour l'année en cours jusqu'au 31 mars prochain, nous disposons de 9 800 $, et je pense que notre budget se limitera au montant de 11 800 $ l'an prochain. Les coûts sont répartis à la page 3: frais de déplacement, de téléphone et de télégramme, de poste et de transport de marchandises, et ainsi de suite.

L'article 4 représente une somme qui servira à décharger les témoins invités de leurs frais d'hébergement et déplacement. À la lumière de ce qui s'est passé l'an dernier, et d'après le Règlement du Sénat les témoins qui demandent à être entendus, qui, autrement dit, prennent eux-mêmes l'initiative de comparaître, ne sont pas dédommagés de leur frais de déplacement ou

[*Text*]

expenses. But when the Senate or the committee itself invites witnesses, we do take care of such expenses. I do not want to anticipate, but those who were members of the committee last year will remember that when we heard witnesses on the family allowance bill, it was indicated that, when we reached the stage of writing our report, we might invite the reaction of some of those witnesses to a number of options that might appear in our draft report. In that instance, then, we would be taking the initiative in inviting them as witnesses. It is to cover that possibility that we would propose to include that $3,000 in the budget. We are not sure that we will do that, but it is a possibility. I would like to have senators' reactions to that proposalthat I will make to the Internal Economy Committee.

Senator Bonnell: I move the adoption of the budget.

The Chairman: Including that item?

Senator Bonnell: Including that item.

Senator Gigantès: I second the motion.

The Chairman: The others are just routine expenses, but that was a special one. It is moved by Senator Bonnell and seconded by Senator Gigantès that this will be the budget to be submitted to the Internal Economy Committee for the fiscal year 1986-87. We do not have to adopt the estimates for next year; this is just an indication to the Internal Economy Committee.

We now come to item 7 on the agenda relating to the Subcommittee on Employment and Training. Last week, Senator Gigantès presented in the Senate the motion which appears on page 3 of our agenda. That is what I might call the reference in principle. We now have to decide if we will reconstitute the subcommittee which we had established last year to conduct that study.

On the principle of reconstituting the committee, I would welcome any proposal. After that we could go the further step to propose the membership of the committee. On the matter of principle, may I have a motion that we reconstitute a subcommittee of that nature?

Senator Bonnell: I so propose.

The Chairman: It is so moved by Senator Bonnell.

Senator Marshall: Mr. Chairman, on the matter of correct procedure, I have no objection whatsoever that Senator Gigantès moved such a motion in the Senate and I welcome his initiative. As Chairman of the Subcommittee on Veterans Affairs, as it was previously constituted, I was waiting until the main committee was reconstituted before assuming that I had the authority to make a motion in the Senate. On a matter of procedure, is it legitimate to move a motion, as Senator Gigantès did, prior to the reconstitution of the committee? I am merely asking this as a matter of procedure.

[*Traduction*]

d'hébergement. Par contre, lorsque le Sénat, ou le Comité, invite des témoins à comparaître, il doit les défrayer. Je ne veux pas anticiper, mais ceux d'entre vous qui étaient membres du comité l'an passé se souviendront que, lorsque nous avons recueilli la déposition des témoins, lors de l'étude du projet de loi sur les allocations familiales, il a été recommandé que, quand nous en serions au stade de la rédaction de notre rapport, nous pourrions nous enquérir de la réaction de ces mêmes témoins au sujet d'un certain nombre de choix qui pourraient figurer dans notre projet de rapport. Nous pourrions donc, dans ce cas, les inviter comme témoins. C'est pour parer à cette éventualité que nous proposons d'inclure ce montant de 3 000 $ dans le budget. Nous ne sommes pas sûrs que nous l'utiliserons, mais c'est une possibilité que nous devons prévoir. J'aimerais savoir ce que pensent les sénateurs de cette proposition que je vais faire au Comité de la régie interne.

Le sénateur Bonnell: Je propose l'adoption du budget.

Le président: Y compris cet article?

Le sénateur Bonnell: Y compris cet article.

Le sénateur Gigantès: J'appuie cette motion.

Le président: Les autres questions se rapportent à des dépenses ordinaires. Toutefois, il s'agissait dans ce cas d'une question spéciale. Le sénateur Bonnell propose, appuyé par le sénateur Gigantès, que tel sera le budget qui sera présenté au Comité de la régie interne pour l'année financière 1986-1987. Nous n'avons pas à adopter les prévisions budgétaires pour l'an prochain; nous ne faisons ici que donner une indication au Comité de la régie interne.

Nous en venons à l'article 7 de l'ordre du jour qui se rapporte au sous-comité de l'Emploi et de la Formation. La semaine passée, le sénateur Gigantès a présenté au Sénat une motion qui se trouve à la page 3 de notre ordre du jour. C'est ce que je pourrais appeler la référence de principe. Nous devons maintenant décider si nous allons reconstituer le sous-comité qui a été établi l'an passé pour mener cette étude.

Au sujet du principe de la reconstitution du comité, je vous invite à faire une proposition. Après quoi, nous pourrons passer à l'étape suivante, qui consiste à élire les membres du comité. Sur la question de principe, puis-je avoir une motion en vue de la reconstitution d'un sous-comité de cette nature?

Le sénateur Bonnell: Je fais cette proposition.

Le président: Le sénateur Bonnell fait une motion en ce sens.

Le sénateur Marshall: Monsieur le président, pour ce qui est de la procédure correcte, je ne m'objecte nullement à ce que le sénateur Gigantès fasse une motion de ce genre au Sénat: au contraire, j'accueille favorablement une telle initiative. En ma qualité de président du sous-comité des Affaires des anciens combattants, tel qu'il a été antérieurement constitué, j'attendais que le comité principal soit reconstitué avant de tenir pour acquis que j'avais l'autorité nécessaire pour présenter une motion au Sénat. À propos de la procédure: est-il correct de faire une motion, comme l'a fait le sénateur Gigantès, avant la reconstitution du comité? Je pose la question du point de vue procédural.

[*Text*]

Senator Gigantès: Are you asking me, senator?

Senator Marshall: No. I am merely inquiring whether this is the correct procedure. As chairman of the subcommittee, could I have made a motion to reconstitute the Veterans Affairs Committee to continue with its study, prior to the reconstitution of the main committee? I ask that as a matter of interest.

Senator Gigantès: Senator, my motion was that the document, which my subcommittee was studying, be referred to the full committee. It was not a motion to constitute a subcommittee. When I presented my motion, I said that I intended to speak provided only that the full committee had been formed; and only after the full committee was formed did I ask the Senate to vote on my motion.

Senator Marshall: I believe it is a good idea, because it gives one an opportunity to start the work. We were adjourned until October 28. Luckily I was able to move a motion regarding the reference to the Fisheries Committee; but I wanted to do the same thing for the Veterans Affairs Committee. From what you are saying, I guess I could have done so.

The Chairman: Yes, you could have, senator. Senator Bonnell will correct me if I am wrong, but in terms of our rules any senator can present a motion to the Senate to refer any subject matter to a committee.

Senator Marshall: This was an unusual situation, since we were prorogued.

The Chairman: Senator Gigantès was in his right to table that motion; and you had the same right. It was exclusively a motion to refer a study to a committee.

Senator Marshall: I hope Senator Gigantés will understand that I asked the question out of interest.

Senator Gigantès: Nothing you could ever do, Senator, would offend me. You are much too nice and valuable a man for anyone to take offence.

Senator Marshall: I was simply wondering what the procedure was.

The Chairman: I believe that any senator can do that. It is up to the Senate to say "Yes" or "No". In other words, I understand that you do not have to go through a committee to present that kind of motion. You can go directly to the Senate. Is that correct, Senator Bonnell?

Senator Bonnell: You are correct, Mr. Chairman.

The Chairman: Senator Gigantès was right; and you could have done the same thing, Senator Marshall. The very fact that you are raising the question concerns what I might call the psychology of committees. I suspect that members of committees like to be informed of any intention to refer something to a committee. It is not a question of having or not having the right.

Senator Bonnell: Mr. Chairman, I believe Senator Marshall has presented something that is worth thinking about. It is

[*Traduction*]

Le sénateur Gigantès: Me posez-vous la question, sénateur?

Le sénateur Marshall: Non. Je demande simplement si cette initiative est conforme à la procédure normale. En qualité de président du sous-comité, aurais-je été autorisé à présenter une motion en vue de reconstituer le sous-comité des Affaires des anciens combattants pour continuer cette étude, avant la reconstitution du comité principal? La question m'intéresse.

Le sénateur Gigantès: Sénateur, je proposais par ma motion que ce document, que mon sous-comité étudie, soit renvoyé au comité plénier. Ce n'était pas une motion en vue de constituer un sous-comité. Lorsque j'ai présenté ma motion, j'ai dit que je prendrais la parole seulement si le comité plénier avait été formé; et ce n'est qu'après la constitution du comité plénier que j'ai demandé au Sénat de mettre ma motion au vote.

Le sénateur Marshall: Je crois que l'idée est bonne, parce qu'elle nous fournit l'occasion de commencer à travailler. Nous avons été ajournés jusqu'au 28 octobre. Heureusement, j'ai pu proposer une motion au sujet de la référence au Comité des pêches; mais je voulais en faire autant pour le Comité des Affaires des anciens combattants. D'après ce que vous dites, il semble que j'aurais pu le faire.

Le président: Oui, vous auriez pu le faire, sénateur. Le sénateur Bonnell me reprendra si j'ai tort, mais notre règlement autorise un sénateur à présenter au Sénat une motion visant à renvoyer toute question à un comité.

Le sénateur Marshall: Il s'agissait d'une situation anormale, puisque nous étions en prorogation.

Le président: Le sénateur Gigantès avait raison de déposer cette motion; et vous aviez le droit de faire de même. La motion visait uniquement à renvoyer une étude à un comité.

Le sénateur Marshall: J'espère que le sénateur Gigantès comprendra que j'ai posé cette question uniquement parce qu'elle m'intéresse.

Le sénateur Gigantès: Rien de ce que vous puissiez faire, sénateur, ne saurait m'offenser. Vous êtes une personne trop charmante et trop précieuse pour que quelqu'un se sente offensé.

Le sénateur Marshall: Je me demandais tout simplement qu'elle était la procédure.

Le président: Je crois que tout sénateur peut agir ainsi. Il revient au Sénat de dire: «oui» ou «non». En d'autres termes, vous n'avez pas à passer par l'intermédiaire d'un comité pour présenter une motion de ce genre. Vous pouvez vous adresser directement au Sénat. Est-ce exact, sénateur Bonnell?

Le sénateur Bonnell: Vous avez raison, monsieur le président.

Le président: Le sénateur Gigantès avait raison et vous auriez pu agir de même, sénateur Marshall. Le fait d'avoir soulevée cette question relève de ce que j'appellerais la psychologie des comités. Je crois que les membres du comité aiment être informés de toute intention de renvoyer une question à un comité. La question n'est pas tellement d'avoir ou le droit ou non.

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, je trouve que le sénateur Marshall a soulevé une question qui mérite notre

[*Text*]

somewhat different from the point you mentioned, Mr. Chairman. What you have said, Mr. Chairman, is correct; but I believe that Senator Marshall was saying that because we had not reorganized and we had not held the reorganization meeting that we are holding today, perhaps he would be premature in bringing forth his motion in the Senate until today's reorganization meeting was held. The fact of the matter is, or was, that the committee was formed at the time when Senator Phillips rose in the Senate and named the committee and it was adopted by the Senate. Whether or not it was reorganized, or it was decided whom the chairman would be, is not important. Anything can be referred to it after that. Senator Gigantès referred a matter to a committee after it was named. I believe that Senator Marshall was thinking of the organization meeting that would take place today, and perhaps he held off until today's meeting. However, he could have done it last week, and he can certainly deal with it today.

The Chairman: We will now move to the principle of establishing or re-establishing the Subcommittee on Employment and Training. We understand the substance of the item. Will someone please propose a motion on the principle of establishing this subcommittee?

Senator Marshall: Mr. Chairman, I so move.

The Chairman: Senator Marshall moves that a subcommittee be established to study the subject referred to this committee by the Senate last week. Is it agreed?

Senator Bonnell: Mr. Chairman, I move that the subcommittee be established for that purpose, that Senator Gigantes be the chairman, that Senator Robertson and Senator Marsden be members and that the chairman and deputy chairman of the full committee be members *ex officio*.

The Chairman: The proposal is that Senator Gigantès be the chairman of that subcommittee, and that two other members be Senator Robertson and Senator Marsden. I would ask whether the members nominated are prepared to work on that subcommittee.

Senator Gigantès: On behalf of Senator Marsden, I can say that she will accept; and so do I.

The Chairman: Do you accept, Senator Robertson?

Senator Robertson: If we choose carefully the times of the sittings of this committee, I feel that I will be able to help.

The Chairman: So you accept?

Senator Robertson: Yes. I will have to identify with the chairman the times.

The Chairman: The proposal has been put and the senators have accepted. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Adopted, carried. We come now to the matter concerning the budget of that subcommittee.

Senator Gigantès: Mr. Chairman, this is identical to the budget approved last year, with the exception of note 3 at the

[*Traduction*]

attention. Cette question diffère quelque peu de celle que vous avez mentionnée, monsieur le président. Ce que vous avez dit est juste. Mais le sénateur Marshall disait, je crois, que, parce que nous n'étions pas réorganisés et que nous n'avions pas tenu la séance de réorganisation que nous tenons aujourd'hui, il aurait peut-être été prématuré de sa part de présenter cette motion au Sénat. En effet, le comité a été formé au moment ou le sénateur Phillips s'est levé au Sénat pour en nommer les membres et que le Sénat l'a adopté. Il n'est pas important de savoir s'il était ou non réorganisé ou quel en était le président. Toute question peut ensuite lui être renvoyée. Le sénateur Gigantès a renvoyé une question à un comité, après sa désignation. Le sénateur Marshall songeait je crois à la séance d'organisation que nous tenons aujourd'hui et peut-être a-t-il attendu jusqu'à cette séance. Mais il aurait pu agir la semaine passée et il le peut sûrement aujourd'hui.

Le président: Passons maintenant à la question de l'établissement ou encore, du rétablissement du sous-comité de la Formation et de l'emploi. Nous comprenons la substance de cette question. Quelqu'un veut-il faire une motion en ce sens?

Le sénateur Marshall: Monsieur le président, je présente cette motion.

Le président: Le sénateur Marshall propose qu'un sous-comité soit formé pour étudier la question que le Sénat a renvoyée à notre comité la semaine passée. D'accord?

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, je propose qu'un sous-comité soit établi à ces fins; que le sénateur Gigantès en soit le président; que le sénateur Robertson et la sénatrice Marsden en soient membres et que le président et vice-président du comité en soit membres d'office.

Le président: La motion est la suivante: le sénateur Gigantès soit le président de ce sous-comité et que deux des autres membres soient le sénateur Robertson et la sénatrice Marsden. Les membres désignés sont-ils disposés à travailler à la réalisation du mandat de ce sous-comité.

Le sénateur Gigantès: Je puis vous assurer, au nom de la sénatrice Marsden, qu'elle acceptera; quant à moi, j'accepte également.

Le président: Acceptez-vous, sénateur Robertson?

Le sénateur Robertson: Si nous choisissons soigneusement le calendrier des séances de ce comité, je pourrai, je crois, vous être d'un certain concours.

Le président: Donc, vous acceptez?

Le sénateur Robertson: Oui. Mais il me faudra voir le calendrier avec le président.

Le président: La proposition a été faite et les sénateurs ont accepté. Sommes-nous convenus?

Des voix: D'accord.

Le président: Adopté. Étudions maintenant le budget de ce sous-comité.

Le sénateur Gigantès: Monsieur le président, il est identique au budget que nous avons approuvé l'an passé, sauf pour la

[*Text*]

bottom, to which I would like to speak afterwards. All that we are dealing with now is the budget as approved last year.

The Chairman: There are two items, namely, "Professional and Special Services", $15,120; "Transportation and Communications", $8,275; and "Other Expenditures", $100. On page three is an explanation of the costs. The largest amount is $15,120, which is the expense for the research assistant. The next item is for transportation and communications for Senator Gigantès and Ms. Dearing who were authorized to go to Europe to Heidelberg, Dusseldorf, Paris and Vienna. May we have an explanation on that expenditure?

Senator Gigantès: The trip was approved last year. The three countries we visited have advanced programs dealing with the problems of employment and training and the role of training in helping to enhance employment and productivity of the entire society by having a better labour force. They have interesting methods of dealing with such problems. Their problems are very similar to ours. Germany and Austria also have interesting methods of dealing with consultations as between labour and management, with government participation, on such matters as with labour disputes or excessive wage and price rises which may affect the economy through inflation. I would point out that 24 days for two persons at $8,275, is pretty close to a record for being cheap. It involves staying in two star hotels in most places. However, I think it is a legitimate exercise.

The Chairman: Is there any comment. If not, there is only one more thing to mention at the bottom of page 3. It is the budget for the sub-committee for 1986-87 and 1987-88. For 1986-87 the amount is $41,200, and the same amount for 1987-88. Is that correct?

Senator Gigantès: Yes.

Senator David: Why is there the difference of $41,200 and $23,495?

Senator Gigantès: Some of the money has already been spent.

The Chairman: The remainder is for the rest of the year.

Senator Bonnell: As I understand it, we are going to report by December, 1987. Why do we need a 1988 budget?

Senator Gigantès: It refers to the fiscal year 1987-88 because $3,000 has been allotted for editing and translation, if necessary. If it does not turn out to be necessry to have, for example, the French improved, as is sometimes the case, then that money will not be spent.

The Chairman: Would somebody like to propose this budget?

Senator Marshall: I will.

The Chairman: So it is proposed by Senator Marshall that this expense budget will be submitted to the Internal Economy Committee. Is that agreed?

[*Traduction*]

note 3 au bas, dont j'aimerais parler plus tard. Nous traitons en somme le budget qui a été approuvé l'an passé.

Le président: Il se compose de deux articles: «Services professionnels et spéciaux», 15 120 $; «Transport et Communications», 8 275 $; et «Autres dépenses», 100 $. Ces montants sont expliqués à la page trois. Le montant principal est de 15 120 $; il représente les dépenses de l'adjoint aux recherches. Le montant suivant se rapporte aux frais de transport et de communications du sénateur Gigantès et de Mme Dearing, qui ont été autorisés à se rendre en Europe, à Heidelberg, Dusseldorf, Paris et Vienne. Pouvons-nous avoir une explication à ce sujet?

Le sénateur Gigantès: Ce voyage a été approuvé l'an passé. Les trois pays que nous avons visités avaient des idées avancées sur l'emploi, la formation et le rôle que cette dernière joue dans l'amélioration de l'emploi et de la productivité au sein de la société tout entière grâce à la meilleure qualité de la main-d'œuvre. Nous avons relevé dans ces pays des méthodes intéressantes pour résoudre les problèmes de ce genre. En somme, leurs problèmes ne diffèrent guère des nôtres. L'Allemagne et l'Autriche ont aussi des formules intéressantes de consultation tripartite, c'est-à-dire entre le personnel, la direction et le gouvernement, qui servent à étudier une foule de questions comme les différends ouvriers, les salaires excessifs et les augmentations de prix qui risquent d'affecter l'économie en y créant de l'inflation. Je vous signale que ce montant de 8 275 $ pour deux personnes pendant 24 jours constitue pratiquement un record de bon marché. Cela veut dire, dans la plupart des cas, l'hébergement dans des hôtels deux étoiles. Bref, je crois vraiment que ce voyage a porté fruit.

Le président: Y a-t-il des observations? Sinon, il ne reste qu'une chose à mentionner en ce qui a trait au bas de la page 3. Il s'agit du budget du sous-comité pour 1986-1987 et 1987-1988. Pour les deux années, ce budget s'élève à 41 200 $, n'est-ce pas?

Le sénateur Gigantès: Oui.

Le sénateur David: Pourquoi y a-t-il cette différence entre 41 200 $ et 23 495 $?

Le sénateur Gigantès: Une partie de l'argent a déjà été dépensée.

Le président: Le reliquat est pour le reste de l'année.

Le sénateur Bonnell: Si je comprends bien, nous allons faire rapport en décembre 1987. Pourquoi avons-nous besoin d'un budget pour 1988?

Le sénateur Gigantès: Ce budget a trait à l'année financière 1987-1988 parce que 3 000 $ ont été prévus pour défrayer les travaux d'impression et de traduction dont on peut avoir besoin. S'il ne s'avère pas nécessaire d'améliorer, par exemple, le français, comme c'est parfois le cas, cet argent ne sera pas dépensé.

Le président: Quelqu'un aimerait-il proposer ce budget?

Le sénateur Marshall: Je le propose.

Le président: Le sénateur Marshall propose donc que ce budget de dépenses soit présenté au Comité de la régie intérieure. Plaît-il de l'adopter?

[*Text*]

Senator Gigantès: There is a notation on page three to see the appendix re: Note III. That note says that when I was in Europe Parliament was prorogued and that I cancelled all the appointments I could cancel and came back. However, there were some people who I could see then but I could not see in January without travelling and expending more money. So I stayed and I spent $1,277.24 out of my pocket to pay for the expenses for those interviews. I did not include as part of the budget. I included it as a separate item with full accounting of how the money was spent.

The Chairman: Are you sure that it is not included in the budget for 1986-87?

Senator Gigantès: Yes. This is extra.

The Chairman: The total budget for fiscal year 1986-87 is $41,200.

Senator Gigantès: This is extra to the $41,200.

Senator Robertson: But could it not be part of the budget?

Senator Gigantès: No, because there is not enought money. It is an extra expense as a result of the prorogation.

The Chairman: If that is the case, then the budget for 1986-87 will be approximately $43,000.

Senator Gigantès: Yes, if you approve it.

Senator Marshall: Could the Inter-sessional Committee not have approved the expenditure?

Senator Gigantès: I did not apply to the Inter-sessional Committee because I was advised that in a sense it is an increase to the budget and that the preferred way would be to come to the committee, present the budget for last year and indicate that the because of prorogation expenses have grown by $1,277.24. That money came out of my pocket. If members of the committee agree to submit those expenses to the Internal Economy Committee with a request that the budget be increased by that amount so I may be reimbursed, that is fine. If honourable senators do not agree, then I shall carry the expense.

Senator Marshall: In view of the circumstances, the only alternative would have been for Senator Gigantès to return to Europe again, which would cost extra money. I think that it is only commonsense that we pass the budget.

The Chairman: So we will present the budget for 1986-87 to the Internal Economy Committee with the consequence that, if it is approved, it will be approximately $43,000.

Senator Gigantès: Yes.

The Chairman: You are not forecasting the same amount for 1987/88 as you are for 1986/87?

Senator Gigantès: No, the forecast will remain—

The Chairman: Because as it is presented there, it looks as if you are simply extrapolating, dollar for dollar, the budget for 1986/87 to 1987/88. I am referring now to the bottom of page

[*Traduction*]

Le sénateur Gigantès: A la page 3, on nous renvoie à l'annexe qui traite de la note III. Cette dernière note dit que lorsque j'étais en Europe, le Parlement a été prorogé, que j'ai annulé tous les engagements que j'ai pu et que je suis retourné. Toutefois, je pouvais alors rencontrer certaines personnes que je n'aurais pu voir autrement en janvier sans occasionner d'autres déplacements et plus de dépenses. Je suis donc resté et j'ai payé de ma poche 1 277,24 $ pour défrayer ces entrevues. Je n'ai pas inclus ces frais dans le budget. J'en ai fait une rubrique distincte et j'ai présenté un état circonstancié de l'utilisation de cette somme.

Le président: Êtes-vous sûr que cette rubrique ne figure pas dans le budget de 1986-1987?

Le sénateur Gigantès: Oui. Ce sont des frais supplémentaires.

Le président: Le budget total pour l'année financière 1986-1987 est de 41 200 $.

Le sénateur Gigantès: Ces frais s'ajoutent à cette somme.

Le sénateur Robertson: Mais ne pourraient-ils pas faire partie du budget?

Le sénateur Gigantès: Non, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'argent. Il s'agit d'une dépense extraordinaire causée par la prorogation.

Le président: Si tel est le cas, le budget pour 1986-1987 sera approximativement de 43 000 $.

Le sénateur Gigantès: Oui, si vous l'approuvez.

Le sénateur Marshall: Le comité qui a siégé durant l'intersession n'aurait-il pas pu approuver cette dépense?

Le sénateur Gigantès: Je ne le lui ai pas demandé parce qu'on m'avait informé qu'il s'agissait dans un certain sens d'une augmentation du budget et qu'il valait mieux se présenter devant le comité, lui soumettre le budget pour l'an dernier et indiquer qu'en raison de la prorogation, les dépenses avaient augmenté de 1 277,24 $. J'ai moi-même payé cette somme. Si les membres du comité acceptent de soumettre ces dépenses au Comité de la régie interne tout en demandant que le budget soit augmenté d'autant pour que je sois remboursé, c'est parfait. Si les honorables sénateurs n'acceptent pas cette solution, je devrai assumer ces dépenses.

Le sénateur Marshall: Dans les circonstances, la seule solution aurait consisté à ce que le sénateur Gigantès retourne en Europe, ce qui aurait entraîné des frais supplémentaires. Il est tout à fait sensé, à mon avis, que nous adoptions le budget.

Le président: Nous présenterons donc le budget pour 1986-1987 au Comité de la régie interne sachant que s'il est approuvé, il s'élèvera à environ 43 000 $.

Le sénateur Gigantès: Oui.

Le président: Vous ne prévoyez pas le même montant pour 1987-1988 que pour 1986-1987?

Le sénateur Gigantès: Non, la prévision restera . . .

Le président: Car de la façon dont c'est présenté ici, on dirait que vous extrapolez simplement dollar par dollar le budget de 1986-1987 pour obtenir celui de 1987-1988. Je vous ren-

[*Text*]

three. The addition of the $1,200 will not mean that you will extrapolate that amount?

Senator Gigantès: That is true.

The Chairman: The budget for 1987/88 will be $41,200, is that correct?

Seator Gigantès: Yes, that is what it will be for 1987/88.

The Chairman: Perhaps we should then go to the Internal Economy Committee with that amount?

Senator Gigantès: What will we forecast for 1987/88 to the Internal Economy Committee will be $41,200, period. For this year, the budget approved was $41,200 before prorogation and we are now asking for an additional $1,277.34.

The Chairman: In any event, we have the approval of the committee to present that increase to the Internal Economy Committee?

Senator Gigantès: Yes. Mr. Chairman, I would like to thank the members of the committees for saving me a personal expenditure of $1,277. I am grateful.

The Chairman: Do we need to return to the Senate for approval of that item?

Senator Bonnell: No, you do not have to go back to the Senate, but you do have to go back to the Internal Economy Committee.

Senator Robertson: Has all of the $41,200 been spent this year?

Senator Gigantès: What has been expended from that amount are the expenses that have been incurred up until prorogation.

Senator Robertson: In that event, the money is there. We are not over-spending the budget.

Senator Gigantès: The only extra we are asking for is the $1,277. The other $41,200 is there.

You may also note that the money that had been given to me to take on the European trip has been returned to the clerk of the committee, who in turn returned it to Mr. Bourgeau. With respect to the $1,277, there are receipts for every single item of that amount and the clerk of the subcommittee has all of those receipts.

The Chairman: In any event, we will present that to the Internal Economy Committee.

Senator Bonnell: Of the $41,200 that we voted last year, how much is left unspent at this moment?

Senator Gigantès: We have spent 7-12th of $41,200, plus the $7,500 which has not been spent. Therefore you multiply $41,200 by seven and divide by 12, and then you add on the $7,500.

Senator Bonnell: Is there any way that we can fit in that extra expenditure without changing the basic budget of $41,200?

Senator Gigantès: No sir, because the sessional committee agreed to pay the research assistant during the prorogation.

[*Traduction*]

voie maintenant au bas de la page 3. L'addition de 1 200 $ ne signifiera-t-elle pas que vous extrapolerez cette somme?

Le sénateur Gigantès: C'est vrai.

Le président: Le budget pour 1987-1988 sera de 41 200 $, n'est-ce pas?

Le sénateur Gigantès: Oui, en effet.

Le président: Nous pourrions peut-être alors faire part de ce montant au Comité de la régie interne?

Le sénateur Gigantès: La somme des prévisions pour 1987-1988, qui sera présentée au Comité de la régie interne, sera de 41 200 $, c'est tout. Pour cette année, le budget approuvé s'élevait à 41 200 $ avant la prorogation et nous demandons maintenant 1 277 34 $ de plus.

Le président: De toute façon, le Comité nous a donné l'autorisation de soumettre cette augmentation au Comité de la régie interne?

Le sénateur Gigantès: Oui. Monsieur le président, j'aimerais remercier les membres des comités de m'épargner une dépense personnelle de 1 277 $. Je leur en suis reconnaissant.

Le président: Devons-nous aussi faire approuver cette rubrique par le Sénat?

Le sénateur Bonnell: Non, ce n'est pas nécessaire, mais vous devez toutefois vous représenter devant le Comité de la régie interne.

Le sénateur Robertson: Cette somme de 41 200 $ a-t-elle été entièrement dépensée cette année?

Le sénateur Gigantès: On n'a imputé à ce montant que les dépenses faites jusqu'à la prorogation.

Le sénateur Robertson: De toute façon, l'argent est là. Nous ne dépassons pas le budget.

Le sénateur Gigantès: Nous ne demandons que le supplément de 1 277 $. Nous avons déjà les 41 200 $.

Vous pouvez aussi noter que l'argent qui m'avait été remis pour le voyage en Europe a été remboursé au greffier du Comité, qui, à son tour, l'a remis à M. Bourgeau. Quant aux 1 277 $, j'ai des reçus pour chaque dépense effectuée et le greffier du sous-comité les a tous en main.

Le président: De toute façon, nous le présenterons au Comité de la régie interne.

Le sénateur Bonnell: De cette somme de 41 200 $ que nous avons votée l'an dernier, combien reste-t-il à l'heure actuelle?

Le sénateur Gigantès: Nous en avons dépensé les 7/12 et il restait 7 500 $. Vous multipliez donc 41 200 $ par 7 et le divisez par 12 et vous ajoutez ensuite 7 500 $.

Le sénateur Bonnell: Pourrait-on insérer cette dépense supplémentaire sans modifier le budget initial de 41 $200 $?

Le sénateur Gigantès: Non, monsieur, parce que le Comité qui a siégé hors session a accepté de payer l'attaché de recherche pendant la prorogation.

[*Text*]

Senator Bonnell: I see, and her salary has used up all of the funds that were left?

The Chairman: Honourable senators, the clerk has some information for the committee.

The Clerk of the Committee: On the last page of the attachments, there is an indication that the subcommittee spent $25,526.

The Chairman: We have a document about that. That is included in the actual expenses at the end of this last session.

The Clerk of the Committee: Some of these funds would have been spent in the previous fiscal year. However, that would have been a small amount, I believe.

Senator Marshall: Mr. Chairman, I do not think we need to worry. The budget that was approved prior to the prorogation was $41,200. The Chairman of each committee will have to go back to the subcommittee on budgets of the Internal Economy Committee and present the same budgets or a changed budget. Therefore, Mr. Chairman, all you have to do is, instead of submitting a budget of 41,200, you will be submitting a budget for $41,200 plus the $1,277 and explain that to the subcommittee on budgets.

The Chairman: I am still not clear in my mind with respect to the question raised by Senator Bonnell which was: How much of the budget has been spent in the current year up to the end of the session?

Senator Gigantès: If you give me two minutes, I will do the calculation.

The Chairman: Yes, but that information is supposed to be on the document marked "Attachment E". As the other committees have done, I am supposed to present a first report of this committee showing the expenses already expended up to the end of the last session. Is that not the meaning of that document?

The Clerk of the Committee: These are the total expenditures for the whole session since 1984. The subcommittee only started in late 1985.

Senator Marshall: I don't think that that is relevant, because the budget was approved for this fiscal year and that budget was $41,200. Prorogation intervened, therefore we must reapply as a matter of course to fulfill the rules of parliament. All we are doing is increasing that budget by $1,277 and, regardless of what has been spent previously, the whole amount would have been spent in any event if prorogation had not intervened.

The Chairman: Very well.

Senator Gigantès: The amount that has been spent is $25,000.

The Chairman: I would not be surprised if the matter was raised by the Internal Economy Committee. In principle, the clerk is telling me that that is not the case, but is our first report with respect to expenses at the end of the session supposed to cover the whole session, which would mean overlapping two fiscal years, or is in only meant to cover the current fiscal year? That is the point I am asking. If it does correspond

[*Traduction*]

Le sénateur Bonnell: Je vois, et son traitement a épuisé tous les fonds qui restaient?

Le président: Honorables sénateurs, le greffier a quelques renseignements à vous transmettre.

Le greffier du comité: À la dernière page des pièces jointes, on indique que le sous-comité a dépensé 25 526 $.

Le président: Nous avons un document à ce sujet. Cela fait partie des dépenses réelles effectuées à la fin de la dernière session.

Le greffier du comité: Une partie de ces fonds aurait été dépensée au cours de l'année financière précédente, mais en serait un petit montant, je crois.

Le sénateur Marshall: Monsieur le président, je ne pense pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter. Le budget qui a été approuvé avant la prorogation était de 41 200 $. Le président de chaque comité devra se représenter devant le sous-comité des budgets du Comité de la régie interne et soumettre les mêmes budgets ou un budget modifié. Par conséquent, monsieur le président, au lieu de présenter un budget de 41 200 $ vous n'avez qu'à soumettre un budget de 41 200 $ plus 1 277 $ et en donner la justification au sous-comité des budgets.

Le président: Je ne comprends toujours pas bien la question soulevée par le sénateur Bonnell. Quelle partie du budget avait été dépensée au cours de l'année actuelle jusqu'à la fin de la session?

Le sénateur Gigantès: Si vous m'accordez deux minutes, je ferai le calcul.

Le président: Oui, mais ce renseignement est censé figurer dans le document intitulé «Annexe E». Comme les autres comités l'ont fait, je dois présenter un premier rapport de ce comité montrant les dépenses faites jusqu'à la fin de la dernière session. N'est-ce pas le sens de ce document?

Le greffier du comité: Il s'agit des dépenses totales pour toute la session depuis 1984. Le sous-comité n'a commencé qu'à la fin de 1985.

Le sénateur Marshall: Je ne pense pas que ce soit pertinent, parce que le budget a été approuvé pour cette année financière et il était de 41 200 $. Comme il y a eu prorogation des Chambres, il nous faut présenter le budget à nouveau pour satisfaire au Règlement du Parlement. A toutes fins pratiques, il s'agit d'augmenter le budget de 1 277 $, mais quelles que soient les sommes déjà dépensées on aurait complètement épuisé ce budget de toute façon s'il n'y avait pas eu prorogation.

Le président: Très bien.

Le sénateur Gigantès: Le montant déjà dépensé est de 25 000 $.

Le président: Cela ne m'étonnerait pas que la question soit soulevée au Comité de la régie interne. En principe, le greffier m'informe que ce n'est pas le cas, mais serions-nous censés faire état de nos dépenses pour l'ensemble de la session dans notre premier rapport à la fin de la session, dans lequel cas il y aurait chevauchement sur les deux années financières, ou doit-on s'en tenir aux dépenses de l'année financière en cours?

[*Text*]

only to the current fiscal year, which would mean the last session from the first of April 1986 to the end of September 1986, the amount should be the difference between what you are asking for the rest of the year and the total budget of $41,200. You are asking for $23,000 for the rest of the year, therefore $41,000 less $23,000 leaves $18,000, and that is the amount we should have spent. In Appendix E for this subcommittee, the figure I have is $25,000. I think there is something that we need to clarify there.

Senator Gigantès: Mr. Chairman, we will clarify it and tell them what we have done—

The Chairman: In other words, I would not like to be asked the question by the Internal Economy Committee without having the answer ready.

Senator Gigantès: It will be clearly stated that what is left—

The Chairman: Yes, what was left is the period corresponding to the $25,000 mentioned in Appendix E.

Senator Gigantès: Yes.

Senator Bonnell: Mr. Chairman, I think it would be a good idea if Senator Gigantès went with you to the Internal Economy Committee in order to help explain the details.

The Chairman: Yes, of course, I assumed that he would, but I am just telling him that we should be ready with an answer to that question, if that question is, in fact, raised.

This having been discussed, we now have the permission of the committee to go with those documents to the Internal Economy Committee.

With respect to the subcommittee on Veterans, I understand that Senator Marshall is planning to present that motion this afternoon. Senator Marshall, in the name of the committee, I thank you for telling us that you are planning to present that motion to the Senate before doing so.

Senator Bonnell: Mr. Chairman, as you know, Senator Marshall does not need our approval. He can do it without our approval, but I think we would like to give him our full support, and I would like to ask him to do it as soon as possible. I just want Senator Marshall to know that he has our support.

The Chairman: Is there any objection to Senator Marshall presenting that motion to the Senate?

Hon. Senators: No.

The Chairman: Very well. The Clerk has introduced another item following what we hope will be the authorization of the Senate for the reference of the subject matter. Is it premature to introduce this, or should we wait?

Senator Bonnell: I think it is premature since we have not received a reference from the Senate to strike a subcommittee. I would leave the part dealing with the chairman and the deputy chairman until we have received a reference from the Senate.

[*Traduction*]

Voilà la question que je me pose. Si notre rapport ne doit couvrir que l'année financière en cours, en l'occurrence la session qui vient de se terminer, c'est-à-dire du 1er avril à la fin de septembre 1986, le montant sur lequel nous devons nous prononcer devrait être l'équivalent de la différence entre la somme requise pour le reste de l'année et le budget total de 41 200 $. Vous demandez 23 000 $ pour le reste de l'année. Or, 41 000 $ moins 23 000 $, cela fait 18 000 $. Voilà le montant que nous devrions avoir dépensé. Dans l'Annexe E, on mentionne 25 000 $ pour ce sous-comité. Il foudrait peut-être clarifier la situation.

Le sénateur Gigantès: Monsieur le président, nous allons expliquer ce qui a été fait . . .

Le président: Autrement dit, je n'aimerais pas que le Comité de la régie intérieure me pose la question si je n'ai pas déjà une réponse prête à donner.

Le sénateur Gigantès: On mentionnera clairement combien il reste . . .

Le président: Oui, combien il reste pour la période afin qu'il y ait cohérence avec les 25 000 $ mentionnés à l'Annexe E.

Le sénateur Gigantès: Exactement.

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, il serait peut-être bon que le sénateur Gigantès vous accompagne au Comité de la régie interne pour donner les explications voulues.

Le président: Oui, bien sûr, je présume qu'il le fera, mais je lui dis tout simplement que nous ferions mieux d'avoir une réponse prête, si la question est effectivement posée.

La discussion ayant eu lieu, nous avons maintenant la permission du Comité de présenter ces documents au Comité de la régie interne.

En ce qui concerne le Sous-comité des affaires des anciens combattants, je crois comprendre que le sénateur Marshall a l'intention de présenter cette motion cet après-midi. Sénateur Marshall, au nom des membres du Comité, je vous remercie de nous informer d'avance que vous avez l'intention de présenter cette motion au Sénat.

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, comme vous le savez, le sénateur Marshall n'a pas besoin de notre autorisation. Il peut le faire de son propre chef, mais je lui signale qu'il a notre appui et je lui demande de présenter cette motion aussitôt que possible. Je veux simplement que le sénateur Marshall sache qu'il a notre appui.

Le président: Quelqu'un a-t-il objection à ce que le sénateur Marshall présente cette motion au Sénat?

Des voix: Non.

Le président: Très bien. Le greffier annonce un autre point qui sera suivi, espérons-le, d'un ordre de renvoi qui sera voté par le Sénat. Est-il trop tôt pour présenter cette motion ou devrions-nous attendre?

Le sénateur Bonnell: Je crois qu'il est trop tôt vu que nous n'avons pas encore été mandatés par le Sénat pour former un sous-comité. Je reporterais la question de la nomination d'un président et d'un vice-président jusqu'à l'adoption d'un ordre de renvoi par le Sénat.

[*Text*]

The Chairman: I am conscious of that, but I should like to ask Senator Marshall if whether he had done what Senator Gigante>s did—which he had the right to do—that would have allowed him to meet sooner. that would help Senator Marshall get on with his study. In principle, you are right, because we cannot strike a subcommittee until we have received a reference.

Senator Marshall, would it create a problem if we struck the subcommittee after we have received a reference? Would that create problems?

Senator Marshall: With respect to the budget, yes, Mr. Chairman. The budget has been prepared; it is the same as the last one. We spent $244 then, and I would be presenting a budget for the same amount. But we have to wait until the subcommittee has been struck, and I do not know if we could get the budget through before the Christmas recess.

Senator Bonnell: Why not give notice when the Senate meets today and speak on your motion on Thursday?

Senator Gigantès: Mr. Chairman, I am not as familiar with the rules as the rest of you are, but is it possible to do something conditionally? Could we not approve Senator Marshall's budget on the condition that a reference is made to the committee? We could deal with it now if that were the case.

Senator Bonnell: I would be happy with that.

Senator Gigantès: That would assist Senator Marshall in getting an early start.

Senator Marshall: I do not know when the subcommittee on budgets is going to meet. I do not know if a meeting has been scheduled for this week regarding other budgets, but I think that would solve the problem. At least then I can appear before the subcommittee on budgets.

Senator Bonnell: I move that Senator Marshall's budget for the Subcommittee on Veterans Affairs be approved if a reference is made again during this session.

Senator Marshall: I have had a motion prepared for that purpose.

Senator Bonnell: Then the subject will be referred to us automatically. I move that membership of the committee be the same as in the last session, that the chairman be the same and that the budget be the same.

The Chairman: Subject to what?

Senator Bonnell: Subject to the matter being referred to the subcommittee.

The Chairman: We will take note of that.

The Clerk of the Committee: And the same deputy chairman?

Senator Bonnell: I do not know about that.

Senator Gigantès: Does that suit Senator Marshall?

[*Traduction*]

Le président: J'en suis conscient, mais j'aimerais bien savoir si le sénateur Marshall a, à l'instar du sénateur Gigantès—comme il avait d'ailleurs le droit de le faire—fait le nécessaire pour que nous puissions nous réunir plus tôt. Cela aiderait le sénateur Marshall à amorcer son étude. Vous avez raison, en principe, car nous ne pouvons former un sous-comité tant que nous n'avons pas reçu de mandat à cette fin.

Sénateur Marshall, auriez-vous objection à ce que nous formions le sous-comité seulement après avoir reçu l'ordre de renvoi? Cela poserait-il des problèmes?

Le sénateur Marshall: En ce qui concerne le budget, oui, monsieur le président. Le budget est déjà prêt, c'est le même que le dernier. Une somme de 244$ a déjà été dépensée et le budget global que je présenterais serait du même montant que le dernier. Mais nous devons attendre que le sous-comité soit formé, et en l'occurrence, j'ignore si nous pourrons faire adopter le budget avant les vacances de Noël.

Le sénateur Bonnell: Pourquoi ne pas donner avis de la motion lorsque le Sénat se réunira aujourd'hui et déposer votre motion jeudi?

Le sénateur Gigantès: Monsieur le président, je ne connais pas aussi bien le règlement que vous tous, mais peut-on adopter une motion sous condition? Ne pourrions-nous pas approuver le budget du sénateur Marshall à la condition qu'un ordre de renvoi soit donné à ce comité? Nous pourrions alors adopter ce point dès maintenant.

Le sénateur Bonnell: Cela me conviendrait.

Le sénateur Gigantès: Cela aiderait le sénateur Marshall à commencer son étude au plus tôt.

Le sénateur Marshall: Je ne sais pas quand le Sous-comité des budgets se réunira. Je ne sais si une séance a été prévue pour cette semaine pour l'étude des autres budgets, mais je crois que cette solution réglerait le problème. Du moins, à ce moment, je pourrais comparaître devant le Sous-comité des budgets.

Le sénateur Bonnell: Je propose que le budget du sénateur Marshall pour le Sous-comité des affaires des anciens combattants soit adopté si un ordre de renvoi lui est confié pendant la session.

Le sénateur Marshall: J'avais déjà une motion de prête à cette fin.

Le sénateur Bonnell: L'étude nous sera donc renvoyée automatiquement. Je propose que la composition du comité soit la même qu'au cours de la dernière session, et que le président et le budget demeurent inchangés.

Le président: A condition que?

Le sénateur Bonnell: A condition que l'étude soit renvoyée au sous-comité.

Le président: Nous en prenons bonne note.

Le greffier du comité: Et qu'en est-il du vice-président?

Le sénateur Bonnell: Je ne sais pas.

Le sénateur Gigantès: Cela convient-il au sénateur Marshall?

[*Text*]

Senator Marshall: Yes. That allows me to proceed.

The Chairman: That is what I had in mind. We do not want to delay your work.

Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The membership of the previous subcommittee was as follows: Senator Marshall, Senator Bonnell, Senator David, Senator Gigantès and Senator Le Moyne.

Senator Marshall: I believe Senator David replaced someone who was unable to attend one meeting. Senator David agreed to do that, but the membership list was not changed after that one meeting

The Chairman: Senator Le Moyne will not serve on that committee during this session. The Subcommittee on Veterans Affairs will have the same number of senators as the Subcommittee on Training and Employment.

We will attempt to bring your budget before the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration later this week.

Senator Marshall: That committee is scheduled to meet Thursday morning.

The Chairman: Fine. You can give notice today.

Senator Gigantès: Will I present my budget at the same time?

The Chairman: Yes, that will be later this week.

Senator Marshall: If I could do that tomorrow, it would be better.

The Chairman: I think that the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration will not pass your budget if a reference has not been made.

Senator Marshall: That is fine, Mr. Chairman.

The Chairman: I do not know if the Internal Economy Committee will accept your budget on condition.

Senator Bonnell: The members of that committee will not accept it unless there has been a reference made by the Senate.

Senator Marshall: Then we will give notice today.

The Chairman: That would be better.

Senator Bonnell: I do not think anyone would speak out against veterans this week, bearing in mind that November 11 is fast approaching. I think the motion will be passed quickly. No one would turn that down this week.

The Chairman: The next item on the agenda relates to the certification of accounts.

Senator Gigantès: I so move, Mr. Chairman.

The Clerk of the Committee: And in the case of subcommittees, the chairman of the subcommittees.

[*Traduction*]

Le sénateur Marshall: Oui, cela me permet de passer à l'action.

Le président: Telle était mon intention. Nous ne voulons pas retarder vos travaux.

D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: La composition du défunt Sous-comité était la suivante: les sénateurs Marshall, Bonnell, David, Gigantès et Le Moyne.

Le sénateur Marshall: Je crois que le sénateur David remplaçait quelqu'un qui n'avait pu assister à la réunion. . Le sénateur David a accepté d'assister à cette séance, mais la liste des membres n'a pas été changée pour autant.

Le président: Le sénateur Le Moyne ne sera pas membre de ce comité au cours de la présente session. Le Sous-comité des affaires des anciens combattants sera formé du même nombre de sénateurs que le Sous-comité de la formation et de l'emploi.

Nous essaierons de présenter notre budget devant le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration un peu plus tard cette semaine.

Le sénateur Marshall: Ce comité doit se réunir jeudi matin.

Le président: Très bien. Vous pouvez donner avis de votre motion aujourd'hui.

Le sénateur Gigantès: Pourrais-je présenter mon budget en même temps?

Le président: Oui, ce sera un peu plus tard cette semaine.

Le sénateur Marshall: Je préférais le faire demain.

Le président: Je crois que le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration n'adoptera pas votre budget s'il n'y a pas d'ordre de renvoi.

Le sénateur Marshall: Très bien, moniseur le président.

Le président: Je ne sais pas si le Comité de la régie interne acceptera d'adopter votre budget sous condition.

Le sénateur Bonnell: Les membres de ce comité n'accepteront pas de le faire tant qu'un ordre de renvoi n'aura pas été signifié par le Sénat.

Le sénateur Marshall: Nous donnerons donc avis de la motion aujourd'hui.

Le président: Il vaudrait mieux.

Le sénateur Bonnell: Je ne crois pas que quiconque oserait critiquer les anciens combattants cette semaine, d'autant plus que le 11 novembre approche à grand pas. Je crois que cette motion va être rapidement adoptée. Personne n'oserait s'y opposer cette semaine.

Le président: L'article suivant à l'ordre du jour a trait à la certification des comptes.

Le sénateur Gigantès: Je propose cette motion, monsieur le président.

Le greffier du Comité: Et dans le cas des sous-comités, cette tâche incomberait au président.

[*Text*]

The Chairman: Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

The last item on the agenda relates to the tabling of the report of expenditures incurred during the last session. I think we have the answer to the question I was asking; it is for the session, so, by definition, it will cover two fiscal years.

The next item on the agenda is under the heading "Other Business".

Senator Robertson: Mr. Chairman, what time have we been given for our regular meetings?

The Chairman: The same time as today.

Senator Robertson: At 9.30 a.m.?

The Chairman: Tuesday at 9.30, or 9 o'clock, if we want to start earlier, but we have to adjourn before 11 o'clock because there is another committee.

Senator Robertson: Well, we should be aware that Senator Marshall will be away from November 13 until November 27.

Senator Marshall: November 13 until November 25. That is the Fisheries Committee.

The Chairman: And you will not be back for Tuesday morning?

Senator Marshall: Well, if November 25 is not on a Tuesday, we will not be back then. I think it falls on a Wednesday, if I am not mistaken.

The Chairman: I am not sure if November 25 is a Tuesday.

Senator Bonnell: I think the Senate will be adjourned until November 27.

Senator Marshall: Yes, I think the Senate will be adjourning.

Senator Robertson: The Senate is adjourning, but some of the other committees will be meeting.

Senator Bonnell: We have one study, the one we have to be here for. We will not be meeting until you come back, any way; thre won't be anything to study.

Senator Marshall: We will be missing one week, it seems to me, according to the schedule. We will be missing the week after next week.

The Chairman: Subject to the approval of the order of reference by the Senate on child benefits and elderly benefits, and we will get that, I suppose, this week, the main item for our next meeting is the first draft report of the work which has been done during the summer by the research people, Mrs. Baker and Mr. Wrobel. Before closing this meeting I would like to table that document so that you will have time to read it. The only question is: When do we start to study that draft report? If you look at it, you will see that it is of substance; it contains nearly 100 pages.

[*Traduction*]

Le président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée.

Le dernier point à l'ordre du jour a trait au dépôt du rapport des dépenses faites au cours de la dernière session. Je crois que nous avons ici la réponse à la question que j'ai posée: ce rapport porte sur la session donc, par définition, sur deux années financières.

Le point suivant à l'ordre du jour a pour titre «Autres questions».

Le sénateur Robertson: Monsieur le président, à quelle heure tiendrons-nous nos séances ordinaires?

Le président: A la même heure qu'aujourd'hui.

Le sénateur Robertson: A 9 h 30?

Le président: Le mardi à 9 h 30, ou 9 heures, si nous voulons, mais nous devons suspendre nos travaux avant 11 heures, un autre comité siégeant dans cette salle à ce moment-là.

Le sénateur Robertson: Je crois qu'il faudrait signaler que le sénateur Marshall sera absent du 13 au 27 novembre.

Le sénateur Marshall: Du 13 au 25 novembre. Il s'agit du Comité des pêches.

Le président: Vous ne serez donc pas de retour pour la séance de mardi matin.

Le sénateur Marshall: Si le 25 novembre ne tombe pas un mardi, nous ne serons pas de retour. Je crois que le 25 est un mercredi, si je ne m'abuse.

Le président: Je crois que le 25 novembre tombe un mardi.

Le sénateur Bonnell: Je crois que le Sénat suspendra ses travaux jusqu'au 27 novembre.

Le sénateur Marshall: Oui, le Sénat va suspendre ses travaux.

Le sénateur Robertson: Le Sénat ne siégera pas, mais certains autres comités vont le faire.

Le sénateur Bonnell: Nous n'avons qu'une question à étudier, celle qui requiert notre présence. Nous ne nous réunirons pas avant que vous reveniez, de toute façon, car il n'y aura rien à étudier.

Le sénateur Marshall: Nous allons manquer une semaine il me semble selon notre horaire, la semaine après la semaine prochaine.

Le président: Sous réserve de l'approbation par le Sénat du mandat à l'égard des prestations aux enfants et aux personnes âgées—approbation que nous obtiendrons je présume cette semaine—le principal point à l'ordre du jour de notre prochaine séance sera la première ébauche du rapport relatif aux travaux qu'ont effectués pendant l'été nos recherchistes, Mme Baker et M. Marion Wrobel. Nous avons ce document en main et je voudrais, avant de clore la séance, le déposer de sorte que nous ayons le temps de le lire. Il ne reste qu'à savoir que quand nous allons entreprendre l'étude de ce projet de rapport. Vous pourrez constater qu'il est assez substantiel, il compte près de 100 pages.

[*Text*]

Senator Robertson: Mr. Chairman, are you asking that the draft report just be tabled at this committee for our study? Is that what you are asking this morning?

The Chairman: Yes, so that you will have it during the adjournment. November 25 is a Tuesday, so our next meeting as a full committee will be on December 2 to start the study and the discussion of the draft report that will be tabled today. Do you have copies for everyone?

The Clerk of the Committee: Yes.

The Chairman: In the meantime, we will have to read it and then wait until all the members are available to start the discussion of that very important document.

Senator David: Mr. Chairman, will we receive the report in French soon?

The Chairman: The report is now ready in the two official languages, and we will start to study that not in two weeks from now, but on December 2. Is that agreeable?

Senator Marshall: Yes.

The Chairman: I do not see the necessity of having a steering committee meeting in the meantime. The only problem is that we start that study—-

Senator David: Do you think, Mr. Chairman, that we can actually go through such a document, in two and a half hours?

The Chairman: Oh, no; we need longer than that.

Senator David: I am afraid that a short meeting will not give us time for an in-depth discussion of that document. Perhpas we could have a one-day meeting to carry on our discussion in depth.

The Chairman: We could discuss that at the next meeting, because having read the document we will be in a better position to decide how to give it the attention it obvviously needs.

Senator David: Actually, this is not a new document; it is the one we received in English in September.

The Chairman: Yes, it is the same, but the French version has not been available until now. In any event copies in both languages can now be distributed to honourable senators. As there is no other business, the meeting is adjourned.

The committee adjourned.

Ottawa, Tuesday, November 25, 1986

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 11 a.m. to study the subject matter of Bill C-16, to amend the Unemployment Insurance Act, 1971.

Senator M. Lorne Bonnell (*Deputy Chairman*) in the Chair.

[*Traduction*]

Le sénateur Robertson: Monsieur le président, demandez-vous qu'on dépose le projet de rapport ce matin aux fins de notre étude? Est-ce cela que vous voulez faire?

Le président: Oui, je voudrais simplement qu'il soit déposé de sorte que nous puissions en prendre connaissance d'ici à ce que nous reprenions nos travaux. Le 25 novembre est un mardi, nous tiendrons donc notre prochaine séance le 2 décembre, date à laquelle nous entamerons l'étude et la discussion du projet de rapport qui va être déposé aujourd'hui. Avons-nous des exemplaires pour tout le monde?

Le greffier du comité: Oui

Le président: Nous allons entre-temps en prendre connaissance et attendrons que tous les membres soient présents pour entreprendre la discussion de ce très important document.

Le sénateur David: Monsieur le président, allons-nous recevoir la version française du rapport bientôt?

Le président: Nous disposons des versions française et anglaise du rapport et entreprendrons notre étude non pas dans deux semaines, mais le 2 décembre. Les honorables sénateurs sont-ils d'accord?

Le sénateur Marshall: Bien sûr.

Le président: Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de tenir une séance du comité directeur entre-temps. Le seul problème est que nous entamons cette étude . . .

Le sénateur David: Croyez-vous, monsieur le président, que nous pouvons examiner ce document en deux heures et demie? Ne croyez-vous pas . . .

Le président: Oh non, c'est une tâche plus exhaustive que cela.

Le sénateur David: J'ai bien peur que nous n'ayons pas le temps d'examiner à fond ce document au cours d'une courte séance et je me demande si nous ne pourrions pas nous réunir une journée complète de façon à l'étudier en détail.

Le président: Nous pourrions en discuter à la prochaine séance. Chacun aura à ce moment-là eu le temps de lire le document et sera mieux en mesure de déterminer de quelle façon nous procéderons pour l'étudier à fond et lui accorder toute l'attention nécessaire.

Le sénateur David: Mais ce n'est pas un nouveau document, nous en avons reçu la version anglaise en septembre.

Le président: C'est le même document, mais nous n'avons reçu la version française qu'hier. En tout état de cause il est maintenant disponible dans les deux langues. Comme il n'y a pas d'autres points à l'ordre du jour, le Comité suspend ses travaux.

Le Comité suspend ses travaux.

Ottawa, le mardi 25 novembre 1986

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 11 heures pour examiner la teneur du projet de loi C-16 qui vise à modifier la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

Le sénateur M. Lorne Bonnell (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

[*Text*]

The Deputy Chairman: Honourable senators, our chairman is unable to be here this morning because he is ill. Consequently, as your deputy chairman, I will chair the meeting.

We have with us this morning Mr. J. L. B. Larose, Chief Actuary, Insurance Group, Employment and Immigration Commission. Mr. K. Wyman, the Executive Director of Insurance, is at another meeting and will be a little late getting here. Perhaps we could start by asking Mr. Larose to give us an outline of Bill C-16, which was referred to us for pre-study last week.

Mr. J.L.B. Larose, Chief Actuary, Insurance Group, Employment and Immigration Commission: Bill C-16 is fairly straightforward. It is almost identical to Bill C-52, which was adopted in May of 1985. The bill contains three clauses. The first clause is to retain the 10-week to 14-week variable entrance requirement for one more year. If that is not done, the entrance requirement will become fixed at 14-weeks from January 4, 1987. As a consequence of that, up to roughly 200,000 claimants might not be able to qualify for benefits during 1987.

Clause 2 of the bill would freeze the employee's rate of premium at the current level of 2.35 per cent of insurable earnings for the year 1987, but at the same time, the employer's rate of premium would also be frozen at 3.29 per cent during 1987, because the government does not want to put an additional financial load on employers, particularly on small businesses, thereby inhibiting the creation of new jobs or the momentum of the ongoing economic recovery. Nevertheless, the 2.35 per cent for employees and the 3.29 per cent for employers should still yield a sizeable surplus during 1987 so that the existing cumulative deficit in the account will be reduced substantially.

I would conclude my explanation on that note; if you have any questions, I will try to answer them.

Senator Gigantès: Would you be prepared to talk more widely on unemployment insurance rather than on this specific bill? We seem to have been using unemployment insurance for all kinds of purposes it was not designed for according to, say, the actuarial view. For instance, we have used it as an income support system, and there are people who say that things would become much more rational if all income support systems were subsumed under one system—such as the negative income tax of the kind Macdonald proposes—and all of this were under general revenue rather than using these columns in which, in effect, a tax is collected by the government—as it is with the unemployment insurance benefits—and spent by the government. Why should we continue with the fiction that it is a separate kind of fund, when all of us know that in very tough circumstances the government will have to kick in and help? What is the advantage of having these different ledgers? Shouldn't we really be looking at the fundamental issue of how we protect people against misery without destroying work incentives overall?

Mr. Larose: I do not have the authority at this time to comment on the policy aspect of the program. Given that an

[*Traduction*]

Le président suppléant: Honorables sénateurs, notre président a dû s'absenter ce matin pour des raisons de santé. Par conséquent, en ma qualité de président suppléant, je vais présider la séance.

Nous avons avec nous ce matin M. J. L. B. Larose, actuaire en chef, Groupe de l'assurance, Commission de l'Emploi et de l'Immigration. M. K. Wyman, directeur exécutif, Assurance, qui assiste actuellement à une autre réunion, sera avec nous un peu plus tard. Peut-être pourrions-nous commencer par demander à M. Larose de nous donner un aperçu du projet de loi C-16, qui nous a été renvoyé la semaine dernière pour que nous en fassions une étude préliminaire.

M. J. L. B. Larose, actuaire en chef, Groupe de l'assurance, Commission de l'Emploi et de l'Immigration: Le projet de loi C-16 n'a rien de complexe. Il est presque identique au projet de loi C-52 adopté en mai 1985. Il comporte trois articles. Le premier vise à prolonger d'un an l'application de la disposition qui permet de faire varier entre 10 et 14 semaines le nombre minimal de semaines d'emploi assurable en fonction des conditions régionales. Sans une telle mesure, cette période serait fixée à 14 semaines à compter du 4 janvier 1987. Ce qui aurait pour effet de priver quelque 200 000 prestataires de leurs prestations au cours de la prochaine année.

L'article 2 du projet de loi vise à maintenir le taux de cotisation des employés à son niveau actuel de 2,35 p. 100 des rémunérations assurables pour 1987. Par la même occasion, le tauxde cotisation des employeurs sera également maintenu à 3,29 p. 100 pour 1987, afin d'éviter d'imposer un fardeau financier de plus aux employeurs, en particulier aux petites entreprises, qui aurait pour effet de ralentir la création d'emplois ou la reprise économique en cours. Quoi qu'il en soit, ces taux de cotisation vont quand même permettre au gouvernement de réaliser un surplus suffisant pour pouvoir réduire sensiblement le déficit cumulatif actuel.

J'aimerais conclure mes explications là-dessus. Si vous avez des questions, je vais essayer d'y répondre.

Le sénateur Gigantès: Auriez-vous objection à ce que nous parlions un peu plus de l'assurance-chômage en général plutôt que de nous limiter aux dispositions de ce projet de loi précis? Il semble que l'assurance-chômage serve à diverses fins qui, du point de vue actuariel, ne sont pas nécessairement les siennes. Il n'est pas rare, par exemple, qu'elle tienne lieu de système de soutien du revenu. A cet égard, certains prétendent qu'il serait beaucoup plus rationnel de fusionner en un seul système tous les programmes de soutien du revenu—comme l'impôt sur le revenu négatif, proposé par M. Macdonald—et ne pas faire de distinction entre les fonds alloués à chacun de ces programmes, puisque nous savons très bien que l'argent perçu par le gouvernement au titre, par exemple, de l'assurance-chômage, ne suffit pas toujours à répondre à la demande. Le gouvernement doit alors puiser ailleurs le montant nécessaire pour financer le versement des prestations d'assurance-chômage. Quel est alors l'avantage d'établir une distinction aussi artificielle? Ne serait-il pas plus logique de trouver d'abord des moyens de protéger la population contre la misère sans encourager l'oisiveté?

M. Larose: Je ne suis pas autorisé, pour le moment, à me prononcer sur la politique gouvernementale en matière d'assu-

[*Text*]

important report will be submitted to Parliament at the end of this month, it would be preferable, I suppose, for any comments pertaining to policy decisions to be delayed until the report of the commission of inquiry on UIC has been submitted to Parliament at the end of November or the early part of December.

However, for your information I will clarify the financing provisions under the UIC program as they stand now. Approximately 75 per cent of program costs are now financed by premiums from employees and employers. Those premiums are, under the act, supposed to finance the first two phases of regular benefits, all special benefits and the cost of administration. The government, under the act, has to finance the third phase of regular benefits and fishing benefits. This is called the statutory share of the government; it is defined very precisely in the act. So the premiums from employees and employers can be used only for the purposes for which they were intended, namely, the financing of unemployment insurance benefits during the first two phases, work-sharing benefits, special benefits and the cost of administration; they could not be used for any purposes not specified in the act.

Senator Gigantès: But there are two things involved here: there is the spirit of these regulations, and of this original act that you talk about, and there is the letter of the law. We have trampled all over the spirit—and properly so in my view—while trying to use words that would allow us to maintain that we would obey the letter. The fact is that we have used unemployment insurance for purposes other than those that were thought of at the beginning, when unemployment was not the major scourge it is now. We have since been using it in such a way that we are shutting our eyes to the spirit of the original act. It has been used as an income support program where other income support programs might do better. We have trampled all over the spirit of the act and it is not being applied as was originally intended.

Mr. Larose: It is quite true that the original act has undergone several changes over the years since 1940. There were substantial amendments to the act, I believe, in the late 1940s. In the mid-1950s, seasonal benefits were introduced. In 1971 we introduced the Unemployment Insurance Act, which, as you know, did change the program substantially by introducing new types of benefits and by generally enriching the program and making it fall more in line with the needs of the unemployed during the 1970s.

As you know, there were amendments made in the 1970s with Bill C-27 in 1977 and Bill C-69 in 1976. Other bills were introduced early in the 1980s.

I suppose this is precisely what the commission of inquiry is looking into and reporting on. The report will be issued, I believe, at the end of this month.

Senator Gigantès: Am I correct in saying that we should not be considering this bill at all until we have seen what the com-

[*Traduction*]

rance-chômage, étant donné qu'un important rapport doit être déposé devant le Parlement à la fin du mois. Il serait préférable, je crois, d'attendre que la commission chargée d'enquêter sur l'assurance-chômage dépose son rapport, à la fin de novembre ou au début de décembre, avant de formuler quelques commentaires que ce soit à ce sujet.

J'aimerais cependant préciser, à titre d'information, qu'en vertu des dispositions actuelles relatives au financement du programme d'a.-c., les primes versées par les employés et les employeurs financent environ 75 p. 100 des coûts de ce programme. En fait, ces primes suffisent à financer les deux premières étapes du versement des prestations ordinaires ainsi que l'ensemble des prestations spéciales et les frais d'administration. Selon la loi, le gouvernement doit financer la troisième étape du versement des prestations ordinaires de même que le versement des prestations aux pêcheurs. Cette contribution, qui est définie très précisément dans la loi, constitue ce qu'on appelle la part statutaire du gouvernement. Donc, les primes versées par les employés et les employeurs servent exclusivement à financer le versement des prestations d'assurance-chômage au cours des deux premières étapes, les prestations de partage de travail, les prestations spéciales et les frais d'administration. Elles ne peuvent servir à d'autres fins que celles précisées dans la loi.

Le sénateur Gigantès: Mais il y a une différence entre l'esprit de ce règlement et de la loi initiale dont vous parlez, et la lettre. Nous faisons fi—fort pertinemment, à mon avis—de l'esprit de la loi, mais nous essayons de nous donner l'illusion que nous en respectons la lettre. Le fait est que l'assurance-chômage sert à d'autres fins que celles prévues au départ, avant que le chômage ne prenne les proportions actuelles. Nous lui avons donné depuis une telle orientation, que nous ne pouvons plus dire que nous respectons l'esprit de la loi initiale. Nous en avons fait un programme de soutien du revenu, alors que d'autres programmes du genre feraient beaucoup mieux l'affaire. Nous avons outrepassé l'esprit de la loi, de sorte que nous en avons oublié les objectifs initiaux.

M. Larose: Il est vrai que la loi initiale a subi plusieurs changements depuis 1940. Des modifications importantes y ont notamment été apportées à la fin des années 40. Au milieu des années 50, nous avons créé les prestations saisonnières. En 1971, nous avons déposé la Loi sur l'assurance-chômage qui, comme vous le savez, a transformé sensiblement le programme en créant de nouveaux types de prestations et en apportant des améliorations générales plus conformes aux besoins des chômeurs dans les années 70.

Comme vous le savez, d'autres modifications ont été apportées dans les années 70 avec le dépôt du projet de loi C-27 en 1977 et du projet de loi C-69 en 1976. La loi a aussi subi d'autres changements au début des années 80.

Je suppose que c'est précisément là-dessus que la commission d'enquête, dont le rapport doit être déposé à la fin du mois, va se prononcer.

Le sénateur Gigantès: Dois-je en déduire que nous ne devrions tout simplement pas nous pencher sur ce projet de loi avant de connaître les conclusions de la commission d'enquête?

[*Text*]

mission of inquiry has to say? We seem to be looking at something that may well turn out to be built of sand.

Mr. Larose: Another purpose of this short bill, senator, is to maintain the status quo for one more year in connection with two very important clauses under the program. One deals with the eligibility requirements—namely, the minimum number of insurable weeks of employment that are necessary to qualify for benefits or to establish a benefit period. The other maintains the status quo with regard to the premium rates for one more year.

The minister wants to provide sufficient time for the consideration of recommendations that will, undoubtedly, be included in the Forget Report. Until then the status quo is being maintained in connection with those two very important aspects.

Senator Gigantès: It mentions 121 months, which is 10 years and one month.

Mr. Larose: Yes.

Senator Gigantès: We are maintaining the status quo temporarily until we receive the Forget Report, and "temporarily" seems to mean 10 years.

Mr. Larose: The first clause would extend what we call the variable insurance requirement, the VIR, by another 12 months. It would extend it from 109 to 121 months. It is an extension of 12 months from January 5, 1987 to January 5, 1988.

Senator Gigantès: On the first page of the bill it states:

> During the period of one hundred and twenty-one months that begins on December 4, 1977, . . .

What is the meaning of that?

Mr. Larose: The previous clause would have read, "During the period of 109 months that begins on December 4 . . . "

Senator Gigantès: I have no more questions, Mr. Chairman. Thank you very much.

Senator Marsden: I should like to ask about the second provision under clause 1(2) which refers to sub-section 17(7). If I understand it correctly, a similar section is included in the existing act, that is, that the Governor in Council, subject to an affirmative resolution of Parliament, now has the power to extend the months mentioned above. Why then is the government putting forward a new bill instead of using that power?

Mr. Larose: It is correct to say that under the existing legislation there is provision to make that extension by way of Governor-in-Council approval and, very importantly, affirmative resolution of Parliament.

This is not the first time that this particular provision of the act has been extended. I think it has been extended some five or six times since it was introduced in 1977 through Bill C-27 and others. I am attempting to find the list of bills that have been enacted since then.

[*Traduction*]

Peut-être, en effet, sommes-nous en train de travailler absolument pour rien.

M. Larose: Puis-je me permettre de vous signaler que ce petit projet de loi ne vise qu'à prolonger d'un an l'application de deux dispositions très importantes du programme d'assurance-chômage. L'une porte sur les exigences d'admissibilité, en l'occurrence, le nombre minimal de semaines de travail assurable nécessaires pour être admissible aux prestations ou pour établir la durée de la période ouvrant droit à des prestations. L'autre vise à maintenir pour un an encore les taux de cotisation actuels.

22

Le ministre veut se réserver suffisamment de temps pour étudier les recommandations que ne manqueront pas de formuler les auteurs du rapport Forget. D'ici là, ces deux dispositions vont demeurer inchangées.

Le sénateur Gigantès: Il est fait mention d'une période de 121 mois, c'est-à-dire 10 ans et un mois.

M. Larose: C'est exact.

Le sénateur Gigantès: Lorsque vous dites que vous allez maintenir temporairement le statu quo jusqu'au dépôt du rapport Forget, vous entendez par «temporairement» dix ans.

M. Larose: Le premier article a pour effet de prolonger d'un autre 12 mois l'application de ce que nous appellons le facteur de variation régionale. La période d'application de cette disposition va donc passer de 109 à 121 mois. Il s'agit d'une prolongation de 12 mois qui s'étend du 5 janvier 1987 au 5 janvier 1988.

Le sénateur Gigantès: A la première page du projet de loi, il est indiqué que:

> «Pendant la période de cent *vingt et un mois* qui commence le 4 décembre 1977, . . .»

Qu'est-ce que cela veut dire?

M. Larose: L'ancien article disait: «Pendant la période de cent neuf mois qui commence le 4 décembre . . . ».

Le sénateur Gigantès: Je n'ai plus d'autres questions, monsieur le président. Je vous remercie beaucoup.

Le sénateur Marsden: J'aimerais poser une question au sujet de la disposition 1(2) portant sur le paragraphe 17(7). Si je comprends bien, il existe un article semblable dans la loi actuelle. Donc, le gouverneur en conseil peut, sous réserve d'une résolution affirmative du Parlement, prolonger la période en question. Pourquoi alors le gouvernement n'a-t-il pas exercé ce pouvoir plutôt que de déposer un nouveau projet de loi?

M. Larose: Il est exact de dire qu'une disposition de la loi actuelle prévoit cette extension par suite de l'approbation du gouverneur en conseil et, je le souligne, d'une résolution affirmative du Parlement.

Ce n'est pas la première fois qu'une extension semblable est accordée. Je crois qu'on en a accordé une cinq ou six fois depuis l'adoption du projet de loi C-27 en 1977 et d'autres projets de loi. J'essaie de trouver la liste des lois qui ont été promulguées depuis lors.

[*Text*]

In any case, it was probably found to be more practical or convenient to accomplish this particular amendment to the legislation through a short piece of legislation rather than going through what might boil down to the same debate in Parliament regarding the affirmative resolution of Parliament. In any case, this has been done about five or six times since 1977. The government of the day has always chosen to use a short bill to make that particular extension.

Senator Marsden: Why do we have that section, since it has never been used and since on this occasion, as you have pointed out, the Forget Commission is about to report and complete the first major review in a decade.

Mr. Larose: That has been in place since 1977.

Incidentally, the subclause which you were questioning is really a consequential amendment to clause 1(1). In other words, having amended or extended this period from 109 to 121, you also have to carry consequential amendments in subsection 17(7) of the act.

Senator Marsden: I understand. Perhaps you can tell us, however, why we have this particular form of consequential amendment? We might have had one which said, simply, "Drop that provision". You are arguing that on traditional grounds this has been included. I wonder if you could explain the rational grounds for its inclusion. Is it in any way necessary to the legislation proper?

Mr. Larose: I can only speculate on this and perhaps I should not be doing so; but it could perhaps be argued that at the time this particular clause was included in the act in 1977, it might not have been expected to last beyond the period originally provided for.

As you know, the rate of unemployment has gone up since that particular period and, consequently, the government of the day felt a responsibility to extend that period so that the variable insurance requirement, which, incidentally, measures the difficulties of finding or keeping unemployment across the country, would be maintained during the current years.

Senator Marsden: Your department has more experience than anyone else in this country regarding the difficulties of unemployment and its insurance in all parts of this country. Can you tell me whether the CEIC has done any studies or has expressed any views, of either a defined or a wider nature, with respect to this question of variable entry requirements? In other words, do you think that in the current employment and labour market situation in this country we should permanently entrench the variable entrance requirement into our unemployment insurance scheme? In 1977, the arguments were that it should be temporary, that it was undesirable, that it should be uniform all across the country. Does the evidence you have support that view or would you now offer the contrary view?

Mr. Larose: Again, senator, you are asking me to comment on whether the current provisions of the act should or should not be maintained. I would prefer not to comment on the policy aspect of the progam until the report of the Forget Commission has been submitted.

[*Traduction*]

De toute façon, probablement a-t-on considéré plus pratique ou commode de procéder au moyen d'un court projet de loi plutôt que par un processus qui aurait pu aboutir au même sempiternel débat au Parlement concernant la résolution affirmative. On a procédé de cette façon cinq ou six fois depuis 1977. Le gouvernement de l'époque a toujours préféré accorder cette extension par l'intermédiaire d'un court projet de loi.

Le sénateur Marsden: Je me demande pourquoi cet article existe puisqu'il n'a jamais été appliqué d'autant plus, comme vous l'avez signalé, que la Commission Forget est sur le point de déposer son rapport aux termes de la pemière étude importante de la question depuis une décennie.

M. Larose: Cette mesure est en vigueur depuis 1977.

Soit dit en passant, le paragraphe que vous mettez en question est en fait un amendement corrélatif au paragraphe 1(1). En d'autres termes, en faisant passer cette période de 109 à 121 jours, vous devez également adopter des amendments corrélatifs au paragraphe 17(7) de la loi.

Le sénateur Marsden: Je vois. Peut-être pourriez-vous nous dire cependant pourquoi nous apportons cette forme particulière d'amendement corrélatif? Nous aurions pu en adopter un qui abrogerait simplement cette disposition. Or, vous soutenez que c'est depuis toujours sous-entendu. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi? Est-ce absolument nécessaire?

M. Larose: Je ne le sais pas exactement et peut-être ne devrais-je pas faire de supposition, mais au moment où cette disposition a été incluse dans la loi en 1977, peut-être ne s'attendait-on pas à ce qu'on en prolonge l'application au-delà de la période originalement prévue.

Comme vous le savez, le taux de chômage a grimpé depuis lors et, en conséqunce, le gouvernement de l'époque s'est senti obligé de prolonger cette période de sorte que les diverses exigences relatives à l'assurance-chômage qui, soit dit en passant, tiennent compte de la difficulté à trouver ou à garder un emploi, seront maintenues au cours de ces années.

Le sénateur Marsden: Votre ministère connaît plus que tout autre au pays les difficultés que posent le chômage et l'assurance-chômage dans toutes les régions du pays. Pourriez-vous me dire si la CEIC a effectué des études ou a exprimé une opinion définie ou générale concernant la question des facteurs de variation régionale? En d'autres termes croyez-vous, étant donné la situation actuelle de l'emploi et du marché du travail dans le pays, que nous devrions inclure en permanence des conditions d'admissibilité variables dans notre régime d'assurance-chômage? En 1977, on soutenait que ces dispositions devaient être temporaires, que le régime devait être uniforme dans tout le pays. D'après ce que vous savez, que préconise-t-on à l'heure actuelle?

M. Larose: Vous me demandez de nouveau, madame la sénatrice, d'indiquer si les dispositions actuelles de la loi devraient ou ne devraient pas être maintenues. Je préférerais ne pas commenter sur cet aspect de politique avant que la Commission Forget ait déposé son rapport.

[*Text*]

Senator Marsden: Mr. Chairman, I phrased my question badly. I was trying to put it so that the witness did not have to give an opinion of either a personal or departmental nature. That is why I asked if he had done any studies, if he had any evidence of the impact of a uniform entrance requirement as opposed to a variable one.

Mr. Larose: I am so sorry, senator, I misunderstood your question. As I was saying in my short opening remarks, if clause 1 were not adopted, the current variable entrance requirement of 10 to 14 weeks, depending on the regional rate of unemployment, would be changed to a fixed 14-week requirement across the country. The consequence of that would be that as many as 200,000 claimants would not be able to establish a claim during 1987. The financial impact of that would be of the order of over half a billion dollars, and the concentration of the reduction in benefits, or of the number of claimants affected by a fixed 14-week entrance requirement, would be found in the Atlantic provinces for the most part, followed by a slightly higher than average number in British Columbia and in Quebec. In the rest of the country the impact would be much lower than average, simply because the employment opportunities are probably superior in those areas than they are in the maritimes, in B.C. and in Quebec.

Senator Marsden: I remember when the CEIC was struggling with the question of inducing workers to move to the jobs rather than to stay in the region where employment opportunities were very low. Presumably, the fixed entrance requirement has an impact upon that. In other words, if it were to be raised to a uniform 14-week entry period, there would be a great deal more migration across the country. Has that been considered in relation to the offsetting costs of support for migration?

Mr. Larose: Studies might have been conducted along those lines, but I am not aware of them or of their results.

Senator Marsden: Therefore, the CEIC has not reversed its position that movement towards work is more desirable than staying in a region of low demand?

Mr. Larose: As senators are aware, we do provide for the mobility of workers mobility grants to enable them to move from the low employment to the higher employment regions. This would be used to avoid the sorts of results that are not desirable.

Senator Marsden: I wonder if you have balanced the costs on either side in that respect?

Mr. Larose: I am not aware of that particular aspect of the program, so I do not think I can answer that question.

Senator Marsden: Would you be kind enough to refer me to the technical expert in your department who would be able to answer that question? In terms of the costs of unemployment insurance and what the country faces, it would be interesting,

[*Traduction*]

Le sénateur Marsden: Monsieur le président, j'ai mal formulé ma question. Je voulais la formuler de façon à ce que le témoin n'ait pas à donner sa propre opinion ou celle de son ministère. C'est pourquoi je lui ai demandé s'il avait effectué des études ou entendu des commentaires concernant l'incidence de conditions d'admissibilité uniformes par opposition à des conditions variables.

M. Larose: Je suis désolé, madame la sénatrice, d'avoir mal compris votre questions. Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, si l'article 1 n'était pas adopté, les conditions d'admissibilité actuelles de 10 à 14 semaines, qui sont fonction du taux régional de chômage, seraient remplacées par une exigence fixe de 14 semaines pour tout le pays. En conséquence, 200 000 prestataires perdraient leur droit aux prestations en 1987. Cette mesure permettrait d'épargner plus d'un demi milliard de dollars. Par ailleurs, ce sont surtout les citoyens des provinces de l'Atlantique, et, dans une proportion légèrement supérieure à la moyenne de ceux de la Colombie-Britannique et du Québec qui subiraient une réduction des prestations par suite de l'adoption d'une condition d'admissibilité fixe de 14 semaines. Cette mesure aurait une incidence bien inférieure à la moyenne dans les autres provinces du pays, simplement parce que les débouchés y sont probablement plus considérables que dans les Maritimes, en Colombie-Britannique et au Québec.

Le sénateur Marsden: Je me rappelle que la CEIC s'est à un moment donné demandée si elle devait forcer les travailleurs à se déplacer pour trouver un emploi plutôt qu'à rester dans la région où les débouchés étaient rares. Selon toute vraisemblance, cette mesure aurait une incidence à ce titre. En d'autres termes, si l'on appliquait une période d'admissibilité uniforme de 14 semaines il y aurait beaucoup plus de migration à l'intérieur du pays. A-t-on pris en considération les coûts inhérents à cette migration?

M. Larose: Peut-être a-t-on effectué des études à ce sujet, mais je ne le sais pas.

Le sénateur Marsden: En conséquence, la CEIC maintient toujours qu'il est préférable d'inciter les travailleurs à se déplacer plutôt que de demeurer dans une région où les débouchés sont rares?

M. Larose: Comme les sénateurs le savent, nous offrons une indemnisation pour les travailleurs qui sont appelés à se déplacer pour trouver un emploi, sous forme de subventions à la mobilité, afin de leur permettre de quitter leur région, où le taux de chômage est élevé, pour se rendre dans une région où il est inférieur. On peut ainsi éviter les résultats qui en sont pas souhaitables.

Le sénateur Marsden: Je me demande si vous avez évalué les coûts de ces deux possibilités?

M. Larose: Je ne connais pas cet aspect particulier du programme et ne suis donc pas en mesure de répondre à la question.

Le sénateur Marsden: Seriez-vous assez aimable pour m'indiquer à qui m'adresser afin d'obtenir une réponse? Pour ce qui est des coûts de l'assurance-chômage et de la situation au pays, il serait intéressant, de fait, de savoir si l'épargne que

[*Text*]

indeed, to know whether the large sum that you said would be a consequence if this bill were not passed would be offset by mobility grants. There may be no relationship, but I would be curious to know if there is.

Mr. Larose: I do not think there is a relationship between the two, or, at least, that such a relationship as you are suggesting is being examined in quite that light. There is a program which tries to offset the negative implication of the variable entrance requirement, but it is not done in the sort of systematic way that you have described.

Senator Marsden: I do not have in front of me a copy of the Forget report and I have forgotten the terms of that inquiry. Was that commission asked explicitly to look at the question of the variable entrance requirement and the impact upon the labour markets in low demand parts of our economy?

Mr. Larose: If I may, I will ask Mr. Wyman to reply to that question.

Mr. Kenneth Wyman, Executive Director, Insurance, Employment and Immigration Commission: The mandate of the Forget Commission was very broad. It was not specifically asked to look at that one item, but certainly the mandate given to the commissioners gave them ample scope to examine that area if they so wished.

Senator Marsden: Do you know whether they did examine it? I am not asking for their conclusions, but do you know if they looked at that area?

Mr. Wyman: I don't know. We have not yet received the report so I don't know whether that area was addressed. As I say, however, the mandate was certainly quite broad enough and gave the commissioners ample opportunity to do so.

The Deputy Chairman: Honourable senators, the two witnesses who have just joined usare Mr. Ken Wyman, Executive Director of Insurance, and Mr. Joseph Verbruggen, Director General of Insurance Policy. I now call upon Senator David.

Le sénateur David: Monsieur Larose, j'aimerais savoir pourquoi à l'article 61(1) où il y a un amendement et où si je vous ai bien compris, 'on avait gelé au même taux qu'en 1986, les cotisations de 1987 pour les employés et les employeurs. Pourquoi a-t-on cru bon de redéfinir le 2.35 p. 100 des rémunérations pour les employés, sans redéfinir le 3.9 p. 100 des employeurs?

M. Larose: Monsieur le président, la législation en cours prévoit que le taux des employeurs sera égal à 1.4 fois le taux des employés. Donc, automatiquement, en établissant un taux de 2.35 p. 100 pour les employés, on a évidemment le taux de 3.29 p. 100 pour les employeurs.

Le sénateur David: Mais, puisque c'est gelé au même taux, la même loi fait qu'il fallait redéfinir le taux des employés pour arriver à celui des employeurs. Ce gel devait être inscrit dans la loi. Cet article était indispensable.

M. Larose: L'article 64(1) de la loi prévoit déjà que le taux des employeurs sera 1.4, et donc, que l'on n'avait pas besoin de fixer ou de spécifier celui de l'employeur, non plus évidem-

[*Traduction*]

pourrait réaliser le gouvernement si ce projet de loi n'était pas adopté ne servirait pas à octroyer des subventions à la mobilité. Peut-être n'y a-t-il pas de lien de cause à effet entre ces deux mesures, mais je serais curieuse de le savoir.

M. Larose: Je ne crois pas qu'il y ait de lieu de cause à effet entre ces deux questions ou, du moins, que la question ait été envisagée sous cette angle. Il existe un programme qui essaie de compenser pour l'incidence négative du facdeur de variation régionale, mais il n'est pas appliqué de la façon systèmatique que vous avez décrite.

Le sénateur Marsden: Je n'ai pas d'exemplaire du rapport de la commission Forget en main et en ai oublié le mandat. Cette commission était-elle chargée explicitement d'étudier la question du facteur de variation régionale et de son incidence sur le marché du travail dans les secteurs de notre économie à faible demande?

M. Larose: J'aimerais demander à M. Wyman de répondre à cette question.

M. Kenneth Wyman, Directeur exécutif, Assurance, Commission de l'emploi et de l'immigration: La commission Forget avait un mandat très vaste. Elle n'était pas précisément chargée d'étudier un seul point, mais elle disposait certainement de toute la latitude voulue pour examiner cette question si elle le désirait.

Le sénateur Marsden: Savez-vous si elle l'a étudiée? Je ne veux pas connaître ses conclusions, mais simplement savoir si elle a étudié la question?

M. Wyman: Je ne sais pas. Nous n'avons pas encore reçu son rapport et je ne sais donc pas si elle s'est penchée sur ce point. Je le répète, toutefois, son mandat était certainement assez large pour qu'elle effectue cette étude.

Le vice-président: Honorables sénateurs, deux autres témoins viennent de se joindre à nous. M. Ken Wyman, est directeur exécutif de l'assurance et M. Joseph Verbruggen, directeur général de la politique d'assurance. La parole est maintenant au sénateur David.

Senator David: Mr. Larose, I would like to know why section 61(1) has been amended, or rather, if I understood your correctly, why the rate of employer and employee contributions for 1987 have been frozen at the 1986 rate. Why was it thought desirable to redefine the 2.35 per cent premium on wages without redefining the 3.29 per cent contributed by the employers?

Mr. Larose: Mr. Chairman, the Act currently in force provides that the employers' rate shall be equal to 1.4 times the employees' rate, so by setting 2.35 per cent as the rate for employees, you automatically get a rate of 3.29 per cent for the employers.

Senator David: But since it's frozen at the same rate, the same legislation requires that the employers' rate be reached by redefining the employees' rate, and this freeze ought to be spelled out in the legislation, that section was indispensable.

Mr. Larose: Section 64(1) of the current Act already provides that the employers' rate shall be 1.4 *times the employees' rate*, so there is no need to set, or to specify, if you will, the

[*Text*]

ment, d'amender l'article 64(1) qui demeure tel quel. En fait le seul changement qui était nécessaire consistait à étendre la période du gel de 1986 pour une autre année, en fonction seulement du taux de prime des employés, et conséquemment, à l'article 64(1), le taux des employeurs demeurerait incidemment le même.

Le sénateur David: Mais si je vous ai bien compris, le taux des employés aussi a été gelé, et est le même qu'en 1986?

M. Larose: Exactement.

Le sénateur David: A ce moment-là comment se lisait l'article 62 de l'ancienne loi? Cela devait être un taux de 2.35, j'imagine?

M. Larose: Oui, l'article de la loi présentement en vigueur et qui a été amendé par le projet de loi C-52 adopté au mois de mai 1985, se lisait comme suit. Je n'ai que le texte anglais et si vous me le permettez . . .

> 62.1 Notwithstanding section 62, the rate of premium that persons employed in insurable employment will be required to pay in 1986 is 2.35 per cent of insurable earnings in that year.

Alors, c'est là la clause courante, et celle-ci est amendée en . . .

Le sénateur David: . . . en ajoutant le mot 1987?

M. Larose: Oui.

Le sénateur David: C'est la seule différence?

M. Larose: Voilà.

Le sénateur David: Merci.

Le sénateur Rousseau: Je ne sais qui d'entre nous répondra mais j'aimerais savoir si depuis ce gel, il y a eu des emplois de créés. Aussi combien d'emplois ont été préservés. Est-ce qu'on est parvenu à recueillir des chiffres là-dessus? Combien d'emplois ont été créés et combien ont été préservés depuis le gel?

M. Larose: La question touche à ce que l'on pourrait appeler la macro-économie. Lorsqu'une cotisation obligatoire n'est pas augmentée, lorsqu'on ne prélève pas de l'argent du secteur de l'économie, cet argent, en demeurant dans l'économie, augmente le pouvoir d'achat des particuliers et aussi permet aux employeurs de ne pas augmenter leur coût de production et de créer de nouveaux emplois. Je ne sais pas s'il y a des économistes ici qui pourraient évaluer l'impact du gel. L'an dernier à cause du gel un montant d'environ 650 millions de dollars n'a pas été prélevé à cause du gel. Cela a certainement eu pour effet, ou bien de maintenir des emplois, ou bien de créer de nouveaux emplois. Je n'ai pas à la portée de la main le nombre d'emplois qui pourrait correspondre à un certain montant d'argent qui n'est pas prélevé de l'économie. Malheureusement, je n'ai pas ce chiffre. On pourrait peut-être vous le fournir plus tard.

Le sénateur Rousseau: Il serait intéressant d'avoir plus de précision sur les effets du gel, à savoir si c'est rentable ou non, si cela crée de l'emploi, ou en préserve.

M. Larose: Il n'y a pas eu d'étude précise là-dessus; d'ailleurs elle ne pourrait pas se faire avant plusieurs années, avant d'avoir tous les chiffres de 1986. Le gel est présentement en

[*Traduction*]

employers' rate, and obviously there is equally no need to amend section 64(1), which remains as is. The only change that was necessary was to extend the term of the 1986 freeze for another year, and with respect to the employees' rate only, because as a result of section 64(1) the employers' rate would stay the same.

Senator David: But if I understood you correctly, the employees' rate is also frozen and is the same as in 1986.

Mr. Larose: Precisely.

Senator David: Well, in that case, how did section 62 of the old Act read? The rate must have been fixed at 2.35, I imagine?

Mr. Larose: Yes, the section in the current Act, which incidentally was amended by Bill C-52, passed in May 1985, read as follows. I only have the English version, and if you will allow me—

> Nonobstant l'article 62, les personnes exerçant un emploi assurable devront verser en 1986 2,35 p. 100 de leurs gains assurables de l'année en cours.

Therefore we have the clause as it now stands.

Senator David: Without mentioning 1987?

Mr. Larose: That's right.

Senator David: And that's the only difference?

Mr. Larose: Yes.

Senator David: Thank you.

Senator Rousseau: I'm not sure who can answer this question, but I would imagine that some jobs have been created since the freeze. Excactly how many jobs have been saved or created since the freeze was imposed?

Mr. Larose: Your question involves macroeconomics. When mandatory contributions are not increased, or when no money is collected from the economic sector, then this money, by remaining in circulation in the economy, increases the purchasing power of individuals and enables employers to keep production costs in check and create new jobs. I don't know whether there are any economists here among us who could attempt to gauge the impact of this measure, but last year, the freeze represented a total of about $ 650 million in contributions that were not collected. This certainly had some kind of effect, either in terms of saving jobs or creating new ones, but I can't tell you offhand the exact number that corresponds to this amount. Unfortunately, I don't have these figures with me. However, I could perhaps get them for you.

Senator Rousseau: It would be interesting to have them, for information purposes, so as to have a better idea of whether or not the freeze is beneficial, that if it creates or saves jobs.

Mr. Larose: No specific study has been made and one could not be done for several more years, at least until we have the complete figures for 1986. The freeze is presently in effect but

[*Text*]

cours. Il est généralement reconnu que des emplois auraient peut-être été éliminés ou n'auraient pas été créés, et si on avait prélevé un montant d'environ six à 700 millions de dollars de plus de l'économie. Je pense que c'est généralement reconnu par les économistes qu'un tel phénomène se produit présentement.

Le sénateur Rousseau: Merci, monsieur.

The Deputy Chairman: While we have the executive director with us, perhaps he could answer the question that Senator Marsden asked earlier as to why, in clause 1(2) subsection 17(7) of the act is repealed and a new subsection (7) substituted therefor. Why has that been put back in when it is not needed and is never used? The subsection says:

> (7) The Commission may, with the approval of the Governor in Council and subject to affirmative resolution of Parliament, extend the period of one hundred and twenty-one months . . .

Why do we need that subsection? We have an act going through rather than a resolution, and I would think that we would have an act going through the next time, if we wished to change it.

Mr. Wyman: To the best of my knowledge, this is the way it has been done over the past six or seven years, and it was felt appropriate to continue doing it that way rather than take the other route. Perhaps Mr. Verbruggen can add to what I have said.

Mr. Joseph J. Verbruggen, Director General, Insurance Policy, Employment and Immigration Commission: I believe the intent of the government in 1977 before this section came into effect, was to increase the entrance requirement to a flat 14 weeks. As a result of the parliamentary system, the committee system, it was then modified to include this item on the variable entrance requirement. It has been maintained from year to year pending a variety of reviews that we have undergone over the past several years. You will recall that there was an internal review in 1981, and presently there is the Forget Commission. The assumption has always been that those reviews or royal commissions might make significant recommendations in this area relative to the entrance requirement. So it is pending the outcome of those studies and/or acceptance of the recommendation that this is being maintained.

The Deputy Chairman: But that does not answer the question for me. It does not make it any better. In fact, it just confuses me more than ever. The subsection says:

> (7) The Commission may, with the approval of the Governor in Council and subject to affirmative resolution of Parliament, extend the period of one hundred and twenty-one months . . .

We are speaking of the period mentioned at the top of page 2 of the bill. It has nothing to do with the 14 days, other than the extension of that time. It merely changes the period. Why do we have to have that as a resolution and the approval of the Governor in Council—you have to have both in order to change that—when each time you change it you bring in an

[*Traduction*]

it is generally acknowledged that some jobs would have been cut or not even created it between $ 6 and $ 7 million had been taken out of the economy. I think economists generally accept this fact.

Senator Rousseau: Thank you.

Le vice-président: Puisque le directeur exécutif se trouve encore parmi nous, il pourrait peut-être répondre au sénateur Marsden qui a demandé plus tôt pourquoi le paragrahe 1(2) abroge le paragraphe 17(7) et lui substitue un nouveau paragraphe (7). Pourquoi a-t-on réinséré cette disposition qui est superflue et n'est jamais utilisée? Le paragraphe stipule:

> «(7) La Commission peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil et sous réserve de résolution affirmative du Parlement, prolonger la période de cent vingt et un mois . . .

Qu'avons-nous besoin de ce paragraphe? Nous adoptons ici un projet de loi, non une résolution, et je pense qu'il en sera ainsi la prochaine fois que nous projetterons de modifier la loi.

M. Wyman: Si je me souviens bien, c'est ainsi qu'on a procédé les six ou sept dernières années et nous avons jugé qu'il était préférable de recourir à cette formule plutôt que d'en adopter une autre. M. Verbruggen a peut-être un mot à ajouter à ce sujet.

M. Joseph J. Verbruggen, directeur général, politique d'assurance, Commission de l'emploi et de l'immigration: L'intention du gouvernement était, je crois, en 1977, avant que cet article ne prenne effet, de porter la période d'admissibilité à 14 semaines. Le Parlement et le Comité ont ensuite modifié cette disposition pour que cette période varie selon les régions. Ce facteur de variation a été maintenu d'année en année dans le cadre des révisions successives qui ont été apportées au fil des ans. Vous vous souviendrez qu'il y a eu une révision interne en 1981 et qu'il y a actuellement, la Commission Forget. On a toujours espéré que ces révisions ou Commissions royales amènent d'importantes recommandations en ce qui concerne le maintien ou non de conditions d'admissibilité variables. Aussi, ce n'est qu'en attendant le résultat de ces études et ou l'approbation des recommandations que nous maintenons ce paragraphe.

Le vice-président: Mais cela ne répond pas à ma question. Cela ne m'éclaire pas. En réalité, ma confusion est encore plus grande. Le paragraphe stipule:

> «(7) La Commission peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil et sous réserve de résolution affirmative du Parlement, prolonger la période de cent vingt et un mois prévue au paragraphe (6).»

Nous parlons ici de la période mentionnée au bas de la page 2 du projet de loi. Cela ne concerne les 14 semaines que pour autant que la période d'admissibilité est consernée. On ne fait qu'en prolonger l'application. Pourquoi nous faut-il pour cela une résolution et l'approbation du gouverneur en conseil—il vous faut les deux pour modifier une telle disposition—puisque, chaque fois que vous la modifiez, vous présentez plutôt un

[*Text*]

act of Parliament instead? Why do we have to keep including this subsection? Is it because we did so before?

Mr. Verbruggen: Mr. Chairman, for clarification, are you asking why this is done by the commission with the approval of the Governor in Council—

The Deputy Chairman: By a resolution. If you are going to keep making legislation, then we do not need this subsection.

Mr. Verbruggen: It is my understanding that, if you were to follow this process, it would be just as cumbersome as introducing legislation; and, since you need legislation anyway for the fixing of the rate, this is included so as not to have a separate process.

Senator Marsden: Then why include this in the bill?

The Deputy Chairman: Why include it at all?

Senator Marsden: Why not leave it out this time?

Mr. Verbruggen: Then it becomes an automatic 14 weeks.

The Deputy Chairman: No, no; it has nothing to do with the 14 weeks. It just extends the period of 121 months.

Mr. Verbruggen: You have to extend the period mentioned before, under subsection (6).

The Deputy Chairman: We are doing that by act of Parliament, not by resolution.

Mr. Verbruggen: If you did it by resolution, you would have a separate process from the rest of the bill.

The Deputy Chairman: If we did it by resolution, we would have to have an order in council and also a resolution of Parliament.

Mr. Verbruggen: That's right.

The Deputy Chairman: We have never done it that way in the past. We now have an act of Parliament being considered, and, since we are only going to do it for the year and we have a report being brought in during the year that will revamp the whole system, why do we keep including this subsection? We might as well pass an act of Parliament rather than a resolution of Parliament. The Governor in Council cannot do anything without the approval of Parliament. I do not really understand the necessity for this subsection. It seems to me that we are wasting words and making this bill sound complicated. It is verbose. It sounds like some lawyer has put in extra words because he gets paid by the word.

Mr. Verbruggen: Quite so; and your point is: why is it not simply left to Parliament to do it every time?

The Deputy Chairman: And do it right. I have some further questions. You probably have some statistics showing the number of people, particularly in the Atlantic region, who are

[*Traduction*]

projet de loi au Parlement? Pourquoi nous faut-il toujours insérer ce paragraphe? Est-ce parce que nous avons agi ainsi par le passé?

M. Verbruggen: Monsieur le président, pourriez-vous préciser si vous voulez savoir pourquoi la Commission procède ainsi, sur approbation du gouverneur en conseil . . .

Le vice-président: Au moyen d'une résolution. Si vous escomptez procéder par voie législative, alors, nous n'avons pas besoin de ce paragraphe.

M. Verbruggen: Si je comprends bien, vous voulez dire que cette solution serait tout aussi compliquée que de présenter un nouveau projet de loi et étant donné que, de toute façon, il faut une mesure législative pour fixer le taux, on inclut ce paragraphe pour ne pas avoir à faire les deux.

Le sénateur Marsden: Alors pourquoi insérer ce paragraphe au présent projet de loi?

Le vice-président: Quel est sa raison d'être, tout simplement?

Le sénateur Marsden: Pourquoi ne pas l'exclure, cette fois-ci?

M. Verbruggen: La période d'admissibilité serait alors invariablement de 14 semaines.

Le vice-président: Non, non; ceci n'a rien à voir avec ces 14 semaines. La disposition ne fait qu'en prolonger l'application au-delà de 121 mois.

M. Verbruggen: Vous devez prolonger la période mentionnée plus tôt, au paragraphe (6).

Le vice-président: Nous procédons ici par voie législative et non par résolution.

M. Verbruggen: Si vous procédiez par résolution, vous auriez recours à un processus différent de celui qui est utilisé pour le reste du projet de loi.

Le vice-président: Si nous procédions par résolution, il nous faudrait un arrêté en conseil et aussi une résolution du Parlement.

M. Verbruggen: C'est juste.

Le vice-président: Nous n'avons jamais procédé ainsi par le passé. Nous étudions en ce moment une loi du Parlement et comme cette mesure ne s'applique qu'à l'année en cours et que nous aurons cette année un rapport qui réformera tout le régime, pourquoi conserver ce paragraphe? Autant adopter une loi du Parlement plutôt qu'une résolution du Parlement. Le gouverneur en conseil ne peut rien faire sans l'approbation du Parlement. Je ne comprends vraiment pas la nécessité de ce paragraphe. Il me semble que ce sont des mots inutiles, qui compliquent inutilement ce projet de loi. C'est du verbiage. Ce doit être les juristes qui ont ajouté ces mots; ils doivent être payés au mot.

M. Verbruggen: Bon, très bien. En somme, vous vous demandez pourquoi on n'a pas toujours laissé le Parlement en statuer?

Le vice-président: Comme il se doit. J'ai d'autres questions à poser. Vous avez probablement des chiffres nous renseignant sur le nombre de gens, en particulier dans la région Atlantique,

[*Text*]

drawing unemployment insurance at the present time—not who are unemployed but who are drawing unemployment insurance. Do you have those statistics?

Mr. Larose: I believe Mr. Verbruggen has those statistics.

The Deputy Chairman: Also a breakdown for each of the provinces—or are they done by region rather than by province?

Mr. Verbruggen: By province. The number of beneficiaries by province in 1985.

The Deputy Chairman: We would like the statistics for 1986. For example, do you know how many people actually drew benefits in October, 1986?

Mr. Verbruggen: I do not have that figure in front of me.

The Deputy Chairman: What is the most recent figure that you have?

Mr. Verbruggen: I have 1985, the full year.

The Deputy Chairman: Does that sheet that you are holding cover all the provinces?

Mr. Verbruggen: Yes.

The Deputy Chairman: May we have a copy of it so that we can include it in our records?

Mr. Verbruggen: Certainly.

The Deputy Chairman: Do you have statistics on how many people pay into the Unemployment Insurance Plan?

Mr. Larose: I may have an estimate of the insured population, but you are asking for the number of individuals, are you not?

The Deputy Chairman: Let us suppose that 125,000 people live in Prince Edward Island. Of those 125,000 people, how many bought unemployment insurance stamps last year?

Mr. Larose: According to the national average, 97 per cent of paid workers across the country are covered by the Unemployment Insurance Program. That is the group that would have to pay premiums.

The Deputy Chairman: The trouble with that statistic is that, because of the size of our country, the average, for example, for Toronto-Scarborough would not be the same as the average for Atlantic Canada.

Mr. Larose: But all paid workers who earn at least the minimum insurable earnings limit, or who work at least 15 hours per week for the same employer, would have deducted from their pay the cost of the premium. They are automatically covered by the program.

The Deputy Chairman: Do you know what percentage of the people, for example, of the Atlantic provinces work?

Mr. Larose: I do not have those figures with me.

The Deputy Chairman: Do you have any figures to show how much is paid out in unemployment insurance benefits to each of the provinces? For example, how much did Newfoundland receive for 1985?

[*Traduction*]

qui touchent actuellement des prestations d'assurance-chômage—non pas ceux qui sont en chômage, mais ceux qui retirent de l'assurance-chômage. Avez-vous des chiffres?

M. Larose: Je crois que M. Verbruggen les a.

Le vice-président: Avez-vous aussi une ventilation par province—ou ces chiffres sont-ils établis par région plutôt que par province?

M. Verbruggen: Par province. Le nombre de bénéficiaires, par province, en 1985.

Le vice-président: Nous aimerions connaître ces chiffres pour 1986. Par exemple, savez-vous exactement combien de personnes ont retiré des prestations en octobre 1986?

M. Verbruggen: Non, je n'ai pas ce renseignement.

Le vice-président: Quel est, sur ce point, le dernier chiffre dont vous disposez?

M. Verbruggen: J'ai les chiffres de 1985, pour l'année entière.

Le vice-président: Cette feuille que vous tenez s'applique-t-elle à toute les provinces?

M. Verbruggen: Oui.

Le vice-président: Pouvons-nous en avoir une copie pour l'annexer au compte rendu?

M. Verbruggen: Certainement.

Le vice-président: Savez-vous combien de personnes ont contribué au régime d'assurance-chômage?

M. Larose: Je puis avoir un estimé de la population assurée, mais vous me demandez combien de personnes, n'est-ce pas?

Le vice-président: Supposons que 125 000 personnes résident dans l'Île-du-Prince-Édouard. De ce nombre, combien ont acheté des timbres d'assurance-chômage l'an passé?

M. Larose: D'après la moyenne nationale, 97 p. 100 des travailleurs rémunérés du Canada seraient couverts par le régime d'assurance-chômage. Ce sont ceux qui auraient normalement à verser des cotisations.

Le vice-président: L'inconvénient de ce renseignement statistique c'est que vu les dimensions du pays, la moyenne, par exemple, pour Toronto Scarborough ne serait pas la même que celle qui vaudrait pour la région Atlantique.

M. Larose: Mais tous les travailleurs rémunérés qui gagnent au moins le minimum assurable, ou qui travaillent au moins 15 heures par semaine pour le même employeur, doivent payer une cotisation qui est déduite de leur salaire. Ils sont automatiquement couverts par le régime.

Le vice-président: Connaissez-vous, par exemple, le pourcentage de travailleurs dans les provinces atlantiques?

M. Larose: Je ne dispose pas de ce renseignement.

Le vice-président: Pouvez-vous nous dire le montant global de prestations d'assurance-chômage qui sont versées dans chaque province? Par exemple, combien les chômeurs de Terre-Neuve ont-ils reçu en 1985?

[*Text*]

Mr. Verbruggen: I can give you the correct figure for Newfoundland for 1985 and a forecasted figure for 1986.

The Deputy Chairman: Do you have that statistic for each of the provinces?

Mr. Verbruggen: Yes. Shall we have it copied as well?

The Deputy Chairman: Yes, and we will append it to today's proceedings.

Mr. Verbruggen: It shows the benefit payments by province from 1979 to 1986 forecasted.

The Deputy Chairman: Do you have statistics on the rate of unemployment for those provinces for that same period?

Mr. Verbruggen: I believe so, but let me check.

The Deputy Chairman: These documents will come in handy when we review the Forget report.

Mr. Verbruggen: I do not have the unemployment rate by province. However, we should have that information and I can send it to you.

The Deputy Chairman: Would you see that the clerk gets a copy of those statistics, so that they can be appended to the record.

Mr. Verbruggen: Yes.

The Deputy Chairman: It seems to me that unemployment insurance is based on how much one draws out and how much one pays in. Can you give us the average payments made in the different provinces? For example, somebody in Prince Edward Island may withdraw per fortnight $200 whereas somebody in central Ontario may be withdrawing $400 per fortnight. Can you give us some statistics on average pay for each province?

Mr. Verbruggen: We have the average weekly benefit by province from 1979 through to 1985.

The Deputy Chairman: May we have a copy of that document as well?

Mr. Verbruggen: Yes.

The Deputy Chairman: It seems that fishermen are on a different program than the ordinary labourer. Do these figures that we have include the statistics on fishermen or are those statistics separate?

Mr. Verbruggen: I can show you what we paid out in fishing benefits.

The Deputy Chairman: By province?

Mr. Verbruggen: I do not have it broken down in that way, but I can get you that information. I am not sure whether fishing benefits are broken down by province or by regions—for example, the Atlantic region and the Pacific region. I shall try to send you statistics for each province.

The Deputy Chairman: Will those statistics include freshwater fishing? Are those fishermen on the same system?

[*Traduction*]

M. Verbruggen: Dans le cas de Terre-Neuve, je puis vous donner le chiffre exact pour 1985 et une prévision pour 1986.

Le vice-président: Possédez-vous les statistiques pour chacune des provinces?

M. Verbruggen: Oui, désirez-vous en obtenir copie?

Le vice-président: Oui; nous les annexerons aux délibérations d'aujourd'hui.

M. Verbruggen: On y trouve le montant des prestations versées par province, de 1979 à 1985, et un estimé pour 1986.

Le vice-président: Possédez-vous des statistiques sur le taux de chômage dans ces provinces pour la même période?

M. Verbruggen: Je le crois, mais je vérifie.

Le vice-président: Ces documents nous seront utiles au moment d'examiner le rapport Forget.

M. Verbruggen: Je n'ai pas ici les taux de chômage par province, mais nous devrions pouvoir les obtenir et vous les communiquer.

Le vice-président: Voudriez-vous veiller à ce que le greffier obtienne ces statistiques afin qu'il puisse les annexer aux délibérations?

M. Verbruggen: Très bien.

Le vice-président: Il me semble que les prestations d'assurance-chômage sont déterminées en fonction des cotisations. Connaissez-vous la moyenne des prestations versées dans les diverses provinces? Par exemple, un résident de l'Île-du-Prince-Édouard pourrait retirer 200 $ pour 15 jours tandis qu'un résident du centre de l'Ontario pourrait retirer 400 $ pour la même période. Pouvez-vous nous donner quelques statistiques sur les versements moyens dans chacune des provinces?

M. Verbruggen: Nous connaissons la prestation hebdomadaire moyenne pour chacune des provinces, de 1979 à 1985.

Le vice-président: Pourrions-nous obtenir un exemplaire de ce document aussi?

M. Verbruggen: Oui.

Le vice-président: Il me semble que les pêcheurs sont assujettis à un régime différent des autres travailleurs. Ces statistiques comprennent-elles les données relatives aux pêcheurs ou sont-elles compilées à part?

M. Verbruggen: Je peux vous dire ce que nous avons versé en prestations aux pêcheurs.

Le vice-président: Par province?

M. Verbruggen: Nos données ne sont pas ventilées de cette façon, mais je pourrais vous communiquer cette information. Je ne sais trop si les prestations versées aux pêcheurs sont ventilées par province ou par région, la région de l'Atlantique et la région du Pacifique, par exemple. J'essaierai toutefois de vous communiquer les statistiques relatives à chaque province.

Le vice-président: Ces statistiques visent-elles également les pêcheurs d'eau douce? Ces pêcheurs sont-ils assujettis au même régime?

[*Text*]

Mr. Verbruggen: Yes, they are. If we have the information on a by-province basis, it will be factored out.

The Deputy Chairman: Perhaps we could have a motion that the documents showing these statistics be appended to today's proceedings.

Senator Marsden: I so move.

Senator David: I second the motion.

The Deputy Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

(*For text of documents, see Appendix p. 1A:1.*)

The Deputy Chairman: Perhaps at this point we should adjourn. When we receive the bill, we can report it without amendment, if we so choose. Are there any comments?

Senator Marsden: I have two questions. One relates to unemployment insurance. Perhaps while the witnesses are still here they might give us some suggestions as to what the committee should do when it receives the Forget report. I am sure that a Senate committee will be as interested as the House of Commons committee in holding discussions on the matter. Perhaps we could discuss how that might take place.

I have a second, unrelated request. I would like to ask when we will get back to our report on child benefits. Mr. Chairman, when is that matter scheduled on the agenda for this committee?

Senator David: I understand that that is on the agenda for the beginning of December.

Senator Marsden: Very well, Mr. Chairman.

The Deputy Chairman: Senator Marsden, were you asking when the Forget report will be before this committee?

Senator Marsden: No. I was asking, when it comes, how we will be discussing it. In other words, will the representatives of the EIC be prepared to return and discuss with us, for example, some of the technical aspects of that report if we take it as a subject matter for this committee, which seems to me to be highly likely? It is also highly likely that there will be technical matters in that report on which we will need some help. I would like to ask what the plan is for this committee, Mr. Chairman.

The Deputy Chairman: As you deputy chairman, I would say that the report will probably be tabled before Parliament. When that is done, it can be referred to this committee. When that is done, we will ask the minister responsible either to appear before us in person or to send his officials to explain the report. At that time, the officials will then be allowed to come back to answer whatever questions we want to ask them; if we had questions on policy, I am sure that the minister himself would be prepared to come before us and answer those. Gentlemen, is that not the way it will work?

[*Traduction*]

M. Verbruggen: Oui. Si nous disposons de ces renseignements pour chaque province, les statistiques le refléteront.

Le vice-président: Peut-être pourrait-on proposer une motion pour que ces documents statistiques soient annexés aux délibérations d'aujourd'hui.

Le sénateur Marsden: Je le propose.

Le sénateur David: J'appuie.

Le vice-président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

(*Pour les documents, se reporter à la page 1A:1 de l'annexe.*)

Le vice-président: Peut-être pourrions-nous maintenant lever la séance et attendre d'être saisis du projet de loi. Nous pourrons ensuite, si nous le voulons, en faire rapport sans amendement. Avez-vous des commentaires?

Le sénateur Marsden: Je voudrais poser deux questions. La première porte sur l'assurance-chômage. Pendant que les témoins sont encore parmi nous, peut-être pourraient-ils nous donner quelques idées sur ce que le Comité pourrait faire lorsqu'il recevra le rapport de la commission Forget. Je suis sûre qu'un comité sénatorial sera tout aussi désireux qu'un comité de la Chambre des communes de discuter de la question. Peut-être pourrions-nous discuter de la façon dont nous pourrions procéder.

J'ai une seconde question, sans aucun rapport avec la première. J'aimerais savoir à quel moment nous reprendrons l'élaboration de notre rapport sur les prestations aux enfants. Monsieur le président, quand l'étude de cette question est-elle prévue au programme du Comité?

Le sénateur David: Il me semble qu'elle figure à l'ordre du jour des réunions du début de décembre.

Le sénateur Marsden: Très bien, monsieur le président.

Le vice-président: Sénatrice Marsden, vouliez-vous savoir à quel moment le rapport Forget serait déposé devant le Comité?

Le sénateur Marsden: Non. Je me demandais comment nous allions procéder lorsque nous en serons saisis. Autrement dit, les représentants de la commission de l'Emploi et de l'Immigration accepteront-ils de revenir discuter avec nous de certains aspects techniques du rapport, par exemple, si notre Comité reçoit le mandat de l'étudier, ce qui me semble très probable. Tout comme il est fort probable que nous devrons être éclairés sur des points techniques qu'exposera le rapport. J'aimerais demander comment le Comité entend procéder, monsieur le président.

Le vice-président: En ma qualité de vice-président du Comité aujourd'hui, je vous dirais que le rapport sera probablement déposé devant le Parlement. Après quoi, il peut être renvoyé à notre comité. Une fois cela fait, nous demanderons au ministre responsable de comparaître devant nous ou bien de déléguer ses représentants pour nous expliquer le rapport. À ce moment, ses représentants pourront revenir et répondre à toute question que nous voudrons bien leur poser et, si nous voulons des détails sur la politique, je suis sûr que le ministre lui-même sera disposé à venir nous les donner. N'est-ce pas ainsi que l'on procède, messieurs?

[*Text*]

Mr. Wyman: Precisely, Mr. Chairman.

The Deputy Chairman: Therefore, we will look forward to having you return, gentlemen, with all of your statistics and all the answers to all of our problems. Perhaps at that time you gentlemen can tell us why we are having two reports instead of one and why Mr. Forget's company is getting a new contract and whether or not there is any conflict of interest. However, we will not ask you those questions today. We will leave those questions for later.

Thank you very much, gentlemen, for being here this morning. Honourable senators, turning to some other business of the committee, at the last meeting apparently we neglected to pass a motion with regard to the number of copies of proceedings to be printed. The clerk tells me that, if we do not pass such a motion, we will have no copies of today's proceedings. I would think ordinarily 1,000 copies would be appropriate,k but perhaps for today's proceedings 800 copies would be sufficient.

Senator David: I so move, Mr. Chairman.

The Deputy Chairman: It is moved by Senator David, seconded by Senator Rousseau, that we print 800 copies of the Minutes of Proceedings of today. Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Carried.

Next Tuesday, we meet again at 9.30 a.m. Perhaps we could now discuss the legislation that is before the committee, including the matter that you mentioned, Senator Marsden.

Senator Marsden: Yes, Mr. Chairman, I understand that is on the agenda for next Tuesday. We were asked to comment on the September version of the draft report on child benefits and I have some proposed changes to make to pages 11 to 14 of that draft report. May I distribute those amendments informally to the members of the committee who are here today, Mr. Chairman, or would you prefer me to distribute them at the next meeting?

The Deputy Chairman: I would say you could distribute them informally to the members who are here.

Senator Marsden: Mr. Chairman, I will do that and also bring them with me again next week.

The Deputy Chairman: If it is possible next week, perhaps we should have a brief report from the Subcommittee on Employment and Training by way of an update to see how they are doing.

The Clerk of the Committee: Very well, Mr. Chairman.

The Deputy Chairman: We also need a report from the chairman of the Subcommittee on Child Benefits.

[*Traduction*]

M. Wyman: Tout à fait, monsieur le président.

Le vice-président: Nous espérons donc vous revoir bientôt messieurs, avec toutes vos statistiques et les réponses voulues à nos problèmes. Peut-être qu'à ce moment pourriez-vous nous expliquer pourquoi on nous a soumis deux rapports au lieu d'un, pourquoi l'entreprise de M. Forget s'est vu impartir un nouveau contrat et s'il y a conflit d'intérêts. Toutefois, je ne vous poserai pas ces questions aujourd'hui-même, je les garderai pour un autre moment.

Je vous remercie beaucoup, messieurs, d'avoir comparu ce matin. Honorables sénateurs, pour passer à un autre point, il semblerait qu'à notre dernière réunion, nous avons négligé d'adopter une motion prévoyant le nombre d'exemplaires de procès-verbaux à publier. Le greffier m'apprend que si nous n'adoptions pas une motion à cette fin, il sera impossible de publier nos délibérations d'aujourd'hui. Normalement, il me semblerait que 1 000 exemplaires suffiraient, mais je crois que 800 exemplaires feront l'affaire aujourd'hui.

Le sénateur David: Je le propose, monsieur le président.

Le vice-président: Sur motion du sénateur David, appuyée par la sénatrice Rousseau, il est proposé d'imprimer 800 exemplaires du procès-verbal et des délibérations d'aujourd'hui. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Motion adoptée.

Nous nous rencontrerons de nouveau mardi prochain à 9 h 30. Peut-être devrions-nous maintenant discuter du projet de loi dont nous avons été saisis, ainsi que de la question que vous avez soulevée, sénatrice Marsden.

Le sénateur Marsden: Justement, monsieur le président, elle figure à l'ordre du jour de la réunion de mardi prochain. On nous a demandé de commenter la version du rapport sur les prestations aux enfants de septembre dernier, et j'aimerais proposer des modifications aux pages 11 et 14 de ce projet de rapport. Me permettez-vous de faire circuler officieusement le texte de ces modifications aux membres du Comité qui sont présents aujourd'hui, monsieur le président, ou préférez-vous que j'attende à la prochaine réunion?

Le vice-président: Je ne vois pas pourquoi vous ne pourriez pas les distribuer officieusement aux membres qui sont ici présents.

Le sénateur Marsden: En fait, monsieur le président, je crois que c'est ce que je ferai, mais les rapporterai la semaine prochaine.

Le vice-président: Si c'est possible la semaine prochaine, devrions-nous essayer d'obtenir du sous-comité sur l'emploi et la formation un bref rapport d'étape.

Le greffier du Comité: Très bien, monsieur le président.

Le vice-président: Ainsi qu'un rapport du président du sous-comité sur les prestations aux enfants.

[*Text*]

Honourable senators, if there is nothing else to discuss this morning, I am prepared to entertain a motion for adjournment.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, s'il ne reste aucune autre question à l'ordre du jour de ce matin, je suis disposé à recevoir une motion d'ajournement.

Le comité ajourne ses travaux.

APPENDIX/ANNEXE "SAS 1-A"

BENEFIT PAYMENT BY PROVINCE/PRESTATIONS VERSÉES PAR PROVINCE

($ MILLIONS)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	Preliminary Préliminaire 1985	Forecast Prévision 1986
Newfoundland/Terre-Neuve	234.1	265.5	293.7	384.1	459.9	498.9	554.4	559
Prince Edward Island / Ile-du-Prince-Édouard	43.4	46.8	52.9	69.0	81.7	98.2	106.9	109
Nova Scotia/Nouvelle-Ecosse	192.9	210.1	236.9	352.7	398.4	418.1	457.4	475
New Brunswick/Nouveau Brunswick	227.3	251.0	283.9	388.0	447.4	493.9	517.6	529
Québec	1,520.4	1,608.6	1,816.6	2,899.4	3,048.2	3,021.7	3,171.5	3,172
Ontario	1,024.4	1,236.6	1,258.0	2,380.6	2,859.4	2,517.0	2,551.3	2,494
Manitoba	106.5	116.8	136.9	250.4	310.5	295.5	317.5	309
Saskatchewan	73.2	79.4	94.7	169.9	218.5	241.6	258.2	265
Alberta	122.0	140.0	170.0	495.5	908.8	923.4	837.8	825
British Columbia/ Colombie-Britannique	450.9	426.8	471.4	1,162.3	1,399.6	1,443.6	1,416.0	1,458
Yukon	7.6	6.2	7.3	14.1	19.8	17.6	20.5	18
Northwest Territories/ Territoires du Nord-Ouest	5.3	4.3	4.7	7.4	14.5	14.0	15.8	15
Outside Canada/ Extérieur du Canada	1.0	0.9	1.1	1.7	2.3	2.0	2.1	2
Canada	4,009.1	4,393.9	4,828.3	8,575.4	10,169.1	9,985.6	10,226.9	10,230
Less Adjustments/ Moins les rajustements	62.1	61.9	70.9	120.9	106.5	126.2	111.8	123
Net Benefit Payments/ Versements nets de prestations	3,947.0	4,332.0	4,757.4	8,454.5	10,062.6	9,859.4	10,115.1	10,107

APPENDIX/ANNEXE "SAS 1-B"

UNEMPLOYMENT RATE/TAUX DE CHÔMAGE

	1985	1984	1983	1982	1981	1980
Nfld/T.-N.	21.3	20.5	18.8	16.8	13.9	13.3
P.E.I./I.P.-E.	13.2	12.8	12.2	12.9	11.2	10.6
N.S./N.-E.	13.8	13.1	13.2	13.2	10.2	9.7
N.B./N.-B.	15.2	14.9	14.8	14.0	11.5	11.0
Quebec/Québec	11.8	12.8	13.9	13.8	10.3	9.8
Ontario	8.0	9.1	10.4	9.8	6.6	6.8
Manitoba	8.1	8.3	9.4	8.5	5.9	5.5
Sask.	8.1	8.0	7.4	6.2	4.7	4.4
Alberta	10.1	11.2	10.8	7.7	3.8	3.7
B.C./C.-B.	14.2	14.7	13.8	12.1	6.7	6.8
Canada	10.5	11.3	11.9	11.0	7.7	7.5

Source: Statistics Canada, Labour Force Survey.
Statistique Canada, enquête sur la population active.

APPENDIX/ANNEXE "SAS 1-C"

AVERAGE WEEKLY BENEFIT

PRESTATIONS HEBDOMADAIRES MOYENNES

($)

	1985	1984	1983	1982	1981
Nfld/T.-N.	161.39	153.09	146.55	135.69	123.67
P.E.I./I.P.-E.	158.44	150.57	141.37	130.66	118.49
N.S./N.-E.	160.98	150.60	142.18	132.09	120.56
N.B./N.-B.	166.64	158.12	149.02	136.93	125.72
Quebec/Québec	168.76	157.14	150.70	141.01	129.19
Ontario	171.04	160.79	154.87	145.08	130.67
Manitoba	168.52	157.28	150.90	143.42	130.14
Sask.	173.28	166.87	160.58	150.95	137.05
Alberta	184.31	180.04	173.12	163.41	148.89
B.C./C.-B.	178.37	170.88	163.49	156.73	142.66
Yukon	201.62	190.04	180.60	169.44	153.38
N.W.T./T.N.-O.	194.12	183.41	173.82	158.40	149.89
Outside Canada/ Extérieur du Canada	206.47	193.40	188.82	166.00	154.61
Canada	170.96	161.62	154.88	144.60	130.45

APPENDIX/ANNEXE "SAS 1-D"

PAYMENT OF FISHING BENEFITS

PAYMENTS DE PRESTATIONS DE PÊCHE

($ MILLIONS)

	1985	1984	1983	1982	1981
Nfld/T.-N.	63.5	57.3	52.5	42.0	37.0
P.E.I./I.P.-E.	13.1	12.1	10.5	8.7	7.4
N.S./N.-E.	38.4	36.2	29.5	23.7	18.3
N.B./N.-B.	16.0	14.8	12.3	10.3	8.7
Quebec/Québec	14.4	13.3	12.0	10.1	7.9
Ontario	2.4	2.7	2.2	2.1	1.4
Manitoba	2.2	1.7	1.9	0.8	0.74
Sask.	0.1	0.09	0.06	0.06	0.05
Alberta	0.1	0.11	0.04	0.04	0.01
B.C./C.-B.	29.6	25.1	20.8	14.1	10.9
Canada	179.8	163.4	141.8	111.9	92.4

Book Tarif
rate des livres
K1A 0S9
OTTAWA

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Social Affairs, Science and Technology

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

WITNESSES—TÉMOINS

The Honourable ARTHUR TREMBLAY

L'honorable ARTHUR TREMBLAY

Friday, December 19, 1986

Le vendredi 19 décembre 1986

Subject-matter of Bill C-15, "An Act to amend the Unemployment Insurance Act, 1971"

and

Complete proceedings on:

Bill S-6, "An Act to amend the Food and Drugs Act"

Including the Second, Third, Fourth and Fifth Reports

Second and final proceedings on

La teneur du projet de loi C-15, «Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage»

Seul et unique fascicule concernant

Le Projet de loi S-6, «Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues»

Incluant les deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports

Second et dernier fascicule concernant

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Employment and Immigration Commission:

Mr. Bernard Larose, Chief Actuary, Insurance Secretariat;

Mr. Ken Wyman, Assistant Deputy Minister and Executive Director, Insurance;

Mr. Joseph J. Verbruggen, Director General, Insurance Policy.

De la Commission de l'Emploi et de l'Immigration:

M. Bernard Larose, actuaire en chef, Direction de l'actuariat;

M. Ken Wyman, sous-ministre adjoint et directeur exécutif, Assurance;

M. Joseph J. Verbruggen, directeur général, Politique d'assurance.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Social Affairs, Science and Technology

Chairman:
The Honourable ARTHUR TREMBLAY

Firday, December 19, 1986
Tuesday, May 5, 1987

Issue No. 2

Second and final proceedings on:

Subject-matter of Bill C-16, "An Act to amend the Unemployment Insurance Act, 1971"

and

Complete proceedings on:

Bill S-6, "An Act to amend the Food and Drugs Act"

Including the Second, Third, Fourth and Fifth Reports

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Président:
L'honorable ARTHUR TREMBLAY

Le vendredi 19 décembre 1986
Le mardi 5 mai 1987

Fascicule nº 2

Second et dernier fascicule concernant:

La teneur du projet de loi C-16, «Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage»

et

Seul et unique fasicule concernant:

Le Projet de loi S-6, «Loi modifiant la Loi des aliments et drogues»

Incluant les deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

28622

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Arthur Tremblay, *Chairman*
The Honourable M. Lorne Bonnell, *Deputy Chairman*
and

The Honourable Senators:

Austin	Marsden
Bonnell	Marshall
David	*Murray
Denis	(or Doody)
Gigantès	Robertson
Hèbert	Rousseau
*MacEachen	Spivak
(or Frith)	Tremblay

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Change in the Membership of the Committee:

On Tuesday, February 17, 1987, the Honourable Senator Mira Spivak was added to the list of Members of the Committee.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: L'honorable Arthur Tremblay
Vice-président: L'honorable M. Lorne Bonnell
et

Les honorables sénateurs:

Austin	Marsden
Bonnell	Marshall
David	*Murray
Denis	(ou Doody)
Gigantès	Robertson
Hébert	Rousseau
*MacEachen	Spivak
(ou Frith)	Tremblay

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Modification de la composition du Comité:

Le mardi 17 février 1987, l'honorable sénateur Mira Spivak a été ajoutée à la liste des membres du Comité.

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Thursday, October 30, 1986:

"The Honourable Senator Gigantès moved, seconded by the Honourable Senator Nurgitz:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to study and report upon the Consultation Paper on Training issued by the Department of Employment and Immigration, tabled in the Senate on 11th December, 1984 and the document entitled "Employment Opportunities Preparting Canadians for a Better Future" tabled at the First Ministers Conference held in Regina, Saskatchewan on 14th and 15th February, 1985.

That the papers and evidence taken on the subject and the work accomplished during the 1st Session of the 33rd Parliament be referred to the Committee and

That the Committee report no later than December 1, 1987.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Tuesday, November 4, 1986:

"With leave of the Senate,
The Honourable Senator Doody moved, seconded by the Honourable Senator Phillips:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine the subject-matter of the Bill C-16, An Act to amend the Unemployment Insurance Act, 1971, in advance of the said Bill coming before the Senate or any matter relating thereto.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Tuesday, December 16, 1986:

"Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the motion of the Honourable Senator Marshall, seconded by the Honourable Senator Phillips:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine and report upon the Document entitled: "A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans", dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans; and

That the Committee present its report no later than 1st September, 1987.

After debate, and—
The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Tuesday, April 7, 1987:

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du jeudi 30 octobre 1986:

«L'honorable sénateur Gigantès propose, appuyé par l'honorable sénateur Nurgitz,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales des sciences et de la technologie soit autorisé à faire enquête et rapport sur le Document d'étude sur la formation émis par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration déposé au Sénat le 11 décembre, 1984 et le document intitulé, «Occasion d'emploi. Préparation pour l'avenir, déposé à la conférence des premiers ministres sur l'économie, tenue à Regina, (Saskatchewan), les 14 et 15 février 1985;

Que les documents et témoignages recueillis à ce sujet et les travaux accomplis au cours de la 1re session du 33e Parlement soient déférés au Comité, et

Que le Comité fasse rapport au plus tard le 1er décembre 1987.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mardi 4 novembre 1986:

«Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Doody propose, appuyé par l'honorable sénateur Phillips.

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier la teneur du Projet de loi C-16. Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat ou toute question s'y rattachant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mardi 16 décembre 1986:

«Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Marshall, appuyé par l'honorable sénateur Phillips,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier le document intitulé: «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada et à en faire rapport: et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 1er septembre 1987.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mardi 7 avril 1987:

"Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the motion of the Honourable Senator Doyle, seconded by the Honourable Senator Barootes, for the second reading of the Bill S-6, An Act to amend the Food and Drugs Act.

After debate, and—
The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Doyle moved, seconded by the Honourable Senator Barootes, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

«Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Doyle, appuyé par l'honorable sénateur Barootes, tendant à la deuxième lecture du Projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Doyle propose, appuyé par l'honorable sénateur Barootes que le projet de loi soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat
Charles A. Lussier
Clerk of the Senate

PROCÈS-VERBAUX

LE VENDREDI 19 DÉCEMBRE 1986
(7)

[*Texte*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 12 h 55, à huis clos, sous la présidence de l'honorable sénateur Arthur Tremblay, président.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Denis, Gigantès, Marshall, Robertson, Rousseau et Tremblay. (6)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Petten.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le comité reprend l'étude de la teneur du Projet de loi C-16 intitulé: «Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage».

Le président explique au comité qu'aucune motion autorisant le président de faire rapport au Sénat sur l'ordre de renvoi ci-haut mentionné n'a été adoptée lors de sa séance du 25 novembre dernier.

L'honorable sénateur Gigantès propose,—Que le comité fasse rapport au Sénat recommandant au Sénat de considérer favorablement le Projet de loi C-16 lorsqu'il le recevra après la troisième lecture de ce projet de loi à la Chambre des communes.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 12 h 57 le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

TUESDAY, MAY 5, 1987
(15)

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 9:40 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Arthur Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Gigantès, Hébert, Marsden, Rousseau, Spivak and Tremblay. (6)

Other Senators present: The Honourable Senators Doyle and Haidasz.

In attendance: Dr. Maureen Baker, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From the Department of National Health and Welfare:

Dr. A. J. Liston, Assistant Deputy Minister, Health Protection Branch;

Mr. Barry L. Smith, Chief, Food Regulatory Affairs, Food Directorate, Health Protection Branch.

MINUTES OF PROCEEDINGS

FRIDAY, DECEMBER 19, 1986
(7)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day *in camera* at 12:55 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Arthur Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Denis, Gigantès, Marshall, Robertson, Rousseau and Tremblay. (6)

Present but not of the Committee: The Honourable Senator Petten.

In attendance: Official Senate reporters.

The Committee resumed its consideration of the subject-matter of Bill C-16, intituled "An Act to amend the Unemployment Insurance Act, 1971".

The Chairman explained to the Committee that it had not passed a motion authorizing the Chairman to report to the Senate on the above-mentioned order of reference at its meeting of November 25 last.

Therefore, the Honourable Senator Gigantès moved—

That the Committee report to the Senate and recommend that it give favourable consideration to Bill C-16 when said bill is referred to the Senate following third reading in the House of Commons.

The question being put on the said motion, it was—

Resolved in the affirmative.

The Committee adjourned at 12:57 p.m.

LE MARDI 5 MAI 1987
(15)

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 9 h 40, sous la présidence de l'honorable sénateur Arthur Trembaly, président,

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Gigantès, Hébert, Marsden, Rousseau, Spivak et Trembaly. (6)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Doyle et Haidasz.

Est également présente: Mme Maureen Baker, attachée de recherce au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Sont aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

Du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

M. A. J. Liston, sous-ministre adjoint, Direction générale de la protection de la santé.

M. Barry L. Smith, chef, Politique de réglementation, Direction des aliments, Direction générale de la protection de la santé.

The Honourable Senator Rousseau moved,—THAT the Committee proceed to consider item 3 on this day's agenda, which concerns the examination of Bill S-6.

The question being put on the said motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Committee proceeded to examine Bill S-6, An Act to amend the Food and Drugs Act.

Dr. Liston made a statement and, with Mr. Smith, answered questions.

The Honourable Senator Gigantès moved,—THAT the Chairman report Bill S-6 to the Senate without amendment.

The question being put on the said motion, it was—
Resolved in the affirmative.

With respect to the printing of this day's proceedings:

It was agreed,—THAT the Committee print only the evidence relating to the examination of Bill S-6.

The Honourable Senator Spivak moved,—THAT the Committee print 800 copies of this days proceedings.

The question being put on the said motion, it was—
Resolved in the affirmative.

At 11:00 a.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

L'honorable sénateur Rousseau propose,—QUE le comité entreprenne d'abord l'étude du 3e article à l'ordre du jour, qui a rapport à l'étude du Projet de loi S-6.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le comité entreprend l'étude du Projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues.

M. Liston fait une déclaration et lui et M. Smith répondent aux questions.

L'honorable sénateur Gigantès propose,—QUE le président fasse rapport au Sénat sur le Projet de loi S-6 sans amendement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

En ce qui concerne l'impression des délibérations de ce jour:

Il est décidé,—QUE seul le témoignage ayant rapport au Projet de loi S-6 soit imprimé.

L'honorable sénateur Spivak propose,—QUE le Comité fasse imprimer 800 exemplaires des délibérations de ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 11 h 00 le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité
Denis Bouffard
Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

THURSDAY, November 27, 1986

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

SECOND REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on October 30, 1986, to study and report upon the Consultation Paper on Training, and the document entitled "Employment Opportunities: Preparing Canadians for a Better Future", respectfully requests that it, or any subcommittee so authorized by the Committee, be empowered (i) to adjourn from place to place within and outside Canada for the purpose of such study; and (ii) that it be authorized to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel as may be necessary for the purpose of such study.

Pursuant to Section 2:07 of the "Procedural Guidelines for the Financial Operation of Senate Committees", the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

M. LORNE BONNELL
Deputy Chairman

APPENDIX(A) TO THE REPORT

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS SCIENCE AND TECHNOLOGY

SUBCOMMITTEE ON TRAINING AND EMPLOYMENT

APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR OCTOBER 1, 1986 TO MARCH 31, 1987

Authority

1. Extract from the *Minutes of Proceedings of the Senate*, Thursday, 30th October 1986:

"Pursuant to the Order of the Day, the Honourable Senator Gigantès moved, seconded by the Honourable Senator Nurgitz:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to study and report upon the Consultation Paper on Training, issued by the Department of Employment and Immigration, tabled in the Senate on 11th December, 1984, and the document entitled "Employment Opportunities: Preparing Canadians for a Better Future", tabled at the First Ministers' Conference held in Regina, Saskatchewan, on 14th and 15th February, 1985:

That the papers and evidence taken on the subject and the work accomplished during the 1st Session of the 33rd Parliament be referred to the Committee; and

RAPPORT DU COMITÉ

Le JEUDI 27 novembre 1986

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat le 30 octobre 1986 à faire enquête et rapport sur le Document d'étude sur la formation et le document intitulé: «Occasions d'emploi: Préparation pour l'avenir», demande respectueusement que le Comité ou tout sous-comité ainsi autorisé par le Comité, puisse (i) se transporter d'un endroit à l'autre au Canada et à l'étranger aux fins de son enquête; et (ii) qu'il soit autorisé à retenir les services d'avocats, de conseillers techniques et de tout autre personnel jugé nécessaire aux fins de son enquête.

Conformément à l'article 2:07 des «Directives régissant le financement des Comités du Sénat», le budget présenté au comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport qui s'y rattache sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le vice-président
M. LORNE BONNELL

(APPENDIX A)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

SOUS-COMITÉ SUR LA FORMATION ET L'EMPLOI

DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR L'ANNÉE FISCALE - 1er OCTOBRE 1986 au 31 MARS 1987

Autorisation

1. Extrait des *Procès-verbaux du Sénat*, le jeudi 30 octobre 1986:

«Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Gigantès propose, appuyé par l'honorable sénateur Nurgitz,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à faire enquête et rapport sur le Document d'étude sur la formation, émis par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, déposé au Sénat le 11 décembre 1984 et le document intitulé: «Occasions d'emploi: Préparation pour l'avenir», déposé à la conférence des premiers ministres sur l'économie, tenue à Regina (Saskatchewan), les 14 et 15 février 1985;

Que les documents et témoignages recueillis à ce sujet et les travaux accomplis au cours de la 1re session du 33e Parlement soient déférés au Comité; et

That the Committee report no later than December 1, 1987.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

CHARLES A. LUSSIER
The Clerk of the Senate

2. Extract from the *Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology*, Tuesday, 4th November, 1986:

"That a Subcommittee on Training and Employment be established for the purpose of examining the above order or reference, that it be composed of the Chairman and Deputy Chairman and the Honourable Senators Gigantès, Marsden, Robertson; that three members shall constitute a quorum; the Chairman and Deputy Chairman of the Subcommittee be the Honourable Senators Gigantès and Robertson respectively; and that the said Subcommittee have power to report from time to time to the Committee.

The question being put on the motion, it was agreed to."

DENIS BOUFFARD
Clerk of the Committee

SUMMARY

Professional and Other Services	$ 15,120.00
Transportation and Communications	8,275.00
Other Expenditures	100.00
TOTAL	$ 23,495.00

The foregoing budget was approved by the Committee on the day of 1986

The undersigned or their alternates will be in attendance on the date that this Budget is being considered.

Chairman of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

Chairman of the Subcommittee on Training and Employment

Approved by:

Chairman of the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

EXPLANATION OF COSTS

A. Professional and Special Services

1. Research Assistant (contract) 25.2 weeks at $600.00 a week = $ 15,120.00

Que le Comité fasse rapport au plus tard le 1er décembre 1987.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat
CHARLES A. LUSSIER

2. Extrait du *Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences, et de la technologie*, le mardi 4 novembre 1986:

«Qu'un Sous-comité sur la formation et l'emploi soit établi afin d'étudier l'ordre de renvoi ci-haut mentionné; que les membres dudit sous-comité soient le président et le vice-président du Comité et les honorables sénateurs Gigantès, Mardsen et Robertson; que trois membres du sous-comité constituent un quorum; que le président et le vice- président du sous-comité soient les honorables sénateurs Gigantès et Robertson respectivement, et que ledit sous-comité soit autorisé à faire rapport à l'occasion au Comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.«

Le greffier du Comité
DENIS BOUFFARD

SOMMAIRE

Services professionnels et spéciaux	15 120,00 $
Transport et communication	8 275, 00 $
Autres dépenses	100,00 $
TOTAL	23 495, 00 $

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité jour du mois de 1986.

Le soussignés ou leurs remplaçants assisteront à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Président du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, Sciences et Technologie

Président du Sous-comité sur la formation et l'emploi

Approuvé par:

Président du Comité sénatorial permanent de la Régie intérieure, des budgets et de l'administration

EXPLICATIONS DES ITEMS BUDGÉTAIRES

A. Services professionnels et spéciaux

1. Assistant(e) recherchiste (contrat) 25.2 semaines à 600,00 $ par semaine 15 120,00 $

B. Transportation and Communications

To Europe:
Heidelberg, Bonn, Dusseldorf, Berlin, Paris and Vienna
- 24 days
- DND flight to and from Lahr (Germany)
- Two (2) participants (Chairman and Researcher)

1. Per diem:		
(a) 24 days at $60.00	=	$ 1,440.00
(b) 22 days at $60.00	=	1,320.00
2. Hotel:		
(a) 23 nights at $90.00	=	2,070.00
(b) 21 nights at $90.00	=	1,890.00
3. Travel:		
Two (2) Eurail passes for three (3) weeks at $462.50	=	925.00
Airfare Dusseldorf/Berlin return × 2 at $315.00	=	630.00
(See appendix - Note II)		$ 8,275.00

C. Other expenditures

Luncheon meetings	$ 100.00
(See appendix - Note III) TOTAL	$ 23,495.00

FOR INFORMATION PURPOSES ONLY

Budget approved for 1985-1986	$ 10,800.00
Budget approved for 1986-1987	41,200.00
Budget forecast for 1987-1988 (April 1st, 1987 to December 1st, 1987)	41,200.00
Professional and Special Services	15,120.00
Transportation and Commu	8,275.00
All Other Expenditures	100.00
TOTAL	$ 23,495.00

APPENDIX (B) TO THE REPORT

THURSDAY, November 27, 1986

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined and approved the budget

B. Transport et communication

En Europe:
Heidelberg, Bonn, Dusseldorf, Berlin
Paris et Vienne
- 24 jours
- Vol du ministère de la défense nationale allée/retour (Lahr, Allemagne)
- Deux (2) personnes (Président et recherchiste).

1) Indemnités journalières:	
a) 24 jours à 60,00 $	1 440,00 $
b) 22 jours à 60,00 $	1 320,00 $
2) Hôtel:	
a) 23 nuits à 90,00 $	2 070,00 $
b) 21 nuits à 90,00 $	1 890,00 $
3) Transport:	
Deux (2) laissez-passer Eurail Trois (3) semaines à 462,50 $	925,00 $
Vol pour Dusseldorf/Berlin aller/retour × 2 à 315,00 $	630,00 $
	8 275,00 $

C. Autres dépenses

Déjeuners-causeries	100,00 $
TOTAL	23 495,00 $

À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT

Budget approuvé pour 1985-1986	10 800,00 $
Budget approuvé pour 1986-1987	41 200,00 $
Prévisions budgétaires pour 1987-1988 (1er avril 1987 au 1er décembre 1987)	41 200,00 $
Services professionnels et autres	15 120,00 $
Transport et communications	8 275,00
Autres dépenses	100,00
	23 495,00 $

ANNEXE (B)

Le JEUDI 27 novembre 1986

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget qui lui a été présenté par le président du Comité sénatorial permanent

presented to it by the Chairman of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology for the proposed expenditures of the said Committee with respect to its study of the Consultation Paper on Training, and the document entitled "Employment Opportunities: Preparing Canadians for a Better Future", as authorized by the Senate on October 30, 1986. The said budget is as follows:

Professional and Other Services	$15,120.00
Transportation and Communications	8,275.00
All Other Expenditures	100.00
	$23,495.00

Respectfully submitted,

GUY CHARBONNEAU,
Chairman.

des affaires sociales, des sciences et de la technologie concernant les dépenses projetées dudit Comité pour son enquête du Document d'étude sur la formation, et le document intitulé: «Occasions d'emploi: Préparation pour l'avenir», tel qu'autorisé par le Sénat le 30 octobre 1986. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et autres	15 120,00 $
Transport et communications	8 275,00
Autres dépenses	100,00
	23 495 $

Respectueusement soumis,

Le président,
GUY CHARBONNEAU.

FRIDAY, December 19, 1986

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

THIRD REPORT

Your Committee, to which was referred the subject-matter of the Bill C-16, intituled: "An Act to amend the Unemployment Insurance Act, 1971", has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, November 4, 1986, examined and considered the said subject-matter.

On Tuesday, November 25th, 1986 the Committee heard from senior officials from the Commission of Employment and Immigration.

Your Committee now reports that it recommends that the Bill C-16, when examined by the Senate, be favourably considered.

Le VENDREDI 19 décembre 1986

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré la teneur du Projet de loi C-16, intitulé: «Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage», a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 4 novembre 1986, étudié la teneur dudit Projet de loi.

À sa séance du mardi 25 novembre 1986, votre Comité a entendu des hauts-fonctionnaires de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration.

Votre Comité recommande que, lorsqu'il étudiera le Projet de loi C-16, le Sénat le considère favorablement.

TUESDAY, March 31, 1987

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

FOURTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on December 16, 1986, to examine and report upon the Document entitled: "A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans", dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans, respectfully requests that the date of presenting its final report be extended from 1st September 1987 to no later than 31st March 1988.

Le MARDI 31 mars 1987

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat le 16 décembre 1986 à étudier le document intitulé: «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada et à en faire rapport, demande respectueusement que la date de présentation de son rapport final soit reportée du 1er septembre 1987 au 31 mars 1988 au plus tard.

TUESDAY, May 5, 1986

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

FIFTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill S-6, An Act to amend the Food and Drugs Act, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, April 7, 1987, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

ARTHUR TREMBLAY
Chairman

Le MARDI 5 mai 1987

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 7 avril 1987, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,
ARTHUR TREMBLAY.

EVIDENCE

Ottawa, Friday, December 19, 1986

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 12.50 p.m. to examine the subject-matter of Bill C-16, to amend the Unemployment Insurance Act, 1971.

Senator Arthur Tremblay (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, about three or four weeks ago the subject-matter of Bill C-16 was referred to our committee for pre-study. The committee has met and witnesses have appeared before the committee. Senator Bonnell was chairing the committee on that occasion in my absence. For one reason or another the report of the pre-study was not tabled before today. Senator Gigantès was present at that meeting. I spoke to Senator Bonnell yesterday, and it is our perception that there is not problem in our proceeding at this meeting with the proper motion for the adoption of a report which would read as follows:

> Your Committee, to which was referred the subject-matter of Bill C-16, intituled:—

And so forth:

> On Tuesday, November 25, 1986 the Committed heard from senior officials from the Commission of Employment and Immigration.
>
> Your Committee now reports that it recommends that the Bill C-16, when examined by the Senate, be favourably considered.

That is the standard wording of a report of that kind. As the report has to be tabled before the bill is considered in the Chamber—which could take place this afternoon—after consultation with Senator Petten and others we are meeting at this moment to consider the motion.

Senator Gigantès: Mr. Chairman, I move the adoption of the motion.

The Chairman: There is no need to have a seconder. Will those in favour of the motion please signify?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Will those against the motion please signify? I see no hand raised against it. The motion is adopted.

Senator Gigantès: Mr. Chairman, I move the adjournment of this meeting.

The Chairman: I will table the committee's report at the commencement of this afternoon's sitting of the Senate and everything will be in order. The meeting is adjourned.

The committee adjourned.

Ottawa, le mardi 5 mai 1987.

Le comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 9 h 30 pour étudier la teneur du projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues.

Le président: La séance est ouverte. Mesdames et messieurs, l'ordre du jour est assez chargé. Malheureusement, un chan-

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le vendredi 19 décembre 1986

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 12 h 50 pour examiner la teneur du projet de loi C-16, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

Le sénateur Arthur Tremblay (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, il y a trois ou quatre semaines, le projet de loi C-16 a été renvoyé à notre comité pour étude préalable. Le comité s'est réuni et a entendu des témoins. C'est le sénateur Bonnell qui a occupé le fauteuil de la présidence en mon absence. Pour différentes raisons, le rapport de l'étude préalable n'a pas été déposé avant aujourd'hui. Le sénateur Gigantès assistait à cette séance. D'après l'entretien que j'ai eu hier avec le sénateur Bonnell, nous estimons que rien ne s'oppose à ce que nous adoptions dès maintenant ledit rapport. Voici la motion à cet effet:

> Votre comité, à qui a été déféré le projet de loi C-16, intitulé: . . .

Et ainsi de suite:

> Le mardi 25 novembre 1986, le comité a entendu les représentants de la Commission de l'emploi et de l'immigration.
>
> Le comité fait maintenant rapport et recommande que le projet de loi C-16 soit accueilli favorablement par le Sénat.

C'est la formule habituelle pour un rapport de ce genre. Comme il doit être déposé avant que le Sénat ne puisse étudier le projet de loi—ce qui pourrait se faire cet après-midi—après consultation avec le sénateur Petten et d'autres, nous nous réunissons en ce moment pour étudier cette motion.

Le sénateur Gigantès: Monsieur le président, je propose l'adoption de la motion.

Le président: Il n'est pas nécessaire que l'un d'entre vous l'appuie. Quels sont ceux qui sont en faveur de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président: Quels sont ceux qui sont contre? Je ne vois aucune main levée. La motion est adoptée.

Le sénateur Gigantès: Monsieur le président, je propose la levée de la séance.

Le président: Je vais déposer le rapport du comité au début de la séance du Sénat de cet après-midi, et tout sera en ordre.

La séance est levée.

Ottawa, Tuesday, May 5, 1987

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 9:30 a.m. to examine the subject-matter of Bill S-6, An Act to amend the Food and Drug Act.

The Chairman: The meeting will now come to order. Ladies and gentlemen, we have a rather heavy agenda today and

[*Text*]

ment de la pièce où nous devions siéger nous a fait perdre quelques minutes. De toute façon, nous allons procéder avec célérité. Vous avez sous les yeux l'ordre du jour qui est proposé. Prenant acte du fait que nos témoins au sujet du projet de loi S-6 sont présents, je vous suggère que nous modifions l'ordre du jour et que nous commencions d'emblée par l'étude du projet de loi S-6. Est-ce que vous êtes d'accord?

Le sénateur Rousseau: Nous sommes d'accord monsieur le président.

Le président: Nous commencerons donc par cet item, c'est-à-dire l'étude de la teneur du projet de loi S-6. Monsieur Liston, voulez-vous présenter celui qui vous accompagne. Bien entendu, je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie d'être venu nous expliquer les coordonnées du projet de loi S-6.

Dr. A.J. Liston, sous-ministre adjoint, Direction générale de la protection de la santé: Je vous remercie monsieur le président. Monsieur Barry Smith est avec moi ce matin et il oeuvre à la direction de aliments, politique de règlementation. Ce matin, nous espérons vous donner un aperçu de la version des standards tels qu'ils existent selon la Loi des aliments et drogues.

The question of food standards under the Food and Drugs Act established the composition and the identity for a wide range of foods that are consumed by Canadians. The basic purpose of the standards is to specify or to allow ingredients for such products as bread, coffee, flour and margarine in a manner which will protect consumers from fraudulent and deceptive marketing practices and to meet consumer expectations as they purchase these standard products. The genesis of the issue, the so-called special light beer issue, which triggered examination of food standards under the Food and Drugs Act revolves around the marketing of a light beer product which contained a higher percentage of alcohol than the compositional standard allowed for. The litigation—and I do not propose to go into the details of it—culminated in the Supreme Court decision of December 1979, which ruled that two sections of the Food Drugs Act were *ultra vires* Parliament insofar as malt liquor standards—that is, beer standards—were concerned and that criminal law power did not apply to recipe type food standards which involved no health or food safety components. Therefore, it relied primarily on economic or fraud considerations. Consequently, this decision jeopardized, not only the validity of the malt liquor standards or the beer standards found in the food and drugs regulations, but also a variety of other comparable standards. Examples are ground beef, enriched bread, ice cream, salad dressing, sausages, strawberry jam, etc. You will recognize these as standard food commodities which the consumer would expect to obtain, and the compositional standards are to ensure their quality and familiarity.

While striking down section 6 of the Food and Drugs Act insofar as it applied to the malt liquor standards, the Supreme Court decision re-affirmed that regulating the safety aspects of

[*Traduction*]

unfortunately, we have lost some time by having to change rooms. However, I hope we can now proceed promptly. You have the proposed agenda before you. I see that the witnesses scheduled to testify on Bill S-6 are here, so I would suggest that we amend the agenda and begin by examining Bill S-6. Is everyone in agreement?

Senator Rousseau: Yes, Mr. Chairman.

The Chairman: We will therefore begin by this item, namely the consideration of the subject-matter of Bill S-6. Mr. Liston, would you kindly introduce the people who are here with you. Of course, I would like to welcome everyone and thank them for coming here to explain the ramifications of Bill S-6.

Dr. A. J. Liston, Assistant Deputy Minister, Health Protection Branch: Thank you, Mr. Chairman. With me this morning is Barry Smith who is with the Food Regulatory Affairs, Food Directorate. We hope this morning to give you an overview of existing standards under the Food and Drug Act.

Les normes alimentaires établies en vertu de la *Loi des aliments et drogues* prescrivent la composition d'une multitude d'aliments consommés par les Canadiens, ainsi que la nécessité d'identifier les ingrédients entrant dans la composition de ces aliments. Les normes ont essentiellement pour but de spécifier les ingrédients pouvant entrer dans la composition de produits tels que le pain, le café, la farine et la margarine, de manière à protéger le consommateur contre toute pratique commerciale frauduleuse ou trompeuse et à faire en sorte que ces denrées de base répondent aux attentes du consommateur. La question qui est à l'origine de l'examen des normes alimentaires établies en vertu de la *Loi des aliments et drogues* concerne la mise en marché d'une bière légère dont la teneur en alcool était supérieure au pourcentage autorisé par les normes relatives à la composition. Le litige—et je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails—s'est terminé par une décision de la Cour suprême, qui, en décembre 1979, a statué que deux articles de la *Loi des aliments et drogues* outrepassaient l'autorité conférée au Parlement pour ce qui est des normes relatives à la bière et que le droit criminel ne pouvait être invoqué pour justifier les normes alimentaires relatives aux ingrédients entrant dans la composition d'un aliment lorsque ceux-ci ne posaient aucun risque pour la santé. Ces normes étaient par conséquent fondées principalement sur des considérations économiques, visant à prévenir la fraude. Cette décision mettait en doute la validité, non seulement des normes relatives à la bière, établies en vertu du *Règlement des aliments et drogues*, mais de toute une gamme de normes semblables, dont celles relatives au bœuf haché, au pain enrichi, à la crème glacée, aux vinaigrettes, aux saucisses et à la confiture aux fraises. Vous reconnaîtrez là des denrées de base dont la composition est assujettie à certaines normes destinées à faire en sorte que le consommateur soit sûr de leur qualité et des ingrédients entrant dans leur composition.

Tout en déclarant inconstitutionnel l'article 6 de la *Loi des aliments et drogues* en tant qu'il s'applique aux normes relatives à la bière, la Cour suprême a réaffirmé que la réglementa-

[*Text*]

foods was a legitimate execise of the criminal law and, therefore, could be applied nationally. Thus, health related aspects of food standards—that is, those provisions which would deal with food additives, microbiological contaminants, etc.—were not affected by the Supreme Court decision. The problem created by the Supreme Court decision was thoroughly reviewed by an interdepartmental committee, and a number of different options were considered in terms of re-establishing a nationally consistent system of food standards. In March 1986 ministers agreed that a nationally consistent system of food standards be retained in Canada, subject to limitations imposed on federal authority by the light beer decision of the Supreme Court. Cabinet directed that the Department of Justice draft an amendment to section 6 of the Food and Drugs Act by inserting an appropriate trade and commerce limitation. This amendment would have the effect of revalidating the jeopardized standards if the standardized product involved moved in interprovincial trade.

Cabinet also decided that the Ministers of National Health and Welfare and Consumer and Corporate Affairs, in consultation with the Ministers of Agriculture and Fisheries and Oceans, should initiate further discussions with the provinces to foster the evolution of a nationally consistent system of food standards. Such consultations have recently been carried out with the provinces and, once again, all provinces have signalled an interest in maintaining a nationally consistent system. Most of the provinces have indicated that referencing of federal standards will be considered as the first option, as it is probably the least difficult and least resource-intensive mechanism by which to close the loophole and to cover standardized products sold only within a province. The major food and trade associations, as well as the Consumers' Association of Canada, have continued to support the revalidation of food standards by legislative amendment to the Food and Drugs Act. Since the Labatts decision, recipe type food standards under the Food and Drugs Act have been difficult to enforce. However, it should be noted that the Department of Consumer and Corporate Affairs has been carrying out monitoring surveys to determine the level of compliance while taking no actual enforcement action because of the legal jeopardy of the standards. As noted earlier, sections of standards relating to health—that is, food additives, nutrition, microbiology—and economic fraud are still considered to be enforceable as the authority for these provisions is soundly based in criminal law. It is the recipe-type parameters, such as the strawberry content of strawberry jam, which have been called into jeopardy by the Supreme Court decision.

[*Traduction*]

tion visant à garantir l'innocuité des aliments constituait une application légitime du pouvoir conféré par le droit criminel et qu'elle pouvait donc s'exercer à l'échelle nationale. Ainsi, les normes alimentaires visant à protéger la santé, notamment celles concernant les additifs alimentaires et les micro-organismes nocifs, n'étaient pas touchées par la décision de la Cour suprême. Le problème mis en lumière par la décision de la Cour suprême a été examiné en profondeur par un comité interministériel, qui a étudié diverses solutions possibles en vue de rétablir un système national cohérent de normes alimentaires. En mars 1986, les ministres se sont prononcés en faveur du maintien d'un système national cohérent de normes alimentaires au Canada, sous réserve des restrictions imposées à l'autorité fédérale par suite de la décision de la Cour suprême relativement à la bière légère. Le Cabinet a chargé le ministère de la Justice de rédiger un projet de modification de l'article 6 de la *Loi des aliments et drogues* en vue d'incorporer à cet article une restriction commerciale appropriée. Cette modification devait permettre de rétablir la légitimité des normes dont l'application avait été mise en doute dans le cas des produits relevant du commerce interprovincial.

Le Cabinet a également enjoint au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et au ministre de la Consommation et des Corporations, en consultation avec les ministres de l'Agriculture et des Pêches et Océans, d'entreprendre de nouvelles discussions avec les provinces en vue de favoriser l'élaboration d'un système national cohérent de normes alimentaires. A la suite des récentes consultations qui ont eu lieu à ce sujet, les provinces se sont, encore une fois, prononcées à l'unanimité en faveur du maintien d'un système national cohérent. La plupart d'entre elles ont indiqué que leur première option serait de se reporter aux normes fédérales, puisque ce serait sans doute là le moyen le plus facile et le moins onéreux de remédier à cette faiblesse de la réglementation et de faire en sorte qu'elle s'applique aux produits vendus uniquement à l'intérieur d'une province. Les grandes associations alimentaires et commerciales, de même que l'Association des consommateurs du Canada, continuent à appuyer l'adoption de mesures législatives visant à modifier la *Loi des aliments et drogues* de manière à rétablir la légitimité des normes alimentaires. Depuis la décision rendue dans l'affaire Labatt, il a été difficile d'appliquer les normes alimentaires établies en vertu de la *Loi des aliments et drogues* et qui concernent uniquement la composition des aliments. A ce propos, il convient de souligner que le ministère de la Consommation et des Corporations continue à effectuer des enquêtes afin de déterminer dans quelle mesure les normes sont respectées, sans toutefois chercher à les appliquer en raison de la controverse juridique dont elles font l'objet. Comme je l'ai déjà mentionné, le pouvoir d'appliquer les normes relatives à la santé, c'est-à-dire celles qui concernent les additifs alimentaires, la valeur nutritive et les micro-organismes, de même que celles relatives à la fraude économique, n'est aucunement mis en doute puisqu'il est bien établi dans le droit criminel. Ce sont les normes strictement d'ordre culinaire, comme celle concernant le pourcentage de fraises qui entrent dans la composition de la confiture aux fraises, dont l'application a été compromise par la décision de la Cour suprême.

[*Text*]

In the seven and a half years since the decision of the Supreme Court, the marketplace has changed to some degree with respect to standardized food products. The brewing industry has introduced other new products onto the market and has set 4 per cent alcohol as the industry norm for the product now sold as light beer. The baking industry, the meat industry, the dairy industry, the food and vegetable industry, the confectionary industry and the distilled alcohol beverage industry have also introduced new products and have requested amendment of federal standards during the seven and a half year period of uncertainty.

It has not been possible to accede to those requests while the compositional standards were in jeopardy, and thus we have these requests awaiting the attention of the regulatory bodies in order that we might have standards which would accommodate the reality of the marketplace. There are, as well, some international implications as a result of the Labatt decision. Mr. Chairman, with your concurrence, I would like to ask Mr. Smith if he would review this section.

The Chairman: Yes, very well, Mr. Smith.

Mr. Barry L. Smith, Chief, Food Regulatory Affairs, Food Directorate, Health Protection Branch, Department of National Health and Welfare: Thank you. Canada is a participant in the Codex Alimentarius Commission, which is composed of 130 countries. The work of this commission is to elaborate and then to have the participating governments adopt, to the degree possible, the international standards. During the seven and a half year period that we have had the standards in jeopardy, it has not really been possible to adopt any of the international standards, although we have had some work in the area of some fruit and vegetables and chocolate products proceeding. However, we have not been able to issue formal acceptances because of the status of the standards.

The amendment to section 6 would remove this impediment and would allow this particular work to proceed again.

Mr. Liston: Mr. Chairman, that would constitute our brief remarks and we would be very pleased to answer any questions that senators might have.

The Chairman: Thank you. Senator Doyle, do you have any questions?

Senator Doyle: Yes, Mr. Chairman. It is my understanding that, at an earlier point this spring, the government had reached an understanding with all but two of the provinces that there would be full support for this change in the legislation or re-introduction of the legislation. I believe those two provinces were British Columbia and Quebec. Rightly or wrongly, we were told that at least an informal agreement with those two provinces will probably be achieved within a matter of days or, at the most, weeks. I would like to know if there has been any progress in that area. I do not want to seem to be dazzled by Meech Lake and what can be done in a day, but seven years seems like rather a lengthy time.

[*Traduction*]

Dans les sept ans et demi qui se sont écoulés depuis cette décision, le marché des produits alimentaires réglementés à évolué. Les brasseurs ont lancé de nouveaux produits sur le marché et ont eux-mêmes fixé à 4 p. 100 la teneur en alcool du produit vendu sous le nom de bière légère. Les fabricants de produits de boulangerie, l'industrie de le viande, l'industrie laitière, l'industrie des aliments et des légumes, de même que les fabricants de produits de confiserie et de boissons alcooliques, ont eux aussi mis en marché de nouveaux produits et demandé la modification des normes fédérales au cours de cette période d'incertitude qui dure depuis sept ans et demi.

Il était impossible de donner suite aux demandes en ce sens tant que la légitimité des normes relatives à la composition était mise en doute, de sorte qu'on attend toujours que les organismes de réglementation se prononcent à cet égard et établissent des normes qui tiennent compte des réalités du marché. La décision rendue dans l'affaire Labatt comporte également des répercussions à l'échelle internationale. Si vous le voulez bien, monsieur le président, je demanderai à M. Smith de discuter de cet aspect de la question.

Le président: Très bien, la parole est à vous monsieur Smith.

M. Barry L. Smith, chef, Politique de réglementation, Direction des aliments, Direction générale de la protection de la santé, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social: Merci. Le Canada fait partie de la Commission du Codex Alimentarius, qui compte 130 pays membres. Cette commission a pour mandat d'élaborer des normes internationales qu'elle cherche ensuite, autant que possible, à faire adopter par les gouvernements participants. Depuis les sept ans et demi que dure l'incertitude en ce qui concerne la légitimité des normes, nous n'avons guère été en mesure d'adhérer officiellement aux normes internationales qui ont été élaborées, malgré les progrès réalisés en ce qui concerne certains fruits et légumes de même que certains produits à base de chocolat.

La modification que l'on se propose d'apporter à l'article 6 supprimerait cet obstacle et permettrait de faire avancer ces dossiers.

M. Liston: Voilà qui conclut, monsieur le président, nos remarques préliminaires. Nous serons très heureux de répondre aux questions que pourraient vouloir nous poser les sénateurs.

Le président: Merci. Sénateur Doyle, avez-vous des questions?

Le sénateur Doyle: Oui, monsieur le président. Si je comprends bien, au début du printemps, le gouvernement a obtenu l'assentiment de toutes les provinces, sauf deux, à la proposition visant à modifier la Loi ou à déposer un nouveau projet de loi. Je crois que les deux provinces dont il n'avait pu obtenir l'appui étaient la Colombie-Britannique et le Québec. Qu'on ait été fondé ou non à le faire, on nous a dit que le gouvernement prévoyait d'en arriver à tout le moins à une entente officieuse avec ces deux provinces d'ici quelques jours, ou tout au plus quelques semaines. Je voudrais savoir quels ont été les progrès réalisés à cet égard. Sans vouloir paraître trop attendre de la conférence du Lac Meech et de ce qui peut être accompli en une journée, il me semble que sept ans, c'est long.

[*Text*]

Mr. Smith: Yes indeed, senator, there has been progress in that area. Just this week, we received a letter from the Province of British Columbia that they are in agreement with the principle of referencing so that the loop can be closed.

Quebec already has legislation in place which requires food products to either meet a Quebec standard or, in the absence of a specific Quebec standard, to meet the federal food and drug standards. Therefore there is not really the same problem with the Province of Quebec.

Senator Gigantès: Are the standards of Quebec and the standards set by the federal government substantially similar?

Mr. Smith: Yes they are.

The Chairman: In the same line of questioning, you are saying that you did not reach any formal agreement with the Quebec government?

Mr. Smith: At this point, we have made contact with the Quebec government and we have no indication that they oppose this solution at all.

The Chairman: Is it necessary for us to have the Quebec government telling us clearly that they do agree, or is there any problem due to the fact that they have their own system of standards? As long as we have the feeling that both sets of standards do correspond, surely there is no need to express anything beyond that, except to see that there is a coincidence, so to speak.

Dr. Liston: If I may, Mr. Chairman, the situation with respect to Quebec is a very satisfactory one, in which their legislation states that foods sold intra-provincially—which remains within the power of a province to so regulate—must either meet a Quebec standard, if it exists or/and if it is stipulated in the regulation or, in the absence of such, must meet the federal compositional standard under the Food and Drugs Act and regulations.

The Chairman: You are saying that it is so spelled out in that legislation?

Dr. Liston: That is their legislation, and has been for some time. I am sorry, I do not have at my fingertips when this legislation was passed but it reflects an on-going working relationship between Quebec and the federal government to have compositional standards that apply, not only for international or interprovincial trade but also to seek harmony for intraprovincial trade.

The nature of our discussions with Quebec officials do not lead us to believe that there are problems, and we have not had contact with companies manufacturing in Quebec and selling within Quebec that have raised problems which would lead us to believe that they require particular attention.

The Chairman: Senator Doyle, you wanted to ask further questions?

[*Traduction*]

M. Smith: Oui, sénateur, il y a effectivement eu des progrès. Nous avons justement reçu cette semaine une lettre du gouvernement de la Colombie-Britannique, qui accepte en principe de se reporter aux normes fédérales afin de remédier à la faiblesse de la réglementation.

Quant au Québec, il existe déjà dans cette province des mesures législatives disposant que les produits alimentaires doivent répondre à la norme provinciale qui s'y applique, ou, en l'absence d'une telle norme, aux normes fédérales relatives aux aliments et aux drogues. En ce sens, donc, le cas du Québec ne fait pas problème.

Le sénateur Gigantès: Les normes du Québec sont-elles essentiellement semblables à celles du gouvernement fédéral?

M. Smith: Oui, elles le sont.

Le président: Vous dites donc que vous n'avez pas conclu d'entente officielle avec le gouvernement du Québec?

M. Smith: Nous avons communiqué avec le gouvernement du Québec, et rien n'indique qu'il s'oppose à la solution proposée.

Le président: Est-il nécessaire d'en arriver à une entente officielle avec le gouvernement du Québec, ou pouvons-nous nous contenter du fait que cette province ait ses propres normes? Du moment que nous sommes persuadés que ces normes correspondent aux normes fédérales, nous ne pouvons tout de même pas en demander plus.

M. Liston: Si vous me permettez, monsieur le président, la situation en ce qui concerne le Québec est des plus satisfaisantes, puisque la législation provinciale dispose que les aliments vendus à l'intérieur de la province, et qui sont par conséquent assujettis à la réglementation provinciale, doivent satisfaire aux normes et aux règlements provinciaux qui s'y appliquent, ou qu'en l'absence de dispositions provinciales à cet égard, ils doivent satisfaire aux normes fédérales relatives à la composition conformément à la *Loi des aliments et drogues* et aux règlements qui en découlent.

Le président: Vous dites que tout cela est précisé dans la législation provinciale?

M. Liston: En effet, et cette législation provinciale existe depuis déjà un certain temps. Je regrette de ne pas pouvoir vous dire de mémoire quand la loi provinciale a été adoptée, mais je puis vous dire qu'elle atteste la collaboration qui caractérise les efforts du Québec et du gouvernement fédéral pour assurer la cohérence des normes relatives à la composition qui s'appliquent, non seulement aux produits du commerce international ou interprovincial, mais aussi à ceux qui relèvent du commerce intra-provincial.

D'après les discussions que nous avons eues avec les fonctionnaires du Québec, il ne semble pas y avoir de problème à cet égard, et nous n'avons pas non plus entendu parler de problèmes du côté des fabricants québécois qui vendent leurs produits au Québec.

Le président: Sénateur Doyle, vous aviez d'autres questions à poser?

[*Text*]

Senator Doyle: Yes. I am sorry, but this is a supplementary. Dr. Liston, what if I were in the raspberry jam business and I wanted to establish my production facilities in the Province of Quebec; I wanted to produce a raspberry jam with fewer raspberries in it than would be required under the federal act. Further, what if I persuaded the Government of Quebec to change its standards of what it requires in the way of raspberries in the jam, in which case I would clearly be in violation of at least the intent of the federal legislation. Would this be a situation that could cause a great deal of difficulty, in the absence of any kind of formal agreement with the Province of Quebec? I do not mean in the sense of: "We will use your regulations in the absence of any of our own or when our own do not apply," but rather, an agreement that the federal standards will be an acceptable level.

Dr. Liston: I believe that in such a circumstance, senator, on the assumption that you had persuaded the Quebec government to amend the standard, then you could sell the product in Quebec but, with respect to interprovincial or international trade, if the same product had a differing compositional standard, you would then be required to meet that standard.

Senator Doyle: Thank you very much.

The Chairman: Just to make sure that I do understand correctly, in fact it is a case of simultaneous competence, so to speak?

Dr. Liston: Yes.

The Chairman: In which case both levels of government can exercise a respective competence?

Dr. Liston: Yes.

The Chairman: There is no need or even possibility of any agreement going against that division of competence?

Dr. Liston: The whole thesis of this amendment that we are discussing this morning is to try and provide a framework—and here one must talk about a framework for compositional standards; I am not talking about the health and safety standards. However, where there is a uniformity, where there is a consistency of requirement so that the marketplace is not such that, as was previously mentioned, someone might wish to amend a standard to make it less expensive to market a standard product and sell it in order to "cheapen" it, but yet have the consumer purchase it, believing that it to be of superior quality. The framework we are hoping to establish through these amendments is that whether the product is imported from outside Canada, or whether it involves interprovincial trade through agreement with the provinces—if it is only within provincial trade and commerce—these standards would be compatible or identical so that the product would be of the same quality regardless of where it comes from and how it moves in commerce.

The Chairman: Are there any further questions?

The members of the committee are satisfied with the explanations you have given us and I would, therefore, thank you Dr. Liston and Mr. Smith for appearing before us.

[*Traduction*]

Le sénateur Doyle: Oui. Excusez-moi, mais j'ai une question supplémentaire à poser. Supposons, monsieur Liston, que je sois un fabricant de confiture aux framboises et que je veuille m'établir au Québec pour y produire de la confiture contenant un pourcentage de framboises inférieur au niveau fixé par la loi fédérale. Supposons, par ailleurs, que je persuade le gouvernement du Québec de modifier sa norme relative au pourcentage de framboises que doit contenir un pot de confiture aux framboises, auquel cas j'irais manifestement à l'encontre, à tout le moins, de l'esprit de la loi fédérale. Est-ce là le genre de situation qui pourrait causer de sérieux problèmes en l'absence d'une entente officielle avec la province de Québec? Une telle entente signifierait que la province ne se contenterait pas de dire: «Nous appliquerons vos normes aux produits pour lesquels nous n'avons pas de norme ou auxquels nos normes ne s'appliquent pas,» mais qu'elle s'engagerait à respecter à tout le moins le niveau fixé dans les normes fédérales.

M. Liston: En pareille circonstance, sénateur, en supposant que vous ayez réussi à persuader le gouvernement du Québec de modifier sa norme, je crois que vous pourriez vendre le produit au Québec, mais que vous seriez tenu de respecter la norme fédérale relative à la composition de ce produit si vous vouliez le vendre à l'échelle interprovinciale ou internationale.

Le sénateur Doyle: Merci beaucoup.

Le président: Si je comprends bien, il s'agit en quelque sorte de compétence simultanée?

M. Liston: En effet.

Le président: Ainsi, les deux paliers de gouvernement peuvent exercer leur compétence respective?

M. Liston: Oui.

Le président: Il n'est donc pas nécessaire, ni même possible, qu'une entente éventuelle aille à l'encontre de ce partage de compétence?

M. Liston: La modification dont nous discutons ici ce matin a essentiellement pour but d'établir un cadre, lequel cadre serait constitué de normes relatives à la composition, et non pas à la santé et à la protection du public. Ce que nous voulons, c'est d'établir des normes uniformes qui permettent de réglementer le marché de façon que l'on ne puisse pas, comme dans l'exemple mentionné précédemment, demander la modification d'une norme pour réduire ses coûts de production et vendre ainsi son produit à meilleur prix, tout en laissant le consommateur croire qu'il s'agit d'un produit de qualité supérieure. Le cadre réglementaire que nous espérons établir grâce à cette modification ferait en sorte que tant les produits importés de l'étranger que ceux qui relèvent du commerce interprovincial et, moyennant le consentement des provinces, ceux dont la vente ne dépasse pas les frontières d'une province, seraient assujettis à des normes compatibles, sinon identiques, de façon que la qualité soit la même peu importe l'origine du produit ou le marché visé.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Les membres du Comité semblent satisfaits des explications que vous nous avez données, et je tiens à vous remercier, mes-

[*Text*]

Dr. Liston: Thank you.

The Chairman: I would remind members of the committee that this bill has passed second reading in the House of Commons and has been referred to our committee. That being the case, are we ready to report on our study?

Senator Gigantès: What do you wish us to report?

The Chairman: We have studied the bill which was referred to us and, since we do not find problems with it and we do not wish to propose any amendments, perhaps we should report the bill. I do not want to rush the committee but, since we have found no problems, we may as well report in the usual fashion, that is, that the committee has studied the bill and reports the bill without amendment.

Senator Gigantès: I so move.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The committee continued *in camera.*

[*Traduction*]

sieurs Liston et Smith, d'avoir bien voulu comparaître devant nous.

M. Liston: Merci.

Le président: Je rappelle aux membres du Comité que le projet de loi dont nous sommes saisis a été adopté en deuxième lecture à la Chambre des communes et qu'il nous a été renvoyé. Cela dit, sommes-nous prêts à faire rapport de notre examen du projet de loi?

Le sénateur Gigantès: Dans quel sens voulez-vous que nous en fassions rapport?

Le président: Étant donné que, après étude du projet de loi qui nous a été renvoyé, nous ne croyons pas qu'il pose de problème et nous ne souhaitons y proposer aucun amendement, nous pourrions en faire rapport tel quel. Je ne veux pas bousculer les membres du Comité, mais comme le projet de loi ne semble pas poser de difficulté, nous pourrions en faire rapport de la façon habituelle, en disant que nous l'avons examiné et que nous en faisons rapport sans amendement.

Le sénateur Gigantès: Je le propose.

Le président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le comité poursuit ses délibérations à huis clos.

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Président:
L'honorable ARTHUR TREMBLAY

Le mardi 23 juin 1987

Seul et unique fascicule concernant:

«Le document d'étude sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées, émis par le ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social, déposé au Sénat le 5 février 1985»

SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of National Health and Welfare:

Dr. A. J. Liston, Assistant Deputy Minister, Health Protection Branch;

Mr. Barry L. Smith, Chief, Food Regulatory Affairs, Food Directorate, Health Protection Branch.

Du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

M. A. J. Liston, sous-ministre adjoint, Direction générale de la protection de la santé.

M. Barry L. Smith, chef, Politique de réglementation, Direction des aliments, Direction générale de la protection de la santé.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on the

Social Affairs, Science and Technology

Chairman:
The Honourable ARTHUR TREMBLAY

Tuesday, June 23, 1987

Issue No. 3

Complete proceedings on:

"The Consultation Paper on Child and Elderly Benefits, issued by the Department of National Health and Welfare, tabled in the Senate on 5th February, 1985"

SEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Président:
L'honorable ARTHUR TREMBLAY

Le mardi 23 juin 1987

Fascicule nº 3

Seul et unique fascicule concernant:

«Le document d'étude sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées, émis par le ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social, déposé au Sénat le 5 février 1985»

SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ

29317–1

STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

Chairman: The Honourable Arthur Tremblay
Deputy Chairman: The Honourable M. Lorne Bonnell

and

The Honourable Senators:

Bonnell
Cottreau
Fairbairn
Flynn
Hébert
Lefebvre
Le Moyne
*MacEachen (or Frith)
Marshall
*Murray (or Doody)
Robertson
Rousseau
Spivak
Tremblay

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Changes in the Membership of the Committee

Pursuant to Standing Rule 66(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Denis was deleted from the list of Members of the Committee. (*Wednesday, June 3, 1987*)

The name of the Honourable Senator David was replaced by that of the Honourable Senator Flynn. (*Wednesday, June 17, 1987*)

The name of the Honourable Senator Cottreau was added to the list of Members of the Committee. (*Monday, June 22, 1987*)

The name of the Honourable Senator Austin was replaced by that of the Honourable Senator Fairbairn. (*Monday, June 22, 1987*)

The name of the Honourable Senator Gigantès was replaced by that of the Honourable Senator Lefebvre. (*Monday, June 22, 1987*)

The name of the Honourable Senator Marsden was replaced by that of the Honourable Senator Le Moyne. (*Monday, June 22, 1987*)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: L'honorable Arthur Tremblay
Vice-président: L'honorable M. Lorne Bonnell

et

Les honorables sénateurs:

Bonnell
Cottreau
Fairbairn
Flynn
Hébert
Lefebvre
Le Moyne
*MacEachen (ou Frith)
Marshall
*Murray (ou Doody)
Robertson
Rousseau
Spivak
Tremblay

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du Comité

Conformément à l'article 66(4) du Règlement, la liste des membres du Comité a été modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Denis a été retiré de la liste des membres du Comité. (*le mercredi 3 juin 1987*)

Le nom de l'honorable sénateur David a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Flynn. (*le mercredi 17 juin 1987*)

Le nom de l'honorable sénateur Cottreau a été ajouté à la liste des membres du Comité. (*le lundi 22 juin 1987*)

Le nom de l'honorable sénateur Austin a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Fairbairn. (*le lundi 22 juin 1987*)

Le nom de l'honorable sénateur Gigantès a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Lefebvre. (*le lundi 22 juin 1987*)

Le nom de l'honorable sénateur Marsden a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Le Moyne. (*le lundi 22 juin 1987*)

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Thursday, November 6, 1986:

"The Honourable Senator Tremblay moved, seconded by the Honourable Senator Simard:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to continue the study undertaken in 1985-1986 on the Consultation Paper on Child and Elderly Benefits, issued by the Department of National Health and Welfare, tabled in the Senate on 5th February, 1985, and to report thereon;

That the papers and evidence taken on the subject and the work accomplished during the First Session of the Thirty-Third Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee present its report no later than Tuesday, 22nd December, 1987.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du jeudi 6 novembre 1986:

«L'honorable sénateur Tremblay propose, appuyé par l'honorable sénateur Simard,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à poursuivre les travaux qu'il a engagés en 1985-1986 sur le Document d'étude sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées, émis par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, déposé au Sénat le 5 février 1985, et à faire rapport des dits travaux;

Que les documents et témoignages recueillis à ce sujet et les travaux accomplis au cours de la première session du trente-troisième Parlement soient déférés au Comité; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le mardi 22 décembre 1987.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat
Charles A. Lussier
Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 23, 1987
(21)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 9:10 a.m. *in camera*, the Chairman, the Honourable Senator Arthur Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bonnell, Cottreau, Fairbairn, Flynn, Hébert, Lefebvre, Le Moyne, Robertson, Rousseau, Spivak and Tremblay. (11)

In attendance: Dr. Maureen Baker and Mr. Marion Wrobel, Research Officers, Research Branch, Library of Parliament.

The Committee resumed its examination of the draft report on Child Benefits.

Members of the Committee suggested various changes in the text and pointed out some discrepancies with respect to comparable english and french text.

The Honourable Senator Robertson moved,

—THAT a new sentence be added at the end of the first paragraph of section C (Financing the System) of Chapter 5, as follows:

"However the majority of the Committee support the first method of financing".

After debate,

The Honourable Senator Bonnell moved, in amendment:

—THAT the word "first" in the Honourable Senator Robertson's motion be replaced by the word "second".

After further debate, the Honourable Senator Bonnell withdrew his proposed amendment and the Honourable Senator Robertson withdrew her proposed motion.

The Committee made additional changes to the report.

The Honourable Senator Bonnell moved,—

THAT, the report on Child Benefits, as amended, be adopted.

The question being put on the said motion, it was—

Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Hébert moved,—

THAT the Committee print up to 2000 copies of the said report, as required and 800 copies of the proceedings of the Committee.

The question being put on the said motion, it was—

Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Flynn moved,—

THAT in the event the final version of the report is not available for tabling in the Senate prior to the summer adjournment, the Chairman be authorized to request permission from the Senate for the Committee to distribute the report when it is available, even though the Senate may not then be sitting.

The question being put on the said motion, it was—

Resolved in the affirmative.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 23 JUIN 1987
(21)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 9 h 10, à huis clos, sous la présidence de l'honorable sénateur Arthur Tremblay, président.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, Cottreau, Fairbairn, Flynn, Hébert, Lefebvre, Le Moyne, Robertson, Rousseau, Spivak et Tremblay. (11)

Sont également présents: Mme Maureen Baker et M. Marion Wrobel, attachés de recherche au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Le comité reprend son étude de l'ébauche du rapport sur les prestations aux enfants.

Les membres du comité suggèrent que l'on apporte certaines modifications au texte et constatent qu'il y a discordance à certains endroits entre les textes anglais et français.

L'honorable sénatrice Robertson propose,—

QU'une nouvelle phrase soit ajoutée a la fin du premier paragraphe de l'article C «Financement du supplément de revenu familial garanti» du Chapitre 5, comme il suit:

«Cependant, la majorité des membres du comité appuient la première méthode de financement».

Après débat,

L'honorable sénateur Bonnell propose,

—QUE le mot «première» dans la motion de l'honorable sénatrice Robertson soit remplacé par le mot «seconde».

Le débat se poursuit, puis l'honorable sénateur Bonnell retire l'amendement qu'il a proposé et l'honorable sénatrice Robertson retire la motion qu'elle a proposée.

Le comité apporte d'autres modifications au texte du rapport.

L'honorable sénateur Bonnell propose,—

QUE le rapport sur les prestations aux enfants tel qu'amendé, soit adopté.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Hébert propose,—

QUE le comité fasse imprimer jusqu'à 2000 copies dudit rapport au besoin; et qu'il fasse imprimer 800 copies des délibérations du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Flynn propose,—

QU'advenant le cas où la version finale du rapport ne serait pas disponible pour le dépôt au Sénat avant l'ajournement de l'été, le président soit autorisé à demander la permission du Sénat de distribuer ledit rapport lorsqu'il sera disponible même si le Sénat ne siège pas à ce moment-là.

La question, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Bonnell moved,—

THAT the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, retain the services of Christiane E. Kaisin Translating and Editing Inc., to edit the french version of the Committee's report on Child Benefits, at a cost of approximately $2,000.00 (two thousand dollars).

The question being put on the said motion, it was—

Resolved in the affirmative.

At 10:35 a.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

L'honorable sénateur Bonnell propose,—

QUE le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie embauche la maison Christiane E. Kaisin Translating and Editing Inc., pour réviser le texte français du rapport sur les prestations aux enfants, à un coût d'environ 2 000 $ (deux mille dollars).

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 10 h 35, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

SENATE OF CANADA
Second Session, Thirty-third Parliament, 1986-87

CHILD BENEFITS

Proposal for a Guaranteed Family Supplement Scheme

Report of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

June 1987

TABLE OF CONTENTS

Page

Preface 9

Chapter 1: The Analysis of Family Benefits 10

Introduction: The Family in Transition 10
Goals of the Family Benefit System 13

Chapter 2: Existing Benefits and Their Impact on Children 15

Introduction 15
Federal Programs
A. Family Allowance Program 15
B. Child Tax Credit 18
C. Child Tax Exemption 20
1. CTE for Children Under 18 20
2. CTE for Children 18 and Over 21
D. Equivalent to Married Exemption 24
E. Child Care Expense Deduction 26
Government Funding of Child Care 30
Provincial Social Assistance Programs 31
Conclusion 32

Chapter 3: Possible Alternative Benefits 33

Characteristics of a New System 33
Reforms Suggested by Witnesses 34
Restructuring Social Benefits 36
A. Guaranteed Annual Income 36
B. Tax Credits 37
C. Expanded Parental and Child Care Leave 37

Page

D. Increased Public Support for Child Care 39
E. Taxation Reforms 40

Chapter 4: Constraints on the Delivery of Federal Family Benefits 41

Introduction 41
Budgetary Constraints 41
The Changing Age Structure of the Canadian Population 43
Federal-Provincial Agreements 44

Chapter 5: Outline of a Guaranteed Family Supplement Scheme 47

Rationale for a New Program 47
Considerations 48
Recommendations 48
Designing a Guaranteed Family Supplement 49
A. Defining Family 49
B. Critical Income Levels for the Proposed GFS 49
C. Financing the Supplement. 50
D. Eligibility and Method of Distribution 53
E. Built-in Incentives 53
F. Federal-Provincial Negotiations 54
G. Conclusion 54

References 55

PREFACE

On the 5th of February 1985, the Consultation Paper on Child and Elderly Benefits, issued by the Department of National Health and Welfare, was tabled in the Senate. The next week, the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology was authorized to examine and report on this Consultation Paper. In subsequent committee meetings, it was agreed that discussion would focus on the interaction between federal and provincial child benefits as well as the implications of restructuring existing federal child benefits for the various types of families living in different provinces. A report was produced in December 1985 called "Analysis of Child and Family Benefits in Canada: a Working Document". In part 1 of this report, a methodology for analysing the relationship between federal and provincial child benefits was developed, while part 2 contained an analysis of federal and provincial benefits to families with children.

During Committee hearings on amendments to the *Family Allowances Act* (Bill C-70), many witnesses expressed opinions about restructuring federal child benefits. As a continuation of our earlier study and in an attempt to incorporate these ideas about improving child benefits, the Committee initiated a more in depth analysis of federal child benefits in Canada. The following report is the culmination of this study and presents the Committee's ideas about how federal child benefits could be restructured to target more money to children living in poverty.

CHAPTER 1: THE ANALYSIS OF FAMILY BENEFITS

INTRODUCTION: THE FAMILY IN TRANSITION

Over the past 40 years, the social and economic basis of Canadian family life has changed sufficiently to justify rethinking policies relating to families with children. We will examine some of these changes affecting family life, discuss existing child benefits and propose a new federal benefit to replace some of the five existing programs.

Benefits such as Family Allowances were designed in an era of larger families with one earner and low divorce rates. Over the past few decades, average family size has declined, mothers have entered the labour force, divorce rates have soared; young people now remain dependent longer. But family life remains popular. Over 85% of Canadians marry at least once and most of these couples produce children. Nearly three-quarters of those whose marriages dissolve move into new relationships and second marriages are becoming more common. This means that many children are living in " blended families" with step-siblings from previous marriages. The "traditional" family, with a breadwinner father and homemaker mother, is no longer the most typical, and social policies need to reflect this reality.

As fertility rates have declined, the typical family has become smaller and now contains only one or two children.(1) Increasingly, mothers with young children are working outside the home to counteract the rising costs of living and childraising, to support their children, to stabilize the family income, to increase their autonomy, or simply to use their education and skills. Consequently, more than half of Canadian pre-school children are now being cared for by someone other than their parents for at least a portion of the work week. While for many families finding reliable and high quality child care is a continual problem, others wrestle with the issue of how to care for their own children at home when prices are rising and one income is insufficient.

Although 63% of mothers with children under 16 years old work outside the home, there is no uniform system of child care in this country. Instead, the availability and quality of non-profit and commercial child care vary considerably by province and region and by the financial resources of

(1) Birthrates, however, vary considerably by province and region. Quebec, which traditionally had an extremely high birthrate, now has the lowest (13.4 births per 1,000 population). The Northwest Territories has the highest birthrate (29.2, reflecting high fertility among Native people). Statistics Canada, *Births and Deaths*, Cat. 84-204, Ottawa, March 1986, p. 2, 3.

the family. While income tax deductions are available for parents able to obtain receipts, many families use informal care which they pay for in cash, without receiving receipts, or which they exchange for other services. Consequently, parents cannot always take advantage of the deduction for child care in their income tax calculations.

High rates of separation and divorce have augmented the number of households headed by only one parent. Although children living in so-called "one-parent families" may have two parents interacting with them and contributing to their socialization, many separated and divorced mothers are left with the primary economic and emotional burden of custody. Furthermore, most mothers must enter the labour force after marriage breakdown, in order to support themselves and their children, since alimony is now seldom awarded and many non-custodial fathers stop paying the court-awarded child support payments. Moreover, enforcement procedures have proven inadequate to ensure that child support is paid.

The social and economic climate has also changed for older children. Adolescents are staying at home longer than a generation ago, because higher education is increasingly necessary in order to find permanent work. Many adolescents who would prefer to work part-time while attending school cannot live independently from their family because low- level jobs for inexperienced workers are difficult to find in these times of high unemployment. Since more "children" over 18 are living with their parents than several decades ago, the relevance of present government programs should be reviewed. Should these continue to offer child tax exemptions for parents with dependent children over 18 or should assistance be granted directly to the young people, from a different budget?

Although the state has taken over some of the former functions of the family, such as educating and protecting the young, caring for the sick and assisting the unemployed, family members still provide valuable services for each other. Housework and pre-school child care remain largely unpaid jobs performed by wives and mothers. But other relatives also provide free accommodation, interest-free loans, unpaid child care, nursing care for the sick and elderly and additional services which are invaluable and would cost millions of dollars if provided by private industry or governments.(2)

Although there were many reasons for initiating the Family Allowance Program in 1945, the principal objective was to provide financial assistance to parents with the costs of raising their children.(3) Although the Family Allowance and later child benefits were never intended to be related to childrearing costs, it is important to recognize that these costs have increased. Even if

(2) Maureen Baker, "Families" in L. Tepperman and J. Richardson (ed.), *The Social World: An Introduction to Sociology*, McGraw-Hill Ryerson, Toronto, 1986, p. 264-265.

(3) Government of Canada, *Inventory of Income Security Programs in Canada*. Ottawa, July 1985, Ottawa, p. 49.

families were eligible for all the available federal benefits for families with children -- Family Allowance, the Child Tax Credit, the Child Tax Exemption, the Child Care Expense Deduction, and the Equivalent to Married Exemption -- as well as provincial benefits, many community groups have informed us that the money would not be sufficient to provide needy children with an adequate standard of living.

The cost of raising children has been calculated by researchers in several countries; it varies by the number of children and the standard of living expected by the family. Despite these variations, a reliable rule of thumb seems to be that families with one child typically spend about 30% of total family expenditures on that child, families with two children spend 40-50% of family income on the children, and families with three children spend nearly 50%.(4) Over the first 18 years of a child's life, a Canadian family can expect to pay an average of $3,694 per year in today's dollars without daycare costs or as much as $5,888 with daycare costs, according to the Social Planning Council of Metropolitan Toronto.

Changes have also taken place in the value of employment income relative to investment income and government transfer payments in determining total family income. Increasing unemployment rates, tight money, insofar as it has caused high interest rates, and stagnant economic growth have not had a serious adverse impact on economic equality because government transfer payments have risen considerably since the late 1960s, the elderly have increased their investment income and families are now more likely to have two earners.(5) Without indexed transfer payments, however, the discrepancy between the rich and the poor would have been much larger.

Although the incidence of poverty was cut by one-third between 1969 and 1983, the recession of the early 1980s reversed the long-term reduction in poverty. Real family income, adjusted to inflation, declined from 1980 to 1984.(6) Young families headed by women now comprise a large segment of poor families, and four in ten families headed by women are poor compared to only one in ten led by men.(7) The dramatic rise in the rates of separation and divorce and in the rates of unmarried mothers keeping their children have led to more female-led families over the last 15 years, and many of these families are poor. This has prompted some social analysts to talk of the

(4) T.J.Espenshade, "Value and Cost of Children", *Population Bulletin* 32: 2-47, April 1977.

(5) Michael C. Wolfson, "Stasis Amid Change - Income Inequality in Canada 1965-1983", *Canadian Statistical Review*, February 1986.

(6) National Council of Welfare, *Poverty on the Increase*, Ottawa, March 1985, p. 2; Colin Lindsay, "The Decline of Real Family Income, 1980 to 1984", *Canadian Social Trends*, Winter 1986, p. 15-17.

(7) *Ibid.*, p. 7.

"feminization of poverty", meaning that more of the poor are now women and, in particular, unattached older women and mothers with young children heading a one-parent family. The more children in any family, the higher the chance of those children living in poverty.(8)

The Committee is particularly concerned about such children, as we are aware of the potential social and psychological consequences of being raised with insufficient income. Much has been written about the cycle of poverty, about generations of welfare recipients and about the long-term costs of unemployment and low family income. The Committee believes that the present family benefits are not adequately dealing with these issues, and that restructuring of federal benefits is therefore necessary.

Problems arise from the inconsistencies among the goals of various federal benefits to families with children and between social programs and the taxation system. If we want to target money to poorer families through the Child Tax Credit, why do we also provide child tax deductions and exemptions, which assist mainly those families with higher taxable incomes? Why is it possible for self-employed taxpayers to deduct all their work-related expenses from their income tax but not for parents to deduct all their child care expenses? Why can a family deduct only $710 for a dependent child under 18 but $3,666 for a dependent spouse, who in fact provides many useful unpaid services? Why do we give such low priority to our children, who are, after all, our greatest future resource?

GOALS OF THE FAMILY BENEFIT SYSTEM

Three goals have been expressed or implied by Canadian governments in creating and modifying benefits for children and families:

1) Although parents generally have children for their own personal reasons, by doing so they also contribute to the economy by producing and socializing the next generation, which will provide the future labour force. Governments have used family benefits as a symbolic recognition of the important social task of reproduction and childrearing. The Canadian government has, for example, provided tax exemptions for dependent children, tax deductions for the child care expenses of working parents and a universal payment to families with dependent children.

2) Family benefits have also been used to create horizontal equity between families with dependent children and those without. The Child Tax Exemption and the Child Care

(8) *Ibid.*, p. 15, Table 11.

Expenses Deduction, for example, recognize the additional expenses of childrearing by reducing the taxable incomes of families with children.

3) Some families need financial assistance more than others. Since money is always limited, it has often been targeted to those in greatest financial need. Since 1978, a federal Child Tax Credit has been used to supplement the Family Allowance for poorer families. Family benefits, therefore, have been used to help relieve poverty.

The present federal child benefits were designed at different times by governments with varying agendas. If we analyze the goals and delivery mechanisms of these benefits, we can see that some are directed to poorer families, others to wealthier families, and still others to families with special needs. The goals of any new system of child benefits would need to be consistent and explicit. For example, a benefit system could be designed to focus on administrative efficiency and cost-effectiveness, if it were approached from the government's point of view. On the other hand, benefits could be designed to suit mainly the needs of families of different sizes and income levels, with less concern about efficiency of administration. A benefit system could also be designed primarily to consider the needs of children regardless of family situation. Any perspective adopted may lead to a different conclusion about which type of benefit and administration is best. In reality, a family benefit system will have to consider all of these issues to be effective. Yet for analytical purposes, we can see that any benefit system could theoretically be slanted more in one direction than another.

In this report, we will discuss existing child benefits and their impact on children, families and governments and then propose alternatives to the present system. Financial, demographic and political constraints on governments considering changes to social benefits will be outlined. Finally, a new child benefit will be proposed - The Guaranteed Family Supplement (GFS) - which is designed to replace some of the existing benefits. The GFS would be aimed at families with dependent children living in poverty or with below-average incomes.

The fact that 20% of Canadian children live in poverty distressed Committee members. Being raised in poverty is an indignity in itself, but it also breeds a complex of educational difficulties, chronic unemployment and future psychological problems. By restructuring family benefits, the federal government could help poor families extend more opportunities to their children and at the same time could provide parents with real choices. Although we accept the fact that all children are a precious resource to any nation, we are realistic enough to acknowledge that some children and families need more assistance than others. Because several issues relating to children fall under provincial jurisdiction, while others (such as child benefits) are under federal jurisdiction, the task of improving social policy in this area is complicated. These jurisdictional problems should not, however, deter the federal government from taking a leadership role.

CHAPTER 2: EXISTING BENEFITS AND THEIR IMPACT ON CHILDREN

INTRODUCTION

In order to evaluate the impact on families of any changes to federal child benefits, it is essential to look at all government resources available to Canadian families at different income levels. The frequent interdependence of federal and provincial benefits must also be investigated.

The federal child benefits discussed in the 1985 Consultation Paper entitled "Child and Elderly Benefits" were the Family Allowance Program, the Child Tax Credit and the Child Tax Exemption. Families with children may also deduct child care expenses from their income tax, however, and federal money is transferred to the provinces for child care facilities. One-parent families may claim the Equivalent to Married Exemption for one of their children. Families may also receive Unemployment Insurance, Worker's Compensation and child and orphan's benefit under the Canada and Quebec Pension Plans. For the purposes of this report, the three child benefits mentioned in the Consultation Paper, as well as the Child Care Expense Deduction and the Equivalent to Married Exemption are considered the most important federal child benefits and will therefore be the focus of our discussions.

There is also a variety of provincial programs to assist families raising children, the vast majority of which are geared to low-income families. These programs include social assistance, supplements to the Family Allowance, subsidized housing and other programs. Families in different provinces may have similar incomes but experience a wide discrepancy in standard of living because of provincial variations in social assistance and the cost of living. Because of varying regulations for social assistance, provincial comparisons are difficult to make; some provinces, for example, offer only housing allowances while others provide subsidized housing as well. Provincial benefit levels may also vary by the number of children or their ages.

FEDERAL PROGRAMS

A. Family Allowance Program

Initiated in 1945, the Family Allowance (FA) Program was designed to help parents to meet the cost of raising dependent children (initially those under 16 years). Monthly payments are mailed to the mother or the custodial parent or guardian.

From 1974 to 1982, FA rates generally increased with the Consumer Price Index. It must be noted, however, that in January 1976, Family Allowance payments were frozen at 1975

levels for one year, under legislation passed in December 1975. In 1977, Family Allowance payments were again indexed to CPI changes. In 1979, however, there was a reduction of the monthly Family Allowance when the Child Tax Credit was introduced. The indexation rate of the Family Allowance in 1983 and 1984 was limited to 6% and 5% in accordance with the federal policy on fiscal restraint, and as of 1 January 1986 the Family Allowance was partially deindexed.

The 1987 value of the FA is $31.93 a month per child under 18, but provinces may vary the amount that the federal government pays to their residents according to the age and/or number of children in a family. For example, Alberta varies the rate according to the age of the child and Quebec varies the rate according to both the age of the child and the number of children in the family. Federal family allowances must be reported as income for federal income tax purposes by the person who claims tax exemption for the child (usually the father). The Family Allowance program is administered by the Department of National Health and Welfare.

In 1982 FA cost the federal government $1,700 million; it is expected to cost $1,800 million in 1988, an increase of only 1% per year on average. Although the nominal level of benefits has increased at a faster rate than 1% since 1982, the number of children receiving the benefit is expected to fall from 6.7 million in 1982 to 6.4 million in 1988 because of declining birth rates.(9) In addition, real income growth and higher taxes are also reducing the net cost to the federal government.

Since the Family Allowance is treated as taxable income, this program is redistributive in nature, delivering greater net benefits per child to poorer families. This effect is relatively mild, however, and the program continues to be broadly based. Its main feature is to grant a financial benefit only to those families with children. It thus imparts a measure of horizontal equity into the fiscal system. The Family Allowance has also come to be regarded as a symbolic gesture towards assisting all families, regardless of their financial situation, with childraising expenses.

The ratio of children per family varies widely by income group (see Table 2:1). It is true, however, that those in the lowest income class receive more of the net benefits because less is taxed back from them and because the poor tend to have more children.

To put the estimates presented here in perspective, the National Council of Welfare projected that the net cost of the FA to the federal government in 1985 was $1,990 million,(10) 8.9% higher than our own estimate of $1,822.3 million.

---

(9) This projection is based on unpublished data from Health and Welfare Canada.

(10) National Council of Welfare, *Opportunity for Reform*, Ottawa, 1985, p. 58.

Table 2:1

BENEFIT: FAMILY ALLOWANCE, 1988

Income Group(1)	% Claimants	Total Claimants	Total Cost to Federal Government
$ 5,000 or less	7.44	270,623	$ 142.1 million
$ 5,000-$ 10,000	6.40	232,794	116.0 "
$ 10,000-$ 15,000	6.91	251,345	128.0 "
$ 15,000-$ 20,000	8.04	292,447	146.1 "
$ 20,000-$ 25,000	8.87	322,638	161.9 "
$ 25,000-$ 30,000	10.18	370,288	182.9 "
$ 30,000-$ 40,000	17.22	626,361	316.8 "
$ 40,000-$ 50,000	13.74	499,779	242.6 "
$ 50,000+	21.21	771,494	385.9 "
TOTAL	100.00	3,637,405	$1,822.3 "

(1) Since these figures were calculated from tax statistics, "income group" refers to the income of the parent paying tax on family allowance income - usually the father. It does not refer to total family income.

Source: Prepared by M. Wrobel, Research Branch, Library of Parliament for this report.

B. Child Tax Credit

The federal Child Tax Credit (CTC) program, first implemented in 1979, is designed to provide additional assistance to low to middle-income families in meeting the costs of raising children. The program is administered through the income tax system by Revenue Canada.

Any parent or guardian who receives Family Allowance (usually the mother) is eligible to apply for the Child Tax Credit when filing an income tax return. Eligibility is based on annual net family income and CTC benefits vary according to family income and the number of eligible children. The maximum benefit payable per child for the 1986 taxation year was $454, payable if the net annual family income for 1986 was less than $23,500. For each $1 of net family income above that figure, the maximum credit per child is reduced by five cents. In other words, the CTC ceases to be available to families with one eligible child and net income of $32,580 or over and to families with two eligible children and net income of $41,660 or more.

For families with taxable incomes, the refundable credit reduces the tax which must be paid. Families whose taxes are less than the credit, or who owe no tax at all, receive a non-taxable lump sum payment from the federal government's Consolidated Revenue Fund. The Child Tax Credit is the only component of the federal child benefits package which is uniform across Canada because it is invariant with respect to taxable income and therefore is not affected by variations in provincial tax rates.

Legislation effective 1 January 1986 increased the maximum CTC payment by $140 per child over a three year period and reduced the income threshold to $23,500. After these discrete changes have been made, both elements are to be partially indexed to Consumer Price Index changes. Two installments will now be paid to families with an income of $15,000 or less. This may remove the necessity for poor families to seek a cash rebate for their CTC payment from companies which prepare income tax returns. Incidentally, the government recently lowered the interest rate these finance companies can charge for this advance payment.

The Child Tax Credit is aimed at the same age group of children as the Family Allowance but it is designed to be delivered only to poorer families. Historically, the ratio of CTC children to FA children has been about 0.75:1.(11) The forecast values used here have maintained this ratio to 1988. The Child Tax Credit is taxed back at the rate of 5% of family net income in excess of $23,500 and is now only partially indexed.

The CTC is claimed by the parent who receives the Family Allowance, not by the parent who reports the FA as taxable income. Thus it is typically received by the mother, who has generally

(11) Health and Welfare Canada, unpublished data.

a lower income than the father. That is why this benefit is so skewed in reverse proportion to the income of the recipients (see Table 2:2).

Table 2:2

BENEFIT: CHILD TAX CREDIT, 1988

Income Group(1)	% Claimants	Total Claimants	Cost to Federal Government
$ 5,000 or less	41.39	1,045,007	$ 920.8 million
$ 5,000-$ 10,000	21.60	546,012	435.1 "
$ 10,000-$ 15,000	12.14	306,879	201.5 "
$ 15,000-$ 20,000	8.48	214,360	118.1 "
$ 20,000-$ 25,000	6.25	157,990	84.8 "
$ 25,000-$ 30,000	4.39	110,972	57.4 "
$ 30,000-$ 40,000	3.56	89,991	37.0 "
$ 40,000-$ 50,000	1.49	37,665	9.0 "
$ 50,000+	0.77	19,464	3.9 "
TOTAL	100.00	2,527,834	$1,867.6 "

(1) Based on the income of the parent claiming the CTC, usually the mother.

Source: Prepared by M. Wrobel, Research Branch, Library of Parliament for this report.

The effect of the threshold level reduction has been estimated and included in the forecast costs for the years 1986 to 1988. This reduction in 1986 can lower CTC payments by as much as $142 for each family with a net income of $26,330 or more. In the case of small families, it more than fully offsets the gain due to the increased maximum payment whereas large families are still better off by the combination of changes in that year.

By 1988 this program is expected to cost the federal government $1,867 million, up from $1,514 million in 1982. This 3.5% average annual increase takes place despite the fact that the program will be delivered to almost 9% fewer children (4,820,579 in 1988 rather than 5, 271,567 in 1982).

The base calculations for 1982 and 1983 program cost are almost identical to Department of Finance estimates. However, the 1988 estimates here are less reliable because of the lack of family income data and the complexities produced by the change in the income threshold.

C. Child Tax Exemption

Child tax exemptions for children under 16 were introduced as early as 1918 and, except for a few years when they were abandoned (1942-46), they have increased sporadically with the cost of living. From 1974 to 1983, the child tax exemption was indexed to the cost of living; it is currently $710 for a child under 18. The exemption not only reduces federal taxes payable but also reduces provincial taxes in all provinces except Quebec. It is the intention of the Government to reduce the CTE for younger children, starting in 1987, until it reaches the annual value of Family Allowance payments in 1989.

The Child Tax Exemption consists of two distinct parts: that available to families with children under 18 years of age and that available for older children. In 1989, the nominal value of the latter will be set at twice the amount of the former.

1. CTE for Children Under 18

The nominal value of this exemption has been frozen at $710 per child since 1983. Starting in 1987, it will fall in stages, until it equals the annual value of Family Allowance payments in 1989. In 1982 this program was estimated to have cost the federal government $903 million and was claimed for 5,891,554 children. By 1988, the cost of this program is expected to have fallen to $674 million and the benefit is expected to have been claimed for 5,432,140 children. This exemption is claimed by the higher income parent, typically the father. The distribution of claimants is very similar to that of the Family Allowance, but unlike the FA, the CTE clearly provides higher benefits to those with higher incomes and thus higher marginal tax rates. It is for this reason that this program and all tax exemptions are considered by many to be unfair.

2. CTE for Children 18 and Over

The nominal value of this exemption continued to be indexed while the CTE for younger children was frozen. The 1986 nominal value was frozen at the 1985 level of $1,420, and it will fall in subsequent years. The number of children for which this program is made available continues to increase, unlike the CTE for younger children. This simply reflects the aging of the child population because the birth rate has fallen. For a wholly dependent child who is disabled or attending school, this exemption continues to be available beyond the age of twenty-one years.

The exemption for older children was estimated to have cost the federal government $176 million in 1982 and we calculate that it will cost $251 million in 1988, a compound annual increase of 6.1%. Like the CTE for younger children, this measure provides the greatest benefits to claimants who are in the highest tax brackets. The income distribution of claimants is quite different for these two versions of the CTE. The proportion of CTE claimants in the lowest four income classes will be 36% higher for the younger children CTE than for the program designed for older children (see Tables 2:3 and 2:4). A similar pattern exists when we look at the highest income categories; 64% of those claiming the exemption for older children will be in the three highest income classes in 1988, as against 56% of those claiming the exemption for younger children. This is not surprising, because older children are likely to have older parents who are probably at or near their peak in lifecycle earnings. Thus, their income distribution should differ from that of younger parents.

The 1982 and 1983 estimates of CTE cost (for older and younger children) were $890 million and $940 million respectively,[12] whereas we calculated the costs to be $1,079 million and $1,124 million - about 20% higher. The National Council of Welfare's estimates were also higher than the Department's. They provided two estimates for the cost of the CTE, $1016,5 million[13] and $980 million,[14] which are closer to our own estimates.

It is not clear just how valid these comparisons are. It appears that the National Council of Welfare estimates relate only to the CTE for younger children whereas the Department of Finance numbers are for both groups. In that case, our own estimates actually fall between the two. It should also be pointed out that the calculation of the cost of the CTE for older children does not take into account the decrease in the rate at which the exemption is reduced on the basis of the child's income. This change was announced in the 1985 federal budget.

---

(12) Department of Finance, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, August 1985, p. 44.

(13) National Council of Welfare, *Opportunity for Reform*, Ottawa, 1985, p. 62.

(14) *Ibid.*, footnote 16, p. 95.

Table 2:3

BENEFIT: CHILD TAX EXEMPTION, UNDER 18 YRS, 1988

Income Group(1)	% Claimants	Total Claimants	Cost to Federal Government
$ 5,000 or less	4.72	139,325	$ 19.1 million
$ 5,000-$ 10,000	5.50	162,349	23.1 "
$ 10,000-$ 15,000	6.62	195,410	32.5 "
$ 15,000-$ 20,000	7.82	230,831	37.8 "
$ 20,000-$ 25,000	8.74	257,988	45.4 "
$ 25,000-$ 30,000	10.31	304,331	62.4 "
$ 30,000-$ 40,000	18.21	537,524	123.0 "
$ 40,000-$ 50,000	14.87	438,934	124.2 "
$ 50,000+	23.29	687,476	206.9 "
TOTAL	100.00	2,951,809	$ 674.4 "

(1) Based on the income of the parent claiming the CTE, usually the father.

Source: Prepared by M. Wrobel, Research Branch, Library of Parliament for this report.

Table 2:4

BENEFIT: CHILD TAX EXEMPTION, 18 YRS AND OVER ,1988

Income Group(1)	% Claimants	Total Claimants	Cost to Federal Government
$ 5,000 or less	1.86	16,202	$ 2.7 million
$ 5,000-$ 10,000	3.69	32,193	6.0 "
$ 10,000-$ 15,000	5.48	47,735	9.8 "
$ 15,000-$ 20,000	7.07	61,586	12.5 "
$ 20,000-$ 25,000	8.25	71,865	15.7 "
$ 25,000-$ 30,000	9.81	85,453	21.6 "
$ 30,000-$ 40,000	17.44	151,917	41.4 "
$ 40,000-$ 50,000	15.07	131,273	43.2 "
$ 50,000+	31.34	272,998	98.0 "
TOTAL	100.00	871,085	$ 250.9 "

(1) Based on income of the parent claiming the CTE, usually the father.

Source: Prepared by M. Wrobel, Research Branch, Library of Parliament for this report.

D. Equivalent to Married Exemption

The Equivalent to Married Exemption (EME) was introduced in 1918 along with the Married Exemption and the Child Tax Exemption. It was designed for tax-paying heads of one-parent families, to increase horizontal equity between one- and two-parent families. In a two-parent family where one spouse is earning an income of not more than $490, the higher income earning spouse can at present deduct $3,666 from his or her income.

In one-parent families,[15] a tax-paying parent may deduct $3, 666 in 1986 for one child as a spouse-equivalent. All other children under 18 must be deducted as children, at a deduction rate of $710 per child. The Equivalent to Married Exemption is a substitute for the Child Tax Exemption in the event that the taxfiler has no spouse, and is clearly a child benefit.

In this report, we treat the Equivalent to Married Exemption (EME) as similar to the Child Tax Exemption and thus include it as part of the child benefits package. The Married Exemption, however, is <u>not</u> considered to be part of this package because it can be used by families without dependent children.

The nominal value of EME in 1988 is expected to be $3,740, which will be $3,270 greater than the CTE for young children and $2,740 greater than the CTE for older children. This benefit has been indexed in the same manner as the basic personal exemption: fully indexed most of the time, subject to the 6 and 5 restraints and now partially indexed. The EME has substantially improved the position of the one parent-one child family relative to other family configurations.

The bonus conferred on families making use of the EME (i.e. the difference between the nominal and after-tax values of this program and the CTE which would otherwise be available) is, unlike the CTE, larger for families with young children than for families with older children. In addition, younger children, unlike older children, are eligible for the Family Allowance and the Child Tax Credit.

The future cost of this program depends upon the growth of one-parent families and the rate of entrance of separated and divorced women into the labour force. In 1982, this exemption was estimated to have cost the federal government $303 million and to have been claimed by 500,588 taxfilers. From 1980 to 1983 the use of this exemption grew by 9.35% per year. Such a growth rate would result in a federal cost of $667 million in 1988, with 847,000 taxfilers claiming the exemption. But considering that the divorce rate has declined since 1983, according to Statistics Canada, we used a growth rate of 4.68% per year, which is only half the rate cited above. The 1988 cost is now estimated will be $542 million with 681,000 families claiming this exemption.

---

(15) The relevant definition of the family here comes from the *Income Tax Act* and thus does not recognize common law arrangements.

The EME is primarily used by single mothers since most one-parent families are mother-led. The income distribution of these claimants reflects the fact that these families tend to have relatively low incomes. In 1988, we estimate that 44% of claimants will have incomes below $20,000, whereas only 29% of those with Family Allowance payments will have such income in that year (see Tables 2:5 and 2:1).

As the EME usually is not thought of as a tax expenditure separate from the Married Exemption, we have no estimates to compare with our own.

Table 2:5

BENEFIT: EQUIVALENT TO MARRIED EXEMPTION, 1988

Income Group(1)	% Claimants	Total Claimants	Cost to Federal Government
$ 5,000 or less	9.95	67,766	$ 40.9 million
$ 5,000-$ 10,000	10.64	72,465	45.6 "
$ 10,000-$ 15,000	11.35	77,301	53.8 "
$ 15,000-$ 20,000	11.94	81,319	56.4 "
$ 20,000-$ 25,000	12.08	82,272	59.7 "
$ 25,000-$ 30,000	11.95	81,387	67.8 "
$ 30,000-$ 40,000	14.25	97,052	87.7 "
$ 40,000-$ 50,000	8.35	56,869	59.6 "
$ 50,000+	9.50	64,701	70.1 "
TOTAL	100.00	681,066	$ 541.6 "

(1) Based on the income of the parent claiming the EME, usually the mother.

Source: Prepared by M. Wrobel, Research Branch, Library of Parliament for this report.

E. Child Care Expense Deduction

The Child Care Expense Deduction (CCED) was introduced in December 1971. Originally it was designed only for one-parent families, but, as more mothers entered the labour force, it came to be considered an employment expense deduction to enable both parents to be part of the labour force or training programs. CCED has always been an employment-related tax item designed to offset the extra costs of childcare when no parent is available to stay home with the children. Up to $2,000 per child or $8,000 per family for children under 14 years of age can be claimed by the lower income spouse, but the total claims must not exceed two-thirds of that spouse's income.

The value received by the taxpayer claiming this deduction varies by family income and with the marginal tax rates in the province of residence. Table 2:6 shows the value by family income using 1984 Ontario tax rates.

Table 2:6

VALUE OF CHILD CARE EXPENSE DEDUCTION FOR ONE CHILD, 1984

Family Income	Two-Earner Couple ($)	Single Parent ($)
10,000	0	14
15,000	0	540
20,000	0	571
30,000	514	695
45,000	572	885
60,000	601	902
90,000	752	1,022
150,000	903	1,022

Notes: Families with one child, using 1984 Ontario tax rates.

Calculations for two-earner couples assume one spouse earns 1/3 of family income and the other earns 2/3.

Source: Task Force on Child Care, *Report of the Task Force on Child Care*, Status of Women Canada, Ottawa, 1986, p. 170.

A survey for the Cooke Task Force on Child Care (1986) found that only 61% of respondents who paid more than $20 for child care in the work week before the survey had claimed the deduction on previous income tax returns. Most of the rest said they could not obtain receipts from their babysitters, but there was also an indication that the Child Care Expense Deduction is not well understood by potential claimants.(16)

Since subsidies for child care are available only for poor families, the actual cost far exceeds the income tax deduction in all provinces. Furthermore, daycare spaces are not always available in provincially regulated centres or homes, despite the fact that guidelines for daycare subsidies have been established by the federal government. Consequently, most parents who need child care use informal care, as provided by babysitters or relatives. Parents are often not able to obtain income tax receipts, as this type of work often forms part of the " underground economy", and without receipts parents cannot claim child care expenses on their income tax. Table 2:7 shows the 1984 market value of child care by province.

In 1982, the deduction limits were half the size of those available today. The $2,000/$8,000 limits have not changed since 1983 and there is no indication that they will be altered before 1988. The cost to the federal government, then, is largely determined by the growth rate in numbers of families who make use of this provision. In our calculations we have used a growth rate of 4.63% per year.

In 1982, the Child Care Expense Deduction was claimed by 448, 000 families for 705,000 children; this is estimated to have cost the federal government $95 million.(17) In 1988 we estimate the program will cost $214 million, if delivered to 566,000 families for the care of 887,000 children. This tax deduction remains a relatively modest component of the child benefits package because it is used by fewer families.

Like personal exemptions, the Child Care Expense Deduction is of greatest value to those who are subject to the highest marginal tax rates, namely those with the highest levels of income. However, the proportion of upper income claimants making use of this deduction is low compared to the proportion claiming other child benefits. (See Table 2:8)

---

(16) Task Force on Child Care, *Report*, (1986).

(17) The Department of Finance estimate for 1982 program cost is $75 million, 21% lower. The National Council of Welfare estimate is $89 million, 6% lower than our own estimate.

Table 2:7

FEES CHARGED FOR CARE OF INFANTS AND PRESCHOOLERS IN LICENSED AND UNLICENSED FACILITIES, BY PROVINCE, 1984

Province/ Territory	Infants			Preschoolers		
	Licensed Centre $	Licensed Family Home $	Unlicensed Family Home $	Licensed Centre $	Licensed Family Home $	Unlicensed Family Home $
Newfoundland	–	–	2,930	3,450	–	2,980
Prince Edward Island	2,870	2,130	2,620	2,930	2,400	2,600
Nova Scotia	3,110	3,080	2,930	3,140	2,930	2,670
New Brunswick	2,580	–	3,270	2,500	–	3,080
Quebec	3,450	2,930	2,890	3,300	2,980	2,840
Ontario	5,010	3,530	3,050	3,820	3,480	3,050
Manitoba	3,510	3,010	3,030	3,060	2,950	3,080
Saskatchewan	4,060	3,770	3,340	3,660	3,660	3,080
Alberta	3,220	3,590	3,030	3,240	3,350	3,200
British Columbia	5,220	3,740	3,820	3,450	3,610	3,540
Weighted Average	**4,049[a]**	**3,531[b]**	**3,100[c]**	**3,443[a]**	**3,448[b]**	**3,055[d]**

Notes: Fees are the amount that would be charged by a facility for a space occupied on a full-day basis, five days each week, for 52 weeks of the year. Fees are rounded to the nearest $10.

a Weighted average reflecting the distribution of licensed centre spaces across the country.

b Weighted average reflecting the distribution of licensed family home spaces across the country.

c Average weighted by the distribution of children under two years of age.

d Average weighted by the distribution of children aged two to five inclusive across the country.

Source: *Task Force on Child Care, Report*, (1986), p. 195.

Table 2:8

BENEFIT: CHILD CARE EXPENSE DEDUCTION, 1988

Income Group(1)	% Claimants	Total Claimants	Total cost to Federal Government
$ 5,000 or less	3.66	20,698	$ 2.0 million
$ 5,000-$ 10,000	8.60	48,634	8.4 "
$ 10,000-$ 15,000	12.70	71,820	18.7 "
$ 15,000-$ 20,000	15.38	86,775	25.6 "
$ 20,000-$ 25,000	15.98	90,368	31.0 "
$ 25,000-$ 30,000	14.57	82,395	36.2 "
$ 30,000-$ 40,000	15.06	85,166	40.5 "
$ 40,000-$ 50,000	7.51	42,470	23.6 "
$ 50,000+	6.56	37,097	28.0 "
TOTAL	100.00	565,508	$ 214.0 "

(1) Based on the income of the parent claiming the CCED, usually the mother.

Source: Prepared by M. Wrobel, Research Branch, Library of Parliament for this report.

GOVERNMENT FUNDING OF CHILD CARE

Under the Canada Assistance Plan, the federal government shares with provincial governments the cost of subsidized daycare to families which are "in need" or "likely to become in need". The contribution of the federal government to this program is estimated to have been $90 million in the 1984 fiscal year.(18) Under the social assistance provisions, the federal government will cost share programs of assistance established by the province to persons who are "in need" regardless of the source of the service. In the case of child care, the federal government will cost share any type of care the province is willing to subsidize: licensed, unlicensed, profit or non-profit. But provincial subsidies vary considerably and usually do not cover commercial daycare. The federal government has established guidelines for subsidizing families who require child care and maximum monthly incomes have been established for full and partial subsidies. These are shown in Table 2:9.

Table 2:9

NET INCOMES* OF FAMILIES ELIGIBLE FOR FEDERAL COST-SHARED SUBSIDIES, DECEMBER 1985

Family Composition	Monthly Income Allowed for Full Subsidy	Monthly Income Terminating Partial Subsidy
Single Parent		
1 child	$ 1,910	$ 2,865
2 children	2,228	3,342
Two Adults		
1 child	$ 2,228	$ 3,342
2 children	2,546	3,819

* After deductions for income taxes, UI and CPP/QPP premiums.

Source: Task Force on Child Care, Report of the *Task Force on Child Care, Report*, Status of Women Canada, Ottawa, 1986, p. 185.

(18) Task Force on Child Care, *Report*, (1986), p. 175.

Estimates of child care need are usually based on the number mothers with young children in the labour force, since women have been the principal caregivers to children. In 1986, 56.1% of mothers with children under the age of six were in the labour force and 61.2% of mothers with children under 16.(19) The need for affordable high quality care far outstrips the availability, especially for infants, and most parents must turn to *ad hoc* arrangements. Since informal care is unlicensed and not subject to quality control, parents must rely on their own assessments. The quality of these informal arrangements varies considerably and is a major stress for working parents.

PROVINCIAL SOCIAL ASSISTANCE PROGRAMS

The provinces have the responsibility of providing social assistance to families or individuals in need and income support is given to those with little or no ability to pay for the necessities of life. In all cases, long-term support is provided by provincial agencies or departments. In Nova Scotia, Ontario and Manitoba, short-term assistance is administered by the municipalities; elsewhere it is administered by the provinces.

The basic mechanics of social assistance do not differ by province. Essentially a needs test is employed which determines: 1) the financial requirements of the client family with respect to eligible expenses; 2) the financial resources of the family available to meet these expenses; and 3) the amount of assistance to be granted according to the calculated budget deficit and the allowable maximum level of benefits to be granted. While the determination of eligible expenses, financial resources and maximum social assistance levels vary by province, the basic criterion for assistance (i.e. the budget deficit test) remains the same. In some provinces this test is applied to the individual components of expenditures (e.g. food, clothing, shelter, utilities, personal needs, transportation, etc.) while in other provinces the test is applied to aggregate expenditures. The latter approach allows families greater flexibility than does the former.

The level of social assistance is determined by actual expenditures and is limited by maximum rates set by the provincial governments. However, maximum levels are seldom awarded.

Social assistance caseworkers can wield significant amounts of discretionary power in many aspects of the client family-social agency relationship. For example, we have learned that at least one province has its caseworkers actively seeking and approving shelter for clients such that the maximum level of shelter benefits is rarely paid to clients. This discretionary power exists elsewhere and in many cases makes the numerical data, based on maximum benefits, less meaningful. Despite

(19) Statistics Canada, *The Labour Force*, May 1986, Cat. 71-001, Ottawa, June 1986, p. 98.

the fact that maximum benefits rarely are given, clients have an incentive to spend in order to receive the maximum.

In some provinces, benefits are granted on the basis of total family size; the number of adults and the age of children are irrelevant. In other provinces, the formulae for delivering social assistance benefits are far more complicated. For example, in British Columbia benefits are based on the age of the parents as well as the age of the children and vary according to the duration of assistance to client families. Several provinces also distinguish between "employable" and "unemployable" clients.

A wide variety of "special" benefits are also available to clients. These include: special household allowances for the purchase or repair of appliances; financing for deposits on rental accommodation; the provision of funds for babysitting, day care, homemaker, or housekeeper services; free legal aid; special personal comfort allowances; and special recreation allowances for children, among others. In some instances these benefits are loans which are repaid through deductions from monthly benefits received while in other instances they constitute net additional funds to families. In some cases the provision of these services is at the discretion of the caseworker.

CONCLUSION

The present benefits to families with dependent children are inconsistent because they attempt to equalize the financial situation of families with dependent children and those without, to help alleviate poverty, and to recognize the expenses of childrearing - all at the same time. While these benefits may have been designed to reach as many families as possible, they have not made the most effective use of public resources. Nor have children been relieved from poverty. The Committee therefore feels that there are three major reasons for redesigning federal child benefits:

1) The structure of families has changed considerably since these programs were designed;

2) Government money is not being redistributed effectively to those who need it most; and

3) The programs have failed to protect children from poverty.

In the next chapter, we will examine some alternatives to the present child benefits package.

CHAPTER 3: POSSIBLE ALTERNATIVE BENEFITS

CHARACTERISTICS OF A NEW SYSTEM

The current child benefits package is a collection of diverse programs which were designed to satisfy different client groups. Thus the package is not very coherent. A common criticism of the present system is that it does not redistribute enough funds to children in poorer families. Of all the child benefits, the Child Tax Credit is clearly the most redistributive, while tax exemptions and deductions are the least redistributive. The 1985 CTC and CTE budgetary changes were designed to target more benefit dollars to lower income groups.(20)

Redistribution, however, is not the only goal of federal child benefits and there has been continuing debate on the concept of universality. To some, universality is simply a delivery mechanism, while to others universality means that all families with children should receive some benefit, regardless of income. A closely related concept is that of horizontal equity, by which those in similar economic circumstances should be treated equally. The Child Tax Exemption is a part of the personal income tax system precisely to meet this criterion; a family with children is treated differently (i.e. pays less tax) than a family without children, even though the income of each may be the same.

The Family Allowance ensures that families with children will always receive some benefit which is not available to childless families. Even though this net benefit declines with income, it never disappears. The Child Tax Exemption, on the other hand, provides a measure of horizontal equity only for families in a taxable position.

Other characteristics of the present package may or may not be desired in a new system. These concern the provisions for the specific circumstances of parents with children. A prime example is the special treatment accorded to single parent families through the Equivalent to Married Exemption. There is also the Child Care Expense Deduction, aimed at younger children, but designed primarily to encourage parents to enter the labour force. Finally there is the matter of when child benefits should end. Should provisions exist for those over the age of 18, when the costs to

(20) Strictly speaking, the Family Allowance changes make that part of the package a less effective redistributive tool. This effect is, however, minor compared to the CTE and CTC changes announced by Mr. Wilson in his 1985 budget.

parents may be quite high, or should these families and their children be expected to be more self-reliant?(21)

In fact, an argument can be made that children of certain ages impose exceptional costs on parents. Very young children need close parental care, requiring that one parent stay at home or substitute care be provided. New and additional costs are encountered when children reach school age. At puberty, clothing, food and entertainment costs rise. Older children attending post-secondary school are even more expensive. If we follow the logic of these arguments, a child benefits system would contain many different programs and would likely be subject to the same criticisms that plague the current system.

REFORMS SUGGESTED BY WITNESSES

Groups which appeared before the Committee on Bill C-70 to amend the *Family Allowances Act* provided a number of valuable suggestions for modifying and improving federal family benefits. These included minor changes to the timing of payments as well as major reforms to the taxation system and to social benefits. Generally speaking, most groups argued for the continued indexation of Family Allowances because the payment is monthly, goes to the mother, and is universal. Many groups such as the Native Women's Association and the National Action Committee on the Status of Women argued that this is sometimes the only money which the mother can call her own. Just because a family income is above the poverty line, it does not necessarily mean that the wife has access to it if the money is earned by the husband in the family.

Some groups, such as the National Council of Welfare and Family Service Canada, argued that the Child Tax Exemption should be abolished or at least reduced because it benefits families with higher taxable incomes more than those with lower incomes. The money saved from the CTE could be used to raise the amount of the Child Tax Credit, which witnesses saw as an important benefit. More groups, such as the Canadian Home and School and Parent-Teacher Federation, the Canadian Labour Congress and the Vanier Institute of the Family, argued that CTE should not be reduced unless other tax exemptions are also eliminated or reduced. Otherwise, the impression might be created that the government does not view childrearing as a legitimate tax deduction or an important societal activity. A reform of the entire taxation and social benefit systems was viewed as essential by many witnesses.

(21) The Child Tax Exemption for older children is also used to deliver benefits to the parents of mentally or physically infirm children. We do not know what proportion of program costs are attributable to this goal. It seems preferable that a separate mechanism should be put in place with the worthwhile aim of assisting such families rather than that such benefits be delivered through a program which is otherwise undesirable.

While all groups reiterated the importance of the Child Tax Credit, not all agreed on how often it should be paid. Many felt that it should be paid twice a year, but others argued that the annual lump sum was invaluable because it was the only large amount of money to which eligible families had access. The present timing of this payment [in the spring] apparently is less convenient and useful than it could be, as many large expenses come in early fall and winter when children need school supplies and winter clothing. Many witnesses argued that CTC is crucial for poorer families, but that the amount is too low to cover essential expenses. Especially in those provinces with below average social assistance payments, CTC and FA play a critical role in the survival of low-income families.

Representatives from organizations appearing before the Committee further mentioned that the turning point of the CTC (which was recently lowered to $23,500) is too low and should be raised. It could, as a representative from *Confédération des syndicats nationaux* suggested, be made equivalent to the median family income. Witnesses also questioned why the two installments are proposed only for those with a net family income of $15,000 or less.

Other modifications to family benefits could include changes to the Married Exemption from income tax. Some have suggested that the Married Exemption should be allowed only for those spouses caring for young children rather than all "dependent" spouses. Others have argued that it should not be paid at all, since it benefits mainly higher income families which can afford to have only one earner. Although the Married Exemption has not been perceived as a "child benefit", it is often used by families with a stay-at-home mother caring for young children and for this reason could be included in this discussion.

The discrepancy between the amount deducted from taxable income for children under 18 and that deducted for dependent children 18 to 21 also has been discussed by advocacy groups. Although students often require tuition fees and books, pre-schoolers require constant care, which is expensive by many families' standards. Either one parent must remain out of the paid labour force or an individual or organization has to be paid to take care of the child. The CTE could be raised for pre-schoolers to make it equivalent to the exemption for dependent children over 18.

The Child Care Expense Deduction from income tax has been criticized because it rarely covers the actual cost of purchasing child care. If it were raised to cover costs and extended to parents caring for their own children, many more families would benefit. Yet as long as the tax system is used to help pay for child care, those with lower incomes will benefit less than those with higher taxable incomes. A child care tax credit could be devised, which could be used both for stay-at-home parents and non-family caretakers.

Many witnesses have argued that higher child benefits should be paid to allow low-income families to live above the poverty line. The present level of assistance, they claim, is far too low.

RESTRUCTURING SOCIAL BENEFITS

Recent published articles and reports, as well as some of the witnesses who appeared before our Committee have provided additional ideas for restructuring family benefits. This section discusses five ways of reorganizing social benefits which are related specifically to children and families.

A. Guaranteed Annual Income

The idea of introducing a guaranteed income has been debated for decades in this country. Although different proposals have been put forward, all involve a fundamental reform of the social security and taxation system. Through restructuring the many social programs and tax benefits, one new program would target money to those in financial need. In this way, income could be redistributed without using stigmatizing means tests such as those used in some provincial welfare programs.

Proposals for a guaranteed annual income (GAI) vary. Some involve restructuring all federal and provincial programs and the income tax system, while others focus on certain federal programs and specific tax exemptions and deductions. Some proposals would leave provincial social assistance benefits intact, while others would attempt to negotiate a new federal-provincial agreement.

Some authors have argued that a guaranteed annual income already exists in Canada, in a piecemeal form, through existing federal and provincial benefits to the elderly, families with children, unemployed workers, single mothers and disabled persons.(22) The present system, however, is not only administratively complex, but certain aspects actually contradict each other. While some family benefits are targeted to the poor, for example, other tax deductions assist wealthier people. The idea of developing a guaranteed annual income is to create a more consistent and fairer system which would be simple to administer and would direct money to those who need it most. Behind these GAI proposals are not only humanitarian goals but also the recognition that poverty and all its consequences now cost governments more than if social security programs and tax benefits were reformed and streamlined.

Previous attempts to restructure federal programs in order to redirect money to those in need have met with numerous objections from private citizens, political parties and provincial governments. Some critics have argued that a guaranteed income would discourage the working poor

(22) Michael C. Wolfson, "A Guaranteed Income", *Policy Options*, January 1986, p. 35-45.

from staying at their jobs.(23) A contradiction exists, they argue, between providing a benefit which is high enough to keep people out of poverty but low enough to provide work incentives.

In order to develop a GAI program, changes would be necessary to existing federal-provincial agreements, especially the Canada Assistance Plan, which governs money for welfare programs. Provincial governments have rejected past proposals(24) because they were considered inferior to or jeopardized existing provincial programs.

Although numerous GAI proposals have been developed over the years, programs which are both affordable and politically acceptable to all negotiators have been difficult to create. The Committee therefore remains pessimistic about implementing a new GAI scheme, and has suggested an interim program instead.

B. Tax Credits

Basic tax credits similar to the Child Tax Credit could be used to support individual incomes, supplemented by tax credits for dependents, for certain kinds of home care and home support, for costs of disabilities and for costs of enhancing employability. Tax credits would be particularly useful for child care, and could be used for a parent who stays at home to care for children, for a babysitter or for a daycare centre. While additional social programs would still be necessary, a tax credit system could provide an alternative for certain family and child benefits, resulting in a more rational, efficient and equitable system.(25) The elimination of tax exemptions in favour of tax credits would redistribute income downward.

C. Expanded Parental and Child Care Leave

Another way of improving family benefits would be to reform employment legislation so that parents would have more opportunities to combine work and family responsibilities. This could include birth and adoption leave, extended child care leave, leave to care for sick family members or other family responsibilities. The only leave which is now guaranteed with pay is maternity leave. Maternity leave and benefits have only recently been adopted in Canada, and are not as well developed here as in other industrialized countries.(26)

---

(23) Derek P.J. Hum, "The Working Poor, the Canada Assistance Plan and Provincial Responses to Income Supplementation", in *Canadian Social Welfare Policy*, ed. Jacqueline S. Ismael, McGill-Queen's University Press, Kingston and Montreal, 1985, p. 123.

(24) For example, the federal Government's *White Paper on Social Security* in 1973.

(25) Terry Hunsley, "A Warming Climate for Reform", *Policy Options*, Vol. 7, June 1986, p. 11.

(26) Task Force on Child Care, *Report*, (1986), p. 19.

Unpaid leave from work is regulated by provincial law, and benefits during maternity leave are provided under the Unemployment Insurance program, administered by the federal government. But many employees are ineligible for leave or benefits under exclusionary rules. In most jurisdictions, maternity leave is available only to women who have been employed by the same employer for a specified period of time, ranging from 20 weeks in Quebec to one year plus 11 weeks in Ontario (see Table 3:1).

TABLE 3.1:

Qualifying Period for Maternity Leave, 1985

Jurisdiction	Qualifying Period
Federal	6 months of continuous employment with the same employer
British Columbia	None
Alberta	12 months of continuous employment with the same employer
Saskatchewan	12 months of continuous employment with the same employer
Manitoba	12 months of continuous employment with the same employer
Ontario	12 months and eleven weeks of employment before the expected date of birth, with the same employer
Quebec	20 weeks of employment with the same employer in the 12 months before leave
New Brunswick	None
Prince Edward Island	12 months of continuous employment with the same employer
Nova Scotia	12 months of continuous employment with the same employer
Newfoundland	12 months of continuous employment with the same employer
Yukon	12 months of continuous employment with the same employer
Northwest Territories	No maternity leave legislation

Source: Task Force on Child Care, *Report*, (1986), pp. 20-21.

Some provinces have no qualifying period but exempt specific workers such as seasonal workers, many part-timers, women who have recently changed jobs, those who have been on strike or lockout (except in Quebec), those who have been ill for an extended period of time, and farm labourers. Extended child care leave without pay is available to very few workers and very few have the right to paid or unpaid leave for the purpose of caring for sick family members or dealing with other family emergencies.

Expanding the eligibility requirements for maternity leave, to make it available to employees working for shorter periods, part-timers, and seasonal workers would be one way to improve family benefits. In addition, parental leave or leave for family responsibilities should be available for both sexes. Several major government reports, such as those of the Macdonald Commission and the Forget Commission have recently recommended changes to maternity benefits under Unemployment Insurance.

D. Increased Public Support for Child Care

At present, the federal government indirectly funds child care through transfer payments to the provinces under the Canada Assistance Plan. This money, however, is for subsidizing daycare for families which are "in need" or "likely to be in need". Provincial subsidies vary considerably, but are generally available only for low income or one-parent families using non-profit daycare centres or licensed family homes. This means that commercial centres and unlicensed home care (either by a parent, relative, neighbour or babysitter) are unsubsidized. Publicly-provided daycare tends to exist in a social welfare context in Canada.

Rather than funding some child care in this indirect way, the federal government or the provinces could theoretically play a more direct and extensive role. A number of possible systems are outlined in the Report of the Task Force on Child Care (1986). Some countries have decided that it is desirable for all adults to participate in the labour force and governments have subsidized extensive daycare centre systems.(27) Alternatively, a government may subsidize a parent to stay at home to care for very young children, and so reduce the need for infant daycare centres. A third option might be to provide parents with quality daycare if they choose to use it, while at the same time offering sufficient income support to give a parent the option of remaining at home to care for the child. Another approach is to enable both parents (or a lone parent) to manage work and family life simultaneously. Generous paid parental leave and benefits, as well as extensive child care services, are viewed as necessary to ensure women's economic independence, labour force participation and equality with this approach.(28)

(27) Task Force on Child Care, *Report*, (1986), p. 253.

(28) *Ibid.*, p. 257.

Since the Task Force on Child Care under Dr. Katie Cooke has already studied child care in great detail, and since the House of Commons Special Committee on Child Care just reported in March 1987, we will not elaborate further on these alternatives to the welfare approach to child care.

E. Taxation Reforms

Several witnesses appearing before our Committee (such as the Vanier Institute of the Family, National Action Committee on the Status of Women, la Centrale de l'enseignement du Québec and the Canadian Conference of Catholic Bishops) argued the necessity for a comprehensive review of the relationship between income support and social security programs, and the operation of Canada's systems of taxation, as part of a thorough study family and child benefits. They argued that more money would be available for family benefits if taxation were more progressive.(29) Several witnesses also advised that a number of tax shelters (such as the increases in the RRSP limits and capital gains tax exemptions) could be removed or reduced to free more money for family benefits. On the other hand, others have suggested that a flat tax rate could be lieved.

The National Council of Welfare has analyzed the impact of the 1985 and 1986 budgets on disposable income (April 1986) and concluded that the only family type which will have a higher real disposable income in 1990 than in 1986 is the one with no earnings. This family type will benefit from the sales tax credit and increases in the Child Tax Credit (assuming that provincial social assistance benefits keep up with the cost of living and that provincial governments do not deduct this additional income from social assistance payments). According to this analysis, other families will experience a modest but steady decline in their disposable income over the next five years.(30)

The government Consultation Paper on Child and Elderly Benefits of January 1985, stated that the "various tax exemptions and deductions are the most regressive components of the existing system and are therefore, those deserving most careful scrutiny ..."(31) Reforms to the taxation system were announced in June 1987. Without taxation changes, minor modifications to child benefits would not create an equitable system.

In the next chapter we discuss constraints on the delivery of federal child benefits. The section on federal provincial agreements analyzes in more detail how taxation rates and definitions of taxable income can affect the interaction between provincial programs and federal child benefits.

---

(29) Louise Dulude, National Action Committee on the Status of Women, 25 February 1986, Proceedings of the Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, Issue No. 11, p.11:40.

(30) National Council of Welfare, *The Impact of the 1985 and 1986 Budgets on Disposable Income*, Ottawa, April 1986, p. 26, 27.

(31) Government of Canada, *Child and Elderly Benefits*, Consultation Paper, January, 1985, p. 9.

CHAPTER 4: CONSTRAINTS ON THE DELIVERY OF FEDERAL FAMILY BENEFITS

INTRODUCTION

The federal government is the major supplier of benefit programs directed specifically to children. In revising its package of benefits, the government faces several constraints, the most obvious of which is the financial or budgetary constraint. The recent recession, past government policies and high real interest rates have all combined to leave a legacy of high deficits which this government has committed itself to reducing. This situation seriously limits the options open to policy makers.

A major goal of any administration is to promote the efficient functioning of the economy. Social transfer programs and government activity in general affect this performance and these must also be considered when developing new policy. Economic effects thus present a set of constraints. Although this constraint is linked to the budgetary constraint, it has a different set of implications for policy.

Also influencing policy design are demographic changes which affect the need for benefits and the government's ability to provide them. In this regard, an important statistic is the dependency ratio, that is, the ratio of the dependent population to the population who generate the wealth to support these dependents.

Finally, federal programs are not provided in a vacuum, for the provinces also provide a series of social benefits which may be affected by the provision of federal benefits. In order to change federal benefits, federal-provincial agreement may be necessary. These constraints affect not only the size of social benefits but their structure and delivery mechanisms.

BUDGETARY CONSTRAINTS

By historical standards, the federal government budgetary deficit remains extremely high. It is only now coming in at less than $30,000 million and will continue to be in excess of 5% of GNP for several years. This deficit appears to be structural in nature and thus requires expenditure cuts and tax increases to reduce its size. Control of this high structural deficit is further hindered by the very large interest payments which the government faces.

In its budgets and economic statements, the government has cut projected expenditures and raised taxes. Some of the future deficit reduction is to be achieved by changes to the child benefits package. Nevertheless, by 1988 the cost to the federal government of this package is

calculated to reach $5,400 million, up from $4,700 million in 1982, even though the number of children for whom these benefits are provided is falling.

If the federal government persists in its deficit reduction policy, any changes to the package of child benefits will be seriously constrained. The net costs of any restructured package cannot grow much beyond current projections and might even have to be curtailed further.

When the concern is the size of the federal deficit, the constraints on child benefits affect only the total size of net benefits. New or expanded programs which deliver large amounts of gross benefits but contain tax back provisions can accommodate the budgetary goals of the government -- a large sum of money may pass through the hands of government although the impact on the bottom line (i.e. the deficit) may be negligible.

This is desirable because many prefer a universal delivery mechanism to a selective one, even when the desired effect of the program is to benefit only a specific group of families. In other words, child benefits may be very specifically directed even though initial benefits are widely distributed. Such a distribution method eliminates the stigma associated with social benefits, reduces administration costs and is thought to generate public support for such programs.

A universal delivery mechanism does increase program costs, however. Monitoring activity must be increased and therefore administrative costs will rise somewhat. More importantly, the government will incur interest costs whenever gross benefits are paid throughout the year yet the desired recovery of funds through taxback provisions will not take place until later in the year. An example of this cost is an installment Child Tax Credit. If initial payments are made on the basis of demogrants, with reconciliation at the time of tax filing on the basis of family net income, the universal delivery of benefits could result in interest costs of over $200 million per year.

By many observers, the federal government's preoccupation with reducing the size of the budget deficit is viewed as a meaningless obsession with balancing accounts. But the real concern is that large deficits represent a drag on the performance of the economy, limiting its ability to generate employment and income. This leads to an additional constraint for the government, namely the negative consequences imposed by the poor performance of the economy.

Why not increase child benefits sufficiently and simply raise taxes to pay for them? This would simply constitute a transfer of resources from families without children to families with children. If the direction is controlled, then benefits are transferred to only some families with children.

In addition to administrative and interest costs, government programs generate inefficiency costs whenever individual behaviour is altered as a result of government programs, either in an attempt to receive more benefits or pay less taxes. Such inefficiency costs (also known as deadweight losses) are produced by both aspects of government activity, spending and taxation. As

these costs are potentially the most onerous, it is important to design programs in such a way as to minimize them.

THE CHANGING AGE STRUCTURE OF THE CANADIAN POPULATION

Also affecting the design of a family benefit system is the changing age structure of the population. Canada's population is gradually aging, which suggests that money may have to be shifted from child benefits to elderly benefits as the "baby boom" generation reaches old age.

Declining fertility rates and increased life expectancy are the major reasons for the increasing proportion of elderly people in the population. Compared to some European countries, such as Denmark and Sweden with over 16% of the population 65 and over, Canada's population is relatively young, with about 10% aged 65 and over in 1981.(32) Even so, Canada's population is aging and changes in the age distribution affect dependency ratios and consequently government social programs. By dependency ratios we mean the percentage of the population assumed to be financially dependent (usually 0 to 19 years and 65 and over) compared to the percentage assumed to be working for pay (20 to 64 years old). In some more sophisticated analyses, the exact dependent population is compared with the exact population in the labour force. Dependency ratios can include both children and the elderly, but it is more useful if they are calculated separately because the social implications of changes to each are quite different.

While the dependency ratio for children has declined sharply since the 1960s, the ratio for the elderly has been gradually increasing since the 1920s. But contrary to popular opinion, the working population has actually increased as the baby boom generation entered the labour force. Total dependency ratios will continue to fall until about 2011, when the baby boomers reach their senior years. But even after that point, the dependency ratio is not expected to rise above its 1971 level which is considerably lower than that ratio at the turn of the last century.

Provincial and regional differences in dependency ratios have varying implications across the country. These differences are caused by disparate levels of economic development, immigration and internal migration and varying birth rates. Generally, adolescent and young families have been leaving farm areas and small villages for larger towns and cities, in search of educational and employment opportunities. Young adults have moved to frontier areas with expanding economic opportunities in order to find work. Consequently, Prince Edward Island, Manitoba and Saskatchewan have higher proportions of older people than other provinces, and Alberta, Newfoundland and the Northwest Territories have higher percentages of children.

---

(32) National Council of Welfare, *Sixty-five and Older*, Ottawa, February 1984, p. 19.

The importance of these trends to family benefits stems from the fact that the per capita cost of supporting "dependents" is not the same for all age groups. While many of the costs of childrearing and childcare are paid for by the family, the state is heavily involved in the support of the elderly. A decline in the birthrate could reduce the total cost of family benefits for children, except that some benefits are partially indexed to the rising cost of living. A rise in the elderly population will undoubtedly mean that more resources will have to be allocated to pensions, health care, social services and housing for seniors, but not all of this money needs to come from government. The impact of the increasing elderly population on government resources should not be overestimated. Tomorrow's elderly will likely be more active and healthier than the elderly of today, and a variety of services are being developed to support them in their homes when they become more dependent. With new housing and care options, the pressure for high-cost institutional care should decrease, at least in relative terms.(33)

Dependency ratios can be used as one indicator of projected needs. We must keep in mind, however, that ways of delivering services could change as the population ages; for example, employers may play a more active role in pension contributions; co-operative housing and apartment living for seniors may largely replace institutions. Health professionals may be more likely to visit the elderly in their own homes, reducing rates and costs of hospitalization. While demographic changes operate as a constraint on the design and delivery of family benefits, decisions of how to allocate resources are essentially political rather than set by population characteristics.

FEDERAL-PROVINCIAL AGREEMENTS

In an earlier report on child benefits,(34) the Committee noted the relationship between federal and provincial programs and pointed out that this may result in increases in child benefits having a much smaller effect on some families. The report focused only on those programs that are linked in a systematic fashion.

The link, however, may in fact be stronger than the report suggests. Provincial governments normally set the size and scope of their programs to coincide with federal programs and may well view the two sets of programs as substitutes for one another. Changes to provincial programs in response to federal changes are difficult to prove, yet vitally important to beneficiaries.

(33) Hunsley (1986), p. 12.

(34) Canada, Senate, Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, *Analysis of Child and Family Benefits in Canada: A Working Document*, A Report Submitted by the Subcommittee on Child Benefits, Ottawa, December 1985.

Nevertheless, we can make some observations on this linkage. Though governments have many different goals when they set policy, it is safe to say that they all prefer a tax/transfer system that delivers the greatest net benefits to the poorest of families and charges the highest net taxes to the richest. The pattern of net benefits/taxes should be consistent and relatively smooth over different income levels.

It is clear that Canada's tax/transfer system does not meet this test. For the most part, the problem does not lie within the federal child benefits package but rather with the other set of programs which are affected by federal benefits through taxback rules. As it turns out, the effective tax rates for families with children are very erratic. For those with very low levels of income, and especially for those on welfare, marginal tax rates can be much greater than they are at higher income levels - indeed they can even exceed 100%. They can decline precipitously only to jump back up again.Not only could such patterns create work and savings disincentives, but they do not come close to representing patterns that we generally consider to be fair.

Figures 4:1 and 4:2 present examples of these perverse patterns. The horizontal axis in both figures represents employment income; however, in many instances child benefits have the same impact on effective taxes as employment income. For example an increase in Family Allowance payments or a decrease in child-related tax exemptions or deductions all have the effect of raising taxable income. If other social programs are delivered on the basis of taxable income, child benefit changes have the same effect as employment income changes. From the two figures it is then clear that we cannot always predict the quantitative or even qualitative effects of changing child benefits for some groups of families.

Extensive restructuring of child benefits cannot be done efficiently without regard to other programs. Since the source of the problems often lies outside the federal child benefits system, that is where the corrections will have to be made. Clearly, it is not a job for the federal government alone.

Figure 4:1

Marginal Rate of Selected Intervals of Increases in Employment Income, Toronto, 1983

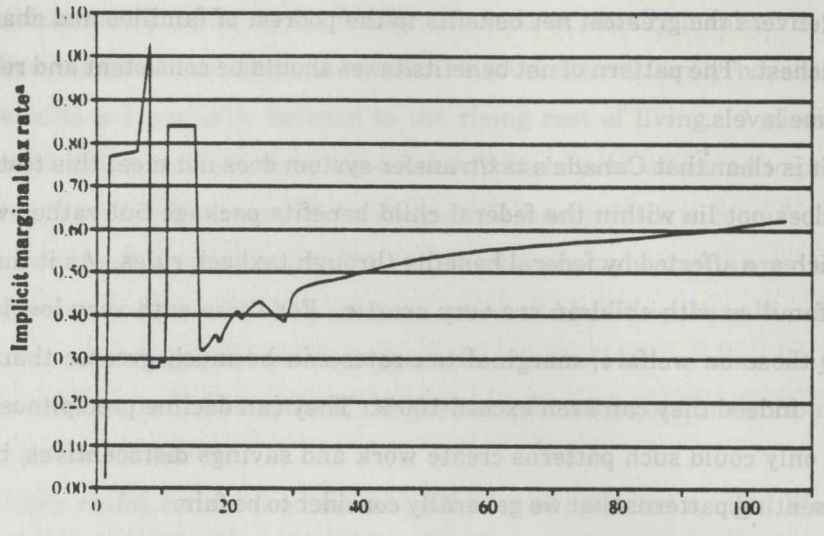

a. Head of a single-parent family working 25 hours a week, 52 weeks a year, two children under six years of age, one child in daycare, rent $3,600 per year.

Figure 4:2

Marginal Rate for $1,000 Increases in Employment Income for Couples, Province of Québec, 1983

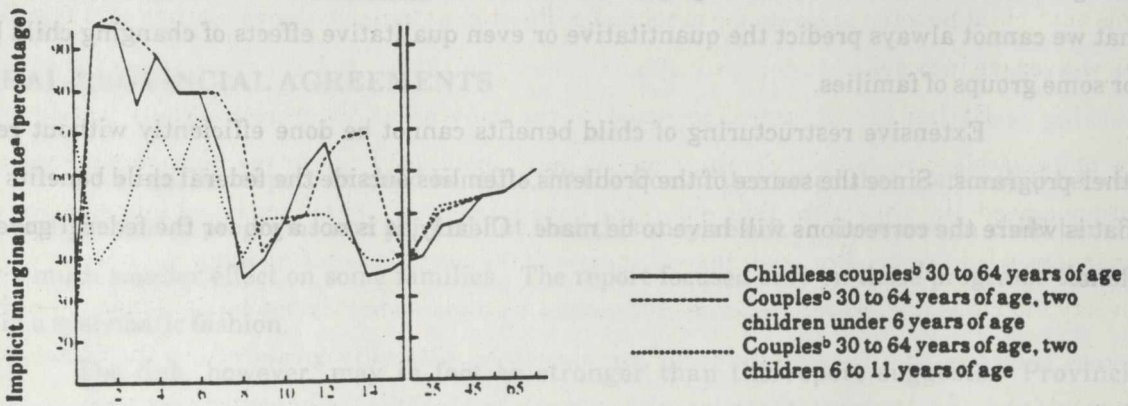

a. These marginal rates include income tax, transfers and employment expenses. They do not include taxes on consumption and property taxes, since these do not influence employment income directly. It is assumed that households eligible for subsidies for child-care expenses do obtain them.

b. It is assumed that both spouses work and the income of one spouse is $8,000.

Source: B. Fortin, "Income Security in Canada" in: F. Vaillancourt, Research Coordinator, *Income Distribution and Economic Security in Canada*, University of Toronto Press, Toronto, 1985.

CHAPTER 5: OUTLINE OF A GUARANTEED FAMILY SUPPLEMENT SCHEME

RATIONALE FOR A NEW PROGRAM

Raising children is rewarding but it is also expensive. Historically, governments have been aware of the costs of childraising to families and yet also of the important national and social contribution parents make in producing and raising the next generation. In Chapter Two, we outlined five federal benefits for families with children and mentioned various provincial programs to supplement family income and to assist families with dependent children. These programs, however, have not relieved poverty or redistributed income in any significant way. According to Statistics Canada, the poverty rates for families with children under 16 have increased from 16.5% in 1981 to 19.2% in 1985. At the same time, the rate for families without dependent children increased only slightly, from 9% to 10%.(35) It has always been evident that children are essential to the future of our country. Yet the Committee believes there is an injustice in the taxation and social security systems because the benefits we provide for our children and the benefits available to other sectors of our society are not comparable.

We begin by assuming that Canadians must continue to acknowledge the contribution made by parents in raising their children and that governments must try to offer as much assistance as possible. Noting that one child in five now lives in a family below the poverty line, the Committee feels that child benefits should nevertheless be directed to those living in poverty and families with below-average incomes.

Earlier in this report, we showed that the goals of the present family benefits package are not entirely consistent. Family benefits were initiated by a series of governments to meet national needs in eras with different family structures. Consequently, child benefits are not congruent with the present realities of family life. That so many Canadian children are living in poverty indicates that present federal and provincial child and family benefits are inadequate.

The idea of a guaranteed annual income was initially considered by the Committee with some interest. We are pessimistic, however, about the possibility of implementing such a proposal. It seems more realistic to devise an interim plan to supplement provincial and federal benefits or low wages for families with dependent children. We have called this plan the Guaranteed Family Supplement or GFS.

Since 1974, Saskatchewan has operated a similar program on a provincial level. The Family Income Plan (FIP) is a benefit for families with gross assets not exceeding a 1985 market

(35) Brigitta Arnoti, "Children in Low-Income Families", *Canadian Social Trends*, Winter 1986, pp. 18-20.

value of $150,000 and in receipt of Family Allowance on behalf of any dependent children under 18. It is an income-tested benefit, based on the estimated household income less deductions and exemptions. As of January 1987, maximum benefits of $100 per month for each of the first three children and $90 for each additional child are payable to families whose income is at or below $8,200 per year plus Family Allowances. For each $2 of income over that amount, FIP benefits are reduced by $1. FIP benefits are not taxable and are considered part of the social assistance entitlement of eligible families. (36) Although this program has been criticized for disqualifying farm families, through its regulation about gross assets, and for dealing with only the lowest income families, it nevertheless provides a Canadian example of an income supplementation plan currently in place for low income families with children.

CONSIDERATIONS

Given that:

1) one child in five lives in poverty and that we believe this is a national disgrace;
2) the existing federal programs were introduced at different times and for different purposes, and have not sufficiently relieved poverty among children;
3) fiscal reform by the federal government is now underway;

and given also that:

4) other studies of child care have already been completed and a child care policy is being debated,

we recommend:

RECOMMENDATIONS

1) that most federal child benefits should be targeted to families with poorer children;
2) that federal funds for parents (either alone or in a couple) with children under 18 be made more progressive to help relieve poverty;
3) that this redistribution should be done in a fashion which does not encourage parents to live separately in order to receive maximum benefits;
4) that incentive should be built into the child benefit system to encourage beneficiaries to enter the labour force, to remain working, or to retrain;
5) that programs for children with special needs (i.e. children with disabilities) be retained;
6) that a program be designed to supplement family income, which would replace or restructure some of the existing child benefits.

---

(36) Government of Canada, *Inventory of Income Security Programs in Canada, July 1985*, Ottawa, September 1986, p. 64, 65.

DESIGNING A GUARANTEED FAMILY SUPPLEMENT

A. Defining Family

Because the structure of families has changed substantially in recent decades, it is important to ensure that social policies and benefits encompass the full range of family structures. In two-parent families, there are at least three possible structures: both parents may be employed outside the home (over 60%); only one might be working; both could be living on social assistance. In a one-parent family, the custodial parent is likely to be the mother (83% of one-parent families), but it could be the father. This parent may be employed or living on social assistance. Although the Canadian census definition of "family" includes childless couples, children are central to the definition used by this Committee. For the purpose of this report, we have defined "family" to include either one or two parents living together with at least one dependent child (under 18 years old).

B. Critical Income Levels for the Proposed GFS

Statistics Canada uses "low income cut-offs" to produce data on the low-income population. These cut-offs are defined as the point below which, on average, a family must spend 58.5% of its gross income (or 20% above the average) on the basic necessities of food, clothing and shelter. This income is often referred to as the poverty line but in reality, there is no single poverty line for all of Canada because these cut-offs vary by family size and place of residence. In total, there are 35 poverty lines.(37) While it would not be practical to use 35 different poverty lines as the basis for a federal family benefit, we can use the Statistics Canada figures as guidelines in designing the GFS.

In 1987, Statistics Canada estimated that a family of four needs $22,532 per year if it lives in a city of 500,000 or more and $16,575 if it lives in a rural area. Since these income levels are projected to increase by about 4% a year, this would mean that by 1988 a family of four would need $23,433 in a large city and $17,238 in a rural area. We also know that in 1985 the average family income was $38,059,(38) (although Statistics Canada includes childless couples in these calculations). These figures should be kept in mind when designing a new family benefit but the basic idea remains that benefits should vary by family size and family income.

As we indicated in our December 1985 report,(39) the value of family benefits varies by:

(1) family income,

(37) National Council of Welfare, *1987 Poverty Lines*, Ottawa, March 1987,p. 9.

(38) Statistics Canada, *Income Distributions by Size in Canada*, 1985, Cat. No. 13-207, Ottawa, December 1986, p. 47.

(2) family structure (1 or 2 parents),

(3) number of children,

(4) the age of the children,

(5) the need for child care and the subsequent use of the Child Care Expense Deduction, and

(6) provincial social assistance levels and other provincial benefits.

Despite these variations, it is possible to point to two critical income levels or turning points in the present delivery of family benefits:

(1) the level below which families pay no income tax (about $12,000 per year depending on province of residence and family size) and

(2) the point at which the Child Tax Credit begins to be reduced ($23, 500).

According to our calculations in the December 1985 document, most families with incomes below $1,000 per month cannot make use of the Child Tax Exemption, the Child Care Expense Deduction or the Equivalent to Married Exemption. This means that families with monthly incomes of $2,000 to $3,000 generally benefit more than poorer families from federal child benefits, especially if the parents can use the Child Care Expense Deduction. In other words, our present federal child benefits package is certainly not directed to the poorest families. This responsibility to look after the poor rests with the provinces and provincial social assistance levels vary considerably.

Families with incomes above $23,500 begin to lose the Child Tax Credit, and this turning point also needs to be kept in mind when designing a new child benefit program. Considering both of these critical income levels, we know that families gain most from federal child benefits if their incomes are just below $2,000 per month, or if they can use the Child Care Expense Deduction when their income is around $3,000 per month. (Larger families, of course, also benefit more because money is paid for each child.)

Because three of the five child benefits are tax-related exemptions and deductions, federal benefits are structured in such a way that richer families benefit more. We feel that more of federal child benefit money should go to poor families than under the present system and that a new program has to be devised.

C. Financing the System

For this new program, two alternative methods of financing can be considered:

(39) Canada, Senate, Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, *Analysis of Child and Family Benefits in Canada: a Working Document*, Ottawa, December 1985, p. 31-97.

1) If we replace four out of five federal child benefits (i.e. FA, CTC, CTE, and EME), the money saved from these benefits would be used to finance the proposed Guaranteed Family Supplement.

2) If we replace three of the five federal child benefits (i.e. CTC, CTE, and EME), the money saved from these existing programs would be used to finance the proposed program and the amount necessary to compensate for the absence of FA (approximately $1,000 million to $1,300 million) should be added from the federal treasury.

Within the Committee, there were adherents of both methods of financing the proposed new program.

Earlier in this report, we calculated the 1988 cost to the federal government of each benefit to families with different income levels. The total amount channelled to the new program for option 1 is listed below:

1988 Net Cost to the Federal Government of Four Child Benefits

Family Allowance	$ 1,822.3 million
Child Tax Credit	1,867.6 million
Child Tax Exemption - under 18	674.4 million
Equivalent to Married Exemption	541.6 million
TOTAL NET COST -	$ 4,905.9 million

Since our primary concern in this Committee is to assist children living in poverty, we recommend reallocating resources to remove tax exemptions and deductions because these do not benefit the poorest families. Within the first funding option, it is the income of the family and not its structure which should establish the criteria for benefits. With the Equivalent to Married Exemption, one-parent families are being offered tax assistance equivalent to the one-earner two-parent family. But rather than supporting families because they have one parent on the assumption that they are in need, we would support families which are actually in need, regardless of structure. If our goal is to target existing resources to poor families, money from the Equivalent to Married Exemption and relevant child benefits should be reallocated to one new benefit.(40)

In the light of the previous discussion, money from the Child Care Expense Deduction could also be used for the new program. Although only a small proportion of families can use it, the Child Care Expense Deduction is potentially the most valuable to the individual family of the five child benefits. Families with four or more children can deduct up to $8,000, or $2,000 per child from

their taxable income if they have receipts. Since we want to target money to poor families, we believe that tax deductions could be eliminated. Yet the problem of affordable and accessible child care goes beyond the issue of tax deductions. The federal government, for example, may want to expand parental leave, introduce child care tax credits to be used by parents at home or to purchase child care, or to subsidize day care spaces more fully. Since the government announced tax reform last June and since the Special Parliamentary Committee on Child Care has just reported on 30 March 1987, we anticipate some response to the serious problems of affordable and quality child care raised by that Committee. Attempting to solve these childcare problems exceeds the mandate of this report, but we will have an opportunity to study this issue at a later date.

If money was reallocated away from four child benefits and towards lower income families, more money would be available than if we reallocated money only from three benefits, leaving FA intact ($4,905.9 million compared to $3,083.6 million in 1988). If the universal benefit of FA were left unchanged as some members wished, new money would have to be found to provide sufficient funds for a GFS. Otherwise, poorer families could receive less money after restructuring than they do at present. Any new scheme, however, must operate on a sliding scale so that families with below average incomes as well as average incomes receive partial benefits. The present federal benefits mainly help families who live above the poverty level but have below average or average incomes. Even though more money would go to poor families under the new proposal, this middle income group must be protected because their childraising costs are considerable. A middle income family with two children could easily pay $8,000 a year for the care of two children, and also take the brunt of the taxation load.

(40) We have not included the tax exemption for older dependent children in our calculations of available money because we feel that this should be an educational benefit rather than a family benefit, since it is essentially for students. Similarly, we have omitted the Child Care Expense Deduction because we anticipate changes in this benefit resulting from the recent Report of the Special Parliamentary Committee on Child Care.

D. Eligibility and Method of Distribution

Entitlement for GFS would be based on net family income (before taxes)[41] in the previous calendar year as well as on the number of children in the family. Should the actual income in fact exceed the estimated amount, the excess would be deducted from any subsequent payments of the supplement. GFS benefits would be paid monthly to the mother or to the custodial parent or guardian, as is the present Family Allowance benefit.

Eligible families could apply for this benefit if they had dependent children under 18 living at home and if their before-tax family income was below the Canadian average.[42] The amount parents would receive would depend on the number of children and family income but would not be granted at all to families with above-average family incomes. The amount would be adjusted to family size and special circumstances of the family (i.e., having a child with disabilities), but those with the lowest incomes would receive the highest supplement. The new program would have to be designed to begin in the same month as Family Allowances were withdrawn, to prevent a waiting period without benefits.

E. Built-In Incentives

The proposed GFS would be neutral in that families would neither be encouraged to stay together nor to separate to raise their benefit level. This could be done by providing the supplement to one parent in a family with children -- including parents living together outside legal marriage as well as those legally married.

The amount of money granted, combined with provincial social assistance payments, would have to be high enough that families could live above the poverty level, but not so high as to provide work disincentives. GFS should not discourage parents from seeking part-time or full-time work or from pursuing education or training, as some welfare systems do. There should be an incentive to seek permanent work and become independent of the Guaranteed Family Supplement. GFS would supplement either welfare or low wages or both.

(41) Prior to the implementation of the tax reform proposals of June 1987, net income refers to gross income minus allowable employment expenses and capital losses, deductions for CPP, UIC and RRSP contributions, union dues and for childcare, but before income taxes are paid. It is this existing concept of net income which the Committee has in mind for entitlement for GFS.

(42) The average family income in Canada was about $38,000 in 1985. The exact cut-off point would have to be established annually by the government.

F. Federal-Provincial Negotiations

Members of the Committee were concerned that raising federal family benefits for the welfare poor could cause provincial governments to cut back on welfare payments, to minimize or eliminate the annual cost of living increases to social assistance payments, or to reduce or freeze minimum wages. We suggest that this possibility would require a federal-provincial agreement that any increase in federal benefits would not alter provincial benefits, future increases, or the formula for such increases. The Canada Assistance Plan, which governs financial arrangements for social assistance, could be altered to incorporate increases in federal benefits. Federal-provincial negotiations necessary for the implementation of this proposal should guarantee a commitment by the federal government and the provinces to alleviate poverty in families with children and that the GFS will in no way reduce, now or in the future, any provincial support. Otherwise, this exercise will be self-defeating. The Guaranteed Family Supplement should be non-taxable and could give choices to parents for the care of their children.

G. Conclusion

Many tax exemptions and deductions in the Canadian tax system are expected to change in the near future. Furthermore, on 30 March 1987, the Special Parliamentary Child Care Committee recommended changes to child care funding. We, also, argue for the elimination of child tax exemptions and deductions. Committee members are also fully aware that there are other tax exemptions which need to be reconsidered. But it is important for us to begin to restructure child benefits in order to create a more equitable system. We do not wish to imply that the expenses of childrearing are any less important than other tax exemptions or deductions recognized by Revenue Canada. On the contrary, children are our nation's most important resource and governments should assist all families to raise their children. But tax-related exemptions and deductions are not the best way of doing so, because they are of more value to those who are already financially better-off. We feel that family benefits would be most useful if directed to those families with lower incomes. This is why we are proposing a new way of delivering family benefits. We want to acknowledge the financial difficulties experienced by lower income families in raising children, and contribute to the alleviation of poverty in which so many Canadian children live. We are confident that a Guaranteed Family Supplement would accomplish these goals.

REFERENCES

Arnoti, Brigitta, Children in Low-Income Families", *Canadian Social Trends*, Winter 1986, p. 18-20.

Baker, Maureen, "Families" in L. Tepperman and J. Richardson (ed.), *The Social World: an Introduction to Sociology*, McGraw-Hill Ryerson, Toronto, 1986.

Canada, Department of Finance, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Ottawa, August 1985.

Canada, Department of Finance, *The Fiscal Plan*, Ottawa, 1984, 1985 and 1986.

Canada, House of Commons, *Sharing the Responsibility*, Report of the Special Committee on Child Care, (Chairperson: Shirley Martin, M.P.), March 1987.

Canada, Senate, Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, 4 December 1985 to 11 March 1986.

Canada, Senate, Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, *Analysis on Child and Family Benefits in Canada: a Working Document*, Report Submitted to Committee, Ottawa, December 1985.

Espenshade, T.J., "Value and Cost of Children" *Population Bulletin* 32:2-47, April 1977.

Fortin, B., "Income Security in Canada", in F. Vaillancourt, *Income Distribution and Economic Security in Canada* (for Macdonald Commission), University of Toronto Press, Toronto 1985.

Government of Canada, *Child and Elderly Benefits Consultation Paper*, Ottawa, January 1985.

Government of Canada, *Inventory of Income Security Programs in Canada July 1985*, Ottawa September 1986.

Grönwall, Karin, "The Physical and Psychological Environment of Children in Sweden" *Social Change in Sweden*, No. 32, April 1985.

Hum, Derek P.J., "The Working Poor, The Canada Assistance Plan and Provincial Responses to Income Supplementation", in *Canadian Social Welfare Policy*, ed. Jacqueline S. Ismael, McGill-Queen's University Press, Kingston and Montreal, 1985.

Hunsley, Terry, "A Warming Climate for Reform", *Policy Options*, Vol. 7, June 1986.

Kennedy, Bruce, "A Safety Net That Doesn't Trap", *Policy Options*, July 1986, p. 10-15.

Land, Hilary, "Who Cares for the Family?", *Journal of Social Policy*, 7: 257-284, July 1978.

Lindsay, Colin, "The Decline of Real Family Income, 1980 to 1984", *Canadian Social Trends*, Winter 1986, pp. 15-17.

National Council of Welfare, *The Impact of the 1985 and 1986 Budgets on Disposable Income*, Ottawa, April 1986.

National Council of Welfare, *Poverty Profile 1985*, Ottawa, October 1985.

National Council of Welfare, *1987 Poverty Lines*, Ottawa, March 1987.

National Council of Welfare, *Opportunity for Reform*, Ottawa, March 1985. (HD 4925.5 C2 A382)

National Council of Welfare, *Poverty on the Increase*, Ottawa, March 1985, (HC 120 P6 A364)

National Council of Welfare, *Sixty-Five and Older*, Ottawa, February 1984.

Reimer, Rita Ann, "Work and Family LIfe in Sweden", *Social Change in Sweden*, No. 34, April 1986.

Ross, David P., "The Family and the Fiscal System: Framework and Data for Evaluating Policies Affecting Families" (for Family Services Canada), Ottawa, May 1983.

Ross, David P., "The Macdonald Commission and the Poor", *Perception*, Vol. 9, No. 3, January-February 1986.

Statistics Canada, *Births and Deaths*, Cat. 84-204, Ottawa, March 1986.

Statistics Canada, *Income Distribution by Size in Canada, 1985*, Cat. no. 13-207, Ottawa, December 1986.

Statistics Canada, *The Labour Force*, May 1986, Cat. 71-001, Ottawa, June 1986.

Task Force on Child Care (Chaired by Dr. Katie Cooke), *Report of the Task Force on Child Care*, Status of Women Canada, Ottawa, March 1986, (HV 861 C2 A3831)

Usher, D., "The Growth of the Public Sector in Canada", in D. Laidler, *Responses to Economic Change* (for the Macdonald Commission), University of Toronto Press, Toronto 1985.

Wolfson, Michael C., "A Guaranteed Income", *Policy Options*, January 1986.

Wolfson, Michael C., "Stasis Amid Change - Income Inequality in Canada 1965-1983", *Canadian Statistical Review*, February 1986.

SÉNAT DU CANADA
Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987

LES PRESTATIONS POUR ENFANTS

Proposition d'un supplément de revenu familial garanti

Rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Juin 1987

TABLE DES MATIÈRES

Page

Préface 60

Chapitre 1 : Analyse des prestations familiales 61

Introduction : La famille en mutation 61
Les objectifs du régime de prestations familiales 65

Chapitre 2 : Les prestations actuelles et leur incidence sur les enfants 67

Introduction 67
Les programmes fédéraux 68
A. Le programme d'allocations familiales 68
B. Le crédit d'impôt pour enfants 69
C. L'exemption d'impôt au titre des enfants 71
1. L'exemption d'impôt au titre des enfants de moins de 18 ans 73
2. L'exemption d'impôt au titre des enfants de plus de 18 ans 73
D. L'équivalent de l'exemption de personne mariée 76
E. La déduction pour frais de garde d'enfants 79
Le financement de la garde d'enfants par l'État 83
Les programmes provinciaux d'aide sociale 84
Conclusion 85

Chapitre 3 : Autres formes de prestations possibles 87

Les caractéristiques d'un nouveau régime 87
Les réformes proposées par les témoins 88
La restructuration des prestations sociales 90

Page

A. Revenu annuel garanti 90
B. Crédits d'impôt 92
C. Congé parental prolongé et congé pour soins aux enfants 92
D. Accroissement du soutien de l'État à la garde des enfants 94
E. Réformes fiscales 95

Chapitre 4 : Les contraintes imposées au régime fédéral des prestations familiales 97

Introduction 97
Les contraintes budgétaires 97
L'évolution de la structure par âge de la population canadienne 98
Les ententes fédérales-provinciales 101

Chapitre 5 : Grandes lignes d'un programme de Supplément de revenu familial garanti 104
Pourquoi un nouveau programme 104
Considérations 105
Recommandations 105
Création d'un Supplément de revenu familial garanti 106
A. Définition de la famille 106
B. Niveaux de revenu déterminants pour le SRFG proposé 106
C. Financement du SRFG 108
D. Admissibilité et méthode de distribution 110
E. Encouragements intrinsèques 111
F. Négociations fédérales-provinciales 111
G. Conclusion 112

Bibliographie 113

PRÉFACE

Le 5 février 1895, le document d'étude sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées, publié par le Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, a été déposé devant le Sénat. La semaine suivante, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a été autorisé à examiner ce document et à le commenter. Au cours des réunions du Comité qui se sont tenues par la suite, il a été décidé de concentrer l'essentiel des discussions sur les interactions entre les prestations fédérales et provinciales pour enfants, ainsi que sur les conséquences d'une éventuelle restructuration du système actuel de prestations fédérales pour enfants, et ce pour tous les types de familles vivant dans les différentes provinces. Un rapport a été publié en décembre 1985, intitulé "*Analyse des prestations pour enfants et des prestations aux familles au Canada : Document de travail*". Dans la première partie de ce rapport, les auteurs ont développé une méthodologie d'analyse de la relation existant entre les prestations pour enfants fédérales et provinciales, tandis que dans la deuxième partie, ils ont procédé à une analyse des prestations aux familles avec enfants versées par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Au cours des audiences du Comité sur les amendements à la *Loi sur les allocations familiales (Projet de loi C-70)*, de nombreux témoins ont fait part au Comité de leur opinion au sujet de la restructuration du régime fédéral de prestations pour enfants. Dans le droit fil de notre précédente étude et en vue d'intégrer à notre projet les propositions visant à améliorer les prestations pour enfants, le Comité s'est livré à une analyse plus approfondie du régime fédéral des prestations familiales. Le présent rapport représente l'aboutissement des travaux entrepris dans le cadre de notre étude et le résumé des opinions du Comité sur la façon dont il conviendrait de restructurer le régime actuel des prestations fédérales pour enfants en vue de mieux venir en aide aux enfants vivant dans la pauvreté.

CHAPITRE 1: ANALYSE DES PRESTATIONS FAMILIALES

INTRODUCTION : LA FAMILLE EN MUTATION

Au cours des quarante dernières années, le fondement socio-économique de la vie familiale des Canadiens a suffisamment changé pour justifier une remise en question des programmes d'aide destinés aux familles avec enfants. Nous examinerons ceux parmi ces changements qui ont eu une influence sur la vie familiale, nous passerons en revue les prestations pour enfants qui existent actuellement et nous proposerons enfin l'introduction d'une nouvelle prestation fédérale visant à remplacer quelques uns des cinq programmes actuels.

Des prestations telles que les allocations familiales ont été mises en place à une époque où les familles étaient plus nombreuses, où il n'y avait qu'un seul soutien par famille et où le taux de divorce était faible. Depuis quelques décennies, la taille moyenne de la famille a diminué, les mères ont envahi le marché du travail, le taux de divorce a grimpé en flèche et les adolescents restent plus longtemps à la charge de leurs parents. La vie familiale n'en demeure pas moins populaire. Plus de 85 p. 100 des Canadiens se marient au moins une fois dans leur vie, et la plupart des couples ainsi formés ont des enfants. Près des trois quarts de ceux dont le mariage est dissous établissent de nouvelles relations, et un deuxième mariage est une pratique de plus en plus courante. En conséquence, de nombreux enfants vivent dans une famille "composite" où ils côtoient des enfants nés d'un précédent mariage. La famille " traditionnelle" où le père est le pourvoyeur et où la mère reste à la maison, n'est plus la norme désormais, et il convient que les politiques sociales reflétent cette réalité.

Avec la chute du taux de fécondité, la famille type est moins nombreuse et ne compte plus qu'un ou deux enfants(1). De plus en plus souvent, les femmes qui ont de jeunes enfants travaillent à l'extérieur du foyer pour subvenir à leurs besoins, pour faire face à l'augmentation du coût de la vie et de l'éducation, pour accroître le revenu familial, pour être plus autonomes, ou simplement pour tirer profit de leur formation et de leurs compétences professionnelles. Ainsi, plus de la moitié des enfants d'âge préscolaire au Canada sont maintenant gardés par des personnes autres

(1) Cependant, les taux de natalité varient considérablement selon la province et la région. Le Québec, qui avait traditionnellement un taux de natalité extrêmement élevé, affiche maintenant le taux plus bas au Canada (13,4 naissances par 1 000 habitants). C'est dans les Territoires du Nord-Ouest que le taux de natalité est aujourd'hui le plus élevé au pays (29,2), ce qui reflète le taux de fécondité élevé des autochtones. Statistiques Canada, *Naissances et Décès*, cat. 84-204, Ottawa, mars 1986, pp. 2 et 3.

que leurs parents pendant une partie au moins de la semaine de travail. Pour de nombreuses familles, la recherche d'un milieu de garde qui soit fiable et de qualité pose un perpétuel problème. D'autres s'efforcent de garder leurs enfants à la maison, à une époque où le coût de la vie augmente constamment et où un seul revenu ne suffit plus.

Bien que 63 p. 100 des mères ayant des enfants de moins de 16 ans travaillent à l'extérieur, il n'existe pas au Canada de système uniformisé de garde d'enfants. La disponibilité et la qualité des services de garde privés ou à but non lucratif varient considérablement en fonction des provinces, des régions et des moyens financiers de la famille. Les parents qui peuvent produire des reçus de frais de garde ont droit à des déductions fiscales, mais souvent, les familles ont recours à des personnes non accréditées à qui elles rendent d'autres services en échange, ou qu'elles paient en espèces sans obtenir de reçus. Elles ne peuvent donc pas toujours se prévaloir dans le calcul de leur impôt sur le revenu des déductions existantes pour frais de garde d'enfants.

Avec l'augmentation du nombre de séparations et de divorces, les foyers monoparentaux se sont multipliés. Si les enfants de familles dites "monoparentales" ont en réalité deux parents qui s'occupent d'eux et qui contribuent à leur éducation, ce sont souvent les mères séparées ou divorcées qui doivent assumer l'essentiel de la charge économique et affective de la garde des enfants. En outre, la dissolution du mariage oblige la plupart des mères à se chercher un travail pour assurer leur subsistance et celle de leurs enfants, étant donné que les juges ont tendance à ne plus accorder de pension alimentaire et que souvent, le père, s'il n'a pas la garde des enfants, cesse de verser régulièrement les montants prescrits par les tribunaux. Qui plus est, les mécanismes de contrôle instaurés pour assurer la régularité de ces versements se sont révélés inefficaces.

Les circonstances économiques et sociales ont également changé pour les enfants plus âgés. Les adolescents d'aujourd'hui restent plus longtemps chez eux que ceux de la génération précédente, car de nos jours il faut faire des études de plus en plus longues si l'on veut décrocher un emploi permanent. Si de nombreux adolescents souhaiteraient travailler à temps partiel pendant leurs études pour ne pas dépendre de leurs parents, il leur est en fait extrêmement difficile de se passer du soutien familial, compte tenu du peu de chances d'emploi qui s'offrent à un travailleur sans expérience, en cette période de chômage élevé. Comme il y a aujourd'hui plus "d'enfants" de 18 ans qui vivent chez leurs parents qu'autrefois, il convient de réexaminer le bien-fondé des programmes gouvernementaux actuels. Le gouvernement devrait-il continuer d'accorder des exonérations fiscales aux parents qui ont des enfants à charge de plus de 18 ans, ou l'aide devrait-elle être versée directement aux jeunes, à partir d'un budget différent?

Si l'État a pris en charge certaines fonctions assumées antérieurement par la famille, comme l'éducation et la protection des jeunes, les soins médicaux et l'aide aux chômeurs, les membres de la famille continuent néanmoins de s'entraider énormement. Le ménage et la garde des enfants d'âge préscolaire restent en grande partie des travaux non rémunérés assurés par les épouses et les

mères. Souvent, la parenté offre à titre gracieux l'hébergement, des prêts sans intérêt, la garde des enfants, des malades et des personnes âgées; elle rend en outre d'autres services inappréciables qui coûteraient des millions de dollars s'ils devaient être assurés par le secteur privé ou par l'État(2).

En 1945, de nombreuses raisons justifiaient l'instauration du programme des allocations familiales, mais son principal objectif était de venir financièrement en aide aux parents de façon qu'ils puissent faire face aux coûts de l'éducation de leurs enfants(3). Même s'il n'a jamais été question de lier les allocations familiales et autres prestations pour enfants créées ultérieurement aux coûts de l'éducation des enfants, il importe de reconnaître que ces derniers ont augmenté. D'après différents groupes de pression, même si les familles pouvaient toucher toutes les prestations fédérales accordées aux familles avec enfants, à savoir les allocations familiales, le crédit d'impôt pour enfants, l'exemption d'impôt au titre des enfants, la déduction pour frais de garde d'enfants et l'équivalent de l'exemption de personne mariée, ainsi que les prestations provinciales, les sommes perçues ne suffiraient pas à assurer aux enfants nécessiteux un niveau de vie décent.

Dans plusieurs pays, les chercheurs ont évalué les coûts liés à l'éducation d'un enfant; les montants varient selon le nombre d'enfants et selon le niveau de vie auquel aspire la famille. Malgré ces variantes, il semble qu'en moyenne, les familles qui ont un enfant lui consacrent environ 30 p. 100 du total de leurs revenus; lorsqu'il y a deux enfants, cette proportion passe de 40 à 50 p. 100, tandis qu'elle est de près de 50 p. 100(4) pour trois enfants. D'après le Conseil de planification de la communauté urbaine de Toronto, une famille canadienne doit s'attendre à ce que chaque enfant lui coûte en moyenne 3 694 dollars courants par an au cours des dix-huit premières années de la vie de l'enfant si elle n'a pas de frais de garde, ou jusqu'à 5 888 dollars si elle en a.

Dans la détermination du revenu familial global, l'importance relative du revenu d'emploi par rapport au revenu d'investissement et aux paiements de transfert des pouvoirs publics a aussi changé. L'augmentation du taux de chômage, la rareté de l'argent, qui a provoqué une flambée des taux d'intérêt, et la stagnation de la croissance économique n'ont pas eu de répercussions réellement défavorables graves sur l'égalité économique, car les paiements de transfert ont beaucoup augmenté depuis la fin des années 1960, les revenus d'investissement des personnes âgés se sont accrus et de plus en plus de familles disposent maintenant de deux sources de revenu(5). Mais n'eût

(2) Maureen Baker, "Families", dans L. Tepperman et J. Richardson (éd.), *The Social World: An Introduction to Sociology*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1986, p. 264-265.

(3) Gouvernement du Canada, *Répertoire de programmes de sécurité du revenu au Canada*, janvier 1984, Ottawa, p. 39.

(4) Espenshade, T.J. "Value and Cost of Children", *Population Bulletin* 32: 2-47, avril 1977.

(5) Michael C. Wolfson, "L'équilibre dans le changement - Inégalité du revenu au Canada, 1965-1983", *Revue statistique du Canada*, février 1986.

été l'indexation des paiements de transfert, le fossé entre les riches et les pauvres aurait été beaucoup plus considérable.

L'incidence de la pauvreté a diminué d'un tiers entre 1969 et 1983, mais la récession du début des années 1980 a inversé la tendance d'un déclin à long terme de la pauvreté. Le revenu familial réel, ajusté en fonction de l'inflation, a baissé entre 1980 et 1984(6). Les familles jeunes dirigées par une femme forment désormais une partie importante des familles pauvres, et sur dix familles dirigées par une femme, quatre sont pauvres, contre une sur dix pour les familles ayant un homme à leur tête(7). Compte tenu de l'importante augmentation du taux de séparation et de divorce et du nombre de jeunes femmes non mariées qui gardent leurs enfants, le nombre des familles dirigées par une femme a fortement augmenté au cours des quinze dernières années. Beaucoup de ces familles sont pauvres. Cette tendance a incité certains sociologues à parler de "féminisation de la pauvreté". Les femmes âgées et les mères de jeunes enfants qui dirigent une famille monoparentale sont les plus exposées à la pauvreté. Plus une famille est nombreuse, plus les enfants risquent de vivre dans la pauvreté(8).

Le Comité s'inquiète particulièrement du sort de ces enfants vivant dans la pauvreté, car il est conscient des conséquences sociales et psychologiques inhérentes à une éducation en milieu défavorisé. On a beaucoup écrit sur le cycle de la pauvreté, sur les générations successives d'assistés sociaux et sur les coûts à long terme du chômage et de l'insuffisance de revenu familial. Le Comité est d'avis que les prestations familiales actuelles ne constituent pas une solution adéquate à ces problèmes et que par conséquent, une restructuration du régime fédéral s'impose.

Le problème des prestations fédérales versées aux familles avec enfants tient en partie aux contradictions qui existent entre les objectifs des diverses prestations et entre les programmes sociaux et le régime fiscal. Si nous voulons faire bénéficier principalement les familles les plus défavorisées par l'entremise du crédit d'impôt pour enfants, pourquoi accorder parallèlement aux familles avec enfants des déductions d'impôt et des exonérations qui aident principalement celles qui ont des revenus imposables plus élevés? Pourquoi autoriser les travailleurs indépendants à déduire de leur revenu imposable toutes les dépenses encourues dans l'exercice de leur profession, alors que les parents ne peuvent, quant à eux, déduire tous leurs frais de garde d'enfants? Pourquoi une famille ne peut-elle déduire que 710 dollars pour un enfant à charge de moins de 18 ans, alors qu'elle peut

(6) Conseil national du bien-être social, *La pauvreté à la hausse*, Ottawa, mars 1985, p. 2; Colin Lindsay, "The Decline of the Real Family Income, 1980 to 1984", *Canadian Social Trends*, hiver 1986, p. 15-17.

(7) *Ibid.*, p. 7.

(8) *Ibid.*, p. 15, tableau 11.

déduire 3 666 dollars pour un conjoint à charge qui, en fait, rend gratuitement de nombreux services? Pourquoi négliger nos enfants qui sont, après tout, notre plus grande richesse pour l'avenir?

LES OBJECTIFS DU RÉGIME DE PRESTATIONS FAMILIALES

En créant ou en modifiant les prestations destinées aux enfants et aux familles, les gouvernements canadiens successifs avaient trois grands objectifs, plus ou moins explicites :

1) Même si la décision d'avoir des enfants relève d'un choix personnel des parents, ces derniers contribuent ce faisant au dévelopement économique du pays, en formant la prochaine génération et en assurant la main-d'oeuvre future. Les pouvoirs publics ont utilisé les prestations familiales comme un témoignage symbolique de reconnaissance aux familles pour l'important rôle social qu'elles jouent en ayant des enfants et en les élevant. Ainsi, pour reconnaître la valeur de la famille sur le plan social, le gouvernement canadien accorde des exemptions fiscales pour les enfants à charge, des déductions fiscales pour la garde des enfants dont les parents travaillent, ainsi que des allocations à toutes les familles qui ont des enfants à charge.
2) Les prestations familiales ont aussi servi à créer une équité horizontale entre les familles qui ont des enfants à charge et celles qui n'en ont pas. Ainsi, on reconnaît les coûts supplémentaires liés à l'éducation des enfants en réduisant le revenu imposable des familles avec enfants grâce à l'exemption d'impôt pour enfants et à la déduction pour frais de garde d'enfants.
3) Certaines familles ont plus besoin que d'autres de l'aide financière de l'État. Comme les ressources sont toujours limitées, cette aide a souvent été réservée aux familles les plus nécessiteuses. Depuis 1978, le programme fédéral du crédit d'impôt pour enfants a servi à compléter les allocations familiales versées aux familles les plus démunies. Les prestations familiales ont donc servi à atténuer la pauvreté.

Le régime fédéral actuel des prestations pour enfants a été conçu au fil des gouvernements successifs ayant des programmes politiques différents. Si l'on analyse les objectifs et les mécanismes d'octroi de ces prestations, on constate que certaines d'entre elles visent les familles démunies, tandis que d'autres privilégient les familles nanties et que d'autres, enfin, s'adressent aux familles ayant des besoins particuliers. Dans le processus d'élaboration d'un nouveau régime de prestations pour enfants, il faut veiller à ce que les objectifs du programme soient à la fois explicites et cohérents. Ainsi, un régime de prestations conçu dans l'optique du gouvernement pourrait être axé sur l'efficacité administrative et la rentabilité. Par contre, si l'on accordait moins d'importance à l'efficacité administrative, on pourrait viser essentiellement à répondre aux besoins des familles plus ou moins nombreuses et de niveaux de revenu différents. Le régime pourrait également être axé plus

particulièrement sur les besoins de l'enfant, indépendamment de la situation familiale. Selon l'angle considéré, on arrivera à des conclusions différentes quant au type de prestation et au cadre administratif le plus indiqué. Dans la réalité, un régime de prestations familiales doit tenir compte de tous ces aspects pour être efficace. Toutefois, pour les besoins de l'analyse, on constate que tout régime pourrait théoriquement être orienté davantage dans une direction que dans l'autre.

Dans le présent rapport, après un examen des prestations actuelles et de leur incidence sur les enfants, les familles et les gouvernements, nous proposerons des solutions de rechange au régime en vigueur. Nous décrirons aussi les contraintes financières, démographiques et politiques qui pèsent sur les gouvernements qui envisagent de modifier le régime des prestations sociales. Enfin, nous proposerons une nouvelle prestation pour enfant, le Supplément de revenu familial garanti (SRFG), qui est destiné à remplacer certaines des prestations actuelles. Le SRFG serait axé sur les familles avec enfants à charge qui vivent dans la pauvreté ou qui ont un revenu inférieur à la moyenne.

Les membres du Comité ont été émus d'apprendre que 20 p. 100 des enfants canadiens vivaient dans la pauvreté. Être élevé dans la pauvreté est un malheur en soi, qui entraîne avec lui un cortège de difficultés scolaires graves, de chômage chronique et de problèmes psychologiques futurs. Grâce à la restructuration des prestations familiales, le gouvernement fédéral pourrait aider les parents démunis à offrir à leurs enfants de meilleures perspectives d'avenir, tout en leur fournissant la possibilité de faire des choix concrets. Nous ne voulons pas nier le fait que les enfants sont tous une richesse précieuse pour un pays, mais nous sommes suffisamment réalistes pour reconnaître que certains enfants et certaines familles ont davantage besoin d'aide que d'autres. Le fait que plusieurs questions concernant les enfants relèvent de la compétence des provinces, alors que d'autres (comme celle des prestations pour enfants) sont de compétence fédérale, complique évidemment la tâche lorsqu'il s'agit d'améliorer la politique sociale. Cependant, ces questions d'autorité ne devraient pas empêcher le gouvernement fédéral d'amorcer la réforme requise.

CHAPITRE 2 : LES PRESTATIONS ACTUELLES ET LEUR INCIDENCE SUR LES ENFANTS

INTRODUCTION

Afin d'évaluer l'incidence que peut avoir sur les familles toute modification apportée au régime fédéral des prestations pour enfants, il est indispensable d'analyser toutes les ressources que l'État offre aux familles canadiennes, à quelque niveau de revenu que ce soit. Il convient également d'étudier les interactions entre les prestations fédérales et provinciales, étant donné qu'elles sont souvent interdépendantes.

Selon l'analyse faite dans le document d'étude publié en 1985 et intitulé "*Prestations aux enfants et aux personnes âgées*", les prestations fédérales pour enfants regroupent les allocations familiales, le crédit d'impôt pour enfants et l'exemption d'impôt au titre des enfants. Cependant, les familles avec enfants peuvent également déduire de leur revenu imposable des frais de garde, tandis que le gouvernement fédéral verse aux provinces des subventions pour le financement des garderies. Les parents seuls peuvent utiliser l'équivalent de l'exemption de personne mariée pour l'un de leurs enfants. Les familles peuvent également recevoir des prestations d'assurance-chômage, des indemnités en cas d'accidents du travail et des prestations pour enfants et orphelins en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec. Aux fins du présent rapport, les trois types de prestations mentionnés dans le document d'étude, la déduction pour frais de garde d'enfants et l'équivalent de l'exemption de personne mariée sont considérés comme les principaux éléments du régime fédéral et à ce titre, ils seront au coeur de notre propos.

Les provinces proposent également une multitude de programmes destinés à venir en aide aux familles avec enfants. La grande majorité d'entre eux ont pour cible les familles à revenu modique. Ces prestations comprennent l'aide sociale, les suppléments aux allocations familiales, les subventions au logement, ainsi que d'autres programmes. Les fluctuations de l'aide sociale et du coût de la vie d'une province à l'autre peuvent être à l'origine de grandes disparités de niveau de vie pour des familles ayant un revenu identique, mais vivant dans des provinces différentes. Il est difficile d'établir des comparaisons étant donné que les modalités de l'aide sociale varient d'une province à l'autre. Par exemple, certaines provinces n'accordent que des allocations pour frais de logement, alors que d'autres offrent également des logements subventionnés. Dans d'autres cas, les prestations varient en fonction du nombre d'enfants ou de leur âge.

LES PROGRAMMES FÉDÉRAUX

A. Le programme d'allocations familiales

Mis sur pied en 1945, le programme d'allocations familiales a été conçu pour venir en aide aux parents ayant des enfants à charge (à l'origine, le programme ne visait que les enfants de moins de 16 ans). D'ordinaire, c'est la mère qui touche les chèques mensuels d'allocations familiales, ou le parent ou tuteur qui a la garde de l'enfant.

De 1974 à 1982, les taux d'allocations familiales ont généralement suivi l'indice des prix à la consommation. Toutefois, il faut noter qu'à partir de janvier 1976, le montant des allocations est resté figé pour un an à son niveau de 1975, en vertu d'une loi adoptée au mois de décembre de cette année-là. En 1977, l'indexation des allocations selon l'indice des prix à la consommation a été rétablie. Cependant, leur montant mensuel a été réduit en 1979 lorsqu'on a introduit le crédit d'impôt pour enfants. En 1983 et 1984, l'indexation des allocations familiales a été limitée respectivement à 6 et 5 p. 100, dans le cadre de la politique fédérale d'austérité financière. À partir du 1er janvier 1986, les allocations familiales ont été partiellement désindexées.

En 1987, elles sont de 31,93 dollars par mois et par enfant de moins de 18 ans. Les provinces peuvent cependant moduler, en fonction de l'âge des enfants, de leur nombre ou de ces deux facteurs, le montant des allocations familiales que le gouvernement fédéral verse à leurs habitants. Ainsi, l'Alberta fait varier le taux en fonction de l'âge, tandis que le Québec le fait varier en fonction de l'âge et du nombre d'enfants. Les allocations familiales doivent être assimilées à un revenu dans la déclaration d'impôt fédérale remplie par la personne qui réclame l'exemption d'impôt au titre des enfants. Le programme d'allocations familiales est administré par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

En 1982, ce programme a coûté au gouvernement fédéral 1 700 millions de dollars; d'après les prévisions, ce montant devrait atteindre 1 800 millions de dollars en 1988, soit une augmentation d'à peine 1 p. 100 par an en moyenne par rapport à 1982. Certes, le niveau nominal des prestations a augmenté à un rythme plus rapide, mais le nombre d'enfants bénéficiant des prestations est en baisse, puisqu'il est passé de 6,7 millions en 1982 à 6,4 millions en 1988 (prévision) par suite du déclin des taux de natalité(9). En outre, l'accroissement du revenu réel et la hausse des impôts ont pour effet d'en abaisser le coût réel net pour le gouvernement fédéral.

Étant donné que les allocations familiales sont assimilées à un revenu imposable, ce programme contribue, par définition, à la redistribution des ressources, en ce sens que les familles les plus pauvres touchent des prestations nettes par enfant plus importantes. Cet effet de redistribution est tout de même relativement modeste et le programme reste fondamentalement de nature

(9) Ces chiffres se fondent sur des données non publiées de Santé et Bien-être social Canada.

universelle. Sa principale caractéristique est de n'aider que les familles qui ont des enfants, et non celles qui n'en ont pas. Il confère ainsi au régime fiscal un certain degré d'équité horizontale. En outre, on en est venu à considérer les allocations familiales comme une mesure symbolique destinée à aider toutes les familles à défrayer les coûts liés à l'éducation des enfants, quelle que soit leur situation financière.

La proportion d'enfants par famille varie énormément d'une tranche de revenu à l'autre (voir le tableau 2:1). Il n'en reste pas moins que la tranche inférieure reçoit une part plus importante des prestations nettes parce que son taux de réimposition est moindre et que les familles pauvres tendent à avoir plus d'enfants.

Pour situer ces estimations dans un contexte d'ensemble, précisons que le Conseil national du bien-être social estime que le coût net pour le gouvernement fédéral(10) des allocations familiales s'est élevé en 1985 à 1 990 millions de dollars, soit 8,9 p. 100 de plus que notre propre évaluation, qui est de 1 822,3 millions de dollars.

B. Le crédit d'impôt pour enfants

Le programme fédéral de crédit d'impôt pour enfants (CIE), créé en 1979, a pour objet de fournir une aide supplémentaire aux familles à revenu faible ou moyen qui élèvent des enfants. Ce programme est administré par Revenu Canada, Impôt, par le biais du régime d'impôt sur le revenu.

Tout parent ou tuteur qui reçoit des allocations familiales (en général, la mère) peut solliciter le crédit d'impôt pour enfants lorsqu'il remplit sa déclaration d'impôt sur le revenu. L'admissibilité est fondée sur le montant du revenu familial annuel net. Quant au montant du crédit d'impôt, il varie selon le revenu familial et le nombre d'enfants admissibles. Le montant maximum payable par enfant relativement à l'année fiscale 1986 était de 454 dollars, pour un revenu familial annuel net inférieur à 23 500 dollars. Le crédit maximum diminue de cinq cents pour chaque dollar du revenu familial net dépassant ce seuil. En d'autres termes, les familles ayant un enfant admissible et dont le revenu net est de 32 580 dollars ou plus ainsi que les familles ayant deux enfants admissibles et dont le revenu net est de 41 660 dollars ou plus ne peuvent se prévaloir du CIE.

Dans le cas des familles qui ont un revenu imposable, le crédit est déduit de l'impôt à payer. Les familles qui ne paient pas d'impôt ou dont l'impôt redevable est inférieur au crédit auquel elles sont admissibles reçoivent un paiement forfaitaire non imposable imputé sur le Fonds du revenu consolidé du gouvernement fédéral. Le crédit d'impôt pour enfants est le seul élément des programmes fédéraux de prestations pour enfants qui soit appliqué de manière uniforme dans tout le pays. Étant donné qu'il n'est pas lié au revenu imposable, il n'est pas touché par la disparité des taux d'imposition des différentes provinces.

(10) Conseil national du bien-être social, *La réforme des prestations pour enfants*, 1985, p. 67.

Tableau 2:1

PRESTATIONS: ALLOCATIONS FAMILIALES - 1988

Tranche de revenu (1)	% de bénéficiaires	Nombre total de bénéficiaires	Coût total pour le government fédéral
5 000 ou moins	7,44	270 623	142,1 millions $
5 000-10 000	6,40	232 794	116,0 "
10 000-15 000	6,91	251 345	128,0 "
15 000-20 000	8,04	292 447	146,1 "
20 000-25 000	8,87	322 638	161,9 "
25 000-30 000	10,18	370 288	182,9 "
30 000-40 000	17,22	626 361	316,8 "
40 000-50 000	13,74	499 779	242,6 "
50 000 et plus	21,21	771 494	385,9 "
TOTAL	100,00	3 637 405	1 822,3 millions $

(1) Étant donné que ces données ont été calculées à partir de statistiques fiscales, la "Tranche de revenu" correspond au revenu du parent qui paie de l'impôt sur les allocations familiales - le père, généralement. Il ne s'agit pas du revenu familial total.

Source: Préparé par Marion Wrobel du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement pour le présent rapport.

En vertu d'une loi entrée en vigueur le 1er janvier 1986, il a été décidé de majorer le montant maximal du crédit d'impôt de 140 dollars par enfant sur une période de trois ans. Quant au seuil de revenu déterminant l'admissibilité, il a été abaissé à 23 500 dollars. Ces changements mineurs étant apportés, on prévoit d'indexer partiellement ces deux éléments à l'indice des prix à la consommation. Dorénavant, les familles ayant un revenu de 15 000 dollars ou moins toucheront leur argent en deux versements. De cette façon, les familles défavorisées n'auront peut-être plus à s'adresser à une société spécialisée dans la rédaction de déclarations d'impôt pour obtenir une remise

en espèces au titre de leur crédit d'impôt pour enfants. Le gouvernement vient d'ailleurs d'abaisser les taux d'intérêt que les escompteurs d'impôt peuvent exiger pour un versement anticipé.

Le crédit d'impôt pour enfants vise les enfants de la même tranche d'âge que les allocations familiales, mais il est conçu pour être distribué uniquement aux familles les plus démunies. Traditionnellement, le rapport entre les enfants admissibles au crédit d'impôt et les enfants admissibles aux allocations familiales s'établit à environ 0,75:1[11]. Dans les valeurs prévisionnelles utilisées, nous avons gardé ce rapport jusqu'en 1988. Le crédit d'impôt pour enfants est réimposé à un taux de 5 p. 100 du revenu familial net au-delà de 23 500 dollars et il est maintenant indexé en partie seulement.

Le crédit d'impôt pour enfants est accordé au parent qui touche les allocations familiales, et non au parent qui déclare les allocations familiales comme revenu imposable. C'est donc la mère qui, en règle générale, en bénéficie, si son revenu est inférieur à celui du père. C'est pourquoi l'attribution de cette prestation n'est pas liée au revenu du bénéficiaire (voir le tableau 2:2).

On a calculé l'incidence de l'abaissement du seuil de revenu de manière à en tenir compte dans la prévision des coûts de 1986 à 1988. On constate que la réduction effectuée en 1986 pourrait diminuer les paiements relatifs au crédit d'impôt d'un montant pouvant aller jusqu'à 142 dollars par famille ayant un revenu net de 26 330 dollars ou plus. Dans le cas des petites familles, cette réduction fait plus que compenser l'augmentation du crédit maximum, tandis que les familles nombreuses y trouvent encore leur profit, grâce à l'ensemble des modifications adoptées cette année-là.

En 1988, le programme devrait coûter au gouvernement fédéral la somme de 1 867 millions de dollars, contre 1 514 millions de dollars en 1982. Cette progression annuelle moyenne de 3,5 p. 100 s'est maintenue malgré une diminution de près de 9 p. 100 du nombre des enfants admissibles (4 820 579 en 1988 par rapport à 5 271 567 en 1982).

Les chiffres de base pour le coût du programme en 1982 et en 1983 sont pratiquement identiques aux estimations du ministère des Finances. À noter cependant que les prévisions de 1988 sont à cet égard moins fiables, en raison du manque de données sur les revenus familiaux et des complications entraînées par la modification du seuil de revenu.

C. L'exemption d'impôt au titre des enfants

Dès 1918, les Canadiens ont commencé à bénéficier d'une exemption d'impôt au titre des enfants de moins de 16 ans, et si l'on fait exception des années où elle a été suspendue (de 1942 à 1946), cette exemption a augmenté parallèlement au coût de la vie. De 1974 à 1983, l'exemption d'impôt au titre des enfants a été indexée au coût de la vie; elle est actuellement de 710 dollars pour

(11) Santé et Bien-être social Canada, données non publiées.

Tableau 2:2

PRESTATIONS: CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS - 1988

Tranche de revenu (1)	% bénéficiaires	Nombre total de bénéficiaires	Coût total pour le gouvernement fédéral
5 000 ou moins	41,39	1 045 007	920,8 millions $
5 000-10 000	21,60	54 6012	435,1 "
10 000-15 000	12,14	306 879	201,5 "
15 000-20 000	8,48	214 360	118,1 "
20 000-25 000	6,25	157 990	84,8 "
25 000-30 000	4,39	110 972	57,4 "
30 000-40 000	3,56	89 991	37,0 "
40 000-50 000	1,49	37 665	9,0 "
50 000 et plus	0,77	19 464	3,9 "
TOTAL	100,00	2 527 834	1 867,6 millions $

(1) Données fondées sur le revenu du parent qui réclame le CIE, soit généralement la mère.

Source: Préparé par Marion Wrobel du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement pour le présent rapport.

un enfant de moins de 18 ans. L'exemption réduit non seulement l'impôt fédéral à payer, mais également l'impôt provincial dans toutes les provinces, sauf au Québec. Le gouvernement a l'intention de réduire l'exemption d'impôt au titre des jeunes enfants à compter de 1987, pour la ramener au montant des allocations familiales versées en 1989.

L'exemption d'impôt au titre des enfants comprend deux volets. Le premier vise les enfants de moins de 18 ans et le second ceux de plus de 18 ans. En 1989, la valeur nominale du deuxième volet sera fixée au double de celle du premier.

1. L'exemption d'impôt au titre des enfants de moins de 18 ans

La valeur nominale de cette exemption est bloquée à 710 dollars par enfant depuis 1983. À partir de 1987, elle baissera par étapes, pour être ramenée au montant annuel des allocations familiales en 1989. On a évalué qu'en 1982, il en a coûté 903 millions de dollars au gouvernement fédéral pour 5 891 554 enfants admissibles. D'ici 1988, on prévoit que le coût du programme chutera à 674 millions de dollars et que 5 432 140 enfants en bénéficieront. C'est le parent qui dispose du revenu le plus élevé, le plus souvent le père, qui se prévaut de cette exemption. La répartition des bénéficiaires est la même que pour les allocations familiales. Contrairement aux allocations familiales, cependant, cette exemption est nettement plus avantageuse pour ceux qui jouissent d'un revenu élevé et qui ont, par conséquent, un taux marginal d'impôt supérieur. C'est pour cette raison que beaucoup jugent inéquitables ce programme ainsi que toutes les exemptions fiscales.

2. L'exemption d'impôt au titre des enfants de plus de 18 ans

La valeur nominale de cette exemption a continué d'être indexée, alors que celle de l'exemption au titre des jeunes enfants était bloquée. En 1986, la valeur nominale est restée figée à son niveau de 1985, soit 1 420 dollars, et elle devrait baisser au cours des prochaines années. Le nombre d'enfants admissibles à ce programme continue à augmenter, contrairement à ce qui se passe dans le cas de l'exemption au titre des jeunes enfants. Ce phénomène est tout simplement attribuable au vieillissement de la population enfantine, découlant de la baisse du taux de natalité. Pour les enfants complètement à charge qui sont infirmes ou qui fréquentent l'école, l'exemption demeure en vigueur au-delà de 21 ans.

On estime que le coût de l'exemption pour le gouvernement fédéral a été de 176 millions de dollars en 1982 et qu'il atteindra 251 millions en 1988, soit une augmentation annuelle composée de 6,1 p. 100. Comme pour l'exemption au titre des jeunes enfants, cette mesure fiscale est d'autant plus avantageuse pour le bénéficiaire que sa tranche d'imposition est élevée. La répartition des revenus des bénéficiaires est très différente pour les deux volets de l'exemption : la proportion des bénéficiaires appartenant aux quatre tranches inférieures de revenus est supérieure de 36 p. 100 dans le cas des jeunes enfants (voir les tableaux 2:3 et 2:4). On constate une tendance analogue lorsqu'on examine les tranches supérieures de revenus : 64 p. 100 des bénéficiaires de l'exemption au titre des grands enfants appartiennent aux trois tranches supérieures de revenus, pour l'année 1988, par rapport à 56 p. 100 pour l'exemption au titre des jeunes enfants. Il ne faut pas s'étonner de ce résultat, car les adolescents ont en général des parents d'âge mûr qui ont vraisemblablement atteint (ou qui sont sur le point d'atteindre) un sommet dans le cycle de leurs revenus. Il s'ensuit que la distribution de leurs revenus devrait être différente de celle de parents plus jeunes.

Tableau 2:3

PRESTATIONS: EXEMPTION D'IMPÔT AU TITRE DES ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS - 1988

Tranche de revenu(1)	% de bénéficiaires	Nombre total de bénéficiaires	Coût total pour le gouvernement fédéral
5 000 ou moins	4,72	139 325	19,1 millions $
5 000-10 000	5,50	162 349	23,1 "
10 000-15 000	6,62	195 410	32,5 "
15 000-20 000	7,82	230 831	37,8 "
20 000-25 000	8,74	257 988	45,4 "
25 000-30 000	10,31	304 331	62,4 "
30 000-40 000	18,21	537 524	123,0 "
40 000-50 000	14,87	438 934	124,2 "
50 000 et plus	23,29	687 476	206,9 "
TOTAL	100,00	2 951 809	674,4 millions $

(1) Données fondées sur le revenu du parent qui réclame l'exemption d'impôt au titre des enfants, soit généralement le père.

Source: Préparé par Marion Wrobel du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement pour le présent rapport.

Le coût de l'exemption d'impôt au titre des enfants pour 1982 et 1983 a été évalué respectivement à 890 millions pour le volet des jeunes enfants et à 940 millions pour le volet des grands enfants[12], mais, d'après nos calculs, ces coûts seraient de 1 079 millions de dollars et de 1 124 millions respectivement, soit une différence de 20 p. 100. Les estimations du Conseil national du

(12) Ministère des Finances, *Compte du coût des mesures fiscales sélectives*, Ottawa, août 1985, p. 48.

Tableau 2:4

PRESTATIONS: EXEMPTION D'IMPÔT AU TITRE DES ENFANTS DE 18 ANS ET PLUS - 1988

Tranche de revenu (1)	% de bénéficiaires	Nombre total de bénéficiaires	Coût total pour le gouvernement fédéral
5 000 ou moins	1,86	16 202	2,7 millions $
5 000-10 000	3,69	32 193	6,0 "
10 000-15 000	5,48	47 735	9,8 "
15 000-20 000	7,07	61 586	12,5 "
20 000-25 000	8,25	71 865	15,7 "
25 000-30 000	9,81	85 453	21,6 "
30 000-40 000	17,44	151 917	41,4 "
40 000-50 000	15,07	131 273	43,2 "
50 000 et plus	31,34	272 998	98,0 "
TOTAL	100,00	871 085	250,9 millions $

(1) Données fondées sur le revenu du parent qui réclame l'exemption d'impôt au titre des enfants, soit généralement le père.

Source: Préparé par Marion Wrobel du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement pour le présent rapport.

bien-être social sont également supérieures à celles du ministère des Finances : les deux chiffres qu'il avance au sujet du coût de l'exemption, soit 1 016,5 millions[13] et 980 millions[14], se rapprochent davantage de nos propres estimations.

(13) Conseil national du bien-être social, *La réforme des prestations pour enfants*, 1985, p.71.

(14) *Ibid.*, note 16, p.104.

La valeur de ces comparaisons n'est pas évidente. Il semble que les chiffres du Conseil national du bien-être social portent uniquement sur le volet des jeunes enfants, tandis que ceux du ministère des Finances visent les deux volets. S'il en est ainsi, nos propres chiffres se situent quelque part entre les deux. Il importe de signaler que le calcul du coût de l'exemption pour le volet des grands enfants ne tient pas compte de la diminution du taux applicable à la réduction de l'exemption en fonction du revenu de l'enfant. Cette modification a été annoncée dans le budget fédéral de 1985.

D. L'équivalent de l'exemption de personne mariée

L'équivalent de l'exemption de personne mariée a été instauré en 1918, en même temps que l'exemption de personne mariée et que l'exemption d'impôt au titre des enfants. Il était destiné aux chefs de familles monoparentales ayant un revenu imposable, et visait à accroître l'équité horizontale entre les familles monoparentales et biparentales. Dans une famille biparentale où l'un des conjoints touche un revenu n'excédant pas 490 dollars, le conjoint au salaire le plus élevé peut déduire 3 666 dollars de son revenu.

Dans les familles monoparentales(15), un parent pouvait en 1986 déduire de son revenu imposable 3 666 dollars pour un enfant, au titre de l'équivalent de l'exemption de personne mariée; pour les autres enfants de moins de 18 ans, l'exemption d'impôt n'est que de 710 dollars. L'équivalent de l'exemption de personne mariée se substitue à l'exemption d'impôt au titre des enfants si le déclarant n'a pas de conjoint. C'est donc sans contredit un avantage fiscal. Dans le présent rapport, nous avons assimilé l'équivalent de l'exemption de personne mariée à l'exemption d'impôt au titre des enfants, et nous avons considéré qu'elle faisait partie de l'ensemble des prestations pour enfants. Cependant, l'exemption de personne mariée ne fait pas partie de cet ensemble, puisque les familles sans enfants à charge peuvent s'en prévaloir.

La valeur nominale de cette exemption sera de 3 740 dollars en 1988, d'après les prévisions, soit 3 270 dollars et 2 740 dollars de plus que l'exemption d'impôt au titre des jeunes enfants et des grands enfants respectivement. Ce dégrèvement a été indexé de la même manière que l'exemption personnelle de base : il y a eu indexation intégrale le plus souvent, assujettissement aux restrictions de 6 et 5 p. 100 et, maintenant, indexation partielle. L'équivalent de l'exemption de personne mariée a eu pour effet d'améliorer considérablement la situation des familles monoparentales à enfant unique, plus que celle de tout autre type de famille.

L'avantage dont bénéficient les familles qui se prévalent de l'équivalent de l'exemption de personne mariée (c.-à-d. la différence entre la valeur nominale et la valeur après impôt de ce

(15) La définition de la famille employée ici provient de la Loi de *l'impôt sur le revenu* et ne tient donc pas compte des unions de droit commun.

dégrèvement, par rapportà celle de l'exemption d'impôt au titre des enfants qui autrement serait applicable) est plus important pour les familles qui ont de jeunes enfants que pour celles qui ont des enfants plus âgés. On se souvient que c'est la situation inverse qui prévalait dans l'analyse de l'exemption d'impôt au titre des enfants, et cet avantage s'accroît du fait que les jeunes enfants sont admissibles à des prestations auxquelles les enfants plus âgés n'ont pas droit, comme les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfants.

Le coût futur de ce programme dépendra au premier chef de l'augmentation du nombre de familles monoparentales et du rythme de l'entrée sur le marché du travail de femmes séparées et divorcées. On estime qu'en 1982, cette exemption a coûté au gouvernement fédéral la somme de 303 millions de dollars, répartie entre 500 588 contribuables. De 1980 à 1983, le recours à cette exemption a augmenté de 9,35 p. 100 par an. Si ce rythme de croissance se maintenait, l'exemption coûterait au gouvernement fédéral 667 millions de dollars en 1988, répartis entre 847 000 contribuables bénéciaires. Considérant que le taux de divorce a baissé depuis 1983, selon Statistique Canada, nous nous sommes appuyés sur une hypothèse de croissance de 4,68 p. 100 par an, soit la moitié du taux de croissance mentionné ci-dessus. On prévoit donc que le coût de l'exemption en 1988 sera de 542 millions de dollars, répartis entre 681 000 familles bénéficiaires.

L'équivalent de l'exemption de personne mariée bénéficie surtout aux femmes, étant donné que la plupart des familles monoparentales sont dirigées par des femmes. La distribution du revenu de ces contribuables reflète le fait qu'ils se trouvent dans les tranches relativement inférieures. Nous avons calculé qu'en 1988, 44 p. 100 des personnes admissibles à cette déduction auront des revenus inférieurs à 20 000 dollars, alors que seulement 29 p. 100 des bénéficiaires d'allocations familiales se retrouveront dans les mêmes tranches, la même année (voir les tableaux 2:5 et 2:1).

L'équivalent de l'exemption de personne mariée n'est pas assimilé, en général, à une dépense fiscale distincte de l'exemption de personne mariée. C'est pourquoi nous ne disposons pas d'autres estimations à comparer aux nôtres.

Tableau 2:5

PRESTATIONS : ÉQUIVALENT DE L'EXEMPTION DE PERSONNE MARIÉE - 1988

Tranche de revenu	% de bénéficiaires	Nombre total de bénéficiaires	Coût total pour le gouvernement fédéral
5 000 ou moins	9,95	67 766	40,9 millions $
5 000-10 000	10,64	72 465	45,6 "
10 000-15 000	11,35	77 301	53,8 "
15 000-20 000	11,94	81 319	56,4 "
20 000-25 000	12,08	82 272	59,7 "
25 000-30 000	11,95	81 387	67,8 "
30 000-40 000	14,25	97 052	87,7 "
40 000-50 000	8,35	56 869	59,6 "
50 000 et plus	9,50	64 701	70,1 "
TOTAL	100,00	681 066	541,6 millions $

(1) Données fondées sur le revenu du parent qui réclame l'équivalent de l'exemption de personne mariée, soit généralement la mère.

Source: Préparé par Marion Wrobel du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement pour le présent rapport.

Tableau 2:6

Valeur de la déduction pour frais de garde d'enfants pour un enfant - 1984

Revenu familial	Couple dont les deux conjoints touchent un revenu ($)	Parent célibataire ($)
10 000	0	14
15 000	0	540
20 000	0	571
30 000	514	695
45 000	572	885
60 000	601	902
90 000	752	1 022
150 000	903	1 022

Notes: Familles avec un enfant, taux d'imposition appliqués en Ontario en 1984.

Les calculs relatifs aux couples où les deux conjoints touchent un revenu supposent qu'un des conjoints gagne le tiers du revenu familial et l'autre les deux tiers.

Source: Groupe d'étude sur la garde des enfants, *Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants*, Condition féminine Canada, Ottawa, (1986), p. 197.

E. La déduction pour frais de garde d'enfants

La déduction pour frais de garde d'enfants a été instaurée en décembre 1971. À l'origine, elle était destinée aux familles monoparentales, mais avec l'entrée sur le marché du travail d'un nombre croissant de mères, elle en est venue à être considérée comme une déduction pour dépenses d'emploi devant permettre aux deux parents de travailler ou d'acquérir une formation. Cette déduction a toujours été liée à l'emploi, en ce sens qu'elle visait à contrebalancer les frais de garde supplémentaires imposés aux parents, qui ne peuvent rester à la maison pour s'occuper de leurs

enfants. Le parent dont le revenu est le moins élevé peut réclamer jusqu'à 2 000 dollars par enfant ou 8 000 dollars par famille au titre des enfants de moins de 14 ans, mais la totalité de la déduction demandée ne peut excéder les deux tiers du revenu.

L'avantage monétaire que représente pour le contribuable cette déduction varie selon le revenu familial et les taux d'imposition marginaux en vigueur dans la province de résidence. Le tableau 2:6, à la page précédente, en montre la valeur selon le revenu familial en fonction des taux d'imposition appliqués en Ontario en 1984.

D'après une enquête menée pour le Groupe d'étude sur la garde des enfants (1986) (présidé par Mme Katie Cooke), seulement 61 p. 100 des répondants qui avaient payé plus de 20 dollars pour faire garder leurs enfants au cours de la semaine précédant l'enquête s'étaient prévalus de la déduction dans leurs déclarations antérieures d'impôt sur le revenu. La plupart des autres répondants ont déclaré qu'ils n'avaient pas pu obtenir des reçus de leurs gardiennes, mais il semble également que les éventuels bénéficiaires de cette mesure en comprennent mal le fonctionnement(16).

Étant donné que seules les familles démunies peuvent réclamer des subventions à cet égard, le coût réel des frais de garde d'enfants est en fait très supérieur à la déduction d'impôt, et ce dans toutes les provinces. En outre, le nombre de places disponibles dans les garderies ou dans des familles de garde accréditées par les autorités provinciales n'est pas toujours suffisant, bien que le gouvernement fédéral ait établi des lignes directrices prévoyant des subventions pour les garderies. Par conséquent, la plupart des parents qui doivent faire garder leurs enfants optent pour d'autres solutions, comme les gardiennes ou la parenté. Dans bien des cas, les parents sont dans l'impossibilité d'obtenir des reçus aux fins de l'impôt sur le revenu, puisque ce type de service relève souvent de " l'économie parallèle". Sans reçus, ils ne peuvent déduire leurs frais de garde dans leur déclaration d'impôt. Le tableau 2:7 montre le prix courant des services de garde d'enfants par province, en 1984.

En 1982, les déductions maximales étaient inférieures de moitié à ce qu'elles sont aujourd'hui. Les plafonds de 2 000 et 8 000 dollars n'ont pas changé depuis 1983, et rien ne laisse croire qu'ils seront modifiés avant 1988. Il s'ensuit que le coût assumé par le gouvernement fédéral est déterminé, dans une grande mesure, par le taux de croissance des familles qui se prévalent de cette disposition. Aux fins du présent rapport, nous avons utilisé un taux de croissance de 4,63 p. 100 par année.

(16) *Rapport du groupe d'étude sur la garde des enfants*, Ottawa, (1986), p. 198.

Tableau 2:7

Frais perçus pour la garde de bébés et d'enfants d'âge préscolaire dans les services autorisés et non autorisés, par province, en 1984

Province et Territoire	Bébés			Enfants d'âge préscolaire		
	Garderie autorisée	Famille de garde autorisée	Famille de garde non autorisée	Garderie autorisée	Famille de garde autorisée	Famille de garde non autorisée
	$	$	$	$	$	$
Terre-Neuve	–	–	2 930	3 450	–	2 980
Î.-P.-É.	2 870	2 130	2 620	2 930	2 400	2 600
N.-É.	3 110	3 080	2 930	3 140	2 930	2 670
N.-B.	2 580	–	3 270	2 500	–	3 080
Québec	3 450	2 930	2 890	3 300	2 980	2 840
Ontario	5 010	3 530	3 050	3 820	3 480	3 050
Manitoba	3 510	3 010	3 030	3 060	2 950	3 080
Saskatchewan	4 060	3 770	3 340	3 660	3 660	3 080
Alberta	3 220	3 590	3 030	3 240	3 350	3 200
C.-B.	5 220	3 740	3 820	3 450	3 610	3 540
Moyenne pondérée	**4 049[a]**	**3 531[b]**	**3 100[c]**	**3 443[a]**	**3 448[b]**	**3 055[d]**

Source: D'après Rubin Todres Consultants Ltd., *"The Price of Child Care in Canada: A National Survey,"* étude réalisée pour le Groupe d'étude sur la garde des enfants, Ottawa, décembre 1984.

Nota: Les frais sont le montant que demanderait la garderie pour une place occupée toute la journée, cinq jours par semaine, 52 semaines par année. Les frais sont arrondis à la dizaine.

a Moyenne pondérée reflètant la distribution des places dans les garderies autorisées dans tout le pays.

b Moyenne pondérée reflètant la distribution des places dans les familles de garde autorisées dans tout le pays.

c Moyenne pondérée par la distribution des enfants de moins de deux ans

d Moyenne pondérée par la distribution des enfants de deux à cinq ans dans tout le pays.

Source: *Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants*, (1986), p. 228.

En 1982, cette déduction a été réclamée par 448 000 familles, pour un total de 705 000 enfants, soit un coût estimatif de 95 millions de dollars pour le gouvernement fédéral(17). En 1988, nous prévoyons que le programme coûtera 214 millions de dollars, si 566 000 familles s'en prévalent, pour la garde de 887 000 enfants. Cette déduction fiscale demeure donc une composante relativement modeste de l'ensemble des prestations pour enfants.

Tableau 2:8

PRESTATIONS : DÉDUCTION POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS - 1988

Tranche de revenu	% de bénéficiaires	Nombre total de bénéficiaires	Coût total pour le gouvernement fédéral
5 000 ou moins	3,66	20 698	2,0 millions $
5 000-10 000	8,60	48 634	8,4 "
10 000-15 000	12,70	71 820	18,7 "
15 000-20 000	15,38	86 775	25,6 "
20 000-25 000	15,98	90 368	31,0 "
25 000-30 000	14,57	82 395	36,2 "
30 000-40 000	15,06	85 166	40,5 "
40 000-50 000	7,51	42 470	23,6 "
50 000 et plus	6,56	37 097	28,0 "
TOTAL	100,00	565 508	214,0 millions $

(1) Données fondées sur le revenu du parent qui réclame la déduction pour frais de garde d'enfants, soit généralement la mère.

Source: Préparé par Marion Wrobel du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement pour le présent rapport.

(17) Le ministère des Finances a estimé que le coût du programme avait été en 1982 de 75 millions de dollars, soit 21 p. 100 de moins que nos estimations. Quant au Conseil national du bien-être social, il évalue ce coût à 89 millions, soit 6 p. 100 de moins que notre propre évaluation.

À l'instar des exemptions personnelles, la déduction pour frais de garde d'enfants est plus avantageuse pour les bénéficiaires assujettis aux taux d'imposition marginaux les plus élevés, soient ceux qui ont des niveaux de revenu supérieurs. Toutefois, la proportion de contribuables à revenu élevé qui se prévalent de cette déduction est faible comparativement aux autres prestations pour enfants (voir le tableau 2:8 à la page précédente).

LE FINANCEMENT DE LA GARDE D'ENFANTS PAR L'ÉTAT

En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral partage avec les gouvernements des provinces le coût des services de garde subventionnés dont bénéficient les familles " nécessiteuses" ou "susceptibles de le devenir". La contribution du gouvernement fédéral à ce programme a été de 90 millions de dollars pour l'année financière 1984[18]. En vertu des dispositions régissant l'aide sociale, le gouvernement fédéral assume une partie des coûts des programmes d'aide créés par les provinces à l'intention des personnes "nécessiteuses", indépendamment de l'origine des services fournis. Dans le cas des services de garde d'enfants, le gouvernement fédéral partage les coûts de financement, et ce quelque soit le type d'établissement que la province juge bon de subventionner : établissements accrédités, non accrédités, à but lucratif ou non lucratif. Mais les subventions provinciales varient considérablement d'une province à l'autre et ne s'appliquent habituellement pas aux garderies privées. Le gouvernement fédéral a établi des lignes directrices relatives à l'admissibilité des familles aux services de garde subventionnés. Les revenus mensuels maximaux donnant droit à des subventions pleines ou partielles figurent au tableau 2:9.

Les estimations des besoins en matière de garde d'enfants sont généralement fondées sur le nombre de mères de jeunes enfants faisant partie de la population active, étant donné que ce sont surtout les femmes qui s'occupent des enfants. En 1986, 56,1 p. 100 des mères d'enfants de moins de six ans et 61,2 p. 100 des mères d'enfants de moins de 16 ans faisaient partie de la population active[19]. La demande de services de qualité à prix abordable dépasse de loin l'offre, particulièrement pour les bébés, et la plupart des parents sont forcés de recourir à des arrangements de fortune. Étant donné que ces services de garde "officieux" ne sont ni accrédités, ni soumis à un contrôle de la qualité, les parents doivent se fier à leur propre jugement. La qualité de ces solutions improvisées varie considérablement, et elle constitue une source majeure de stress pour les parents qui travaillent.

---

(18) *Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants* (1986), p. 204.

(19) Statistique Canada, *La population active*, cat. 71-001, mai 1986, p. 98.

Tableau 2:9

Nevenus nets* des familles admissibles à des subventions dont le coût est assumé en partie par le gouvernement fédéral Décembre 1985

Composition de la famille	Revenu mensuel maximum autorisé pour toucher la pleine subvention ($)	Niveau de revenu mensuel à patir duquel une subvention partielle n'est plus versée ($)
Famille monoparentale		
un enfant	1 910 $	2 865 $
deux enfants	2 228	3 342
Famille biparentale		
un enfant	2 228 $	3 342 $
deux enfants	2 546	3 819

* Après défalcation de l'impôt sur le revenu, des primes d'assurance-chômage et des cotisations au Régime de pensions du Canada ou au Régime des rentes du Québec.

Source: Groupe d'étude sur la garde d'enfants, *Rapport du Groupe d'étude sur la garde de enfants*, Condition féminine Canada, Ottawa, (1986), p. 214.

LES PROGRAMMES PROVINCIAUX D'AIDE SOCIALE

C'est aux provinces qu'il incombe d'offrir de l'aide sociale aux familles ou aux personnes dans le besoin. Les personnes dont les moyens de subsistance sont maigres ou inexistants reçoivent un supplément de revenu. Dans tous les cas, ce sont les organismes ou ministères provinciaux qui distribuent l'aide à long terme. En Nouvelle-Écosse, en Ontario et au Manitoba, l'aide à court terme est administrée par les municipalités, alors qu'ailleurs, elle est administrée par les provinces.

Fondamentalement, les rouages de l'aide sociale sont les mêmes d'une province à l'autre. On procède essentiellement à une analyse des besoins afin de déterminer : 1) les besoins financiers de la famille bénéficiaire, par rapport à ses dépenses admissibles; 2) les ressources financières dont dispose la famille pour faire face à ces dépenses; et 3) le montant de l'aide à accorder, en fonction de l'insuffisance du budget familial et du montant maximal admissible de prestations. Les montants des dépenses admissibles, des ressources financières et de l'aide sociale maximale varient selon les

provinces, mais le critère de base, soit l'analyse du déficit budgétaire familial, demeure le même. Certaines provinces appliquent l'analyse du déficit budgétaire à chaque élément de dépense (alimentation, habillement, logement, services, besoins personnels, transport, etc.), alors que d'autres l'appliquent aux dépenses globales. La deuxième méthode accorde une plus grande marge de manoeuvre aux familles.

Le montant de l'aide sociale est lié aux dépenses réelles, le maximum étant fixé par les gouvernements provinciaux. Toutefois, rares sont les familles qui reçoivent le maximum.

Les travailleurs sociaux détiennent un grand pouvoir discrétionnaire dans de nombreux aspects des relations entre la famille bénéficiaire et l'organisme d'aide sociale. Nous avons appris par exemple que, dans une province au moins, les travailleurs sociaux participent très activement à la recherche et à l'approbation de logements pour les bénéficiaires, de manière à éviter que le gouvernement ait à payer le montant maximum de l'allocation pour frais de logement. Ce pouvoir discrétionnaire existe également ailleurs, et, de ce fait, les données numériques calculées d'après le montant maximal des prestations ne sont pas très révélatrices dans bon nombre de cas. En dépit du fait que le montant maximal des prestations est rarement accordé, les bénéficiaires ont tendance à gonfler leurs dépenses pour recevoir le maximum.

Certaines provinces calculent le montant des prestations en fonction de la taille de la famille, indépendamment du nombre d'adultes dans la famille, du nombre et de l'âge des enfants. Dans d'autres provinces, les formules de calcul des prestations d'aide sociale sont beaucoup plus complexes. En Colombie-Britannique, par exemple, les prestations tiennent compte de l'âge des parents ainsi que de l'âge des enfants, et elles varient selon la durée de l'aide accordée aux familles bénéficiaires. Plusieurs provinces font également une distinction entre les bénéficiaires aptes au travail et ceux qui ne le sont pas.

Les familles peuvent bénéficier de toute une gamme d'avantages "spéciaux", comme les allocations spéciales pour l'achat ou la réparation d'appareils ménagers, le financement de dépôts pour la location de logements, l'octroi de fonds pour les services de gardienne, de garderie, d'aide ménagère ou de femme de ménage, l'aide juridique gratuite, les indemnités spéciales de confort personnel et les indemnités spéciales de loisirs pour enfants. Dans certains cas, il s'agit de prêts qui sont remboursés par des retenues sur les prestations mensuelles; dans d'autres cas, il s'agit de fonds nets qui s'ajoutent aux autres prestations que reçoit la famille. La plupart du temps, c'est le travailleur social qui décide de la prestation de ces services.

CONCLUSION

À l'heure actuelle, les diverses prestations versées aux familles avec enfants à charge sont assez incohérentes, car elles visent plusieurs objectifs parallèles et contradictoires : harmoniser

la situation financière des familles avec et sans enfants à charge, soulager la pauvreté et enfin, compenser les dépenses liées à l'éducation des enfants. Bien qu'ayant été conçues pour s'adresser au plus grand nombre de familles possible, ces prestations n'ont pas permis un usage efficace des ressources publiques. Elle n'ont pas non plus réussi à tirer des enfants de la pauvreté. Le Comité est donc d'avis que les trois raisons suivantes justifient une restructuration du régime fédéral de prestations pour enfants :

1) la structure des familles a considérablement évolué depuis la mise en place des programmes en vigueur;
2) les fonds gouvernementaux ne sont pas canalisés efficacement vers ceux qui en ont le plus besoin; et
3) les programmes n'ont pas réussi à mettre les enfants à l'abri de la pauvreté.

Dans le prochain chapitre, nous nous proposons d'examiner certaines solutions de rechange au régime actuel.

CHAPITRE 3: AUTRES FORMES DE PRESTATIONS POSSIBLES

LES CARACTÉRISTIQUES D'UN NOUVEAU RÉGIME

Le régime actuel de prestations pour enfants est le résultat d'un mélange de divers programmes conçus pour satisfaire aux besoins de groupes différents. Il manque donc quelque peu de cohérence. Le reproche qu'on lui adresse le plus souvent est de ne pas aider suffisamment les enfants des familles démunies. De toutes les prestations pour enfants, le crédit d'impôt est sans contredit le mécanisme le plus efficace sur le plan de la redistribution, les moins valables à cet égard étant les déductions et exemptions d'impôt. Par les modifications apportées au budget de 1985, on a voulu améliorer cet aspect du régime en introduisant de nouvelles dispositions relatives au crédit d'impôt pour enfants et à l'exemption d'impôt au titre des enfants visant plus précisément les groupes à faibles revenus(20).

La redistribution n'est toutefois pas le seul objectif du régime fédéral de prestations pour enfants, puisque la question de l'universalité a également été soulevée à maintes reprises. Pour certains, cette notion correspond à un simple instrument de prestation, tandis que pour d'autres elle relève d'un principe suivant lequel toutes les familles qui élèvent des enfants ont droit à une certaine rétribution, et ce, quels que soient leurs revenus. En vertu du concept très voisin de l'équité horizontale, les individus ayant une situation économique analogue devraient être traités sur un pied d'égalité. Or l'exemption d'impôt au titre des enfants répond justement à cet objectif : les familles qui ont des enfants doivent bénéficier d'un traitement spécifique (c.-à-d. payer moins d'impôt), par rapport aux familles sans enfants qui ont un revenu égal.

Les allocations familiales permettent aux familles avec enfants de bénéficier de certains avantages que n'ont pas les familles sans enfants. S'il est vrai que la valeur nette de cet avantage diminue avec l'augmentation du revenu, elle ne disparaît jamais. L'exemption d'impôt au titre des enfants, en revanche, ne constitue une mesure d'équité horizontale que pour les familles susceptibles de payer des impôts.

Le régime actuel présente d'autres caractéristiques que l'on pourrait vouloir conserver, ou au contraire rejeter, dans le nouveau régime. Il s'agit des dispositions applicables à la situation particulière dans laquelle se trouvent les parents qui ont des enfants. Un exemple typique à cet égard

(20) Strictement parlant, les modifications apportées au régime des allocations familiales font de cet élément un instrument moins efficace de redistribution. Ce facteur, cependant, est largement compensé par les nouvelles dispositions annoncées par M. Wilson dans son budget de 1985 relativement au crédit d'impôt pour enfants et à l'exemption d'impôt au titre des enfants.

est le traitement particulier dont bénéficient les familles monoparentales par le biais de l'équivalent de l'exemption de personne mariée. Citons également la déduction pour frais de garde d'enfants, qui vise les enfants très jeunes, mais qui a essentiellement pour but d'inciter les parents à entrer sur le marché du travail. Enfin, il reste la question de savoir jusqu'à quel moment verser des prestations pour enfants. Faut-il prévoir des dispositions pour les enfants de plus de 18 ans, qui peuvent coûter fort cher à leurs parents, ou doit-on considérer, au contraire, que ces familles et ces enfants peuvent subvenir à leurs besoins(21)

Au demeurant, il ne serait sans doute pas difficile de démontrer que les enfants occasionnent à leurs parents des frais importants, et ce à plusieurs âges. Les tout-petits ont en effet besoin de beaucoup d'attention, obligeant l'un des deux parents à rester à la maison ou à trouver des services de garderie. Lorsque les enfants atteignent l'âge scolaire, de nouveaux frais viennent s'ajouter. À l'âge de la puberté, le coût des vêtements, de la nourriture et des loisirs augmente. Les adolescents qui fréquentent un établissement postsecondaire coûtent encore plus cher. Si l'on suit la logique de ce raisonnement, le régime des prestations pour enfants doit être fait d'une multitude de programmes différents; dans ce cas, on lui adresserait les mêmes critiques qu'au régime actuel.

LES RÉFORMES PROPOSÉES PAR LES TÉMOINS

Les groupes qui ont comparu devant le Comité chargé d'étudier le projet de loi C-70 visant à modifier la *Loi sur les allocations familiales*, ont présenté un certain nombre de suggestions intéressantes en vue de modifier et d'améliorer les prestations fédérales aux familles. Ils ont notamment proposé des changements mineurs portant sur la date des versements, ainsi qu'une réforme majeure du régime fiscal et des prestations sociales. En général, la plupart de témoins ont exprimé le voeu que l'on maintienne l'indexation des allocations familiales, étant donné que celles-ci sont versées mensuellement, qu'elles vont à la mère et qu'elles sont universelles. De nombreux groupes, comme l'Association des femmes autochtones et le Comité national d'action sur le statut de la femme, ont souligné que ces allocations sont parfois les seules ressources financières que la mère peut considérer comme lui appartenant en propre. Le simple fait que le revenu d'une famille dépasse le seuil de la pauvreté ne signifie pas nécessairement que la femme en bénéficie, dans la mesure où c'est l'homme qui le gagne.

(21) L'exemption d'impôt au titre des grands enfants sert également à aider les parents qui ont des enfants déficients mentaux ou handicapés physiques. Nous ne savons pas quel pourcentage des coûts du programme s'applique à cet aspect. Certes, cet objectif est louable, mais il faudrait peut-être penser à mettre en place un mécanisme distinct destiné à répondre à ce besoin particulier, sans qu'il faille pour autant conserver un programme par ailleurs indésirable.

Certains groupes, comme le Conseil national du bien-être social et Services à la famille-Canada, ont recommandé l'abolition de l'exemption d'impôt au titre des enfants, ou du moins sa réduction, arguant que cette mesure profitait davantage aux familles dont le revenu imposable est plus élevé. On pourrait affecter les sommes ainsi économisées à l'augmentation du crédit d'impôt pour enfants, une prestation jugée importante par les témoins. D'autres groupes, comme la Fédération canadienne des associations foyer-école et parents-maîtres, le Congrès du travail du Canada et l'Institut Vanier de la famille, ont estimé qu'il ne fallait pas réduire l'exemption d'impôt au titre des enfants sans supprimer ou réduire parallèlement d'autres exonérations fiscales. Sinon, le gouvernement pourrait donner l'impression qu'il ne reconnaît ni la légitimité des déductions fiscales accordées aux familles qui élèvent des enfants, ni la valeur sociale de la famille. D'une façon générale, de nombreux témoins ont indiqué qu'une réforme de l'ensemble du régime de la fiscalité et des prestations sociales s'imposait.

Si tous les groupes ont reconnu l'importance du crédit d'impôt pour enfants, ils ne se sont pas mis d'accord sur la fréquence des versements. Nombreux sont ceux qui ont estimé que ce crédit devrait être versé deux fois par an; d'autres ont préconisé le versement d'un montant forfaitaire annuel, qui est la seule somme importante dont puissent disposer les bénéficiaires. Par ailleurs, il semble qu'à l'heure actuelle, le moment du versement soit mal choisi (le printemps), les familles devant plutôt faire face à de nombreuses dépenses au début de l'automne et en hiver, lorsque les enfants ont besoin de fournitures scolaires et de vêtements chauds. Plusieurs témoins considèrent que le crédit d'impôt pour enfants est indispensable aux familles défavorisées, mais qu'il ne suffit pas à couvrir les dépenses essentielles. Le crédit d'impôt et les allocations familiales revêtent une importance capitale pour la survie des familles à faible revenu, notamment dans les provinces où les prestations d'aide sociale sont inférieures à la moyenne.

Les porte-parole des organismes qui ont comparu devant le Comité ont indiqué que le revenu minimum lié au crédit d'impôt pour enfants, récemment ramené à 23 500 dollars, était trop bas et qu'il devrait être relevé. Un représentant de la Confédération des syndicats nationaux a proposé de la fixer au niveau du revenu familial médian. Certains témoins se sont aussi demandé pourquoi la formule des deux versements n'était recommandée que pour les familles ayant un revenu net inférieur ou égal à 15 000 dollars.

On pourrait également apporter d'autres changements au régime de prestations familiales, par exemple en modifiant, dans le régime fiscal, l'exemption de personne mariée. Certains ont en effet proposé de n'accorder cette exemption que pour les époux élevant de jeunes enfants et non pour tous les conjoints à charge. D'autres ont estimé que cette exemption n'avait absolument aucune raison d'être puisqu'elle profite surtout aux familles à revenu plus élevé, qui peuvent se permettre de vivre avec un seul salaire. L'exemption de personne mariée n'est pas assimilée à une "prestation pour

enfants", mais comme la plupart des familles dont la mère reste au foyer pour s'occuper des enfants en bas âge s'en prévalent, il y a tout lieu de l'inclure dans le débat.

Des groupes de pression ont aussi évoqué le problème de l'écart entre la déduction autorisée pour les enfants de moins de 18 ans et celle prévue pour les enfants à charge de 18 à 21 ans. Il est vrai que les étudiants ont souvent des frais de scolarité et des livres à payer, mais les enfants d'âge préscolaire requièrent, quant à eux, des soins constants, qui grèvent sérieusement le budget de nombreuses familles. L'un des parents doit alors renoncer à travailler à l'extérieur, ou encore, il faut payer une personne ou une garderie pour prendre soin de l'enfant. On pourrait majorer l'exemption d'impôt au titre des enfants d'âge préscolaire, de façon qu'elle soit ramenée au niveau de l'exemption prévue pour les enfants à charge de plus de 18 ans.

La déduction d'impôt pour frais de garde d'enfants a également fait l'objet de critiques, puisqu'on lui a reproché d'être rarement suffisante. Si on l'augmentait de façon qu'elle couvre les frais réels et qu'on l'étende aux parents qui assurent eux-mêmes la garde de leurs enfants, un plus grand nombre de familles en profiteraient. Cependant, tant qu'on recourra au régime fiscal pour aider à payer les frais de garde d'enfants, les familles démunies seront défavorisées par rapport à celles qui ont un revenu imposable plus élevé. On pourrait établir à cet effet un crédit d'impôt, qui serait accordé tant aux parents qui restent au foyer qu'à ceux qui font garder leurs enfants à l'extérieur.

De nombreux témoins ont fait valoir qu'on devrait augmenter les prestations versées aux familles défavorisées afin de leur permettre de vivre au-dessus du seuil de la pauvreté. À leur avis, les montants de l'aide actuelle sont nettement insuffisants.

LA RESTRUCTURATION DES PRESTATIONS SOCIALES

Certains articles et rapports publiés récemment, ainsi que les mémoires de témoins nous ont inspiré d'autres idées sur la réforme des prestations familiales. Dans la partie qui suit, nous examinerons cinq méthodes de restructuration des prestations sociales visant les familles et les enfants.

A) Revenu annuel garanti

L'idée d'instaurer un revenu garanti est au coeur d'un débat qui dure depuis des décennies au pays. Les nombreuses propositions mises de l'avant, jusqu'à présent, supposent toutes une réforme fondamentale du régime de la fiscalité et de la sécurité sociale. Un nouveau programme résultant de la restructuration des multiples programmes sociaux et avantages fiscaux permettrait de canaliser les fonds disponibles pour en faire profiter les familles démunies. Ainsi, on pourrait redistribuer le revenu sans avoir recours à d'humiliantes méthodes d'évaluation des moyens de

subsistance, telles qu'elles sont appliquées dans le cadre de certains programmes provinciaux d'aide sociale.

Les propositions concernant l'établissement d'un revenu annuel garanti varient en substance. Certaines impliquent la refonte de tous les programmes provinciaux et fédéraux, alliée à la réforme du régime fiscal, alors que d'autres se bornent à suggérer un remaniement de certains programmes fédéraux, ainsi que des déductions et des exemptions fiscales spécifiques. Certains auteurs préconisent de ne pas toucher aux prestations provinciales d'aide sociale tandis que d'autres suggèrent de négocier un nouvel accord fédéral-provincial.

Quelques intervenants font valoir que nous avons déjà, au Canada, tous les éléments d'un régime de revenu annuel garanti sous la forme des prestations fédérales et provinciales versées actuellement aux personnes âgées, aux familles avec enfants, aux chômeurs, aux mères célibataires et aux handicapés(22). Toutefois, le régime actuel est non seulement complexe sur le plan administratif, mais il présente en outre des aspects contradictoires. Ainsi, il existe des prestations familiales qui bénéficient plus particulièrement aux pauvres tandis que, parallèlement, certaines autres déductions fiscales avantagent les plus nantis. L'instauration d'un revenu annuel garanti permettrait de créer un système à la fois plus cohérent et plus équitable, simple à gérer et capable de canaliser les fonds disponibles en direction de ceux qui en ont le plus besoin. Les propositions en ce sens sont motivées par des objectifs humanitaires, mais aussi par l'idée que la pauvreté et tous les problèmes qui lui sont reliés coûtent au gouvernement plus cher que d'éventuelles modifications et rationalisations des programmes de sécurité sociale et des avantages fiscaux.

Les tentatives qui ont été faites jusqu'à présent en vue de restructurer les programmes fédéraux pour diriger les fonds disponibles vers les démunis se sont heurtées à de nombreuses objections, émises par de simples citoyens, des partis politiques et des gouvernements provinciaux. Certains détracteurs ont fait valoir qu'un revenu garanti inciterait les petits salariés à quitter leur emploi(23). Selon eux, il n'est pas possible de vouloir offrir une prestation qui soit à la fois suffisamment élevée pour faire échec à la pauvreté, mais pas trop élevée pour ne pas décourager la participation à la main-d'oeuvre active.

La mise sur pied d'un programme de revenu annuel garanti exige que l'on apporte des modifications aux ententes fédérales-provinciales actuelles, particulièrement le Régime d'assistance publique du Canada, qui régit la distribution de fonds au titre des programmes sociaux. Dans le

---

(22) Michael C. Wolfson, "A Guaranteed Income", *Policy Options*, janvier 1986, p. 35-45.

(23) Derek P.J. Hum, "The Working Poor, the Canada Assistance Plan and Provincial Responses to Income Supplementation", dans *Canadian Social Welfare Policy*, publié par Jacqueline S. Ismael, McGill-Queens University Press, Kingston et Montréal, 1985, p 123.

passé, les gouvernements provinciaux ont rejeté les propositions[24] en ce sens, les jugeant médiocres ou menaçantes pour les programmes provinciaux existants.

On a élaboré au fil des ans de nombreuses propositions de régime de revenu annuel garanti, mais il s'est avéré difficile de concevoir un programme qui soit à la fois financièrement abordable et politiquement acceptable aux yeux de toutes les parties intéressées. Le Comité demeure donc pessimiste quant à l'éventualité de l'instauration d'un nouveau régime de revenu annuel garanti, et il propose plutôt un programme transitoire.

B. Crédits d'impôt

Pour augmenter les revenus personnels, on pourrait se servir de crédits d'impôt de base, complétés par d'autres crédits d'impôt au titre des personnes à charge, de certains services de garde en milieu familial et de soutien au foyer, ainsi que des coûts entraînés par des handicaps physiques et des initiatives destinées à favoriser "l'employabilité". Ces crédits d'impôt seraient particulièrement utiles dans le cadre des soins aux enfants et pourraient bénéficier au parent qui reste à la maison pour s'occuper des enfants ou servir au paiement d'une gardienne ou de frais de garderie. Sans supprimer entièrement la nécessité de recourir à des programmes sociaux complémentaires, un système de crédits d'impôt constituerait une solution de rechange à certaines prestations familiales, et il serait sans doute plus rationnel, efficace et équitable[25]. En effet, le remplacement des exemptions fiscales par des crédits d'impôt entraînerait une redistribution des revenus en faveur des plus défavorisés.

C. Congé parental prolongé et congé pour soins aux enfants

Un autre moyen d'améliorer les prestations familiales consiste à refondre la législation en matière d'emploi de façon à permettre aux parents de mieux concilier travail et obligations familiales. On pourrait ainsi prévoir des dispositions concernant le congé de naissance ou d'adoption, le congé prolongé pour soins d'enfants et le congé pour obligations familiales, notamment pour soigner des membres de la famille ou s'acquitter d'autres responsabilités familiales. À l'heure actuelle, le seul congé rémunéré garanti est le congé de maternité. Les dispositions relatives au congé et aux prestations de maternité n'ont évolué que très récemment au Canada, et elles accusent un sérieux retard par rapport à d'autres pays industrialisés[26].

Le droit au congé sans solde est régi au Canada par la législation provinciale, tandis que les prestations de maternité sont versées dans le cadre du programme d'assurance-chômage

(24) Notamment le *Livre blanc sur la sécurité sociale* présenté par le gouvernement fédéral en 1973.

(25) Hunsley (1986), p. 11.

(26) *Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants* (1986), p. 21.

administré par le gouvernement fédéral. Cependant, de nombreuses personnes ne peuvent pas bénéficier du congé ou des prestations, compte tenu de certaines règles d'exclusion. Ainsi, dans la plupart des provinces, seules les femmes qui ont travaillé pour le même employeur pendant une période déterminée, allant de vingt semaines au Québec à un an et onze semaines en Ontario, ont droit à un congé de maternité (voir le tableau 3:1). Certaines provinces n'ont pas de période d'admissibilité, mais elles excluent certaines travailleuses comme les employées saisonnières, bon nombre de travailleuses à temps partiel, les ouvrières agricoles, les femmes qui ont récemment changé d'emploi ou qui ont été en grève ou en lock-out (sauf au Québec) et enfin, celles qui ont été longtemps malades. Rares sont les personnes qui peuvent bénéficier d'un congé sans solde prolongé pour garder leurs enfants ou d'un congé, rémunéré ou non, pour soigner des membres de leur famille ou régler d'autres affaires familiales urgentes.

TABLEAU 3:1

Période d'admissibilité au congé de maternité, 1985

Compétence	Période d'admissibilité
Gouvernement fédéral	6 mois d'emploi continu avec le même employeur
Colombie-Britannique	Aucune
Alberta	12 mois d'emploi continu avec le même employeur
Saskatchewan	12 mois d'emploi continu avec le même employeur
Manitoba	12 mois d'emploi continu avec le même employeur
Ontario	12 mois et 11 semaines d'emploi avec le même employeur avant la date prévue d'accouchement
Québec	20 semaines d'emploi avec le même employeur dans les 12 mois précédant le congé
Nouveau-Brunswick	Aucune
Île-du-Prince-Édouard	12 mois d'emploi continu avec le même employeur
Nouvelle-Écosse	12 mois d'emploi continu avec le même employeur
Terre-Neuve	12 mois d'emploi continu avec le même employeur
Yukon	2 mois d'emploi continu avec le même employeur
Territoires du Nord-Ouest	Pas de loi relative au congé de maternité

Source: Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants, Ottawa, 1986, pp. 23-24.

L'assouplissement des critères régissant l'admissibilité au congé de maternité, notamment l'inclusion des employées ayant travaillé pendant peu de temps ou à temps partiel, ainsi que des travailleuses saisonnières, permettrait d'améliorer le régime des prestations familiales. En outre, le congé parental ou le congé pour obligations familiales devrait pouvoir bénéficier aux personnes des deux sexes. Plusieurs importants rapports gouvernementaux, comme ceux de la Commission Macdonald et de la Commission Forget ont récemment recommandé une réforme des prestations de maternité dans le cadre de l'assurance-chômage.

D. Accroissement du soutien de l'État à la garde des enfants

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral finance indirectement la garde des enfants par les paiements de transfert versés aux provinces dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Toutefois, les sommes en question doivent être affectées à des subventions de services de garderies pour familles "nécessiteuses" ou "susceptibles de l'être". Les subventions provinciales varient considérablement, mais en général, elles ne sont versées qu'aux familles monoparentales ou à faible revenu qui utilisent des garderies à but non lucratif ou des services autorisés de garde en milieu familial. Les garderies privées et les services non autorisés de garde en milieu familial (qu'ils soient fournis par un parent, un membre de la famille, un voisin ou une gardienne) ne sont donc pas subventionnés. Au Canada, les garderies subventionnées par l'État s'adressent surtout à une clientèle formée de bénéficiaires du bien-être social.

Au lieu de financer indirectement la garde des enfants, on pourrait concevoir que les gouvernements fédéral et provinciaux jouent un rôle à la fois plus direct et plus étendu. Un certain nombre de solutions de rechange sont énoncées dans le *Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants* (1986). Certains pays ayant jugé souhaitable que tous les adultes participent au marché du travail, leurs gouvernements subventionnent par conséquent un vaste réseau de garderies(27). L'État peut aussi décider d'octroyer des prestations à un parent pour lui permettre de demeurer à la maison et de s'occuper d'un enfant en bas âge, ce qui réduit d'autant les besoins de garderies pour les tout-petits. Une troisième option consiste à laisser le choix aux parents de se prévaloir ou non de services de garderie de qualité, tout en leur offrant un supplément de revenu suffisant pour permettre à ceux qui le désirent de rester à la maison pour prendre soin de leur enfants. Une autre solution consiste à permettre aux deux parents (ou au parent unique) de concilier travail et vie familiale. On considère qu'un régime généreux de prestations et de congés parentaux, associé à de nombreux services pour les

(27) *Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants* (1986), p. 295.

enfants, est nécessaire pour assurer la participation des femmes au marché du travail, leur indépendance économique et leur égalité.(28)

Étant donné que le Groupe d'étude sur la garde des enfants, présidé par Mme Katie Cooke, a déjà étudié à fond cette question et que le Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants a présenté son rapport en mars 1987, nous ne discuterons pas davantage de ces solutions de rechange à la perspective actuelle, axée sur le bien-être social.

E. Réformes fiscales

Plusieurs témoins qui ont comparu devant le Comité (notamment l'Institut Vanier de la famille, le Comité national d'action sur le statut de la femme, la Centrale de l'enseignement du Québec et la Conférence des évêques catholiques du Canada) sont d'avis que, dans le cadre d'une étude de prestations familiales, il faut procéder à un examen détaillé de la relation entre les programmes de soutien du revenu et de sécurité sociale, d'une part, et les rouages du régime fiscal canadien, d'autre part. Selon eux, on pourrait disposer de plus de fonds pour les prestations familiales en instituant un impôt plus progressif.(29) D'autres témoins estiment également qu'on pourrait supprimer ou réduire un certain nombre d'abris fiscaux (notamment les REER, dont les plafonds viennent d'être relevés, et les exemptions d'impôt sur les gains en capital), pour affecter des sommes plus importantes aux prestations familiales. En outre, d'autres encore préconisent l'établissement d'un taux d'imposition uniforme.

Après avoir étudié l'incidence des budgets de 1985 et 1986 sur le revenu disponible (avril 1986), le Conseil national du bien-être social a conclu que seules les familles sans revenus bénéficieront d'une hausse de leur revenu disponible réel en 1990 par rapport à 1986, du fait qu'elles tireront parti du crédit sur la taxe de vente et de la hausse du crédit d'impôt pour enfants. (Cette conclusion repose sur l'hypothèse que les prestations d'aide sociale provinciales continueront d'être indexées sur le coût de la vie et que les gouvernements des provinces ne déduiront pas ce revenu supplémentaire des paiements d'aide sociale.) D'après cette analyse, le revenu disponible des autres types de familles accusera une baisse modeste mais constante au cours des cinq prochaines années(30).

Dans le document d'étude gouvernemental intitulé *Prestations aux enfants et aux personnes âgées*, publié en janvier 1985, on peut lire que "les diverses exemptions et déductions fiscales sont les éléments les plus régressifs du système actuel et, en tant que tels, sont ceux qui doivent être examinés le plus attentivement"(31). On s'attend à ce que des réformes du régime fiscal

(28) *Ibid.*, p. 301.

(29) Louise Dulude, Comité canadien d'action sur le statut de la femme, 25 février 1986, *Délibérations* du Comité sénatorial des affaires sociales, des sciences et de la technologie, fascicule n° 11, p. 11-40.

(30) Conseil national du bien-être social, *L'impact des budgets de 1985 et 1986 sur le revenu disponible*, Ottawa, avril 1986, p. 28-29.

soient annoncées sous peu. À défaut d'un changement en ce sens, des modifications mineures aux prestations pour enfants ne suffiront pas à créer un système équitable.

Dans le chapitre qui suit, nous aborderons les contraintes qui pèsent sur le régime fédéral des prestations familiales. Quant à la section consacrée aux ententes fédérales-provinciales, elle renferme une analyse plus détaillée de la façon dont les divers taux d'imposition et les définitions du revenu imposable influent sur la relation entre les programmes provinciaux et les prestations fédérales pour enfants.

(31) Gouvernement du Canada, *Prestations aux enfants et aux personnes âgées*, Document d'étude, janvier 1985, p. 10.

CHAPITRE 4: LES CONTRAINTES IMPOSÉES AU RÉGIME FÉDÉRAL DES PRESTATIONS FAMILIALES

INTRODUCTION

Le gouvernement fédéral est le principal pourvoyeur de programmes de prestations visant spécifiquement les enfants. Toute tentative de révision globale du régime se heurte à plusieurs contraintes, dont la principale est d'ordre financier ou budgétaire. L'effet combiné de la récente récession, des orientations prises par les gouvernements précédents et du niveau élevé des taux d'intérêt s'est traduit par une succession de déficits importants que le gouvernement actuel s'est engagé à réduire sensiblement, ce qui limite sérieusement sa marge de manoeuvre.

Parmi les objectifs essentiels de tout gouvernement, figure la nécessité de favoriser le bon fonctionnement de l'économie. Les programmes de transferts sociaux et l'activité du secteur public, considérée dans son ensemble, exercent une influence à cet égard; voilà encore une réalité dont il faut tenir compte au moment des choix d'orientation. Les effets économiques de la politique sociale représentent donc un ensemble de contraintes qui, bien que liées aux contraintes budgétaires, ont des conséquences différentes quant aux orientations retenues.

En second lieu, d'autres facteurs, d'ordre démographique ceux-là, influencent l'action gouvernementale, car ils déterminent la nécessité des prestations et l'aptitude des pouvoirs publics à en accorder. Le principal élément statistique à considérer à cet égard est le ratio de dépendance, ou la population dépendante, par rapport à la population de soutien, c'est-à-dire les personnes qui génèrent les ressources économiques nécessaires au soutien des personnes dépendantes.

Enfin, les programmes fédéraux ne sont pas les seuls qui soient offerts dans ce domaine. En effet, les provinces accordent différentes prestations sociales sur lesquelles les modalités d'octroi des prestations fédérales peuvent avoir une certaine incidence. Pour changer le régime des prestations fédérales, il sera sans doute nécessaire de conclure un accord fédéral-provincial. Toutes ces contraintes agissent non seulement sur le montant des prestations sociales, mais également sur leur structure et sur leurs modalités d'octroi.

LES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES

À l'heure actuelle le déficit budgétaire du gouvernement fédéral est encore très élevé par rapport à ce qu'il a été par le passé. Il vient tout juste de passer en dessous de la barre des 30 milliards de dollars, et il devrait continuer pendant plusieurs années de dépasser 5 p. 100 du PNB. Il semble

que ce déficit soit de nature structurelle et que sa réduction exige par conséquent une restriction des dépenses et une augmentation des recettes fiscales. Il est d'autant plus difficile à juguler que le gouvernement doit verser des paiements d'intérêt considérables.

Par conséquent, le gouvernement a été contraint, dans ses différents exposés budgétaires et économiques, de prévoir une réduction de ses dépenses et une augmentation des impôts. Il envisage de réduire le déficit notamment en modifiant le régime des prestations pour enfants. Quoi qu'il en soit, on prévoit que d'ici 1988, malgré la diminution prévue du nombre des enfants bénéficiaires, ce régime devrait coûter au gouvernement 5 400 millions de dollars, contre 4 700 millions de dollars en 1982.

Si le gouvernement fédéral persiste à vouloir réduire le déficit, il ne sera guère possible de modifier le régime des prestations pour enfants. Le coût net d'une éventuelle nouvelle formule ne pourra dépasser les prévisions actuelles, et risque même de subir des révisions à la baisse.

Dans la mesure où l'on se préoccupe avant tout de l'ampleur du déficit fédéral, il ne faut envisager que le montant total des prestations nettes. Des programmes nouveaux ou élargis qui accorderaient d'importantes prestations brutes récupérables par le biais de l'imposition seraient compatibles avec les objectifs budgétaires du gouvernement – même si ce dernier manipule des sommes considérables, il est possible qu'en fin de compte, ces transactions n'aient sur le montant du déficit qu'un effet négligeable.

Une telle éventualité n'est pas à écarter, car nombreux sont ceux qui préfèrent un régime universel à un régime sélectif, même lorsque l'effet recherché est de n'accorder des prestations qu'à un groupe particulier de familles. Autrement dit, il est possible que les prestations pour enfants soient très rigoureusement ciblées, alors même que les prestations initiales sont accordées à une grande partie de la population. Une telle formule a l'avantage d'éliminer le caractère infamant des prestations sociales et d'en réduire les frais administratifs; il semblerait en outre qu'elle recueille la faveur du public.

Il reste qu'un régime universel alourdit le coût du programme auquel il s'applique. Il oblige à intensifier les activités de contrôle, ce qui entraîne une hausse des frais d'administration. Qui plus est, les pouvoirs publics s'exposent à des frais d'intérêt lorsqu'ils accordent au cours d'une année donnée des prestations brutes, alors que la récupération fiscale à laquelle elles sont assujetties n'intervient que plusieurs mois plus tard. Prenons, par exemple, l'hypothèse d'un échelonnement du crédit d'impôt pour enfants. Si les versements initiaux sont effectués sous forme de démosubventions, ou prestations universelles, et qu'il sont récupérés, selon le revenu net de la famille, au moment de la déclaration d'impôt, l'universalité du régime des prestations peut entraîner pour le gouvernement des frais d'intérêt de plus de 200 millions de dollars par an.

La volonté du gouvernement fédéral de réduire son déficit budgétaire déconcerte de nombreux observateurs, qui y voient une sorte de manie de l'équilibre des comptes. Néanmoins, l'ampleur des déficits constitue véritablement un problème préoccupant, qui équivaut à un handicap pour l'économie, puisqu'elle restreint les possibilités de création d'emplois et de génération de revenu. Cette réalité impose donc une contrainte supplémentaire au gouvernement, qui doit tenir compte des éventuelles conséquences négatives de ses actions sur la performance économique.

Pourquoi ne pourrait-on pas augmenter les prestations pour enfants, en compensant tout simplement cette hausse par une majoration des impôts? On opérerait ainsi un transfert de ressources des familles sans enfant vers celles avec enfants, et, si le ciblage est rigoureux, seule une certaine catégorie de familles avec enfants en bénéficierait.

Outre les frais d'administration et d'intérêt, les programmes gouvernementaux entraînent des coûts d'inefficacité chaque fois qu'un particulier adapte son comportement à un programme donné, que ce soit dans le but de percevoir davantage de prestations ou de payer moins d'impôts. Ces coûts d'inefficacité (également qualifiés de pertes d'inertie) sont liés aux deux volets de l'action des pouvoirs publics, à savoir les dépenses aussi bien que l'imposition, et ce sont eux qui peuvent causer le plus grand tort à l'économie. Il importe donc de concevoir des programmes qui évitent ces charges.

L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION CANADIENNE

La mise au point d'un régime de prestations familiales est également soumise à la contrainte de l'évolution de la structure par âge de la population canadienne. Notre population connaît un vieillissement progressif, si bien qu'on pourrait être amené à transférer certains fonds des prestations pour enfants aux prestations destinées aux personnes âgées, lorsque la génération du "baby boom" atteindra cette tranche d'âge.

L'augmentation de la proportion de personnes âgées dans la population canadienne tient essentiellement à la chute du taux de fécondité et à la prolongation de l'espérance de vie. Si l'on compare la population canadienne à celle de certains pays d'Europe, notamment du Danemark et de la Suède, où les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 16 p. 100 de la population, notre pays a tout de même une population relativement jeune, puisque les "65 ans et plus" ne représentaient en 1981 que 10 p. 100 de la population [32]. Pourtant, la population canadienne marque une tendance au vieillissement, et les changements qui surviennent dans répartition des tranches d'âge se répercutent sur les ratios de dépendance et, par contrecoup, sur les programmes sociaux des pouvoirs publics. Nous entendons par ratio de dépendance le pourcentage des personnes présumées financièrement

(32) Conseil national du bien-être social, *Soixante-cinq ans et plus*, Ottawa, février 1984, p. 19.

dépendantes (âgées le plus souvent de 0 à 19 ans, et de 65 ans ou plus) par rapport au pourcentage des personnes qui sont censées occuper un emploi rémunéré (âgées de 20 à 64 ans). Dans certaines analyses plus complexes, la population dépendante est opposée à la population active. Les ratios de dépendance peuvent englober tant les enfants que les personnes âgées, mais il est plus utile de distinguer les deux catégories, car les conséquences sociales des changements apportés peuvent être dans les deux cas bien différentes.

Le ratio de dépendance des enfants est en forte baisse depuis les années 1960, tandis que celui des personnes âgées augmente graduellement depuis les années 1920. Pourtant, contrairement à une opinion largement répandue, la proportion des travailleurs a en fait augmenté au moment de l'entrée de la génération du "baby boom" sur le marché du travail. Le ratio global de dépendance va continuer à diminuer jusqu'à ce que les gens de cette génération atteignent l'âge de la vieillesse, soit aux environs de l'année 2011, et même après, il ne devrait pas dépasser son niveau de 1971, qui reste bien inférieur à celui du début des années 1900.

Les différences observées dans les ratios de dépendance selon les provinces et les régions ont des conséquences variables selon les cas. Ces fluctuations sont dues à des niveaux différents de développement économique, d'immigration, de migrations internes et de taux de natalité. Généralement, les adolescents et les jeunes familles ont eu tendance à quitter les régions agricoles et les petits villages pour aller explorer les possibilités d'éducation et d'emploi offertes par les grandes villes et agglomérations. Pour trouver du travail, les jeunes adultes se sont dirigés vers les régions éloignées, où l'expansion économique leur offrait de meilleures perspectives. C'est pourquoi il y a une plus forte proportion de personnes âgées à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba et en Saskatchewan que dans les autres provinces, tandis qu'en Alberta, à Terre-Neuve et dans les Territoires du Nord-Ouest, on enregistre de plus forts pourcentages d'enfants.

Ces tendances se reflètent sur les prestations familiales, car le coût par personne de l'entretien des "dépendants" n'est pas le même pour toutes les tranches d'âge. C'est la famille qui prend en charge une bonne partie des frais d'éducation et de garde des enfants, alors que l'entretien des personnes âgées incombe en grande partie à l'État. La baisse du taux de natalité pourrait réduire le coût global des prestations familiales pour enfants, sous réserve de l'indexation partielle de certaines prestations sur l'augmentation du coût de la vie. La hausse de la proportion de personnes âgées va certainement se traduire par une augmentation des ressources affectées aux pensions, aux soins médicaux, aux services sociaux et aux logements, mais les fonds nécessaires ne seront pas forcément d'origine gouvernementale. Il convient en effet de ne pas surestimer l'effet de cette hausse de la population âgée sur les ressources gouvernementales. A l'avenir, les personnes âgées seront vraisemblablement plus actives et en meilleure santé; en outre, on est actuellement en train de concevoir différents services destinés à leur venir en aide à leur domicile lorsqu'elles deviendront plus dépendantes. Grâce à la mise en oeuvre de nouvelles formules de logement et de soins, le poids

financier considérable des établissements de soins spécialisés devrait diminuer, du moins en proportion[33].

On peut faire figurer les ratios de dépendance parmi les indices utilisés pour prévoir les futurs besoins. Il convient néanmoins de tenir compte du fait que les modalités de versement des prestations des services pourront évoluer parallèlement au vieillissement de la population. Ainsi, les employeurs pourraient augmenter leur contribution aux fonds de pension. Le logement coopératif pour les personnes âgées et la vie en appartement pourraient se substituer dans une large mesure aux établissements spécialisés. Le personnel soignant pourrait parfois se rendre directement au domicile des personnes âgées, ce qui réduirait d'autant l'incidence et le coût de l'hospitalisation. Si les changements démographiques influent sur l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de prestations familiales, les décisions concernant la répartition des ressources sont essentiellement de nature politique et n'ont rien à voir avec les caractéristiques de la population.

LES ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Dans un précédent rapport consacré aux prestations pour enfants[34], le Comité a évoqué les relations qui existent entre les programmes fédéraux et provinciaux et a insisté sur le fait que la hausse des prestations pour enfants risque d'être moins sensible pour certaines familles, en raison même de cette interdépendance. Précisons que le rapport ne considérait que les programmes qui présentent des liens d'interdépendance systématiques.

Ces liens sont peut-être en fait plus étroits que ne le suggère en fait, le rapport. Les gouvernements provinciaux établissent habituellement l'importance et l'étendue de leurs programmes en fonction des caractéristiques des programmes fédéraux et ils peuvent considérer que les deux régimes sont interchangeables. Les changements apportés au niveau provincial en réponse à ceux apportés par le gouvernement fédéral sont difficiles à cerner, impossibles à prouver, mais néanmoins de la plus haute importance pour les bénéficiaires.

Nous pouvons toutefois formuler certaines observations au sujet de ces liens. Si les gouvernements se fixent une multitude d'objectifs différents en établissant leurs politiques, on peut dire sans se tromper que tous privilégient le système impôt-transfert qui permet d'assurer de meilleures prestations nettes aux familles les plus pauvres et d'imposer davantage les mieux nantis.

---

(33) Hunsley (1986), p. 12.

(34) Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Analyse des prestations pour enfants et des prestations aux familles au Canada: Document de travail*, rapport présenté par le Sous-comité sur les prestations pour enfants, Ottawa, décembre 1985.

Le rapport entre les prestations nettes et les impôts doit dans tous les cas rester cohérent et ne pas trop s'écarter de la courbe des niveaux de revenu.

Il est clair que le système canadien d'imposition et de transferts n'est pas conforme à cet objectif. Le problème ne réside pas tant dans le régime fédéral de prestations pour enfants que dans les autres programmes touchés par les prestations fédérales, par l'entremise de la réimposition. En fait, les taux réels d'imposition des familles avec enfants sont tout à fait incohérents. À des niveaux de revenu très bas, et particulièrement pour les assistés sociaux, les taux marginaux d'imposition peuvent être beaucoup plus élevés qu'à certains niveaux de revenu supérieur, dépassant parfois 100 p. 100. Leur courbe peut décliner rapidement pour remonter par la suite. De telles variations découragent non seulement le travail et l'épargne, mais elles sont également contraires à la règle de l'équité des programmes.

Les figures 4:1 et 4:2 illustrent quelques exemples de ces fluctuations incohérentes. L'axe horizontal, dans les deux graphiques, représente le revenu de travail; dans bien des cas cependant, les prestations pour enfants ont sur les taux réels d'imposition le même effet que le revenu de travail. Par exemple, une hausse des allocations familiales ou une baisse des exemptions ou des déductions d'impôt pour enfants ont toutes deux pour effet d'accroître le revenu imposable. Pour l'application des autres programmes sociaux liés au niveau du revenu imposable, les variations de revenu causées par les prestations pour enfants ont le même effet qu'une modification du revenu de travail. Les deux graphiques montrent donc qu'il n'est pas toujours possible de prédire les effets quantitatifs, ni même qualitatifs, d'une modification des prestations pour enfants versées à certaines catégories de familles.

Il est impossible de procéder à une restructuration complète des prestations pour enfants sans tenir compte des autres programmes. Étant donné que l'origine des problèmes est souvent extérieure au régime fédéral des prestations pour enfants, il faut s'attaquer d'abord aux autres programmes. Seul, le gouvernement fédéral ne peut donc pas agir efficacement.

Figure 4:1

Taux marginal selon certains intervalles d'augmentation de revenue de travail,Toronto, 1983

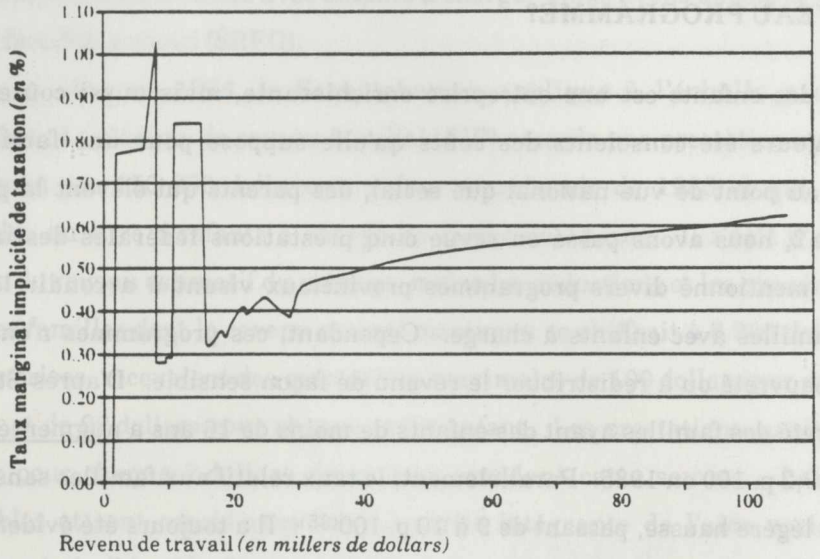

Note: Chef de famille monoparentale travaillant 25 heures par semainte durant 52 semaines, 2 enfants âgés de moins de 9 ans, 1 enfant en garderie, loyer de 3 600 $ par année.

Figure 4:2

Taux marginal implicite de taxation pour 1 000 dollars d'augmentation de revenue de travail pour les couples, Québec, 1983

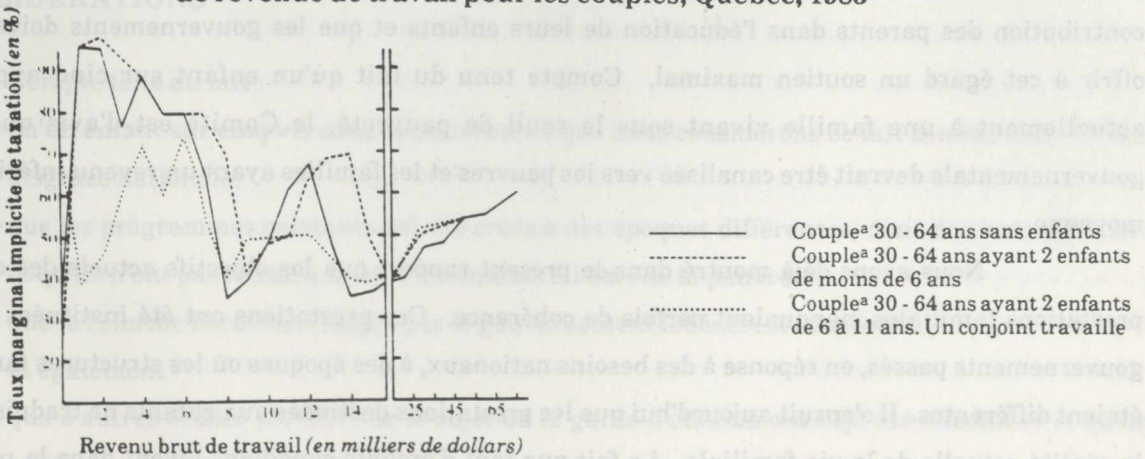

Notes: Ces taux marginaux implicites incluent ceux de l'impôt sur le revenu, des transferts et le taux marginal relié aux coûts de garde d'enfants, s'il y a lieu. On présume que les ménages admissibles à la subvention pour frais de garde l'obtiennent effectivement.

[a] Le revenu d'un des deux conjoints est fixé à 8 000 $ tandis que le revenu de l'autre conjoint varie.

Source: B. Fortin, "La sécurité du revenu au Canada", dans F. Vaillancourt, coordinnateur de la recherche, *La répartition du revenu et la sécurité économique au Canada*, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, 1986, p. 190 et 191.

CHAPITRE 5 : LES GRANDES LIGNES D'UN PROGRAMME DE SUPPLÉMENT DE REVENU FAMILIAL GARANTI

POURQUOI UN NOUVEAU PROGRAMME?

L'éducation des enfants est une entreprise enrichissante, mais aussi coûteuse. Les pouvoirs publics ont toujours été conscients des coûts qu'elle suppose pour une famille et de l'important apport, tant au point de vue national que social, des parents qui élèvent la prochaine génération. Au chapitre 2, nous avons passé en revue cinq prestations fédérales destinées aux familles avec enfants et mentionné divers programmes provinciaux visant à arrondir le revenu familial et à aider les familles avec enfants à charge. Cependant, ces programmes n'ont en rien contribué à soulager la pauvreté ou à redistribuer le revenu de façon sensible. D'après Statistique Canada, le taux de pauvreté des familles ayant des enfants de moins de 16 ans a augmenté, passant de 16,5 p. 100 en 1981 à 19,2 p. 100 en 1985. Parallèlement, le taux relatif aux familles sans enfant à charge n'a accusé qu'une légère hausse, passant de 9 à 10 p. 100[35]. Il a toujours été évident que les enfants constituaient un élément déterminant pour l'avenir de notre pays. Le Comité estime, toutefois, qu'une injustice se fait sentir en matière de fiscalité et de sécurité sociale dans la disparité existant entre les avantages que nous offrons à nos enfants et ceux que nous procurons à d'autres groupes de notre société.

D'entrée de jeu, nous affirmons que les Canadiens doivent continuer à reconnaître la contribution des parents dans l'éducation de leurs enfants et que les gouvernements doivent leur offrir à cet égard un soutien maximal. Compte tenu du fait qu'un enfant sur cinq appartient actuellement à une famille vivant sous le seuil de pauvreté, le Comité est d'avis que l'aide gouvernementale devrait être canalisée vers les pauvres et les familles ayant un revenu inférieur à la moyenne.

Nous avons déjà montré dans le présent rapport que les objectifs actuels des diverses prestations familiales manquaient parfois de cohérence. Ces prestations ont été instituées par des gouvernements passés, en réponse à des besoins nationaux, à des époques où les structures familiales étaient différentes. Il s'ensuit aujourd'hui que les prestations destinées aux enfants ne traduisent pas la réalité actuelle de la vie familiale. Le fait que tant d'enfants canadiens vivent dans la pauvreté prouve bien que les prestations familiales, fédérales ou provinciales, sont insuffisantes.

À l'origine, le Comité avait envisagé avec un certain intérêt l'idée d'un revenu annuel garanti. Il est peu probable cependant qu'une pareille proposition puisse être mise en oeuvre.

(35) Brigitta Arnoti, "Children in Low-Income Families", *Canadian Social Trends*, hiver 1986, pp. 18-20.

Compte tenu des lourdes dépenses que suppose l'éducation des enfants, il semble plus réaliste de concevoir un plan de transition, qui s'ajouterait aux prestations fédérales et provinciales ou aux faibles revenus des familles avec enfants à charge. Nous avons appelé ce programme Supplément de revenu familial garanti (SRFG).

Depuis 1974, la Saskatchewan applique à l'échelle provinciale un programme semblable. Le Régime de revenu familial (FIP) accorde une prestation aux familles dont l'actif brut ne dépasse pas 150 000 dollars en valeur marchande de 1985 et qui reçoivent des allocations familiales au titre d'enfants à charge de moins de 18 ans. Il s'agit d'une prestation calculée en fonction du revenu estimatif du ménage, moins les déductions et les exonérations. Au mois de janvier 1987, les familles dont le revenu annuel maximum se chiffrait à 8 200 dollars, allocations familiales non comprises, recevaient des prestations maximales de 100 dollars par mois pour les trois premiers enfants et de 90 dollars pour chaque autre enfant. Les prestations au titre du FIP sont réduites de 1 dollar pour chaque 2 dollars de revenu excédant cette somme. Les prestations ne sont pas imposables et sont considérées comme partie intégrante de l'aide sociale consentie à certaines familles admissibles(36). Bien que l'on ait reproché à ce programme de n'être pas accessible aux familles agricoles (en raison du critère de l'actif brut) et de s'adresser uniquement aux familles les plus démunies, il n'en reste pas moins un exemple concret de supplément de revenu à l'intention des familles à faible revenu avec enfants.

CONSIDÉRATIONS

Compte tenu du fait :

1) qu'un enfant sur cinq vit dans la pauvreté et que nous considérons ce fait comme une véritable disgrâce nationale,
2) que les programmes existants ont été créés à des époques différentes, dans des buts différents, et qu'ils n'ont pas réussi à mettre les enfants à l'abri de la pauvreté,
3) que la réforme fiscale envisagée par le gouvernement fédéral est imminente,

et également

4) que d'autres études portant sur le sujet de la garde d'enfants ont déjà été effectuées et qu'une politique est actuellement en cours de préparation,

nous recommandons :

RECOMMANDATIONS

(36) Santé et Bien-être social Canada, *Répertoire des programmes de sécurité du revenu au Canada en juillet 1985*, Ottawa, septembre 1986, p. 71.

1) que la majorité des prestations fédérales pour enfants soient canalisées vers les familles avec enfants pauvres;
2) que les versements fédéraux aux parents (parent unique ou couple) ayant des enfants de moins de 18 ans soient de nature plus progressive de façon à faire davantage échec à la pauvreté;
3) que les modalités de cette redistribution n'incitent pas les parents à vivre séparément afin de toucher le maximum des prestations;
4) que le régime de prestations pour enfants comporte des stimulants intrinsèques visant à encourager les bénéficiaires à entrer sur le marché du travail, à conserver leur emploi ou à se recycler;
5) que l'on maintienne les programmes destinés aux enfants ayant des besoins spéciaux (par exemple, les enfants handicapés);
6) que l'on instaure un programme qui viendrait remplacer ou restructurer le régime actuel de prestations pour enfants, en vue d'augmenter le revenu familial.

CRÉATION D'UN SUPPLÉMENT DE REVENU FAMILIAL GARANTI

A. Définition de la famille

La structure des familles ayant beaucoup évolué au cours des dernières décennies, il importe de s'assurer que les politiques et les avantages sociaux tiennent compte des nombreuses variantes actuelles. Dans les familles biparentales, il y a au moins trois structures possibles : les parents travaillent tous deux à l'extérieur (plus de 60 p. 100), un seul parent travaille, ou les deux vivent de l'aide sociale. Dans les familles monoparentales, c'est généralement la mère qui assume la garde des enfants (tel est le cas dans 83 p. 100 des familles monoparentales), mais ce peut également être le père. Ce parent peut travailler à l'extérieur ou vivre de l'aide sociale. Bien que la définition de "famille" figurant dans le dictionnaire du recensement comprenne les couples sans enfants, les enfants occupent une place centrale dans la définition du Comité. Dans le présent rapport, le mot "famille" englobe les personnes seules ou les couples ayant au moins un enfant à charge (moins de 18 ans).

B. Niveaux de revenu déterminants pour le SRFG proposé

Statistique Canada utilise des "seuils de faible revenu" dans l'établissement des données sur la population à faible revenu. Ces seuils représentent le point à partir duquel une famille doit affecter 58,5 p. 100 de son revenu brut (ou 20 p. 100 de plus que la moyenne) aux nécessités de la vie que sont la nourriture, le vêtement et le logement. On en parle souvent comme du seuil de pauvreté, mais en réalité, il n'existe pas de seuil unique pour l'ensemble du Canada. En effet, le seuil varie

selon la taille de la famille et le lieu de résidence. Au total, il y en a 35[37]. Il ne serait pas pratique d'utiliser 35 seuils différents comme base d'une prestation familiale fédérale, mais nous pouvons nous inspirer des données de Statistique Canada pour nous guider dans l'élaboration d'un SRG.

Statistique Canada, en 1987, estime qu'il faut à une famille de quatre personnes 22 532 dollars par an dans une ville de 500 000 habitants ou plus, et 16 575 dollars dans une région rurale. Comme il est prévu que ces seuils de pauvreté augmentent d'environ 4 p. 100 par an, la même famille aura besoin en 1988 de 23 433 dollars ou de 17 238 dollars, selon son lieu de résidence. Nous savons également qu'en 1985, le revenu familial moyen était de 38 059 dollars[38] (Statistique Canada inclut toutefois les couples sans enfants dans ses calculs). Il convient certes de garder ces données à l'esprit en créant une nouvelle prestation familiale, mais le principe de base demeure que les prestations devraient varier en fonction de la taille et du revenu de la famille.

Comme nous le précisions dans notre rapport de décembre 1985[39], le montant des prestations aux familles varie selon :

1) le revenu familial,
2) la structure de la famille (1 ou 2 parents),
3) le nombre d'enfants,
4) l'âge des enfants,
5) les besoins en matière de services de garde et l'utilisation subséquente de la déduction des frais de garde, et
6) l'aide et autres prestations fournies par la province.

Bien que ces facteurs soient nombreux, il est possible de définir deux niveaux de revenu déterminants pour le calcul des prestations actuelles versées aux familles :

1) le niveau en deçà duquel les familles ne paient pas d'impôt sur le revenu (environ 12 000 dollars par année, selon la province de résidence et la taille de la famille), et
2) le niveau à partir duquel le crédit d'impôt pour enfants commence à diminuer (23 500 dollars).

D'après les calculs effectués dans le cadre de la préparation de notre rapport de décembre 1985, la plupart des familles dont le revenu est inférieur à 1 000 dollars par mois ne peuvent pas se

(37) Conseil national du bien-être social, *Les seuils de pauvreté de 1987*, Ottawa, mars 1987, p. 11.

(38) Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, 1985, cat. n° 13-207, Ottawa, décembre 1986, p. 47.

(39) Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Analyse des prestations pour enfants et des prestations aux familles au Canada : document de travail*, Ottawa, décembre 1985, p. 34-101.

prévaloir de l'exemption pour enfants à charge, de la déduction pour frais de garde d'enfants, ou de l'équivalent de l'exemption de personne mariée. C'est donc dire que, d'une façon générale, les familles ayant un revenu entre 2 000 et 3 000 dollars par mois profitent davantage des prestations fédérales au titre des enfants que les familles pauvres, surtout lorsqu'elles peuvent se prévaloir de la déduction pour frais de garde. Autrement dit, l'actuel programme fédéral de prestations pour enfants n'est pas du tout conçu en fonction des familles les plus démunies. C'est donc aux provinces que l'on laisse le soin de s'occuper de ces familles, même si les programmes d'aide sociale varient beaucoup de l'une à l'autre.

À partir du moment où son revenu atteint 23 500 dollars, une famille voit son crédit d'impôt pour enfants décroître. Ce seuil doit également être pris en considération dans la conception d'un nouveau programme de prestations pour enfants. Compte tenu de ces niveaux de revenu déterminants, nous savons donc que les familles profitent davantage des prestations pour enfants du gouvernement fédéral si leur revenu est tout juste inférieur à 2 000 dollars par mois ou si elles peuvent réclamer une déduction pour frais de garde lorsque leur revenu mensuel se situe aux environs de 3 000 dollars (bien entendu, les familles nombreuses sont aussi plus avantagées puisqu'elles reçoivent des prestations pour chaque enfant).

Étant donné que trois des cinq prestations pour enfants sont des déductions et exemptions d'ordre fiscal, le régime fédéral est conçu de telle façon à favoriser les familles nanties. Nous sommes d'avis qu'une plus grande partie des fonds que le gouvernement fédéral alloue aux prestations pour enfants devrait être consacrée aux familles pauvres et qu'un nouveau programme devrait être élaboré.

C. Financement du Supplément de revenu familial garanti

Pour ce nouveau programme, on peut envisager deux méthodes de financement :

1) Si nous remplaçons quatre des cinq prestations fédérales pour enfants (à savoir les allocations familiales, le crédit d'impôt pour enfants, l'exemption d'impôt au titre des enfants et l'équivalent de l'exemption de personne mariée), l'argent ainsi épargné pourrait financer le Supplément de revenu familial garanti dont nous proposons la création.

2) Si nous remplaçons trois des cinq prestations fédérales pour enfants (le crédit d'impôt pour enfants, l'exemption d'impôt au titre des enfants et l'équivalent de l'exemption de personne mariée), l'argent ainsi épargné pourrait financer le programme proposé et il conviendrait de prélever dans le trésor fédéral le montant requis pour compenser la suppression de l'allocation familiale (entre 1 000 et 1 300 millions de dollars).

Nous avons calculé plus tôt dans le rapport combien il en coûterait au gouvernement fédéral en 1988 pour chacune des prestations consenties à des familles ayant divers niveaux de revenu. Voici la liste des coûts totaux :

Coût pour le gouvernement fédéral, de quatre prestations pour enfants en 1988

Allocations familiales	1 822,3 millions
Crédit d'impôt pour enfants	1 867,6 millions
Exemption d'impôt pour enfants	674,4 millions
Équivalent de l'exemption de personne mariée	541,6 millions
COÛT TOTAL NET —	4 905,9 millions $

Comme notre objectif premier est d'améliorer le sort des enfants qui vivent dans la pauvreté, nous recommandons la réaffectation des ressources et l'abolition des diverses exonérations et déductions fiscales, qui ne profitent pas aux familles les plus démunies. Dans la première option de financement c'est le revenu de la famille, et non sa structure, qui devrait être la clé de l'admissibilité aux prestations. Par le biais de l'équivalent de l'exemption de personne mariée, les familles monoparentales reçoivent la même aide fiscale que les familles biparentales à soutien unique. Plutôt que d'aider les familles uniquement parce qu'elles sont monoparentales et donc susceptibles de se trouver dans le besoin, le Supplément permettrait d'aider celles qui en sont réellement démunies, indépendamment de leur structure. Si nous entendons orienter les ressources actuelles vers les familles pauvres, nous devrions consolider dans une nouvelle prestation les sommes engagées au titre de l'équivalent de l'exemption de personne mariée et des prestations pour enfants[40].

Dans le cadre de la discussion qui précède, on pourrait, envisager d'utiliser pour le nouveau programme la déduction pour frais de garde. Bien qu'un petit pourcentage seulement des familles puisse s'en prévaloir, cette déduction est sans doute la plus avantageuse des cinq prestations pour enfants. Les familles ayant quatre enfants ou plus peuvent déduire de leur revenu imposable

(40) Nous avons exclu l'exemption fiscale au titre des enfants à charge plus âgés dans notre calcul des sommes disponibles car nous estimons que cet avantage devrait être offert sous forme d'encouragement aux études plutôt que de prestation familiale, étant donné qu'il s'adresse essentiellement aux étudiants. De même, nous avons omis la déduction pour frais de garde d'enfants car nous prévoyons que cette prestation sera modifiée à la suite du récent rapport du Comité parlementaire spécial sur la garde d'enfants.

jusqu'à 8 000 dollars, ou 2 000 dollars par enfant, moyennant présentation de reçus. Pour orienter davantage les ressources vers les familles démunies, on pourrait également abolir les déductions fiscales. Mais le problème des services de garde à prix abordable va au-délà de la simple question des déductions fiscales. Le gouvernement fédéral pourrait, par exemple, prolonger le congé parental, consentir aux parents des crédits d'impôt qui serviraient à financer la garde à domicile ou dans des garderies, ou encore subventionner plus généreusement les places en garderie. Comme le gouvernement a annoncé une réforme fiscale en juin dernier et que le Comité parlementaire spécial sur la garde des enfants vient de déposer son rapport le 30 mars 1987, nous pouvons nous attendre à ce que soient proposées des solutions aux problèmes de la qualité et du prix de ces services. La recherche d'une solution à ces problèmes de garde dépasse la portée du présent rapport, mais nous aurons l'occasion d'étudier cette question ultérieurement.

En regroupant les sommes versées au titre de quatre prestations pour enfants pour en faire profiter les familles à faible revenu, nous disposerions de plus d'argent qu'en réaffectant uniquement l'argent des allocations familiales et du crédit d'impôt pour enfants (4 905,9 millions de dollars par rapport à 3 689,9 millions en 1988). Tout nouveau programme de prestations devra toutefois prévoir une échelle mobile permettant aux familles à revenu sous la moyenne et à revenu moyen de recevoir des prestations partielles. Dans le cadre du régime fédéral actuel, on vient surtout en aide aux familles vivant au-dessus du seuil de pauvreté, mais touchant un revenu moyen ou inférieur à la moyenne. Même si le nouveau programme proposé doit permettre de concentrer les ressources vers les familles défavorisées, il faut protéger les familles à revenu moyen, qui consacrent des sommes considérables à l'éducation de leurs enfants. Outre qu'elle doit assumer un lourd fardeau fiscal, une famille à revenu moyen ayant deux enfants peut aisément avoir à dépenser pour eux 8 000 dollars par année.

D. Admissibilité et méthode de distribution

L'admissibilité au SRFG serait fonction du revenu familial net (avant impôt)[41] de l'année civile précédente et du nombre d'enfants. Si le revenu réel dépassait en fait le revenu prévu, la part excédentaire serait déduite de tout versement ultérieur. Les prestations seraient versées mensuellement à la mère ou au parent ou tuteur ayant la garde de l'enfant, comme c'est actuellement le cas pour les allocations familiales.

(41) Avant l'entrée en vigueur des propositions de réforme fiscale de juin 1987, le revenu net équivalait au revenu brut moins les frais professionnels et les pertes en capital autorisées, les déductions pour les cotisations au Régime de pensions du Canada, à l'assurance-chômage et à un régime enregistré d'épargne-retraite, les cotisations syndicales et les frais de garde d'enfants, mais avant le règlement de l'impôt sur le revenu. Le Comité a retenu la définition existante du revenu net dans le cadre de l'admissibilité au SRFG.

Les familles admissibles pourraient se prévaloir de cette prestation si elles ont des enfants à charge de moins de 18 ans qui vivent à la maison et si leur revenu avant impôt est inférieur à la moyenne canadienne(42). La somme allouée aux parents serait fonction de la taille et du revenu de la famille, mais aucun montant ne serait versé aux familles de deux enfants dont le revenu net dépasse 38 000 dollars par an (ou le revenu familial moyen au Canada). On tiendrait compte du nombre d'enfants et de circonstances particulières (par ex., enfant handicapé), mais les familles les plus défavorisées recevraient le supplément le plus élevé. Le nouveau programme devrait entrer en vigueur au cours du dernier mois de versement des allocations familiales afin d'éviter une période d'attente sans prestations.

E. Encouragements intrinsèques

Le SRFG proposé devrait être neutre, de sorte que les familles ne soient pas encouragées à décider de rester ensemble ou au contraire de se séparer pour augmenter le niveau de leurs prestations. Pour ce faire, il pourrait être versé à l'un des parents, que le couple soit légalement marié ou qu'il vive en union libre.

La somme versée devrait être suffisamment élevée pour que, combinée aux prestations d'aide sociale provinciales, elle permette aux familles de vivre au-dessus du seuil de la pauvreté, sans les inciter pour autant à ne pas travailler. Il reste que le SRFG ne devrait pas dissuader les parents de chercher du travail à temps plein ou à temps partiel, de poursuivre des études ou d'acquérir une formation, comme c'est le cas de certains régimes de bien-être social. Les bénéficiaires devraient être autorisés à gagner une somme appréciable avant que l'on commence à réduire leurs prestations et ces réductions devraient être très graduelles. Ainsi, on encouragerait les bénéficiaires à chercher un travail permanent et à se passer du Supplément de Revenu familial. Le SRFG viendrait s'ajouter à l'aide sociale ou au salaire.

F. Négociations fédérales-provinciales

Les membres du Comité craignent qu'une majoration des versements fédéraux d'aide familiale aux assistés sociaux n'incitent les gouvernements provinciaux à réduire leurs paiements d'aide sociale, à diminuer ou à supprimer les augmentations annuelles pertinentes liées au coût de la vie ou encore, à réduire ou à geler le salaire minimum. Nous sommes conscients de ce risque et partant, de la nécessité de conclure un accord fédéral-provincial prévoyant que toute augmentation des prestations fédérales ne modifierait aucunement les prestations provinciales, leurs augmentations futures ou leur formule de calcul. Le Régime d'assistance publique du Canada, qui

(42) Au Canada, le revenu familial moyen s'établissait à 38 000 dollars en 1985. Le seuil exact devra être fixé par le gouvernement tous les ans.

régit les arrangements financiers en matière d'aide sociale, pourrait être modifié pour tenir compte de la hausse des prestations fédérales. Au cours des négociations fédérales-provinciales essentielles à la mise en oeuvre de cette proposition, le gouvernement fédéral et les provinces devront s'engager à aider les familles avec enfants qui sont dans le besoin et il devra être précisé que le SRFG ne saurait, ni maintenant ni à l'avenir, servir de prétexte à une réduction de l'aide provinciale. Autrement, cet exercice n'aurait pas de sens. Le Supplément de revenu familial garanti devrait être non imposable et il permettrait aux parents de disposer d'un choix plus vaste en matière de garde d'enfants.

G. Conclusion

On s'attend que de nombreuses exonérations et déductions du régime fiscal canadien seront modifiées dans un proche avenir. Qui plus est, le 30 mars 1987, le Comité parlementaire spécial sur la garde d'enfants a recommandé dans son rapport des changements au financement des services de garde. Pour notre part, nous préconisons en outre la suppression des déductions et exemptions pour enfants. Les membres du Comité savent parfaitement que la révision d'autres exonérations fiscales s'impose, mais à nos yeux, la mise en place d'un régime plus équitable passe prioritairement par la restructuration des prestations pour enfants. Nous ne voulons absolument pas laisser entendre que les dépenses relatives à l'éducation des enfants sont moins importantes que toute autre déduction ou exemption fiscale consentie par Revenu Canada. Au contraire, les enfants sont la plus importante richesse future du pays, et il incombe à l'État d'aider les familles à assumer leur éducation. Cependant, l'octroi de déductions et d'exonérations n'est pas le meilleur moyen d'y arriver, car ces avantages fiscaux profitent davantage aux familles aisées. Nous estimons que les pouvoirs publics devraient venir en aide à toutes les familles, mais nous pensons que les prestations familiales auraient davantage d'impact si elles s'adressaient aux familles à faible revenu. Voilà pourquoi nous proposons une nouvelle façon de les distribuer. Nous reconnaissons les difficultés financières que l'éducation des enfants engendre pour les familles démunies et nous voulons ainsi tirer certains enfants de la pauvreté dans laquelle ils vivent. Nous sommes confiants qu'un Supplément de revenu familial permettrait de réaliser ces objectifs.

BIBLIOGRAPHIE

Arnoti, Brigitta, Children in Low-Income Families", *Canadian Social Trends*, Winter 1986, p. 18-20.

Baker, Maureen, "Families", dans L. Tepperman et J. Richardson (éd.), *The Social World: An Introduction to Sociology*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1986.

Canada, Chambre des communes, des obligations partagées, Comité spécial sur la garde des enfants, mars 1987.

Canada, ministère des Finances, *Compte du coût des mesures fiscales sélectives*, Ottawa, août 1985.

Canada, ministère des Finances, *Le plan financier*, Ottawa, 1984, 1985 et 1986.

Canada, Sénat, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Analyse des prestations pour enfants et des prestations aux familles au Canada: Document de travail*, décembre 1985.

Canada, Sénat, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Délibérations*, du 4 décembre 1985 au 11 mars 1986.

Conseil national du bien-être social, *L'impact des budgets de 1985 et 1986 sur le revenu disponible*, Ottawa, avril 1986.

Conseil national du bien-être social, *La pauvreté à la hausse*, Ottawa, mars 1985.

Conseil national du bien-être social, *La réforme des prestations pour enfants*, Ottawa, mars 1985.

Conseil national du bien-être social, *Soixante-cinq ans et plus*, Ottawa, février 1984.

Conseil national du bien-être social, *Les seuils de pauvreté de 1987*, Ottawa, mars 1987.

Espenshade, T.J., "Value and Cost of Children", *Population Bulletin*, 32: 2-47, avril 1977.

Fortin, B., "La sécurité du revenu au Canada", dans F. Vaillancourt, coordonnateur de la recherche, *La répartition du revenu et la sécurité économique au Canada*, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, 1986.

Gouvernement du Canada, *Prestations aux enfants et aux personnes âgées, document d'étude*, janvier 1985.

Gouvernement du Canada, *Répertoire de programmes de sécurité du revenu au Canada*, juillet 1985, Ottawa, septembre 1986.

Groupe d'étude sur la garde des enfants (présidente: Mme Katie Cooke), *Rapport du groupe d'étude sur la garde des enfants*, Condition Féminine Canada, Ottawa, 1986.

Grönwall, Karin, "The Physical and Psychological Environment of Children in Sweden", *Social Change in Sweden*, n° 32, avril 1985.

Hum, Derek P.J., "The Working Poor, The Canada Assistance Plan and Provincial Responses to Income Supplementation", in *Canadian Social Welfare Policy*, ed. Jacqueline S. Ismael, McGill-Queen's University Press, Kingston and Montreal, 1985.

Hunsley, Terry, "A Warming Climate for Reform", *Policy Options*, vol. 7, juin 1986.

Kennedy, Bruce, "A Safety Net That Doesn't Trap", *Policy Options*, juillet 1986, p. 10-15.

Land, Hilary, "Who Cares for the Family?", *Journal of Social Policy*, 7: 257-284, juillet 1978.

Lindsay, Colin, "The Decline of Real Family Income, 1980 to 1984", *Canadian Social Trends*, Winter 1986, pp. 15-17.

Reimer, Rita Ann, "Work and Family Life in Sweden", *Social Change in Sweden*, n° 34, avril 1986.

Ross, David P., "The Family and the Fiscal System: Framework and Data for Evaluating Policies Affecting Families", document rédigé pour Services à la famille-Canada, Ottawa, mai 1983.

Ross, David P., "The Macdonald Commission and the Poor", *Perception*, vol. 9, n° 3, janvier-février.

Statistique Canada, *Naissances et décès 1984*, cat. 84-204, Ottawa, mars 1986.

Statistique Canada, *Répartition du Revenu au Canada selon la taille du revenu, 1985*, Cat. 13-207, Ottawa, décembre 1986.

Statistique Canada, *La population active, mai 1986*, cat. 71-001, Ottawa, juin 1986.

Usher, D., "La croissance du secteur public au Canada", dans D. Laidler, coordonnateur de la recherche, *Les réactions au changement économique*, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, 1986.

Wolfson, Michael D., "L'équilibre dans le changement - Inégalité du revenu au Canada, 1965-1983", *Revue statistique du Canada*, février 1986.

Wolfson, Michael C., "A Guaranteed Income", *Policy Options*, janvier 1986.

Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Social Affairs, Science and Technology

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Chairman:
The Honourable ARTHUR TREMBLAY

Président:
L'honorable ARTHUR TREMBLAY

Tuesday, October 6, 1987

Le mardi 6 octobre 1987

Issue No. 4

Complete proceedings on:

Bill S-8, "An Act to amend the Citizenship Act (foreign spouses)"

Fascicule nº 4

Seul et unique fascicule concernant:

Le projet de Loi S-8, «Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (conjoints étrangers)»

INCLUDING:

THE EIGHTH REPORT OF THE COMMITTEE

Y COMPRIS:

LE HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

28818

STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

Chairman: The Honourable Arthur Tremblay
Deputy Chairman: The Honourable M. Lorne Bonnell

and

The Honourable Senators:

Austin	*MacEachen (or Frith)
Bonnell	Marsden
Cottreau	Marshall
David	*Murray (or Doody)
Flynn	Robertson
Gigantès	Rousseau
Hébert	Tremblay

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Changes in the Membership of the Committee:

Pursuant to Standing Rule 66(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Fairbairn was replaced by that of the Honourable Senator Austin. (*Tuesday, June 23, 1987*)

The name of the Honourable Senator Le Moyne was replaced by that of the Honourable Senator Marsden. (*Tuesday, June 23, 1987*)

The name of the Honourable Senator Lefebvre was replaced by that of the Honourable Senator Gigantès. (*Tuesday, June 23, 1987*)

The name of the Honourable Senator Spivak was replaced by that of the Honourable Senator David. (*Monday, October 5, 1987*)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: L'honorable Arthur Tremblay
Vice-président: L'honorable M. Lorne Bonnell

et

Les honorables sénateurs:

Austin	*MacEachen (ou Frith)
Bonnell	Marsden
Cottreau	Marshall
David	*Murray (ou Doody)
Flynn	Robertson
Gigantès	Rousseau
Hébert	Tremblay

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du Comité:

Conformément à l'article 66(4) du Règlement, la liste des membres du Comité a été modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Fairbairn a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Austin. (*le mardi 23 juin 1987*)

Le nom de l'honorable sénateur Le Moyne a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Marsden. (*le mardi 23 juin 1987*)

Le nom de l'honorable sénateur Lefebvre a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Gigantès. (*le mardi 23 juin 1987*)

Le nom de l'honorable sénateur Spivak a été remplacé par celui de l'honorable sénateur David. (*le lundi 5 octobre 1987*)

Le greffier du Comité
Denis Bouffard
Clerk of the Committee

Published under authority of the Senate by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Tuesday, June 16, 1987:

"Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the motion of the Honourable Senator Bosa, seconded by the Honourable Senator Frith, for the second reading of the Bill S-8, An Act to amend the Citizenship Act (foreign spouses).

After debate, and—

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Doody moved, seconded by the Honourable Senator Phillips, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mardi 16 juin 1987:

«Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Bosa, appuyé par l'honorable sénateur Frith, tendant à la deuxième lecture du Projet de loi S-8, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (conjoints étrangers).

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Doody propose, appuyé par l'honorable sénateur Phillips, que le projet de loi soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, OCTOBER 6, 1987
(25)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 9:40 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Arthur Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Cottreau, David, Gigantès, Hébert, Marsden, Rousseau and Tremblay. (7)

Other Senators present: The Honourable Senators Bosa and Corbin.

In attendance: Mr. Raymond L. du Plessis, Law Clerk and Parliamentary Counsel.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From the Department of the Secretary of State:

Ms. Catherine Lane, Registrar of Citizenship;

Ms. Anne Daniels, Legal Advisor.

From the Foreign Service Community Association:

Mrs. Dawn Jones, Office Co-ordinator;

Mrs. Pilar Doe, Chairman of the Citizenship Committee.

The Committee proceeded to examine the Bill S-8 intituled: «An Act to amend the Citizenship Act (foreign spouses).

The Honourable Senator Bosa made a statement and, with Mr. du Plessis, answered questions.

The other witnesses also answered questions.

The Honourable Senator Gigantès moved:

—THAT, on page 1, clause 1 of Bill S-8 on line 21 of the English text, the words "may, in the discretion of the Minister, be" be replaced by the words "shall be"; and, in the French text, that lines 7 and 8 be substituted for the following: " "(4.1) Est assimilée à une période de résí-".

The question being put on the said motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Gigantès moved,

—THAT clause 2 of the said Bill be struck out.

The question being put on the said motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Marsden moved,

—THAT a new clause 2, as follows, be added:

"2. This Act shall come into force on a day to be fixed by proclamation."

The question being put on the said motion, it was—
Resolved in the affirmative.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 6 OCTOBRE 1987
(25)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 9 h 40, sous la présidence de l'honorable sénateur Arthur Tremblay, président.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Cottreau, David, Gigantès, Hébert, Marsden, Rousseau et Tremblay. (7)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Bosa et Corbin.

Aussi présent: M. Raymond L. du Plessis, légiste et conseiller parlementaire.

Sont également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

Du Secrétariat d'État:

Mme Catherine Lane, greffier de l'enregistrement de la citoyenneté;

Mme Anne Daniels, conseiller juridique.

De l'Association de la communauté du service extérieur:

Mme Dawn Jones, coordonnatrice de bureau;

Mme Pilar Doe, présidente du Comité de la citoyenneté.

Le comité entreprend l'étude du Projet de loi S-8 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (conjoints étrangers).

L'honorable sénateur Bosa fait une déclaration et, avec M. du Plessis, répond aux questions.

Les autres témoins répondent également aux questions.

L'honorable sénateur Gigantès propose,

—QU'à la page 1, article 1 du Projet de loi S-8, à la ligne 21 du texte anglais les mots «may, in the discretion of the Minister, be», soient remplacés par les mots «shall be»; puis, dans le texte français, que les lignes 7 et 8 soient remplacées par le texte suivant: « «(4.1) Est assimilée à une période de résí-».

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Gigantès propose,

—QUE l'article 2 dudit projet de loi soit retranché.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Marsden propose,

—QU'un nouvel article 2 libellé comme suit, soit adopté:

"2. La présente loi entre en vigueur à la date fixée par proclamation.»

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Rousseau moved,

—THAT the Chairman report to the Senate Bill S-8 as amended.

At 11:00 a.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

L'honorable sénateur Rousseau propose,

—QUE le président fasse rapport au Sénat sur le projet de loi S-8 tel que modifié.

À 11 heures le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Greffier du comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, October 6, 1987

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

EIGHTH REPORT

Your Committee, to which was referred the Bill S-8, An Act to amend the Citizenship Act (foreign spouses), has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, June 16, 1987, examined the said Bill and now reports the same with the following amendments:

1. *Page 1, clause 1:* Strike out line 21 and substitute the following:

   "shall be"

2. *Pages 1 and 2, clause 2:* Strike out lines 25 to 29 on page 1 and lines 1 to 6 on page 2 and substitute the following:

   "2. This Act shall come into force on a day to be fixed by proclamation."

Respectfully submitted,

Le président

ARTHUR TREMBLAY

Chairman

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 6 octobre 1987

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

HUITIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi S-8, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (conjoints étrangers), a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 16 juin 1987, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec les amendements suivants:

1. *Page 1, article 1:* remplacer les lignes 7 et 8 par ce qui suit:

   « «(4.1) Est assimilée à une période de résí-»

2. *Pages 1 et 2, article 2:* remplacer les lignes 24 à 27, page 1, et les lignes 1 à 6, page 2, par ce qui suit:

   «2. La présente loi entre en vigueur à la date fixée par proclamation.»

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

Ottawa, le mardi 6 octobre 1987

[*Text*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 9 h 30 pour étudier le projet de loi S-8, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (conjoints étrangers).

Le sénateur Arthur Tremblay (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Nous avons aujourd'hui à l'ordre du jour le projet de loi S-8 présenté au Sénat par le sénateur Bosa il y a déjà un certain temps et qui a été adopté en deuxième lecture et déféré à notre comité.

Pour orienter les choses et nous situer, je pense que le sénateur Bosa souhaite nous faire une courte présentation de ce projet de loi. Ensuite, nous entendrons les témoins du secrétariat d'État et de l'Association de la communauté du service extérieur.

Est-ce que vous êtes d'accord sénateur Bosa pour entreprendre l'étude de ce projet de loi?

Senator Bosa: Thank you, Mr. Chairman, for placing this item on the agenda and enabling me to speak. This is an amendment that we have wanted to have considered for some time and we are appreciative of the fact that you have put it as the first order of the day on the agenda.

Mr. Chairman, as you indicated a moment ago, we will be hearing from witnesses from the Department of the Secretary of State, including the Registrar of Citizenship, Ms. Lane. They are here to answer any technical questions which members may have. At this time I would like to deal very briefly with the concept of this amendment.

As you know, Mr. Chairman, the present Citizenship Act enables a person to acquire Canadian citizenship after he or she has been landed in Canada and has met the residency qualification by having lived in Canada for three years. The amendment we are proposing in Bill S-8 deals with a very narrow and specific part of the Citizenship Act in that it represents a minor change in the residency provision but an important one to those who are affected by it.

The amendment is designed to make it possible for foreign spouses of Canadian citizens who are members of the diplomatic corps or who are in the services of the armed forces or of the provinces, who are serving outside of Canada, to be landed in Canada and—

The Chairman: Apparently we are having problems with the sound system. That now seems to have been rectified. Please continue, senator.

Senator Bosa: Mr. Chairman, as I was saying, the amendment is designed to modify the Citizenship Act in a minor way, but it is very important to foreign spouses who are married to Canadian citizens serving outside of Canada. The amendment would allow the minister to treat residents abroad as the equivalent of residents in Canada. After a person has been landed in this country—let us take a hypothetical case—applies for landed immigrant status and then leaves Canada

TÉMOIGNAGES

Ottawa, Tuesday, October 6, 1987

[*Traduction*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 9:30 a.m. to consider Bill S-8, An Act to amend the Citizenship Act (foreign spouses).

Senator Arthur Tremblay (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, I call the meeting to order. Today we have on the agenda Bill S-8, presented in the Senate by Senator Bosa quite some time ago now. It passed second reading and was referred to our committee.

I think Senator Bosa would like to make a short presentation about the Bill, just to orient us. After that we will hear from witnesses from the Department of the Secretary of State and the Foreign Service Community Association.

Senator Bosa, are you ready to kick off our study of the Bill?

Le sénateur Bosa: Je vous remercie, monsieur le président, d'avoir inscrit ce sujet à l'ordre du jour et me donner la parole. Il s'agit d'une modification que nous voulions faire étudier depuis un certain temps et nous sommes très heureux que vous l'ayez placée en tête de l'ordre du jour.

Monsieur le président, comme vous l'indiquiez tout à l'heure, nous allons entendre des témoins du Secrétariat d'État, notamment le greffier de la citoyenneté, Mme Lane. Ces personnes vont répondre aux questions techniques des membres du comité. Je voudrais dès maintenant évoquer brièvement le principe de cette modification.

Comme vous le savez, monsieur le président, la Loi sur la citoyenneté accorde la citoyenneté canadienne à une personne qui a été reçue au Canada et qui répond aux exigences en matière de résidence, c'est-à-dire qu'elle doit avoir vécu au Canada pendant trois ans. La modification proposée dans le projet de loi S-8 vise une partie précise de la Loi sur la citoyenneté et représente un changement mineur, mais néanmoins important pour les personnes visées.

Elle vise à accorder le statut d'immigrant reçu aux conjoints étrangers de citoyens canadiens qui sont membres du corps diplomatique, des forces armées ou de la fonction publique provinciale, qui sont envoyés en mission à l'étranger . . .

Le président: Il semble que la sonorisation soit défectueuse, mais que le problème vient d'être réglé. Veuillez continuer, sénateur.

Le sénateur Bosa: Monsieur le président, je disais que la modification apporte un changement mineur à la loi sur la citoyenneté, mais qu'elle est très importante pour les conjoints étrangers de citoyens canadiens en mission à l'étranger. Cette modification permettrait au ministre d'assimiler une période de résidence à l'étranger à une période de résidence au Canada. Une personne reçue au Canada—prenons un exemple hypothétique—présente une demande de statut d'immigrant

[*Text*]

with his or her spouse who is a Canadian citizen serving abroad, then the period of residency during which that person serves outside of Canada would be taken into account as if he or she had actually resided in Canada.

The difference between the present requirements and the proposed amendment is that a person who is landed in Canada, as a matter of right, is entitled to Canadian citizenship after three years, with certain exceptions, whereas the bill proposes, with regard to the person who resides outside of Canada, that after having met the three years residency requirement it is at the discretion of the minister whether he or she shall be granted Canadian citizenship. That in essence is what the amendment proposes to do. Like I said before, the Registrar of Citizenship is here along with representatives from the Foreign Service Community Association, all of whom are well acquainted with the proposed amendments. If there are any technical questions, questions that I may not have answered in my presentation, members of the committee are free to put them to the witnesses.

Senator Hébert: What is the difference between Bill S-8 and Bill C-254? A rough perusing leaves me with the impression that they are more or less the same.

Senator Bosa: They are almost the same except that Bill C-254, which is a private member's public bill, presented bill by Mr. Pennock in the other place, is mandatory, whereas Bill S-8 is discretionary. In other words, a person in the circumstances that I have already described who applies for Canadian citizenship may be denied citizenship by the minister.

Senator Hébert: If it is fair—and I think it is fair that somebody who is married to a Canadian and forced to live abroad should not be penalized for it—why should it be left to the whim of the minister?

Senator Bosa: Mr. Chairman, I can only presume that the period of residency in Canada is designed as a trial period to determine whether that person is a desirable person to become a Canadian. That is my interpretation. In this case, when the applicant is residing outside Canada, the person is probably outside the scrutiny or perhaps outside the purview in which he or she can be assessed as to whether or not he or she is acceptable for Canadian citizenship.

Senator Hébert: For the purpose of discussion, I would argue the opposite, that if a landed immigrant is in Canada—lost in the crowd—he or she is less likely to be scrutinzed than if he or she is the spouse of a federal employee working in a Canadian embassy. One is more conspicuous when one is the wife or husband of somebody working at a Canadian embassy, in the Canadian army and so on than if one were loose in Canada. I do not see the point.

Senator Bosa: I would be delighted if the committee also accepted that aspect of the amendment, but we thought that we would present the bill in this way to make it easy for the

[*Traduction*]

reçu, puis elle quitte le Canada avec son conjoint, qui est citoyen canadien envoyé en mission à l'étranger; dans un tel cas, la période pendant laquelle cette personne réside à l'étranger sera prise en compte aux fins de l'attribution du statut d'immigrant, comme si elle avait résidée au Canada.

Ce qui distingue les exigences actuelles de celles de la modification proposée, c'est qu'une personne reçue au Canada a automatiquement droit à la citoyenneté canadienne au bout de trois ans, sous réserve de certaines exceptions, tandis que dans la formule du projet de loi, si la personne qui réside à l'étranger répond à l'exigence des trois ans de résidence, le ministre peut lui accorder discrétionnairement la citoyenneté canadienne. Voilà essentiellement ce que propose la modification. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le greffier de la citoyenneté est ici, en compagnie de représentants de l'Association des fonctionnaires à l'étranger, et toutes ces personnes connaissent bien la modification proposée. Si vous avez des questions d'ordre technique, auxquelles je n'aurais pas répondu dans mon exposé, vous pourrez les leur poser.

Le sénateur Hébert: Quelle différence y a-t-il entre les projets de loi S-8 et C-254? Une lecture rapide m'a donné l'impression qu'ils étaient plus ou moins identiques.

Le sénateur Bosa: Ils sont presque identiques, sauf que le projet de loi C-254, projet de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire présenté par M. Pennock à l'autre endroit, comporte un dispositif obligatoire, alors que dans le projet de loi S-8, il s'agit d'une décision discrétionnaire. Autrement dit, la personne qui se trouve dans les conditions dont je parlais tout à l'heure et qui demande la citoyenneté canadienne peut voir sa demande rejetée par le ministre.

Le sénateur Hébert: Dans la mesure où c'est une question de justice—et je pense qu'il est juste qu'une personne qui épouse un Canadien et qui est contrainte de vivre à l'étranger ne s'en trouve pas pénalisée—pourquoi faudrait-il laisser le ministre décider à son gré?

Le sénateur Bosa: Monsieur le président, je suppose simplement que la période de résidence au Canada est censée constituer une période d'essai qui sert à déterminer s'il est souhaitable que la personne visée devienne citoyen canadien. Voilà comment j'interprète les choses. En l'occurrence, lorsque le requérant réside à l'étranger, on ne peut pas faire d'évaluation pour déterminer s'il convient de lui accorder la citoyenneté canadienne.

Le sénateur Hébert: Puisqu'il s'agit ici d'un débat contradictoire, je prétends, au contraire, que si un immigrant reçu se trouve au Canada—perdu dans la foule—il sera plus difficile de le surveiller que s'il s'agit du conjoint d'un employé fédéral en poste dans une ambassade canadienne. L'épouse ou le mari d'une personne qui travaille dans une ambassade canadienne, dans l'armée canadienne ou dans un poste analogue, passe moins inaperçu qu'un individu perdu dans la foule au Canada. L'argument ne me semble donc pas convaincant.

Le sénateur Bosa: Je serais ravi que le comité accepte également cet aspect de la modification, mais nous avons cru bon de formuler le projet de loi de cette façon pour en faciliter l'adop-

[*Text*]

two houses to accept the amendment. Perhaps Ms. Lane may wish to elaborate as to the reasons, and as to whether my interpretation of the three-year residency is the correct one and as to whether there would be some difficulties in making the provision mandatory rather than discretionary.

Senator Hébert: I am not sure of my position on this matter, but I would like to know why it is not possible to make this amendment mandatory instead of discretionary. I have two questions. Is it fair for the spouses of Canadians, residing, because of their duties, abroad in the diplomatic corps, the army or otherwise, to, in effect, be penalized simply because they are not living in Canada? If it is fair and just that these people be accepted as applicants for Canadian citizenship, why should they be submitted to the goodwill of the minister?

Ms. Catherine Lane, Registrar of Citizenship, Department of the Secretary of State: Before I answer your question, I would like to introduce Ms. Anne Daniel, who is our legal advisor. With respect to the question, since it is Senator Bosa's bill, I think that the question as to why he chose to go one way rather than the other is one for him to answer. However, Senator Bosa has outlined the main difference between the two bills as I read it. Bill C-254 would make the procedure mandatory, whereas Bill S-8 would make it at the discretion of the minister.

Senator Bosa has also asked that I address the reasons behind the residency requiement. Senator Bosa is correct. One major reason is to provide an applicant for citizenship with time to demonstrate that they have adapted to Canadian society—know about our laws, about our language, about our policies, et cetera—and so that they will know themselves whether or not they really want to be a Canadian citizen. The second reason is that it gives them an opportunity to indicate whether or not they have adapted. Of course, scrutiny is also a reason, although adaptation, I think, is the prime motive.

Senator Hébert: Would you say that being the wife of a third secretary in Bangladash for three years would be sufficient proof of some interest and of some guarantee?

Ms. Lane: The bill certainly presumes that point as Senator Bosa has put it forward, yes.

Senator Hébert: Then, Senator Bosa, the ball is in your court. Why not make it mandatory?

Senator Bosa: In discussing this matter with Mr. du Plessis, we felt that this procedure would be more in keeping with the spirit of the act, in addition to the fact that it would make it easier for the two houses to adopt the amendment. This feature of the amendment was included in the previous Citizenship Act before the new act was brought into force, this discretionary provision which enabled the minister to say yes or no on whether a person should be granted Canadian citizenship in the circumstances.

[*Traduction*]

tion par les deux chambres. Mme Lane pourra peut-être préciser les raisons de ce choix et indiquer si mon interprétation de l'exigence de trois ans de résidence est exacte; elle pourra nous dire s'il est plus difficile de prévoir un mécanisme obligatoire plutôt que discrétionnaire.

Le sénateur Hébert: Je ne sais trop que penser sur ce point, mais j'aimerais savoir pourquoi il n'est pas possible de rendre l'octroi obligatoire plutôt que discrétionnaire. Je voudrais poser deux questions. Est-il juste que les conjoints de Canadiens résidant à l'étranger, à cause de leurs fonctions dans le corps diplomatique, dans l'armée ou ailleurs, soient pénalisés pour la simple raison qu'ils n'ont pas résidé au Canada? Lorsque ces conjoints présentent une demande de citoyenneté canadienne, est-il juste qu'ils doivent s'en remettre à la bonne volonté du ministre?

Mme Catherine Lane, greffier de la citoyenneté, Secrétariat d'État: Avant de répondre à votre question, j'aimerais vous présenter Mme Anne Daniel, notre conseiller juridique. Pour répondre à votre question, comme le sénateur Bosa est l'auteur de ce projet de loi, je pense que ça devrait être à lui de dire pourquoi il a choisi une formule plutôt que l'autre. Néanmoins, le sénateur Bosa a déjà indiqué la principale différence entre les deux projets de loi, à savoir que le projet de loi C-254 prévoit une procédure obligatoire, tandis que le projet de loi S-8 la laisse à la discrétion du ministre.

Le sénateur Bosa m'a demandé d'évoquer les motifs qui justifient l'exigence en matière de résidence. L'explication qu'il a donnée est la bonne. L'une des principales raisons de cette exigence, c'est de laisser au requérant le temps de montrer qu'il s'est adapté à la société canadienne, qu'il connaît nos lois, notre langue, nos règlements, etc., de façon à bien savoir de lui-même s'il veut vraiment devenir citoyen canadien. Le deuxième élément, c'est qu'on veut lui donner l'occasion de faire la preuve de son adaptation. Évidemment, il y a également un élément de contrôle, mais l'élément d'adaptation est plus important.

Le sénateur Hébert: Voulez-vous dire que le fait d'être l'épouse d'un troisième secrétaire à l'ambassade du Canada au Bangladesh pendant trois ans constitue une certaine garantie et une preuve suffisante de l'intérêt de cette personne pour notre pays?

Mme Lane: Comme l'a indiqué le sénateur Bosa, il y a effectivement une présomption en ce sens dans le projet de loi.

Le sénateur Hébert: Eh bien, sénateur Bosa, la balle est dans votre camp. Pourquoi ne pas prévoir une procédure obligatoire?

Le sénateur Bosa: Lorsque j'en ai parlé avec M. du Plessis, nous avons estimé que cette procédure serait plus conforme à l'esprit de la loi, et qu'en outre, elle faciliterait l'adoption de la modification par les deux Chambres. Cet élément de la modification figurait dans l'ancienne Loi sur la citoyenneté avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, et le ministre pouvait alors décider s'il convenait ou non d'accorder la citoyenneté canadienne à une personne, compte tenu des circonstances.

[*Text*]

Senator Hébert: What if the minister says no? Is there an appeal process?

Senator Bosa: I suppose the normal procedure would apply.

Senator Hébert: You mean when the minister says no?

Senator Bosa: Yes, even if the minister says no. Everything is appealable under Canadian law.

Senator Hébert: Are you sure that it is appealable? I am not so sure that when the minister says to a foreigner: "No, it does not count. You will not be accepted as a Canadian citizen—"

Senator Bosa: We have solicitors sitting here at the table. Perhaps we could have them answer your question, Senator Hébert.

Ms. Lane: The usual procedure is that an applicant appears before a citizenship judge and the citizenship judge determines whether or not she or he meets the qualifications of the act. That is the first thing. If the judge determines that the person does meet the qualification, she or he then approves the application and citizenship is granted.

However, if the judge determines that some of the qualifications are not met, the judge must consider whether to recommend an exercise of discretion by the minister under one of the two subsections of the act which provides for that. The decision of a citizenship judge is appealable to the Federal Court of Canada, Trial Division. That is just to give some background on the normal procedure.

If, under Senator Bosa's bill, the citizenship judge declines to recommend to the minister an exercise of discretion for residence, that decision would be appealable to the Federal Court of Canada, Trial Division.

The more precise question to ask, I believe, is: If the minister declined to waive, would there be an appeal procedure? As I understand it, the answer is no, because the appeal is from a decision of a judge. However, as the chairman has indicated, I think, anything is appealable. Therefore if the person is turned down by the minister—and I will turn to my lawyer for verification—he or she could appeal under the normal Federal Court Act to a higher body. Ms. Daniel, is that true?

Ms. Anne Daniels, Legal Adviser, Department of the Secretary of State: There would have to be some grounds, and in this case I do not see what grounds there could be. As the registrar indicated, if the judge had failed to make a recommendation and that was appealed to the Federal Court, the Federal Court could decide to refer it back to the judge to make a recommendation to the minister. However, once the minister has exercised his discretion the minister is *functus officio*. He cannot act further on that application. He has already decided not to exercise that discretion, and that is fully within his powers. Perhaps someone could try to make an argument but I do not really see that it would succeed.

[*Traduction*]

Le sénateur Hébert: Que se passe-t-il en cas de refus? Existe-t-il des voies de recours?

Le sénateur Bosa: Je suppose qu'on applique la procédure normale.

Le sénateur Hébert: Lorsque le ministre refuse?

Le sénateur Bosa: Oui, même si le ministre refuse. En droit canadien, tout peut être porté en appel.

Le sénateur Hébert: Êtes-vous certain qu'il y ait une possibilité d'appel? Il me semble que lorsque le ministre dit à un étranger: «Non, cela ne compte pas. Vous ne pouvez être accepté comme citoyen canadien . . .»

Le sénateur Bosa: Nous avons des avocats assis à cette table. Peut-être pourrions-nous leur demander de répondre à votre question, sénateur Hébert.

Mme Lane: Dans la procédure normale, le requérant comparaît devant un juge de la citoyenneté qui détermine s'il répond aux exigences de la loi. C'est la première étape. Si le juge estime que la personne répond à ces exigences, il approuve la demande, et la personne obtient la citoyenneté canadienne.

En revanche, si le juge estime que le requérant ne répond pas à certaines exigences, il doit envisager de recommander au ministre de prendre une décision discrétionnaire en vertu de l'une des deux dispositions de la loi qui prévoient un tel pouvoir discrétionnaire. La décision du juge de la citoyenneté peut être contestée en appel devant la Division de première instance de la Cour fédérale du Canada. Voilà qui vous situe la procédure normale.

Selon la procédure prévue dans le projet de loi du sénateur Bosa, si le juge de la citoyenneté ne recommande pas au ministre d'exercer son pouvoir discrétionnaire à propos des exigences en matière de résidence, sa décision peut être portée en appel devant la Division de première instance de la Cour fédérale du Canada.

Je pense que la véritable question est la suivante: Si le ministre refuse d'accorder une dérogation, le requérant peut-il se pourvoir en appel? A mon avis, il ne devrait pas pouvoir, car on ne peut en appeler que de la décision d'un juge. Mais comme l'a indiqué le président, tout peut être porté en appel. Par conséquent, si le requérant est débouté par le ministre—et mon avocat pourra nous le confirmer—il peut se pourvoir en appel en vertu de la Loi sur la Cour fédérale. Est-ce bien cela, Mme Daniel?

Mme Anne Daniels, conseiller juridique, Secrétariat d'État: Il lui faudrait un moyen d'appel, et dans ce cas, je ne vois pas sur quoi il pourrait fonder son pourvoi. Comme l'a indiqué le greffier, si le juge a décidé de ne pas faire de recommandation au ministre et que sa décision soit portée en appel devant la Cour fédérale, celle-ci peut décider d'ordonner au juge de faire une recommandation au ministre. Cependant, une fois que le ministre a exercé son pouvoir discrétionnaire, il s'est acquitté de sa fonction. Il ne peut plus intervenir sur la même demande. Il a déjà décidé de ne pas exercer son pouvoir discrétionnaire, comme il est habilité à le faire. Le requérant pourrait éventuellement contester cette décision, mais je ne pense pas qu'il puisse obtenir gain de cause.

[*Text*]

Senator Hébert: Mr. Chairman, to come back to the spirit of the bill, it seems to me that that wife of a Canadian third secretary in Dakar—

Senator Bosa: Or the husband.

Senator Hébert: Yes, or the husband—would not be able to go to a judge of a citizenship court, because this new amendment would tell him right off that it is not the judge who can decide anything about his or her case; it would only by the minister. That is what it says here. Therefore your point that the judge will decide and recommend an appeal to the minister seems irrelevant to me. The person will not be able to go to the judge because it is specified that, in that special case, only the minister can decide. Therefore let us forget about the judge and the possible appeal. The minister is the only judge in the business, according to what I read here, and if the minister says no, and although I am not a lawyer, I am pretty sure that that means no and that it is final. I do not like that.

Senator Bosa: Mr. Chairman, if Senator Hébert would look at clause 2(1) of the bill where it states:

> Where a citizenship judge is unable to approve an application under subsection 13(2), he shall, before deciding not to approve it, consider whether or not to recommend an exercise of discretion under subsection 5(3), (4) or (4.1) or subsection 8(2), as the circumstances may require.

Senator Hébert: Yes, I read that, but I do not understand what it proves. The person in that situation who has lived outside of Canada for three years is outside of the rule as it stands now and the new rule says that only the minister can decide in a case such as that. Therefore why would that person go to a judge? In those circumstances, that person has no grounds to ask for citizenship.

Senator Bosa: Mr. Chairman, I think we should keep the matter in perspective. When the new Citizenship Act came into force all of these aspects pertaining to citizenship were considered. Unfortunately, this hardship that has been created in the case of Canadian citizens who marry foreign spouses was not dealt with in the present act. What we are trying to do here is to rectify, to some degree, that anomaly in the act. I do not feel strongly one way or the other as to whether it should be mandatory or discretionary. However, it seems to me that, by approving this amendment to the Citizenship Act, at least we meet a condition which has created a great deal of hardship for many Canadian citizens who have married foreign spouses. I have personal knowledge of at least one case in Argentina which motivated me to present this amendment. Since doing so, I have had extensive consultations with the research department of the Library of Parliament and with members of the Department of External Affairs who tell me that this amendment will go a long way to rectify the present anomaly. We felt it should be discretionary because, right now, it is not included in the present act, although frankly it was a provision that was contained in the previous act. We thought that by having a

[*Traduction*]

Le sénateur Hébert: Monsieur le président, pour en revenir à l'esprit du projet de loi, il me semble que la femme d'un Canadien qui occupe les fonctions de troisième secrétaire à Dakar . . .

Le sénateur Bosa: Ou le mari.

Le sénateur Hébert: Oui, ou le mari—ne serait pas en mesure de s'adresser à un juge de la cour de la citoyenneté, car d'après cette modification, c'est non pas le juge, mais uniquement le ministre, qui peut se prononcer sur son cas. C'est précisé ici. Je ne pense donc pas qu'il y ait lieu de considérer la possibilité que le juge recommande un appel auprès du ministre. Cette personne ne pourra s'adresser au juge, car le projet de loi précise que dans ce cas particulier, c'est uniquement le ministre qui décide. Il n'y a donc pas à parler du juge ni de la possibilité d'appel. Le ministre est le seul juge en la matière, d'après ce que j'ai pu lire dans le projet de loi, et si le ministre dit non, je suis certain, bien que n'étant pas avocat, que ce refus est définitif. Et ça ne me plaît pas.

Le sénateur Bosa: Monsieur le président, si le sénateur Hébert veut bien prendre connaissance du paragraphe 2(1) du projet de loi, il pourra y lire ceci:

> Lorsqu'un juge de la citoyenneté ne peut approuver une demande en vertu du paragraphe 13(2), il doit, avant de décider de ne pas l'approuver, examiner s'il y a lieu de recommander l'exercice des pouvoirs discrétionnaires prévus aux paragraphes 5(3), (4) ou (4.1) ou 8(2), selon le cas.

Le sénateur Hébert: Oui, j'ai lu cela, mais à mon sens, ça ne prouve rien. Dans cette situation, la personne qui a vécu pendant trois ans à l'étranger se trouve en dehors du champ d'application de la règle actuelle, et la nouvelle règle affirme que seul le ministre peut trancher un tel cas. Par conséquent, pourquoi cette personne s'adresserait-elle à un juge? Dans les circonstances, elle n'a aucun motif pour demander la citoyenneté.

Le sénateur Bosa: Monsieur le président, je pense que nous devons laisser la question dans une juste perspective. Lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la citoyenneté, toutes ces questions concernant la citoyenneté ont été étudiées. Malheureusement, le problème qui se pose dans le cas des citoyens canadiens qui épousent un étranger n'est pas résolu par la loi actuelle. Par cette modification, nous avons voulu remédier à une anomalie de la loi. Je n'ai pas de préférence marquée pour la formule obligatoire ou pour la formule discrétionnaire. Cependant, il me semble qu'en approuvant cette modification de la Loi sur la citoyenneté, nous pouvons résoudre un problème qui a causé bien des difficultés à de nombreux citoyens canadiens dont le conjoint est étranger. J'ai eu personnellement connaissance d'au moins un cas en Argentine, qui m'a incité à présenter cette modification. Depuis lors, j'ai consulté le Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement et des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, qui m'ont indiqué que cette modification allait en grande partie remédier à l'anomalie actuelle. Nous avons opté pour la formule discrétionnaire, car si elle ne figure pas dans la loi actuelle, elle figurait dans l'ancienne loi. À notre avis, un tel précédent devrait

[*Text*]

precedent like that, it would make it palatable for the two houses to adopt this amendment if presented in this way.

Senator Hébert: Mr. Chairman, I do not know what is wrong with me this morning, but I feel uneasy about giving total power to a minister—any minister—when it is such an obvious thing that we should accept as fair and just. If it is fair and just, why should we be timid about it or shy about it? Are we doing this to make sure that the government will say "yes" to a project like that more easily than if it is mandatory? Is that our purpose?

Mr. Raymond L. du Plessis, Q.C., Law Clerk and Parliamentary Counsel: Perhaps I could make a comment. One of the reasons why it is more in keeping with the spirit of the act to make it a discretionary power is that the present law is based on the fact that you have a right to become a Canadian citizen by reason of the physical fact of residence in Canada. This bill would provide for an exception to that rule.

Under the old law citizenship, of course, was a privilege and now it is a right. If you create exceptions, you must be very careful when you make such exceptions because the whole Act is based on the requirement of physical residence in Canada. Here we are talking about a situation where the residence is outside of Canada.

The length of time is the same, but the fact is that the person is not in Canada. If you make that a right, you could then open up other avenues of exception.

It seems to me, based on logic or from a philosophical point of view, it is probably better to make a narrow exception like this, that is, keep it within the scope of the basic thrust of the act, which is residence in Canada.

Right now in the act there are three other cases where we have exceptions. One of them is set out in terms of the right. In the other two cases, the exceptions are set out in terms of privileges, that is, they are subject to the discretionary powers of the minister and the Governor in Council respectively. It might be worthwhile looking at each one.

The exception that is set out in terms of a right is that of a child born outside of Canada to parents who, at the time of the child's birth, were non-Canadian but who later became Canadian citizens.

The Chairman: Is that section 5(3)?

Mr. du Plessis: No. It is subsection 5(2) of the Citizenship Act. Under that subsection, a minor, in such circumstances, is entitled as of right to obtain his or her citizenship without meeting the residency requirement.

One of the two exceptions that are set out in terms of a privilege is found in section 5(3) of the act. Under this subsection the minister may waive the residency requirement on compassionate grounds in the case of any person who is suffering from a disability. For the purposes of the act, "disability" is defined in section 2 to mean minors and those who are mentally incompetent.

The other exception involving the discretionary power is found in subsection 5(4). That subsection confers on the Governor in Council the power to direct the minister to grant citi-

[*Traduction*]

inciter les deux chambres à adopter la modification ainsi présentée.

Le sénateur Hébert: Monsieur le président, je ne sais pas ce que j'ai ce matin, mais il ne me semble pas bon de donner des pouvoirs absolus à un ministre, quel qu'il soit, dans un cas où les considérations d'équité sont aussi évidentes. Si c'est équitable, pourquoi tant de précautions? Est-ce qu'on veut s'assurer d'obtenir l'accord du gouvernement plus facilement que si la formule était obligatoire? Est-ce là l'objectif visé?

M. Raymond L. du Plessis, C.R., légiste et conseiller parlementaire: Je voudrais faire une remarque. La formule du pouvoir discrétionnaire est plus conforme à l'esprit de la loi, notamment parce que cette loi est fondée sur le droit à l'obtention de la citoyenneté canadienne, sous réserve des conditions de résidence au Canada. Ce projet de loi prévoit une exception à ce principe fondamental.

Dans l'ancienne loi, la citoyenneté constituait un privilège, alors que maintenant, c'est un droit. Lorsqu'on prévoit des exceptions à ce principe, on doit s'entourer de toutes les précautions, puisque toute la loi repose sur des exigences de résidence réelle au Canada. Dans le cas qui nous occupe, il est question de résidence à l'étranger.

Les délais sont les mêmes, mais il reste que le requérant ne réside pas au Canada. En lui reconnaissant le même droit, on risque d'ouvrir la porte à d'autres exceptions.

Pour des raisons de logique, et par principe, il me semble préférable de prévoir une exception limitée comme celle-ci, qui reste conforme à l'orientation fondamentale de la loi, fondée sur une exigence de résidence au Canada.

La loi actuelle comporte trois autres exceptions. L'une d'entre elles est formulée en termes de droit, tandis que les deux autres sont formulées en termes de privilège, à savoir qu'elles sont soumises aux pouvoirs discrétionnaires respectifs du ministre et du gouverneur en conseil. Il pourrait être utile de considérer chacune d'entre elles.

L'exception formulée en termes de droit concerne l'enfant né à l'étranger de parents qui, au moment de la naissance, n'avaient pas la citoyenneté canadienne, mais qui l'ont acquise par la suite.

Le président: Est-ce le paragraphe 5(3)?

M. du Plessis: Non. Il s'agit du paragraphe 5(2) de la Loi sur la citoyenneté. Selon cette disposition, un mineur a le droit, dans ces circonstances, d'obtenir la citoyenneté sans avoir à se conformer à l'exigence en matière de résidence.

L'une des deux exceptions formulées en termes de privilège apparaît au paragraphe 5(3) de la loi. Aux termes de ce paragraphe, le ministre peut écarter l'exigence en matière de résidence pour des motifs humanitaires dans le cas d'une personne atteinte d'une incapacité. Aux fins de la loi, l'article 2 définit l'incapacité comme étant l'incapacité juridique d'un mineur ou d'une personne mentalement incapable.

L'autre exception qui comporte l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire apparaît au paragraphe 5(4), qui confère au gouverneur en conseil le pouvoir d'ordonner au ministre d'accorder la citoyenneté pour remédier à des difficultés inhabituelles ou

[*Text*]

zenship in order to alleviate cases of special or unusual hardship or to reward service of exceptional value to Canada.

The amendment that is proposed in Bill S-8 would add a fourth exception to the residency requirement in the form of the new subsection that you find in the bill. This fourth exception would allow the minister to treat residence abroad as the equivalent of residence in Canada in a case where the applicant is married to and residing with a spouse who is living outside of Canada while serving in the Canadian forces or employed in the Public Service of Canada or of a province.

The Chairman: Are you saying "is married"? In actuality it is "was married" and that makes quite a lot of difference.

Mr. du Plessis: What I was talking about just now is the hypothetical situation that would be taking place right now. When you come to apply the bill, you are going to be looking at something that was in the past because you are going to be talking about a situation where the three years has already expired. So it has to be "was" in that context.

The bill says:

> "Any bill during which an applicant for a grant of citizenship under subsection (1)
>
> (a) was the spouse of a Canadian citizen . . . "

In other words, the three years has elapsed and that person has lived with the Canadian citizen who has served outside of Canada, either in the armed forces or in the public service of Canada or of a province, and the applicant did reside with that citizen. If three years has not expired, then the person cannot apply or cannot be considered.

The Chairman: But it might have happened ten years ago and no longer be true if they have divorced after three years, for instance.

Mr. du Plessis: You have raised a very interesting point: the question of divorce. This is where the minister would have some discretion and may require the discretion. It could be that immediately after the three-year period the parties come back and become divorced soon after their return to Canada. The purpose of the amendment is to encourage a certain degree of family cohesion so that marriage is not treated as a disability.

Senator Bosa: Although it may be sometimes.

Mr. du Plessis: So if there is no marriage when they return, it may well be that this would be a good case where there should be some discretionary power.

Senator Marsden: Is the term "spouse" being defined in common-law as well as whatever the alternative is, legally married status?

Senator Bosa: What is the definition of "spouse" in the Citizenship Act now?

Senator Marsden: I am afraid I do not have that.

Ms. Lane: It does not even use it in the current act.

Senator Marsden: In the general law of Canada—I am on shaky grounds here—is it not correct that the treatment of

[*Traduction*]

pour récompenser des services d'une valeur exceptionnelle pour le Canada.

La modification proposée dans le projet de loi S-8 ajouterait une quatrième exception aux exigences en matière de résidence, sous la forme du nouveau paragraphe qu'on trouve dans le projet de loi. Cette quatrième exception permettrait au ministre d'assimiler la résidence à l'étranger à la résidence au Canada dans le cas où la requérant est marié et vit avec un citoyen canadien résidant à l'étranger, où il occupe un poste au sein des Forces armées, de la Fonction publique fédérale ou de celle d'une province.

Le président: Vous dites «est marié»? En fait, c'est «était marié», ce qui est tout à fait différent.

M. du Plessis: Ce dont je viens de parler, c'est d'un cas hypothétique qui pourrait survenir maintenant. Si on applique les dispositions du projet de loi, on va considérer une situation passée, dans laquelle le délai de trois ans sera déjà écoulé. Dans ce contexte, il faut donc employer le passé.

Le projet de loi stipule:

> «. . . »toute période durant laquelle la personne qui demande la citoyenneté au titre du paragraphe (1)
>
> *a*) d'une part, était le conjoint d'un citoyen canadien . . .»

Autrement dit, les trois ans se sont écoulés et la personne en question a vécu avec un citoyen canadien en poste à l'étranger, soit dans les Forces armées, soit dans la Fonction publique du Canada ou d'une province, et le requérant résidait avec ce citoyen canadien. Si les trois ans ne sont pas écoulés, la demande est irrecevable.

Le président: Mais le séjour à l'étranger peut remonter à dix ans et il peut y avoir eu un divorce après la période de trois ans.

M. du Plessis: Vous évoquez une éventualité très intéressante, à savoir la question du divorce. C'est dans ce cas que le ministre doit être en mesure d'exercer son pouvoir discrétionnaire. Il pourrait arriver, immédiatement après la période de trois ans, que les deux personnes reviennent au Canada et divorcent peu après leur retour. La modification vise à favoriser la cohésion de la famille, de façon que le mariage ne soit pas considéré comme un cas d'incapacité.

Le sénateur Bosa: Alors que c'en est un, parfois.

M. du Plessis: Donc si le mariage n'existe plus au retour, on a un cas dans lequel l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire s'impose.

Le sénateur Marsden: Est-ce que le terme de conjoint est défini en common-law ou ailleurs comme applicable à des personnes mariées légalement?

Le sénateur Bosa: Comment définit-on le conjoint dans la loi actuelle sur la citoyenneté?

Le sénateur Marsden: Je crains de ne pouvoir répondre à cette question.

Mme Lane: Elle ne figure même pas dans la loi actuelle.

Le sénateur Marsden: Aux termes des règles générales de droit du Canada—j'avance sur un terrain glissant—les con-

[*Text*]

common-law spouses is the same as the treatment of other spouses for most purposes? It certainly is for social security purposes, Canada Pension Plan, armed forces pensions, etc.

Senator Bosa: Mr. Chairman, that is a legal question that goes far beyond my ability to answer.

The Chairman: Can someone else answer that?

Ms. Lane: I do not know because it is not part of the act at this point.

Senator Marsden: Let me ask Senator Bosa this: Is this something that you had considered or were you assuming that "spouse" meant one or the other or a most comprehensive definition?

Sentor Bosa: This matter was never considered, Mr. Chairman. I would like to volunteer an opinion here.

If a person comes to Canada under, for instance, a visitor's visa and that person decides to marry a Canadian citizen, notwithstanding the rules and regulations which would make it mandatory for the person to leave Canada and apply outside of Canada to be admitted into Canada, the situation of that person, having married a Canadian citizen, is then taken into consideration for the purposes of granting the person landed immigrant status.

We did not go beyond that provision of defining whether common-law would also apply to this because it never entered our mind. The case that I had come across was one in which this person was married under the definition of marriage as we understand it, as is commonly understood. From representations that I have received from departmental officials, that would apply to persons who are married in the traditional sense.

Senator Marsden: Whatever that is.

Senator Bosa: Whatever that is.

Senator Marsden: Perhaps, Mr. Chairman, I should say that I am fully in agreement with the spirit of making this change. I am not raising an objection. I am interested in how widely that would be defined.

I am also interested in the extent to which dual citizenship would arise here. I assume that dual citizenship would be the same for this group of people as it would be for any other citizen who had the capacity to hold dual citizenship, is that true?

Senator Bosa: Mr. Chairman, if a person has become a Canadian citizen under this provision or under the provisions of the Citizenship Act, I take it that person would be entitled to the same rights and privileges or obligations as any other person in Canada.

Of course that depends a great deal on the attitude of the country of origin. I believe that the U.S.S.R. does not recognize the citizenship of another country acquired by a person born in the U.S.S.R. that person in the eyes of the U.S.S.R. is still a Soviet citizen.

Senator Marsden: May I then ask another question about the discretion which citizenship judges now have? Reading the Foreign Service Community Association's submission, it appears that there are cases where people in fact had resided in

[*Traduction*]

joints de fait ne sont-ils pas considérés de la même manière que les autres dans la plupart des cas? Chose certaine, il en est ainsi en matière de sécurité sociale, de régime de pension du Canada, de pension des forces armées, etc.

Le sénateur Bosa: Monsieur le président, cette question d'ordre juridique déborde le cadre de ma compétence.

Le président: Quelqu'un d'autre peut-il y répondre?

Mme Lane: Je ne sais pas; ce n'est pas la loi pour l'instant.

Le sénateur Marsden: J'aimerais demander au sénateur Bosa s'il a examiné la question ou s'il présumait que le terme «conjoint» désignait les deux catégories ou avait une définition plus large.

Le sénateur Bosa: La question n'a jamais été étudiée, monsieur le président. J'aimerais avancer une opinion.

Si quelqu'un vient au Canada muni, par exemple, d'un visa de visiteur et décide d'épouser un citoyen canadien, en dépit du fait que les règles l'obligent à quitter le Canada pour présenter sa demande d'admission, ou tient compte de la situation de cette personne aux fins de l'octroi du statut d'immigrant reçu.

Nous n'avons pas déterminé si les conjoints de fait auraient droit au même traitement; cela ne nous est jamais venu à l'esprit. Le cas que j'ai examiné concernait une personne mariée selon la définition courante, c'est-à-dire comme on l'entend habituellement. D'après ce que m'ont dit des hauts fonctionnaires du ministère, cette disposition s'applique aux personnes mariées au sens traditionnel.

Le sénateur Marsden: Quel qu'il soit.

Le sénateur Bosa: Quel qu'il soit.

Le sénateur Marsden: Monsieur le président, j'aimerais signaler que je suis parfaitement d'accord avec l'esprit de cette modification. Je ne soulève pas d'objection. Ce qui m'intéresse, c'est de connaître la portée de cette définition.

Je voudrais également savoir dans quelle mesure la double citoyenneté s'appliquerait ici. Je présume que ce groupe serait considéré de la même manière que quiconque est en droit d'avoir une double citoyenneté, n'est-ce pas?

Le sénateur Bosa: Monsieur le président, si quelqu'un est devenu citoyen canadien aux termes de cette disposition ou de celles de la Loi sur la citoyenneté, je crois comprendre qu'il aurait les mêmes droits et privilèges ainsi que les mêmes obligations que toute autre personne au Canada.

Évidemment, tout dépend de l'attitude du pays d'origine. Je crois que l'URSS ne reconnaît pas la citoyenneté acquise par un natif de l'Union soviétique. Aux yeux de l'URSS, cette personne demeure un citoyen soviétique.

Le sénateur Marsden: J'aimerais alors poser une question sur les pouvoirs discrétionnaires qu'ont maintenant les juges de la citoyenneté. D'après le mémoire de l'Association de la communauté du service extérieur, il semble y avoir des personnes

[*Text*]

Canada for up to ten years, maybe more—I think that this is an average—but have never been here for three concurrent years, and do not meet the requirements of the act only for that reason. In other words, they have lived here a great many more years in total than are required to meet the requirements under the Citizenship Act. It seems difficult to understand why, under those circumstances, a citizenship court judge would not recommend an exception.

As far as I can see, the report does not explain why people under those circumstances would be denied citizenship. It does say that some people are reluctant to apply for citizenship; maybe that is the case here.

Ms. Pilar Doe, Chairman of the Citizenship Committee: I will give you some information.

Senator Marsden: You must come to a microphone for the translation people.

The Chairman: To make things easier, I see that Ms. Doe is able to answer some of the questions. I invite you to come to the table so that you can speak into the microphone. We will hear your testimony in this manner, which is more productive than to wait until a later time.

Senator Bosa: It would be interesting to know from what report Senator Marsden was quoting.

The Chairman: The one which is before us this morning.

Senator Marsden: The Foreign Service Community Association's submission on the Citizenship Act. In there you will read quotations—it is an interesting document—of people who have been discouraged from applying or who have felt that they were discouraged from applying. It says in the data—

The Chairman: Which page?

Senator Marsden: I am trying to find that out.

The Chairman: This was tabled this morning. These are the brief notes that these ladies are to present to us.

Ms. Doe: If I may, I will give you an example which perhaps can clarify this question.

In the present Canadian Citizenship Act it states that you may apply for citizenship when you have had three years of residence within the last four years. For example, concerning the spouse of a foreign service employee, everytime we go abroad the post is two years, and it can be two, three or four years. So that every time we go abroad we lose all of our rights. When we come back to Canada, we have to start all over again from zero. In some cases, the judge has used his discretion and agreed that we do not have the required three years. But in a lot of cases, the judge has said, "Well, you do not have the three years so you do not have the right to apply."

Senator Marsden: But why?

Ms. Doe: Who knows?

Senator Marsden: Have their appeals been made from that decision to the minister?

[*Traduction*]

qui ont résidé au Canada pendant dix ans, peut-être davantage—je pense que c'est la moyenne—mais jamais pendant trois années consécutives et pour cette seule raison, elles ne répondent pas aux exigences de la loi; autrement dit, elles n'y répondent pas bien qu'elles aient vécu ici beaucoup plus longtemps que ne le prévoit la Loi sur la citoyenneté. Il est difficile de comprendre pourquoi un juge de cour de citoyenneté ne recommanderait pas une exception en pareilles circonstances.

Si je ne m'abuse, le rapport n'explique pas pourquoi on refuserait la citoyenneté à ces personnes. Il ne précise pas si elles hésitent à demander la citoyenneté; peut-être est-ce le cas.

Mme Pilar Doe, présidente du comité de la citoyenneté: Je vais vous donner certains renseignements.

Le sénateur Marsden: Vous devez utiliser un micro pour que les interprètes vous entendent.

Le président: Pour faciliter les choses, je vois que Mme Doe peut répondre à certaines des questions. Je vous invite à la table pour que vous parliez devant le micro. Nous entendrons donc votre témoignage, ce qui sera plus productif que d'attendre de le faire plus tard.

Le sénateur Bosa: Il serait intéressant de savoir de quel rapport la sénatrice Marsden cite des extraits.

Le président: De celui que nous avons devant nous ce matin.

Le sénateur Marsden: Le mémoire de l'Association de la communauté du service extérieur concernant la Loi sur la citoyenneté. Vous y trouverez des citations — c'est un document intéressant — de personnes qui ont été dissuadées de présenter une demande ou qui en ont eu l'impression. Les données établissent que . . .

Le président: À quelle page?

Le sénateur Marsden: J'essaie de la trouver.

Le président: Ce document a été déposé ce matin. Vous avez là les notes que ces dames doivent nous présenter.

Mme Doe: Si vous le permettez, je vous donnerai un exemple qui éclaircira peut-être la question.

Dans la Loi sur la citoyenneté canadienne sous sa forme actuelle, il est dit que l'on peut demander la citoyenneté quand on a résidé trois ans au Canada au cours des quatres années précédentes. Par exemple, pour ce qui est du conjoint d'une personne employée à l'étranger dans la Fonction publique du Canada, j'aimerais signaler que lorsque nous allons à l'étranger, l'affectation est de deux, trois ou quatre ans. Donc, chaque fois que nous allons à l'étranger, nous perdons tous nos droits. Lorsque nous revenons au Canada, nous devons repartir à zéro. Dans certains cas, le juge a utilisé ses pouvoirs discrétionnaires et accepté la demande malgré l'absence des trois années requises. Mais dans la majorité des cas, le juge déclare que faute d'avoir les trois années requises, la personne n'a pas le droit de présenter une demande.

Le sénateur Marsden: Mais pourquoi?

Mme Doe: Qui sait?

Le sénateur Marsden: En a-t-on appelé de ces décisions au ministre?

[*Text*]

Ms. Doe: We do not have any notice that appeals have been heard.

Senator Bosa: We have the Registrar of Citizenship with us. Maybe we could get an opinion from Ms. Lane.

The Chairman: Yes, perhaps.

Ms. Lane: Yes; it is certainly correct that the current provision is three years residency out of the past four. So you only start counting four years back from the time that you applied and became a landed immigrant.

I would point out, however, that the case law is such in this area that there have been a number of decisions which indicate that continuous physical presence is not a requirement. If certain indications can be proved, for example, that you established a permanent base here, pied-à-terre, in Canada, and when you left you only intended to leave for temporary purposes and maintained some touchable, defineable ties with Canada during your absence, the continuous physical presence is not possible. In fact, we have had cases where people have not been here three times 365 days but have been here for less, because these other indications of residence were there. That is the other side of the coin as well.

Ms. Dawn Jones, Office Coordinator: There have in fact been cases where people have received citizenship as a result of judicial discretion. But this discretion, for some reason or other, has been sparingly used, and judges will allow perhaps one or two months less than the three years. They certainly do not, in general, allow people to accumulate a couple of years at one time and a year later on. Frequently, people have also had this position rejected. They have not been allowed citizenship, despite the fact that they were lacking simply one or two months. It may be because they do not own property—which is quite a common situation for foreign service people for various reasons. We know that it exists, but it has been sparingly used.

Senator Marsden: The case is quite common in the academic world of people who have been here and have gone away for academic purposes and, therefore, do not meet the three-year requirement but, nonetheless, receive citizenship. However, I understand the length of time is quite different.

May I ask one final question then? Of the two versions that we have in front of us this morning, which do you prefer?

The Chairman: That is Bill C-254 and S-8?

Ms. Doe: But C-254 has not been discussed today.

Senator Hébert: It has; it is in the agenda.

Senator Marsden: Senator Hébert has raised some questions. I must say that I, too, do not understand why you would give ministerial discretion—I assumed that they always had it. But it may be that I simply have not appreciated the case.

Ms. Jones: From our point of view, obviously, if it were mandatory it would be more satisfactory. I would not think that it would be a particular problem to have it discretionary unless I read the bill incorrectly. It seems to me that the judge

[*Traduction*]

Mme Doe: Que je sache, non.

Le sénateur Bosa: Nous avons avec nous la registraire de la citoyenneté. Peut-être pourrions-nous demander à Mme Lane son opinion.

Le président: Oui, peut-être devrions-nous le faire.

Mme Lane: Il est exact que la disposition actuelle prévoit trois années de résidence au cours des quatre années précédentes. Il s'agit des quatres années suivant l'obtention du statut d'immigrant reçu.

J'aimerais toutefois signaler que dans le droit jurisprudentiel, un certain nombre de décisions indiquent que la présence physique continue n'est pas nécessaire. S'il peut être établi, par exemple, que vous aviez une résidence permanente ici, un pied à terre au Canada, et que vous n'êtes parti que temporairement et avez maintenu au Canada des liens tangibles, définissables pendant votre absence, une présence physique continue est impossible. En fait, il y a eu des cas où la personne n'avait pas résidé ici 3 fois 365 jours, mais vu ces autres considérations, elle a obtenu gain de cause. C'est le revers de la médaille.

Mme Dawn Jones, coordonnatrice du bureau: Il y a eu effectivement des cas où la personne a obtenu la citoyenneté parce que le juge a utilisé ses pouvoirs discrétionnaires. Mais pour une raison ou une autre, les juges utilisent ces pouvoirs parcimonieusement et n'acceptent peut-être qu'un ou deux mois de différence par rapport aux trois années requises. En général, ils n'admettent pas que l'on ait accumulé deux ans par-ci, puis une année par-là. Mais il est également fréquent qu'une demande soit rejetée bien qu'il ne manque à la personne qu'un ou deux mois. Il peut arriver que ce soit parce qu'elle ne possède pas de biens, ce qui est souvent le cas dans le service extérieur, pour diverses raisons. Nous savons que les pouvoirs discrétionnaires existent, mais ils sont utilisés avec parcimonie.

Le sénateur Marsden: Il est fréquent que des universitaires se rendent à l'étranger pour étudier ou enseigner et qu'ils obtiennent la citoyenneté bien qu'ils n'aient pas les trois années requises. Toutefois, je crois comprendre que les périodes en cause ne sont pas comparables.

Puis-je poser une dernière question? Des deux versions que nous avons devant nous ce matin, laquelle préférez-vous?

Le président: Le projet de loi C-254 ou le projet de loi S-8?

Mme Doe: Mais le projet de loi C-254 n'a pas été débattu aujourd'hui.

Le sénateur Hébert: Oui; c'est dans l'ordre du jour.

Le sénateur Marsden: Le sénateur Hébert a soulevé certaines questions. Je dois dire que je ne comprends pas non plus pourquoi il serait question d'accorder des pouvoirs discrétionnaires au ministre—je présumais qu'il en avait toujours eu. Il se peut toutefois que j'aie mal compris.

Mme Jones: De notre point de vue, il est certain qu'il serait plus satisfaisant que ce soit obligatoire. À moins que j'aie mal lu le projet de loi, je ne pense pas que le caractère discrétionnaire pose un problème particulier. Il me semble que le juge

[*Text*]

may grant citizenship. It is only if he feels that he should not that he must refer it to the minister. With a provision like this in the act, I do not think that many of the judges would say no to our applicants.

We have discovered, from analyzing the responses that were sent to us in a survey that we did, that the only obstacle people are encountering is the residence requirement. We have seen letters from judges who have said, "You would make an excellent candidate for Canadian citizenship; it is too bad that you do not have those extra three weeks."

Senator Marsden: The way the bill is currently worded, "may, in the discretion of the minister" implies to my long, legal ears that it has to go to the minister for discretion.

Ms. Jones: I do not have that kind of reaction. Perhaps I am reading the bill incorrectly. I would have read it that the judge could approve citizenship, but if he felt that he could not he must send it to the minister.

Senator Hébert: That is not clear.

The Chairman: He could recommend this question.

Ms. Jones: Yes, he could. It reads on the second page that "he shall, before deciding not to approve it—" That is the way that I would see it.

Senator Marsden: Perhaps we could have an interpretation from the author of the bill as to which of those he meant.

Senator Hébert: It is not clear at all.

Senator Marsden: Senator Bosa, it is your bill. Which interpretation is the one that you intended: That it must be referred to the minister, or that it may be referred to the minister?

Senator Bosa: I did not draft the bill, I just expressed my desire about how the bill should be written.

Senator Marsden: Right.

Senator Bosa: Section 2 subsection 14(1) states:

> Where a citizenship judge is unable to approve an application under subsection 13(2), he shall, before deciding not to approve it, consider whether or not to recommend an exercise of discretion under subections 5(3), (4) or (4.1) or subsection 8(2), as the circumstances may require.

Senator Marsden: In other words, it is true that the citizenship court judge could grant citizenship. It is your intention that the citizenship court should not have to come to the minister, is that correct?

Senator Bosa: That is how I interpret it.

The Chairman: Perhaps Mr. du Plessis could give us his interpretation of the meaning of subsection 13(2).

Mr. du Plessis: I will have a look at that.

The Chairman: My understanding is that it refers to cases where the judge "shall" say, yes, or, no. It is my understanding that, with the passage of this bill, he may recommend that the minister use his discretionary powers. As a judge, he has no

[*Traduction*]

peut accorder la citoyenneté. C'est seulement s'il estime qu'il ne convient pas de le faire qu'il doit renvoyer la demande au ministre. Grâce à une telle disposition dans la loi, je ne pense pas que de nombreux juges diraient non à nos requérants.

D'après les réponses au sondage que nous avons fait, le seul obstacle est cette exigence en matière de résidence. Nous avons vu des lettres dans lesquelles des juges disaient que la personne aurait fait une excellente citoyenne canadienne, mais malheureusement, il lui manquait trois semaines.

Le sénateur Marsden: D'après la formulation actuelle du projet de loi, qui dit «le ministre a le pouvoir discrétionnaire . . . », j'ai bien l'impression que c'est lui seul qui exerce ce pouvoir.

Mme Jones: Ce n'est pas mon avis. J'interprète peut-être mal le projet de loi. Selon moi, le juge peut approuver une demande de citoyenneté, mais s'il estime que cela lui est impossible, il doit envoyer la demande au ministre.

Le sénateur Hébert: Ce n'est pas clair.

Le président: Il pourrait faire une recommandation.

Mme Jones: Oui, effectivement. À la deuxième page, il est dit: «il doit, avant de décider de ne pas l'approuver . . . » C'est ainsi que je le vois.

Le sénateur Marsden: Peut-être pourrions-nous demander à l'auteur du projet de loi lequel des deux sens il voulait donner à cette disposition.

Le sénateur Hébert: Ce n'est pas clair du tout.

Le sénateur Marsden: Sénateur Bosa, c'est votre projet de loi. Quelle interprétation vouliez-vous que l'on en donne: que la question doit être soumise au ministre ou peut l'être?

Le sénateur Bosa: Je n'ai pas rédigé le projet de loi; j'ai simplement fait savoir comment je souhaitais qu'il le soit.

Le sénateur Marsden: C'est juste.

Le sénateur Bosa: L'article 2 du projet de loi (paragraphe 14,1 de la loi) dit:

> Lorsqu'un juge de la citoyenneté ne peut approuver une demande en vertu du paragraphe 13(2), il doit, avant de décider de ne pas l'approuver, examiner s'il y a lieu de recommander l'exercice des pouvoirs discrétionnaires prévus aux paragraphes 5(3), (4) ou (4.2) ou 8(2), selon le cas.

Le sénateur Marsden: Autrement dit, il est vrai que le juge de cour de citoyenneté peut approuver une demande. Vous voulez que la cour de citoyenneté ne soit pas tenue d'en référer au ministre, n'est-ce pas?

Le sénateur Bosa: C'est mon interprétation.

Le président: M. du Plessis pourrait peut-être nous dire comment il interprète le paragraphe 13(2).

M. du Plessis: J'examinerai la question.

Le président: Je crois comprendre qu'il traite des cas où le juge «doit» dire oui ou non. Si je ne m'abuse, une fois ce projet de loi adopté, il pourrait recommander au ministre d'utiliser ce pouvoir discrétionnaire. En tant que juge, il n'a pas le choix.

[*Text*]

choice. If he has to make a negative decision under subsection 13(2) and he is unhappy with that decision, he can turn to the minister and recommend that he use his discretionary power.

Mr. du Plessis: I do not have a copy of subsection 13(2).

Senator Marsden: In your opinion, would the foreign spouse be any further ahead?

The Chairman: I do not know.

Senator Bosa: While Mr. du Plessis is reading subsection 13(2), may I add to the discussion that took place a moment ago which referred to the wife of a Canadian citizen serving outside who is repatriated and spends, perhaps, one or two years here and is then compelled to leave Canada and serve abroad again. This bill will correct that anamoly.

The Chairman: That is supposed to be decided at the discretion of the minister.

Senator Bosa: I am not talking about discretion, I am just answering the question that was put by Senator Marsden. She made reference to a brief that was presented by representatives of the foreign service where they described a person who was residing in Canada for less than the full period of three years and, because of circumstances, that person is forced to reside outside of Canada. I am saying that this amendment also comes to grips with that situation.

The Chairman: Senator Gigantès has asked permission to speak.

Senator Gigantès: I am a member of the committee. Mr. Chairman, I do not want to speak, I want to ask a question and I realize that I have to speak in order to ask that question. I do not expect to make a speech.

I remember, many years ago, when I was involved personally in this I was advised that, as an employee of *The Globe and Mail*, assigned by *The Globe and Mail* to Washington, I could use my years in Washington, since I was an employee of *The Globe and Mail* and paid by *The Globe and Mail*, to qualify for citizenship. Is this not true anymore?

Ms. Lane: Yes, this is not true.

Senator Gigantès: Was it ever true?

Ms. Lane: The provision that was in the act that related to Senator Bosa's bill talks about people who served in the armed forces of Canada or who were employed outside Canada in the public service of Canada or of a province. It does not mention the private sector.

Senator Gigantès: What happens to the idea that the Canadian embassy is Canadian territory? If the wife of a Canadian diplomat goes abroad accompanying her husband who is working in that embassy, they are, in effect, being moved to Canadian territory, are they not?

Senator Bosa: This is what the bill states.

Senator Marsden: Why is that not the case now?

The Chairman: Both of them have to live in the embassy.

[*Traduction*]

S'il doit rendre une décision négative aux termes du paragraphe 13(2) et qu'il le fasse à regret, il peut s'adresser au ministre et lui recommander d'utiliser son pouvoir discrétionnaire.

M. du Plessis: Je n'ai pas le texte du paragraphe 13(2).

Le sénateur Marsden: À votre avis, le conjoint étranger en serait-il plus avancé?

Le président: Je ne sais pas.

Le sénateur Bosa: Pendant que M. du Plessis lit le paragraphe 13(2), comme suite à la discussion qui a eu lieu tout à l'heure au sujet du cas du conjoint d'un citoyen canadien qui travaille à l'étranger dans la Fonction publique du Canada, est rapatrié, passe un ou deux ans ici, puis doit repartir, j'aimerais dire que le projet de loi corrigera cette anomalie.

Le président: La question est censée être tranchée par le ministre, à sa discrétion.

Le sénateur Bosa: Je ne parle pas de pouvoirs discrétionnaires; je réponds simplement à la question de la sénatrice Marsden. Elle a parlé d'un mémoire des représentants du service extérieur décrivant une personne qui résidait au Canada depuis moins de trois ans, mais qui, à cause des circonstances, a dû aller vivre à l'étranger. Je soutiens que la modification règle aussi cette situation.

Le président: Le sénateur Gigantès a demandé l'autorisation de prendre la parole.

Le sénateur Gigantès: Je suis membre du comité. Monsieur le président, je ne voulais pas m'étendre sur le sujet, mais simplement poser une question; je me rends compte toutefois qu'il me faudra faire un préambule avant de poser cette question. Ce ne sera pas un discours.

Il y a de nombreuses années, j'ai moi-même été dans une telle situation et l'on m'avait informé qu'en tant qu'employé du *Globe and Mail* affecté à Washington, je pouvais utiliser mes années de résidence là-bas pour obtenir la citoyenneté, car j'étais employé du *Globe and Mail* et payé par lui. Il n'en est plus de même?

Mme Lane: Il n'en est plus de même.

Le sénateur Gigantès: Il en a déjè été ainsi?

Mme Lane: La disposition de la loi à laquelle se rapporte le projet de loi du sénateur Bosa traite de ceux qui ont servi à l'étranger dans les forces armées du Canada ou qui étaient employés à l'étranger dans la fonction publique du Canada ou d'une province. Il n'est pas question du secteur privé.

Le sénateur Gigantès: L'ambassade canadienne n'est-elle pas en territoire canadien? Si l'épouse d'un diplomate canadien affecté dans une ambassade se rend à l'étranger pour accompagner son mari, ne sont-ils pas en territoire canadien?

Le sénateur Bosa: C'est ce que dit le projet de loi.

Le sénateur Marsden: Pourquoi n'est-ce pas le cas maintenant?

Le président: Les deux doivent vivre à l'ambassade.

[*Text*]

Senator Gigantès: If we take this too far, everytime a Canadian diplomat is not on the premises of the embassy, he has no diplomatic immunity. That is not true. The Canadian territory concept is what grants him immunity when he is not actually on the premises. Therefore, if he lives outside he still has the immunity and he is still enjoying an extraterritorial Canadian domicile. Why is not this extended to the wives or spouses? I may face that soon if the Senate is abolished and I have to follow my wife abroad.

Ms. Daniels: That is not quite the way it operates. The physical area where the embassy is located is not Canadian soil; it is part of the foreign country. However, it has a status and the embassy is inviable. This is to ensure that the foreign country cannot walk in and search through files and so on.

The other matter deals with the status of the individual. In other words, if you are a diplomat, you are entitled to this immunity. Canada can waive that immunity so if someone were to commit a crime abroad. Canada could waive the immunity. It is not directly related to the fact of whether it is Canadian soil or not.

Senator Gigantès: You could disqualify an applicant who commits a crime and waives the immunity. However, the Congress of Vienna still prevails. It says that the territory of an embassy is the territory of the nation represented by that embassy.

Why has this not been extended to the inhabitants? They cannot help it if they are sent abroad. They go abroad because of an act of the Canadian state. Presumably, many of them would like to stay here. I want to know what rationale in the citizenship provisions prevents this. It seems to be a simple matter.

Senator Bosa: I suppose Senator Gigantès did not have the benefit of having been here when the presentation of the bill was made.

This bill is designed to alleviate the hardship that is experienced now by a number of spouses married to Canadian citizens who are serving abroad. This is not a wholesale revision of the citizenship act.

We also have to keep in mind that we want to deal with the art of the possible. We are proposing a minor amendment that affects a number of people who are suffering as a result of the fact that the present citizenship act does not contain this provision.

I thought this was a simple, innocuous amendment. I never thought we would debate it so long but I am glad that there is so much interest in it and also a desire to expand on it. However, I would like to remind members of the committee that we have to deal with reality.

The Chairman: You know, as well as I do, that senators are unpredictable.

Senator Gigantès: I would still like our witnesses, if possible, to let me know, if not now, later, at their leisure, what is the rationale that prevents what Senator Bosa advocates from happening under existing legislation.

[*Traduction*]

Le sénateur Gigantès: À l'extrême, chaque fois qu'un diplomate canadien n'est pas à l'ambassade, il n'aurait pas d'immunité diplomatique, ce qui est faux. La notion même de territoire canadien lui confère l'immunité lorsqu'il est à l'extérieur de l'ambassade. Même s'il ne vit pas à l'ambassade, il a l'immunité; l'extra-territorialité s'applique à son domicile. Mais pourquoi n'en est-il pas de même des épouses ou conjoints? J'aurai peut-être ce problème bientôt si le Sénat est aboli et que je doive suivre ma femme à l'étranger.

Mme Daniels: Ce n'est pas tout à fait ainsi. L'endroit où est située l'ambassade n'est pas considéré comme territoire canadien; il fait partie du pays étranger. Cependant, l'ambassade a un statut particulier et elle est inviolable. De cette manière, le pays étranger ne peut s'y introduire pour fouiller dans les dossiers, etc.

L'autre problème concerne le statut de la personne. Autrement dit, si vous êtes diplomate, vous avez droit à cette immunité. Mais le Canada peut l'annuler si quelqu'un commet un crime à l'étranger. Il ne s'agit pas tant de la question de savoir si c'est un territoire canadien ou non.

Le sénateur Gigantès: Vous pourriez rejeter la demande de quelqu'un qui a commis un crime et annuler l'immunité. Mais les principes du Congrès de Vienne valent toujours. Ainsi, le territoire d'une ambassade est assimilé en territoire du pays représenté par cette ambassade.

Pourquoi cette notion n'a-t-elle pas été élargie aux particuliers? Ils n'y peuvent rien s'ils sont envoyés à l'étranger. Ils y vont pour l'État canadien. Il y en a peut-être beaucoup qui aimeraient rester ici. Je veux savoir quelle est la raison d'être des dispositions de la citoyenneté. Il me semble que c'est une question simple.

Le sénateur Bosa: Le sénateur Gigantès n'a pas eu la chance d'être ici lorsque le projet de loi a été présenté.

Ce projet de loi vise à atténuer les difficultés auxquelles se heurtent actuellement un certain nombre de conjoints de citoyens canadiens qui travaillent à l'étranger pour le compte du gouvernement canadien. Nous n'avons pas affaire à une révision générale de la Loi sur la citoyenneté.

Il faut aussi bien garder à l'esprit que nous voulons traiter de ce qui est possible. Nous proposons une modification mineure touchant un certain nombre de personnes qui ont des difficultés parce que la Loi sur la citoyenneté actuelle ne renferme pas cette disposition.

Je pensais que c'était une modification simple, anodine. Je n'aurais jamais cru que nous en discuterions aussi longtemps, mais je suis heureux de voir que l'on s'y intéresse beaucoup et qu'on veut l'élargir. Je rappellerais toutefois aux membres du comité que nous devons tenir compte de la réalité.

Le président: Vous savez aussi bien que moi que les sénateurs sont imprévisibles.

Le sénateur Gigantès: J'aimerais tout de même que nos témoins me fassent savoir, sinon maintenant, du moins plus tard, comme ils voudront, quelle est la raison pour laquelle ce

[*Text*]

The Chairman: We have two witnesses here who have been invited to present, what I think, is a very interesting study which will give us lots of information about the real situation. With your agreement, I would ask either Ms. Jones or Ms. Doe to present their brief so that we will have more information pertinent to the matter we are dealing with this morning.

Ms. Jones: Very briefly, Mr. Chairman, approximately a year ago we became more aware of this problem, but we did not know the extent of it, nor did we know the numbers we were dealing with. We conducted a survey and discovered that, to the best of our knowledge, within our group there are approximately 200 spouses in the position of wanting Canadian citizenship at the moment but not being able to get it. We have also discovered that approximately 20 foreign-born spouses per year are added to the pool, so to speak. So if you look at this situation, it is fairly obvious that there is a ten-year lag. Since the change in the law in 1977, we have acquired this backlog of 200 spouses. We confirmed that this difficulty does exist. Primarily, it is as a result of the nature of the job the requirement to be posted abroad. We also discovered that the residence requirement is the only obstacle that people are encountering. There are no other reasons for not granting citizenship.

There are two things that people can say against any sort of change. First, the department does allow people to stay in Canada for three years if that is necessary for a spouse to obtain citizenship. However, this can cause severe career difficulties for people at the Department of External Affairs, particularly at the moment, because there is a lot of difficulty within the department. As we stated before, judicial discretion is allowed and some people have obtained citizenship in this way. However, that discretion is used sparingly and inconsistently. It cannot be depended on. People who have gone through this experience have found it quite traumatic, whereas people who have otherwise obtained citizenship have found it a very enjoyable, thrilling experience.

In our view, therefore, this adds up to a discriminatory situation, despite the fact that these people are representing Canada. Even if someone is not an employee, he or she is officially representing Canada while abroad, to the extent that most of the host nationals simply assume that both spouses are Canadian.

Included in the material given to senators is a list of 11 other countries that we simply picked out of the air for comparison purposes. We called and asked what they did in similar situations. We discovered that where citizenship is sufficiently difficult to obtain, without exception they have made some kind of provision for foreign service spouses. In other cases, the process is easy enough to make that provision unnecessary. Senators can read one example of the sort of thing that can occur, which we feel is rather appalling. We have one foreign-born spouse who is a refugee. I believe she is a Cambodian, a boat person. She came to Canada with her entire family, all of whom have subsequently been granted Canadian citizenship. She has not because she has been abroad with her husband and

[*Traduction*]

que le sénateur Bosa préconise ne peut être réalisé aux termes de la loi actuelle.

Le président: Nous avons ici deux témoins que nous avons invités pour qu'ils nous présentent ce que j'estime être une étude très intéressante, qui nous en apprendra beaucoup sur la situation réelle. Avec votre permission, je demanderais à M. Jones ou Mme Doe de présenter leur mémoire pour que nous en sachions davantage sur la question à l'étude ce matin.

Mme Jones: Très brièvement, monsieur le président, il y a environ un an, nous sommes devenus plus conscients de ce problème, mais nous n'en connaissions pas l'étendue et nous ne savions pas non plus à combien de personnes nous avions affaire. Nous avons mené une enquête et découvert que dans notre groupe, il y a actuellement environ 200 conjoints qui veulent obtenir la citoyenneté canadienne, mais n'y parviennent pas. Nous avons aussi découvert qu'environ 20 conjoints nés à l'étranger s'ajoutent à cette liste chaque année. De toute évidence, nous avons un retard de dix ans. Depuis la modification de la loi en 1977, nous avons accumulé un arriéré de 200 cas. Nous avons confirmé l'existence de ce problème. Tout vient finalement du fait qu'il y a affectation à l'étranger. Nous avons aussi découvert que l'exigence relative à la résidence est le seul obstacle que l'on rencontre. C'est la seule raison pour laquelle on refuse la citoyenneté à ces personnes.

Deux points peuvent être soulevés contre toute espèce de changement. Premièrement, le ministre permet qu'un employé reste au Canada pendant trois ans si c'est nécessaire pour que son conjoint obtienne la citoyenneté. Mais cela peut causer de sérieux problèmes de carrière au personnel du ministère des Affaires extérieures, surtout en ce moment, où il y a beaucoup de difficultés au ministère. Comme nous l'avons dit plus tôt, il est loisible au juge d'exercer ces pouvoirs discrétionnaires et c'est grâce à cela que certaines personnes ont obtenu la citoyenneté. Mais ces pouvoirs sont utilisés parcimonieusement et sans cohérence. On ne peut s'y fier. Pour certains, l'expérience est traumatisante, tandis que pour ceux qui obtiennent la citoyenneté, elle est agréable et captivante.

À notre avis, cela ajoute à une situation discriminatoire, en dépit du fait que ces personnes représentent le Canada. Même si quelqu'un n'est pas un employé du ministère, il représente officiellement le Canada quand il est à l'étranger dans la mesure où les ressortissants du pays hôte présument que les deux conjoints sont Canadiens.

Dans le document fourni aux sénateurs, figure une liste de 11 pays choisis au hasard pour fins de comparaison. Nous avons téléphoné dans ces pays pour demander ce qui s'y faisait dans des cas semblables. Même dans les pays où la citoyenneté est assez difficile à obtenir, des dispositions particulières sont prévues pour les conjoints des agents du service extérieur. Dans d'autres, le processus est tellement facile que cette disposition est inutile. Voici un exemple épouvantable de ce qui peut se produire. C'est l'histoire d'une réfugiée de la mer dont le conjoint est Canadien. Je crois qu'elle est cambodgienne. Elle est venue au Canada avec toute sa famille et tous, sauf elle, ont obtenu la citoyenneté canadienne. Dans son cas, on la lui a refusée parce qu'elle était allée à l'étranger avec son mari.

[*Text*]

has not been able to obtain it. In our view, of course, a change that would allow time abroad to be deemed time in Canada when serving with the government does make sense. It eliminates a discriminatory situation.

The Chairman: Thank you, Ms. Jones.

Senator Hébert: Mention has been made of 20 additional spouses per year. That was in reference to the diplomatic corps alone, was it?

Ms. Jones: Yes.

Senator Hébert: How many more would you add to that figure per year for all other categories of this proposed bill?

Ms. Jones: We have no knowledge of the figures for the other groups. We do not even have precise figures for the Department of External Affairs. These are simply the best estimates we an make.

Senator Hébert: At the most, we are dealing with a small number—a few hundred per year—that could be in that situation. If we consider that we need approximately 175,000 immigrants per year just to maintain the present level of our population and we only have 90,000 this year, my God, what are we talking about? I feel that these spouses have been chosen by some Canadian of some judgment, if he is a member of our diplomatic corps or if he is working abroad on behalf of Canada, and that that is the best possible guarantee we can have. Why could the granting of citizenship not be mandatory, then, and not left to the goodwill of the minister? That is a notion I just cannot accept easily, as a democrat. It is fair that all of these few hundred people per year obtain their citizenship. Let us do that and make it mandatory. That is my suggestion. We have already heard from our witnesses that they would they prefer that. They are our experts and, I repeat, prefer that. So what is wrong with that suggestion?

Senator Bosa: Mr. Chairman, I have a very brief intervention to make. The witnesses have stated that in the unscientific survey they made, they discovered some 200 cases pending and perhaps a few more per year in addition to that. But these numbers only represent those in the diplomatic service. What about those in the armed forces? What about people in the service of the provinces who work outside Canada? The number could be a lot greater than 200. Really, the bill is not designed to deal with large-scale immigration. This bill is designed to alleviate some hardships that are experienced by a small number of people.

Senator Marsden: May I ask our witnesses how they interpret the term "spouse"? Would they want to see all forms of marriage, including common-law relationships, included in this term?

Ms. Doe: We have not thought about that, senator. I think we would have to go with the application of Canadian law, so we would not want to have any specific sort of definition for the term "spouse".

[*Traduction*]

Selon nous, il est évidemment très sensé d'adopter une modification grâce à laquelle le temps passé à l'étranger sera assimilé à la période de présidence au Canada dans le cas des conjoints d'employés du gouvernement à l'étranger. On supprime ainsi une situation discriminatoire.

Le président: Merci, madame Jones.

Le sénateur Hébert: On a fait mention de 20 conjoints supplémentaires par an. C'était par rapport au corps diplomatique seulement, n'est-ce pas?

Mme Jones: Oui.

Le sénateur Hébert: Combien y en aurait-il de plus par année en ajoutant toutes les autres catégories du projet de loi?

Mme Jones: Nous ne connaissons pas les chiffres pour les autres groupes. Nous n'avons même pas de chiffres précis pour le ministère des Affaires extérieures. Ce sont là les meilleures estimations que nous puissions faire.

Le sénateur Hébert: Au plus, seul un petit nombre—quelques centaines par année—serait dans cette situation. Lorsqu'on sait qu'il nous faudrait environ 175 000 immigrants par année pour que notre population se maintienne à son niveau actuel et que nous n'en avons accepté que 90 000 cette année, alors Dieu, de quoi nous plaignons-nous? Je pense que ces conjoints ont été choisis par des Canadiens doués de jugement, puisqu'ils font partie de notre corps diplomatique ou représentent le Canada à l'étranger, et c'est la meilleure garantie que nous puissions avoir. Pourquoi l'octroi de la citoyenneté ne devrait-il pas être obligatoire plutôt que d'être soumis à la bonne volonté du ministre? C'est une notion que je trouve difficile à accepter, en tant que démocrate. Il ne serait que juste que ces quelques centaines de personnes visées chaque année obtiennent toutes leur citoyenneté. Faisons-en une règle obligatoire. C'est là ma suggestion. Nos témoins nous ont déjà dit que c'est ce qu'ils préféreraient. Ce sont des experts et, je le répète, c'est la mesure qu'ils préconisent. Cette suggestion n'a-t-elle pas de sens?

Le sénateur Bosa: Monsieur le président, j'aurais une brève intervention à faire. Les témoins ont affirmé qu'ils s'étaient rendu compte, suite à l'enquête peu scientifique qu'ils ont menée, que quelque 200 cas étaient en souffrance et peut-être un peu plus chaque année. Mais ces chiffres ne concernent que le service diplomatique. Qu'en est-il de ceux qui sont dans les forces armées? Qu'en est-il des gens au service des provinces qui travaillent à l'extérieur du Canada? Le nombre pourrait être beaucoup plus élevé que 200. Le projet de loi n'a rien à voir avec l'immigration à grande échelle. Il vise à atténuer les difficultés qui se posent pour un petit nombre de gens.

Le sénateur Marsden: Puis-je demander à nos témoins comment ils interprètent le terme «conjoint»? Faudrait-il que toutes les formes d'union, y compris celle de droit commun, soient incluses dans ce terme?

Mme Doe: Nous n'avons pas songé à cela, sénatrice. Je pense qu'il nous faudrait suivre la loi canadienne et ne pas donner de définition précise du terme «conjoint».

[*Text*]

Senator Marsden: So you would go with the definition of whatever else holds under our law. Thank you.

If I may, I would ask Senator Bosa this: If the phrase "in the discretion of the minister" were removed from line 21 of Bill S-8, what effect do you think that would have on the passage of this bill into law? Would it be more or less easy to accomplish?

Senator Bosa: It would be more difficult.

Senator Marsden: You think the minister would raise objections to that?

Senator Bosa: I think so.

Senator Marsden: Do you have any evidence you can give us to support that view?

Senator Bosa: I do not have any evidence of that, senator. The minister did not tell me that if citizenship were to be granted on a mandatory basis, the bill would be tossed out. But because of the very real problem faced by the people affected by this bill, we thought we should raise it in such a way as to make it as easy as possible to adopt in the other place. There may be other amendments in the future, but at the present time the 200 persons who are affected by the present law are denied this privilege. We are dealing with that particular aspect of the bill right now.

Senator Hébert: But why not do the right thing now? If the House of Commons does not like it the way we present it, it can always amend the bill.

Senator Bosa: There is already Mr. Pennock's bill in the other place. We do not know which will come up first. It may be this one or it may be his. I think his is No. 2 on the list. I think it is a good strategy to have my bill adopted as it is so that if his bill is rejected, this one might have an opportunity to be adopted. We will not then have the same bill presented twice, because once a bill has been presented in one form, it cannot again be presented in the same session once it has been rejected.

Senator David: I would like to know the honourable senator's strategy. Suppose that Bill C-254 were adopted by the Commons? That is the bill to which you referred a few moments ago.

Senator Bosa: Yes.

Senator David: What then would be your reaction?

Senator Bosa: I would be delighted. Mr. Chairman, perhaps I did not express myself clearly. I would like Bill C-254 to be passed and be made mandatory. But we are dealing here with the "art of the possible", and so we have the best of two choices. If this bill is not adopted, we will then deal with the other bill. If that bill is adopted, then this bill will die on the order paper.

Senator David: You have two versions of the same bill. You would, I suppose, like to have the same thing. If your bill was exactly similar to that from the Commons, it could have been drafted in the same way.

[*Traduction*]

Le sénateur Marsden: Donc, vous accepteriez la définition en usage dans nos lois. Merci.

Si vous me le permettez, je poserais la question suivante au sénateur Bosa: si le membre de phrase «Le ministre a le pouvoir discrétionnaire» aux lignes 7 et 8 du projet de loi S-8 était supprimé, serait-il plus facile ou plus difficile de faire adopter le projet de loi?

Le sénateur Bosa: Je pense que ce serait plus difficile.

Le sénateur Marsden: Vous croyez que le ministre s'y opposerait?

Le sénateur Bosa: Je le crois.

Le sénateur Marsden: Sur quoi vous appuyez-vous pour dire cela?

Le sénateur Bosa: Je n'ai aucune preuve, madame la sénatrice. Le ministre ne m'a pas dit que si la citoyenneté devait être accordée obligatoirement, le projet de loi serait rejeté. En raison toutefois des véritables problèmes qui se posent pour les gens concernés par ce projet de loi, nous avons cru bon de le présenter de façon à faciliter au possible son adoption dans l'autre Chambre. D'autres modifications pourraient un jour être apportées, mais pour l'instant, les 200 personnes visées par la loi actuelle se voient refuser ce privilège. C'est cet aspect particulier de la question qui nous intéresse.

Le sénateur Hébert: Mais pourquoi ne pas faire la bonne chose dès maintenant? Si la Chambre des communes n'aime pas la façon dont nous présentons le projet de loi, elle peut toujours l'amender.

Le sénateur Bosa: Il faut déjà compter avec le projet de loi de M. Pennock à l'autre endroit. Nous ne savons pas lequel sera étudié le premier. Ce peut être le nôtre comme ce peut être le sien. Je pense que le sien vient après le nôtre. Il serait bon que nous adoptions mon projet de loi dans sa forme actuelle de sorte que si le sien était rejeté, celui-ci pourrait être adopté. Ainsi, le même projet de loi ne serait pas présenté deux fois parce que lorsqu'un projet de loi a été présenté sous une forme, il ne peut l'être à nouveau au cours de la même session s'il a été rejeté.

Le sénateur David: J'aimerais connaître la stratégie de l'honorable sénateur. Supposez que la Chambre des communes adopte le projet de loi C-254? C'est celui auquel vous avez fait allusion il y a quelques instants.

Le sénateur Bosa: Oui.

Le sénateur David: Quelle serait d'abord votre réaction?

Le sénateur Bosa: J'en serais ravi. Monsieur le président, je ne me suis peut-être pas exprimé clairement. J'aimerais que le projet de loi C-254 soit adopté et crée une obligation. Tout est du domaine du possible et nous avons le meilleur de deux choix. Si ce projet de loi n'est pas adopté, nous étudierons alors l'autre. Si l'autre est adopté, alors celui-ci sera inutile; il restera en plan au Feuilleton.

Le sénateur David: Vous avez deux versions du même projet de loi. Je suppose que vous aimeriez avoir la même chose. Si votre projet de loi était analogue à celui de la Chambre des communes, il aurait pu être rédigé dans les mêmes termes.

[*Text*]

Senator Gigantès: Mr. Chairman, I have a compromise proposal.

The Chairman: I believe that Mrs. Jones has something to say.

Senator David: Senator Bosa, do you prefer your version or the one from the Commons?

Senator Bosa: I would prefer my version, because I am convinced that it has a better chance of being adopted by the government. The other version would be the ideal version, but what is the point of having something that is ideal when there is the feeling that it is not going to be adopted?

Senator David: Do you have any strong argument to adopt the Commons version? However, I arrived late to the committee; so perhaps you can give me your answer after the meeting.

Ms. Jones: I think my comment will refer to one or two things that have been mentioned. It is our belief that the provision was dropped in 1977 because it was seen as an expression of privilege, and there was to be no privilege. In our view, what they have done, of course, is to create a discriminatory position—but I think that was why it was dropped initially.

The Chairman: The right of becoming a Canadian citizen is based on residence—and that would have been perceived as a privilege in 1977; is that so?

Ms. Jones: That's right.

The Chairman: When we speak of the present bill, it is the 1977 bill.

Ms. Jones: Yes.

Senator Gigantès: Mr. Chairman, I would like to ask Senator Bosa whether he would accept the following changes in lines 21 to 24 of his bill: to strike out the words "may, in the discretion of the Minister", and substitute for those words "shall". It would then read: "shall be treated as equivalent to a period of residence in Canada for the purposes of paragraph (1)(*b*), unless the minister raises objections". That would be closer to Bill C-254, but it still leaves ministerial discretion. But he has to exercise a discretion to say "No" instead of the requirement of having to go to him and ask him to say "Yes".

Senator Bosa: I am flattered by Senator Gigantès' remarks, that he would think that I have the legal ability to draft an amendment on the spot, but I am wondering what would be the repercussions. Perhaps I should ask Mr. du Plessis.

Mr. du Plessis: Mr. Chairman, I think it is difficult to react to that on the spot. We would have to look at it in terms of the whole structure of the present Citizenship Act. Particularly there is the second clause of the bill. We have to see if the proposed amendment would be in harmony with the proposed amendment in clause 2 and with the rest of the Citizenship Act. When we are drafting an amendment to an act it is essential that it blend in with everything else in the act. So I could not give an immediate reaction to that. I would have to take that into consideration and respond later.

[*Traduction*]

Le sénateur Gigantès: Monsieur le président, j'aurais une proposition à faire en guise de compromis.

Le président: Je crois que Mme Jones a quelque chose à dire.

Le sénateur David: Sénateur Bosa, préférez-vous votre version ou celle de la Chambre des communes?

Le sénateur Bosa: Je préfère ma version parce que je suis persuadé qu'elle a plus de chance d'être adoptée par le gouvernement. L'autre version est la version idéale, mais à quoi bon lorsqu'on pense qu'elle ne sera pas adoptée?

Le sénateur David: Avez-vous un argument valable en faveur de l'adoption de la version de la Chambre des communes? Excusez-moi, mais je suis arrivé en retard et peut-être préféreriez-vous me répondre après la séance.

Mme Jones: Mon observation a trait à une ou deux choses qui ont été mentionnées. Nous croyons que la disposition a été abandonnée en 1977 parce que l'on considérait qu'elle équivalait à accorder un privilège et qu'aucun ne devait l'être. À notre avis, il y a eu de toute évidence discrimination mais je pense que c'est la raison pour laquelle la mesure a été abandonnée à l'origine.

Le président: Le droit de citoyenneté est fondé sur la résidence, et l'octroi de la citoyenneté aurait été considéré comme un privilège en 1977, n'est-ce pas?

Mme Jones: C'est exact.

Le président: Le projet de loi actuel est celui de 1977.

Mme Jones: Oui.

Le sénateur Gigantès: Monsieur le président, j'aimerais savoir si le sénateur Bosa accepterait les changements suivants aux lignes 7 à 24 de son projet de loi: éliminer le membre de phrase «Le ministre a le pouvoir discrétionnaire d'assimiler» et le remplacer par «Pourra être assimilée» et formuler en ces termes l'alinéa b): "d'autre part, résidait avec ce citoyen tandis que celui-ci était en service ou ainsi employé, à moins que le ministre n'y voit des objections». Nous nous rapprocherions ainsi du projet de loi C-254, mais le ministre conserverait son pouvoir discrétionnaire. Il aurait le pouvoir de dire non, mais il ne serait pas nécessaire de lui demander de dire oui.

Le sénateur Bosa: Je suis flatté que le sénateur Gigantès pense que je suis en mesure de formuler un amendement au pied levé, mais je me demande quelles répercussions cela pourrait avoir. Je devrais peut-être demander à M. du Plessis de nous éclairer.

M. du Plessis: Monsieur le président, il m'est difficile de répondre à cette question brûle-pourpoint. Je pense qu'il nous faudrait examiner la proposition par rapport à l'actuelle Loi sur la citoyenneté. Il faut notamment compter avec le deuxième article du projet de loi. Il nous faudrait voir si l'amendement proposé cadre avec la modification proposée à l'article 2 et avec l'ensemble de la loi sur la citoyenneté. Lorsque nous rédigeons une modification à une loi, il faut qu'elle cadre avec le reste. C'est pourquoi je ne peux vous répondre pour l'instant. Il me faudrait y réfléchir et vous répondre plus tard.

[*Text*]

Le président: Sénateur Rousseau.

Le sénateur Rousseau: Monsieur le président, je ne sais pas qui pourrait répondre à cette question mais, s'il y a un refus de reconnaître la citoyenneté canadienne à quelqu'un, est-ce que l'on y retrouve plus de femmes que d'hommes ou si le contraire s'applique?

Tenant compte du sexe, par exemple, est-ce qu'il y a plus de femmes que d'hommes à qui c'est refusé?

Senator Bosa: The spouses I had in mind were female.

Ms. Doe: Obviously there are more women than men; but we also have some men. The number of men is increasing; we are gradually having more men. But at present it is mainly women.

Le président: Sénateur Corbin, je crois que vous vouliez intervenir?

Le sénateur Corbin: Monsieur le président, je voudrais savoir pourquoi l'on limite cette proposition de correction d'une injustice ou d'une discrimination apparentes aux fonctionnaires du gouvernement?

Vous avez le cas des journalistes, par exemple, comme ceux de Radio Canada. J'en ai rencontré en Extrême-Orient ou en Amérique du Sud, à certaines occasions. Ils peuvent se retrouver dans des situations tout à fait analogues.

Alors, pourquoi pas aller un peu plus loin et accorder le même traitement d'exception aux journalistes? Pourquoi, dans l'esprit du sénateur Bosa et des autres auteurs de projets de loi semblables, a-t-on restreint cette possibilité aux fonctionnaires?

Senator Bosa: As I have already stated, we are dealing with the "art of the possible". The bill is designed for people who are serving Canada outside of the country. We did not want to make it too wide because it would then be more likely to be rejected. We felt that the best philosophy to follow in dealing with this matter was to deal with one thing at a time. This has priority, because we know of these cases. We have not received representations from people in the journalistic or banking sectors who have representatives abroad; but we did have representations from people who are in the service of Canada outside of this country. Those people are in this predicament. If this amendment is adopted, other people might say "Why does this not apply to us?", and we might consider another amendment or present another bill if the evidence indicates that there is hardship created in other sectors with regard to Canadian citizens serving outside of Canada.

Le sénateur Corbin: Monsieur le président, j'aimerais apporter un commentaire à la suite de cette réponse. Je trouve qu'en voulant corriger une injustice apparente, l'on veut accorder un traitement de faveur à une catégorie de personnes et on ne veut pas l'étendre à toute autre personne apte à devenir citoyen canadien et vivant une situation analogue.

[*Traduction*]

The Chairman: Senator Rousseau.

Senator Rousseau: Mr. Chairman, I don't know who might be able to answer this question, but if there are cases where Canada refuses to grant Canadian citizenship to someone, is that someone more likely to be a man or a woman?

Are there more women than men who get refused?

Le sénateur Bosa: Les conjoints que j'avais à l'esprit étaient des femmes.

Mme Doe: Ce sont en majorité des femmes, mais il y a aussi des hommes. Le nombre d'hommes augmente graduellement. À l'heure actuelle, toutefois, ce sont essentiellement des femmes.

The Chairman: Senator Corbin, I think you wanted to say something?

Senator Corbin: Mr. Chairman, I would like to know why the Bill limits its proposed rectification of an apparent injustice or discrimination to government employees.

Journalists for example are often in this situation, like the CBC correspondents I've met in the Far East and South America from time to time. They can find themselves in perfectly analogous situations.

So why not go a little further and extend the same special treatment to journalists? Why have Senator Bosa and the sponsors of other similar bills decided to restrict this option to government employees?

Le sénateur Bosa: Comme je l'ai déjà dit, tout est du domaine du possible. Le projet de loi intéresse les gens qui travaillent au service du Canada à l'étranger. Nous ne voulions pas qu'il ait une portée trop vaste parce qu'il risquerait davantage d'être rejeté. Nous avons cru que la meilleure façon de procéder serait d'aborder un problème à la fois. Celui-là est prioritaire, parce que nous connaissons ces cas. Nous n'avons pas reçu le témoignage des médias ou des banques qui ont des représentants à l'étranger, mais nous avons entendu celui de personnes qui travaillent au service du Canada à l'étranger. Nous savons qu'elles sont dans une situation difficile. Si cet amendement est adopté, d'autres personnses diront peut-être: «Pourquoi des mesures n'ont-elles pas été prévues à notre égard?», et nous pourrions alors envisager de proposer un autre amendement ou de présenter un autre projet de loi si tout tend à prouver que des difficultés se posent dans d'autres secteurs pour des citoyens canadiens travaillant à l'extérieur du pays.

Senator Corbin: Mr. Chairman, I would like to comment on that answer. It seems to me that in trying to rectify an apparent injustice, the Bill discriminates in favour of one category of person and against all other categories of person qualified to become a Canadian citizen and living in an analogous situation.

[*Text*]

On ne veut pas compliquer les choses, dit le sénateur Bosa. Je comprends très bien ce qu'il veut dire par cela. Mais, il me semble que lorsque l'on aborde la réforme d'une loi, on doit la pousser à fond et non pas faire de demi-réforme et temporiser.

Il est certain que si l'on approuve ce projet de loi dans sa forme actuelle ou quelque peu modifiée, d'autres catégories de personnes vont venir frapper à la porte. D'autres parrains de projets de loi vont nous présenter des textes pour corriger d'autres formes de discrimination. Je vous remercie, monsieur le président.

Le sénateur Gigantès: Monsieur le président, les sentiments qu'exprime le sénateur Corbin sont très généreux. La prudence du sénateur Bosa est bien fondée aussi. On mange un super sandwich bouchée par bouchée. Je ne vois aucune objection à reprendre le cas pour d'autres groupes qui nous demanderaient de les aider. Faisons cela bout par bout.

Les gens qui servent notre pays dans des ambassades ou dans les Forces armées ont des pressions autres: un peu moins de liberté, un peu plus de nécessité d'être aux aguêts à tout moment, représenter le pays 24 heures sur 24, et être beaucoup plus prudents dans leurs contacts avec d'autres personnes. Donc ils ont certaines contraintes que n'a pas un journaliste ou un homme d'affaires.

Je crois que ces gens, étant donné qu'ils servent le pays, méritent immédiatement un traitement spécial. Quand les autres groupes nous le demanderont, je suis prêt à le faire pour eux aussi. Je voudrais que l'on ait 300,000 nouveaux citoyens qui nous arrivent chaque année car c'est la seule solution économique pour le pays. Je vous remercie.

Senator Marsden: Mr. Chairman, I would like to add a further thought. We have gone to enormous lengths in this country to ensure spouses—by which we usually meant wives—were not considered the property of their husbands. There is a fine line if one begins to expand beyond those people who have as their duties working for the state and considers others in that context—I am not saying that the honourable senator proposed this point—and I feel that questions may be raised if we were to expand the bill too far on those points.

The Chairman: Am I right in reading from this morning's discussion that we are not yet ready to take a final decision on Bill S-8? Or do you feel ready to report the bill with or without amendment?

Senator Gigantès: I would like an answer on my amendment.

Mr. du Plessis: Mr. Chairman, I have had time to reflect on this point in the intervening period, and I think that the bill could be amended to make it mandatory simply by removing from line 21 the words "may in the discretion of the Minister" and substituting the word "shall", which would read:

> shall be treated as equivalent to a period of residence in Canada for the purposes of paragraph (1)(b).

Then we could eliminate clause 2. In that way we would have the equivalent of Bill C-254 and, in my opinion, have wording

[*Traduction*]

Senator Bosa says that they didn't want to complicate things. I understand perfectly what he means. But it seems to me that when you set out to reform a piece of legislation, you ought to reform it thoroughly—no half measures, no temporizing.

If we pass this Bill as it stands, other categories of person are definitely going to be knocking at the door. Other sponsors are going to bring in bills designed to correct other forms of discrimination. Thank you, Mr. Chairman.

Senator Gigantès: Mr. Chairman, the sentiments expressed by Senator Corbin are very generous. But Senator Bosa's caution is justified too. You eat a dagwood nibble by nibble. I don't see any objection to looking at the matter again if other groups ask us to help them. Let's take things as they come.

The people who serve our country in embassies or the Armed Forces are under other pressures: they have a little less freedom, a little more need to be on guard, they have to represent their country 24 hours a day, and they have to be much more careful about their contacts with other people. So they're under certain constraints that a journalist or a businessman is not.

I think that these people, because they are serving their country, deserve special treatment, and promptly. When other groups ask for it, I'm ready to do it for them too. I'd like to see 300,000 new citizens arriving every year, because that's the economic solution for Canada. Thank you.

Le sénateur Marsden: Monsieur le président, j'aurais une autre idée à formuler. Nous avons fait l'impossible dans notre pays pour que les femmes ne soient pas considérées comme la propriété de leur mari. Il faut savoir où s'arrêter; si l'on commence à considérer sous le même éclairage des personnes autres que celles qui travaillent pour leur pays—et je ne dis pas que c'est ce que l'honorable sénateur a proposé—je crois que des difficultés pourraient se poser si le projet de loi allait trop loin en ce sens.

Le président: Ai-je raison de croire que nous ne sommes pas encore prêts à prendre une décision au sujet du projet de loi S-8? Ou vous sentez-vous en mesure de faire rapport du projet de loi avec ou sans amendement?

Le sénateur Gigantès: J'aimerais une réponse à mon amendement.

M. du Plessis: Monsieur le président, j'ai eu le temps de réfléchir à cette question dans l'intervalle et je pense que nous pourrions modifier le projet de loi de façon à créer une obligation en éliminant aux lignes 7 et 8 le membre de phrase «Le ministre a le pouvoir discrétionnaire d'assimiler» et en le remplaçant par:

> «Pourra être assimilée à».

Nous pourrions ensuite éliminer l'article 2. Nous aurions ainsi l'équivalent du projet de loi C-254 et, à mon avis, le libellé

[*Text*]

that is more consistent with the terminology of the Citizenship Act.

Senator Gigantès: I would accept that with pleasure.

Senator Hébert: I would agree.

Senator Marsden: Me, too.

Senator Gigantès: I propose that on line 21 we strike out the words "may in the discretion of the Minister" and substitute for those words the word "shall". I further propose that we strike out clause 2. That is, lines 21 to 25.

Senator Hébert: I second the motion.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I have another question. Perhaps it does not apply to a bill of this kind, but usually there is provision about when a bill comes into force. At least, Commons' bills have the wording, "this act shall come into force on a day to be fixed by proclamation."

Mr. du Plessis: Perhaps we could ask Ms. Lane about whether time would be needed for the drafting of the regulations. That is the usual reason why a date is fixed for proclamation.

Ms. Lane: Yes, we will need some time to change, particularly, the application forms.

The Chairman: So the wording in clause 2 of Bill C-254 would be the proper wording. Will somebody propose a clause for the coming into force of the act?

Senator Marsden: I so move.

The Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: And we will use the wording "to be fixed by proclamation." We have adopted three amendments. The first amendment is to clause 1, the second amendment deletes clause 2, and third amendment adds the new clause on proclamation. Are you ready to report the bill as amended to the Senate as soon as I have the wording of the amendments?

Senator Rousseau: I so move.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Then, I would thank the witnesses for their time and for coming here today.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

serait plus conforme à la terminologie de la Loi sur la citoyenneté.

Le sénateur Gigantès: J'accepterais avec plaisir.

Le sénateur Hébert: Je suis d'accord.

Le sénateur Marsden: Moi aussi.

Le sénateur Gigantès: Je propose que nous supprimions les termes «Le ministre a le pouvoir discrétionnaire» aux lignes 7 et 8 et que nous les remplaçions par «Pourra être assimilié». Je propose que nous supprimions également l'article 2.

Le sénateur Hébert: J'appuie la motion.

Le président: Les honorables sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: J'aurais une autre question à poser. Elle ne se rapporte pas à un projet de loi du genre de celui qui nous occupe, mais habituellement des dispositions prévoient l'entrée en viguer d'un projet de loi. Au moins, les projets de loi de la Chambre des communes disposent que «la loi entre en vigueur à la date fixée par proclamation».

M. du Plessis: Nous pourrions demander à Mme Lane s'il est nécessaire de prévoir du temps pour la rédaction des règlements. C'est habituellement la raison pour laquelle une date est fixée pour la promulgation.

Mme Lane: Oui, il nous faudra un certain temps pour apporter des modifications, notamment en ce qui concerne les formulaires de demande.

Le président: Ainsi le libellé de l'article 2 du projet de loi C-254 serait approprié. Quelqu'un pourrait-il proposer une disposition relative à l'entrée en vigueur de la loi?

Le sénateur Marsden: Je le propose.

Le président: Sommes-nous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Et nous utiliserons les termes «à la date fixée par proclamation». Nous avons adopté trois amendements. Le premier se rapporte à l'article 1, le deuxième vise la suppression de l'article 2 et le troisième ajoute une nouvelle disposition relative à la proclamation. Êtes-vous prêts à faire rapport au Sénat du projet de loi tel que modifié dès que j'aurai en main le libellé des modifications?

Le sénateur Rousseau: Je le propose.

Le président: Les honorables sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: J'aimerais donc remercier les témoins d'avoir bien voulu nous rencontrer aujourd'hui.

La séance est levée.

Social Affairs, Science and Technology

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of the Secretary of State:
Ms. Catherine Lane, Registrar of Citizenship;
Ms. Anne Daniels, Legal Advisor.

From the Foreign Service Community Association:
Mrs. Dawn Jones, Office Co-ordinator;
Mrs. Pilar Doe, Chairman of the Citizenship Committee.

Du Secrétariat d'État:
Mme Catherine Lane, greffier de l'enregistrement;
Mme Anne Daniels, conseiller juridique.

De l'Association de la communauté du service extérieur:
Mme Dawn Jones, coordonnatrice de bureau;
Mme Pilar Doe, présidente du Comité de la citoyenneté.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87-88

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Social Affairs, Science and Technology

Chairman:
The Honourable ARTHUR TREMBLAY

Thursday, December 10, 1987
Tuesday, February 9, 1988

Issue No. 5

Complete proceedings on:

Bill C-90, An Act to amend the Unemployment Insurance Act, 1971;

Bill C-254, An Act to amend the Citizenship Act;

and

Bill C-91, An Act to amend the Corporations and Labour Unions Returns Act

REPORTS OF THE COMMITTEE

NINTH REPORT (see Issue No. 10 of the Subcommittee on Training and Employment)

TENTH REPORT (Bill C-90)
ELEVENTH REPORT (Bill C-254)
TWELFTH REPORT (Bill C-91)

WITNESS:

(See back cover)

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Président:
L'honorable ARTHUR TREMBLAY

Le jeudi 10 décembre 1987
Le mardi 9 février 1988

Fascicule nº 5

Seul et unique fascicule concernant:

Le Projet de loi C-90, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage;

Le Projet de loi C-254, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté;

et

Le Projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers

RAPPORTS DU COMITÉ

NEUVIÈME RAPPORT (voir fascicule nº 10 du Sous-comité de la formation et de l'emploi)

DIXIÈME RAPPORT (Projet de loi C-90)
ONZIÈME RAPPORT (Projet de loi C-254)
DOUZIÈME RAPPORT (Projet de loi C-91)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

28875

STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

Chairman: The Honourable Arthur Tremblay

Deputy Chairman: The Honourable M. Lorne Bonnell

and

The Honourable Senators:

Bonnell	Marshall
Cottreau	Molson
David	*Murray (or Doody)
Gigantès	Robertson
Hébert	Rousseau
*MacEachen (or Frith)	Spivak
Marsden	Tremblay

Ex Officio Members

(Quorum 4)

Changes in the Membership of the Committee:

Pursuant to Rule 66(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Austin was replaced by that of the Honourable Senator Molson. (*Wednesday, October 14, 1987*)

The name of the Honourable Senator Cottreau was replaced by that of the Honourable Senator McElman. (*Wednesday, October 28, 1987*)

The name of the Honourable Senator McElman was replaced by that of the Honourable Senator Cottreau. (*Tuesday, November 17, 1987*)

The name of the Honourable Senator Flynn was replaced by that of the Honourable Senator Spivak. (*Wednesday, November 18, 1987*)

The name of the Honourable Senator Spivak was replaced by that of the Honourable Senator Macquarrie. (*Thursday, December 10, 1987*)

The name of the Honourable Senator Macquarrie was replaced by that of the Honourable Senator Spivak. (*Tuesday, December 15, 1987*)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: L'honorable Arthur Tremblay

Vice-président: L'honorable M. Lorne Bonnell

et

Les honorables sénateurs:

Bonnell	Marshall
Cottreau	Molson
David	*Murray (ou Doody)
Gigantès	Robertson
Hébert	Rousseau
*MacEachen (ou Frith)	Spivak
Marsden	Tremblay

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du Comité:

Conformément à l'article 66(4) du Règlement, la liste des membres du Comité a été modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Austin a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Molson. (*le mercredi 14 octobre 1987*)

Le nom de l'honorable sénateur Cottreau a été remplacé par celui de l'honorable sénateur McElman. (*le mercredi 28 octobre 1987*)

Le nom de l'honorable sénateur McElman a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Cottreau. (*le mardi 17 novembre 1987*)

Le nom de l'honorable sénateur Flynn a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Spivak. (*le mercredi 18 novembre 1987*)

Le nom de l'honorable sénateur Spivak a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Macquarrie. (*le jeudi 10 décembre 1987*)

Le nom de l'honorable sénateur Macquarrie a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Spivak. (*le mardi 15 décembre 1987*)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

Published under authority of the Senate by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the Minutes of Proceedings of the Senate October 30, 1986:

The Honourable Senator Gigantès moved, seconded by the Honourable Senator Nurgitz:

"That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to study and report upon the Consultation Paper on Training, issued by the Department of Employment and Immigration, tabled in the Senate on 11th December, 1984, and the document entitled "Employment Opportunities; Preparing Canadians for a Better Future", tabled at the First Minister's Conference held in Regina, Saskatchewan, on 14th and 15th February, 1985;

That Papers and evidence taken on the subject and the work accomplished during the 1st Session of the 33rd Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee report no later than December 1, 1987.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du 30 octobre 1986:

L'honorable sénateur Gigantès propose, appuyé par l'honorable sénateur Nurgitz,

«Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à faire enquête et rapport sur le document d'étude sur la formation, émis par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, déposé au Sénat le 11 décembre 1984 et le document intitulé: «Occasions d'emploi: Préparation pour l'avenir», déposé à la conférence des premiers ministres sur l'économie, tenue à Régina (Saskatchewan), les 14 et 15 février 1985;

Que les documents et témoignages recueillis à ce sujet et les travaux accomplis au cours de la 1re session du 33e Parlement soient déférés au Comité; et

Que le Comité fasse rapport au plus tard le 1er décembre 1987.

La motion, mise aux voix, est adoptée».

Le greffier du Sénat
Charles A. Lussier
The Clerk of the Senate

Extract from the Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, Tuesday, 4th November 1986:

"The Committee took note of the motion adopted by the Senate on October 30, 1986 authorizing the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology to study and report on the Consultation Paper on Training, issued by the Department of Employment and Immigration, tabled in the Senate on December 11, 1984 and the document entitled: "Employment Opportunities: Preparing Canadians for a Better Future", tabled at the First Ministers' Conference held in Regina, Saskatchewan on February 14 and 15, 1985.

The Honourable Senator Marshall moved—That a Sub-committee on Training and Employment be established for this purpose.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Bonnell moved—That the Committee Chairman and Vice-Chairman, as well as the Honourable Senators Gigantès, Robertson and Marsden form the said Sub-committee and that the Honourable Senators Gigantès and Robertson be appointed Chairman and Vice-Chairman respectively; and that the said Sub-committee be authorized to report from time to time to the Standing Committee.

Extrait des Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie du mardi 4 novembre 1986:

«Le Comité prend connaissance de la motion que le Sénat a adoptée le 30 octobre 1986 autorisant le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie à faire enquête et à faire rapport sur le Document d'étude sur la formation, émis par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, déposé au Sénat le 11 décembre 1984 et le document intitulé: «Occasions d'emploi: Préparation pour l'avenir», déposé à la conférence des premiers ministres sur l'économie, tenue à Régina (Saskatchewan), les 14 et 15 février 1985.

L'honorable sénateur Marshall propose—Qu'un Sous-comité de la formation et de l'emploi soit établi à cette fin.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Bonnell propose—Que le président et le vice-président du Comité, ainsi que les honorables sénateurs Gigantès, Robertson et Marsden soient membres dudit sous-comité et que l'honorable sénateur Gigantès et Robertson en soient les président et vice-président respectueusement; et que ledit sous-comité soit autorisé à faire rapport à l'occasion au Comité général.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Comité
Denis Bouffard
Clerk of the Committee

Extracts from the Minutes of Proceedings of the Senate of Tuesday, December 8, 1987:

"Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the motion of the Honourable Senator Bazin, seconded by the Honourable Senator Flynn, P.C., for the second reading of the Bill C-90, An Act to amend the Unemployment Insurance Act, 1971.

After debate, and—
The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Doody for the Honourable Senator Bazin moved, seconded by the Honourable Senator Rossiter, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

Extraits des Procès-verbaux du Sénat du mardi 8 décembre 1987:

«Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Bazin, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., tendant à la deuxième lecture du Projet de loi C-90, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Doody, au nom de l'honorable sénateur Bazin, propose, appuyé par l'honorable sénateur Rossiter, que le projet de loi soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Pursuant to the Order of the Day, the Honourable Senator Bosa moved, seconded by the Honourable Senator Lucier, that the Bill C-254, An Act to amend the Citizenship Act (period of residence), be read the second time.

After debate, and—
The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Bosa moved, seconded by the Honourable Senator Lucier, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Bosa propose, appuyé par l'honorable sénateur Lucier, que le Projet de loi C-254, Loi sur la citoyenneté (période de résidence), soit lu la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Bosa propose, appuyé par l'honorable sénateur Lucier, que le projet de loi soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extract from the Minutes of Proceedings of the Senate, Wednesday, January 27, 1988:

"Pursuant to the Order of the Day, the Honourable Senator Balfour moved, seconded by the Honourable Senator Ottenheimer, that the Bill C-91, An Act to amend the Corporations and Labour Unions Returns Act, be read the second time.

Extraits des Procès-verbaux du Sénat du mercredi 27 janvier 1988:

«Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Balfour propose, appuyé par l'honorable sénateur Ottenheimer, que le Projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers soit lu la deuxième fois.

After debate, and—
The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Balfour moved, seconded by the Honourable Senator Bazin, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Balfour propose, appuyé par l'honorable sénateur Bazin, que le projet de loi soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat
Charles A. Lussier
Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, DECEMBER 10, 1987
(28)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 11:05 a.m., the Chairman, the Honourable Senator M. Lorne Bonnell, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bonnell, Hébert, Macquarrie, Marsden and Robertson. (5)

Other Senator present: The Honourable Senator Bosa.

In attendance: The Official Reporters of the Senate.

The Committee proceeded to examine the Bill C-254 intituled: "An Act to amend the Citizenship Act (period of residence)", pursuant to its Order of Reference of Tuesday, December 8, 1987.

The Honourable Senator Bosa, Sponsor of the bill in the Senate, explained various provisions of the bill and answered questions.

The Honourable Senator Robertson moved,—
That the Chairman report the Bill C-254 to the Senate without amendment.

The question being put, on the said motion,—
It was resolved in the affirmative.

The Committee then proceeded to examine the Bill C-90 intituled: "An Act to amend the Unemployment Insurance Act, 1971", pursuant to the Order of Reference of Tuesday, December 8, 1987.

The Committee considered the provisions of the variable entrance requirement (VER) in the bill.

The Honourable Senator Robertson moved,—
That the Chairman report the Bill C-90 to the Senate without amendment but with the following recommendation:

> Your Committee recommends that the Government refrain from asking Parliament every year to extend the provisions of the Unemployment Insurance Act, 1971 governing the variable entrance requirement (VER) by introducing a bill to make the requirement a permanent feature of the Act.

The question, being put on the said motion, it was,—
Resolved in the affirmative.

At 11:30 a.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

TUESDAY, FEBRUARY 9, 1988
(31)

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 11:15 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Arthur Tremblay, presiding.

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 10 DÉCEMBRE 1987
(28)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, de la science et de la technologie se réunit aujourd'hui à 11 h 05 heures, sous la présidence de l'honorable sénateur Lorne Bonnell, vice-président.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, Hébert, Macquarrie, Marsden et Robertson. (5)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Bosa.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à son ordre du renvoi du mardi 8 décembre 1987, le comité étudie le projet de loi C-254, intitulé: Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (période de résidence).

Le parrain du projet de loi au Sénat, l'honorable sénateur Bosa, explique les dispositions du projet de loi et répond aux questions.

L'honorable sénatrice Robertson propose,—
Que le président fasse rapport du projet de loi C-254 au Sénat sans amendement.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à son ordre de renvoi du mardi 8 décembre 1987, le comité passe ensuite à l'étude du projet de loi C-90, intitulé: Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

Le comité examine les dispositions sur la norme variable d'admissibilité contenues dans le projet de loi.

L'honorable sénatrice Robertson propose,—
Que le président fasse rapport au Sénat du projet de loi C-90 sans amendement, mais formule la recommandation suivante:

> Le comité recommande que le gouvernement s'abstienne de demander chaque année au Parlement d'adopter un projet de loi en vue d'élargir les dispositions régissant la norme variable d'admissibilité contenues dans la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, de façon à leur donner un caractère permanent.

La question, mise aux voix, est adoptée.

A 11 h 30 heures, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

LE MARDI 9 FÉVRIER 1988
(31)

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 11 h 15, sous la présidence de l'honorable sénateur Arthur Tremblay, président.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bonnell, David, Gigantès, Marsden, Robertson, Rousseau and Tremblay. (7)

In attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witness:

From Statistics Canada:

Mr. Jacob Ryten, Assistant Chief Statistician, Business and Trade Statistics Field.

The Committee, pursuant to its Order of Reference of Wednesday, January 27, 1988, proceeded to examine Bill C-91, An Act to amend the Corporations and Labour Unions Returns Act.

Mr. Ryten made a statement and answered questions.

The Honourable Senator Bonnell moved,—

THAT the Chairman report Bill C-91, without amendment, to the Senate.

The question being put on the said motion, it was,—
Resolved in the affirmative.

At 11:35 p.m. the Committee continued *in camera*.

ATTEST:

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, David, Gigantès, Marsden, Robertson, Rousseau et Tremblay. (7)

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoin:

De Statistique Canada:

M. Jacob Ryten, statisticien en chef adjoint, Secteur de la statistique du commerce et des entreprises.

Le comité, conformément à son ordre de renvoi du mercredi 27 janvier 1988, étudie le Projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.

M. Ryten fait une déclaration et répond aux questions.

L'honorable sénateur Bonnell propose,—

QUE le président fasse rapport au Sénat sur le Projet de loi C-91, sans amendement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 11 h 35 le comité poursuit ses travaux à huis clos.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

TUESDAY, December 1, 1987

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

NINTH REPORT

Your Committee, which was authorized to study and report upon the Consultation Paper on Training, issued by the Department of Employment and Immigration, tabled in the Senate on 11th December, 1984, and the document entitled "Employment Opportunities: Preparing Canadians for a Better Future", tabled at the First Ministers' Conference held in Regina, Saskatchewan, on 14th and 15th February, 1985, has, in obedience to the Order of Reference of Thursday, October 30, 1986, proceeded to that examination and now presents its report. (*see* Issue No. 10 of the Subcommittee on Training and Employment)

Respectfully submitted,

Le président

ARTHUR TREMBLAY

Chairman

RAPPORTS DU COMITÉ

Le MARDI 1er décembre 1987

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

NEUVIÈME RAPPORT

Votre Comité, autorisé à faire enquête et rapport sur le Document d'étude sur la formation, émis par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, déposé au Sénat le 11 décembre 1984 et le document intitulé: «Occasions d'emploi: Préparation pour l'avenir», déposé à la conférence des premiers ministres sur l'économie, tenue à Régina (Saskatchewan), les 14 et 15 février 1985, a effectué cet examen conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 30 octobre 1986, et présente maintenant son rapport. (*voir* fascicule nº 10 du Sous-comité de la formation et de l'emploi)

Respectueusement soumis,

Le président

ARTHUR TREMBLAY

Chairman

THURSDAY, December 10, 1987

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

TENTH REPORT

Your Committee, to which was referred the Bill C-90, An Act to amend the Unemployment Insurance Act, 1971, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, December 8, 1987, examined the said Bill and now reports the same without amendment, but with the following recommendation:

Your Committee recommends that the Government refrain from asking Parliament every year to extend the provisions of the *Unemployment Insurance Act, 1971* governing the variable entrance requirement (VER) by introducing a bill to make the requirement a permanent feature of the act.

Le JEUDI 10 décembre 1987

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

DIXIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-90, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 8 décembre 1987, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec la recommandation suivante:

Votre comité recommande que le gouvernement cesse de demander, régulièrement au Parlement d'étendre la portée des dispositions de la *Loi de 1971 sur l'assurance-chômage* régissant la norme variable d'admissibilité (la NVA) en présentant un projet de loi qui confèrerait à cette exigence un caractère permanent.

THURSDAY, December 10, 1987

The Standing Senate, Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

ELEVENTH REPORT

Your Committee, to which was referred the Bill C-254, An Act to amend the Citizenship Act, has, in obedience to the

Le JEUDI 10 décembre 1987

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

ONZIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-254, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté, a, conformément à l'ordre

Order of Reference of Tuesday, December 8, 1987, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le vice-président

M. LORNE BONNELL

Deputy Chairman

de renvoi du mardi 8 décembre 1987, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

TUESDAY, February 9, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

TWELFTH REPORT

Your Committee, to which was referred the Bill C-91, An Act to amend the Corporations and Labour Unions Returns Act, has, in obedience to the Order of Reference of Wednesday, January 27, 1988, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le président

ARTHUR TREMBLAY

Chairman

Le MARDI 9 février 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

DOUZIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 27 janvier 1988, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

Ottawa, Thursday, December 10, 1987

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which were referred Bill C-90, to amend the Unemployment Insurance Act 1971, and Bill C-254, to amend the Citizenship Act (period of residence), met this day at 11 a.m. to give consideration to the bills.

Senator M. Lorne Bonnell (*Deputy Chairman*) in the Chair.

The Deputy Chairman: Honourable senators, as Senator Bosa and Senator Macquarrie are here to speak to Bill C-254, I would suggest that, with your approval, we reverse the order of items on our agenda and proceed to deal first with Bill C-254, to amend the Citizenship Act (period of residence).

Hon. Senators: Agreed

The Deputy Chairman: As Senator Macquarrie is with the government on this bill, perhaps we will ask him to give us a brief explanation of the bill. This is a short bill and as far as I am concerned it is not a contentious one. Senator Macquarrie, can you tell us about this bill so that we will be prepared to vote on it later?

Senator Macquarrie: Thank you, Mr. Chairman. I appreciate your suggestion but as Senator Bosa is sponsoring this bill in the Senate and as he brought forward a very similar bill earlier in the session, Bill S-8, I would be very happy to defer to him.

The Deputy Chairman: Would you please proceed, Senator Bosa?

Senator Bosa: Thank you, Mr. Chairman. The purpose of this bill is to amend one section of the Citizenship Act to enable a foreign-born spouse of a Canadian citizen employed outside of Canada with our Department of External Affairs or with the Canadian armed forces or the public service of Canada or of a province, for the purposes of applying for citizenship, to count as residence in Canada the period during which the applicant has been with his or her spouse while serving outside of Canada.

The present act requires that a person applying for Canadian citizenship must be landed in Canada and must reside in Canada for three years. Since we consider our diplomatic posts outside of Canada as an extension of the territory of Canada, this amendment makes provision for those spouses to count the period of residence under the Citizenship Act as time spent in Canada. That is the basic essence of this amendment.

There are two observations I would like to make, Mr.Chairman.

The Deputy Chairman: Go right ahead.

Senator Bosa: You may be asked about this when you report on this bill. Bill C-254 has exactly the same objectives as Bill

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 10 décembre 1987

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie auquel ont été renvoyés le projet de loi C-90, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, et le projet de loi C-254, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (période de résidence), se réunit aujourd'hui à 11 heures pour étudier les projets de loi.

Le sénateur M. Lorne Bonnell (*vice-président*) occupe le fauteuil.

Le vice-président: Honorables sénateurs, comme les sénateurs Bosa et Macquarrie sont ici pour parler du projet de loi C-254, je propose, si vous le voulez bien, que nous inversions l'ordre des points à notre ordre du jour et traitions d'abord du projet de loi C-254, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (période de résidence).

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Étant donné que le sénateur Macquarrie représente le gouvernement pour ce projet de loi, peut-être lui demanderons-nous de nous donner de brèves explications. C'est un court projet de loi qui, en autant que je sache, ne prête pas à controverse. Sénateur Macquarrie, pourriez-vous nous commenter ce projet de loi de sorte que nous soyons prêts à prendre le vote tout à l'heure?

Le sénateur Macquarrie: Je vous remercie, monsieur le président. Je vous sais gré de m'accorder la parole, mais comme le sénateur Bosa a déposé ce projet de loi au Sénat et en avait déposé un très semblable au début de la session, le projet de loi S-8, je serais très heureux de lui céder ma place.

Le vice-président: La parole est à vous, sénateur Bosa.

Le sénateur Bosa: Je vous remercie, monsieur le président. Ce projet de loi a pour but de modifier un article de la Loi sur la citoyenneté pour permettre aux conjoints étrangers de citoyens canadiens travaillant à l'étranger pour le ministère des Affaires extérieures, les Forces armées canadiennes ou la Fonction publique du Canada ou d'une province, de compter comme période de résidence au Canada, aux fins d'une demande de citoyenneté, la période au cours de laquelle l'auteur de la demande a résidé avec son conjoint qui travaillait à l'étranger.

La loi actuelle exige que tout auteur d'une demande de citoyenneté canadienne soit immigrant reçu et résidant du Canada depuis trois ans. Puisque nous considérons nos postes diplomatiques à l'extérieur du Canada comme une extension de notre territoire, cette modification permet aux conjoints en cause de considérer la période de résidence en vertu de la Loi sur la citoyenneté comme du temps passé au Canada. C'est le sens de cette modification.

Je voudrais faire deux remarques, monsieur le président.

Le vice-président: Allez-y.

Le sénateur Bosa: Peut-être vous posera-t-on cette question lorsque vous ferez rapport du projet de loi. Le projet de loi C-

[*Text*]

S-8, which was given third reading in the Senate on October 3, after which it was sent to the House of Commons. It is now among other private members' public bills to be drawn for consideration. But the other place, as you know, has already considered Bill C-254, which is identical to Bill S-8. Someone may ask what will happen to Bill S-8 if we adopt Bill C-254. All you can say is that I personally will not ask anyone to sponsor Bill S-8 in the ther place, and consequently it will die on the order paper.

The Deputy Chairman: I can say that you have given us that assurance?

Senator Bosa: Yes, that I will not ask Mr. David Daubney, who volunteered to sponsor Bill S-8 in the other place, to proceed with the sponsorship there of the bill, and thus it will die on the order paper.

Another observation I wish to make is this. You may be asked what the difference is between Bill C-254 and Bill S-8. The only difference is that in Bill S-8 the time that an applicant for Canadian citizenship resided with his or her spouse outside Canada is described as a "period", whereas in Bill C-254 that time is described as "days". So days spent outside of Canada will be considered as days spent in Canada for the purposes of Canadian citizenship residency requirements. Bill S-8 provides that any period spent outside of Canada will be considered as a period spent in Canada for the purposes of residency requirements under the Citizenship Act.

Those are the three basic points I wished to make, Mr. Chairman.

The Deputy Chairman: Senator Macquarrie, do you have anything you would like to say about the bill?

Senator Macquarrie: I approve of everything that Senator Bosa said. As I said in the chamber, this is a case of bringing justice to some very splendid people who are working well on behalf of our country. I am proud that the Senate is dealing with this matter so swiftly and with such interest.

The Deputy Chairman: It seems to me that under the rules of the Senate you cannot have two bills having the same object during the same session. Since we have already passed Bill S-8, which has the same object, can we now pass Bill C-254 in the same session? Can we do this under the rules of the Senate?

Senator Macquarrie: I wouldn't dare pronounce myself on the rules.

Senator Bosa: Mr. Chairman, I can answer the question if no one else wishes to speak on this. It is within the rules of the Senate for us to accept Bill C-254. We have already given it second reading. We have passed that particular hurdle. If anyone questions whether under our rules we can deal with the same object a second time during the same session, the answer is that it is permissible provided that both bills do not originate in the Senate itself. For instance, I sponsored Bill S-8 in the Senate. If another senator were to sponsor another bill for the same object, then it would be against the rules we abide by. I

[*Traduction*]

254 vise exactement les mêmes objectifs que le projet de loi S-8 qui a franchi l'étape de la troisième lecture au Sénat le 3 octobre pour ensuite être envoyé à la Chambre des communes. Il fait maintenant partie des autres projets de loi d'initiative parlementaire à étudier. Mais l'autre endroit, comme vous le savez, a déjà étudié le projet de loi C-254, qui est identique au projet de loi S-8. On pourrait alors se demander ce qui arrivera au projet de loi S-8 si nous adoptons le projet de loi C-254. Je puis dire que je ne demanderai à personne de parrainer le projet de loi 8-8 à l'autre endroit et que, par conséquent, il mourra au Feuilleton.

Le vice-président: Puis-je dire que vous nous l'assurez?

Le sénateur Bosa: Oui, je ne demanderai pas à M. David Daubney de parrainer le projet de loi S-8 à l'autre endroit, même s'il s'était porté volontaire pour le faire. Cette mesure législative mourra donc au Feuilleton.

Je voudrais faire un autre commentaire. Peut-être vous demandera-t-on la différence entre les projets de loi C-254 et S-8. La seule différence est qu'on parle dans le projet de loi S-8 de «période» de résidence au Canada, alors qu'il est question dans le projet de loi C-254 de «jour». En conséquence, un jour de résidence à l'étranger sera assimilé à un jour de résidence au Canada aux fins des exigences pour l'obtention de la citoyenneté canadienne. Le projet de loi S-8 stipule que toute période à l'extérieur du Canada est assimilée à une période de résidence au Canada pour l'application des exigences de résidence de la Loi sur la citoyenneté.

Ce sont les trois points que je voulais soulever, monsieur le président.

Le vice-président: Sénateur Macquarrie, avez-vous des commentaires à formuler au sujet du projet de loi?

Le sénateur Macquarrie: Je suis d'accord avec tout ce qu'a dit le sénateur Bosa. Comme je l'ai dit à la chambre, il s'agit de rendre justice à des gens splendides qui font du bon travail pour le compte de notre pays. Je suis fier que le Sénat traite de cette question avec autant de célérité et d'intérêt.

Le vice-président: Il me semble que le règlement du Sénat ne nous permet pas d'étudier deux projets de loi ayant le même objet au cours de la même session. Comme nous avons déjà adopté le projet de loi S-8 cette session-ci, pouvons-nous maintenant adopter le projet de loi C-254 dont l'objet est le même que celui du projet de loi S-8? Le Règlement du Sénat nous le permet-il?

Le sénateur Macquarrie: Je n'oserais me prononcer là-dessus.

Le sénateur Bosa: Monsieur le président, je peux répondre à cette question si personne d'autre ne désire le faire. Nous pouvons adopter le projet de loi C-254 sans enfreindre le Règlement. Nous l'avons déjà adopté en deuxième lecture. Nous avons déjà franchi cet obstacle. Quant à savoir si nous pouvons, en vertu du Règlement, étudier deux mesures ayant le même objet au cours d'une même session, c'est possible en autant que les deux projets de loi ne proviennent pas du Sénat lui-même. Par exemple, j'ai parrainé le projet de loi S-8 au Sénat. Si un sénateur avait parrainé un autre projet de loi

[*Text*]

have the references in my office and would be pleased to make them available to you, Mr. Chairman. The reason I didn't bring them with me is that we have already passed this particular hurdle. If someone wanted to raise this question he would have had to do so on second reading. In any event, if the question had been raised we had an explanation.

The Deputy Chairman: My understanding is that so far we have only agreed to the bill in principle, and the bill might well be amended many times here in committee. We have not passed the bill yet, but we did pass Bill S-8. My concern is whether we can pass a second bill on the same subject?

Senator Bosa: Yes.

The Deputy Chairman: Can you put up arguments to support that?

Senator Bosa: Yes.

The Deputy Chairman: If somene gets up in the chamber and challenges what we are doing, instead of my having to defend our position you can get up and defend it because you have all the arguments.

Senator Bosa: Yes.

The Deputy Chairman: I have nothing against the bill itself. I don't see anything contentious in it. Does anyone else see anything contentious in the bill? Would someone move that we report the bill without amendment?

Senator Robertson: I so move, Mr. Chairman.

The Deputy Chairman: Does the motion carry?

Hon. Senators: Carried.

The Deputy Chairman: Honourable senators, we will now proceed to consider Bill C-90, to amend the Unemployment Insurance Act, 1971. Apparently the sponsor of this bill didn't think it worthwhile to come and explain it to us, and the minister didn't send anyone over from his office because I guess he thought the bill was easy to understand. Honourable senators, how do you want to handle this bill.

Senator Hébert: Could you just summarize the government's intention in introducing this bill? What is its purpose?

The Deputy Chairman: The purpose of the bill is to amend the Unemployment Insurance Act in order to extend the variable entrance requirement. It seems to me that they are changing the date. With respect to the number of qualifying weeks, all that portion of subsection 17(6) of the Unemploymennt Insurance Act, 1971 preceding paragraph (a) thereof is being repealed and the following substituted therefor:

> (6) During the period of one hundred and thirty-three months that begins on Decemer 4, 1977, the number of weeks that an insured person, other than a new entrant or re-entrant to the labour force, shall have in order to

[*Traduction*]

ayant le même objet il serait allé à l'encontre de notre Règlement. J'ai les informations nécessaires à mon bureau et je serais heureux de les mettre à votre disposition, monsieur le président. Je n'ai pas cru bon de les apporter avec moi, parce que nous avons déjà franchi cet obstacle. Si quelqu'un avait voulu soulever ce point d'ordre, il aurait dû le faire à l'étape de la deuxième lecture. De toute façon, si on l'avait soulevé, nous aurions pu fournir une explication.

Le vice-président: Sauf erreur, nous n'avons jusqu'à maintenant que donné notre approbation de principe au projet de loi qui pourrait bien être modifié à plusieurs reprises ici en comité. Nous ne l'avons pas encore adopté, alors que nous avons adopté le projet de loi S-8. Je me demande donc si nous pouvons adopter un deuxième projet de loi ayant le même objet?

Le sénateur Bosa: Oui.

Le vice-président: Avez-vous des arguments à l'appui?

Le sénateur Bosa: Oui.

Le vice-président: Si un sénateur se levait et mettait en question ce que nous faisons, je n'aurais pas à défendre notre position puisque vous disposez de tous les arguments nécessaires pour le faire.

Le sénateur Bosa: C'est exact.

Le vice-président: Je n'ai rien à redire contre le projet de loi lui-même. Je ne vois aucun point qui pourrait prêter à controverse. Quelqu'un y voit-il une disposition qui pourrait être controversée? Quelqu'un voudrait-il proposer que nous faisions rapport du projet de loi sans modification?

Le sénateur Robertson: Je le propose, monsieur le président.

Le vice-président: Voulez-vous adopter cette motion?

Des voix: Oui.

Le vice-président: Honorables sénateurs, nous allons maintenant étudier le projet de loi C-90, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage. Il semble que le parrain de ce projet de loi n'ait pas jugé utile de venir nous en expliquer la teneur. Le ministre n'a envoyé personne de son bureau parce que, je présume, il considère le projet de loi facile à comprendre. Honorables sénateurs, comment voulez-vous procéder avec ce projet de loi?

Le sénateur Hébert: Pourriez-vous résumer l'intention du gouvernement? Quel but vise-t-il?

Le vice-président: Ce projet de loi a pour but de modifier la Loi sur l'assurance-chômage de façon à élargir la norme variable d'admissibilité. Il me semble qu'il modifie la date. En ce qui a trait au nombre de semaines constituant la période d'admissibilité, toute la portion du paragraphe 17(6) de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage précédant l'alinéa *a*) est abrogée et remplacée par:

> «(6) Pendant la période de cent trente-trois mois qui commence le 4 décembre 1977, le nombre de semaines d'emploi assurable qu'un assuré, autre qu'une personne qui devient ou redevient membre de la population active, doit avoir à son actif pour recevoir des prestations est

[*Text*]

qualify for benefits shall be based on the regional rate of unemployment that applies to that person.

Subsection 17(7) of the act is being repealed and the following is being substituted therefor:

(7) The Commission may, with the approval of the Governor in Council and subject to affirmative resolution of Parliament, extend the period of one hundred and thirty-three months mentioned in subsection (6).

Section 2 of the bill provides that this act shall come into force or be deemed to have come into force on January 4, 1988.

It seems to me that if we don't pass this legislation before January 4, 1988, some people will lose their unemployment insurance benefits. Therefore, in order to make sure they do not lose their UI benefits and to give the commission, with the approval of the Governor in Council, an extended period beyond that date, we have to pass this bill before that time. The purpose of the bill is to make certain nobody loses his or her UI benefits on January 4, 1988.

Senator Robertson: The variable entrance requirement is being renewed for a year.

The Deputy Chairman: Right, it is being renewed for a year so that nobody will lose his or her unemployment insurance benefits because apparently the present legislation runs out on that date.

Senator Marsden: Mr. Chairman, it seems to me that if we were sensible we would amend this bill to extend this time beyond one year. The difficulty is that it is for only one more year and we will be sitting here again next year—probably without the sponsor of the bill being here—extending it for one more year. That was the thrust of the opposition commentary in the House of Commons. I am not responsible for this bill in the Senate. I don't know who is. Do you know, Mr. Chairman?

The Deputy Chairman: Senator Bazin moved second reading in the Senate, and Senator Corbin spoke to it. I would probably agree with you, Senator Marsden, except for one thing. If we try to amend the bill to extend the period for, say, three years or five years, the amended bill would have to go back to the House of Commons for consideration and then come back to the Senate and eventually receive Royal Assent. With the Christmas adjournment coming up next week, it might not be possible to deal with an amended bill in time and people might lose their unemployment insurance benefits come January 4, 1988.

Senator Marsden: I quite understand all that, but all of that could be done extremely quickly.

The Deputy Chairman: Yes.

Senator Marsden: We will be in the same position year after year unless we make a move, and since neither the sponsor of

[*Traduction*]

fonction du taux régional de chômage qui lui est applicable, et»

Le paragraphe 17(7) de la loi est abrogé et remplacé par:

«(7) La Commission peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil et sous réserve de résolution affirmative du Parlement, prolonger la période de cent trente-trois mois prévue au paragraphe (6).»

L'article 2 du projet de loi stipule que la loi entrera en vigueur ou sera réputée être entrée en vigueur le 4 janvier 1988.

Il me semble que si nous n'adoptons pas cette mesure législative avant le 4 janvier 1988, certains bénéficiaires vont perdre leurs prestations d'assurance-chômage. En conséquence, pour que ces prestataires ne perdent pas les prestations d'assurance-chômage auxquelles ils ont droit et que la Commission, avec l'approbation du gouverneur en conseil, dispose d'une période au-delà de cette date, nous devons adopter le projet de loi avant la date en question. Ce projet de loi vise à ce que personne ne perde ses prestations d'assurance-chômage le 4 janvier 1988.

Le sénateur Robertson: Il s'agit de prolonger l'application de cette disposition d'un an.

Le vice-président: C'est cela, de sorte que personne ne perde ses prestations d'assurance-chômage au moment où la loi tombera à échéance.

Le sénateur Marsden: Monsieur le président, il me semble qu'il serait sensé de modifier ce projet de loi de façon à prolonger l'application de cette disposition pour plus d'un an. Sinon, nous allons nous retrouver dans la même situation l'an prochain, en l'absence du parrain du projet de loi, pour adopter une nouvelle extension d'un an. Voilà l'essence des commentaires qu'a formulés l'opposition à la Chambre des communes. Je ne suis pas responsable de ce projet de loi au Sénat. Je ne sais pas qui l'est. Le savez-vous, monsieur le président?

Le vice-président: Le sénateur Bazin a proposé l'adoption du projet de loi en deuxième lecture au Sénat et le sénateur Corbin a fourni les explications nécessaires. Je suis d'accord avec vous, madame la sénatrice Marsden, à une exception près. Si nous essayons de modifier le projet de loi afin d'étendre la période de trois à cinq ans, le projet de loi modifié devra retourner à la Chambre des communes pour y être étudié, ensuite revenir au Sénat et recevoir éventuellement la sanction royale. Comme nous allons suspendre nos travaux la semaine prochaine pour le congé de Noël nous n'aurions peut-être pas le temps d'étudier le projet de loi modifié de façon à ce que les personnes en cause ne perdent pas leurs prestations d'assurance-chômage le 4 janvier 1988.

Le sénateur Marsden: Je comprends cela, mais toutes ces étapes pourraient être franchies très rapidement.

Le vice-président: C'est exact.

Le sénateur Marsden: Nous allons nous trouver dans la même position tous les ans si nous ne réagissons pas. Étant donné que ni le parrain du projet de loi au Sénat ni le porte-

[*Text*]

the bill in the Senate nor the opposition critic is here, I wonder if we should be dealing with it now.

Senator Robertson: I would prefer to deal with it now and perhaps make a recommendation that on the next occasion the legislation comes before us it should be amended so that this does not have to happen on a repeat basis.

Senator Marsden: What we are doing now we did last year.

Senator Robertson: Yes, so let's say, "Clean up your act an do it properly."

Senator Bosa: Report the bill with a recommendation?

Senator Robertson: Yes, just as a nudge. I know that this legislation is very difficult to amend.

Senator Bosa: Your proposal sounds sensible to me.

Senator Robertson: Senator Marsden, does that meet with your approval?

Senator Marsden: Well, I think that is what we will do.

The Deputy Chairman: Would you like me to make a motion that we pass the bill without amendment but with a recommendation that the government consider passing legislation so that this will not have to happen year after year.

Senator Robertson: Yes.

Senator Marsden: To make this variable entrance provision permanent.

The Deputy Chairman: Do you agree to that, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Robertson: I so move.

The Deputy Chairman: Does the motion carry?

Hon. Senators: Carried.

The Deputy Chairman: The motion is that we report Bill C-90, to amend the Unemployment Insurance Act, 1971, without amendment but with a recommendation that the legislation be changed so that we don't have to amend the legislation just a few days before Christmas every year.

There being no further business, the meeting is adjourned.

The committee adjourned.

Ottawa, Tuesday, February 9, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-91, to amend the Corporations and Labour Unions Returns Act, met this day at 11 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Arthur Tremblay (*Chairman*) in the Chair.

[*Traduction*]

parole de l'opposition ne sont ici, je me demande si nous devrions l'étudier maintenant.

Le sénateur Robertson: Je préférerais que nous l'étudions immédiatement et formulions une recommandation selon laquelle la prochaine fois que nous serons saisis de ce projet de loi il soit modifié de sorte à éviter de l'étudier à intervalles réguliers.

Le sénateur Marsden: C'est ce que nous avons fait l'an dernier.

Le sénateur Robertson: Disons donc: «Remédiez à cette situation de façon convenable».

Le sénateur Bosa: Faire rapport du projet de loi avec une recommandation?

Le sénateur Robertson: Oui, juste pour leur rafraîchir la mémoire. Je sais que cette mesure législative est très difficile à modifier.

Le sénateur Bosa: Votre proposition me semble sensée.

Le sénateur Robertson: Sénatrice Marsden, êtes-vous d'accord?

Le sénateur Marsden: Je crois que c'est ce que nous allons faire.

Le vice-président: Voulez-vous présenter une motion à l'effet que nous adoptions le projet de loi sans modification, mais accompagné d'une recommandation au gouvernement de façon à ce qu'il envisage d'adopter une loi qui empêchera ce processus de se répéter tous les ans.

Le sénateur Robertson: Je le propose.

Le sénateur Marsden: De sorte que cette disposition devienne permanente.

Le vice-président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Robertson: Je le propose.

Le vice-président: La motion est-elle adoptée?

Des voix: Adoptée.

Le vice-président: La motion vise à ce que nous fassions rapport du projet de loi C-90, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, sans amendement, mais accompagné d'une recommandation selon laquelle il y aurait lieu de modifier la loi de façon à ce que nous n'ayons pas à adopter une nouvelle modification quelques jours avant Noël chaque année.

Comme il n'y a pas d'autres points à l'ordre du jour, le Comité suspend ses travaux.

Le Comité suspend ses travaux.

Ottawa, le mardi 9 février 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, à qui a été déférée l'étude du projet de loi C-91, modifiant la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, se réunit aujourd'hui à 11 heures pour examiner ledit projet de loi.

Le sénateur Arthur Tremblay (*président*) occupe le fauteuil.

[*Text*]

The Chairman: Honourable senators, following a number of questions raised recently in the Senate, Bill C-91 was referred to our committee after second reading, in order that we might obtain from competent witnesses the answers to those questions, and perhaps to other questions that might be raised. I am therefore pleased to welcome Mr. Ryten from Statistics Canada. We thank him for appearing before this committee to answer any questions that might be raised. Mr. Ryten, I will ask you to introduce your colleagues.

Mr. Jacob Ryten, Assistant Chief Statistician, Business and Trade Statistics Field, Statistics Canada: Thank you, Mr. Chairman. Before introducing my two colleagues, let me thank you for calling us competent. On my right we have Mr. Robert W. Collins, who in Statistics Canada heads up the division charged with business finance. To my left is Mr. William Krause, Assistant Director of the division that is directly in charge of the operations relating to CALURA. I myself am responsible for the area of business and trade statistics.

The Chairman: Thank you, Mr. Ryten. Is it your wish to commence with your presentation, or do you wish to provide answers to the questions that were raised in the Senate and which have appeared in the *Debates of the Senate*; following which the members of the committee can proceed to ask further questions? Is that the way you would like to proceed?

Mr. Ryten: Thank you, Mr. Chairman, indeed it is. We were prepared to talk very briefly—by "very briefly" I mean less than five minutes—on the understanding of the issues that were raised at second reading on the floor of the Senate, as we read them from the record; and, of course, to the extent that my introduction does not answer all of the issues underlined, or, alternatively, if members of the committee have additional questions, my colleagues and I are prepared to help you in any way we can.

The three issues in question are whether or not the proposed amendment to the legislation assures users of the continued availability of data; secondly, whether or not access to privileged information is an issue in terms of using the data for the purposes for which they are collected; and, thirdly, whether, because of technical changes, there is a threat to the historical continuity of data which users of statistics perceive quite rightly as being a weakening of the general usefulness of statistics.

Under those three headings we can provide assurances that there are no changes in the classes of data that would be collected were the modifications to CALURA to pass. It would still be possible to provide the data that we have provided in the past on corporate ownership; it would still be possible to provide the data that we have provided in the past on the principal financial variables of corporations; it would still be possible to provide data on transfers of technology.

[*Traduction*]

Le président: Honorables sénateurs, à la suite des questions qui ont été soulevées récemment au Sénat, le projet de loi C-91 a été déféré à notre Comité après sa deuxième lecture, afin que nous puissions obtenir de témoins compétents en la matière les réponses à nos interrogations ou à d'autres questions qui pourraient survenir. Il me fait donc plaisir d'accueillir M. Ryten de Statistique Canada. Nous le remercions d'être venu témoigner devant nous ce matin pour nous aider à éclairir ces points. Monsieur Ryten, pourriez-vous nous présenter vos collègues.

M. Jacob Ryten, statisticien en chef adjoint, Secteur de la statistique du commerce et des entreprises, Statistique Canada: Merci beaucoup, monsieur le président. Avant de vous présenter mes deux collègues, laissez-moi vous remercier de nous considérer comme des gens compétents. À ma droite, voici M. Robert W. Collins, qui dirige la division chargée des finances des entreprises. À ma gauche, M. William Krause, directeur adjoint de la direction en charge du traitement des rapports exigés par la CALURA. Je m'occupe personnellement du secteur de la statistique du commerce et des entreprises.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Ryten. Préférez-vous débuter par un bref exposé ou voulez-vous répondre aux questions qui ont été soulevées au Sénat et qui sont publiées dans le compte rendu de nos délibérations? Après cela, les membres du Comité pourraient vous poser d'autres questions. Est-ce la façon dont vous voulez procéder?

M. Ryten: Merci beaucoup, monsieur le président. J'avais en effet l'intention de procéder ainsi. Nous avions pensé présenter un très bref exposé—c'est-à-dire de moins de cinq minutes—pour que nous nous entendions biens sur les points qui ont été soulevés à l'étape de la deuxième lecture au Sénat plénier, comme l'indique le compte rendu des délibérations. Bien entendu, mon introduction ne répondra peut-être pas à toutes les questions soulevées. Par ailleurs j'inviterais les membres du Comité à nous poser d'autres questions au besoin, car mes collègues et moi-même sommes disposés à vous aider au meilleur de notre connaissance.

Les trois points soulevés portent premièrement sur la question de savoir si les amendements qu'on propose d'apporter à la loi garantissent une certaine continuité dans les données disponibles; deuxièmement, on se demande si les renseignements confidentiels seront aussi accessibles et si les données seront bien utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été recueillies; et troisièmement, on se demande si, en raison de l'évolution de la technologie, l'on ne risque pas de provoquer des ruptures de continuité, auquel cas les utilisateurs de statistiques considéreraient à juste titre que les statistiques en général ne présentent plus le même intérêt.

En ce qui concerne ces trois aspects, nous pouvons vous assurer que les catégories de données recueillies resteront les mêmes, si la CALURA est modifiée comme prévu. Nous serions alors en mesure de fournir les mêmes données que celles que nous avons toujours fournies par le passé, notamment sur la propriété des corporations; même chose concernant les principales variables financières des corporations et les transferts de technologie.

[*Text*]

So far as access to privileged information is concerned, there is a modification in the proposals from what is established under the act, and the reasons why those proposals are made are the following: first—and I think this is probably the fundamental reason—Statistics Canada, in its 70 years of history, has found out that nothing makes businesses more nervous than the security and confidentiality of the data which they provide to Statistics Canada. That should not come as a surprise. Statistics Canada has an unmatched record of keeping data confidential, and that is why it manages to collect data of the utmost sensitivity without having to use the legal basis that allows the agency to collect the data.

However, in a case where, under the legislation, Statistics Canada were to provide access to policy analysts to individual information—which is the case in the legislation as it now exists—that might affect detrimentally our success in collecting the data.

Secondly—and this is a matter of fact—in the years since the amendment to CALURA was passed, to date only one request was received to have access to individual information, and that was a very minor, almost incidental, request—which suggests to us that there is not a great demand on the part of policy analysts to have access to that type of information—and, indeed, that should not come as a surprise, either, because a policy analyst is much more at home with aggregates rather than with individual data specific to a particular firm.

Thirdly, given the efforts that Statistics Canada has made to ease the response burden to its respondents, the classes of data that would be accessible to policy analysts would be very limited in any case, because one of the major sources of information for CALURA is the income tax records and the other records collected under the Statistics Act, neither of which could be disclosed in individual form.

The third item, historical continuity, is composed of the proposed changes likely to affect the continuity of statistics in order to ensure that no such effect will be noticeable to any user. In fact, only a small number of companies are affected by the proposed change. They account for approximately one-sixth of all assets and it is well within the capabilities of Statistics Canada to make the necessary statistical adjustments so that there will be no material interruption in the continuity of time series.

Mr. Chairman, those are the remarks which I hope address the questions that were raised on the legislation.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Ryten. Senator Marsden?

Senator Marsden: Thank you. Mr. Ryten, I would also like to thank you for answering the questions which I raised in the Senate.

On the last question, when you talk about statistical adjustments, do you mean estimates?

[*Traduction*]

Quant à l'accès aux renseignements confidentiels, on propose ici d'apporter certaines modifications à la loi, et ce, pour les raisons suivantes: premièrement—et je crois que c'est probablement la raison fondamentale—au cours de ses 70 ans d'existence, Statistique Canada a constaté que ce que craignent le plus les entreprises, c'est que les données qu'elles fournissent à Statistique Canada ne demeurent pas confidentielles. Cela ne devrait surprendre personne. Statistique Canada est exceptionnellement réputée pour sa manière de respecter la confidentialité des données, et c'est pourquoi elle réussit à recueillir les données les plus délicates sans avoir à recourir aux tribunaux pour obtenir les renseignements auxquels elle a droit.

Toutefois, si en s'appuyant sur une loi, Statistique Canada permettait à des analystes politiques d'accéder aux renseignements personnels—comme le prévoit la loi actuellement—cela pourrait nuire considérablement à notre efficacité dans la collecte des données.

Deuxièmement—et c'est un fait—depuis que des modifications ont été apportées à la CALURA, il y a eu seulement une demande d'accès à des renseignements personnels, et encore, il s'agissait d'une demande très banale, presque anodine—ce qui nous amène à conclure que les analystes politiques ne sont pas très nombreux à exiger l'accès à ce type d'information—et en réalité, cela ne devrait pas nous étonner, car les analystes politiques sont beaucoup plus intéressés à l'observation des groupes qu'aux données qui concernent les entreprises en particulier.

Troisièmement, compte tenu des efforts que Statistique Canada a faits en vue de faciliter la tâche de ceux qui ont à répondre à ses demandes de renseignements, les catégories de données auxquelles pourraient avoir accès les analystes politiques seraient très limités, car parmi les renseignements colligés aux termes de la CALURA, il y a les rapports d'impôt et les autres données recueillies en vertu de la Loi sur la statistique, qui ne doivent jamais être divulgués cas par cas.

Le troisième point a trait aux modifications qui pourraient menacer la continuité des statistiques et à la nécessité de s'assurer que les utilisateurs de statistiques ne se sentiront pas privés des sources dont ils ont besoin. En réalité, ces modifications ne touchent qu'un petit nombre d'entreprises. Elles visent environ le sixième de tous les éléments d'actif, et Statistique Canada peut très bien apporter les ajustements statistiques nécessaires pour qu'il n'y ait pas d'interruption réelle dans la continuité des séries chronologiques.

Monsieur le président, telles sont mes réponses aux questions qui ont été soulevées concernant ce projet de loi, et j'espère qu'elles vous satisferont.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Ryten. Sénatrice Marsden, à vous la parole!

Le sénateur Marsden: Merci beaucoup. Monsieur Ryten, j'aimerais moi aussi vous remercier d'avoir répondu aux questions soulevées au Sénat.

Concernant le dernier point, lorsque vous parlez d'ajustements statistiques, songez-vous à des estimations?

[*Text*]

Mr. Ryten: Yes, I mean estimates. However, I do not mean my answer to sound abrupt, so let me add to it. In fact, we have a small number of companies that have a fiscal year that is different from the calendar year. Their reports come in under the Income Tax Act and relate to their fiscal year. The adjustment would be to take their statement of assets and liabilities and convert it from a non-standard to a standard calendar year. While this adjustment is technically an asset, it is not the type of calculation which should materially affect the data.

Senator Marsden: As I said in the Senate, and as everyone seemed to agree, there is no great difficulty with this legislation. It is simply a matter of reassurance, because questions were raised in the other place that you were not given an opportunity to answer since you did not appear before their committee. However, I gather that you did talk to some members of Parliament privately.

Some of the issues that I raised relate to the statements made by people elsewhere and one of them concerned, of course, the transitional year. In light of the trade agreement, the transitional year turns out to be a fairly sensitive year. It will be interesting to see what happens in that respect.

I would like to ask you exactly what the transitional year will be. Will it be this coming year or will it start the moment that this legislation passes?

Mr. Ryten: Were the legislation to pass within the next two days or two weeks, the transitional year would be the data year 1988, which would be the year in which there are a number of other statistical effects, particularly on trade. However, we do not see this as affecting our ability to report on either ownership or on a firm's financial statements.

Senator Marsden: What is the position on technology transfer?

Mr. Ryten: Yes, also on technology.

Senator Marsden: I am sure you appreciate better than most that it is not simply a question of trade talks but, of course, that technology transfer is generally a more urgent matter within our economy, and I understand you are coming back on a number of questions that have been asked about that subject.

Is there some other agency that collects that type of data, in the way that Revenue Canada does on the Income Tax forms for the financial side?

Mr. Ryten: I do not think there is. However, perhaps I could answer your concern about technology by referring to two additional sources, both managed by Statistics Canada. Source number one is the current detail that is available in our quarterly balance of payments statements and the proposed detail that will be available for those statements which affect service receipts and payments, and include service receipts and payments for such things as patents, royalties, and so on.

[*Traduction*]

M. Ryten: Exactement. Il ne faudrait cependant pas mal m'interpréter, même si ma réponse peut vous sembler précipitée. En réalité, il y a un petit nombre d'entreprises dont l'année financière est différente de l'année civile. Leurs rapports concorderaient toujours avec leur année d'imposition. Il s'agirait alors de prendre leur bilan et, par un ajustement, d'en convertir les données en fonction de l'année civile. Bien que cet ajustement soit techniquement un atout, ce genre de calcul n'aura en pratique aucun effet sur les données.

Le sénateur Marsden: Comme je l'ai mentionné au Sénat, où nul n'a semblé me contredire, cette mesure législative ne pose pas de grands problèmes. Nous voulions simplement être rassurés. Les mêmes questions ont été posée à l'autre endroit sauf qu'on ne vous a pas donné la chance d'y répondre vu qu'on n'a pas songé à vous inviter à comparaître devant le comité de la Chambre des communes. Vous avez sûrement dû, cependant, avoir des entretiens privés avec quelques députés à ce sujet.

Certains des points que j'ai soulevés avaient trait aux déclarations faites par des personnes de l'extérieur. L'une d'elles portait, bien sûr, sur l'année de transition. Compte tenu de l'Accord de libre-échange, cette année de transition revêt une certaine importance. J'ai bien hâte de voir comment on en traitera.

J'aimerais vous demander quand se situara exactement cette année de transition? Sera-t-elle fixée à l'année prochaine ou débutera-t-elle au moment où cette loi sera adoptée?

M. Ryten: Si ce projet de loi était—adopté dans deux jours ou deux semaines, l'année de transition correspondrait à l'année statistique 1988, c'est-à-dire au même moment que la collecte d'une foule de données statistiques, notamment sur le commerce. Nous ne voyons toutefois pas comment cela nuirait à notre capacité de colliger des données sur la propriété des entreprises ou sur leurs états financiers.

Le sénateur Marsden: Qu'avez-vous à dire au sujet des transferts de technologie?

M. Ryten: Même chose pour la technologie.

Le sénateur Marsden: Je suis sûre que vous savez mieux que personne qu'il ne s'agit pas simplement de pourparlers commerciaux. Évidemment, ces transferts de technologie sont en général beaucoup plus urgents pour notre économie, et je constate que vous vous apprêtez à revenir sur un certain nombre de questions qui ont déjà été posées à ce sujet.

Y a-t-il d'autres organismes qui recueillent ce genre de données, comme le fait Revenu Canada sur les rapports d'impôt pour le secteur financier?

M. Ryten: Je ne pense pas. Je pourrais peut-être répondre à vos interrogations au sujet de la technologie en vous référant à deux autres sources, toutes deux administrées par Statistique Canada. La première concerne les détails qui sont publiés actuellement dans nos rapports trimestriels sur la balance des paiements et ceux qu'on se propose de publier concernant les recettes et les paiements au titre des services, y compris ceux relatifs aux brevets, aux redevances et ainsi de suite.

[*Text*]

Secondly, we conducted in 1987—and we propose to conduct it again, respondents' good will and finances permitting—a survey of technology in manufacturing which would allow us to link the use of technology by Canadian manufacturers with the balance of payments information on purchases of technology from abroad. So that, for the class of users interested in how our output relates to the use of technology, and the use of technology relates to liabilities that we have incurred with abroad, these two sources should provide some answers.

Senator Marsden: So that in the monograph by Garnet Picot, in which he looks at the impact of technology as opposed to economic growth on employment by sector, for example, those new sources of data will help with manufacturing. However, I am wondering whether they will help with services.

Mr. Ryten: The first source will, yes; the second source will not. However, let me say a word about the second source. The reason we took the survey for the Canadian manufacturers was that it was the most obvious sector with which to start out, and we wanted to gain some experience on this rather difficult area of statistics. The survey was successful and the cooperation of respondents was outstanding; so we can now move to ask the same questions from other sectors of activity.

We have a problem generally with the service sector because it is so difficult to measure and there are still many conceptual problems that we have not solved to our own satisfaction. However, we are encouraged by the success of what we did last year and hope to broaden the scope of that activity in the years to come.

Senator Marsden: If I may say so, the results of your struggles with the conceptual problems in the service sector are, I think, way ahead of those of most people. It is crucial, and therefore on the technology side it will be very important.

Mr. Chairman, perhaps I may ask one more question?

The Chairman: Yes, of course.

Senator Marsden: Mr. Ryten, the budget of Statistics Canada has been under great pressure. We in the Senate are all aware that, with respect to the 1986 census, your department is having to absorb what, in my opinion, are most unfair amounts out of your budget in order to preserve the historical continuity in the census. Is this current legislation part of a cost-saving process within Statistics Canada?

Mr. Ryten: No.

Senator Marsden: This is something you would have done under any set of circumstances?

Mr. Ryten: Yes, I think so. I am certain that these measures would have been taken simply from the point of view of improving the quality of the reports and of being able to assure

[*Traduction*]

Deuxièmement, nous avons mené en 1987—et nous nous proposons de le faire à nouveau dépendant de la bonne volonté des répondants et de nos finances—un sondage sur la technologie dans le secteur manufacturier, sondage qui nous permettra de comparer le degré d'utilisation de la technologie par les manufacturiers canadiens avec les données de la balance de paiements concernant les achats de technologie à l'étranger. Par conséquent, pour la catégorie d'utilisateurs qui veulent savoir dans quelle mesure nos extrants proviennent de l'utilisation de la technologie, et quelle place l'utilisation de la technologie tient dans nos obligations vis-à-vis de l'étranger, ces deux sources devraient être en mesure de leur fournir des réponses.

Le sénateur Marsden: Par conséquent, pour bien comprendre la monographie de Garnet Picot qui examine les conséquences de la technologie sur la croissance économique de l'emploi par secteur, par exemple, ces deux nouvelles sources de données seront utiles pour le secteur manufacturier. Je me demande toutefois ce qui en sera des services.

M. Ryten: Pour la première source, elles aideront sûrement, mais non pour la seconde. J'aimerais cependant vous glisser un mot de la seconde. La raison pour laquelle nous avons mené le sondage chez les fabricants canadiens, c'est que nous voulions commencer avec le secteur qui pourrait nous fournir les conclusions les plus évidentes, et nous voulions acquérir une certaine expérience sur ce domaine de statistiques qui est plutôt difficile à cerner. Le sondage a très bien réussi et la collaboration des répondants a été magnifique; nous pouvons donc maintenant poser les mêmes questions aux autres secteurs d'activité.

Le secteur des services nous pose un problème car il est très difficile à mesurer et il y reste encore certaines notions que nous n'avons pas réussi à définir à notre satisfaction. Nous sommes toutefois très encouragés par le succès que nous avons obtenu l'an dernier, et heureusement, nous pourrons élargir l'étendue de cette recherche dans les prochaines années.

Le sénateur Marsden: Si vous me le permettez, les résultats de vos efforts en vue de régler vos problèmes conceptuels concernant le secteur des services sont, je crois, bien loin des préoccupations de la plupart des gens. C'est un secteur essentiel et l'évolution de l'apport technologique y sera très importante.

Monsieur le président, puis-je poser une autre question?

Le président: Bien sûr.

Le sénateur Marsden: Monsieur Ryten, le budget de Statistique Canada est critiqué de toutes parts. Nous, du Sénat, savons tous qu'en ce qui concerne le recensement de 1986, votre ministère a été obligé d'imputer à son budget certains frais pour le maintien de la continuité historique des données du recensement, ce qui, à mon avis, est des plus injuste. Cette mesure législative s'inscrit-elle dans un projet visant à réduire les coûts à Statistique Canada?

M. Ryten: Non.

Le sénateur Marsden: C'est une mesure que vous auriez prise quelles que soient les circonstances, n'est-ce pas?

M. Ryten: Oui, je le crois. Je suis certain que ces mesures auraient été prises, ne serait-ce que pour améliorer la qualité des rapports, et pour pouvoir être en mesure d'affirmer aux

[*Text*]

the respondents that we were not inflicting undue duplication upon them.

Senator Marsden: I am glad to hear that. However, the other side of the question is: Will it result in cost savings to Statistics Canada?

Mr. Ryten: It will result in some cost savings to Statistics Canada. I think that we estimated that those cost savings were of the order of $250,000 per annum. That is the order of magnitude of the figure. Of course, you are quite right in saying that our budget is under pressure; so the saving will be more than welcome.

Senator Marsden: So, Mr. Chairman, if I understand, and in summary, we are hearing from the witness that there will be no loss of quality of the data or of the ability of the researchers to use the data to look at the current interest—not only because of the U.S. trade talks but because of the global technology. In effect this legislation has only one impact, which is to make life easier for the people who have to process the returns.

That is really what is happening. Mr. Ryten's office is suffering no losses in terms of quality or the amount of statistical data, and other researchers are not suffering that loss either.

Mr. Ryten: No.

Senator Marsden: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Are there any other members of the committee who would like to ask questions?

Mr. Ryten, I think we may conclude that you have answered so exactly and extensively that you have removed all questions from the minds of the members of the committee. We thank you for that.

Senator Bonnell: I move that we report the bill without amendment.

The Chairman: That is just what I was about to ask. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

The committee continued *in camera*.

[*Traduction*]

répondants que nous ne leur infligeons pas une tâche qui fait double emploi dans certains cas.

Le sénateur Marsden: Je suis contente d'entendre cela. Mais il reste l'autre côté de la médaille: cela entraînera-t-il des économies à Statistique Canada?

M. Ryten: Dans une certaine mesure, oui. Nous prévoyons des économies de l'ordre de 250 000 $ par année. Ces économies seraient de cet ordre. Bien sûr, vous avez tout à fait raison de dire que notre budget fait l'objet de nombreuses pressions en vue de le réduire. Ces économies seront donc fort bienvenues.

Le sénateur Marsden: Donc, monsieur le président, si je comprends bien, et pour résumer, les témoins nous ont dit qu'il n'y aura aucune diminution dans la qualité des données qui seront recueillies pas plus que dans l'utilité que ces données présenteront pour les recherchistes, que ce soit pour tirer des conclusions sur les taux d'intérêt—non seulement à cause des pourparlers sur le libre-échange—ou sur la technologie en général. Ils nous affirment également que cette mesure législative n'aura qu'un seul effet, celui de faciliter la tâche de ceux qui traitent les rapports.

C'est cela la réalité. Le bureau de M. Ryten ne subira aucune perte au niveau de la qualité ou de la quantité des statistiques recueillies pas plus que les autres recherchistes.

M. Ryten: Non.

Le sénateur Marsden: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Y a-t-il d'autres membres du comité qui aimeraient poser des questions?

Comme personne ne me fait signe, nous pouvons en conclure que vous avez réppondu à nos interrogations avec exactitude et exhaustivité et que vous avez dissipé tous les doutes qui subsistaient dans les esprits des membres du comité. Nous vous en remercions beaucoup.

Le sénateur Bonnell: Je propose que nous fassions rapport du projet de loi sans amendement.

Le président: J'allais justement vous demander de présenter une telle motion. D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Adopté.

Le comité poursuit ses travaux à huis clos.

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Social Affairs, Science and Technology

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

WITNESS—TÉMOIN

The Honourable ARTHUR TREMBLAY

(Bill C-91)

(Projet de loi C-91)

From Statistics Canada:

Mr. Jacob Ryten, Assistant Chief Statistician, Business and Trade Statistics Field.

De Statistique Canada:

M. Jacob Ryten, statisticien en chef adjoint, Secteur de la statistique du commerce et des entreprises.

Issue No. 6

Fascicule n° 6

Complete proceedings on:

Bill C-102, An Act to amend the Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act

Seul et unique fascicule concernant:

Le projet de loi C-102, Loi modifiant la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique

THIRTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE

TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ

TÉMOINS

(See back cover)

(Voir à l'endos)

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS—TÉMOIN

(Bill C-91)

From Statistics Canada:

Mr. Jacob Ryten, Assistant Chief Statistician, Business and Trade Statistics Field.

(Projet de loi C-91)

De Statistique Canada:

M. Jacob Ryten, statisticien en chef adjoint, Secteur de la statistique du commerce et des entreprises.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Social Affairs, Science and Technology

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Chairman:
The Honourable ARTHUR TREMBLAY

Président:
L'honorable ARTHUR TREMBLAY

Thursday, May 5, 1988

Le jeudi 5 mai 1988

Issue No. 6

Complete proceedings on:

Bill C-102, An Act to amend the Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act

Fascicule nº 6

Seul et unique fascicule concernant:

Le projet de loi C-102, Loi modifiant la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique

THIRTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE

TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

28995

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

Chairman: The Honourable Arthur Tremblay

Deputy Chairman: The Honourable M. Lorne Bonnell

and

The Honourable Senators:

Bonnell
Cottreau
David
Gigantès
Hébert
*MacEachen
(or Frith)
Marsden
Marshall
Molson
*Murray
(or Doody)
Robertson
Spivak
Tremblay

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Changes in the Membership of the Committee:

Pursuant to Rule 66(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Tremblay was replaced by that of the Honourable Senator Rossiter. (*Tuesday, March 15, 1988*)

The name of the Honourable Senator Rossiter was replaced by that of the Honourable Senator Tremblay. (*Monday, March 21, 1988*)

The name of the Honourable Senator Robertson was replaced by that of the Honourable Senator Doyle. (*Monday, March 21, 1988*)

The name of the Honourable Senator Doyle was replaced by that of the Honourable Senator Robertson. (*Tuesday, March 22, 1988*)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: L'honorable Arthur Tremblay

Vice-président: L'honorable M. Lorne Bonnell

et

Les honorables sénateurs:

Bonnell
Cottreau
David
Gigantès
Hébert
*MacEachen
(ou Frith)
Marsden
Marshall
Molson
*Murray
(ou Doody)
Robertson
Spivak
Tremblay

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du Comité:

Conformément à l'article 66(4) du Règlement, la liste des membres du Comité a été modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Tremblay a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Rossiter. (*le mardi 15 mars 1988*)

Le nom de l'honorable sénateur Rossiter a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Tremblay. (*le lundi 21 mars 1988*)

Le nom de l'honorable sénateur Robertson a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Doyle. (*le lundi 21 mars 1988*)

Le nom de l'honorable sénateur Doyle a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Robertson. (*le mardi 22 mars 1988*)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Tuesday, April 26, 1988:

"Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the motion of the Honourable Senator Macquarrie, seconded by the Honourable Senator Roblin, P.C., for the second reading of the Bill C-102, An Act to amend the Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act.

After debate, and—
The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Macquarrie moved, seconded by the Honourable Senator Flynn, P.C., that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mardi 26 avril 1988:

«Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Macquarrie, appuyé par l'honorable sénateur Roblin, C.P., tendant à la deuxième lecture du Projet de loi C-102, Loi modifiant la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Macquarrie propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., que le projet de loi soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat
Charles A. Lussier
Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 5, 1988
(36)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 11:05 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Arthur Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bonnell, David, Robertson and Tremblay. (4)

Other Senators present: The Honourable Senators Adams and Macquarrie.

In attdendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From the Department of Indian Affairs and Northern Development:

Mr. Jacques Gérin, Associate Deputy Minister, Northern Affairs Program;

Mr. Richard Berg, Senior Policy Advisor, Western Arctic Inuvialuit Secretariat.

Pursuant to the Order of reference of the Senate of Tuesday, April 26, 1988, the Committee examined Bill C-102, "An Act to amend the Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act".

Mr. Gérin made a statement and answered questions.

The Honourable Senator Macquarrie raised the question of an error in the text of Bill C-102, and informed the Committee that it should be corrected by an amendment.

The Honourable Senator Bonnell moved,—

THAT Bill C-102 be amended as follows:

"Page 2, clause 1: Strike out line 13 and substitute the following:

"dated May 11, 1987, tabled in the"

The question being put on the said motion, it was,—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Bonnell moved,—

THAT the Chairman report Bill C-102 to the Senate with one amendment.

The question being put on the said motion, it was,—
Resolved in the affairmative.

At 11:35 a.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 5 MAI 1988
(36)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 11 h 05, sous la présidence de l'honorable sénateur Arthur Tremblay, président.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, David, Robertson et Tremblay. (4)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Adams et Macquarrie.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:

M. Jacques Gérin, sous-ministre associé, Programme des affaires du Nord;

M. Richard Berg, conseiller principal en matière de politique, Secrétariat pour les Inuvialuit de l'Arctique de l'ouest.

Conformément à l'ordre de renvoi du Sénat du mardi 26 avril 1988, le Comité étudie le Projet de loi C-102, «Loi modifiant la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique».

M. Gérin fait une déclaration et répond aux questions.

L'honorable sénateur Macquarrie soulève la question d'une erreur qui s'est glissée dans le texte du Projet de loi C-102, et souiligne qu'il faudrait y remédier en adoptant un amendment approprié.

L'honorable sénateur Bonnell propose,—

QUE le Projet de loi C-102 soit modifié comme il suit:

"Page 2, article 1: remplacer la ligne 14 par ce qui suit:

«ment du Canada, en date du 11 mai»

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Bonnell propose,—

QUE le président fasse rapport au Sénat sur le Projet de loi C-102 avec un amendement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 11 h 35 le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, May 5, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

THIRTEEN REPORT

Your Committee, to which was referred the Bill C-102, An Act to amend the Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, April 26, 1988, examined the said Bill and now reports the same with the following amendment:

Page 2, clause 1: Strike out line 13 and substitute the following:

"dated May 11, 1987, tabled in the"

Respectfully submitted,

Le président

ARTHUR TREMBLAY

Chairman

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 5 mai 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

TREIZIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-102, Loi modifiant la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 26 avril 1988, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec l'amendement suivant:

Page 2, article 1: remplacer la ligne 14 par ce qui suit:

«ment du Canada, en date du 11 mai»

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

Ottawa, Thursday, May 5, 1988

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-102, to amend the Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act, met this day at 11 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Arthur Tremblay (*Chairman*) in the Chair.

Le président: La séance est ouverte et je suis heureux de saluer l'arrivée du sénateur David qui nous permet d'atteindre le quorum. Nous avons deux articles à l'ordre du jour ce matin. Premièrement, notre budget qui est fort modeste comme d'habitude et qu'il faut adopter aujourd'hui pour qu'il soit présenté au comité de la régie intérieure, des budgets et de l'administration. Nous pouvons procéder à l'étude de cet item assez rapidement. Deuxièmement, nous étudierons le deuxième article à l'ordre du jour, à savoir le projet de loi C-102 qui suite à la deuxième lecture a été déféré à notre comité par le Sénat.

That much being said, shall we look at the proposed budget as set out on page 2 of the document which has been tabled this morning? I believe that everyone has a copy of it.

Hon. Senators: Yes.

The Chairman: The amounts include the Subcommittee on Child Care, $14,500; Veterans Affairs and Senior Citizens, $40,000; and there are other small amounts. There is an amount of $11,800 for the committee as a whole.

Personally I do not see any problem there. There is an analysis of those items on the following pages. Is the committee ready to propose adoption of the budget?

Senator Bonnell: Mr. Chairman, I do not have a copy of the budget. Has the clerk a copy of it for me?

The Chairman: I have just asked if everyone had a copy of it, and the answer was yes.

Senator Bonnell: Then you were given the wrong information. I have now received a copy, and I see nothing wrong with the budget. Was it on the notice of today's meeting that it would be discussed today, so that those members of the committee who are not present would have known what we were going to do?

The Chairman: They had notice of the meeting this morning.

Senator Bonnell: Did it say on the notice that we were going to discuss the budget—or did you sneak that one in after we got here?

Mr. Denis Bouffard, Clerk of the Committee: They were informed of it.

The Chairman: In view of the circumstances, we will postpone the question of the budget, even though the Internal Economy, Budgets and Administration Committee has put some pressure on us to accelerate the process. It is not correct for us to proceed at the moment.

We come now to the second item.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 5 mai 1988

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, à qui a été déféré le projet de loi C-102, Loi modifiant la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique, se réunit aujourd'hui à 11 heures pour étudier ce projet de loi.

Le sénateur Arthur Tremblay (*président*) occupe le fauteuil.

The Chairman: Order, pleade. I am happy to hail the arrival of Senator David, who has made a quorum possible. We have two items on the agenda this morning. First, our budget, which is as usual very modest and which has to be adopted today so that it can be presented to the Committee on Internal Economy, Budgets and Administration. We can proceed with consideration of this item fairly rapidly. Second, we will be considering the second item on the agenda, Bill C-102, which was referred to our Committee by the Senate following second reading.

Cela étant dit, passons si vous le voulez bien au budget proposé, qui figure à la page 2 du document qui a été déposé ce matin. Tout le monde en a une copie?

Les sénateurs: Oui.

Le président: Les provisions au poste du Sous-comité sur les garderies s'élèvent à 14 500 $; pour le Sous-comité des affaires des anciens combattants et du troisième âge, 40 000 $; d'autres montants moins élevés sont prévus. Au poste comité plénier, on note la somme de 11 800 .

Je ne vois aucune objection à ces montants. Les pages suivantes comprennent une analyse des propositions budgétaires. Le Comité est-il prêt à adopter le budget?

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, je n'ai pas d'exemplaire du budget. Le greffier en aurait-il un pour moi?

Le président: Je viens tout juste de demander si tous en avaient un exemplaire, et on m'a répondu que oui.

Le sénateur Bonnell: C'est donc que l'on vous a mal renseigné. J'ai maintenant mon exemplaire, et je n'ai aucune objection à formuler à propos du budget. L'avis de convocation de la séance d'aujourd'hui mentionnait-il que nous en discuterions? Les membres du Comité qui ne sont pas présents avaient-ils pu savoir que nous en parlerions?

Le président: Ils ont été avisés de la séance ce matin.

Le sénateur Bonnell: L'avis mentionnait-il que nous discuterions aujourd'hui du budget ou avez-vous inscrit ce point à l'ordre du jour seulement au début de la séance d'aujourd'hui?

M. Denis Bouffard, greffier du Comité: Ils en ont été informés.

Le président: Compte tenu des circonstances, nous reporterons à plus tard les discussions sur le budget, même si le Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration fait pression pour que nous accélérions le processus. Il est préférable toutefois de reporter cette question.

Passons maintenant au deuxième point à l'ordre du jour.

[*Text*]

À ce propos, je suis heureux de souhaiter la bienvenue à nos témoins d'aujourd'hui, notamment monsieur Jacques Gérin à qui je demanderais de présenter ceux qui l'accompagnent et à qui nous allons imposer la tâche considérable peut-être de nous aider dans l'analyse de ce projet de loi et dans la recherche des questions que les membres du comité peuvent se poser. Alors je vous en prie monsieur Gérin, présentez-vous vous-même en identifiant votre fonction, ainsi que celui qui vous accompagne.

M. Jacques Gérin, sous-ministre associé, programmes des affaires du Nord: Je vous remercie monsieur le président, je suis Jacques Gérin, sous-ministre associé, responsable du Nord au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Mon compagnon est Richard Berg qui est la personne responsable au ministère de la mise en oeuvre de cet accord avec les Inuvialuits. Je suis accompagné de même de monsieur Jeff Parker qui est membre du cabinet du ministre.

Nous sommes heureux d'être ici monsieur le président pour essayer de vous faciliter la tâche et nous sommes à votre service.

How shall we proceed? Shall we assume that everyone has a copy of the bill and that everyone has had an opportunity to look at it, at least to the speeches made by Senator Macquarrie—who has been responsible for the bill in the Senate—and Senator Adams who together with Senator Macquarrie has been involved with the bill perhaps more than have other members of the committee?

Shall we proceed with questions?

Le sénateur David: J'ai lu avec beaucoup d'attention le projet de loi C-102. Dans sa forme actuelle, ma première réaction a été de n'y rien comprendre. Comme cela est habituel dans les projets de loi, j'ai alors consulté les *Débats de la Chambre des communes* qui nous ont été remis.

Il y a quelques observations à faire. Cette question me semble plus complexe que le texte qui nous est présenté le démontre. Je remarque que la Chambre des communes a adopté à l'unanimité ce projet de loi, avec l'approbation des trois partis concernés. Tout ceci s'est fait dans la même matinée ou dans le même après-midi, ce qui démontre une unanimité rare parmi tous les membres de cette Chambre.

Je remarque également à la page 14052 des *Débats de la Chambre des communes* qu'il est fait mention que ce projet de loi a reçu le consentement unanime des principaux intéressés, à la suite d'une conversation téléphonique avec les personnes responsables de ce groupe de 2,500 personnes.

Je note également que le sénateur McQuarrie a bien démontré le bien-fondé de ce projet de loi et le sénateur Adams s'est également prononcé en faveur de son adoption.

Dans les circonstances, j'ai l'impression que le débat à ce comité ne devrait pas faire l'objet ni de questions trop longues ni de réponses trop élaborées.

The Chairman: Thank you for those comments. Have you something to add to that?

M. Gérin: Je vais répondre à la question. Ce que je peux préciser, c'est que l'accord avec les Inuvaluits prévoit déjà qu'il y aura des amendements. Tout ce que fait ce projet de loi, c'est de préciser comment le Canada consentira quant à lui à ces

[*Traduction*]

I am happy to welcome our witnesses today, in particular Mr. Jacques Gérin, whom I'm going to ask to introduce the people with him, and who has the perhaps demanding task of helping us analyse the Bill and identify questions the Committee's members can ask. Mr. Gérin, would you introduce yourself, explaining your title, and also the people who are here with you today?

Mr. Jacques Gérin, Associate Deputy Minister (North): Thank you, Mr. Chairman. My name is Jacques Gérin and I am Associate Deputy Minister for northern affairs at the Department of Indian and Northern Affairs.

With me are Mr. Richard Berg, who is DIAN's person responsible for implementing this agreement with the Inuvialuit, and Mr. Jeff Parker, who is in the Minister's office.

We are happy to be here, Mr. Chairman, to try and make your job easier. We are at your service.

De quelle façon allons-nous procéder? Voulez-vous que nous présumions que tous ont un exemplaire du projet de loi et ont eu l'occasion de l'examiner, ou que tous ont eu l'occasion de lire le discours du sénateur Macquarrie—responsable du projet de loi au Sénat—et celui du sénateur Adams, lesquels se sont occupés du projet de loi, peut-être plus que les autres membres du Comité?

Voulez-vous que l'on passe aux questions?

Senator David: I read Bill C-102 very carefully. My immediate reaction to the Bill as it stands was that I didn't understand a word of it. Since that's normal with bills, I then consulted the *Debates of the House of Commons*, copies of which had been distributed to us.

I have some comments. The issue seems to me more complex than the text before us would indicate. I note that the House of Commons pased the Bill unanimously, with the approval of all three parties. It was all done in the same afternoon, which shows a rare unanimity among all the members of that House.

I also note that on page 14052 of the *Debates*, it says that the Bill had the unanimous consent of the parties chiefly involved, following a telephone conversation with representatives of this group of 2,500 people.

I also note that Senator Macquarrie made the reasons for the Bill very clear, and that Senator Adams has also spoken in favour of its passage.

In the circumstances, it seems to me that debate in this Committee should not involve long questions or elaborate replies.

Le président: Je vous remercie de vos observations. Avez-vous quelque chose à ajouter?

Mr. Gérin: I'll respond to that. The agreement with the Inuvialuit already provides that there will be amendments. All this Bill does is spell out how Canada will, for its part, consent

[*Text*]

amendements. Il n'apporte rien de neuf dans le sens qu'il est déjà prévu qu'il y aura des amendements.

The Chairman: Are there any other comments or questions?

Senator Adams: Mr. Chairman, I spoke on Bill C-102 in the Senate a week or so ago, and have some concerns regarding the financial arrangements involved in this agreement.

In a speech in the House of Commons the minister responsible indicated that the amount involved is $152 million, and that this will be paid out over a 15-year period. I want some particulars regarding these finances. For example, how much are the people who administer this agreement being paid, how much has already been given to COPE, and what other arrangements are going to be made regarding future payments?

Mr. Gérin: Mr. Chairman, the Inuvialuit, on signing the agreement in 1984, received $10 million to create a development fund, which allows them to make certain investments. It is not for me to comment on those investments, but investment in NTCL was sound. Then came the drop in oil prices and not even the best person from Bay Street could have projected that.

The Inuvialuit have now received $10 million and will receive the balance over a 15-year period. The first payments to them go to repay advances. While the claims were being negotiated the Inuvialuit were advanced funds by the Government of Canada. The first payments that go to them will be returned to the government as payment of those advances.

The fiscal year 1988-89 will be the first year that there will be a net benefit going to them from those moneys paid under the claim. Indeed, this adds to the urgency of this amending procedure. This will help them make arrangements to manage those funds.

There have been questions asked by the Inuvialuit themselves about the management of those funds, as is proper. It is their corporation, their money, and it is up to them to see that their officers administer this properly. I think we will see with time and experience that more and more of these questions will be asked and a regime will be built where the senior officials will be more accountable.

Senator Adams: Right now they are not allowed to spend more than $10 million a year. If they wanted to become involved in a joint venture with one of the oil companies, would the money required for that come from Ottawa?

Mr. Gérin: There are no limits because the money is literally theirs. That is the result of a contract they have with Canada. It is up to the Inuvialuit to manage those funds.

In addition to the $10 million economic development fund I mentioned, they also received $7.5 million in 1984 for social development, which they have had for investment purposes.

The Government of Canada cannot impose any constraints or limits on the management of those funds. As a result of the agreement, we, in fact, are paying them for the land. It is up to

[*Traduction*]

to the amendments. It doesn't add anything new, in that amendments are already provided for.

Le président: Y a-t-il d'autres observations ou questions?

Le sénateur Adams: Monsieur le président, j'ai parlé du projet de loi C-102 au Sénat il y a une semaine environ, et j'ai certaines réserves quant aux accords financiers prévus dans ce projet de loi.

Dans un discours à la Chambre des communes, le ministre responsable a indiqué que le montant serait de 152 millions de dollars et qu'il serait versé sur une période de 15 ans. J'ai quelques questions à poser à propos de ce versement. Par exemple, quel sera le salaire des administrateurs de l'accord? Combien a-t-on déjà versé au Comité d'étude des droits des autochtones et quels autres dispositions seront prises en ce qui concerne les paiements à venir?

M. Gérin: Monsieur le président, les Inuvialuit, à la signature de la convention en 1984, ont reçu 10 millions de dollars pour créer un fonds de développement, lequel leur permet de faire certains investissements. Il ne me revient pas de juger ces investissements, mais il reste que l'investissement dans la Société des transports du Nord Limitée était un bon placement. Puis vint la chute des prix du pétrole que même le meilleur des analystes de valeurs mobilières n'aurait pu prévoir.

Les Inuvialuit ont maintenant 10 millions de dollars et recevront le reste sur une période de quinze ans. Les premiers versements servent à rembourser les avances. Pendant les négociations sur leurs revendications, les Inuvialuit ont reçu des avances de fonds du gouvernement du Canada. Les premiers versements serviront donc à rembourser ces avances.

L'exercice 1988-1989 sera le premier pendant lequel ils toucheront des bénéfices nets des sommes obtenues en verdu des revendications. Il est donc d'autant plus urgent que le projet de loi soit adopté. Cela leur permettra de prendre des arrangements pour gérer ces fonds.

Comme il se doit, les Inuvialuit ont posé certaines questions à propos de la gestion de ces fonds. C'est leur société, leur argent, et il est normal qu'ils voient à leurs affaires. Je crois qu'avec le temps et l'expérience ils poseront de plus en plus de ce genre de questions et qu'un régime sera établi en vertu duquel les hauts dirigeants devront répondre davantage de leur gestion.

Le sénateur Adams: À l'heure actuelle, ils ne peuvent engager plus de 10 millions de dollars par année. S'ils voulaient participer à une co-entreprise avec une société pétrolière, les fonds requis viendraient-ils d'Ottawa?

M. Gérin: Il n'y a pas de limites parce que cet argent leur appartient en raison du contrat passé avec le Canada. Les Inuvialuit ont toute discrétion quant à la gestion de leurs fonds.

Outre le fonds de développement économique de 10 millions de dollars que j'ai déjà mentionné, les Inuvialuit ont également reçu en 1984 une somme de 7,5 millions de dollars pour le développement social, aux fins d'investissement.

Le gouvernement du Canada ne peut imposer des limites ou des restrictions quant à la gestion de ces capitaux. En raison de l'accord, nous les payons pour utiliser leurs terres. Il revient

[*Text*]

the Inuvialuit themselves, the members of the community, to ensure that their principals manage those funds correctly.

Senator Adams: You say that there are no limits on allocation of the moneys. What would happen if the $150 million were spent before the 15 years expired? Would the government then say that they would have to wait a few more years to get more money?

Mr. Gérin: In a sense, there is probably a built-in guarantee on that in that the transfers are made on a yearly basis. Now that there are net amounts going to them—as of this year that is happening—I am sure that the members of the community, if they see these amounts coming in after one, two and three years and see no benefits, will ask strong questions and ask for them to take action.

So the whole amount is not at risk because it will only be transferred gradually year by year, and that provides the committee with an opportunity to get used to the management of those funds, if I may use that term. It is their responsibility to manage the moneys, and over the years they can build the kind of expertise that is needed.

Senator Adams: What would happen if the Inuvialuit wanted to enter into an agreement with, let us say, Imperial Oil for exploration in the Mackenzie Delta? Would they have to come to Ottawa to obtain the minister's permission for that? Would they need the minister's approval to enter into partnerships with other companies?

Mr. Gérin: The Inuvialuit signed, in 1985-86, what they call a concession agreement between the Inuvialuit Corporation, the beneficiaries, and Esso, on behalf of 17 oil companies, which agreement sets out the terms and conditions for the oil companies to come and explore on Inuvialuit land. It is an excellent deal from the perspective of the Inuvialuit. There was a down payment by the companies and the financial terms and conditions by which the companies operate are set out in that agreement. I remember, from my conversations with representatives of both the Inuvialuit and the oil companies, that they felt it was a hard deal but a well negotiated one, that it provided benefits for the Inuvialuit.

This agreement did not require the approval of the Government of Canada, senator. What you have now is a private corporation representing the members, who are the Inuvialuit people, which corporation has its own bylaws and councils to set its own rules. It must abide by them, of course. As a private corporation, it is empowered to make deals, negotiate contracts and so on. I could say that almost the sole purpose of the claim settlement is to say to the Inuvialuit, "You have clarity as to land; you have clarity as to rights; you are now responsible for your own futures, your own lives. Here is something to help you." It very much puts the responsibility in the hands of the Inuvialuit people.

I must say—and again, it is not for me, senator, to judge whether this investment was good, bad or otherwise—that the example you gave of the negotiations with the oil companies

[*Traduction*]

aux Inuvialuit eux-mêmes de s'assurer que leurs gestionnaires administrent ces fonds comme il se doit.

Le sénateur Adams: Vous dites qu'il n'y a pas de limites quant à l'affectation des fonds. Que se produirait-il si les 150 millions de dollars étaient dépensés avant la fin de la période de 15 ans? Le gouvernement leur dirait-il alors qu'il leur faudrait attendre quelques années avant de recevoir d'autres fonds?

M. Gérin: Il existe probablement une garantie inhérente au contrat à ce sujet puisque les transferts sont faits tous les ans. Maintenant qu'ils reçoivent des montants nets—à partir de cette année—je suis convaincu que les Inuvialuit poseront des questions et exigeront des comptes s'ils constatent qu'ils ne retirent aucun avantage après un, deux ou trois ans de versements.

Le montant total ne court donc aucun risque parce qu'il sera versé graduellement d'année en année, ce qui donnera au comité la possibilité d'acquérir de l'expérience en matière de gestion de fonds, si je puis dire. Il leur revient de gérer ce capital et, au fil des ans, ils pourront acquérir les connaissances et les capacités requises.

Le sénateur Adams: Que se produirait-il si les Inuvialuit désiraient conclure un accord avec l'Imperial Oil, par exemple, pour l'exploration du Delta du Mackenzie? Auraient-ils à demander la permission du ministre fédéral pour ce faire? Auraient-ils besoin de l'approbation du ministre pour passer des contrats de société avec d'autres entreprises?

M. Gérin: En 1985-1986, est intervenu entre la Société régionale inuvialuit, le bénéficiaire, et Esso, au nom de 17 sociétés pétrolières, un accord qui établissait les modalités d'exploration des terres des Inuvialuit par les entreprises pétrolières. C'était une excellente affaire pour les Inuvialuit. L'accord prévoyait un versement initial par les sociétés de même que des dispositions financières régissant les activités des sociétés. Je me souviens d'avoir eu des conversations avec des représentants des deux parties, et qu'ils estimaient que les négociations avaient certes été difficiles, mais qu'elles avaient abouti à une entente favorable aux Inuvialuit.

L'approbation du gouvernement fédéral n'a pas été nécessaire, sénateur, pour cet accord. Les Inuvialuit sont maintenant représentés par une société privée qui possède ses propres statuts et son propre conseil d'administration qui réglemente les activités de la société. Le conseil doit bien sûr respecter ces statuts et règlements. Mais en qualité de société privée, elle peut passer des ententes, négocier des contrats et ainsi de suite. On pourrait dire que le seul objectif du règlement des revendications des Inuvialuit est de dire aux Inuvialuit: «Vous avez maintenant droit de regard sur vos terres. Vous avez des droits bien établis. Vous tenez donc maintenant votre propre avenir dans vos propres mains. Voici un montant pour vous aider dans vos entreprises.» L'accord transfère une bonne partie de la responsabilité dans les mains des Inuvialuit.

Je dois dire—et, encore une fois, sénateur, je n'ai pas à juger si le placement a été bon, mauvais ou autre—que l'exemple que vous avez donné des négociations avec les sociétés pétrolière

[*Text*]

and that concession agreement they have is something that professional people think is very well done.

Senator Adams: They have to have some kind of agreement so that in the future, if they strike oil or something, the proceeds will be split between the oil companies and the Inuvialuit.

Mr. Gérin: Yes, and they are still probably the only beneficiaries in Canada of the 25 per cent back-in provision from the old oil regime. They will have the benefits of the 25 per cent back-in provision on oil drilled on their land.

Senator Macquarrie: I would like to give notice, Mr. Chairman, that I will ask the committee members to propose an amendment to this bill. It is slightly flawed, and the Senate has a great history for improving legislation that comes from the lower house. I think copies of the amendment have been distributed. It deals with line 13 on page 2, which shows a date of April 11. That should read May 11. If this mistake had remained unchanged, it would be as though someone referred to the British North America Act of June of 1867—it would be historically offensive forever after. I think this is one Senate amendment that will not be upsetting to the other house, Mr. Chairman.

The Chairman: There is a mistake in the bill, is there?

Mr. Gérin: There is a mistake, Mr. Chairman, which is a result of the printing of the bill. The date on which the agreement was reached between the Inuvialuit and the Government of Canada was actually May 11, 1987. The bill does say April.

Senator Bonnell: I move that amendment, Mr. Chairman.

The Chairman: Senator David, do you second the motion?

Senator David: If there is a mistake, sure; why not?

Senator Bonnell: We do not need a seconder in committee, Mr. Chairman.

The Chairman: We do not? Thank you. I do not suppose that I have to read the text of the amendment. Are there any objections or comments? There being none, I declare the motion carried without dissent.

Mr. Gérin: Thank you, Mr. Chairman. The Senate has been very helpful in making that amendment and in allowing us to proceed without that historical glitch, as Senator Macquarrie says.

The Chairman: I have only one question, which is not a question of substance, I suppose. I had the feeling that this is odd legislation in a sense, because it provides only the definitions of words. There is no substantial matter to it. The substance is in those conventions, I suppose. Why is this legislation necessary?

Mr. Gérin: As Senator David explained, the bill itself is a technical one. It is not as clear at all as the presentation made by Senator Macquarrie at second reading.

[*Traduction*]

res et l'entente qu'ils ont signée avec elles sont considérés par des spécialistes comme du travail très bien fait.

Le sénateur Adams: Il fallait qu'il y ait une entente prévoyant, en cas de découverte de gisements de pétrole ou autres, de quelle façon les bénéfices seraient répartis entre les sociétés pétrolières et les Inuvialuit.

M. Gérin: C'est juste, et ces derniers sont encore probablement les seuls bénéficiaires au Canada du droit de participation de 25 p. 100 prévu dans l'ancien régime d'exploitation pétrolière. Ils auront une participation de 25 p. 100 dans les réserves découvertes dans leur sous-sol.

Le sénateur Macquarrie: J'aimerais demander, monsieur le président, aux membres du Comité qu'ils proposent un amendement au projet de loi, lequel comprend une petite erreur. Le Sénat a en effet la réputation d'améliorer les textes de loi qui proviennent de la Chambre basse. Je crois que des exemplaires de l'amendement ont été distribués. L'erreur se trouve à la quatorzième ligne de la page 2: il aurait fallu écrire le 11 mai et non le 11 avril. Si cette erreur était passée inaperçue, c'aurait été comme faire référence à l'AANB du mois de juin 1867—erreur historique dont on vous aurait blâmé à jamais. Je crois que c'est là un amendement apporté par le Sénat qui ne provoquera pas de malaise à l'autre endroit, monsieur le président.

Le président: Le projet de loi comporte donc une erreur?

M. Gérin: C'est exact, monsieur le président, une erreur qui s'y est glissée au moment de l'impression. L'entente entre les Inuvialuit et le gouvernement du Canada a bien été signée le 11 mai 1987. Or, le projet de loi dit le 11 avril.

Le sénateur Bonnell: J'en fais la proposition, monsieur le président.

Le président: Sénateur David, est-ce que vous appuyez la motion?

Le sénateur David: S'il y a une erreur, bien sûr, pourquoi pas?

Le sénateur Bonnell: Il n'est pas nécessaire, en comité, d'appuyer une proposition monsieur le président.

Le président: Non? Je vous remercie. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire que je lise le texte de l'amendement. Avez-vous des objections ou des observations à faire? Non? Je déclare donc la motion adoptée à l'unanimité.

M. Gérin: Merci, monsieur le président. En apportant cet amendement, le Sénat se montre très utile et nous permettra de donner suite au projet de loi sans cette erreur historique, comme l'a dit le sénateur Macquarrie.

Le président: J'aimerais poser une question qui ne porte pas cependant sur le fond du projet de loi. J'ai l'impression que ce projet de loi est un peu étrange puisqu'il ne prévoit que la définition de mots. Il n'a pas d'idée maîtresse. Je suppose que l'essentiel du projet de loi se trouve dans les conventions. Pourquoi est-il nécessaire d'adopter ce projet de loi?

M. Gérin: Comme le sénateur David l'a expliqué, c'est un projet de loi d'ordre administratif. Il n'est pas aussi clair que la présentation qu'en a faite le sénateur Macquarrie lors de la deuxième lecture.

[*Text*]

The Chairman: I read Senator Macquarrie's presentation and I agree with you.

Mr. Gérin: The purpose of the bill is to change a couple of lines in the legislation amending the act, so that it will be clear that consent by Canada to a proposed amendment may take the form of an order in council.

The Chairman: This means that you do not have to come Parliament?

Mr. Gérin: Yes. It takes 20 lines and two pages to outline the technical words and appropriate references by which to make that change in the act. At the same time, this legislation will recognize, if you wish, amendments that have previously been adopted. So far there have been three amendments and those will now be incorporated into the agreement through this bill.

The Chairman: In a sense, then, the act is validating retroactively the amendments that have been made to the agreement since 1985?

Mr. Gérin: Yes, the amendments that were adopted by order in council. There was a question about whether an order in council was a sufficient means by which to do that. With this bill, it will be clear that it is adequate.

The Chairman: That is because of the last paragraph, which is where the substance of this bill rests, is it?

Mr. Gérin: Yes.

The Chairman: For future conventions there will be no need to come to Parliament, and that is contained in that paragraph?

Mr. Gérin: Yes. As we worked with the Inuvialuit on a permanent basis and in implementing the agreement, we found that there were a lot of technical changes to be brought to the agreement at the working level. This will allow us to do those things without referring the matter to Parliament in each instance.

I agree, senator, that it is necessary to read the bill many times in order to understand it. Even then, I have some difficulty.

Senator Bonnell: I move that we adopt the bill as amended, Mr. Chairman.

The Chairman: If my understanding is correct, this bill will go back to the House of Commons and they will approve it. Will it come back to the Senate again?

Senator Macquarrie: The report of the committee will proceed and the next stage will be third reading, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, and what will happen because of our amendment to the bill?

Senator Macquarrie: The bill will go back to the other place. It would be nice to have a note of thanks from them, but I do not expect one.

Senator Bonnell: They will pass the bill a second time, as amended.

[*Traduction*]

Le président: J'ai lu la présentation du sénateur Macquarrie, et je suis d'accord avec vous.

M. Gérin: Le but du projet de loi est de modifier quelques lignes dans la loi de manière qu'il sera plus clair que le consentement du Canada à une modification proposée peut prendre la forme d'un décret.

Le président: En d'autres mots, que vous n'ayez pas à vous présenter devant le Parlement?

M. Gérin: C'est exact. Il faut une vingtaine de lignes et deux pages pour définir les termes techniques et les références pertinentes pour apporter ce changement à la loi. Par la même occasion, ce projet de loi reconnaîtra, si vous voulez, les modifications qu'on y avait apportées auparavant. Jusqu'a maintenant, il y en eu trois. Elles seront maintenant incorporées à l'entente par le truchement du projet de loi.

Le président: En d'autres mots, le projet de loi rend valides rétroactivement les modifications qui ont été apportées à l'entente depuis 1985?

M. Gérin: Oui c'est bien cela, les modifications apportées par décret. On se demandait si un décret suffisait. Graâce à ce projet de loi, il n'y aura plus de doutes quant à la validité des modifications.

Le président: À cause du dernier paragraphe où se trouve l'essentiel du projet de loi?

M. Gérin: Oui.

Le président: Pour les conventions à venir, il ne sera pas nécessaire de se présenter devant le Parlement, et c'est ce que dit le dernier alinéa?

M. Gérin: C'est exact. Au fur et à mesure de nos travaux avec les Inuvialuit et de la mise en œuvre de l'accord, nous avons constaté que nous devions y apporter beaucoup de modifications d'ordre pratique. Le nouveau projet de loi nous permettra de faire ces modifications sans avoir à passer par le Parlement dans chaque cas.

Je reconnais, sénateur, qu'il faut lire le projet de loi à maintes reprises pour finir par le comprendre. Même là, j'ai de la difficulté.

Le sénateur Bonnell: Je propose que l'on adopte le projet de loi tel que modifié, monsieur le président.

Le président: Si je comprends bien, le projet de loi sera renvoyé à la Chambre des communes pour adoption. Sera-t-il retransmis au Sénat par la suite?

Le sénateur Macquarrie: Le Comité déposera son rapport et la prochaine étape sera la troisième lecture, monsieur le président.

Le président: Oui, et quel sera l'effet de l'amendement que nous avons apporté au projet de loi?

Le sénateur Macquarrie: Le projet de loi sera de nouveau étudié par la Chambre. J'ose espérer que les députés nous enverront une note de remerciement, mais je n'y compte pas trop.

Le sénateur Bonnell: Ils adopteront le projet de loi une deuxième fois tel que modifié.

[*Text*]

The Chairman: It is moved that the bill be reported, as amended. There being no objections, I declare the motion carried. I will report this afternoon in the Senate.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Il est proposé que l'on fasse rapport du projet de loi avec un amendment. Comme il n'y a pas d'objections, je déclare la motion adoptée. J'en ferai rapport cet après-midi au Sénat.

(La séance est levée.)

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Président:
L'honorable ARTHUR TREMBLAY

Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:

M. Jacques Gérin, sous-ministre associé, Programme des affaires du Nord;

M. Richard Berg, conseiller principal en matière de politique, Secrétariat pour les Inuvialuit de l'Arctique de l'ouest.

Premier fascicule concernant:

L'étude sur la garde des enfants

COMPARAÎT:

L'honorable Jake Epp, c.p., député,
Ministre de la Santé nationale et du bien-être social

TÉMOINS:

(Voir à l'endroit)

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Indian Affairs and Northern Development:

Mr. Jacques Gérin, Associate Deputy Minister, Northern Affairs Program;

Mr. Richard Berg, Senior Policy Advisor, Western Arctic Inuvialuit Secretariat.

Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:

M. Jacques Gérin, sous-ministre associé, Programme des affaires du Nord;

M. Richard Berg, conseiller principal en matière de politique, Secrétariat pour les Inuvialuit de l'Arctique de l'ouest.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87-88

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Social Affairs, Science and Technology

Chairman:
The Honourable ARTHUR TREMBLAY

Tuesday, May 10, 1988

Issue No. 7

First proceedings on:

The Study on Child Care

APPEARING:

The Honourable Jake Epp, P.C., M.P.,
Minister of National Health and Welfare

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Président:
L'honorable ARTHUR TREMBLAY

Le mardi 10 mai 1988

Fascicule nº 7

Premier fascicule concernant:

L'étude sur la garde des enfants

COMPARAÎT:

L'honorable Jake Epp, c.p., député,
Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

Chairman: The Honourable Arthur Tremblay
Deputy Chairman: The Honourable M. Lorne Bonnell

and

The Honourable Senators:

Bonnell	Marshall
Cottreau	Molson
David	*Murray (or Doody)
Gigantès	Robertson
Hébert	Spivak
*MacEachen (or Frith)	Tremblay
Marsden	

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: L'honorable Arthur Tremblay
Vice-président: L'honorable M. Lorne Bonnell

et

Les honorables sénateurs:

Bonnell	Marshall
Cottreau	Molson
David	*Murray (ou Doody)
Gigantès	Robertson
Hébert	Spivak
*MacEachen (ou Frith)	Tremblay
Marsden	

*Membres d'office

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Denis Bouffard
Clerk of the Committee

Published under authority of the Senate by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extracts from the Minutes of Proceedings of the Senate of Tuesday, February 9, 1988:

"With leave of the Senate,

The Honourable Senator Tremblay for the Honourable Senator Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Macquarrie:

That, notwithstanding its order of reference of 5th May, 1987, the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to continue the examination of the Final Report of the Special Committee of the House of Commons on Child Care, entitled: "Sharing the Responsibility";

That the Committee be further authorized to examine the Federal Response to the said Final Report in which is outlined the National Strategy on Child Care; and

That the Committee present its Report no later than June 30, 1988.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

ORDRE DE RENVOI

Extraits des Procès-verbaux du Sénat du mardi 9 février 1988:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Tremblay, au nom de l'honorable sénateur Spivak, propose, appuyé par l'honorable sénateur Macquarrie,

Que, nonobstant son ordre de renvoi du 5 mai 1987, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à poursuivre son étude du rapport final du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, intitulé: «Des obligations partagées»;

Qu'il soit aussi autorisé à étudier la Réponse fédérale audit rapport final incluant la Stratégie nationale sur la garde des enfants; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 30 juin 1988.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 10, 1988
(38)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:35 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Arthur Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators David, Marsden, Spivak and Tremblay. (4)

In attendance: Ms Mildred Morton, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Appearing: The Honourable Jake Epp, P.C., M.P., Minister of National Health and Welfare.

Witnesses:

From the Department of National Health and Welfare:

Ms Joy F. Kane, Acting Director, Income Policy, Communications and Information Branch;

Mr. John Soar, Assistant Deputy Minister, Social Services Programs Branch.

Pursuant to the Order of Reference of the Senate, dated February 9, 1988 the Committee examined the Final Report of the Special Committee of the House of Commons on Child Care, entitled: "Sharing the Responsibility", and the Federal Response to the said Final Report in which is outlined the National Strategy on Child Care.

The Minister made a statement and, with the witnesses, answered questions.

At 6:05 p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 10 MAI 1988
(38)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 16 h 35, sous la présidence de l'honorable sénateur Arthur Tremblay, président.

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs David, Marsden, Spivak et Tremblay. (4)

Aussi présente: Mme Mildred Morton, agent de recherche au service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Sont également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Comparaît: L'honorable Jake Epp, c.p., député, Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Témoins:

Du Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

Mme Joy F. Kane, directrice intérimaire, Direction de la politique du revenu, Direction générale des politiques, des communications et de l'information;

M. John Soar, sous-ministre adjoint, Direction générale des programmes du service social.

Conformément à l'ordre de renvoi du Sénat du 9 février 1988 le Comité étudie le rapport final du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, intitulé: «Des obligations partagées», et la Réponse fédérale audit rapport final incluant la Stratégie nationale sur la garde des enfants.

Le Ministre fait une déclaration, et avec les témoins, répond aux questions.

À 18 h 05 le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité
Denis Bouffard
Clerk of the Committee

EVIDENCE

Ottawa, Tuesday, May 10, 1988

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 5 p.m. to consider its order of reference on Child Care, including the National Strategy on Child Care.

Senator Arthur Tremblay (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, on your behalf I would like to welcome the Hon. Jake Epp, Minister of National Health and Welfare, and thank him for appearing before the committee to present a progress report on his national strategy on child care. I understand, Mr. Epp, that you will be making an opening statement, following which there will be question period. The floor is yours, Mr. Minister.

The Honourable Jake Epp, Minister of National Health and Welfare: Senator Trembaly and honourable senators, let me thank you for inviting me to spend this time with you. I should introduce the two people who are with me. They are Mr. John Soar and Miss Joy Kane. Mr. Soar is Assistant Deputy Minister, Social Service Programs Branch. He has been involved in the negotiations and done much of the work on the program. If ministers have programs to put forward from time to time, it is often the John Soars of this world who have done much of the work. Miss Kane is the Acting Director of the Income Policy Directorate of Health and Welfare Canada, and she has worked with John on this program.

Mr. Chairman and honourable senators, I appreciate having been invited to appear before your committee to report on progress to date in the implementation of the national strategy on child care. We have the speaking notes in both official languages and they can be circulated if that is convenient to your members.

The Chairman: Thank you.

Mr. Epp: By way of a quick review, the national strategy comprises three main elements. The first is a new cost-sharing arrangement with provinces and territories to enhance their expansion of child care services. The second element is changes in tax measures which will assist parents with the cost of child care. The third element is a Child Care Initiatives Fund which will support innovation and development within child care systems. A combined effect of the three elements is to support parental choice of care for their children. I intend to be very frank, Mr. Chairman, in terms of where we are today in the negotiations of those elements.

Within my comments I would like to review ongoing negotiations with provinces and territories on the cost-sharing element of the strategy, preview the activities which will result in the introduction of legislation, advise you on the development of the Child Care Initiatives Fund, and discuss the matter of child care for native children. Thereafter, my officials and I will be pleased to address any questions you may have.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 10 mai 1988

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 17 heures pour l'étude de son ordre de renvoi sur la garde des enfants, y compris la stratégie nationale sur la garde des enfants.

Le sénateur Arthur Tremblay (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, j'aimerais en votre nom souhaiter la bienvenue au ministre de la Santé et du Bien-être social, l'honorable Jake Epp, et le remercier d'avoir accepté de comparaître devant le Comité pour faire le point sur sa stratégie nationale sur la garde des enfants. Je crois, M. Epp, que vous ferez une déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions. Monsieur le ministre, vous avez la parole.

L'honorable Jake Epp, ministre de la Santé et du Bien-être social: Sénateur Tremblay et honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir invité à passer un peu de temps avec vous. Je vous présente les deux personnes qui m'accompagnent. Il s'agit de M. John Soar et de Mlle Joy Kane. M. Soar est sous-ministre adjoint, Direction des programmes du service social. Il a participé aux négociations et effectué la majeure partie du travail concernant le programme. Lorsque des ministres ont des programmes à mettre de l'avant, la majeure partie du travail est souvent effectuée par des gens comme John Soar. Mme Kane est directrice intérimaire de la Division de la politique du revenu du ministère de la Santé et du Bien-être social, et elle collabore avec John à la mise en œuvre de ce programme.

Monsieur le président et honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir invité à présenter devant votre Comité, un rapport du progrès accompli à ce jour dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur la garde des enfants. Les notes de notre allocution sont rédigées dans les deux langues officielles et pourront être distribuées aux membres du Comité si cela leur convient.

Le président: Merci.

M. Epp: Brièvement, la stratégie comprend trois grands éléments. Le premier est un nouveau programme de partage des frais avec les provinces et les territoires qui aidera financièrement ceux-ci à étendre leurs services de garde. Le second élément est constitué de modifications fiscales destinées à réduire les frais de garde pour les parents, et le troisième est une caisse d'aide aux projets en matière de garde d'enfants qui permettra de soutenir les innovations et les améliorations dans le réseau des services de garde. Ensemble, les trois éléments aideront les parents à choisir la formule de garde qui convient à leurs enfants. J'entends parler franchement, monsieur le président, sur l'état actuel des négociations concernant ces éléments.

Dans mes remarques, j'aimerais passer en revue les négociations qui se déroulent en ce moment avec les provinces et les territoires en ce qui a trait à l'élément partage des frais de la stratégie, envisager les activités qui résulteront de l'adoption de la loi, vous donner mon avis quant à l'évolution de la caisse d'aide aux projets en matière de garde d'enfants et parler de la question des services de garde pour les enfants autochtones.

[*Text*]

Officials of my department have been engaged in negotiations with provinces and territories for the past four months. I think we should put those four months in child care into some context when we take a look at the time of negotiation of social programs in Canada generally. It is measured in years rather than in months. The work has been intensive, even though I know from time to time people feel it has not gone quickly enough.

These negotiations have included an initial round of telephone discussions with deputy ministers, face-to-face discussions with them and their officials in provincial and territorial capitals, and, early in March, a meeting of deputy ministers here in Ottawa. Our prinicipal concerns have been to assure that provincial and territorial governmnts fully understand the federal offer to cost-share their child care programs, and that they provide me with their plans to take up our offer.

I am pleased to report that all provinces and territories have demonstrated great interest in our offer to expand the sharing of their expenses beyond that presently provided by the Canada Assistance Plan. Some provinces are very anxious to start expanding their programs, while others have just planned how they would implement our offer.

When I make that statement, Mr. Chairman and honourable senators, I am not making it in any negative or pejorative sense but rather in the sense that as the federal government comes forward with the program the provinces have to spend "X" amount of moeny. Until the time the federal government came forward with the program, the provinces, of course, were in the position of "What will the federal government do?" Then, once the program was annunciated publicly, it was their cause to look through their own budgetary processes as to how they raised their share. I say that in an explanatory way rather than any judgmental or critical way.

While it is understandable that not all will expand their child care programs at the same pace, all are attracted by our offer to share 75 per cent of their capital expenses, most are appreciative that we will share their support of commercial child care, and provinces and territories with lesser-developed systems appreciate that we will provide up to 90 per cent of their expenditures to support their development efforts.

Permit me to briefly expand upon the latter point because it has not been given much public discussion. Within our offer we are proposing that, where provinces and/or territories can only afford to support their systems at a level below the national average, we will augment our share of their expenses to the point that the federal government will pay up to 90 per cent of those expenses up to the national average.

You might have had some experience, Mr. Chairman—I know some in this room did—with the national system when

[*Traduction*]

Mes fonctionnaires et moi seront ensuite heureux de répondre aux questions que vous voudrez poser.

Les fonctionnaires de mon ministère ont entamé des négociations avec les provinces et les territoires il y a quatre mois. Je pense qu'il faudrait comparer cette période de négociation à la durée des négociations concernant les programmes sociaux en général au Canada, qui se mesure en années plutôt qu'en mois. Nous avons travaillé intensivement, même si je sais que de temps à autre on estime que les choses ne vont pas assez vite.

Il y a eu dans le cadre de ces négociations une première ronde de pourparlers téléphoniques avec les sous-ministres, des rencontres avec ces derniers et leurs fonctionnaires dans les capitales provinciales et territoriales et, au début du mois de mars, une réunion des sous-ministres ici à Ottawa. Notre principale préoccupation a été de nous assurer que les gouvernements provinciaux et territoriaux comprennent parfaitement l'offre fédérale de partager le coût de leurs programmes de services de garde et de veiller à ce qu'ils me fassent part de leur intention d'accepter notre offre.

Je suis heureux de signaler que les provinces et les territoires ont tous manifesté un grand intérêt pour l'offre que nous leur faisons d'étendre le partage de leurs dépenses au-delà de ce que prévoit déjà le régime d'assistance publique du Canada, certaines provinces sont très désireuses de commencer à étendre leurs programmes, tandis que d'autres commencent à peine à penser à la manière dont elles mettraient en œuvre notre offre.

Monsieur le président et honorables sénateurs, je ne dis pas cela en un sens négatif ou péjoratif, mais dans le sens que maintenant que le gouvernement fédéral met le programme de l'avant, les provinces doivent dépenser un certain montant d'argent. Tant que le gouvernement fédéral ne l'a pas fait, les provinces se demandaient évidemment ce qu'il allait faire. Une fois le programme rendu public, elles ont dû trouver dans leurs propres budgets l'argent nécessaire pour hausser leur part. Je dis cela en guise d'explication, et non pas pour porter un jugement ou formuler une critique.

S'il est compréhensible que toutes n'étendront pas leurs programmes de services de garde au même rythme, toutes sont par contre attirées par notre offre de payer 75 p. 100 de leurs dépenses d'immobilisation, la plupart apprécient le fait que nous paierons une partie des subventions qu'elles versent aux garderies commerciales, et les provinces et territoires qui ont des réseaux moins développés sont conscients que nous paierons jusqu'à concurrence de 90 p. 100 de leurs dépenses pour soutenir leurs efforts d'extension des services.

Permettez-moi d'expliquer brièvement ce dernier point qui n'a pas été beaucoup débattu en public. Dans le cadre de notre offre, nous proposons aux provinces et aux territoires d'augmenter notre quote-part au point où le gouvernement fédéral paiera 90 p. 100 de leurs dépenses jusqu'à concurrence de la moyenne nationale, lorsqu'ils n'ont les moyens de soutenir leurs réseaux qu'à un niveau inférieur à cette moyenne.

Vous vous serez peut-être, intéressé, monsieur le président—je sais que c'est le cas pour certains ici—au système national

[*Text*]

we came out with hospital financing. This is not too far removed, at least in conceptual terms, from that kind of an approach, but I wouldn't want to characterize it as being exactly parallel. I believe that you will see that such a level of cost-sharing provides an incentive for the development of child care systems and will act to equalize over time the availability of child care services.

Much of the discussion of the national strategy has focused upon our goal of creating 200,000 new and subsidized child care spaces across Canada. Of equal importance to me is that these and existing spaces be quality child care spaces. Thus we have proposed to provinces and territories that cost-sharing be contingent upon their statement, public proclamation and enforcement of standards of child care. I am pleased to advise that all jurisdictions have indicated that they share our concern for quality care. Indeed, there are indications that some will give first priority to improving the quality of their child care services, which is another of the dilemmas when you take a look at the financing. Do you bring the present system up to a certain standard beyond waiters or people cleaning up in restaurants?—just to make the point very vividly.

Another matter of discussion has been whether our allocation of $3 billion is sufficient to support our goal of growth in child care. I continue to believe that the $3 billion constitutes a tremendous boost to Canadian child care and will support the growth we project. Thus, while we may continue to hear that more money is needed, until all provinces and territories have provided us with their plans to expand their systems and have actually implemented those plans, such assertions are without substance. Most provinces and territories have now submitted their plans, but we are still waiting some in more detail.

Shortly after we have received and analyzed the provincial and territorial plans, I will be meeting with social service ministers to obtain agreement to the cost-sharing arrangement. Thereafter, in June, I plan to introduce legislation respecting child care. This legislation is currently being drafted. In the meantime my officials are negotiating the details of the arrangement with provinces and territories.

I am also pleased to report, Mr. Chairman, that the child care legislation remains a priority piece of legislation for passage prior to our rising this summer.

Changes to the tax measures will result in some $2.3 billion over seven years being directed to assist parents with the costs of child care. The supplement to the child tax credit and the doubling of the child care expense deduction have drawn comment from many Canadians. Clearly, these tax measures are well received by parents and there has been criticism that the expense deduction is regressive. However, within the context of tax reform it was found that the alternative, a tax credit, would have created a situation whereby some parents would have received less tax relief than they presently do.

[*Traduction*]

au moment du financement des hôpitaux. Cet exemple n'est pas très différent, du moins en théorie, de la situation actuelle, mais je ne voudrais pas prétendre que les deux cas sont en tous points comparables. Je crois que vous verrez que pareil seuil de partage des frais représente une incitation au développement des réseaux et qu'il agira de manière à égaliser, à la longue, l'accessibilité des services de garde.

Le débat sur la stratégie nationale a porté en grande partie sur notre objectif, qui est de créer 200 000 nouvelles places de garde subventionnées au Canada. Pour moi, la qualité de ces nouvelles places et de celles qui existent déjà est tout aussi importante. Nous avons donc proposé aux provinces et aux territoires d'assujettir le partage à un engagement, de leur part, à établir des normes relatives aux services de garde, à proclamer publiquement ces normes et à les faire appliquer. Je suis heureux de vous informer que toutes les provinces et les territoires ont dit partager notre souci en ce qui a trait à la qualité des services de garde. Il y a en fait des indications que certaines voudront, en priorité, améliorer la qualité des leurs, ce qui représente un autre dilemme du point de vue du financement. En termes très vivants, faut-il porter la qualité du système au-delà d'un niveau moyen?

Il a aussi été question de savoir si le crédit de 3 milliards de dollars que nous affectons à la Stratégie est suffisant pour soutenir notre objectif de croissance dans le domaine des services de garde. Je continue de croire que ce montant de 3 milliards de dollars constitue un stimulant considérable pour le réseau canadien et soutiendra la croissance que nous projetons. D'aucuns continueront peut-être de prétendre qu'il faut davantage, mais tant que toutes les provinces et les territoires ne nous auront pas transmis leurs plans pour étendre leurs systèmes et qu'ils n'auront pas effectivement mis en œuvre ces plans, pareille allégation n'est pas justifiée. La plupart des provinces et des territoires ont maintenant présenté leurs plans, bien que pour certains nous attendons encore de connaître certains détails.

Peu après que nous aurons reçu et analysé les plans provinciaux et territoriaux, je rencontrerai les ministres des Services sociaux afin d'obtenir leur accord sur l'entente de partage des frais. Je me propose de présenter en juin la loi sur les services de garde, actuellement en voie de rédaction. Mes fonctionnaires négocient actuellement les modalités de l'entente avec les provinces et les territoires.

J'ai également le plaisir de vous informer, monsieur le président, que la loi sur les services de garde reste une priorité et que nous voulons la faire adopter avant les vacances d'été.

Les changements apportés aux mesures fiscales permettront de verser quelque 2,3 milliards de dollars sur sept ans pour aider les parents à payer les frais de garde. Le supplément au crédit d'impôt-enfant et la déduction pour les frais de garde qui sera doublée ont suscité des observations de la part d'un grand nombre de Canadiens. Manifestement, les parents accueillent bien ces changements. La déduction pour les frais de garde a été dénoncée parce qu'elle est vue comme régressive. Mais il a été constaté, dans le cadre de la réforme fiscale, qu'un crédit d'impôt aurait créé une situation où des parents

[*Text*]

One has to understand that in the light of the tax reform rather than simply the pros and cons of tax credits versus tax deductions. I have been a very strong proponent of tax credits, feeling that it is a better approach to redistribution and support programs. When we looked at this program carefully we saw very quickly that people even at marginal levels could lose benefits they were receiving. It was for this reason that I guess, like putting some water into the wine, that step had to be taken in that way.

Given our intent to enhance parental choice in obtaining child care, it was not acceptable that some parents' choices be limited, and thus the deduction was retained and doubled.

I turn now to describe progress in the development of the Child Care Initiatives Fund. As you are aware, we propose to spend $100 million to support development, demonstration and applied research projects on child care. Through this funding we plan to foster innovation in child care services, stimulate the creation of services in under-served areas and communities, and spport initiatives aimed at the enhancement of the quality of child care services. The amount and intensity of interest in this element of the national strategy has been gratifying and is indicative of the breadth of ideas on and opportunities for innovation.

The design of the Child Care Initiatives Fund has been discussed with a wide variety of interested groups, applied researchers, service providers and provincial and territorial ministries. We have been particularly sensitive to the involvement of provinces and territories in the operation of the fund. They have a legitimate concern that the fund may create undue and unexpected pressures on their systems, a desire to see that its projects support the development of their systems, and a wish to collaborate in stimulating projects submitted to us for funding. We have assured the provinces that we want to avoid the creation of services which will be "orphans" outside of their systems, and thus will work closely to see that projects are integrated within their systems.

I should possibly also mention here, Mr. Chairman, that after the seven-year boost period we cannot look for the federal government to vacate the field. We believe that there will be expansion and need for expansion beyond that. I think all of us with some experience in social services have from time to time, and with the best of intentions, been critical of the federal government for coming into a social program and then after a period of time either changing the conditions and/or opting out of the field, it being "provincial jurisdiction". I am very conscious of that and I am very concerned that we don't fall into

[*Traduction*]

auraient bénéficié d'un allégement fiscal moindre qu'actuellement.

Il faut voir les choses à la lumière de la réforme fiscale plutôt qu'en fonction des crédits d'impôts par opposition aux déductions fiscales. J'ai été un ferme partisan des crédits d'impôts, estimant qu'ils favorisent une meilleure redistribution et de meilleurs programmes de soutien. Quand nous avons examiné ce programme attentivement, nous nous sommes vite rendue compte que même à des niveaux marginaux, les parents risquaient de perdre ce qu'ils recevaient. C'est pour cette raison sans doute, un peu comme si nous avions mis de l'eau dans notre vin, que nous avons procédé de la sorte.

Étant donné notre intention de donner plus de choix aux parents quand il s'agit d'obtenir des services de garde, il n'était pas acceptable que ces choix soient limités pour certains d'entre eux. La déduction a donc été conservée et doublée.

Je voudrais maintenant décrire le progrès accompli dans la mise en œuvre de la Caisse d'aide aux projets en matière de garde d'enfants. Comme vous le savez, nous nous proposons de dépenser 100 millions de dollars afin de soutenir la réalisation de projets de développement, d'études pilotes et de recherches appliquées en matière de garde des enfants. Grâce à ce montant, nous voulons susciter des innovations dans les services de garde, stimuler la création des services dans les régions et les collectivités sous-équipées et soutenir les initiatives destinées à rehausser la qualité des services. Le volume et l'intensité de l'intérêt manifesté à l'égard de cet élément de la Stratégie nationale sont réconfortants et montrent bien l'ampleur des idées et des possibilités d'innovation.

Le modèle de la Caisse d'aide aux projets en matière de garde d'enfants a été examiné avec une grande variété de groupes d'intérêt, de spécialistes de la recherche appliquée et de fournisseurs des services de même qu'avec les ministères provinciaux et territoriaux. Nous avons été sensibles surtout à l'idée que les provinces et les territoires puissent participer au fonctionnement de la Caisse. Ceux-ci craignent à juste titre que la Caisse crée des pressions indues et inattendues sur leurs réseaux, ils désirent que les projets subventionnés dans ce cadre soutiennent le développement de leurs réseaux et souhaitent collaborer pour stimuler l'élaboration de projets qui nous seraient présentés pour être subventionnés. Nous avons donné aux provinces l'assurance que nous voulons éviter la création de services qui seront pour ainsi dire des «orphelins» en dehors de leurs réseaux et nous travaillerons par conséquent étroitement avec elles pour nous assurer que les projets y sont intégrés.

Je pourrais peut-être aussi mentionner, monsieur le président, qu'après la période de lancement de 7 ans, le gouvernement fédéral ne pourra pas se retirer. Nous croyons qu'il y aura une extension des services et un besoin d'extension après cette période. Je pense que tous ceux d'entre nous qui ont de l'expérience dans le domaine des services sociaux ont, temps à autre, et avec les meilleures intentions du monde, critiqué le gouvernement fédéral pour s'être engagé dans un programme social et avoir par la suite modifié les conditions et/ou s'être retiré de ce champ de compétence provinciale. J'en suis très conscient et je ne veux pas que nous nous retrouvions dans la

[*Text*]

that situation, which regrettably has been our experience in the past in some specific cases.

As well as supporting the development of local systems, we intend to support projects of national significance. Thus we see opportunities to develop child care worker training materials which have national use, to support the continuing development of national organizations and to address child care problems like shift and part-time work which occur across Canada. One could add another one and that is, for example, what happens with children who are ill and who must leave the child care centre and yet cannot go back home because parents are at work, or whatever the circumstances are. So there are various fields which I think are very much evolving and which I think the Child Care Initiatives Fund, with some imagination, can be used for.

I will formally announce the details of the Child Care Initiatives Fund shortly so we may begin to fund projects immediately.

A matter not finally resolved is the development of child care services within native communities. I said, Mr. Chairman, I would be very direct, and I have been. We foresee native groups making deliberate use of the initiatives fund to determine the needs of their communities and to design responsive services. To this end we have begun discussions with native associations and with band members.

Support of the initiatives of native groups will provide a sense of the best approach to the delivery of child care services in native communities. I am sure that you appreciate the variety of positions we will have to reconcile. Provinces take the view that the responsibility for such services is wholly that of the federal government. Many of Canada's native peoples are of the view that such services should be delivered directly by the federal government. And, consistent with their views on self-government, much of the native leadership wish to have native communities responsible for the delivery of child care services.

Compounding the various views is a realization that we do not have a clear understanding of what "child care" might entail within the cultural context of our native communities, what forms its delivery might take, and what the needs of different communities might be. I do not foresee an immediate solution to the matter. I say that very bluntly and openly. We obviously have to work towards solutions. Based on my experience as a former Minister of Indian Affairs and Northern Development, and in constitutional work, I do not believe that "imposition of a model" works. so the sensitivity that we are going to have to apply in this one is going to need the cooperation and work of all of us.

[*Traduction*]

même situation, comme nous l'avons malheureusement déjà fait dans certains cas précis.

En plus de soutenir l'extension des services locaux, nous voulons subventionner les projets qui ont une importance nationale. Nous voyons donc des possibilités de préparer, à l'intention du personnel des garderies, du matériel didactique qui peut servir dans tout le pays, de soutenir le développement ininterrompu des organismes nationaux et de résoudre les problèmes de garde que suscitent notamment le travail par poste et le travail à temps partiel au Canada. On pourrait ajouter autre chose, par exemple que se passe-t-il quand des enfants qui sont malades et qui doivent quitter la garderie ne peuvent retourner chez eux parce que leurs parents sont au travail, ou pour quelqu'autre raison. Il y a donc divers domaines qui sont en pleine évolution et dans lesquels la Caisse d'aide aux projets en matière de gardes d'enfants pourrait, à condition de faire preuve d'une certaine imagination, être utile.

J'annoncerai bientôt officiellement les modalités de la Caisse d'aide aux projets en matière de garde d'enfants de manière que nous puissions commencer à subventionner les projets immédiatement.

La question des services de garde à créer dans les collectivités autochtones n'a pas été réglée définitivement. J'ai dit que je serais très direct, monsieur le président, et je l'ai été. Nous prévoyons que les groupes autochtones se serviront délibérément des fonds obtenus dans le cadre de la Caisse pour déterminer les besoins de leurs collectivités et concevoir des services qui répondent à ces besoins. Nous avons à cette fin amorcé des discussions avec les associations autochtones.

Le fait de soutenir les initiatives des groupes autochtones nous donnera une idée de la meilleure manière d'assurer les services de garde dans les collectivités autochtones. Je suis sûr que vous êtes conscients de la diversité des positions que nous devons concilier. Les provinces sont d'avis que la responsabilité de ces services incombe entièrement au gouvernement fédéral. Chez les populations autochtones du Canada, un grand nombre croient que le gouvernement fédéral devrait assurer directement ces services. Et, pour être fidèles à leur point de vue sur le gouvernement autonome, la plupart des dirigeants autochtones souhaitent que la responsabilité de fournir les services de garde soit donnée aux collectivités autochtones et aux membres des bandes.

Devant la diversité des points de vue, nous nous rendons compte que nous ne pouvons pas comprendre clairement ce que la notion de «service de garde» pourrait signifier dans le contexte culturel de nos collectivités autochtones, quelles formes la fourniture des services de garde pourrait prendre et ce que pourraient être les besoins des différentes collectivités. Je n'entrevois pas de solution immédiate à la question. Je le dis bien franchement et ouvertement. Nous devons travailler à trouver des solutions. D'après mon expérience en tant qu'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord, ainsi que dans le domaine des questions constitutionnelles, je ne crois pas à «l'imposition d'un modèle». La qualité de la solution que nous trouverons dépendra de la coopération et du travail de tous.

[*Text*]

In my discussions with native leaders I have suggested that we proceed deliberately to define native child care requirements and delivery possibilities. Thus, I have offered to work closely with them through the initiatives fund in assessing the needs of their communities, the possible designs of services, and the models for delivery of appropriate services. My hope is that we can work cooperatively to elaborate approaches to the care of their children. This is sensitive to the various views to be reconciled.

Honourable senators, in closing let me emphasize my belief that together the elements of the national strategy will provide parents with a greater range of child care choices and will lead us to an increase in the availability, affordability and quality of child care in Canada. I do not believe that all of Canada's child care needs will be met thorugh this strategy—I have said this many times—nor that any one strategy designed at this time could achieve that end. However, we believe it is a major step forward and it will be followed, in their time, by a succession of additional steps which I believe will be very much in the tradition of social policy development in Canada. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister, for your very interesting presentation. Senator Spivak.

Senator Spivak: Mr. Minister, thank you for coming here. I think I have some idea of your schedule so I appreciate your sharing some time with us. I was one of those, among many women in Canada, who wrote to you and supported the concept of a new child care act rather than continuing under CAP, the major reason being that this is a major new program which deserves legislation of its own and child care should be removed from CAP welfare stigma.

Since the announcement of the program, I am sure you are well aware that there is a new concern. Under CAP, child care has been an open-ended program whereas with the new child care initiative women are beginning to feel there will be a cap on the program. I wonder if you could comment on that.

Mr. Epp: Senator Spivak, that is a very correct characterization of some of the comments that have been made. I have been very sensitive to them, but when one analyzes the comments, made with the best of intentions, I don't think they face up to reality.

There is the argument that under CAP the program is open-ended, but that with a child care act we would cap CAP, which CAP did not do. First of all, I think there has been agreement that philisophically a new act will be better than CAP because we will be taking child care out of a welfare system and putting it into a legitimate service area. So I think we can agree on that.

Secondly, the federal government is now spending approximately $150 million annually under CAP. Even if the program

[*Traduction*]

Dans mes rencontres avec les dirigeants autochtones, j'ai proposé que nous définissions délibérément les exigences en matière de services de garde et les possibilités de fournir ces services. Je leur ai donc offert de travailler étroitement avec eux, dans le cadre de la Caisse d'aide aux projets en matière de garde d'enfants, afin d'évaluer les besoins de leurs collectivités, la forme éventuelle des services et les modèles qui permettraient de fournir les services appropriés. J'ai l'espoir que nous pourrons travailler en coopération afin d'élaborer des formules de garde dans le cas de leurs enfants qui tiennent compte des divers points de vue à accorder.

Honorables sénateurs, en guise de conclusion, permettez-moi de souligner ma conviction qu'ensemble, les éléments de la stratégie nationale offriront aux parents un éventail plus large de choix de services de garde et qu'ils nous permettront d'accroître le réseau des services au Canada, de rendre ces services plus abordables et d'en améliorer la qualité. Je ne crois pas que cette stratégie répondra à tous les besoins en matière de services de garde au pays, ni qu'aucune stratégie peut seule atteindre cette fin. Il s'agit toutefois d'un grand pas en avant, et d'autres suivront, en temps et lieu. Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre, pour votre très intéressant exposé. Sénatrice Spivak.

Le sénateur Spivak: Merci de votre présence, monsieur le ministre. Comme j'ai une certaine idée de votre emploi de temps, je vous suis reconnaissante de votre présence. Je suis l'une des nombreuses Canadiennes qui vous ont écrit et qui ont appuyé le principe d'une nouvelle loi sur les services de garde d'enfants, au lieu de continuer sous l'actuel Régime d'assistance publique du Canada, principalement parce qu'il s'agit d'un nouveau programme qui mérite d'avoir sa propre loi et parce que la garde des enfants ne doit plus être identifié au Régime d'assurance publique.

Depuis l'annonce du programme, je suis sûre que vous avez entendu parler d'une nouvelle préoccupation. Sous le Régime d'assistance publique du Canada, la garde des enfants constituait un programme illimité, mais les femmes croient que le nouveau programme comportera un plafond. J'aimerais connaître votre avis.

M. Epp: Sénatrice Spivak, cela correspond bien aux commentaires qui ont été exprimés. J'y ai été très sensible, mais quand on analyse ces commentaires, bien que fondés sur de bonnes intentions, on constate qu'ils ne correspondent pas à la réalité.

On fait valoir que sous le Régime d'assistance publique du Canada, le programme est illimité, mais que sous le régime d'une loi sur la garde des enfants, il y aurait un plafond. Tout d'abord, je pense qu'on a reconnu qu'au niveau du principe, une nouvelle loi est préférable à l'actuel Régime d'assistance publique parce que la garde des enfants ne fera plus partie du système de bien-être social, mais constituera un service distinct, comme il se doit. Je pense que nous pouvons nous entendre sur ce point.

Deuxièmement, le gouvernement fédéral injecte environ 150 millions de dollars par année dans le Régime d'assistance

[*Text*]

were expanded, whatever that program might be under CAP, and with inflation, the amount after seven years would obviously be greater than the $150 million this year. That would result simply with the expansion of the program. We calculate that to maintain this program after the seven-year boost it will cost at least in the neighbourhood of $600 million annually, and that is after the $5.4 billion has been expended. So to make the argument that CAP would do the same thing is not correct because of the other components of the plan; for example, the capital expenditure program.

The last point I would make, because I don't want to take too much of your time—

Senator Spivak: No, no. It is an important point. Please take all the time you want.

Mr. Epp: The last point I would make is this. Even if CAP is open-ended and in theory one could spend "X" amount of dollars and get a 50 per cent refund through the CAP arrangements from the federal government, the fact of the matter is that the provinces were not picking up the arrangements under CAP. That was for a number of reasons. One was capital expenditure. A second reason was the restriction on CAP availability to commercial spaces. We tried diligently to get a different formula without getting into equalization. Looking at that part of our formula, which goes up to the 90 per cent figure, I can tell you that the new program will allow us to do that. For instance, Newfoundland could get up to 90 per cent under certain conditions. Under CAP it was 50-50, so the provinces were not picking up additional monies.

There is a financial argument as to what the exposure of the federal government is under CAP? That is a notional figure. I can give it to you as a notional figure. I don't want to put more weight on it, but my habit is to be very open with committees because I think we are trying to reach similar goals. A notional figure in the order of two to three times of present expenditures likely can be made.

Senator Spivak: Two to three times $150 million?

Mr. Epp: Yes. That is a notional figure, if the provinces were to pick it all up in terms of a program. However, I can't deal with notions. I have to deal with realities, and the reality is that under the present plan, although there was some expansion, the provinces were not expanding nearly as rapidly as anyone who was advocating changes in child care wanted.

Senator Spivak: I think people are aware of this. Some of the people making criticism are aware of this. They are aware of the lack of the take-up rate. What you are saying is true, but I guess it is, shall I say, a "rights" question. Let me get this very clearly because I think this is a question that needs clarifying. Are you saying that families and childre will not be entitled to any less under the new child care act than they are entitled to under CAP? That's the point. I know that there wasn't the take-up rate. We have heard from many of the

[*Traduction*]

publique du Canada. Même si le programme était amélioré, quel que soit le genre de programme crée sous le Régime, et compte tenu de l'inflation, le montant des crédits après 7 ans serait évidemment plus élevé que les 150 millions de dollars de cette année. Cela tiendrait uniquement à l'extension du programme. Nous estimons que pour maintenir le programme après les 7 années de stimulants, il en coûterait au bas mot environ 600 millions par année, et cela après que les 5,4 milliards auront été dépensés. Aussi, on ne peut pas soutenir que le Régime d'assistance publique du Canada donnerait les mêmes résultats, à cause des autres éléments du plan, notamment le programme de dépenses d'investissements.

Le dernier point dont je voudrais parler, car je ne veux pas prendre trop de votre temps—

Le sénateur Spivak: Non, non. C'est une question importante. Prenez tout le temps qu'il faut.

M. Epp: Finalement, même si le Régime d'assistance publique est illimité, et qu'en théorie on pourrait dépenser tel montant et obtenir du gouvernement fédéral un remboursement de 50 p. 100 dans le cadre du Régime, le fait demeure que les provinces n'ont pas fait leur part à l'égard du Régime, et cela pour un certain nombre de raisons. Une de ces raisons concerne les dépenses d'investissements. Il y avait aussi la restriction concernant l'accès aux locaux commerciaux en vertu du régime. Nous avons tenté d'établir rapidement une formule différente tout en évitant de tomber dans la péréquation. En ce qui concerne cet aspect de notre formule, qui prévoit un remboursement pouvant aller jusqu'à 90 p. 100, je puis vous assurer que le nouveau programme nous permettra de le faire. Par exemple, Terre-Neuve pourrait, à certaines conditions, obtenir jusqu'à 90 p. 100. La proportion prévue par le Régime d'assistance publique était de 50-50, de sorte que les provinces ne touchaient pas de sommes additionnelles.

On a avancé un argument financier concernant l'engagement du gouvernement fédéral en vertu du Régime d'assistance publique. Il s'agit d'un montant spéculatif. Je puis vous l'indiquer à titre spéculatif. Je ne veux pas trop insister là-dessus, mais j'ai l'habitude d'être très ouvert à l'égard des comités car nous poursuivons les mêmes objectifs. Un montant deux ou trois fois supérieur aux dépenses actuelles serait possible.

Le sénateur Spivak: Deux ou trois fois 150 millions?

M. Epp: Oui. Il s'agit d'un chiffre spéculatif, car il reste à voir si les provinces feront leur pleine part du programme. Mais je ne peux pas traiter d'hypothèses. Il me faut des faits concrets, et la réalité est qu'en vertu du régime actuel, malgré une certaine amélioration, les provinces n'ont pas progressé aussi rapidement que le souhaitent ceux qui prônent des changements aux services de garde.

Le sénateur Spivak: Je pense que les gens sont au courant. Certains de ceux qui formulent des critiques le savent. Ils sont au courant des lacunes en ce qui concerne la participation. Ce que vous dites est vrai, mais je suppose que c'est une question de «droits». Je veux comprendre clairement, parce que je pense qu'il s'agit d'une question qui demande des éclaircissements. Dites-vous que les familles et les enfants ne recevront pas moins en vertu de la nouvelle loi sur la garde des enfants qu'en vertu du Régime d'assistance publique du Canada? Voilà

[*Text*]

provinces that there is a mishmash of stages of development across the country. Forgive me for revealing my—

Mr. Epp: No, no, you are just explaining Canada.

Senator Spivak: Right. The advocates of child care didn't want CAP, they wanted new child care legislattion but now in taking a second look at the new child care legislation they are asking, "Are we going to receive less than we were entitled to under CAP?" That's the question.

Mr. Epp: The answer is no, and I want to be very clear on how I answer that question. At the present time, with the present configuration of restrictions which the CAP enforces me as a minister to abide by legislatively, there is a 50-50 cost sharing on expenditures which comes within the ambit of the CAP. Now, under the new program there is no province that gets less, and therefore no citizens within the province who get less. I am not even talking about the child tax credits or the reductions. I am simply talking about spaces, support for spaces and expansion of spaces.

So the answer to your question is no, they get more under the new program than they would under the old program. There is one argument that they will make on, as I said, a philosophical point. They don't argue with me on the basis of a child care act vis-à-vis a CAP provision. As to whether some time in the future there would have been more money under CAP than under the new child care program—with the next seven years of the boost period and the amount we feel we have to spend after the seven-year boost period, not to mention any changes governments might make to the social program even at that stage—the answer to your question is that they will get more under this plan than they would under CAP.

Senator Spivak: Okay. Let me just ask you one related question. There are many areas I would like to discuss but I will yield to other senators. Your answer, then, to the claim that there would have been so many spaces anyway under CAP and that this new child care initiative and the money put into it doesn't offer any more spaces that would have been possible or created under CAP, is also in the negative.

Mr. Epp: Yes.

Senator Spivak: Could you just explain that?

Mr. Epp: Again we are getting into the hypothetical because what we are doing is targeting money for spaces, money which was not available before. It is direct capital money to create spaces, which CAP did not do.

Senator Spivak: May I just give you the basis for this?

Mr. Epp: Oh, sure.

[*Traduction*]

l'aspect important. Je sais que la participation laisse à désirer. De nombreuses provinces nous ont fait savoir que les étapes de mise en œuvre à l'échelle nationale sont dans un état de confusion. Excusez-moi si je vous fais part de mon . . .

M. Epp: Non, non, vous faites simplement décrire le Canada.

Le sénateur Spivak: Exact. Les défenseurs de la garde des enfants étaient coutre le Régime d'assistance publique du Canada et voulaient une loi sur la garde des enfants; mais réflexion faite, ils se demandent maintenant si la nouvelle loi ne leur accordera pas moins que le régime actuel. Voilà la question.

M. Epp: La réponse est non, et je tiens à être bien clair à ce sujet. À l'heure actuelle, compte tenu des restrictions du Régime d'assistance publique, que la loi m'oblige à respecter en tant que ministre, les dépenses en vertu du régime sont partagées à parts égales. Selon le nouveau programme, aucune province ne touchera moins qu'auparavant, et par conséquent aucun citoyen ne recevra moins. Je ne parle même pas des crédits d'impôt pour enfants ou des réductions, mais seulement des locaux, de l'aide pour l'acquisition de locaux et de l'agrandissement des locaux disponibles.

Aussi, la réponse à votre question est non; en fait, le nouveau programme accordera plus que l'ancien. On fera valoir une question de principe, comme je l'ai dit. On ne m'avance pas d'argument opposant la loi sur la garde des enfants au Régime d'assistance publique. Quant à savoir si dans l'avenir les crédits disponibles en vertu du Régime d'assistance publique auraient été plus élevés que ceux du nouveau programme de garde des enfants—compte tenu des stimulants qui seront appliqués pendant sept ans et des sommes qu'il nous semblera nécessaire d'injecter après cette période, sans mentionner les changements que le gouvernement pourra apporter aux programmes sociaux même à cette étape—je répondrai à votre question que les intéressés recevront plus en vertu de ce régime qu'en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

Le sénateur Spivak: D'accord. J'aimerais vous poser une question connexe. J'aimerais parler de plusieurs autres aspects, mais je laisserai la parole aux autres sénateurs. Vous répondez donc aussi par la négative à ceux qui soutiennent que de toute manière il y aurait eu un certain nombre de places disponibles en vertu du Régime d'assistance publique et que le nouveau programme et les crédits qui y seront injectés ne créeront pas plus de places que ne l'aurait fait le Régime d'assistance publique.

M. Epp: En effet.

Le sénateur Spivak: Pouvez-vous expliquer?

M. Epp: Nous entrons encore dans un domaine hypothétique, parce que nous prévoyons un certain montant pour des places, c'est-à-dire de l'argent qui n'était pas disponible auparavant. Il s'agit de capitaux investis directement pour créer des places, ce que ne faisait pas le Régime d'assistance publique.

Le sénateur Spivak: Puis-je vous en donner la raison?

M. Epp: Oui certainement.

[*Text*]

Senator Spivak: I have just reread the evidence of the Manitoba Child Care Coalition which came before us, whose chairman is Bonnie Roebuck.

Mr. Epp: I think she is my constituent.

Senator Spivak: Right, she is.

Mr. Epp: I think her husband is on my executive.

Senator Spivak: Maybe we could consider this as being not a bad source.

Mr. Epp: She has always been very forthright and very intelligent in her comments.

Senator Spivak: Right. Therefore you will receive this well. She said:

> I am referring to a recent research paper which the federal government came out with which has been available to me only in the last few weeks. The study shows that their estimate funding under the CAP program would have been $3.6 billion in the year 1995, which is the end of our seven-year period.

I have tried to confirm that with my member but I have not been able to.

> If that is so, then the $1 billion that is going to be spent per year after the seven-year period is certainly a drop in the bucket compared to the projections that would have been spent had child care stayed under CAP.

Mr. Epp: Possibly I can have Miss Kane give you all the financial details and the ins and outs if you are really interested.

Miss Joy F. Kane, A/Director, Income Policy Directorate; Policy, Communications and Information Branch, Health and Welfare Canada: Mr. chairman, I can speak to that figure. The department did undertake a hypothetical study two years ago. That is really the source of that $3.6 billion estimate. We did two things. We asked what would be the contingent liability, what it would cost us as a federal government if every parent in this country who wanted child care under CAP could get it. So we have a very large number of families and children. Effectively we have a universal system as the first implicit assumption behind this exercise. The second is the maximum subsidy a province would ever possibly have to pay. We had very rich child care costs. We had the provinces paying considerably more in subsidies to parents, and we had every parent and child who would like this to be effectively in the system.

On that basis we did a little arithmetic and out came this very, very large number. It essentially ties back to the minister's key point that in reality no province does this for us, no province had any intentions of doing this for us, and it was really very much a hypothetical exercise on our part.

[*Traduction*]

Le sénateur Spivak: Je viens de relire le témoignage de la *Manitoba Child Care Coalition* qui a comparu devant nous, et dont la présidente est Mme Bonnie Roebuck.

M. Epp: Je pense qu'elle est une de mes commettantes.

Le sénateur Spivak: Elle l'est.

M. Epp: Je crois que son mari fait partie de mon personnel.

Le sénateur Spivak: Peut-être pourrait-on la considérer comme une bonne source.

M. Epp: Elle est toujours très directe et sensée lorsqu'elle fait des commentaires.

Le sénateur Spivak: C'est exact. Vous allez donc apprécier les commentaires suivants qu'elle a formulés:

> Je fais allusion à un document de recherche qu'a publié récemment le gouvernement fédéral et dont j'ai pu prendre connaissance il n'y a que quelques semaines. Selon cette étude, le financement prévu au titre du RAPC aurait atteint en 1995, la dernière année de la période de sept ans, 3,6 milliards de dollars.

J'ai essayé d'en obtenir confirmation auprès de mon député, mais je n'ai pas réussi.

> Si ce chiffre est exact, la somme d'un milliard de dollars qui doit être versée chaque année après cette période de sept ans constitue un montant insignifiant par rapport aux sommes qui auraient été versées pour la garde des enfants aux termes du RAPC.

M. Epp: Peut-être pourrais-je demander à Mme Kane de vous exposer tous les détails d'ordre financier de la proposition, si cela vous intéresse vraiment.

Mme Joy F. Kane, directrice adjointe, Division de la politique du revenu, Direction de la politique, des communications et de l'information, Santé nationale et Bien-être social Canada: Monsieur le président, je puis vous donner des explications à ce sujet. Le ministère a bel et bien entrepris une étude hypothétique il y a deux ans qui a permis d'établir cette somme estimative de 3,6 milliards de dollars. Nous avons fait deux choses. Nous avons cherché à savoir quel serait le passif éventuel, c'est-à-dire quels sont les coûts que devrait assumer le gouvernement fédéral si chaque parent du pays désirant obtenir des services de garde d'enfants aux termes du RAPC les obtenait. Le Canada compte un très grand nombre de familles et d'enfants. En fait, la première hypothèse de base sur laquelle nous avons fondé notre étude est l'universalité du système. La seconde est la subvention maximale qu'une province aurait éventuellement à verser. Nous avons présumé que les coûts de la garde des enfants étaient très élevés, que les provinces versaient des subventions beaucoup plus élevées aux parents et que chaque parent et enfant qui le désiraient faisaient effectivement partie du régime.

Nous avons ensuite fait de petits calculs pour obtenir cette somme fort considérable. Je reviens donc essentiellement au point clé qu'a énoncé le ministre, à savoir qu'en réalité aucune province n'est prête à nous rendre ce service et n'a l'intention de le faire. Il s'agissait donc d'une étude tout à fait hypothétique.

[*Text*]

Senator Spivak: Okay, I understand that. So it has no relation, then, to estimates of need?

Miss Kane: No.

Senator Spivak: As you know, most papers that you look at say, "Well, the need might be this. We are only looking at 50 per cent but we are meeting maybe 10 per cent ".

Miss Kane: Exactly.

Senator Spivak: You are saying that has no relation to any estimates of need—

Miss Kane: No.

Senator Spivak: —that your department has come up with. None whatsoever?

Miss Kane: None, and it is quite contrary to the philosophy of having choice for parents implicit in your child care system because in effect what we did was to assume that everyone wanted to be in a centre, which is not true.

Senator Spivak: No, of course it's not rue.

Miss Kane: So that estimate is quite faulty on the basis of the heroicness of the assumptions we made to put into it.

Senator Spivak: I will certainly yield to other senators.

Mr. Epp: Excuse me but if I may take a moment of the committee's time, when designing a program we obviously have to design outer limits. What are the outer limits?

Senator Spivak: What people need.

Mr. Epp: We always run into this problem. I don't want to hide behind the federal-provincial constitutional argument, but obviously you cannot come in with a child care program if you don't have the provinces on side in terms of their own financial capacity. I am not trying to say that the federal government would want to do more than the provinces. I am not trying to characterize it in that way, but one had to look at what one could do and bring the provinces along within their own fiscal capacity as well.

The Chairman: Senator Mardsen.

Senator Marsden: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Epp, I would like to raise some questions that arise out of your comments this afternoon, and I have other questions as well. I wonder if you could clarify something you said when you departed from your text on page 6 and talked about the need for the federal government to stay in after seven years. You used the word "expansion" with respect to the federal government. Were you referring there only to the special initiatives program or to the general child care program?

Mr. Epp: Senator Marsden, it is my view, and I think it is the view of most people who have analyzed the situation, that we need more spaces, we need quality spaces and we want to see non-profit spaces. I think at the present time my figures might be out a few thousand but approximately 125 thousand

[*Traduction*]

Le sénateur Spivak: Je comprends. Ce chiffre n'est donc absolument pas fonction des besoins prévus?

Mme Kane: Non.

Le sénateur Spivak: Comme vous n'êtes pas sans le savoir, la plupart des documents à ce sujet disent: «Voici nos besoins. Notre objectif est d'y répondre à 50 p. 100, mais nous n'y répondons peut-être qu'à 10 p. 100».

Mme Kane: Vous avez raison.

Le sénateur Spivak: Vous dites que ce chiffre n'a aucun rapport avec les besoins prévus . . .

Mme Kane: Non.

Le sénateur Spivak: . . . par votre ministère. Absolument aucun rapport?

Mme Kane: Aucun et ces hypothèses sont assez contraires à la philosophie de laisser aux parents le choix de mettre ou non leur enfant en garderie. Car tous les parents ne le désirent pas.

Le sénateur Spivak: C'est vrai.

Mme Kane: Cette estimation est donc quelque peu incorrecte, compte tenu du caractère héroïque des hypothèses sur lesquelles elle est fondée.

Le sénateur Spivak: Je vais maintenant céder la parole à d'autres sénatrices ou sénateurs.

M. Epp: Permettez-moi de prendre quelques minutes du temps du Comité. Lorsque nous concevons un programme, nous devons de toute évidence fixer des limites. Quelles sont les limites dans ce cas-ci?

Le sénateur Spivak: Les besoins des gens.

M. Epp: Nous sommes toujours confrontés à ce problème. Je ne veux pas éluder la question en invoquant l'argument constitutionnel fédéral-provincial, mais on ne peut de toute évidence pas établir un programme de garde des enfants sans que les provinces y aillent de leur contribution financière. Je n'essaie pas de dire que le gouvernement fédéral voudrait en faire davantage que les provinces. Il faut en effet voir ce que nous sommes en mesure de faire et obtenir la collaboration des provinces en fonction de leur capacité financière.

Le président: Sénatrice Mardsen.

Le sénateur Marsden: Je vous remercie, monsieur le président. Monsieur Epp, je voudrais poser des questions qui portent entre autres sur les commentaires que vous avez formulés cet après-midi. Je me demande si vous ne pourriez pas clarifier un point que vous avez soulevé lorsque vous vous êtes éloigné de votre texte, à la page 6. Vous avez indiqué qu'il était nécessaire pour le gouvernement fédéral de ne pas se retirer du programme après sept ans. Vous avez parlé d'extension en ce qui concerne le gouvernement fédéral. Faisiez-vous alors allusion au programme concernant les initiatives spéciales ou au programme général de garde des enfants?

M. Epp: Sénatrice Marsden, je crois, comme la plupart des gens qui ont analysé la situation, que nous avons besoin de plus de places, de places de qualité et de places dans des garderies à but non lucratif. Si je ne m'abuse, à l'heure actuelle environ 125 000 places, plus ou moins quelques milliers, sont subven-

[*Text*]

of those spaces are subsidized. That's why when we talk about the 200 we talk about the doubling of those spaces. I have also no doubt that there might be other expansion because of provinces accepting commercial spaces under the new provisions.

We had very good relations with the provinces, but there are many questions that the provinces had. Just to put it into context, at the first meeting of the provincial social affairs ministers, which was held in Toronto, I was invited in and I was told by a number of them, "Look, don't get into child care. It's not your field. Stay out.'" I said, "Look, the Prime Minister has made a commitment. The party has made a commitment that we are going to get into child care." Having said that, there are obviously certain realities I had to face as well. It was a fiscal argument. It was not a philosophical argument from them. One of their suspicions was this: if the federal government comes in with a seven-year boost period, or whatever, and top loads the system and is gone after seven years, what will the provinces do? We very clearly said that after the seven-year boost period we would have to maintain our federal share of the new system.

If you are asking me—and I know that ministers are not supposed to answer hypothetical questions—if I think there will be an expansion after seven years, I have no doubt there will be. That being the case, we said to the provinces, "We will be in to maintain our share of the expanded program after the seven-year boost period".

Senator Marsden: Thank you. May I turn to the question of the 90 per cent or the 10 per cent which you have referred to here and which is in all the papers? The 10 per cent that the provinces are going to cover off has been a matter of great interest. The answer I am looking for is a federal answer. In other wards, I am not asking you to answer on behalf of any province. We have had testimony in front of this committee, which certainly your staff will have seen, from several of the Atlantic Provinces where there is virtually no child care at the present time. It is not at all clear that any one of these provinces is going to be in a position to put a lot of people into a child care program, otherwise, I assume, they would have been doing it in the past.

If a commercial operator, if a Browns' School, for example, went to one of those provinces and said, "We'll do the 10 per cent on the understanding that later on we can expand into the province," would this be possible under your proposal?

Mr. Epp: I would make two points, first of all, to get to your question. We were very much aware of fiscal capacity. Ministers take responsibility and one of the problems here was how to build in another program when Atlantic Canada was already having difficulties trying to meet national standards for other legitimate programs. On the other hand, there obviously has to be a provincial component and that is why we had the design we had. In terms of the agreements with the provinces, we will sign agreements with individual provinces but

[*Traduction*]

tionnées. C'est pourquoi lorsque nous parlons de 200 000 places, nous parlons du double des places qui existent maintenant. Je suis également certain que les services de garde pourraient prendre plus d'expansion que cela, les provinces pouvant accepter de créer des places dans des garderies commerciales aux termes des nouvelles dispositions.

Nous avions de très bonnes relations avec les provinces à ce titre, mais beaucoup de points les préoccupaient. Juste pour vous situer, lors de la première réunion des ministres des Affaires sociales des provinces qui a eu lieu à Toronto et à laquelle j'ai été invité à participer, un certain nombre de ministres m'ont dit: «Ne touchez pas à la question de la garde des enfants. Ce n'est pas votre domaine. Oubliez cela!» Je leur ai répondu que le premier ministre et que le parti s'étaient engagés à régler le problème de la garde des enfants. Ceci dit, j'ai quand même dû faire face à certaines réalités. Leurs réticences étaient d'ordre financier, non pas d'ordre philosophique. Ils se demandaient ce que les provinces allaient faire si le gouvernement fédéral créait un programme de sept ans pour lequel il ferait un énorme effort financier et se retirait après la période de sept ans. Nous leur avons clairement indiqué que le gouvernement devrait continuer à assurer sa part du financement après cette période de sept ans.

Si vous me demandez—et je sais que les ministres ne sont pas censés répondre à des questions hypothétiques—si je crois qu'il y aura expansion après sept ans, je n'en doute pas. Nous avons donc dit aux provinces que nous devrions continuer à verser notre part du financement du nouveau régime après la période de croissance de sept ans.

Le sénateur Marsden: Je vous remercie. Puis-je maintenant aborder la question des 90 p. 100 ou des 10 p. 100 à laquelle vous avez fait allusion tout à l'heure et qui figure dans tous les documents? La part de 10 p. 100 que vont assumer les provinces a suscité un vif intérêt. Je veux une réponse d'ordre fédéral, c'est-à-dire que je ne vous demande pas de répondre au nom des provinces. Nous avons entendu des témoignages, dont votre personnel a certainement pris connaissance, de plusieurs représentants des provinces de l'Atlantique où il n'existe pratiquement pas de service de garde d'enfants à l'heure actuelle. Il n'est pas du tout certain que l'une ou l'autre de ces provinces va être en mesure d'offrir des services de garde à de nombreuses personnes, car elle l'aurait, je présume, déjà fait.

Une garderie commerciale, comme l'École Brown, pourrait-elle, aux termes de votre proposition, s'installer dans l'une de ces provinces et dire: «Nous allons assumer la part de 10 p. 100 des frais en autant que nous puissions plus tard étendre nos services dans la province»?

M. Epp: Je voudrais soulever deux points, un premier qui m'amènera à votre question. Nous avons fait grand cas de la capacité financière des provinces. Les ministres doivent rendre des comptes et l'un des problèmes auquel nous avons été confrontés consistait à trouver comment pourrait être établi un nouveau programme alors que les provinces de l'Atlantique ont déjà de la difficulté à répondre aux normes nationales au titre d'autres programmes légitimes. D'autre part, il fallait de toute évidence prévoir la participation des provinces et c'est pourquoi nous avons conçu ce programme de cette façon. Nous allons

[*Text*]

the provisions will have to be those we have agreed to and that are in conformity with the act we will pass.

To get to your specific question, if you are asking whether a province can come in and get its capital and trasfer it somehow to commercial space, I would ask either Mr. Soar or Miss Kane to answer that, but my understanding is that the answer is no. We will have agreements with the provinces but it is not our intention to use capital for commercial space.

Senator Marsden: I understand that but I—

Mr. Epp: Am I missing something?

Senator Marsden: No. You have answered the other part.

Mr. Epp: Okay.

Senator Marsden: If I understood correctly, and Mr. Soar nodded, under the current understanding no province could invite in commercial space with the promise that they be allowed to use it as a vehicle.

Mr. Epp: Like a back-in, that's right.

Senator Marsden: This is a comment, not really a question. One of the most interesting discussions we have had is on the problem of what constitutes commercial and small family operators, and so on.

Mr. Epp: Did you get any answer you can give me?

Senator Spivak: People did want to differentiate—if I may, Senator Marsden?—between commercial chains and small so-called for-profit family day care services.

Mr. Epp: I think in our discussions our officials have been getting that everywhere.

Senator Marsden: Have you solved it?

Mr. Soar: No really. You can define the non-profit, the commercial is much more difficult to define.

Mr. Epp: Exactly.

Mr. Soar: So non-profit is defined and the rest is not non-profit. That is the way it works. It then becomes quite difficult, if not impossible, to differentiate between the chain and what I think has been called the "momma and poppa" day care, which is not necessarily to be discouraged.

Senator Marsden: Right.

Mr. Soar: That, in fact, is one of the motivations for sharing in what is called commercial. It does then allow sharing in the family day care, the momma and poppa day care.

Senator Marsden: Thank you. Let me turn to the question of native children because this is a matter which has come up

[*Traduction*]

signer des ententes avec chacune des provinces, mais les dispositions de ces ententes devront être celles dont nous avons convenu et qui sont conformes à la loi que nous allons adopter.

Quant à la question de savoir si une province peut se joindre au programme, obtenir le capital auquel elle a droit et l'affecter en quelque sorte à la création de places dans des garderies commerciales, je demanderai à M. Soar ou à Mme Kane d'y répondre, mais je crois qu'ils vous diront non. Nous allons conclure des ententes avec les provinces, mais nous n'avons pas l'intention d'utiliser le capital prévu à des fins commerciales.

Le sénateur Marsden: Je comprends, mais . . .

M. Epp: Ai-je oublié quelque chose?

Le sénateur Marsden: Non. Vous avez répondu à l'autre partie de ma question.

M. Epp: D'accord.

Le sénateur Marsden: Si j'ai bien compris, et M. Soar a hoché la tête, selon le protocole d'entente actuel aucune province ne peut inviter une entreprise commerciale à s'installer chez elle en lui promettant de pouvoir profiter du programme.

M. Epp: Comme s'il y avait une disposition de dévolution d'une part aux sociétés commerciales, c'est exact.

Le sénateur Marsden: J'ai maintenant un commentaire à formuler, plutôt qu'une question à poser. L'une des discussions les plus intéressantes que nous avons eues sur ce problème a porté sur la distinction entre, notamment, une garderie commerciale et une petite garderie familiale.

M. Epp: Pouvez-vous partager le fruit de ces discussions avec moi?

Le sénateur Spivak: D'aucuns ont voulu faire une différence—si je puis, sénatrice Marsden?—entre les grandes entreprises commerciales et les petits services de garde d'enfants à but lucratif.

M. Epp: Je crois que nos fonctionnaires ont entendu ces mêmes commentaires un peu partout.

Le sénateur Marsden: Avez-vous résolu ce problème?

M. Soar: Pas réellement. Il est assez facile de définir le service de garde à but non lucratif, mais plus difficile de définir le service de garde commercial.

M. Epp: C'est exact.

M. Soar: Nous avons donc défini en quoi consiste un service de garde à but non lucratif et tenons pour acquis que les autres sont à but lucratif. C'est notre façon de fonctionner. Il devient alors assez difficile, voire impossible, de faire la différence entre la grande entreprise commerciale et les services que l'on a appelés services de garde «papa et maman» qui ne sont pas nécessairement à déconseiller.

Le sénateur Marsden: C'est exact.

M. Soar: C'est en fait l'une des raisons pour lesquelles nous voulons participer au financement de certaines garderies commerciales, de sorte à pouvoir partager les coûts des services de garde familiaux.

Le sénateur Marsden: Je vous remercie. Je voudrais maintenant aborder la question des enfants autochtones, puisque la

[*Text*]

today in a document, which according to the newspapers has been leaked from somewhere inside the federal government and which suggests that this national child care program would have limitations with respect to child care on a reserve. I am not talking about what self-governing bands might decide to do through the special initiatives fund or anything else.

Mr. Soar: I understand that.

Senator Marsden: I am talking about this proram as it might apply. In addition to that, in the testimony on the Meech Lake Accord in front of the Senate, the Prairie Treaty Alliance were very, very clear in the expression of their fears that the federal government might abandon child care for native people to the provincial governments. I wonder if you could comment on both those points.

Mr. Epp: I am fairly familiar with the AFN and the Prairie Treaty. The federal government has no intention of either abandoning its responsibilities under Section 91.24 of the Constitution, Indians and lands reserved for the Indians. I am not authorized to speak for the Minister of Indian Affairs but I sincerely believe that our constitutional history and the commitments of all federal governments are such that the federal government, at least this federal government, has no intention of abandoning that responsibility.

Having said that, there is the question of whether you can transfer programs to the provinces? I believe the answer is that the federal government always should and must take its responsibilities under Section 91.24. There might be some areas where the provinces deliver the service, but the federal government still has full responsibility. In a place like th Pine Falls Provincial Hospital, which is in my riding, 75 per cent of the people asking access into the hospital are status people.

That is not what we are talking about, so quite bluntly the answer is no. Just on the last point about the press comments you made reference to, I think the Minister of Indian Affairs was very clear in the House today in indicating that it did not reflect government policy, that it was a discussion paper officials had been involved in, and that in fact in the period this government has been in office the budget for DIAND has increased by 40 per cent, which is not a dimunition but obviously a rather substantial increase.

Senator Marsden: So do you expect to see, under the federal program you will bring into legislation, not the exact form of child care centres but the possibility of them on reserves? You have said here that you are having discussions.

Mr. Epp: I csn only give it to you in principle. It is the federal government's responsibility and we are not abandoning the federal government's responsibility. How it will be done in legislation, quite frankly we have not finalized yet. That is why I said we have not resolved all those issues. The legislation might even have to be formed in such a way that it is permis-

[*Traduction*]

presse a signalé qu'un document non publié d'un des ministères du gouvernement fédéral indique que le programme national de garde des enfants imposerait certaines restrictions à la garde des enfants dans les réserves indiennes. Et je ne parle pas de mesures que pourraient décider de prendre, au titre de la caisse pour les initiatives spéciales ou de quelque autre fonds, les gouvernements des bandes.

M. Soar: Je comprends.

Le sénateur Marsden: Je parle de la façon dont s'appliquerait ce programme, le cas échéant. En outre, dans son témoignage devant le Sénat concernant l'Accord du lac Meech, l'Alliance des nations des Prairies assujetties aux traités a affirmé très clairement craindre que le gouvernement fédéral confie l'entière responsabilité de la garde des enfants autochtones aux gouvernements provinciaux. Je me demande si vous ne pourriez pas commenter ces deux points.

M. Epp: Je connais assez bien l'Assemblée des premières nations et l'Alliance des nations des Prairies assujetties aux traités. Le gouvernement fédéral n'a nullement l'intention d'abandonner ses responsabilités aux termes de l'article 91.24 de la Constitution en ce qui concerne les Indiens et les terres réservées aux Indiens. Je ne suis pas autorisé à parler au nom du ministre des Affaires indiennes, mais je crois sincèrement que compte tenu de nos antécédents constitutionnels et des engagements qu'ont pris tous les gouvernements fédéraux jusqu'à maintenant, notre gouvernement n'a pas l'intention d'abandonner cette responsabilité.

Ceci dit, peut-on transférer des programmes aux provinces? Je vous dirai, en réponse, que le gouvernement fédéral devrait et doit toujours assumer ses responsabilités aux termes de l'article 91.24. Il peut arriver que les provinces assurent certains services, mais le gouvernement fédéral détient la pleine responsabilité. Dans un endroit comme l'hôpital provincial de Pinn Falls, qui se trouve dans ma circonscription, 75 p. 100 des gens qui demandent à être admis à l'hôpital sont des Indiens inscrits.

Mais je m'éloigne du sujet. La réponse est donc carrément non. Je voudrais soulever un dernier point à propos des commentaires de la presse auxquels vous avez fait allusion. Je crois que le ministre des Affaires indiennes a indiqué très clairement à la Chambre aujourd'hui que ces commentaires ne reflétaient pas la politique du gouvernement, qu'il s'agissait d'un document de travail préparé par des fonctionnaires et que, de fait, depuis que le gouvernement est au pouvoir le budget du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a augmenté de 40 p. 100, ce qui n'est pas une diminution, mais de toute évidence une assez grosse augmentation.

Le sénateur Marsden: Vous attendez-vous à ce que dans le programme fédéral qui fera l'objet d'un projet de loi soit prévu l'établissement de garderies dans des réserves? Vous avez dit ici que cette question faisait l'objet de discussions.

M. Epp: Je ne puis que vous donner une réponse de principe. Cela fait partie de la responsabilité du gouvernement et le gouvernement entend assumer ses responsabilités. Comment cette mesure sera libellée dans le projet de loi, nous ne le savons pas encore exactement, pour vous dire franchement. C'est pourquoi je vous ai dit que nous n'avions pas encore réglé toutes ces

[*Text*]

sive legislation rather than specific, because of the evolving of this topic with the native leadership of Canada. Experience just tells me that that is likely the way it is going to have to go.

Senator Marsden: The major issue, of course, in these hearings has been the problem of quality. I wonder if you could comment with respect to quality on the following issues. There may be others you want to comment on, but these have become important ones in our hearings.

One is the issue of home care, either by parents in their own homes, which is not under this legislation, the momma and poppa day care and commercial care, and the quality there. I understand that there may be studies underway and I wonder whether those studies are going to be part of these considerations. Secondly is the question of enforcement systems. You spoke in here of enforcement. We had witnesses from various rovinces who pointed out that within the provincial public service there was one person on child care. There were no conseillors, there were no—I have lost the right term for who the people are.

Senator Spivak: Consultants.

Senator Marsden: Yes, consultants. In other words, if the legislation were to pass and everything were to go through they still don't think it would be implemented because of the lack of people there to do it. They didn't know that was going to be funded. Presumably it is not under the special initiatives fund—which has been referred to here as the "loaves and fishes" fund, for reasons you will understand.

Mr. Epp: We know about that multiplication in biblical times, and I will accept that characterizatin as well, Mr. Chairman.

Senator Marsden: You have referred here to one of the possibilities for setting standards for training programs for child care workers. Would you comment on whether those training programs would be the same across Canada such that child care workers would have portability across provincial boundaries? In other words, would they be able to practice in any province, having been trained to a specific standard wherever they were trained? We were told by witnesses from Newfoundland that Newfoundland is about to graduate its first class of people in child care, and I was told unofficially that those qualifications might not be acceptable in other provinces. I would like to have your views on that. What about wages for child care and of quality standards that are going to be attached to the program?

Senator Spivak: May I add parent control?

Senator Marsden: And health standards. There is a whole gamut of issues.

Mr. Epp: Mr. Chairman, I will try to address those items but I think it would be helpful to the committee if Mr. Soar were to recount the experiences he has had with the provinces in terms of discussions on quality and how the provinces want

[*Traduction*]

questions. Peut-être le projet de loi devra-t-il être libellé de façon à être permissif plutôt que précis, étant donné que l'opinion des dirigeants autochtones du Canada sur cette question pourrait évoluer. D'après mon expérience, c'est de cette façon que nous devrons vraisemblablement procéder.

Le sénateur Marsden: Le principal problème qui, bien sûr, a été soulevé lors de nos audiences est celui de la qualité. Je me demande si vous pourriez commenter les points suivants. Peut-être voudrez-vous formuler des commentaires à d'autres sujets, mais ceux-ci ont été soulevés à maintes reprises lors de nos audiences.

L'un de ces points est celui de la qualité des services de garde à domicile, qui ne font pas l'objet de cette mesure législative, les services de garde par maman et papa et les services de garde commerciaux. Je crois savoir qu'on effectue des études à ce sujet et je me demande si ces études feront partie de ces considérations. Deuxièmement, il y a la question des mécanismes de mise en œuvre. Vous avez parlé ici de mise en œuvre. Des témoins de différentes provinces ont signalé que la Fonction publique de leur province ne comptait qu'un employé affecté à la garde des enfants. Il n'y avait pas de conseillers, pas de—j'ai oublié comment l'on appelait ces gens.

Le sénateur Spivak: Des experts-conseils.

Le sénateur Marsden: C'est cela, des experts-conseils. Ils pensent que même que si le projet de loi est adopté, il ne pourrait être mis en application parce qu'il n'y a pas suffisamment de gens pour le faire. Ils ne savaient pas que des fonds étaient prévus à ce titre. Ces crédits ne proviendront selon toute vraisemblance pas de la caisse des initiatives spéciales que l'on a appelée la caisse de la «multiplication des pains» pour les raisons que vous comprendrez.

M. Epp: Nous avons appris dans la Bible ce qu'est la multiplication des pains et je suis d'accord pour que l'on appelle ce fonds de cette façon, monsieur le président.

Le sénateur Marsden: Vous avez tout à l'heure mentionné l'une des possibilités concernant l'établissement de normes au titre d'un programme de formation du personnel des garderies. Ces programmes de formation seront-ils les mêmes dans toutes les provinces de sorte que les personnes qui y auront participé puissent travailler dans n'importe quelle province? Pourront-elles travailler dans n'importe quelle province peu importe l'endroit où elles auront suivi leur formation? Des témoins de Terre-Neuve nous ont dit que cette province allait bientôt avoir ses premiers diplômés en garde des enfants. Or, j'ai appris de source non officielle que les qualifications de ces gens pourraient ne pas être acceptées dans d'autres provinces. J'aimerais connaître votre opinion à ce sujet. Quels seront les salaires et les normes de qualités assortis au programme?

Le sénateur Spivak: Et la supervision par les parents?

Le sénateur Marsden: Et les conditions d'hygiène. Il y a toute une gamme de questions à envisager.

M. Epp: Monsieur le président, je vais essayer de commenter ces points, mais je crois qu'il serait utile pour le Comité d'entendre le compte rendu des discussions qu'a eues avec les provinces M. Soar sur la qualité des services de garde et sur la façon dont les provinces veulent assurer la qualité de leurs ser-

[*Text*]

to handle the question of quality. Then perhaps I could finish up, if that is acceptable to the committee?

The Chairman: Certainly.

Mr. Soar: Our discussions with the provinces have been very encouraging in this area. Mr. Chairman, you will recall that when I last met with the committee I explained that as a federal government we were not trying to enforce specific standards upon the provinces but rather to get them to agree, as the minister said earlier, that the standards would be proclaimed and enforced. The areas to be addressed by standards will be covered either by regulation or by agreement, because quite frankly at this stage in the state of the child care system it is our view that standards have to evolve as the system itself has to evolve. Frankly, the system at this pinit is immature.

With regard to enforcement, I think it is recognized that the enforcement mechanisms in the child care system can do with some improvement. Our expectation is that provinces will recognize this and therefore improvements will be implemented. Those services will be cost sharable, so the capacity for the provinces to do this with federal support is there.

As far as training programs are concerned, we see the develoment of training material as being something which can be fostered under the Child Care Initiatives Fund. We hope and, indeed, believe that CEIC is going to develop more of this training than it is currently doing to assist present workers and new workers coming into the system to become qualified.

I would say it is not our view at this point to necessarily encouage the certification of all child care workers, but rather that they go through an appropriate training period which can be built up. Again, the system is in its infancy and we are not at this point sure we wish to over-professionalize it. There is room for further discussion in this area.

With regard to wages, one of the disadvantages of the Canada Assistant Plan's cost-sharing mechanism is that it does not allow, in the full cost sharing, of flat-rate operating grants to providers of child care. This has a major impact on the stabilization of the system and the ability of the care provided to pay reasonable salaries. The child care act we are proposing does allow for full sharing in flat-rate operating subsidies. What we are seeing in our negotiations with the provinces—and I won't be specific except in the case of Ontario because Ontario's plan is public—is a provincial inclination to deal with quality in the existing system first; in other words, to create a better foundation for the expansion of the system. This will likely be done, as in the case of Ontario, through the extension of flat-rate operating grants which relate directly to the salaries of child care workers.

Mr. Epp: On the matter of training and portability that Senator Marsden referred to, I do not see how portability is

[*Traduction*]

vices. Je pourrais ensuite ajouter quelques commentaires, si le Comité le veut bien?

Le président: Certainement.

M. Soar: Nos discussions avec les provinces dans ce domaine ont été très encourageantes. Monsieur le président, vous vous rappellerez que la dernière fois que j'ai participé à une séance du Comité j'ai expliqué que le gouvernement fédéral n'essayait pas d'imposer de normes précises aux provinces, mais plutôt d'obtenir leur accord, comme le ministre l'a dit tout à l'heure, quant à la proclamation et la mise en application de ces normes. Les domaines que régiront ces normes feront l'objet soit de règlements, soit d'ententes, car pour vous dire bien franchement, compte tenu du régime de garde des enfants actuel, nous croyons que les normes doivent évoluer et le régime aussi. En effet, le régime actuel manque de maturité.

En ce qui concerne la mise en application, il est à mon avis reconnu que les mécanismes de mise en œuvre du régime de garde des enfants pourraient être améliorés. Nous nous attendons à ce que les provinces le reconnaissent et que des améliorations y soient par conséquent apportées. Les coûts de ces services pourront être partagés: les provinces auront donc la possibilité d'obtenir une aide financière du gouvernement fédéral à ce titre.

En ce qui concerne les programmes de formation, nous croyons que le matériel nécessaire à la formation pourrait être préparé grâce à la Caisse d'aide aux projets en matière de garde d'enfants. Nous espérons que la CEIC offre davantage de formation qu'elle n'en offre à l'heure actuelle, et nous croyons qu'elle va le faire, pour aider le personnel des garderies à se perfectionner et de nouvelles personnes à obtenir les qualifications nécessaires pour travailler dans une garderie.

Je voudrais ajouter que nous n'estimons pas nécessaire que le personnel des garderies détiennent une attestation, mais plutôt qu'ils suivent une période de formation à laquelle il pourrait y avoir un suivi. Je le répète, le système n'en est qu'à ses débuts et nous ne sommes pas du tout sûr de vouloir l'insérer dans un cadre trop professionnel. Il y a place à de plus amples discussions dans ce domaine.

En ce qui a trait aux salaires, l'un des désavantages du mécanisme de cofinancement du Régime d'assistance publique du Canada est qu'il ne permet pas le partage de tous les frais associés aux subventions de fonctionnement à taux fixe pour les fournisseurs de services de garde, d'où la difficulté de stabiliser le système et de verser des salaires raisonnables au personnel des garderies. Le projet de loi sur la garde des enfants que nous entendons présenter permettra le partage de tous les frais associés aux subventions de fonctionnement à taux fixe. Nous nous rendons compte, dans nos négociations avec les provinces—je ne donnerai pas d'exemple précis, sauf celui de l'Ontario parce qu'il a rendu les modalités de son régime publiques—qu'elles tendent à mettre d'abord l'accent sur la qualité à l'intérieur du système existant, de façon à se doter de fondations plus solides avant de l'étendre. À ce titre, l'Ontario va étendre ses subventions de fonctionnement à taux fixe qui sont directement liées aux salaires du personnel des garderies.

M. Epp: Sur la question de la formation et de la transférabilité dont a parlé la sénatrice Marsden, je ne vois pas comment

[*Text*]

going to be any more possible here than portability is of any other professional certification we now have, because they all come within provincial jurisdiction. The situation is the same whether we are talking about doctors, nurses, teachers or whoever. I am not saying there is a direct parallel with child care workers but I would think that as the system matures the same type of criteria now applying in the provinces will be retained by them for their own jurisdiction.

Senator Marsden: Perhaps others will want to come to this question, but may I point out that we have with us this afternoon two of our witnesses from this morning's meeting. They are from an organization called Kids First in Alberta. They have spoken to us on behalf of parents who raise their children at home and want to do so. They see the tax system as being highly inequitable in terms of two-earner parents versus single-earner parents in the tax system, and in terms of the deductions and credits that are available. Do you have a comment on that?

Mr. Epp: Yes. I would like to see them higher.

Senator Marsden: The taxes?

Mr. Epp: No, no, not the taxes. I knew you would be stung by that answer so I thought I might as well give it. Seriously, I would like to have seen higher credits and greater deductions for parents who opt to stay at home. I think that again one had to look at the situation in terms of the fiscal capacity of the federal government, and that was done. I think as the Minister of Health and Social Services one always tries to push the walls as far as one can to get as much as one can in terms of social policy. I believe that has been the history of social affairs ministers in Canada.

My view as well is that child care programs, no matter how well designed, are not going to answer a very basic question: what value does society place on mothers who stay at home and do not take up careers for a period of time or possibly for their entire adult life because of responsibilities at home? I don't see the child care system addressing that question as much as I believe we have to do as Canadians. We have to take the next pension reform in hand. We might call it a homemaker's pension. I think that such a pension would address this question more fully than would a child care program. I am not minimizing or deprecating what the testimony has been. I haven't heard the testimony but I have a pretty good idea of what has been said. I agree with it, but I think within the federal government's capacity we went some distance in that philosophical approch. I sincerely believe that as Canadians this is going to be the next area of pension reform we will have to tackle very seriously.

Senator Marsden: Thank you, Mr. Epp. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Senator David.

Le sénateur David: Ma question fait suite à celle du sénateur Marsden. Je crois que ce programme de garderie est un pas en avant pour solutionner un problème majeur, à savoir la

[*Traduction*]

il pourrait être davantage possible pour le personnel des garderies de travailler dans n'importe quelle province que pour tout autre professionnel, comme ce domaine relève de la compétence des provinces. La situation est la même pour les médecins, les infirmières, les professeurs ou les autres professionnels. Je ne dis pas quil y a un parallèle direct entre leur situation et celle du personnel des garderies, mais je crois qu'au fur et à mesure que le système évoluera le type de critères maintenant appliqués dans la province sera maintenu.

Le sénateur Marsden: Peut-être d'autres voudront-ils aborder cette question, mais je voudrais signaler que nous avons avec nous cet après-midi deux des témoins qui ont participé à notre séance de ce matin. Ils font partie d'un organisme d'Alberta qui se nomme Kids First. Ils nous ont parlé au nom de parents qui élèvent leurs enfants à la maison et désirent continuer à le faire. Selon eux, le régime fiscal est très inéquitable pour les familles à un seul revenu par rapport aux familles à deux revenus et en ce qui concerne les déductions et les crédits. Avez-vous un commentaire à formuler à ce sujet?

M. Epp: Oui. Je voudrais qu'ils augmentent.

Le sénateur Marsden: Les impôts?

M. Epp: Non, non, pas les impôts. Je savais que cette réponse vous ferait sursauter c'est pourquoi je l'ai donnée. Sérieusement, je voudrais que les crédits et les déductions accordés aux parents qui décident de demeurer à la maison soient plus élevés. Je crois qu'il faut envisager la situation en fonction des moyens financiers du gouvernement fédéral et c'est ce que l'on a fait. Je crois, en ma qualité de ministre de la Santé et des services sociaux, que l'on essaie toujours d'obtenir le plus de crédits que l'on peut obtenir pour la politique sociale. Je crois que les ministres des affaires sociales du Canada ont toujours agi en ce sens.

J'estime également que les programmes de services de garde, peut importe la qualité de leur conception, ne permettront pas de répondre à une question très fondamentale: quelle valeur la société attribue-t-elle aux mères qui restent à la maison et n'entreprennent pas de carrière pendant une certaine période, voire pendant toute leur vie d'adulte, pour assumer des responsabilités à la maison? Je ne crois pas que le réseau de garde au Canada résolve ce problème comme il devrait le faire selon moi. Il faut prendre en main la prochaine réforme des pensions. Nous pourrions l'appeler une pension de la personne au foyer. Je crois qu'une telle pension résoudrait plus à fond ce problème qu'un programme de services de garde. Je ne minimise ni ne déprécie les témoignages. Je ne les ai pas entendus, mais j'ai une assez bonne idée des propos qui ont été tenus. J'y souscris, mais je crois que le gouvernement fédéral a fait quelques pas dans cette direction. Je crois sincèrement qu'en tant que Canadiens, c'est au cours de la prochaine réforme des pensions qu'il faudra attaquer très sérieusement le problème.

Le sénateur Marsden: Merci, monsieur Epp. Merci, monsieur le président.

Le président: Le sénateur David.

Senator David: My question is supplementary to Senator Marsden's. I think this child care programme is a step toward a solution to a major problem—Canada's current demographic

[*Text*]

démographie canadienne en ce moment. Tout l'effort est concentré principalement aux femmes sur le marché du travail. On facilite en somme et ce n'est qu'un début, par voie de taxation, de crédits d'impôt, de subventions et de places dans les garderies le double travail qu'elles effectuent, c'est-à-dire à l'extérieur et à la maison.

Je ne peux que féliciter votre ministère d'avoir fait ce pas en avant. Cependant comme le sénateur Marsden l'a mentionné tantôt, tout en appuyant les mesures favorisant les femmes qui travaillent à l'extérieur, je m'inquiète du peu de soucis par contre que nos systèmes manifestent vis-à- vis ces femmes qui passent des mois à concevoir des enfants tout d'abord et ensuite des années à les éduquer et à en prendre soin à plein temps à domicile.

Dans notre système en général, vous l'avez mentionné monsieur le ministre, il y a une sorte d'incohérence entre le système de taxation, les crédits d'impôt et les couples. Dans notre société moderne, il y a toutes sortes de couples, on ne peut plus parler maintenant du couple traditionnel. Il faut parler des sortes de couples dans notre société. Je me demande si en favorisant ainsi un élément de la société, on n'en défavorise pas un autre. La somme d'argent qui y est consacrée par le gouvernement fédéral de même que par les provinces est toujours la même. Elle ne peut pas augmenter indéfiniment. Est-ce qu'on ne défavorise pas finalement les femmes au foyer, je ne dirais pas au détriment et pour les femmes au travail? Je me retrouve dans une sorte d'ambiguité.

Je comprends très bien qu'une femme veuille remplir sa mission, sa vocation et son idéal. D'autre part, je comprends tout aussi bien les femmes qui demeurent à la maison et qui travaillent elles aussi souvent très fort pour élever un, deux, trois, quatre ou cinq enfants. Je ne parle plus des familles ancestrales de 10, 12 et 15 enfants. C'est un temps révolu. Cela est peut-être bien aussi pour la femme qu'il soit révolu. Je pense qu'il ne faut pas les oublier, il y en a encore beaucoup de ces femmes. On me dit qu'il y a peut-être 40 p. 100 des femmes qui sont à la maison à plein temps.

Je me demande quelle est votre conception. Je sais que vous faites un effort pour les garderies. Il reste quand même, il me semble, qu'on s'occupe peu ou pas assez de cette autre moitié du peuple féminin. On devrait s'en occuper davantage pour ne pas être négatif. C'est un commentaire général et j'aimerais avoir votre avis à ce sujet.

Maintenant contrairement au sénateur Marsden et au sénateur Spivak, je considère que le moins de règlements nous allons édicter pour les garderies, le mieux cela sera, tout en protégeant un minimum de qualité. Il s'agit de ne pas arriver au point où nous en sommes dans le domaine de la santé. Il y a tellement de règlements qu'on peut faire n'importe quoi parce qu'il y a toujours un règlement qui nous protège d'une façon ou d'une autre. Il y en a trop, nous n'avons pas le temps de les lire. Je me méfie. Je suis d'accord pour une qualité minimale mais en ce qui concerne une qualité maximale, cela peut être assez dangereux.

Par exemple, au Québec je connais des règlements exigeant que toute garderie soit entourée d'un parterre, d'un gazon pour permettre aux petits enfants d'aller jouer dehors. Dans le cen-

[*Traduction*]

situation. The entire effort is being focussed mainly on women working outside the home. Essentially, the two jobs they do, at home and in the workplace, are made easier—though it is only a start—through taxation, tax credits, subsidies and day care spaces.

I must congratulate your Department for having taken this step forward. As Senator Marsden noted a moment ago, however, while I support assistance for women working outside the home, I am concerned about the lack of attention paid by our system to those women who first spend months carrying children through pregnancy and then years rearing and caring for them full time at home.

In our system in general, as you mentioned, Mr. Epp, there is some inconsistency between the tax system, tax credits and couples. In today's society, there are all kinds of couples; there is no such thing as the traditional married couple. There are only different kinds of couples. I wonder whether, in helping one group in society, we are not treating another unfairly. The amount of money allocated by the federal government and the provinces is always the same. It cannot go on growing indefinitely. In the end, aren't we treating women at home unfairly—I wouldn't say penalizing them—and favouring women who work outside the home? I'm in something of a quandary on this.

I fully understand women who want to fulfil their career goals and aspirations. Yet I also understand perfectly those women who stay at home and work, often very hard, rearing one, two, three, four or five children. I am not talking about traditional families of 10, 12 or 15 children. Times have changed. Maybe it's a good thing for women that they have changed. I think these women must not be ignored; there are still a lot of them. I'm told that perhaps 40 per cent of women are at home full time.

I wonder what your view is. I know you are doing something about child care. It seems to me, though, that little or not enough attention is being paid to the other half of the female population. To be more positive about it, more attention should be paid to them. That's a general comment, and I would like to have your opinion.

Now, unlike Senators Marsden and Syivak, I believe that the less we regulate child care, the better, though there must be minimum standards. We must avoid getting into it as deeply as we are in health care. There are so many regulations that we can do anything because there is always a regulation protecting us in one way or another. There are too many regulations; we don't have time to read them. I'm unconvinced. I realize there have to be minimum standards, but requiring the highest possible standards could be rather dangerous.

For example, I know that in Quebec there are regulations requiring that all day care centres be surrounded by a yard, a lawn, so that the children can play outdoors. In downtown

[*Text*]

tre-ville, ceci est à peu près impossible. Un tel règlement élimine des centaines de garderies où malheureusement il n'y aurait pas d'herbe pendant l'été. Mon exemple est exagéré mais il est vrai.

Cela s'est même produit dans le milieu hospitalier où il n'y avait pas suffisamment de carrés d'herbe pour pouvoir construire ou ajouter une garderie. Je considère que cela est complètement stupide parce qu'il y a bien des maisons où les enfants sont gardés et où malheureusement il n'y a pas de terrain. En tout cas, c'est simplement une remarque insignifiante par rapport au contexte que vous avez développé pour les garderies. La première question me préoccupe beaucoup et elle me semble capitale pour l'avenir de la démographie canadienne.

Mr. Epp: Mr. Chairman, that could take us into a lengthy discussion of how we view society, but I will try to be as succinct as I can. First of all, we should say that it is to Canada's advantage that both men and women work outside the home. They make a great contribution in this way, and I don't differentiate in terms of contribution in that sense. But let me say that it is women who are not only the health care givers but also the primary care givers to families, no matter what modern configuration you want to place on the family. This is not true in 100 per cent of the cases but it is axiomatic in most all cases.

This is why in trying to strike a balance I was not going to accept a system, recommended by a number of advocacy groups, which was limited to a day care centre approach. We are trying to strike a type of balance, but one can always argue whether a balance has been struck correctly or at the right place.

One should not characterize the services of mothers who stay at home as being a "sacrifice". One should recognize the full value of their contributions to society. I have said this in the past, and I know it is controversial, that as a society we don't give enough credence to mothering or to the value of children in our society. If you take a look at the demographic future of Canada you will see that we run into the same type of difficulties. For instance, we now hear the term "the aging crisis". I don't like that term. I don't see people as a crises. I don't see them as a problem. I see them as members of society who have different needs at different stages of their lifetime.

I have always had an interest in demographics, and our department is currently doing demographics for the government. What are some of the trends we see? Today about 11 per cent of our population is over the age of 65, and we project that by the year 2000 this figure will be about 16 per cent, and by 2010 it will be approximately 18 per cent, 19 per cent, perhaps approaching 20 per cent. This is still low by European standards of today, but what these figures are telling us very clearly is that around the year 2010, if we don't have more immigration or higher fertility rates, our population will start to go down. It is for some of these reasons that I am a very strong advocate of greater immigration. Ministers of health

[*Traduction*]

areas, that is just about impossible. Such a regulation prevents hundreds of child care centres from opening in areas where there is, unfortunately, no grass during the summer. My example is an exaggeration, but it is true.

The same thing has even happened in hospitals where there wasn't enough lawn area to build or add on a day care centre. I think it's utterly senseless since there are many private homes providing day care that don't have yards either. In any case, it's of little significance to the child care strategy you have developed. The first question is of greater concern to me; it's crucial, I think, to the demographic future of Canada.

M. Epp: Monsieur le président, cela pourrait nous entraîner dans une discussion interminable sur la façon dont nous considérons la société, mais j'essaierai d'être le plus bref possible. Premièrement, nous devrions dire que le Canada a tout intérêt à ce que l'homme et la femme travaillent à l'extérieur du foyer. Leur contribution est grande à cet égard et je ne fais pas là de différence quant à son importance. Permettez-moi de dire, toutefois, que les femmes sont non seulement les dispensatrices de soins mais également les dispensatrices principales de soins à la famille, peu importe la forme moderne que vous voulez donner à celle-ci. Ce n'est peut-être pas vrai dans tous les cas, mais c'est évident la plupart du temps.

C'est la raison pour laquelle en essayant de réaliser un équilibre, je n'allais pas accepter un système, recommandé par un certain nombre de groupe de défense, qui se limitait à un réseau de garderies de jour. Nous essayons de faire l'équilibre, mais on peut toujours se demander si celui-ci a été réalisé correctement ou au bon endroit.

Il ne faudrait pas considérer les services des mères qui restent à la maison comme un «sacrifice». Il faudrait reconnaître toute la valeur de la contribution de ces femmes à la société. J'ai dit par le passé et je sais que c'est discutable, qu'en tant que société nous n'accordons pas suffisamment de foi aux soins maternels ou à la valeur qu'ont les enfants dans notre société. Si vous jetez un coup d'œil aux prévisions démographiques pour le Canada, vous constaterez que nous nous heurtons au même genre de difficultés. Par exemple, nous entendons aujourd'hui l'expression «la crise du vieillissement». Je n'aime pas cette expression. Je ne vois pas les gens comme une crise. Je ne les vois pas comme un problème. Je les vois comme les membres d'une société ayant des besoins différents, à différentes étapes de leur vie.

Je me suis toujours intéressé à la démographie et notre ministère procède à l'heure actuelle à des études démographiques pour le gouvernement. Quelles sont certaines des tendances que nous constatons? Aujourd'hui, environ 11 p. 100 de notre population a plus de 65 ans et nous prévoyons que d'ici l'an 2000 nous parlerons d'environ 16 p. 100 et d'ici 2010, d'environ 18 p. 100, 19 p. 100 peut-être même, près de 20 p. 100. Ces pourcentages sont bas à comparer à ceux que l'on constate en Europe aujourd'hui, mais ce que nous disent très clairement ces chiffres, c'est que vers l'an 2010, si l'immigration ou le taux de fertilité n'augmentent pas, notre population commencera à décroître. C'est pour certaines de ces raisons

[*Text*]

have been singularly unsuccessful in telling society that we should have more children. This is not for ministers of health to decide, it is for families to decide.

Notwithstanding this, I sincerely believe that as a society we have not adequately come to grips with child support. I know this is controversial, but I believe it to be correct. When I take a look at what some other countries are doing in terms of university training, university funding, child support, and so on, I think we have some distance to go in Canada. We should be mature enough to look at how other societies have been handling this question and to take some lessons from them.

Senator David: You have responded to my question but for me it is a main concern for the future of Canada with its tradition. When you cite percentages of 11 and 19 and so on, these precentages would shrink if our families were larger. In some countries 40 per cent of the population is under 21 years of age, but it is not in industrialized countries that we see this. Canada's future depends on our people having more children or our country having greater immigration.

Mr. Epp: Or both.

Senator David: Yes. I agree that a minister of health cannot influence women to have children, but I think a minister of finance can through financial incentives. You often hear it said that couples don't have children because their house is too small or that they pay too much by way of taxes or that it is so agreeable to live their lives without having children, and so on. It is true, of course, that two people living together without children can show a greater financial profit at the end of the year than a couple with children. All the tables seem positive on this.

Mr. Epp: Mr. Chairman, I really can't address this other than to say I have already expressed my viewpoint on pensions. I would have to do more studies to see whether in fact fertility rates have any relationship to increases in child support. I don't know if that case can be made. However, a case might be made that there would be greater educational and other opportunities for children, but I would hesitate to get into that kind of discussion. I would be surprised if there was any correlation, at least in a western democracy.

Canada's society is not a pioneer one. We are urbanizing ourselves very rapidly, and I think it is a great advantage in a society of only 25 million people and with the geography we have that our women are in the workplace. Having said that I want to emphasize, because I don't want to be misinterpreted, that this is not the ideal for everyone. It is each individual's choice. Again, I would be very hesitant to think that financial incentives in a western democracy would increase fertility rates.

[*Traduction*]

que je suis un très fort partisan de l'augmentation de l'immigration. Les ministres de la Santé ont essayé, mais sans aucun succès, de dire à la société qu'elle devrait procréer davantage. Cette décision n'appartient pas au ministre de la Santé, mais aux familles.

Malgré cela, je crois sincèrement qu'en tant que société nous ne nous sommes pas attaqués adéquatement au problème des services de garde. Je sais que c'est discutable, mais je crois que j'ai raison. Lorsque j'examine les mesures que certains autres pays prennent en ce qui concerne la formation et le financement universitaires, les programmes d'aide à l'enfance, etc., je crois qu'il nous reste du chemin à parcourir au Canada. Nous devrions être assez mûrs pour nous pencher sur les solutions que les autres sociétés ont trouvées à ce problème et en tirer des leçons.

Le sénateur David: Vous avez répondu à ma question, mais j'estime qu'il s'agit d'un problème important pour l'avenir du Canada avec sa tradition. Lorsque vous citez des pourcentages de 11 et de 19 p. 100 par exemple, ceux-ci diminueraient si la taille de nos familles augmentait. Dans certains pays, 40 p. 100 de la population à moins de 21 ans, mais ce n'est pas le cas dans les pays industrialisés. L'avenir du Canada dépend d'une hausse du taux de natalité ou d'une intensification de l'immigration.

M. Epp: Ou des deux.

Le sénateur David: Oui. Je reconnais qu'un ministre de la Santé ne peut influencer les femmes et les convaincre d'avoir des enfants, mais je crois qu'un ministre des Finances peut le faire en accordant des stimulants financiers. On entend souvent dire que les couples n'ont pas d'enfants parce que leur maison est trop petite, parce qu'ils doivent payer trop de taxes ou parce que c'est tellement agréable de vivre sans enfant, etc. C'est vrai, il va sans dire, que deux personnes qui vivent ensemble sans enfant peuvent se retrouver à la fin de l'année dans une bien meilleure situation financière qu'un couple avec des enfants. Tous les tableaux semblent le confirmer.

M. Epp: Monsieur le président, je ne peux vraiment répondre à cette autre question qu'en disant que j'ai déjà exprimé mon point de vue sur les pensions. Il faudrait que je pousse davantage mes recherches afin de voir si, en fait, on peut établir un lien quelconque entre les taux de fertilité et les nouvelles mesures concernant la garde des enfants. Je ne sais si cela peut être prouvé. Il serait toutefois possible de démontrer que les enfants auraient ainsi plus de débouchés du point de vue de l'éducation et dans d'autres domaines, mais j'hésiterais à me lancer dans ce genre de discussion. Je serais surpris qu'il y existe quelque lien, du moins dans une démocratie occidentale.

La société canadienne n'est pas au stade des pionniers. Nous nous urbanisons très rapidement et je crois que c'est un grand avantage dans une société de quelque 25 millions de personnes, compte tenu de la géographie, que nos femmes travaillent à l'extérieur. Cela dit, je veux faire valoir, parce que je ne veux pas que l'on me comprenne mal, que ce n'est pas l'idéal pour tout le monde. Le choix revient à chaque individu. Je le répète, j'hésiterais beaucoup à penser que les stimulants financiers, dans une démocratie occidentale, puissent faire augmenter les taux de fertilité.

[*Text*]

Le sénateur David: C'est seulement que les femmes qui n'ont pas d'enfants n'auraient pas d'arguments tout simplement négatifs. Je ne pense pas qu'aucune politique de natalité ait été très positive. Cependant la France a obtenu des résultats agréables avec ces programmes de natalité mais pas au point où elle le désirait au départ. Tout de même, il y a une courbe qui a fléchi, qui a monté depuis quelques années avec une politique qui favorise la famille tout simplement, qui ne nuit pas en tout cas à la famille. Je pense que c'est un point très important.

The Chairman: Thank you very much. How long can you stay with us, Mr. Minister?

Mr. Epp: I was asked in the House where I was going and I said, "To the other place." They asked for how long and I just looked heavenward.

The Chairman: We don't want to impose on your time, but I understand that Senator Marsden has another question.

Senator Marsden: The clerk, in your defence, said you had to leave at six o'clock.

Mr. Epp: Fair enough.

Senator Marsden: I would like to come back to the child care program. When you table legislation federally, will the provinces reveal plans at that time, those that have not already been revealed, and in provinces where it is necessary to have legislative adjustment in order to implement those plans tabled federally will that be done at the same time? If not, what is the timetable?

Mr. Epp: Mr. Chairman, the answer is no. That is why in present discussions we hope that our child care legislation will be very close to the type of proposals we have made. However, when it gets into this federal-provincial area, provinces will not have to reveal their plans, and I suggest that some may not. They will still have to decide provincially whether or not spaces are going to be increased. That is the nature of a federal state such as Canada.

Senator Marsden: In the previous study done by this committee we discovered that when a federal program like family allowances was increased by a dollar and worked its way into some provincial systems, that dollar would be removed before it ever saw the pocket of the parent with the child. Are you planning to put into this legislation any mechanism which would prevent the diversion of federal funds from occurring? I don't mean diversion such as into paving roads, but diversion in such a way that the provincial tax system or provincial social welfare benefit system might take away those dollars before they reach the parents.

Mr. Epp: Mr. Chairman, I take it that what the senator is referring to is, for instance, child tax credits and whether or not that would remove by "X" dollars the social benefits a person might receive.

[*Traduction*]

Senator David: It's just that women who have no children wouldn't have exclusively negative arguments. I don't think any policy aimed at increasing the birth rate has ever worked very well. However, France has achieved some pleasing results with its incentives programmes, though not as good as originally hoped. Nevertheless, the falling birth rate has turned upward in the past few years while a policy that simply favoured families, or didn't penalize them anyway, was in place. I think this is a very important point.

Le président: Merci beaucoup. De combien de temps disposez-vous, monsieur le ministre?

M. Epp: On a demandé à la Chambre où j'allais et j'ai répondu: «À l'autre endroit». On m'a demandé pour combien de temps et j'ai tout simplement levé les yeux au ciel.

Le président: Nous ne voulons pas abuser de votre temps, mais je crois comprendre que la sénatrice Marsden a une autre question.

Le sénateur Marsden: Le greffier, pour vous défendre, a dit que vous deviez nous quitter à 18 heures.

M. Epp: Très bien.

Le sénateur Marsden: J'aimerais revenir au programme des services de garde. Lorsque vous déposerez le projet de loi au Parlement, les provinces dévoileront-elles alors leurs plans, celles qui ne l'ont pas déjà fait et, dans les provinces où il est nécessaire d'apporter des modifications législatives pour mettre en œuvre ces plans déposés auprès du gouvernement fédéral, cela se fera-t-il en même temps? Dans la négative, quel est le calendrier?

M. Epp: Monsieur le président, la réponse est non. C'est la raison pour laquelle dans le cadre de nos discussions actuelles nous espérons que notre mesure législative concernant la garde des enfants ressemblera beaucoup aux propositions que nous avons faites. Toutefois, dans ce domaine fédéral-provincial, les provinces ne seront pas tenues de dévoiler leurs plans et je crois qu'il se peut que certaines ne le fassent pas. Elles devront encore décider si elles augmenteront ou non le nombre de places à l'intérieur de la province. C'est la nature d'un État fédéral comme le Canada.

Le sénateur Mardsen: Dans l'étude précédente effectuée par ce comité, nous avons constaté que lorsqu'un programme fédéral, les allocations familiales par exemple, était augmenté de un dollar et s'introduisait dans certains systèmes provinciaux, ce dollar disparaissait avant même de se retrouver dans la poche du parent de l'enfant. Prévoyez-vous dans cette mesure législative un mécanisme quelconque qui empêcherait la déviation des fonds fédéraux? Je n'entends pas diversion comme pour le pavage des routes, mais d'une telle manière que le régime fiscal provincial ou le régime de prestations de bien-être social provincial puisse mettre la main sur ces dollars avant qu'ils n'atteignent les parents.

M. Epp: Monsieur le président, je crois comprendre que ce à quoi fait allusion la sénatrice, par exemple, ce sont les crédits d'impôt-enfant; elle nous demande si cela réduirait de «X» dollars les prestations de bien-être social qu'une personne pourrait toucher.

[*Text*]

Mr. Soar: May I speak to that?

Mr. Epp: Yes, take a cut at it.

Mr. Soar: In the case of Canada Assistance Plan agreements for social assistance, for example, family allowances and the child tax credit are exempt as income in determining need. Therefore, they are passed on.

Mr. Epp: That is correct. Why I hesitated is that since we are bringing about pension reform and it affects social welfare recipients, some of the income has to be claimed as, for example, with respect to Canada Pension Plan, early retirement. You have noticed I was being very careful on this. The general principle is that we want to do a pass-through, but I want to be fair and say that even with the CPP and with the veterans we have run into the same situation. We run into it, in fact, every year with people who apply for GIS. So I don't want to mislead the committee.

Senator Marsden: The thrust of my question really was whether you are planning in the legislation some mechanism for maximizing the pass-through, because you can't anticipate what a provincial government is going to do now or in the future?

Mr. Epp: Right.

Senator Marsden: Or is this likely to be a matter of continuing concern as it is with other programs?

Mr. Soar: The new legislation is essentially direct cost-sharing. In order to receive federal money a province will have to spend, and it will also receive its share, be it 50 or something to a maximum of 90, as the minister has explained, depending upon the province. To that extent within the intent of the legislation the money they will receive will be money they are eligible to receive under the legislation for expenditures they have made.

Senator Marsden: I understand that. That's a government-to-government deal.

Mr. Soar: Yes.

Senator Marsden: If you think of it in terms of the mother and child, which is what we are trying to be interested in here—and Senator Spivak asked a question about this before—do you have any way of ensuring that the parent who requires support for child care is going to get those services? A province could spend the money and then it could distribute it in a way that is presumably incompatible with what the federal government has in mind, could it not?

Mr. Soar: Our expectation is that the provinces will distribute the money essentially in two principal ways which will be a direct benefit to parents. One is flat-rate operating grants, which are essentially universal subsidies, and the second is in user-fee subsidies which we will expect to be income tested.

[*Traduction*]

M. Soar: Puis-je répondre à la sénatrice?

M. Epp: Oui, allez-y.

M. Soar: Dans le cas des ententes du Régime d'assistance publique du Canada concernant l'aide sociale, par exemple, les allocations familiales et le crédit d'impôt-enfant sont exclus en tant que revenu pour la détermination des besoins. Par conséquent, ils sont remis aux personnes visées.

M. Epp: C'est exact. Si j'ai hésité c'est que puisque nous travaillons à la réforme des pensions et que celle-ci touche les prestataires d'aide sociale, une partie du revenu doit être réclamée, par exemple, en ce qui concerne le Régime de pensions du Canada, au tire d'une retraite anticipée. Vous remarquez que je suis très prudent là-dessus. Le principe général, c'est que nous voulons que les personnes visées touchent les sommes voulues, mais je veux être juste et dire que, même avec le Régime de pensions du Canada et les anciens combattants, nous nous sommes retrouvés devant le même problème. Nous nous y retrouvons en fait, tous les ans avec les personnes qui font une demande de SRG. Je ne veux donc pas induire le Comité en erreur.

Le sénateur Marsden: Ce que je voulais vraiment savoir, c'est si vous prévoyez, dans la mesure législative, un mécanisme pour que le plus de personnes visées possible touchent les sommes voulues, étant donné que vous ne pouvez prévoir ce que fera maintenant ou plus tard un gouvernement provincial?

M. Epp: Exact.

Le sénateur Marsden: Ou est-ce que cela risque de constituer un problème constant comme c'est le cas pour d'autres programmes?

M. Soar: La nouvelle mesure législative porte essentiellement sur le partage des frais. Pour obtenir les crédits fédéraux, les provinces devront dépenser de l'argent; elles se verront rembourser leurs dépenses, à raison de 50 p. 100 ou jusqu'à concurrence de 90 p. 100 comme le ministre l'a expliqué, selon la province. À cet égard, selon la mesure législative, l'argent qu'elle touchera sera celle auquelle elle aura droit aux termes de la loi pour les dépenses qu'elle a engagé.

Le sénateur Marsden: Je comprends cela. Il s'agit d'une entente entre gouvernements.

M. Soar: Oui.

Le sénateur Marsden: Si vous y pensez en tenant compte de la mère et de l'enfant, ceux à qui nous tentons de nous intéresser ici—et la sénatrice Spivak a déjà posé une question à ce sujet—avez-vous prévu un mécanisme permettant d'assurer que le parent qui a besoin d'aide pour s'occuper de son enfant obtiendra ces services? Une province pourrait dépenser l'argent et le répartir ensuite d'une façon qu'on peut supposer incompatible avec ce qu'a en tête le gouvernement fédéral? Cela ne pourrait-il pas arriver?

M. Soar: Nous nous attendons que les provinces se répartiront l'argent essentiellement de deux façons qui profiteront directement aux parents. Il y a tout d'abord les subventions de fonctionnement à taux fixe, qui sont essentiellement des subventions universelles; il y a ensuite les subventions de participa-

[*Text*]

In determining their levels of income for the income tested subsidy, I expect the provinces will move in different ways and at different speeds and will calculate their income. They won't be all operating on the same ceilings and cutoffs.

Senator Marsden: For example, some provinces might have very few rural programs or programs of children with disabilities.

Mr. Soar: Yes.

Senator Marsden: And those are entirely provincial matters.

Mr. Soar: Right

Senator Marsden: And there is nothing that you can hook in?

Mr. Soar: Well, I think those are provincial matters but the provinces will be subject to the same pressures that everybody else is subject to.

Mr. Epp: Exactly.

Mr. Soar: If there is a demand for rural child care, and the Child Care Initiatives Fund will, hopefully, have demonstrated workable models for rural child care, then the provinces will respond. But once again we have a lot of evolving to do here before we can say we have a balanced and effective system.

Mr. Epp: Mr. Chairman, the other point that should be made is this. Some people have said that we can't be more specific because of the Meech Lake Accord. This has nothing to do with Meech Lake. First of all, we are not negotiating this under Meech Lake. Secondly, the history of social developmnent in Canada is replete with exactly these kinds of experiences. We ran into it with the Canada Health Act. I hope I am not being uncharitable or in any way misrepresenting what my immediate predecessor wanted to get out of the Canada Health Act, but for her own reasons there was a much more directive typed approach in terms of delivery of health care. The only constitutional opening was in the area of financing.

This is not a new experience for us. It is a complex matter. I appreciate that the pressure is on for those people who need child care spaces and who need help in child care. The pressure is on and so it should be, but we have to keep in mind that the provinces are designing their own programs. That's why the speaking notes reflect that in most cases the provinces are looking at some form of mix between non-profit and commercial. Manitoba is one province that didn't have it. Even though they have it in spaces now, philosophically they are opposed to it. As a result of the change of government as of yesterday, those speaking notes might already be out of date.

[*Traduction*]

tion aux frais qui, nous l'espérons, seront fondées sur des critères d'établissement du revenu.

Lors de la détermination des niveaux de revenu pour les subventions de la deuxième catégorie, je m'attends que les provinces adoptent des mesures différentes, à des vitesses différentes et calculent leur revenu. Elles ne recourrons pas toutes aux mêmes plafonds ni aux mêmes compressions.

Le sénateur Marsden: Par exemple, il se pourrait que certaines provinces aient très peu de programmes dans les régions rurales ou de programmes à l'intention d'enfants souffrant d'incapacités.

M. Soar: Oui.

Le sénateur Marsden: Et il s'agit là de questions relevant entièrement des provinces.

M. Soar: Exact.

Le sénateur Marsden: Et il n'y a aucun mécanisme que vous puissiez prévoir?

M. Soar: Eh bien! je crois qu'il s'agit de questions de compétence provinciale, mais les provinces seront assujetties aux mêmes pressions que tout le monde.

M. Epp: Exactement.

M. Soar: S'il y a une demande pour des services de garde dans les régions rurales, et la Caisse d'aide aux projets en matière de garde d'enfants comportera, heureusement, des modèles ayant fait leur preuve pour les services de garde dans les régions rurales, alors les provinces réagiront. Mais, une fois de plus, nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir avant de pouvoir dire que nous avons un système équilibré et efficace.

M. Epp: Monsieur le président, l'autre point que je devrais faire ressortir est le suivant. Certaines personnes ont dit que nous ne pouvons être plus précis à cause de l'Accord du lac Meech. Ceci n'a rien à voir avec le lac Meech. Premièrement, nous ne négocions pas ceci aux termes de l'Accord. Deuxièmement, l'histoire du développement social au Canada déborde d'expériences tout à fait semblables. Nous nous sommes heurtés au même problème avec la Loi canadienne sur la santé. J'espère ne pas manquer de charité ou mal interpréter de quelque façon l'objectif que s'était fixé mon prédécesseur immédiat avec la Loi canadienne sur la santé, mais pour ses propres raisons, son approche en ce qui concerne la prestation des soins de santé était beaucoup plus impérative. La seule ouverture constitutionnelle résidait dans le financement.

Ce n'est pas nouveau pour nous. C'est une question complexe. Je reconnais que la pression existe pour les personnes qui ont besoin de places et qui ont besoin d'aide en matière de services de garde. La pression existe et c'est ainsi que les choses devraient être, mais nous ne devons pas perdre de vue que les provinces conçoivent leurs propres programmes. C'est la raison pour laquelle les notes pour mon allocution signalent que dans la plupart des cas les provinces étudient la possibilité d'en arriver à un compromis entre les garderies à but non lucratif et commerciales. Le Manitoba est une des provinces qui ne l'avait pas. Même si c'est le cas en ce qui concerne les places, par principe elle s'y oppose. Par suite du changement

[*Text*]

Senator Spivak: I hope not.

Mr. Epp: I am simply saying they might be. All that I am saying, Mr. Chairman, is that that is the kind of reality in which we have to function as we bring forward a child welfare program.

Senator Spivak: A quick question, if I may, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes you may. I would like to have the privilege to ask one, but go ahead.

Senator Spivak: Thank you, Mr. Chairman. My question is about balance and choice and credits in the tax system. I don't know if I understood you accurately but it seems to me that the objective of the tax credit increase was to give people more choice in terms of staying at home. You must be doing something right, because you are being critized on one side and the other. Many people have said that this hardly gives a person with a low income, shall we say, a choice to stay at home because it is just a drop in the bucket, that it doesn't give any choice.

Did I understand you to say something about pension reform? I am afraid I didn't quite understand what other things you were thinking of that might indeed provide a real choice in terms of helping those mothers of low income—I presume you are not wishing to help mothers of high income because they have a choice due to their income level.

Mr. Epp: Mr. Chairman, that is a very complex field. I have never pretended that the child tax credits or the tax deduction were compensation for mothers who stayed at home. I have never characterized it that way, but I thought it was important that the government should give recognition to that area of child care as against simply coming in with a formal child day care system as advocated by some.

Secondly, I do not believe that a child care program really comes to grips with the issue you raise. I believe that comes from pension reform. One of the arguments women have made to me is, "We have made a choice in terms of staying home with our children. That's our choice. Society does not and cannot compensate fully for that choice, but at the end of our so-called working life we get penalized again." This is because Canada's pensions systems other than the OAS, the GIS and spouses; are based on a contribution system. This is why I have personally been a strong proponent of a homemaker's pension, not only because of child care but simply because of the fairness of it.

Having said that, I know there is considerable criticism that it should not come through either a CPP or a OPP because they are based on contributions from earnings. Quite frankly, I don't care about those academic discussions. I will argue them but I hope that as a society we can move toward a pension sys-

[*Traduction*]

de gouvernement, ces notes pour une allocution pourraient déjà être périmées.

Le sénateur Spivak: J'espère que non.

M. Epp: Je dis simplement que cela pourrait être le cas. Tout ce que je dis, monsieur le président, c'est qu'il s'agit du genre de réalité dont nous devons tenir compte alors que nous mettons au point un programme de services de garde.

Le sénateur Spivak: Une petite question, si vous le permettez, monsieur le président.

Le président: Oui, allez-y. J'aimerais avoir le privilège de poser une question, mais allez-y.

Le sénateur Spivak: Merci, monsieur le président. Ma question porte sur l'équilibre, le choix ainsi que les crédits au sein du régime fiscal. Je ne sais pas si je vous ai bien compris, mais en augmentant le crédit d'impôt, vous vouliez donner plus de choix aux gens quand il s'agit de rester à la maison. Vous faites sûrement quelque chose de bien parce qu'on vous critique de part et d'autre. Quantité de gens estiment que cela donne difficilement à une personne à faible revenu, devons-nous dire, le choix de rester à la maison étant donné qu'il ne s'agit que d'une goutte d'eau dans la mer, que cela ne donne aucun choix.

Vous ai-je entendu dire quelque chose au sujet de la réforme des pensions? J'ai bien peur de ne pas avoir très bien compris quelles autres choses, selon vous, pourraient en fait offrir un véritable choix, c'est-à-dire aider les mères ayant un faible revenu—je suppose que vous ne voulez pas aider les mères ayant un revenu élevé étant donné que ce revenu leur permet de faire un choix.

M. Epp: Monsieur le président, c'est un domaine très complexe. Je n'ai jamais prétendu que les crédits d'impôt-enfant ou la déduction fiscale étaient une compensation pour les mères qui restaient à la maison. Je ne l'ai jamais dit de cette façon, mais j'ai cru qu'il était important que le gouvernement reconnaisse ce type de garde plutôt que de présenter simplement un réseau officiel de garde d'enfants comme l'ont préconisé certaines personnes.

Deuxièmement, je ne crois pas qu'un programme de services de garde règle vraiment le problème que vous soulevez. Je crois que la solution réside dans la réforme des pensions. Un des arguments que m'ont apporté les femmes est le suivant: «Nous avons choisi de rester à la maison pour nous occuper de nos enfants. C'est notre choix. La société ne nous compense pas entièrement pour ce choix et ne peut le faire, mais à la fin de ce que nous appelons notre vie de travailleuses, nous sommes de nouveau pénalisées.» C'est parce que les régimes de pensions du Canada autres que la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti sont fondés sur un système de contributions. C'est la raison pour laquelle je me fais un ardent défenseur d'une pension pour la personne au foyer, non seulement en raison de la garde des enfants, mais simplement en raison de son équité.

Cela dit, nombreux sont ceux qui soutiennent que cela ne devrait pas provenir ni du régime de pensions du Canada ni d'un OPP parce qu'ils sont fondés sur des contributions provenant de gains. En toute franchise, je me soucie peu de ces discussions intellectuelles. J'en débattrai, mais j'espère qu'en tant

[*Text*]

tem under which these women who choose to remain at home with their children, and for which society will not compensate them fully—nor do I pretend it ever will or can—will not be penalized at the end.

This government has brought about other changes in pension reform, such as changes in investing and changes in credit splitting. We have become pretty aggressive in terms of maintenance orders not being fulfilled. We have tried to use a multifaceted approach to address some of these issues, but if you are asking me if I believe that this program is going to solve all those issues, the answer is no. I have been very open about this.

Senator Spivak: I won't follow that up. Please go ahead, Mr. Chairman.

The Chairman: If I may, Mr. Minister, I have just one question. If I understand correctly, the coming legislation will establish a child care program, and the provinces will be invited to join the federal government in financing it. Is that the meaning of it?

Mr. Epp: In an expanded way.

The Chairman: How many provinces do you expect will join in the first and second years? I suppose that even if only one province joins, the program will go ahead for that province and you will wait for the others to join. What is your best guess of how many provinces will come into the program in the first year—five, six, ten?

Mr. Epp: Mr. Chairman, I have learned about government orders and how governments opt in and opt out. I want to say again that this is not Meech Lake. What this is is governments opting into social programs as they did before. Take a look at hospitalization. At one time there had to be a majority of the provinces and a majority of the population involved. That was a condition.

The Chairman: That is why I am asking my question.

Mr. Epp: That condition was changed. Here it is province by province. If you are asking me how much money will be available each year for the different financial components of the program, and how much each province wants to tap into those components, theoretically all ten provinces could be in the program the first year.

The Chairman: We will have to wait to go from theory to reality.

Mr. Epp: Right.

The Chairman: It might take a year and a half, let's say, to have the ten provinces in. On another point of clarification, when you speak on page 3 of the level below the national average, I suppose that it is in terms of expenses for child chare. Taking into account the possibility that you might not have to pay anything the first year for some provinces who will not

[*Traduction*]

que société nous pouvons nous diriger vers un régime de pensions en vertu duquel ces femmes qui choisissent de rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants, tâche pour laquelle la société ne les indemnisera pas entièrement—je ne prétends pas non plus qu'il le fera ou qu'il peut—ne seront pas pénalisées finalement.

Ce gouvernement a apporté d'autres changements pour réformer les pensions, en ce qui concerne par exemple l'investissement et le partage des crédits. Nous sommes devenus très énergiques en ce qui concerne l'application de mesures en matière du non-respect des obligations alimentaires. Nous avons essayé de recourir à une approche multidisciplinaire pour résoudre certains de ces problèmes, mais si vous me demandez si je crois que ce programme résoudra tous les problèmes, ma réponse est non. J'ai été très ouvert là-dessus.

Le sénateur Spivak: Je termine ici. Je vous cède la parole, monsieur le président.

Le président: Si vous le permettez, monsieur le ministre, j'ai une seule question. Si je vous comprends bien, la nouvelle mesure législative instaurera un programme de services de garde et les provinces seront invitées à participer à son financement avec le gouvernement fédéral. C'est bien cela?

M. Epp: D'une façon élargie.

Le président: Combien de provinces devraient adhérer un programme au cours de la première et de la deuxième années? Je suppose que même si une seule province y adhère, le programme entrera en vigueur pour cette province et nous attendrez que les autres donnent leur accord. Autant que vous pouvez en juger, combien de provinces adhéreront au programme au cours de la première année—cinq, six, dix?

M. Epp: Monsieur le président, je suis parfaitement renseigné au sujet des décrets gouvernementaux et du retrait facultatif des gouvernements. Permettez-moi de dire de nouveau, qu'il ne s'agit pas du lac Meech. Il s'agit ici de la possibilité pour les gouvernements d'adhérer à des programmes sociaux, comme ils le faisaient auparavant. Prenez l'hospitalisation. À un certain moment il fallait une majorité des provinces et une majorité de la population. C'était une condition.

Le président: C'est la raison pour laquelle je pose ma question.

M. Epp: Cette condition a changé. Ici nous procédons province par province. Si vous me demandez combien de crédits seront débloqués chaque année pour les différents éléments financiers des programmes, et combien de provinces voudront en profiter, théoriquement les dix provinces pourraient participer au programme la première année.

Le président: Vous devrez attendre de passer de la théorie à la réalité.

M. Epp: Exact.

Le président: Cela pourrait prendre un an et demi, disons, pour que toutes les provinces participent. J'aurais besoin d'un autre petit éclaircissement. Lorsque vous parlez à la page 3, du niveau au-dessous de la moyenne nationale, je suppose que vous voulez parler des dépenses au titre des services de garde. Si l'on tient compte de la possibilité que vous n'ayez rien à ver-

[*Text*]

have joined the program, what will be the basis for esablishing the average of expenses?

Mr. Epp: Mr. Chairman, I am going to have Miss Kane answer that question, but keep in mind we have to have certain baselines. We have used baselines such as the average expenditure in a province in a given year for children under six.

The Chairman: For child care.

Mr. Epp: Exactly. Those are the kinds of baselines, arbitrary or otherwise, that we have had to use in any program. Once you accept those, then certain things happen in the formula. I have most of the numbers in my head but to ensure accuracy I am going to ask Miss Kane to reply.

The Chairman: I just wanted to have the principle. The computation of the national average will include the provinces which are below the average?

Mr. Epp: Yes, all the provinces.

The Chairman: So that things will be moving both at the level of the average and at the level of—

Mr. Epp: Of take-up.

The Chairman: —the related position of the province.

Mr. Epp: Correct.

The Chairman: A last question. The scale is between 50 to 90. Based on the data you must have, are there many provinces which will be considered as being below the average?

Miss Kane: The most important thing about the national average is that it will always be determined by the big provinces, which are effectively Ontario and Quebec. They will determine it for us because they are always such a large proportion of the system.

The Chairman: Yes.

Miss Kane: Relative to Ontario and Quebec, we still have provinces that spend more and some that spend less. There would be one or two that spend more than Ontario and Quebec, and the balance would spend some proportion less.

The Chairman: Honourable senators, we have gone beyond the time that the minister could spend with us. Thank you very much, Mr. Minister, and your staff members. I guess we might meet again when the legislation is tabled, perhaps in June, Mr. Minister.

Mr. Epp: I would be pleased to, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you again.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

ser la première année pour certaines provinces qui n'auront pas adhéré au programme, sur quels critères vous fonderez-vous pour déterminer la moyenne des dépenses?

M. Epp: Monsieur le président, je vais demander à Mlle Kane de répondre à cette question, mais n'oubliez pas que nous devons avoir certains points de repère. Nous devons utiliser des points de repère comme les dépenses moyennes d'une province pour une année donnée, pour les enfants de moins de 6 ans.

Le président: Pour les services de garde.

M. Epp: Exactement. Il s'agit du genre de points de repère, arbitraires ou autres, que nous avons dû utiliser pour n'importe quel programme. Une fois que vous les acceptez, alors certaines choses se passent dans la formule. J'ai presque tous les chiffres en tête, mais pour être sûr de vous transmettre les chiffres exacts, je vais demander à Mlle Kane de vous répondre.

Le président: Je voulais simplement connaître le principe. Le calcul de la moyenne nationale inclura les provinces qui sont en-dessous de la moyenne?

M. Epp: Oui, toutes les provinces.

Le président: De sorte que les choses bougeront tant au niveau de la moyenne qu'au niveau de . . .

M. Epp: De la participation.

Le président: . . . la position relative de la province.

M. Epp: Exact.

Le président: Une dernière question. L'échelle est de 50 à 90. D'après les données dont vous disposez, y a-t-il beaucoup de provinces qui seront considérées comme étant en-dessous de la moyenne?

Mme Kane: L'élément le plus important en ce qui concerne la moyenne nationale, c'est qu'elle est toujours déterminée par les «grosses» provinces, qui sont en fait l'Ontario et le Québec. Elles la détermineront parce qu'elles sont toujours une composante si importante du système.

Le président: Oui.

Mme Kane: Par rapport à l'Ontario et au Québec, nous avons encore des provinces qui dépensent plus et d'autres qui dépensent moins. Il y en aurait une ou deux qui dépensent plus que l'Ontario et le Québec et les autres dépenseraient un peu moins.

Le président: Honorables sénateurs, nous avons dépassé le temps que le ministre pouvait nous consacrer. Merci beaucoup, monsieur le Ministre ainsi que les membres de votre personnel. Je suppose que nous pourrions nous réunir de nouveau lorsque le projet de loi sera déposé, peut-être en juin, monsieur le Ministre.

M. Epp: Je serais enchanté d'accepter votre invitation, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie de nouveau.

Le comité suspend ses travaux.

Canada Post Corporation / Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Canada
Business Reply Reply Réponse d'affaires
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
Book Tariff
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Social Affairs, Science and Technology

Chairman:
The Honourable ARTHUR TREMBLAY

Tuesday, June 14, 1988

From the Department of National Health and Welfare:
Mr. Jay P. Kane, Acting Director, Income Policy, Communications and Information Division;

Seul et unique fascicule concernant:

Le projet de loi C-204, An Act respecting the protection of persons in the workplace and on common carriers and to amend the Hazardous Products Act

and

First proceedings on

Bill C-51, An Act to prohibit the advertising and promotion and respecting the labelling and monitoring of tobacco products

INCLUDING:
THE FIFTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE (Bill C-204)

WITNESSES:
(See back cover)

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Président:
L'honorable ARTHUR TREMBLAY

TÉMOINS—WITNESSES

Le mardi 14 juin 1988

From the Department of National Health and Welfare:
Mr. Jay P. Kane, Acting Director, Income Policy, Communications and Information Division;

Seul et unique fascicule concernant:

Le projet de loi C-204, Loi visant la protection des personnes dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun et modifiant la Loi sur les produits dangereux, et ce qui concerne la publicité des cigarettes

et

Premier fascicule concernant:

Le projet de Loi C-51, loi interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle

Y COMPRIS:
LE QUINZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-204)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of National Health and Welfare:

Ms Joy F. Kane, Acting Director, Income Policy, Communications and Information Branch;

Mr. John Soar, Assistant Deputy Minister, Social Services Programs Branch.

Du Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

Mme Joy F. Kane, directrice intérimaire, Direction de la politique du revenu, Direction générale des politiques, des communications et de l'information;

M. John Soar, sous-ministre adjoint, Direction générale des programmes du service social.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87-88

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Social Affairs, Science and Technology

Chairman:
The Honourable ARTHUR TREMBLAY

Tuesday, June 14, 1988
Tuesday, June 21, 1988

Issue No. 8

Complete proceedings on:

Bill C-204, An Act to regulate smoking in the Federal workplace and on common carriers and to amend the Hazardous Products Act

and

First proceedings on:

Bill C-51, An Act to prohibit the advertising and promotion and respecting the labelling and monitoring of tobacco products

INCLUDING:
THE FIFTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE (Bill C-204)

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Président:
L'honorable ARTHUR TREMBLAY

Le mardi 14 juin 1988
Le mardi 21 juin 1988

Fascicule nº 8

Seul et unique fascicule concernant:

Le projet de loi C-204, Loi régissant l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun et modifiant la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité des cigarettes

et

Premier fascicule concernant:

Le projet de Loi C-51, loi interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle

Y COMPRIS:
LE QUINZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-204)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

Chairman: The Honourable Arthur Tremblay
Deputy Chairman: The Honourable M. Lorne Bonnell
and

The Honourable Senators:

Austin	*MacEachen (or Frith)
Bonnell	Marsden
Cochrane	Marshall
David	Molson
Gigantès	*Murray (or Doody)
Haidasz	Robertson
Hébert	Tremblay

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Change in the Membership of the Committee:

Pursuant to Standing Rule 66(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Cottreau was replaced by that of the Honourable Senator Austin. (*Thursday, May 19, 1988*)

The name of the Honourable Senator Haidasz was added. (*Thursday, June 16, 1988*)

The name of the Honourable Senator Spivak was replaced by that of the Honourable Senator Cochrane. (*Tuesday, June 21, 1988*)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: L'honorable Arthur Tremblay
Vice-président: L'honorable M. Lorne Bonnell
et

Les honorables sénateurs:

Austin	*MacEachen (ou Frith)
Bonnell	Marsden
Cochrane	Marshall
David	Molson
Gigantès	*Murray (ou Doody)
Haidasz	Robertson
Hébert	Tremblay

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Modification de la composition du Comité:

Conformément à l'article 66(4) du Règlement, la liste des membres du Comité a été modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Cottreau a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Austin. (*le jeudi 19 mai 1988*)

Le nom de l'honorable sénateur Haidasz a été ajouté. (*le jeudi 16 juin 1988*)

Le nom de l'honorable sénateur Spivak a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Cochrane. (*le mardi 21 juin 1988*)

Le greffier du Comité
Denis Bouffard
Clerk of the Committee

Published under authority of the Senate by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Wednesday, June 8, 1988:

"Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the point of order on the motion of the Honourable Senator Haidasz, P.C., seconded by the Honourable Senator LeBlanc, P.C. (*Beauséjour*), for the second reading of the Bill C-204, An Act to regulate smoking in the federal workplace and on common carriers and to amend the Hazardous Products Act in relation to cigarette advertising.

After debate, and—
With leave of the Senate,
The Honourable Senator Haidasz, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Frith:

That the Orders of the Senate of Wednesday, 11th March, 1987, for the second reading and the reference to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology of the Bill S-4, An Act to amend the Hazardous Products Act (tobacco and tobacco products), be rescinded; and

That the said Bill be withdrawn.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate of Tuesday, June 14, 1988:

"Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the motion of the Honourable Senator Spivak, seconded by the Honourable Senator Rossiter, for the second reading of the Bill C-51, An Act to prohibit the advertising and promotion and respecting the labelling and monitoring of tobacco products.

After debate, and—
The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Sentor Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Rossiter, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mercredi 8 juin 1988:

«Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur le rappel au Règlement concernant la motion de l'honorable sénateur Haidasz, c.p., appuyé par l'honorable sénateur LeBlanc, c.p. (*Beauséjour*), tendant à la deuxième lecture du Projet de loi C-204, Loi régissant l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun et modifiant la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité des cigarettes.

Après débat,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Haidasz, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénateur Frith,

Que les ordres adoptés par le Sénat le mercredi 11 mars 1987 pour la deuxième lecture du Projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur les produits dangereux (tabac et produits à base de tabac) et pour le renvoi du projet de loi au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soient révoqués; et

Que le projet de loi soit retiré.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mardi 14 juin 1988:

«Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Spivak, appuyée par l'honorable sénateur Rossiter, tendant à la deuxième lecture du Projet de loi C-51, Loi interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Spivak propose, appuyée par l'honorable sénateur Rossiter, que le projet de loi soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat
Charles A. Lussier
Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 14, 1988
(41)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 11:15 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Arthur Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bonnell, Gigantès, Marsden, Spivak and Tremblay. (5)

In attendance: Dr. Maureen Baker and Mr. Marion Wrobel, Research Officers, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

The Committee proceeded to examine Bill C-204, An Act to regulate smoking in the federal workplace and on common carriers and to amend the Hazardous Products Act in relation to cigarette advertising.

The Honourable Senator Spivak moved,—

THAT the Chairman report Bill C-204 to the Senate without amendment.

After debate,—

The question being put on the motion, it was,—

By a show of hands, carried: YEAS: 3; NAYS: 0; ABSTENTIONS: 1.

On motion of the Honourable Senator Marsden, *it was agreed,*—

THAT the Chairman report Bill C-204 this day.

At 11:30 a.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, JUNE 21, 1988
(43)

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 11:20 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Arthur Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bonnell, David, Hébert, Marsden, Robertson and Tremblay. (6)

In attendance: Dr. Maureen Baker, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From Coalition 51:

Mr. John Luik, Spokesperson for Coalition 51;

Mr. Claude Thompson, Legal Counsel;

Mr. John Foss, Member.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 14 JUIN 1988
(41)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 11 h 15, sous la présidence de l'honorable sénateur Arthur Tremblay, président.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, Gigantès, Marsden, Spivak et Tremblay. (5)

Aussi présents: Mme Maureen Baker et M. Marion Wrobel, agents de recherche au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité entreprend l'étude du Projet de loi C-204, Loi régissant l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun et modifiant la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité des cigarettes.

L'honorable sénateur Spivak propose,—

QUE le président fasse rapport au Sénat sur le Projet de loi C-204 sans amendement.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée par vote à main levée, par 3 voix contre 0, avec 1 abstention.

Sur motion de l'honorable sénateur Marsden, il est *convenu*,—

QUE le président fasse rapport sur le Projet de loi C-204 aujourd'hui.

À 11 h 30 la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 21 JUIN 1988
(43)

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 11 h 20, sous la présidence de l'honorable sénateur Arthur Tremblay, président.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, David, Hébert, Marsden, Robertson et Tremblay. (6)

Aussi présente: Mme Maureen Baker, agent de recherche au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

De «Coalition 51»:

M. John Luik, porte-parole de «Coalition 51»;

Me Claude Thompson, conseiller juridique;

M. John Foss, membre.

From Gallop and Gallop Advertising:

Mr. Peter M. Gallop, President, Gallop and Gallop Advertising;

Mr. Michel Laprise, President, OMNI.

The Committee, pursuant to its Order of Reference of the Senate, dated Tuesday, June 14, 1988, proceeded to examine Bill C-51, An Act to prohibit the advertising and promotion respecting the labelling and monitoring of tobacco products.

The witnesses made a statement and answered questions.

The Committee *agreed*, that the document entitled "Banning Tobacco Product Advertising—A Summary of the Relevant Law Under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*" an extract of the brief submitted by Coalition 51 be filed as an exhibit with the Clerk of the Committee. (*See Exhibit "SAS-1"*)

At 12:40 p.m. the Committee adjourned until 7:00 p.m. this evening.

TUESDAY, JUNE 21, 1988
(44)

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 7:10 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Arthur Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bonnell, David, Haidasz, Marsden, Robertson and Tremblay. (6)

Other Senator present: The Honourable Senator Bosa.

In attendance: Dr. Maureen Baker, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From the Canadian Medical Association:

Dr. Athol Roberts, President (Charlottetown);

Dr. Lloyd Bartlett, Member of the Board (Winnipeg);

Mr. Douglas A. Geekie, Director of Communications and Government Relations;

Dr. Andrew Pipe, Physicians for a Smoke-Free Canada.

From the Lung Association:

Dr. Peter McLeod, Chief, Respiratory Division, Ottawa Civic Hospital;

Mr. A. Les McDonald, Director of Health Education.

From the Smokers' Freedom Society:

Mr. Michel Bédard, President;

Dr. André Raynauld, Consultant;

Mr. Denis Sauvé;

Mr. François Lacasse.

From the Association of Canadian Advertisers Inc.:

Mr. John Foss, President.

De «Gallop and Gallop Advertising»:

M. Peter M. Gallop, président de Gallop and Gallop Advertising;

M. Michel Laprise, président, OMNI.

Le Comité, conformément à son ordre de renvoi du Sénat, daté du mardi 14 juin 1988, entreprend son étude du Projet de loi C-51, Loi interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle.

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

Il est convenu, que le document intitulé «Banning Tobacco Product Advertising—A Summary of the Relevant Law Under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*» un extrait du mémoire soumis par Coalition 51 soit déposé en tant que pièce auprès du greffier du Comité. (*Voir pièce «SAS-1».*)

À 12 h 40 la séance est levée jusqu'à 19 h 00 ce soir.

LE MARDI 21 JUIN 1988
(44)

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 19 h 10, sous la présidence de l'honorable sénateur Arthur Tremblay, président.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, David, Haidasz, Marsden, Robertson et Tremblay. (6)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Bosa.

Aussi présente: Mme Maureen Baker, agent de recherche au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

De l'Association médicale canadienne:

Dr Athol Roberts, président (Charlottetown);

Dr Lloyd Bartlett, membre de l'exécutif (Winnipeg);

M. Douglas A. Geekie, directeur des communications et des relations gouvernementales;

Dr Andrew Pipe, «Physicians for a Smoke-Free Canada».

De l'Association pulmonaire:

Dr Peter McLeod, chef, Service de thérapie pulmonaire, Hôpital Civic d'Ottawa;

M. A. Les McDonald, directeur de l'éducation pour l'hygiène.

De la Société pour la liberté des fumeurs:

M. Michel Bédard, président;

M. André Raynauld, consultant;

Me Denis Sauvé;

M. François Lacasse.

De l'Association des annonceurs canadiens Inc.:

M. John Foss, président.

The Committee, pursuant to its Order of Reference of the Senate dated Tuesday, June 14, 1988, proceeded to examine Bill C-51, An Act to prohibit the advertising and promotion respecting the labelling and monitoring of tobacco products.

Each of the witnesses made a statement and answered questions.

At 9:40 p.m. the Committee adjourned until Wednesday, June 22, 1988 at 4:00 p.m.

ATTEST:

Le Comité, conformément à son ordre de renvoi du Sénat, daté du mardi 14 juin 1988, entreprend son étude du Projet de loi C-51, Loi interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle.

Chacun des témoins fait une déclaration et répond aux questions.

À 21 h 40 le Comité ajourne ses travaux jusqu'à mercredi le 22 juin à 16 h 00.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, June 14, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

FIFTEENTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-204, An Act to regulate smoking in the federal workplace and on common carriers and to amend the Hazardous Products Act in relation to cigarette advertising, has, in obedience to the Order of Reference of Wednesday, June 8, 1988, examined the said Bill and has agreed to report the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le président

ARTHUR TREMBLAY

Chairman

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 14 juin 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

QUINZIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-204, Loi régissant l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun et modifiant la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité des cigarettes, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 8 juin 1988, étudié ledit projet de loi et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

Ottawa, Tuesday, June 14, 1988

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, to which was referred Bill C-204, to regulate smoking in the federal workplace and on common carriers and to amend the Hazardous Products Act in relation to cigarette advertising, met this day at 11 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Arthur Tremblay (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: We have for consideration Bill C-204 which was referred to our committee last week. The purpose of the discussion today is to decide on the manner in which we will proceed. The clerk has provided members of the committee with a list of those who either called or sent a letter expressing their feelings about the two bills, Bill C-51 and Bill C-204. As you know, Bill C-51 has not yet been referred to our committee, but I expect that we will receive it some time this week. In most cases those who responded included the two bills together.

However, today let us discuss Bill C-204. I suppose we can presume that what we decide with regard to Bill C-204 will apply to Bill C-51 when it comes before us.

Senator Spivak: Mr. Chairman, in view of the fact that this bill has received all-party approval in the House of Commons, that all the witnesses on this list have appeared before the committee of that house and that their testimony is well documented, I move that we send this bill back to the Senate without amendment.

Senator Gigantès: I second the motion, to save the chairman's life.

The Chairman: Is the committee unanimous?

Senator Bonnell: I have not said a word. The only thing I can say is that regardless of which way I vote I will lose my vote, for the first time in my life; so I think I shall abstain.

Senator Marsden: Mr. Chairman, I favour Senator Spivak's motion. We have heard, talked and read a great deal about this bill and I see no reason why we should not send it back to the Senate today unamended. When we get the next bill, we will deal with it.

The Chairman: Senator Bonnell, if my memory serves me correctly, is it not in the *Rules of the Senate* that when a senator abstains he must explain why?

Senator Marsden: He has explained why.

Senator Spivak: Is that the only reason?

Senator Bonnell: As I said, I have not lost a vote yet and I do not want to lose this one. Given the numbers, if I voted against the bill I would probably lose.

The Chairman: So you have no explanation based on the substance of the bill?

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 14 juin 1988

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-204 régissant l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun et modifiant la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité des cigarettes, se réunit aujourd'hui à 11 heures, pour en délibérer.

Le sénateur Arthur Tremblay (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Le projet de loi C-204 a été renvoyé à notre comité la semaine dernière. Notre réunion aujourd'hui a pour objet de décider de quelle manière nous procéderons à son étude. Le greffier a fait circuler auprès des membres du Comité une liste des appels et des lettres reçus au sujet des projets de loi C-51 et C-204. Comme vous le savez, le projet de loi C-51 ne nous a pas encore été déféré, mais je m'attends à ce que nous le recevions cette semaine. La plupart du temps, les commentaires reçus portaient sur les deux projets de loi à la fois.

Cependant, aujourd'hui, consacrons-nous au projet de loi C-204. Je suppose que notre décision au sujet de ce projet de loi s'appliquera probablement aussi au projet de loi C-51.

Le sénateur Spivak: Monsieur le président, étant donné que tous les partis de la Chambre des communes l'ont approuvé, que tous les témoins de la liste ont comparu devant le Comité de cette Chambre et que leur témoignage est bien documenté, je propose que nous renvoyions le projet de loi au Sénat sans amendement.

Le sénateur Gigantès: J'appuie la proposition, car je ne tiens pas à voir mourir notre président.

Le président: Sommes-nous unanimes?

Le sénateur Bonnell: Je n'ai pas dit un mot. La seule chose que je puisse affirmer, c'est que peu importe de quelle manière je voterai, je perdrai pour la première fois de ma vie, de sorte qu'il vaut mieux que je m'abstienne.

Le sénateur Marsden: Monsieur le président, je suis en faveur de la proposition de la sénatrice Spivak. Ce projet de loi a fait l'objet de nombreuses comparutions, de nombreuses discussions et de beaucoup de lectures de sorte que je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas le renvoyer au Sénat aujourd'hui, tel quel. Nous traiterons de l'autre projet de loi lorsque nous l'aurons en mains.

Le président: Sénateur Bonnell, si ma mémoire est bonne, le Règlement du Sénat prévoit qu'en cas d'abstention, le sénateur doit s'expliquer.

Le sénateur Marsden: Il l'a déjà fait.

Le sénateur Spivak: Est-ce la seule raison?

Le sénateur Bonnell: Comme je l'ai dit, je n'ai jamais, jusqu'ici, perdu un vote et ce n'est pas maintenant que je commencerai. Étant donné les convictions de mes collègues, si je votais contre le projet de loi, je serais probablement perdant.

Le président: Ainsi, votre explication n'a rien à voir avec la teneur du projet de loi?

[*Text*]

Senator Bonnell: I never got into the substance of the bill, but it would not make much difference anyway.

Senator Gigantès: I think you are too much into that substance in any event, sir.

The Chairman: Will hose in favour of Senator Spivak's motion please raise their hand.

I see three hands. Those against?

No hands have been raised.

Those who abstain?

Senator Bonnell: Mr. Chairman, I abstain.

The Chairman: I declare the motion carried. Is it the wish of the committee that I report Bill C-204 this afternoon, or shall I wait until we get Bill C-51 and report the two together?

Senator Marsden: Mr. Chairman, there is at least one more speaker on Bill C-51 at second reading stage. I think we should report Bill C-204 this afternoon.

Senator Spivak: I agree.

The Chairman: Is it the committee's wish that I report the bill this afternoon?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Is it your wish, honourable senators, that as soon as Bill C-51 is referred to us we shall hold a meeting immediately?

Senator Spivak: Absolutely.

The Chairman: I do not think we should wait until next Tuesday. As soon as we receive it, I will call a special meeting.

Senator Gigantès: It is my understanding that Senator Haidasz would prefer to proceed with the bill he presented.

Senator Marsden: He has withdrawn that bill.

The Chairman: Is there any other business to be discussed this morning?

Senator Bonnell: I believe that completes our agenda.

The committee adjourned.

Ottawa, Tuesday, June 21, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-51, to prohibit the advertising and promotion and respecting the labelling and monitoring of tobacco products, met this day at 11.20 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Arthur Tremblay (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, the first group of witnesses this morning represents Coalition 51. I understand Mr. John Luik will give a summary of the brief because of the short period of time we have at our disposal to hear witnesses. After Mr. Luik summarizes the brief, members of the commit-

[*Traduction*]

Le sénateur Bonnell: Je n'ai jamais touché au fond du projet de loi, mais cela n'y changerait pas grand-chose.

Le sénateur Gigantès: Je crois que de toute façon, monsieur, vous en abusez.

Le président: Ceux qui sont faveur de la proposition de la sénatrice Spivak, veuillez lever la main.

Je compte trois mains. Ceux qui sont contre?

Personne ne lève la main.

Les abstentions?

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, je m'abstiens.

Le président: Je déclare la motion adoptée. Les membres du Comité désirent-ils que je fasse rapport de l'état du projet de loi C-204 cet après-midi ou devrais-je attendre que le projet de loi C-51 ait été examiné pour faire rapport sur les deux à la fois?

Le sénateur Marsden: Monsieur le président, au moins une autre personne désire prendre la parole au sujet du projet de loi C-51, à la deuxième lecture. Je crois que nous devrions faire rapport du projet de loi C-204 cet après-midi.

Le sénateur Spivak: Je suis d'accord.

Le président: Les membres désirent-ils que je fasse rapport du projet de loi cet après-midi?

Des voix: D'accord.

Le président: Honorables sénateurs, désirez-vous que nous nous réunissions dès que nous aura été renvoyé le projet de loi C-51?

Le sénateur Spivak: Absolument.

Le président: Je ne crois que nous devrions attendre jusqu'à mardi prochain. Dès que nous le recevrons, je convoquerai une réunion spéciale.

Le sénateur Gigantès: Je crois comprendre que le sénateur Haidasz préférerait passer au projet de loi qu'il a déposé.

Le sénateur Marsden: Il a retiré ce projet de loi.

Le président: Avons-nous d'autres points à étudier ce matin?

Le sénateur Bonnell: Je crois que nous avons épuisé l'ordre du jour.

La séance est levée.

Ottawa, le mardi 21 juin 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, qui a été saisi du projet de loi C-51, Loi interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle, se réunit aujourd'hui à 11 h 20 pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Arthur Tremblay (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, le premier groupe de témoins que nous accueillons ce matin représente la Coalition 51. Je crois comprendre que M. John Luik fera un résumé du mémoire en raison du peu de temps dont nous disposons pour entendre les témoins. Une fois que M. Luik aura résumé le

[*Text*]

tee will have an opportunity to ask questions. I now call on Mr. Luik.

Mr. John Luik, Spokesman for Coalition 51: Mr. Chairman, would it be appropriate to have the entire brief printed in the proceedings?

The Chairman: We will decide that at the conclusion of the meeting. If members of the committee think that some parts of the brief have not been covered in a satisfactory way, we may decide to do that. Usually briefs are not printed unless there is a real need. We will assess the situation at the conclusion of today's meeting.

Mr. Luik: Mr. Chairman and members of the committee, my name is John Luik and I am a professor of philosophy at Brock University. With me today are Mr. John Foss, President and Chief Executive Officer for the Association of Canadian Advertisers Inc.; and Mr. Claude Thomson, a partner in the legal firm of Campbell, Godfrey and Lewtas, and a past President of the Canadian Bar Association.

We are here today to represent Coalition 51, a diverse group of Canadians drawn together by a serious concern about certain aspects of Bill C-51.

We are not concerned about the purposes of this legislation as set out in clause 3. We applaud the Minister of Health for his intention to "protect the health of Canadians . . . to protect young persons from inducements to use tobacco products . . . and to enhance public awareness of the hazards of tobacco use." I repeat, we are not concerned about the purposes of this legislation as set out in clause 3.

Our concern is, rather, with the means by which the legislation intends to bring about these goals. We believe that these means are flawed substantially in two senses: First, they will not work; second, they collide with the right of commercial free speech which we contend is guaranteed by the Charter of Rights and Freedoms.

What we have found so deeply disturbing about the debate over Bill C-51, both inside and outside Parliament, has been the fact that, for the most part, it has been conducted in an emotional atmosphere that has tended to obscure some of the most important questions about this legislation. We trust that this committee will be fair-minded enough, and indeed tough-minded enough, to put emotional considerations aside for a few moments and consider Bill C-51 on the basis of principle and fact.

Coalition 51 does not wish to minimize the seriousness of smoking as a public health problem in Canada. We have absolutely no problem with the government's wish to address this problem, provided that any measures to do so are consistent with the fabric of democratic life. We are not here today as defenders of the tobacco industry. Our views are our own and, indeed, at times have contradicted those of the industry; nor are we here to defend the rights of smokers. We would ask you to remember that what is at issue here is not whether tobacco is harmful or whether people ought to smoke, but rather whether, given the purposes of Bill C-51, the bill's measures are in fact the best means for achieving those purposes.

[*Traduction*]

mémoire, les membres du Comité pourront lui poser des questions. Je cède maintenant la parole à M. Luik.

M. John Luik, porte-parole de la Coalition 51: Monsieur le président, pourrait-on publier le mémoire en entier dans le compte rendu des délibérations?

Le président: Nous prendrons cette décision à la fin de la séance. Si les membres du Comité estiment que certaines parties du mémoire n'ont pas été suffisamment traitées, nous opterons peut-être pour cette solution. Habituellement, les mémoires ne sont pas imprimés, sauf si c'est vraiment nécessaire. Nous verrons ce qu'il en est à la fin de la séance.

M. Luik: Monsieur le président, membres du Comité, je m'appele John Luik et je suis professeur de philosophie à l'université Brock. Je suis aujourd'hui en compagnie de M. John Foss, président-directeur général de l'Association canadienne des annonceurs Inc, et de Claude Thomson, associé du cabinet d'avocats Campbell, Godfrey et Lewtas, et ancien président de l'Association du barreau canadien.

Nous représentons aujourd'hui la Coalition 51, qui réunit des Canadiens de différents milieux, sérieusement préoccupés par certains aspects du projet de loi C-51.

Ce n'est pas l'objet du projet de loi qui est énoncé à l'article 3 qui nous inquiète. Nous félicitons d'ailleurs le ministre de la Santé de son intention de «protéger la santé des Canadiennes et des Canadiens . . . de préserver . . . les jeunes . . . des incitations à la consommation du tabac . . . et de mieux sensibiliser les Canadiennes et les Canadiens aux méfaits du tabac». Je le répète, ce n'est pas l'article 3, c'est-à-dire l'objet du projet de loi, qui nous préoccupe.

Ce sont plutôt les moyens que l'on compte utiliser pour atteindre cet objectif qui nous font sourciller. Nous croyons qu'ils comportent deux graves lacunes: premièrement, ils ne seront pas efficaces; deuxièmement, ils portent atteinte à la liberté d'expression des entreprises, laquelle est, à notre avis, garantie par la Charte des droits et libertés.

Ce que nous déplorons le plus du débat sur le projet de loi C-51 qui a eu lieu au Parlement même et à l'extérieur, c'est le fait qu'il s'est généralement déroulé dans un climet de grande émotivité qui a eu tendance à mettre dans l'ombre certains des aspects les plus importants du projet de loi. Nous espérons que le Comité sera sufisamment impartial et résolu pour faire fi, pendant quelques instants, des considérations émotives et pour étudier le projet de loi C-51 en toute objectivité.

La Coalition 51 ne veut pas minimiser la gravité des problèmes de santé occasionnés par le tabagisme au Canada. Nous comprenons que le gouvernement veuille régler ce problème et nous n'avons rien contre, pour autant que les mesures employées pour ce faire soient compatibles avec la démocratie. Nous ne sommes pas ici aujourd'hui en tant que défenseurs de l'industrie du tabac. Nous avons nos propres opinions et celles-ci sont parfois en contradiction avec celles de l'industrie; nous ne sommes pas non plus ici pour défendre les droits des fumeurs. Nous vous rappelons toutefois qu'il ne s'agit pas ici de déterminer si le tabac est nocif ou si les gens devraient fumer, mais bien de déterminer si les mesures prévues dans le

[*Text*]

As it presently stands, Bill C-51 will not achieve its laudable objectives. What it will achieve are substantial and lasting harms to the rights of all Canadians, whether they be manufacturers of legal products, advertisers, sponsorship recipients or consumers. We suggest that there are other more reasonable measures available to the government which will achieve the intentions of this legislation without, in any way, unravelling the Canadian fabric of freedom.

The basic question about Bill C-51, then, is whether a ban on tobacco product advertising and sponsorship will do anything to protect the health of Canadians, or is this piece of legislation in fact merely a symbolic, political gesture?

In attempting to answer this question we have divided our presentation into three parts: First, Mr. John Foss will speak to the role of advertising in increasing tobacco consumption and encouraging new consumers, particularly children, and the experiences of other countries that have experimented with similar legislation; second, following Mr. Foss, I will centre on the rights of an individual in a free society and the government's role as a paternalistic protector; and, third, Mr. Thomson will examine the constitutional implications of this legislation. I now call on Mr. Foss.

Mr. John Foss, Member, Coalition 51: Mr. Chairman and members of the Senate committee, one of the key aspects of Bill C-51 which concerns the coalition is the erosion of an important freedom and right to advertise a legal product. We see freedom of commercial speech in this sense to be equal to that of editorial and political speech, and we think that this proposed ad ban constitutes a dangerous precedent which could spill over into a number of other product categories.

We will hear from Mr. Thomson that the constitutionality of the bill is questionable, and I will state, given my knowledge of the advertising industry, that this bill will not achieve its objective, as now drafted.

Many reputable research studies have concluded that, in the 1980s, cigarette advertising does not increase the primary demand for cigarettes. In fact, there is no research to suggest that a non-smoking adult in Canada will be persuaded by cigarette advertising to take up smoking. To the contrary, despite cigarette advertising, a significant number of Canadian adults each year decide to give up smoking permanently. In 1987, Canadian sales of cigarettes were down 4 per cent from the level of the previous year.

But what about children? All the research I have seen indicates that children, even at a very young age, are surprisingly perceptive and discriminating in their reactions to advertising. Like adults, they react favourably to advertising if it offers

[*Traduction*]

projet de loi C-51 constituent le meilleur moyen d'atteindre les objectifs visés.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-51 ne permettra pas d'atteindre ces objectifs fort louables. Il portera plutôt atteinte, de façon considérable et durable aux droits de tous les Canadiens, qu'ils soient fabricants de produits autorisés par la loi, annonceurs, qu'ils bénéficient des largesses de commanditaires ou qu'ils soient consommateurs. Nous croyons que le gouvernement a à sa disposition d'autres moyens plus raisonnables d'atteindre les objectifs du projet de loi, sans porter atteinte, d'aucune façon, aux libertés fondamentales des Canadiens.

La question qu'il faut d'abord et avant tout se poser au sujet du projet de loi C-51 est la suivante: Une interdiction de la publicité en faveur des produits du tabac et des commanditaires permettra-t-elle, de quelque façon que ce soit, de protéger la santé des Canadiens, ou ce projet de loi constitue-t-il un geste politique purement symbolique?

Pour répondre à cette question, nous avons divisé notre exposé en trois parties. M. John Foss parlera d'abord du rôle de la publicité pour ce qui est d'accroître la consommation du tabac et d'inciter de nouveaux consommateurs, notamment des enfants, à en faire usage, de même que des expériences d'autres pays qui ont adopté des mesures législatives analogues; il parlera ensuite des droits de l'individu dans une société libre et du rôle du gouvernement comme protecteur paternaliste; M. Thomson parlera enfin des répercussions du projet de loi au regard de la Constitution. Je cède maintenant la parole à M. Foss.

M. John Foss, membre de la Coalition 51: Monsieur le président, membres du Comité du Sénat, la Coalition s'inquiète surtout de ce que le projet de loi C-51 porte atteinte à une liberté et à un droit importants, ceux d'annoncer un produit autorisé par la loi. Nous croyons que la liberté d'expression des entreprises est tout aussi importante que la liberté d'expression politique et de la presse, et nous voyons dans l'interdiction proposée un dangereux précédent qui pourrait avoir des retombées sur de nombreux autres produits.

Comme M. Thomson nous l'expliquera, du point de vue constitutionnel, le projet de loi est contestable et à mon avis, d'après la connaissance que j'ai de l'industrie de la publicité, il n'atteindra pas ses objectifs dans sa forme actuelle.

De nombreuses études réputées ont conclu que la publicité des années 80 en faveur des cigarettes n'augmente pas la demande primaire de cigarettes. En fait, aucune étude n'a démontré que la publicité en faveur des cigarettes pouvait, au Canada, convaincre un adulte non fumeur de commencer à fumer. Au contraire, en dépit de la publicité en faveur des cigarettes, un grand nombre de Canadiens adultes décident chaque année de cesser de fumer définitivement. En 1987, les ventes de cigarettes au Canada ont baissé de 4 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Mais qu'en est-il des enfants? Toutes les études dont j'ai pris connaissance révèlent que, même lorsqu'ils sont très jeunes, les enfants sont, aussi surprenant que cela puisse paraître, très perspicaces à l'égard de la publicité. À l'instar des adultes, ils réagissent favorablement à la publicité si elle leur offre quel-

[*Text*]

something they want; on the other hand, they will reject advertising and the product involved if they do not want it.

If advertising were a significant influence on smoking among juveniles, one would expect juvenile smoking to be higher where tobacco advertising is permitted than where it is not. But a study undertaken by the World Health Organization found no systematic differences between juvenile smoking habits in countries such as Norway and Finland, where tobacco advertising is completely banned, and in countries such as Austria and England where it is not. Indeed, the World Health Organization survey showed that the incidence of smoking among young people is higher in many places where advertising is banned than where it is not. In Finland, there has been a complete advertising ban since 1978. The World Health Organization survey found that 30 per cent of 15 year-old schoolboys smoke weekly, while in Austria, where print media and outdoor advertising are permitted, the same survey found only 17 per cent of 15 year-old schoolboys smoke regularly. The World Health Organization figure for smoking among 15 year-old schoolboys was higher for Norway than for the U.K., where print media and outdoor advertising is permitted.

Finally, it is worth mentioning that, in its May, 1987 report to the National Board of Health in Finland on "Changes in Adolescents' Health Habits 1977-1987", the Medical Sociology Research Team, University of Helsinki, Public Health Department, the researchers said:

> The latest data on smoking and adolescents confirm that Finland has failed in the prevention of smoking and the raising of a non-smoking generation.

The researchers note that smoking among adolescents is on the same level now as when the Tobacco Act came into force in 1977, and that daily cigarette consumption has increased among 14 to 18 year-olds, with particularly clear increases in smoking among 16 to 18 year-old girls.

These studies, considered singly or as a group, indicate—very strongly—that children and young adults who decide to smoke do so, not because of advertising, but because of peer pressure; the influence of parents and siblings who smoke; curiosity; and, perhaps, to rebel against edicts that they should not do it.

Despite the minister's stated intentions of protecting young Canadians and his comments following the Commons committee hearings in January, there is no mention in this bill of provisions to strengthen enforcement of existing legislation prohibiting the sale of tobacco products to minors.

In conclusion, it is my professional opinion that the proposed banning of cigarette advertising in Canada would have no effect whatsoever on the demand for, or the consumption of

[*Traduction*]

que chose dont ils ont envie; par contre, ils rejettent la publicité et le produit en cause s'ils n'en ont pas envie.

Si la publicité avait une grande incidence sur le tabagisme chez les jeunes, on pourrait s'attendre à ce que l'usage du tabac chez les jeunes soit plus élevé dans les pays où la publicité sur le tabac est autorisée que dans ceux où elle est interdite. Une étude effectuée par l'Organisation mondiale de la santé n'a toutefois montré aucune différence marquée entre le tabagisme des jeunes de pays comme la Norvège et la Finlande, où la publicité en faveur du tabac est complètement interdite, et le tabagisme dans des pays où elle est autorisée, comme en Autriche et en Angleterre. En fait, l'étude de l'organisation mondiale de la santé a révélé que, dans de nombreux pays où la publicité est interdite, le pourcentage de jeunes qui font usage de tabac est plus élevé que dans ceux où la publicité est autorisée. En Finlande, la publicité est complètement interdite depuis 1978. Or, l'étude de l'organisation mondiale de la santé révèle que 30 p. 100 des adolescents de 15 ans fument toutes les semaines; par contre, toujours selon la même étude, en Autriche, pays où la publicité est autorisée dans les médias écrits et à l'extérieur, seulement 17 p. 100 des adolescents de 15 ans fument régulièrement. Les chiffres de l'Organisation mondiale de la santé révèlent que l'usage du tabac chez les adolescents de 15 ans est plus populaire en Norvège qu'au Royaume-Uni, où la publicité est autorisée dans la presse écrite et à l'extérieur.

Enfin, il importe de signaler que, dans un rapport rédigé par une équipe de chercheurs en sociologie médicale du département de santé publique de l'Université d'Helsinki, rapport qui a été soumis en mai 1987 au Conseil nationale de la santé en Finlande et qui traitait des changements survenus dans le mode de vie des adolescents de 1977 à 1987, certains chercheurs ont fait la constatation suivante:

> Les dernières données sur l'usage du tabac et les adolescents confirment que la Finlande a échoué dans ses efforts pour prévenir le tabagisme et pour favoriser l'émergence d'une génération de non-fumeurs.

Les chercheurs savent que l'usage du tabac chez les adolescents n'a pas changé depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le tabac en 1977, et que la consommation quotidienne de cigarettes a augmenté chez les 14 à 18 ans, le tabagisme s'étant clairement accru chez les filles de 16 à 18 ans.

Individuellement ou collectivement, les études indiquent très clairement que les enfants et les jeunes adultes qui décident de fumer le font, non pas en raison de la publicité, mais à cause de la pression de leurs pairs, de l'influence de leurs parents et de leurs frères et sœurs, par curiosité, et parfois même pour se rebeller contre ceux qui les incitent à ne pas le faire.

En dépit du fait que le ministre veuille protéger les jeunes Canadiens et de ses commentaires à la suite des audiences du Comité de la Chambre des communes en janvier dernier, le projet de loi ne fait nullement mention de mesures pour renforcer la loi actuelle qui interdit la vente de produits du tabac à des mineurs.

En conclusion, j'estime que le projet de loi visant à interdire la publicité en faveur de la cigarette au Canada n'aura aucun effet sur la demande ou la consommation de cigarettes par les

[*Text*]

cigarettes by adults, or on the decision by Canadian children to smoke or not to smoke.

There is no evidence from those countries where tobacco advertising has been banned that the ban has been accompanied by any significant reduction in overall consumption, per-capita consumption, or the incidence of smoking. The market trends apparent prior to the introduction of a ban have largely continued unchanged in the years following it.

With that, I will now return to Professor Luik.

Professor Luik: I wish to build on Mr. Foss' remarks and, particularly, on his comments that ad bans in other countries have had no demonstrable effect on the rate of smoking. One of the most regrettable things about this debate on this legislation is that hardly anyone has wished to address this matter in the context of the question of how a democratic society—committed to open discussion and debate and the freedom of individuals to determine the direction of their own lives—could wish to adopt one of the central features of a closed, totalitarian society, namely, the suppression of non-officially governmentally sanctioned views; in effect, the shouting down of any side that the government, for whatever reasons, believes ought not to be heard.

The principle here is enormously important: Freedom. Freedom to choose our values and our way of living, and freedom to decide what we wish to make of our lives based on the consideration of all sides of an issue and of all conflicting possibilities, however unpopular those possibilities, is the foundational value of a democracy. The government should never act to restrict that freedom by restricting free speech except in the face of a very serious and substantial harm, and then only with every reasonable assurance that the restriction of freedom will actually address that harm. Quite simply, restricting freedom in a democracy is always a serious harm in itself which can be justified only by the guarantee of a significant benefit.

An ad ban will not provide that benefit. What it will do is to enhance democracy's greatest peril—an erosion of liberty in exchange for no appreciable benefit. It will proclaim that the government believes Canadians to be so basically irrational as to be unable to see certain things—in this case tobacco ads—and still be trusted to make the right choice. If we cannot trust the rationality of the smoker who feels enjoyment is definitely worth risking his health for, can we then really trust the rationality of the overweight businessman who refuses to start an exercise program? What of the credit card abuser who, having been told "Don't leave home without it," spends his way into insolvency? Surely these people are just as susceptible as the smoker is to advertising. Should they too be protected by the government from the folly of their own actions?

[*Traduction*]

adultes, ni sur la décision des enfants canadiens de faire usage ou non du tabac.

On n'a pas réussi à prouver que, dans les pays où la publicité sur le tabac est interdite, l'interdiction s'est accompagnée d'une importante réduction de la consommation générale, de la consommation du tabac par habitant ou du pourcentage de fumeurs. Les tendances du marché constatées avant l'entrée en vigueur de l'interdiction se sont généralement maintenues dans les années qui ont suivi.

Sur ce, je cède la parole à M. Luik.

M. Luik: J'aimerais renchérir sur ce que vient de dire M. Foss, notamment sur le fait que l'interdiction de la publicité dans d'autres pays n'a pas eu d'effets notoires sur le pourcentage de fumeurs. Ce qui est particulièrement regrettable dans le débat sur ce projet de loi, c'est que pratiquement personne ne veut s'arrêter à se demander comment une société démocratique, qui est partisane des libres débats et discussions et qui défend le libre choix de l'individu de décider de l'orientation qu'il donne à sa vie, comment cette société pourrait-elle adopter l'attitude d'une société totalitaire fermée en supprimant les opinions qui ne sont pas officiellement sanctionnées par le gouvernement, en d'autres termes, en clouant le bec à ceux qui, de l'avis du gouvernement, ne doivent pas être entendus, pour quelque raison que ce soit.

Un principe extrêmement important est en jeu: la liberté. La liberté de choisir nos valeurs et notre façon de vivre, la liberté de décider ce que nous voulons faire de nos vies, compte tenu des opinions de toutes les parties en cause et de toutes les opinions qui peuvent être discordantes, indépendamment du fait que ces opinions puissent être impopulaires, cette liberté, donc, est la pierre angulaire de toute démocratie. Le gouvernement ne devrait jamais la restreindre en limitant la liberté d'expression, sauf s'il est aux prises avec un problème très grave et énorme, et seulement s'il a des raisons légitimes de croire que la restriction de cette liberté lui permettra d'en venir à bout. En d'autres termes, la restriction de la liberté dans une démocratie est toujours, en soi, un grave préjudice qui se justifie seulement si l'on est assuré qu'il comportera un net avantage.

L'interdiction de la publicité ne sera pas avantageuse. Elle intensifiera simplement la principale menace qui pèse sur la démocratie: elle restreindra la liberté sans qu'on en retire un avantage appréciable en contrepartie. On démontrera ainsi que le gouvernement considère les Canadiens comme des êtres tellement irrationnels qu'ils sont incapables de discernement, par rapport à la publicité en faveur du tabac, en l'occurrence, et comme des êtres sur lesquels on ne peut compter pour faire le bon choix. Si l'on ne peut admettre la rationalité d'un fumeur qui estime que le plaisir qu'il a à fumer vaut nettement le risque auquel il s'expose sur le plan de la santé, pouvons-nous alors admettre celle d'un homme d'affaires obèse qui refuse d'entreprendre un programme d'exercice? Et que dire du titulaire d'une carte de crédit qui, après s'être fait dire «Ne partez pas sans elle» finit par devenir insolvable? Ces gens sont tout aussi vulnérables que l'est le fumeur par rapport à la publicité. Est-ce à dire que le gouvernement devrait aussi les protéger de leurs gestes irréfléchis?

[*Text*]

For most members of this coalition, smoking is the wrong choice. However, our commitment to free speech, even the speech with which we disagree or find most offensive, pits us against the restriction of such speech through an advertising ban.

However much we care about the physical health of Canadians, we care about their democratic, constitutional health even more; for it, in the end, is what makes everything else that we value important.

Neither free speech nor a free society is without its costs. That seems to be consistently overlooked in this debate. Both carry a substantial price tag in terms of risks through individuals making wrong decisions. However, by protecting each other through governmentally enforced ignorance, as Bill C-51 seeks to do, we might be able to create an environment that is more or less risk-free, one in which there is a very small chance of making the wrong choice. However, in doing so, we might gain the world, but lose our democratic souls.

The test, after all, of a democracy's commitment to the rights is the scrupulousness that it accords the rights of even the least favoured opinion or group. The Charter, if it means anything at all, is not in the end something to be put to one side because its guarantees of basic rights happen to prove awkward or inconvenient.

The paradox of democracy is that it only succeeds when it allows the vigourous exercise of the very free speech that could destroy it. And the greatest compliment of democracy to human dignity is that through it, we entrust to ourselves—not to the government, however well intentioned—the task of ordering and occasionally misordering our lives.

I would like now to turn to Mr. Thomson who will address some of the constitutional arguments concerning Bill C-51. While Mr. Thomson has been a member of Coalition 51 since its inception, he is representing us today as legal counsel.

Mr. Claude Thomson, Legal Counsel: Thank you, Mr. Chairman. During the time allotted, I will attempt to advance and briefly develop one legal submission: The complete ban on the advertising of any tobacco product in Canada is unconstitutional because it violates the Charter of Rights and Freedoms.

As explained and supported by legal precedents in our brief, the guarantee of freedom of expression in the Charter includes freedom of commercial speech and the right to advertise. The Ontario Court of Appeal, in April of this year, in an unreported case not referred to in our brief decided just that. The right to advertise is guaranteed by the Charter. I refer to the case of *Rocket et al. vs. Royal College of Dental Surgeons of Ontario* decided on April 19 last.

[*Traduction*]

La plupart des membres de la Coalition estiment que l'usage du tabac constitue le mauvais choix. Nous avons, toutefois, à cœur la liberté d'expression, même si nous ne souscrivons pas à certains discours et si certains d'entre eux nous choquent; aussi nous nous opposons à toute restriction de la liberté d'expression qui résulterait d'une interdiction de la publicité.

Nous nous préoccupons du bien-être physique des Canadiens, mais nous nous préoccupons encore plus de leur santé démocratique et constitutionnelle car, en fin de compte, c'est ce qui confère son importance à toute le reste.

Il y a un aspect que l'on semble toujours oublier dans ce débat: il y a un prix à payer pour la liberté d'expression et pour une société libre. Toutes deux sont assorties d'un prix élevé car il y a des risques que les individus prennent de mauvaises décisions. Le gouvernement cherche certes à nous protéger collectivement en nous tenant dans une ignorance forcée, au moyen d'une mesure législative comme le projet de loi C-51, et il réussira peut-être à créer un environnement qui sera plus ou moins dénué de risques et où l'individu aura très peu de chance de faire de mauvais choix. Cependant, en agissant ainsi nous gagnerons peut-être beaucoup de ce point de vue, mais notre démocratie subira un dur coup.

Après tout, on évalue l'importance qu'une démocratie accorde aux droits de l'individu en mesurant le soin qu'elle met à défendre les droits des groupes les moins favorisés ou des tenants de l'opinion la moins populaire. Pour peu qu'elle signifie quelque chose, la Charte n'est pas un document que l'on peut mettre de côté parce que ses garanties des droits fondamentaux s'avèrent parfois embarrassantes ou gênantes.

Le paradoxe de la démocratie c'est qu'elle est un succès seulement lorsqu'elle permet l'exercice vigoureux de la liberté d'expression qui pourrait causer sa perte. Le plus grand hommage de la démocratie à la dignité humaine c'est que, grâce à elle, nous nous confions à nous-mêmes, et non pas au gouvernement, indépendamment des bonnes intentions qui l'animent, le soin d'organiser nos vies, et occasionnellement, de les désorganiser.

Je cède maintenant la parole à M. Thomson, qui parlera de certains aspects constitutionnels du projet de loi C-51. M. Thomson est membre de la Coalition 51 depuis sa création, mais il la représente aujourd'hui à titre de conseiller juridique.

M. Claude Thomson, conseiller juridique: Je vous remercie, monsieur le président. Durant le temps qui m'est imparti, j'essaierai de faire valoir et d'expliquer brièvement l'argument juridique selon lequel l'interdiction systématique de la publicité en faveur des produits de tabac au Canada est anticonstitutionnelle parce qu'elle enfreint la Charte des droits et libertés.

Comme en témoignent certains précédents juridiques dont il est fait état dans notre mémoire, la garantie de la liberté d'expression dans la Charte comprend la liberté d'expression des entreprises et le droit de faire de la publicité. C'est ce qu'a établi la Cour d'appel de l'Ontario en avril dernier, dans un jugement non publié qui n'est pas mentionné dans notre mémoire. Le droit de faire de la publicité est garanti par la Charte. Je parle ici du jugement qui a été rendu le 19 avril

[*Text*]

The legal consequence of that guarantee is that the ban on advertising in the bill before us is unconstitutional unless it can be supported by its defenders as demonstrably justified in a free and democratic society. But the bill does not pretend to justify an advertising ban at all. The bill affirms a substantial and pressing concern. Clause 3 states:

> (*a*) To protect the health of Canadians in the light of conclusive evidence implicating tobacco use in the incidence of numerous debilitating and fatal diseases.

The bill does not, however, then go on to address that concern. It does not declare unlawful or by legislation limit the sale or use of tobacco. Of course the government has a need for tobacco tax revenue. More importantly, the bill does not affirm that a ban on advertising will decrease the use of tobacco products or their health hazards. The bill treats the issue cosmetically. It attacks and bans advertising because that function has few public defenders. It does not address the use and sale of tobacco at all.

A total ban on advertising can only be justified if it meets the stringent conditions laid down by our courts in the decided cases, some of which are referred to in my brief. First, the legislative object must be of sufficient importance to justify the infringement on the freedom of commercial speech. The importance, in the view of this government, is brought into question by the legislation itself. Does the government believe that tobacco is a hazardous product? Tell me what other hazardous product can be lawfully sold in Canada but not advertised?

The second concern is that the means chosen, while infringing a Charter freedom, must be appropriate and no broader than necessary. In my submission, a total ban is totally inappropriate. It would, of course, be lawful to regulate the content of advertising to prohibit specific kinds of advertising, so as to impair the freedom to advertise only to the extent absolutely necessary.

Honourable senators, I would like to make brief reference, if I may, to a passage that appears at page 20 of the formal brief we filed. I would like to read from the judgement of Mr. Justice Kaufman, referred to therein, explaining why, when a Court of Appeal of Quebec dealt with the question of advertising directed to children, he found the prohibition invalid. He said:

> Freedoms are fragile, and while the prohibition of 'commercials' directed to children under 13 may seem innocuous, it is an inroad on the right to send—and with it, the public's right to receive—any message, commercial or otherwise, and careful scrutiny is, therefore, needed.
>
> To hold otherwise would, in effect, give *carte blanche* to the Legislature. Children under 13 today, so why not 14

[*Traduction*]

dernier dans l'affaire Rocket et al. c. Royal College of Dental Surgeons of Ontario.

La conséquence de cette garantie sur le plan juridique, c'est que les dispositions qui interdisent la publicité dans le projet de loi dont nous sommes saisis sont anticonstitutionnelles à moins que leurs défenseurs puissent démontrer qu'elles sont justifiées dans une société libre et démocratique. Cependant, le projet de loi n'a absolument pas la prétention de justifier une interdiction de la publicité. Il explique plutôt que son objet est de s'attaquer à un problème grave et urgent. L'article 3 est en effet libellé en ces termes:

> «. . . »protéger la santé des Canadiennes et des Canadiens compte tenu des preuves établissant de façon indiscutable un lien entre l'usage du tabac et de nombreuses maladies débilitantes ou mortelles;»

Le projet de loi ne va toutefois pas plus loin. Il ne déclare pas illégal et ne limite pas la vente ou l'usage du tabac. Évidemment, le gouvernement a besoin des taxes qu'il perçoit grâce au tabac. En outre, le projet de loi n'indique pas qu'une interdiction de la publicité réduira l'usage des produits du tabac ou les risques qu'ils présentent pour la santé. Le projet de loi traite le problème superficiellement. Il attaque et interdit la publicité parce qu'elle a peu de défenseurs dans le public. Il ne s'attaque absolument pas à l'usage et à la vente du tabac.

Une interdiction totale de la publicité se justifie seulement si elle respecte les conditions rigoureuses établies par nos tribunaux dans certains jugements, dont quelques-uns sont d'ailleurs mentionnés dans notre mémoire. Premièrement, l'objectif du projet de loi doit être suffisamment important pour justifier une atteinte à la liberté d'expression des entreprises. C'est le projet de loi lui-même qui nous permet de douter de cette importance. Le gouvernement croit-il que le tabac est un produit dangereux? Quels autres produits dangereux peuvent être vendus au Canada en toute légalité, mais sans être annoncés?

Deuxièmement, les moyens choisis, s'ils portent atteinte à la liberté garantie dans la Charte, doivent être adéquats et proportionnels à leur objet. Une interdiction totale est tout à fait inacceptable. Il serait, bien sûr, légal de réglementer le contenu de l'annonce publicitaire, d'interdire certaines formes de publicité de manière à limiter la liberté d'annoncer seulement lorsque cela s'impose absolument.

Honorables sénateurs, j'aimerais me reporter brièvement, si vous le permettez, à un passage figurant à la page 20 du mémoire officiel que nous avons déposé. J'aimerais lire un extrait de la décision de M. le juge Kaufman, à laquelle on revoie dans le mémoire expliquant pourquoi, lorsqu'une cour d'appel du Québec s'est penchée sur la question de la publicité s'adressant aux enfants, elle a jugé l'interdiction non valable. Celui-ci s'est exprimé en ces termes:

> Les libertés sont fragiles et même si l'interdiction de la publicité s'adressant aux enfants de moins de 13 ans peut sembler inoffensive, elle constitue une incursion dans le droit de diffuser—et partant, du droit du public de capter—tout message, annonce publicitaire ou autres. Un examen minutieux s'impose donc.
>
> Soutenir le contraire serait donner en fait carte blanche à l'Assemblée législative. Les enfants de moins de 13 ans

[*Text*]

or 15 or 16 tomorrow? Toys in this case, perhaps something else in another. The line must be drawn and the time to do so is now.

These considerations, which justify the application of the guarantee of free speech to advertising, which is contained in paragraph 2(*b*) of the Charter, not only impose upon the courts a duty to demand a high level of justification by the government for legal restrictions on advertising, these same restrictions also counsel extraordinary caution on the part of legislatures. Parliament should not adopt a tobacco product advertising ban unless it is satisfied that such a ban meets the stringent criteria of justification imposed by section 1 of the Charter.

There is a reference in the appendices to my brief to cases in which our courts have dealt with the controversy involving pornographic material in our society. The courts have not been prepared to sweep aside all examples of pornography because of evidence and arguments that pornographic material may stimulate abnormal sexual behaviour. The courts have taken into account the Charter guarantees and have imposed a stringent guarantee with respect to obscenity.

I would refer senators to footnote 24 of my brief, which refers to an article that will be available to senators through several people. It is a learned article written by Professor Robert Sharpe. He is referred to in that footnote as "Roger", but that is a typographical error; his name is Robert. His article was quoted with approval by the Court of Appeal in the dental case to which I earlier referred, the case that guaranteed that dentists have the right to advertise and that that right cannot be arbitrarily taken away from them. Professor Sharpe, in another part of his article, expresses grave doubts and presents the opinion, which I share, that a total ban on advertising in Canada violates the Charter of Rights and Freedoms. I invite senators, at their convenience, to consider Professor Sharpe's opinion. In addition, if senators consider the *Rocket* case—and I say this to the lawyers among you—you will see that, in it, the Court of Appeal refused to follow an earlier judgment in Ontario in the Klein case, in which a trial judge said that there was no guarantee of the right of commercial speech at the professional level.

I would conclude with this thought: The ban on advertising in legislation before us will, likely benefit, in my submission, only one group. Those Canadian tobacco companies that have the largest market shares today will be comforted by the fact that their competitors will no longer be able to attack their market shares by sophisticated forms of advertising. Consumers will be denied the benefit of free competition and information from advertising. More important, this bill may be a legislative precedent to encourage other laws to ban advertising of other products that, in the view of some Canadians, should not be consumed by others.

[*Traduction*]

aujourd'hui, alors pourquoi pas les enfants de 14, de 15 ou 16 ans demain? Les jouets dans ce cas-ci, peut-être quelque chose d'autre dans un autre. Il faut fixer une limite et le temps est maintenant venu de le faire.

Ces considérations, lesquelles justifient l'application de la garantie d'expression à la publicité, liberté précisée à l'article 2 de la Charte, non seulement obligent les tribunaux à exiger du gouvernement qu'il justifie largement les restrictions juridiques qu'il impose à la publicité, mais dictent également une très grande prudence aux assemblées législatives. Le Parlement ne devrait pas interdire par voie législative la publicité en faveur des produits du tabac à moins d'être convaincu que celle-ci respecte les critères strictes de justification imposés par l'article 1 de la Charte.

Je fais allusion dans les annexes de mon mémoire à des affaires pour lesquelles nos tribunaux ont fait front à la controverse entourant le matériel pornographique existant dans notre société. Les tribunaux n'ont pas été préparés à écarter tous les exemples de pornographie eu égard aux témoignages et aux arguments voulant que le matériel pornographique puisse entraîner un comportement sexuel anormal. Les tribunaux ont tenu compte des garanties de la Charte et ont imposé une garantie rigoureuse en ce qui concerne l'obscénité.

Je veux également attirer brièvement l'attention des sénateurs à la note en bas de page nº 24 de mon mémoire, où je fais allusion à un article que les sénateurs pourront se procurer par l'entremise de différentes personnes. Il s'agit d'un article savant dont l'auteur est le professeur Robert Sharpe. La note en bas de page parle de «Roger», mais il s'agit d'une erreur typographique; son nom est Robert. La Cour d'appel a cité favorablement son article dans l'affaire à laquelle j'ai fait allusion plus tôt et qui a établi que les dentistes avaient le droit de faire de la publicité, droit qu'on ne pouvait arbitrairement leur retirer. Le professeur Sharpe, dans une autre partie de cet article, exprime de sérieux doutes et émet l'opinion que je partage et selon laquelle une interdiction complète de la publicité en faveur du tabac au Canada contrevient aux dispositions de la Charte des droits et libertés. J'invite les sénateurs, quand cela leur conviendra, à étudier l'opinion du professeur Sharpe. En outre, si les sénateurs examinent l'affaire Rocket—et je m'adresse aux avocats parmi eux—ils constateront que la Cour d'appel a refusé dans ce cas de se conformer à un jugement précédent rendu en Ontario dans l'affaire Klein, où le juge a déclaré que rien ne garantissait le droit des professionnels de recourir à des annonces commerciales.

Permettez-moi de conclure avec ce qui suit: l'interdiction frappant la publicité préconisée par cette mesure législative, risque de ne profiter à mon avis qu'à un seul groupe. Les fabricants canadiens de produits du tabac qui accaparent la plus grande part du marché aujourd'hui seront rassurés de savoir que leurs concurrents ne pourront plus attaquer leur part de marché en recourant à des formes subtiles de publicité. On privera ainsi les consommateurs de la libre concurrence et de la libre information. Qui plus est, ce projet de loi pourrait se révéler un précédent législatif visant à encourager le dépôt d'autres mesures législatives interdisant la publicité d'autres produits qui, de l'avis de certains Canadiens, ne devraient pas être consommés par d'autres.

[*Text*]

Therefore, I urge the Senate, the last legislative body that has a chance to look at this bill, to consider carefully its constitutionality and to be satisfied of its legality and constitutionality before giving it a stamp of approval. I thank senators for their patience in listening and allowing me to run a couple of minutes over my time.

The Chairman: Thank you, Mr. Thomson. We shall use the remaining time to give members of the committee an opportunity to ask questions.

Senator Hébert: Mr. Chairman, I direct my question to any one of the witnesses. At page 2 of the brief which, of course, was read line by line, one line was left out. Page 2 reads:

> We are not here today as defenders of the tobacco industry—

and —this is what was left out:

> though some coalition expenses have been underwritten by the tobacco industry.

This line is printed there, in precisely the same way in which the warning on a package of cigarettes is printed. It is there, but it is hard to read. Of course, the witness forgot to read it. Even if it had not been written there, some people, like myself, would have thought it possible that the tobacco industry sponsored this group. I have nothing against it, but it tells me something, and this is my question: Why would a tobacco company be lobbying all of us so strongly? Why would it support your group financially? Is it because, as you say, they care a lot about civil liberties and our rights as citizens, or could the industry have other motives? If the tobacco companies have other motives, then their whole argument is contradicted. If they are so eager to continue to advertise, then it must be good for them. I invite the comments of the witnesses.

Mr. Thomson: Senator, as to the motives of the tobacco companies, you will have to ask their representatives what they are, if and when they appear before you.

Senator Hébert: But you should have asked them before receiving their money.

Mr. Thomson: Just a minute; I will respond to you as to my motives for agreeing to be a volunteer, provided that my out-of-pocket expenses were paid, when I joined this group. It is because I genuinely believe there is a civil liberties problem with this bill.

To go to the next question, I can speculate on a motive—and I already have—as to why tobacco companies that are concerned about operating in a free and competitive society are going to be unhappy about watching, across the border, advertising that this bill does not even approach to cover. There will be all kinds of advertising promoting Marlboro cigarettes, which are for sale, or Philip Morris cigarettes, which are for sale. They have to protect themselves against a substantial part of tobacco advertising. But ask them—I have told you why I came.

[*Traduction*]

Ainsi, j'exhorte le Sénat, le dernier organisme législatif qui a l'occasion de se pencher sur ce projet de loi, à en examiner soigneusement la constitutionnalité et à s'assurer de sa légalité et de sa constitutionnalité avant de l'approuver. Je remercie les sénateurs de la patience avec laquelle ils m'ont écouté et m'ont permis de dépasser de quelques minutes le temps qui m'avait été attribué.

Le président: Merci, monsieur Thomson. Nous utiliserons le temps qu'il nous reste pour permettre aux membres du Comité de poser des questions.

Le sénateur Hébert: Monsieur le président, ma question s'adresse à tous les témoins. À la page 2 du mémoire—bien sûr, il a été lu ligne par ligne—une ligne a été omise. On y lit:

> Nous ne sommes pas ici aujourd'hui pour défendre l'industrie du tabac—

Et voici ce qui été omis:

> —bien que certaines dépenses de la coalition aient été assumées par l'industrie du tabac.

Cette ligne est imprimée là précisément à l'aide des mêmes caractères utilisés pour l'avertissement figurant sur un paquet de cigarettes. Elle est là—elle est difficile à lire, mais elle s'y trouve. Cette fois-ci, bien sûr, le témoin a oublié de la lire. Même si elle n'avait pas été écrite ici, certaines personnes, comme moi, auraient cru qu'il était possible que l'industrie du tabac ait parrainé ce groupe. Je n'ai rien contre mais cela me dit quelque chose, et voici ma question: pourquoi un fabricant de produit du tabac exercerait-il de si fortes pressions sur nous tous? Pourquoi financerait-il votre groupe? Est-ce parce que, comme vous le dites, il se soucie beaucoup de nos libertés civiles et de nos droits de citoyens ou est-ce que l'industrie pourrait avoir d'autres raisons? Si les fabricants de produits du tabac ont d'autres raisons, alors toute leur argumentation est contredite. S'ils sont si pressés de continuer à faire de la publicité, c'est que cela doit leur être salutaire. J'invite les témoins à me dire ce qu'ils en pensent.

M. Thomson: Sénateur, en ce qui concerne les raisons des fabricants de produits du tabac, il faudra poser la question à leurs représentants lorsqu'ils comparaîtront ici, le cas échéant.

Le sénateur Hébert: Mais vous auriez dû le leur demander avant de toucher leur argent.

M. Thomson: Un petit instant; je vous répondrai que j'ai accepté d'être volontaire lorsque je me suis joint à ce groupe, pourvu que mes dépenses soient payées. C'est parce que je crois sincèrement que ce projet de loi pose un problème en matière de libertés civiles.

En ce qui concerne l'autre question, je puis penser à une raison—et je l'ai déjà fait—pour laquelle les fabricants de produits du tabac qui ont le souci d'exercer leurs activités dans une société libre et concurrentielle seront malheureux de voir de l'autre côté de la frontière, de la publicité que ce projet de loi ne tente même pas d'englober. Il y aura toutes sortes d'annonces publicitaires pour les cigarettes Marlboro ou Philip Morris qui sont sur le marché. Ils doivent se protéger contre une partie importante de la publicité en faveur des produits du tabac. Mais demandez-leur. Je vous ai dit pourquoi je suis venu.

[*Text*]

Mr. Luik: I would also like to respond. I have absolutely no vested interest in this. I am an academic. I do not receive—nor does my university—any money from the tobacco industry. Like Mr. Thomson, I approach this entirely as a civil liberties issue, not as a professional lobbyist. The activities or the interests of the tobacco industry are not privy to me. However, as our brief has attempted to point out, we feel that, in a democratic society, the rights under the law protect even those groups that tend to be most socially out of favour, whether it be Mr. Keegstra, the tobacco industry or anybody else. That is the unfortunate thing about rights—they are there precisely to protect people who may need them the most.

Mr. Thomson: Mr. Chairman, I suggest, in addition, that the fact that I was paid a fee, as a lawyer, to come today to make a submission ought not to be any more relevant than it is when I appear before a court, as I regularly do, to make submissions on behalf of my clients.

Senator Hébert: My question was not directed to you personally. I was asking the representatives of Coalition 51 if they had any knowledge of the motives of the tobacco companies.

Senator Bonnell: Mr. Chairman, I would like to ask Mr. Thomson a question, since he has been paid to come before us and he is a good lawyer. As a medical person, once in awhile I need to get some free legal advice. On page 7 of Bill C-51, under clause 10 entitled "Reporting", subclause (4) states:

> (4) Every manufacturer or importer of tobacco products shall
>
> (*a*) within the prescribed period following the coming into force of this Act, provide the Minister with the prescribed information for the determination of the expenses of the manufacturer or importer referred to in paragraph 4(4)(*a*); and
>
> (*b*) within the prescribed period following the years 1989 and 1990, provide the Minister with the prescribed information for the determination of the amounts referred to in paragraphs 4(4)(*a*) and (*b*), respectively, that were expended by the manufacturer or importer.

Can you find paragraphs 4(4)(*a*) and 4(4)(*b*)?

Mr. Thomson: No, I cannot. The bill is in error. That particular subclause makes no sense in the way it is drafted. The clause you have referred to requires the tobacco manufacturers or distributors to account for financial information pursuant to the proposed section 5, when I presume that the drafters of this legislation were really talking about a different subsection.

Senator Bonnell: It says 4(4)(*a*), but there is no such paragraph.

Mr. Thomson: There is no such paragraph. There is a paragraph 5(5)(*a*).

[*Traduction*]

M. Luik: J'aimerais également répondre à cette question. Je ne suis absolument pas intéressé directement par cette question. Je suis un universitaire. Ni mon université ni moi-même ne touchons quelque argent de l'industrie du tabac. Comme M. Thomson, il s'agit pour moi d'une question de liberté civile; je ne suis pas un lobbyiste professionnel. Je ne suis pas dans le secret des activités ou des intérêts de l'industrie du tabac. Toutefois, comme nous avons tenté de le faire ressortir dans notre mémoire, nous estimons que dans une société démocratique, les droits prévus dans la loi protègent même les groupes qui ont tendance à être le plus en défaveur auprès de la société, qu'il s'agisse de M. Keegstra, de l'industrie du tabac ou de n'importe qui d'autre. L'ennui avec les droits, c'est qu'ils existent précisément pour protéger les personnes qui peuvent en avoir le plus besoin.

M. Thomson: Monsieur le président, j'estime en outre que le fait d'avoir touché des émoluments, en tant qu'avocat, pour venir ici aujourd'hui afin de présenter un exposé ne devrait pas entrer plus en ligne de compte que lorsque je vais devant un tribunal, comme je le fais régulièrement, pour représenter mes clients.

Le sénateur Hébert: Ma question ne s'adressait pas directement à vous. Je demandais aux représentants de la Coalition 51 s'ils connaissaient les motifs des fabricants de produits du tabac.

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, j'aimerais poser une question à M. Thomson étant donné qu'il a été payé pour venir comparaître devant nous et qu'il est un bon avocat. En tant que médecin, j'ai besoin de temps à autre d'obtenir gratuitement un avis juridique. À la page 7 du projet de loi C-51, à l'article 10 de l'intertitre «Rapports», l'alinéa (4) se lit ainsi:

> (4) Les fabricants et les importateurs de produits du tabac sont tenus de transmettre au ministre:
>
> *a*) dans le délai réglementaire suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, les renseignements précisés par règlement et relatifs au calcul des dépenses visées à l'alinéa 4(4)*a*);
>
> *b*) dans le délai réglementaire suivant les années 1989 et 1990, les renseignements précisés par règlement et relatifs au calcul des montants, visés aux alinéas 4(4)*a*) et *b*) respectivement, qu'ils ont dépensés.

Pouvez-vous trouver les alinéas 4(4)*a*) et *b*)?

M. Thomson: Non. Le projet de loi contient une erreur. Ce sous-alinéa est dénué de sens de la façon dont il est rédigé. L'article que vous avez cité exige des fabricants et des distributeurs de produits du tabac de transmettre les renseignements relatifs au calcul des dépenses conformément à l'article 5 alors, je suppose, que les rédacteurs de cette mesure législative parlaient en réalité d'un autre alinéa.

Le sénateur Bonnell: Il est question de l'alinéa 4(4)*a*), mais celui-ci n'existe pas.

M. Thomson: Cet alinéa n'existe pas. Mais il y a un alinéa 4(5)*a*).

[*Text*]

Senator Bonnell: Yes, there is, but they are not talking about that. They are talking about paragraph 4(4)(*a*).

Mr. Thomson: That is right. This bill is flawed.

Senator Bonnell: We have to give it sober second thought.

Mr. Thomson: I would hope so.

Senator Hébert: I am sorry to say that I will again be unpleasant. All my life I have been a civil libertarian. I listened carefully to your recommendation but, nevertheless, I felt ill at ease and I unconvinced.

I would like to ask you somewhat of a crazy question, but I believe it would help you understand my concern. Let us assume that it was a scientific, well-known fact that 3.5 million Canadians were dying each year because of cigarette smoking. Of course, that is not a fact; I am just giving you a hypothetical situation. Would you still hold the view that we should continue advertising? The principle does not change. If 35,000 people die because of tobacco, it could very well be 350,000 people. Where does it move you that there is something wrong with your reasoning about this great freedom to let people die?

Mr. Luik: I would say two things to you, senator. Given the magnitude of the problem you are suggesting, that is, roughly ten per cent of the population of Canada dying each year, I would have to think the situation through very carefully. Although I am a committed civil libertarian like yourself, I would still have to decide whether in fact I would draw the line at that point.

However, with all respect, I do not think that is the issue, and this is why. The issue is advertising, which is what this bill is about. It is not about people dying from cigarette smoking. That is what a lot of groups would like you to think; that is what the press keeps talking about, but it is not. To a certain extent, your question seems to mirror that misunderstanding. It is a question of advertising. would advertising cause those three million deaths? If we stop advertising, will we save one of the three million people?

When you put it in that perspective, which is what we are talking about here today, my answer to you is this. We have challenged these people in the pages of *The Globe and Mail* and in numerous other forums. Show us your studies about the effect of advertising bringing about new Canadian smokers and adult and juvenile smokers in other countries. If it can be shown that there is no evidence supporting the fact that ad bans have worked in other countries, then the argument about advertising collapses—not the argument about the dangers of smoking, but the advertising argument. With all respect, that is what this bill is about. It is not about smoking.

[*Traduction*]

Le sénateur Bonnell: Oui, cet article existe, mais il n'est pas question de cela, mais de l'alinéa 4(4)*a*).

M. Thomson: C'est exact. Ce projet de loi est donc imparfait.

Le sénateur Bonnell: Nous devons donc procéder à un examen sérieux.

M. Thomson: Je l'espère.

Le sénateur Hébert: Je suis désolé de dire que je serai de nouveau désagréable. Toute ma vie, j'ai défendu les libertés civiles. J'ai écouté attentivement votre recommandation, mais je me sens malgré tout mal à l'aise et je ne suis pas convaincu.

J'aimerais vous poser une question quelque peu saugrenue qui, je crois, vous aidera un peu à comprendre mon inquiétude. Disons que c'est un fait scientifique bien connu que 3,5 millions de Canadiens meurent chaque année de maladies reliées aux effets de la cigarette. Naturellement, ce n'est pas un fait; il s'agit simplement d'une situation hypothétique. Continueriez-vous à soutenir qu'il faut continuer à autoriser la publicité en faveur des produits du tabac? Le principe ne change pas. Si 35 000 personnes meurent de maladies reliés à l'usage du tabac, il pourrait très bien s'agir de 350 000 personnes. Ne pensez-vous pas qu'il y a quelque chose qui cloche dans votre raisonnement concernant cette grande liberté de laisser les gens mourir?

M. Luik: Je vous dirai deux choses, sénateur. Je devrais réfléchir sérieusement, étant donné l'importance du problème, lorsque vous dites que presque 10 p. 100 de la population meurent chaque année. Bien qu'étant comme vous un grand défenseur des libertés civiles, il faudrait encore que je me demande si je fixerais la limite à ce point.

Toutefois, avec tout le respect que je vous dois, je ne crois pas qu'il s'agisse là du problème et en voici la raison. L'objet de ce projet de loi, c'est la publicité. Celui-ci ne porte pas sur le nombre de personnes qui meurent des effets du tabac. C'est ce que beaucoup de groupes aimeraient que vous pensiez; c'est ce dont les médias ne cessent de parler, mais il n'en est pas ainsi. Dans une certaine mesure, vos questions semblent refléter cette méprise. Le projet de loi porte sur la publicité. La publicité est-elle la cause de la mort de ces trois millions de personnes? Si nous cessons de faire de la publicité, sauverons-nous la vie de l'une de ces trois millions de personnes?

Lorsque l'on place la chose dans ce contexte, c'est-à-dire ce dont nous parlons aujourd'hui, ma réponse est la suivante. Nous avons défié ces personnes dans le *Globe and Mail* et de bien d'autres façons; montrez-nous de bonnes études démontrant que la publicité incite de nouveaux fumeurs canadiens ainsi que des fumeurs adultes et jeunes d'autres pays à la consommation du tabac. Si l'on peut démontrer qu'il n'y a aucune preuve à l'appui du fait que les interdictions de publicité portent fruit dans d'autres pays, alors toute l'argumentation concernant la publicité s'effondre—non pas l'argumentation concernant les dangers du tabac, mais celle concernant la publicité. Avec tout le respect que je vous dois, c'est ce à quoi vise ce projet de loi. Il ne porte pas sur l'usage du tabac.

[*Text*]

Have you chosen the right instrument to address the problem of smoking? That is all our brief says. We do not speak for the industry. Frankly, the industry is probably appalled at some of the things we are saying, because we applaud Mr. Epps' intentions. We are saying that they are misguided because they will not achieve his end.

If advertising bans do not work, all you do is sacrifice, as a civil libertarian, an important right and you get nothing in return. From our standpoint, that is a poor trade.

Senator Hébert: I read your examples about Finland and Austria. I suppose—although I do not know—that they are scientifically based. From those examples, it appears that it would be better to let the tobacco companies advertise, because in the countries that advertise there are less smokers than in the countries that do not advertise. Therefore, we should promote advertising of tobacco because it reduces the smoking population. That is what you are saying here, and I do not understand that.

Mr. Luik: With all respect, that is actually a logical fallacy. You cannot conclude that on the basis of cause and effect. The conclusion is drawn from the studies presented to you by, not the tobacco industry, but by reputable, representative people. The conclusion is that, in other countries, the rate of consumption has not been affected. I should let Mr. Foss answer.

The Chairman: Senator Hébert, with your agreement, I will allow Mr. Foss to answer. Because we are running a little late, I will then call the next witness.

The next witness is from Gallop & Gallop Advertising. There may be some similarity between what Mr. Gallop will say and what you are saying now. I would invite our witnesses to attend the next hearing.

Mr. Foss: I would like to make a very brief point relating to your question about advertising. In 1975 Norway banned advertising. The consumption patters of Norway and Sweden are following almost the same curve as before the ban and after the ban, except for one thing. In Sweden, the low tar and nicotine and a better filter introduction has gained market share to about 20 points beyond Norway where, in 1975, that development stopped. You might say that advertising in that sense actually promoted an improved habit without actually reducing it.

Mr. Luik: Mr. Chairman, I would ask your indulgence on one point. Inasmuch as Mr. Thomson's constitutional argument was presented in a very abbreviated form and is given at length in this brief, might we ask that you have this printed in full?

The Chairman: Yes. I noticed that Mr. Thomson's presentation was short compared to the text itself. A practical solution

[*Traduction*]

Avez-vous choisi le bon instrument pour régler le problème de l'usage du tabac, et c'est tout ce que dit notre mémoire. Nous ne sommes pas les porte-parole de l'industrie. En toute franchise, l'industrie s'étonne probablement de certains de nos propos puisque nous approuvons, si vous le remarquez, les intentions de M. Epp. Nous disons qu'elles sont mal avisées parce qu'elles ne lui permettront pas d'atteindre son objectif.

Si l'interdiction de faire de la publicité n'atteint pas son but, vous ne parvenez alors qu'à sacrifier, en tant que défenseur des libertés civiles, un droit important et vous n'obtenez rien en retour. C'est un mauvais marché à notre avis.

Le sénateur Hébert: J'ai lu votre exemple concernant la Finlande et l'Autriche. Je suppose, bien que je ne le sache pas—s'il s'agit d'études scientifiques. À partir de ces exemples, il semble qu'il vaudrait mieux autoriser les fabricants de produits du tabac à faire de la publicité parce que dans les pays où il se fait de la publicité, il y a moins de fumeurs que dans ceux qui l'interdisent. Ainsi, nous devrions préconiser la publicité des produits du tabac parce que celle-ci fait diminuer le nombre de fumeurs. C'est ce que vous dites ici, et je ne parviens pas à comprendre.

M. Luik: Avec tout le respect que je vous dois, il s'agit vraiment d'un faux raisonnement. Vous ne pouvez conclure cela en vous fondant sur la finalité. Vous pouvez tirer votre conclusion à partir des études présentées non par l'industrie du tabac mais par des gens de bonne réputation. Cette conclusion veut que dans d'autres pays, le taux de consommation n'ait pas bougé. Je devrais laisser M. Foss répondre.

Le président: Sénateur Hébert, si vous êtes d'accord, je permettrai à M. Foss de répondre à la question. Parce que nous accusons un peu de retard; je cèderai ensuite la parole au prochain témoin.

Le prochain témoin représente la société *Gallop and Gallop Advertising*. M. Gallop s'exprimera probablement dans les mêmes termes que nos premiers témoins. J'inviterais nos témoins à rester avec nous.

M. Foss: J'aimerais faire une brève remarque au sujet de votre question concernant la publicité en Norvège et en Suède. En 1975, la Norvège a interdit la publicité. Les courbes de consommation en Norvège et en Suède sont à peu près les mêmes avant et après l'interdiction, à une exception près. En Suède, la faible teneur en goudron et en nicotine et un meilleur procédé de filtration ont gagné environ 20 points en ce qui concerne la part du marché par rapport à la Norvège où, depuis 1975, la situation n'a pas évolué à cet égard. Vous pourriez dire que la publicité dans ce sens a bel et bien permis d'améliorer les habitudes de consommaation sans les réduire.

M. Luik: Monsieur le président, j'aimerais demander votre indulgence sur un point. Comme M. Thomson a exposé très brièvement son argument à l'appui de la constitutionnalité alors qu'il traite à fond de la question dans ce mémoire, pourrions-nous vous demander que cet exposé soit joint en annexe aux délibérations?

Le président: Oui. J'ai remarqué que l'exposé de M. Thomson a été court à comparer au texte lui-même qui se trouve dans le rapport. Une solution pratique à la question que vous

[*Text*]

to the question you ask would be to print the constitutional considerations contained in the brief.

Is it agreed that we do that?

Hon. Senators: Agreed.

(*For text, see Exhibit "SAS-1"*)

Senator Robertson: Since we have run out of time this morning, would Mr. Thomson or the other witnesses object if some of us approached them at a later time to discuss the the constitutional implications outlined in the brief? Those of us who are not lawyers may want to delve into that more with them.

The Chairman: In line with that, I would be interested in asking a few questions about that part of your brief. Would you be available to have a special meeting with those members of the committee who are interested in that aspect of the issue?

Mr. Thomson: Yes. If your Clerk is in touch with my office, I am sure that we can find a time convenient to both of us in the near future.

The Chairman: In preparation for that meeting, would you come prepared to answer the following question: What is the particular conclusion of your approach?

You know very well that some experts have expressed other views—not all the experts have concluded that this bill is unconstitutional. You present that point of view and—I respect it, but there is the other side. I would assume that the other place passed the bill because the felt that, on the whole, the constitutionality was more certain than the unconstitutionality. Would you propose that a reference be made before the bill is passed, or would you propose that we kill the bill on that ground without knowing which side is right? I do not want you to answer that question now, because I have another one.

Would it become constitutional if the notwithstanding clause were used, taking into account the importance of the damage, in the personal view of some people, done by tobacco?

Please consider those two aspects, and at our special meeting we will explore them.

Mr. Luik: There is one interesting thing about your first question that is directly germane. The house would not consider constitutional arguments. If you read the transcript of *Hansard*, you will find that we attempted to introduce these points. However, the committee was not interested in constitutional considerations. That is why it was not considered.

The Chairman: We will try to look at that further.

Mr. Luik: I am happy to know that you will.

The Chairman: Thank you very much for your presentation. I will call now upon our next witness from Gallop & Gallop Advertising Inc.

Our next witness is Mr. Peter Gallop, President of Gallop & Gallop Advertising Inc.

[*Traduction*]

avez posée, consisterait à imprimer ce rapport, à savoir, la partie de celui-ci traitant de l'aspect constitutionnel.

Les sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

(*Pour le texte, voir Pièce «SAS-1»*)

Le sénateur Robertson: Oui. Comme nous manquons de temps ce matin, M. Thomson ou les autres témoins s'opposeraient-ils à ce que certains d'entre nous communiquent avec eux à une date ultérieure pour tenir une discussion ici sur le problème de constitutionnalité exposé dans le mémoire? Ceux d'entre nous qui ne sont pas avocats voudront peut-être étudier plus à fond cette question avec eux.

Le président: Dans la même veine, j'aurais aimé poser quelques questions au sujet de cette partie de votre mémoire. Accepteriez-vous que l'on tienne une séance spéciale avec les membres du Comité que cet aspect de la question intéresse?

M. Thomson: Oui. Si votre greffier communique avec mon bureau, je suis convaincu que nous pourrons trouver un moment qui conviendra aux deux parties dans un proche avenir.

Le président: En guise de préparation à ce genre de petite séance, y viendrez-vous prêts à répondre à la question suivante: Quelle est la conclusion de votre approche?

Vous savez très bien que certains spécialistes n'en sont pas venus à la conclusion que ce projet de loi était inconstitutionnel. Vous exprimez cette opinion—et je la respecte—mais il y a l'autre. Je suppose que cela explique pourquoi le projet de loi a été adopté à l'autre endroit, étant plus convaincus de sa constitutionnalité que de son inconstitutionnalité. Dans une situation comme celle-là, proposeriez-vous que l'on renvoie le projet de loi avant de l'adopter ou empêcheriez-vous son adoption pour cette raison sans savoir qui a raison? Je ne vous demande pas de répondre à cette question maintenant, parce que j'en ai une autre.

Le projet de loi deviendrait-il constitutionnel si l'on recourait à la clause nonobstant, en tenant compte de l'importance du dommage, de l'avis de certaines personnes, causé par le tabac?

Songez à ces deux aspects et lors de cette séance spéciale, nous en discuterons.

M. Luik: Il y a un point intéressant au sujet de votre première question qui y est directement apparentée. La Chambre ne se penche pas sur les arguments portant sur la constitutionnalité. Si vous lisez la transcription du hansard, vous vous rendrez compte que nous avons essayé de faire ressortir ces points, mais le Comité ne s'intéressait pas à des questions d'ordre constitutionnel. C'est la raison pour laquelle il n'en n'a pas tenu compte.

Le président: Nous essaierons d'examiner cela plus tard.

M. Luik: Je suis heureux de voir que vous le ferez.

Le président: Merci beaucoup de votre exposé. J'invite maintenant notre prochain témoin de *Gallop & Gallop Advertising.*

Notre prochain témoin est M. Peter Gallop, le président de *Gallop & Gallop Advertising.*

[*Text*]

Mr. Peter M. Gallop, President, Gallop & Gallop Advertising Inc.: Mr. Chairman, may I introduce my colleague, Mr. Laprise?

The Chairman: Please present your views as you see fit, taking into account the fact that it is now 12.07.

Senator Hébert: Mr. Chairman, we have a Senate caucus at 12.30, so I must leave at 12.30 sharp and you may lose your quorum.

The Chairman: Some senators have a caucus meeting, and they will have to leave.

Mr. Gallop: Thank you, Mr. Chairman; we will try to keep our presentation to 15 minutes.

I would begin by thanking the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology for the courtesy of listening to our concerns about the legislation banning the advertising of tobacco products. I feel that these hearings are providing a much-needed sober second look at this legislation.

Gallop & Gallop is a five-year old company that specializes in out-of-home advertising such as billboards, transit shelters and other types of signage. I am also representing 40 other companies involved in billboards and allied fields. The president of one of the allied companies, Mr. Michel Laprise, is with me today and will be commenting later.

I am sure senators are all well aware that the legislation to ban all advertising of tobacco products has been the subject of a massive lobbying effort—probably the most intensive lobby ever seen in Canada. As a result, some small, but vitally important, pragmatic concerns of our small but proud and honest industry have been drowned out in the larger debate.

Both sides in the debate are arguing issues they feel are important—and both sides are essentially correct in their concerns, but they are not arguing about the same issues.

In their zeal to curtail or eliminate the use of tobacco products in Canada, the health lobby conveniently ignores the fact that adults and children alike will still be "seeing evil" every day. Tobacco products are consumed by about 34 per cent of the Canadian population, and these adult role models have many times more influence than advertising could ever have. Tobacco products will still be on display everywhere: In the streets, in films and TV programs and in stores. In all cases it is legally grown, manufactured, sold and taxed by the government. Further, tobacco products will still be legally advertised in U.S. magazines that flow into Canada. These magazines account for 65 per cent of all magazines read in Canada. This factor alone provides a big advantage to international brands such as Vantage, Benson & Hedges and Rothman's, all at the expense of Canadian employees, media owners and publishers.

[*Traduction*]

M. Peter M. Gallop, président, Gallop & Gallop Advertising Inc.: Monsieur le président, puis-je vous présenter mon collègue, M. Laprise.

Le président: Vous exposerez tous deux vos vues comme il vous convient, mais je vous rappelle qu'il est maintenant 12 h 07.

Le sénateur Hébert: Monsieur le président, un caucus du Sénat se réunit à 12 h 30, de sorte que je devrai partir mais vous pourriez perdre le quorum.

Le président: Certains sénateurs doivent assister à une réunion du caucus et ils devront partir.

M. Gallop: Je vous remercie, monsieur le président; nous tenterons de limiter notre déclaration à 15 minutes.

Pour commencer, j'aimerais remercier le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie d'avoir eu la courtoisie de nous entendre au sujet de la loi interdisant la publicité en faveur des produits du tabac. Ces audiences permettent de prendre du recul et de bien peser la question.

Gallop & Gallop, qui compte maintenant cinq ans d'existence, se spécialise dans la publicité hors domicile, par exemple les panneaux-réclame, la publicité dans les abribus et les autres genres d'affichage. Je représente également 40 autres entreprises faisant des panneaux-réclame ou travaillant dans des domaines connexes. Le président de l'une de ces firmes, M. Michel Laprise, m'accompagne et fera lui-même une déclaration plus tard.

Les sénateurs sont certes conscients que la loi visant à interdire la publicité en faveur des produits du tabac a été la cible d'une activité intense de lobbying—probablement la plus déterminée que l'on ait jamais vue au Canada. Par conséquent, certains côtés pragmatiques, extrêmement vitaux à notre petite, mais fière et honnête industrie se sont perdus dans le débat.

Les deux camps débattent des questions qui leur sont importantes—essentiellement à bon droit—mais ils ne sont pas sur la même longueur d'ondes.

Dans leur zèle pour réduire ou éliminer l'utilisation des produits du tabac au Canada, les lobbyistes de la santé oublient, comme par hasard, qu'adultes et enfants continueront de «côtoyer le mal» chaque jour. Les produits du tabac sont consommés par environ 34 p. 100 de la population canadienne; ces stéréotypes d'adultes sont beaucoup plus influents que la publicité. Les produits du tabac continueront d'être affichés un peu partout: dans la rue, dans les films et les émissions télévisées, dans les magasins—la culture, la fabrication et la vente sont des activités légales sur lesquelles le gouvernement perçoit des taxes. Qui plus est, les produits du tabac continueront d'être légalement annoncés dans les revues américaines qui franchissent notre frontière. Ces revues représentent 65 p. 100 de tous les magazines lus au Canada. A lui seul, ce facteur donne une bonne longueur d'avance aux marques internationales telles que Vantage, Benson & Hedges et Rothman's, tout cela aux frais des employés, des entreprises médiatiques et des maisons d'édition du Canada.

[*Text*]

Our side in the debate does not dispute that smoking is an unhealthy habit. As I said in a letter to the Prime Minister and the Minister of Health and Welfare, we are not arguing in favour of smoking. Both the advertising industry and the tobacco industry support the government in instituting programs that will reduce or eliminate the use of tobacco over time. We suggest, however, that the government should control the advertising of tobacco products, not eliminate it.

In our brief to the House of Commons on Bill C-51 and Bill C-204, Gallop & Gallop Advertising Inc. and its associates proposed the following:

First, eliminate all people from tobacco adds and substantially increase the size of space reserved for health warnings to approximately 20 per cent of the ad space. This proposal was also made by the Canadian Tobacco Manufacturers' Council and has their support. This would allow a massive delivery system of effective health warnings at no cost to the taxpayer.

Second, we proposed that the legislation be modified to require tobacco companies to pay 15 per cent of their ad spending for anti-smoking or other health related campaigns, as has been recently recommended by the Standing Committee on National Health and Welfare for alcoholic beverage advertising. In other words, treat the two products similarly.

In addition, we propose that media companies, such as ours, that accept advertising for tobacco products, be required to provide a 15 per cent gratis space contribution to Health and Welfare Canada for their use on anti-smoking or other health-related programs. This could also be used for AIDS, for example, one of the most serious problems facing the world today.

The war against tobacco can only be won with a massive advertising and educational program. This has been outlined by the Minister of Health and Welfare in his national program to reduce tobacco use. Incredibly, at this point in time, the National Program to Reduce Tobacco Use has a budget of a mere $4.2 million. I invite honourable senators to compare this $4.2 million with the reported $13 million of taxpayers' money that was spent by the government promoting its free trade deal, or the $20 million of taxpayers' money spent to host the three-day Economic Summit.

There are many other similar examples. If the Government of Canada is serious in its desire to curtail or eliminate tobacco consumption in this country—and I hope that it is—then it must be prepared to pass legislation that has some substance. The legislation that you, honourable senators, are being asked to review is purely symbolic. Even the Minister of Health and Welfare admitted in the House of Commons on May 26, 1986 that the banning of advertising of tobacco products would make virtually no difference in the amount of smoking that occurrs in this country.

[*Traduction*]

Fumer est incontestablement malsain. Comme je l'ai dit dans une lettre adressée au premier ministre et au ministre de la Santé et du Bien-être, nous ne sommes pas en faveur du tabagisme. L'industrie de la publicité comme celle du tabac sont tout à fait d'accord avec le gouvernement pour instituer des programmes qui réduiront ou élimineront graduellement l'usage du tabac. Cependant, il vaudrait mieux, à notre avis, réglementer la publicité que l'éliminer.

Dans le mémoire adressé à la Chambre des communes au sujet des projets de loi C-51 et C-204, Gallop & Gallop Advertising et ses associés ont proposé ce qui suit:

Tout d'abord, d'éliminer des annonces de tabac toute représentation de personnes et accroître sensiblement, à environ 20 p. 100 de l'espace disponible, celui qui est réservé aux mises en garde. Cette proposition a également été faite par le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac, qui l'appuie entièrement. On se trouverait ainsi à mettre en place un moyen intensif de diffusion des mises en garde, sans frais pour le contribuable.

En deuxième lieu, nous proposons que la législation soit amendée de façon à obliger les fabricants de tabac à verser 15 p. 100 des dépenses affectées aux annonces à des campagnes de lutte contre le tabagisme ou à d'autres questions de santé connexes, comme le recommandait récemment le Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social en ce qui concerne la publicité des boissons alcoolisées. En d'autres mots, nous proposons que les deux produits soient traités sur un même pied.

Par ailleurs, nous proposons que les sociétés médiatiques, comme la nôtre, qui ont accepté de faire la publicité de produits du tabac, soient tenues d'offrir gratuitement à Santé et Bien-être Canada 15 p. 100 de leur publicité pour les programmes de lutte contre le tabagisme et d'autres questions de santé connexes. Ainsi, la publicité pourrait également servir à la lutte contre le SIDA, l'un des plus graves problèmes de notre société contemporaine.

Le seul moyen d'enrayer le tabagisme sera d'adopter un programme massif de publicité et d'information. Le ministre de la Santé l'a lui-même souligné dans son programme national visant à réduire l'usage du tabac. Aussi incroyable que cela puisse paraître, le Programme national de lutte contre le tabagisme ne dispose que de 4,2 millions de dollars. Je vous invite à comparer cette somme aux 13 millions de dollars qu'aurait consacrés le gouvernement, sur les taxes des contribuables, à la publicité concernant l'Accord de libre-échange, ou encore aux 20 millions de dollars des coffres fédéraux affectés au Sommet économique de Toronto.

Les exemples sont nombreux. Si le gouvernement du Canada est vraiment déterminé à réduire ou à éliminer la consommation de tabac—et j'espère qu'il l'est—il devra en prévoir les moyens dans la loi. L'actuel projet de loi, honorables sénateurs, est un geste purement symbolique. Même le ministre de la Santé a admis à la Chambre des communes, le 26 mai 1986, que l'interdiction de la publicité des produits du tabac n'influerait pratiquement pas sur le tabagisme.

[*Text*]

Honourable senators, we have heard a lot, so I do not intend to dwell in detail on advertising bans in other parts of the world. However, a good case in point is our own Canadian province of British Columbia. There has been only a 2 per cent decline in smoking in B.C. since the introduction of an ad ban in 1971. Meanwhile, the rest of Canada has seen a 17 per cent decline over the same time, despite the continuation of tobacco advertising everywhere else in Canada.

On the slide now on the screen, the left-hand circle shows things as they presently are, with tobacco advertising standing at around $70 million per year versus this paltry $4.2 million educational fund from the Department of National Health and Welfare, or 5.5 per cent of the total spending. The program we are recommending would keep advertising as part of the process, but make advertising work for the public good via the 15 per cent contribution from the tobacco companies, the 15 per cent contribution from the media companies and the 20 per cent warning lines. This would lead to a substantial reduction of approximately 30 per cent in tobacco advertising from their same $70 million starting point. That $70 million would be cut down to approximately $47.6 million of effective advertising space.

There would also be an increase or gain for the general public of an educational fund of $35.6 million. That represents eight times what is being spent today on tobacco education, all at no additional cost whatsoever to the taxpayers. All of a sudden, the anti-tobacco campaigns would be playing on a level playing field. In fact, it is more than level because the anti-smoking campaigns are all on the same wavelength and on the same topic, whereas tobacco advertising is split between many competing brands.

I would like now to show you three slides of British billboard advertising campaigns that are the kind of effective, educational programs we feel must be run in this country over a period of many years in order to change attitudes towards the use of tobacco products. With respect to the first slide, the copyline is "Get Bad Breath in Two Flavours—Regular and Menthol". On the next slide, the copyline is "Smoking is a Colourful Habit." It shows a cartoon of a set of yellow teeth. The next slide is very simple. The copyline is "Hair Pollution" and it shows an ugly cigarette butt.

By comparison, the next slide shows what we are currently running in Canada. This particular ad is appearing in our transit shelters and similar ads are running on wall posters in shopping centres around Canada. The ad says: "You be the judge." I will ask my associate to simply run through the slides showing other examples of our advertisements that appear on the various media outlets that could be used for these educational programs. The next slide shows our standard poster product which is probably known more generically as a billboard. We also have large signs in ten or eleven airports across Canada on federal government property, large signs on the Gardner Expressway and even signs on the roof tops of taxis. All of these various media could be used in the program we are recommending.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, je n'ai pas l'intention de m'attarder aux interdictions du même genre prises dans d'autres régions du monde, car nous en avons déjà beaucoup entendu parlé. Cependant, je crois que l'exemple de la Colombie-Britannique, ici même au Canada, illustre assez bien le cas. Depuis qu'elle a interdit la publicité en 1971, le tabagisme n'a baissé que de 2 p. 100 dans cette province. Au Canada, on assiste à un recul de 17 p. 100 pendant cette même période, en dépit de la publicité pro-tabac, permise partout ailleurs.

Sur cette diapositive, le cercle à gauche montre l'état actuel des choses, la publicité pro-tabac représentant environ 70 millions de dollars par an, contre la modique somme de 4,2 millions consacrée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à l'information, soit 5,5 p. 100 des dépenses totales. Le programme que nous préconisons aurait maintenu la publicité, mais en aurait fait un instrument de bien public. En effet, grâce à la contribution de 15 p. 100 des fabricants de tabac, la contribution équivalente des sociétés médiatiques et les 20 p. 100 de publicité réservés aux mises en garde, on obtiendrait deux résultats: à partir des mêmes dépenses de 70 millions de dollars, la publicité réelle du tabac baisserait de 30 p. 100, absorbant approximativement 47,6 millions de dollars.

Par ailleurs, l'intérêt public y gagnerait, puisque les fonds consacrés à l'information passeraient à 35,6 millions de dollars, soit huit fois les dépenses actuelles, sans frais supplémentaires pour le contribuable. D'un seul coup, les campagnes de lutte contre le tabagisme auraient autant d'impact que la publicité du tabac. En fait, elles en auraient davantage puisqu'elles porteraient toujours sur le même sujet et viseraient le même objectif, tandis que la publicité du tabac se partage de nombreuses marques concurrentielles.

J'aimerais vous montrer trois diapositives de panneaux-réclames utilisés en Angleterre pour informer le public qui, selon nous, réussiraient au bout de nombreuses années à changer le comportement à l'égard des produits du tabac. Ainsi, sur la première diapositive, on peut lire que la mauvaise haleine se vend en deux saveurs—ordinaire et mentholée. Sur la suivante, sous la légende on voit une caricature de dents jaunes. La dernière diapositive est assez éloquente: sous l'image d'un abominable mégot, on peut lire *Hair Pollution.*

Par comparaison, la diapositive suivante illustre ce que nous passons actuellement comme publicité au Canada. Cette annonce particulière se trouve dans les abribus, et d'autres du même genre sont affichées dans les centres commerciaux canadiens. L'annonce dit: «A vous de juger». Je demanderai à mon collègue de faire passer rapidement les autres diapositives illustrant les annonces passées dans les différents médias qui pourraient servir à ces programmes d'information. La diapositive suivante montre les affiches que nous produisons habituellement et que l'on connaît probablement mieux sous le générique de panneau-réclame. Nous avons aussi de grands panneaux dans dix ou onze aérogares du Canada, sur des propriétés du gouvernement fédéral, sur la voie rapide Gardner, à Toronto, et même sur les toits de taxi. Tous ces moyens pourraient servir à la réalisation du programme que nous recommandons.

[*Text*]

A November, 1987 poll conducted by Angus Reid for Southam News found that the Canadian public was almost evenly split on the subject of whether or not to ban tobacco advertising. The Southam poll showed that 51 per cent were in favour, 45 per cent were opposed and 4 per cent were uncertain.

Our company and its associates conducted a similar poll and found that 49 per cent were in favour of the ban, 47 per cent were opposed and 4 per cent were uncertain. These are the opinions of Canadians when presented with only two options—a total ban or the status quo? That is the only question all of the research studies up until now have been asking. However, in our research study, we went one step further and asked Canadians what they thought of our third option, of this compromise of obtaining this education fund. When given the third option, 60 per cent of the Canadians public would support a continuation of advertising, and only 36 per cent continued to favour a total ban on cigarette advertising of any kind, with the remaining 4 per cent still unsure.

This research was conducted for us by Kubas Consultants Ltd. in January of 1988. Kubas is the firm that did the research for the government on the Kent Commission. I would like to now read you a summary of the conclusions of the Kubas Consultants report. It states:

> When presented with an alternative to a complete ban, an appreciable majority (60%) of respondents would allow cigarette advertising, either without restriction (18%) or under the specified conditions of controls plus contributions for educational programs (42%).
>
> The results would indicate that there are alternatives to Bill C-51 that may be acceptable and perhaps even preferable to a complete ban on cigarette advertising.

In summary, Mr. Chairman, the Canadian public would accept and endorse our compromise that allows advertising to be part of the solution. I feel that the minister—and indeed the government—are remiss in not exploring this third option more fully. This is a case where the Canadian public's gut feelings perhaps should be listened to, whereas elected politicians may have become sick of the whole debate due to excessive lobbying efforts. This is why we are today asking the Senate to take a sober second look at the program we have recommended, or some variation of it.

If the objective is to reduce tobacco consumption in this country, then the legislaton before you could be improved. The majority of Canadians know this; Mr. Epp know this, and it is known by every marketing expert in this country and in all of the other countries where bans on tobacco advertising have been implemented.

It should be noted that the program we are recommending does not represent any infringement upon constitutional guarantees of free speech. As Conservative M.P. Chris Speyer said:

> One of the hallmarks of democracy is that we are allowed to choose even things which are not good for us.

[*Traduction*]

Un sondage effectué en novembre 1987 par Angus Reid pour Southam News a révélé que la population canadienne était presque également partagée au sujet de l'interdiction de la publicité du tabac. Ainsi, 51 p. 100 étaient pour, 45 p. 100, contre, et 4 p. 100, indécis.

Notre firme et ses associés ont effectué un sondage similaire qui a confirmé que 49 p. 100 étaient pour l'interdiction, 47 p. 100, contre, et 4 p. 100, indécis. C'était là l'opinion des Canadiens lorsqu'ils étaient mis devant une alternative, soit l'interdiction totale ou le statu quo. C'était effectivement la seule question qui leur avait été posée jusque-là. Cependant, dans notre étude, nous sommes allés un peu plus loin et avons demandé aux Canadiens ce qu'ils pensaient de notre troisième choix, celui de ce compromis qu'est le fonds d'information. Fort de ce troisième choix, 60 p. 100 des Canadiens appuieraient le maintien de la publicité, et seulement 36 p. 100 continueraient d'être en faveur d'une interdiction de la publicité de la cigarette, les 4 p. 100 qui restent demeurant indécis.

Cette recherche a été effectuée pour notre compte par Kubas Consultants Ltd., en janvier 1988. Il s'agit de la même firme qui avait effectué les recherches pour le gouvernement dans le cadre de la Commission d'enquête Kent. Permettez-moi de vous lire un résumé des conclusions du rapport:

> Lorsqu'on leur donne un autre choix à l'interdiction totale, une majorité appréciable (60 p. 100) des répondants permettrait la publicité des cigarettes, soit sans contrainte (18 p. 100) ou avec certaines réserves assorties de contributions à des programmes d'information (42 p. 100).
>
> Ainsi, il semblerait y avoir d'autres solutions au projet de loi C-51 qui pourraient être acceptables et même préférables à une interdiction totale de la publicité de la cigarette.

Bref, monsieur le président, la population canadienne accepterait et appuierait notre compromis, une publicité qui ferait partie de la solution. J'estime que le ministre, voire le gouvernement, sont fautifs de ne pas envisager plus sérieusement cette troisième option. Il vaudrait mieux, peut-être, faire confiance à l'intuition des Canadiens, à leur gros bon sens, plutôt que de s'en remettre à des représentants élus qui ne veulent plus entendre parler de la question, déchirés entre les différents lobbies. C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui au Sénat de s'arrêter au programme que nous avons recommandé ou à une quelconque variante.

Si l'objectif est de réduire la consommation de tabac, alors il y a moyen d'améliorer la législation à l'étude. La majorité des Canadiens le savent; M. Epp le sait, et tous les experts en commercialisation, que ce soit au Canada ou dans les autres pays où la publicité du tabac a été interdite, pourront vous le dire.

Il conviendrait de noter que le programme que nous recommandons n'entrave pas le droit constitutionnel à la liberté d'expression. Comme l'a affirmé le député conservateur Chris Speyer:

> La démocratie a ceci de remarquable que chacun a le libre choix, même de choses qui lui sont nuisibles.

[*Text*]

Our recommended program would thereby avoid court challenges and the possible overturning of this legislation while, at the same time, benefitting Canadians greatly. It is a unique, made-in-Canada compromise that will work.

Finally, I would like to turn my comments to the impact of the proposed legislation on our industry—the billboard industry—because our industry is the hardest-hit segment in this proposed legislation. Tobacco advertising on out-of-home media such as billboards, transit shelters, et cetera, constitutes approximately 25 per cent of all of the outdoor advertising done in Canada. This is a serious loss of revenue that cannot be adjusted for in a period of one or two years.

Take as a comparison the pending free trade deal. Premier David Peterson is concerned that the proposed free trade legislation is unfair to the grape growers in southern Ontario because it only gives them seven years in which to phase out the protective tariffs. Premier Peterson is asking for a 12-year adjustment period for Ontario grape growers.

In the legislation proposed by Bill C-51, however, there would be a one-third reduction in tobacco billboard advertising in 1989 and a two-thirds reduction in tobacco billboard advertising in 1990, with both reductions pegged to the spending level of 1986. This is much too fast. We cannot absorb and replace this substantial amount of business in such a short period of time.

Therefore, honourable senators, we are asking for your help for this small but important segment of Canadian society that will be unjustly hurt by this proposed legislation. Our industry may employ only 3,000 people in total, but with families and dependents, we constitute a group of some 12,000 Canadians. If a small town in Canada with a population of 12,000 suffered a natural disaster by way of a tornado, a flood or a hurricane that caused some $30 million in damages in one year, then the Canadian public would rush to the rescue. Our industry needs similar relief from the severe and rapid impact of this legislation. There are two ways that we would ask you, honourable senators, to consider improvements to the bill. First, we would ask that you extend the period of time in which billboard advertising is allowed, so as to coincide with the date of termination of in-store signs which, in many ways, are similar to our type of advertising. At present, Bill C-51 permits in-store advertising until December 31, 1993 and we would ask for the same consideration but with a further caveat. The further caveat is that we would be willing to reduce the amount of billboard advertising in 1989 and 1990 by 25 per cent from the 1986 level and by a further 25 per cent per annum in 1991 and 1992. We would ask that 100 per cent of what is on a sign remain.

A codicil to this request for consideration would be to request that the cut-off date for both signs in stores and bill-

[*Traduction*]

Le programme recommandé éviterait donc les contestations devant les tribunaux et une abrogation éventuelle de la loi, tout en améliorant la santé des Canadiens. Il s'agit d'un compromis unique et purement canadien qui donnera des résultats concrets.

Enfin, j'aimerais passer maintenant à l'incidence qu'aura le projet de loi sur notre industrie—l'industrie des panneaux-réclame—la plus durement touchée par cette législation. La publicité du tabac par les médias hors domicile comme les panneaux-réclame, les abribus, etc., représente approximativement le quart de toute la publicité extérieure qui se fait au Canada. Son interdiction se traduira donc, par une énorme perte de revenus à laquelle il est impossible de s'adapter en un an ou deux.

Prenez par exemple l'Accord de libre-échange. Le premier ministre Peterson craint que le projet de loi visant à le mettre en application ne défavorise les viticulteurs du sud de l'Ontario qui ne pourraient, en sept ans, se prémunir contre la disparition graduelle des droits de douane. M. Peterson demande que la période transitoire prévue pour ces cultivateurs soit fixée à 12 ans.

Les mesures législatives envisagées dans le projet de loi C-51, cependant, prévoient la baisse d'un tiers de la publicité du tabac sur les panneaux-réclame en 1989 et de deux tiers en 1990, la publicité effectuée pendant ces deux années ne devant pas dépasser les dépenses de 1986. Ce rythme est beaucoup trop rapide. Il est impossible d'absorber et de remplacer un tel volume d'affaires en si peu de temps.

Nous vous demandons donc, honorables sénateurs, d'aider cet élément petit mais tout de même important de la société canadienne qui sera injustement frappé par le projet de loi. Notre industrie n'emploie peut-être que 3 000 personnes en tout, mais si l'on compte les familles et les personnes à charge, elle représente tout de même un groupe de quelque 12 000 Canadiens. Si une petite ville canadienne de 12 000 habitants subissait, à la suite d'un cataclysme tel qu'une tornade, une inondation ou un ouragan, quelque 30 millions de dollars de dommages en une seule année, la population canadienne se porterait à sa rescousse. Notre industrie a besoin d'une protection analogue contre les effets graves et rapides de ce projet de loi. Il y aurait deux moyens, honorables sénateurs, d'améliorer ce projet de loi. D'abord, nous vous demanderions de prolonger la période autorisée de publicité sur panneaux-réclame, de façon à ce qu'elle coincide avec la date à laquelle doivent disparaître les affiches dans les magasins qui, de bien des façons, sont assez proches de notre genre de publicité. Pour l'instant, le projet de loi C-51 autorise la publicité interne jusqu'au 31 décembre 1993. Nous demandons de recevoir la même considération, en y ajoutant une condition. L'information que l'on trouve présentement sur les affiches de publicité interne peut demeurer intacte. La condition serait que nous soyons disposés à réduire la publicité des panneaux-réclame en 1989 et 1990 de 25 p. 100 par rapport à 1986 et d'une autre tranche de 25 p. 100 par année en 1991 et en 1992. Nous demandons que 100 p. 100 de ce qui figure sur une enseigne y soit conservé.

En codicille, nous demanderions que l'échéance fixée pour les affiches en magasin et sur les panneaux-réclame soit le 31

[*Text*]

boards be March 31, 1994, rather than December 31, 1993. This is a minor change in the overall scheme of things, especially, as virtually everyone acknowledges, there will be little or no reduction in smoking as a result of a ban on advertising, and certainly no immediate result. The March 31 cut-off date is more practical because, on December 31, we would find it difficult to accomplish the removal of so many signs at a time of the year when our staff and contractors are enjoying the traditional holiday season. December blizzards and ice storms can create havoc with our operations on outdoor billboards. In addition, January and February are the worst two months for advertising revenue, and this modest extension to March 31 gives us a further chance of surviving the economic onslaught of this legislation.

There is a second area of improvement we are asking the Senate to consider. Instead of extending the cut-off date, or in addition to extending it, we would request a provision that a small proportion—say one-half of one per cent—of tobacco taxes collected by the government be designated for anti-smoking, out-of-home advertising, including ads on billboards. The federal and provincial governments obtain extremely large revenues of some $4.1 billion from taxes on tobacco products and, if Mr. Epp is correct in his assumption that there will be no immediate or appreciable reduction in tobacco consumption as a result of Bill C-51, the government will continue to enjoy this revenue for many years to come. We would ask the Senate to consider asking the government to put its money where its mouth is and write into the legislation a commitment to our industry to replace a portion of the revenues—I am not asking for 100 per cent—that we will lose as a result of Bill C-51. This suggested program is somewhat similar to programs instituted to assist displaced tobacco farmers, except we are not asking for a subsidy, as we will be providing valuable advertising services for these tax dollars—the kind of thing we showed earlier in the slides.

Both sides in this ugly debate agree with the concept that the government needs to spend money on advertising in order to reduce tobacco consumption. As far back as November 29, 1985, Ms. Lynn McDonald was quoted in *Hansard* as follows:

> Along with a ban, there should be a positive counter-advertising program aimed at discouraging young people from starting to smoke. In other words, the tax revenues that result from the cigarette sales should be utilized in programs aimed at reducing tobacco consumption.

In the Commons' committee hearings, Ms. McDonald took this initiative one step further and asked that the Minister of Health and Welfare donate the extra taxes on corporation profits from the tobacco companies that will ensue as a result in their not spending some $70 million on advertising annually. She estimates this increased payment to the government tax coffers at $27 million annually.

Ironically, one of the reasons there has been so much growth with new companies entering the outdoor business in recent years, relates to a decision of a previous Minister of Health and Welfare who negotiated a voluntary withdrawal of tobacco advertising from radio and television. The result was a

[*Traduction*]

mars 1994, plutôt que le 31 décembre 1993. Un tel changement n'a pas grande importance dans la réalisation des objectifs, surtout, comme presque tout le monde le reconnaît, que le projet de loi aura peu d'influence sur le tabagisme, en tout cas certes pas de résultat immédiat. Le 31 mars est une date plus pratique car le 31 décembre, nous aurions beaucoup de difficulté à retirer autant d'affiches du marché à un moment de l'année où le personnel et les entrepreneurs prennent congé. Par ailleurs, les tempêtes de neige et de glace du mois de décembre peuvent rendre ce travail difficile à l'extérieur. Enfin, janvier et février sont les pires mois de l'année, en termes de recettes, de sorte que cette modeste prolongation nous aiderait davantage à surmonter les difficultés économiques causées par le projet de loi.

Nous demanderions aussi au Sénat d'envisager la possibilité d'affecter une faible portion, disons la moitié de 1 p. 100 des taxes perçues sur le tabac par le gouvernement, à de la publicité externe de lutte contre le tabac, y compris à des panneaux-réclame, plutôt que de reculer l'échéance, ou en plus de la reculer. Les gouvernements fédéral et provinciaux touchent des recettes fiscales considérables, de quelque 4,1 milliards de dollars, sur les produits du tabac. Si M. Epp a raison de croire que le projet de loi C-51 n'aura pas d'influence immédiate ou appréciable sur la consommation de tabac, le gouvernement continuera alors de jouir de ces recettes pour de nombreuses années à venir. Nous demanderions au Sénat d'envisager la possibilité de demander au gouvernement de joindre le geste à la parole et de promettre à l'industrie, dans le projet de loi, de remplacer une partie des recettes, je ne parle pas de toutes les recettes, qui seront perdues. Cette suggestion reprend quelque peu les programmes institués pour aider les tabaculteurs à changer leur culture, à cette exception près que nous ne demandons pas une subvention, puisque nous fournirons des services de publicité précieux en échange de cet argent—ce que nous vous avons montré plus tôt dans les diapositives.

Les deux camps, dans ce débat, conviennent que le gouvernement a besoin de consacrer de l'argent à la publicité afin de réduire la consommation de tabac. Déjà, le 29 novembre 1985, Mme Lynn Mcdonald était citée dans le hansard:

> «Il faudrait aussi mettre en place une contre-publicité pour dissuader les jeunes de fumer. . . . Autrement dit, les recettes fiscales provenant de la vente des cigarettes seraient utilisées pour des programmes visant à réduire l'usage du tabac.»

Durant les séances du Comité de la Chambre des communes, Mme Mcdonald est allée encore plus loin en demandant au ministre de la Santé de faire don de l'impôt perçu sur les bénéfices accrus que réaliseront les fabricants de tabac du fait qu'ils ne pourront consacrer quelque 70 millions de dollars à la publicité chaque année. D'après elle, ces rentrées supplémentaires dans les coffres gouvernementaux atteindraient 27 millions de dollars par année.

Paradoxalement, la croissance de l'industrie de la publicité extérieure au cours des dernières années est due, en partie, au retrait facultatif de la publicité du tabac à la radio et à la télévision, qui a entraîné une hausse marquée du volume de publicité extérieure au cours des quinze dernières années. C'est

[*Text*]

dramatic increase in the volume of tobacco outdoor advertising over the past 15 years which helped companies such as mine to break into a business which, until then, had been effectively controlled by a monopoly. However, since we are new players, we have not had time to pay off the heavy capital investments, and this legislation will be devastating to new companies such as ours.

Tomorrow you will hear from the Outdoor Advertising Association of Canada, which is the establishment, or older companies in the outdoor business, and you will hear that despite their maturity, in all likelihood 13 of those companies will be bankrupted if the legislation is not modified. The effect is even greater on the new companies I represent.

I will be leaving committee members copies of the brief that my firm and 40 allied companies gave to the Commons legislative committee. This brief includes, in the green page section, the complete research study we commissioned by Kubas Consultants. It also includes details on the 40 companies that supported our brief, and I would like now to just read a couple of the comments made by other participating companies in this industry.

Kim Lock, President of Canadian Controlled Media Corporation, Toronto in his comments said:

> If advertising is banned, the government should not be allowed to collect revenue from taxes without compensating the outdoor industry for damages.

Canadian Controlled Media Corporation is a company that specializes in sports stadium advertising, has 32 employees and approximate annual revenues of $6 million.

Mr. Rick Dutil, President of Lunell Electric Contracting Limited, a Toronto company with six employees and $500,000 in annual revenue, made the following comment:

> I feel it is the government's responsibility to make people aware of the hazards of smoking, not to take away the advertising. As an infant company recently introduced to the outdoor sign industry, I feel our company will suffer greatly by the passage of Bill C-51.

Mr. Mike Armatage, President of National Sign Corp. Investments Ltd., of Richmond B.C., a company with 90 employees and $10 million annual revenue, made the following comment:

> If the government is going to restrict tobacco advertising it must give more time so the ad industry, especially the sign industry, can adjust.

Mr. Gary Edwards, President of Norvic Electric and Signs Ltd., Cornwall, Ontario, a company with 10 employees and $460,000 annual revenue, made the following comment:

> I firmly believe that the cancellation of tobacco advertising will not significantly reduce smoking. People will smoke whether these products are advertised or not. This

[*Traduction*]

alors qu'ont percé des sociétés comme la mienne sur un marché jusque-là monopolistique. Cependant, comme nous sommes de nouveaux intervenants, nous n'avons pas eu le temps de rembourser de forts apports en capitaux, de sorte que ce projet de loi aura un effet dévastateur sur nous.

Demain, vous devez entendre les représentants de l'Association canadienne de l'affichage extérieur, le bastion de la publicité externe, les plus vieilles entreprises de cette industrie. En dépit de leur maturité, vous apprendrez que 13 de ces sociétés devront probablement déclarer faillite si le projet de loi n'est pas amendé. Le fait est encore plus grave pour les nouveaux venus que je représente.

Je laisserai aux membres du Comité du Sénat copie du mémoire que ma firme et 40 autres sociétés ont présenté au Comité législatif de la Chambre des communes. Dans la section des pages vertes, vous trouverez l'étude complète que nous avions commandée de Kubas Consultants. Le mémoire comprend aussi des précisions sur les 40 sociétés intervenantes dont j'aimerais maintenant vous lire quelques commentaires.

Kim Lock, président de la Canadian Controlled Media Corporation de Toronto, avait pour commentaire:

> Si la publicité est bannie, le gouvernement ne devrait pas avoir le droit de percevoir des recettes fiscales sans indemniser l'industrie de la publicité extérieure.

Canadian Controlled Media est une firme de publicitaires se spécialisant dans les centres sportifs; elle a 32 employés et affiche des recettes annuelles approximatives de 6 millions de dollars.

M. Rick Dutil, président de Lunel Electric Contracting Limited, une entreprise de Toronto comptant six employés et dont les revenus annuels s'élèvent à 500 000 $, a fait l'observation suivante:

> J'estime qu'il incombe au gouvernement de mettre les gens en garde contre les dangers du tabac et non pas d'interdire la publicité. Comme l'entreprise que je représente n'en est qu'à ses premiers pas dans le secteur des enseignes extérieures, j'estime qu'elle souffrira énormément de l'adoption du projet de loi C-51.

M. Mike Armatage, président de National Sign Corp. Investments Ltd. de Richmond (C.-B.), une entreprise qui compte 90 employés et dont les revenus annuels se chiffrent à 10 millions de dollars, a fait l'observation suivante:

> Avant de restreindre la publicité en faveur des produits du tabac, le gouvernement doit donner à l'industrie de la publicité, au secteur des enseignes en particulier, le temps de s'adapter.

M. Gary Edwards, président de Norvic Electric and Signs Ltd. de Cornwall (Ontario), une entreprise qui compte dix employés et dont les revenus annuels se chiffrent à 460 000 $, a fait l'observation suivante:

> Je crois fermement que l'interdiction de la publicité en faveur des produits du tabac ne réduira pas sensiblement l'usage du tabac. Les gens fumeront, qu'il y ait de la

[*Text*]

bill will certainly be a downfall for small outdoor advertising companies.

Mr. Al Wyn, President of Rotomatic Electronic Display Products Ltd. of Mississauga, Ontario, a company with 36 employees and annual revenues of approximately $4 million, made the following comment:

> My concern is for the loss of jobs because we rely on this business heavily. Where is the extra business going to come from to replace $50-75 million of tobacco spending?

As I mentioned earlier, one of the other outdoor advertising companies that participated in our brief is here today. I would like now to introduce Mr. Michel Laprise, President of Omni, a national poster company and a billboard company which presently operates in Toronto and Montreal.

M. Michel Laprise, président OMNI: Monsieur le président, j'aimerais souligner au départ que seulement trois à quatre minutes additionnelles sont nécessaires pour terminer à ce point-ci.

L'autre chose est que certaines modifications ont été apportées aux documents qui ont été distribués. Donc, à compter de ce point, il se peut que les documents ne concordent pas.

Omni is a young company originating in Montreal which, thus far, has created 65 new jobs in Canada.

In summary to the brief presented earlier and the one you have before you, our industry is dramatically affected by the proposed legislation—far more affected than any other media segment in Canada. The government will not be affected at all by the proposed ban, as it will still enjoy tax revenues derived from the sale of tobacco products after the passage of this legislation.

Tobacco is still a legally-sold product in Canada. Yet, it is proposed in this legislation that it will be illegal to advertise it. The tobacco industry may be affected over the long term but, in the short term, it will enjoy increased profits since it will not need to advertise, thus directly increasing their bottom line.

The magazine and newspaper media of this country only obtain about one or two per cent of their ad revenue from tobacco advertising. Hence, they can readily absorb this small downturn in their market share, although many smaller Canadian publications may well be eliminated by this action. In contrast, U.S. publications will still be able to generate large revenues from tobacco advertising aimed at Canadians.

- We would again proposed our plan for a more sensible, balanced approach which controls the advertising of tobacco products and imposes, on both the advertisers and the ad medium, a small tax or contribution to anti-smoking educational programs. This is similar in many ways to legislation

[*Traduction*]

publicité ou non en faveur de ce produit. Ce projet de loi entraînera certainement une baisse des affaires des petites entreprises d'enseignes extérieures.

M. Al Wyn, président de Rotomatic Electronic Display Products Ltd. de Mississauga (Ontario), une entreprise qui compte 36 employés et dont les revenus annuels se chiffrent à 4 millions de dollars environ, a fait l'observation suivante:

> Je m'inquiète de la perte d'emplois, étant donné que nous dépendons beaucoup de ce secteur. D'où proviendront les contrats qui combleront le vide causé par l'annulation des contrats de publicité en faveur des produits du tabac et dont la valeur s'établit entre 50 et 75 millions de dollars?

Comme je l'ai mentionné plus tôt, une des entreprises d'enseignes extérieurs qui ont participé à notre mémoire est ici aujourd'hui. J'aimerais maintenant vous présenter M. Michel Laprise, président de *Omni*, entreprise d'enseignes et de panneaux publicitaire nationale qui exerce actuellement son activité à Montréal et à Toronto.

Mr. Michel Laprise, President, OMNI: Mr. Chairman, I would like to say first that I only need another three or four minutes to finish.

Secondly, a number of changes have been made in the documents that were distributed. So, from this point on, the documents may not agree.

Omni est une jeune entreprise fondée à Montréal et qui a créé jusqu'à maintenant 65 nouveaux emplois au Canada.

Si je résume le mémoire présenté plus tôt et celui que vous avez devant vous, le projet de loi C-51 frappera durement notre secteur d'activitée—plus durement que toutes les autres composantes du secteur des médias au Canada. Pour le gouvernement, rien ne changera puisqu'il touchera encore les revenus tirés de la vente de produits du tabac après l'adoption du projet de loi.

Les produits du tabac sont encore des produits qui sont vendus légalement au Canada. Et pourtant, il est proposé dans le projet de loi qu'il soit illégal d'en faire la publicité. L'industrie du tabac pourrait être touchée à longue échéance, mais, à court terme, elle jouira de bénéfices accrus puiqu'elle n'aura pas besoin de faire de la publicité sur ses produits, ce qui influera favorablement et directement sur ses résultats.

Les journaux et les revues du Canada ne tirent qu'un ou deux pour cent de leurs revenus publicitaires de la publicité en faveur des produits du tabac. Ainsi, ils peuvent aisément surmonter cette faible baisse de leur part de marché, même si un grand nombre de publications canadiennes de moindre importance risquent de disparaître dans la foulée de la mise en œuvre de cette mesure. Par contre, les publications américaines seront toujours en mesure de tirer d'importants revenus de la publicité en faveur des produits du tabac destiné à leurs lecteurs canadiens.

Nous avons de nouveau proposé un plan qui est beaucoup plus équilibré et raisonnable. En effet, en vertu de ce plan, nous proposons que l'on réduise la publicité en faveur des produits du tabac et que l'on impose à la fois aux publicitaires et aux médias une taxe ou une contribution peu élevée qui servi-

[*Text*]

that may soon be proposed for the advertising of alcoholic beverage products. We strongly suggest to you that this is a more sensible, fair and logical way to proceed with controlling a similar product.

As an alternative, should you not wish to adopt these changes we are recommending, we would strongly request an extension in the time for the elimination of outdoor billboard advertising of tobacco products until March 31, 1994, with proportional reductions between now and then. We would ask that this legislation include government-funded, anti-smoking billboard campaigns, such as the one you saw. That will help compensate us for a substantial portion of the rapid loss of revenue that we are being asked to shoulder on behalf of the Canadian public.

I thank you for your time and consideration.

The Chairman: Are there any questions by members of the committee?

Je vous remercie, monsieur Laprise. Il n'y a pas de questions de la part des membres du comité.

Donc, nous vous remercions puisque, à ce que je constate, votre présentation a été tellement claire et limpide qu'aucun des membres du comité ne trouve le besoin de poser des questions de clarification du sens et de la portée de votre présentation.

Je vous remercie de votre présentation et je puis vous assurer qu'elle sera prise en considération par le comité.

(La séance est levée.)

Ottawa, Tuesday, June 21, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology to which was referred Bill C-51, to prohibit the advertising and promotion and respecting the labelling and monitoring of tobacco products, met this day at 7.00 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Arthur Tremblay (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Our first witnesses tonight are from the Canadian Medical Association. Dr. Roberts, I would ask you to introduce your colleagues, and then you can proceed however you wish. Following your presentation, members of the committee may wish to ask questions or make comments. I assume that you will be available for that.

Dr. Athol Roberts, President (Charlottetown), Canadian Medical Association: Thank you, Mr. Chairman. Permit me to introduce my colleagues. Dr. Andrew Pipe is the co-chairman of Physicians for a Smoke-Free Canada. Dr. Lloyd Bartlett is a surgeon practising in Winnipeg, Manitoba. Mr. Douglas Geekie is our Director of Communications and Government Relations.

[*Traduction*]

rait au financement de programmes anti-tabagisme. Ces mesures présentent à bien des égards des similarités avec la loi qui pourrait bientôt être proposée en ce qui concerne la publicité en faveur des boissons alcooliques. Nous tenons à souligner qu'il s'agit là d'une méthode beaucoup plus raisonnable, équitable et logique de réduction de l'usage d'un produit semblable.

Par contre, si vous ne voulez pas adopter les changements que nous recommandons, nous vous demandons de nous accorder un délai supplémentaire pour la suppression de la publicité en faveur des produits du tabac sur des panneaux-réclame extérieurs, soit jusqu'au 31 mars 1994; des réductions proportionnelles pourraient être apportées d'ici là. En deuxième lieu, nous demandons que ce projet de loi prévoit le financement par le gouvernement de campagnes de publicité anti-tabac au moyen de panneaux-réclame, comme celui que vous avez vu, qui nous aideront à compenser les fortes et brusques pertes de revenus qu'on nous demande d'essuyer au nom du public canadien.

Je vous remercie.

Le président: Les membres du Comité ont-ils des questions?

Thank you, Mr. Laprise. The members of the Committee have no questions.

We thank you, then. It seems your presentation was so clear that Committee members have no need to request clarification of its meaning and implications.

Thank you for your presentation. You may rest assured it will be taken into consideration by the Committee.

(The meeting was adjourned.)

Ottawa, le mardi 21 juin 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie auquel a été déféré le projet de loi C-51 loi interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle, se érunit aujourd'hui à 19 heures pour en étudier la teneur.

Le sénateur Arthur Tremblay (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Nos premiers témoins aujourd'hui nous viennent de l'Association médicale canadienne. Dr Roberts, pourriez-vous d'abord nous présenter vos collègues, après quoi vous pourrez procéder comme bon vous semble. Après votre déclaration, certains membres du Comité souhaiteront peut-être vous poser des questions ou faire des observations. Je suppose que vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Dr Athol Roberts, président (Charlottetown), Association médicale canadienne: Je vous remercie, Monsieur le président. Permettez-moi d'abord de vous présenter mes collègues. Dr Andrew Pipe est vice-président de *Physicians for a Smoke-Free Canada*. Dr Lloyd Bartlett est chirurgien à Winnipge (Manitoba). M. Douglais Geekie est le directeur des communications et des relations avec les gouvernements de notre Association.

[*Text*]

On behalf of our 45,000 physician members belonging to the Canadian Medical Association, I thank you for the opportunity to present our views on Bill C-51. Let me say at the outset, Mr. Chairman, that we are most grateful for the opportunity to make this presentation. I know that senators are well aware of the efforts put forth by our association and by a network of health care providers. I know you are well-informed at this point and you scarcely need our presentation. However, in the interest of completeness, and emphasizing the tremendous importance of this issue—and since we requested to make a presentation and you have very kindly agreed to hear us—we will proceed.

May I also offer to you and your committee our congratulations for your careful study in what you have already done with respect to Bill C-204.

The Chairman: Dr. Roberts, I would like to thank you for coming tonight at such short notice. We contacted you last week, and I thank you for being in a position to appear before us.

Dr. Roberts: It is our great privilege. I will not read the brief which you have had presented to you. I will read a short synopsis, and we will all participate. There will certainly be an opportunity for questions.

The Canadian Medical Association is grateful for this opportunity to address the members of the Senate committee studying Bill C-51. Earlier this year we presented our views on both this bill and Bill C-204 to a committee of the House of Commons. At that time we expressed our support for the principal thrust of both bills, which we consider to be the most important proposed federal legislation for preventive medicine that we have seen in decades. We are extremely pleased that the House passed both pieces of legislation, and, of course, we hope that the Senate will do the same.

The health groups that have so strongly supported Bill C-51 and Bill C-204, especially the CMA and Physicians for a Smoke-Free Canada, have done so essentially as advocates for our patients and in the interest of preventing disease, disability and premature deaths caused by smoking. Smoking is an addiction, absolutely devastating to the health of Canadians, accounting for more than 35,000 deaths each year. No other legal product, when used as directed, produces such terrible effects. As physicians, we see the results in our practices every day.

Mr. Chairman, with your permission, we would like to show you the health problems related to smoking from the perspectives of physicians. My colleague, a surgeon and practising physician, Dr. Bartlett has a few slides to show you, and he will comment on these slides.

Dr. Lloyd Bartlett, Member of the Board (Winnipeg), Canadian Medical Association: These slides were not developed especially for this committee. These are simply random slides that are taken from our files and used to teach medical students about the hazards of smoking. On the one hand I apologize for showing you pictures like this, but, on the other hand, I have to show you what smoking is like in the real world

[*Traduction*]

Au nom des 45 000 médecins qui appartiennent à l'Association médicale canadienne, je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de vous exposer notre position sur le projet de loi C-51. Nous vous en sommes très reconnaissants, Monsieur le président. Je sais que les sénateurs sont conscients des efforts déployés par notre association et par tous les spécialistes de la santé pour mettre fin au tabagisme. Notre exposé est donc presque inutile. Nous allons quand même vous dire quelques mots sur le sujet étant donné qu'il est si important, que nous souhaitions comparaître devant vous et que vous avez si gentiment accepté de nous entendre.

Permettez-moi de vous féliciter pour l'excellent travail que vous avez accompli en ce qui touche le projet de loi C-204.

Le président: Dr Roberts, j'aimerais vous remercier d'être venu ce soir avec un préavis aussi court. Nous vous avons invités à comparaître devant nous la semaine dernière seulement et je vous remercie d'être là.

M. Roberts: Cest pour nous un honneur. Je ne vous ferai pas lecture du mémoire qui vous a été remis. J'en ferai un bref résumé et mes collègues et moi-même seront ensuite heureux de répondre à vos questions.

L'Association médicale canadienne est heureuse de comparaître devant les membres du Comité sénatorial étudiant le projet de loi C-51. Plus tôt cette année, nous avons fait part de nos vues sur ce projet de loi et sur le projet de loi C-204 à un comité de la Chambre des communes. Nous avons informé ce comité que nous appuyons en principe les deux projets de loi qui sont, à notre avis, les deux plus importantes mesures législatives prises par le gouvernement depuis des décennies en vue de promouvoir la médecine préventive. Nous sommes très heureux que la Chambre ait adopté ces deux projets de loi et nous espérons que le Sénat fera de même.

Les groupes de promotion de la santé comme l'AMC et *Physicians for a Smoke-Free Canada* qui ont appuyé les projets de loi C-51 et C-204 l'ont fait dans le but premier d'aider leurs patients et parce que ces mesures permettent de prévenir des maladies, des handicaps et des morts prématurées attribuables au tabagisme. Le tabagisme est une dépendance absolument désastreuse pour la santé des Canadiens ainsi que la cause de 35 000 morts chaque année. Aucun autre produit dont la vente est permise sur le marché ne produit des effets aussi terribles lorsqu'il est utilisé comme il le doit. Les médecins constatent les ravages du tabagisme chaque jour.

Monsieur le président, si vous nous le permettez, nous vous exposerons le point de vue des médecins sur les problèmes de santé liés au tabagisme. Mon collègue, le Dr Bartlett, qui est chirurgien, vous dira quelques mots sur les diapositives qu'il a à vous montrer.

Dr Lloyd Bartlett, membre du bureau (Winnipeg), Association médicale canadienne: Ces diapositives n'ont pas été prises spécialement en vue de notre comparution devant ce comité. Ce sont des dispositives que nous avons tirées au hasard de nos dossiers et que nous utilisons lorsque nous discutons avec les étudiants en médecine des risques du tabagisme. Je m'excuse de vous montrer des diapositives aussi horribles, mais je vou-

[*Text*]

that we, as physicians, have to live in. These are the patients that we have to diagnose, to treat, to comfort and to console their families.

This first patient is one who is dying of lung cancer. I would point out to you the extreme wastage. You can see the ribs. The legs are like toothpicks. You will notice a cast on the left leg, and that is because the cancer has spread into the bones so that the slighest force, even turning over in bed, can cause a fracture. That patient has what is called a pathological fracture. That is the late result of smoking—cancer of the lung.

This next slide may be a little hard to orient, but if you look in the upper left-hand corner, you will see a row of teeth and on the right side you will see the open mouth. Now that you are oriented, what you see in the middle—the red area—is the tongue. That circular raised area on the tongue with a whitish-yellow centre is a cancer. It looks a little like a flat mushroom. It is ulcerated. A cancer of that size on the tongue is absolutely incurable. That patient will die of that cancer, regardless of how it is treated. I can tell you it is a miserable death. They cannot get rid of their saliva, and they literally drown in their own secretions. It is a terrible way to die. Cancer of the oropharynx is seen almost entirely in smokers.

In this next slide you are looking at a patient's face. The red tube is passing through the nostril. You can see the mouth and the teeth in the mouth. There is no nose. A cancer of the upper part of the mouth has eaten away the entire upper lip and the entire nose. . The next slide shows the patient from a more distant view. The entire nose is gone.

This next slide shows another cancer of the mouth which has eroded through into the jaw. It has eroded through onto the surface of the mouth into the jaw, spreading into the neck. That, too, is an incurable cancer of the oropharynx. We conduct head-neck clinics, and most of the patients in those head-neck clinics are smokers.

This next slide shows a patient where the cancer of the jaw has been resected. You can see that that part of the right side of the jaw has been removed and has been repaired to the best of the surgeon's ability. The patient may be cured of the cancer, but look at the deformity.

This next slide shows an absolutely incurable cancer. This is a smoker's cancer that went like wildfire. There is a big difference in the speed of which cancers grow. Some of them grow very slowly and some of them go like wildfire, regardless of the best efforts of the medical profession.

This next slide shows a patient with emphysema. This is not a very good slide to illustrate emphysema. I should have had a slide with a patient on a respirator. However, this is the only slide I could put my hands on. Notice this patient's bloated appearance. He is sitting up in bed. He cannot breathe on his own. He has to get oxygen through that nasal tube, and it is not likely he will ever be rehabilitated. This is not a curable disease.

[*Traduction*]

drais que vous compreniez les conséquences du tabagisme auxquelles doivent faire face les médecins tous les jours. Il s'agit des patients que nous traitons et dont nous devons consoler les familles.

La première diapositive montre un patient qui se meurt du cancer du poumon. Constatez par vous-mêmes les ravages de la maladie. Vous pouvez voir les côtes du patient. Ses jambes sont comme des cure-dents. Vous noterez que la jambe gauche porte un plâtre. C'est parce que le cancer s'est attaqué aux os et que la moindre pression peut causer une fracture. Cela peut arriver quand le patient se retourne dans son lit. Ce patient a ce qu'on appelle une fracture pathologique. C'est ce qui se produit dans les derniers stades du cancer du poumon.

Vous aurez peut-être un peu de mal à comprendre la diapositive suivante. Dans le coin supérieur gauche, on voit une rangée de dents et sur le côté droit, une bouche ouverte. La partie rouge au milieu, c'est la langue. Le renflement circulaire sur la langue dont le centre est jaunâtre est un cancer. Cela ressemble à un champignon plat. C'est un ulcère. Un cancer de cette grosseur sur la langue est absolument incurable. Ce patient mourra quel que soit le traitement qu'on lui administrera. C'est une mort horrible. Les personnes atteintes de ce type de cancer ne peuvent pas éliminer leur salive et se noient dans leurs propres sécrétions. C'est une mort horrible. Le cancer de l'oropharynx se rencontre presque uniquement chez les fumeurs.

Vous voyez dans la diapositive suivante le visage d'un patient. Un tube rouge passe par une narine. Vous pouvez voir la bouche et les dents, et il n'y a pas de nez. Un cancer sur la partie supérieure de la bouche a fait disparaître au complet la lèvre supérieure et le nez. La diapositive suivante montre le visage du patient de plus loin. On ne voit plus de nez.

Voici un autre cancer de la bouche qui a attaqué la mâchoire. Il a attaqué la surface de la bouche et la mâchoire, puis s'est répandu dans le cou. Il s'agit aussi d'un cancer incurable de l'oropharynx. La plupart des patients qui fréquentent les cliniques cervico-faciales sont des fumeurs.

Voici maintenant un patient atteint du cancer de la mâchoire qui a subi une résection. Vous constaterez que le chirurgien a enlevé une partie du côté droit de la mâchoire et l'a réparée du mieux qu'il pouvait. Le patient est sauvé, mais voyez comment il est défiguré.

Cette diapositive montre un cancer incurable. Ce cancer s'est répandu comme une traînée de poudre. Les cancers croissent à des vitesses différentes. Certains d'entre eux se développent très lentement et d'autres comme une traînée de poudre en dépit de tous les efforts des médecins.

Voici maintenant un patient atteint d'emphysème. Ce n'est pas une très bonne diapositive pour illustrer cette maladie. Il faudrait montrer un patient branché sur un respirateur. C'est la seule diapositive que j'au pu trouver. Voyez comment ce patient est bouffi. Il est assis dans son lit. Il ne peut pas respirer par lui-même. L'oxygène lui est fourni par ce tube nasal et il est fort peu probable qu'il guérisse. Cette maladie est incurable.

[*Text*]

Smoking affects a number of systems in the body. One of the systems it affects is the blood vessels, where it causes hardening of the arteries and plugging up of the blood vessels. One of the areas where that happens is in the leg. When there is not enough blood getting into the leg the patient develops gangrene of the leg, and that is what you see in this slide. Notice the ankle and that the tip of the second toe is black. That is a gangrenous foot. There is no blood getting into it, and the only treatment for that is to amputate the leg.

This next slide is not the same patient, but that is what has to be done. As a matter of fact, he probably would need it amputated above the knee.

Another example of the blood vessels that are affected by smoking is the main artery in the body, the aorta. To orient you here, what you see in this slide is the aorta, which is the main longtitudinal artery in the body running down the backbone inside your abdomen, branching into two at the bottom, one limb going to each leg. So there is an inverted Y. On the sides of that, for orientation, you will see the kidney. You can see the one on your left more easily than the one on the right. There you have a normal aorta and iliac arteries going into the leg, plus the kidneys. That is a normal one, with the structures around it.

The next slide shows what happens with smoking. Smoking causes hardening of the arteries and a gradual dilatation of the aortic artery. For purposes of illustration, I would liken this to an inner tube. If you recall, the old inner tubes sometimes would become weak and there would form a bulge on the side of the inner tube. Sooner or later that bulge would explode and you would have a blowout. That is very similar to what you have here. The artery bulges, becomes wide, and, when it reaches a diameter of four or five inches, the danger of blowout is extremely high. The mortality rate is then 100 per cent.

On this slide you see an aneurysm—that is the name given to the blowout condition—of that big artery which has ruptured and the patient bleeds to death. If the aneurysm can be diagnosed before that happens, it can be repaired with a low mortality rate. Here you see an artificial tube that has been put into that aneurysm to repair it. The aneurysm has been laid open and a synthetic tube has been put in to replace the normal artery. With respect to the patients who have that sort of disease, 90 per cent of them are smokers.

This next slide is not the best illustration I could show you, but again it is not too bad. This is a patient with cancer of the pancreas. You will notice the yellowish tinge to his skin. Eventually these patients become almost lemon-yellow. He is starting to lose weight. He is not cachectic yet, but he will be before he dies. The average duration of life for these patients is approximately six to nine months. That is cancer of the pancreas.

The next slide illustrates a patient who has had a stroke. You will notice that the right side of his face is paralysed. His cheek has fallen in and the right side of his mouth is drooping. He would not be able to talk very clearly and he would not be able to feed himself properly. That condition, again, is due to the effect of smoking on the arteries. It is the same process

[*Traduction*]

Le tabagisme attaque plusieurs systèmes du corps et notamment les vaisseaux sanguins, causant le durcissement des artères et l'obturation des vaisseaux sanguins. Cela se produit souvent dans les jambes. Lorsqu'il n'y a pas assez de sang qui irrigue la jambe du patient, la gangrène attaque la jambe comme le montre cette diapositive. Voyez comment est la cheville. L'extrémité du deuxième orteil est noir. C'est un pied qui est atteint de gangrène. Le sang ne parvient plus au pied et la seule chose à faire, c'est d'amputer la jambe.

Cette diapositive ne montre pas le même patient, mais voilà l'opération qui doit être faite. Il faudrait probablement qu'on l'ampute au-dessus du genou.

L'aorte, l'artère principale du corps, est un autre vaisseau sanguin qui est attaqué par le tabagisme. Vous voyez dans cette diapositive l'aorte qui est la principale artère longitudinale du corps. Elle suit la colonne vertébrale à l'intérieur de la cage thoracique et se divise en deux au bas pour aller dans chaque jambe. C'est un Y inversé. À droite, vous voyez un rein. Vous voyez plus facilement le rein gauche que le rein droit. Vous avez ici une aorte normale, les artères iliaques qui vont dans les jambes et les reins. C'est une aorte normale et les organes qui l'entourent.

Vous voyez maintenant l'aorte d'un fumeur. Le tabagisme cause un durcissement des artères et une dilatation progressive de l'aorte. Cela ressemble un peu à une chambre à air. Vous vous souviendrez qu'à la longue les anciennes chambres à air devenaient moins résistantes et qu'un renflement se produisait sur le côte de celles-ci. Tôt ou tard, le renflement explosait et on avait une crevaison. C'est un peu ce qui se produit ici. Il y a un renflement de l'artère qui s'élargit. Lorsque son diamètre atteint de 4 à 5 pouces, le risque de crevaison est très élevé. La mort est certaine.

Vous voyez maiantenant un aneurysme, c'est le nom qu'on donne à la crevaison. L'aorte s'est rompue et le patient saigne jusqu'à ce qu'il en meurt. Si l'aneurysme est diagnostiqué avant qu'il ne soit trop tard, on peut prévenir la mort. Vous voyez ici un tube artificiel qui a été placé pour réparer l'aneurysme. On a ouvert l'aneurysme, on a placé un tube synthétique pour remplacer l'artère normale. Quatre-vingt-dix pour cent des patients atteints de cette maladie sont des fumeurs.

Voici un patient atteint du cancer du pancréas. Cette diapositive n'est pas parfaite, mais elle vous donne une idée de cette maladie. Vous voyez comment la peau du patient est jaunâtre. Ces patients finissent par devenir presque aussi jaune qu'un citron. Ce patient-ci a commencé à perdre du poids. Il n'est pas encore cachectique, mais il le deviendra avant de mourir. L'expérance de vie moyenne de ces patients est de six à neuf mois une fois que le cancer du pancréas a été diagnostiqué.

Voici un patient qui a eu un accident cérébro-vasculaire. Le côté droit de son visage est paralysé. Sa joue est renfoncée et le côté droit de sa bouche tombe. Il ne peut pas parler très bien et il a du mal à se nourrir lui-même. Le durcissement des artères qui cause l'accident cérébro-vasculaire est attribuable au tabagisme. C'est la même chose qui s'est produit dans la jambe qui

[*Text*]

which occurred in the leg and which led to amputation, and in the aorta, which led to the aneurysm. However, this is a stroke.

Another organ that is affected by smoking is the skeletal system, or the bones. Smoking is one of the leading causes of osteoporosis. Of course, the leading cause of osteoporosis is the fact of being of the female sex. The disease is much more predominant in the female sex. The second leading cause is the build of the body. Certain body builds are more prone to osteoporosis. This is a disease which causes thinning of the bones and loss of calcium. However, smoking is the next most powerful factor.

The patient illustrated in this slide had a fracture of the hip from osteoporosis, as many of these patients do, and he had to have a synthetic hip implanted.

In order to finish up the presentation of what I call the real world, I would like to pass these specimens around while we go on with our presentation. I used to be the curator of a pathology museum in my younger days. This first one is a specimen of a human lung. On one side, it is normal. If you turn it over, you will see the bronchial tube which carries the air down, and growing from the bronchial tube is a smoker's cancer. This patient died from that cancer at age 44. I will pass that specimen around.

Mr. Chairman, I have three more specimens, and that is all I have to show you. This specimen is not a picture. It is an actual piece of a human lung, cut paper-thin with a special machine so that it is transparent and then fixed with shellac and attached to paper. This is a normal human lung. You will note the texture of it; it is pretty uniform; it has a sponge-like appearance. This other specimen is a human lung of a smoker with emphysema. Even from a distance you can see all of the white spaces in that lung. Your lung is made up of millions of little tiny balloons, and these balloons are very fragile. They are meant to inhale air in and out, and nothing but air. When they inhale smoke repeatedly, the balloons rupture. Once those balloons rupture, they cannot be repaired. Once they are ruptured, they are gone. When a number of these little balloons rupture close together, they coalesce into one big cavity, and that is what emphysema is. Therefore an emphysema sufferer does not have any more balloons through which to get his oxygen. Here, then, is a patient with emphysema, showing all of the balloons ruptured. That patient would be very short of breath.

Finally, here is another specimen showing a lung with a smoker's cancer. This big yellowish area in the middle is a smoker's cancer. Mr. Chairman, those are not pictures. Those are actual specimens from human beings. That is what I call the real world. Those are the patients that we have to deal with and treat. Since you are having an influence on this matter, we think it is important that you should see them as they really are.

Therefore, Mr. Chairman, to conclude this part of our presentation, I would like to point out to you that smoking is a major cause of cancer of the lung, mouth, tongue, jaw and throat; of heart disease and strokes; of diseases of the circulation system in the legs and arms; birthing problems for mothers and their babies, since smoking certainly has a profound

[*Traduction*]

a dû être amputée et dans l'aorte où s'est produit l'aneurysme. Il s'agit cependant d'un accident cérébro-vasculaire.

Le tabagisme affecte aussi le squelette. C'est l'une des causes principales de l'ostéoporose. Cette maladie est beaucoup plus fréquente chez les femmes. L'ossature elle-même est la deuxième principale cause de l'ostéoporose. Certaines ossatures y sont plus prédisposées. Cette maladie cause l'amenuisement des os et la perte du calcium. Le tabagisme est l'une des causes principales de cette maladie.

Le patient que vous voyez dans cette diapositive a eu une fracture de la hanche causée par l'ostéoporose comme cela se produit souvent et il a fallu lui mettre une hanche artificielle.

Pour conclure cet exposé sur ce que j'appellerais la réalité du tabagisme, j'aimerais que vous jettiez un coup d'œil à ces échantillons. Dans ma jeunesse, j'étais curateur du musée de pathologie. Le premier échantillon est un poumon humain. D'un côté, il est normal. Si vous le retournez, vous voyez la bronche qui amène l'air à l'intérieur de l'organisme. Un cancer croît sur cette bronche. Le patient auquel appartenait ce poumon est mort d'un cancer à l'âge de 44 ans.

Monsieur le président, j'aimerais vous montrer trois autres échantillons. Celui que je vous montre ici n'est pas une image, c'est un morceau de poumon humain coupé si mince avec une machine spéciale qu'il est transparent. On l'a verni et mis sur papier. C'est un poumon humain normal. Sa texture est assez uniforme et il ressemble en apparence à une éponge. L'échantillon suivant est un poumon d'un fumeur atteint d'emphysème. Vous voyez même de loin que ce poumon a des taches blanches. Le poumon est fait de millions de minuscules bulles qui sont très fragiles. Elles servent à inhaler et à expirer de l'air et rien d'autre. Lorsqu'elles inhalent fréquemment de la fumée, ces bulles éclatent. Ces bulles sont impossibles à réparer une fois qu'elles ont éclaté. Lorsqu'un certain nombre de ces bulles minuscules éclatent elles forment une grosse cavité et c'est ce que produit l'emphysème. La personne atteinte d'emphysème n'a donc plus de bulles qui lui apportent de l'oxygène. Voici un patient atteint d'emphysème dont les bulles ont éclaté. Ce patient aurait une très courte haleine.

Voici un dernier échantillon qui montre un poumon atteint de cancer. Cette grosse tache jaunâtre au milieu du poumon est un cancer dû au tabagisme. Il ne s'agit pas d'une image, monsieur le président. Il s'agit d'échantillons d'êtres humains. C'est ce que j'appelle la réalité du tabagisme. Ce sont des patients que nous avons dû traiter. Puisque vous pouvez exercer une influence en ce qui touche ce projet de loi, nous pensons qu'il est important que vous voyiez ces échantillons.

J'aimerais conclure, monsieur le président, en insistant sur le fait que le tabagisme est l'une des causes principales du cancer du poumon, de la bouche, de la langue, de la mâchoire et de la gorge. Il est aussi une cause importante de crises cardiaques, d'accidents cérébro-vasculaires, et de problèmes circulatoires dans les jambes et les bras, de problèmes liés à la grossesse

[*Text*]

effect on pregnant women; emphysema and other chronic obstructive lung diseases; and many others which we cannot go into here.

Dr. Roberts: Mr. Chairman, I will give the committee a little respite from the "eye-gait", if you like, and go back to the "ear-gait" and our presentation.

The recent decision by a U.S. federal court in the case of Rose Cipollone that a tobacco manufacturer had failed to caution smokers adequately about the risks they were incurring by smoking has established an important precedent which will no doubt have an impact on jurisprudence in this country. As recently as this past winter, Canadian tobacco manufacturers, appearing before the House of Commons committee studying this same bill, had the nerve to declare that there is no proven link between smoking and health. Let me say to this committee that these people are either totally ignorant of the scientific facts, intectually unable to understand the scientific literature and the facts, or, to use one of your own parliamentary terms, they are strangers to the truth.

The Cipollone case will go some way to dispelling this nonsense. The relationship of smoking to smoking-induced diseases has been one of the most completely studied issues in the history of medical science. There is no doubt in the medical and scientific communities that smoking is a major health hazard. Smoking is the single most important cause of preventable disease in Canada.

Dr. Bartlett: As the documented scientific references for these statements, we wish to submit to this committee—and we request that it be appropriately recorded—this computerized printout. It is approximately five inches thick. This printout contains the references, titles and the sources only of the scientific literature. It includes scientific papers and reports linking smoking and smoking-caused diseases. This list is a printout from Medline, the computerized medical literature information base of the National Library of Medicine in Washington, D.C. It is a listing of the scientific reports and literature from the English language only for the past 11 years: January 1, 1977 to December 31, 1987. The list contains 7,818 citations.

I think it is important to point out that this listing of references contains only the scientific papers and reports that have been subjected to scientific review. For example, the reports of the U.S. Surgeon General on smoking and health constitute only one line, one citation, in this printout. Many of the studies listed involve hundreds of thousands of patients and cost millions of dollars to conduct.

We hope that this will put to rest, once and for all for this committee, the question of whether or not smoking causes disease. Smoking is a major contributing cause of 35,000 premature deaths a year in Canada and an incalculable amount of pain and suffering, as you can see from the slides we have shown.

Dr. Andrew Pipe, Member, Canadian Medical Association: Mr. Chairman, since advertising and promotion of tobacco

[*Traduction*]

puisque le tabagisme affecte sûrement les enfants à naître, d'emphysème et d'autres maladies pulmonaires chroniques ainsi que de beaucoup d'autres maladies dont nous n'avons pas traité ici.

M. Roberts: Monsieur le président, les membres du comité peuvent maintenant reposer leurs yeux et ouvrir leurs oreilles.

La décision récente rendue par un tribunal fédéral américain dans l'affaire de Rose Cipollone aura certainement une incidence sur la jurisprudence de ce pays. Dans cette affaire, le tribunal a jugé qu'un fabricant de produits du tabac n'avait pas suffisamment mis en garde les fumeurs au sujet des risques du tabagisme. Aussi récemment que cet hiver, les fabricants canadiens de produits du tabac qui ont témoigné devant le comité de la Chambre des communes ayant étudié ce même projet de loi ont eu le culot de dire qu'il n'y avait pas de preuves établissant un lien entre le tabagisme et la santé. Qu'il me soit permis de dire que ces gens soit ne connaissent pas du tout les faits scientifiques, soit sont incapables de comprendre les documents et les faits scientifiques, soit, pour utiliser l'une de vos expressions parlementaires, refusent de reconnaître la vérité.

L'affaire Cipollone mettra fin à ces balivernes. Le lien entre le tabagisme et certaines maladies a fait l'objet du plus grand nombre d'études dans toute l'histoire de la science médicale. Les milieux scientifiques et médicaux sont convaincus que le tabagisme constitue un risque important pour la santé. Le tabagisme est la principale cause de maladies qu'on pourrait prévenir au Canada.

M. Bartlett: Voici les références scientifiques sur lesquelles se fonde notre exposé. Nous aimerions que le comité prenne bonne note de cet imprimé d'ordinateur. Il a presque cinq pouces d'épaisseur et comprend les références, les titres et les sources de la documentation scientifique seulement. Cela comprend les documents et les rapports scientifiques qui établissent un lien entre le tabagisme et certaines maladies. Cette liste est tirée de Medline, la base de données médicales informatisées de la *National Library of Medicine* de Washington, D.C. Elle répertorie les rapports et les articles scientifiques rédigés en anglais seulement qui sont parus au cours des onze dernières années, soit du 1er janvier 1977 au 31 décembre 1987. La liste comprend 7 818 entrées.

Je tiens à souligner que cette liste ne comprend que les documents et les rapports scientifiques qui ont fait l'objet d'études scientifiques. Ainsi, les rapports du Chirurgien général des États-Unis sur le tabagisme et la santé ne constituent qu'une entrée sur cet imprimé. Un bon nombre des études qui y figurent portaient sur des centaines de milliers de patients et ont côuté des millions de dollars.

Nous espérons que cela convaincra une fois pour toute les membres du Comité qu'il existe un lien incontestable entre le tabagisme et certaines maladies et que le tabagisme cause 35 000 décès prématurés par année au Canada ainsi que des douleurs et des souffrances incalculables comme vous avez pu le constater en regardant les diapositives que nous vous avons montrées.

Dr Andrew Pipe, membre, Association médicale canadienne: Monsieur le président, nous demandons qu'on interdise

[*Text*]

products are the chief means used by the tobacco industry to recruit new smokers—to take the place of those who die off and the thousands who quit smoking—we urge that they be totally banned. Bacteria, if you will, spread the infectious diseases that terrorized our communities at the turn of the century. Advertising is the vector by which the tobacco diseases are spread.

The marketing of tobacco products does not result in a lifetime of voluntary behaviour, but one of addiction that usually begins before adulthood. The recent report of the U.S. Surgeon General which stated unequivocally that tobacco use is an addiction as difficult to shake as addiction to heroine, only reaffirms what health groups have been saying for years. The tragedy is that countless thousands become addicted to tobacco before reaching the age of responsibility. These youths have no conception of the devastating consequences of the use of this deadly product until it is too late—they are already addicted. In the face of such overwhelmning evidence against tobacco use, it seems contradictory for government to spend so much money on programs to combat drug abuse and to promote healthy lifestyles while allowing tobacco to be freely promoted and alluringly advertised.

In Canada alone, the industry spends $96 million a year on advertising, primarily to recruit young smokers, especially women. This year, Mr. Chairman, we face an epidemic of lung cancer among Canadian women. More Canadian women will die of lung cancer than will die of breast cancer, which is a public health tragedy. This amounts to unfair, deceptive advertising aimed at entrapping youth into addiction. It deliberately conceals the stark truth from its victims. The current voluntary code of advertising becomes nothing more than a joke when one considers the random checks which showed that 250 tobacco advertising billboards violated the code, aiming the sale of tobacco directly at children. The voluntary code is a code honoured more by its breach than by its observance.

Dr. Bartlett: There is another aspect to this problem, which is that the public knows that every drug sold in this country is subject to extensive testing. It knows that if a drug has any serious side effects, it will not be licenced or it will be used only under carefully monitored conditions. Those drugs with addictive properties are either prohibited from general prescription, such as amphetamines, or are available in limited supply and only with a doctor's prescription, such as narcotics and some tranquilizers. When a new drug is prescribed for them, many patients will ask their physicians about possible side effects. They know that the federal government carries out a rigorous inspection and control process on all drugs.

It is not difficult to undertand why many people conclude that smoking, although probably harmful, is actually not too harmful. They believe the federal government would not allow

[*Traduction*]

totalement la publicité relative aux produits du tabac puisque c'est le principal moyen qu'utilise l'industrie du tabac pour recruter de nouveaux fumeurs et pour remplacer ceux qui meurent ainsi que ceux qui cessent par milliers de fumer. Les bactéries permettaient aux maladies contagieuses de se répandre à la fin du siècle. Aujourd'hui, c'est au moyen de la publicité que les maladies du tabac se propagent.

La promotion des produits du tabac n'amène pas les gens à adopter un comportement responsable, mais les pousse vers une dépendance qui débute, dans bien des cas, avant l'âge adulte. Un rapport récent du Chirurgien général des États-Unis a affirmé sans équivoque qu'il est aussi difficile d'arrêter de fumer que d'arrêter de prendre de l'héroïne, ce que les groupes de promotion de la santé disent depuis des années. Or, des milliers de jeunes commencent à fumer avant même d'avoir atteint l'âge adulte. Ces jeunes n'ont aucune idée des conséquences dévastatrices de ce produit mortel avant qu'il ne soit trop tard, c'est-à-dire avant qu'ils ne puissent plus s'en passer. Étant donné les preuves irréfutables qui existent sur le tort que cause le tabagisme, il semble contradictoire que d'une part, le gouvernement dépense autant d'argent pour essayer de combattre la toxicomanie et pour inciter les gens à adopter des styles de vie plus sains et que d'autre part, il permette qu'on fasse librement de la publicité trompeuse sur les produits du tabac.

Au Canada seulement, l'industrie dépense 96 millions de dollars par année en publicité, dont la cible est d'abord les jeunes fumeurs et, en particulier, les femmes. Cette année, monsieur le président, nous assistons à une épidémie de cancer du poumon chez les Canadiennes. La situation prend l'allure d'un véritable fléau si on considère que le cancer du poumon fera, cette année, plus de victimes chez les femmes canadiennes que le cancer du sein. La publicité malhonnête et trompeuse, qui vise à inciter les jeunes à tomber dans le piège de la dépendance en leur cachant délibérément l'envers de la médaille, n'est pas étrangère à cette tragédie. L'actuel code volontaire de publicité prend l'allure d'une véritable farce puisque, selon les vérifications effectuées au hasard, 250 panneaux publicitaires dérogent au code en s'adressant directement aux enfants pour mousser la vente du tabac. Il semble qu'on contrevienne au code volontaire beaucoup plus souvent qu'on ne s'y conforme.

M. Bartlett: Il y a un autre aspect à considérer: le public sait que chaque médicament vendu au Canada fait l'objet de nombreuses vérifications; il sait que lorsqu'un médicament a de graves effets secondaires, on en interdit la vente ou on surveille étroitement l'usage qui en est fait. Les médicaments susceptibles de créer une dépendance ne peuvent être obtenus sans prescription—comme les amphétamines—ou ne sont accessibles qu'en quantités limitées et avec une prescription du médecin—comme les narcotiques et certains tranquilisants. Lorsqu'un nouveau médicament leur est prescrit, beaucoup de malades s'informent auprès de leurs médecins de ses effets secondaires possibles. Ils savent que le gouvernement fédéral soumet tous les médicaments à une inspection et à un contrôle rigoureux.

Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi tant de gens perçoivent l'usage du tabac comme nocif, peut-être, mais pas vraiment dangereux. Ils croient que le gouvernement fédéral

[*Text*]

it to be produced, sold and advertised if it were, indeed, highly dangerous.

Dr. Pipe: We cannot emphasize too strongly the health aspects of this issue. As legislators, you are not dealing with a partisan political matter, nor with the issue of free speech. There are, as we all know, limits to freedom of speech in this country. The great philosopher, Spinoza, once observed that freedom consists of knowing what the limits are. As physicians, we are not allowed, ethically or legally, to advertise our services to the public. The law of the land prohibits the advocating of suicide or the promotion of the use of speed or crack or other street drugs, many of which are no more addictive than tobacco. Indeed, all prescription drugs are legal to sell but illegal to advertise to the public in Canada.

Dr. Roberts: For its part, the Canadian Medical Association does not accept tobacco advertisements for any of its publications, nor will it hold tobacco product stocks in the association's investment portfolio or the over $2 billion in registered retirement savings plan and other investment programs that it administers on behalf of its membership. Smoking is prohibited at all meetings and even social functions of the CMA. Smoking in our national and provincial association headquarters is either prohibited or restricted to specific areas with separate ventilation systems.

Dr. Bartlett: Given the hazards of tobacco; the addictive nature of nicotine, which makes tobacco use less than voluntary; the sophisticated manipulation of cigarette advertising; the violation of the spirit, if not the letter, of the tobacco industry's own code of advertising conduct; the indication of an adverse relationship between cigarette advertising and discussion by the media of smoking hazards—that is, if they accept tobacco advertisements they cannot print editorials against tobacco; and the reinforcement of smoking by advertising that portrays cigarettes as not only socially acceptable but desirable, then surely legislation to ban tobacco advertising and promotion is fully justified.

The Canadian Medical Association urges you to act now in the interests of the health of each and every Canadian. We beg you to ensure the speedy passage of Bill C-51.

Dr. Roberts: Before concluding, Mr. Chairman, I would like to point out that, insofar as it concerns smoking in federal government buildings, the legislation we are discussing, particularly Bill C-204, does not apply to Parliament Hill. Here it is the Speaker of the House and the Senate, and the respective boards of internal economy, that bear the responsibility for proposing rules regarding smoking. We have already had the honour of meeting with the Speaker of the Senate, the Honourable Guy Charbonneau, on this important matter, and some preliminary discussions have already taken place with

[*Traduction*]

ne permettrait pas la production, la vente et la promotion du tabac, si ce produit était effectivement dangereux à ce point.

M. Pipe: Nous ne pouvons trop insister sur les aspects de cette question relatifs à la santé. À titre de législateurs, vous ne traitez pas ici d'une question politique à caractère partisan, ni d'une question de liberté d'expression. Il y a, comme vous le savez tous, des limites à la liberté d'expression dans ce pays. Comme l'a dit un jour le grand philosophe Spinosa, la liberté consiste à en connaître les limites. En tant que médecins, nous ne pouvons pas, d'un point de vue éthique ou juridique, faire la promotion de nos services auprès du public. La loi en vigueur interdit de se porter à la défense du suicide ou de promouvoir l'usage d'excitants, de «crack» ou d'autres drogues vendues dans la rue, dont bon nombre ne créent pas plus de dépendance que le tabac. En fait, il est légal, au Canada, de vendre des médicaments sur prescription mais illégal d'en faire la publicité.

M. Roberts: Pour sa part, l'Association médicale canadienne a banni de ses publications toute publicité relative au tabac et son portefeuille d'action ou le régime enregistré d'épargne-retraite d'au-delà de 2 milliards de dollars et les autres programmes de placement qu'elle administre pour ses membres, ne comporte aucune action dans des entreprises fabriquant des produits du tabac. L'usage du tabac est interdit dans toutes les réunions et même lors des activités sociales de l'AMC. L'usage du tabac est interdit ou restreint à des endroits précis dotés de systèmes de ventilation distincts, à notre siège social national et dans nos bureaux provinciaux.

M. Bartlett: Compte tenu des dangers du tabac; de la dépendance créée par la nicotine, qui rend le tabagisme plus ou moins contrôlable; de l'influence sournoise de la publicité des cigarettes; de la violation de l'esprit, si ce n'est de la lettre, du code de conduite en matière de publicité adopté par l'industrie du tabac elle-même; de l'apparent conflit d'intérêts entre la publicité des cigarettes et la discussion par les médias des dangers du tabac—c'est-à-dire que si un journal ou une revue accepte de publier des annonces pour mousser la vente du tabac, il ou elle ne peut pas publier d'éditoriaux contre le tabac; et le renforcement du tabagisme au moyen d'annonces, qui dépeignent cette habitude comme étant non seulement acceptable socialement mais aussi souhaitable, il ne fait pas de doute qu'il est tout à fait justifié d'adopter une loi pour interdire la publicité en faveur des produits du tabac.

L'Association médicale canadienne vous exhorte à agir dès maintenant pour protéger la santé de l'ensemble des Canadiens. À cette fin, nous vous prions instamment d'adopter le projet de loi C-51 dans les plus brefs délais.

M. Roberts: Avant de conclure, monsieur le président, j'aimerais souligner, au sujet de l'usage du tabac dans les édifices du gouvernement fédéral, que les projets de loi dont nous discutons, en particulier le projet de loi C-204, ne s'appliquent pas à la colline parlementaire. Ici, ce sont les président de la Chambre et du Sénat de même que les bureaux de régie interne respectifs des deux Chambres qui décident de la politique à adopter à cet égard. Nous avons déjà eu l'honneur de rencontrer le président du Sénat, l'honorable Guy Charbonneau, à ce sujet. Nous avons également eu des entretiens préli-

[*Text*]

representatives from both places. We would hope that members of he House and Senate will act quickly to stringently control or prohibit smoking on the Hill, not only to protect the health of those who work here, but to serve as an example to your fellow Canadians, especially those whose smoking habits in the workplace will be governed by Bill C-204. We urge this committee to recommend to the Speaker and to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration of the Senate that action be taken as soon as possible.

As a vehicle to prevent disease and to promote health, this legislation is, in many ways, comparable to laws requiring the pasteurization of milk and the chlorination of water. You have more of an opportunity, in the next couple of weeks, to prevent disease and to promote the health of Canadians than we as physicians will have in a professional lifetime. Please do not miss that opportunity.

Once again, may we thank you for this opportunity to appear before you and to present this information. We are now prepared to answer any questions you may have.

Senator Haidasz: I congratulate the members of the Canadian Medical Association for their support insofar as Bill C-51 and Bill C-204 are concerned and with regard to this very important epidemiological problem both for smokers and non-smokers.

Very often I am asked by members of the Canadian public, "Why should I stop smoking?" They point to a neighbour who never smoked and yet died of lung cancer. Would you kindly tell us this evening what types of lung cancer tobacco smoking causes and whether it is cancer of the lung or whether it is a bronchogenic cancer? Perhaps you could tell us what kind of bronchogenic cancer is involved? Is it an adeno carcinoma, an oat cell carcinoma or a squamous cell carcinoma. There is a lot of confusion in the minds of the public. They will often refer to a person who never smoked, and who never lived in a house where anyone else smoked, and point out that that person died of lung cancer.

Dr. Bartlett: For years it was thought that smoking caused only the squamous cell or epiderma carcinoma you are referring to. It has been found lately that adenocarcinoma and oat cell carcinoma, which is the very rapidly progressing kind, can also be caused by smoking, and a good percentage of them are.

On the other side of that coin, there are persons who have never smoked but who have been exposed to passive smoking. There are about 335 deaths in Canada per year of lung cancer due to passive smoking. This is from inhaling the smoke of others who are smoking or from inhaling the smoke of an idling cigarette which contains very high levels of carcinogenic compounds.

[*Traduction*]

minaires avec des représentants des deux Chambres. Nous espérons que les députés et les sénateurs feront preuve de diligence afin de contrôler ou d'interdire au plus vite l'usage du tabac sur la colline, non seulement pour protéger la santé de ceux qui y travaillent, mais aussi pour donner l'exemple à tous vos concitoyens, en particulier ceux dont les habitudes en matière de tabagisme au travail seront régies par le projet de loi C-204. Nous exhortons le Comité à recommander au président et au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration du Sénat, de prendre des mesures le plus tôt possible.

Au même titre que les lois exigeant la pasteurisation du lait et la chloration de l'eau, ce projet de loi vise à prévenir la maladie et à promouvoir la sante. Vous aurez, au cours des prochaines semaines, une occasion en or de prévenir la maladie et de promouvoir la santé des Canadiens, que nous, en tant que médecins, n'auront jamais dans toute notre vie professionnelle. Ne la ratz surtout pas.

Une fois encore, nous vous remercions de nous avoir permis de comparaître devant vous et de vous faire connaître notre point de vue. Nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions.

Le sénateur Haidasz: Je félicite les membres de l'Association médicale canadienne pour leur appui aux projets de loi C-51 et C-204 ainsi que pour leur intervention dans ce débat très important tant pour les fumeurs et que pour les non-fumeurs.

Bien des citoyens canadiens se demandent pourquoi ils devraient arrêter de fumer. Certains, par exemple, font valoir qu'un de leurs voisins, qui n'a jamais fumé, est quand même mort d'un cancer du poumon. Pourriez-vous nous expliquer, ce soir, les différents types de cancer du poumon causés par le tabagisme? Faut-il parler de cancer du poumon ou de cancer bronchique? Peut-être pourriez-vous nous dire de quel genre de cancer bronchique il est question? S'agit-il d'un épithélioma glandulaire, d'un épithélioma anaplastique microcellulaire des bronches ou d'un épithélioma spinocellulaire. Il y a beaucoup de confusion dans l'esprit du public. Il arrive souvent qu'on cite le cas d'une personne qui n'a jamais fumé et qui n'a jamais vécu dans une maison où quelqu'un fumait, mais qui est quand même sorte du cancer du poumon.

M. Bartlett: Pendant des années, on a cru que l'épithélioma spinocellulaire ou épithélioma de l'épiderme, auxquel vous faites référence, était le seul type de cancer attribuable à l'usage du tabac. On a découvert récemment que l'épithélioma glandulaire et l'épithélioma anaplastique microcellulaire des bronches, qui sont des types de cancer qui évoluent très rapidement, pouvaient aussi être causés par le tabagisme et l'était, de fait, dans un bon pourcentage des cas.

Il y a aussi des personnes qui n'ont jamais fumé mais qui ont été exposées à la fumée des autres. Chaque année, environ 335 Canadiens meurent d'un cancer du poumon attribuable au tabagisme passif. Par tabagisme passif, j'entends ici l'inhalation de la fumée d'autres personnes qui fument ou l'inhalation de la fumée d'une cigarette qui se consume, dans laquelle on trouve une forte proportion de composés cancérigènes.

[*Text*]

The answer to the question is, yes, smoking can cause all three kinds of lung cancer but the commonest is squamous.

Senator Haidasz: Then should not the medical profession stress that smoking causes bronchogenic carcinoma, in other words, cancer of the bronchial tubes, because there are other causes of lung cancer which involve cancer of the lung tissue? In order to dispel this confusion among certain people, should we not differentiate between the difference between bronchogenic cancer and lung cancer? The lung cancer of which a person dies is a bronchogenic cancer.

Dr. Bartlett: That is right.

Senator Haidasz: I think the term "lung cancer" is too general and will mislead many people.

Dr. Bartlett: Your point is well taken, and the specimen I passed around is, in fact, as you said, a bronchogenic cancer. You can see that cancer rising right from the bronchial tubes.

Senator Haidasz: My next question—

The Chairman: If I may, Senator Bonnell has a few questions to ask, as does Senator Marsden, and we only have approximately seven or eight minutes left with this group.

Senator Bonnell: Mr. Chairman, you are fortunate in that on this committee there are three doctors: Dr. Haidasz, a great promoter of this bill; Dr. David, from Montreal and a great cardiologist, who knows the dangers of cigarette smoking; and myself, who does not know so much about the dangers.

One thing that you should mention, should you again present a brief, is pregnant women and premature babies. I wrote a book entitled *Child at Risk*, and one thing talked about in that book is the problem of women smoking while they are pregnant. That causes premature babies who end up having problems throughout their lives.

Dr. Bartlett: That is correct.

Senator Bonnell: There is no doubt in my mind that cancer is caused by cigarette smoking, but the bill before us does not talk about that; the bill before us talks about advertising.

Can you show us some statistics that indicate advertising, as such, causes people to smoke more cigarettes?

Some people have said that if we pass this bill we are helping those who have been in the tobacco business for a long time because they have always advertised well and are well known across the country, but thsat those just going into the business will not be able to advertise; so really what we are doing is helping the big fellows and hurting the small fellows.

Dr. Roberts: Thank you, Senator Bonnell. I will ask Dr. Pipe to address that.

[*Traduction*]

La réponse à votre question est donc: oui, le tabagisme peut être à l'origine des trois types de cancer du poumon, mais le plus courant est l'épithélioma spinocellulaire.

Le sénateur Haidasz: Les professions médicales ne devraient-elles pas insister alors sur les fait que le tabagisme cause l'épithélioma bronchique, en d'autres termes, le cancer des tubes bronchiques, puisqu'il y a d'autres causes au cancer du poumon, qui affectent elles aussi le tissu pulmonaire? Pour dissiper cette confusion chez les gens, ne faudrait-il pas faire la distinction entre le cancer bronchique et le cancer du poumon? Le cancer du poumon dont on meurt, est un cancer bronchique.

M. Bartlett: C'est exact.

Le sénateur Haidasz: Je pense que l'expression «cancer du poumon» est trop vague et qu'elle induit bien des gens en erreur.

M. Bartlett: Le point que vous soulevez est pertinent et, de fait, le spécimen que j'ai fait circuler est, comme vous le dites, un cancer bronchique. Vous pouvez voir que le cancer prend racine dans les tubes bronchiques.

Le sénateur Haidasz: Ma prochaine question—

Le président: Si vous le permettez, le sénateur Bonnell a quelques questions à poser, tout comme d'ailleurs la sénatrice Marsden, et il ne nous reste environ que sept ou huit minutes avec ces témoins.

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, nous avons la chance d'avoir au sein de notre Comité trois médecins: le docteur Haidasz, grand défenseur de ce projet de loi, le docteur David, cardiologiste réputé de Montréal qui cannaît les dangers du tabagisme, et moi-même, qui n'est pas aussi au fait de ces dangers.

Si jamais vous présentez un autre mémoire, je vous suggérerait d'y faire mention des femmes enceintes et des bébés prématurés. J'ai moi-même écrit un livre intitulé *Child at Risk*, dans lequel je mentionne que les femmes qui fument pendant leur grossesse risquent d'avoir des bébés prématurés appelés à avoir des problèmes de santé tout au long de leur vie.

M. Bartlett: C'est exact.

Le sénateur Bonnell: Il ne fait aucun doute dans mon esprit que le cancer est causé par l'usage de la cigarette, mais le projet de loi que nous avons devant nous ne parle pas de cela; il parle plutôt de la publicité.

Pouvez-vous nous donner des statistiques prouvant que la publicité, comme telle, augmente la consommation de cigarettes.

Certaines personnes nous disent que si nous adoptons ce projet de loi, nous allons aider les entreprises qui sont dans l'industrie du tabac depuis longtemps, parce qu'elles ont toujours fait beaucoup de publicité et sont bien connues dans le pays, mais que nous allons nuire à celles qui sont nouvelles dans cette industrie. Donc, ce nous nous trouvons à faire, c'est d'aider les gros au détriment des petits.

M. Roberts: Je vous remercie, sénateur Bonnell. Je vais demander au docteur Pipe de répondre à votre question.

[*Text*]

Dr. Pipe: That is an important and germane question to this whole issue. There is, in fact, a growing body of evidence to support the contention that advertising very directly influences the behaviour of people smoking, particularly young children.

The American Public Health Association has, indeed, just published a book on that very subject, such is the scope of this evidence, and work by British researchers—and I apologize, Senator Bonnell, for not recalling the name of the author of the study at the moment, but I shall provide you with a copy—shows quite dramatically that advertising, particularly that which takes the form of sports sponsorship, produces the highest level of brand recognition among young people of cigarettes, and that, in association with that kind of advertising in the United Kingdom, there is a direct correlation to smoking behaviour.

I think one has only to consider the imagery used in tobacco advertising, to consider the imagery that is used to attract young women. The emphasis is on the slim, slender, thin, long, ultra-slim, ultra-slender—and I deliberately use the vocabulary of tobacco advertising because it preys on young adolescent women who desire a certain form of body image.

The kind of imagery used to attract young adolescent males is that which involves risk-taking behaviour, such as young men throwing themselves off the side of a cliff, leaping out of helicopters, jumping out of the back of speed boats, hiking through the jungle, all of which portrays smoking as being the accomplishment of a macho, risk-taking daredevil individual.

These are very powerful images when they are sold to young people, as they are, and thus the work of Ledwith in Edinburgh has confirmed that this has a direct impact upon what is perceived by young people as being socially appropriate and to be emulated behaviour, which then translates into their experimentation with tobacco products, which is experimentation with addictive products.

It takes little time for someone to become addicted to nicotine. Nicotine, as you know, reaches the brain within seven seconds after being inhaled into the lungs, and there is no drug, not even heroin injected intravenously, which reachs the addiction centres of the brain as rapidly. So young people very quickly become addicted to these products and are lured into purchasing them by believing that they can enter adulthood by adopting attitudes that are so graphically and deceptively portrayed in tobacco advertising.

I cannot for a moment, as one who defends strenuously freedoms in our society, accept the argument that somehow to curtail tobacco advertising is to curtail freedom of speech. We are talking about commercial speech, and to allow advertising of tobacco products, given what we know today, would be akin to permitting the advertising of the sale of rats during the bubonic plague.

[*Traduction*]

M. Pipe: C'est là une question importante et étroitement liée à l'enjeu d'ensemble. Il existe, en fait, de plus en plus de preuves voulant que la publicité ait une influence directe sur le comportement des fumeurs et, en particulier sur celui des jeunes.

L'American Public Health Association vient justement de publier un livre sur ce sujet. Selon une étude menée par des chercheurs britaniques et je m'excuse, sénateur Bonnell, de ne pouvoir, pour l'instant vous donner le nom de l'auteur de l'étude en question, mais je vous en remettrai une copie plus tard—montre de façon assez concluante que la publicité, en particulier celle qui prend la forme de commanditaires pour les événements sportifs, est le meilleur moyen de promouvoir une marque de cigarette auprès des jeunes c'est ce qui expliquerait d'ailleurs qu'au Royaume-Uni, la publicité a une incidence directe sur le comportement des fumeurs.

On a qu'à songer à l'imagerie utilisée dans la publicité en faveur des produits du tabac et, plus particulièrement, à celle utilisée pour attirer l'attention des jeunes femmes. L'accent est mis sur la minceur, la sveltesse, la finesse, la grandeur, l'ultra-minceur, l'ultra-sveltesse—et je reprends délibérément le vocabulaire utilisé dans la publicité des produits du tabac, parce qu'elle s'adresse expressément aux jeunes adolescentes qui aspirent à une certaine forme d'image corporelle.

Le genre d'imagerie utilisé pour attirer l'attention des jeunes adolescents vise à exciter leur témérité. On y voit, par exemple, des jeunes qui se jettent du haut d'une falaise, d'un hélicoptère ou d'un bateau à moteur en marche ou encore qui font de la randonnée dans la jungle. Ce sont toutes là des images qui associent le tabagisme aux exploits de quelque macho un peu casse-cou.

Ce sont là des images qui ont une forte puissance d'évocation lorsqu'elles s'adressent à des jeunes; c'est d'ailleurs ce qui a amené Ledwith et Edinburgh a conclure qu'elles ont un impact direct sur la perception qu'ont les jeunes de ce qui est socialement acceptable et les incitent à adopter un comportement d'émulation qui les amène à faire l'expérience des produits du tabac, dont l'usage finit par créer une dépendance.

Il faut peu de temps pour développer une dépendance à la nicotine. La nicotine, comme vous savez, met sept secondes à atteindre le cerveau une fois qu'elle a été inhalée dans les poumons. Aucune drogue, pas même l'héroïne injectée par intraveineuse, n'atteint les centres de dépendance du cerveau avec autant de rapidité. Les jeunes développent très rapidement une dépendance à ces produits, et on les incite à s'acheter des cigarettes en leur faisant croire qu'ils ne peuvent accéder au monde des adultes qu'en adoptant les attitudes que leur suggère sournoisement la publicité en faveur des produits du tabac.

Même si je suis moi-même un ardent défenseur des libertés dans notre société, je ne peux absolument pas souscrire à l'argument selon lequel le fait d'interdire la publicité en faveur du tabac revient à compromettre la liberté d'expression. Nous parlons ici d'un discours commercial. Compte tenu de ce que nous savons aujourd'hui, le fait de permettre la publicité en faveur des produits du tabac ne serait pas moins irresponsable que de permettre la promotion de la vente de rats pendant une épidémie de peste bubonique.

[*Text*]

Senator Bonnell: It has been said that in the Scandinavian countries, where they have banned advertising, that that did not curtail the number of young people starting to smoke cigarettes. Have you encountered an argument such as that?

Dr. Pipe: It has been said, usually by the tobacco industry, that that is the case, and I think a careful analysis of the situation as it exists in Scandinavia, particularly as it obtains in Norway, demonstrates that the abolition of tobacco advertising, along with other elements to dissuade young people from taking up tobacco use, has effectively curtailed the adoption of smoking behaviour among young people. I think the evidence is quite clear in that regard.

Senator Marsden: It seems to me that the arguments you have made add up to the conclusion that this should be an illegal substance, and yet you put great significance on this bill, which is an important step, but nonetheless a minor step toward getting rid of a substance which you have described in strong terms.

I am puzzled as to why you are not lobbying to make tobacco an illegal substance in Canada. After all, this will not have enough of an impact.

In responding to that, perhaps you could tell us how soon you think the United States will take steps similar to those being taken in Canada, because one of the great problems facing the Canadian advertising industry, for which one has to have some sympathy, is that American advertising continues.

Dr. Bartlett: Canada is leading the way in this. We are sure that other countries will follow Canada's example in the very near future.

As to why we are attacking advertising only and not making the substance illegal, we would if we could. I think that will be the way of the future. When that will happen, I do not know, but I predict that it will be just as illegal to grow tobacco in the future as it is to grow marijuana now, but we do not see that happening in the immediate future.

Senator Marsden: Why not?

Dr. Bartlett: If you bring in a bill, I will support it.

The Chairman: Mr. Geekie has a few comments to make.

Mr. Douglas E. Geekie, Director of Communications and Government Relations, Canadian Medical Association: I have two comments. I think the short answer to the question is that if we thought it was practical that such a law could effectively be enforced, the profession would so recommend, but our experience with the prohibition of alcohol on this continent gives us a clear picture that the probability of success in that area is very, very poor.

[*Traduction*]

Le sénateur Bonnell: On dit que dans les pays scandinaves, où la publicité en faveur des produits du tabac est complètement bannie, le nombre de jeunes qui commencent à fumer n'a pas diminué. Vous a-t-on fait part d'un argument semblable?

M. Pipe: On dit, habituellement dans l'industrie du tabac, que c'est effectivement le cas, mais je pense qu'une analyse sérieuse de la situation qui prévaut en Scandinavie, et en particulier en Norvège, démontre que l'abolition de la publicité sur le tabac, combinée à d'autres moyens pour dissuader les jeunes de succomber au tabagisme, a effectivement réduit le nombre de fumeurs chez les jeunes. Je pense que les preuves sont assez évidentes à cet égard.

Le sénateur Marsden: Il me semble que les arguments que vous invoquez portent encore plus à conclure que le tabac devrait être une substance illégale. Pourtant, vous insistez beaucoup sur ce projet de loi qui, bien qu'il soit une étape importante, n'en est pas moins une initiative mineure pour se débarrasser d'une substance que vous décrivez en des termes assez catégoriques.

Je me demande pourquoi vous ne faites pas pression pour obtenir que le tabac soit considéré comme une substance illégale au Canada. Après tout, cela aurait un certain impact.

En répondant à cette question, peut-être pourriez-vous nous dire dans combien de temps, selon vous, les États-Unis vont emboîter le pas au Canada. En effet, un des plus grands problèmes auxquels fait face l'industrie canadienne de la publicité—pour laquelle il convient d'avoir une certaine sympathie—réside dans le fait qu'aux États-Unis, rien n'interdit la publicité en faveur des produits du tabac.

M. Bartlett: Le Canada fait figure de chef de file. Nous sommes sûrs que d'autres pays lui emboîteront le pas sous peu.

Quant à savoir pourquoi nous nous attaquons uniquement à la publicité et non à faire en sorte que cette substance soit déclarée illégale, je vous dirais que nous le ferions si nous le pouvions. Je pense que cela viendra à plus ou moins brève échéance. Je ne sais pas quand cela va se produire, mais je suis sûr qu'il sera un jour tout aussi illégal de faire pousser du tabac, que ce ne l'est aujourd'hui de faire pousser de la marihuana. Toutefois, cela n'est évidemment pas pour demain.

Le sénateur Marsden: Pourquoi pas?

M. Bartlett: Si vous déposez un projet de loi, je vais l'appuyer.

Le président: M. Geekie à quelques commentaires à formuler.

M. Douglas E. Geekie, directeur des communications et des relations gouvernementales, Association médicale canadienne: J'ai deux commentaires à formuler. Je pense que la façon la plus simple de répondre à votre question est la suivante: si nous croyions qu'une loi semblable pouvait effectivement être mise en œuvre, nous nous empresserions d'en recommander l'adoption, mais l'expérience que nous avons eue sur ce continent avec la prohibition de l'alcool, nous montre très clairement que l'imposition d'une interdiction dans ce domaine aurait peu de chance d'être concluante.

[*Text*]

I should also like to address Senator Bonnell's question. We received over the past few days some preliminary information relative to the effect of the launching of major advertising campaigns for tobacco, particularly in Japan, Taiwan and other countries where, in fact, there was no previous cigarette advertising. The increase in consumption is very dramatic.

Finally, I think we are looking with a great deal of interest at the advice and information that we are receiving from social scientists who point out that they feel that the prohibition and elimination of advertising, *per se*, will be a major contribution toward the efforts of making smoking in public and exposing others to smoke socially unacceptable.

Regardless of all of the efforts to date in terms of advice provided by physicians, the bottom line is that we have every reason to believe that smoking is becoming socially unacceptable and that that has been the most significant factor in the marked reduction in smoking over the past two years.

The Chairman: Senator Bosa has the last question for this group.

Senator Bosa: I stopped smoking some 20 years ago. I started when I was in kindergarten. My colleagues and myself used to pick up butts, and we would break them up and make cigarettes with newspapers. I smoked for approximately 35 years, and then gave up smoking, as I said, 20 years ago, not because I was afraid of getting lung cancer, but because I was running out of cigarettes all the time.

When I urge some of my acquaintances and friends to give up smoking, they tell me that they have been smoking for 20 or 30 years and nothing has happened to them. Are there any statistics that show that it is helpful if a person gives up smoking after having smoked for a number of decades, or that people become immune to cancer by that time?

Dr. Roberts: There is certainly evidence, and I will ask Dr. Bartlett to address that question.

Dr. Bartlett: Several things happen there. First, if you have smoked for 20 years you have some emphysema. Everybody does. If you use a sensitive enough test to measure it, everybody has some emphysema.

When you quit, the risks do not disappear immediately. The risk of a heart attack goes down very, very quickly—within months—but the risk of lung cancer persists for five years and perhaps even as long as ten years. You cannot relax for certain for five years, and probably even ten years, after you have quit smoking.

Senator David: What is worse, dying ten years after of lung cancer or dying within a few months of coronary thrombosis?

Dr. Bartlett: That would be a tough choice.

Dr. Roberts: It is difficult to make black and white decisions in a grey world.

[*Traduction*]

J'aimerais maintenant revenir sur la question du sénateur Bonnell. Nous avons reçu, il y a quelques jours, certains renseignements préliminaires sur les effets du lancement de campagnes de publicité d'envergure en faveur des produits du tabac, en particulier au Japon, à Taïwan et dans d'autres pays où la publicité des cigarettes était jusqu'ici tout à fait inexistante. L'augmentation de la consommation a été phénoménale.

Enfin, je pense que nous portons un grand intérêt aux conseils et aux renseignements que nous transmettent les sociologues. Selon eux, la prohibition et l'élimination de la publicité comme telles contribueront grandement aux efforts déployés jusqu'ici pour rendre l'usage du tabac en public et l'exposition à la fumée des autres socialement inacceptables.

Même sans tenir compte de tous les conseils prodigués jusqu'ici par les médecins, il reste que nous avons toutes les raisons de croire que le tabagisme est devenu socialement inacceptable; c'est d'ailleurs ce qui expliquerait en grande partie que l'usage du tabac ait tellement diminué au cours des deux dernières années.

Le président: Le sénateur Bosa a une dernière question à poser à ce groupe.

Le sénateur Bosa: J'ai arrêté de fumer il y a une vingtaine d'années. J'avais commencé lorsque j'étais à l'école. Mes amis et moi-même ramassions les mégots pour nous faire des cigarettes avec du papier journal. J'ai fumé pendant environ 35 ans, puis j'ai arrêté, comme je vous l'ai dit, il y a une vingtaine d'années, non parce que j'avais peur du cancer du poumon, mais parce que j'étais toujours à court de cigarettes.

Lorsque j'exhorte certaines de mes connaissances et certains de mes amis à cesser de fumer, ils me répondent qu'ils fument depuis 20 ou 30 ans et qu'il ne leur est rien arrivé. Y a-t-il des statistiques prouvant qu'il peut être bénéfique pour une personne qui a fumé pendant des dizaines d'années d'arrêter de fumer, ou si cette personne est déjà immunisée contre le cancer?

M. Roberts: Il en existe sans doute et je vais laisser le docteur Bartlett répondre à cette question.

M. Bartlett: Il y a plusieurs points à prendre en considération ici. D'abord, si vous avez fumé pendant une vingtaine d'années, vous faites un peu d'emphysème. Personne n'y échappe. Si vous utilisez un test suffisamment précis pour le mesurer, vous allez constater que quiconque a fumé pendant autant d'années fait un peu d'emphysème.

Lorsque vous cessez de fumer, les risques ne disparaissent pas du jour au lendemain. Les risques de crise cardiaque diminuent très très rapidement—en quelques mois—mais les risques de cancer du poumon demeurent pendant cinq et parfois même dix ans. Vous ne pouvez être absolument certain avant cinq ans et probablement pas avant dix ans, une fois que vous avez cessé de fumer.

Le sénateur David: Qu'est-ce qui est le pire: mourir dix ans après d'un cancer du poumon ou mourir quelques mois plus tard d'une thrombose coronarienne?

M. Bartlett: C'est un choix difficile.

M. Roberts: Rien n'est vraiment ni noir ni blanc lorsqu'il s'agit de vie ou de mort.

[*Text*]

The Chairman: Thank you, gentlemen, for your presentation. It is very enlightening.

I would like to ask a personal question. I received a note from a member of the committee telling me that if some members of the committee are pressing to pass the bill as fast as possible, it is to save their chairman. Being a smoker, and 71 years of age, how long do I have left if we pass the bill? I was only joking. Now that you know I am a smoker, you will understand when I say that I did not like your slides.

Our next witnesses are from the Canadian Lung Association. They are Dr. Peter McLeod and Mr. Les McDonald. Without further introduction, I will ask them to make their presentation, following which members of the committee may have questions to ask.

Mr. Les McDonald, Director of Health Education, Canadian Lung Association: It is a great pleasure for the Canadian Lung Association to be represented here. We appreciate this opportunity to speak in support of Bill C-51. We have been following this since it began, and we are happy to see that is has moved along to this point.

Dr. Peter McLeod will be our spokesman this evening on behalf of the Canadian Lung Association. Dr. McLeod has practised chest medicine for over 20 years in Montreal and Ottawa. He is presently Chief of the Respiratory Division at the Ottawa Civic Hospital and is an associate professor of medicine at the University of Ottawa. Dr. McLeod is a former secretary of the Canadian Thoracic Society, which is the medical advisory body to the Canadian Lung Association, and is also a past president of the Ontario Thoracic Society.

Dr. Peter McLeod, Chief, Respiratory Division, Ottawa Civic Hospital: Senators, I thank you for this opportunity to speak to you and to present the Canadian Lung Association brief.

The Canadian Lung Association, and its provincial and local lung associates across Canada, support Bill C-51, which will ban all forms of tobacco product advertising and promotion. We have actively supported Bill C-204 and are also pleased with its progress.

We support total ban because we believe tobacco advertising is detrimental to the efforts of the Canadian government, the provincial governments, medical and other health agencies in all of their efforts to combat health and sickness due to cigarette smoking.

We are the Christmas Seal people. The Canadian Lung Association is Canada's oldest voluntary health organization, dedicated to the promotion of respiratory health. Since the release of the U.S. Surgeon General's report on smoking and health in 1964, we have all known that there is conclusive scientific evidence which links cigarette smoking as a major cause of illness and death. In fact, it is the single leading cause of illness and death in the developed countries. That was a quotation from the president of the WHO.

[*Traduction*]

Le président: Messieurs, je vous remercie de votre exposé. Il nous a permis d'apprendre beaucoup de choses.

J'aimerais vous poser une question personnelle. Un membre du Comité m'a remis une note dans laquelle on me dit que certains membres du Comité tentent de faire adopter le projet de loi le plus rapidement possible pour sauver leur président. Je suis en effet un fumeur. Mais comme j'ai 71 ans, combien de temps me reste-t-il donc? Je n'étais pas sérieux. Maintenant que vous savez que je suis un fumeur, vous comprendrez pourquoi je n'ai pas aimé vos diapositives.

Nos prochains témoins, le docteur Peter McLeod et M. Les McDonald, font partie de l'Association pulmonaire du Canada. Sans autre préambule, je leur cède la parole. Après leur exposé, les membres du Comité poseront peut-être quelques questions.

M. Les McDonald, directeur du programme d'éducation en matière de santé, Association pulmonaire du Canada: Nous sommes très heureux d'être ici et de pouvoir, au nom de l'Association pulmonaire du Canada, donner notre appui au projet de loi C-51. Nous suivons les progrès de cette mesure législative depuis ses débuts, et il nous fait plaisir de constater qu'elle s'est rendue à la présente étape.

Le Dr Peter McLeod sera ce soir le porte-parole de l'Association pulmonaire du Canada. Le Dr McLeod a été spécialiste des voies respiratoires pendant plus de 20 ans à Montréal et à Ottawa. Il est actuellement chef du département des troubles respiratoires de l'Hôpital Civic d'Ottawa, et professeur agrégé à la faculté de médecine de l'Université d'Ottawa. Le Dr McLeod a déjà été secrétaire de la Société canadienne de thoracologie, laquelle est le bras consultatif médical de l'Association pulmonaire du Canada, président de la *Ontario Thoracic Society*.

Dr Peter McLeod, chef, département des troubles respiratoires, Hôpital Civic d'Ottawa: Sénateurs, je vous remercie de nous avoir permis de comparaître et de vous présenter le mémoire de l'Association pulmonaire du Canada.

L'Association pulmonaire du Canada ainsi que les associations pulmonaires provinciales et locales de tout le Canada appuient le projet de loi C-51, lequel vise à interdire toute forme de publicité en faveur des produits du tabac. Nous avons également donné notre appui au projet de loi C-204 et nous sommes heureux de constater les progrès réalisés à ce chapitre.

Nous sommes en faveur d'une interdiction totale parce que, à notre avis, la publicité sur les produits du tabac va à l'encontre des efforts déployés par le gouvernement canadien, les gouvernements provinciaux, les organisations médicales et les organismes de santé pour lutter contre les maladies attribuables à l'usage du tabac.

La Société du timbre de Noël, c'est nous. Notre Association est le plus vieil organisme de santé bénévole du Canada. Nous militons en faveur de la santé des voies respiratoires. Depuis que le chirurgien en chef des États-Unis a publié son rapport sur l'usage du tabac et la santé en 1964, nous savons tous que des preuves scientifiques indiscutables établissent que l'usage du tabac est une cause importante de maladies et de décès. En réalité, la consommation de tabac est la première cause de maladies et de décès dans les pays développés. Cette affirma-

[*Text*]

Since 1984, the Canadian Lung Association has been part of the battle against smoking. We were a founding member of the Canadian Council on Smoking and Health. In the early 1970s the Canadian Lung Association initiated National Non-Smoking Week in Canada. By 1975 this sponsorship was turned over to the Canadian Council on Smoking and Health in order to promote wider participation by both government and non-government organizations. Annually, the observation of National Non-Smoking Week culminates in Weedless Wednesday, which is now a national event.

The Lung Association family embraces the eleven provincial and territorial organizations with 49 offices, 90 professional staff personnel, and we conduct a wide range of health awareness programs designed to increase knowledge about the respiratory system, about the lungs, how they work, what can happen to them, and how to keep them well.

Additionally, the Canadian Lung Association sponsors research into respiratory disease. Last year the lung associations in Canada spent over $3.8 million in health promotion programs and programs in school health education. None of this money was spent on paid advertising but in the development and implementation of community programs. These funds were contributed largely from Christmas Seal donations received from 700,000 Canadians. Furthermore, we have hundreds of volunteers working for the local, provincial and national lung associations on community programs. One of our main thrusts is to influence people not to start smoking, or, if they have already started, to quit. Our particular emphasis is directed at youth. However, everyone is included in this design.

Although all lung association education and information programs about lung health do not deal exclusively with the health hazards of cigarette smoking, it is very difficult to discuss lung health or illness without reference to cigarette smoking. As a chest physicians, I would have a lot less work to do if no one smoked.

I would like briefly to outline some of our health education activities that are directed to the prevention and control of lung disease so that you will see that the Lung Association has a definite interest and a vital concern about the messages directed to the public which are detrimental and counter-productive to the preventive messages against cigarette smoking. Last year, the Lung Association introduced the Respiratory System and Annotated Graphic Resource. This is a teaching package of transparencies and factual material to assist educators in teaching about the respiratory system to over one million Canadian students in grades four to six. This resource is also being used by hospitals for patient teaching and self-help. Nationally we produce 76 English items and 43 French items dealing with lung health for distribution by provincial and

[*Traduction*]

tion nous vient du président de l'Organisation mondiale de la santé.

Depuis 1984, l'Association pulmonaire du Canada lutte contre l'usage du tabac. L'Association est l'un des membres fondateurs du Conseil canadien sur le tabagisme et la santé. De plus, au début des années 70, l'Association a instauré la Semaine nationale des non-fumeurs au Canada. En 1975, nous avons remis cette responsabilité au Conseil canadien sur le tabagisme et la santé afin de permettre aux organisations gouvernementales et non gouvernementales de participer davantage à cette activité. À chaque année, la Semaine nationale des non-fumeurs atteint son apogée lors du Mercredi sans tabac, qui est devenu un événement national.

L'Association pulmonaire du Canada regroupe onze organisations provinciales et territoriales, soit 49 bureaux et 90 professionnels. Nous offrons une vaste gamme de programmes de sensibilisation dans le domaine de la santé pour faire connaître davantage le système respiratoire, les poumons, la façon dont ceux-ci fonctionnent, ce qui leur arrive et comment les garder en santé.

En outre, l'Association pulmonaire du Canada consacre une partie de ses fonds à la recherche sur les maladies respiratoires. Ainsi, l'an dernier, les diverses associations pulmonaires canadiennes ont consacré plus de 3,8 millions de dollars à des programmes de promotion de la santé et à des programmes édcatifs. Cette somme d'argent a été entièrement utilisée pour élaborer et mettre en œuvre des programmes communautaires et non pour de la publicité payée. Elle provenait principalement des dons envoyés par 700 000 Canadiens dans le cadre de la campagne pour le timbre de Noël. En outre, des centaines de bénévoles travaillent à ces programmes communautaires pour les associations pulmonaires locales et provinciales et pour l'association nationale. Nous tentons principalement d'inciter les gens à ne pas commencer à fumer ou, si c'est déjà fait, à renoncer à cette habitude. Bien que nous tentions tout particulièrement d'atteindre les jeunes, nous n'oublions personne.

Même si tous les programmes d'éducation et d'information de l'Association ne portent pas uniquement sur les méfaits du tabac, il est très difficile d'aborder la question de la santé ou des maladies pulmonaires sans faire référence au tabagisme. En tant que spécialiste des voies respiratoires, je travaillerais beaucoup moins si personne ne fumait.

J'aimerais vous faire connaître quelques-unes des activités que nous offrons dans le domaine de la santé afin de prévenir et de contrôler les maladies pulmonaires. Vous pourrez constater que l'Association s'intéresse énormément à la publicité destinée au public, car elle nuit aux messages contre l'usage du tabac. L'an dernier, l'Association pulmonaire du Canada a présenté une série de documents et de diapositives sur le système respiratoire et les ressources graphiques. Ces outils de travail ont été préparés à partir de données factuelles pour aider les éducateurs à faire connaître le système respiratoire à plus d'un million d'écoliers canadiens de 4e, 5e et 6e années. Les hôpitaux s'en servent également pour informer leurs bénéficiaires et leur permettre de se débrouiller. À l'échelle nationale, nous produisons 76 documents en anglais et 43 en français et

[*Text*]

local lung associations to schools, community groups and interested individuals. We also make available 35 items from the American and Swiss counterparts of the Canadian Lung Association, and these materials contain the widest range of anti-smoking material produced and distributed by any organization in Canada. They include booklets, pamphlets, posters and educational videos.

We have also, through provincial lung associations, developed innovative anti-smoking programs directed to youth and specific groups within the general population. I would like to give you a few examples. The Ontario Lung Association has an important program to its components delivered by each of the local lung associations called "Lungs are for Life". That is a school program and is based on respiratory health promotion and smoking prevention. It is designed so that different parts of that program have something for every grade from kindergarten to grade 12.

There is a French-language program for teachers of grades four and five called "Le tabac, pas le tabac", which was developed by the Quebec Lung Association and is in constant use in the Quebec school systems. There is another slide-tape program "Monego" which is produced in France, in French, and is available for young people between the ages of five and twelve.

In Alberta, there are five program coordinators who are volunteers trained to go out to 980 schools and to give presentations throughout Alberta. They worked out of Edmonton, Calgary and Lethbridge and reached over 30,000 Alberta students ranging from kindergarten to grade 12, although again focusing on grades four to six which we think are the most vulnerable ages for this message.

Last year, the health hazards of smokeless tobacco were emphasized by the New Brunswick Lung Association in its continuing awareness program. This extra program thrust was made possible through federal government funding of summer students. The B.C. Lung Association has increased its public health education activities by expanding its school program and, in the last year, it gave presentations through volunteeers to over 100,000 students. During those presentations, they were talking about lung disease and prevention, with the emphasis on the health hazards of cigarette smoking.

Through a grant from Health and Welfare Canada, the Manitoba Lung Association developed a smoking cessation program called "Freedom Now" targeted towards adolescents and, after a successful evaluation, plans are underway to offer this nationally. Other provinces and territories are offering similar activities aimed at hundreds of thousands of Canadians, young and old, again with the emphasis on the future smokers or people who might become future smokers.

[*Traduction*]

nous les distribuons, par l'entremise des associations pulmonaires provinciales et locales, aux écoles, aux groupes communautaires et aux particuliers intéressés. Nous mettons également à la disposition de ceux-ci 35 documents qui proviennent des associations pulmonaires américaines et suisses. L'Association pulmonaire du Canada offre ainsi le plus grand nombre de documents contre l'usage du tabac produits et distribués par une organisation canadienne. On y retrouve notamment des brochures, des affiches et des vidéos éducatifs.

Nous avons également, avec l'aide des associations pulmonaires provinciales, élaboré des programmes anti-tabac novateurs qui sont destinés aux jeunes et à des groupes particuliers de la population. J'aimerais vous en donner quelques exemples. La *Ontario Lung Association* a mis sur pied un important programme diffusé par chacune des associations pulmonaires locales appelé «Lungs are for life». Il s'agit d'un programme éducatif qui vise à promouvoir la santé des voies respiratoires et à décourager la consommation de tabac. Ce programme comporte plusieurs volets de façon à combler les besoins de tous les étudiants, de la maternelle à la 12e année.

Pour sa part, l'Association pulmonaire du Québec offre un programme en français pour les enseignants de 4e et 5e années appelé «Le tabac, pas le tabac». Ce programme est maintenant utilisé de façon permanente dans les écoles du Québec. Nous disposons également d'un montage de diapositives sonorisé intitulé MONEGO, produit en France pour les francophones. Ce diaporama est destiné aux jeunes de 5 à 12 ans.

En Alberta, cinq coordonnateurs de programme bénévoles ont reçu une formation pour visiter 980 écoles et faire des exposés dans toute la province. Ils sont ainsi allés à Edmonton, Calgary et Lethbridge et ils ont parlé à plus de 30 000 étudiants albertains de la maternelle à la 12e année. Les coordonnateurs concentraient toutefois leur attention sur les écoliers de 4e, 5e et 6e années car, à notre avis, c'est à cet âge que les écoliers sont le mieux en mesure de comprendre notre message.

L'an dernier, dans le cadre de son programme de sensibilisation permanent, l'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick a souligné les méfaits du tabac à chiquer sur la santé. Ce nouvel objectif à pu être atteint grâce aux fonds versés par le gouvernement fédéral pour la création d'emplois d'été pour étudiants. De son côté, la *B.C. Lung Association* a élargi l'éventail de ses activités en matière de sensibilisation du public en offrant un programme éducatif plus complet. Ainsi, l'an dernier, les bénévoles affiliés à cette association ont fait des exposés devant plus de 100 000 étudiants sur les maladies pulmonaires et leur prévention, en soulignant les méfaits du tabac.

Une subvention du ministère de la Santé et du Bien-être social a permis à la *Manitoba Lung Association* d'instaurer un programme de renoncement au tabac intitulé «Freedom Now» destiné aux adolescents. En raison du succès remporté par ce programme, on prend actuellement les mesures nécessaires pour l'offrir à l'échelle nationale. D'autres provinces et territoires exercent des activités semblables et tentent d'atteindre des centaines de milliers de Canadiens, jeunes et moins jeunes, en mettant l'accent sur les fumeurs ou ceux qui pourraient le devenir.

[*Text*]

I would now like to present our stand for a complete ban on advertising and promotion of tobacco products. There are a number of reasons for this. Firstly, we are an active member of the National Program to Reduce Tobacco Use in Canada. This is a coalition of a number of federal and provincial government agencies and other health organizations, and its goals are as follows: To protect the health and rights of non-smokers; to prevent smoking onset among youth and to help current smokers to quit. Among the strategies that have been developed to this end is legislation, and one of the leading legislative actions proposed is: "A prohibition of direct and indirect advertising, promotion and sponsorship of tobacco products."

This legislation banning tobacco advertising and promotion is recognized as an essential component of a public campaign to reduce the use of tobacco and its insidious effects on the smoker. Its importance has been recognized by a number of informed organizations. For example, the American Public Health Association in 1986 adopted a policy statement opposing any form of media advertising of tobacco products and of other forms of promotion of tobacco products. This policy statement on advertising and promotion of tobacco products was adopted by the American Public Health Association in recognition of a number of facts, many of which you have heard earlier in the presentation made by the Canadian Medical Assocation. That presentation commented that tobacco products constitute one of the most serious threats to public health. They cause annually die prematurely due to cigarette-related diseases.

This same American Public Health Association also recognized that cigarette advertising is frequently deceptive in its association of smoking with good health, youthful vigour and social and professional success. It also recognized that the tobacco industry and the media have not voluntarily controlled their deceptive and distorted advertising, nor have they retrained from marketing tobacco products. In fact, the radio and television cigarette advertising ban has permitted the tobacco industry to concentrate its advertisements in the print media and to promote tobacco use through awards, free samples and sponsorship of sporting and cultural events. The print media's reliance on tobacco advertising revenue may have diminished coverage of the hazards of tobacco use in the same media. Advertising and promotion of tobacco products are contrary to the efforts to promote public health and achieve a smoke-free society.

Other responsible medical and health organizations, such as the CMA, the Canadian Cancer Society and the Canadian Public Health Association also support this position. National and international health leaders—the Honourable Jake Epp, Dr. Gustav Mahler, Director General of WHO, the U.S. Sur-

[*Traduction*]

J'aimerais maintenant vous faire connaître notre position. Nous souhaitons, pour un certain nombre de raisons, que toute publicité en faveur des produits du tabac soit interdite. La première raison qui explique notre attitude, c'est que nous adhérons énergiquement au Programme national de lutte contre le tabagisme. Ce programme a l'appui d'un certain nombre d'organisations gouvernementales fédérales et provinciales et d'autres organsimes de santé. Ces objectifs sont les suivants: protéger la santé et les droits des non-fumeurs, empêcher les jeunes de commencer à fumer et aider les fumeurs à abandonner cette habitude. L'adoption de mesures législatives à cet effet constitue l'une des alternatives qui s'offrent à nous pour y arriver. L'une des mesures essentielles que nous aimerions voir adopter est la suivante: une interdiction de toute forme de publicité, de promotion et de parrainage, direct ou indirect, en faveur des produits du tabac.

Beaucoup reconnaissent que le document législatif visant à interdire la publicité en faveur des produits du tabac est un élément essentiel de la campagne de sensibilisation qui a pour but de diminuer la consommation de tabac et ses répercussions néfastes sur le fumeur. De nombreuses organisations bien informées ont admis son importance. Ainsi, en 1986, la *American Public Health Association* a adopté un énoncé de principe pour signaler qu'elle s'opposait à toute forme de publicité en faveur des produits du tabac, qu'elle ait lieu dans les médias ou ailleurs. La *American Public Health Association* a adopté cet énoncé de principe pour reconnaître certains faits dont plusieurs vous ont été signalés plus tôt dans l'exposé présenté par l'Association médicale canadienne. Dans son exposé, cette association a en effet affirmé que les produits du tabac constituaient l'une des plus graves menaces pour la santé publique, car ils causaient des maladies qu'il serait autrement possible d'éviter. D'après des données canadiennes, plus de 35 000 Canadiens meurent prématurément chaque année à la suite de maladies liées à l'usage du tabac.

La *American Public Health Association* a également précisé que la publicité en faveur des produits du tabac était souvent trompeuse, car elle associait la consommation de tabac à une bonne santé, à la vigueur de la jeunesse et aux succès remportés sur les plans social et professionnel. En outre, elle affirmait que l'industrie du tabac et les médias n'avaient pas contrôlé volontairement leurs messages trompeurs et qu'ils n'auraient pas cessé de commercialiser les produits du tabac. En réalité, l'interdiction qui a touché la publicité présentée à la radio et à la télévision a permis à l'industrie du tabac de concentrer ses efforts sur la presse et de promouvoir la vente de ses produits en remettant des prix et des échantillons gratuits ainsi qu'en commanditant des manifestations sportives et culturelles. La presse compte tellement sur les revenus qu'elle tire de ce type de publicité qu'elle a peut-être accordé une couverture moindre aux méfaits du tabac. La publicité en faveur des produits du tabac nuit aux efforts déployés pour promouvoir la santé publique et pour en arriver à une société «sans fumée».

D'autres organisations médicales et organismes de santé responsables, comme l'Association médicale canadienne, la Société canadienne du cancer et l'Association canadienne de santé publique, appuient cette position. Des dirigeants nationaux et internationaux dans le domaine de la santé — soit

[*Text*]

geon General, Dr. Everett C. Coop—also support a total ban on tobacco product advertising and promotion.

Last year, the Sixth World Conference on Smoking and Health held in Tokyo recommended that all forms of tobacco advertising, sponsorship and any other direct and indirect form of promotion in all media be banned in all countries. Honourable senators, we are in good company.

Our second reason for advocating Bill C-51 is that we do not believe the claim made by the tobacco industry that its advertising is not an attempt to encourage people to smoke but rather to switch brands. We think they are aimed at encouraging people to smoke. Their ads are directed at youth who are deciding to smoke or not to smoke. They are not directed at established middle-aged smokers and in getting them to change brands.

In December 1987, a feature story in *The Globe and Mail* discussed tobacco advertising in Japan. Japan is one of the few countries that still permits television and radio advertising of tobacco products. Millions are spent annually on advertisements. Yet one company has a total monopoly on tobacco sales in Japan. Why do they spend millions to persuade smokers to switch brands when they are selling all the brands?

Two years ago, it was reported in *Lancet*, one of the leading medical journals in the world, that tobacco companies in ten nations had monopolies and yet continued to advertise. I suggest, Mr. Chairman, that if the tobacco industry's claim that advertising is intended only to compete for brand share and not to persuade people to take up smoking, then the tobacco industry is unique in not being interested in aggregate growth.

The third reason why the Canadian Lung Association supports Bill C-51 and its ban on all forms of tobacco advertising and promotion is that we believe tobacco advertising is a source of misinformation and miseducation to the public on the hazards of smoking. Despite overwhelming evidence that has related ill health to tobacco smoking, the tobacco industry maintains that the association is controversial. Last year at the annual meeting of Imasco Ltd., the parent company of Imperial Tobacco Limited, the retiring Imasco chairman stated that no direct casual relationship between lung cancer or other diseases and tobacco use has been proved.

This attitude of the tobacco industry was further demonstrated before the House of Commons legislative committee on Bill C-204 on November 24 of last year when industry and company representatives stated:

> . . . the role, if any, that tobacco or smoking plays in the initiation and the development of lung cancer or the other

[*Traduction*]

l'honorable Jake Epp; le docteur Gustav Mahler, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé; et le docteur Everett C. Coop, chirgugien en chef des États-Unis — se sont également prononcés en faveur d'une interdiction totale de ce type de publicité.

Les participants à la sixième Conférence mondiale sur l'usage du tabac et la santé, qui a eu lieu à Tokyo l'an dernier, ont recommandé d'interdire partout dans le monde tous les types de publicité, de promotion et de parrainage, directs ou indirects, en faveur des produits du tabac dans les médias. Honorables sénateurs, nous ne sommes pas les seuls à lutter.

La deuxième raison qui nous invite à appuyer le projet de loi C-51, c'est que nous ne croyons pas l'industrie du tabac lorsqu'elle affirme que sa publicité ne vise pas à inciter les gens à fumer mais plutôt à leur faire adopter une nouvelle marque. Pour notre part, nous pensons que les messages ont pour but d'encourager les gens à fumer. L'industrie tente d'atteindre les jeunes qui en sont rendus à décider s'ils fumeront ou non. Cette publicité n'est pas destinée aux personnes d'âge moyen qui fument déjà ni à les faire changer de marque.

En décembre 1987, un article publié dans le *Globe and Mail* portait sur la publicité en faveur des produits du tabac au Japon. Ce pays est en effet l'un des seuls pays au monde qui permettent encore qu'on annonce ces produits à la radio et à la télévision. Des millions de dollars sont dépensés annuellement pour ces messages publicitaires, bien qu'une seule société ait le monopole dans ce pays. Pourquoi les Japonais consacrent-ils donc des millions de dollars pour persuader les fumeurs de changer de marque si la société vend toutes les marques?

Il y a deux ans, un article de *Lance*, l'une des revues spécialisées en médecine les plus importantes au monde, affirmait qu'un tel monopole existait dans 10 pays et que les sociétés visées continuaient à promouvoir la vente de leurs marchandises. Monsieur le président, il me semble que si l'industrie du tabac dit vrai lorsqu'elle déclare annoncer ses produits uniquement pour faire concurrence aux autres sociétés et non pas pour persuader les gens de commencer à fumer, alors elle est la seule à ne pas vouloir prendre de l'expansion!

La troisième raison pour laquelle l'Association pulmonaire du Canada appuie le projet de loi C-51, c'est parce qu'elle croit que toutes les formes de publicité en faveur des produits du tabac sont des sources de désinformation relativement aux méfaits du tabac. Malgré des preuves qui établissent de façon incontestable un lien entre la mauvaise santé et l'usage du tabac, l'industrie soutient que ce lien est discutable. L'an dernier, lors de la réunion annuelle de la société Imasco Ltée, la société mère d'Imperial Tobacco Ltée, le président sortant d'Imasco a déclaré qu'aucun lien direct de cause à effet n'avait été établi entre le cancer du poumon ou d'autres maladies et la consommation de tabac.

L'industrie a encore une fois adopté cette attitude lorsqu'elle a comparu devant le comité législatif de la Chambre des communes chargé d'étudier le projet de loi C-204, le 24 novembre 1987. Ses représentants ont alors déclaré

> que rien ne prouvait encore que les produits du tabac ou le tabagisme donnaient le cancer du poumon ni qu'ils acti-

[*Text*]

diseases associated with smoking is still an unresolved issue.

It is frightening and disturbing that the content and format of some $70 million of advertising directed to the public, particularly our youth, is approved, fashioned or directed by people with such a misunderstanding of the facts or, perhaps, blindness to proven scientific facts relating to public health.

Mr. Chairman, if we are to be successful in increasing public knowledge about the risks of tobacco use, then we must neutralize misleading advertising. The Canadian Lung Association believes that can only be done through a legislated ban such as by way of Bill C-51.

I am sure that others supporting the progressive actions of this bill have, or will have, explored with the committee other glaring irregularities of the tobacco industry such as claims that it is not targeting youth and women; not attempting to present smoking as being acceptable, desirable or glamorous; and not being an influence on discouraging reporting of the smoking-health issue by publications that accept tobacco advertising. Other people will be dealing with those issues.

I would like to say a few final words about the tobacco industry and sponsorship.

The Canadian Lung Association is concerned that Bill C-51 could be further watered down to allow indefinite brand sponsorship of sports and cultural activities.

The tobacco industry would have us believe that brand sponsorship is essential to amateur sports. The following quotation is taken from a brochure distributed nationally by the Canadian Tobacco Manufacturers Council. It states:

> With tobacco brand sponsorship outlawed, organizations such as the Royal Canadian Golf Association, Tennis Canada, the Canadian Equestrian Federation, and many major opera companies, dance companies, theatre companies and symphony orchestras could lose up to $10 million a year in sponsorship grants. All in all a heavy price to pay for ineffective legislation.

They say "could lose" rather than "will lose." We suppose that *could* happen. The whole tone of that brochure is to suggest dire consequences for the sports and cultural activities of Canadians if Bill C-51 goes through.

The CLA believes that alternative funding is available or will be available for support of sports and cultural groups previously funded by tobacco interests. A few years ago, when tobacco advertising was banned on subway cars in Toronto, there was a great hue and cry from the advertising agencies suggesting that such a ban would impose a hardship on them and financially penalize the Toronto Transit Commission. If you ride the Toronto subway today you will see that all the space is sold.

Mr. Chairman, we are aware of other issues involved with Bill C-51, but we have chosen to deal primarily with the coun-

[*Traduction*]

vaient celui-ci ou une autre maladie associée à l'usage du tabac.

Il est très inquiétant de savoir que le contenu et la présentation de messages publicitaires d'une valeur de quelque 70 millions de dollars destinés au public, et tout particulièrement à nos jeunes, sont approuvés, conçus ou dirigés par des gens qui ne comprennent pas du tout la réalité ou qui, peut-être, refusent de la voir.

Monsieur le président, si nous voulons que le public connaisse mieux les méfaits du tabac, nous devons mettre un terme à la publicité trompeuse. Selon l'Association pulmonaire du Canada, la seule façon d'y arriver, c'est d'interdire ce genre de publicité, ce à quoi prétend le projet de loi C-51.

Je suis convaincu que les autres partisans de ce projet de loi ont déjà examiné ou examineront avec le Comité les autres affirmations loufoques de l'industrie du tabac, comme celles selon lesquelles l'industrie ne tente ni atteindre les jeunes et les femmes ni de prétendre que l'usage du tabac est acceptable, souhaitable ou fascinant, et qu'elle n'a rien à voir avec le fait que les publications diffusant ce type de publicité sont moins portées à publier des articles sur l'usage du tabac et la santé. D'autres personnes aborderont ces questions.

J'aimerais encore dire quelques mots au sujet de l'industrie du tabac et du parrainage.

L'Association pulmonaire du Canada craint que le projet de loi C-51 soit encore édulcoré de façon à permettre le parrainage de manifestations sportives ou culturelles.

L'industrie du tabac tente de nous faire croire que le parrainage est essentiel au sport amateur. Le passage qui suit est tiré d'une brochure distribuée à l'échelle nationale par le Conseil canadien des fabricants de produits du tabac.

> Si la loi interdit le parrainage, des organismes tels que l'Association royale de golf du Canada, l'Association canadienne de tennis, la Fédération équestre canadienne et un grand nombre de compagnies d'opéra et de danse, de troupes théâtrales et d'orchestres symphoniques importants pourraient perdre jusqu'à 10 millions de dollars par année. Il s'agit là d'un prix très élevé pour une loi inefficace.

Notez bien qu'on lit «pourraient perdre» et non «perdront». Nous présumons donc que cela «pourrait» arriver. Cette brochure veut nous laisser croire que l'adoption du projet de loi C-51 aura des conséquences désastreuses pour les manifestations sportives et culturelles.

L'Association pulmonaire du Canada est d'avis qu'il est possible, ou qu'il sera possible, d'aller chercher ailleurs les fonds nécessaires à ces activités, auparavant financées par l'industrie du tabac. Il y a quelques années, lorsque la publicité en faveur des produits du tabac a été interdite dans les wagons de métro de Toronto, les agences de publicité ont affirmé à cor et à cri qu'une telle interdiction leur ferait connaître de dures épreuves et nuirait financièrement à la Commission de Transport de Toronto. Si vous prenez le métro à Toronto aujourd'hui, vous verrez que tous les espaces publicitaires sont occupés.

Monsieur le président, nous savons que le projet de loi C-51 soulève d'autres questions, mais nous avons décidé de nous

[*Text*]

ter effect of tobacco advertising and promotion on community health by not only the Canadian Lung Association but the federal government, provincial governments and other health organizations.

We believe that tobacco smoking is a leading public health issue. We also believe that the tobacco industry blindly ignores the established facts about tobacco risks and that the advertising and promotion done by the industry is misleading and hypocritical. The only way this can be controlled is by stopping it. The Canadian Lung Association most strongly supports the ban on all forms of tobacco advertising and promotion as embodied in Bill C-51.

Senator David: I found that the first six pages of your brief express exactly what I think about the education of young people in terms of preventing smoking and all of the diseases related to smoking. I want to congratulate your association for such a tremendous effort.

I have the feeling that this effort has already paid some dividends. I would like you to tell me what is the percentage diminution of smokers in Canada over the last ten years which would be compatible with your effort?

Dr. McLeod: I believe that in the last ten years the number of Canadians who smoked fell from 49 per cent down to 35 per cent. These are approximate figures.

Senator David: Ten years ago there was advertising of cigarettes. Do you not feel that this healthy figure is a result of programs and education such as those conducted by you in schools all over Canada?

Dr. McLeod: We like to share in the credit with this reduction. It is not good enough. There are still 35,000 Canadians each year dying prematurely. More teenage girls are smoking today than smoked ten years ago and we are not capturing the youth. I feel that the reason we are not is because our efforts are being neutralized by this unethical advertising.

Senator David: What age are you referring to when you call someone a "youth?"

Dr. McLeod: I would suggest up to the early or mid-20s.

Senator David: In all of our discussions we have spoken of women, children and young people, and I think it is very important to know what age levels we are speaking of.

You say in your brief that tobacco advertising is banned on television and radio in Canada.

Dr. McLeod: Yes.

Senator David: In terms of your children, do you think they read a lot of magazines, or are they more influenced by television than any other type of media?

Dr. McLeod: I can only give you a personal reaction. There are magazines around our house, which are delivered free of charge, that contain tobacco advertising. There are magazines to which we subscribe that contain tobacco advertising. People go to sporting events and they see that events are sponsored by tobacco companies. These sporting events are also televised. They know that the tobacco industry plays an active role in the

[*Traduction*]

occuper principalement des effets négatifs que, selon l'Association pulmonaire du Canada, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et d'autres organismes de santé, la publicité en faveur du tabac a sur la santé publique.

À notre avis, l'usage du tabac joue un rôle capital sur la santé publique. Nous croyons également que l'industrie du tabac fait semblant de ne pas connaître les preuves relatives aux méfaits du tabac et que sa publicité est trompeuse et hypocrite. La seule façon de remédier à la situation, c'est en mettant fin à ce type de publicité. L'Association pulmonaire du Canada appuie énergiquement une interdiction de toute forme de publicité en faveur des produits du tabac, comme le prévoit le projet de loi C-51.

Le sénateur David: Les six premières pages de votre mémoire expriment exactement ce que je ressens quant à l'information qu'il faut donner aux jeunes pour les empêcher de fumer et leur faire connaître les maladies liées à l'usage du tabac. Je désire féliciter votre association pour l'énorme tâche qu'elle a accomplie.

J'ai l'impression que vos efforts ont déjà donné des résultats. Pouvez-vous me dire dans quelle mesure la diminution du nombre de fumeurs au Canada depuis dix ans est imputable à vos efforts?

M. McLeod: Je crois qu'au cours des dix dernières années, le nombre de fumeurs au Canada est tombé de 49 p. 100 à 35 p. 100. Ce sont des chiffres approximatifs.

Le sénateur David: La publicité sur le tabac existait il y a dix ans. Ne croyez-vous pas que cette baisse est attribuable aux genres de programmes de sensibilisation qui sont offerts dans les écoles au Canada?

M. McLeod: Nous aimons bien penser que nos efforts y sont aussi pour quelque chose. Mais cela ne suffit pas. Il y a encore 35 000 Canadiens qui meurent prématurément tous les ans. On compte plus de jeunes fumeuses aujourd'hui qu'il y a dix ans. Nous avons du mal à rejoindre les jeunes. Je crois que nos efforts sont neutralisés par cette publicité contraire à l'éthique.

Le sénateur David: Lorsque vous parlez de «jeunes», à quel groupe d'âge faites-vous allusion?

M. McLeod: Jusqu'au début ou au milieu de la vingtaine.

Le sénateur David: Dans nos discussions, nous avons parlé des femmes, des enfants et des jeunes. Je crois qu'il est très important de savoir à quel groupe d'âge nous faisons allusion.

Vous dites dans votre mémoire que la publicité sur le tabac est interdite à la télévision et à la radio au Canada.

M. McLeod: Oui.

Le sénateur David: Croyez-vous que vos enfants lisent beaucoup de revues ou ne sont-ils pas plus influencés par la télévision que par n'importe quel autre type de média?

M. McLeod: Je ne peux vous parler que de mon expérience personnelle. Nous avons, chez nous, des revues que nous recevons gratuitement et qui contiennent de la publicité sur le tabac. Nous sommes aussi abonnés à des revues qui diffusent également ce genre d'annonces. Les gens qui assistent à des événement sportifs voient que ces événements sont parrainés par des fabircants de tabac. Ces événements sont également

[*Text*]

promotion of a number of sporting and cultural events, as well as promoting the image of vitality and success and all of the other adjectives Dr. Pipe used earlier.

Senator David: But, at the same time as advertising is going up, the number of smokers is going down.

Do you relate the increase in advertising to the increase in women smokers? Is that a special case? Is that due to education? What has been the difference over the past ten years? Men are going downward and women are going upward. Are you sure that the only relation to that fact is advertising?

Mr. McDonald: Mr. Chairman and senator, I think we are all aware that there are certainly more advertisements in magazines, and in the print media, directed to females than there were previously. This, some people feel, has a connection, but I believe we want to stress that when we talk about an anti-smoking program there are many important components to it. We point out the illness to help people with cessation programs, to do many things. One of the components of a successful program is to have a ban on advertising so that people, when they are exposed to anti-smoking and good lung and health messages, are not questioning them by saying: "Well, if it is so important that we should not smoke, why do we see all of this advertising?" We feel that the banning of advertising is an important and essential component of an overall community program.

Senator Bosa: Is Canada a country of smokers? Approximately 35 per cent of the population of Canada smoke cigarettes. How do we stand in relation to other countries? Does Canada lead in this regard?

Dr. McLeod: We are near the top in cigarette consumption on a per capita basis. I believe there are seven or eight countries ahead of us, but Canadians are heavier smokers than Americans. The Americans are one notch below us.

Senator Bosa: Do you have any statistics on percentages of people smoking in countries where there is open advertising and people smoking in countries where they do not allow advertising?

Dr. McLeod: I do not have that data.

Mr. McDonald: I do not have that with me, senator, but we can certainly obtain that for you. Again, I would emphasize that this whole thing is not just advertising; the banning of advertising of tobacco products by a country is just one component of the program. The rest of it would depend on how energetic the country is with the other parts of the anti-smoking program. But we can certainly obtain some figures for you.

Senator Bosa: That might be helpful.

Senator Robertson: Did I just hear you say that our consumption is higher than the Americans?

[*Traduction*]

télédiffusés. Ils savent que l'industrie du tabac parraine activement plusieurs activités sportives et culturelles et qu'elles cherchent à promouvoir, dans ses annonces, l'image de santé et de succès et tous les autres adjectifs que M. Pipe a utilisé plus tôt.

Le sénateur David: Mais le nombre de fumeurs diminue alors que la publicité sur le tabac, elle, s'intensifie.

D'après vous, existe-t-il un lien entre cette intensification et la hausse enregistrée dans le nombre de fumeuses? S'agit-il d'un cas exceptionnel? L'éducation y est-elle pour quelque chose? Quel écart a-t-on observé au cours des dix dernières années? Le nombre de fumeurs diminue alors que celui des fumeuses augments. Croyez-vous que la publicité sur le tabac est seule responsable de cette situation?

M. McDonald: Monsieur le président et monsieur le sénateur, nous savons tous qu'il y a, aujourd'hui, beaucoup plus d'annonces publicitaires dans les revues, dans la presse écrite, qui sont destinées aux femmes que dans le passé. Certaines personnes y voient un lien, mais nous tenons à vous faire remarquer que le programme anti-tabac couvre plusieurs aspects. Nous mettons l'accent sur les méfaits du tabac pour, entre autres, aider les gens à cesser de fumer. Pour que notre programme soit un succès, il faut que la publicité soit interdite afin d'éviter que les gens, lorsqu'ils sont exposés à la publicité anti-tabac et aux annonces qui mettent l'accent sur l'importance d'être en bonne santé, ne se demandent pas puisqu'il est si important de cesser de fumer, à quoi rime toute cette publicité? Nous estimons que l'interdiction de la publicité constitue un aspect important et essentiel d'un programme global communautaire.

Le sénateur Bosa: Le Canada est-il un pays de fumeurs? Environ 35 p. 100 de la population du Canada fume des cigarettes. Comment notre situation se compare-t-elle à celle d'autres pays? Le Canada vient-il en tête de liste à cet égard?

M. McLeod: Nous sommes l'un des pays où la consommation de cigarettes, par habitant, est l'une des plus élevées. Je crois que nous sommes devancés par sept ou huit pays, mais les Canadiens sont de plus gros fumeurs que les Américains qui nous suivent de très près.

Le sénateur Bosa: Connaissez-vous le pourcentage de personnes qui fument dans les pays où la publicité sur le tabac est admise et dans les pays où elle ne l'est pas?

M. McLeod: Je n'ai pas ces données.

M. McDonald: Je n'ai pas ces renseignements en main, sénateur, mais nous pouvons les obtenir pour vous. Encore une fois, je tiens à signaler que la publicité n'est pas le seul facteur qui entre en ligne de compte. L'interdiction de la publicité sur les produits du tabac ne constitue qu'un aspect du programme. Le reste dépend de la façon dont le pays s'efforce de mettre en application les autres éléments du programme anti-tabac. Mais nous pouvons assurément vous obtenir des données là-dessus.

Le sénateur Bosa: Cella pourrait être utile.

Le sénateur Robertson: Avez-vous dit que la consommation de cigarettes au Canada est plus élevée qu'aux États-Unis?

[*Text*]

Dr. McLeod: I believe they are very close, but there is a difference of a fraction per cent.

Senator Robertson: Are there any bans on advertising in the media in the United States?

Mr. McDonald: I think the situation there is about the same as here, with regard to the electronic media.

Senator Robertson: I do not know of anyone who doubts the importance of not smoking. The concern in this legislation is just on advertising. Suppose that a ban on advertising does not work? Then where do we turn?

Dr. McLeod: The Canadian Lung Association, along with federal and provincial governments, is not going to stop all of the other efforts at educating the public. This is just one important element in a long-term goal to achieve a smoke-free Canada.

Senator Robertson: In that long-term effort, are there commitments from federal and provincial associations that they will increase their expenditures and efforts in this regard?

Mr. McDonald: I would certainly say that the consensus from the federal government, through the leaders in the national program, to reduce the use of tobacco in Canada—and also the provincial governments and the eight or nine leading health organizations: the Cancer Society, the Lung Association, the Heart Association, the Canadian Public Health Association, the CMA, Physicians for a Smoke-Free Canada, which is the anti-smoking group—is to increase the effort. We hope that we are coming to the point where we are getting down to the hard-core smokers. I do not know of any group or individual playing a leading part in this battle against smoking who would suggest that we should ease off, or who are saying, for instance, that "Since there is a ban on advertising we can ease off on something else." Certainly, we would want to strengthen our effort more than ever.

Senator Robertson: I hope this works. I am a firm believer in education.

Mr. McDonald: That is where the major thrust is, senator.

Senator Haidasz: In lauding and applauding your efforts to have the public decrease its use of tobacco products, I should like to know what you are doing to bring about a decrease in smoking among doctors, nurses and in hospitals? I have been to many hospitals and have seen patients and visitors smoking. I visited a chest diseases ward in a hospital and found that almost all of the nurses were smoking. How do you explain that?

Dr. McLeod: I do not think nurses smoke any more, on average, than other groups.

Senator Haidasz: They smoke much more than doctors, and both are members of the same health team.

Dr. McLeod: I would guess that the percentage of Canadians doctors who smoke is less than 5 per cent.

[*Traduction*]

M. McLeod: Elle est à peu près égale, l'écart étant d'une fraction de pourcentage.

Le sénateur Robertson: La publicité sur les produits de tabac dans les médias est-elle interdite aux États-Unis?

M. McDonald: Ils en sont au même point que nous en ce qui concerne les médias électroniques.

Le sénateur Robertson: Je ne connais personne qui doute de l'importance de cesser de fumer. Ce projet de loi ne vise que la publicité. Que ferons-nous si cette interdiction ne porte pas de fruits?

M. McLeod: L'Association pulmonaire du Canada, le gouvernement fédéral et les provinces n'arrêteront pas de sensibiliser le public à ce sujet. Il ne s'agit là que d'un des aspects importants d'un objectif à long terme, qui est de parvenir à un Canada sans fumée.

Le sénateur Robertson: Les associations fédérales et provinciales se sont-elles engagées, dans le cadre de cet objectif à long terme, à consacrer plus de fonds et d'efforts à cette question?

M. McDonald: Je dirais que le gouvernement fédéral, par l'entremise des responsables du programme national visant à réduire la consommation de tabac au Canada, les gouvernements provinciaux et les huit ou neuf grandes associations de santé—la Société canadienne du cancer, l'Association pulmonaire, la Fondation des maladies du cœur, l'Association canadienne de santé publique, l'AMC, les Médecins pour un Canada sans fumée, un groupe anti-tabac—se sont entendus pour accroître leurs efforts. Nous espérons avoir réussi à sensibiliser les fumeurs invétérés aux méfaits du tabac. Je ne connais aucun groupe ni aucune personne jouant un rôle clé dans cette lutte qui soient prêts à affirmer que nous devrions ralentir nos efforts en disant: «Puisque la publicité est interdite, nous pouvons réduire les efforts que nous déployons dans d'autres domaines. Je crois que nous voudrions plutôt les redoubler.

Le sénateur Robertson: J'espère que cela marchera. Je suis en faveur des programmes de sensibilisation.

M. McDonald: C'est l'aspect le plus important, madame la sénatrice.

Le sénateur Haidasz: J'aimerais vous féliciter pour les efforts que vous avez déployés en vue d'encourager le public à diminuer sa consommation de produits du tabac. J'aimerais maintenant savoir comment vous comptez diminuer cette consommation chez les médecins, les infirmières et dans les hôpitaux? J'ai insisté beaucoup d'hôpitaux où il y avait des patients et des visiteurs qui fumaient. J'ai visité un service des maladies pulmonaires dans un hôpital, où presque toutes les infirmières fumaient. Comment expliquez-vous cela?

M. McLeod: Je ne crois pas que les infirmières fument en moyenne, plus que n'importe quel autre groupe.

Le sénateur Haidasz: Elles fument beaucoup plus que les médecins et font partie de la même équipe de travailleurs.

M. McLeod: Je crois qu'il y a moins de 5 p. 100 des médecins qui fument au Canada.

[*Text*]

Dr. Haidasz: That is correct; it is 4 per cent—but nurses are well above that.

Dr. McLeod: All we can do is keep educating and hoping that they will not be influenced by advertising; also that Bill C-51 is passed in order to assist this effort.

Senator Haidasz: What has your association done to tell hospital officials not to permit smoking inside their buildings?

Dr. McLeod: There are organizations that are actually being spiritually assisted by the Canadian Lung Association. The Physicians for a Smoke-Free Canada is one organization that is actively campaigning to have hospitals declared smoke-free areas. That group was, I believe, influential in helping the Ottawa General Hospital in this city become a smoke-free hospital.

I work at the Civic Hospital and we were not as successful there, but the battle is not over.

The Chairman: Thank you for your presentation. You have contributed to our decision process. Hopefully it will go in the right direction.

Nos prochains témoins sont de la Société pour la liberté des fumeurs; un son de cloche que nous n'avons pas encore entendu de façon très bruyante jusqu'à maintenant. Je leur souhaite la bienvenue, non pas à cause de leur idéologie mais tout simplement par courtoisie. Je ne prends pas position, comme président, sur l'idéologie des témoins que nous entendons. A tout événement je leur souhaite, au nom de tout le comité, la bienvenue.

Le président du groupe, M. Michel Bédard, va lui-même se charger de présenter ceux qui l'accompagnent et de partager le temps entre la présentation même de leur mémoire et le temps des questions. C'est à vous-même, monsieur Bédard, de décider si la période de présentation sera plus ou moins longue, laissant plus ou moins de temps à la période de questions puisque le temps total est de l'ordre de 45 minutes. Cela dit, monsieur Bédard, la parole est à vous.

M. Michel Bédard, président de la Société pour la liberté des fumeurs: Je vous remercie, monsieur le président. Je remercie tous et chacun des membres de ce comité de bien vouloir nous entendre.

Je m'appelle Michel Bédard, je suis le président de la Société pour la liberté des fumeurs. C'est un organisme qui ne tient aucunement à ce que les gens commencent à fumer. C'est un organisme qui ne tient pas davantage à ce que les gens cessent de fumer. C'est tout simplement un organisme qui entend, dans toute la mesure du possible, défendre, protéger la liberté de fumer. Mais, bien entendu, la liberté responsable de fumer. Principalement donc celle qui fait preuve de courtoisie à l'égard des tiers.

Ce soir pour m'accompagner au moment de cette présentation, je vous présente monsieur André Raynauld que plusieurs d'entre vous connaissent je présume, il est économiste et ancien président du Conseil économique du Canada.

[*Traduction*]

Le sénateur Haidasz: C'est exact, 4 p. 100, mais le pourcentage des infirmières qui fument est bien supérieur à ce chiffre.

M. McLeod: Tout ce que nous pouvons faire, c'est de continuer à sensibiliser les gens, à cette question en espérant qu'ils ne seront pas influencés par la publicité et que le projet C-51, une fois adopté, viendra faciliter les choses.

Le sénateur Haidasz: Quelles mesures votre association a-t-elle prises pour conseiller aux autorités des hôpitaux d'interdire au public de fumer dans leurs établissements?

M. McLeod: Il y a des organismes qui sont conseillés par l'Association pulmonaire du Canada. Les médecins pour un Canada sans fumée ont fait campagne dans les hôpitaux pour que l'usage de la cigarette soit interdit dans ces établissements. Ce groupe, d'après moi, a réussi à convaincre l'hôpital général d'Ottawa d'adopter cette ligne de conduite.

Je travaille à l'hôpital Civic, mais la campagnen'a pas connu autant de succès là-bas. Toutefois, nous poursuivons notre lutte.

Le président: Je vous remercie de votre exposé, qui nous est fort utile. J'espère qu'il nous aidera à prendre les bonnes décisions.

Our next witnesses represent the Société pour la liberté des fumeurs, a group that has not been very vocal up until now. I want to welcome them, not because of their ideology, but simply as a matter of courtesy. Mind you, as Chairman, I do not take a stand on the ideology of the witnesses appearing before this committee. But I would like to welcome them, nevertheless.

The head of the group, Mr. Michel Bédard, will introduce the people who are here with him, make the presentation and answer questions. It's up to you, Mr. Bédard, to decide how you want to proceed and how much time you want to allow for questions, since you have 45 minutes in all. You may proceed now.

Mr. Michel Bédard, President of the Société pour la liberté des fumeurs: Thank you, Mr. Chairman. Thank you, members of the committee, for agreeing to hear what we have to say.

My name is Michel Bédard and I am the President of the Société pour la liberté des fumeurs. Our organization is not recommending that people take up smoking. Nor are we advocating that people give up smoking. We simply want to defend and protect as best we can an individual's right to smoke, to act responsibly. We advocate respect for other people's rights.

With me here tonight is Mr. André Raynauld whom I gather many of you know. He is an economist and the former head of the Economic Council of Canada.

[*Text*]

Monsieur François Lacasse est également économiste à l'Université du Québec à Hull. Maître Me Denis Sauvé, avocat, est conseiller de la Société pour la liberté des fumeurs en matière légale. Quant à Maître Pierre Deschamps, directeur du Centre de recherches en droit à l'Université McGill dont la présence était annoncée, il n'a malheureusement pas pu se joindre à nous ce soir.

Nous avons présenté un mémoire devant le comité législatif de la Chambre des communes à propos du Projet de loi C-51. A ce moment-là, nous en avions fait tenir une copie aux différents sénateurs à titre de rappel, pour faciliter les choses à tout le monde, nous vous avons de nouveau fait tenir une copie de ce mémoire. Cependant, comme nous avons été prévenus relativement tard et que les délais qui nous étaient impartis, ne nous permettaient plus de rédiger de nouveau le mémoire, il est entendu que certaines sections de ce mémoire doivent être comprises comme référant, par exemple, à la numérotation du projet de loi tel qu'il se trouvait à l'époque à la Chambre des communes. De même que, bien entendu, dans ce mémoire, certains éléments ne sont pas pris en compte puisqu'ils ont été ajoutés à l'occasion d'amendements apportés à ce projet de loi. Cependant, quant au fond, le mémoire nous semble toujours conservé sa pertinence tant du point de vue proprement légal que du point de vue de l'impact économique.

Il va sans dire que l'angle que nous adoptons pour étudier toute cette question du Projet de loi C-51, c'est l'angle des gens que nous représentons, les quelque 7,500 adhérants que nous avons d'un bout à l'autre du pays et qui sont généralement des fumeurs, quoique certains soient non fumeurs et qui, de toute façon, sont donc des gens qui croient en la liberté responsable et en la nécessité de la protéger.

Maître Denis Sauvé fera quelques remarques sur certains aspects plus proprement juridiques. Ensuite, monsieur François Lacasse fera d'autres remarques sur quelques aspects proprement économiques. Après quoi, nous serons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions dans la mesure, bien sûr, où nous le pourrons.

I would like to thank you for receiving us tonight, and I will ask Mr. Denis Sauvé to make his presentation.

Maître Denis Sauvé, conseiller de la Société pour la liberté des fumeurs: Merci. Monsieur le président, honorables sénateurs, j'aimerais attirer votre attention sur quelques commentaires seulement. Je ne veux pas reprendre ici la partie légale du mémoire qui a déjà été déposé. J'ai quatre remarques à faire qui sont assez succinctes.

Premièrement, j'aimerais vous faire part que je trouve que le projet de loi est une mesure coercitive qui semble être un dirigisme qui n'est peut-être pas des plus acceptable dans notre société démocratique. Je pense que l'on doit laisser une large part de bon sens aux citoyens. On ne doit pas imposer à quiconque une façon de voir ou un objectif à atteindre. Je vous dis ceci parce que, à la lecture même de l'objet du nouveau projet de loi parce que dans la première version on ne l'avait pas, mais à l'article 3 lorsque l'on lit cet objet, on s'aperçoit que c'est un objet, dont le but visé est extrêmement important. On y fait référence et l'on dit:

[*Traduction*]

Mr. François Lacasse is also an economist with the University of Quebec at Hull. Mr. Denis Sauvé is an attorney and legal adviser to the Société pour la liberté des fumeurs. Mr. Pierre Deschamps, also an attorney, is the Director of the Legal Research Centre at McGill University. He was scheduled to appear with us, but unfortunately was unable to be here.

We submitted a brief to the House of Commons Legislative Committee on Bill C-51. At that time, we sent copies to a number of senators. However, to facilitate matters and as a reminder, we have again distributed copies of our brief. But since we only found out at the last minute that we were going to be testifying, we didn't have to draft a new brief. Therefore some parts refer to the sections contained in the initial version of the bill tabled in the House of Commons. The brief also does not take into account certain elements and amendments which have since been made to the draft legislation. However, in essence the brief is still relevant from both a legal and economic standpoint.

There is no question that where Bill C-51 is concerned, we have taken an approach that reflects the position of the people who we represent, of our approximately 7,500 supporters across the country. These individuals are for the most part smokers, although some are not. Generally speaking, they are people who believe in one's freedom to act in a responsible manner and in the need to protect this freedom.

Mr. Denis Sauvé will comment briefly on some of the legal aspects of this matter. Lastly, Mr. François Lacasse will focus on some economic considerations. Then we will gladly answer all of your questions, if we can.

J'aimerais vous remercier de nous avoir donné l'occasion de comparaître ce soir. Je demanderais à M. Denis Sauvé de présenter son exposé.

Mr. Denis Sauvé, Adviser to the Société pour la liberté des fumeurs: Thank you. Mr. Chairman, honourable senators, I would just like to make a few comments. I don't want to review the legal section of the brief that was tabled. I will limit myself to making four specific comments.

Firstly, I want to say that in my opinion, the bill is a coercive measure and is not very acceptable in our democratic society. I believe we should leave good sense in the hands of citizens. We should not impose a type of behaviour or specific objectives on them. I say this because in the bill, the purpose is clearly state in section 3. This is extremely important, since this was not in the initial version. Section 3 reads as follows:

[*Text*]

La présente loi a pour objet de s'attaquer, sur le plan législatif, à un problème qui, dans le domaine de la santé publique, est grave, urgent et d'envergure nationale et, plus particulièrement:«

On décrit ensuite les items précis. Il me semble que dans notre société l'éducation, l'instruction, les mises en garde sont beaucoup plus à être appropriés que de légiférer, ce qui va, d'une façon, s'imposer à la volonté et au libre choix des parties.

La première idée que j'ai eue lorsque j'ai regardé l'objet du présent projet de loi, ça a été de me dire: si c'est si grave que cela, comment se fait-il que le projet de loi vise à enrayer une publicité et non pas le produit lui-même? C'est la première question que je me suis posée à titre de consommateur. Comment se fait-il que l'on tente d'interdire une publicité sur un produit qui est encore légal ou qui est utilisé par plus de sept millions de citoyens au Canada, mais l'on dit: ça ce n'est pas grave. L'on dit: ça c'est dangereux. Mais, par contre, tout ce que l'on va faire c'est d'interdire la publicité.

Deuxièmement, à titre de consommateur et de procureur, si tel est le cas, si les preuves sont à la portée, pourquoi ne pas les divulguer? Pourquoi ne pas les étaler? Pourquoi ne pas en faire part à la population et celle-ci prendra les mesures qui lui conviennent. On ne peut pas imposer notre volonté. Pourquoi est-ce que dans le projet de loi, au lieu de s'attaquer à la publicité, l'on ne s'attaque pas au noeud du problème? Si l'on ne le fait pas, je me dis que peut-être que l'on a pas tout à fait les preuves. Peut-être que l'on se base sur des hypothèses. Est-ce que c'est, «équitable» pour un gouvernment ou pour une assemblée législative de vouloir agir de cette façon?. Je pense que la transparence doit jouer. S'il existe des preuves, comme le suggère ce projet de loi-là, alors on doit les étaler afin que tout le monde puisse en prendre connaissance.

Troisièmement, je remarque, à l'article 4, paragraphe 3, que l'on semble traiter de deux façons différentes les gens ou les corporations. Que l'on soit citoyen canadien ou que l'on ne soit pas citoyen canadien. Si je suis canadien, je remarque à cet article-là, que je ne pourrai pas faire de publicité. Par contre, le projet de loi spécifie clairement une belle exception: si je suis un étranger je pourrai faire de la publicité. Ce n'est peut-être pas tout à fait dans le domaine légal mais je vais me poser la question quand même: quels seront les effets économiques d'une telle exception? La première idée qui me vient à l'esprit c'est qu'il me semble que l'on ne traite pas nos citoyens avec autant de clémence que l'on va traiter les étrangers.

Quatrièmement, il me semble que la liberté d'expression tant en matière commerciale qu'en matière civile ou autre, a été largement reconnue de notre société. Je pense que l'on ne doit pas d'aucune façon brimer cette liberté. Il faut plutôt faire de l'éducation, faire le contre-poids mais non pas prendre des mesures coercitives. Je vous remercie.

M. François Lacasse, économiste à l'Université du Québec à Hull: Monsieur le président, honorables sénateurs, je résumerai simplement les principales conclusions de l'étude économique que nous avons conduite qui portait sur un point très précis, c'est-à-dire, de répondre à la question: Qu'est-ce que l'on sait aujourd'hui en économique sur l'impact de la publicité?

[*Traduction*]

The purpose of this Act is to provide a legislative response to a national public health problem of substantial and pressing concern and, in particular:

it goes on to list specific objectives. In my opinion, it is far more appropriate in our society to stress education and caution than it is to legislate an activity which comes down to a matter of personal choice.

My first thought when I read the purpose of the bill was: well, if it's that serious, why is the aim of the bill to ban advertising, rather than the product itself? As a consumer, that was my fist question. Why are they trying to ban the advertising of a product that is still legal and is used by more than seven million Canadians? They say the product is a health hazard, but then they only try to ban the advertising of that product.

Secondly, as a consumer and lawyer, my feeling is that if the product is a health hazard, where's the evidence and why not let the public in on the facts? Why not inform the public and then let it decide? The government cannot impose its will on the people. Why does the bill focus on advertising rather than attack the problem head on? My feeling is that perhaps the government doesn't have the necessary proofand is basing its actions on hypotheses. Is it fair, then, for a government or a legislative assembly to act in this manner? I believe that the facts should be stated clearly. If the government has proof, as this bill suggests, it should inform the public.

Thirdly, I see that in section 4(3), individuals and corporations seemed to be treated in two different ways. Pursuant to this provision, Canadian citizens are prohibited from advertising tobacco products. However, there is one very clear exception. The provisions of the bill do not apply to foreigners. This may not be a legal issue, but I still have to wonder what the economic benefits of this exemptions are? The first thing that comes to mind is that the bill is less lenient toward Canadian citizens than toward foreigners.

Fourthly, I thought that our society had recognized freedom of expression in commercial, civil and other areas. I do not believe we should tamper in any way with this freedom. We should concentrate on educating the public, instead of taking coercive action. Thank you.

Mr. François Lacasse, Economist, University of Quebec at Hull: Mr. Chairman, honourable senators, I would simply like to summarize the main findings of an economic study that we carried out on a very specific issue. We asked the question, how does advertising affect today's economy?

[*Text*]

C'est l'unique question que l'on s'est posée avant de s'attaquer aux conclusions sur la cigarette proprement dite. Là-dessus rappelons tout simplement que les économistes ont commencé à s'intéresser sérieusement à la publicité aux alentours de 1950. Donc, l'on peut dire qu'il y a 40 ans de recherches dans ce domaine-là qui sont disponsibles aujourd'hui et que nous avons passées en revue. La question que l'on s'est posée dès 1950, est au fond la question qui est encore d'actualité, à en juger par le débat autour du Projet de loi C-51. On s'est demandé: dans quelle mesure la publicité était-elle capable de faire changer les préférences des gens et de leur faire consommer un bien qu'autrement ils ne consommeraient pas?

Cela a été le point de départ des travaux empiriques, sur des études sérieuses sur ce sujet-là.

Quarante ans plus tard, ce que l'on constate, c'est la chose suivante: il y a eu peut-être entre 40 et 50 études empiriques, soigneuses et rigoureuses de faites sur des produits aussi différents que les voitures, les lunettes, les cigarettes, l'alcool, la bière, le vin, les céréales et j'en passe. Sur toutes ces études, sans aucune exception qui seraient aujourd'hui acceptées, dans aucun cas on a été capable de détecter que la publicité avait augmenté la consommation du bien en question. C'est-à-dire, et au fond ça rejoint le sens commun le plus banal, le fait que Ford et Toyota fassent de la publicité va faire augmenter la demande des Fords et des Toyotas. Peut-être, s'ils la font bien ou mieux l'un que l'autre. C'est assez improbable de penser qu'il y a des gens qui avaient décider de ne pas acheter de voiture, qui vont en acheter une de plus. L'on peut prendre un exemple encore plus évident et de plus de sens commun: la publicité, pour ne pas trop faire de réclames, de Steinberg ou de Loblaws est très improbablement capable, et toutes les études montrent qu'il n'en est rien, qu'elle ne peut pas faire augmenter la demande pour la nourriture. Elle va faire augmenter le magasinage chez Loblaws et Steinberg mais non pas la quantité de nourriture que l'on va ingérer.

Alors, c'est là une conclusion extrêmement nette, par le vide, dans le sens qu'il n'y a aucun cas, que ce soit pour les lunettes, pour les caméras et les voitures où l'on a trouvé que la demande avait augmenté. A cela il n'y a qu'une seule exception.

La seule exception qui nous ramène aux considérations et aux conclusions très contemporaines de l'économique en matière de publicité, c'est que la publicité est le véhicule privilégié pour faire augmenter la consommation d'un bien nouveau dont les caractéristiques ne sont pas connues par l'acheteur éventuel.

Ce sont ces conclusions bien concrètes qui ont amené les économistes, au moment où l'on se parle, à conclure que le rôle essentiel de la publicité du point de vue du consommateur, c'était un véhicule d'information. Donc, il ne jouait un rôle important dans la décision de l'achat que dans le cas où le consommateur qui n'avait pas d'autres informations, était limité à cela pour un nouveau bien ou un bien qui avait été modifié.

Maintenant si c'est le cas, comment les économistes expliquent-ils que les compagnies dépensent des sommes énormes pour la cigarette et toutes les autres choses pour faire de la publicité? Là-dessus la réponse qui a été expérimentée et trou-

[*Traduction*]

We asked this question before zeroing in on the particular issue of smoking. Economists first took a serious look at advertising around the 1950s. Thus, we had access to and were able to review 40 years' worth of research into this area. The question raised as early as 1950 is still central to the debate today surrounding Bill C-51. Is advertising capable of influencing public opinion and can it succeed in making the consumer purchase a product that he would not otherwise have bought?

This was the starting point of empirical, in-depth studies into this matter.

Forty years later, we have noted the following: between 40 and 50 in-depth, stringent, empirical studies have been conducted on such varied products as automobiles, eyeglasses, cigarettes, alcohol, beer, wine, cereal, just to mention a few. Not one of these studies found that advertising led to increased consumer demand for the product in question. It's like believing that because Ford and Toyota advertise, the demand for Fords and Toyotas will increase. That may be true, if their advertising is good or better than other companies. However, it is unrealistic to think that people who are not in the market to purchase an automobile will go out and buy one simply because they saw an advertisement. I can give you another, more obvious example: it is highly improbable, and studies have proven it, that Steinberg and Loblaws commercials contribute to an increased demand for food. It might prompt more people to shop at Loblaws and Steinberg, but it won't change the amount of food they consume.

There was not one single instance, whether in the case of eyeglasses, cameras or automobiles, where advertising was found to have prompted a greater demand for a product.

Economists found that advertising can increase the demand for a new product whose characteristics are not well known by the consumer.

They concluded that today, the primary role of advertising, is to inform the consumer. It has an impact on cosumers only when no information was previously available to them, as in the case of a new or improved product.

If this is true, how do economists explain the fact that companies spend vast sums of money to advertise tobacco and other products? The answer to this question can be found by looking at market shares. Tobacco advertising in markets such

[*Text*]

vée dans une série de marchés, dont celui de la cigarette, est que la publicité dans la plupart des marchés où on l'observe et qui ressemble au marché de la cigarette (spécifiquement dans celui de la cigarette que ce soit au Canada, en Grande-Bretagne, en Australie ou aux États-Unis) est le moyen pour les compagnies individuellement de maintenir leur part du marché. Puisque deux tiers du prix d'un paquet de cigarettes sont essentiellement des taxes, il n'y a pas de place pour jouer une stratégie de prix.

Alors, s'il n'y a pas de place pour jouer une stratégie de prix et que si le bien est vieux, très connu et pour lequel l'on ne peut faire que des modifications relativement limitées, à ce moment-là le seul outil concurrentiel qui demeure c'est la publicité. C'est celui qu'on observe.

Ace moment-là, il est tout à fait rationnel et intelligent pour une compagnie de dépenser des sommes énormes pour vendre «sa» marque de cigarettes. Si elle fait de la bonne publicité, meilleure que celle des autres, elle va augmenter effectivement la consommation de «sa» marque mais au dépens d'une autre. L'essentiel de la consommation de cigarettes ne sera pas touché.

Donc, c'est le point essentiel que je voulais signaler. Il y a d'autres points qui sont mentionnés dans le mémoire. Si vous le permettez, je vais tout simplement ajouter une dernière remarque sur un point qui a été modifié depuis que ce texte a été écrit. C'est au sujet de l'article 17, paragraphe *a)* du projet de loi qui prévoit, justement, que le gouvernement pourra autoriser la publicité dans le cas où des produits nouveaux ou des substituts du tabac, présenteraient des dangers moindres pour la santé. Ce qui essentiellement reprend ce que l'économique a dit: essentiellement la publicité sert au niveau de la consommation globale uniquement pour les produits nouveaux.

Là-dessus, je voudrais simplement soumettre que tout généreux et tout bien intentionné qu'il soit cet article me semble d'une application extraordinairement difficile puisque toutes les allégations faites quant aux conséquences sur la santé de l'usage du tabac, se réfèrent à la consommation de très longue durée.

Alors, pour pouvoir juger qu'un produit est moins nocif qu'un autre, il faudrait y avoir une expérience (c'est le gouvernment qui l'autoriserait) de 10, 15 ou 20 ans pour pouvoir juger que ce produit est moins nocif que les autres.

Ceci me semble être un article destiné à rester lettre morte puisque l'on peut difficilement expérimenter un produit si on n'a pas des tnes pour l'expérimenter. C'est le coup de la poule et de l'oeuf. C'est le seul point sur lequel je voulais ajouter une précision au texte que vous avez.

Notre conclusion dans cette étude est qu'à ce moment toute la recherche économique depuis 40 ans dans des pays aussi divers que ceux de l'Europe, en Amérique du Nord et dans certains de l'Extrême Orient, semble établir de façon relativement claire qu'une interdiction de publicité ne modifiera pas plus la consommation ici qu'elle ne l'a fait ailleurs. Elle ne changera rien à la consommation et n'aura pas d'effet sur l'objectif de santé publique qui est visé.

[*Traduction*]

as Canada, Great Britain, Australia or the United States is a means for tobacco companies to keep their share of the market. Since taxes account for two thirds of the price of a pack of cigarettes, there not much room left for pricing strategies.

Therefore, if companies cannot resort to pricing strategies and if the product in question is well established and only limited changes can be made to it, the only competitive tool left is advertising.

This being the case, it is perfectly logical and reasonable for a company to spend vast sums advertising its particular brand of cigarette. If the company's ads are good, it will prompt some people to switch brands. However, the overall number of people who smoke will not be affected.

So that's the essential point I wanted to make. There are other points that are dealt with in the brief. If I may, I will just add one last remark on a point that has been amended since our brief was written. I'm talking about clause 17(a) of the Bill, which provides that the government can authorize advertising in cases where new products, or tobacco substitutes, might pose less risk to health. This basically amounts to what economics tells us: advertising affects overall consumption solely with respect to new products.

I would argue quite simply that however generous and well-intentioned that clause was meant to be, applying it will I think be extraordinarily difficult, since all the allegations about the impact of tobacco use on health refer to use over the very long term.

This means that to decide whether a product is less harmful than some other product, you need a trial period (it's the government that would authorize it) of 10, 15, 20 years to be able to judge whether one product is less harmful than another.

It seems to me that this is a clause that is going to stay a dead letter, since it's hard to test a product if there are no people to try it. It's the chicken and the egg. That's the only point on which I wanted to add some clarification to the text you have.

Our conclusion in this study is that at this time, all the economic research of the past 40 years, in countries as diverse as those of Europe, North America and some in the Far East, seem to establish fairly clearly that banning advertising will not change consumption here any more than it has done in those other countries. It won't change consumption and it won't help achieve the public-health goal that has been set.

[*Text*]

Nous n'en avons pas sur l'objectif visé mais simplement sur un moyen qui, avec toutes les connaissances dont on dispose aujourd'hui, semble clairement inefficace.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie, monsieur Lacasse.

Est-ce que M. Raynauld a quelque chose à ajouter?

M. André Raynauld, consultant, Société pour la liberté des fumeurs: Non, monsieur le président. Peut-être qu'il serait préférable que j'intervienne s'il y a des questions qui portent justement sur la partie économique du mémoire. Je pense que M. Lacasse a résumé l'ensemble du mémoire, à ce moment-ci peut-être qu'il serait préférable de voir qu'est-ce qui vous préoccupe, comme membres du comité, en ce qui concerne ce projet de loi.

Le président: Je vous remercie M. Raynauld.

Alors, la période de questions est ouverte. Le nom du sénateur Marsden est déjà inscrit sur ma liste d'intervenants.

Senator Marsden: I think your explicit argument is absolutely impeccable. It is quite clear that tobacco consumption should be made illegal. I agree with you entirely that this bill does not really get at that. I believe our other witnesses have said that. Other substances have disappeared in the recent past and it is quite clear that in many ways this is quite a silly bill because it does not address that.

I would like to ask why you make these arguments in relation to smoking? The Senate was preoccupied for a long time last year with pharmaceuticals which are legal but not advertised. I do not think you appeared before any of our Senate committees to argue for the freedom of the manufacturers of pharmaceuticals to advertise their products which are quite well known in their generic and other forms. I am puzzled by your appearance on this matter.

M. Bédard: Écoutez, sénateur, je vous dirai premièrement que l'on ne peut pas tout faire.

Nous sommes un organisme né de la préoccupation des fumeurs canadiens qui se voyaient, n'est-ce pas, confinés à toutes sortes de scénarios plus ou moins désagréables pour eux. Nous avons la conviction que les fumeurs ont des droits.

Nous vivons dans une société où il nous semble normal que l'on protège des droits. Nous avons d'ailleurs toujours dit que les droits des non-fumeurs devaient tout aussi adéquatement être protégés que ceux des fumeurs. Dans le cas précis d'une interdiction de la publicité, la motivation fondamentale était la suivante, comme nous l'avons fait valoir déjà devant le comité législatif de la Chambre des communes: si la publicité est interdite, il y a de l'information qui ne se rendra pas aux consommateurs. De façon tout à fait particulière, l'information qui nous préoccupe, c'est celle qui concerne d'éventuels produits nouveaux.

Vous savez comme moi qu'il y a quelques années encore, les consommateurs canadiens fumaient des cigarettes à bouts unis. Depuis lors, ils sont passés très massivement aux cigarettes à bouts filtres. Je crois comprendre qu'il y a un certain accord dans la communauté médicale pour convenir qu'il est proba-

[*Traduction*]

We're not opposed to that goal; our objections are directed solely to the means chosen to achieve it, a means that, with all the knowledge we have now, seems obviously ineffectual.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Lacasse.

Does Mr. Raynauld have anything to add?

M. André Raynauld, Consultant, Société pour la liberté des fumeurs: No, Mr. Chairman. It might be better if I responded to any questions bearing on the economics-related parts of the brief. I think Mr. Lacasse has summed up the brief as a whole. Perhaps at this point it would be better to see what concerns the members of the Committee with respect to the Bill.

The Chairman: Thank you, Mr. Raynauld.

We'll start question period now, then. I already have Senator Marsden's name on my list of speakers.

Le sénateur Marsden: Je crois que votre argument est absolument irréfutable. Il est clair que la consommation de tabac devrait être déclarée illégale. Je crois, comme vous, que ce projet de loi ne vise pas vraiment cet objectif. C'est ce qu'ont dit d'autres témoins. D'autres produits ont été éliminés récemment et il est clair que ce projet de loi est, à bien des égards, tout à fait dérisoire parce qu'il ne s'attaque pas à ce problème.

Je voudrais toutefois savoir quel est le lien entre vos arguments et le fait de fumer? Le Sénat a longuement étudié, l'année dernière, le dossier des produits pharmaceutiques dont la Loi autorise la verte, mais qui ne peuvent faire l'objet de publicité. Je ne crois pas que vous ayez comparu devant un des comités du Sénat pour défendre le droit des fabricants de produits pharmaceutiques de promouvoir leurs produits qui sont bien connus sous leur forme générique et autre. Je trouve bizarre que vous ayez décidé de comparaître sur cette question.

Mr. Bédard: First of all. Senator, we can't do everything.

We are an organization that sprang from the concern of Canadian smokers who saw themselves being hemmed in by all kinds of scenarios they found more or less unpleasant. We believe that smokers have rights.

We live in a society where we think it is normal for rights to be protected. In fact we have always said that the rights of non-smokers should be just as adequately protected as those of smokers. In the specific case of a ban on advertising, the underlying motivation was the following, as we pointed out before the Commons legislative committee: if advertising is banned, there will be information that does not make its way to the consumer. The information that is of special concern to us is that regarding possible new products.

As you know, some years ago *most* Canadian consumers smoked unfiltered cigarettes. Since then they have switched massively to filter-tips. I understand that the medical community generally agrees that there is probably less risk to the consumer from filter-tips than from unfittered cigarettes.

[*Text*]

blement moins risqué de consommer des produits à bouts filtres que des produits à bouts unis.

De la même façon, on est passé de cigarettes à haute teneur en goudron et en nicotine à des cigarettes à faible teneur en goudron et en nicotine. Lorsque l'on regarde ce qui survient dans certains pays où la publicité a été bannie avant que ces nouveaux développements ne surviennent, on constate que les consommateurs de ces pays se trouvent toujours dans la situation qu'ils connaissaient alors.

Si l'on regarde le remaniement qui a été fait, comme le signalait M. Lacasse, à l'article 17 *a)*, cela pose un problème considérable. Les analyses épidémiologiques qui permettraient d'évaluer qu'un produit présente moins de risques qu'un autre, supposeraient que l'on autorise la population à connaître et à consommer ce produit pendant je ne sais pas, 20 ans ou 30 ans, avant qu'on ne puisse porter un jugement.

Or, si comme Me Sauvé le signalait, on ne rend pas illégal ce produit, de toute façon il sera consommé. A ce moment-là, nous croyons que le projet de loi nage dans une contradiction assez étonnante.

Senator Marsden: You have said that, but it does not answer my question.

M. Raynauld: Si vous le permettez, je pensais justement qu'il y a une autre réponse à votre question en ce qui concerne plus particulièrement la partie économique du mémoire.

La réponse est positive. Elle dit qu'effectivement il serait tout à fait dans la logique de ce mémoire et des études économiques qui ont été faites, justement de permettre la publicité sur des médicaments.

Dans le mémoire l'on mentionne déjà que dans ce cas-là les bénéfices, par exemple, de la concurrence des entreprises qui produisent des médicaments génériques, n'ont pas passé au niveau du consommateur, faute, justement de publicité.

Par conséquent, si la question s'était posée en ce moment-là sur la publicité en tant que telle, il aurait été tout à fait logique de dire: oui, il faudra encourager la publicité sur les médicaments de la même façon que l'on pense, nous qu'il faudrait maintenir la publicité sur les produits du tabac.

Senator Haidasz: Where do you find in the Charter of Rights and Freedoms that there is a right to information?

M. Sauvé: Le droit à l'information est le pendant du droit à la liberté d'expression. Si le droit de la liberté d'expression est reconnu, on ne peut pas parler simplement pour parler. Donc, le droit à l'information est implicitement reconnu.

Ce n'est peut-être pas un droit qui est inscrit comme tel mais c'est le pendant. On ne peut pas avoir seulement qu'un côté de la médaille, il faut avoir les deux pour être capable de faire le tout.

Senator Haidasz: So, in your case, advertising is really information; is that correct?

M. Sauvé: A mon sens je vous dirais plus parce que déjà les tribunaux l'ont reconnu.

Four Courts of Appeal in Canada have recognized the same and the main case now before the Supreme Court of Canada is

[*Traduction*]

In the same way, we have gone from cigarettes with a high tar and nicotine content to low tar and nicotine content. When you look at what has happend in certain countries where advertising was banned before these new developments, you see that these changes have not occurred.

If you look at the amendments that have been made, as Mr. Lacasse pointed out, to clause 17(a), they pose a considerable problem. Epidemiological analyses that would make it possible to asses whether one product poses less risk than another presuppose that the population has been allowed to know about and consume that product for I don't know how long—20 years, 30 years—before a judgement can be made.

If, as Mr. Sauvé pointed out, the product is not declared illegal, it will be consumed in any event. That means, it seems to us, that the Bill is entangled in contradictions.

Le sénateur Marsden: C'est ce que vous avez dit, mais cela ne répond pas à ma question.

Mr. Raynauld: With your permission, I was just thinking that there was another possible answer to your question, with respect more particularly to the economics-related part of the brief.

That answer is positive: it would indeed make perfect sense in terms of the brief's logic and that of the economic studies that have been done, to allow drug advertising.

In the brief it notes that the benefits of, for example, competition between firms that produce generic drugs has not been passed along to the consumer, precisely because there is no advertising.

So if the question had been put at that time on advertising as such, it would have been perfectly logical to say, "Yes, drug advertising should also be encouraged, in the same way, we believe, as advertising about tobacco products should be maintained."

Le sénateur Haidasz: où, dans la Charte des droits et libertés, parle-t-on du droit à l'information?

Mr. Sauvé: The right to information is the counterpart of the right to freedom of speech. The right to freedom of speech presupposes that people don't speak just for speaking's sake. So the right to information is implicitly recognized.

It may not be a right that is written down as such, but it follows logically. You can't just have one side of the question, you have to have both to be able to act.

Le sénateur Haidasz: Donc, dans votre cas, la publicité est un moyen d'information?

M. Sauvé: I would indeed because the courts have already recognized it.

Quatre Cours d'appel au Canada sont arrivées à la même conclusion. L'affaire *Irwin* est maintenant devant la cour

[*Text*]

the Irwin case, in which we are now awaiting judgment. The Court of Appeal has said that commercial publicity is . . .

M. Sauvé: C'est un droit de la liberté d'expression. Our courts have already said that and I do not know how we can go beyond that.

Senator Haidasz: Do you think it is an absolute right in a democratic society to promote a product that kills 35,000 Canadians a year and costs $8 billion annually to the Canadian economy?

Mr. Sauvé: I would not say that it is absolute, but I would say, and have said, that if information is available to the Canadian consumer, then why does that information not go out? Why do we not put the emphasis on information instead of saying, "Well, believe me, I know what is good for you." Please do not tell me that. I am old enough to know what I know, what I have to do, and if I do not make a good choice for myself, I will be responsible for that. Do you know something? Then tell me, tell the public.

Senator Haidasz: Earlier this evening we heard a witness say that the Physicians for a Smoke-Free Canada stated that they have documented at least 250 examples of the advertising industry—hired by the tobacco companies—violating voluntary rule 13 of the Canadian Tobacco Manufacturers' Council.

Mr. Sauvé: That I cannot answer because I am not aware of it.

M. Bédard: Je ne sais pas ce que les entreprises du tabac peuvent avoir fait ou n'avoir pas fait. If you have any questions for them, you should ask them.

If they, as corporate citizens, have violated any law, I suppose they should be punished for that. So that is one question. The other question is: What about the social effects of advertising?

Nous avons demandé au docteur Raynauld et à M. Lacasse d'étudier cette question d'un point de vue scientifique. Ce qu'ils disent, c'est ce qui ressort massivement des travaux scientifiques consacrés à cette question.

Dans le cas des produits pour adultes, la publicité n'a pas pour effet d'augmenter la consommation globale. Or, si le but visé est entre autres choses, comme on le prétend, de protéger la santé des canadiens, de l'améliorer, et cetera, on peut supposer que le but ultime est de veiller à ce que la consommation du tabac chute.

Si c'est le cas, augmentez les taxes. Faites passer le prix d'un paquet de cigarettes de 3$ ou 4$, selon les provinces, à 5$, 7$ ou 10$ et la consommation devrait chuter. Il y aura sûrement un peu de contrebande mais cela ne devrait pas neutraliser les effets massifs de la chute qu'une telle hausse des prix entraînerait.

Nous disons tout simplement ceci: Les Canadiens ont, jusqu'à nouvel ordre et auront toujours malgré ce projet de loi, le droit de fumer. Une fois que l'on a admis ceci, tout notre droit, en particulier depuis ces dernières années, tent à confirmer que les consommateurs ont un droit à l'information.

[*Traduction*]

suprême du Canada. Nous attendons de connaître son jugement. les Cours d'appel ont dit que la publicité commerciale est . . .

M. Sauvé: It's a right to freedom of speech. . . . nos tribunaux ont déjà dit cela et je ne sais pas ce que nous pouvons faire de plus.

Le sénateur Haidasz: Croyez-vous qu'une société démocratique ait le droit absolu de promouvoir un produit qui tue 35 000 Canadiens par année et qui coûte 8 milliards de dollars annuellement à l'économie canadienne?

M. Sauvé: Le droit n,est pas absolu mais je dirais que, si l'information existe, pourquoi n,est-elle pas diffusée aux consommateurs canadiens? Pourquoi ne pas mettre l'accent sur l'information plutôt que de dire: «Et bien, croyez-moi, je sais ce qui est bon pour vous.» Ne me dites pas cela. Je suis assez vieux pour savoir ce que je dans faire. Si je choisis de faire quelque chose qui n,est pas bon pour moi, j,en assumerai les conséquences. Si vous savez quelque chose, eh bien, dites-le moi, dites-le au public.

Le sénateur Haidasz: Un témoin nous a dit plus tôt ce soir que les Médecins pour un Canada sans fumée avaient recensé 250 cas où l'industrie de la publicité—embauchée par les fabricants de tabac-avant violé la règle nº 13 du Code d'éthique volontaire du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac.

M. Sauvé: Je ne peux vous répondre parce que je n'ai pas eu connaissance de cela.

Mr. Bédard: I don't know what the tobacco companies may have done or not done. Si vous avez des questions à leur poser, vous devriez le faire.

Si, en tant que personnes morales, elles ont violé une loi, je suppose qu'elles devraient être punies. Voilà pour le première question. La deuxième est la suivante: quelles répercussions la publicité a-t-elle sur la société?

Nous avons demandé au docteur Raynald et à M. Lacasse d'étudier cette question d'un point de vue scientifique. Ce qu'ils disent, c'est ce qui ressort massivement des travaux scientifiques consacrés à cette question.

Dans le cas des produits pour adultes, la publicité n'a pas pour effet d'augmenter la consommation globale. Or, si le but visé est entre autres choses, comme on le prétend, de protéger la santé des canadiens, de l'améliorer, et cetera, on peut supposer que le but ultime est de veiller à ce que la consommation du tabac chute.

Si c'est le cas, augmentez les taxes. Faites passer le prix d'un paquet de cigarettes de 3 $ ou 4 $, selon les provinces, à 5 $, 7 $ ou 10 $ et la consommation devrait chuter. Il y aura sûrement un peu de contrebande mais cela ne devrait pas neutraliser les effets massifs de la chute qu'une telle hausse des prix entraînerait.

Nous disons tout simplement ceci: Les Canadiens ont jusqu'à nouvel ordre et auront toujours malgré ce projet de loi, le droit de fumer. Une fois que l'on a admis ceci, tout notre droit, en particulier depuis ces dernières années, tend à confirmer que les consommateurs ont un droit à l'information.

[*Text*]

Dans le cas du tabac, dans le cas de la bière et dans celui de tas de produits, il y a des annonces qui sont effectivement plus ou moins informatives. Ce n'est pas cela qui nous intéresse en tant que consommateurs de tabac.

Ce qui nous intéresse, ce qui nous préoccupe, ce qui nous paraît même pouvoir être grave du point de vue de la santé publique, c'est le fait qu'un produit susceptible de présenter moins de risques puisse n'être même pas connu de la population qui choisit légalement de fumer.

C'est la seule préoccupation que nous avons.

Senator Haidasz: We were told earlier this evening that the type of information that the tobacco companies are giving to the Canadian public is misleading, confusing and dangerous. Are you for misleading, dangerous and false advertising?

Mr. Bédard: If there is any misleading information, that information should be corrected.

Les consommateurs ont droit à une information aussi adéquate que possible.

Senator Haidasz: But the tobacco companies have failed to compel their advertising companies to give the right information and keep their voluntary rules. Rule 13 of the so-called code of the Canadian Tobacco Manufacturers Council has been violated many, many times, and the health organizations and other non-government organizations that are activists in the health field, especially those fighting tobacco smoking, have asked these advertising companies and the Canadian Tobacco Manufacturers' Council to stop violating their voluntary rule 13; and they have not done that for the past 20 years.

Mr. Lacasse: Just two small points on this intervention.

First, I seem to recall that there are laws in Canada for misleading advertising. So if there is misleading advertising, they should be charged like anybody else. The second point—and I want to come back to very basic questions—on this publicity business is that tobacco companies have been extraordinarily imaginative in fighting each other and trying to steal clients from each other. It is true that some of the ads are pure works of art. They are very good from a professional standpoint.

The whole point is that, while they are doing that with the product, which anybody can experiment with for $3.00, that has no importance on the total consumption of cigarettes because, as I have said, anyone can get the total amount of information he wants out of a cigarette, except for new products, for $3.00. They are just fighting for presence and for market share, and that has nothing to do with changing people from being smokers to non-smokers. You just have to look at the statistics over the past 20 years. The number of people smoking is now dropping like a stone, and that is not because companies have reduced their publicity budgets.

The whole point is that systematic studies of publicity and advertising for cigarettes, corn flakes, wheaties, or whatever, have shown that a product, if it is an old one, can be

[*Traduction*]

Dans le cas du tabac, dans le cas de la bière et dans celui de tas de produits, il y a des annonces qui sont effectivement plus ou moins informatives. Ce n'est pas cela qui nous intéresse en tant que consommateurs de tabac.

Ce qui nous intéresse, ce qui nous préoccupe, ce qui nous paraît même pouvoir être grave du point de vue de la santé publique, c'est le fait qu'un produit susceptible de présenter moins de risques puisse n'être même pas connu de la population qui choisit légalement de fumer.

C'est la seule préoccupation que nous avons.

Le sénateur Haidasz: On nous a dit plus tôt ce soir que les renseignements que les fabricants de tabac diffusent au public canadien sont faux, vagues et dangereux. Êtes-vous en faveur de cela?

M. Bédard: Si on diffuse de faux renseignements, il faut les corriger.

Les consommateurs ont droit à une information aussi adéquate que possible.

Le sénateur Haidasz: Mais les fabricants de tabac n'ont pas réussi à contraindre leurs agences de publicité à diffuser des renseignements exacts et à respecter leurs code d'éthique volontaire. La règle 13 du code du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac a été violée à de très nombreuses reprises et les organismes de protection de la santé ainsi que d'autres organismes non gouvernementaux, plus particulièrement ceux qui luttent contre la consommation des produits du tabac, ont demandé à ces agences de publicité et au Conseil canadien des fabricants des produits du tabac de ne plus enfreindre la règle 13. Or, ils l'enfreignent depuis 20 ans.

M. Lacasse: Je voudrais soulever brièvement deux points à ce sujet.

En premier lieu, je crois me rappeler qu'il y a des lois au Canada interdisant la publicité trompeuse. Quinconque est coupable d'avoir fait de la publicité trompeuse devrait donc faire l'objet de poursuites judiciaires. En deuxième lieu—et je veux revenir ici à la question fondamentale qui nous intéresse—les fabricants de tabac ont fait preuve d'une imagination extraordinaire pour lutter contre leurs concurrents et essayer de ravir leurs clients. Certaines annonces sont en fait de vraies œuvre d'art. Elles sont d'une qualité tout à fait impeccable, professionnellement parlant.

En fait, la publicité en faveur d'un produit comme la cigarette, que quiconque peut se procurer pour trois dollars, n'a pas d'incidence sur sa consommation totale car, je le répète, quiconque veut l'essayer, exception faite de nouveaux produits, peut le faire moyennant la somme de trois dollars. Les fabricants des produits du tabac ne cherchent qu'à se faire connaître et à obtenir une part du marché; cela n'a rien à voir avec le fait de changer les habitudes des fumeurs et des non-fumeurs. Les statistiques des 20 dernières années sont révélatrices à ce sujet. Le nombre des fumeurs est actuellement en chute libre et ce n'est pas du tout parce que les fabricants ont réduit leur budget de publicité.

En effet, des études effectuées systématiquement au sujet de la publicité de produits comme la cigarette ou les céréales ont démontré que, dans le cas de produits facilement accessibles

[*Text*]

experienced easily, and it has no effect other than establishing that a particular company is more successful because it has better publicity than another company; and that's it.

Le président: Puis-je me permettre de poser une question supplémentaire. Sauf erreur, on a constaté que la consommation totale de cigarettes avait diminué au cours des dernières années. Vous venez d'y faire allusion. Tout à l'heure, je ne sais plus si M. Bédard ou son voisin de gauche a indiqué que si l'on voulait réduire la consommation, il faudrait augmenter les taxes. Comme économiste, est-ce que votre hypothèse serait que si la consommation a diminué, c'est principalement dû à l'augmentation du coût des cigarettes plutôt qu'à la publicité sur les dangers de la cigarette parce qu'il y a eu aussi de la publicité sur les dangers de la cigarette.

M. Raynauld: Le point principal c'est que la publicité n'a pas été interdite. On ne peut pas dire que l'interdiction de la publicité a fait chuter la consommation de façon aussi considérable. On constate aussi que dans d'autres pays où la publicité a été interdite, au contraire, la consommation a augmenté de façon remarquable.

Par conséquent, nous estimons que la publicité n'est pas l'instrument par lequel on peut réglementer ou régulariser la consommation globale.

Il y a d'autres facteurs. Les taxes en sont un. C'est peut-être un facteur important. Je ne connais pas d'études qui auraient examiné exactement l'impact de cet impôt particulier sur la consommation globale de cigarettes. Par contre, dans presque tous les cas d'augmentation de taxes, on s'aperçoit souvent que c'est quand même une cause importante, beaucoup plus importante que la publicité de toute façon.

Les études que nous avons examinées pour la préparation de ce mémoire indiquent que la pratique de fumer est reliée à un grand nombre de considérations. Les impôts en sont une de même que le prix. Mais les facteurs de comportement ou de tempérament individuel, les facteurs sociaux, ce qui est bien vu dans la société, ce qui est mal vu dans la société, sont tous des facteurs qui influencent la consommation globale.

Alors nous soutenons que ce projet de loi n'utilise pas le bon instrument pour atteindre les objectifs visés dans le projet de loi et qui ont trait à la santé publique. Au contraire, nous disons que c'est un projet de loi qui va nuire à la santé publique dans la mesure où premièrement, il ne réduit pas la consommation globale et deuxièmement, il peut réduire la consommation d'un produit nouveau.

Donc les taxes sont un facteur mais je ne voudrais pas dire que c'est le seul. Je pense que ce facteur a été plutôt mentionné en passant, on est pas ici pour trouver une solution à ce problème très complexe. Les taxes sont un élément mais il y en a d'autres.

Le sénateur David: Monsieur le président, je voudrais enchaîner avec ce que vient de dire M. Raynauld. Je suis toujours frappé dans la vie par les problèmes de relativité.

Par exemple, on allie les maladies du coeur à la consommation du tabac. On finit par en faire la cause unique des maladies du coeur alors que là aussi, monsieur Raynauld, il y a à peu près 12 facteurs différents. Je ne peux pas nier que le

[*Traduction*]

depuis longtemps sur le marché, la publicité a pour seul effet d'assurer le succès d'un fabricant par rapport à un autre. C'est tout.

The Chairman: I would like to ask one more question. There is every indication that total cigarette consumption has declined in recent years. You just mentioned that. A moment ago, either Mr. Bédard or the gentleman on his left stated that if we wanted to reduce consumption, we should raise taxes. As an economist, would you say that the drop in cigarette consumption was primarily due to higher prices or to publicity about the dangers of smoking, since there has been advertising about that as well.

Mr. Raynauld: The key point is that advertising was not prohibited. That drop in consumption cannot be attributed to a ban on advertising. In fact, it has been found in other countries where advertising was banned that there was a tremendous increase in consumption.

Consequently, we maintain that advertising is not an effective means of regulating total consumption.

There are other factors. Taxes are one of them. They may be a major factor. I don't know of any studies that specifically looked at the impact of this particular tax on total cigarette consumption. On the other hand, in almost every case where taxes were raised, it was found to be an important factor, much more important than advertising anyway.

The studies we reviewed in preparing this brief show that a great many considerations enter into smoking. Taxes and price are two of them. Individual behaviour, individual temperament, social factors, what is considered acceptable in society, what is not considered acceptable in society, are all factors in total consumption.

We maintain that this bill does not use the right means to achieve its public health objectives. On the contrary, we are of the opinion that this bill will be detrimental to public health because, first, it does not reduce total consumption and, second, it may reduce the consumption of a new product.

Taxes are a factor, then, but I would not say they are the only one. Rather, I think this factor was mentioned in passing. We are not here to find a solution to this very complex problem. Taxes are one aspect of it, but there are others.

Senator David: Mr. Chairman, I would like to follow up on what Mr. Raynauld has said. It strikes me that there are always problems of relativity in life.

For example, heart disease is linked with smoking. People end up saying it is the only cause of heart disease, even though there are about 12 different factors in that, too, Mr. Raynauld. I cannot deny that smoking is one of them. Is it number one,

[*Text*]

tabac en soit un. Est-il le numéro 1, le numéro 5 ou le numéro 10, je n'en sais rien. Mais c'est certainement un des douze facteurs. J'ai bien aimé votre dissertation sur la relativité des choses.

Maintenant j'ai suivi avec beaucoup d'attention l'enseignement économique que vous nous avez donné. N'étant pas tellement spécialiste dans ce domaine, vous semblez faire des affirmations prouvées par des documents d'une étude qui s'échelonne sur une quarantaine d'années. Est-ce que je dois comprendre que la publicité n'est pas le facteur qui fera qu'un jeune commencera à fumer? Dois-je comprendre que la publicité ne sera pas un facteur qui fera qu'un individu arrêtera ou continuera de fumer? Dois-je comprendre que la publicité ne sera pas un facteur qui encouragera la femme à commencer à fumer? Dans la logique de votre raisonnement, j'anticipe, aux questions que je viens de vous poser, une réponse négative. J'aimerais en être bien sûr.

M. Lacasse: Monsieur le sénateur, je vous remercie de votre question. Cela me donne l'occasion de préciser la nature des études économiques et de montrer leurs limites. Tout ce qu'elles disent sur les produits, que ce soit des cigarettes ou des voitures, c'est que l'on ne peut pas observer de relations statistiques au cours des années et dans l'espace entre les dépenses de publicité et l'augmentation de la consommation d'un bien.

Cela veut dire qu'au total, on ne peut pas bien observer la relation entre les deux. Cela ne veut pas dire que ces relations n'existent pas. On les a étudiés pendant 40 ans et on n'a pas rien trouvé. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de signification et ça ne prétend pas avoir la signification que la publicité n'influencera pas tel individu ou tel autre.

Pour retourner dans le contexte mentionné par André Raynauld il y a un instant, est-ce que cela signifie que la publicité va compenser, les études ne sont pas assez précises. Pour une des sous-questions que vous aviez posée et qui était plus précise concernant les jeunes, là-dessus nous avons fait état de deux études dans le mémoire sur le fait de commencer à fumer. Nous les présentons comme telles, c'est une revue qui a été faite par des psychologues et nous avons pris cet état de la question que nous avons simplement transcrit. Ce que l'on y disait semblait confirmer l'étude économique en ce sens: si on met la publicité en relation avec d'autres facteurs, l'influence du groupe des pairs, l'exemple parental, l'exemple social plus large de la famille élargie et ainsi de suite, ce facteur-là semble arriver extrêmement loin dans la décision.

Là-dessus, nous ne citons qu'une seule étude. Les études économiques ne s'attaquent pas au point que vous avez soulevé très exactement. Ça semblait indiquer que cela avait une influence minime.

Le sénateur David: Pour les fumeurs, il est très facile de comprendre que la publicité tente de faire changer de marque. Cela est important, car s'il y a 1 000 fumeurs qui changent de marque, cela peut faire une différence dans les niveaux des profits à la fin de l'année. Vous ne donniez qu'une seule exception, c'est-à-dire un produit nouveau.

Pour un jeune qui n'a jamais fumé, la cigarette est un produit nouveau. Pour une femme qui n'a jamais fumé, la ciga-

[*Traduction*]

number five, or number ten? I don't know. But it is certainly one of the 12 factors. I liked your argument about relativity.

Now, I listened very carefully to the economics lesson you gave us. Although I'm not a specialist in that field, you seem to be making statements based on reports from a study covering some 40 years. Am I to understand that advertising is not a factor in a young person's decision to start smoking? Am I to understand that advertising will not be a factor in a person's decision to stop or continue smoking? Am I to understand that advertising will not be a factor in a woman's decision to start smoking? On the basis of your reasoning, I would expect a negative answer to these questions. I would like to know for sure.

Mr. Lacasse: Thank you for your question, Senator. It affords me the opportunity to clarify the nature of the economic studies and to indicate their limitations. All they say about products, whether they are cigarettes or automobiles, is that no statistical correlation can be found in time and space between advertising expenditures and increase in consumption.

This means that overall, no correlation can be found between the two. It does not mean that such correlations do not exist. They have been studied for 40 years and nothing has been found. That does not mean that there is no significance, and it does not purport to mean that advertising will not influence a particular person.

To return to the situation Mr. Raynauld was discussing a moment ago, does it mean that advertising pays? The studies are not sufficiently precise. With regard to your specific question about young people, we mention in our brief two studies on starting smoking. We present them as such; it is a review by psychologists, and we simply transcribed it. What they said seemed to confirm the economic study in this sense: if we compare advertising with the other factors, peer group influence, parental example, social example beyond the extended family, and so on, advertising seems to be far down the list.

We cite only one study on that point. Economic studies do not specifically address the point you have raised. It seems to indicate that it had minimal influence.

Senator David: It is very easy for smokers to understand that the purpose of advertising is to get them to change brands. That's important, because if 1,000 smokers change brands, it may make a difference in the profit margin at year-end. You provided only one example—a new product.

For a young person who has never smoked, cigarettes are a new product. For a woman who has never smoked, cigarettes

[*Text*]

rette est un produit nouveau.Ace moment-là, elle a le choix entre plusieurs produits.

Comme votre étude de psychologues semble le dire, ce n'est pas le motif principal qui va l'amener à fumer. Tout d'abord elle va avoir le goût et ensuite elle choisira la marque.

M. Lacasse: Pour être très précis sur le sens profond de nos affirmations, ce que l'on semble connaître aujourd'hui sur les motivations indique que ce n'est pas là un facteur important comparé aux autres que j'ai mentionnés.

Par exemple, en ce qui concerne l'évolution des moeurs, on lit des choses qui ne sont quand même pas écrites sur de vieux parchemins. Par exemple, il y a 40 ans, le fait qu'une femme fume sur la rue était totalement inacceptable au niveau social. Aujourd'hui on ne remarquerait même pas ce fait. Des facteurs comme ceux-là sont beaucoup plus importants et c'est ce qui semble confirmer malgré leurs limites, les études économiques.

Le président: Le temps à notre disposition est déjà écoulé. Je pense que les témoins qui viendront après vous comprendront que je laisse une certaine marge pour démontrer ma souplesse, ma générosité comme président. M. Bédard, si vous avez un commentaire à faire, j'accepterai volontiers que vous le fassiez.

M. Bédard: Je vous remercie monsieur le président. En fait je vais m'adresser au sénateur David car il signalait une chose extrêmement importante. M. Raynauld et M. Lacasse dans leur étude ont bien signalé que dans le cas des femmes, la consommation de tabac a commencé largement avant que la publicité ne leur soit adressée.

Il est intéressant de situer toute cette question de la consommation du tabac par les jeunes, par les femmes et par d'autres catégories dans une perspective historique.

Quand on connaît l'histoire du tabac, on s'aperçoit qu'il y a des hauts et des bas. Pour toutes sortes de raisons, on peut présumer qu'à l'heure actuelle on entre dans une période où fumer sera moins "fashionable". Cela durera 10 ans, 20 ans ou 50 ans, je ne sais pas.

Mais l'histoire du tabac nous montre aussi que cela revient toujours et même si on prend des moyens très durs, cela ne change pas grand-chose.

Sous Jacques 1er en Angleterre, on coupait à froid les lèvres des fumeurs que l'on attrapait en train de fumer. C'est un moyen extrêmement dissuasif. Alors je vous laisse le soin de conclure là-dessus.

Le président: Il ne faudrait surtout pas que ce châtiment soit restauré. Comment pourrions-nous tenir nos audiences? Messieurs je vous remercie très cordialement de votre présentation et de la clarté de vos explications.

Comme le disait le sénateur David il y a un moment, personnellement j'ai eu l'impression d'avoir été étudiant parce que les études que vous nous avez présentées me paraissent extrêmement intéressantes.

Est-ce qu'elles réussiront à convaincre ou à fiare changer de convictions les membres du comité? Vous avez pris le risque de tenter d'y procéder à cet égard et je vous remercie.

[*Traduction*]

are a new product. At that point, she has a choice of various products.

As your psychological study seems to indicate, it is not the primary factor in her decision to start smoking. First, she will acquire a taste for it, and then she will choose her brand.

Mr. Lacasse: To be very precise about what our statements ultimately mean, our current understanding of motivations indicates that it is not an important factor compared with the others I mentioned.

For example, regarding changes in moral values, some things are not written in stone. For example, it was completely unacceptable socially for a woman to smoke in public. Today it would not even be noticed. Such factors as those are much more important, and that is what the economic studies seem to confirm, despite their limitations.

The Chairman: We have run out of time. I think the witnesses who will follow you will understand if I am somewhat flexible as Chairman. Mr. Bédard, if you have a comment, I would be pleased to hear it.

Mr. Bédard: Thank you, Mr. Chairman. I will address Senator David, since he pointed out something extremely important. In their study, Mr. Raynauld and Mr. Lacasse stated that women started smoking largely before advertising was aimed at them.

It is interesting to put the whole question of smoking by young people, women and other groups in historical perspective.

When one knows the history of smoking, one realizes that there have been ups and downs. For all sorts of reasons, we seem to be entering an era in which smoking will be less fashionable. It could last 10, 20 or 50 years, I don't know.

But the history of smoking also shows us that it always makes a comeback, and even when severe methods are used, it doesn't change much.

Under James I of England, smokers caught in the act had their lips cut off. That is a very powerful deterrent. So I will leave you to draw your own conclusions.

The Chairman: Such a punishment nust never be brought back. How could we hold our hearings? Thank you very kindly, gentlement, for your presentation and the clarity of your explanations.

As Senator David said a moment ago, I felt like a student because the studies you presented seem extremely interesting.

Will they succeed in convincing or changing the minds of Committee members? You have taken the risk of trying and I thank you.

[*Text*]

The Chairman: For the members of the committee who were present this morning, Mr. Foss, our next witness, does not need any introduction this evening because we have already had the pleasure of hearing what he had to say on the subject. Mr. Foss appeared with the first group that we heard this morning.

Mr. Foss, we are again pleased to welcome you to the committee this evening. I now invite you to proceed with your presentation. It will be up to you to divide your time equally or otherwise between your presentation and the question period.

Mr. John Foss, President, Association of Canadian Advertisers Inc.: Thank you, Mr. Chairman and honourable senators. I will try not to repeat the same things that we discussed this morning. However, I have another dimension this time in my official capacity as president of the official Association of Canadian Advertisers.

Thank you for allowing me to voice the concerns we have about this bill, surrounded as it has been by high drama, great emotion, playing to the gallery, invoking the health of the nation versus dastardly exploitation by ruthless manufacturers trailing death and addiction—all of this about a bill prohibiting advertising and giving information about brands and features of a product that is universally for sale. This bill is about advertising; not health and not death. Therefore into this boiling pot I can only bring some practical concerns, some advertising experience and some international results from comparable measures and, perhaps, the only Canadian research that has been done on the subject of what makes the kids start to smoke.

Our concerns are: First, the bill erodes an important freedom and right. We see the freedom of commercial speech as an equal right to that of editoral and political speech. The Association of Canadian Advertisers was established in 1914 for that purpose, and it has never changed. We have been in the forefront of fighting to preserve that freedom since the beginning of our association.

Point number two: The bill constitutes a dangerous precedent. A host of other products and services could be restricted in providing information and allowing individual choice to be exercised.

Point number three: The constitutionality of the bill is questionable. Some of the members of the committee heard this morning from Mr. Thomson, and he referred to a number of cases that have brought the constitutionality of the bill into play. Indeed, at the outset, I think the Minister of Justice expressed some doubts about the constitutionality of this bill.

Point number four: The bill will not achieve its objective. From a professional advertising point of view, from international experiences and from research studies, we have evidence that these measures will not achieve the expected results.

Point number five: The bill will benefit the U.S. and other countries. Publications from the U.S. and Europe, many with less restrictions on advertising content than those we have today in Canada, will now be given an opportunity to take over

[*Traduction*]

Le président: Pour les membres du Comité qui ont participé à notre séance de ce matin, M. Foss, notre prochain témoin, n'a pas besoin d'être présenté, puisque nous avons déjà eu le plaisir d'entendre ce qu'il avait à dire sur la question. M. Foss a comparu avec le premier groupe que nous avons entendu ce matin.

Monsieur Foss, nous sommes de nouveau heureux de vous souhaiter la bienvenue ce soir. Je vous invite maintenant à présenter votre exposé. Vous pouvez répartir le temps dont vous disposez comme vous le désirez entre votre exposé et la période des questions.

M. John Foss, président, Association canadienne des annonceurs incorporée: je vous remercie, monsieur le président et honorables sénateurs. Je vais essayer de ne pas répéter ce dont nous avons parlé ce matin. Mon témoignage portera cette fois-ci sur un autre angle en ma qualité de président de l'Association canadienne des annonceurs.

Je vous remercie de bien vouloir me permettre d'exprimer les préoccupations que nous avons au sujet de ce projet de loi qui a suscité de vives réactions, des réactions émotives, de beaux discours à la défense de la santé de la population et contre son exploitation ignoble par des fabricants impitoyables porteurs de la mort et de la toxicomanie. Pourtant, ce projet de loi ne fait qu'interdire la publicité et la diffusion d'informations en faveur de marques et de caractéristiques d'un produit en vente libre. Ce projet de loi a trait à la publicité; il n'y est pas question de vie ou de mort. Je ne peux qu'ajouter dans cette marmite certaines considérations d'ordre pratique, une expérience en publicité et les conclusions de certaines études internationales et, peut-être, de la seule recherche qui ait été faite au Canada pour découvrir les facteurs qui incitent les jeunes à commencer à fumer.

Nous avons plusieurs préoccupations. Premièrement, le projet de loi porte atteinte à une importante liberté. Pour nous, la liberté d'expression commerciale équivaut à la liberté d'expression politique et écrite. L'Association canadienne des annonceurs a été créée en 1914 pour défendre cette liberté et elle a toujours le même objectif. Nous sommes les ardents défenseurs de cette liberté depuis la création de notre association.

Deuxièmement, ce projet de loi constitue un dangereux précédent. Une foule d'autres produits et services pourraient faire l'objet de restrictions au titre de l'information et du libre choix.

Troisièmement, la constitutionnalité du projet de loi est constestable. Les membres du Comité ont entendu ce matin le témoignage de M. Thomson qui a fait état d'un certain nombre de cas ayant mis en question la constitutionnalité du projet de loi. De fait, je crois que le ministre de la Justice a lui-même exprimé dès le départ des doutes quant à sa constitutionnalité.

Quatrièmement, le projet de loi n'atteindra pas son objectif. D'un point de vue professionnel, d'après l'expérience d'autres pays et les résultats d'études effectuées sur la question, ces mesures n'auront pas les résultats escomptés.

Cinquièmement, ce projet de loi profitera aux États-Unis et à d'autres pays. Des publications américaines et européennes, assujetties à des restrictions beaucoup moins rigoureuses au titre de la publicité que les publications canadiennes, pourront

[*Text*]

the Canadian market for tobacco products while, at the same time, having an opportunity to do things that we have long since, both voluntarily and otherwise, restricted.

Our main concern is centered on the freedom of commercial speech which we think is extremely important. A free flow of information about economic choices is essential to any economic system based on consumer choice.

Advertising is as essential to the functioning of a system of economic democracy as political speech is to the functioning of political democracy. Tampering with the information needed to make a rational choice is to tamper with an important freedom in our society. Legislation to suppress this freedom is to tell the Canadian public that they cannot be trusted with the individual freedom to choose.

An American philosopher once wrote;

> It is this passion for managing human beings, rather than allowing them to manage for themselves, that strikes at the roots of freedom. Freedom, in essence, is the right to choose . . . including the right to make choices that others disapprove of.

In a free society, information of one kind will immediately trigger information to counter and complement it. As a result, the public is well-informed about the connection between smoking and health.

A second concern that we have is that the bill ignores the actual experiences in other countries and ignores professional advertising opinions in this country. Tobacco is in the category of a mature market, and the only effect that an advertising ban is likely to have is to stop any introduction of the improvements in lowering tar and nicotine content or introductions of better filters or other improvements to the product.

To show the futility of an advertising ban in relation to cigarette consumption, the international experience is particularly illuminating. Comparing eight Iron Curtain countries with eight free market countries, some interesting results appear. In all but one of these countries, tobacco advertising has now been banned. One free market economy has tobacco advertising and provides a benchmark for comparison.

Despite the absence of tobacco advertising for a long period of time in the eight Iron Curtain countries, the overall and per capita cigarette consumption trends remain steadily upward. Between 1970 and 1984, overall cigarette consumption in these countries increased by 30 per cent and per capita consumption by 16 per cent. The types of cigarettes sold in these countries have changed little. The market shares of low-tar brands and effective filters are considerably less than they are the free market economies.

[*Traduction*]

désormais s'approprier le marché canadien de la publicité en faveur des produits du tabac et, par la même occasion, prendra des mesures que nous avons depuis longtemps interdites à la fois volontairement et par d'autres moyens.

Nous tenons avant tout à la liberté d'expression commerciale qui est, selon nous, extrêmement importante. La libre circulation de l'information menant à des choix d'ordre économique est essentielle dans un système économique fondé sur les choix du consommateur.

La publicité est aussi essentielle au fonctionnement d'une démocratie économique que l'est la liberté d'expression politique au fonctionnement d'une démocratie politique. Restreindre la diffusion d'informations nécessaires pour un choix rationnel revient à restreindre une importante liberté dont nous pouvons jouir dans notre société. En adoptant une mesure législative qui supprime cette liberté, on laisse entendre à la population canadienne qu'on ne lui fait pas assez confiance pour lui accorder la liberté de choix.

Un philosophe américain a écrit ceci:

> C'est la passion de se rendre maître des êtres humains, plutôt que de les laisser être maîtres d'eux-mêmes, qui porte atteinte au fondement de la liberté. La liberté, réside essentiellement dans le droit de choisir . . . le droit, en outre, de faire des choix que d'autres désapprouvent.

Dans une société libre, toute information qui est diffusée est rapidement réfutée ou complétée. En conséquence, le public connaît bien le lien entre la cigarette et la santé.

Nous sommes aussi préoccupés par le fait que le projet de loi ne tient pas compte d'expériences qui ont eu lieu dans d'autres pays ni de l'opinion des annonceurs professionnels du pays. Les produits du tabac font partie de la catégorie des marchés en pleine maturité: l'interdiction de la publicité en faveur des produits du tabac n'aura vraisemblablement pour effet que d'empêcher l'apport d'améliorations aux produits comme la baisse de la teneur en goudron et en nicotine ou la création de meilleurs filtres.

L'expérience d'autres pays montre clairement la futilité d'interdire la publicité en faveur des produits du tabac. La comparaison entre huit pays communistes et huit pays démocratiques a donné des résultats intéressants. Dans tous ces pays, à l'exception d'un seul, la publicité en faveur des produits du tabac est maintenant interdite. L'un des pays à économie libérale permet la publicité en faveur des produits du tabac et sert de point de repère.

En dépit de l'absence de publicité en faveur des produits du tabac depuis très longtemps dans les huit pays situés derrière le Rideau de fer, la consommation totale de cigarettes par habitant est à la hausse. Entre 1970 et 1984, la consommation totale de cigarettes dans ces pays a augmenté de 30 p. 100 et la consommation par habitant, de 16 p. 100. Le type de cigarettes vendues dans ces pays a peu changé. La part du marché des fabricants de cigarettes à faible teneur en goudron et de cigarettes dotées de filtres efficaces est considérablement inférieure à celle des fabricants de ces produits dans les pays à économie libre.

[*Text*]

In the free market economies where tobacco advertising has been banned, there is no evidence of any significant change in the trends for consumption or incidence of smoking. The trends apparent prior to the introduction of the ban have continued in the period following that ban.

Honourable senators, in your brief you have some of the statistics from the centrally-planned economies and the free market economies which just make the point in actual percentages of those increases and decreases I have referred to.

One of the greatest concerns to all of us is what makes young children start to smoke. Even before the introduction of Bill C-51, ACA committed to publish Canadian research on this subject to complement studies done in other countries around the world. When I quoted those studies in earlier days, they were always brushed aside with a reference to the fact that there were no comparable Canadian data. Therefore we committed to publish research if it could be undertaken under our supervision in the Canadian marketplace. We had reputable Canadian companies make sure that the methodology, sample and research techniques were measuring up to what we considered to be adequate. We have submitted this document to you which happened to be ready for the presses at just about the time Bill C-55 was introduced. I know it was distributed to all of you. It shows that Canada joins all the other countries where the same kind of research has been done, and also that advertising plays no part in making kids start to smoke. A host of other reasons for this are quoted and expanded in this study, but advertising is not one of them.

To conclude, I can only suggest that you look seriously at the constitutionality of the bill and consider amendments that would accomplish more good and do less damage to the important principles referred to.

I firmly believe that measures along these lines would accomplish more than the ban on advertising. I submit that one should not ban advertising but establish effective restrictions. We should not legislate against it but advertise for the purpose of stopping people from continuing to smoke and of making sure that they know all the dangers attached to it.

Such measures as the advertising of the brand and of improvements, such as lower tar and better filters, would serve a useful purpose along the way. Perhaps you should prohibit broadcast advertising. It is not legislated as a ban on television and radio, it is a voluntary restriction, but I suspect that, if they had not accepted it, it probably would have been legislated. It is still in the voluntary area. I do not think there is any question that, in terms of television with its particular reach, advertising should be prohibited.

You should consider prohibiting the use of advertising by youth-oriented media. Concern for children is always front and centre and it should be dealth with.

[*Traduction*]

Dans les pays démocratiques où la publicité en faveur des produits du tabac a été interdite, aucun changement notable n'a été signalé dans la consommation de cigarettes. En fait, la consommation a continué de suivre la tendance qu'elle suivait avant l'interdiction.

Honorables sénateurs, vous trouverez dans le mémoire certaines des statistiques provenant des économies à planification centrale et libérales et le pourcentage réel des hausses et des baisses dont je viens de parler.

L'une de nos principales préoccupations à tous consiste à savoir quels sont les facteurs qui incitent de jeunes enfants à commencer à fumer. Même avant la présentation du projet de loi C-51, l'Association des annonceurs s'était engagée à publier des études canadiennes sur la question comme compléments à des études effectuées dans d'autres pays. En effet, chaque fois que je mentionnais ces études, on signalait qu'aucune donnée ne permettait de vérifier si les résultats s'appliquaient au Canada. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à publier des études qui pourraient être effectuées sous notre supervision au sein du marché canadien. Nous avons confié à des sociétés canadiennes de bonne réputation la tâche de veiller à ce que la méthodologie, les échantillons et les techniques de recherche répondent à des normes que nous jugions adéquates. Nous avons préparé ce document qui était justement prêt à être mis sous presse au moment où le projet de loi C-55 a été présenté. Je sais que vous en avez tous reçu un exemplaire. Les résultats de cette étude sont comparables à ceux obtenus dans les pays où le même type de recherche a été effectué: ils démontrent que la publicité n'incite pas les jeunes à commencer à fumer. Une foule de causes sont énumérées et détaillées dans cette étude, mais la publicité n'en fait pas partie.

En conclusion, je voudrais simplement vous suggérer de vérifier soigneusement la constitutionnalité du projet de loi et d'envisager d'y apporter des amendements qui permettront de mieux respecter les principes importants auxquels j'ai fait allusion et d'y porter moins atteinte.

Je crois fermement que l'adoption de mesures en ce sens auraient de bien meilleurs résultats que l'interdiction de la publicité. Selon moi, il n'y a pas lieu d'interdire la publicité. Il faudrait plutôt établir des restrictions efficaces. Nous ne devrions pas légiférer contre la publicité, mais plutôt encourager la publicité visant à dissuader les gens de fumer et à faire connaître tous les dangers que cet acte comporte.

La publicité de certaines marques et d'améliorations apportées aux produits, comme la diminution de la teneur en goudron et la création de meilleurs filtres, aurait au bout du compte une certaine utilité. Peut-être devriez-vous interdire la publicité à la télévision et à la radio. La loi ne l'interdit pas à l'heure actuelle. Les radio-télédiffuseurs ont volontairement accepté de ne pas diffuser de publicité en faveur des produits du tabac, mais je présume que s'ils ne l'avaient pas fait, une loi le leur aurait interdit. Étant donné la portée qu'à la télévision, il ne fait, selon moi, aucun doute que la publicité des produits du tabac devrait y être interdite.

Vous devriez envisager la possibilité d'interdire la publicité dans les médias axés sur les jeunes. Les enfants sont toujours

[*Text*]

Perhaps there should be a prohibition on advertising in cinemas and on video cassettes. This again would be for the purpose of making sure that advertising is directed to the adult user.

You could increase the size of the warning message, and that has been suggested by the tobacco manufacturers. They are ready and willing to do that.

You could also establish an effective control mechanism for sale to minors. We have had legislation in this context for years. There are numerous examples where there has been the breaking of the voluntary code and of the legislation not actually being enforced.

You could eliminate lifestyle advertising. That has been critically looked at by many and, if that is a concern, by all means eliminate it.

Perhaps the main point, from some of the discussion I heard earlier tonight, is that one should advertise the ideal of a smokeless society. That is not a mature idea. That is something we heard from the economist. It should be in the category of a new idea and it may still have a substantial effect. It would be an idea whose time has clearly come. If one took only 10 per cent of the revenues that government derives from this product and used it in that fashion, one would have many times the effect of what is being suggested in Bill C-51.

With that, honourable senators, I would be pleased to answer any questions you may have.

Senator Haidasz: I would like to ask you, Mr. Foss, as President of the Association of Canadian Advertisers Inc., whether you do any policing of the type of advertising that the members of the Canadian Tobacco Manufacturers Council want you to advertise?

Mr. Foss: No. Our association is not involved in direct policing. We deal with promotion of the right ideas and responsible ideas in advertising. We can only do that by a gentle push. We have no power or teeth to exercise in the activity in that regard.

If an advertisement is misleading, we can bring it to the attention of the appropriate officials and it can be stopped.

Senator Haidasz: Have you reported any of the 250 reported or declared infractions of the voluntary code of the Canadian Tobacco Manufacturers Council?

Mr. Foss: The voluntary code of any number of trade associations that pertain to advertising management functions is not something in which we get involved. It is primarily a code for those people who engage in that industry. If they do not exercise that particular authority behind the code, they stand to be severely criticized and should be taken to task. As a trade association, we can do nothing.

[*Traduction*]

au centre de nos préoccupations et il y aurait lieu de faire en sorte de les tenir à l'abri.

Peut-être devrait-on interdire la publicité dans les cinémas et sur les cassettes magnétoscopiques, afin de nous assurer, de nouveau, que la publicité est axée sur l'utilisateur adulte.

Vous pourriez également placer un avertissement plus grand sur les paquets de cigarettes, comme l'ont suggéré les fabricants des produits du tabac. Ils sont prêts à le faire.

Vous pourriez aussi établir un mécanisme efficace pour contrôler les ventes du produit du tabac aux mineurs. Il existe des mesures législatives en ce sens depuis des années. Il y a eu de nombreuses infractions au code volontaire et à la loi, sur lesquelles on a fermé les yeux.

Vous pourriez interdire la publicité sociétale. Cette publicité a fait l'objet de nombreuses critiques et si cette question vous préoccupe, n'hésitez surtout pas à la supprimer.

Peut-être le principal point qui ressort des discussions qui ont eu lieu ici ce soir est que l'on devrait promouvoir l'idéal d'une société sans fumeur. Cette idée n'est pas encore tout à fait mûre. L'économiste l'a lancée. C'est une nouvelle idée qui pourrait avoir de bons résultats. Elle arrive à point nommé. Si l'on ne consacrait que de 10 p. 100 des recettes qu'obtient le gouvernement de la vente de ces produits, pour promouvoir cette idée, on aurait de bien meilleurs résultats qu'avec le projet de loi C-51.

Cela dit, honorables sénateurs, je serai heureux de répondre à vos questions.

Le sénateur Haidasz: Je voudrais vous demander, monsieur Foss, en votre qualité de président de l'Association canadienne des annonceurs incorporée, si vous assurez la supervision en ce qui concerne le type de publicité que les membres du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac vous demandent de faire?

M. Foss: Non. Notre association ne fait pas de supervision directe. Nous faisons la promotion de bonnes idées et d'idées sérieuses. Notre rôle consiste à suggérer, puisque nous n'avons dans les faits aucun pouvoir.

Si une publicité est trompeuse, nous pouvons la porter à l'attention des fonctionnaires appropriés qui peuvent l'interdire.

Le sénateur Haidasz: Avez-vous porté à leur attention l'une ou l'autre des 250 infractions signalées ou déclarées au code d'éthique volontaire du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac?

M. Foss: Nous n'avons rien à voir avec le code d'éthique volontaire des associations professionnelles qui se rapporte également aux fonctions de gestion de la publicité. Ce code est principalement conçu pour les membres de l'industrie. S'ils n'exercent pas le pouvoir que leur confère le code, ils prêtent le flanc à la critique et devraient être rappelés à l'ordre. En notre qualité d'association professionnelle, nous ne pouvons rien faire.

[*Text*]

Senator Haidasz: Do you think that the Canadian Tobacco Manufacturers Council was responsible and ethical in violating at least 250 times their own voluntary advertising code?

Mr. Foss: I wish I had some details of those violations. I have no idea what the 250 infractions are all about. I know that in some situations they were advertising too close to schools and that they were trying to get the outdoor posting companies to correct that situation for them.

Are you referring to other specific infractions?

Senator Haidasz: There have been infractions of not printing, according to their own code, the warning about the hazards of tobacco—not printing the warning in a size that can be noticed at a certain distance from a sign.

Mr. Foss: There is a requirement by the Department of National Health and Welfare and, if they do not comply with it, the Department has teeth to take corrective action. If the circumstances you have described are correct, then the department should have done that.

I have just recommended that greater attention to health warning is something that I think makes eminent sense.

Senator Haidasz: Another infraction occurred right across the street from my medical office. On Sunday, June 16, of this year, free samples of Benson and Hedges cigarettes were distributed at two bingo halls, one of them being at Lansdowne and Bloor near my medical office. That was an infraction of rule 17 of the voluntary code. Do you think tobacco companies should be doing that?

Mr. Foss: Not at all. I think they should really be taken to task.

Senator Haidasz: What have you done about it?

Mr. Foss: We have no authority to do anything about restrictions that they impose on themselves.

Senator Haidasz: As an ethical association, do you not have the responsiblity of bringing to the attention of the Canadian Tobacco Manufacturers' Council that they are violating their own voluntary code?

Mr. Foss: Absolutely, but this is the first time I have heard of this infraction. we bring to their attention any information that we get involving any member. We bring to bear as much peer pressure as we can when we see anything that we consider to be wrong or against any of the voluntary codes.

Senator Haidasz: Perhaps I should tell Dr. Pipe, who has appeared before us, to give you an outline of those 250 infractions.

Senator Marsden: As one of your arguments, you said that this bill sets dangerous precedents. When you came to my office to talk about this a few weeks ago, you suggested that there were other products which might be subject to an advertising ban. Can you tell us what some of those are?

[*Traduction*]

Le sénateur Haidasz: Selon vous, le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac a-t-il agi de façon responsable et éthique en violant au moins 250 fois son propre code volontaire concernant la publicité?

M. Foss: J'aurais aimé en savoir davantage sur ces infractions. Je ne sais absolument pas de quoi il retourne. Je sais que dans certains cas, des affiches ont été placées trop près d'écoles et qu'on avait demandé aux sociétés d'affichage à l'extérieur de remédier à la situation.

Faites-vous allusion à d'autres infractions en particulier?

Le sénateur Haidasz: Dans certains cas les normes du code régissant l'impression de l'avertissement concernant les dangers du tabac—il doit être imprimé de façon à être visible à une certaine distance—n'ont pas été respectées.

M. Foss: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a établi un règlement à cet effet qu'il a le pouvoir de faire respecter. Si les faits que vous avez énoncés sont exacts, le Ministère aurait dû agir.

Je viens justement de dire qu'il serait fort sensé de porter davantage attention à la question de l'avertissement concernant les dangers du tabac.

Le sénateur Haidasz: Une autre infraction a eu lieu en face du bureau de mon médecin. Le dimanche 16 juin, des échantillons de cigarettes Benson and Hedges ont été distribués gratuitement dans deux salles de bingo, l'une d'elles se trouvant au coin de Lansdowne et Bloor, près du bureau de mon médecin. Cet acte constituait une infraction à la règle 17 du code. Devrait-on tolérer ces actes de la part des fabricants des produits du tabac?

M. Foss: Pas du tout. Je crois qu'on devrait les rappeler à l'ordre.

Le sénateur Haidasz: Qu'avez-vous fait en ce sens?

M. Foss: Nous n'avons aucun pouvoir en ce qui concerne les restrictions que les fabricants s'imposent.

Le sénateur Haidasz: En tant qu'association qui respecte un code d'éthique, n'avez-vous pas la responsabilité de faire savoir au Conseil canadien des fabricants des produits du tabac que certains de ses membres violent leur propre code?

M. Foss: Absolument, mais c'est la première fois que j'entends parler de cette infraction. Dès que nous obtenons des informations de ce genre, nous les portons à leur attention. Nous exerçons autant de pression que nous pouvons sur les associations en cause lorsque nous savons l'un de leurs membres coupable d'une infraction.

Le sénateur Haidasz: Peut-être devrais-je demander à M. Pipe, qui a comparu juste avant vous, de vous donner le détail de ces 250 infractions.

Le sénateur Marsden: Vous avez signalé, entre autres préoccupations, que ce projet de loi créait de dangereux précédents. Lorsque vous êtes venu à mon bureau pour discuter de cette question, il y a quelques semaines, vous avez indiqué qu'il y aurait peut-être lieu d'interdire la publicité en faveur d'autres produits. Pouvez-vous en nommer quelques uns?

[*Text*]

Mr. Foss: The one that has been debated publicly relates to sugar coating on cereals above a certain level. Another was the high level in analgesic drugs that was discussed within the Food and Drug Directorate, where they would allow advertising of the lower grades—and I am not familiar enough with the terminology; I think it was 250, 350, some measure, but not 500 and 750.

From our perspective, if anything, it should have been the other way around; a higher level of analgesic should have the information so that everyone knows the strength and possible damage it could do, whereas the lower levels, that were freely allowed to be advertised, probably could not do anything near the same damage if an overdose were involved.

I think I made reference to a discussion which took place a number of years ago in the Department of Consumer and Corporate Affairs, at which time I saw a list of other products on which they had some data to prove that they could be dangerous to the public. In the same category, as a casual remark, they said they should also be banned from advertising; but I cannot provide you with any additional details because it was that kind of casual comment.

But the analgesic and the sugar have been publicly debated, and the minister, in a discussion of Bill C-51, indicated that alcoholic beverages were close to his heart so far as the banning of advertising was concerned.

Senator Marsden: Thank you.

The Chairman: As there are no further questions from members of the committee, I thank you for appearing twice in the same day to express your views. The members of the committee have listened carefully to your presentation.

We will now adjourn. The clerk of the committee will inform all members of the committee of the time and place of the next meeting.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

M. Foss: L'un de ces produits a fait l'objet de discussions sur la place publique; il s'agit de l'enrobage des céréales dont la teneur en sucre dépasse un certain niveau. La Direction des aliments et drogues a également discuté de la question des analgésiques et permettrait la publicité en faveur de ceux à faible teneur—je ne connais pas très bien la terminologie—d'une teneur de 250 ou 350 je crois, mais pas de ceux à haute teneur, 500 et 750.

Selon nous, il eut été préférable, le cas échéant, de permettre plutôt de diffuser de l'information sur les analgésiques plus puissants de façon que les éventuels utilisateurs en connaissent les effets secondaires, effets que n'auraient même pas les analgésiques les moins puissants en faveur desquels on peut faire de la publicité, même si l'utilisateur en faisait une consommation excessive.

J'ai fait allusion à une discussion qui a eu lieu il y a un certain nombre d'années au ministère de la Consommation et des Corporations. On m'avait alors montré une liste de produits pour lesquels le ministère avait des données prouvant qu'ils pouvaient être dangereux pour la santé. Les fonctionnaires du ministère ont mentionné qu'il y aurait lieu d'interdire également la publicité en faveur de ces produits, mais je ne peux vous donner plus de détails à ce sujet, étant donné qu'ils n'ont fait que lancer cette idée au hasard.

La question des analgésiques et de l'enrobage sucré a cependant fait l'objet de discussions publiques et le Ministre, lors d'une discussion sur le projet de loi C-51, a affirmé qu'il avait à cœur d'interdire la publicité en faveur des boissons alcoolisées.

Le sénateur Marsden: Je vous remercie.

Le président: Comme il n'y a pas d'autres questions de la part des membres du Comité, je vous remercie d'avoir témoigné deux fois dans la même journée pour exprimer vos opinions. Les membres du Comité ont écouté attentivement vos propos.

Nous allons maintenant suspendre nos travaux. Le greffier indiquera aux membres du Comité l'heure actuelle et l'endroit de notre prochaine séance.

Le Comité suspend ses travaux.

Book Tariff
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Social Affairs, Science and Technology

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From Coalition 51:

Mr. John Luik, Spokesperson for Coalition 51;

Mr. Claude Thompson, Legal Counsel;

Mr. John Foss, Member.

From Gallop and Gallop Advertising:

Mr. Peter M. Gallop, President, Gallop and Gallop Advertising;

Mr. Michel Laprise, President, OMNI.

From the Canadian Medical Association:

Dr. Athol Roberts, President (Charlottetown);

Dr. Lloyd Bartlett, Member of the Board (Winnipeg);

Mr. Douglas A. Geekie, Director of Communications and Government Relations;

Dr. Andrew Pipe, Physicians for a Smoke-Free Canada.

From the Lung Association:

Dr. Peter McLeod, Chief, Respiratory Division, Ottawa Civic Hospital;

Mr. A. Les McDonald, Director of Health Education.

From the Smokers' Freedom Society:

Mr. Michel Bédard, President;

Dr. André Raynauld, Consultant;

Mr. Denis Sauvé;

Mr. François Lacasse.

From the Association of Canadian Advertisers Inc.:

Mr. John Foss, President.

De «Coalition 51»:

M. John Luik, porte-parole de «Coalition 51»;

Me Claude Thompson, conseiller juridique;

M. John Foss, membre.

De «Gallop and Gallop Advertising»:

M. Peter M. Gallop, président de Gallop and Gallop Advertising;

M. Michel Laprise, président, OMNI.

De l'Association médicale canadienne:

Dr Athol Roberts, président (Charlottetown);

Dr Lloyd Bartlett, membre de l'exécutif (Winnipeg);

Ms. Douglas A. Geekie, directeur des communications et des relations gouvernementales;

Dr Andrew Pipe, «Physicians for a Smoke-Free Canada».

De l'Association pulmonaire:

Dr Peter McLeod, chef, Service de thérapie pulmonaire, Hôpital Civic d'Ottawa;

M. A. Les McDonald, directeur de l'éducation pour l'hygiène.

De la Société pour la liberté des fumeurs:

M. Michel Bédard, président;

D. André Raynauld, consultant;

Me Denis Sauvé;

M. François Lacasse.

De l'Association des annonceurs canadiens Inc.:

M. John Foss, président.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87-88

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Social Affairs, Science and Technology

Chairman:
The Honourable ARTHUR TREMBLAY

Wednesday, June 22, 1988

Issue No. 9

Second proceedings on:

Bill C-51, An Act to prohibit the advertising and promotion and respecting the labelling and monitoring of tobacco products

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Président:
L'honorable ARTHUR TREMBLAY

Le mercredi 22 juin 1988

Fascicule nº 9

Deuxième fascicule concernant:

Le projet de loi C-51, Loi interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

29565—1

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

Chairman: The Honourable Arthur Tremblay
Deputy Chairman: The Honourable M. Lorne Bonnell
and

The Honourable Senators:

Austin	*MacEachen (or Frith)
Bonnell	Marsden
Cochrane	Marshall
David	Molson
Gigantès	*Murray (or Doody)
Haidasz	Robertson
Hébert	Tremblay

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: L'honorable Arthur Tremblay
Vice-président: L'honorable M. Lorne Bonnell
et

Les honorables sénateurs:

Austin	*MacEachen (ou Frith)
Bonnell	Marsden
Cochrane	Marshall
David	Molson
Gigantès	*Murray (ou Doody)
Haidasz	Robertson
Hébert	Tremblay

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Published under authority of the Senate by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Minutes of Proceedings of the Senate, Tuesday, June 14, 1988:

"Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the motion of the Honourable Senator Spivak, seconded by the Honourable Senator Rossiter, for the second reading of the Bill C-51, An Act to prohibit the advertising and promotion and respecting the labelling and monitoring of tobacco products.

After debate, and—

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Rossiter, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mardi 14 juin 1988:

«Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Spivak, appuyé par l'honorable sénateur Rossiter, tendant à la deuxième lecture du Projet de loi C-51, Loi interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Spivak propose, appuyé par l'honorable sénateur Rossiter, que le projet de loi soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, JUNE 22, 1988
(45)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:10 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Arthur Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bonnell, David, Frith, Haidasz, Hébert, Marsden, Robertson and Tremblay. (8)

Other Senator present: The Honourable Senator MacDonald (*Halifax*).

In attendance: Dr. Maureen Baker, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From the Canadian Tobacco Manufacturers' Council:

Mr. P. J. Fennel, Chairman of the C.T.M.C. and President of Rothman's, Benson and Hedges Inc.;

Mr. Stephen Allen Scott, Constitutional Advisor of the C.T.M.C. and Professor of Law, McGill University;

Mr. Jean-Louis Mercier, Chairman, Imperial Tobacco;

Mr. Peter J. Hoult, President, R.J.R. MacDonald Inc.

From the Outdoor Advertising Association of Canada:

Mr. William A. Leckie, President;

Mr. Frank J. Paznar, Senior Vice-President, Medicacom Inc.

From the Canadian Cancer Society:

Mr. David H. Hill, Q.C., National Vice-President and Chairman of the Public Issues Committee;

Mr. Michael Pertschuk, Former Member of the Federal Trade Commission, Member of the Tobacco and Cancer Committee, American Cancer Society, and Co-Director, Advocacy Institute, Washington, D.C., U.S.A.

The Committee, pursuant its Order of Reference of the Senate, dated Tuesday, June 14, 1988, proceeded to examine Bill C-51, An Act to prohibit the advertising and promotion respecting the labelling and monitoring of tobacco products.

The Committee agreed, that the document entitled "Tobacco Advertising and the Canadian Constitution" by Mr. Stephen Allan Scott be filed as an exhibit with the Clerk of the Committee. (See Exhibit "SAS-2")

The Honourable Senator Haidasz asked Mr. Leckie to file as an exhibit the legal opinion he received from McCarthy and McCarthy, respecting certain aspects of Bill C-51. Mr. Leckie agreed to do so pending advice of his Legal Counsel.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 22 JUIN 1988
(45)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 16 h 10, sous la présidence de l'honorable sénateur Arthur Tremblay, président.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, David, Frith, Haidasz, Hébert, Marsden, Robertson et Tremblay. (8)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur MacDonald (*Halifax*).

Aussi présente: Mme Maureen Baker, agent de recherche au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

Du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac:

M. P. J. Fennell, président du Conseil et président de «Rothman's, Benson and Hedges Inc.»;

M. Stephen Allen Scott, conseiller sur les questions constitutionnelles pour le Conseil et professeur de droit, Université McGill;

M. Jean-Louis Mercier, président, «Imperial Tobacco»;

M. Peter J. Hoult, président, «R.J.R. MacDonald Inc.»

De l'Association canadienne de l'affichage extérieur:

M. William A. Leckie, président.

M. Frank J. Paznar, premier vice-président, «Mediacom Inc.»

De la Société canadienne du Cancer:

M. David H. Hill, c.r., vice-président national, et président du Comité des questions d'intérêt public;

M. Michael Perstchuk, ancien membre de la Commission fédérale sur l'échange, membre du comité du tabac et du cancer, Société américaine du cancer, et co-directeur, «Advocacy Institute», Washington, D.C., É.-U.

Le Comité, conformément à son ordre de renvoi du Sénat, daté du mardi 14 juin 1988, entreprend son étude du Projet de loi C-51, Loi interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle.

Il est convenu, que le document intitulé «Tobacco Advertising and the Canadian Constitution» par M. Stephen Allan Scott soit déposé en tant que pièce auprès du greffier du Comité. (Voir pièce «SAS-2».)

L'honorable sénateur Haidasz a demandé à M. Leckie de déposer comme pièce l'opinion légale qu'il a reçu de McCarthy et McCarthy, concernant certains aspects du projet de loi C-51. M. Leckie a accepté de le faire sur avis de son conseiller juridique.

Each of the witnesses made a statement and answered questions.

At 6:35 p.m. the Committee adjourned until Thursday, June 23, 1988 at 8:45 a.m.

ATTEST:

Chacun des témoins fait une déclaration et répond aux questions.

À 6 h 35 le Comité ajourne ses travaux jusqu'à jeudi le 23 juin à 8 h 45.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

EVIDENCE

Ottawa, Wednesday, June 22, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-51, An Act to prohibit the advertising and promotion and respecting the labelling and monitoring of tobacco products, met this day at 4:00 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Arthur Tremblay (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Mr. Fennell, you are the Chairman of the Canadian Tobacco Manufacturers' Council and will be the lead speaker in presenting the views of the delegation on Bill C-51. I welcome you, and would ask you to introduce those who are accompanying you. It will be up to you to manage the time we have at our disposal to hear your views because we have other groups to hear. That being said, we are in your hands, Mr. Fennell.

Mr. P. J. Fennell, Chairman, Canadian Tobacco Manufacturers' Council: Thank you, Mr. Chairman. My name is P. J. Fennell. I am the President of Rothmans Benson Hedges Inc. As the Chairman mentioned, I am also the Chairman of the Canadian Tobacco Manufacturers' Council, which is a rotating position that changes every two years.

I would like to begin by introducing my colleagues, who also happen to be my competitors. I have with me this afternoon Mr. Jean-Louis Mercier, who is the Chairman of Imperial Tobacco and Mr. Peter Hoult, who is President of R.J.R. MacDonald. Also with us this afternoon is Professor Scott, who is one of the country's leading authorities on constitutional law. I would like to give a longer introduction to Professor Scott at the end of my introductory comments.

Mr. Chairman, I will be brief in my opening comments. In our view, Bill C-51, at best, is highly misleading legislation; at worst it borders on the dishonest in proclaiming certain purposes or objectives, while at the same time employing means or specific provisions that have no established relationship to those objectives.

Bill C-51 purports to be health legislation. In fact, it is legislation dealing with commercial practices with the right of a manufacturer of a legal product to communicate information about that product to those who freely choose to use it.

There is, I would submit, only one way you can possibly tie this bill's announced objectives to its actual provisions, which is to show conclusively that intervening with and virtually eliminating our commercial freedoms would directly contribute to the professed goal of reducing cigarette consumption by Canadians. At least one could then debate—to use the words of the Charter—what is demonstrably justified in the circumstances. But the sponsor and supporters of this legislation cannot make that critical connection between the professed ends and the actual means of this bill. They cannot make the connection because there simply is none.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 22 juin 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, à qui a été confiée l'étude du projet de loi C-51, Loi interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle, se réunit aujourd'hui à 16 h pour étudier ce projet de loi.

Le sénateur Arthur Tremblay (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Monsieur Fennell, vous êtes président du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac et vous présenterez le point de vue de la délégation sur le projet de loi C-51. Je vous souhaite la bienvenue et j'aimerais que vous nous présentiez ceux qui vous accompagnent. À vous d'utiliser comme bon vous semble le temps que nous avons à notre disposition pour vous écouter; d'autres groupes doivent se faire entendre. Ceci dit, nous vous écoutons, monsieur Fennell.

M. P.J. Fennell, président, Conseil canadien des fabricants des produits du tabac: Merci, monsieur le président. Je m'appelle P.J. Fennell. Je suis président de Rothmans Benson & Hedges Inc. Comme le président vient de le mentionner, je suis également président du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac, poste qui change de titulaire tous les deux ans.

Permettez-moi de vous présenter mes collègues, qui sont également mes concurrents. M'accompagnent cet après-midi M. Jean-Louis Mercier, président de la Société Imperial Tobacco, et M. Peter Hoult, président de RJR MacDonald. Le professeur Scott, une des autorités reconnues en droit constitutionnel du pays, s'est joint également à nous cet après-midi; je le présenterai plus longuement à la fin de mon exposé.

Monsieur le président, mes remarques préliminaires seront brèves. Selon nous, ce que l'on peut dire de mieux du projet de loi C-51, c'est qu'il induit en erreur; ce que nous pouvons dire de pire, c'est qu'il frise la malhonnêteté: car après avoir proclamé des buts et des objectifs, il expose certains moyens ou dispositions particulières qui n'ont rien à voir avec ces objectifs.

Le projet de loi C-51 est censé protéger la santé. En réalité, il traite des pratiques commerciales, du droit du fabricant d'un produit légal de transmettre de l'information sur son produit à ceux qui choisissent librement de l'utiliser.

Je prétends qu'il n'y a qu'un lien possible entre les objectifs déclarés du projet de loi et ses dispositions réelles et c'est de prouver, sans l'ombre d'un doute, qu'en intervenant dans l'exercice de nos libertés commerciales et, à toutes fins utiles, en les éliminant totalement, le législateur pourra atteindre son but déclaré de réduire la consommation de cigarettes chez les Canadiens. Présenté sous ce jour, le projet de loi peut être discuté et être soumis au crible des «limites raisonnables» et de la «justification», pour reprendre les mots de la Charte. Mais le parrain et les partisans de ce projet de loi se gardent bien d'établir un tel lien entre les fins déclarées et les moyens mis en œuvre. Ils s'en gardent bien, car ce lien n'existe tout simplement pas.

[*Text*]

Virtually every piece of credible evidence and the testimony of every expert authority confirms that brand advertising of a product such as ours does not increase overall consumption of the product. Conversely, banning that advertising, as some other countries have tried, does not in itself reduce total consumption. That hard fact applies to all consumers, whatever their age. There is plenty of evidence on what prompts some children to try smoking, and advertising is simply not a factor in their decision.

I am sure that honourable senators have examined the testimony on this issue placed before the legislative committee in the House of Commons. If you have, you will have seen that the supporters of this bill produced no empirical evidence or expert opinion on this critical question of ends and means. Rather, their arguments boil down to two generalities.

First, our industry spends some $85 million a year on advertising and promotion. We would not spend that kind of money, they argue, unless we were trying to entice more people to smoke. Secondly, they say that our advertising portrays smoking as an enjoyable or, as they would put it, glamorous activity and therefore encourages non-smokers to use the product.

Let me respond briefly to those two arguments. Yes, our company spends a considerable amount of money on advertising and promotion. As our brief points out, advertising and promotion add a principal means by which we compete as individual companies for a share of the market among the more than 6 million Canadians who freely choose to use our product.

The fact that the number of Canadians who smoke has declined significantly in recent years—some 22 per cent since 1982—in itself belies the alleged connection between advertising and consumption. But that declining market also makes the competition for brand shares all the more severe. It should not surprise anyone that all three of our companies are fighting hard through advertising and promotion to try to hold what we have and to gain market share from each other.

As for the content of our advertising, certainly we try to present our brands in a positive light. We are, after all, saying to Canadians, "If you choose to smoke, we think you will find our brand of cigarettes the most pleasing or the most satisfying." It seems to me both unrealistic and naive to believe our competitive message would be anything else but that.

Advertising content is not the issue here. If that was the minister's concern, there are many ways to deal with it—short of the Draconian step of a complete ban on advertising. You might note, for example, our voluntary offer to remove all people from our advertising as a practical and an effective response to the so-called lifestyle issue.

Mr. Chairman, it seems to me that the real purpose of this bill and the real issue here lies with the comments of Mr. Martin Low, the Justice Department's law officer, whose views on the constitutional failings of Bill C-51 are reprinted in our

[*Traduction*]

À peu près toutes les preuves plausibles et tous les témoignages des experts confirment que la publicité d'une marque d'un produit comme le nôtre n'augmente pas la consommation totale de ce produit. D'un autre côté, l'interdiction de la publicité—l'exemple d'autres pays nous le prouve—ne réduit pas par elle-même la consommation globale. Ce fait irréductible s'applique à tous les consommateurs, quel que soit leur âge. Nous connaissons abondamment tous les facteurs qui poussent quelques enfants à faire l'essai de la cigarette et la publicité n'est pas de leur nombre.

Je suis convaincu que les honorables sénateurs ont étudié les témoignages qui ont été présentés au Comité de la Chambre des communes. Vous avez constaté que les partisans de ce projet de loi n'ont produit aucune preuve empirique ou opinion éclairée sur cette question cruciale des fins et des moyens. Leurs arguments présentés se résument à deux grandes généralités.

Tout d'abord, notre industrie dépense quelque 85 millions de dollars par année en publicité et en promotion. Nous ne dépenserions pas de telles sommes, prétend-on, à moins de vouloir encourager un plus grand nombre de personnes à fumer. Ensuite, on fait valoir que notre publicité présente la cigarette comme un produit agréable et même, ajoute-t-on, prestigieux, ce qui encourage les non-fumeurs à l'utiliser.

Permettez-moi de donner une brève réplique à ces arguments. Oui, notre société dépense des sommes considérables d'argent en publicité et en promotion. Comme notre mémoire l'a signalé, la publicité et la promotion sont un des moyens importants auxquels les sociétés ont recours pour s'approprier une partie du marché des 6 millions de Canadiens et plus qui choisissent librement d'utiliser nos produits.

La diminution importante du nombre de Canadiens fumeurs au cours des dernières années—environ 22 p. 100 depuis 1982—infirme le prétendu lien entre la publicité et la consommation. Par contre, le marché à la baisse exacerbe la concurrence entre les sociétés. Personne ne devrait donc se surprendre que nos trois compagnies se font une lutte acharnée par la publicité et la promotion afin de conserver la part du marché qu'elles détiennent et même de grignoter celle des autres.

Quant au contenu de notre publicité, il n'y a pas de doute que nous essayons de présenter nos marques sous un bon éclairage. Ne disons-nous pas aux Canadiens: «Si vous décidez de fumer, nous croyons que nos marques de cigarettes sont les plus agréables ou les plus satisfaisantes.» Il me semble irréaliste et naïf de croire que nos messages publicitaires devraient dire autre chose.

Mais le contenu de la publicité n'est pas mis en cause dans le projet de loi. Si le ministre s'en préoccupait, il aurait pu y porter remède sans recourir à la mesure draconienne d'interdire toute publicité. Nous avons même volontairement proposé de présenter des annonces où aucun être humain n'apparaîtrait, si une telle mesure pouvait régler efficacement la question des styles de vie.

Monsieur le président, il me semble que le but réel de ce projet de loi, que la vraie question a été exposée par M. Martin Low, conseiller légiste du ministère de la Justice, dont les vues sur les failles constitutionnelles du projet de loi C-51 ont été

[*Text*]

brief. Having received the Department of Health and Welfare's own analysis on the question of tobacco advertising and consumption, Mr. Low said the real purpose of Bill C-51 was, in his words, purely symbolic.

Therein, I would suggest, lies the truth of Bill C-51. The minister and his supporters—some of whom are appearing before you—really want to abolish tobacco products to achieve, as they would put it, a smoke-free Canada. They realize that it is simply not realistic to deny 6 million Canadians access to an internationally available product. They are frustrated, and, in their frustration, they have decided to take the purely symbolic step, to use Mr. Low's words, of obliterating our commercial freedom. I suppose there may be a place for symbolic actions by government, but, frankly, it frightens me, as an individual, to believe that sheer symbolism is adequate justification in our society for trampling upon the fundamental freedoms guaranteed all Canadians. I would not want to speculate where that philosophy of public policy could lead us as a society.

Mr. Chairman, I know the kind of pressures that are being brought to bear on this committee and on the Senate to pass this bill quickly, without serious examination or debate. But I would hope, with respect, that senators might resist those pressures and at least voice their genuine concerns that governments in this country produce more than symbolic justification for abridging fundamental freedoms.

At this point, Mr. Chairman, as I mentioned, given the serious questions we believe exist with regard to Bill C-51's standing under the Charter and given the particular interest we understand senators have on those questions, we thought they might wish to discuss them directly with someone of Professor Scott's standing and expertise. If I may, Mr. Chairman, I will now introduce Professor Scott and ask him to make some brief opening comments before my colleagues, competitors and I try to answer any questions senators might have.

Mr. Stephen Allan Scott, Constitutional Advisor, Canadian Tobacco Manufacturers' Council: Mr. Chairman and honourable senators, quite coincidentally, last Sunday, June 19, 1988, the following letter appeared in *The Gazette* of Montreal at page B-2. It is signed by Robert H. More, MD, McGill University, Montreal, who is a former professor of pathology and has been made emeritus professor of pathology. The letter reads:

> When we lose freedom of speech, we start a downward course to the loss of all freedom. As a physician and former heavy smoker, I wonder how the public and press can stand by and allow our government to prepare legislation that will prohibit all advertising by a legally incorporated business.
>
> Let us by all reasonable means do what we can to stop smokers from blowing smoke into other people's lungs. This legislation will strike at the root of our freedoms

[*Traduction*]

citées dans notre mémoire. Après avoir pris connaissance de l'analyse du ministère de la Santé et du Bien-être sur la publicité et la consommation du tabac, M. Low déclare que le but réel du projet de loi C-51 est purement symbolique.

Voilà, à mon avis, le sens profond du projet de loi C-51. Le ministre et ses partisans—dont quelques-uns se présentent devant vous—désirent en fait interdire les produits du tabac afin de faire du Canada, selon leur expression favorite, un pays où la fumée de cigarette n'aurait pas droit de cité. Ils savent bien que c'est manquer de réalisme que de vouloir interdire à 6 millions de Canadiens de se procurer un produit international. Ils s'en sentent frustrés et, de dépit, ils ont décidé de faire un geste symbolique, pour reprendre les mots de M. Low, et de nous enlever nos libertés commerciales. Je suppose que les gouvernements peuvent faire des gestes symboliques, à l'occasion, mais franchement, je serais terrifié, comme citoyen, si le symbolisme pur devient une justification suffisante dans notre société pour fouler au pied les libertés fondamentales garanties à tous les Canadiens. Je préfère ne pas imaginer où une telle conception du pouvoir public pourrait nous mener.

Monsieur le président, je connais les pressions qui sont exercées sur votre Comité et sur le Sénat pour que le projet de loi soit adopté rapidement, sans examen ou débat appronfondi. Mais j'espère—je le dis sans vouloir vous offenser—que les sénateurs sauront résister à ces pressions et sauront au moins élever leur voix pour exprimer leur inquiétude réelle devant le désir des gouvernements de ce pays de se contenter de justifications symboliques pour entraver des libertés fondamentales.

Monsieur le président, comme nous nous interrogeons sérieusement sur les rapports qui existent entre le projet de loi C-51 et la Charte et comme les sénateurs sont intéressés par ces mêmes questions, nous aimerions leur laisser le loisir d'en discuter directement avec quelqu'un de la trempe et de la compétence du professeur Scott. Avec votre permission, monsieur le président, je vous présente le professeur Scott et je vais lui demander de dire quelques paroles d'introduction avant que mes collègues et concurrents et moi-même essayions de répondre aux questions des sénateurs.

M. Stephen Allan Scott, conseiller en affaires constitutionnelles, Conseil canadien des fabricants des produits du tabac: Monsieur le président et messieurs les sénateurs, par une heureuse coïncidence, dimanche dernier, le 19 juin 1988, la lettre que je vais lire a paru dans *The Gazette* de Montréal, à la page B-2. Elle porte la signature de Robert H. More, médecin, Université McGill, Montréal, ancien professeur de pathologie devenu professeur émérite en cette science. Voici le texte de cette lettre:

> Quand nous perdons la liberté de parole, nous nous engageons sur la pente qui mène à la perte de toutes les libertés. Je suis médecin et ancien gros fumeur; cependant je m'étonne que le public et la presse puissent demeurer silencieux et permettre à notre gouvernement d'élaborer un projet de loi qui interdira toute publicité à une entreprise légalement constituée.
>
> Prenons tous les moyens raisonnables pour empêcher les fumeurs de souffler de la fumée dans les poumons d'autrui. Mais l'actuel projet de loi s'attaquera au fonde-

[*Text*]

more than legislation to prohibit the manufacture and sale of cigarettes and no one who cherishes freedom should stand by while the government did that.

We continue to berate the Soviet Union for its failure to protect human rights, including the right of free speech. It is time non-smokers took the question of freedom seriously.

Are we going to wait until the money of big corporations strikes down the proposed law in the courts?

Allowing money to fight for our freedom is surely the wrong way to preserve it. This is what will happen if the ordinary Canadian does not speak out against this legislation.

Signed as it is by a physician, it is, of course, as to legal issues, a layman's letter—a citizen's letter. My brief to you, on the other hand, sharing Dr. More's concerns, reviews in detail Bill C-51's constitutional implications and the relevant case law, and suggests ways to achieve some balance in the legislation whilst respecting its promoters' concerns. These introductory remarks, in an attempt to avoid repeating the printed material, will address a few broad issues and press a few more technical, though important, matters.

Legislation to restrain advertising or promotion of tobacco products presupposes two linkages. The first is linkage of smoking to health hazards. The second is linkage of advertising to smoking. Either alone is insufficient.

I have no expertise allowing me to prove or disprove either link. This is properly the province of medical, statistical, and other scientific experts. But my reading of the Constitution compels me to argue that, if such measures are to be justified to the courts, both linkages must, sooner or later, be established by evidence satisfactory to the courts. This follows from the Canadian Charter's guarantee of freedom of expression and the need to show that legislative incursions are "demonstrably justified in a free and democratic society". Failure to obtain the relevant evidence before passage of the legislation would be false economy and mistaken haste, since this would prevent the tailoring of the legislation to the evidence, and so push a measure to the statute books whilst imperilling it before the courts.

Although my assuming either to assert or deny either linkage would be foolish and futile, I am prepared, for the purpose of my submissions today, to assume that appropriate medical evidence can be obtained to link smoking to health hazards. I, myself, am a non-smoker. My concern is primarily with the legal need to establish the other link, that between expression, in the form of advertising, and smoking.

[*Traduction*]

ment de nos libertés plus que tout autre qui interdirait la fabrication ou la vente de cigarettes et aucune personne éprise de liberté ne peut demeurer passive devant une telle mesure de notre gouvernement.

Nous ne cessons d'accabler l'Union soviétique pour ses attaques contre les droits de la personne, notamment la liberté de parole. Il est grand temps que les non-fumeurs s'arrêtent à la question de la liberté avec sérieux.

Devons-nous attendre que les grandes sociétés, grâce à leurs ressources financières, mettent en pièces la loi proposée devant les tribunaux?

Permettre à l'argent de défendre nos libertés est certainement la façon tout contre-indiquée de les protéger. Et c'est pourtant ce qui se passera si les Canadiens comme vous et moi ne s'élèvent pas contre cette loi.

Cette lettre, me dira-t-on, signée par un médecin, n'est qu'une lettre de profane, de citoyen, quand elle traite de questions juridiques. Le mémoire que je vous ai adressé, par contre, qui partage les inquiétudes du Dr More, étudie en détail les conséquences constitutionnelles et le problème jurisprudentiel du projet de loi C-51 et suggère des moyens de le rendre équitable tout en tenant compte des préoccupations de ses défenseurs. Par ces remarques préliminaires, j'essaie d'éviter de répéter mon texte imprimé afin de pouvoir discuter de quelques grands problèmes généraux et d'insister sur quelques sujets plus techniques, mais importants.

Un projet de loi qui veut restreindre la publicité ou la promotion des produits du tabac suppose deux prémisses. La première est que l'habitude de fumer constitue un danger pour la santé. La seconde est qu'il existe un lien entre la publicité et l'habitude de fumer. L'une sans l'autre ne serait pas contraignante.

Je n'ai aucune compétence qui me permet d'être en accord ou en désaccord sur l'une ou l'autre. Toutes deux relèvent du domaine de la médecine, de la statistique ou d'une autre science. Mais la lecture de la Constitution me pousse à affirmer que si les dispositions du projet de loi viennent à être examinées par les tribunaux, la validité des deux prémisses susmentionnées devra y être établie avec des preuves suffisantes. C'est une conclusion que je tire de la Charte canadienne et notamment de l'obligation qu'elle impose au législateur de ne restreindre les droits et libertés qui y sont énoncés que dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique. Négliger de recueillir les preuves pertinentes avant l'adoption de la loi, c'est vouloir faire des économies de bouts de chandelles et témoigner d'une hâte intempestive; ce serait passer outre à la nécessité d'adapter le projet de loi aux preuves existantes et vouloir à tout prix le faire passer dans le livre des lois au risque de le faire démolir par les tribunaux.

Bien que tout effort de ma part pour prouver ou nier la validité de l'une ou l'autre des prémisses puisse paraître vain et futile, je me sens disposé, pour les besoins de la cause défendue aujourd'hui, d'accepter que les experts en médecine peuvent prouver que l'habitude de fumer constitue un danger pour la santé. Pour ma part, je ne suis pas fumeur. Ce qui m'importe, c'est qu'il faille prouver l'autre prémisse, celle qui met en cause

[*Text*]

Here there is, of course, the general question as to what, if any, evidence connects different types of advertising of tobacco products, in different media, with discernible consumer behaviour. Beyond this, however, it must be remembered that, in order to satisfy the Charter, legislative measures interfering with freedom of expression must be properly proportioned as between the object sought and the means employed. Common sense tells us not to use a sledgehammer to kill a flea, and the Charter reflects this wisdom. Sobriety and restraint are the watchwords of good legislation, and, in section 1 of the Charter, they attain constitutional dimensions.

As passed by the House of Commons, Bill C-51 now admits in paragraph 5 (1) (*c*) that it is relevant to distinguish radio and television from other media. Intuition, indeed, suggests that certain kinds of media, such as television, and certain kinds of advertisements, such as so-called "lifestyle" ads, are the most plausible candidates for restrictive legislation, provided, of course, that the necessary evidence of their effects can be obtained. If it can be obtained, then it will be appropriate to enact provisions tailored to the circumstances. A shotgun approach, prohibiting all advertising, even that containing socially useful information relevant to health concerns, involves clear constitutional risks.

Honourable senators will note that paragraph 3(*a*) of the bill asserts categorically that there is "conclusive evidence implicating tobacco use in the incidence of numerous debilitating and fatal diseases", but is deafeningly silent as to evidence of any link between advertising and tobacco use. Does no one dare to include an assertion of this link in the bill? Worse still, the minister himself has, in effect, publicly explained the advertising ban as a symbolic gesture. I do not accept that in Canada freedom of expression can legitimately be curtailed to demonstrate to everyone that you "means business" about something.

Quite apart from closer definition of the target media and target ad styles, Bill C-51 clearly requires reworking to ensure that, apart from the special circumstances set forth in subclause 4(4), Canadian law does not purport to punish advertisers in foreign media. The present wording of subclauses 4(1) and 4(3) openly invite such a reading, and protracted litigation and, perhaps, international disputes will be needed to put an end to such absurdity. I therefore urge that foreign advertisers be protected, like foreign media, by a revised subclause 4(3), which would be expanded to cover subclause 4(1) also; and that subclause 4(1) go no further than to say "shall advertise in Canada".

Honourable senators, I commend Bill C-51 to your "sober second thought".

[*Traduction*]

la liberté d'expression, sous la forme de la publicité, et l'habitude de fumer.

C'est ici que se pose la grande question des faits établissant les liens de cause à effet entre les diverses formes de publicité des produits du tabac, dans divers médias, et le comportement observable des consommateurs. Il faut aussi garder à l'arrière de l'esprit que pour satisfaire les exigences de la Charte, les mesures législatives qui briment la liberté d'expression doivent établir un équilibre heureux entre le but visé et les moyens employés. Le sens commun, dont la Charte conserve le parfum, nous enseigne à ne pas écraser une mouche avec un pavé. La modération et la retenue sont les remparts d'un bon texte de loi et, à l'article 1 de la Charte, elles atteignent des dimensions constitutionnelles.

Dans la forme où la Chambre des communes l'a adopté, le projet de loi C-51 admet maintenant à l'article 5(1)*c*) qu'il est pertinent de distinguer la radio-télévision des autres médias. Par intuition à vrai dire, on suggère que certains genres de médias, comme la télévision, et certaines formes de publicité, comme celle qui fait appel aux styles de vie, seront les cibles les plus plausibles des entraves législatives, pourvu, évidemment, que l'on puisse produire les preuves nécessaires de leurs effets. Si l'on peut obtenir de telles preuves, il sera alors indiqué de mettre en vigueur des dispositions bien adaptées aux circonstances. Une interdiction globale, à l'emporte-pièce, de toute publicité, même si elle contenait des informations utiles à la société à propos des risques pour la santé, comporte des embûches constitutionnelles évidentes.

Messieurs les sénateurs auront remarqué que l'article 3*a*) du projet de loi affirme catégoriquement l'existence «des preuves établissant de façon indiscutable un lien entre l'usage du tabac et de nombreuses maladies débilitantes ou mortelles», mais qu'il garde un silence assourdissant sur toute preuve de lien pouvant exister entre la publicité et l'usage du tabac. N'y a-t-il personne pour oser introduire une telle affirmation dans le projet de loi; d'ailleurs, le ministre lui-même a expliqué en public, en termes explicites, que l'interdiction de la publicité était un geste symbolique. Je n'accepte pas qu'au Canada le liberté d'expression soit brimée par un texte de loi afin de prouver à tous que le législateur est sérieux.

Le projet de loi doit donc donner une définition plus précise des médias cibles et des formes de publicité cibles. Dans un tout autre domaine, le texte doit être remanié afin que la loi canadienne ne vise pas à punir les annonceurs qui se servent des médias étrangers, sauf dans les cas prévus au paragraphe 4(4). Le libellé actuel des paragraphes 4(1) et 4(3) est une invitation explicite à une telle interprétation, et il faudra alors de longs procès et même des conflits internationaux pour mettre fin à de telles absurdités. J'exhorte donc les responsables à protéger les annonceurs étrangers et les médias étrangers en modifiant le paragraphe 4(3) et en lui donnant une portée suffisante pour couvrir également le paragraphe 4(1); et le paragraphe 4(1) ne devrait pas mentionner autre chose que la publicité au Canada.

Messieurs les sénateurs, je propose que vous réfléchissiez posément au projet de loi C-51.

[*Text*]

The Chairman: Mr. Fennell, s there anyone else from your delegation who would like to speak?

Mr. Fennell: Mr. Chairman, it is our wish that we answer questions at this time.

Senator Bonnell: Mr. Fennell, your legal advisor is an expert in constitutional law, so I suspect that he is also an expert in law. Under section 10 of Bill C-51 it refers to paragraph 4(4)(*a*) and paragraph 4(4)(*b*). According to my reading of the bill there are no such paragraphs. Subsection 10(4) reads:

> Every manufacturer or importer of tobacco products shall
>
> (*a*)
> within the prescribed period, following the coming into force of this Act, provide the Minister with the prescribed information for the determination of the expenses of the manufacturer or importer referred to in paragraph 4(4)(*a*); and
>
> (*b*) within the prescribed period following the years 1989 and 1990, provide the Minister with the prescribed information for the determination of the amounts referred to in paragraphs 4(4)(*a*) and (*b*), respectively, that were expended by the manufacturer or importer.

According to this legislation, you would not have to give any information because there are no such sections.

Mr. Scott: That would end up being a question of interpretation. Sometimes when there are mistaken cross-references, the court may say that what is really intended is something else. On a strict reading you are quite right. However, sometimes more liberal methods of interpretation are employed.

This is a clear case where, because of the rearrangement of sections, a consequential amendment has not been made and, presumably, it would be a function of the Senate to make revisions needed. If they were not needed you would have an issue which, if there were an attempt to enforce this provision, would end up potentially being litigated and settled in the Supreme Court of Canada. There is an interesting issue of constitutional principle as to whether the citizen would have the advantage of saying, "There is no paragraph 4(4)(*a*) and therefore I do not have to disclose anything," or whether the court would be entitled to say, "They said 4(4)(*a*) but they did not mean paragraph 4(4)(*a*). They meant something else." That is litigious in itself. The Senate is here presumably to clean up mistakes like that.

Senator Bonnell: If the bill passed as it is without amending that section, would the Court interpret that 4 to be a 5 or would it interpret that 4 to be a 3?

Mr. Scott: I suspect the government's attorneys would attempt to have this read in the way they would like it to be read. You would then have quite an interesting debate in the courts as to whether or not this was a legitimate mode of proceeding, and, if it was, what was the proper way of reading it.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Fennell, quelqu'un d'autre de votre délégation aimerait-il prendre la parole?

M. Fennell: Monsieur le président, nous aimerions maintenant répondre aux questions.

Le sénateur Bonnell: Monsieur Fennell, votre conseiller juridique est un expert en droit constitutionnel, je présume donc qu'il s'y connaît également en droit. Aux termes de l'article 10 du projet de loi C-51, il est fait mention de l'alinéa 4(4)*a*) et de l'alinéa 4(4)*b*). À la lecture du projet de loi, je constate qu'il n'y a aucun alinéa de ce genre. Le paragraphe 10(4) se lit comme suit:

> Les fabricants et les importateurs de produits du tabac sont tenus de transmettre au ministre:
>
> *a*) dans le délai réglementaire suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, les renseignements précisés par règlement et relatifs au calcul des dépenses visées à l'alinéa 4(4)*a*); et
>
> *b*) dans le délai réglementaire suivant les années 1989 et 1990, les renseignements précisés par règlement et relatifs au calcul des montants, visés aux alinéas 4(4)*a*) et *b*) respectivement, qu'ils ont dépensés.

Selon ce projet de loi, vous n'auriez pas à fournir de renseignements parce que de tels alinéas n'existent pas.

M. Scott: Cela reviendrait à une question d'interprétation. Lorsqu'il y a des renvois erronés, le tribunal peut indiquer que l'intention réelle du législateur est exprimée ailleurs. Sur un plan strictement technique, vous avez raison. Cependant, on emploie quelquefois des méthodes d'interprétation plus libérales.

Voici une situation nette où, à cause du remaniement des articles, un changement corrélatif n'a pas été apporté; ce serait probablement au Sénat de faire les révisions nécessaires. Si ces révisions n'étaient pas nécessaires et que quelqu'un tentait d'appliquer cette disposition, la question serait sans doute débattue et réglée devant la Cour suprême du Canada. Il y a là un principe constitutionnel intéressant, car il faudrait décider si le citoyen peut affirmer qu'il n'y a pas d'alinéa 4(4)*a*) et donc aucune obligation de divulguer des renseignements, ou si le tribunal est en droit de statuer que le législateur voulait dire autre chose que l'alinéa 4(4)*a*). C'est une question litigieuse en elle-même. Le Sénat est sans doute ici pour corriger des erreurs de ce genre.

Le sénateur Bonnell: Si le projet est adopté sans modification de cet article, la Cour dirait-elle que le 4 doit être un 5 ou un 3?

M. Scott: Selon moi, les avocats du gouvernement essaieraient de faire lire cet alinéa à leur façon. Un débat fort intéressant devant les tribunaux s'amorcerait pour savoir s'il s'agit ou non d'une façon légitime de procéder et, dans l'affirmative, de préciser la façon dont cet alinéa aurait dû être lu.

[*Text*]

The issue of principle is enough for the Supreme Court of Canada to give leave, I would have thought, on how far the courts are entitled to go in rewriting legislation to find what they think to be the true intention of Parliament. I think what you are showing is that the bill needs more work.

Senator Bonnell: I always find that lawyers love legislators to pass bills that are flawed so they can make more money going before the courts.

Mr. Scott: We have some responsibility to Parliament and to our clients to make the best case we can when the case goes to court.

Senator Haidasz: The Canadian Tobacco Manufacturers' Council appeared before the House of Commons committee on Bill C-51 and Bill C-204. I believe it said that tobacco does not cause any disease or any death. Do you maintain that today?

Mr. Scott: I was very explicit about saying that it would be absolute folly for me to be a medical expert, a statistical expert or anything else and try to say what these linkages are. Of course, I cannot possibly do that.

Basically what I am saying is that you, as a member of the Upper House of the Canadian Legislature, should get this evidence of the two linkages, find what is available, review it and satisfy yourself with the awareness that sooner or later a court may require to be satisfied. In other words, it is for you to get the evidence and assess it. It is simply for me to perform the more modest function of saying that constitutionally, in my view, you must do it.

Senator Haidasz: I would like to know your opinion on the linkage between tobacco and any harmful effects.

Mr. Scott: I know what I read in the papers on both sides and I have no opinion on the matter. However, I did say, for the purpose of this hearing, that I am prepared to assume that such a linkage can be established. There is a clause in the bill declaring that categorically, and the drafters were sufficiently confident of their ground to feel that they could establish that. I am assuming, for the sake of argument, that that can be done.

Now I say there is another linkage between the advertising and the smoking, and evidence should be obtained of that. Indeed, when I saw this bill the other day in its amended form, I said, "My goodness, they have put this in the bill in the most categorical terms, yet they seem to be very nervous about including anything about a linkage between advertising and smoking." Then I see Mr. Martin Low's view that the material which was put before him had no evidence of linkage either, and I see similar statements by the American Civil Liberties Union and the Chairman of the Federal Trade Commission and I say, "These people are waiting for evidence of that sort. I certainly do not know of any." It is for you to be satisfied, senator, as to both linkages and to ask for and to weigh the evidence.

[*Traduction*]

La question de principe suffit à la Cour suprême du Canada pour préciser, selon moi, la latitude dont disposent les tribunaux pour revoir une loi afin d'y trouver ce qu'ils croient être l'intention réelle du Parlement. À mon avis, ce que vous voulez nous montrer, c'est que le projet de loi a besoin d'être poli.

Le sénateur Bonnell: J'ai toujours pensé que les avocats aimaient les projets de loi erronés parce qu'ils pouvaient ainsi faire plus d'argent en débattant un point quelconque devant les tribunaux.

M. Scott: Nous sommes jusqu'à un certain point responsables devant le Parlement et nos clients de faire de notre mieux lorsqu'une affaire est instruite devant les tribunaux.

Le sénateur Haidasz: Le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac a témoigné devant le Comité de la Chambre des communes à l'égard des projets de loi C-51 et C-204 et aurait affirmé que le tabac n'est ni une cause de maladie ni une cause de décès. Êtes-vous de cet avis aujourd'hui?

M. Scott: J'ai été très clair quand j'ai dit qu'il serait absolument insensé de ma part de me considérer comme un expert médical, un expert statistique ou n'importe quoi d'autre et d'essayer d'établir des liens. Il est évident que je ne saurais le faire.

En deux mots, vous devriez, en tant que membre de la Chambre Haute du Parlement du Canada, obtenir la preuve qu'il existe deux liens, trouver ce qui est connu, l'examiner et vous dire que tôt ou tard un tribunal pourra exiger d'être convaincu de la chose. En d'autres termes, c'est à vous qu'il incombe de recueillir les preuves et de les évaluer. Mon rôle plus modeste consiste simplement à vous dire que sur le plan constitutionnel, vous devez, à mon avis, le faire.

Le sénateur Haidasz: J'aimerais connaître votre opinion sur le lien entre le tabac et ses effets dommageables possibles.

M. Scott: Je sais ce que je lis dans les journaux au sujet des tenants et des opposants à cette question et je n'ai aucune opinion à formuler. Cependant, pour les besoins de cette audience, j'ai affirmé que j'étais disposé à supposer qu'un tel lien pouvait être établi. Le projet de loi est catégorique à ce sujet et les rédacteurs de cette mesure législative étaient suffisamment confiants pour estimer qu'ils pouvaient adopter une telle position. Je présume, pour le plaisir de discuter, que la chose est possible.

Mais il y a aussi un autre lien entre la publicité et l'usage du tabac et la preuve devrait en être faite. De fait, lorsque j'ai vu la version modifiée du projet de loi l'autre jour, je me suis dit: «Mon Dieu, ils ont mis cela dans le projet de loi en des termes très catégoriques et pourtant, ils semblent être très hésitants à parler d'un lien entre la publicité et l'usage du tabac.» Il y a aussi le fait que M. Martin Low n'a trouvé dans les documents qui lui avaient été présentés aucun lien évident entre les deux, avis que partagent également l'American Civil Liberties Union et le président de la Federal Trade Commission. Tous ces gens attendent une preuve de ce genre et je n'en connais certainement aucune. C'est à vous qu'il revient, sénateur, d'être convaincu de l'existence des deux liens et de demander et d'examiner les preuves à cet effet.

[*Text*]

Senator Haidasz: I still have not received an answer to my question. What is the Canadian Tobacco Manufacturers' Councils stand on the linkage between tobacco smoking or the use of tobacco products and any ill effects to the health of a person?

Mr. Scott: I am not acting for either the Council or any manufacturer. One of my former students, who had enough regard for me to think I might have something useful to say, engaged me to do research. I did some research and I presented a brief in the House of Commons committee and revised a couple of briefs for presentation here. The brief that you have was printed by the council on Sunday, without even reading it and knowing what I had said. All I have been asked to do, knowing that I am a fervent believer in the Charter, is to review the constitutional authorities. I have no qualifications to review any evidence of a linkage between smoking and health hazards. I know that Winston Churchill died at about 85 without any—

The Chairman: I think he was approximately 90.

Mr. Scott: —noticeable ill effects. I suspect there may possibly be some people who are affected more than others for some diseases, but which people, if any, and what diseases, I cannot say. How can I, in good faith, become a medical expert to admit or deny any linkage? All I can say is that I see in this bill a great deal of confidence as to one linkage, and no confidence whatsoever as to any other linkage.

The Chairman: I think that Mr. Fennell has something to say on that point.

Mr. Fennell: Mr. Scott is absolutely right. He is not here to represent the opinions of the industry as it relates to smoking and health. The opinion of our company—and that is the only one I can speak for—is that in Canada there is universal knowledge of the claims that are made with respect to smoking and health. In fact, the large majority of Canadians believe that there is an association between smoking and health. We, as a company, do nothing to undermine the belief that is held by the majority of Canadians. In fact, we are prepared to let people believe the worst when they make the choice between smoking and not smoking.

Having said that, science has not established a causal relationship between smoking and disease. There was statistical—

Senator Haidasz: May I interrupt—

Mr. Fennell: Could I finish, please?

Senator Haidasz: —right here? Last night we heard from the Canadian Medical Association and the Canadian Lung Association, who came with a stack of about 3,000 to 4,000 titles of scientific medical works stating that there is a linkage between tobacco smoking and diseases of the lungs, throat, and other organs of the body—even the pancreas.

Mr. Fennell: Senator, you asked me for my opinion, and that is what I was in the process of giving you.

[*Traduction*]

Le sénateur Haidasz: Je n'ai toujours pas eu de réponse à ma question. Quelle position le Conseil canadien des produits du tabac adopte-t-il sur le lien entre l'usage du tabac ou des produits du tabac et tout effet néfaste sur la santé d'une personne?

M. Scott: Je ne représente ni le Conseil ni aucun fabricant. Un de mes anciens élèves, qui avait de moi une opinion assez grande pour croire que je pourrais avoir quelque chose d'utile à dire, m'a embauché pour effectuer des recherches. C'est ce que j'ai fait. J'ai ensuite présenté un exposé devant le Comité de la Chambre des communes et j'en ai révisé quelques autres pour les fins de votre audience. Ce document que vous avez en main a été imprimé dimanche par le Conseil sans même qu'il le lise ou en connaisse le contenu. Tout ce qu'on m'a demandé de faire, vu ma grande croyance dans la Charte, c'est d'examiner les questions constitutionnelles. Je n'ai aucune qualité pour examiner quelque preuve que ce soit d'un lien entre l'usage du tabac et les risques pour la santé. Je sais que Winston Churchill avait à peu près 85 ans lorsqu'il est décédé—

Le président: Il avait environ 90, si je ne m'abuse.

M. Scott: . . . et que le tabac n'a eu aucun effet dommageable apparent sur sa santé. Je présume que des personnes pourraient être prédisposées plus que d'autres à certaines maladies mais je ne saurais dire qui sont ces gens, le cas échéant, et quelles sont ces maladies. Comment puis-je, en toute bonne foi, m'instituer expert médical pour confirmer ou infirmer quelque lien que ce soit? Tout ce que je peux dire, c'est que ce projet de loi semble beaucoup insister sur un lien et pas de tout sur d'autres.

Le président: M. Fennell désire ajouter quelque chose à cet sujet.

M. Fennell: M. Scott a absolument raison. Il n'est pas ici pour défendre l'opinion de l'industrie sur l'usage du tabac et la santé. L'opinion de notre entreprise—et c'est la seule pour laquelle je peux parler—est que l'usage du tabac et la santé font l'objet de prétentions qui sont universellement connues au Canada. En fait, la grande majorité des Canadiens croient qu'il y a un lien entre l'usage du tabac et la santé. En tant que telle, notre entreprise ne fait rien pour saper l'opinion de la majorité des Canadiens. En fait, nous sommes disposés à laisser les gens croire le pire lorsqu'ils prennent la décision de fumer ou de ne pas fumer.

Cela étant dit, les scientifiques n'ont pas établi que l'usage du tabac causait la mort.

Le sénateur Haidasz: Puis-je vous interrompre ici?

M. Fennell: J'aimerais bien terminer, si vous le voulez bien.

Le sénateur Haidasz: Hier soir, des représentants de l'Association médicale canadienne et de l'Association pulmonaire du Canada nous ont présenté une liste d'environ 3 000 à 4 000 ouvrages scientifiques médicaux affirmant qu'il existe un lien entre l'usage du tabac et les maladies des poumons, de la gorge et des autres organes du corps, même du pancréas.

M. Fennell: Sénateur, vous m'avez demandé mon opinion et c'est ce que je m'apprêtais à faire.

[*Text*]

Senator Haidasz: You would say that all of these medical studies are false?

Mr. Fennell: No; I said that there is a divergence of opinion. A number of other medical doctors in North America do not share the same opinion that some of the doctors may have shared with you last evening. If it were a black and white case, then I guess it would be simple, but it is not a simple situation.

Senator Haidasz: Let us turn to another question, then. I do not understand your answer, because on the packages of your tobacco products there is a health warning. If there wasn't a health hazard, you would not put it on.

Mr. Fennell: In terms of the health warning, the Department of Health and Welfare, in 1972 legislated that we put the health warning on the package; it was not something that we chose to do. It was legislated, and the words were chosen by the Minister of Health at that time.

Senator Haidasz: Yet you sell the product with that warning.

Nevertheless, I read in the *Globe and Mail* on April 22, 1988, a quotation from a judge which reads as follows:

> The evidence indicates the cigarette industry entered into a sophisticated conspiracy . . . to refute, undermine and neutralize information coming from the scientific and medical community and, at the same time, to confuse and mislead the consuming public . . .

Are you aware of that article and statement by a judge?

Mr. Fennell: There were a number of statements made. Let me try to respond to you.

As you know, a ruling has come down on that particular case. It is a complex case, and one on which it would be naive of me to try and make any sophisticated representation today. In addition to that, it is an American case, not a Canadian case, and the relevance is one that only you can judge. However, I know that in terms of any collusion or understanding between tobacco companies who misrepresent the case, the judge was clear that that was absolutely not the case. I think that deals with your question.

Senator Haidasz: That is your opinion.

Mr. Fennell: No, that was the judge's opinion, sir.

Senator Haidasz: Well, that is your interpretation, or the way you understand the judge's opinion.

Do you think it is fair, just, responsible and honest to promote the smoking of tobacco products?

Mr. Fennell: People make mature decisions as adults. They choose to smoke, to have a glass of beer, to drive a car and to do whatever they do as part of their lifestyle. In making those choices people assume the risks, whatever they may be. It is a mature decision that one makes with full knowledge of what the consequences may be.

[*Traduction*]

Le sénateur Haidasz: Diriez-vous que toutes ces études médicales sont fausses?

M. Fennell: Mon. J'ai dit qu'il y avait divergence d'opinion. D'autres médecins en Amérique du Nord ne partagent pas l'opinion que quelques-uns des médecins ont pu vous faire valoir hier soir. Si c'était un cas noir sur blanc, il serait simple à trancher; mais la situation n'est pas simple.

Le sénateur Haidasz: Passons alors à une autre question. Je ne comprends pas votre réponse, car les emballages de vos produits du tabac présentent une mise en garde pour la santé. S'il n'y avait pas de risque pour la santé, vous ne mettriez pas un tel avertissement.

M. Fennell: Pour ce qui est de la mise en garde pour la santé, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social nous a obligés par une loi en 1972 à écrire cette mise en garde sur nos emballages; ce n'était pas notre décision. C'était la loi et les mots avaient été choisis par le ministre de la Santé à ce moment-là.

Le sénateur Haidasz: Et pourtant, vous vendez le produit avec cette mise en garde.

Quoi qu'il en soit, le *Globe and Mail* du 22 avril 1988 donnait la citation suivante d'un juge:

> Les preuves indiquent que l'industrie de la cigarette a mis en branle une conspiration raffinée . . . pour réfuter, saper et neutraliser l'information émanant de la collectivité scientifique et médicale et, du même coup, embrouiller et tromper le public consommateur . . .

Étiez-vous au courant de cet article et de cette déclaration faite par un juge?

M. Fennell: Il y a eu un certain nombre de déclarations. Je vais tenter de vous répondre.

Comme vous le savez, une décision a été rendue sur ce cas particulier. C'est une affaire complexe au sujet de laquelle il me serait naïf de faire un exposé complet aujourd'hui. De plus, c'est une affaire instruite aux États-Unis et non au Canada dont vous seul pouvez juger de la pertinence. Cependant, le juge a catégoriquement affirmé qu'il n'y avait eu aucune collusion ni entente entre des fabricants de tabac pour tenter de déguiser la vérité. Je crois que cela répond à votre question.

Le sénateur Haidasz: C'est votre opinion.

M. Fennell: Pas du tout, c'était l'opinion du juge.

Le sénateur Haidasz: En tout cas, c'est votre interprétation ou la façon dont vous comprenez l'opinion du juge.

Pensez-vous qu'il soit juste, équitable, responsable et honnête de promouvoir l'usage des produits du tabac?

M. Fennell: Les adultes prennent des décisions conformes à leur âge. Ils choisissent de fumer, de boire de la bière, de conduire une voiture et de faire n'importe quoi d'autre qui s'intègre à leur mode de vie. Lorsqu'ils font ces choix, les gens assument les risques quels qu'ils soient. C'est une décision mûrie qu'une personne prend en connaissant pleinement les conséquences qui peuvent en découler.

[*Text*]

Senator Haidasz: But do you know that tobacco is a lethal product?

Mr. Fennell: That is your opinion, sir; that is not my opinion.

Senator Haidasz: Isn't that your opinion?

Mr. Fennell: No; it is certainly not.

Senator Haidasz: I am sorry that you hold such an opinion, because I believe you are wrong with all the medical evidence available.

You also know—and these are statistics from the Department of National Health and Welfare; I am just repeating what they have told us and the Minister of National Health and Welfare—that 35,000 deaths in Canada are attributed to tobacco smoking, that there is a loss of an estimated $6 billion to $8 billion per annum because of the effects of cigarette smoking. What do you think of those statements coming from the Department of National Health and Welfare? Are they lying also?

Mr. Fennell: I would like to think—

Senator Haidasz: Are they misleading or misinforming the Canadian public?

Mr. Fennell: There are a variety of opinions on a variety of subjects, as you well know.

The Department of Health and Welfare has never supported 35,000 deaths in Canada; there is no support for it. It is our opinion that that number is dividing the U.S. number, which does not have any support for it either, by ten. The number that is used in the U.S. is 350,000. We think that is irresponsible. It is a number that has been unchallenged to this moment, and if people are to use those kinds of numbers in the future they should have the support for them, because the numbers are not supportable.

Senator Haidasz: These were in articles written by Mr. Collishaw of the Department of National Health and Welfare.

The Chairman: If I may, Senator Haidasz, I want to inform you that I have two other senators on my list. I would like you to take that into account, as well as the fact that we have only five minutes left. I want you to be informed of that.

Mr. Peter Hoult, President, RJR Macdonald: Mr. Chairman, may I make a comment? I know that the question was not addressed to me, but it has to be said that the issue of incidents of deaths and relationship to illness is controversial. I respect your view, but I believe that with this bill that is not the issue, even if one were to acknowledge that. I think the issue is that this bill is a bill to abolish advertising. The issue is—

Senator Haidasz: Of a lethal product that causes 35,000 deaths in Canada per annum.

Mr. Hoult: What I am trying to say, therefore, is: Will the bill, the abolition of advertising, affect those figures that you have quoted?

[*Traduction*]

Le sénateur Haidasz: Mais savez-vous que le tabac est un produit mortel?

M. Fennell: C'est votre opinion, monsieur, non la mienne.

Le sénateur Haidasz: Ce n'est pas votre opinion?

M. Fennell: Absolument pas.

Le sénateur Haidasz: Je suis désolé de vous l'entendre dire, car je crois que toute les preuves médicales disponibles vous mettent dans l'erreur.

Vous savez également—ce sont des statistiques du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et je me borne à répéter ce que ce ministère et son ministre nous ont dit—qu'il y a au Canada chaque année 35 000 décès attribuables à l'usage du tabac de même qu'une perte estimée à entre 6 milliards et 8 milliards de dollars imputable aux effets de la cigarette. Que pensez-vous de ces déclarations du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social? Est-ce également des mensonges?

M. Fennell: À mon avis—

Le sénateur Haidasz: Ces déclarations trompent-elles les Canadiens ou leur donnent-elles une mauvaise information?

M. Fennell: Comme vous le savez bien, il y a une diversité d'opinions sur une diversité de sujets.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'a jamais soutenu qu'il y avait 35 000 décès au Canada; rien ne permet de le faire. Selon nous, ce chiffre représente la division par dix du nombre de décès aux États-Unis, que rien non plus ne peut appuyer. Aux États-Unis, le nombre avancé est 250 000. C'est là, selon nous, une attitude irresponsable. Personne ne s'est encore opposé à ce chiffre et si les gens songent à utiliser ce genre de chiffres dans l'avenir, ils devraient être en mesure de les appuyer, parce que ces chiffres ne peuvent être justifiés.

Le sénateur Haidasz: Ces chiffres ont paru dans des articles rédigés par M. Collishaw du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le président: Sénateur Haidasz, puis-je vous signaler que j'ai encore deux autres sénateurs qui désirent prendre la parole. J'aimerais que vous en teniez compte ainsi que du fait qu'il ne nous reste que cinq minutes.

M. Peter Hoult, président, RJR Macdonald: Monsieur le président, me permettez-vous une remarque? La question ne m'était pas adressée, mais il importe de dire que la relation entre les cas de décès et la maladie soulève quelque controverse. Je respecte votre opinion mais je ne crois pas que ce soit là la question abordée dans ce projet de loi, même si quelqu'un devait l'admettre. Selon moi, le problème vient du fait que ce projet de loi vise à interdire toute publicité. La question porte—

Le sénateur Haidasz: Sur le produit mortel qui est la cause de 35 000 décès au Canada chaque année.

M. Hoult: Voici donc ma question: est-ce que le projet de loi, en interdisant toute publicité, aura une influence sur les chiffres que vous venez de citer?

[*Text*]

Senator Haidasz: I think it will.

Mr. Hoult: Our position is that it categorically will not.

Senator Haidasz: I am convinced that it will. I have been practising medicine for 37 years. I have seen many patients who were heavy smokers who, after 10, 15 or 20 years, finally came down with either cancer of the mouth, throat, or bronchogenic carcinoma. I am positive of the causal linkage.

Mr. Hoult: With respect, senator, my point is: Will the abolition of advertising affect the incidence of smoking? Our position—

Senator Haidasz: I think it will help a great deal, especially for teenagers who look at these ads, and the young women who look at those tempting ads with glamourous women dressed in fine attire smoking those long, slim cigarettes. That is attractive to young girls.

The Chairman: Thank you very much. With your permission, I will first ask Senator Hébert, and then Senator Robertson to take part in the hearings.

Senator Hébert: You will be pleased to know that I have just one question.

During your presentation you stated that banning advertising does not reduce consumption. Nevertheless, you are ready to continue to spend millions of dollars. Your explanation was that it is because you want to compete among tobacco companies. If the bill were passed and there was, for example, an advertising ban, what would happen in practice? I do not understand that, because I am not in the business world. After all, the companies would all be on the same foot. In what way would any company suffer prejudice? Each one would be on its own and you would save millions of dollars in fighting each other. Each brand would be judged according to the quality of the product and, if they were better, they would sell more than the next company. I cannot see what is so important for you in this legislation.

Mr. Fennell: Senator, the reason why we spend $85 million a year is not to attract new smokers—

Senator Hébert: No; let us presume that.

Mr. Fennell: There is 1 per cent of the business every year that represents new smokers. Therefore we do not spend the $85 million in order get that 1 per cent. We spend the $85 million to compete against each other. Approximately 10 to 15 per cent of the smoking population change cigarette brands every year. Therefore we spend that money on two things: First, to retain the people who currently smoke our brands, because we would rather they stay with us, and hopefully to attract the customers from the brands of the other companies.

Senator Hébert: That is true for you, but it is also true for these other gentlemen. Therefore if there were no advertising, and you all saved these millions—

Mr. Fennell: I think that is a very salient point, and you have brought up a very good point. In 1976, our company, Rothmans Benson & Hedges, had 43 per cent of the market. Today, we have 28 per cent of the market. One might say that

[*Traduction*]

Le sénateur Haidasz: Je le crois.

M. Hoult: Selon nous, le projet de loi n'aura absolument aucun effet en ce sens.

Le sénateur Haidasz: Je suis convaincu du contraire. Je pratique la médecine depuis 37 ans. J'ai vu beaucoup de gros fumeurs qui, après 10, 15 ou 20 ans, ont développé un cancer de la bouche ou de la gorge ou un carcinome aux bronches. Je suis convaincu qu'il y a un lien causal.

M. Hoult: Sénateur, permettez-moi respectueusement de répéter ma question: l'interdiction de la publicité influera-t-elle sur la fréquence de l'usage du tabac?

Le sénateur Haidasz: Le projet de loi devrait aider énormément, surtout les adolescents de même que les jeunes femmes qui regardent ces annonces séduisantes de femmes ensorcelantes parées de beaux atours et fumant ces longues cigarettes minces. Ce genre d'annonce attire l'attention des jeunes filles.

Le président: Merci beaucoup. Si vous le permettez, je demanderai d'abord au sénateur Hébert, puis au sénateur Robertson de participer au débat.

Le sénateur Hébert: Vous serez heureux d'apprendre que je n'ai qu'une question.

Vous avez affirmé, dans votre exposé, que l'interdiction de la publicité ne diminue pas la consommation. Néanmoins, vous êtes prêts à continuer à dépenser des millions de dollars pour concurrencer les autres fabricants de tabac. Si le projet de loi est adopté et qu'il interdit, par exemple, toute publicité, que se passera-t-il en réalité? Je ne comprends pas la situation car je ne suis pas dans les affaires. Après tout, les entreprises seraient toutes traitées sur le même pied. De quelle façon cette interdiction porterait-elle préjudice à une entreprise ou à l'autre? Chaque fabricant serait laissé à lui-même et vous économiseriez des millions de dollars. Chaque marque serait jugée en fonction de la qualité du produit, ce qui fait qu'un produit meilleur ferait augmenter les ventes de ce fabricant. Je ne peux voir ce qui vous intéresse tant dans ce projet de loi.

M. Fennell: Sénateur, si nous dépensons 85 millions de dollars par année, ce n'est pas pour attirer de nouveaux fumeurs—

Le sénateur Hébert: D'accord.

M. Fennell: Chaque année, 1 p. 100 des ventes est attribuable à de nouveaux fumeurs. Nous ne dépensons donc pas 85 millions de dollars pour s'approprier ce 1 p. 100. Nous le faisons pour concurrencer les autres fabricants. Chaque année, entre 10 p. 100 et 15 p. 100 des fumeurs changent de marque de cigarettes. Par conséquent, nous dépensons cet argent pour deux raisons: d'abord, pour conserver la clientèle des gens qui fument actuellement notre marque et ensuite, espérons-nous, pour attirer les clients des autres fabricants.

Le sénateur Hébert: C'est vrai pour vous, mais ce l'est également pour les autres. Donc, s'il n'y avait aucune publicité et que vous économisiez tous autant de millions—

M. Fennell: Selon moi, c'est un point très important. En 1976, notre entreprise, Rothmans Benson & Hedges, détenait 43 p. 100 du marché. Aujourd'hui, ce chiffre est passé à 28 p.

[*Text*]

we have not run our business very well, and they would probably be right.

Senator Hébert: I could say that.

Mr. Fennell: Senator, I will say it for you. However, I think the climate has changed. Mr. Mercier, in 1976, had 36 per cent of the market and today he has 53 per cent of the market. The momentum in the tobacco industry that goes in support of a given trademark is terribly important. The companies that are going down tend to keep going down and the ones that are going up tend to keep going up. I would submit that in the not-so-distant future, because of the momentum of Mr. Mercier's company, we would see something approaching a monopoly in the tobacco industry in Canada. Certainly, with our company shrinking—and I cannot speak on behalf of the R.G.R. MacDonald people—in my opinion, we will be in a position where we will have one very dominant company and then ourselves, one much weaker company.

Mr. Jean-Louis Mercier, Canadian Tobacco Manufacturers' Council: Mr. Chairman, I would like to say something at this point. This bill is also very unfair because, as you know, it will not ban advertising in Canada. It applies only to Canadian companies and only to advertising that is instituted in Canada. For example, I sell du Maurier cigarettes at the Miami Airport. With this bill, I am not so sure whether or not I will be able to provide du Maurier bags for people in which to carry their cigarettes into Canada. However, my American competitor will be able to do that. He will be able to advertise in Canada, and he accounts for 66 per cent of all magazine ads that come into Canada.

Therefore, when one talks about Bill C-51 as being a ban on advertising, this is absolutely not correct. The way I look at it as a businessman is that it is absolutely unfair to Canadian tobacco companies. If the government wishes to ban advertising, it should ban all advertising and not only advertising done by Canadian companies. Perhaps my attitude towards Bill C-51 would change if the government would ban all advertising, because then I would retain my high market share that Mr. Fennell mentioned.

However, from now on I will not be competing with Mr. Fennell. I will be competing with the American companies that have established their brands in most countries in western Europe. The popularity of these American brands are growing in most western European countries.

Senator Hébert: What is the percentage of American cigarettes that are smoked here in Canada compared to all Canadian brands?

Mr. Mercier: In Canada the percentage is very low. It is approximately 1 per cent. At one time it was close to 20 per cent. I have a fear of what might happen, but I am not saying it is going to happen for sure. I do not know what the future is. However, if I look at France, Italy and Germany, I can see that these American international trademarks have captured a very large proportion of the domestic markets. Some people say that Canadians will never smoke American brands. Ten or 15 years ago, a lot of people said that Frenchmen would never

[*Traduction*]

100. On pourrait peut-être arguer que nous n'avons pas très bien mené nos affaires, ce qui serait probablement vrai.

Le sénateur Hébert: Je suis d'accord.

M. Fennell: Sénateur, je vait être franc. Cependant, je crois que le climat a changé. En 1976, M. Mercier détenait 36 p. 100 du marché, tandis qu'aujourd'hui, sa part est de 53 p. 100. Dans l'industrie du tabac, le momentum vers une marque donnée est terriblement important. Les fabricants qui enregistrent une baisse sont susceptibles de suivre cette tendance et ceux qui affichent une hausse ont tendance à continuer dans le même sens. À mon avis, à cause du momentum imprimé par l'entreprise de M. Mercier, le temps d'un quasi-monopole dans l'industrie du tabac au Canada n'est pas si lointain. Assurément, avec la régression de notre entreprise—et je ne peux parler au nom de R.G.R. MacDonald—nous arriverons à un point où il y aura, selon moi, un fabricant fortement dominant et nous, un fabricant beaucoup plus faible.

M. Jean-Louis Mercier, Conseil canadien des fabricants des produits du tabac: Monsieur le présidet, permettez-moi une remarque. Ce projet de loi est également très injuste car, comme vous le savez, il n'interdira pas la publicité au Canada. Il touche uniquement les fabricants canadiens et seulement la publicité au Canada. Ainsi, je vends des cigarettes du Maurier à l'aéroport de Miami. Avec ce projet de loi, je ne suis pas du tout certain si je pourrai remettre aux clients des sacs du Maurier pour apporter leurs cigarettes au Canada. Cependant, mon concurrent américain pourra le faire et il lui sera permis de faire de la publicité au Canada. Il intervient déjà pour 66 p. 100 de toutes les annonces dans les revues qui entrent au Canada.

Par conséquent, lorsqu'on dit que le projet de loi C-51 interdira la publicité, c'est absolument faux. En tant qu'homme d'affaires, j'estime qu'il s'agit là d'une mesure tout à fait injuste pour les fabricants canadiens de produits du tabac. Si le gouvernement désire interdire la publicité, il devrait viser toute la publicité et non pas seulement celle qui est faite par des fabricants canadiens. Mon attitude à l'égard du projet de loi C-51 changerait sans doute si le gouvernement interdisait toute la publicité, car je conserverais alors ma part élevée du marché que M. Fennell a mentionnée.

Cependant, à compter de maintenant, ce n'est pas M. Fennell que je concurrencerai, mais bien les fabricants américains dont les marques ne cessent de croître en popularité dans la plupart des pays d'Europe de l'Ouest.

Le sénateur Hébert: Quel est le pourcentage des cigarettes américaines consommées ici au Canada par rapport à toutes les autres marques canadiennes?

M. Mercier: Au Canada, le pourcentage est très faible, environ 1 p. 100. À un moment donné, il approchait le 20 p. 100. J'ai quelques craintes, mais je ne suis pas certain qu'elles se réaliseront. Je ne connais pas l'avenir. Cependant, on peut voir que ces marques de commerce internationales américaines ont capturé une très grande part des marchés de la France, de l'Italie et de l'Allemagne. D'aucuns disent que les Canadiens ne fumeront jamais de cigarettes américaines. Il y a 10 ou 15 ans, beaucoup de gens disaient que les Français ne fumeraient

[*Text*]

smoke cigarettes containing what we call flue-cured tobacco because Frenchmen were in the habit of smoking "Gitanes" that are made of air-cured tobacco. Today, American cigarettes in France claim 25 to 30 per cent of the market, and that change has taken place over the last 15 to 18 years. Part of the reason for that change is that American companies have the ability to advertise through foreign publications in Europe, and sponsorships and so on, to a larger extent than can local companies.

The Chairman: Thank you very much, Senator Hébert. Senator Robertson?

Senator Robertson: Thank you, Mr. Chairman. I would like to direct a question to Mr. Scott. I suppose we will not know about the constitutionality of the legislation until a test-case is decided upon. However, let us assume that the legislation passes and that a test-case is launched and that the legislation holds. Various people have given us a figure of 35,000 deaths per year from the use of tobacco, and I suggest that we accept that for the time being. What smoking does to people who do not smoke is another part of the argument with respect to a smoke-free environment.

Let us suppose that this legislation holds before the Supreme Court of Canada. Perhaps the same arguments could then be used with respect to liquor and beer. Given a little time, we could look at the damage that alcohol does to people, which includes the emotional, physical and psychiatric damage, as well as the damage to their social health. Other factors that could be taken into account are absenteeism from work and the general carnage and disaster that follow abuse of alcoholic beverages. Also, as those of us who have worked with families in the social field can testify, there is damage also to those who do not use alcohol because they are forced to live in circumstances where there is excessive use of alcohol by a family member.

Can you tell me, Mr. Scott, if this legislation passes and holds before the Supreme Court of Canada, should similar legislation then be brought with respect to alcohol, which is just as damaging a substance as tobacco? Secondly, would legislation relating to alcohol also automatically hold if this bill relating to tobacco is not struck down?

Mr. Scott: Of course, senator, this is the whole slippery slope. The very kinds of hypotheses that you raise are, of course, one of the reasons for saying that we cannot get in the slippery slope on the first place because we do not know where it all ends.

However, on your hypothesis whereby this legislation is passed and holds before the Supreme Court of Canada, if we assume that, then, of course, you are saying: "The courts have put us on the slippery slope; now how far down do we go?"

How far indeed, senator? I do not think we should go this far. If we go this far then I do not think we should go further. I must say at this point that since I myself do not smoke, I do

[*Traduction*]

jamais de cigarettes contenant ce que nous appelons un tabac jaune ou séché à la chaleur parce que les Français avaient l'habitude de fumer des «Gitanes», cigarettes fabriquées à partir de tabac séché à l'air. À l'heure actuelle, les cigarettes américaines accaparent 25 p. 100 à 30 p. 100 du marché français et ce changement s'est produit au cours des 15 à 18 dernières années. Une des raisons à cela vient du fait que les fabricants américains ont davantage la possibilité que les fabricants locaux d'annoncer leurs marques par l'intermédiaire de publications étrangères en Europe, le parrainage d'activités, et ainsi de suite.

Le président: Merci beaucoup, sénateur Hébert. Sénateur Robertson?

Le sénateur Robertson: Merci, monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Scott. Je présume que nous ne connaîtrons rien de la constitutionnalité du projet de loi tant qu'il n'aura pas fait l'objet d'une décision juridique. Cependant, supposons que le projet de loi est adopté, qu'une affaire-témoin est instruite et que la loi demeure inchangée. Diverses personnes nous ont affirmé que l'usage du tabac causait 35 000 décès chaque année et nous pourrions admettre que c'est effectivement le cas. Les effets de l'usage du tabac sur les non-fumeurs constituent une autre partie de l'argument pour un environnement sans fumée.

Si cette loi est acceptée par la Cour suprême du Canada, les mêmes arguments pourraient peut-être alors être utilisés à l'égard des spiritueux et de la bière. D'ici peu de temps, nous pourrions examiner les ravages de l'alcool sur les gens, notamment les effets sur le plan affectif, physique et psychiatrique ainsi que les ravages sur les relations sociales. On pourrait aussi tenir compte du taux d'absentéisme au travail ainsi que des méfaits généraux qu'entraîne l'abus des boissons alcoolisées. De plus, et ceux d'entre nous qui ont travaillé dans le domaine social avec des familles pourront en témoigner, il faut tenir compte des ravages de l'alcool sur ceux qui n'en consomment pas car ces derniers sont forcés de vivre des situations dans lesquelles un membre de leur famille fait un usage excessif de ce produit.

Si ce projet de loi est adopté et qu'il est accepté par la Cour suprême du Canada, devrait-on, monsieur Scott, adopter une loi semblable à l'égard de l'alcool qui est une substance tout aussi dommageable que le tabac? En second lieu, une loi sur l'alcool serait-elle automatiquement acceptée par les tribunaux si le présent projet de loi sur le tabac n'est pas adopté?

M. Scott: Sénateur, voilà évidemment la pente glissante à éviter. Le genre même d'hypothèses que vous soulevez constitue bien sûr l'une des raisons pour lesquelles nous ne pouvons emprunter cette pente dangereuse, parce que nous ne savons pas où tout cela nous mènera.

Cependant, en supposant, comme vous le dites, que ce projet de loi est adopté et accepté par le Cour suprême du Canada, vous vous trouvez alors à dire que les tribunaux nous ont engagés sur une pente dangereuse dont nous ne connaissons pas l'issue.

En effet, sénateur, où cela s'arrêtera-t-il? Je ne crois pas qu'il nous faille aller si loin. Si nous le faisons, il ne faudrait pas continuer. Je dois cependant ajouter ici qu'étant moi-

[*Text*]

not feel that I am terribly vulnerable, no matter what is said about tobacco. I do drink, so perhaps that would be relevant in my case.

However, I see and hear a great deal today about cholesterol and short-order food such as hamburgers and french fries. Perhaps that advertising should also be driven off television. Perhaps the only thing that should be left to be advertised is raw carrots, because they are good for you—at least if you do not drink too much carrot juice. Some years ago, I saw an item in the press to the effect that some young lady, in order to lose weight, had drunk nothing but carrot juice for weeks, and she died.

Therefore this is what I mean when I refer to the slippery-slope problem. Of course, it is a major reason for not introducing such legislation, unless you can establish some linkage and proportion the legislation accordingly. Even if there is some relationship, or a linkage can be established between advertising and tobacco consumption, if you were to stop at lifestyle ads, or if you excluded the print media, you might then get some testimony that says that this is a rational bill. However, if you take a shotgun approach and exclude everything, then the slippery slope is slipperier than ever. If they say, "Fine, anything is permissible and you can exclude things completely and no evidence whatever is needed of any connection between advertising and consumption.", then I do not know where it will lead.

Senator Robertson: You have gone much farther than I indicated in my question, but from your answer I would assume that if this legislation passes and holds before the courts, then legislation with regard to liquor and beer advertising—products which are felt in many peoples' minds to be just as harmful—there is a lot of medical evidence in this regard—as well as socially distructive—would also hold.

Mr. Scott: It would not hold up necessarily, because you can say that you will go this far and no further. However it is clear that sooner or later the same approach will be taken toward other products. It may or may not hold. Basically, I see what you have said as a reason for, first, not passing this bill, at least in its present form, and for striking the legislation down if it goes before the courts. This is important reasoning, which is based on the consequences of accepting one particular doctrine.

The Chairman: I am convinced that other witnesses who are waiting to present their views to the committee are worried about whether we are borrowing from their time before the committee by going so much beyond the allotted time for these witnesses. So, gentlemen, if you do not object, I will thank you for your presentation.

Senator Haidasz: Mr. Chairman, I have a point of order. Since this is a very important meeting, and I believe that these witnesses are the most important ones so far as Bill C-51 is concerned, I think it should be put on the record that we did not have time to discuss a very important article entitled "Tobacco Advertising and Consumption: Evidence of a Casual Relationship" emanating from the School of Public Health at

[*Traduction*]

même un non-fumeur, je ne m'estime pas tellement vulnérable peu importe ce qu'on dit du tabac. Il m'arrive toutefois de prendre un verre de sorte que cela me toucherait peut-être.

Cependant, je vois et j'entends aujourd'hui toutes sortes de choses au sujet du cholestérol et des aliments-minute comme les hamburgers et les frites. Peut-être devrions-nous aussi bannir ce genre de publicité de la télévision. La seule chose qu'on pourrait sans doute encore annoncer sont les carottes crues parce qu'elles sont bonnes pour la santé, du moins si vous ne buvez pas trop de jus de carotte. Il y a quelques années, j'avais lu dans le journal qu'une jeune femme était décédée quelques semaines après avoir suivi un régime amigrissant composé uniquement de jus de carotte.

Voilà donc ce que j'entends par s'aventurer sur une pente glissante. Bien sûr, voilà une raison importante de ne pas instaurer ce genre de loi, à moins de pouvoir établir un lien quelconque et d'aménager des mesures en conséquence. Même si on peut établir une relation ou un lien quelconque entre la publicité et l'usage du tabac, on pourrait peut-être dire que le projet de loi serait rationnel s'il visait uniquement les annonces à caractère social ou s'il interdisait la publicité dans les médias imprimés. Par contre, lorsqu'on adopte une approche globale qui exclut toute publicité, la pente devient plus glissante que jamais. Si le législateur affirme que tout est permis et qu'on peut exclure complètement des choses sans avoir à prouver quelque lien que ce soit entre la publicité et la consommation, je ne peux alors dire où tout cela nous mènera.

Le sénateur Robertson: Vous avez été beaucoup plus loin que ma question, mais d'après votre réponse, je présume que si ce projet de loi adopté et qu'il est accepté par les tribunaux, toute autre loi concernant la publicité des spiritueux et de la bière—qui sont des produits que bon nombre de gens estiment tout aussi nocifs et destructeurs sur le plan social—et les preuves médicales ne manquent pas—toute autre loi, donc, serait acceptée.

M. Scott: Pas nécessairement, étant donné qu'on peut s'arrêter à un point et ne pas continuer. Il est cependant clair qu'on adoptera tôt ou tard la même approche à l'endroit d'autres produits. Et elle pourra ou non être acceptée. En deux mots, je comprends les raisons qui vous motiveraient, en premier lieur, à ne pas adopter ce projet de loi, du moins dans sa forme actuelle, et à l'écarter s'il était débattu devant les tribunaux. C'est un raisonnement important qui repose sur les conséquences de l'acceptation d'une doctrine particulière.

Le président: Je suis convaincu que les autres témoins qui attendent leur tous s'inquiètent de ne pas avoir assez de temps car nous avons largement dépassé la période réservée aux témoins actuels. Messieurs, si vous n'y voyez pas d'objection, je terminerai ici votre présentation.

Le sénateur Haidasz: Monsieur le président, j'ai une objection à formuler. Étant donné qu'il s'agit d'une audience très importante et que ces témoins sont les plus importants pour débattre la question du projet de loi C-51, j'aimerais dire publiquement que nous n'avons pas eu le temps d'aborder un article très important intitulé «Tobacco Advertising and Consumption: Evidence of a Causal Relationship» et rédigé par le

[*Text*]

the prestigious University of Michigan which was published in their Journal of Public Health Policy, 1987 winter edition. In their conclusion they state that the evidence of linking advertising and promotion with increased smoking and the resulting disease and death is sufficiently compelling to warrant that it not be permitted by our society. Thank you.

The Chairman: I am in a very difficult position. Senator Haidasz, through a point of order, has, in fact, succeeded in presenting the article he wanted to discuss.

Mr. Hoult, you raised your hand indicating that you have something to say. You may have a few seconds.

Mr. Hoult: That is all I need. I have to say, as members of this committee would have learned if they had read the evidence we submitted to the parliamentary committee of the House of Commons, that that statement made by the honourable senator is at odds with the vast majority of studies on the relationship between advertising and consumption. We have that evidence, and if this committee would like it, we would be happy to provide it.

Senator Haidasz: Mr. Chairman, I would like to see that evidence.

The Chairman: On behalf of the committee, I thank you for your presentation. Mr. Scott gave a very short summary of the brief he prepared for this hearing. Therefore, I suggest that we have his brief appended to today's proceedings. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I now call on Mr. William Leckie of the Outdoor Advertising Association of Canada.

Mr. William A. Leckie, President, Outdoor Advertising Association of Canada: Mr. Chairman, first, let me introduce my colleague, Mr. Frank Paznar, who is Senior Vice-President of Mediacom. I would like to thank you and the committee for giving us this opportunity to meet with you today to discuss what is a very important aspect of this entire issue insofar as our industry is concerned. Let me give you a brief outline of the Outdoor Advertising Association. We are an industry group representing a further group of independent companies whose operations stretch from St. John's, Newfoundland to Victoria, British Columbia. These companies are diverse in size, geographic coverage and business methods and represent in excess of 90 per cent of standardized, measured outdoor advertising in Canada. This association acts as the voice for the outdoor advertising industry, both domestically and internationally on a wide-range of issues that affect the growth, development and acceptance of outdoor advertising as a truly effective method of communication. As president of this association I am proud of the industry's accomplishments and its innovations.

Our presentation today has two purposes: first, to provide you with a comprehensive understanding of the economic consequences which would be imposed on our industry by Bill

[*Traduction*]

School of Public Health de la prestigieuse Université du Michigan, article qui a été publié dans l'édition d'hiver 1987 de leur Journal of Public Health Policy. Dans la conclusion de cet article, on affirme que les preuves établissant un lien entre, d'une part, la publicité et la promotion et, d'autre part, l'usage accru du tabac et les maladies et les décès qui en découlent sont suffisamment contraignantes pour justifier l'interdiction de la publication dans notre société. Je vous remercie.

Le président: Par son point d'ordre, le sénateur Haidasz me met dans une situation très délicate, car il est parvenu à présenter l'article qu'il voulait aborder.

Monsieur Hoult, vous avez levé votre main pour dire quelque chose. Je vous permets une brève intervention.

M. Hoult: Je n'en ai pas besoin de plus. Si les membres de votre Comité avaient lu le témoignage que nous avons présenté au Comité parlementaire de la Chambre des communes, ils auraient su que la déclaration de l'honorable sénateur contredit la vaste majorité des études sur le lien entre la publicité et la consommation. Nous avons cet exposé avec nous et il nous ferait plaisir de le remettre au Comité si celui-ci le désire.

Le sénateur Haidasz: Monsieur le président, j'aimerais bien le voir.

Le président: Au nom du Comité, je vous remercie de votre exposé. M. Scott a présenté un très bref résumé du mémoire qu'il avait rédigé pour cette audience. Je propose donc que son mémoire soit annexé au compte rendu d'aujourd'hui. Tout le monde est d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: J'appelle maintenant M. William Leckie de l'Association canadienne de l'affichage extérieur.

M. William A. Leckie, président, Association canadienne de l'affichage extérieur: Monsieur le président, permettez-moi en premier lieu de présenter mon collègue, M. Frank Paznar, premier vice-président de Mediacom. Je remercie le Comité de l'occasion qui nous est donnée de le rencontrer aujourd'hui pour aborder ce que notre industrie considère comme un aspect très important de cette question globable. Permettez-moi de vous présenter brièvement notre association. Nous sommes un groupe d'industries qui représente un autre groupe d'entreprises indépendantes dont les activités s'étendent de St. John's, à Terre-Neuve, jusqu'à Victoria, en Colombie-Britannique. Ces entreprises de tailles diverses s'activent sur des marchés variés à l'aide des méthodes commerciales différentes; elles interviennent pour plus de 90 p. 100 de l'affichage normalisé et mesuré d'extérieur au Canada. Notre association se fait le porte-parole de l'industrie de l'affichage extérieur, tant au pays qu'à l'échelon international, sur un vaste éventail de questions qui touchent la croissance, le développement et l'acceptation de l'affichage extérieur comme un moyen de communication réellement efficace. À titre de président de cette association, je suis fier des réalisations et des innovations de notre industrie.

Notre exposé d'aujourd'hui, monsieur, vise un double but: d'abord, vous donner un vaste aperçu des conséquences économiques qu'entraînerait le projet de loi C-51 pour notre indus-

[*Text*]

C-51; and, secondly, to propose an amendment to Bill C-51 which will give our industry a reasonable opportunity to absorb the impact of Bill C-51.

Let us first turn to the damaging effects of a complete advertising ban of tobacco products on outdoor advertising as of January 1, 1991. Eliminating tobacco advertising on all outdoor advertising structures in Canada on January 1, 1991, will have a disastrous impact on all of the companies, both large and small, which operate in this industry.

Let me list some of the consequences. Bill C-51, as passed by the Parliament of Canada on May 31, 1988, will shrink $20 million of tobacco advertising revenue by one-third in 1989 and by one-third in 1990, based on 1987 expenditure levels. We will be denied this revenue in total commencing January 1, 1991. As many as 200 people directly employed by this industry will lose their jobs. It will be impossible to create new jobs, and therefore UIC payments will increase. This cutback represents approximately 22 per cent of the labour force which works directly in the outdoor industry; this may be optimistic, considering the 33 per cent decline in revenues in the first year.

As we noted in our earlier presentation to the House of Commons committee, outdoor advertising is a people-intensive industry. Since labour in most outdoor advertising companies is the major expense item on the profit and loss statement, we would have to reduce substantially the payroll to maintain any semblance of profitability for our shareholders.

Restructuring our business in order to cut costs is a very difficult task. We would have to take down many of our advertising structures in an attempt to reduce our capacity in order to meet the severe loss of revenue. This activity is hampered by the fact that we are involved in a great many long-term lease obligations.

Many of those workers who lose their jobs are not well educated and would very likely need government assistance. Additional jobs in allied industries, such as advertising agencies, graphic arts companies, printing companies, paint suppliers, et cetera, will also be jeopardized.

Many millions of dollars earmarked for plant expansion and new product development will be curtailed.

Beyond the serious economic damage to the larger operators, Bill C-51 spells almost certain bankruptcy for as many as 13 small outdoor advertising companies. Some of these companies have in excess of 60 per cent of their business in tobacco revenues.

Many long-term leases for sign locations, for five years and more, are in place with third party landlords. It is impossible to break these leases without enduring substantial financial losses.

This proposal is no different from clause 5(1)(*d*) of Bill C-51 where provision is made to retain tobacco advertising at a retailer's place of business until January 1, 1993. How can dif-

[*Traduction*]

trie: et ensuite, proposer un amendement au projet de loi C-51 pour donner à notre industrie une chance raisonnable d'absorber les conséquences du projet de loi C-51.

Voyons tout d'abord quels seraient les effets dommageables sur l'affichage extérieur d'une interdiction complète de publicité en faveur de produits du tabac à compter du 1er janvier 1991. L'élimination de la publicité en faveur du tabac de tous les panneaux-réclames au Canada le 1er janvier 1991 aura des conséquences désastreuses sur toutes les entreprises, grandes et petites, qui forment cette industrie.

Permettez-moi d'énumérer certaines de ces conséquences. Le projet de loi C-51, que le Parlement du Canada a adopté le 31 mai 1988, réduira d'un tiers en 1989 et d'un tiers en 1990 les 20 millions de dollars de recettes au titre de la publicité en faveur du tabac, en fonction des niveaux de dépenses de 1987. Le 1er janvier 1991, ces recettes seront réduites à zéro. Cela coûtera leur emploi à 200 personnes directement employées dans cette industrie. Il sera impossible de créer de nouveaux emplois, ce qui entraînera une augmentation des prestations d'assurance-chômage. Cette compression représente environ 22 p. 100 de la population active qui est directement employée dans l'industrie de l'affichage extérieur; cela est peut-être optimiste, compte tenu de la chute de 33 p. 100 des recettes la première année.

Comme nous l'avons fait valoir dans notre précédent exposé devant le Comité de la Chambre des communes, l'affichage extérieur est une industrie de main-d'œuvre. Puisque la main-d'œuvre de la plupart des entreprises d'affichage extérieur est le principal poste de dépenses à l'état des résultats, il nous faudrait réduire considérablement les rémunérations pour maintenir un semblant de rentabilité pour nos actionnaires.

Il est très difficile de restructurer nos affaires pour réduire les coûts. Cela nous obligerait à démanteler un grand nombre de nos panneaux-réclames afin de réduire notre capacité pour faire face à la grave perte de recettes. Les très nombreuses obligations que nous avons contractées en vertu de baux à long terme viennent compliquer encore la situation.

Un grand nombre des travailleurs qui perdent leur emploi n'ont pas beaucoup d'instruction et ils auraient très vraisemblablement besoin d'une aide gouvernementale. D'autres emplois dans des industries connexes, comme les agences de publicité, les entreprises d'arts graphiques, les imprimeries, les fournisseurs de peinture, etc., seront aussi compromis.

Des millions de dollars réservés à l'expansion d'installations et au développement de nouveaux produits seront retirés.

Au-delà du préjudice économique sérieux porté aux grands exploitants, le projet de loi C-51 signifie la faillite quasi-certaine pour 13 petites entreprises d'affichage extérieur. Les recettes au titre du tabac représentent plus de 60 p. 100 du chiffre d'affaires de certaines d'entre elles.

Il existe déjà de nombreux baux à long terme, de cinq ans et plus, avec des tiers propriétaires pour des emplacements de panneaux-réclame. Il est impossible de résilier ces baux sans subir des pertes financières importantes.

Cette proposition ne diffère pas de l'article 5(1)*d*) du projet de loi C-51, qui permet de continuer à faire de la publicité en faveur du tabac à l'établissement d'un détaillant jusqu'au 1er

[*Text*]

ferentiation be made between signage on a store front and that on a store roof or wall, where many of our structures are located?

It is further noted that January, February and March of each year are traditionally slow months in our industry's year. Therefore, tobacco revenue in these months often represents as much as 45 per cent of the total first quarter revenue.

In addition, because of the holiday season and the often inclement weather, it is almost impossible for us to mobilize our work force to remove all of the tobacco billboards on January 1.

As a result of these factors, we propose to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, an amendment to Bill C-51 which will allow this industry an opportunity to absorb its impact.

Bill C-51 as passed by the House of Commons on May 31, 1988, states, in clause 5(1)(*d*) that a retailer may:

> display at the retailer's place of business, at any time before January 1, 1993, an advertisement or portion thereof
>
> (i) that was displayed in that place before January 25, 1988, or
>
> (ii) that the retailer is obliged to display under the terms of a contract entered into before January 25, 1988, other than a term allowing for the extension or renewal of the contract after that day.

Based on the aforementioned hardships which will be imposed on this industry, and recognizing that our industry has similar long-term sign contracts or leases in place, as do the tobacco retailers, we would propose that clause 5 of Bill C-51, as passed by the House of Commons on May 31, 1988, be amended as follows:

> Notwithstanding subsection (1) and (2), the manufacturer or importer of a tobacco product may advertise the product by means of signs at any time before April 1, 1993, if
>
> (*a*) the amount, determined in accordance with the regulations, expended by the manufacturer or importer on the preparation in 1989 and 1990 of materials for use in signs and on the presentation of signs in that year does not exceed three-quarters of the expenses of the manufacturer or importer, determined in accordance with the regulations, incurred during its last financial year ending before January 1, 1988 for such preparation and presentation;
>
> (*b*) the amount, determined in accordance with the regulations, expended by the manufacturer or importer on such preparation and presentation in 1991 does not exceed one-half of the expenses of the manufacturer or importer, so determined, incurred therefor during the financial year referred to in paragraph (*a*); and

[*Traduction*]

janvier 1993. Comment peut-on faire une différence entre un support publicitaire installé à la devanture d'un magasin et celui que l'on retrouve sur le toit ou le mur d'un magasin, où sont installés un grand nombre de nos panneaux-réclame?

Signalons en outre que janvier, février et mars de chaque année sont traditionnellement des mois où l'activité diminue dans notre industrie. Par conséquent, les recettes au titre de la publicité en faveur du tabac pendant ces mois représentent souvent jusqu'à 45 p. 100 des recettes totales du premier trimestre.

En outre, en raison de la saison des Fêtes et du temps souvent inclément, il nous est presque impossible de mobiliser nos effectifs pour enlever toutes les affiches de produits du tabac le 1er janvier.

À la lumière de ces facteurs, nous proposons au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie un amendement au projet de loi C-51 qui donnera à notre industrie la chance d'en absorber les conséquences.

Le projet de loi C-51, adopté par la Chambre des communes le 31 mai 1988, porte, à l'article 5(1)*d*) qu'un détaillant peut:

> jusqu'au 1er janvier 1993, exclusivement, conserver, à l'intérieur ou aux abords de son établissement, les supports publicitaires—ou parties de ceux-ci
>
> (i) soit dont il avait déjà fait usage avant le 25 janvier 1988,
>
> (ii) soit dont il est tenu de faire usage conformément aux stipulations d'un contrat conclu avant le 25 janvier 1988, à l'exclusion de toute stipulation autorisant le renouvellement ou la prorogation du contrat de cette date.

Compte tenu des difficultés susmentionnées que cette industrie se verra imposer, et reconnaissant que notre industrie a des contrats ou des baux à long terme semblables en ce qui concerne l'affichage, tout comme les détaillants de produits du tabac, nous proposerions que l'article 5 du projet de loi C-51, adopté par la Chambre des communes le 31 mai 1988, soit modifié aisi qu'il suit:

> Malgré les paragraphes (1) et (2), le fabricant ou l'importateur d'un produit du tabac peut, jusqu'au 1er avril 1993, exclusivement, faire de la publicité en faveur du produit par des affiches à condition que:
>
> *a*) le montant qu'il dépense pour la préparation, en 1989 et en 1990, de la publicité relative à ces affiches pour la présentation de ces affiches au public au cours de la même année ne dépasse pas les trois quarts des dépenses engagées pour la préparation et la présentation d'affiches au cours de son dernier exercice clos avant le 1er janvier 1988;
>
> *b*) le montant qu'il dépense pour la préparation et la présentation d'affiches en 1991 ne dépasse pas la moitié des dépenses engagées au cours de l'exercice visé à l'alinéa *a*);

[*Text*]

(*c*) the amount, determined in accordance with the regulations, expended by the manufacturer or importer on such preparation and presentation in 1992 does not exceed one-quarter of the expenses of the manufacturer or importer, so determined, incurred therefor during the financial year referred to in paragraph (*a*)

In other words, Senator Tremblay, what we are suggesting is that an amendment go forward to extend the phase-out period in our industry, to be commensurate with that of the retailer's signage, to the year 1993 instead of 1991, as the bill now calls for, with a proportionate phase-out period.

Results of this amendment will be that the damaging impact on the outdoor industry will be lessened. All of the outdoor advertising companies will have more time to absorb the economic impact. Small company bankruptcies will be averted. All of our current jobs will be maintained. Layoffs in allied industries will be avoided. Our new product development and expansion can continue. All of the advantages of economic stability will be maintained.

We believe that this proposed amendment will not unduly change the thrust of Bill C-51 and will treat outdoor advertising fairly.

Bill C-51, amended to reflect this recommendation, will serve the public interest.

I would now like to draw the committee's attention to two matters of some concern involving the drafting of in Bill C-51, the Tobacco Products Control Act, of May 31, 1988. First, in clause 17(*b*), reference is made to paragraphs 4(4)(*a*) and (*b*). Paragraph 4(4)(*a*) and (*b*) do not exist.

In clause 17(*c*), reference is made to paragraph 4(4)(*c*). Similarly this paragraph does not exist.

Clearly, the bill is flawed and must be returned for clarification.

Far more important, however, is this serious question of the constitutionality of Bill C-52. Yesterday, learned counsel, Mr. Claude Thomson, senior partner in the law firm of Campbell, Godfrey & Lewtas, informed this committee of the almost certain infringements by Bill C-51 on the Charter of Rights and Freedoms. Mr. Thomson, an expert in constitutional law, stated, and I quote:

> A tobacco product advertising ban therefore cannot satisfy the third element of the proportionality test of section 1 just as it cannot satisfy the first or the second elements of that test. Accordingly, its abridgment of freedom of expression as guaranteed by section 2(b) is impermissible under the Charter.

Let me share with you today the equally learned opinion of the respected law firm of McCarthy & McCarthy, and I quote from an extensive report offered on June 15, 1988 to the Outdoor Advertising Association of Canada. In this respect, reference will be made to both Bill C-51 and Bill C-204, and I quote:

[*Traduction*]

c) le montant qu'il dépense pour la préparation et la présentation d'affiches en 1992 ne dépasse pas un quart des dépenses engagées au cours de l'exercice visé à l'alinéa *a*);

Autrement dit, sénateur Tremblay, l'amendement que nous proposons vise à étendre la période de transition pour notre industrie—pour qu'elle soit en rapport avec celle des affiches du détaillant—jusqu'à l'année 1993 plutôt que 1991 comme le prévoit le projet de loi actuel, avec une période de retrait proportionnée.

Cet amendement aura pour effet d'atténuer le préjudice porté à l'industrie de l'affichage extérieur. Toutes les entreprises d'affichage extérieur auront plus de temps pour absorber les conséquences économiques. Les faillites de petites entreprises seront évitées. Tous nos emplois actuels seront maintenus. Les mise à pied dans les industries connexes seront évitées. Nous pourrons poursuivre le développement de produits nouveaux et notre expansion. Tous les avantages de la stabilité économique seront maintenus.

Nous croyons que l'amendement que nous proposons ne changera pas indûment l'orientation du projet de loi C-51 et fera justice à l'industrie de l'affichage extérieur.

Le projet de loi C-51, modifié pour refléter cette recommandation, servira l'intérêt public.

J'aimerais maintenant attirer l'attention du Comité sur deux préoccupations touchant la rédaction du projet de loi C-51, Loi réglementant les produits du tabac, du 31 mai 1988. Tout d'abord, l'article 17*b*) renvoie aux alinéas 4(4)*a*) et *b*). Or les alinéas 4(4)*a*) et *b*) n'existent pas.

L'article 17*c*) renvoie à l'alinéa 4(4)*c*). De même, cet alinéa n'existe pas.

Il est clair que ce projet de loi présente des lacunes et qu'il faut le renvoyer pour le faire préciser.

Mais il y a un aspect beaucoup plus important, et c'est la grave question de la constitutionnalité du projet de loi C-51. Hier, le savant procureur Claude Thomson, associé principal de l'étude d'avocats de Campbell, Godfrey & Lewtas, a signalé à votre Comité les violations presque certaines de la Charte des droits et libertés que renferme le projet de loi C-51. Affaires sociales, sciences et technologie le 22 juin 1988 M. Thomson, qui est un constitutionnaliste, a déclaré, et je cite:

> Une interdiction de publicité à l'égard des produits du tabac ne saurait donc satisfaire au troisième élément du critère de proportionnalité de l'article 1, pas plus qu'il ne saurait satisfaire au premier ou au deuxième élément de ce critère. Par conséquent la Charte ne saurait admettre cette limitation de la liberté d'expression garantie par l'article 2b).

Permettez-moi de partager avec vous aujourd'hui l'opinion tout aussi savante du célèbre cabinet de McCarthy & McCarthy. Je cite un rapport circonstancié présenté le 15 juin 1988 à l'Association canadienne de l'affichage extérieur du Canada. Il y sera question des projets de loi C-51 et C-205, et je cite:

[*Text*]

> Given the likely enactment of these two bills in the near future, we believe that you should now give serious consideration to commencing proceedings to have the ban on tobacco advertising declared to be of no force and effect because it contravenes section 2(b) of the Charter.

Subclause (2) of clause 9 of Bill C-204, the Non-Smokers Health Act, would add the following provision to section 3 of the Hazardous Products Act, and I quote:

> This part does not apply in respect of the advertising, sale or importation of any tobacco product within the meaning of the Tobacco Products Control Act.

The report goes on to state:

> If only parts of the Tobacco Products Control Act are held to be unconstitutional, then new section 3(2) of the Hazardous Products Act could still be affected, with the result that the advertising restrictions of the Hazardous Products Act will not be applicable to tobacco products.

Finally:

> The Supreme Court of Canada has now heard argument in Irwin Toy Ltd. v. A.G. Quebec but has not yet rendered its decision in this case. In the meantime, however, you will be interested to learn that the Ontario Court of Appeal in Rocket v. The Royal College of Dental Surgeons of Ontario, unreported, April 19, 1988, concluded that the Charter's guarantee of freedom of expression protects commercial, as well as political, speech.

Honourable senators, clearly insufficient determination has been made by the Parliament of Canada as to the constitutionality of Bill C-51. There is much evidence to support the fact that a court challenge will prove this bill to be in contravention of the Constitution Act of 1982 and the Charter of Rights and Freedoms.

To implement this bill before these matters are resolved, and place a small industry in serious jeopardy, is unthinkable. This committee in all conscience, therefore, must recommend to the Senate of Canada that Bill C-51 be returned to the House of Commons incorporating the amendment as proposed, thus giving time to this industry to adjust to its constraints, and also giving time to clarify the constitutional implications.

Thank you, honourable senators.

The Chairman: Thank you, Mr. Leckie. I have Senator Marsden's name on my list, then Senator Bonnell and Senator Frith.

Senator Marsden: I should like to focus on your proposed amendment to this bill. I must say that I have a great deal of sympathy when I consider the economic consequences to your industry this bill will bring about, but that is going to be true eventually for tobacco growers, because it seems to be that tobacco is on its way out. There will have to be a great deal of economic adjustment in the Canadian economy.

I should like to ask you if you have discussed this proposed amendment with the minister or others, and, if so, what kind of response you received; and whether you discussed your more

[*Traduction*]

> Vu l'adoption imminente de ces deux projets de loi, nous sommes d'avis que vous devriez songer sérieusement à instituer des procédures pour faire déclarer nulle et non avenue l'interdiction de publicité en faveur du tabac, du fait qu'elle contrevient à l'article 2b) de la Charte.

Le paragraphe (2) de l'article 9 du projet de loi C-204, Loi sur la santé des non-fumeurs, ajouterait la disposition suivante à l'article 3 de la Loi sur les produits dangereux, et je cite:

> Cette partie ne s'applique pas à l'égard de la publicité, de la vente ou de l'importation de tout produit du tabac au sens de la Loi réglementant les produits du tabac.

Je poursuis la lecture du rapport:

> Si seulement certaines parties de la Loi réglementant les produits du tabac sont déclarés inconstitutionnelles, alors le nouvel article 3(2) de la Loi sur les produits dangereux pourrait encore être touché, si bien que les restrictions qu'impose la Loi sur les produits dangereux à la publicité ne s'appliqueront pas aux produits du tabac.

Enfin:

> La Cour suprême du Canada a entendu les plaidoyers dans Irwin Toy Ltd. c. P. G. Québec, mais n'a pas encore rendu sa décision dans cette affaire. Entre-temps, cependant, vous serez heureux d'apprendre que la Cour d'appel de l'Ontario, dans Rocket c. L'Ordre royal des chirurgiens-dentistes de l'Ontario, non publi, 19 avril 1988, a conclu que la garantie de liberté d'expression de la Charte protège le discours commercial, ainsi que politique.

Honorables sénateurs, il est manifeste que le Parlement du Canada n'a pas suffisamment établi la constitutionnalité du projet de loi C-51. Il existe de nombreux indices permettant de croire qu'une contestation devant les tribunaux fera déclarer ce projet de loi contraire à la Loi constitutionnelle de 1982 et à la Charte des droits et libertés.

Il est impensable que l'on puisse appliquer cette loi et compromettre une petite industrie avant que ces questions ne soient tranchées. Par conséquent, votre Comité doit, en son âme et conscience, recommander au Sénat du Canada de renvoyer le projet de loi C-51 à la Chambre des communes avec l'amendement proposé, ce qui donnerait à notre industrie le temps de s'adapter à ses contraintes, et permettrait également de préciser les incidences constitutionnelles.

Merci, honorables sénateurs.

Le président: Merci, monsieur Leckie. J'ai le nom du sénateur Marsden sur ma liste, puis celui du sénateur Bonnell et du sénateur Frith.

Le sénateur Marsden: Je voudrais m'arrêter surtout sur l'amendement que vous proposez à ce projet de loi. Je dois dire que j'ai beaucoup de sympathie lorsque je songe aux conséquences économiques que ce projet de loi aura sur vote industrie. Mais ce sera la même chose, tôt ou tard, pour les producteurs de tabac, car il semble bien que le tabac soit en voie de disparition. L'économie canadienne devra passer par de nombreuses adaptations économiques.

J'aimerais vous demander si vous avez discuté de ce projet d'amendement avec le ministre ou avec d'autres et, dans l'affirmative, quelle réponse vous avez reçue, et si vous avez

[*Text*]

general concern of economic consequences for tobacco growers and others in an industry that, in the view of many people, including myself, is about to disappear.

Mr. Leckie: Senator Marsden, I will deal with your comment regarding tobacco growers at the outset. You are quite right that there are going to be severe hardships and severe consequences for tobacco growers. However, there are moves within the Government of Canada for subsidies and all sorts of financial relief. We would be absolutely delighted if you could persuade the government to put similar grants and favours in our direction. We are receiving none. So there is a considerable difference between our situation and that of the tobacco growers.

We have had much discussion over many months with the minister, and, more particularly, with the minister's advisers. I will go on record as saying this; we have been given an extremely fair hearing by the minister and his advisers. In fact, we have achieved some relief from the text of the original bill which, in fact, was going to ban tobacco advertising in our media on January 1, 1989. That date is January 1, 1991 in the new bill.

However, that is not a full loaf in that there is a one-third/two-thirds phase out. In the amendment we are accepting that type of procedure and recommending a quarter, two-quarters, a half and three-quarters phase out. So these things have been discussed in some depth as the legislation was going through the House of Commons.

Senator Marsden: But what you have proposed here was rejected?

Mr. Leckie: No. What we are proposing here was not specifically recommended in its form.

Senator Marsden: Thank you.

Senator Bonnell: Mr. Chairman, I simply want to bring to the attention of Mr. Leckie that things are not quite as gloomy as stated in the brief. On page 2 of the brief it states:

> Bill C-51 as passed by Parliament on May 31, 1988 will shrink $20 million of tobacco advertising revenue by one third in 1989 and one third in 1990.

The bill has not been passed by Parliament; it has only been passed by the House of Commons. The bill is still before Parliament. It is still before the Senate for sober second thought.

Mr. Leckie: Thank you, senator. That is technicality resulting from inexperience in these matters. You are quite right.

Senator Frith: Mr. Chairman, I should like to go back to the questions Senator Marsden asked. You are suggesting that we send the bill back with this amendment. Have you any assurance—I know you told Senator Marsden that you had no assurances, but I should like to give you another chance to deal with this—that if we send this bill back to the House of Commons with the amendment you propose, the government will

[*Traduction*]

discuté de votre préoccupation plus générale relativement aux conséquences économiques pour les producteurs de tabac et pour les autres intervenants dans une industrie qui, de l'avis de bien des gens, dont moi, est vouée à la disparition.

M. Leckie: Sénateur Marsden, je m'arrête à votre commentaire sur les producteurs de tabac. Vous avez raison de dire que cela posera de grandes difficultés et que cela sera lourd de conséquences pour les producteurs de tabac. Cependant, le gouvernement du Canada prévoit des subventions et toutes sortes de secours financiers. Nous serions absolument enchantés que vous arriviez à persuader le gouvernement de nous faire profiter de subventions et de faveurs de ce genre. Nous n'en recevons aucune. Notre cas ne ressemble donc en rien à celui des producteurs de tabac.

Nous avons eu de nombreux entretiens, au fil des mois, avec le ministre et, plus particulièrement, ses conseillers. Je voudrais bien marquer une chose: le ministre et ses conseillers nous ont accordé une attention absolument juste. De fait, nous avons obtenu un certain allégement du texte du projet de loi initial, qui, en réalité, allait nous interdire toute publicité en faveur du tabac dès le 1er janvier 1989. Dans le nouveau projet de loi, cette date est reportée au 1er janvier 1991.

Cependant, nous n'avons pas remporté tout le morceau, car il y aura élimination graduelle d'un tiers, puis de deux tiers. Dans l'amendement, nous acceptons ce genre de procédure, mais recommandons une réduction graduelle d'un quart, de deux quarts—c.-à-d. de la moitié—et de trois quarts. Ces choses-là ont donc fait l'objet d'une discussion approfondie au moment où la mesure passait par la Chambre des communes.

Le sénateur Marsden: Mais ce que vous avez proposé ici a été rejeté?

M. Leckie: Non. Ce que nous proposons ici n'a pas été spécifiquement recommandé sous cette forme.

Le sénateur Marsden: Merci.

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, je voudrais seulement signaler à M. Leckie que la situation n'est pas aussi sombre que le dépeint le mémoire. À la page 2 du mémoire, on lit:

> Le projet de loi C-51, que le Parlement a adopté le 31 mai 1988, réduira d'un tiers en 1989 et d'un tiers en 1990 les 20 millions de dollars de recettes au titre de la publicité en faveur du tabac.

Ce n'est pas le Parlement, mais seulement la Chambre des communes, qui a adopté le projet de loi. Le Parlement est toujours saisi du projet de loi, qui est encore au Sénat, pour une seconde réflexion posée.

M. Leckie: Merci, monsieur le sénateur. Cela traduit notre inexpérience de ces choses-là. Vous avez bien raison.

Le sénateur Frith: Monsieur le président, j'aimerais revenir aux questions du sénateur Marsden. Vous voudriez que nous renvoyions ce projet de loi avec cet amendement. Avez-vous quelque assurance—je sais que vous avez dit au sénateur Marsden que vous n'en aviez pas, mais j'aimerais vous donner une autre chance d'en parler . . . si nous renvoyons ce projet de loi à la Chambre des communes avec les amendements que

[*Text*]

accept that amendment and the house will accept it accordingly?

Mr. Leckie: No, we do not have any assurances at all.

Senator Frith: If you could tell us that you have the assurance that the government will accept this amendment, and we felt that it was a reasonable amendment, as I think some senators may feel, we could consider sending it back. If there is no assurance that the government will accept it, then this could easily kill the bill in the last days of Parliament. By trying to rectify what we might think is a reasonable request from you, we could, in effect, defeat the bill. If you could tell us that you have this amendment cleared with the government, that the minister accepted it and will recommend it to cabinet, and that cabinet will accept the amendment, that puts this into a different perspective.

Do you understand our problem from that point of view?

Mr. Leckie: Yes, I do understand it. Would you like to comment on that, Mr. Paznar?

Mr. Frank J. Paznar, Senior Vice-President, Mediacom Inc.: We have had numerous discussions on the length of time we needed to phase out. Of course the government was anxious to pass the bill, but it did recognize the need to allow the small storeowners to have until 1993. Each of those signs may be worth $2,000, $3,000, $4,000 or $5,000. In our case, we have $15 million a year to absorb in our company and we have in excess of 10,000 structures.

We have long-term leases, for example. We signed a long-term lease in Montreal for transit shelters, and we are committed to maintain, to build, and to put those shelters there, whether or not we sell any advertising. We have this kind of commitment in other major cities, such as Toronto.

In order for us to work our way out of the tobacco business, we need more time. I think the government has already recognized that time is needed, and it has given the other group until 1993. I think that it would accept that amendment.

Senator Frith: What that does is add persuasiveness to your problem as you have described it. I am not taking issue with that. I am trying to tell you that I think we understand your problem. Now I want you to understand ours, whereby accepting the reasonableness of yours without any assurance that the government will accept it, in the late days of our Parliament means that we might very well, in solving your problem, send it back and allow the bill to die. It would change it if we had that assurance. I take note of what you have said.

Was the Charter point put to the other place? Did the House of Commons pass this bill with full knowledge that Mr. Thomson and others were challenging its constitutionality?

Mr. Leckie: I cannot answer that fully, Senator Frith. What I can say, and which I think is absolutely evident, is that the government, in its haste to put this bill through—and we

[*Traduction*]

vous proposez, le gouvernement acceptera-t-il vos amendements et la Chambre suivra-t-elle?

M. Leckie: Non, nous n'en avons pas la moindre assurance.

Le sénateur Frith: Si vous pouviez nous dire que vous avez l'assurance que le gouvernement acceptera cet amendement, et si nous estimions que l'amendement est raisonnable, comme certains sénateurs peuvent le croire, nous pourrions envisager de le renvoyer. Si rien ne garantit que le gouvernement l'acceptera, alors nous pourrions facilement laisser mourrir le projet de loi dans les derniers jours de la session. En voulant donner suite à une demande raisonnable de votre part, nous pourrions, effectivement, entraîner le rejet du projet de loi. Si vous pouvez nous dire que vous avez réglé cela avec le gouvernement, que le ministre accepte l'amendement et le recommandera au Cabinet, et que le Cabinet l'acceptera, cela changerait les choses.

Comprenez-vous notre problème, dans cette perspective?

M. Leckie: Oui, je comprends. Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Paznar?

M. Frank J. Paznar, premier vice-président, Mediacom Inc.: Nous avons eu de nombreuses discussions au sujet du délai dont nous avions besoin pour nous retirer du domaine. Bien sûr, le gouvernement désirait vivement adopter le projet de loi, mais il reconnaissait la nécessité de permettre aux petits propriétaires de maintenir l'affichage jusqu'en 1993. Chacun de ces panneaux peut valoir 2 000 $, 3 000 $, 4 000 $ ou 5 000 $. Dans notre cas, nous devons absorber 15 millions de dollars par année et nous plus de 10 000 installations.

Nous avons des contrats à long terme, par exemple. Nous avons signé un contrat à long terme à Montréal pour des abribus et nous tenons à entretenir, à construire et à installer ces abris, que nous y vendions de la publicité ou non. Nous avons pris ce genre d'engagement dans d'autres grandes villes, comme Toronto.

Nous avons besoin de plus de temps pour nous retirer du marché du tabac. Je crois que le gouvernement a déjà reconnu qu'il faut du temps et il a donné à l'autre groupe un répit jusqu'à 1993. Je pense qu'il accepterait probablement cet amendement.

Le sénateur Frith: Cela donne plus de poids à votre problème, tel que vous l'avez décrit. Je ne le conteste pas. J'essaie de vous dire que nous comprenons votre problème; mais je voudrais que vous compreniez le nôtre. Si nous acceptons le caractère raisonnable du vôtre sans assurance que le gouvernement fera de même dans les derniers jours de notre Parlement, il se pourrait bien que, en apportant une solution à votre problème, nous renvoyions le projet de loi à la Chambre pour qu'il y meure. La situation serait différente si nous avions cette assurance. Je prends note de ce que vous avez dit.

L'argument au sujet de la Charte a-t-il été considéré? La Chambre des communes a-t-elle adopté ce projet de loi en sachant pleinement que M. Thomson et d'autres contestaient sa constitutionnalité?

M. Leckie: Je ne peux répondre complètement à cette question, sénateur Frith. Ce que je peux affirmer, et qui me paraît absolument évident, c'est que le gouvernement, dans son

[*Text*]

respect the decision since it was very soundly supported by all parties in the House of Commons—in our opinion it is evident that there was not sufficient research into the whole constitutional issue. If there were, that would have caused a delay in putting through what is a politically attractive piece of goods. Therefore it is clearly evident that there has not been the time spent in addressing the constitutional issues.

Senator Frith: If the Rocket case is to apply to tobacco advertising, then there is no amendment that could repair it. I know of the Rocket case. It was a judgment of Mr. Justice Cory in the Court of Appeal of Ontario. It has not yet been reported, but it was reported in the *Ontario Lawyers' Weekly*. I read the report there and was curious as to its application to Bill C-51. It was a split decision as I recall; it was not a unanimous decision.

Mr. Leckie: I believe so.

Senator Frith: I mention that to say that the point is somewhat moot. In other words, it is not absolutely settled. The application in that case was not to tobacco, as you know.

If the Irwin Toy case has not yet been decided—of course it does not deal with tobacco—the whole question is moot; but I have a great deal of respect for Mr. Thomson. I take it that the advice from McCarthy's was to you, was it?

Mr. Leckie: Yes.

Senator Frith: If they are correct, did they suggest any way that this act could be amended in order to make it comply with the Constitution?

Mr. Leckie: No.

Senator Frith: Because if those cases are right, they say that advertising—commercial promotion of a product—falls within section 2(b) of the Charter, which is freedom of expression.

Mr. Leckie: Correct.

Senator Frith: The whole bill deals with advertising. If that argument is right—namely, that section 2(b) applies to tobacco advertising and is not saved by section 1 of the Charter—then the whole issue is out the window. That, in turn, means that it will not apply to you, and you will not be put in jeopardy by it because your defence to non-compliance is that you believe it is unconstitutional.

Mr. Leckie: I do not know where we stand on that yet. We have not had sufficient consultation with McCarthy's, and I have not talked directly with Claude Thomson—who I also know very well and for whom I have tremendous respect. So where the whole constitutionality issue sits, or will ultimately settle, I have no idea.

What concerns me is that while this issue is battled in the courts—and it is going to be battled in the courts, if not by us, certainly by our friends that preceded us here and others—Bill C-51 is going to be challenged under the Charter and under

[*Traduction*]

empressement à adopter ce projet de loi—et nous respectons cette décision puisqu'elle a été fortement appuyée par tous les partis à la Chambre des communes—c'est que, selon nous, il est évident qu'on n'a pas assez étudié toute la question constitutionnelle. Si on l'avait fait, l'adoption de ce qui est une marchandise attrayante politiquement aurait été reportée. Par conséquent, il est clair qu'on n'a pas consacré assez de temps à l'étude des questions constitutionnelles.

Le sénateur Frith: Si l'affaire Rocket doit s'appliquer à la publicité en faveur des produits du tabac, aucun amendement ne peut corriger la situation. Je connais l'affaire Rocket. La décision a été rendue par le juge Cory de la Cour d'appel de l'Ontario. On n'en a pas encore parlé, mais il a été signalé dans le «Ontario Lawyers' Weekly», où j'ai lu un compte rendu à ce sujet. Je me suis demandé si elle pouvait s'appliquer au projet de loi C-51. Si je me souviens bien, la décision était partagée, non unanime.

M. Leckie: En effet.

Le sénateur Frith: Je n'en parle que pour faire ressortir que la question est un peu discutable. Autrement dit, rien n'est réglé une fois pour toutes. Cette affaire ne s'appliquait pas au tabac, comme vous le savez.

Puis, l'affaire Irwin Toy n'est pas encore réglée. Elle ne porte pas sur le tabac, c'est certain. Toute la question est discutable, mais je respecte beaucoup M. Thomson. Si je comprend bien, l'opinion de McCarthy s'adressait à vous, n'est-ce pas?

M. Leckie: En effet.

Le sénateur Frith: Si vos conseillers juridiques ont raison, ont-ils proposé une façon dont cette loi pourrait être modifiée pour se conformer à la Constitution?

M. Leckie: Non.

Le sénateur Frith: Parce que si ces affaires ne soit pas déboutées, elles établiront que la promotion commerciale d'un produit relève du paragraphe 2b) de la Charte, relatif à la liberté d'expression.

M. Leckie: C'est exact.

Le sénateur Frith: Et tout ce projet de loi porte sur la publicité. Si cet argument est juste, à savoir que le paragraphe 2b) s'applique à la publicité en faveur des produits du tabac, et qu'il n'est pas restreint par l'article 1, il faut jeter ce projet de loi par la fenêtre. Cela signifierait que le projet de loi ne s'appliquera pas à vous et vous ne serez pas menacé parce que votre argument pour ne pas le respecter sera que vous le jugez inconstitutionnel.

M. Leckie: Je ne sais pas encore quelle est notre position à ce sujet. Nous n'avons pas assez consulté McCarthy et je n'ai pas parlé directement avec Claude Thomson—que je connais également très bien et que je respecte énormément. Donc, je ne sais absolument pas où en est rendue toute la question constitutionnalité et comment elle se terminera.

Ce qui me préoccupe c'est que, pendant que cette question est débattue devant les tribunaux—et elle sera débattue devant les tribunaux, sinon par nous, certainement par nos amis qui nous ont précédés ici et par d'autres—le projet de loi C-51 sera

[*Text*]

the Constitution Act. There is absolutely no doubt about that. Some time will elapse as it winds its way through the system. The Irwin case has been in the courts and now in the Supreme Court of Canada for three or four years.

What I am suggesting here is that to impose a ban on advertising on our industry while that is going on, and to put this industry into the serious situation that it will be put into, only to find out ultimmately that the bill is unconstitutional, which it appears to be, the damage will then have been done to our industry. Thirteen companies will be bankrupt, two hundred people will be out of jobs, et cetera. It is of little consolation to those people when the Supreme Court—or wherever this thing finally ends up—rules that Bill C-51 is unconstitutional and is wiped out.

However, if this amendment that I am proposing is enacted, we will have four years to live with this issue, to build from it, to save our businesses and our jobs. By that time, whether or not the bill is ruled unconstitutional, will have little effect on us because we will have had time to recover from it.

Senator Frith: I can understand your position on the first point, which is the proposed amendment on time, but I have told you what our problem is in making that amendment without any assurance that it is going to be accepted. We are going to throw the whole works out, the baby with the bath water, if we send it back. That is the problem there.

I guess I would have to discuss it with your lawyers, but that is not the way I see it. If your lawyers tell you that this act is unconstitutional, then you just plough right ahead; you do not go bankrupt.

Mr. Leckie: Go right ahead and do what?

Senator Frith: Do your advertising. If they try to stop you, you defend it on the basis that it is unconstitutional.

Mr. Leckie: That is an interesting thought that had not occurred to me.

Senator Frith: I am not saying it is unconstitutional. I do not know what the Irwin case is going to say. Even if the Irwin case applies, I do not know if it applies to tobacco. In the meantime, you say, "I think that it applies to tobacco." So every time you are charged, you build up—as has happened in other situations—a huge backlog of cases, all turning on the one case they let go. There are all kinds of cases waiting to hear about Irwin, but, in the meantime, they are just ploughing right along until the act is declared to be constitutional.

That legal advice I have given you will cost you nothing and is probably worth exactly what you are paying.

The Chairman: I must inform the members of the committee that there is not much time left. I call on Senator Haidasz.

Senator Haidasz: Mr. Leckie, would you kindly table for the committee's perusal and study the legal opinion of McCarthy & McCarthy, to which you referred in your testimony?

[*Traduction*]

contesté en vertu de la Charte et de la Loi constitutionnelle. Cela ne fait aucun doute. Du temps s'écoulera jusqu'à ce que l'affaire se soit frayé un chemin dans le système. L'affaire Irwin traîne devant les tribunaux, maintenant à la Cour suprême du Canada, depuis trois ou quatre ans.

Je pense qu'interdire la publicité dans notre secteur pendant que cette affaire suit son cours et nous mettre dans la fâcheuse situation où nous serons mis pour finir par découvrir que le projet de loi est inconstitutionnel, ce qu'il paraît être, causera des torts irréparables. Treize entreprises auront fait faillite. Deux cent personnes auront perdu leur emploi, et ainsi de suite. Ce sera une bien mince consolation pour ces gens quand la Cour suprême—ou toute autre instance qui rendra la décision finale—décidera que le projet de loi C-51 est inconstitutionnel et l'enverra au panier.

Toutefois, si l'amendement que je propose est adopté, nous aurons quatre ans pour voir la suite des événements, pour nous adapter en conséquence, pour sauver nos entreprises et nos emplois. C'ici là, que le projet de loi soit déclaré inconstitutionnel ou non aura peu d'effet sur nous, parce que nous aurons le temps de nous en remettre.

Le sénateur Frith: Je peux comprendre votre position sur le premier point, au sujet de l'amendement concernant le délai, mais je vous ai expliqué notre problème si nous adoptons cet amendement sans assurance qu'il sera accepté. Nous allons jeter tout ce travail à la poubelle, nous ferons du mal plutôt que du bien par excès de zèle, si nous renvoyons le projet de loi à la Chambre. Voilà le problème.

Je suppose que je devrais en discuter avec vos avocats, mais ce n'est pas ainsi que je vois les choses. Si vos avocats vous disent que cette loi est inconstitutionnelle, alors vous continuez simplement d'aller de l'avant. Vous ne faites pas faillite.

M. Leckie: Aller de l'avant pour faire quoi?

Le sénateur Frith: Votre publicité. S'ils essaient de vous en empêcher, vous protestez que la loi est inconstitutionnelle.

M. Leckie: Voilà une idée intéressante qui ne m'était pas venue à l'esprit.

Le sénateur Frith: Je ne dis pas que la loi est inconstitutionnelle. Je ne sais pas quelle sera l'issue de l'affaire Irwin. Même si cette affaire s'applique, je ne sais pas si elle s'applique au tabac. Entre temps, vous dites: «Je pense qu'elle s'applique au tabac.» Chaque fois qu'on vous accuse, vous allongez la liste des causes à entendre qui dépendent de l'issue de la première, comme ça s'est déjà vu dans d'autres situations. Il y a toutes sortes d'affaires qui attendent l'issue de l'affaire Irwin. Mais, dans l'intervalle, vous allez de l'avant tant que la loi n'est pas déclarée constitutionnelle.

Cette petite opinion juridique que je vous donne ne vous coûte rien et vaut probablement exactement ce que vous payez.

Le président: Je dois informer les membres du comité qu'il ne nous reste plus beaucoup de temps. Je cède la parole au sénateur Haidasz.

Le sénateur Haidasz: Monsieur Leckie, déposeriez-vous l'opinion juridique de McCarthy and McCarthy à laquelle vous avez fait allusion dans votre témoignage, pour que le comité puisse la lire et l'étudier?

[*Text*]

Mr. Leckie: I see no objection to doing that, but I will reserve an absolute answer until I discuss it with my legal counsel.

Senator Haidasz: Dr. Andrew Pipe of the Canadian Medical Association told us that a random check of advertising billboards discovered 250 infractions or violations of the Voluntary Code of the Canadian Tobacco Manufacturers' Council. You work for that council, do you not?

Mr. Leckie: No.

Senator Haidasz: You take advertising from the tobacco manufacturers who are members of that council, do you not?

Mr. Leckie: Yes.

Senator Haidasz: I am sure you would like to be known as a reputable, responsible and ethical industry. Do you know that you are promoting the acceptability of a lethal product, tobacco, which kills 35,000 Canadians each year and costs the Canadian economy approximately $8 billion per year—$8 billion per year—not counting the suffering and chronic illness, the mortality, of those 35,000 Canadians? Are you aware of that, Mr. Leckie?

Senator David: On a point of order, Mr. Chairman, our witnesses have not discussed this aspect of the question at all. This is about the third time we have gone into this, and that is well known to the member of the committee. I do not think we should carry on further such a discussion.

Senator Haidasz: Then I will pass. My second question is: When you receive an order to advertise a tobacco product, do you check with the Voluntary Code of the Tobacco Manufacturers' Council to see whether that piece of advertising conforms with or violates the code?

Mr. Leckie: Yes, we do, senator.

Senator Haidasz: Do you know that representatives of the Canadian Medical Association said that, on a random check this year, there were 250 tobacco advertising violations of that voluntary code?

Mr. Leckie: No, I did not know they said that. If they did, they are absolutely incorrect and I will challenge that with them at any time.

Senator Haidasz: I think you had better get in touch with them, because that is what they told this committee last evening.

Mr. Leckie: They are telling this committee something falsely and I would suggest that this committee disregard it.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen.

Senator Haidasz: Is that all the time I have, Mr. Chairman?

The Chairman: I indicated that we had little time, senator, and you have spent a fair amount of it.

Senator Haidasz: I do not want to go against your ruling, Mr. Chairman.

[*Traduction*]

M. Leckie: Je n'y vois aucune objection, mais j'aimerais ne pas vous donner de réponse définitive avant d'avoir consulté mon avocat.

Le sénateur Haidasz: Le docteur Andrew Pipe, de l'Association médicale canadienne, nous a déclaré qu'une vérification au hasard des panneaux d'affichage a révélé 250 infractions ou violations du Code volontaire du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac. Vous travaillez pour ce conseil, n'est-ce pas?

M. Leckie: Non.

Le sénateur Haisasz: Vous acceptez de la publicité des fabricants du tabac qui sont membres de ce conseil, n'est-ce pas?

M. Leckie: Oui.

Le sénateur Haidasz: Je suis convaincu que vous voulez être reconnu comme un secteur de bonne réputation, responsable et moral. Savez-vous que vous vantez le caractère acceptable d'un produit mortel, le tabac, qui tue 35 000 Canadiens chaque année et coûte environ 8 milliards de dollars à l'économie canadienne par année—8 milliards de dollars par année—sans compter les souffrances et les maladies chroniques, le décès de ces 35 000 Canadiens? Le savez-vous, monsieur Leckie?

Le sénateur David: J'invoque le règlement, monsieur le président. Nos témoins n'ont pas du tout discuté de cette question. Nous étudions le sujet pour la troisième fois environ et le membre du comité le sait fort bien. Je ne pense pas que nous devrions poursuivre une telle discussion.

Le sénateur Haidasz: Très bien, je m'abstiendrai. Ma deuxième question est la suivante: Quand vous recevez l'ordre de faire de la publicité en faveur d'un produit du tabac, consultez-vous le Code volontaire du Conseil des fabricants des produits du tabac pour vous assurer que la publicité se conforme au code ou ne l'enfreint pas?

M. Leckie: Oui, nous le faisons, sénateur.

Le sénateur Haidasz: Savez-vous que les représentants de l'Association médicale canadienne ont déclaré que, d'après une vérification effectuée au hasard cette année, il y a 250 infractions à ce code volontaire dans les annonces en faveur des produits du tabac?

M. Leckie: Non, je ne le savais pas. S'ils ont fait une telle déclaration, ils ont tout à fait tort et je contesterai leur opinion n'importe quand.

Le sénateur Haidasz: Je pense que vous feriez mieux de communiquer avec eux, parce que c'est ce qu'ils ont déclaré au comité hier soir.

M. Leckie: Ils induisent le comité en erreur et je recommanderais au comité de ne pas tenir compte de ces faussetés.

Le président: Merci beaucoup messieurs.

Le sénateur Haidasz: Est-ce tout le temps dont je dispose, monsieur le président.

Le président: J'ai indiqué que nous étions pressés par le temps, sénateur, et vous en avez pris pas mal.

Le sénateur Haidasz: Je ne m'opposerai pas à votre décision, monsieur le président.

[*Text*]

Senator Frith: I thought that Senator Haidasz was to be the last questioner, but that we did not impose a time limit upon him. Did we?

Mr. Leckie: We are certainly happy to answer any questions senators may have.

Senator Haidasz: I notice that, among the members of your association, Mediacom Inc. is printed 13 times.

Mr. Leckie: There is only one Mediacom Inc. in our association but the 13 names represent different branches and offices in various parts of the country.

Senator Haidasz: Are you aware of the handbook of Mediacom Inc. that advises the tobacco companies how they should conduct their advertising?

Mr. Leckie: I am not aware of it, sir, but perhaps Mr. Paznar could respond.

Senator Haidasz: It has been brought to my attention that, for example, Mediacom, Canada's largest outdoor advertising company, publishes a manual, and in appendix A of that manual it states that size is important, that lettering of four inches or less becomes a smudge at 200 feet, that unimportant statements can be printed at four inches or less and that this guarantees that no one will be able to read them.

Are you aware of this?

Mr. Paznar: That information is in our handbook, yes.

Senator Haidasz: Do you know that the Canadian Medical Association has found the warnings on your billboards to be less than four inches tall, which makes them a smudge? In other words, a person driving by or walking by one of your billboards will not be able to see that warning. Do you think that is fair?

Mr. Paznar: If I may answer that question, senator, it depends upon where the billboard is located. Some six or eight inch lettering would not be visible from a distance. That passage in our handbook is meant to be a guide which indicates the effect upon people who have normal vision. That is a rule of thumb in advertising.

If an advertiser wants something to be effective, we recommend a passage of seven words or less, because any passerby has a limited time in which to read them. These are general guidelines produced not just by Mediacom but also by the artistic community in order to educate those who advertise with us on the need for specific design criteria and size.

Senator Haidasz: I only mention this because yesterday, when the 250 billboard advertising violations were mentioned, this was seen to be one of the problems. People fail to see the warning on your billboards, and that warning is important. If they are not aware of the health hazards of tobacco smoking, then they can succomb to the ill effects of that activity, which are many, as you know.

Mr. Paznar: Might I answer that question, Mr. Chairman?

[*Traduction*]

Le sénateur Frith: Je pensais que le sénateur Haidasz serait le dernier à poser des questions, mais que nous ne lui imposions pas de limite. Est-ce que je me trompe?

M. Leckie: Nous sommes certainement disposés à répondre à toutes les questions des sénateurs.

Le sénateur Haidasz: Je remarque que, parmi les membres de votre association, le nom de Mediacom Inc. revient 13 fois.

M. Leckie: Il n'y a qu'un Mediacom Inc. dans notre association. Les treize noms représentent des succursales et des bureaux dans les diverses régions du pays.

Le sénateur Haidasz: Connaissez-vous le manuel de Mediacom Inc. qui conseille les fabricants de produits du tabac sur la manière de faire leur publicité?

M. Leckie: Je ne le connais pas, mais M. Paznar pourrait peut-être vous répondre.

Le sénateur Haidasz: On a porté à mon attention, par exemple, que Mediacom, la plus grande société de publicité extérieure au pays, publie un manuel dans lequel il est indiqué à l'annexe A que la taille est importante, que des lettres de quatre pouces ou moins deviennent illisibles à une distance de 200 pieds, que les renseignements peu importants peuvent être imprimés avec des lettres de quatre pouces ou moins et que cela garantit que personne ne pourra les lire.

Le savez-vous.

M. Paznar: Cette information se trouve dans notre manuel, c'est exact.

Le sénateur Haidasz: Savez-vous que l'Association médicale canadienne a découvert que les avertissements sur vos panneaux d'affichage mesurent moins de quatre pouces, ce qui les rend illisibles? Autrement dit, l'automobiliste ou le piéton qui passe près de vos panneaux ne peut voir ces avertissements. Pensez-vous que c'est juste?

M. Paznar: Permettez-moi de répondre à cette question, sénateur. Tout dépend de l'endroit où se trouve le panneau. Des lettres de six ou de huit pouces pourraient ne pas être lisibles à distance. Ce passage de notre manuel doit servir de guide quant aux effets sur les personnes qui ont une vision normale. C'est une règle élémentaire en publicité.

Si un annonceur veut que son message soit efficace, nous recommandons que ce message compte sept mots ou moins parce que tout passant dispose d'un temps limité pour le lire. Voilà des lignes directrices générales énoncées non seulement par Mediacom mais aussi par le milieu artistique, afin de renseigner ceux qui annoncent leurs produits par notre entremise de la nécessité de critères de design et de normes sur la taille spécifiques.

Le sénateur Haidasz: J'en parle simplement parce que, hier, quand on a évoqué les 250 infractions publicitaires sur les panneaux d'affichage, cela paraissait être le problème. Les gens ne voient pas l'avertissement sur vos panneaux et cet avertissement est important. S'ils ne sont pas informés des dangers du tabac pour la santé, ils peuvent succomber aux méfaits du tabac, qui sont nombreux comme vous le savez.

M. Paznar: Puis-je répondre à cette question, monsieur le président?

[*Text*]

Mr. Chairman: Yes, and I think that will be the last answer to the last question.

Mr. Paznar: Even though the advertising is placed on our structures, we do not control all of the copy, nor do we print all of it. There are other companies who print some of the posters. We receive them and, of course, we receive national contracts across the country, but we do not have total control as to the message or the design. It is often done by outsiders.

The Chairman: Thank you, Mr. Leckie, for your presentation. I know that members of the committee have been impressed by it. I now call upon Mr. David Hill of the Canadian Cancer Society. Mr. Hill, I welcome you and your colleague, whom I invite you to introduce. Please proceed with your presentation.

Me David Hill, vice-président national et président du comité des questions d'intérêt public, Société canadienne du cancer: Monsieur le président, je m'appelle David Hill et je suis un vice-président national de la Société canadienne du cancer. Je suis aussi le président du comité des questions d'intérêt public de la société.

J'ai à mes côtés un collègue, monsieur Michael Pertschuk, ancien commissaire au Commerce fédéral des États-Unis.

The Federal Trade Commission in the United States is the watchdog of business, including advertising. Mr. Pertschuk was the chairman of the U.S. Federal Trade Commission and he is an expert in the area of advertising influencing tobacco consumption. He is also a member of the Tobacco and Cancer Committee of the American Cancer Society and co-director of the Advocacy Institute in the United States. The legislation that we are dealing with today is of international significance. Kjell Bjartveit, a senior official of the Norwegian government, appeared before the House of Commons committee that dealt with this bill. In fact, contrary to what you heard from Mr. Fennell, Mr. Bjartveit demonstrated to that committee the direct connection between an advertising ban that he has in his country and declining consumption that he has in his country, particularly among young people.

Mr. Pertschuk's appearance further indicates that the world is watching what we do today in Ottawa. After my remarks, Mr. Pertschuk will make a few comments and will assist in answering any questions.

The Canadian Cancer Society is Canada's largest charitable health agency—350,000 volunteers reaching out to serve more than 4,800 urban and rural communities from coast to coast. Funds raised by the society not only support research studies, but assist with a wide spectrum of services to help people during and after treatment for cancer and provide a wide range of public health education. The society is one of the major sources of funding for the Canadian Council on Smoking and Health, and my statement today has been endorsed by that organization.

We are all aware that there are various interests represented by groups and individuals appearing before this committee. Many of those who are against Bill C-51 have vested financial interests for themselves and for the people they represent. I am

[*Traduction*]

Le président: Je vous en prie. Je crois que ce sera la dernière réponse à la dernière question.

M. Paznar: Même si la publicité est affichée sur nos installations, nous ne contrôlons pas l'ensemble du texte, pas plus que nous ne l'imprimons en entier. D'autres entreprises impriment certaines des affiches. Nous les recevons et, bien sûr, nous avons des contrats nationaux d'un bout à l'autre du pays, mais nous n'exerçons pas un contrôle total sur le message ou sur la conception. Ces aspects relèvent souvent de l'extérieur.

Le président: Je vous remercie de votre exposé monsieur Leckie. Je sais qu'il a impressionné les membres du comité. Je cède maintenant la parole à M. David Hill de la Société canadienne du cancer. Monsieur Hill, je vous souhaite la bienvenue, ainsi qu'à votre collègue, que je vous prierais de présenter. À vous la parole.

Mr. David Hill, National Vice-President and Chairman, Public Interest Issues Committee, Canadian Cancer Society: Mr. Chairman, my name is David Hill and I am National Vice-President of the Canadian Cancer Society. I am also Chairman of the Public Interest Issues Committee of this Society.

I have with me a colleague, Mr. Michael Pertschuk, former commissionner with the Federal Trade Commission in the United States.

La Commission fédérale du commerce des États-Unis surveille le commerce, y compris la publicité. M. Pertschuk a été président de la Commission et il est un expert dans le domaine de la publicité qui influence l'usage du tabac. Il est également membre du Comité du tabac et du cancer de l'American Cancer Society et co-directeur de l'Advocacy Institute des États-Unis. Le projet de loi qui nous intéresse aujourd'hui revêt une importance internationale. M. Kjell Bjartveit, haut fonctionnaire du gouvernement norvégien, a comparu devant le comité de la Chambre qui s'est penché sur ce projet de loi. Contrairement à ce que vous a affirmé M. Fennell, M. Bjartveit a démontré au comité le lien direct qui existe dans son pays entre une interdiction complète de la publicité et une baisse de l'usage, surtout chez les jeunes.

La présence de M. Pertschuk ajoutera quelques commentaires et m'aidera à répondre aux questions.

La Société canadienne du cancer est le plus grand organisme de charité canadien dans le secteur de la santé—350 000 bénévoles oeuvrant dans plus de 4 800 collectivités urbaines et rurales d'un océan à l'autre. Les fonds recueillis par la société servent non seulement à appuyer des études de recherche mais aussi à offrir une vaste gamme de services pour aider les gens avant et après le traitement contre le cancer et un large éventail des grandes sources de financement du Conseil canadien sur le tabagisme et la santé, qui appuie ma déclaration d'aujourd'hui.

Nous savons tous que des intérêts divers sont représentés par les groupes et les individus qui comparaissent devant le comité. Bon nombre de ceux qui s'opposent au projet de loi C-51 ont des intérêts financiers matériels pour eux-mêmes et pour ceux

[*Text*]

here, however, as a volunteer for the Canadian Cancer Society, and I can say unequivocally that the only interest of the Canadian Cancer Society is in the health of Canadians.

We have carefully examined Bill C-51. If it were felt to be ineffective it would not have our support. Not only do we feel that this bill will be effective in combatting the tobacco epidemic, but this bill and, indeed, Bill C-204 could quite possibly be the most important legislation for preventive medicine that Canada has ever seen. Our volunteers across Canada have never been as united in support for any initiative as they are for this legislation.

Monsieur le président, ni le projet de loi C-51, ni le projet de loi C-204 ne sont des projets de loi parfaits.

We could use much stronger medicine to fight the tobacco epidemic. Nevertheless, we have accepted the compromises now incorporated into this bill by the House of Commons as a practical way to begin to make real in-roads on the tobacco problem. I must emphasize, however, that this legislation is our bottom line. Any weakening amendments are simply unacceptable to our volunteers. As a practical matter, we are of course opposed to any amendments which would mean a return to the House of Commons with its crowded agenda.

We agree with the assessment of the Minister of National Health and Welfare, the Honourable Jake Epp, when he stated before the House committee last December:

> Promotion of an addictive toxic substance which contributes to 35,000 deaths each year is simply incompatible with responsible public heath policy. Action is long overdue.

We agree equally with the Leader of the Opposition in the House of Commons, the Right Honourable John Turner, when he stated in correspondence to us last year his support for both tobacco bills then before Parliament. With respect to Bill C-51, Mr. Turner stated:

> To condone the continued promotion of tobacco products would be inconsistent with our moral and political obligation to encourage good health . . . The Liberal Party has long been committed to programs of preventive medicine which would lead to healthier life styles and ultimately eradicate risks to good health. Addressing the issues of cigarette advertising would do much to achieve these goals. I am especially concerned about advertising which glamorizes smoking to young people

The World Health Organization has said:

> There should be a total prohibition of all forms of tobacco promotion.

It has been said by some who oppose this legislation that it cannot be demonstrated that there is a cause and effect relationship between tobacco use and disease. I must, in the strongest terms, emphasize that there is no doubt that the use of tobacco causes death and disease. More than 16 years ago,

[*Traduction*]

qu'ils représentent. Pour ma part, je suis ici en tant que bénévole au sein de la Société canadienne du cancer, et je peux affirmer sans équivoque que le seul intérêt de la Société canadienne du cancer est la santé des Canadiens.

Nous avons examiné soigneusement le projet de loi C-51. Si nous pensions non seulement qu'il réussira à combattre l'épidémie du tabac, mais aussi que ce projet de loi et, de fait, le projet de loi C-204 également, pourrait fort bien être la loi la plus importante pour la médecine préventive jamais vue au Canada. Nos bénévoles de toutes les régions du Canada n'ont jamais été aussi unis pour appuyer une mesure qu'ils ne le sont face à ce projet de loi.

Mr. Chairman, neither Bill C-51 nor Bill C-204 are perfect.

Nous pourrions avoir un remède encore plus puissant pour lutter contre l'épidémie du tabac. Néanmoins, nous avons accepté le compromis intégré actuellement dans ce projet de loi par la Chambre des communes, le considérant comme un moyen pratique de commencer à réaliser des progrès réels en ce qui concerne le problème du tabac. Je dois souligner cependant que ce projet de loi est un minimum pour nous. Tout amendement qui affaiblirait la loi serait simplement inacceptable aux yeux de nos bénévoles. Dans la pratique, nous nous opposons bien sûr à tout amendement qui signifierait un renvoi à la Chambre des communes, dont le feuilleton est encombré.

Nous sommes d'accord avec l'évaluation du ministre de la Santé et du Bien-être du Canada, l'honorable Jake Epp, qui déclarait au comité de la Chambre en décembre dernier:

> Promouvoir une substance toxique provoquant la dépendance qui contribue à 35 000 morts chaque année au Canada est tout simplement incompatible avec une politique de santé publique responsable. Cela fait trop longtemps que nous attendons.

Nous sommes aussi d'accord avec le chef de l'opposition à la Chambre des communes, le très honorable John Turner, qui déclarait, à propos du projet de loi C-51, dans une lettre qu'il nous adressait l'an dernier à l'appui des deux projets de loi sur le tabac déposés au Parlement:

> Accepter la promotion continue des produits du tabac serait contraire à notre obligation morale et politique de favoriser une bonne santé . . . Le parti libéral s'est engagé depuis longtemps à appuyer les programmes de médecine préventive qui mènent à des modes de vie plus sains et qui, en fin de compte, enraient les risques pour la santé. Trancher les questions relatives à la publicité en faveur des produits du tabac contribuerait beaucoup à la réalisation de ces buts. Je m'inquiète tout particulièrement de la publicité qui vante les attraits du tabac auprès des jeunes.

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré:

> Toute forme de publicité en faveur des produits du tabac devrait être interdite.

Certains de ceux qui s'opposent au projet de loi déclarent qu'il ne peut être prouvé qu'il y a un lien direct de cause à effet entre l'usage du tabac et la maladie. Je dois, et j'insiste sur le terme, souligner qu'il ne fait aucun doute que l'usage du tabac cause des décès et des maladies. Il y a plus de 16 ans, après la

[*Text*]

after the first extensive investigation of the tobacco industry in this country, an all-party committee of the House of Commons concluded:

> There is no longer any scientific controversy regarding the risk created by cigarette smoking. The original statistical observations have been validated by clinical observation and the evidence is now accepted as fact by Canadian medicine.

I can now report to you that there are 50,000 studies from a variety of cultures and ethnic groups in countries around the world showing that smoking causes cancer and other diseases.

Those opposed to this bill also claim that in Canada there is universal knowledge of the effects of tobacco smoking, so it can be a personal choice. In an October 1987 Gallup National Omnibus Study, paid for by the Canadian Cancer Society, Canadians were asked about the perceived health hazards related to smoking. It is disturbing, to say the least, that 59 per cent of Canadians 18 years and older did not mention lung cancer, and that an astounding 71 per cent did not know that smoking causes heart disease. We believe that these results suggest that the health education efforts of health agencies such as ours cannot work well when pitted against the unrestrained power of tobacco advertising.

Effective warnings on and inside cigarette packages, as provided for Bill C-51, will be a tremendous public health education breakthrough. Canadians are now in the position to see effective product warnings. Mr. Fennell, who spoke earlier today, indicated the warnings on packages where legislated. In Canada they are not; they are voluntary. I think that was in response to Senator Haidasz's question.

Senator Haidasz: He gave the wrong evidence, but there is shortage of time to refute these things.

Mr. Hill: There is. Mr. Chairman, advertising is not the only factor which promotes smoking. However, it is of special concern to health agencies because it affects other influences to smoke, such as peer pressure. Those opposed to the bill claim that there is no proof that advertising causes people to begin smoking. However, it is absolutely clear to the Canadian Cancer Society that after considering the empirical evidence that has been assembled from around the world—and I mentioned Norway—there is a direct relationship between advertising and tobacco consumption. Advertising affects much more than brand shares. Advertising shapes a child's image to be a smoker. Advertising increases peer pressure on kids to emulate role models provided in cigarette advertising.

In addition, many smokers falsely believe that smoking is not dangerous to them if they smoke low tar and low nicotine cigarettes. Many smokers who switched to allegedly "safer"

[*Traduction*]

première enquête d'envergure sur le secteur du tabac du Canada, un comité de la Chambre des communes formé de représentants de tous les partis concluait:

> La controverse scientifique au sujet du risque occasionné par l'usage du tabac n'existe plus. Les premières observations statistiques ont été confirmées par l'observation clinique et les preuves sont désormais acceptées comme un fait établi par la médecine canadienne.

Je peux maintenant vous informer que 50 000 études menées par des groupes ethniques et culturels divers de tous les points de la planète démontrent que l'usage du tabac provoque le cancer et d'autres maladies.

Ceux qui s'opposent au projet de loi soutiennent aussi que, au Canada, tout le monde connaît les effets du tabac, de sorte que fumer peut être un choix personnel. Dans une étude globale nationale réalisée en octobre 1987 par la maison Gallup et payée par la Société canadienne du cancer, les canadiens ont été interrogés sur les dangers perçus pour la santé reliés au tabac. Il est troublant, c'est le moins qu'on puisse dire, que 59 p. 100 des Canadiens de 18 ans ou plus n'aient pas mentionné le cancer du poumon et que 71 p. 100, taux phénoménal, ne savaient pas que le tabac cause des maladies du cœur. Nous estimons que ces résultats donnent à penser que les efforts d'éducation des organismes de santé comme le nôtre ne peuvent être efficaces s'ils se heurtent au pouvoir illimité de la publicité en faveur des produits du tabac.

Des avertissements efficaces à l'extérieur et à l'intérieur des emballages de cigarettes, tels que prévus par le projet de loi C-51, permettront de franchir un pas énorme dans l'éducation du public. Les Canadiens sont maintenant en mesure de voir des avertissements efficaces. M. Fennell, qui s'est adressé à vous aujourd'hui, a indiqué que les avertissements sur les emballages sont obligatoires selon la loi. Au Canada, ils ne le sont pas; ils sont volontaires. Il répondait à une question du sénateur Haidasz, je crois.

Le sénateur Haidasz: Il a avancé les mauvaises preuves, mais nous n'avons pas le temps de réfuter ces choses-là.

M. Hill: Nous avons le temps. Monsieur le président, la publicité n'est pas le seul facteur qui favorise l'usage du tabac. Mais elle préoccupe tout particulièrement les organismes de santé parce qu'elle a un effet sur d'autres influences qui poussent les gens à fumer, comme les pressions exercées par les autres. Ceux qui s'opposent au projet de loi prétendent que rien ne prouve que la publicité incite les gens à commencer à fumer. Mais is est absolument clair pour la Société canadienne du cancer que, après avoir considéré les preuves empiriques qui ont été assemblées dans le monde—et j'ai mentionné la Norvège—il existe une relation directe entre la publicité et l'usage du tabac. La publicité touche beaucoup plus que la part du marché réservée à chaque marque. La publicité crée dans l'esprit des enfants l'image qu'il faut fumer. La publicité accroît la pression des autres sur les jeunes, qui veulent imiter les modèles présentés dans la publicité en faveur des produits du tabac.

De plus, bien des fumeurs croient à tort que fumer n'est pas dangereux pour eux s'ils fument des cigarettes à faible teneur en goudron et en nicotine. Bien des fumeurs qui sont passés à

[*Text*]

cigarettes would have quit smoking altogether had they not been influenced by advertising. The consequences of tobacco-caused diseases are really enormous suffering and the loss of personal freedom. Let me be clear. We do not regard Bill C-51 as some symbolic gesture. We confidently expect tobacco consumption in Canada to decline at a faster rate once the Senate approves this bill and it becomes law.

I want to say somthing more about freedom. By invoking free speech in its opposition to Bill C-51 opponents of this bill ignore the overwhelming health crisis that has been brought about by the continued use of its product. By attempting to cast a phasing out of tobacco advertising as an attack on consumer choice, the industry disregards strong legal precedent for measures to protect the public from hazardous products, and shields children from advertising, the accuracy of which they are ill-equipped to evaluate.

Opponents of Bill C-51 also claim that it violates the Canadian Charter of Rights and Freedoms. However, the Charter itself makes it clear that freedom of expression is "subject only to such reasonable limits prescribed by law as can be demonstrably justified in a free and democratic society." When a product kills 35,000 Canadians every year and is the greatest preventable cause of death and disease in our country, who could possibly argue that this is not a reasonable limitation? Moreover, Bill C-51 deals with commercial speech, not political, individual, intellectual or artistic expression.

One of the critics of Bill C-51 in the House of Commons has been the member of Parliament for Cambridge, Ontario, Mr. Chris Speyer. He stated before the House committee on January 25 of this year that he felt that this bill stood a serious risk of a court challenge unless it could be established that there will be some significant reduction in smoking. You have heard today several comments about court challenges. Mr. Pertschuk has extensive knowledge of advertising influencing tobacco consumption, and he will speak on this issue in a moment.

With regard to the constitutional issue, I believe that the Honourable Jake Epp gave an excellent response to Mr. Speyer. The minister said that he had in his possession an opinion from the Department of Justice dated February 9, 1987, on the impact of the bill on the Charter of Rights and Freedoms. Mr. Epp stated that this opinion agrees that the government stands a good chance to withstand a challenge. The bill is defensible, according to the Department of Justice. Mr. Epp continued with the aside—and I quote—that:

> . . . if the argument is that any time there is an opinion in committee that it might be challengable under the Charter, I would think there would be very little legislation passed between now and forever in the Parliament of Canada.

[*Traduction*]

des cigarettes soi-disant «plus sûres» auraient cessé de fumer s'ils n'avaient pas été influencés par la publicité. Les conséquences des maladies causées par le tabac créent des souffrances énormes et font disparaître la liberté personnelle. Je serai clair. Nous ne considérons pas le projet de loi C-51 comme un geste symbolique. Nous avons bon espoir que l'usage du tabac diminuera plus rapidement au Canada lorsque le Sénat aura approuvé le projet de loi et que ce dernier prendra effet.

Je voudrais ajouter quelque chose sur la liberté. En invoquant le droit à la liberté d'expression comme argument contre le projet de loi C-51, ceux qui s'opposent au projet de loi ne tiennent pas compte de l'accablante crise de la santé qui a été provoquée par l'usage continu de ce produit. En tentant de faire rejeter l'abolition de la publicité en faveur des produits du tabac sous prétexte qu'elle porte atteinte au choix du consommateur, les fabricants passent sous silence les importants précédents juridiques en ce qui concerne les mesures visant à protéger le public contre les produits dangereux et à protéger les enfants contre une publicité qu'ils ne sont pas en mesure d'évaluer.

Les opposants au projet de loi C-51 soutiennent aussi que ce projet de loi enfreint la Charte des droits et libertés. Mais la Charte elle-même indique clairement que la liberté d'expression peut être restreinte «dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique». Quand un produit tue 35 000 Canadiens tous les ans et constitue la plus importante cause évitable de décès et de maladies au pays, qui peut soutenir qu'il ne s'agit pas d'une limite raisonnable? De plus, le projet de loi C-51 porte sur la liberté de parole commerciale et non sur la liberté d'expression politique, individuelle ou artistique.

L'un des critiques du projet de loi C-51 à la Chambre des communes a été le député de Cambridge, Ontario, M. Chris Speyer. M. Speyer a déclaré à la Chambre le 25 janvier dernier que, selon lui, le projet de loi risquait gravement d'être contesté devant les tribunaux s'il était impossible d'établir qu'il n'en résulterait pas une réduction significative de l'usage du tabac. Vous avez entendu aujourd'hui diverses remarques au sujet des contestations devant les tribunaux. M. Peterschuk connaît très bien les effets de la publicité sur l'usage du tabac et en parlera dans un moment.

En ce qui concerne la question constitutionnelle, je crois que l'honorable Jake Epp a donné une excellente réponse à M. Speyer. Le ministre a déclaré qu'il avait en sa possession une opinion du ministère de la Justice en date du 9 février 1987, au sujet des répercussions du projet de loi sur la Charte des droits et libertés. M. Epp a déclaré que cette opinion confirme que le gouvernement a de fortes chances de résister à une contestation. Le projet de loi peut être défendu, selon le ministère de la Justice. M. Epp a poursuivi en disant, et je cite:

> «Si nous ne devons rien faire chaque fois que quelqu'un évoque la possibilité de contestation au titre de la Charte, je pense que le Parlement du Canada n'aurait plus grande-chose à faire.»

[*Text*]

Mr. Chairman, there are opinions of law firms and there are opinions of law firms; that is why we have a Supreme Court of Canada. I am a lawyer, and I have a different opinion than those you have heard previously today.

I do not believe that the argument in favour of the consumers' right to "choose his own poison" can stand up to scrutiny when the consumer is deliberately victimized, endangered and duped by an irresponsible industry peddling misrepresented, addictive and lethal products. There is little freedom in addiction, on a cancer ward or in the chronic care facilities of our hospitals. What we need in Canada is to have, for us and our children, more freedom from advertising pressure and sales promotion of these deadly products.

Bill C-51 gives Canada a unique opportunity to phase out the advertising and promotion of a deadly consumer product.

I would like to end my prepared comments with the words of a former British health minister, Sir George Young, who said:

> The solution to many of today's medical problems will not be found in the research laboratories of our hospitals, but in our Parliaments.

Thank you for this opportunity to make an appearance before your committee. I will now ask Mr. Michael Pertschuk to say a few words.

Mr. Michael Pertschuk, Member Tobacco and Cancer Committee, American Cancer Society and Co-Director Advocacy Institute, Washington, D.C.: Thank you, Mr. Chairman. I am honoured to appear before this committee as a volunteer for the Cancer Society—especially because I had the opportunity to serve for 15 years as the staff director and chief counsel of the United States Senate Committee on Commerce during the time in which that committee considered and helped enact the landmark ban on all broadcast advertising of cigarettes in the United States.

In commenting on the previous testimony, I want to make a few observations. It is important to recognize that recent events in the North American continent have given momentum to efforts in the United States, as well as in Canada and in Congress, to move forward in taking appropriate measures to control tobacco products.

Our Surgeon General's report in the last few months gave a firm, scientific verdict to the conclusion that cigarette smoke is a truly lethal form of addiction, an addictive substance. The Cipollone case, a case in which a jury for the first time held that a cigarette company, Liggett & Myers, had, in the way in which it sold its products, killed a smoker, and awarded damages to her husband and widower.

There was reference to that case by one of the earlier witnesses, who said that the judge in that case did not conclude that the evidence supported a finding of conspiracy. I believe that is erroneous. I actually have a quote from the judge's

[*Traduction*]

Monsieur le président, il y a opinions de cabinets d'avocats et opinions de cabinets d'avocats. C'est pour cette raison que nous avons la Cour suprême du Canada. Je suis avocat et j'ai une opinion différente de celle que vous avez entendu jusqu'ici aujourd'hui.

Je ne crois pas que l'argument en faveur du droit du consommateur de «choisir son propre poison» puisse résister à l'examen lorsque le consommateur est délibérément trompé, menacé et dupé par une industrie irresponsable qui vend des produits mal représentés, provoquant la dépendance et mortels. Il y a peu de liberté dans la dépendance, dans une salle pour cancéreux ou dans des installations pour malades chroniques de nos hôpitaux. Ce qu'il nous faut au Canada, pour nous et pour nos enfants, c'est plus de liberté face à la pression de la publicité et à la promotion de la vente de ces produits mortels.

Le projet de loi C-51 donne au Canada une occasion unique d'abolir la publicité en faveur d'un produit de consommation mortel.

J'aimerais terminer ces remarques écrites en citant un ancien ministre britannique de la santé, sir George Young, qui déclarait:

> «La solution à de nombreux problèmes médicaux contemporains ne se trouvera pas dans les laboratoires de recherche de nos hôpitaux mais dans nos Parlements.»

Merci de me donner l'occasion de comparaître devant votre comité. Je prierais maintenant M. Michael Pertschuk de vous dire quelques mots.

M. Michael Pertschuk, membre du Comité du tabac et du cancer, American Cancer Society, et co-directeur, Advocacy Institute, Washington, D.C.: Je vous remercie, monsieur le président. Je suis honoré de comparaître devant le comité à titre de bénévole de la Société du cancer—surtout parce que j'ai eu la possibilité de servir pendant 15 ans comme directeur du personnel et avocat général du Comité du Sénat américain sur le commerce, à l'époque où ce comité a considéré et contribué à faire adopter aux États-Unis l'interdiction de toute publicité à la radio et à la télévision en faveur de la cigarette, interdiction qui a fait époque.

Je voudrais formuler quelques observations à propos du témoignage précédent. Il importe de reconnaître que les événements récents sur le continent nord-américain ont donné une impulsion aux efforts déployés aux États-Unis, ainsi qu'au Canada et au Congrès, pour faire adopter des mesures appropriées afin de contrôler les produits du tabac.

Le rapport de notre Médecin général ces derniers mois conclut de manière ferme et scientifique que la fumée du tabac est une forme mortelle de dépendance, que c'est une substance qui provoque la dépendance. Dans l'affaire Cipollone, un jury a établi pour la première fois que, par la manière dont il a vendu ses produits, un fabricant de cigarettes, Liggett and Myers, a provoqué la mort d'une fumeuse, et il a accordé des dommages-intérêts à son mari.

Un témoin a fait allusion à cette affaire tantôt et a affirmé que le juge n'a pas conclu que les preuves permettaient de porter un jugement de conspiration. Je crois que c'est erroné. J'ai une citation de l'opinion du juge, dans laquelle il résume

[*Text*]

opinion, in which he summarized the import of the testimony presented—much of it from previously secret industry records—of the industry's behaviour over the years during the 1940s, 1950s and 1960s.

Senator Frith: Is this in his charge to the jury?

Mr. Pertschuk: This is in his opinion dismissing the plaintiff's motion to dismiss for lack of evidence.

He found that there was sufficient evidence to go to the jury—and this is his language in that decision. He states:

> . . . of a sophisticated conspiracy . . . organized to refute, undermine and neutralize information coming from the scientific and medical community and, at the same time, to confuse and mislead the consuming public in an effort to encourage existing smokers to continue and new persons to commence smoking.

He concluded by finding there was evidence that the tobacco industry had been engaged in "a vast, devious and devastating conspiracy to suppress the truth about smoking, including its advertising."

In the aftermath of that decision, some of the attorneys for the tobacco industry have argued that the jury did not find that a conspiracy existed. The judge's instructions to the jury are extremely complex, but what he asked the jury to find was not only whether there was a conspiracy, but also whether that conspiracy caused Mrs. Cipollone to smoke, and whether that conspiracy caused her death. What the jury found was that those three facts were not there. So there was no separate finding as to whether the conspiracy existed.

There has been widespread legislation in the United States sweeping across the country in major cities restricting smoking in public places—most recently in New York City and Chicago. I think it now fair to say that we await Canada's action on this most historical legislation before you. Just as Canada's initiation of the ban on airline smoking precipitated action by the United States Congress within a few months, I am convinced that your action here will propel companion youth legislation forward on banning advertising of cigarettes.

In response to questions which have been raised concerning the beneficial impact of advertising bans, I would like to share with the committee, if I may, a report prepared and issued recently by the United States Coalition on Smoking or Health, an analysis of the impact of international advertising bans on consumption. That report concludes that there is strong evidence that firm advertising bans, coupled with national education campaigns, do reduce smoking—especially among young people. The study also contains a careful critique of some of the studies and methodology of the studies offered by the tobacco industry to produce the opposite result. I commend that critique of that methodology for your consideration.

[*Traduction*]

l'essentiel des témoignages présentés—dont beaucoup sont tirés de dossiers que l'industrie avait tenus secrets jusque-là—sur le comportement de l'industrie pendant les années 40, 50 et 60.

Le sénateur Frith: Dans ses instructions au jury?

M. Pertschuk: Dans son opinion pour rejeter la motion du plaignant en vue de rendre une ordonnance de non-lieu pour manque de preuves.

Il a jugé qu'il y avait suffisamment de preuves pour que la cause aille devant un jury, comme en témoigne sa décision. Il déclare en effet:

> . . . d'une conspiration recherchée . . . organisée pour réfuter, miner et neutraliser des renseignements provenant du milieu scientifique et médical et, en même temps, pour semer la confusion chez le public et l'induire en erreur afin de favoriser les fumeurs à continuer de fumer et les non-fumeurs à commencer à fumer.

Il conclut qu'il est établi que l'industrie s'est engagée dans «une vaste conspiration détournée et dévastatrice pour supprimer la vérité au sujet de l'usage du tabac, notamment dans sa publicité.»

Par suite de cette décision, certains avocats de l'industrie du tabac ont avancé que le jury n'a pas établi l'existence d'une conspiration. Les instructions du juge au jury sont extrêmemt complexes, mais ce qui a été demandé au jury ce n'était pas seulement de décider s'il y avait eu conspiration ou non, mais aussi si cette conspiration avait incité Mme Cipollone à fumer et si cette conspiration avait causé sa mort. Le jury a trouvé que ces faits n'existaient pas. Il n'y a donc pas eu de décision distincte au sujet de l'existence d'une conspiration.

Des lois et des règlements ont été adoptés dans des grandes villes d'un bout à l'autre des États-Unis pour limiter l'usage du tabac dans les lieux publics—tout récemment encore à New York et à Chicago. Il est juste d'affirmer maintenant que nous attendons de voir quelle direction prendra le Canada au sujet du projet de loi historique qui se trouve devant vous. Tout comme l'interdiction de fumer dans les avions décrétées par le Canada a précipité une action du Congrès des États-Unis dans les mois qui ont suivi, je suis convaincu que votre geste ici favorisera l'adoption aux États-Unis d'une loi semblable sur l'interdiction de la publicité en faveur des cigarettes.

En réponse aux questions qui ont été soulevées au sujet des effets bénéfiques des interdictions de la publicité, j'aimerais partager avec le comité, si vous le permettez, les renseignements contenus dans un rapport rédigé et publié récemment par la United States Coalition on Smoking Or Health et qui analyse les répercussions, sur la consommation, des interdictions internationales en matière de publicité. Les auteurs de ce rapport concluent que les preuves laissent fortement entendre que des interdictions fermes, accompagnées de campagnes d'éducation nationales, réduisent l'usage du tabac—surtout chez les jeunes. Cette étude contient aussi une critique attentive de certaines des études de l'industrie et des méthodologies employées pour démontrer le contraire. Je crois que cette critique des méthodologies devrait retenir votre attention.

[*Text*]

Finally, although I had not planned to share it with you, because I was not sure how applicable it would be, I have the draft of an article which is in preparation for publication in the journal of the New York State Social Studies Council on Tobacco Advertising and the first amendment. I recognize, of course, that the First Amendment is peculiarly a matter for U.S. courts. However, with respect to the general discussion about the applicability of freedom of expression and the restrictions on advertising as a part of freedom of expression, I believe that the arguments raised have some applicability to your own considerations, and I would offer it for your consideration.

The Chairman: Thank you, Mr. Pertschuck. Senator Marsden is next, followed by Senator David.

Senator Marsden: Mr. Pertschuck, in reference to the comment that you just made about companion resolutions coming forward in the U.S., can you tell us when you would anticipate that? However, before you answer that question, you have heard from previous testimony that this legislation will have very serious effects on a number of industries in Canada. Could you comment on how similar legislation would have effect in the U.S., vis-a-vis tobacco growers, manufacturers, importers and so on?

Mr. Pertschuck: Senator, you mean the impact of the advertising restrictions on the economic state of the industry?

Senator Marsden: Yes, and the inequity that will then exist between our two countries, which are so closely linked.

Mr. Pertschuk: Senator, let me answer your first question, as I understand it. It is not likely that there will be a ban on cigarette advertising this year in the Congress, since Congress is moving rapidly to a close. I do think, however, that there is a possibility—and the coalition has discussed this with a number of members of Congress—that should Canada enact its ban, there might very well be a separate measure on a short timetable to make U.S. laws with respect to the export of advertising conform to the Canadian legislation—the argument being that, if Canada chooses to be civilized with respect to protecting its citizens, the least that the U.S. can do is to respect that decision on the part of the Canadian Parliament, even while legislation covering the larger question of advertising restrictions for U.S. citizens is pending. Therefore that would be a possibility.

With respect to the economic impact on the various industries, I think it is clear that, as the experience in the Scandinavian countries shows, the impact of an advertising ban, while important, is incremental and part of an overall national campaign to reduce smoking. Smoking will not disappear overnight. What we have discovered is that the greatest impact of measures such as education and advertising bans come with discouraging young people from taking up the habit.

However, the heavy smokers remain heavy smokers. One of the kinds of studies that the industry cites to show that bans do

[*Traduction*]

Enfin, même si je n'avais pas prévu vous en parler parce que je ne sais pas dans quelle mesure il s'applique à votre cas, j'ai apporté l'ébauche d'un article en cours de rédaction et qui sera publié dans la revue du New York State Social Studies Council on Tobacco Advertising au sujet du premier amendement. Je reconnais, il va sans dire, que le premier amendement est une question qui intéresse surtout les tribunaux américains. Toutefois, en ce qui concerne les arguments généraux relatifs à l'applicabilité de la liberté d'expression et aux restrictions sur la publicité dans le cadre de la liberté d'expression, je pense que certains de ces arguments peuvent s'appliquer à votre situation et je crois que vous pourriez les considérer.

Le président: Merci, monsieur Pertschuk. Le sénateur Marsden, puis le sénateur David s'il vous plaît.

Le sénateur Marsden: Monsieur Pertschuk, au sujet de la remarque que vous venez de faire à propos de résolutions semblables aux États-Unis, pouvez-vous nous dire quand vous vous attendez à les voir? Mais avant de répondre à cette question, vous avez entendu dans le témoignage précédent que ce projet de loi aura de graves effets sur diverses industries au Canada. Pouvez-vous nous indiquer quels seraient les effets d'une loi semblable sur les producteurs de tabac, les fabricants de produits du tabac, les importateurs et ainsi de suite?

M. Pertschuk: Sénateur, vous voulez-dire les répercussions des restrictions en matière de publicité sur la santé économique de l'industrie?

Le sénateur Marsden: Oui, et l'inéquité qui existera entre nos deux pays, si intimement liés.

M. Pertschuk: Le sénateur, je répondrai d'abord à votre première question, telle que je comprends la situation. Il est peu probable que la publicité en faveur de la cigarette sera interdite cette année par le Congrès, étant donné que les travaux du Congrès prendront fin très bientôt. Je pense cependant qu'il est possible—et la Coalition en a discuté avec certains membres du Congrès—que, si le Canada adopte une telle interdiction, une mesure distincte pourrait bien être prise très rapidement pour rendre les lois américaines compatibles avec la loi canadienne en ce qui concerne l'exportation de publicité, l'argument étant que, si le Canada choisit d'être civilisé au sujet de la protection de ses citoyens, le moins que les États-Unis peuvent faire c'est de respecter cette décision du Parlement canadien, même si la loi portant sur une grande partie des restrictions en matière de publicité à l'intention des citoyens américains n'a pas encore été adoptée aux États-Unis. Il y a donc une possibilité.

Quant aux répercussions économiques sur les divers secteurs, il me paraît clair que, comme le démontre l'expérience des pays scandinaves, l'effet d'une interdiction de la publicité est important mais progressif et qu'il dépend en partie d'une campagne globale nationale pour réduire l'usage du tabac. L'usage du tabac ne disparaîtra pas du jour au lendemain. Ce que nous avons constaté c'est que les répercussions les plus marquées de mesures telles que l'éducation et l'interdiction de la publicité se font sentir quand on décourage les jeunes de commencer à fumer.

Toutefois, les gros fumeurs restent de gros fumeurs. L'un des types d'études que cite l'industrie pour démontrer que les

[*Text*]

not work is based upon a measurement of the number of cigarettes that are sold. However, that is a misleading yardstick, and one of the reasons why it is misleading is that heavy smokers continue to smoke, and smoke a disproportionate number of cigarettes, so that in the U.S., while it was quite clear that the percentage of adult smokers was declining sharply from 55 per cent to 33 per cent overall, for a number of years the number of cigarettes sold was increasing. It was increasing because the population was increasing overall, but also because the heavy smokers continued to smoke. Heavy smokers will continue to smoke, and therefore the economic impact on the industry will only be gradual.

Senator Marsden: Have any of your presidential candidates made any statement on advertising bans with respect to the tobacco industry generally?

Mr. Pertschuk: No, but Governor Dukakis has actually had an active program going in the State of Massachusetts on smoking control. Indeed, his Director of Health Promotion in the State of Massachusetts is a leading natonal critic of the efforts by the U.S. multinationals to promote cigarette smoking in the Third World.

Senator Marsden: Thank you, Mr. Chairman.

Le sénateur David: Monsieur le président, ayant remarqué que le témoin parlait un très bon français, je me permettrai de lui poser quelques questions en français.

Ala page 5 de votre petit mémoire, je suis un petit peu surpris de votre phrase où vous citez un ministre britannique qui a déclaré:

> The solution to many of today's medical problems will not be found in the research laboratories of our hospitals, but in our parliaments.

Le sénateur David: Est-ce que vous avez fait cette déclaration pour flatter les parlementaires ou par conviction personnelle?

Le sénateur Frith: Les deux options sont possibles!

Mr. Hill: I think, senator, that perhaps a bit of both is the real truth. However, in terms of my conviction, I do believe that a large part of cancer control in the world—and certainly in this country—relates to preventable measures such as smoking.

For example, there are statistics that say we could achieve something like a 30 per cent cure, if you will, of cancer if there was no smoking. Despite the millions of dollars that we have poured into medical research, we have never been able to achieve that degree of success that is available through this sort of preventable measure.

Le sénateur David: Je comprends mieux votre point de vue maintenant que vous me l'avez expliqué. Vous devez admettre cependant qu'il y a encore beaucoup de cancers dont on ignore la cause. Il y a encore beaucoup de recherches de laboratoire à faire pour découvrir de meilleurs moyens de diagnostic, de meilleurs moyens de prévention, de meilleurs moyens de traitement.

[*Traduction*]

interdictions ne donnent rien se fonde sur une mesure du nombre de cigarettes vendues. Cette unité de mesure est toutefois trompeuse, notamment parce que les gros fumeurs continuent de fumer et de fumer un nombre disproportionné de cigarettes. Ainsi, pendant un certain nombre d'années aux États-Unis, il a été très évident que le pourcentage d'adultes fumeurs déclinait considérablement, passant d'un taux global de 55 p. 100 à 33 p. 100, alors que le nombre de cigarettes vendues augmentait. Il augmentait parce que la population augmentait mais aussi parce que les gros fumeurs continuaient de fumer. Les gros fumeurs continueront de fumer; par conséquent, les répercussions économiques sur l'industrie ne seront que graduelles.

Le sénateur Marsden: L'un de vos candidats à la présidence s'est-il prononcé sur les interdictions de la publicité en ce qui concerne le secteur du tabac en général?

M. Pertschuk: Non, mais le gouverneur Dukakis a mis en œuvre un programme actif de lutte contre l'usage du tabac dans l'État du Massachusetts. De fait, le directeur de la Promotion de la santé de l'État du Massachusetts est un des principaux critiques des efforts déployés par les multinationales américaines pour promouvoir l'usage du tabac dans le Tiers monde.

Le sénateur Marsden: Merci, monsieur le président.

Senator David: Mr. Chairman, I have noticed the witness speaks French very well, so I will ask him a few questions in French.

On page 5 of your small brief, I am a little surprised to read this sentence where you quote a British minister as saying:

> La solution à de nombreux problèmes médicaux contemporaires ne se trouvera pas dans les laboratoires de recherche de nos hôpitaux mais dans nos Parlements.

Senator David: Did you say this to flatter parliamentarians or because you are personally convinced?

Senator Frith: Both are possible.

M. Hill: Je pense, sénateur, qu'il y a un peu de vrai dans les deux. Mais pour ce qui est de mes convictions, je crois qu'une grande partie de la lutte contre le cancer dans le monde—et certainement dans notre pays—est reliée à des mesures de prévention comme celles qui concernent l'usage du tabac.

Par exemple, des statistiques révèlent que nous pourrions obtenir un taux de guérison de 30 p. 100, disons, du cancer, si personne ne fumait. Malgré les millions de dollars que nous avons investis dans la recherche, nous n'avons jamais pu obtenir le degré du succès qui serait possible grâce à ce genre de mesures préventives.

Senator David: I understand your standpoint better now that you have explained it to me. However, you must admit that there are still a lot of cancers for unknown causes. There is a lot of laboratory research to find better diagnostical means, better preventive measures, better treatments.

[*Text*]

Le Parlement ne peut pas tout faire. Les chercheurs nous disent de leur donner plus d'argent pour la recherche et vous-même vous nous dites de donner plus d'argent pour la prévention.

J'ai une autre question à vous poser. À la page 3 de votre mémoire, vous déclarez que, dans un sondage (probablement un sondage que vous avez organisé et qui est probablement très bien fait) vous étiez surpris du fait que 70 p. 100 de la population ne savait pas que la cigarette causait des maladies du coeur.

Qu'est-ce que vous entendez par le mot "causer des maladies du coeur"? Est-ce que vous impliquez que le fait de fumer soit la cause et la seule cause d'une maladie du coeur?

Mr. Hill: Of course, senator, there are other causes of both cancer and heart disease. With respect to cancer, we could talk about exposure to the sun, and so on.

Senator David: I am speaking about heart disease.

Mr. Hill: Yes, I am also talking about heart disease, and I quite agree that there are a lot more causes in addition to smoking. However, despite millions of dollars spent by our voluntary organization over 50 years—and this is our fiftieth year of existence—it was very surprising for us to find that 71 per cent of Canadians over the age of 18 did not make the connection between smoking and heart disease. In fact, they did not connect heart disease in any way with smoking.

Senator David: Mr. Hill, because your foundation is a a very serious one and very well known all over Canada, I think that all of your statements are very important. In this case, I would think that we are playing with words and exaggerating, perhaps, what we mean. I will not deny that smoking is a risk factor when it comes to heart disease, but to say that it is the cause of heart disease is misleading and not entirely true.

Mr. Pertschuk: If I may, senator, I believe that the U.S. Surgeon General has said very expressly that cigarette smoking causes more deaths from heart disease than it does from lung cancer.

Senator David: Of course, because the proportion of deaths from heart disease is 50 per cent of the population who die.

Mr. Pertschuk: Senator, cigarette smoking causes more deaths from heart disease than lung cancer.

Senator David: Of course, because 50 per cent of the deaths are from heart disease or stroke. In other words, either arteries or heart. Therefore, the number is perhaps more. Compared to that, the percentage who die from lung disease represents perhaps 5 or 6 per cent of the population.

Mr. Pertschuk: I think the estimated numbers are 75,000 to 80,000 deaths from lung cancer per year in the United States, but perhaps twice as many deaths from heart disease directly related to smoking in the United States.

Senator David: I would challenge the wording even with the Surgeon General. I would say that it is a risk factor, but it is

[*Traduction*]

The Parliament cannot do everything. The scientists tell us to give them more money to do research and you tell us to give more money to prevention.

I have another question to ask you. On page 3 of your brief, you say that in a survey (probably a survey your organized and which was well done) you were surprised to see that 70 per cent of the population did not know that smoking caused heart diseases.

What do you mean by "cause heart diseases"? Do you imply that smoking is the only cause of a heart disease?

M. Hill: Il va de soi, sénateur, qu'il existe d'autres causes du cancer et des maladies du cœur. En ce qui concerne le cancer, on pourrait parler de l'exposition au soleil et ainsi de suite.

Le sénateur David: Je parle des maladies du cœur.

M. Hill: Oui, moi aussi, et je conviens qu'il y a beaucoup d'autres causes en plus du fait de fumer. Mais, malgré les millions de dollars dépensés chaque année par notre organisme bénévole depuis plus de 50 ans—nous célébrons notre cinquantième anniversaire—nous avons été très étonnés de constater que 71 p. 100 des Canadiens de plus de 18 ans ne faisaient pas le lien entre le tabac et les maladies du cœur. En réalité, ils n'établissaient aucun lien entre les maladies du cœur et le tabac.

Le sénateur David: Monsieur Hill, votre fondation est très sérieuse et très bien connue au Canada et toutes vos déclarations sont très importantes. Dans ce cas-ci, je pense que nous jouons avec les mots et exagérons peut-être par rapport à ce que nous voulons dire. Je ne nie pas que la cigarette soit un facteur de risque quand il est question de maladie du cœur, mais affirmer que fumer est la cause d'une maladie du cœur est une affirmation trompeuse et pas tout à fait vraie.

M. Pertschuk: Si vous me permettez, sénateur, je crois que le Médecin général des États-Unis a déclaré très expressément que la cigarette cause plus de décès dus à des maladies du cœur que de décès imputables au cancer du poumon.

Le sénateur David: Bien sûr, parce que 50 p. 100 des décès sont causés par des maladies du cœur.

M. Pertschuk: Sénateur, fumer cause plus de décès dus à des maladies du cœur qu'à un cancer du poumon.

Le sénateur David: Certainement, parce que 50 p. 100 des décès sont imputables a une maladie du cœur ou à un infarctus. Autrement dit, les artères ou le cœur. Par conséquent, le nombre est peut-être plus élevé. Par comparaison, le pourcentage de décès dus à des maladies du poumon représente peut-être 5 ou 6 p. 100 de la population.

M. Pertschuk: Je pense que les estimations sont 75 000 à 80 000 décès dus à un cancer du poumon chaque année aux États-Unis, mais peut-être deux foix plus de décès du à des maladies du cœur reliées directement à l'usage du tabac aux États-Unis.

Le sénateur David: Je contesterais cette façon de présenter les choses, même avec le Médecin général. Je dirais que c'est

[*Text*]

not the cause of heart disease. As you know, we are investigating cholesterol, diet, stress and other factors, and the Framingham study, in which people were followed over "a" period of 20 to 25 years, bears out my contention. I would say that perhaps it is a cause, but it is not "the" cause in the case of heart disease. I think you can probably say that in many cases of lung cancer, smoking is the cause. Do you agree?

Mr. Pertschuk: Yes.

Mr. Hill: The poll indicates that 71 per cent of Canadians do not connect smoking with heart disease at all. I think that that is the concern faced by agencies trying to develop public health programs. The reason for it is very simple; we cannot match the millions spent by the tobacco industry.

Senator David: People are always speaking of the 35,000 deaths in Canada caused by smoking. I note on page 2 of your brief that you quote the Honourable Jake Epp as saying that it contributes to 35,000 deaths, but on page 4 you say, "When a product kills 35,000 Canadians each year—". You cannot affirm that the product kills 35,000 Canadians each year. It may contribute to the death of 35,000 Canadians. I say this only because I have great respect for your foundation and, consequently, I would have preferred it had your chosen your words more carefully. You know as well as I do that statistics can be made to say whatever you want them to say.

Mr. Hill: The 35,000 figure was produced by the Department of National Health and Welfare, so it is not our figure. Also, to be perfectly correct, since death certificates in this country do not reveal smoking as the cause of death, it is somewhat of a soft figure. However, whether it is 20,000, 25,000 or 40,000, it really does not make much difference.

With regard to your point about the use of the word "contributing" or "causing" death, we are getting into semantics. In my lay way of thinking, if smoking contributes to death, it is a cause of death. Perhaps that is too strong for you, but what I am saying is that the words were chosen carefully.

Senator David: Many things contribute to death. We know very early on in life that we will die of something, so contributions to death are a natural evolution of life. I am not disputing that. As I said, I have a great deal of respect for your organization, for your 350,000 volunteers in 4,800 communities, and I think that you have a major impact on educating the public. It is my conviction that education is more important than any advertising by these companies that have appeared before us. Through your education programs you have succeeded in lowering the number of smokers every year to the point where we are on a nice curve at present. Let us hope that it will continue to zero. There will always be exceptions in life. As I doctor I am one of those exceptions, and I regret it.

[*Traduction*]

un facteur de risque, mais pas la cause de maladies du cœur. Comme vous le savez, nous considérons le cholestérol, le régime alimentaire, le stress et d'autres facteurs, et l'étude Farmingham, pour laquelle des personnes ont été suivies pendant une période de 20 à 25 ans appuie mes dires. Je dirais que c'est peut-être «une» cause mais pas «la» cause dans le cas des maladies du cœur. Je pense que vous pouvez probablement affirmer que pour bien des cancers du poumon, fumer est la cause de la maladie. En convenez-vous?

M. Pertschuk: Oui.

M. Hill: Le sondage indique que 71 p. 100 des Canadiens n'établissent aucun lien entre l'usage du tabac et les maladies du cœur. C'est ce qui inquiète les organismes qui tentent de concevoir des programmes de santé publique et pour une raison bien simple, nous ne pouvons y consacrer les millions que dépense l'industrie du tabac en publicité.

Le sénateur David: On parler toujours des 35 000 décès causés par le tabac au Canada. Je remarque à la page 2 de votre mémoire que vous citez l'honorable Jake Epp, qui a déclaré que le tabac contribue à 35 000 morts, mais à la page 4, vous affirmez: «Quand un produit tue 35 000 Canadiens chaque année—». Vous ne pouvez affirmer que ce produit tue 35 000 Canadiens chaque année. Il peut contribuer au décès de 35 000 Canadiens. Je le précise parce que je respecte énormément votre fondation et, par conséquent, j'aurais préféré que vous ayiez choisi vos mots avec un peu plus de soin. Vous savez aussi bien que moi qu'on peut faire dire ce qu'on veut aux statistiques.

M. Hill: Le chiffre de 35 000 décès a été avancé par le ministère de la Santé et du Bien-être, pas par nous. De plus, pour être tout à fait exact, étant donné que les certificats de décès dans notre pays ne révèlent pas que le tabac est la cause du décès, le chiffre peut être contesté. Mais qu'il s'agisse de 20 000, de 25 000 ou de 40 000 décès ne change pas grand-chose.

En ce qui concerne votre argument au sujet de l'utilisation du mot «contribue» à un décès ou «cause» un décès, nous entrons dans des questions de sémantique. De la façon dont j'envisage les choses, si fumer contribue au décès, c'est une cause de décès. Le mot est peut-être trop fort pour vous, mais nous avons pesé nos mots avec soin.

Le sénateur David: Beaucoup de facteurs contribuent à un décès. Nous savons très tôt dans la vie que nous allons mourir de quelque chose, de sorte que les contributions à la mort sont une évolution naturelle de la vie. Je ne le conteste pas. Ceci étant dit, je respecte beaucoup votre organisme, vos 350 000 bénévoles dans 4 800 collectivités et je pense que vous jouez un rôle important dans l'éducation du public. Je suis convaincu que l'éducation est plus importante que toute publicité des entreprises ayant comparu devant nous. Par vos programmes d'éducation, vous avez réussi à abaisser le nombre de fumeurs au point où nous nous retrouvons dans la bonne direction actuellement. Espérons que nous pourrons nous rendre jusqu'à zéro. Il y aura toujours des exceptions dans la vie. En tant que médecin, je suis l'une de ces exceptions et je le regrette.

[*Text*]

Mr. Hill: Probably the words that are missing from the statement with regard to the 35,000 figure, which you should really be concerned about, are "preventable, premature deaths", not the ultimate death we will all experience some day.

Senator David: Again, no death certificate indicates that an individual has suffered a premature death. A man can die at 82 and it will still be considered a premature death.

Mr. Hill: For him it is.

Senator Frith: That is the way most would look at it, I am sure.

Mr. Chairman, I want to get on the record something with regard to this point on the Charter. As I read the present cases and the line taken therein, I do not think they will conclude with the finding that Bill C-51 is unconstitutional. Those cases—not only the Ontario case, but other cases—take the view that section 2(b) of the Charter can apply to advertising in general. So the issue will be: Does it escape under section 1 for the reasons read out by Mr. Hill? I think it will for those very reasons. I would like to put on the record another aspect that might help in this argument. Clause 3 of Bill C-51 says:

> The purpose of this Act is to provide a legislative response to a national public health problem of substantial and pressing concern and, in particular,
>
> (a) to protect the health of Canadians in the light of conclusive evidence implicating tobacco use in the incidence of numerous debilitating and fatal diseases;
>
> (b) to protect young persons and others, to the extent that is reasonable in a free and democratic society,—

They are using the very wording of Section 1 of the Charter there.

> —from inducements to use tobacco products and consequent dependence on them; and
>
> (c) to enhance public awareness of the hazards of tobacco use by ensuring the effective communication of pertinent information to consumers of tobacco products.

If I were arguing the case in support of Bill C-51, I am sure that that clause would provide quite a bit of help. We will have to see the wording of the Irwin case, but I doubt very much that the language of the Supreme Court will be so broad as to, in effect, slam the door on allowing Bill C-51 to escape through section 1. Mr. Hill, what is your reaction to that proposition?

Mr. Hill: It will probably come as no great surprise that I agree with you completely. There is some experience in the United States. Its charter is different, admittedly, but some of the points that you have been hearing are similar to cases heard in the United States. The Posadas case is one example, where the United States Supreme Court upheld a ban on advertising by Puerto Rican casinos directly toward Puerto

[*Traduction*]

M. Hill: Les mots qui manquent dans la déclaration au sujet du chiffre de 35 000 décès et dont vous devriez vraiment vous soucier sont «décès prématurés évitables», pas la mort ultime à laquelle nous devons tous faire face un jour ou l'autre.

Le sénateur David: Là encore, aucun certificat de décès n'indique que le décédé est mort de façon prématurée. Quelqu'un peut mourir à 82 ans et sa mort être considérée prématurée.

M. Hill: Pour celui qui meurt, elle l'est.

Le sénateur Frith: La plupart des gens seraient d'accord là-dessus, je suppose.

Monsieur le président, je voudrais déclarer quelque chose au sujet de la Charte. De la manière dont je comprends les causes devant les tribunaux actuellement et les arguments invoqués, je ne crois pas que les tribunaux concluront que le projet de loi C-51 est inconstitutionnel. Cette série d'affaires, pas seulement l'affaire en Ontario, mais les autres, expriment l'opinion que le paragraphe 2b) de la Charte peut s'appliquer à la publicité en général. La question sera donc de savoir si la publicité est restreinte par l'article 1 pour les raisons évoquées par M. Hill. Je pense que oui, pour ces raisons. J'aimerais ajouter autre chose afin d'appuyer cet argument. L'article 3 du projet de loi stipule:

> La présente loi a pour objet de s'attaquer, sur le plan législatif, à un problème qui, dans le domaine de la santé publique, est grave, urgent et d'envergure nationale et, plus particulièrement:
>
> *a*) de protéger la santé des Canadiennes et des Canadiens compte tenu des preuves établissant de façon indiscutable un lien entre l'usage du tabac et de nombreuses maladies débilitantes ou mortelles;
>
> *b*) de préserver notamment les jeunes, autant que faire se peut dans une société libre et démocratique,—

On reprend là les mêmes termes que dans l'article 1 de la Charte

> —des incitations à la consommation du tabac et du tabagisme qui peut en résulter; et
>
> *c*) de mieux sensibiliser les Canadiennes et les Canadiens aux méfaits du tabac par la diffusion efficace de l'information utile aux consommateurs de celui-ci.

Si je défendais le projet de loi C-51 devant les tribunaux, je suis certain que cet article m'aiderait pas mal. Nous devrons attendre le décision dans l'affaire Irwin, mais je doute fort que le libellé de la décision sera assez large pour empêcher le projet de loi C-51 de demeurer en vertu de l'article 1. Monsieur Hill, comment réagissez-vous à cette proposition?

M. Hill: Vous ne serez probablement pas surpris si je suis tout à fait d'accord avec vous. Il y a des précédents aux États-Unis. La Charte y est différente, cela va sans dire, mais certains arguments que vous avez entendus ressemblent à ceux qui ont été invoqués dans des causes entendues aux États-Unis. L'affaire Posada est un exemple où la Cour suprême des États-Unis a maintenu l'interdiction de la publicité faite par les casi-

[*Text*]

Rican residents, even though there is no scientific proof about whether that ban will prevent resident Puerto Ricans going to their gambling casinos. What the tobacco industry is attempting to say is that you have to have absolute scientific proof of the relationship between the ban and the consumption. I do not believe that our courts will find that. The Posadas case in the United States did not use that logic.

There was the Oakes case heard by our Supreme Court in 1986, which only asked for proof on a balance of probabilities, not the scientific absolute certainty that the tobacco industry is now asking for. I think that is where our courts will land. If you look at the balance of probabilities, as Mr. Pertschuk has mentioned, and as Skjell Bjartviet told the House legislative committee, there is a lot of evidence on the balance of probabilities that there is a direct link between an advertising ban and consumption.

Senator Frith: In the case of section 1, they would not only have to show there was such a link, but that it would be unreasonable to assume there was not such a link.

Mr. Hill: Exactly.

Senator Frith: Which is quite a burden on them.

Mr. Hill: Exactly.

Senator Frith: I will leave it at that, Mr. Chairman. I do not want to take up too much time because I know that time is short. There is another point I wanted to make on the Charter, but it is not that important.

The Chairman: Thank you very much. I do not think any other member of the committee has any questions.

Senator Haidasz: I had my hand up half an hour ago, Mr. Chairman. May I ask a question?

The Chairman: Yes, even one and a half.

Senator Haidasz: Thank you very much. Mr. Pertschuk, I am glad you have brought the evidence from the Coalition on Smoking or Health about the direct link between tobacco advertising and the consumption of tobacco, where you state in your conclusion that, so far as the Norwegian experience is concerned, the restrictions on advertising and promotion of tobacco products does have an impact on teenagers and adults. This is in direct opposition to what the gentleman from the MacDonald Tobacco Company said earlier this afternoon. Perhaps you were here when he threw this study at me—evidence, he said, by Jean Boddewyn, Ph.D., Professor of Marketing at the Baruch College of the City University of New York. Are you familiar with this study?

Mr. Pertschuk: Yes. I do not pose as the expert here. The analysis within this report from the Coalition on Smoking or Health critiques the methodology used by Professor Boddewyn and explains why it does not prove what was said it proves.

Senator Haidasz: My second question is a short one. Would you please give us your expert opinion as to what the Federal Trade Commission found with respect to the direct link

[*Traduction*]

nos portoricains directement à l'intention des résidents de Porto-Rico, même si aucune preuve scientifique ne démontrait qu'une telle interdiction empêcherait les Portoricains d'aller jouer dans les casinos. Ce que le secteur du tabac essaie de faire valoir c'est qu'il faut une preuve scientifique absolue de la relation entre l'interdiction et la consommation. Je ne crois pas que les tribunaux seront de cet avis. L'affaire Posada aux États-Unis n'a pas fait appel à cette logique.

Il y a eu l'affaire Oakes entendue par notre Cour suprême en 1986 et qui ne demandait qu'une preuve d'après les probabilités et non une certitude scientifique absolue, comme le demande le secteur du tabac actuellement. Je crois que c'est là que les tribunaux aboutiront. Si vous considérez les probabilités, comme M. Pertschuk l'a mentionné, et comme M. Skjell Bjartveit l'a déclaré au comité législatif de la Chambre, il y a alors beaucoup de preuves d'un lien direct entre une interdiction de la publicité et la consommation.

Le sénateur Frith: Dans le cas de notre article 1, il faudrait non seulement démontrer qu'il existe un tel lien mais qu'il serait déraisonnable de supposer qu'un tel lien n'existe pas.

M. Hill: Exactement.

Le sénateur Frith: Ce qui est beaucoup demander.

M. Hill: En effet.

Le sénateur Frith: Je m'en tiendrai là, monsieur le président. Je ne veux pas prendre trop de temps, parce que je sais que nous n'en avons pas beaucoup. Je voulais ajouter autre chose à propos de la Charte, mais ce n'est pas important.

Le président: Je vous remercie beaucoup. Je crois qu'aucun autre membre du comité n'a d'autre question à poser.

Le sénateur Haidasz: J'ai levé la main il y a une demi-heure, monsieur le président. Puis-je poser une question?

Le président: Oui, même une et demie.

Le sénateur Haidasz: Je vous remercie beaucoup. Monsieur Pertschuk, je suis heureux que vous ayez mentionné les conclusions de la Coalition on Smoking or Health au sujet du lien direct entre la publicité en fabeur du tabac et la consommation de tabac. Vous avez conclu votre déclaration en affirmant que, en ce qui concerne l'expérience norvégienne, les restrictions sur la publicité et la promotion des produits du tabac ont une incidence sur les adolescents et sur les adultes. Cette affirmation contredit directement ce que nous a déclaré cet après-midi le représentant de la MacDonald Tobacco. Vous étiez peut-être là quand il m'a présenté des preuves, a-t-il déclaré, contenues dans cette étude de Jean Boddewyn, professeur de marketing au collège Baruch de la City University de New York. Connaissez-vous cette étude?

M. Pertschuk: Oui. Je ne prétends pas être un expert. L'analyse contenue dans ce rapport de la Coalition on Smoking Or Health critique la méthodologie employée par le professeur Boddewyn et explique pourquoi elle ne prouve pas ce qu'on dit qu'elle prouve.

Le sénateur Haidasz: Ma deuxième question sera brève. Nous donneriez-vous votre opinion d'expert sur les constatations de la Commission fédérale du commerce au sujet du lien

[*Text*]

between tobacco advertising and the consumption of cigarettes?

Mr. Pertschuk: The Federal Trade Commission is directed by Congress to study cigarette advertising and marketing practices. The Commission, in a major staff report released in 1981—which I will be happy to provide for the committee—concluded that the themes and strategies of cigarette advertising were calculated to appeal to the vulnerabilities of young women and young boys, in order to make cigarette smoking attractive to them. On the basis of that analysis of the content of the cigarette advertising, and the attempt which the commission found to attract smokers from among the very young and the most vulnerable, the commission concluded that it was the intent of the advertising to increase smoking among young people. It did not do the econometric studies which Professor Boddewyn has done and has analyzed in the paper that was submitted earlier or the analysis that the Coalition has done. However, an analysis of the intent and the text and structure of the ads, in addition to the other studies, provided quite convincing evidence that the advertising does indeed have an impact on consumption.

Senator Haidasz: Thank you, Mr. Pertschuk. I would appreciate receiving the report to which you referred.

Senator David: Did I understand that in the same bag, as those who are vulnerable, you included women and the young?

Mr. Hill: No.

Senator David: No?

Mr. Pertschuk: Yes; the very young, very poor, and very uneducated women were the specific targets of the advertising.

Senator David: Thank you very much.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Hill and Mr. Pertschuk.

Senator Frith: Before they leave, I would like to make one other point, because I think it is good for us to have it on the record. This question will come up frequently. I would like to ask how far a committee of Parliament should go in its concern for the constitutionality of legislation before it. It has been raised here and I just want to start the discussion on this for other bills which may be down the road. Using, as a springboard, what Mr. Hill has said, there is no open and shut way to deal with this. It is a judgment call, and it is our job as legislators to make the decision as to whether something is clearly against the Charter or is clearly unconstitutional, although probably not on the distribution of powers, sections 91 and 92—that may be going too far—but on the Charter. We probably have to take that into account; but I think that we should only have it affect our judgment on the legislation if it is, (a), very clear and (b), something that we can remedy by way of an amendment. When the question is moot, as I think it is in this case, I do not think we should do so. I just wanted to get that on the record.

[*Traduction*]

direct entre la publicité en faveur des produits du tabac et la consommation de cigarettes?

M. Pertschuk: La Commission fédérale du commerce a reçu du Congrès le mandat d'étudier la publicité en faveur de la cigarette et les pratiques de commercialisation dans ce domaine. Dans un important rapport du personnel publié en 1981 et que je serai heureux de remettre au comité, la Commission a conclu que les thèmes et les stratégies de la publicité en faveur de la cigarette étaient conçus pour s'adresser aux vulnérabilités des jeunes femmes et des jeunes garçons, afin que l'usage du tabac devienne attrayant à leurs yeux. Sur la foi de cette analyse du contenu de la publicité en faveur de la cigarette et de la tentative décelée par la Commission d'attirer chez les fumeurs les personnes les plus jeunes et les plus vulnérables, la Commission a conclu que la publicité visait à faire augmenter l'usage du tabac chez les jeunes. Elle n'a pas effectué les études économétriques du professeur Boddewyn ni les analyses contenues dans le document qui vous a été remis plus tôt ni l'analyse effectuée par la Coalition. Mais une analyse du contenu, des textes et de la structure des annonces, en plus des autres études, a démontré de manière assez concluante que la publicité a effectivement un effet sur la consommation.

Le sénateur Haidasz: Merci, monsieur Pertschuk. J'aimerais recevoir le rapport auquel vous avez fait allusion.

Le sénateur David: Ai-je bien compris que vous mettez dans le même sac des personnes vulnérables, les femmes et les jeunes?

M. Hill: Non.

Le sénateur David: Non?

M. Pertschuk: Oui, les femmes très jeunes, très pauvres et très peu instruites étaient les cibles précises de la publicité.

Le sénateur David: Merci beaucoup.

Le président: Je vous remercie beaucoup, messieurs Hill et Pertschuk.

Le sénateur Frith: Avant que vous ne leur donniez congé, j'aimerais ajouter autre chose, parce qu'il est bon que cette remarque figure au compte rendu officiel. La question qui reviendra souvent est dans quelle mesure un comité du Parlement devrait se préoccuper de la constitutionnalité d'un projet de loi qu'il étudie. Elle s'est posée ici et je veux amorcer la discussion à cause des projets de loi futurs. En utilisant comme point de départ les déclarations de M. Hill, on ne peut trancher la question de manière ouverte ou fermée. Il faut faire appel à son jugement et il nous revient, en tant que législateurs, de décider si quelque chose va clairement à l'encontre de la Charte ou est clairement inconstitutionnel, encore que probablement pas au sujet de la distribution des pouvoirs en vertu des articles 91 et 92—ce serait peut-être aller trop loin—mais au sujet de la Charte. Nous devons probablement en tenir compte, mais nous ne devrions laisser notre jugement sur le projet de loi être influencé que a) si le problème est très clair et b) si c'est quelque chose que nous pouvons corriger par un amendement. Quand la question est discutable, comme c'est le cas actuellement, je ne crois pas que nous devrions nous laisser influencer. Je tenais à l'indiquer ouvertement.

[*Text*]

The Chairman: If I might add a few words, section 3, to which you have referred, is a clear indication that, in the mind of the legislators there was a problem, and they have tried to avoid it.

Senator Frith: Yes. That is a good point—that they thought of it and that it was not an oversight.

The Chairman: The legislation is clear.

Senator Frith: That is a good point.

The Chairman: Whether it succeeds in removing the constitutional problem is another matter, but the intention is quite clear in this, in my conception of the section. We are reaching the end of this hearing.

Again, I thank both of you very much for coming to the committee and giving us the needed deep understanding of the problem that we have to consider.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Si je peux ajouter quelques mots, l'article 3 auquel vous nous avez renvoyé est une indication claire que, dans l'esprit des législateurs, il y avait un problème qu'ils essayaient d'éviter.

Le sénateur Frith: Il est excellent qu'ils y aient songé et que cet aspect n'ait pas été oublié.

Le président: Le projet de loi est clair.

Le sénateur Frith: Vous avez raison.

Le président: Qu'il réussisse à éliminer le problème constitutionnel est une autre paire de manches, mais l'intention est assez claire, selon la façon dont je vois l'article. Nous arrivons aux termes de cette audience.

Encore une fois, je vous remercie beaucoup tous les deux d'avoir comparu devant le comité et de nous donner la compréhension profonde du problème dont nous avons besoin.

La séance est levée.

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

WITNESSES—TÉMOINS

(See back cover)

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Canadian Tobacco Manufacturers' Council:

Mr. P. J. Fennel, Chairman of the C.T.M.C. and President of Rothman's, Benson and Hedges Inc.;

Mr. Stephen Allen Scott, Constitutional Advisor of the C.T.M.C. and Professor of Law, McGill University;

Mr. Jean-Louis Mercier, Chairman, Imperial Tobacco;

Mr. Peter J. Hoult, President, R.J.R. MacDonald Inc.

From the Outdoor Advertising Association of Canada:

Mr. William A. Leckie, President;

Mr. Frank J. Paznar, Senior Vice-President, Medicacom Inc.

From the Canadian Cancer Society:

Mr. David H. Hill, Q.C., National Vice-President, and Chairman of the Public Issues Committee;

Mr. Michael Pertschuk, Former Member of the Federal Trade Commission, Member of the Tobacco and Cancer Committee, American Cancer Society, and Co-Director, Advocacy Institute, Washington, D.C., U.S.A.

Du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac:

M. P. J. Fennell, président du Conseil et président de «Rothman's, Benson and Hedges Inc.»;

M. Stephen Allen Scott, conseiller sur les questions constitutionnelles pour le Conseil et professeur de droit, Université McGill;

M. Jean-Louis Mercier, président, «Imperial Tobacco»;

M. Peter J. Hoult, président, «R.J.R. MacDonald Inc.»

De l'Association canadienne de l'affichage extérieur:

M. William A. Leckie, président.

M. Frank J. Paznar, premier vice-président, «Mediacom Inc.»

De la Société canadienne du Cancer:

M. David H. Hill, c.r., vice-président national et président du Comité des questions d'intérêt public;

M. Michael Perstchuk, ancien membre de la Commission fédérale sur l'échange, membre du comité du tabac et du cancer, Société américaine du cancer, et co-directeur, «Advocacy Institute», Washington, D.C., É.-U.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87-88

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Social Affairs, Science and Technology

Chairman:
The Honourable ARTHUR TREMBLAY

Thursday, June 23, 1988

Issue No. 10

Third proceedings on:

Bill C-51, An Act to prohibit the advertising and promotion and respecting the labelling and monitoring of tobacco products

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Président:
L'honorable ARTHUR TREMBLAY

Le jeudi 23 juin 1988

Fascicule nº 10

Troisième fascicule concernant:

Le Projet de loi C-51, Loi interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

29569—1

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

Chairman: The Honourable Arthur Tremblay
Deputy Chairman: The Honourable M. Lorne Bonnell
and

The Honourable Senators:

Austin	*MacEachen (or Frith)
Bonnell	Marsden
Cochrane	Marshall
David	Molson
Gigantès	*Murray (or Doody)
Haidasz	Robertson
Hébert	Tremblay

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: L'honorable Arthur Tremblay
Vice-président: L'honorable M. Lorne Bonnell
et

Les honorables sénateurs:

Austin	*MacEachen (ou Frith)
Bonnell	Marsden
Cochrane	Marshall
David	Molson
Gigantès	*Murray (ou Doody)
Haidasz	Robertson
Hébert	Tremblay

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Minutes of Proceedings of the Senate, Tuesday, June 14, 1988:

"Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the motion of the Honourable Senator Spivak, seconded by the Honourable Senator Rossiter, for the second reading of the Bill C-51, An Act to prohibit the advertising and promotion and respecting the labelling and monitoring of tobacco products.

After debate, and—

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Rossiter, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mardi 14 juin 1988:

«Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Spivak, appuyé par l'honorable sénateur Rossiter, tendant à la deuxième lecture du Projet de loi C-51, Loi interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Spivak propose, appuyé par l'honorable sénateur Rossiter, que le projet de loi soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, JUNE 23, 1988
(47)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 9:35 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Arthur Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators David, Gigantès, Haidasz, Hébert, Marsden, Robertson and Tremblay. (7)

In attendance: Dr. Maureen Baker, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From the Civil Liberties Association (Calgary, Alberta):

Mr. Brian Edy, Chairman, Discrimination Committee.

From the Harbourfront Group (Toronto, Ontario):

Ms. Lilian Zendel, Artistic Director, Du Maurier World Stage;

Mr. Bob Kerr, Coastal Jazz and Blues Society, Vancouver, B.C.;

Mr. Dick Grimm, Director of Professional Tournaments, Royal Canadian Golf Association.

From the Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board (Tillsonburg, Ontario):

Mr. Alvin C. Lindsay, Chairman;

Mr. André Van Maele, Director.

From the Non-Smokers' Rights Association:

Mr. Garfield Mahood, Executive Director;

Mr. David T. Sweanor, Staff Legal Counsel;

Mr. Gabriel S. Durocher, Head, Quebec Office.

The Committee, pursuant to its Order of Reference of the Senate, dated Tuesday, June 14, 1988, proceeded to examine Bill C-51, An Act to prohibit the advertising and promotion respecting the labelling and monitoring of tobacco products.

The Committee agreed to file as an exhibit the Memorandum the Chairman received from the Honourable Jake Epp, P.C., M.P., Minister of National Health and Welfare, respecting certain technical errors in Bill C-51. (*See Exhibit "SAS-3"*)

Each of the witnesses made a statement and answered questions.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 23 JUIN 1988
(47)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 9 h 35, sous la présidence de l'honorable sénateur Arthur Tremblay, président.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs David, Gigantès, Haidasz, Hébert, Marsden, Robertson et Tremblay. (7)

Aussi présente: Mme Maureen Baker, agent de recherche au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

De l'Association «Civil Liberties» (Calgary, Alberta):

M. Brian Edy, président, Comité de la discrimination.

Du «Harbourfront Group» (Toronto, Ontario):

Mme Lilian Zendel, directrice artistique, «Du Maurier World Stage»;

M. Bob Kerr, «Coastal Jazz and Blues Society», Vancouver (C.-B);

M. Dick Grimm, directeur des tournois professionnels, «Royal Canadian Golf Association».

Du «Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board» (Tillsonburg, Ontario):

M. Alvin C. Lindsay, président;

M. André Van Maele, directeur.

De l'Association pour les droits des non-fumeurs:

M. Garfield Mahood, directeur général;

M. David T. Sweanor, conseiller juridique;

M. Gabriel S. Durocher, directeur, bureau du Québec.

Le Comité, conformément à son ordre de renvoi du Sénat, daté du mardi 14 juin 1988, entreprend son étude du Projet de loi C-51, Loi interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle.

Il est convenu que la note de service que le président du Comité a reçu de l'honorable Jake Epp, c.p., député, Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ayant trait à certaines erreurs techniques dans le Projet de loi C-51, soit déposée comme pièce justificative. (*Voir pièce «SAS-3»*)

Chacun des témoins fait une déclaration et répond aux questions.

At 12:40 p.m. the Committee adjourned until Tuesday, June 28, 1988 at 11:00 a.m.

ATTEST:

Le greffier du comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

À 12 h 40 le Comité ajourne ses travaux jusqu'à mardi le 28 juin à 11 heures.

ATTESTÉ:

EVIDENCE

Ottawa, Thursday, June 23, 1988

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-51, to prohibit the advertising and promotion and respecting the labelling and monitoring of tobacco products, met this day at 9:30 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Arthur Tremblay (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Before inviting out first witness of the day to come to the table, the committee will remember that Senator Bonnell and one or two witnesses drew our attention to some technical errors in the bill. The legislative assistant who was with us for the hearing, transmitted our concern in this regard to the minister. This morning I received a response from the minister. The minister has explained those errors in the following terms:

> On May 31, 1988 the House of Commons passed an amendment to Section 4 . . .

That is the section regarding advertising. He goes on to say

> Included in the amendment was an instruction to adjust and cross-reference section 4 accordingly.
>
> Unfortunately, legal editors inadvertently did not fully carry out this instruction and the Bill, as printed, contains four incorrect cross-references to sub-section 4 (*4*) that should correctly read 4 (*5*). These references appear on pages 7, 8, and 11.
>
> It is recommended that these technical matters be corrected when the Bill is reprinted, in the event that the Bill receive Royal Assent. Reference back to the House of Commons may not be necessary to correct these technical matters since the House of Commons already instructed that cross-references to sub-section 4 be adjusted appropriately. This course of action is favoured by legislative counsel in the Department of Justice.

I propose to table this letter so that we may take it into account when we proceed to the report stage.

Senator Haidasz: Mr. Chairman, may we have a copy of that instruction to which the minister referred in his letter?

The Chairman: We certainly could have a copy of it.

Senator Haidasz: Should we just accept this in blind faith?

The Chairman: From my reading of the minister's letter, he is saying that, included in the amendment, was an instruction to adjust and cross-reference section 4 accordingly. It must have been in the form of an addendum to the amendment.

Of course, if there is a change in the enumeration of one section, the others have to be changed accordingly.

Honourable senators, our first witness this morning is Mr. Edy from the Calgary Civil Liberties Association. Welcome to

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 23 juin 1988

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi C-51, Loi interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle, se réunit ce jour à 9 h 30 pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Arthur Tremblay (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Je vais inviter nos premiers témoins de la journée à venir s'asseoir à la table, mais auparavant, le Comité se souvient probablement qu'à plusieurs occasions, le sénateur Bonnell et un ou deux témoins ont attiré son attention sur certaines erreurs techniques du projet de loi. Le conseiller législatif qui était avec nous pendant la séance, a fait part au ministre de nos réserves et j'ai reçu ce matin la réponse du ministre. Voici comment il a expliqué ces erreurs:

> Le 31 mai 1988, la Chambre des communes a adopté une modification à l'article 4 . . . .

C'est l'article concernant la publicité. Le ministre a ajouté:

> Cette modification comprenait des instructions pour que l'article 4 et les références soient modifiés en conséquence.
>
> Malheureusement, les correcteurs juridiques ont omis par inadvertance certaines parties de ces instructions et le projet de loi imprimé contient quatre références inexactes au paragraphe 4(«4») qui devraient être en fait au paragraphe 4 («5»). Ces références se trouvent aux pages 7, 8 et 11.
>
> Il faut que ces problèmes techniques soient corrigés avant que le projet de loi ne soit réimprimé, s'il reçoit la sanction royale. Il n'est peut-être pas nécessaire de renvoyer le projet de loi à la Chambre des communes pour faire rectifier ces erreurs étant donné que celle-ci a déjà donné des instructions pour que les références au paragraphe 4 soient modifiées. C'est cette façon de procéder que préconise le conseiller législatif du ministère de la Justice.

Je propose que nous placions cette lettre afin que nous la prenions en considération lorsque nous en serons à l'étape du rapport sur le projet de loi.

Le sénateur Haidasz: Pourrions-nous avoir une copie de ces instructions auxquelles le ministre fait allusion dans sa lettre, monsieur le président?

Le président: Nous pourrions en avoir un exemplaire.

Le sénateur Haidasz: Devons-nous croire cela aveuglément?

Le président: Si j'ai bien compris la lettre, le ministre dit que l'amendement comportait des instructions pour que l'article 4 et les références soient modifiés en conséquence. C'était sans doute un addendum à l'amendement.

S'il faut modifier la numérotation de l'article, on doit naturellement rénuméroter tous les articles.

Honorables sénateurs, notre premier témoin de ce matin est M. Edy du *Civil Liberties Association* de Calgary. Bienvenue,

[*Text*]

our committee. Our normal procedure is to hear your presentation, and then have a period for questions. It will be up to you to decide how much time time you will use for your presentation and how much you will leave for questions. Accordingly, please proceed.

M. Brian Edy, président, Comité de la discrimination de l'Association des droits et libertés civiques (Calgary, Alberta): Monsieur le président, honorables membres du comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, au nom de l'Association des droits et libertés civiques nous vous remercions de votre invitation à venir vous présenter notre opinion juridique au sujet du projet de loi C-51.

Notre association est en Alberta le groupe le plus important parmi ceux qui oeuvrent pour les droits et libertés civiques des individus. Notre association est à but non lucratif et notre objectif est d'accroître la tolérance et le respect des droits de la personne. Au sein de notre association, nous avons certains groupes qui font pression au niveau fédéral et au niveau provincial pour que l'on modifie certaines lois. Certains de nos membres, dont des avocats, ont contribué à certaines décisions d'ordre constitutionnel comme, par exemple, lors de la cause Grier v. Alberta Optometric Association que nous discuterons plus tard.

Nous vous remercions d'avoir pris généreusement en charge les frais de notre déplacement et nous apprécions ce geste car nous sommes une organisation à but non -lucratif.

Acause de l'aspect technique du sujet que nous allons traiter et de notre manque d'expérience à utiliser la langue française, je ne serai pas en mesure de m'adresser plus longuement en français.

Mais il évident que notre premier souci en ce qui concerne cette loi est son manque de souplesse vis-à-vis la liberté d'expression. Notre organisation qui lutte aussi contre le tabagisme, n'est pas commanditée par les compagnies de tabac ou par aucune autre société qui leur serait associée.

Le président: Me permettez-vous une remarque en passant? Dans la conjoncture présente en Alberta, à propos de cette partie de la liberté d'expression qui est celle de s'exprimer dans les deux langues officielles, le geste que vous venez de poser prend une signification particulière et je suis heureux de le noter. Nous vous écoutons pour la suite de votre exposé.

M. Edy: Merci, monsieur le président, il faut faire des efforts. Maintenant, je voudrais continuer en anglais, si cela est possible.

Le président: Très bien.

Mr. Edy: With respect to Bill C-51, to prohibit the advertising and promotion respecting the labelling and monitoring of tobacco products, the Calgary Civil Liberties Association has strongly supported and promoted the principle concept that the Canadian Charter of Rights and Freedoms in subsection 2(*b*) encompasses commercial free speech. Such commercial free speech is subject to section 1 of the Charter in the same manner as are all other Charter rights. Under section 2 of the Charter, everyone has the following fundamental freedoms:

[*Traduction*]

monsieur Edy, à notre Comité. Nous allons entendre votre exposé et il sera suivi d'une période de questions. C'est à vous de décider du temps que vous voulez consacrer à votre exposé et du temps que vous allez laisser aux questions. Nous vous écoutons.

Mr. Brian Edy, Chairman, Discrimination Committee, Calgary Civil Liberties Association: Mr. Chairman, honourable members of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, I want to thank you on behalf of the Civil Liberties Association for inviting me to present our Association's legal opinion of Bill C-51.

Our Association is the largest civil liberties group in the province of Alberta. We are a non-profit organization and our objective is to increase tolerance and respect for human rights. Certain groups within our Association bring pressure to bear on the provincial and federal governments in an effort to have certain laws amended. Some of our members who are lawyers have participated in certain constitutional rulings, for example, in the case of Grier vs Alberta Optometric Association, which we will discuss later.

We thank you for your generosity in covering our travelling expenses. We appreciate the gesture, since we are a non-profit organization.

Because of the technical nature of the subject at hand and our lack of experience with the French language, I will have to continue my presentation in English.

However, our number one concern as far as this legislation goes is its lack of flexibility in terms of freedom of expression. Our organization, which is also involved in the fight against smoking, is not backed by the tobacco or any other related industry for that matter.

The Chairman: May I make a comment? In light of the current situation in Alberta and regarding an individual's freedom to express himself in both official languages, your decision to address this meeting in French is, I'm pleased to note, particularly significant. Please continue.

Mr. Edy: Thank you, Mr. Chairman. One has to make the effort. I would like to continue in English, if that's possible.

The Chairman: Very well.

M. Edy: A propos du projet de loi C-51, Loi interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle, la Calgary Civil Liberties Association a toujours appuyé et défendu le principe selon lequel la Charte canadienne des droits et libertés englobe au paragraphe 2*b*) la liberté de parole commerciale. Cette liberté de parole commerciale est visée à l'article 1 de la Charte de la même façon que tous les autres droits de la Charte. En vertu de l'article 2 de la Charte, tout le monde a les même libertés fondamentales:

[*Text*]

(*b*) freedom of thought, belief, opinion and expression, including freedom of the press and other media of communication . . .

The Calgary Civil Rights Association has had the benefit of the Alberta Court of Appeal precedent decision *Grier v. Alberta Optometric Association*, 79 AR July 17, 1987, Justices Lieberman, Kerans and Irving, which held that an advertisement, being commercial speech, was not beyond the protection of the Charter's guarantee of free speech, contained in subsection 2(*b*). The Calgary Civil Liberties Association agrees with the rationale and approach of the *Grier* decision, and that of the Quebec Court of Appeal in *Irwin Toy Ltd. v. Attorney General of Quebec*, 1987, QAC 285. We also agree with the recent decision of the Ontario Court of Appeal in *Rocket v. Royal College of Dental Surgeons of Ontario*, unreported, April 19, 1988.

In *Grier*, a bylaw of the Alberta Optometric Association prohibited the advertisement of fees by optometrists. The association disciplined the optometrist, who applied for an order revising the disciplinary ruling on the basis that the prohibition against advertising violated the freedom of expression guaranteed by the subsection 2(*b*) of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. Alberta Queen's Bench held that commercial free speech is not a protected freedom and that the Optometric Society's regulations were a reasonable limitation under section 1 of the Charter. On appeal, the courts held, per Justices Kerans, Lieberman and Irving, that an unconditional prohibition against advertising prices violated freedom of expression and was not a reasonable limit prescribed by law because:

> . . . the prohibition of all price quotation is an unnecessarily blunt instrument for regulation of potentially misleading advertising.

In analyzing the issue of freedom of expression, their lordships viewed the Charter provision in both official languages and construed the right broadly. A broad reading of the free speech guarantee in subsection 2(*b*) of the Charter is consistent with the approach advocated by the Supreme Court of Canada in *Hunter v. Southam Inc.* (1984), 2 SCR 145. Thus, the Alberta Court of Appeal, in *Grier*, at page 43 asks:

> Is the quotation of a price a valued activity?

I agree with the Quebec Court of Appeal in *Irwin Toy Ltd. v. Attorney General of Quebec*; Moreau, *Attorney General of Canada* (1987), 3 QAC 285, 32 DLR (4th) 641. The Court there had for consideration the constitutional validity of a Quebec law that forbade any advertisement directed towards persons of less than 13 years of age. The majority, at page 652 said:

> It is not the Court to accord more prestige to political, artistic or cultural expression than to commerical expression, or to find that the nature and scope of one is greater than that of another since the Charter makes no such distinction.

[*Traduction*]

b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication . . .

La Civil Rights Association de Calgary a utilisé l'arrêt de la Cour d'appel de l'Alberta dans «Grier v. Alberta Optometric Association», 79 AR 17 juillet 1987, juges Lieberman, Kerans et Irving, selon lequel une annonce publicitaire, en tant que parole commerciale, était protégée par les dispositions de la Charte garantissant la liberté de parole au paragraphe 2*b*). La Civil Liberties Association de Calgary approuve les motifs et l'approche de la décision «Grier» et de la Cour d'appel du Québec dans «Irwin Toy Ltd. c. Procureur général du Québec», 1987, QAC 285, et la décision récente de la Cour d'appel de l'Ontario, «Rocket v. Royal College of Dental Surgeons of Ontario», non publiée, 19 avril 1988.

Dans «Grier», un règlement de la Alberta Optometric Association interdisait aux optométristes de faire de la publicité sur leurs honoraires. L'association a sanctionné un optométriste qui a demandé que cette décision disciplinaire soit cassée, étant donné que l'interdiction de la publicité enfreignait la liberté d'expression garantie par le paragraphe 2*b*) de la Charte canadienne des droits et libertés. Le Banc de la Reine de l'Alberta a estimé que la liberté de parole commerciale n'était pas une liberté protégée et que la réglementation de la société optométrique constituait une limite raisonnable en vertu de l'article 1 de la Charte. En appel, les tribunaux ont jugé, en la personne des juges Kerans, Lieberman et Irving, qu'une interdiction inconditionnelle de la publicité au sujet des prix enfreignait la liberté d'expression et n'était pas une limite raisonnable prescrite par la loi parce que:

> . . . l'interdiction de mentionner un prix était un instrument inutilement large pour réglementer une publicité potentiellement trompeuse.

En analysant la question de la liberté d'expression, les juges ont examiné la disposition de la Charte dans les deux langues officielles et donné au droit une interprétation large. Une interprétation large de la garantie de liberté de parole au paragraphe 2*b*) de la Charte correspond à l'approche préconisée par la Cour suprême du Canada dans «Hunter c. Southam Inc.» (1984), 2 SCR 145. Ainsi, la Cour d'appel de l'Alberta demande, dans «Grier» à la page 43:

> Est-ce que le fait de donner un prix représente une activité ayant une valeur?

Je suis d'accord avec la Cour d'appel du Québec dans «Irwin Toy Ltd. c. Procureur général du Québec»; Moreau, «Procureur général du Canada» (1987), 3 QAC 285, 32 DLR (4e) 641. Le tribunal devait examiner la validité constitutionnelle d'une loi québécoise interdisant toute publicité destinée à des personnes de moins de 13 ans. La majorité a déclaré, à la page 652:

> Ce n'est pas au tribunal d'accorder plus de prestige à l'expression politique, artistique ou culturelle qu'à l'expression commerciale, ou de trouver que la nature et la portée de l'une sont plus grandes que celles de l'autre, puisque la Charte ne fait pas de distinction.

[*Text*]

> The economic choices of the citizens are just as important, if not more important, than their artistic and cultural choices. These choices depend on what information is available and they cannot be enlightened choices unless such information circulates as freely as possible.

The Alberta Court of Appeal, after analyzing the criteria laid down in *Regina v. Big M Drug Mart*, (1985) 1 SCR 295—the text itself, the Charter's purpose and the origins of the rights—considered the impact of those criteria upon subsection 2(*b*) and, utilizing section 1, offered a rule that decides the question and stated, at page 43:

> The dissemination of product information is a valued activity in our society, and is a protected expression.

Their lordships concluded that the optometrist had a Charter-protected right to offer that information. In applying section 1 of the Charter, the court concluded that the prohibition of all price quotation is an unnecessarily blunt instrument for the regulation of potentially misleading advertising. While the Alberta Court of Appeal did not rule out some specific regulation of the quotation of prices, as a guide to legal draftsmen it noted:

> . . . that other forms of regulation are a clear and convincing alternative to outright prohibition and are of course less intrusive of fundamental freedoms.

What is Bill C-51 directed at? This is answered by looking at clause 4 of the present bill or clause 3 of the earlier bill. Clause 3 noted:

> No person shall, for the purpose of promoting the sale of a tobacco product sold in Canada, make any representation to the public
>
> (*a*) by means of a newspaper or a radio or television broadcast or
>
> (*b*) by any other means.

This is now provided in clause 4 of the amended bill, which has been changed slightly but not substantially. Subclause 4(1) states that:

> No person shall advertise any tobacco product offered for sale in Canada.

Subclause 4(2) reads:

> No person shall, for consideration, publish, broadcast or otherwise disseminate, on behalf of another person, an advertisement for any tobacco product offered for sale in Canada.

This legislation is still censorship. Under amendments to the bill, proposed in January, 1988, outdoor advertising for tobacco would be phased out between now and January 1, 1991. Signs on retail stores that carry an ad or logo of a tobacco product with the name of the store would disappear by January 1, 1993. Cigarette companies that have contracts sponsoring sporting and cultural events under the brand names of their products may be permitted to honour them. New spon-

[*Traduction*]

> Les choix économiques des citoyens sont tout aussi importants, sinon plus, que leurs choix artistiques et culturels. Leurs choix dépendent de l'information disponible et ne peuvent être des choix éclairés que si cette information circule aussi librement que possible.

La Cour d'appel de l'Alberta, après avoir analysé les critères établis dans «Regina c. Big M Drug Mart», (1985) 1 SCR 295—le texte lui-même, l'objectif de la Charte et les origines des droits—a examiné l'impact de ces critères sur le paragraphe 2*b*) et, en utilisant l'article 1, a rendu une décision statuant sur la question, déclarant, à la page 43 de la Cour d'appel de l'Alberta:

> La diffusion de l'information sur les produits est une activité ayant une valeur dans notre société et une expression protégée.

Les juges ont conclu que l'optométriste avait le droit de donner cette information et que ce droit était protégé par la Charte. En appliquant l'article 1 de la Charte, le tribunal a conclu que l'interdiction de toute mention de prix était un instrument inutilement large pour réglementer une publicité potentiellement trompeuse. Bien que la Cour d'appel de l'Alberta n'ait pas totalement refusé certains règlements particuliers concernant les prix, elle a signalé à titre d'information aux rédacteurs juridiques:

> . . . que d'autres formes de réglementation pouvaient remplacer de façon claire et convaincante une interdiction totale et seraient bien sûr moins contraires aux libertés fondamentales.

Que vise le projet de loi C-51? On peut répondre à cette question en étudiant l'article 4 du projet de loi actuel ou l'article 3 du projet de loi précédent. L'article 3 stipulait ceci:

> La publicité en faveur des produits du tabac vendus au Canada est interdite:
>
> *a*) dans les journaux ou par la radio-télévision;
>
> *b*) par tout autre moyen.

Ceci se trouve maintenant à l'article 4 du projet de loi amendé, qui a été légèrement modifié. Le paragraphe 4(1) se lit comme suit:

> La publicité en faveur des produits du tabac mis en vente au Canada est interdite.

Le paragraphe 4(2) se lit comme suit:

> Il est interdit, à titre onéreux et pour le compte d'une autre personne, de diffuser, notamment par la presse ou la radiotélévision, la publicité en faveur d'un produit du tabac mis en vente au Canada.

Ces dispositions constituent toujours une censure. Selon les modifications au projet de loi proposées en janvier 1988, la publicité extérieure pour les produits du tabac disparaîtrait graduellement d'ici le 1er janvier 1991. Les panneaux placés sur les magasins de détail et portant une publicité ou l'emblème d'un produit du tabac avec le nom du magasin disparaîtraient d'ici le 1er janvier 1993. Les fabricants de cigarettes ayant des contrats de parrainage de manifestations sporti-

[*Text*]

sorships would be allowed under corporate names, not brand tobacco names.

It is our submission that Bill C-51 is constitutionally flawed. It does not satisfy any proportionality test as laid down by the Supreme Court of Canada. In *Regina v. Big M Drug Mart* (SCC) Canadian Supreme Court, 1985, 18 DLR 4th 321 at 366, their lordships noted:

> Once a sufficiently significant interest is recognized, then it must be decided if the means chosen to achieve this interest are a reasonable form of proportionality test. The Court may wish to ask whether the means adopted to achieve the end sought to do so by impairing as little as possible the right or freedom in question.

Several factors are involved. The means employed must genuinely be intended to advance the professed purpose. Another is rationality. The means chosen must be such as can reasonably be expected to produce the desired results. The question of other alternate means needs scrutiny as the court will ask whether the government's purpose could be achieved by means less destructive and intrusive of Charter rights.

The proportionality test has recently been applied by the Ontario Court of Appeal in *Rocket v. Royal College of Dental Surgeons*. This is an unreported decision of April 19, 1988 per Mr. Justices Cory and Goodman, J.J.A. and Mr. Justice Dubin, the Acting Chief Justice, in dissent. They held that freedom of expression included commercial speech and, more particularly, advertising. Their Lordships were "strengthened" in this conclusion by the recent Quebec Court of Appeal decisions in *Irwin Toy* and *Skinner v. The Queen* (1987) 35 C.C.C. (3d) 203 of the Nova Scotia Court of Appeal. The Ontario Court noted that both the majority and minority in *Irwin Toy* held commercial speech came within the ambit of protection of subsection 2(b). The Ontario Court, at page 96, made reference to the Supreme Court of Canada case *Retail, Wholesale and Department Store Union Local 580, Peterson and Alexander v. Dolphin Delivery Ltd.* (1987) 1 W.W.R. 577 (S.C.C.). The court rejected any notion that constitutional protection should only be given to those forms of expression that warrant such protection. It was held that there is always some element of expression in peaceful picketing such that it would come within the protection of subsection 2(b) of the Charter.

Justice Dubin at page 96 of *Rocket* states:

> It is comforting to observe that one academic writer also reached the conclusion that commercial speech does come within the protective ambit of S. 2(b) of the Charter. See the very interesting and helpful article of Robert J. Sharpe, 'Commercial Expression and the Charter (1987) 37 University of Toronto Law Journal 229.

[*Traduction*]

ves et culturelles sous le nom de leurs produits pourront continuer à les honorer. Les nouveaux parrainages seront autorisés sous le nom d'un fabricant, mais non sous le nom d'un produit du tabac.

Nous soutenons que le projet de loi C-51 n'est pas conforme à la Constitution. Il ne respecte pas les tests de proportionnalité établis par la Cour suprême du Canada. Dans «la Reine c. Big M Drug Mart» (SCC), Cour suprême du Canada, 1985, 18 DLR 4e 321 à 366, les juges ont déclaré ce qui suit:

> Dès qu'il est reconnu que l'intérêt du gouvernement est suffisamment important, on doit alors décider si les moyens choisis pour réaliser cet intérêt sont raisonnables—une sorte de critère de proportionnalité. La Cour peut vouloir se demander si les moyens adoptés pour atteindre la fin recherchée permettent de le faire en portant atteinte le moins possible au droit ou à la liberté en question.

Il y a plusieurs facteurs. Les moyens employés doivent authentiquement servir à promouvoir l'objectif professé. Il y a aussi la rationalité. Les moyens choisis doivent être de nature à pouvoir raisonnablement produire les résultats souhaités. La question des autres moyens possibles mérite d'être approfondie car la cour se demandera si l'objectif du gouvernement pourrait être atteint en utilisant des moyens moins destructifs et empiétant moins sur les droits prévus par la Charte.

Le critère de proportionnalité a récemment été appliqué par la Cour d'appel de l'Ontario dans l'affaire «Rocket v. Royal College of Dental Surgeons». Il s'agit d'une décision non publiée du 9 avril 1988 prononcée par les juges Cory et Goodman, le juge Dubin, juge en chef suppléant, étant en désaccord. Ils ont soutenu que la liberté d'expression incluait la liberté commerciale et plus particulièrement la publicité. Leurs Honneurs ont été «confortés» dans cette conclusion par les récentes décisions de la Cour d'appel du Québec sur Irwin Toy (Cour d'appel du Québec) et sur l'affaire «Skinner v. La Reine» (1987) 35 CCC (3e) 203 Cour d'appel de Nouvelle-Écosse. La Cour de l'Ontario a noté que la majorité comme la minorité dans l'affaire Irwin Toy avait soutenu que la parole commerciale tombait sous le coup de la protection du paragraphe 2*b*). La Cour de l'Ontario, à la page 96, mentionne une cause de la Cour suprême du Canada: Le Syndicat des détaillants, grossistes et magasins à rayons, section locale 580, «Peterson and Alexander v. Dolphin Delivery Ltd.» (1987) 1 WWR 577 (SCC). La cour a rejeté toute idée d'accorder la protection de la Constitution uniquement aux formes d'expression méritant une telle protection. Elle a soutenu qu'il y avait toujours dans une manifestation pacifique de piquetage un élément d'expression auquel s'appliquait la protection du paragraphe 2*b*) de la Charte.

A la page 96 de «Rocket», le juge Dubin déclare:

> Il est réconfortant de constater qu'un écrivain universitaire a aussi conclu que la parole commerciale était également protégée par le paragraphe 2*b*) de la Charte. Voir l'article très intéressant et très utile de Robert J. Sharpe, «Commercial Expression and the Charter» (1987) 37 University of Toronto Law Journal 229.

[*Text*]

The Ontario Court of Appeal at page 98 of *Rocket* applied section 1 analysis utilyzing *R. v. Oakes*. The question asked in approaching section 1 was the objective which the measures responsible for a limit on a Charter right were designed to serve must be of sufficient importance to warrant overriding a constitutionally protected right of freedom.

Secondly, the means chosen to attain the goal must be proportional or appropriate to the end. Re *R. v. Big M Drug Mart* (1985) 1 SCR 295 at 352 was followed. This proportionality test is broken down into three sub-categories:

1. The measures adopted must be carefully designed to achieve the objective in question. They must not be arbitrary, unfair, or based on irrational considerations.

2. The means, even if rationally connected to the objective, should impair "as little as possible" the right or freedom in question.

3. There must be a proportionality between the effects of the measures which are responsible for limiting the Charter right or freedom and the objective which has been identified as of sufficient importance.

It is doubtful whether the banning of advertising of a lawful product will, in fact, reduce its consumption in Canada. The legislation will not affect American advertisements in U.S. magazines. American cigarette firms are granted an advantage of consumer exposure over Canadian brands.

This bill does not attempt to utlize the least intrusive means to obtain the government's objective. This test is constitutionally required in Canada. Censorship is utilized, instead of regulating warnings and regulating some format and times of broadcasts. There, unfortunately, is no attempt to offer more funding for public education. The federal government spent approximately $5 million last year on public funding, yet it receives hundreds of millions in taxes from the tobacco industry. Clearly, more public funding is merited.

It is highly unlikely that in any Charter challenge the government will be able to satisfy the proportionality test. The government ban directly affects the public's right to decide for themselves whether they wish to receive information respecting a lawful product. There is no suggestion of making tobacco an unlawful product. Consumers have the right to make their purchases based on a wide range of information, some of which the government of the day may wish to advertise itself or with which the government may not agree. Relevant information such as price, brand and quality are consumer rights that may not be easily abridged by government censorship.

The effect of this bill denies to adult consumers all information concerning a specific lawful product which they are entitled to use. The prohibition also catches within its wide net the distribution of advertising through T-shirts, flyers, leaflets

[*Traduction*]

A la page 98 de «Rocket», la Cour d'appel de l'Ontario a appliqué l'analyse de l'article 1 en se servant de «R. v. Oakes». La question posée à propos de l'article 1 était que l'objectif que devaient servir les mesures entraînant une limitation d'un droit garanti par la Charte devait être suffisamment important pour justifier la dérogation à un droit de liberté garanti par la Constitution.

Deuxièmement, les moyens choisis pour atteindre l'objectif doivent être proportionnels ou appropriés à la fin. Pour «R. c. Big M Drug Mart (1985)», 1 SCR 295 à 352, a été suivi. Ce critère de proportionnalité est découpé en trois sous-catégories:

1. Les mesures adoptées doivent être soigneusement conçues pour atteindre l'objectif en question. Elles ne doivent pas être arbitraires, injustes ou fondées sur des conditions irrationnelles.

2. Les moyens, même s'ils ont un lien rationnel avec l'objectif, doivent entraver «le moins possible» le droit ou la liberté en question.

3. Il doit y avoir une proportionnalité entre les effets des mesures entraînant une limitation du droit ou de la liberté garantis par la Charte et l'objectif qui a été considéré comme suffisamment important.

Il est douteux que l'interdiction de la publicité pour un produit légal entraîne en fait une diminution de sa consommation au Canada. Les publicités américaines dans les revues américaines ne seront pas touchées par cette mesure législative. Les fabricants de cigarettes américains auront donc un avantage publicitaire auprès des consommateurs par rapport aux fabricants de cigarettes canadiennes.

Le projet de loi ne cherche pas à utiliser les moyens les moins gênants pour atteindre l'objectif du gouvernement. Ce critère est constitutionnellement requis au Canada. On utilise la censure, au lieu de réglementer les avertissements et de réglementer le format et la durée des émissions radiodiffusées. Il n'y a malheureusement aucun effort pour accroître le financement de l'éducation publique. Le gouvernement fédéral a consacré environ 5 millions de dollars l'an dernier au financement public, alors qu'il touche des millions de dollars de taxes de l'industrie du tabac. Le financement public mériterait manifestement d'être accru.

Il est éminemment douteux que le gouvernement soit en mesure de satisfaire le critère de la proportionnalité en cas de contestation en vertu de la Charte. L'interdiction du gouvernement affecte directement le droit du public à décider lui-même s'il veut être informé sur un produit légal. Il n'est pas question de faire du tabac un produit illégal. Les consommateurs ont le droit de faire leurs achats en s'appuyant sur tout un éventail d'informations dont le gouvernement de l'époque peut vouloir faire lui-même la publicité ou avec lesquelles il peut au contraire ne pas être d'accord. Des renseignements pertinents tels que le prix, la marque et la qualité sont des informations que les consommateurs sont en droit d'obtenir, et la censure gouvernementale ne peut abolir ce droit à la légère.

Ce projet de loi a pour effet de nier à des consommateurs adultes la possibilité d'obtenir tout renseignement sur un produit légal donné qu'ils ont le droit d'utiliser. La vaste opération de ratissage de cette interdiction englobe aussi la publicité au

[*Text*]

and promotions by "any other means." As the Ontario Court of Appeal has noted in *Rocket*:

> The consumer has a right to as much helpful information about products offered as he or she can get. In an open market that information will come to a large extent from advertisements.

It is noteworthy that senior legal advisors of the federal government's Department of Justice have warned the federal cabinet that this legislation raises significant Charter concerns. There are no proven benefits that will accrue from this legislation.

Further examples of recent cases where the Supreme Court of Canada held that "broad brush" legislation offended the proportionality test occur in *Reference Re Section 94 (21) of the Motor Vehicle Act*, R.S.B.C. 1979 C288 (1985) 2 S.C.R. 486; *Edward Dewey Smith v. Her Majesty the Queen and Attorney General for Ontario* (1987) 75 N.R. 321 and Vaillancourt; *Her Majesty the Queen and the Attorney General for Ontario*, unreported, Supreme Court of Canada, a judgment rendered on December 3, 1987. It may now be reported but, however, I do not have the citing.

As the Alberta Court of Appeal recently noted in *Her Majesty the Queen v. James Keegstra*, unreported, June 6, 1988 at page 43-44:

> In each case, the Court accepted the sufficiency of the competing claim but struck the legislation down because, in service of that claim, it refused to distinguish between cases where condemnation served that claim and where it did not. In the first case, the competing claim was the need to discourage suspended drivers from re-offending, but mandatory conviction and jailing of those who innocently re-offend was too broad a brush. In the second the competing claim was to discourage the drug traffic, but the mandatory minimal jail sentence for importation caught those who were not involved in the traffic, and was overly broad. In the third, the claim was the discouragement of the use by criminals of firearms, but a definition of murder went too far when it included a killing by the associate of the accused, who believed on reasonable grounds that the gun was not loaded.

Applying the proportionality test in the *Keegstra* case the competing claim was to deter serious harm from hate-mongering, but section 281.2 of the Criminal Code permitted the conviction of a person who caused no serious harm or risk of harm. It was held to be disproportionate and unconstitutional. The decision was in no way a vindication of Keegstra's unusual view of history. The law failed for two reasons: It infringed the reverse onus clause obliging the accused to prove his innocence, and its sweep was too broad. Their Lordships concluded, in what must be directed to parliamentarians, that, although the charge must be quashed, a valid law respecting hate-mongering that does not contain the imperfections of section 281.2 of the Criminal Code is possible to be reenacted.

[*Traduction*]

moyen de t-shirts, de prospectus, de brochures et de promotions «par tout autre moyen». Comme le note la Cour d'appel de l'Ontarion dans «Rocket»:

> Le consommateur ou la consommatrice a le droit à autant d'informations utiles sur les produits proposés qu'il ou elle peut en obtenir. Dans un marché ouvert, ces informations sont en grande partie fournies par la publicité.

Il est intéressant de signaler que des conseillers juridiques principaux du ministère de la Justice fédéral ont prévenu le Cabinet fédéral que ce projet de loi soulevait de sérieux problèmes du point de vue de la Charte. Il n'est pas prouvé que ce projet de loi ait des retombées avantageuses.

On trouve d'autres exemples de cas récents où la Cour suprême du Canada a estimé qu'une loi «sans nuance» ne respectait pas la norme de proportionnalité dans «Reference Re Section 94(21) of the Motor Vehicle Act, RSBC 1979 C288 (1985) 2 SCR 486; Edward Dewey Smith v. Her Majesty the Queen and Attorney General for Ontario» (1987) 75 NR 321 et Vaillancourt; «Her Majesty the Queen and the Attorney General for Ontario», non publié, Cour suprême du Canada, jugement du 3 décembre 1987. Ce jugement peut maintenant être publié, mais je n'ai pas la citation ici.

Comme l'a remarqué récemment la Cour d'appel de l'Alberta dans «Her Majesty the Queen v. James Keegstra», non publié, le 6 juin 1988, aux pages 43-44:

> Dans chaque cas, la Cour a accepté le bien-fondé de la thèse concurrente mais a rejeté la loi, parce que elle refusait de distinguer entre les cas où la condamnation allait dans le sens de cette demande ou les cas contraires. Dans le premier cas, la demande concurrente visait à dissuader les conducteurs dont le permis de conduire était suspendu de récidiver, mais la condamnation obligatoire et l'emprisonnement des récidivistes involontaires étaient une mesure excessive. Dans le second cas, la demande visait à décourager le trafic de drogues, mais la peine de prison minimale obligatoire en cas d'importation englobait des individus qui ne se livraient pas au trafic, et était excessivement large. Dans le troisième cas, la demande visait à dissuader les criminels de se servir d'armes à feu, mais la définition du meurtre allait trop loin en incluant l'acte commis par l'associé de l'accusé qui croyait pour des motifs raisonnables que l'arme n'était pas chargée.

Dans l'application du critère de proportionnalité à l'affaire Keegstra, la demande concurrente visait à éviter que la propagande haineuse n'ait de graves effets néfastes, mais le paragraphe 281.2 du Code criminel autorisait la condamnation d'une personne n'ayant pas causé de tort grave ou ne risquant pas d'en causer. La demande a été jugée disproportionnée et anticonstitutionnelle. La décision ne constituait nullement une approbation de la vision singulière de l'histoire qu'avait Keegstra. La loi a échoué pour deux raisons: elle transgressait la clause du fardeau de la preuve, obligeant l'accusé à prouver son innocence, et elle avait une portée trop vaste. Les juges ont conclu, dans une décision qui doit s'adresser aux parlementaires, que bien que l'accusation ait dû être rejetée, il était possible d'adopter une nouvelle loi valable sur la propagande hai-

[*Text*]

The Calgary Civil Liberties Association has expressed its concerns regarding Bill C-51. It is submitted that this bill should be withdrawn. In its place, the Canadian government could be well advised to consider more funding for public education, stronger warnings of health hazards to be placed inside the cigarette packages, regulation of times of advertising may be permissible, and some regulation of format. With respect to format, the government could regulate false and misleading advertising. The protection of children is a real concern, and federal legislation to prohibit the selling of cigarettes to minors could be quickly brought into effect, with stiff penalties for offenders. Such reasonable regulation of the industry would be constitutional and politically supportable by a wider range of groups.

The government should appreciate that more people are voluntarily ceasing to smoke. Statistics Canada reported in January of 1988 that cigarette sales were down 8.4 per cent from two years previously. Canadians have the ability and the critical intelligence to determine their own lifestyle, assess varying viewpoints and decide for themselves whether they will smoke. Government dictation of our free lifestyle choices is to be avoided, as it is offensive paternalism. The public has the right to gain information through advertising, editorially or through other media. Likewise, it has the right to choose not to believe such advertising or simply not read it. Freedom to choose our values, based upon consideration of conflicting options, is the essence of our democracy. The government must avoid restricting free speech, except where serious harm may be proven, and then only with the assurance that the restriction will alleviate the specific harm. Internationally, there is no convincing evidence that banning cigarette advertising reduces smoking and, thereby, saves lives. As the Department of Justice brief accurately notes, a correlation between tobacco advertising and its use will need to be proven by the government in any Charter challenge.

Clearly, the real issue is much larger than tobacco advertising. The issue is a pure question of civil liberties and the individual's right to decide, hear and read about controversial topics through the media without fear of government censorship.

The Calgary Civil Liberties Association strongly condemns Bill C-51 as overly broad censorship legislation of advertising and promoting a lawful product. This legislation in its present form is unworthy of passage by Parliament and should be withdrawn.

I am a practicing lawyer in Calgary and the current Chairman of the Discrimination Committee of the Calgary Civil Liberties Association. The Calgary Civil Liberties Association is a non-profit organization whose aims and goals are to pro-

[*Traduction*]

neuse débarrassée des imperfections du paragraphe 281.2 du Code criminel.

La Civil Liberties Association de Calgary a formulé ses inquiétudes au sujet du projet de loi C-51. Elle recommande le retrait du projet de loi. A sa place, le gouvernement canadien ferait bien d'envisager d'augmenter les fonds disponibles pour l'éducation publique, d'imposer la présence de messages plus insistants de mise en garde contre les dangers courus dans les paquets de cigarettes, de réglementer le temps de publicité et d'en réglementer dans une certaine mesure la forme. Sur ce dernier point, le gouvernement pourrait adopter une réglementation sur la publicité fausse et trompeuse. La protrection des enfants est un authentique problème, et une loi fédérale interdisant la vente de cigarettes aux mineurs pourrait rapidement être adoptée, avec de lourdes sanctions pour les contrevenants. Cette réglementation raisonnable de l'industrie serait constitutionnelle et pourrait être politiquement acceptable pour un plus vaste éventail de groupes.

Le gouvernement devrait se rendre compte qu'un nombre croissant de gens cessent volontairement de fumer. Statistique Canada a annoncé en janvier 1988 que les ventes de cigarettes avaient diminué de 8,4 p. 100 par rapport à deux ans auparavant. Les Canadiens ont suffisamment d'intelligence critique pour choisir leur propre mode de vie et sont capables de faire ce choix, de peser divers points de vue et de décider eux-mêmes s'ils veulent fumer. Le gouvernement doit éviter de nous dicter notre mode de vie, car c'est du parternalisme scandaleux. le public a le droit de s'informer grâce à la publicité, dans la presse ou dans les autres médias. Il a de même le droit de ne pas croire cette publicité ou de ne pas la lire. La liberté de choisir nos valeurs, à partir de l'étude d'options contradictoires, est l'essence de notre démocratie. Le gouvernement doit éviter de limiter la liberté de parole, à l'exception des cas où elle risque de causer des torts graves, et encore seulement avec la garantie que cette limitation atténuera le tort en question. Au plan international, il n'est pas prouvé de façon convaincante que l'interdiction de la publicité pour les cigarettes diminue leur consommation et sauve par conséquent des vies. Comme le mémoire du ministère de la Justice le fait remarquer à juste titre, dans toute contestation en vertu de la Charte, le gouvernement devra prouver la corrélation entre la publicité pour le tabac et son utilisation.

Il est clair que la véritable question déborde largement du simple problème de la publicité pour le tabac. Il s'agit d'une pure question de liberté civique et de droit des individus à prendre leurs propres décisions et à s'informer sur des questions controversées par l'intermédiaire des médias sans craindre la censure du gouvernement.

La Civil Liberties Association de Calgary condamne énergiquement le projet de loi C-51 qui censure massivement la publicité et la promotion d'un produit légal. Ce projet de loi est actuellement indigne d'être adopté par le Parlement et devrait être retiré.

J'exerce le droit à Calgary et je suis actuellement président du comité contre la discrimination de la Civil Liberties Association de Calgary. Cette association est une organisation à but non lucratif dont les objectifs sont de promouvoir les liber-

[*Text*]

mote civil liberties throughout the country. This promotion has been demonstrated by members donating their time to appear before Senate committees on the recent refugee bill, by my donating my time to appear before you today, by the attempt to intervene in the Keegstra trial on the civil liberties issue and by sponsorship and lobbying in cases where individual rights are threatened.

The Calgary Civil Liberties Association is the largest association in Alberta and is in no way affiliated with the tobacco industry. It is concerned with Bill C-51 strictly from a freedom of speech perspective. The Calgary Civil Liberties Association does not advocate that cigarette smoking is not harmful to health and, while it is not relevant, the majority of the board of directors are non-smokers; I am a non-smoker. The Calgary Civil Liberties Association does not promote smokers' rights. We thank the Senate committee for graciously paying for our cost of transportation to these hearings, without which we could not have attended.

With those remarks, our submission is respectfully submitted to you, Mr. Chairman. Should there be any questions, I would be happy to attempt to answer them.

The Chairman: Thank you very much. Does any member of the committee wish to ask questions?

Senator David: I appreciated the tone of your testimony. It seems to me that you are not denying the medical facts that there is a relationship between tobacco and disease. It is clear that you have a prejudice in favour of civil liberties. It is obviously your opinion that the court would find this law to be unconstitutional. Am I right in my interpretation of your remarks?

Mr. Edy: We do not pretend to be experts in the field of medicine. Certainly, we would concede that there are serious health concerns, and that is a relevant factor for consideration.

Are we prejudiced in favour of civil liberties? We hope we are not prejudiced in anything. However, looking at the Charter as the supreme law of Canada and the fact that all laws must conform to the Charter of Rights, we believe that there are serious freedom-of-expression problems with the bill in its present form. We are not advocating that there should be an unbridled freedom of expression which allows anyone to say anything they want or advertise anything they want—that is certainly not the case. We are simply saying that, when you censor any advertising in the manner that this legislation does, it goes too far.

I have attempted to give you cases which note broad-brush legislation and which have been struck down. I referred to—the *Keegstra* decision, a decision that has recently received a lot of publicity. There is no attempt to suggest that Mr. Keegstra's views are vindicated—that is not the case. The decision simply shows that even a person like him has the right to be stupid; that legislation that was overly broad and, based on the proportionality test was, however reluctantly, struck down by all three members of the Alberta Court of Appeal.

[*Traduction*]

tés civiles dans tout le pays. C'est ainsi que les membres de l'association ont consacré une partie de leur temps à comparaître devant les comités du Sénat à propos du récent projet de loi sur les réfugiés, que j'ai consacré une partie de mon temps à venir vous rencontrer aujourd'hui, et que nous avons essayé d'intervenir dans le procès Keegstra sur la question des libertés civiles ou que nous avons fourni notre appui et fait des pressions dans des cas où les droits de l'individu étaient menacés.

Notre association est la plus grosse de l'Alberta et n'est en rien affiliée à l'industrie du tabac. Elle se préoccupe du projet de loi C-51 strictement du point de vue de la liberté de parole. La Civil Liberties Association de Calgary ne prétend pas que la cigarette ne soit pas dangereuse pour la santé, et bien que ce soit purement anecdotique, la majorité du conseil d'administration ne fume pas; personnellement, je suis un non-fumeur. La Civil Liberties Association de Calgary ne défend pas les droits des fumeurs. Nous remercions le Comité du Sénat d'avoir eu la générosité de payer nos frais de déplacement, sans quoi nous n'aurions pas pu venir participer à ces audiences.

Sur ce, nous vous soumettons respectueusement notre mémoire, monsieur le président. Si vous avez des questions, j'y répondrai très volontiers.

Le président: Merci beaucoup. Les membres du Comité veulent-ils poser des questions?

Le sénateur David: J'ai apprécié le ton de votre témoignage. J'ai l'impression que vous ne contestez pas sur le plan médical les rapports entre le tabac et la maladie. Vous avez aussi manifestement un préjugé en faveur des libertés civiles. Vous considérez clairement que cette loi serait jugée inconstitutionnelle. Est-ce bien ainsi que je dois comprendre vos remarques?

M. Edy: Nous ne prétendons pas être des experts en matière médicale. Nous sommes prêts à reconnaître que le tabac soulève de sérieux problèmes pour la santé, et que c'est un facteur pertinent à prendre en ligne de compte.

Vous vous demandez si nous avons un préjugé favorable aux libertés civiles; j'espère que nous n'avons aucun préjugé. Toutefois, si l'on considère que la Charte est la loi suprême du Canada, et que toutes les autres lois doivent s'y conformer, on constate que ce projet de loi sous sa forme actuelle pose de sérieux problèmes en ce qui concerne la liberté d'expression. Nous ne recommandons pas une liberté d'expression débridée permettant à n'importe qui de dire n'importe quoi ou de faire la publicité de n'importe uel produit, certainement pas. Nous disons simplement que quand on censure une forme de publicité comme le fait ce projet de loi, on va trop loin.

Je vous ai signalé plusieurs causes qui ont été perdues parce que la loi avait une application trop vaste, et notamment le cas tout récent de la décision sur l'affaire Keegstra. Cette décision a beaucoup retenu l'attention ces derniers temps. Elle ne constitue nullement une approbation du point de vue de M. Keegstra. Elle montre simplement que même quelqu'un comme lui a le droit d'être stupide; que la loi qui avait une portée excessive n'a pas respecté le critère de proportionnalité et a été rejetée par les trois membres de la Cour d'appel de l'Alberta, quelles qu'aient pu être leurs objections.

[*Text*]

No matter how compelling you may feel the cause, the real constitutional test is to decide: Is there any means less severe, more reasonable or less intrusive by which this legislation could be amended and passed which would further the goals of Parliament? We believe that this legislation can be amended and that it can further the goals of Parliament to protect Canadians from some of the effects of smoking, but we do not think that censorship per se is the answer. If censorship is adopted, then we would agree that the legislation is more likely to be struck down in Alberta, Quebec and Ontario because these provinces have taken a stand through the courts on this issue. Most certainly the Quebec Court of Appeal in the *Irwin Toy* and *Keegstra* decisions are quite compelling in their arguments of freedom of expression.

Senator David: Do you equate a complete ban on advertisement, as censorship? What would be your position if there were to be some modification in the type of advertising to be allowed? Would you accept some modification?

Mr. Edy: Yes; modification would certainly bring it into the realm of "less intrusive on freedom of expression" which, as we have advocated, includes commercial free speech. We have noted reasonable regulations with respect to misleading advertising, the times of a broadcast on radio or television and the format or content of advertisements. I know you have considered the British approach to advertising. The Constitution of the British seems to be based on moderation in all things. On this issue they have adopted a more moderate approach.

An ad displaying a package of cigarettes with the statement, "Buy it, you'll like it;" could not be found to be unconstitutional. Similarly, duMaurier tee shirt could not be found to be an unconstitutional form of advertising. Unfortunately, if legislation such as this is passed, the new fad might be to wear a T-shirt with a tobacco advertisement in an attempt to flaunt the laws of Parliament.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Edy.

Senator Robertson: Senator David has touched on some of the questions I wanted to ask. However, I would like to take this opportunity of thanking Mr. Edy for appearing before the committee at such short notice. The document he has presented to us this morning condenses very nicely the references to the court cases that have been, from time to time, referred to by other witnesses. I believe that this condensation containing accurate references, together with other testimony that we have heard—and in particular the testimony we heard this morning—will be most helpful if the committee decides to ask the Department of Justice to ask for a response on these issues.

Members of Senate committees are concerned with the constitutionality of legislation which comes before them, that is to say, whether or not there is a violation of the Charter. Although we applaud and support the intention of the government in this instance, our concern must be with the freedom of speech and the constitutionality of the bill.

[*Traduction*]

Si convaincu qu'on soit du bien-fondé de la cause, on doit se poser la question de sa constitutionnalité et se demander s'il y a des moyens moins sévères, plus raisonnables ou plus discrets de promouvoir les objectifs du Parlement en rédigeant et en adoptant une loi modifiée. Nous estimons qu'on peut modifier le projet de loi en allant dans le sens des objectifs du Parlement qui sont de protéger les Canadiens de certains effets du tabac, mais nous estimons aussi que la censure n'est pas en soi la réponse au problème. Si la censure doit être adoptée, nous pensons effectivement que les juges rejetteront la loi en Alberta, au Québec et en Ontario car les tribunaux de ces provinces se sont déjà prononcés sur la question. Il est certain que la décision de la Cour d'appel du Québec dans l'affaire *Irwin Toy* et la décision du tribunal dans l'affaire *Keegstra* apportent une argumentation très solide en faveur de la liberté d'expression.

Le sénateur David: Est-ce que la censure équivaut pour vous à une interdiction complète de toute publicité? Que diriez-vous si l'on modifiait le genre de publicité permise?

M. Edy: Oui; avec des modifications, la loi empièterait moins sur la liberté d'expression qui, nous le soutenons, englobe la liberté d'expression commerciale. Nous avons parlé de règlements raisonnables en matière de publicité trompeuse, de temps de publicité à la télévision ou à la radio et de forme ou de contenu de la publicité. Je sais aussi que vous vous êtes penchés sur le modèle britannique. La Constitution britannique semble reposer sur le principe de la modération en toute chose. Les Anglais ont aussi adopté une approche modérée sur cette question.

On ne peut pas déclarer inconstitutionnelle une publicité représentant un paquet de cigarettes avec une légende disant «L'essayer, c'est l'adopter», ou le t-shirt publicitaire pour DuMaurier. Malheureusement, si l'on adopte un projet de loi comme celui-ci, la nouvelle vogue va peut-être consister à porter un t-shirt faisant de la publicité pour le tabac, pour contourner les règles et les règlements du Parlement.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Edy.

Le sénateur Robertson: Le sénateur David a déjà mentionné certains des points que je voulais aborder. Je voudrais toutefois remercier M. Edy d'être venu nous rencontrer dans un délai aussi court. Le document qu'il nous a communiqué ce matin constitue une excellente synthèse des causes juridiques mentionnées à l'occasion par divers autres témoins. Je crois que cette synthèse avec les mentions précises des diverses affaires, ainsi que les autres témoignages que nous avons entendus, notamment ce matin, nous seront très utiles si nous décidons de demander au ministère de la Justice un avis sur ces questions.

Les comités sénatoriaux se préoccupent de la constitutionnalité des textes législatifs qui leur sont soumis et de savoir si ces textes constituent ou non une violation de la Charte. Nous félicitons le gouvernement de son intention avec ce projet de loi, mais je pense que nous devons en l'occurrence nous interroger sur la question de la liberté de parole et de la constitutionnalité du projet de loi.

[*Text*]

Senator Marsden: Mr. Edy, did you hear a discussion between Mr. Thomson and Professor Scott earlier this morning?

Mr. Edy: Yes, I came in for the last 15 minutes of the discussion.

Senator Marsden: Did you hear enough to comment on what they told us?

Mr. Edy: In what context, specifically, senator?

Senator Marsden: There was a difference in view between Professor Scott and Mr. Thomson in the final stages of the discussion over how to interpret "hazardous product" et cetera. I wondered whether you had considered those views, whether they were relevant to your concerns and whether or not you wanted to comment. However, I will understand if, in your opinion, that is an unwelcome question.

Mr. Edy: No, senator, it is not an unwelcome question. If I do not know the answer, I will be happy to tell you so.

I would agree that Parliament has the ability to define what a hazardous product is and, if they choose to say that cigarettes are a hazardous product, that is certainly permissible. However, even a hazardous product, one which is lawful and which is freely available to be purchased by adults, is able to be advertised in a reasonable sense. The same test would apply whether the product was hazardous or not. It may, in fact, be a more compelling reason why there should be more regulations and more restrictions upon the way in which that advertising can be presented to the public, for the public's protection.

However, as I mentioned earlier, we do not believe that a total ban and censorship will achieve the ends Parliament seems to be trying to achieve. Therefore, hazardous or not, it is the same test. Perhaps it needs to be approached a little more gingerly, that is all.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Edy, for coming before our committee today to present your views. Your testimony has added at least one more piece of information for the reflection of the committee and you can be sure we will take it into account.

Mr. Edy: In closing, perhaps I could relate to you some of the comments that have been made to me by individuals, some of whom are judges. At times, judges seem exasperated with the Charter. They are willing to apply it, but in many cases, they feel they are being set up as the bad guys. They do not want to be seen as doing Parliament's dirty work by striking down legislation which, in some corners, is politically popular but yet is unable to be implemented constitutionally.

With those closing remarks, Mr. Chairman, once again thank you for allowing us this opportunity to be heard and for paying our way so that we could appear here this morning. It has been a pleasure to talk to you all.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Edy.

The next group of witnesses is from the Harbourfront Group from Toronto, Ontario. Do I understand correctly that Miss Vendel will make the presentation?

[*Traduction*]

Le sénateur Marsden: Monsieur Edy, avez-vous entendu la discussion entre M. Thomson et M. Scott tout à l'heure?

M. Edy: J'ai entendu les 15 dernières minutes de cette discussion.

Le sénateur Marsden: En avez-vous entendu suffisamment pour nous donner votre point de vue sur cette discussion?

M. Edy: A quel sujet exactement?

Le sénateur Marsden: A la fin, M. Scott et M. Thomson n'étaient pas d'accord sur l'interprétation à donner à «produits dangereux» etc. Je me demandais si vous aviez réfléchi à cela, si cela avait un rapport avec vos propres préoccupations et si vous vouliez formuler un avis à ce sujet. Mais si vous jugez ma question déplacée, je comprendrai parfaitement.

M. Edy: Non, pas du tout. Si je ne connais pas la réponse, je vous le dirai.

Je reconnais que le Parlement peut définir un produit dangereux et que, s'il décide que les cigarettes sont un produit dangereux, c'est certainement acceptable. Mais même s'il s'agit d'un produit dangereux, dans la mesure où il est légal et en vente libre pour les adultes, on peut faire raisonnablement de la publicité pour ce produit. On devrait toujours appliquer le même critère, que le produit soit dangereux ou non. On aura peut-être en fait des raisons plus solides d'imposer un plus grand nombre de règlements et de restrictions régissant la publicité au nom de la protection du public.

Toutefois, je le répète, ce n'est pas en pratiquant la censure et l'interdiction totale que nous réaliserons les objectifs que semble viser le Parlement. Donc, qu'il s'agisse de produits dangereux ou non, le critère est le même. Il nécessite peut-être un peu plus de précautions, c'est tout.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Edy, d'être venu nous exposer votre point de vue. Vous nous avez apporté un élément d'information et de réflexion supplémentaire, et soyez sûr que nous en tiendrons compte.

M. Edy: En conclusion, peut-être pourrais-je vous faire part de quelques commentaires qui m'ont été communiqués par diverses personnes, dont certains juges. Les juges sont quelquefois exaspérés par la Charte. Ils veulent bien l'appliquer, mais bien souvent ils ont l'impression qu'on les oblige à jouer le rôle du méchant, et ils n'aiment pas avoir l'impression de faire le sale boulot du Parlement en rejetant des lois qui peuvent être politiquement populaires, mais qui ne peuvent pas être appliquées constitutionnellement.

Sur ce, monsieur le président, je vous remercie encore une fois de nous avoir permis d'exprimer notre point de vue et de nous avoir payé nos frais de déplacement. Nous avons été très heureux de vous rencontrer.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Edy.

Le groupe de témoins suivant est le Harbourfront Group de Toronto, en Ontario. C'est bien Mlle Vendel qui va nous présenter l'exposé de ce groupe?

[*Text*]

Mr. Bob Kerr, Coastal Jazz and Blues Society, Vancouver: As a matter of fact, Miss Vendel could not be here this morning. In her place is Miss Lili Zendel, who is appearing on behalf of Miss Vendel. Miss Zendel will be making a separate presentation, in addition to the general presentation that I will be making on behalf of the Arts and Sports Organizations.

The Chairman: In any event, ladies and gentlemen, you are welcome to the committee. As I have said to all of the witnesses, it is up to you to divide the time available between your presentation and the question period. If you do use more of the time to present your views, there will be less time left for the question period. Perhaps you would introduce yourselves for the record.

Mr. Kerr: Mr. Chairman, honourable senators, my name is Bob Kerr. I am with the Coastal Jazz and Blues Society from Vancouver. With me is Lilian Zendel from Harbourfront Theatre in Toronto and Mr. Dick Grimm from the Royal Canadian Golf Association.

The Chairman: Please proceed.

Mr. Kerr: Mr. Chairman, I will make my presentation first, followed by Miss Zendel. Thank you for providing me and my colleagues with the opportunity to address you. As I have already told you, I am Bob Kerr from the Coastal Jazz and Blues Society, Vancouver. We represent a cross-section of the sports and cultural communities, and we are confident that we speak for many organizations within those communities from all across Canada.

As the amount of time is very limited, I shall present our case briefly. We will then be pleased to answer, individually, any questions you may have.

We are very aware of the health issues surrounding tobacco use, but we do not claim any expertise in that area. Therefore, I will speak only briefly to that aspect of Bill C-51.

We do not view this bill as a genuine health measure. We are not aware of any studies that indicate that the health of Canadians has been or will be affected by tobacco brand sponsorship of arts or sports events. We have not seen hard evidence, nor heard convincing arguments, that arts or sports sponsorships have caused anyone to take up smoking or to increase their consumption of tobacco. In fact, no reliable evidence can be cited by the proponents of the bill to that effect. Prior to the introduction of this bill, the Minister of Health himself stated in the house that banning tobacco industry advertising or sponsorship promotion was a pointless exercise. In our view, he was correct; but worse, it is also unfair and probably unconstitutional.

What the health minister and others in favour of this bill have learned is this: Bill C-51 is a cheap and easy way to provide the appearance of doing something concrete about a major health issue, without actually doing anything except to restrict constitutionally-guaranteed freedoms. In the cultural and sports communities, we are faced with two issues relating to this bill: First, the unjustified disruption of our activities

[*Traduction*]

M. Bob Kerr, Coastal Jazz and Blues Society, Vancouver: En fait, Mlle Vendel n'a pas pu venir ce matin. Elle sera remplacée par Mlle Lili Zendel, qui fera un exposé distinct après l'exposé général que je vais vous présenter au nom des organisations des arts et des sports.

Le président: Quoi qu'il en soit, bienvenue, mesdames et messieurs. Comme je l'ai dit à tous les témoins, c'est à vous de vous répartir le temps disponible pour vos exposés et pour les questions. Si vous prenez plus de temps pour l'exposé de votre point de vue, il en restera moins pour les questions. Je vous demanderais aussi de vous présenter.

M. Kerr: Monsieur le président, honorables sénateurs, je m'appelle Bob Kerr. J'appartiens à la Coastal Jazz and Blues Society de Vancouver. J'ai à ma droite Lilian Zendel, du Harbourfront Theatre à Toronto et à ma gauche M. Dick Grimm, de l'Association royale de golf du Canada.

Le président: Allez-y, monsieur Kerr.

M. Kerr: Monsieur le président, je vais commencer par mon exposé, et je serai suivi par Mlle Zendel. Je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de vous rencontrer. Comme je vous l'ai dit, je m'appelle Bob Kerr et j'appartiens à la Coastal Jazz and Blues Society de Vancouver. Mes collègues et moi-même représentons un échantillon du monde des sports et de la culture, et nous sommes convaincus d'exprimer le point de vue de multiples organisations de ce monde dans tout le Canada.

Comme nous avons très peu de temps, je serai bref. Nous pourrons ensuite répondre individuellement à vos questions.

Nous sommes parfaitement conscients des problèmes de santé liés au tabac, mais nous ne prétendons pas être des experts en la matière. Je ne m'étendrai donc pas sur cet aspect du projet de loi C-51.

A notre avis, ce projet de loi ne porte pas vraiment sur la santé. Nous n'avons pas entendu parler d'études montrant que la santé des Canadiens était ou puisse être affectée par le fait que des fabricants de tabac commanditent des activités artistiques ou sportives. Nous n'avons vu aucune preuve, ni entendu aucun argument convaincant démontrant que le fait de commanditer ces activités artistiques ou sportives ait pu inciter qui que ce soit à fumer ou à accroître sa consommation de tabac. En fait, les partisans de ce projet de loi n'ont rien pu démontrer en ce sens. Avant la présentation de ce projet de loi, le ministre de la Santé lui-même a déclaré à la Chambre qu'il ne servait strictement à rien d'interdire aux fabricants de tabac de faire de la publicité ou de commanditer des événements. Il avait à notre avis raison; mais ce qui est pire, c'est qu'une telle mesure est aussi injuste et probablement inconstitutionnelle.

Ce que le ministre de la Santé et les autres partisans de ce projet de loi ont appris, c'est que le projet de loi C-51 est un moyen facile de donner l'impression de faire quelque chose de concret sur un grave problème de santé sans faire autre chose réellement que de limiter des libertés garanties par la Constitution. Dans le monde du sport et de la culture, ce projet de loi nous pose deux problèmes: premièrement, l'interruption injus-

[*Text*]

including loss of jobs, loss of events, and possible loss of entire organizations; and, second, a significant constitutional question.

Let us examine some of the areas of potential constitutional challenge and simple fairness within this flawed piece of legislation. For instance, corporate-name sponsorships are proposed as allowable. This restriction has several effects. First, it favours two companies which have brand names and corporate names which are the same. Second, and very damaging to us, the bill denies us our right of association, through sponsorship, with companies doing business legally in Canada. We are incorporated organizations with guaranteed rights, and we see these being denied.

The bill permits the continuation of sponsorship contracts which were in place on January 25, 1988. This unfair provision creates an unequal distinction between the arts and sports. It discriminates against the arts. Very few arts sponsorships are the subject of contracts. Since 1971, for example, The duMaurier Council for the Arts has had a program in place which accepts proposals for sponsorship support from any professional arts organization. However, the sponsorships themselves are not contracted except—and then rarely—on an event-by-event basis. This is not dissimilar to government funding for the arts, which, when it is provided, is provided on an annual or event basis. Therefore, the bill will effectively eliminate almost all tobacco industry arts sponsorships entirely and immediately. It will eliminate many arts events, and will cripple many arts-producing organizations.

We also note the irony that the present government's funding for the arts will not increase to make up the difference. On the contrary, this government has not been particularly friendly to the arts. It has, instead, encouraged the arts community to become more dependent on philanthropic support from the corporate community at large. This, unfortunately, is not easily done. In fact, this bill will make it more difficult since all arts organizations will be competing for fewer corporate dollars, thus hurting even those who do not receive tobacco brand sponsorship. Further, the bill appears to confuse sponsorships—which are a marketing decision—with corporate donations programs, which simply do not provide the same level of support to the arts and sports as sponsorships do, and cannot be expected to do so. This distinction is very significant, and to suggest otherwise, as has been done by proponents of this bill, is simply unrealistic and unfair.

Regional disparities in arts funding will become even more pronounced as a result of Bill C-51. For example, as sponsorships in the western provinces disappear, sponsored organizations will be left with arts funding which is far less per capita than it is in Central Canada. This funding disparity is a direct result of Western Canada's distance from the country's major

[*Traduction*]

tifiée de nos activités, avec pour corollaire la perte d'emplois, la perte de manifestations et éventuellement la disparition d'organisations entières; et deuxièmement, un grave problème constitutionnel.

Examinons certains des domaines qui pourraient être contestés pour des raisons constitutionnelles et qui créent une inégalité dans ce projet de loi. Par exemple, les entreprises seraient autorisées à commanditer des manifestations ou des activités sous leur propre nom. Cette restriction a plusieurs conséquences. Tout d'abord, elle favorise deux sociétés dont la raison sociale et les noms de marque sont les mêmes. Deuxièmement, et ceci nous nuit terriblement, le projet de loi nous enlève le droit de nous associer, dans des ententes de parrainage, avec des entreprises exerçant légalement au Canada. Nos organisations sont constituées en sociétés, nos droits sont garantis et ils sont pourtant bafoués.

Le projet de loi permet le maintien de contrats de commandite en vigueur le 25 janvier 1988. Cette disposition injuste crée une inégalité entre les arts et les sports, au détriment des arts. En effet, il est très rare que les parrainages de manifestations artistiques fassent l'objet de contrats. Depuis 1971, par exemple, le Conseil du Maurier des Arts a en place un programme où l'on accepte des propositions de parrainage de toutes les organisations artistiques professionnelles. Cependant, les parrainages ne font pas généralement l'objet de contrats sauf, et encore la chose est rare, sur une base ponctuelle. Ceci rappelle un peu le système gouvernemental où, lorsque des fonds sont accordés aux arts, ils le sont sur une base annuelle ou ponctuelle. Ainsi, le projet de loi éliminera entièrement et immédiatement tout parrainage de manifestations artistiques par les membres de l'industrie du tabac. Il éliminera un grand nombre de manifestations artistiques et mettra en difficulté de nombreuses organisations artistiques.

Signalons également qu'ironiquement, le financement actuellement accordé aux arts par le gouvernement ne va pas augmenter pour compenser la différence. Au contraire, ce gouvernement n'a pas été particulièrement sympathique à la cause des arts mais a plutôt poussé la communauté artistique à dépendre davantage du soutien philanthropique du secteur privé en général. Ceci n'est malheureusement pas si facile. En fait, le projet de loi rendra la situation encore plus difficile étant donné que toutes les organisations artistiques seront en compétition pour des fonds moins nombreux, ce qui nuira même à ceux qui ne sont pas parrainés par les marques de tabac. Par ailleurs, le projet de loi semble confondre les parrainages—qui relèvent de décisions de commercialisation—avec les dons d'entreprises qui ne fournissent absolument pas le même niveau de soutien aux arts et aux sports que les parrainages et desquels on ne peut attendre une telle aide. Cette distinction est très importante et c'est tout à fait irréaliste et injuste de prétendre le contraire, comme l'ont fait certains des défenseurs de ce projet de loi.

Les disparités régionales dans le financement des arts deviendront encore plus prononcées à la suite du projet de loi C-51. Par exemple, au fur et à mesure que les parrainages disparaîtront dans les provinces de l'Ouest, les organisations parrainées toucheront des crédits nettement inférieurs au centre du Canada, proportionnellement au nombre d'habitants. Cette

[*Text*]

consumer markets and most head offices of major corporations where the sponsored decisions are made. There is also a significant regional disparity in government funding for the arts in favour of central Canada. Freezing the sponsorship dollar levels for those arts events not entirely eliminated will shrink the value of the few remaining sponsorships year by year. Thus arts groups will be unable to maintain their present quality of work. Audiences in the hundreds of thousands, who appreciate the live performing arts, will be acutely disappointed.

An amendment to the bill could solve some of these problems. In our opinion, it is only fair that any sponsored organization or event should be permitted a continuing relationship with the sponsor, whether subject to a contract or not. A "grandfather clause" which is less punitive should be written into the bill to save these arts organizations from the impending disaster which is otherwise inevitable. Further, a distinction should be made between the funding which is used by an arts organization for its own artisitic purposes, and the amounts of money which are spent on event promotion. The money spent on artistic endeavours themselves do not relate to promotion, they relate to works of art and should, therefore, be spared the proposed "freeze" at 1987 levels.

I would now like to address some of our concerns related to sports. Most sports sponsorships are on a regular, often annual basis and are handled quite differently from arts sponsorships. Sports events are usually contracted for years at a time. Therefore, sports are favoured over the arts by the bill. Because of the introduction of Bill C-51, however, many sports groups were unable to sign contracts, or contract renewals, while other groups had contracts already in force covering several years. As a result, some sports sponsorships will be eliminated immediately, some will survive a year, while others will continue for many years to come. This is clearly inequitable, discriminatory, and unfair to sporting organizations, to sportsmen, and to millions of fans.

It is clearly not the intent of the bill to hurt sports organizations, and therefore, the method of "grandfathering" sponsorships should be amended. Again, a distinction should be made between actual promotional dollars, and dollars spent on items such as winner's purses and rights fees. A freeze on awards to competitors will simply reduce the international stature of each sponsored event. The only effect of this will be to reduce operating revenues accruing to the sports organizations, and thus an erosion of their ability to carry on their affairs.

We object to these inequities, but I reiterate that we could have no objections to the intent of the bill if there were evidence that the elimination of sponsorships would improve the health of Canadians. We are not expert in constitutional mat-

[*Traduction*]

différence dans le financement est essentiellement due au fait que l'ouest du Canada est éloigné des principaux marchés de consommation du pays et de la plupart des sièges des grandes entreprises où l'on décide des parrainages. Il y a également une disparité régionale significative au niveau du financement gouvernemental des arts, en faveur du centre du Canada. Si l'on refuse d'augmenter le niveau de financement accordé aux manifestations artistiques qui n'ont pas été entièrement éliminées, la valeur des quelques parrainages restants ne fera que diminuer d'année en année. Ainsi, les groupes artistiques ne pourront pas maintenir leur niveau actuel de qualité. Des centaines de milliers de spectateurs, qui aiment assister aux représentations, seront extrêmement déçus.

Il serait possible de résoudre une partie de ces problèmes en modifiant le projet de loi. D'après nous, il est normal de permettre à toute organisation ou manifestation parrainée d'entretenir un lien avec le parrain, avec ou sans contrat. Il faudrait inclure dans le projet de loi une «clause des droits acquis» moins punitive afin de sauver ces organisations artistiques du désastre qui les menace et qui est autrement inévitable. De plus, il faudrait faire une distinction entre les fonds utilisés par une organisation artistique pour ses propres fins artistiques et les dépenses consacrées à la promotion des manifestations. Les fonds consacrés aux activités artistiques proprement dites sont sans rapport avec la promotion puisqu'ils concernent les œuvres d'arts et le «gel» au niveau de 1987 que l'on propose devrait leur être épargné.

Je voudrais dire maintenant quelques mots de nos inquiétudes en ce qui a trait aux sports. La plupart des parrainages sportifs sont organisés de façon régulière, souvent annuelle, tout à fait différemment des parrainages artistiques. Il y a généralement des contrats sur plusieurs années pour les manifestations sportives. C'est pourquoi le projet de loi favorise les sports par rapport aux arts. Cependant, après l'introduction du projet de loi C-51, de nombreux groupes sportifs n'ont pas pu signer de contrats ou de renouvellement de contrats, alors que d'autres groupes avaient déjà conclu des contrats couvrant plusieurs années. Par conséquent, certains parrainages sportifs seront immédiatement éliminés, d'autres survivront un an, alors que d'autres encore continueront pendant de nombreuses années. Ceci est manifestement inéquitable, discriminatoire, et injuste à l'égard des organisations sportives, des sportifs et des millions d'amateurs fervents.

Le projet de loi ne vise manifestement pas à nuire aux organisations sportives et c'est pourquoi la méthode utilisée pour sauvegarder les droits acquis dans les parrainages devrait être modifiée. Là encore, il faudrait faire une distinction entre les dépenses de promotion et les autres frais comme les prix des gagnants et les droits d'inscription. Si l'on limite la valeur des prix décernés aux concurrents, chaque manifestation parrainée perdra un peu de son importance internationale. Ceci aura pour seul effet de diminuer les revenus d'exploitation pour les organisations sportives et les mettra dans une situation de plus en plus difficile pour mener à bien leurs affaires.

Nous nous opposons à ces inégalités, mais je répète que nous n'aurions aucune objection contre l'esprit du projet de loi, si l'on pouvait prouver que l'élimination des parrainages va améliorer la santé des Canadiens. Nous ne sommes pas experts en

[*Text*]

ters, but we believe in the Charter of Rights. We believe that legislated restrictions on freedoms of expression—in this case, a virtual ban—must undergo the severest of tests prior to receiving Royal Assent. Yet, there has been no demonstration that the general health and welfare of Canadians will be improved in any way by this bill. In fact there are volumes of evidence to indicate that the proposed banning of advertising and sponsorships by brand association will have no measurable impact on the rate of consumption of tobacco, as the health minister correctly assured Canadians prior to this bill's introduction in the house.

If this bill becomes law and the law is found to be ineffective at what it seeks to accomplish, will you be here to rescind it? Will you do anything to revive the arts and sports programs that you shall have elminiated? Will you tell the people that, in error, and based on no evidence, you abridged fundamental freedoms and set precedents which may be used against other legal products? Or will you tell the government the truth: That it is sports and arts organizations, and their fans and audiences that are paying the price for this merely symbolic and misdirected effort at improved health, and that the government will continue to take billions of tax dollars from a legal product's sale, all the while saying the product is dangerous, and all the while doing virtually nothing of true value to curb its use? Will you amend this bill to protect precious freedoms, or will you join with a minister who has presented you with a bill he said would not work and disguised it as genuine concern? For this Senate—this forum for sober reflection—to permit Bill C-51 to go forward in its present form, and thereafter be left to the courts, is to diminish the role of this body in determining a wise course for the affairs of Canadians.

We believe that, if any law abridging constitutional freedom must be passed, it must be only with the clearest justification. It must demonstrate that freedoms are abridged because a greater good will result. Bill C-51 has not made that case. None of the research undertaken has made the case that elminating sponsorships will improve health. This bill sets an unacceptable precedent and erodes the Charter of Rights. It should be amended to reflect these concerns, or it should be rejected. Thank you.

Ms. Lily Zendel, Artistic Director, du Maurier World Stage: As the artisitic director of the du Maurier World Stage International Theatre Festival at Harbourfront, I am pleased to have an opportunity to present this committee with my concerns regarding Bill C-51. I am gravely concerned with both the future of this bi-annual Toronto celebration and the erosion of other relevant cultural programs across Canada, should this bill go forward in its current format.

The du Maurier Council for the Arts is the leading arts funder in Canada, second only to the Canada Council.

Over the last eight years at Harbourfront, du Maurier Council has played a dignified, responsible corporate leadership role. It generously provides sponsorship for both the

[*Traduction*]

questions constitutionnelles mais nous croyons à la Charte des droits. Selon nous, les dispositions législatives limitant la liberté d'expression—l'interdisant pratiquement dans ce cas—doivent être examinées à la loupe avant de recevoir la sanction royale. Pourtant, on n'a pas démontré que ce projet allait améliorer sensiblement la santé et le bien-être des Canadiens. En fait il y a des volumes de témoignages montrant que l'interdiction de la publicité et des parrainages utilisant les noms de marque n'aura pas d'impact mesurable sur le taux de consommation du tabac, comme le ministre de la Santé l'a assuré aux Canadiens avant de présenter ce projet de loi à la Chambre.

Si ce projet de loi entrait en vigueur et que la loi n'atteigne pas son objectif, allez-vous être là pour l'abroger? Tenterez-vous de faire renaître les programmes artistiques et sportifs que vous aurez éliminés? Direz-vous à la population que, par erreur, et sans preuve, vous avez limité des libertés fondamentales et créé des précédents qui peuvent être utilisés contre d'autres produits légaux? Ou direz-vous la vérité au gouvernement: que ce sont les organisations sportives et artistiques, et leur public et leurs spectateurs qui paient le prix de cet effort purement symbolique d'améliorer la santé, que le gouvernement continuera à toucher des milliards de taxes sur la vente d'un produit légal, tout en continuant à dire que le produit est dangereux, et sans rien faire pratiquement pour en diminuer véritablement l'usage? Allez-vous amender ce projet de loi pour protéger nos précieuses libertés ou vous joindre à un ministre qui vous a présenté un projet de loi en disant qu'il ne pouvait pas marcher et en prétendant qu'il s'agissait d'une véritable préoccupation? Si le Sénat—ce haut lieu de réflexion—permet au projet de loi C-51 d'être adopté sous sa forme actuelle en s'en remettant ensuite aux tribunaux, son rôle dans le choix d'une juste orientation des affaires des Canadiens s'en trouvera diminué.

Si une loi restreignant la liberté constitutionnelle doit absolument être adoptée, il faut qu'elle se justifie parfaitement. Il faut démontrer qu'il est nécessaire de limiter les libertés pour une juste cause. Le projet de loi C-51 n'a rien prouvé de tel. Aucune des recherches effectuées n'a permis de montrer que l'élimination des parrainages permettra d'améliorer la santé. Ce projet de loi établit un précédent inacceptable et érode la Charte des droits. Il devrait être modifié pour tenir compte de ces préoccupations, ou rejeté. Merci.

Mme Lily Zendel, directrice artistique, du Maurier World Stage: En tant que directrice artistique du Festival international de théâtre du Maurier World Stage à Harbourfront, je suis heureuse d'avoir la possibilité de faire part au Comité de mes préoccupations sur le projet de loi C-51. Je suis très inquiète quant à l'avenir de cette manifestation torontoise bisannuelle et à l'érosion d'autres programmes culturels intéressants dans l'ensemble du Canada, si ce projet de loi était adopté sous sa forme actuelle.

Le Conseil du Maurier des Arts est le principal organisme de financement des arts au Canada, après le Conseil des Arts du Canada.

Au cours des huit dernières années à Harbourfront, le Conseil du Maurier a joué un rôle exemplaire, à la fois digne et responsable. Les généreux parrainages du Conseil visent à

[*Text*]

growth and development of new and emerging Canadian performers and for many innovative arts festivals.

These festivals have received critical acclaim both at home and abroad and, I believe, have positioned Canada as a country that places high priority on artistic excellence.

Du Maurier's generous financial support—over $2 million the last eight years to Harbourfront alone—has helped educate a broad section of the public to the wealth of fine talent this country produces. Nurturing of new and emerging Canadian talent is a top priority of the du Maurier Council in this country and notable successes have been achieved in that arena. Time does not allow a complete roster of examples. However, permit me to refer to a few. James Kimura Parker, a pianist who, early in his career, performed in the du Maurier Brunch with Bach series, went on to win the prestigious international Leeds prize; scholarships provided for young musicians at the Ontario Royal Conservatory; and Quebec's Theatre Repere's Dragon Trilogy made its English language premier in the 1986 World Stage which led to a number of prestigious invitations to international festivals in Australia, England, France, Germany and the United States.

Tobacco sponsorship of Canadian arts activities keeps ticket prices affordable. This month, the du Maurier World Stage presented the North American premier of Leningrad's famed Maly Theatre.

Through the du Maurier Council, Toronto audiences were given the opportunity to purchase tickets at half the price New York audiences are currently paying to see the same critically acclaimed production. Sponsorship ensures that many thousands of citizens and tourists have access to cultural spaces and can broaden their horizon through exposure to every discipline in the performing arts.

Should Bill C-51, as written, become adopted legislation, the sponsorship funding provided by the du Maurier Council for the Arts and other tobacco companies will not be replaced by other private sector grants; nor, may I add, can we presume an increase in government arts funding to fill this enormous gap.

The followng performing arts activities at Harbourfront will be grieviously affected:

The du Maurier World Stage Festival will cease to exist;

the annual innovative Quay Works performance series will be cancelled;

the numerous music programmes under the Council's sponsorship—jazz, classical and so forth—will be in jeopardy;

hundreds of Canadian actors and musicians will have reduced employment opportunity in what is already a difficult job sector group;

future bilateral international cultural exchanges such as the 1987 Boulevard of Broken Dreams, Holland-Canada programme will be significantly eroded, if not eliminated;

[*Traduction*]

assurer la croissance et le développement de nouveaux artistes canadiens et de nombreux festivals artistiques nouveaux.

Ces festivals ont été acclamés par la critique aussi bien au Canada qu'à l'étranger, et ont fait du Canada un pays où l'on accorde une très haute priorité à l'excellence artistique.

La généreuse contribution financière de du Maurier—plus de 2 millions de dollars au cours des huit dernières années pour Harbourfront seulement—a permis de montrer à un vaste public la richesse de talents de notre pays. Le Conseil du Maurier cherche avant tout à encourager les nouveaux talents canadiens qui apparaissent dans notre pays et de grands succès ont été remportés dans ce domaine. Nous n'avons pas le temps de donner une liste complète d'exemples. Cependant, permettez-moi d'en nommer quelques-uns. James Kimura Parker, le pianiste qui au début de sa carrière a joué au brunch du Maurier, dans la série Bach; il a ensuite remporté le prestigieux prix international de Leeds; citons également les bourses décernées à de jeunes musiciens du Conservatoire royal de l'Ontario et la Trilogie du dragon de Repère du Théatre de Québec qui a été jouée pour la première fois en anglais en 1986, au Wolrd Stage, représentation qui a suscité un grand nombre d'invitations prestigieuses à des festivals internationaux en Australie, en Angleterre, en France, en Allemagne et aux États-Unis.

Le prix des billets pour les manifestations artisitiques canadiennes reste abordable grâce au parrainage des compagnies de tabac. Ce mois-ci, le du Maurier World Stage a présenté la première nord-américiane du célèbre théâtre Maly de Leningrad.

Grâce au conseil du Maurier, le public de Toronto a eu la possibilité d'avoir des billets à la moitié du prix que paie le public new-yorkais actuellement pour voir la même production acclamée par les critiques. Grâce aux parrainnages, des milliers de citoyens et de touristes ont accès à des espaces culturels et peuvent élargir leurs horizons en se trouvant en contact avec toutes les disciplines des arts du spectacle.

Si le projet de loi C-51 était adopté sous sa forme actuelle, le financement accordé par le Conseil du Maurier des Arts et les autres compagnies de tabac ne serait pas remplacé par d'autres subventions du secteur privé; nous ne pouvons pas non plus nous attendre à une augmentation des crédits gouvernementaux pour les arts pour combler ce terrible manque.

A Harbourfront, les activités artistiques suivantes seront gravement touchées:

Le du Maurier World Stage Festival cessera d'exister;

la série annuelle de représentations Quay Works sera annulée;

les nombreux programmes musicaux organisés sous l'égide du conseil—jazz, musique classique, etc.—seront menacés;

des centaines d'acteurs et de musiciens canadiens perdront des possibilités d'emploi dans un secteur professionnel déjà difficile;

des échanges culturels internationaux bilatéraux comme le programme de 1987 Hollande-Canada, Boulevard of Broken Dreams, seront considérablement érodés sinon éliminés;

[*Text*]

tourism dollars coming to Toronto will be reduced in that those visitors who specifically cross borders for unique and innovative programmes will no longer come;

those few events that manage to continue will be forced to increase admission fees; and

opportunities for both the public's education and enjoyment across the length and breadth of Canada will be missed.

Over the past two festivals, I have been privileged to invite artists from across the country and around the world to participate in a rare celebration of theatrical achievements. The festival prides itself on bringing together French and English Canadian artists in the most positive manner, encouraging collaboration and exchange. Artists serve as our cultural ambassadors and programmes such as the World Stage help bring their achievements to international recognition.

As I begin my plans for the 1990 World Stage, I urge the Senate to appreciate the full ramifications of tobacco sponsorship of the arts. We have come so far in developing Canadian artistic endeavours. Please do not jeopardize the future growth of our cultural life by taking away our sponsorship.

Thank you for your most careful consideration of this bill. If you cannot reject this proposed legislation, we hope the bill will be amended to protect all artistic endeavours that are so dependent on sponsorship of tobacco companies.

Senator Marsden: Thank you very much for your intervention. As with many other sectors which would be very much affected financially by this legislation, we have a great deal of sympathy for your situation but, I have one broad question that has four parts. If you will allow me, I will put all parts of it at once and let you respond.

You have pointed to the significance of sponsorships in what you are doing. I would like to ask you why you cannot get sponsorships from industries other than the tobacco industry and whether you have explored that and why you think the tobacco industry cannot provide grants. You said that grants could not be expected to be as great as sponsorships and I do not know why that is so, especially if there were tax relief for private sector firms which gave large grants. Why do you think you cannot expect more government grants or other forms of help? That is not a political question, that is a more basic question: Why should there not be public sector support for the arts and sports which, after all, are consumed by the majority of citizens? I am puzzled as to why you think that should not happen. I understand that it might not happen this year, but my question goes beyond what might happen this year. You might also say why, for example, artists and sports players cannot average their incomes or their education under the Income Tax Act in support for the granting councils. There are all sorts of ways of supporting arts and sports activities in this country without sponsorships. I am puzzled by the strong statements you have made.

[*Traduction*]

les revenus touristiques de Toronto diminueront dans la mesure où ceux qui traversent la frontière spécialement pour assister à des spectacles uniques et novateurs ne viendront plus;

les quelques manifestations qui réussiront à se maintenir se verront dans l'obligation d'augmenter les prix d'entrée et

de nombreuses occasions d'éduquer et de divertir le public seront perdues dans tout le pays.

Au cours des deux derniers festivals, j'ai eu le privilège d'inviter des artistes de toutes les régions du pays et du monde à participer à une rare célébration de réussites théâtrales. Le festival est fier de réunir des artistes canadiens français et anglais d'une façon extrêmement positive et d'encourager la collaboration et les échanges. Les artistes sont nos ambassadeurs culturels et des programmes comme World Stage leur permettent d'accéder à la renommée internationale.

Je commence actuellement à préparer le World Stage de 1990 et j'espère vivement que le Sénat va se rendre compte de l'ampleur des ramifications du parrainage des compagnies de tabac dans le domaine artistique. Nous avons réussi jusqu'ici à développer les entreprises artistiques canadiennes. Ne mettez pas en danger la croissance future de notre vie culturelle en supprimant notre parrainage.

Je vous remercie d'étudier ce projet de loi aussi attentivement. Si vous ne pouvez le rejeter, nous espérons que le projet de loi sera modifié pour protéger toutes les entreprises artistiques qui dépendent terriblement du parrainage des compagnies de tabac.

Le sénateur Marsden: Merci beaucoup de votre intervention. Comme pour les nombreux autres secteurs qui seraient considérablement affectés sur le plan financier par ce projet de loi, nous avons beaucoup de sympathie pour votre situation mais je voudrais vous poser une vaste question qui comporte quatre parties. Si vous me le permettez, je vais vous donner toutes les parties en même temps et vous pourrez ensuite répondre.

Vous avez expliqué l'importance des parrainages pour vos activités. Je voudrais que vous me disiez pourquoi vous ne pouvez pas obtenir des parrainages d'autres industries que celle du tabac, si vous avez envisagé cette possibilité et pourquoi vous pensez que l'industrie du tabac ne peut pas accorder de subventions. Vous avez dit que l'on ne pouvait pas s'attendre à recevoir des subventions aussi importantes que les parrainages et je ne comprends pas bien pourquoi, surtout si les entreprises du secteur privé accordant des subventions importantes peuvent bénéficier d'allègements fiscaux. Pourquoi pensez-vous ne pas pouvoir obtenir davantage de subventions gouvernementales ou trouver d'autress formes d'aide? Ce n'est pas une question de politique, c'est une question plus fondamentale: pourquoi le secteur public n'appuierait-il pas les arts et les sports qui sont après tout, consommés par la majorité des citoyens? Je me demande pourquoi vous ne pensez pas que ce soit possible. Je sais que ça n'est peut-être pas pour cette année mais je veux aller plus loin. On peut également se demander pourquoi, par exemple, les artistes et les joueurs sportifs ne peuvent pas étaler leur revenu ou leur éducation en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu pour appuyer les conseils subventionnaires. Il y a toutes sortes de façon d'appuyer les activités artisti-

[*Text*]

Mr. Kerr: To begin with, we are pursuing other funding options as a matter of course. I am the Executive Director for our society which is a non-profit society. We are a small organization but we produce a very fine jazz festival in Vancouver. We try to achieve a broad level of funding.

However, it is the history in Canada that the corporate sector has, by and large, only recently become interested in arts sponsorships. If you look at the tobacco industry compared with other corporate industries, you will see that they have been the most generous and the most supportive to the arts. There is no question about it.

There is also no question that it is very difficult to get corporate sponsorships. It is an arduous process and it is particularly arduous for myself from Vancouver, that is, functioning from the west. I am not within walking distance or within a regular telephone call of the head offices in Toronto to reach what is a very limited pool of funding.

Senator Marsden: I understand that point since I am from Vancouver Island but, if MacMillan Bloedel came along and said that they would sponsor the jazz festival, in principle, would you have any problem in switching from the tobacco industry?

Mr. Kerr: No, in principle, we would not. The reality of it is that we have approached people like MacMillan Bloedel, West Coast Transmission and other organizations and they are really at a very early stage in developing their corporate sponsorships or the whole idea of sponsorshps. In many respects, most corporations in Canada do not have a structure that deals with corporate sponsorships. The tobacco industry has a very well-defined structure and they are very capable of dealing with the whole sponsorship issue of proposals and evaluations.

In moving on to the second point regarding philanthropy versus marketing sponsorships, that is where it becomes a critical issue from a corporation's point of view. If they are going to provide $100,000, $15,000 or $500,000 in sponsorship for an event or a series of events, or a year-long series of productions, they have to, in return, realize some values on the *quid pro quo*. From their point of view, it is really a marketing decision. From our point of view, we see it as an arts production. Our goal is to present the finest arts production we can. From their point of view, when they are distributing the large amounts of money—and a significant funding debt—that we need to produce these events, they want to achieve some marketing return. That is why, from the point of view of most arts supporting organizations, the argument that philanthropic donations will fill the void left by the tobacco industries just does not work.

Senator Marsden: Theoretically, it could work, if, like in the U.S., there were a larger philanthropic donor system. Our corporations are notoriously less organized and less generous towards the granting system than U.S. corporations.

[*Traduction*]

ques et sportives sans parrainage. Je suis étonnée par la fermeté de vos propos.

M. Kerr: Pour commencer, nous examinons d'autres possibilités de financement, bien sûr. Je suis le directeur général de notre société, qui est à but non lucratif. Nous sommes une petite organisation mais nous organisons un excellent festival de jazz à Vancouver. Nous essayons d'obtenir un financement élevé.

Cependant, le secteur privé ne s'est intéressé que récemment dans l'histoire du Canada aux manifestations artistiques. Si vous comparez l'industrie du tabac aux autres grandes industries, vous verrez que c'est elle qui a été la plus généreuse pour les arts. C'est indéniable.

Il est également évident qu'il est très difficile de convaincre des entreprises d'accorder leur parrainage. C'est un processus ardu et particulièrement pour moi à Vancouver, c'est-à-dire pour quelqu'un qui se trouve dans l'Ouest. Je ne peux pas aller à pied ou simplement téléphoner aux sièges sociaux des entreprises à Toronto pour avoir accès à des fonds qui sont déjà très limités.

Le sénateur Marsden: Je comprends ce que vous voulez dire puisque je viens de l'île de Vancouver, mais si MacMillan Bloedel vous disait qu'il va parrainer le festival de jazz, auriez-vous une objection de principe à quitter l'industrie du tabac?

M. Kerr: Non, par principe, non. En fait, nous avons contacté des gens comme MacMillan Bloedel, West Coast Transmission et d'autres organisations, mais celles-ci commencent à peine à se pencher sur l'idée de parrainage. A de nombreux égards, la plupart des sociétés canadiennes n'ont pas une structure qui leur permette d'accorder ce genre de parrainage. L'industrie du tabac a une structure très bien définie qui lui permet d'étudier toutes les propositions et les évaluations liées au parrainage.

Pour passer au second point concernant la philanthropie par opposition au parrainage de promotion, c'est là que la question est devenue très critique du point de vue de la société. Si l'on verse 100 000$, 15 000$ ou 500 000$ en parrainage pour une manifestation ou une série de manifestations, ou encore une série de productions étalée sur un an, on veut en retour, obtenir certains avantages en contrepartie. C'est en fait une décision de commercialisation, du point de vue de la société. De notre point de vue, c'est une production artistique. Notre objectif est de présenter les meilleures productions artistiques possibles. Quant à eux, quand ils distribuent des montants aussi importants ou qu'ils accordent les prêts considérables nécessaires pour réaliser ces manifestations, ils considèrent que c'est un moyen d'obtenir une rentrée commerciale. C'est pourquoi, pour nous et pour la majorité des organisations qui aident les arts, l'argument selon lequel les dons philanthropiques viendraient combler le vide laissé par les industries du tabac n'est pas valable.

Le sénateur Marsden: En théorie, il pourrait marcher si, comme aux États-Unis, nous avions une plus vaste tradition philanthropique. Il est notoire que nos sociétés sont moins

[*Text*]

Ms. Zendel: I have problems with you saying, "theoretically", because we are dealing with the reality, a very severe reality. However, even if we were to encourage a number of companies to begin giving corporate sponsorship, I think it is important to realize it is not only a matter of tobacco companies giving up sponsorship, new works, innovative works, alternative theatre, to alternative dance will suffer. It is important to realize that the few corporations I have dealt with outside of tobacco companies are all very cautious, and unless you deliver to them the safest programming, they really do not want to participate. Therefore, I think that you will find structures such as Shaw and Stratford perhaps will not be as affected as some of the smaller festivals. It is important to appreciate how little support there is for them.

I would like to respond to your question: "Should not government pick up the slack?" This government has stated clearly to the artists across the country that we should get off their backs. Therefore, in theory, perhaps we should be pushing the government.

Senator Marsden: Or changing the government.

Ms. Zendel: History has demonstrated that we should depend less and less on the government to support the arts.

Senator Marsden: Mr. Chairman, I quite understand and sympathize with the financial dilemma of our witnesses but I think the evidence indicates that the issue is not intrinsic to the tobacco industry but that it goes to the nature of sponsorships and corporate donorships in this country.

Mr. Dick Grimm, Director of Professional Tournaments, Royal Canadian Golf Association: If I may, I would just like to add a word or two to what has been said in answer to your questions.

On behalf of the Royal Canadian Golf Association, whom I represent here today, and more specifically, the national championship, the Canadian Open, which is a professional event which raises money to fund the amateur works of golf in Canada, let me assure you that finding sponsors is not as easy a task as the general public seems to think it is. As far as we are concerned, the primary purpose of the national championship, where we are talking about purses of $1 million, is to be competitive. The point that needs to be made very strongly is that, if this bill is not going to permit us to keep pace, we will not have a world class event because we simply will not be able to compete with major tournaments all over the world, and the Canadian Open will sink, if you will, to a B level. I think it is enormously important that that not happen.

When we speak to other sponsors, we find ourselves talking primarily to multinationals. With all due respect, the multinationals would consider this kind of an expenditure in a market

[*Traduction*]

organisées et moins généreuses que les sociétés américaines en matière de subventions.

Mme Zendel: J'ai du mal à accepter votre argument quand vous dites «théoriquement», parce que c'est à la réalité que nous sommes confrontés, une réalité très dure. Toutefois, même si nous devions encourager d'autres sociétés à commanditer diverses activités, il importe de bien se rendre compte que les fabricants de tabac ne font pas que parrainer des événements, mais qu'ils financent aussi de nouvelles réalisations, des entreprises novatrices, du théâtre alternatif, de la danse alternative. Il faut bien savoir que les quelques sociétés auxquelles j'ai eu affaire en dehors des fabricants de tabac sont toutes très prudentes et qu'elles refusent de s'engager si elles n'ont pas la garantie d'un programme parfaitement sûr. Je pense donc que des manifestations telles que les festivals Shaw ou celui de Stratford ne seront pas aussi pénalisées que certains festivals mineurs. L'aide dont bénéficient ces festivals-là est vraiment très limitée.

Quant à votre question de savoir si le gouvernement ne devrait pas régler l'addition, je vous répondrai qu'il nous a clairement envoyé promener. Il l'a clairement dit aux artistes de tout le Canada. Par conséquent, en théorie, nous devrions peut-être faire appel au gouvernement, mais dans la réalité . . .

Le sénateur Marsden: Ou changer le gouvernement.

Mme Zendel: L'histoire a montré que les arts devaient compter de moins en moins sur l'aide du gouvernement.

Le sénateur Marsden: Monsieur le président, je comprends parfaitement le dilemme financier de nos témoins, mais je pense que leurs témoignages montrent que ce problème n'est pas intrinsèquement lié à l'industrie du tabac, mais à la nature générale du régime de commandite et de dons des sociétés au Canada.

M. Dick Grimm, directeur des tournois professionnels, Association royale de golf du Canada: Si vous le permettez, j'aimerais ajouter un mot ou deux à la réponse qui vient vous être donnée.

Au nom de l'Association royale de golf du Canada que je représente aujourd'hui, et plus précisément du championnat national, de l'Open canadien, qui est une manifestation professionnelle servant à recueillir des fonds pour financer le golf amateur au Canada, permettez-moi de vous dire qu'il n'est pas aussi facile de trouver des sponsors que le public semble généralement le croire. En ce qui nous concerne, le principal objectif du championnat national, avec des enjeux d'un million de dollars, est de nous permettre d'être compétitifs. Ce qu'il faut affirmer avec la plus grande énergie, c'est que si ce projet de loi ne nous permet plus de nous tenir à la hauteur de la concurrence, pour utiliser l'expression en vogue, nous n'aurons plus une manifestation de classe mondiale parce que nous ne serons plus en mesure de faire jeu égal avec les grands tournois du monde entier et l'Open canadien tombera en quelque sorte au niveau B. Je crois qu'il est extrêmement important d'éviter une telle chose.

Quand nous cherchons d'autres commanditaires, nous nous tournons essentiellement vers les multinationales. Sans vouloir vous offenser, les multinationales sont disposées à envisager ce

[*Text*]

to the south where they reach an audience of 10 times the audience they reach here. That, perhaps, is not a kind answer but I have heard it so many times, I just felt that it had to be said.

I would like to support what has already been said, as far as government support is concerned. In effect, support for our amateur events and amateur programs in golf have been significantly reduced. We have been told that programs will be further reduced until they are phased out completely.

The RCGA's board of governors considers that what is involved here is freedom of choice. For the last 18 years Imperial Tobacco has ben our main corporate sponsor. For the 30 years previous to that, it was Seagrams. Perhaps, over all, in some people's views, we have not chosen wisely. Nevertheless, these corporations have been enormously supportive and have permitted us to develop our programs and do the kind of things we are doing. To repeat myself, it is not as easy as many people think to go out and replace these kinds of sponsorship dollars.

The Chairman: Thank you very much for your presentation which put forward some aspects which had not been presented to us before.

If all members of the committee agree, we will have a five-minute recess.

(Short recess)

The Chairman: I will call on Mr. Lindsay and his colleague to come to the table to make their presentation. There will then be questions from members of the committee.

Mr. Alvin C. Lindsay, Chairman, The Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board: Mr. Chairman, members of the committee, the Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board is pleased to have been given this opportunity to makes its submission relative to Bill C-51, which, if passed, will be known as the Tobacco Products Control Act.

We regard this bill from the standpoint of its possible impact on the tobacco-growing industry. However, at the same time, we must also regard this proposed legislation from the standpoint of tobacco growers as citizens. The power of this bill is awesome and precedent-setting. To ban completely the advertising of a legal product, as far as we know, would be an unprecedented legal step in this country.

We have followed, with a great deal of interest, the presentations which have been made to this date. We have also read many of the various comments and articles which have appeared in the media. It is difficult to know what to accept and what to question.

Much has been said about the tobacco industry in recent months. It is rather difficult, if not impossible, to find something to present to this committee that has not already been expressed. However, our presence here is an indication of the extreme interest and concern of the flue-cured tobacco growers of Ontario.

[*Traduction*]

genre de dépense sur le marché du Sud où elles peuvent atteindre un public 10 fois plus important qu'ici. Ce n'est peut-être pas très gentil à dire, mais je l'ai entendu des tas de fois, et je pense qu'il importait de le dire.

En ce qui concerne le soutien du gouvernement, j'aimerais m'associer à ce qui a déjà été dit. L'aide aux manifestations et aux programmes de golf amateur a considérablement diminué. En fait, on nous a annoncé qu'elle allait continuer à diminuer jusqu'à disparaître totalement. Face à cette attitude du gouvernement, l'Association royale de golf du Canada estime que c'est d'une question de liberté qu'il s'agit.

Imperial Tobacco est notre principal commanditaire depuis 18 ans. Au cours des 30 précédentes années, nous avions Seagrams. Du point de vue de certains, nous n'avons peut-être pas fait le bon choix. Néanmoins, ces sociétés nous ont apporté une aide énorme et nous ont permis de réaliser nos programmes et d'accomplir tout ce que nous faisons. Je le répète, il n'est pas aussi facile que beaucoup de gens le croient de remplacer ces commanditaires par d'autres.

Le président: Merci beaucoup de votre exposé qui, comme je l'ai dit, nous a ouvert les yeux sur des arguments nouveaux.

Si les membres du Comité sont d'accord, nous allons prendre une pause de cinq minutes.

(Brève pause)

Le président: Je vais demander à M. Lindsay et à son collègue de s'approcher et de faire leur exposé, après quoi les membres du Comité pourront leur poser leurs questions.

M. Alvin C. Lindsay, président de la Commission ontarienne de commercialisation du tabac jaune: Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, la Commission ontarienne de commercialisation du tabac jaune est heureuse d'avoir eu cette possibilité de venir faire entendre son point de vue sur le projet de loi C-51 qui, s'il est adopté, portera le nom de Loi réglementant les produits du tabac.

Nous pouvons considérer ce projet de loi du point de vue de ses répercussions éventuelles sur l'industrie du tabac. Toutefois, nous devons aussi en même temps le considérer du point de vue des citoyens que sont les producteurs de tabac. Ce projet de loi a une portée terrifiante et établit un précédent considérable. Interdire complètement la publicité pour un produit légal, ce serait à notre avis franchir un pas sans précédent sur le plan légal au Canada.

Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt les interventions qui ont été faites jusqu'à présent. Nous avons aussi lu une grande partie des commentaires et des articles publiés dans les médias. Il est difficile de savoir quoi accepter et quoi contester.

On a beaucoup parlé de l'industrie du tabac ces derniers mois. Il est assez difficile, voire impossible de trouver quelque chose à dire au Comité qui n'ait pas déjà été formulé. Toutefois, notre présence ici aujourd'hui est la manifestation de l'intérêt extrême et de la profonde préoccupation des cultivateurs de tabac jaune de l'Ontario.

[*Text*]

There has been a steady reduction of flue-cured tobacco in Ontario in recent years. A similar reduction is indicated in the movement and sale of cigarettes.

You have there a chart of flue-cured tobacco production for various years which also shows the crop targets.

In relation to the exiting that is happening in the industry, we have a redux program in place, or a tobacco assistance program. Since its initiation, 251 growers have gone through the program. As of this time, 98 have not completed all of their documentation. We have 153 on a waiting list, and we are receiving more applicants every day. However, the total funds available were already committed prior to these 153 being given forms to complete. We also had 160 who exited between the day the program was announced in the budget and when the program was started.

In some of the other provinces, growers were receiving $2,500 per acre for every acre. The situation in Ontario is quite different in that, under the last program, growers received $1,500 per acre. However, there was also the requirement that 25 per cent of this marketing quota be sold to other producers. This certainly caused problems in an industry that is already decreasing. To request of the remaining producers that they buy out those who are leaving is rather difficult, considering the conditions under which we are now operating.

No other agricultural crop has experienced such a rapid decrease in production, and numbers of producers, as has tobacco. We have been advised that there has been a rapid and significant decline in the national sales of manufactured cigarettes in each year since 1982. All of this reduction has happened under the current advertising and promotion strategies of the tobacco industry. Sales and production have been dramatically reduced under the current policies of government and the public information activities of various organizations. There is no evidence to suggest thsat this trend will not continue.

It is obvious that certain people desire to eliminate, to the greatest degree possible, the growing and use of tobacco in Canada. We would suggest that a reduction of over 40 per cent in the number of pounds produced, in the short space of six years, puts us well on the way to that goal.

This proposed legislation is levelled at tobacco manufacturers and handlers of tobacco products. Its advocates apparently believe that it will lower consumption and discourage potential customers. Not everyone agrees. We maintain that a very marked decrease in consumption is already taking place, and that this will continue without the assistance of legislation which creates what we consider to be the uncalled-for precedent of a complete prohibition on the advertising of a legal product. That is the issue and the principle which is before this committee. What degree of control is necessary? Has Bill C-51 gone too far? Will its approval in its present form create justified apprehension in the minds of the general public? Are other industries vulnerable?

The per capita food consumption in Canada, on the average, does not vary significantly. It does, of course, vary with the individual. Unlike tobacco products, total food consumption

[*Traduction*]

La production de ce tabac en Ontario a régulièrement diminué ces dernières années, et l'on a constaté une réaction analogue dans la vente de cigarettes.

Vous avez ici un tableau représentant la production de tabac jaune sur un certain nombre d'années et les objectifs de récolte.

Pour aider à la reconversion de l'industrie, nous avons un programme de réduction, un programme d'aide aux producteurs de tabac. Depuis le début de ce programme, 251 producteurs en ont bénéficié. Il en reste 98 qui n'ont pas encore fini de constituer leur dossier. Il en a 153 sur une liste d'attente, et de nouveaux candidats se présentent chaque jour; toutefois, la totalité des fonds disponibles avait déjà été engagée avant que les formulaires ne soient distribués à ces 153 personnes. Il y en a aussi 160 qui se sont retirés entre l'annonce de ce programme dans le budget et la date de début du programme lui-même.

Dans d'autres provinces, les producteurs ont touché 2 500$ par acre pour la totalité de leur superficie cultivée. La situation est différente en Ontario. Avec le dernier programme, l'indemnisation était de 1 500 $ par acre. Toutefois, il est aussi stipulé que 25 p. 100 du quota commercialisable doit être vendu à d'autres producteurs. Dans une industrie déjà en déclin, cela n'a pas été sans problème. Étant donné les conditions d'exploitation actuelles, il n'est pas évident de convaincre les autres producteurs de racheter la part de ceux qui s'en vont.

Nulle autre culture n'a connu une chute aussi brutale de la production et du nombre de producteurs. Nous savons que les ventes nationales de cigarettes industrielles diminuent rapidement et considérablement tous les ans depuis 1982. Cette baisse a été enregistrée malgré les stratégies actuelles de publicité et de promotion de l'industrie du tabac. Les ventes et la production ont profondément régressé sous l'effet des politiques actuelles du gouvernement et des efforts d'information du public de diverses organisations. Rien ne permet de croire que cette tendance ne va pas se poursuivre.

Il est évident que certaines personnes souhaitent mettre fin dans toute la mesure du possible à la culture et à la consommation du tabac au Canada. A notre avis, avec une baisse de plus de 40 p. 100 du nombre de livres produites en six ans seulement, nous sommes en bonne voie pour cela.

Le projet de loi vise les fabricants et les distributeurs de produits du tabac. Ses partisans semblent croire qu'il entraînera une diminution de la consommation et qu'il découragera des clients potentiels. Nous pensons que la consommation diminue déjà très nettement et qu'elle va continuer à diminuer sans l'aide d'une loi établissant le précédent, à notre avis fort malencontreux, d'une interdiction totale de la publicité pour un produit légal. Telle est la question et tel est le principe dont est saisi votre Comité. Jusqu'où faut-il exercer un contrôle? Le projet de loi C-51 va-t-il trop loin? S'il est approuvé sous sa forme actuelle, va-t-il susciter des appréhensions justifiées dans l'esprit du public? D'autres industries sont-elles vulnérables?

La consommation alimentaire par habitant ne varie pas de façon importante en général au Canada. Naturellement, elle varie selon les individus. Contrairement à la consommation de

[*Text*]

has been increasing with the population. However, the contents of the food basket change. They may change for a variety of reasons. Some change may be the result of particular health information that has become available. Brand advertising is very much a part of the food merchandising business. Through information programs, people are aware of the adverse effects of salt, cholesterol, et cetera. Products are advertised and sold with these ingredients present. The manufacturer and the merchandiser are free to sell in our free-enterprise economy, with certain very specific controls to protect the consumer. The consumer is free to judge. The consumer has the choice of different product brands. We are not saying that there should not be any controls on the sale of tobacco products. However, we are maintaining that they should be reasonable.

This bill is saying to the tobacco manufacturers and merchandisers, "You cannot advertise. You cannot promote." Although, in accordance with the bill, the toxic constituents of the product must be listed on the package by regulation of the Governor in Council, the manufacturer cannot, for example, advertise on the market that his brand X has a low nicotine content. We think that, to some degree, such cooperation by the industry, if allowed, would help to achieve the aims and objectives of the bill.

As pointed out, there has been a drastic rationalization of tobacco farmers. A similar rationalization has taken place in the manufacturing side. There are now only three tobacco manufacturers in Canada. The industry has recognized the trend in consumption. Farmers have been forced out of business and more will follow. The manufacturers are tending towards diversification in their business interests. We now have only three fighting for a rapidly diminishing market—a market that has diminished in spite of advertising and promotion. This bill, if enacted without amendment, will deprive the Canadian tobacco manufacturers of their major merchandising tool to really compete for their share of the market. That tool is brand advertising and promotion.

We are before this committee today because we are involved in the production of tobacco. It is our livelihood. If we are faced with a very significant reduction in the production industry, then we believe it should be allowed to take place in an orderly way with the continuation of an improved Tobacco Assistance Program. It is absolutely imperative that further funds be made available on an ongoing basis so that those producers exiting the industry are able to do so under the Tobacco Assistance Program. Under the present program, all funds are depleted with no further funds having been committed. It is very difficult and impossible for many in the tobacco industry to be optimistic. There will be tobacco producers and tobacco manufacturers for some time to come. The question is: Will they be on the Canadian side of the border or on the United States side?

We are faced with free trade with the United States. Tobacco is an international trading commodity. As we understand, the intent is that competition in the marketplace be on as equal a footing as possible. This will not be the case if Canadian tobacco manufacturers are forbidden by law to carry out any advertising and promotion of brand products while

[*Traduction*]

tabac, la consommation totale d'aliments a augmenté avec la population. Toutefois, le contenu du panier de la ménagère évolue. Il peut se modifier pour toutes sortes de raisons. Il peut être le résultat d'une meilleure information sur la santé. La publicité des marques fait partie intégrante de l'effort de vente des aliments. Grâce à des programmes d'information, les gens sont au courant des effets néfastes du sel, du cholestérol etc. On fait de la publicité pour des produits qui contiennent ces ingrédients et on les vend. Le fabricant et le commerçant sont libres de vendre ces produits dans notre économie de libre entreprise, moyennant certains contrôles précis destinés à protéger le consommateur. Le consommateur a son libre arbitre. Il peut choisir entre diverses marques. Nous ne disons pas qu'il ne faut pas contrôler la vente des produits du tabac, mais que les restrictions doivent être raisonnables.

Ce projet de loi interdit aux fabricants et aux commerçants de faire de la publicité, de faire de la réclame. Bien que le projet de loi prévoie l'obligation, par règlement imposé par le gouverneur en conseil, d'inscrire la liste des substances toxiques sur le paquet de cigarettes, le fabricant ne peut pas, par exemple, annoncer sur le marché que sa marque X a une plus faible teneur en nicotine que les autres. Si l'industrie était autorisée à faire cet effort de coopération, nous pensons qu'elle contribuerait à la réalisation des objectifs du projet de loi.

Comme nous l'avons dit, une sévère rationalisation est intervenue dans la situation des cultivateurs de tabac. Une diminution analogue s'est produite chez les fabricants. Il ne reste plus que trois fabricants de tabac au Canada. L'industrie a pris acte de la tendance de la consommation. Certains fermiers ont dû quitter leurs terres, et d'autres vont les suivre. Les fabricants s'efforcent de diversifier leurs activités. Il n'en reste plus que trois qui s'arrachent un marché en recul rapide, un marché qui a régressé malgré la publicité et la promotion. Si ce projet de loi est adopté sans amendement, il privera les fabricants de tabac du Canada du principal outil dont ils disposent pour essayer de préserver leur part du marché. Cet outil, c'est la publicité et la promotion.

Nous sommes venus vous rencontrer aujourd'hui parce que nous vivons de la production du tabac. Si la production doit régresser massivement, il faut que cette régression se fasse de façon ordonnée et que le Programme d'aide aux producteurs de tabac soit maintenu et amélioré. Il faut impérativement prévoir un nouveau financement continu pour permettre à ces producteurs de cesser leur activité dans le cadre du Programme d'aide aux producteurs de tabac. Les fonds du programme actuel sont épuisés, et l'on n'en a pas prévu d'autres. Pour bien des gens dans l'industrie du tabac, il est très difficile, voire impossible d'être optimiste. Les producteurs et les fabricants de tabac ne sont pas près de disparaître. La question est de savoir s'ils seront du côté canadien de la frontière ou du côté américain.

Nous envisageons un régime de libre-échange avec les États-Unis. Le tabac est une denrée commercialisée à l'échelle internationale. Apparemment, l'idée est de permettre à la concurrence de s'exercer sur le marché dans des conditions aussi égales que possible. Ce ne sera pas le cas si la loi interdit aux fabricants de tabac du Canada de faire de la publicité pour

[*Text*]

their competition can continue to do so through the U.S. media coming into Canada.

The bill, as presently drafted, will allow the advertising of American brand cigarettes in magazines sold in Canada with two-thirds of the magazines in Canada being U.S. publications. We cannot envisage the Government of Canada attempting to control the advertising content of magazines or other media from the United States under conditions of free trade. Brand advertising of American cigaretts will eventually create increased interest in U.S. tobacco products. The United States produces a great deal of tobacco. No doubt they will have an interest in the Canadian market. In our opinion, with the proposed wording and restrictions on advertising in Bill C-51, our tobacco industry would be a sitting duck, with the eventual virtual takeover of the Canadian market by American brands. There would be no need for tobacco producers in Ontario or Canada. That is our concern. We are sure it is a concern, Mr. Chairman, that will be given sincere consideration by your committee.

Mr. Chairman, a great many comments could be made and have already been made about Bill C-51. No doubt we have repeated some opinions that you have already heard. We have deliberately not touched on many matters such as loss of advertising dollars to Canadian publications but we have attempted to restrict ourselves to the concerns of tobacco farmers and those who depend on the industry for employment.

We have not been critical of those officials who drafted this proposed legislation. We have said that we do not oppose the reasonable legislative controls of the merchandising of tobacco products. We do oppose, most vehemently, the wording and principles in those clauses dealing with promotion and advertising. There can be controls without prohibition.

Mr. Chairman, we have tried to express as simply as possible the concerns and fears of the tobacco producers relative to this proposed legislation. If it is the intention of the Government of Canada to legislate the tobacco industry out of existence, then the government has a responsibility to adequately compensate the producers affected by that policy. We know that you and your committee will conscientiously consider our concerns and give close scrutiny to the various clauses of this bill.

Thank you for the opportunity of appearing before this committee and presenting this brief. We would certainly be pleased to answer any questions.

The Chairman: Thank you very much Mr. Lindsay. I understand that you may have concerns with the drafted legislation before us.

Senator David: In reading the first page of your brief, it is quite clear that tobacco production has decreased dramatically since 1982. When you refer to 40 per cent, I would assume that is the difference of 33 million pounds between 238 million pounds and 141 million pounds.

[*Traduction*]

leurs produits alors que leurs concurrents pourront continuer à le faire dans les médias américains diffusés au Canada.

Dans sa présentation actuelle, le projet de loi permettra la publicité pour les cigarettes américaines dans les revues vendues au Canada; or, deux tiers des revues vendues au Canada sont américaines. Nous ne voyons pas comment le gouvernement canadien pourrait vouloir limiter le contenu publicitaire de revues ou d'autres publications en provenance des États-Unis dans un contexte de libre-échange. La publicité pour les cigarettes américaines suscitera au bout d'un certain temps un intérêt accru pour les produits du tabac américains. Les États-Unis produisent de grandes quantités de tabac. Le marché canadien les intéresse certainement. Tel qu'il est actuellement rédigé, et avec toutes ces restrictions sur la publicité, le projet de loi C-51 rend notre industrie du tabac impuissante et laisse en pratique le champ libre aux marques américaines pour envahir le marché canadien. Dans ce cas, on n'aura plus besoin de producteurs de tabac en Ontario ou au Canada. C'est ce qui nous inquiète. Nous sommes certains, monsieur le président, que votre Comité tiendra sincèrement compte de cette préoccupation.

Monsieur le président, on peut dire beaucoup de choses et on a déjà dit beaucoup de choses au sujet du projet de loi C-51. Nous avons certainement répété des propos que vous aviez déjà entendus. Nous nous sommes délibérément abstenus d'aborder des questions comme la perte de recettes publicitaires pour les éditeurs canadiens, et nous avons essayé de nous en tenir aux préoccupations des cultivateurs de tabac et des personnes employées par cette industrie.

Nous n'avons pas critiqué les autorités qui ont rédigé ce projet de loi. Nous avons dit que nous n'étions pas opposés à des contrôles législatifs raisonnables de la commercialisation des produits du tabac. Mais nous nous opposons avec la plus grande énergie au texte et aux principes qui figurent dans les articles concernant la promotion et la publicité. On peut contrôler sans interdire.

Monsieur le président, nous avons essayé d'exprimer aussi simplement que possible les craintes des producteurs de tabac à propos de ce projet de loi. Si l'intention de l'État est d'anéantir l'industrie du tabac, le gouvernement doit correctement indemniser les producteurs victimes de cette politique. Nous savons que vous aurez à cœur avec votre Comité d'examiner consciencieusement nos préoccupations et d'étudier de très près les divers articles de ce projet de loi.

Je vous remercie de nous avoir permis de venir vous faire cet exposé. Nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lindsay. Je comprends que le projet de loi que nous avons actuellement sous les yeux vous pose des problèmes.

Le sénateur David: D'après la première page de votre mémoire, il est clair que la production de tabac a diminué de façon dramatique depuis 1982. Quand vous parlez de 40 p. 100, j'imagine qu'il s'agit de la différence de 33 millions de livres, de la différence entre 238 millions et 141 millions de livres.

[*Text*]

I would imagine that the soil type used for tobacco growing is of a special nature. Therefore, what could a tobacco farmer substitute as his crop? Can the soil produce something else or would it be unproductive for any other type of crop?

Mr. Lindsay: A very light type of soil is used for the production of tobacco. Agriculture Canada and the various research stations have, up to this time, not found an alternative crop to replace tobacco. There have been ventures with some exotic crops which, up to this point, have not been proven to be viable alternatives. The government's own research station has not found an alternative crop.

Some work has been done in this area with some success in some small areas, but that will certainly not replace the acreage used for tobacco.

Senator David: I would assume that tobacco farmers are most interested in finding an alternative crop.

Mr. Lindsay: Most of the producers we have lost up to this date are people who, because of the reduction in crop size, have been put in a very difficult financial situation. Most of them are unable to look at alternate crops because of the cost involved to switch over. Many of these farmers have gone through the Debt Review Board and so on.

Senator David: Am I correct that this figure is only the figure relative to the production in Ontario? Does it take into account the production in other parts of Canada such as Quebec?

Mr. Lindsay: This refers only to Ontario production.

Senator David: Do you have a feeling that the same situation applies in other provinces?

Mr. Lindsay: Yes.

Senator David: Do you have an overall figure for Canada?

Mr. Lindsay: No, I do not.

The Chairman: Going back to the figures in your table, I see that for the year 1988, you have 141 million pounds as a target, whereas in the previous year, the target was only 110 million pounds. Is a new trend starting in 1988?

Mr. Lindsay: No. This is because in 1985 and in 1986 we, as a board, a year ago, had 28 million pounds surplus tobacco in stock. At the same time, the manufacturers had approximately 15 million pounds in surplus inventory.

When we set crop sizes we take into consideration the amount of tobacco that is available in Canada for the domestic and export requirements. Because of this surplus tobacco in 1987, the crop grown was reduced to 110 million pounds.

The 141 million pounds for 1988, taken with the stocks available in Canada both for domestic and export markets, is probably two million or three million pounds less than what was available in 1987. When you look at this you are looking at the growers' amount but tobacco available in 1988, with the 141 million pounds, is less than what was available in 1987 although that figure is shown at 110 million pounds. This is as

[*Traduction*]

Pour la culture du tabac, j'imagine qu'on utilise des sols particuliers. Par quoi peut-on remplacer le tabac? Peut-on cultiver autre chose dans ce sol, ou est-il bon uniquement pour le tabac?

M. Lindsay: C'est une terre très légère qui est utilisée pour la culture du tabac. Agriculture Canada et les différentes stations de recherche n'ont pas jusqu'ici trouvé de culture de remplacement pour le tabac. Des tentatives ont été faites avec certaines plantes exotiques qui, pour l'instant, n'ont pas donné de résultats valables. La station de recherche du gouvernement n'a pas non plus trouvé de culture de remplacement.

On a obtenu quelques bons résultats sur de petites surfaces mais ceci ne permettra certainement pas de remplacer toute la superficie utilisée pour le tabac.

Le sénateur David: Je suppose que les producteurs de tabac espèrent vivement trouver une culture de remplacement.

M. Lindsay: La plupart des producteurs que nous avons perdus jusqu'à présent sont des gens qui se sont trouvés dans une situation financière très difficile à la suite de la réduction de leurs récoltes. La plupart d'entre eux n'ont pas pu tenter de cultures de remplacement étant donné le coût élevé de la conversion. La plupart de ces agriculteurs se sont adressés au Bureau d'examen de l'endettement agricole et à d'autres organismes similaires.

Le sénateur David: Ce chiffre ne s'applique qu'à la production en Ontario, n'est-ce pas? Tient-on compte de la producton dans les autres régions du Canada, comme le Québec?

M. Lindsay: Il ne s'agit que de la production ontarienne.

Le sénateur David: Pensez-vous que la situation soit la même dans les autres provinces?

M. Lindsay: Oui.

Le sénateur David: Avez-vous un chiffre global pour le Canada?

M. Lindsay: Non.

Le président: J'en reviens aux chiffres de votre tableau et je vois que pour l'année 1988, votre objectif est de 141 millions de livres, alors que l'année précédente, il n'était que de 110 millions de livres. Est-ce une nouvelle tendance pour 1988?

M. Lindsay: Non. C'est parce qu'en 1985 et en 1986, il y a donc un an, notre Commission avait un excédent de 28 millions de livres de tabac en stock. En même temps, les producteurs avaient environ 15 millions de livres en excédent.

Lorsque nous établissons l'importance des récoltes, nous tenons compte de la quantité de tabac nécessaire pour la consommation intérieure au Canada et les exportations. Étant donné cet excédent en 1987, la quantité a été ramenée à 110 millions de livres.

Si l'on prend les 141 millions de livres prévus pour 1988 avec les stocks disponibles au Canada pour le marché intérieur et les exportations, on arrive à environ deux ou trois millions de livres de moins qu'en 1987. Ce chiffre correspond à la quantité produite par le cultivateur mais la quantité totale de tabac disponible en 1988, avec les 141 millions de livres, est inférieure à la quantité disponible en 1987, bien que le chiffre soit de 110

[*Text*]

a result of inventory being held by ourselves and the manufacturers. It is not an increase as such.

The Chairman: I do not know very much about tobacco growing or manufacturing. What is the meaning of "flue-cured" tobacco?

Mr. Lindsay: There are various types of tobacco. There is air-cured tobacco, there is burley, there is orientals and there is flue-cured. Flue-cured derived its name from tobacco which uses a heating process to dry the leaf. Other styles of tobacco, such as burley and air-cured, use normal atmospheric drying. Flue-cured uses the additional supplement of heat. It is also a different type of tobacco.

The Chairman: Is it as dangerous as any other type?

Mr. Lindsay: I do not know if I would say "dangerous." In Canada, basically cigarettes are made mainly out of flue-cured tobacco, whereas, in the United States, probably 45 per cent or 55 per cent is burley. In some cases, the U.S. uses a blended style of tobacco which contains flue-cured and burley tobacco which is not the case in Canada.

Senator Gigantès: Gentlemen, you represent an economic activity which you have carried out and you are carrying out in good faith. You obviously have no intention of harming anyone. But, there have been instances in the past where it has been discovered that a certain economic activity is no longer safe in the view of some people. You may disagree about the link between smoking and illness, but if one believes in that link, then one has a problem vis-a-vis your activity. One might be prepared to consider what to do to relieve your problem which is a threat of extinction of your economic activity; that is one thing that one could discuss. The other avenue would be to say that no constraints should be placed upon you or your industry. Then, you would create problems for people who believe that smoking is, indeed, very harmful and a very great danger to health.

Where are you asking us to come down? Are you asking us to help you get out of that business without losing everything, or what?

Mr. Lindsay: There are two areas of concern. We look at tobacco as a legal product at this time and we have the ability to advertise our product. Certainly, our growers are concerned about imports of tobacco coming from other countries and taking over Canadian production. To me it seems very foolish that the government should control smoking in this country by letting imported tobacco come into this country and replace Canadian-produced tobacco. Canadian tobacco is probably the safest tobacco in the world so far as pesticide residues and so on are concerned.

We certainly feel that, being a legal product, our customer should have the right to advertise it. On the other hand, the feeling is so strong by those who oppose tobacco and if they are right—and I am not saying they are—then the product should be made illegal if the concern is that it is that bad. Then we would not have this problem.

Senator Gigantès: Hard liquor is a legal product, yet the advertising of it has been banned in some forms. The Province of Quebec has gone so far as to ban advertisements of toys on

[*Traduction*]

millions de livres. Ceci est dû aux excédents de la Commission et des producteurs. Ce n'est pas une augmentation.

Le président: Je ne connais pas très bien la culture ou la fabrication du tabac. Qu'est-ce que le tabac jaune?

M. Lindsay: Il y a différents types de tabac. Il y a le tabac séché à l'air, il y a le burley, le tabac oriental et le tabac jaune. Pour le tabac jaune, les feuilles sont séchées à la chaleur. Quant aux autres types de tabac, comme le burley et le tabac séché à l'air, le séchage se fait simplement à la température ambiente. Le tabac jaune est séché à chaud. C'est aussi un autre type de tabac.

Le président: Est-il aussi dangereux que les autres?

M. Lindsay: Je ne suis pas sûr qu'il faille parler de «dangereux». Au Canada, les cigarettes sont essentiellement fabriquées avec du tabac jaune alors qu'aux États-Unis, on utilise du burley à 45 ou 55 p. 100. Dans certains cas, aux États-Unis, on utilise un mélange qui contient à la fois du tabac jaune et du burley, ce qui n'est pas le cas au Canada.

Le sénateur Gigantès: Messieurs, vous représentez une activité économique importante et vous avez conduit vos affaires de bonne foi. Manifestement, vous n'avez l'intention de faire du mal à personne. Mais il est déjà arrivé que l'on se soit rendu compte par le passé que certaines activités économiques pouvaient présenter des dangers. Vous n'êtes peut-être pas d'accord sur le lien entre le tabac et la maladie, mais si l'on croit à l'existence de ce lien, on a des réserves sur vos activités. On peut être prêt à essayer de trouver une solution pour régler votre problème dans la mesure où votre activité économique est menacée d'extinction; c'est un sujet que l'on peut discuter. L'autre solution serait de dire qu'il ne faut absolument pas limiter votre industrie. Mais vous poseriez alors des problèmes à ceux qui pensent que le tabac est mauvais pour la santé et présente un grand danger.

Qu'attendez-vous de nous? Voulez-vous que nous vous aidions à changer de voie sans tout perdre, ou quoi?

M. Lindsay: Il y a deux domaines de préoccupation. Le tabac est actuellement un produit légal, pour lequel nous pouvons faire de la publicité. Nos producteurs craignent l'impact des tabacs importés d'autres pays qui viendraient remplacer la production canadienne. Il est difficile à mes yeux que le gouvernement limite l'usage du tabac dans ce pays et laisse les tabacs importés venir remplacer le tabac canadien. Celui-ci est sans doute le tabac le plus sain du monde en ce qui concerne par exemple les résidus de pesticides.

Puisque c'est un produit légal, il est normal que nos clients puissent faire de la publicité. D'autre part, ceux qui s'opposent au tabac sont extrêmement convaincus et s'ils ont raison—je ne suis pas sûr que ce soit le cas—le produit devrait être interdit, s'il est vraiment si mauvais. Le problème ne se poserait plus.

Le sénateur Gigantès: L'alcool est un produit légal mais la publicité a pourtant été interdite sous certaines formes. La province de Québec est même allée jusqu'à interdire la publicité

[*Text*]

certain children's programs. The fact that a substance is legal does not necessarily mean that its advertising is never banned, or that a ban is improper.

Mr. Lindsay: You are talking about a complete ban. I see advertisements for liquor products and beer products on television. Certainly any product that is used in excess—it does not matter what the product is—is harmful. Certainly no one in the industry entices younsters to take up smoking—or drinking, for that matter.

Senator Gigantès: If advertising does not appeal to the next generation, why bother advertising? If advertising does not entice people to smoke, why do you bother advertising? The manufacturers would be wasting their money on advertising if that were the case.

Mr. Lindsay: No, they are not because there is stiff competition out there between manufacturers for market shares, and the only way that market shares can be changed from one manufacturer to another is through customers and their preference for tobacco. Certainly various countries around the world have shown that, in some cases, when there is an advertisement ban, all that happens is that the source of the tobacco is changed.

We live close to the United States border and American advertising flows across the border freely. All around the world, United States brands are taking over in areas where legislation is in place to stop advertising the domestic product.

Senator Gigantès: What you seem to be saying is that, if we are going to allow the Americans—and there is no way we can stop them—to entice people to take up a habit that is harmful to their health, then we should allow Canadians to do the same.

Mr. Lindsay: I am not saying that; I am saying we should have the right to advertise our product. The user has to decide whether it is harmful to his health or not.

Senator Gigantès: I am not sure of that. There are rules regarding the consumption of certain products, and we do not let the user decide those rules. I am thinking of the whole area of prescription drugs, the advertising of which is banned except in medical journals. There are countries where prescription drug advertising is not banned, though.

When a society approaches the problem such as the one we are facing, it is not going to be neat, tidy and well-arranged; little chunks will be bitten off here and there until the whole pattern emerges. That is what is going to happen.

If I interpret your request correctly, you are not asking us to help you with the economic problems you will face if your economic activity is damaged because we want to protect the health of citizens by weaning them from tobacco products as much as we can. What you are asking us, in effect, is to cease our efforts at weaning them because we cannot stop others from advertising the same products. Do I understand you correctly?

Mr. Lindsay: What we have said in the brief is that, if it is the government's intent to legislate us out of business, the government should be prepared to compensate the growers leaving

[*Traduction*]

pour des jouets dans certaines émissions destinées aux enfants. Ce n'est pas parce qu'une substance est légale que l'on ne peut jamais en interdire la publicité.

M. Lindsay: Vous parlez d'une interdiction complète. Je vois des annonces pour des produits alcooliques et de la bière à la télévision. Tout produit, quel qu'il soit, va être dangereux s'il est utilisé de façon excessive. Il est évident qu'aucun des membres de l'industrie ne cherche à inciter les jeunes à se mettre à fumer ou à boire.

Le sénateur Gigantès: Si la publicité n'attire pas la génération suivante, pourquoi en faire? Si la publicité n'incite pas les gens à fumer, pourquoi faire de la publicité? Les fabricants jetteraient leur argent par les fenêtres en publicité, si c'était le cas.

M. Lindsay: Non, parce qu'il y a une concurrence très dure entre les fabricants et la seule façon dont un fabricant peut prendre un marché à un autre, c'est en attirant les clients vers une autre cigarette. Dans plusieurs pays où la publicité est interdite, on voit, que c'est simplement la source du tabac qui change.

Nous sommes à proximité de la frontière américaine et la publicité américaine entre librement chez nous. Partout dans le monde, ce sont les marques américaines qui dominent là où la loi interdit la publicité pour le produit local.

Le sénateur Gigantès: Vous voulez dire en somme que si nous permettons aux Américains—et nous ne pouvons pas les en empêcher—de pousser les Canadiens à adopter une pratique mauvaise pour leur santé, nous devrions permettre aux fabricants canadiens de faire la même chose.

M. Lindsay: Je ne dis pas ça; je dis que nous devrions avoir le droit de faire de la publicité pour notre produit. C'est à l'utilisateur de décider s'il est mauvais pour sa santé ou pas.

Le sénateur Gigantès: Je n'en suis pas sûr. La consommation de certains produits est réglementée et nous ne laissons pas l'utilisateur décider de ces règlements. Je pense par exemple aux médicaments qui ne sont délivrés que sur ordonnance, pour lesquels la publicité n'est autorisée que dans les revues médicales spécialisées. Dans certains pays, ce type de publicité n'est toutefois pas interdit.

Lorsqu'une société se penche sur un problème comme celui-là, la situation ne peut pas être claire, nette et bien ordonnée; il faut procéder par à-coups jusqu'à ce que la solution commence à apparaître. C'est ce qui va se passer.

Si j'ai bien compris, vous ne nous demandez pas de vous aider à résoudre vos difficultés économiques si votre activité est menacée parce que nous voulons protéger la santé des citoyens en les éloignant autant que possible des produits du tabac. Vous nous demandez en fait de ne plus tenter ce sevrage parce que nous ne pouvons pas empêcher les autres de faire de la publicité pour les mêmes produits. Ai-je bien compris?

M. Lindsay: Dans notre mémoire, nous expliquons que si le gouvernement a l'intention, avec cette loi, de nous obliger à cesser nos activités, il devrait être disposé à offrir des compen-

[*Text*]

the industry. We have not changed that position. Apparently, the government has not yet made up its mind which way it is going to go. We certainly have not had much luck at getting compensation.

Senator Gigantès: That is another point.

Mr. Lindsay: I know it is.

Senator Gigantès: You should be helped to change what it is you are growing, if possible and if not, you should be compensated. I would back you completely on that. But I would find it very difficult to say that we must not ban advertising of a product which most credible authorities find to be harmful to the health of people.

The government has been helping. Various Canadian governments have been helping. In 1986, $95 million was given to tobacco growers.

Mr. Lindsay: I did not see it. The tobacco growers did not receive $96 million.

Senator Gigantès: Then watch for it the next time because it is in the budget somewhere.

I quit smoking because I saw what was happening to my friends. I have seen a friend of mine die, and doctors, whom I trust, told me that because my friend was smoking a pipe he got cancer of the mouth. I watched this wonderful man go to pieces little by little. They removed more and more of him until he eventually died.

Another colleague of mine, a journalist whom I greatly respect, has just lost a lung. Unfortunately, by the time she was operated on the cancer had spread to her liver. She is now receiving chemotherapy and radiation treatments. I will miss her grievously. Anything we can do to stop people from smoking cigarettes is a good idea. If we have to start by banning advertising, as we banned the advertising of prescription drugs or hard liquor in certain magazines, we will do that.

Mr. Lindsay: As growers, we feel that, if there is a need for our product to be used in Canada, it should be used in a Canadian product rather than in an imported product. I do not think that tobacco use will stop tomorrow; people will be using tobacco products for a number of years down the road. I am sure of that, although it will be to a lesser degree. We feel that it is unfair for international companies to advertise their product in the Canadian market. There is no doubt that that will take shares of the Canadian market.

The Chairman: Senator Gigantès, if I may, I have two other senators on my list.

Senator Gigantès: I have completed, Mr. Chairman.

Senator Marsden: I should like to refer to paragraph 13 of your brief because I think it is widely recognized that your livelihood is being affected by this and other moves. There you talk about the free trade proposal with the United States and how you may be affected by that.

What I would like to get at is what impact this bill, relative to other things, will have on your livelihood.

[*Traduction*]

sations aux agriculteurs quittant l'industrie. Nous n'avons pas changé d'avis. Apparemment le gouvernement n'a pas encore pris de décision en ce sens. Nous n'avons en tout cas pas obtenu grand-chose comme compensation.

Le sénateur Gigantès: C'est une autre question.

M. Lindsay: Je sais.

Le sénateur Gigantès: Il faudrait vous aider à changer de culture, si c'est possible, et sinon, vous offrir une compensation. Je suis prêt à vous soutenir sur ce point. Mais j'aurais beaucoup de mal à prétendre qu'il ne faut pas interdire la publicité pour un produit que la plupart des experts en la matière jugent dangereux pour la santé.

Le gouvernement a accordé une certaine aide. Divers gouvernements canadiens sont intervenus; 95 millions de dollars ont été donnés aux producteurs de tabac en 1986.

M. Lindsay: Je ne les ai pas vus. Les producteurs n'ont pas touché 96 millions.

Le sénateur Gigantès: Faites-y attention la prochaine fois, parce que c'est prévu dans le budget.

J'ai arrêté de fumer parce que j'au vu ce qui était arrivé à mes amis. J'ai vu mourir un de mes amis, et des médecins en qui j'ai confiance m'ont dit qu'il avait eu un cancer de la bouche parce qu'il fumait la pipe. J'ai vu cet homme extraordinaire se désintégrer petit à petit. On n'a cessé de lui enlever ceci et de lui enlever cela et il a fini par en mourir.

Un autre de mes collègues, une journaliste pour qui j'ai beaucoup de respect, vient de perdre un poumon. Malheureusement, au moment où elle a été opérée, le cancer avait déjà gagné le foie. On lui fait maintenant de la chimiothérapie et des rayons. Elle me manquera terriblement. Nous devons tout faire pour inciter les gens à cesser de fumer. S'il fallait pour commencer interdire la publicité, comme nous l'avons fait pour les médicaments sur ordonnance ou l'alcool dans certaines revues, nous le ferions.

M. Lindsay: Nous producteurs considérons que si notre produit doit être utilisé au Canada, il vaut mieux que ce soit un produit canadien plutôt qu'un produit importé. Je ne crois pas que l'usage du tabac va cesser du jour au lendemain; les gens continueront à fumer pendant encore de nombreuses années. J'en suis sûr, mais ce sera sans doute dans une proportion moindre. D'après nous, il est injuste de permettre aux compagnies internationales de faire de la publicité pour leurs produits sur le marché canadien. Ceci enlèvera sûrement une partie de leur marché aux producteurs canadiens.

Le président: Sénateur Gigantès, si vous me le permettez, j'ai deux autres sénateurs sur ma liste.

Le sénateur Gigantès: J'ai terminé, monsieur le président.

Le sénateur Marsden: Je voudrais parler du paragraphe 13 de votre mémoire car tout le monde sait, je crois, que ce projet de loi et d'autres dispositions ont beaucoup d'influence sur vos activités économiques. Vous parlez de l'Entente de libre-échange avec les États-Unis et vous expliquez en quoi elle pourrait vous toucher.

J'aimerais que vous nous disiez quel impact ce projet de loi peut avoir sur votre source de revenus.

[*Text*]

One of the things you mention here is the proposed Free Trade Agreement with the United States. I was recently in southern Italy looking at trade irritant issues, and we went to a tobacco cooperative, which exported 50 per cent of its crop into the North American market. I do not have the numbers, but I understand that a large number of Canadian and American cigarette makers have tobacco farms located in other countries.

Mr. Lindsay: Do you mean plants or farms?

Senator Marsden: I am referring to farms for growing tobacco. They are obviously using tobacco from countries other than non-developed countries. The Italians told us that their tobacco is cheaper and better. I do not ask you to comment on whether their tobacco is better, but how is the importation of tobacco from elsewhere affecting your livelihood?

Mr. Lindsay: The importation of tobacco for manufacturing cigarettes is virtually nil. The importation figure includes specialty tobacco not used in the production of cigarettes, but for pipe tobacco, snuff, cigars, and so forth. The DBS figures range from a million and a half pounds a year to as high as six million pounds a year, with an average of three million pounds a year.

I think where you are mixed up is that in Italy and Greece oriental tobacco is grown, and a majority of United States cigarette manufacturers use oriental tobacco, but that is not used in Canadian cigarettes.

Senator Marsden: So all of that is going to the United States. They simply said North America.

Mr. Lindsay: There is an average of three to four million pounds a year in total tobacco.

Senator Marsden: How does that link with what may occur should the Free Trade Agreement be ratified?

Mr. Lindsay: Our position is that when U.S. manufacturers can advertise their product in this country, and Canadian manufacturers cannot advertise in this country, in the long haul what that will mean, because of promotion, is brand switching. People will switch to American brands such as Camel, Philip Morris, Marlboro, and so forth. That is happening in Europe and Asia right now.

Senator Marsden: If the U.S. were to establish laws similar to ours in this regard, are you saying that there would be no difference?

Mr. Lindsay: It would not be as large a problem as it is at the present time.

Senator Marsden: Would that be the only impact of the Free Trade Agreement on your industry?

Mr. Lindsay: Yes. We, as a tobacco industry in Ontario, are not opposed to the Free Trade Agreement. Our product is an international commodity and, over the years, we have exported approximately 40 per cent of our crop.

Senator Haidasz: Gentlemen, I notice on page 1 of your brief you state that in 1987 you grew 110 million pounds of tobacco.

[*Traduction*]

Vous parlez ici de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Je suis allée récemment dans le sud de l'Italie pour examiner certains problèmes commerciaux et nous avons visité une coopérative de tabac qui exporte 50 p. 100 de sa production vers le marché nord-américain. Je n'ai pas les chiffres, mais je crois qu'un grand nombre de fabricants de cigarettes canadiens et américains ont des exploitations de tabac dans d'autres pays.

M. Lindsay: Voulez-vous dire des usines ou des exploitations agricoles?

Le sénateur Marsden: Des exploitations où l'on cultive le tabac. Manifestement, on utilise du tabac en provenance d'autres pays que des pays en développement. Les Italiens nous ont dit que leur tabac était moins cher et meilleur. Je ne vous demande pas de nous dire si leur tabac est effectivement meilleur mais de nous expliquer comment l'importation de tabac venu d'ailleurs peut affecter votre activité?

M. Lindsay: L'importation de tabac pour la fabrication de cigarettes est pratiquement nulle. Le chiffre des importations inclut les tabacs qui sont utilisés non pas pour produire les cigarettes, mais pour les pipes, pour priser, les cigares, etc. Les chiffres des statistiques vont d'un million et demi de livres par an à six millions de livres par an, avec une moyenne de trois millions de livres.

Vous confondez sans doute parce que c'est en Italie et en Grèce que sont cultivés les tabacs orientaux qui sont utilisés par la majorité des fabricants de cigarettes américains mais on ne les utilise pas au Canada.

Le sénateur Marsden: Tout ce tabac irait donc aux États-Unis. On m'a simplement parlé d'Amérique du Nord.

M. Lindsay: Il y a en moyenne trois à quatre millions de livres par an au total.

Le sénateur Marsden: Y a-t-il un rapport avec ce qui pourrait se passer si l'Accord de libre-échange était adopté?

M. Lindsay: Selon nous, si les fabricants américains peuvent faire de la publicité pour leurs produits au Canada alors que les fabricants canadiens ne le peuvent pas, ceci amènera à la longue les gens à changer de marque. Les fumeurs passeront à des marques américaines comme les Camel, les Philip Morris, les Marlboro, etc. C'est ce qui se passe actuellement en Europe et en Asie.

Le sénateur Marsden: Si les États-Unis adoptaient des lois semblables aux nôtres à cet égard, vous croyez qu'il n'y aurait pas de différence.

M. Lindsay: Le problème ne serait pas aussi grave qu'actuellement.

Le sénateur Marsden: Et ce serait le seul impact de l'Accord de libre-échange sur votre industrie?

M. Lindsay: Oui. Les membres de l'industrie du tabac en Ontario ne sont pas opposés à l'Accord de libre-échange. Notre produit est une denrée internationale et nous avons exporté environ 40 p. 100 de notre récolte au cours des années.

Le sénateur Haidasz: Monsieur, je vois à la première page de votre mémoire que vous avez cultivé 110 millions de livres de tabac en 1987.

[*Text*]

Mr. Lindsay: That is right.

Senator Haidasz: You also say that there is a steady reduction in the production of flue-cured tobacco in recent years, yet your estimate for 1988 is that there will be more, 141 million pounds grown; is that correct?

Mr. Lindsay: That is what is grown. There is not more tobacco available in Canada than there was in 1987. In 1985-86 there was a surplus of tobacco that the manufacturers did not buy. That surplus was taken off the market mainly by the board, the growers.

Senator Haidasz: The "board" means the growers?

Mr. Lindsay: That is right. A year ago we had 28 million pounds of tobacco in storage. We had no home for that. The domestic manufacturers had about 15 million pounds in surplus inventory. That comes to approximately 40 million pounds. This year our inventory, for all intents and purposes, is depleted. This year, our inventory is, for all intents and purposes, depleted. The board has three million pounds left out of that 28 million pounds. When you add the 141 and what is available in Canada, there are less pounds available this year than there were a year ago.

Senator Haidasz: Your problem is that this is your livelihood. Are the members of your board or the farmers who belong to your board not going into producing alternative crops?

Mr. Lindsay: A few have tried. For example, some have tried sweet potatoes and some have tried peanuts. There is a southern Ontario tomato cooperative trying to grow tomatoes for tomato paste. All of them are having some very real difficulties.

Senator Haidasz: What are the difficulties?

Mr. Lindsay: Financing is certainly a big problem.

Senator Haidasz: Can you not get loans from the Ontario government or from the federal government?

Mr. Lindsay: They are not having much success in that respect. As I mentioned earlier, most of the tobacco growers who have been forced out of the industry are, for all intents and purposes, broke. A lot have been through debt review. Once you go through the Debt Review Board, banks will not finance you again. They are having great difficulties getting financing.

They are also being opposed by other segments of agriculture. For example, there is no doubt that the fruit and vegetable boards are very apprehensive about this tomato paste operation. They have even been taken to court on one or two occasions. They are having one heck of a time getting any of these things off the ground. As soon as you start moving to some of these other products, you are affecting other producers. The vegetable producers become very upset with the tobacco producers as soon as they start moving to vegetables.

[*Traduction*]

M. Lindsay: C'est exact.

Le sénateur Haidasz: Vous dites également qu'il y a eu une réduction régulière de la production de tabac jaune au cours des dernières années et pourtant, pour 1988, vous prévoyez un chiffre supérieur puisque vous parlez de 141 millions de livres? Est-ce exact?

M. Lindsay: C'est ce que nous cultivons. Il n'y a pas plus de tabac au Canada maintenant qu'en 1987. En 1985-1986, il y a eu un excédent de tabac que les fabricants n'ont pas acheté. Cet excédent a été enlevé du marché par la Commission, c'est-à-dire les cultivateurs.

Le sénateur Haidasz: Par «commission» vous voulez dire les cultivateurs?

M. Lindsay: Oui. Il y a un an, nous avions en entrepôt 28 millions de livres de tabac. Nous ne savions où les mettre. En plus, les fabricants canadiens avaient environ 15 millions de livres d'inventaire excédentaire. Ceci fait environ 40 millions de livres. Cette année, notre inventaire est épuisé. Cette année, notre inventaire est pratiquement épuisé. Il reste trois millions de livres sur 28 à la Commission. Si vous ajoutez les 141 et ce qui est disponible au Canada, le total est inférieur pour cette année à ce qu'il était il y a un an.

Le sénateur Haidasz: Le problème, c'est que c'est votre subsistance qui est en jeu. Les membres de votre commission ou les agriculteurs qui en font partie ne vont-ils pas se tourner vers des cultures de remplacement?

M. Lindsay: Quelques-uns ont essayé. Par exemple, certains ont essayé les patates douces et d'autres les arachides. Il y a une coopérative de culture de tomates dans le sud de l'Ontario qui essaie de cultiver des tomates pour fabriquer du concentré. Tous ces cultivateurs ont de grandes difficultés.

Le sénateur Haidasz: Quelles difficultés?

M. Lindsay: Le financement est un très gros problème.

Le sénateur Haidasz: Ne parvenez-vous pas à obtenir de prêts du gouvernement ontarien ou du gouvernement fédéral?

M. Lindsay: Ce semble être difficile. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la plupart des producteurs de tabac qui ont dû abandonner leurs activités, se sont retrouvés sans argent. Beaucoup ont dû passer par l'examen de la dette. Une fois que vous êtes passé par là, les banques refusent de vous accorder un financement. Ces producteurs ont donc de grandes difficultés à trouver des fonds.

Ils sont également victimes de l'opposition des autres secteurs de l'agriculture. Par exemple, les commissions regroupant les producteurs de fruits et légumes ont de grandes appréhensions à l'égard de cette culture de tomates pour fabriquer du concentré. Ces producteurs ont même été attaqués devant les tribunaux à une ou deux reprises. Ils ont beaucoup de difficulté à démarrer. Dès que l'on commence à s'orienter vers d'autres produits, on affecte d'autres producteurs. Les producteurs de légumes sont très mécontents dès que les producteurs de tabac envisagent de se mettre à cultiver des légumes.

[*Text*]

Senator Haidasz: This is an area where you should make more representations to the provincial and federal Ministers of Agriculture to help you because you are in a difficult situation.

Mr. Lindsay: Believe me, sir, we have tried.

The Chairman: If there are no other questions, I will conclude by thanking you very much for your presentation. Members of the committee clearly understand the situation you are in as a consequence of the bill before us. Some possible solutions to the problem have been mentioned, but whether they can be easily realized, we do not know. We have listened very carefully to what you had to tell us.

Mr. Lindsay: Thank you, Mr. Chairman. It has been an honour to appear before you. I certainly hope we have satisfactorily answered some of your questions. I would still like to know where that $96 million went to since I know we only got $30 million.

The Chairman: I now call upon Mr. Mahood to come to the witness table to make his presentation. Before you proceed, I want to thank the Non-Smokers' Rights Association for having accepted to appear before our committee this morning rather than yesterday evening as was previously arranged. I hope that this change in the agenda will not, in any way, lessen the impact of your presentation to the committee. This being said, Mr. Mahood, I would ask you to start your presentation. Perhaps, before you do, you could introduce your colleagues.

Mr. Garfield Mahood, Executive Director, Non-Smokers' Rights Association: Mr. Chairman and members of the committee, I will ask Gabriel Durocher, head director of our Montreal bureau, to make the introductions and make a few comments.

M. Gabriel S. Durocher, directeur, bureau du Québec, Association pour les droits des non-fumeurs: Monsieur le président, nous tenons à vous remercier de cette invitation à participer à ces audiences sur un projet de loi qui nous paraît d'une très grande importance pour la santé communautaire, en particulier pour réduire le tabagisme chez les jeunes.

Je voudrais vous offrir nos excuses pour vous présenter un rapport rédigé uniquement en anglais. Nous avons l'habitude de présenter nos documents dans les deux langues officielles. Nous avons travaillé à la préparation de celui-ci en anglais jusqu'à la dernière minute, rendant sa traduction difficile, d'autant plus qu'il y a des avis juridiques entre autres qui sont très difficiles à traduire et qui de plus nécessitent une permission spéciale.

Le président: Cela ne crée pas de problème pour la compréhension des membres du comité. Je tiens à souligner cependant le geste de courtoisie que vous posez à l'endroit des deux langues officielles, face à l'une d'entre elles en tout cas, en faisant les remarques que vous venez d'exprimer.

M. Durocher: Je vous remercie monsieur le président. Vous avez déjà présenté monsieur Garfield Mahood, le directeur général de l'Association pour les droits des non-fumeurs et à sa droite, vous avez le conseiller juridique de l'ADNF, monsieur David Swanor. Je vais maintenant demander à monsieur

[*Traduction*]

Le sénateur Haidasz: Vous devriez faire davantage de démarches auprès des ministres de l'Agriculture, aux niveaux fédéral et provincial, pour qu'ils vous aident étant donné la situation difficile où vous vous trouvez.

M. Lindsay: Croyez-moi, Monsieur, nous avons essayé.

Le président: S'il n'y a pas d'autres questions, je voudrais conclure en vous remerciant vivement de votre présentation. Les membres du Comité comprennent très bien la situation dans laquelle le projet de loi que nous étudions vous place. Certaines solutions possibles au problème ont été évoquées mais nous ne savons pas s'il sera facile de les mener à bien. Nous vous avons écoutés très attentivement.

M. Lindsay: Merci, monsieur le président, c'est un honneur pour nous que d'avoir comparus devant vous. J'espère que nous avons réussi à répondre à certaines de vos questions. Je voudrais néanmoins savoir où sont allés ces 96 millions. Je sais que nous avons touché 30 millions.

Le président: Je vais maintenant demander à M. Mahood de s'approcher de la table des témoins pour présenter son exposé. Auparavant, je voudrais remerciez l'Association pour les droits des non-fumeurs d'avoir accepté de comparaître devant notre Comité ce matin plutôt qu'hier soir comme nous l'avions prévu au départ. J'espère que ce changement à notre ordre du jour ne diminuera en rien l'impact de son exposé sur le Comité. Ceci étant dit, je vous demanderais de bien vouloir commencer, monsieur Mahood. Auparavant, vous pourriez peut-être nous présenter vos collègues.

M. Garfield Mahood, directeur général, Association pour les droits des non-fumeurs: Monsieur le président et membres du Comité, je vais demander à Gabriel Durocher, directeur de notre bureau de Montréal, de faire les présentations et quelques commentaires.

Mr. Gabriel Durocher, Director, Quebec Bureau, Non-Smokers' Rights Association: Mr. Chairman, we would like to thank you for inviting us to take part in these proceedings on a bill which we feel is very important in terms of community health and significant in terms of reducing the number of young people who smoke.

I would like to apologize for submitting a unilingual English brief. We normally submit our documents in both official languages. However, we were working on the English version up until the very last minute, which left little time to have it translated. Besides which it is very difficult and we must get special permission to translate legal decisions.

The Chairman: This doesn't present a problem, as far as the members understanding your presentation. However, I do want to thank you for making your opening remarks in French, as a matter of courtesy.

Mr. Durocher: Thank you, Mr. Chairman. You have already introduced Garfield Mahood, the Executive Director of the Non-Smokers' Rights Association. To his right is the Association's legal adviser, Mr. David Sweanor. I will now ask

[*Text*]

Mahood de présenter le rapport et les idées principales que nous voulons vous présenter aujourd'hui.

Mr. Mahood: Mr. Chairman, briefly, I would like to highlight some of the points we make in our presentation. You have, undoubtedly, listened patiently to lengthy briefs. We would prefer that you ask us questions. Consequently, we will highlight certain matters and then invite questions.

Mr. Chairman, the name of our organization was established more than 14 years ago and it implies that we are in the business, almost exclusively, of expressing concern about environmental tobacco smoke. That is, indeed, a bit misleading. In fact, in recent years, three-quarters of our work has been related to the direct smoking epidemic. I think it is fair to say that we have, in fact, become the leading organization in Canada doing research and work, for the first time in over half a century, to bring the tobacco industry under some form of regulation similar to that applicable to any other lethal or addictive products on the market. They have been exempted from virtually all of the laws.

I think it is fair to say that, outside of government and the experts at Health and Welfare Canada, our office has great expertise. For example, our legal counsel, David Sweanor, is the only full-time researcher and lawyer in Canada working on the tobacco issue and the tobacco industry. Therefore, we think we are competent to answer your questions.

Having said that, this brief, to be frank, is about deception. The entire brief is about the deception in the community with respect to tobacco products; whether or not those tobacco products injure people; whether or not tobacco advertising has any impact upon consumption, whether or not tobacco advertising is intended to appeal to children; and whether or not sponsorship of arts and sports is intended to help promote the sale of tobacco. A good portion of the presentations which the House of Commons committee heard on the tobacco issue comes down to these core issues of deception with respect to the way this industry operates. Those are the points we wish to highlight in our brief.

If I may, I would ask you to refer to the blue brief, the report which we have handed out to you. Even though we have done a lot of work in the field of research on the health impact, I am not going to talk about that, because that has been amply covered. The first section of our report deals with the tobacco epidemic, using Health and Welfare Canada figures, and the predicted two-million death rate attached to the use of this product. It is a very serious problem, as you well know at this point.

The second section to which we will refer is at page 4 of the introductory section of our brief, where we talk about the refusal of the industry to acknowledge the risks related to the use of the product. That is a very serious problem when, in fact, there is evidence—and evidence has been brought before this committee—about the industry's refusal to acknowledge

[*Traduction*]

Mr. Mahood to present our report and the main points we wanted to make today.

M. Mahood: Monsieur le président, je voudrais donner les grandes lignes de notre exposé. Vous avez écouté patiemment de longs mémoires au cours des derniers jours. Nous préférerions que vous puissiez nous poser des questions et par conséquent nous allons vous donner les grandes lignes de notre mémoire et vous inviter à nous poser des questions.

Monsieur le président, le nom de notre organisation a été créé il y a plus de 14 ans et semble vouloir dire que nous nous attachons surtout à exprimer nos préoccupations sur la fumée du tabac dans l'environnement. C'est en fait un peu trompeur. En effet, au cours des dernières années, les trois quarts de nos activités ont été consacrées à la consommation directe de tabac. On peut dire que nous sommes devenus la principale organisation de recherche au Canada dans ce domaine, et nous avons tout mis en œuvre pour que l'industrie du tabac devienne, pour la première fois en plus d'un demi-siècle, l'objet d'une forme de réglementation semblable à celle qui s'applique aux autres produits mortels ou créant une dépendance. Les producteurs de tabac ont pratiquement été exemptés de toutes les lois.

On peut dire qu'en dehors du gouvernement et des experts de Santé et Bien-être Canada, c'est notre bureau qui connaît le mieux cette question. Par exemple, notre conseiller juridique, David Sweanor, est le seul chercheur à plein temps et le seul avocat au Canada à travailler sur cette question du tabac et de l'industrie du tabac. Je crois par conséquent que nous sommes compétents pour répondre à vos questions.

Ceci dit, ce mémoire, disons-le, parle de la supercherie. Tout le mémoire porte sur la supercherie organisée au sujet des produits du tabac: cette question de savoir s'ils sont mauvais pour la santé, si la publicité pour le tabac a effectivement une influence sur la consommation, si elle est destinée à attirer les enfants et si le parrainage des manifestations sportives et artistiques vise à promouvoir la vente de tabac. Une bonne partie des témoignages que le Comité de la Chambre des communes a entendus au sujet du tabac concerne tous ces éléments trompeurs au sujet du fonctionnement de l'industrie. C'est sur ces points-là que nous voulons insister dans notre mémoire.

Si vous le voulez bien, je voudrais vous renvoyer au mémoire bleu, le rapport que je vous ai remis. Bien que nous ayons fait beaucoup de recherche sur les effets du tabac sur la santé, je ne vais pas aborder ce sujet car il est le moins discuté dans le document. La première partie de notre rapport porte sur ce que nous appelons l'épidémie de consommation de tabac, et nous utilisons les chiffres de Santé et Bien-être Canada et parlons du nombre prévu de deux millions de décès liés à l'utilisation de ce produit. C'est un problème très grave, comme vous le savez bien.

La deuxième question se trouve à la page 4 de la partie d'introduction de notre mémoire et nous y expliquons la façon dont l'industrie refuse de reconnaître les risques liés à l'usage du produit. C'est un très grave problème et il existe des preuves, qui ont d'ailleurs été présentées à ce Comité, du refus de l'industrie de reconnaître ces risques. Hier, quand vous avez

[*Text*]

the risks. Yesterday, when you heard from the tobacco manufacturers, you were opposed to that part of their presentation. We would be more than pleased to take questions on that.

Part of the principle of freedom of choice in law, in common sense and, certainly, in ethics, is the concept of informed choice. The industry has conducted an entire campaign based on freedom of choice. This section, at page 6, goes into great detail about how, in the absence of the information that the consumer requires, there is an absence of informed choice. That is especially significant when you are dealing with a product that is lethal and addictive and where the majority of the users of that product are addicted before the age of responsibility. There is no other product on the market that is lethal and addictive, where users become addicted before the age of responsibility. Kids cannot make informed choices if they do not have the information.

In the next section, at page 10, we point out to you the concept of criminal responsibility.

With the indulgence of the committee, I missed a key point, Mr. Chairman, which is found at page 7 of the brief. We talk about the duty to warn in Canadian tort law. There is a very precise duty to warn consumers of the magnitude of the risk related to the use of the product. This section very clearly shows that the industry has not been honouring its obligations in Canadian tort law to inform. We would invite questions on that very key aspect because, at tab 1, you will see the leading case, *Buchan v. Ortho Pharmaceuticals*. Our lawyer, David Sweanor, will be more than pleased to comment on the industry's duty to warn, which is being ignored.

This takes us to page 10 of the brief, which talks about the failure to warn and criminal responsibility. We retained, perhaps, the most senior counsel in one of the most prestigious law firms in the country, McCarthy & McCarthy. The question we put to McCarthy and McCarthy was simply this: If the industry fails to honour its obligations in tort law with respect to the duty to warn, and if that failure to do that duty in fact leads to the injury or death of an individual, is there criminal responsibility involved? David Doherty, the senior counsel in the firm dealing with questions of criminal responsibility and criminal negligence, gave us an opinion. That opinion was based on assumptions which we would be more than pleased to go into. They related to risks, the knowledge level of the population and so on, and whether there was a possibility of charges under the Criminal Code. Tab 2 covers the opinion by McCarthy and McCarthy. Unlike other legal opinions, which have been referred to, we are giving you the entire opinion.

In that opinion McCarthy and McCarthy concluded that, given reasonable assumptions, charges of criminal negligence could, indeed, be set out.

The next section of our brief is related to deception. This refers to the tobacco industry's fake spontaneous letter cam-

[*Traduction*]

entendu les fabricants de tabac, vous étiez opposés à une partie de leur exposé. Nous serions très heureux de répondre à vos questions sur ce point.

Lorsqu'on parle de liberté de choix dans la loi, dans la vie courante, et certainement, sur le plan moral, il s'entend qu'un choix ne peut être libre que s'il est éclairé. L'industrie a effectué toute une campagne sur la liberté de choix. Dans cette partie, à la page 6, nous expliquons en détail comment, en l'absence des renseignements nécessaires pour le consommateur, il ne peut y avoir de choix éclairé. Ceci est particulièrement significatif lorsqu'il s'agit d'un produit mortel ou créant une dépendance et que la majorité des usagers sont devenus intoxiqués avant d'atteindre l'âge de responsabilité. Il n'existe sur le marché aucun autre produit mortel ou entraînant une dépendance dont les utilisateurs deviennent dépendants avant l'âge de responsabilité. Des enfants ne peuvent faire de choix éclairé s'ils n'ont pas l'information voulue.

Dans la partie suivante, à la page 10, nous abordons la notion de responsabilité criminelle.

Avec l'indulgence du Comité, j'ai oublié un point essentiel, monsieur le président, qui se trouve à la page 7 de notre mémoire. Il s'agit du devoir d'avertir dans le droit canadien en matière de responsabilité. Il existe une obligation très précise et il faut avertir les consommateurs de l'ampleur du risque associé à l'usage du produit. Cette partie montre très clairement que l'industrie ne s'est pas acquittée de ses obligations dans ce domaine. Nous aimerions que vous nous posiez des questions sur ce sujet essentiel, parce que vous voyez à l'onglet 1, la cause, «Buchan v. Ortho Pharmaceuticals». Notre avocat, David Sweanor, se fera un plaisir de vous parler du devoir d'avertir de l'industrie, obligation qui n'est pas prise en considération.

Ceci nous amène à la page 10 du mémoire, qui parle de l'absence d'avertissement et de la responsabilité criminelle. Nous avons eu les services de l'un des meilleurs avocats d'un des cabinets juridiques les plus prestigieux du pays, McCarthy & McCarthy. La question que nous avons posée à McCarthy & McCarthy était simplement celle-ci: Si une industrie ne satisfait pas aux obligations qui lui incombent en vertu du droit de la responsabilité sur le plan de son devoir d'avertir, et si ce manquement peut entraîner des blessures ou la mort d'un individu, peut-on parler de responsabilité pénale? David Doherty, avocat principal du cabinet, spécialiste des questions de responsabilité pénale et de négligence criminelle, nous a donné un avis. Celui-ci était fondé sur des hypothèses que nous nous ferons un plaisir d'expliquer en détail. Il s'agit des risques, du niveau de connaissance de la population etc. et de savoir s'il est possible de porter des accusations en vertu du Code criminel. C'est à l'onglet 2 que vous trouverez l'opinion de McCarthy & McCarthy. Contrairement aux autres avis juridiques dont nous vous avons parlé, nous vous donnons la totalité du texte.

Dans cet avis, McCarthy & McCarthy conclue qu'avec des hypothèses raisonnables, il serait effectivement possible de porter des accusations de négligence criminelle.

La partie suivante de notre mémoire traite de la supercherie organisée par les membres de l'industrie du tabac, avec cette

[*Text*]

paign to members of Parliament. There has been a considerable amount of deception in the entire presentation. At Tab 11, the deception related to the industry's campaign is dealt with in a sample ad which appeared in *The Globe and Mail*, the *Toronto Star*, *La Presse*, *Le Devoir* and newspapers from coast to coast. We published that statement because, of course, what we were saying is this: If, in fact, the industry is able to launch a $6 million campaign to defeat the will of Parliament by pursuing this widespread deception then, in fact, that kind of a tactic can be used by other industries. Therefore, we attempted to expose that deception to Canadians to give some kind of balance to the debate.

The position of the tobacco industry with respect to whether or not tobacco advertising affects consumption is dealt with in Tab 3 which covers advertising decisions regarding Bill C-51 and Bill C-201. Cigarette manufacturers say that cigarette advertising does not cause young people to start smoking and that the research evidence from around the world is clear that peer pressure and parental and sibling influence are the key factors in influencing young people to start smoking. Mr. Chairman, we respectfully submit that that is simply not correct.

You will note at Tab 5 you have the entire study which was done by reputable scholars in this field. The paper printed there is called *Tobacco Advertising and Consumption:* Evidence of a Casual Relationship. That is a pretty strong statement. Kenneth Warner, one of the authors, is the Chairman of the School of Public Health at the University of Michigan. He is a published scholar in this field—an independent scholar at that. His position is very clear: The relationship is well established if you look to people other than the tobacco-paid researchers on this issue.

Yesterday, you had the good fortune of having one of those scholars before you in Michael Pertschuk, the former Chairman of the United States Federal Trade Commission. Given the responsibility that he has to regulate industry, when he comes before you and says that the evidence that the Federal Trade Commission found in their review clearly shows that that link exists, we think he is the kind of independent scholar the committee should listen to.

The various positions that the tobacco industry has taken are explored in the brief, including their supposed voluntary cooperation with the government and the self-regulatory process. At Tab 3 you will see "A Catalog of Deception" which the Honourable Jake Epp set out in his speech to the CRTC. Again, this document was prepared by our legal counsel, David Sweanor, and, frankly, I think it is a very scholarly piece of work. The Minister of Health, after examining "A Catalog of Deception" said in his speech that the industry, in recent months, had violated over 11 of he 19 rules that it had agreed to honour with a former minister. That catalog exposes a lot of the arguments that the industry used before the House of Commons committee and again before you.

The exhaustive research done by the tobacco companies shows that, in numerous countries, tobacco advertising does

[*Traduction*]

campagne de lettres adressées soi-disant spontanément aux députés. Tout ceci a été très trompeur. A l'onglet 11, nous donnons pour illustrer cette campagne de l'industrie l'échantillon d'une annonce parue dans le «Globe and Mail», le «Toronto Star», «La Presse», «Le Devoir», et tous les journaux du pays. Nous avons publié cette déclaration parce que nous voulions montrer que si l'industrie est capable de lancer une campagne de 6 millions de dollars pour lutter contre le Parlement et tromper l'opinion, ce genre de tactique pourrait également être utilisé par d'autres industries. C'est pourquoi nous avons tenté de faire la lumière sur cette supercherie afin de rééquilibrer le débat.

La position de l'industrie du tabac en ce qui concerne l'influence de la publicité du tabac sur la consommation est abordée à l'onglet 3 qui porte sur les décisions relatives à la publicité pour le projet de loi C-51 et le projet de loi C-201. Selon les fabricants de cigarettes, la publicité pour les cigarettes n'incite pas les jeunes à se mettre à fumer et les recherches effectuées dans les différents pays du monde montrent bien que les jeunes commencent à fumer en raison des pressions exercées par les membres de leur groupe d'âge et de l'influence des parents et des frères et soeurs. Monsieur le président, nous soumettons respectueusement que ceci n'est pas exact.

A l'onglet 5, vous avez toute l'étude effectuée par des experts renommés dans ce domaine. Le document dans cette partie est intitulé «Tobacco Advertising and Consumption: Evidence of a Casual Relationship». Les affirmations sont très claires. Kenneth Warner, l'un des auteurs, est président de l'école de santé publique de l'Université du Michigan. C'est un expert dans ce domaine et il est indépendant. Sa position est très claire. Le rapport est très bien établi si l'on examine les recherches effectuées par d'autres chercheurs que ceux qui sont payés par les fabricants de tabac.

Hier, vous avez eu la bonne fortune d'accueillir l'un de ces experts en la personne de Michael Pertschuck, ancien président de la Federal Trade Commission des États-Unis. Il est responsable de la réglementation de l'industrie et lorsqu'il vient vous dire que d'après les études effectuées par la Federal Trade Commission, ce lien existe manifestement, il le dit à titre d'expert indépendant et le Comité se doit de l'écouter.

Les différentes positions adoptées par l'industrie du tabac sont examinées dans le mémoire, y compris sa soi-disant coopération volontaire avec le gouvernement dans le cadre du processus d'autoréglementation. A l'onglet 3, vous verrez «A Catalog of Deception» que l'honorable Jake Epp a repris dans son discours au CRTC. Là encore, ce document a été préparé par notre conseiller juridique, David Sweanor et je crois que c'est vraiment un excellent travail. Le ministre de la Santé, après avoir examiné ce «Catalog of Deception» a déclaré dans son discours que l'industrie avait au cours des derniers mois enfreint 11 des 19 règles qu'elle avait accepté de respecter auprès d'un ministre précédent. Ce catalogue reprend un grand nombre des arguments que l'industrie a utilisés devant le Comité de la Chambre des communes et devant vous.

Les recherches effectuées par les compagnies de tabac montrent que, dans de nombreux pays, la publicité pour le tabac ne

[*Text*]

not stimulate or maintain cigarette consumption levels. With the greatest of respect, members of the committee—and because this is a committee room of the Senate of Canada, I have to use discreet language—that is simply nonsense. Independent, published scholars simply have not reached that conclusion. They, in fact, have reached precisely the opposite conclusion. We invite more questions with respect to that.

I would refer to page 24 and I will ask our lawyer, David Sweanor, to address this in detail. This is the section that says our Charter protects freedom of expression and it deals with the industry's threat of a court challenge if Bill C-51 is passed. I would submit to members of the committee that the entire argument you heard from Mr. Thomson and other people who purported to understand the constitutional challenge issue based their arguments on a premise that is false. I am not going to dispute their comments with respect to constitutional law. When the premise is attacked, the house of cards falls.

We also have in the brief the presentation of the arts and sports community. I would refer you to page 27 where the section begins with "The Submission of Arts, Culture and Sporting Organizations." We would invite questions in this regard because you heard a presentation this morning which, again, to be charitable, was very incomplete. If you refer to Tab 8 you will see a full-page ad that was published in *The Globe and Mail* in English. If we had done our job properly, Mr. Chairman, we would have had a sample ad prepared in French for our francophone senators. The ad, in French, was published in *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Soleil* and, of course, in Montreal's *Gazette*. The ad is a very interesting statement because it involves some of the elite members of the Canadian artistic community, both in English and French Canada speaking out and saying that they want to disassociate themselves from the position the tobacco industry is presenting which is that the artistic community wants to retain tobacco sponsorship. This is a very powerful statement, Mr. Chairman and it is signed. We heard some illustrious names mentioned here this morning, not in that group, such as Leona Boyd, a four-time Juno Award winner, Christopher Pratt, Ben Wicks and the Canadian Brass. We also heard of those from la belle province such as Yvon Deschamps and Monique Leyrac.

The ad was impressive and the statement was the same: It was "Excuse me, we do not wish to be associated with the perception that the tobacco industry is trying to promote that the arts and sports community are going to be held up for hostage as a result of Bill C-51 being passed." We put that statement in full-page ads in most of the major newspapers in Canada. Again, we invite questions. The amount of money that the tobacco industry has given to the arts, is, in fact, embarrassingly small. When the artists heard that only $5.7 million was involved, during that period of time, they agreed to sign this statement. The arts community felt demeaned by being held up for ransom by that small amount of money.

[*Traduction*]

stimule pas la consommation et ne maintient pas les niveaux de consommation de cigarettes. Sauf votre respect, — et comme nous nous trouvons dans une salle de comité du Sénat du Canada, je dois surveiller mon langage — c'est absolument ridicule. Ce n'est pas à cette conclusion que sont arrivés des chercheurs indépendants dont les travaux sont publiés. En fait, ils sont parvenus à la conclusion inverse. Nous vous invitons à nous poser des questions sur ce point.

Je vous envoie à la page 24 et je vais demander à notre avocat, David Sweanor, de vous en parler en détail. Nous expliquons dans cette partie que notre Charte protège la liberté d'expression, et il y est question de la menace formulée par l'industrie de porter l'affaire devant les tribunaux, si le projet de loi C-51 était adopté. Je voudrais dire aux membres du Comité que toute l'argumentation présentée par M. Thomson et d'autres qui prétendent comprendre la question constitutionnelle est basée sur de fausses prémisses. Je ne vais pas discuter de leurs commentaires sur le droit constitutionnel. Si les prémisses ne tiennent pas, le château de cartes s'écroule.

Nous avons également dans notre mémoire une présentation faite par les membres du monde des arts et des sports. Je voudrais vous renvoyer à la page 27 de la partie qui commence par «Présentation des organisations artistiques, culturelles et sportives». Nous aimerions que vous nous posiez des questions à ce sujet parce que vous avez entendu ce matin un exposé que je qualifierais, pour être charitable, d'incomplet. Si vous vous reportez à l'onglet 8, vous y trouverez une annonce d'une page complète qui a été publiée dans «The Globe and Mail» en anglais. Si nou avions bien fait notre travail, monsieur le président, nous aurions fait préparer une annonce en français pour les sénateurs francophones. L'annonce en français a été publiée dans «La Presse», «Le Devoir», «Le Soleil» et, naturellement, dans la «Gazette» de Montréal. Cette annonce est très intéressante parce qu'elle a fait intervenir certains des membres de l'élite du monde artistique canadien, aussi bien au Canada français qu'au Canada anglais, et ils prennent la parole pour se dissocier de la position adoptée par l'industrie du tabac qui prétend que le monde artistique veut garder le parrainage des compagnies de tabac. C'est une déclaration très importante, monsieur le président, et elle est signée. Nous avons entendu citer des noms célèbres ce matin, comme Leona Boyd, qui a remporté le prix Juno à quatre reprises, Christopher Pratt, Ben Wicks et le Canadian Brass. Nous avons aussi entendu citer des représentants de la belle province comme Yvon Deschamps et Monique Leyrac.

L'annonce était frappante et la déclaration également; elle disait: Excusez-moi, nous ne voulons pas être associés à l'impression que l'industrie du tabac essaie de donner, que le monde des arts et des sports va être pris en otage si le projet de loi C-51 est adopté». Nous avons repris cette déclaration dans des annonces publicitaires sur une page complète dans la plupart des journaux canadiens. Là encore, nous espérons que vous nous poserez des questions. En fait, l'industrie du tabac n'a consacré aux arts que des sommes très limitées. Quand les artistes ont su qu'il ne s'agissait que 5.7 millions de dollars pour cette période, ils ont accepté de signer la déclaration. La communauté artistique s'est sentie humiliée d'être prise en otage contre une rançon pour une somme aussi faible.

[*Text*]

You will notice on pages 33 and 34 of our brief there is a discussion of the deception that has occurred from coast to coast related to some of the players involved in the tobacco industry's campaign. Of course, the first one we mentioned is the Smokers' Freedom Society because they appeared before the committee. The second one which is referred to on page 35 is Coalition 51.

What people do not understand is that a lot of the hats which are being worn at this committee table by some of these groups who have appeared simply cover the same tobacco industry head. The Smokers' Freedom Society, which is just one of the organizations pushing the opposition to this bill, was entirely funded at the outset by the tobacco industry. They have no membership. They have no audited financial statements. They do not have open meetings and they continue to receive substantial funds, if not all of their funds, from the tobacco industry. The problem is that they leave the perception that there is an organization like Pollution Probe or Amnesty International behind the campaign when, in fact, that is not the case. Coalition 51, when it kicked off its huge press conference in Toronto, did not initially reveal to the press that it was entirely funeded by the tobacco industry through Burson Marsteller.

You have to examine all of the presentations, the constitutional arguments and the arguments with respect to the tobacco industry, such as the effects of advertising, in the light of an understanding of who the players are.

Having said that, Mr. Chairman, the key part of the presentation will be made by David Sweanor, our staff legal counsel. I think he is the only lawyer in Canada working full-time on research related to the tobacco industry and the tobacco issue.

The Chairman: Perhaps I was remiss in not saying to you, as I said to the previous witnesses, that because of our time constraints, you should divide the time between presentations and questions.

Mr. Mahood: Mr. Chairman, so I am not in any trouble with David, because I have to work with him, please be as generous as you can. The tobacco industry has had a number of opportunities to bring these issues forward and we, in effect, only have until lunchtime.

Senator Marsden: Mr. Chairman, I will have to leave at 12:30 p.m.

Mr. David T. Sweanor, Staff Legal Counsel, Non-Smokers' Rights Association: I want to respond to the legal opinions that the committee has heard regarding constitutionality. I believe the way to start is by saying that virtually all legal opinions are based on assumptions. I think it has been quite candidly admitted by the people making these opinions that to raise a successful challenge, at least one of two assumptions must be made; either the legislative object is not sufficiently important, or the means chosen are not appropriate or are broader than necessary—that is, the relationship between advertising and consumption has not been shown.

[*Traduction*]

Vous verrez aux pages 33 et 34 de notre mémoire des commentaires sur la façon dont on a trompé le public d'un océan à l'autre, au sujet des joueurs participant à la campagne de l'industrie du tabac. Naturellement, nous mentionnons d'abord la Smokers' Freedom Society parce qu'elle a comparu devant le Comité. Ensuite, à la page 35, nous parlons de Coalition 51.

Ce que l'on ne comprend pas généralement, c'est que tous les intérêts que représentent certains de ces groupes lorsqu'ils viennent témoigner à la table du Comité, ne font en fait qu'un, puisqu'il s'agit toujours de l'industrie du tabac. La Smokers' Freedom Society, qui est simplement l'une des organisations s'opposant au projet de loi, a été entièrement financée au départ par l'industrie du tabac. C'est une association qui n'a pas de membres. Elle n'a pas d'états financiers vérifiés. Elle n'organise pas d'assemblées et continue à recevoir des fonds substantiels sinon la totalité de ses ressources de l'industrie du tabac. Le problème c'est que cette organisation donne l'impression d'être une organisation comme Pollution Probe ou Amnistie international, alors que c'est loin d'être le cas. Lorsque Coalition 51 a lancé sa grande conférence de presse à Toronto, elle n'a pas révélé à la presse au départ qu'elle était entièrement financée par l'industrie du tabac, par l'intermédiaire de Burson Marsteller.

Vous devez examiner toutes les présentations, les arguments constitutionnels et les arguments concernant l'industrie du tabac, comme les effets de la publicité, pour savoir exactement qui sont les protagonistes.

Ceci dit, monsieur le président, c'est notre conseiller juridique, David Sweanor, qui vous présentera la partie principale de notre exposé. C'est je crois le seul avocat au Canada qui fasse des recherches à plein temps sur l'industrie du tabac et la question du tabac.

Le président: J'ai peut-être eu tort de ne pas vous signaler, comme je l'ai fait pour les témoins précédents, qu'étant donné le peu de temps dont nous disposons, vous devriez diviser votre temps entre les exposés et les questions.

M. Mahood: Je n'ai pas de problème avec David, monsieur le président, parce que je dois travailler avec lui et je vous demanderais d'être aussi généreux que possible. L'industrie du tabac a eu souvent l'occasion de vous présenter toutes ces questions et nous n'avons effectivement que jusqu'à l'heure du déjeuner.

Le sénateur Marsden: Monsieur le président, je vais devoir partir à 12 h 30.

M. David T. Sweanor, conseiller juridique permanent, Association pour les droits des non-fumeurs: Je voudrais répondre aux avis juridiques que le Comité a entendu au sujet de la constitutionnalité. Je dirai pour commencer que pratiquement tous les avis juridiques sont fondés sur des hypothèses. Tous ceux qui ont exprimé ces opinions ont admis que pour que la contestation puisse réussir, il faut faire au moins une ou deux hypothèses; soit l'objet législatif n'est pas suffisamment important, soit les moyens choisis ne sont pas appropriés ou sont plus larges que nécessaire—c'est-à-dire que le rapport entre la publicité et la consommation n'a pas été prouvé.

[*Text*]

I do not think we need discuss the question of whether the legislative object is sufficiently important. The information has already been put forward by the major health organizations. We know we are dealing with a tremendous health epidemic.

Respecting whether the means chosen are appropriate, we have to look at the evidence regarding tobacco advertising. In our view, the tobacco industry is playing a game and saying: "Since you cannot prove the effect of a single variable in a multivariable analysis, it, therefore, can have no effect." The fact is that you do not find a smoking gun in many areas of endeavour. If you look at most areas of medical or social research—in fact, even in criminal prosecutions—you end up having to look at circumstantial evidence. There are various things I should like to put on the record and I will try to do that in point form.

Regarding the evidence of what role is played by tobacco advertising, a recent voluntary end to tobacco advertising in Brazil saw sales fall 5 per cent in a market that was previously growing rather rapidly. The industry immediately resumed advertising.

There has recently been a massive increase in advertising in countries such as Japan and Taiwan. Tobacco consumption has gone up as a result of that. Consumption had been going down in Japan, but it is now going up, and that is occurring at exactly the same time as a massive increase in advertising.

An end to advertising in Iceland and Norway has shown declines in consumption, particularly among young people. I would like to put on the record that in Iceland, according to the Government of Iceland, the smoking rate among 12 to 16 year-olds—the people we are all concerned about in this area—in 1972, when an advertising ban was introduced, was 23 per cent. In 1986 it went down to 9 per cent.

In fact, Singapore, Iceland, Norway and Finland, contrary to the information that the tobacco industry has given on all these countries, all report declines in per capita tobacco consumption since advertising bans were implemented. In fact, the governments of all of those countries see the bans as having been instrumental in that decline.

If tobacco advertising has no effect on consumption and it only changes brands, one wonders why a company would advertise in a market where it has a monopoly, yet, tobacco companies do that. Countries I am familiar with, such as Kenya, Uganda and Thailand have tobacco monopolies, yet there is a lot of advertising.

If advertising only gets people to change brands, why do tobacco companies advertise in areas which previously had no tobacco market? One sees this throughout the Third World. I am very familiar with that. In fact, a classic example is the highlands of Papua New Guinea, an area that was not even discovered by the outside world until the 1930s. At that time there was no tobacco consumption in the highlands of Papua

[*Traduction*]

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de discuter de la question de l'importance de l'objet législatif. Les renseignements nécessaires ont déjà été présentés par les principales organisations de santé. Nous savons qu'il s'agit d'un terrible problème de santé.

Quant à savoir si les moyens choisis sont appropriés, nous devons nous pencher sur les éléments dont nous disposons au sujet de la publicité pour le tabac. A notre avis, l'industrie du tabac joue un jeu en disant que puisqu'il est impossible de prouver les effets d'une seule variable dans une analyse en comportant plusieurs, autant dire que ces effets sont nuls. Le fait est que l'on ne trouve pas de preuve irréfutable dans de nombreux domaines. Dans la plupart des domaines de recherche médicale ou sociale—et même dans les poursuites criminelles—on est obligé de prendre en considération les preuves circonstancielles et je voudrais mentionner plusieurs éléments. Je vais essayer d'être concis.

En ce qui concerne les éléments de preuve dont on dispose sur le rôle joué par la publicité du tabac, on peut prendre l'exemple de ce qui s'est passé récemment au Brésil où, à la suite d'une interruption volontaire de la publicité pour le tabac, les ventes ont chuté de 5 p. 100 dans un marché qui jusque-là augmentait assez rapidement. L'industrie a immédiatement recommencé à faire de la publicité.

Récemment, la publicité a augmenté massivement dans des pays comme le Japon et Taïwan. Ceci a entraîné une augmentation de la consommation du tabac. La consommation avait commencé à diminuer au Japon mais elle remonte maintenant, et cette tendance coïncide exactement avec l'augmentation massive de la publicité.

Lorsque la publicité a cessé en Islande et en Norvège, la consommation a diminué, particulièrement chez les jeunes. Je voudrais signaler qu'en Islande, d'après le gouvernement islandais, la proportion de fumeurs chez les jeunes de 12 à 16 ans—c'est-à-dire dans le groupe dont nous nous inquiétons tous—était en 1972, lorsque la publicité a été interdite, de 23 p. 100. En 1986, elle était tombée à 9 p. 100.

En fait, Singapour, l'Islande, la Norvège et la Finlande, ont tous observé, contrairement aux renseignements donnés par l'industrie du tabac sur ces pays, une diminution de la consommation de tabac par habitant depuis l'interdiction de la publicité. En fait, les gouvernements de tous ces pays considèrent que cette diminution est étroitement liée à l'interdiction.

Si la publicité pour le tabac n'a pas d'effet sur la consommation, et que les consommateurs ne font que changer de marque, on se demande pourquoi une société ferait de la publicité sur un marché où elle détient le monopole; c'est pourtant ce que font les compagnies du tabac. Des pays que je connais bien, comme le Kénya, l'Ouganda et la Thaïlande ont des monopoles et il y a pourtant énormément de publicité.

Si la publicité ne fait qu'inciter les gens à changer de marque, pourquoi les compagnies de tabac font-elles de la publicité dans des secteurs où il n'y avait pas de marché auparavant? On voit cela dans tout le Tiers Monde. Je connais très bien la situation. En fait, il existe un exemple classique, celui des hautes terres de Papouasie-Nouvelle-Guinée, zone qui n'a été découverte par le monde extérieur qu'au cours des années 30.

[*Text*]

New Guinea. I have been there, and there is more tobacco advertising per capita there than I have ever seen. I think it is despicable the way the advertising portrays tobacco use. The rate of smoking in the highlands of Papua New Guinea is now around 80 per cent.

If the tobacco market is static, as the tobacco industry claims, how do they explain the fact that approximately 350,000 Canadians will quit this year and that 35,000 Canadians will die as a direct result of the use of that product. Surveys show that approximately 90 per cent of people using the product want to quit, and that about 152,000 to 200,000 children will be coming onto the market. That does not sound like a static market.

In fact, the article that has been referred to in the *Journal of Public Health Policy* indicates that, if the only purpose were brand switching, the expenditure on tobacco advertising would simply not make economic sense. The industry, as a whole, or any individual company in the United States, would be further ahead not advertising.

In Canada, of course, it is that much more dramatic because there are fewer companies. Therefore, when somebody switches brands, they are more likely to switch from one brand to another that is owned by the same company. There are only three companies in Canada, and one of them has over half of the market share.

In fact, when one looks at the work of Kenneth E. Warner entitled: *Selling Smoke:* Cigarette Advertising and Public Health published by the American Public Health Association, under its Public Health Policy Series, one sees that his conclusion is that:

> The preponderance of evidence of all types supports the existence of a relationship between promotion and cigarette consumption. The evidence on the indirect effects—the suppression and distortion of media coverage of tobacco, and the consequent impact on the public's knowledge and smoking behaviour—leaves little room for doubt.

The tobacco industry's own studies, done by such groups as the Children's Research Institute in Great Britain, which specializes in doing research studies for the tobacco industry, tried to show that advertising has no effect. The methodology is based on that; it is result-oriented. But even then, a study in Canada showed that 2 per cent of children said that advertising was the most important factor for starting to smoke. That is a gross under-estimate, but even if it were only 2 per cent, we are dealing with hundreds of additional deaths a year.

If you blame peer pressure, you must look behind peer pressure to see what affects it. You must determine what role advertising plays in making it more likely that, when a young person is offered a cigarette he sees a positive image built up by that product. This makes it more likely that that young person will smoke a cigarette than, say, drink turpentine.

[*Traduction*]

A cette époque, on ne consommait pas de tabac dans les hautes terres de Papouasie-Nouvelle-Guinée. J'y suis allé et c'est là que j'ai vu le plus de publicité pour le tabac par habitant. C'est vraiment honteux de présenter la consommation de tabac de cette façon-là. La proportion de fumeurs là-bas est maintenant d'environ 80 p. 100.

Si le marché du tabac était statique, comme le prétend l'industrie du tabac, comment expliquer le fait qu'environ 350 000 Canadiens vont cesser de fumer cette année et qu'environ 35 000 d'entre eux vont mourir pour avoir consommé ce produit. Les enquêtes montrent qu'environ 90 p. 100 de la population consommant ce produit veut cesser et qu'environ 152 000 à 200 000 enfants vont arriver sur le marché. On ne peut pas dire que ce soit un marché statique.

En fait, l'article dont on a fait mention dans le «Journal of Public Health Policy» précise que si le seul but de la publicité était de faire changer le consommateur de marque, les dépenses engagées pour la publicité ne seraient absolument pas rentables. L'ensemble de l'industrie ou les différentes compagnies américaines feraient mieux de ne pas faire de publicité du tout.

Au Canada, naturellement, la situation est beaucoup plus dramatique parce qu'il y a moins de compagnies. Par conséquent, lorsque quelqu'un change de marque, la deuxième marque appartient vraisemblablement à la même compagnie que la première. Il n'y a que trois compagnies au Canada, dont l'une détient plus de la moitié du marché.

En fait, si l'on étudie les travaux de Kenneth E. Warner, dans un document intitulé: «Selling Smoke: Cigarette Advertising and Public Health», publié par l'American Public Health Association, dans la série du Public Health Policy, on voit que sa conclusion est la suivante:

> La prépondérance de preuves de toutes sortes montre l'existence d'un lien entre la promotion et la consommation de cigarettes. Les preuves concernant les effets indirects—la suppression et la déformation des textes sur le tabac dans les médias et l'impact de ceci sur la connaissance du public et son comportement à l'égard du tabac—laissent peu de place au doute.

Des études effectuées par l'industrie du tabac elle-même, par des groupes comme le Children's Reserch Institute en Grande-Bretagne, qui se spécialise dans les travaux de recherche pour l'industrie du tabac, ont tenté de montrer que la publicité n'avait pas d'effet. La méthodologie est basée là-dessus; elle est définie en fonction du résultat. Mais même là, une étude réalisée au Canada a montré que 2 p. 100 des enfants considéraient que la publicité était le facteur le plus important pour les amener à fumer. Le chiffre est nettement sous-estimé mais même s'il ne s'agit que de 2 p. 100, ceci signifie des centaines de décès supplémentaires par an.

Si l'on accuse l'influence des pairs, il faut aller plus loin et voir ce qui peut l'affecter. Il faut déterminer quel est le rôle joué par la publicité et dans quelle mesure c'est à cause d'elle que lorsqu'un jeune se voit offrir une cigarette, il considère qu'il s'agit d'une image positive. Il y a plus de chance pour que cette jeune personne fume une cigarette plutôt que de boire, disons, de la térébenthine.

[*Text*]

If you look at the claims of the Canadian Tobacco Manufacturers' Council that they are not interested in advertising to children, the rule of their code that they cite as proof of this is rule 11, which says that they will not advertise around schools. They claim they will not have any billboards or window posters within 200 meters of any school in Canada. As has been indicated, a check that was done in 1984 found 250 billboards next to schools. That was simply a random check of a few schools and parks in a few cities in Canada. By no means was it exhaustive, yet 250 incidents is hard to explain as an accident.

When one looks at the issue of poster advertising—the posters that are in variety store windows—the tobacco industry promised in writing, as far back as 1978, that they would not be placed around schools. We did a study on schools in the Toronto area and found that in over 90 per cent of cases, where there were variety stores next to schools, tobacco ads were in the store windows. In fact, in some cases bus-shelter sized ads completely filled the windows of stores located directly across the street from schools. Those signs were clearly visible from the windows of those schools, and that is a direct violation of the industry's code.

When that was brought to the industry's attention, the reaction was to make an unannounced and retroactive change in the code in order to allow them to advertise around schools. That is the level of honesty we are dealing with. If they were not interested in encouraging children to smoke, and if they were only interested in brand share, they would abide by their voluntary code. They do not limit their advertising; they do not adhere to their voluntary code.

The ads certainly make it more difficult for us to communicate pertinent information to consumers and potential consumers of tobacco products. We know about that from editorial self-censorship. Newspapers and magazines that rely on tobacco advertising have been notorious in their coverage of the tobacco issue. We know that because we deal with the media a lot. Self-censorship is affecting the amount of knowledge that gets out to the public, and advertising as a whole undermines health information by portraying tobacco products as innocuous. We know that, as a result of Gallup polls that have been done by groups such as the Canadian Cancer Society, there is a low level of awareness in the general public as to the true hazards of the product. Polls that we have obtained under the Access to Information Act done by the federal government indicate how little kids know about the hazards of the product.

I think the information that has been put forward by the tobacco interests that advertising has no effect on consumption is nonsense. I think most of that research has been done by vested interests. I am disturbed by the fact that much of it also misrepresents facts. I am thinking of the statements they made about Norway. Dr. Bjartveit from Norway appeared before the Commons committee to refute that, yet the industry stills uses that information. They misstated the position of the

[*Traduction*]

Le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac prétend ne pas être intéressé par la publicité pour les enfants et en cite pour preuve la règle 11 de son code selon laquelle on ne fait de publicité autour des écoles. Les membres du Conseil prétendent ne pas avoir de pancartes ou d'affiches dans un rayon de 200 mètres autour des écoles au Canada. Comme nous l'avons dit, une vérification effectuée en 1984 a montré que 250 panneaux étaient placés à proximité des écoles. Cette vérification a en fait été effectuée au hasard dans quelques écoles et parcs de quelques villes canadiennes. Ce n'est absolument pas exhaustif et pourtant l'on ne peut pas qualifier d'accidentelle la présence de 250 panneaux.

En ce qui concerne les affiches qui se trouvent dans les vitrines des magasins de dépanneurs, l'industrie du tabac a promis par écrit, en 1978 déjà, qu'elle n'allait pas en placer autour des écoles. Nous avons fait une étude sur les écoles de la région de Toronto et constaté qu'il y avait dans 90 p. 100 des cas, des affiches dans les vitrines de magasins situés à côté des écoles. En fait, dans certains cas, il y avait des affiches de la taille d'un abri d'autobus qui remplissaient les vitrines de magasins situés juste en face d'une école. Ces affiches étaient clairement visibles des fenêtres de l'école et ceci est en contradiction directe avec le code de l'industrie.

Lorsque nous en avons parlé aux représentants de l'industrie, ils ont réagi en apportant un changement imprévu et rétroactif à leur code, afin de se donner le droit de faire de la publicité autour des écoles. Voilà l'honnêteté à laquelle nous sommes confrontés. Si les compagnies ne cherchaient pas à encourager les enfants à fumer, si elles ne cherchaient qu'à faire changer les consommateurs de marque, il leur serait facile de respecter leur code volontaire. Elles ne limitent pas leur publicité et ne respectent pas leur propre code.

En raison des annonces, il est nettement plus difficile pour nous de communiquer aux consommateurs présents et potentiels de produits du tabac des renseignements pertinents. Nous le savons à cause de l'autocensure qui est pratiquée. Les journaux et les revues qui dépendent en grande partie de la publicité du tabac sont bien connus pour les articles qu'ils ont publiés sur la question. Nous le savons parce que nous avons eu beaucoup de contacts avec les médias. C'est l'autocensure qui influence la quantité de renseignements communiqués au public et la publicité nuit à l'information sur la santé en présentant les produits du tabac comme bénins. Nous savons par des sondages Gallup effectués par des groupes comme la Société canadienne du cancer que le public en général ne connaît pas bien les véritables dangers du produit. Les sondages que nous avons pu obtenir grâce à la Loi sur l'accès à l'information et qui ont été effectués par le gouvernement fédéral montrent en particulier que les enfants savent très peu de choses sur les dangers du produit.

Les renseignements donnés par les représentants des producteurs du tabac pour montrer que la publicité n'a pas d'effet sur la consommation ne tiennent pas debout. Dans la plupart des cas, les recherches effectuées n'étaient pas objectives. Je suis gêné de voir que l'on déforme autant les faits. Je pense aux déclarations concernant la Norvège. Le Dr Bjartveit de Norvège a comparu devant le Comité des Communes pour réfuter cela et pourtant l'industrie continue à utiliser cette informa-

[*Text*]

World Health Organization. I find that particularly disturbing because Dr. Roberto Maisaroni of the World Health Organization in Geneva is outspoken on this topic.

The conclusion by health organizations, in looking at all of the evidence, is that ending tobacco advertising is a key element in any plan to reduce the suffering and death these products cause. That conclusion is supported by a "who's who" of the Canadian and international health establishment. There is no refutable health organization that I am familiar with that does not agree with that after having reviewed all of the evidence, and their vested interest is not in suppressing freedom of speech, their vested interest is in improving health.

We know that Mr. Epp has legal opinions indicating that this will withstand a Charter challenge. We agree with the statements that have been made by some honourable senators that we should not think the mere thought that somebody might challenge the legislation should be used as an excuse to not pass the legislation in the first place.

I should now like to respond to any questions the members of the committee may have.

Mr. Mahood: If Senator Marsden has any questions regarding spill-over advertising from the United States and free trade, and because she has to leave early, as she has indicated, we could deal with those now.

Senator Marsden: That was not my question. My major question was going to be on the constitutional challenge, which has already been answered.

Under Tab 11 you reproduce your letter to Jean-Louis Mercier, but you do not include his reply.

Mr. Sweanor: He does not give us replies. We have put the tobacco manufacturers on notice about their duty to warn, and their failure to warn, showing them evidence of how little the public knows. We have sent them registered letters, we have sent shareholders' proposals, and we have asked questions at shareholders' meetings. They have refused to answer those.

Senator Marsden: At page 25—and again, this is a minor point—you say in the third paragraph:

> Tobacco is only legal because, when it was introduced to the market, society was not aware of the risks associated with the product.

Surely there must be other reasons. We are talking about such a long time ago that there were many products on the market, including water, that was considered harmful. Do you have some kind of historical context for that statement?

Mr. Sweanor: To elaborate on that point, that is another way of saying that if tobacco were introduced today, it would not make it onto the market. In the historical context, we must also take into account the fact that the product is addictive. If it had not been addictive, as soon as people found out what the health effects were, we would not have had a problem.

[*Traduction*]

tion. On a donné une impression fausse de la position de l'Organisation mondiale de la santé. Je trouve ceci particulièrement gênant parce que le Dr Roberto Maisaroni de l'Organisation mondiale de la santé à Genève est très clair sur ce sujet.

Après avoir examiné toutes les preuves, les organisations de la santé ont conclu qu'il était essentiel de mettre fin à la publicité pour le tabac si l'on voulait diminuer les souffrances et les décès provoqués par ce produit. Cette conclusion est appuyée par toutes les sommités du domaine de la santé, aussi bien au Canada qu'à l'échelle internationale. Je ne connais aucune organisation de santé qui ne soit pas d'accord avec ce point de vue après avoir examiné toutes les preuves, et ces organisations ne cherchent pas à supprimer la liberté de parole, mais bien à améliorer la santé.

Nous savons que M. Epp a reçu des avis juridiques selon lesquels ce projet de loi résisterait à une contestation en vertu de la Charte. Nous appuyons les déclarations faites par certains honorables sénateurs selon lesquelles ce n'est pas parce que certains risquent de contester la loi qu'il ne faut pas l'adopter au départ.

Je suis maintenant prêt à répondre aux questions des membres du Comité.

M. Mahood: Si le sénateur Marsden a des questions concernant la publicité en provenance des États-Unis et le libre-échange, nous pourrions commencer par là puisqu'elle doit partir de bonne heure.

Le sénateur Marsden: Ce n'est pas cette question-là que je voulais poser. Je voulais parler de la question constitutionnelle, ce à quoi on a déjà répondu.

A l'onglet 11, il y a la lettre que vous avez écrite à Jean-Louis Mercier mais vous n'avez pas donné sa réponse.

M. Sweanor: Il ne nous répond pas. Nous avons dit aux fabricants de tabac qu'ils étaient tenus d'avertir et ne l'avaient pas fait, et nous leur avons montré à quel point la connaissance du public était limitée. Nous leur avons envoyé des lettres recommandées, des propositions d'actionnaires et nous leur avons posé des questions sur les réunions d'actionnaires. Ils ont refusé de nous répondre.

Le sénateur Marsden: A la page 25—et c'est encore un point mineur—vous dites au troisième paragraphe:

> Le tabac n'est légal que parce que lorsqu'il a été introduit sur le marché, la société n'était pas au courant des risques qu'il présentait.

Il y a sûrement d'autres raisons. Nous parlons d'une époque révolue où il y avait de nombreux produits sur le marché qui pouvaient être considérés comme dangereux, y compris l'eau. Avez-vous un contexte historique pour cette déclaration?

M. Sweanor: C'est une autre façon de dire que si le tabac était présenté aujourd'hui pour la première fois, il ne serait pas admis sur le marché. Sur le plan historique, nous devons également tenir compte du fait que ce produit entraîne une dépendance. Si ce n'était pas le cas, le problème ne se serait plus posé à partir du moment où les gens auraient appris ses effets nocifs sur la santé.

[*Text*]

Senator Marsden: Finally, Mr. Chairman, we have been hearing a great deal from industries which will be adversely affected by this legislation. Whether you think their arguments are correct or not does not change the fact that they are going to lose their livelihood, in many cases. Do you have anything to say about that?

Mr. Sweanor: Most definitely. There is certainly concern for people who will suffer economically, but that concern should not be translated into a decision not to go ahead with good social policy, to the same extent that ending the Second World War put a lot of people out of work who were manufacturing tanks. You do not prolong the suffering, prolong a major problem, in order to solve a minor problem. There are other ways we can deal with people in an economic sense. We have, in fact, suggested to the government, in submissions we made on tobacco taxation, that they follow the lead of some of the states in Australia where they put up the tobacco tax and took a portion of that money and put it into such things as health programs. The also substituted money that was previously put into sponsorship programs by tobacco companies. That has worked well in Victoria, and it is now being introduced in New South Wales. It is expected to be introduced in other states in Australia as well. This is something that seems to make sense. We suggested that to Mr. Wilson prior to the past budget, and we are going to have to suggest it prior to the next budget.

Senator Haidasz: Mr. Chairman, Mr. Mahood spoke about the criminal responsibility and duty to warn. Is that fulfilled by the voluntary warning signs on packages of cigarettes?

Mr. Mahood: That is a question I want to have Mr. Sweanor's counsel on.

Senator Haidasz: Mr. Fennell was wrong in his statement that warning signs on cigarette packages was legislative. The president of one of the largest tobacco companies in North America did not know what he was talking about. Could you elaborate on that?

Mr. Sweanor: The duty to warn in Canada, as enunciated by our courts in product liability actions, is quite onerous on a manufacturer. If we look at cases like *Buchan v. Ortho Pharmaceuticals*, by the Ontario Court of Appeal two years ago, or *Lambert and Lastoplex*, from the Supreme Court of Canada, a manufacturer basically has to give consumers enough information to make informed decisions about their own health. You have to know the nature and extent of the hazards inherent in the use of a product.

We have surveys that indicate that Canadians have a very poor awareness of the nature and extent of the various hazards inherent in tobacco products. We have brought that to the attention of the tobacco manufacturers. In fact, we have stated point blank to them that the only explanation we have for their conduct is that they have made an economic decision that, if they were to warn consumers adequately, their sales would fall by enough that they would lose more money than they anticipate losing in any successful product liability action, and that

[*Traduction*]

Le sénateur Marsden: Finalement, monsieur le président, nous avons entendu beaucoup de témoignages de membres de l'industrie au sujet des effets négatifs de ce projet de loi. Que leurs arguments soient vrais ou pas, il reste qu'ils vont, dans bien des cas, perdre leur principale source de revenu. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

M. Sweanor: Absolument. Il faut se préoccuper des personnes qui auront des difficultés économiques mais cette préoccupation ne doit pas nous empêcher d'adopter une bonne politique sociale, de même que la fin de la Deuxième Guerre mondiale a mis au chômage un grand nombre de gens qui fabriquaient des tanks. On ne prolongue pas les souffrances, on ne fait pas durer un problème majeur, pour résoudre un problème mineur. Il y a d'autres façons de trouver des solutions économiques. En fait, dans des mémoires que nous avons rédigée sur la fiscalité et le tabac, nous avons proposé au gouvernement de suivre l'exemple de certains États australiens, où les taxes prélevées sur le tabac étaient en partie consacrées à des programmes de santé et venaient également remplacer des fonds auparavant utilisés par les compagnies de tabac pour des parrainages. C'est un système qui a très bien fonctionné dans l'État de Victoria et que l'on est en train de mettre en place actuellement dans le New South Wales. On devrait également l'utiliser dans d'autres États australiens. C'est logique. Nous en avons parlé à M. Wilson avant le dernier budget et nous allons lui en toucher un mot avant le prochain budget.

Le sénateur Haidasz: Monsieur le président, M. Mahood a parlé de la responsabilité criminelle et du devoir d'avertir. Est-ce que l'on répond à cela en faisant figurer un avertissement volontaire sur les paquets de cigarettes?

M. Mahood: C'est une question sur laquelle je voudrais l'avis de M. Sweanor.

Le sénateur Haidasz: M. Fennell a eu tort de dire que les avertissements figurant sur les paquets de cigarettes étaient législatifs. Le président de l'une des plus grandes compagnies de tabac d'Amérique du Nord! Il ne savait pas de quoi il parlait. Pouvez-vous nous parler de cela?

M. Sweanor: Au Canada, ce devoir d'avertir, que mentionnent les tribunaux dans les poursuites en matière de responsabilité, est très sévère pour un fabricant. Si nous prenons des causes comme «Buchan v. Ortho Pharmaceuticals», devant la Cour d'appel de l'Ontario il y a deux ans, ou «Lambert et Lastoplex» devant la Cour suprême du Canada, on voit qu'un fabricant doit donner au consommateur suffisamment de renseignements pour lui permettre de prendre des décisions éclairées concernant sa santé. Il faut connaître la nature et la portée des dommages inhérents à l'utilisation du produit.

Nous avons des enquêtes montrant que les Canadiens connaissent très mal la portée et la nature des divers dangers inhérents aux produits du tabac. Nous avons attiré sur ce point l'attention des fabricants de tabac. En fait, nous leur avons déclaré de but en blanc que leur conduite ne pouvait s'expliquer que du fait qu'ils avaient pris une décision économique et que, s'ils avertissaient correctement les consommateurs, leurs ventes allaient tellement diminuer qu'ils allaient perdre plus d'argent qu'en risquant des poursuites judiciaires sur des questions de responsabilité, et nous ajoutions que s'il y avait une

[*Text*]

if there is any other explanation for their conduct, we would appreciate hearing it. No other explanation has been offered.

Senator Haidasz: You have been using the words "criminal responsibility" for products. On what do you base this statement? Are there laws in Canada that demand such responsibilities?

Mr. Mahood: Mr. Chairman, we are dealing with two things. We are dealing with civil tort law on the one side with respect to the liability related to the use of the product, and with the criminal law on the other side of the issue. There are two parts to that issue. David has just enunciated that, in the legal opinions of a number of scholars, they have an obligation in tort law to warn. What happens under the Criminal Code if, in fact, they do not honour that obligation, and if they fail to warn, is something on which David can comment.

Mr. Sweanor: It is simply a matter of looking at the provisions regarding criminal negligence under the Criminal Code. Section 202, which is part of the McCarthy brief at tab 2, states:

> Everyone is criminally negligent who
>
> (a) in doing anything or;
>
> (b) in omitting to do anything that it is his duty to do
>
> shows wanton or reckless disregard for the lives and safety of other persons.

This led us to bring up the question to our counsel as to whether this could create problems for the tobacco industry. Given that the courts have decided that, when you look at the issue of omitting anything that it is your duty to do, and that "duty" include common law duties, and that, clearly, under the common law, a manufacturer has an obligation to warn—and in our view, the tobacco industry is not doing that—that does raise very interesting theoretical questions regarding the possible criminal liability of tobacco manufacturers.

Senator Haidasz: You said, "duty to warn persons". What about the effect of tobacco on the unborn child? Is that covered under the Criminal Code now?

Mr. Sweanor: The Criminal Code section we are looking at now deals simply with criminal negligence. It is failing to do something you have a duty to do and thereby showing wanton or reckless disregard for the lives and safety of other persons. Epidemiological research in Canada indicates that about 6,000 additional spontaneous abortions and 500 additional perinatal deaths are due to maternal smoking.

Surveys that we have done indicate that only about 5 per cent of the Canadian population can recall, on an unaided basis, that smoking during pregnancy is a health risk. Clearly, I think tobacco manufacturers have not lived up to their obligations to warn, and it does raise interesting questions.

[*Traduction*]

autre façon d'expliquer leur conduite, nous aimerions la connaître. Aucune autre explication n'a été donnée.

Le sénateur Haidasz: Vous avez utilisé les termes «responsabilité criminelle» pour les produits. Sur quoi basez-vous cette déclaration? Y a-t-il des lois au Canada qui prévoient ces responsabilités?

M. Mahood: Monsieur le président, nous parlons de deux choses. Il y a d'une part le droit civil en matière de responsabilité, en ce qui concerne la responsabilité lié à l'utilisation d'un produit, et d'autre part le droit criminel. La question a deux volets. David vient d'expliquer que selon de nombreux spécialistes, les fabricants sont tenus d'avertir, selon les lois sur la responsabilité. En vertu du Code criminel, s'ils ne respectent pas cette obligation et ne donnent pas d'avertissement, ils risquent certaines conséquences dont je vais laisser David vous parler.

M. Sweanor: Il suffit d'examiner les dispositions du Code criminel sur la négligence criminelle. L'article 202, qui fait partie du mémoire McCarthy, à l'onglet 2, stipule ceci:

> Est coupable de négligence criminelle toute personne qui
>
> *a*) en faisant quelque chose ou;
>
> *b*) en omettant de faire quelque chose qu'il est de son devoir d'accomplir,
>
> montre une insouciance déréglée ou téméraire à l'égard de la vie ou de la sécurité d'autrui.

C'est pour cette raison que nous avons demandé à notre conseiller juridique si ceci pouvait mettre l'industrie du tabac en difficulté. Étant donné que les tribunaux ont décidé que si l'on omet de faire quelque chose qu'on a le devoir d'accomplir, et que l'on inclut dans ce «devoir» les obligations du droit coutumier et qu'il est clair qu'en vertu du droit coutumier, un fabricant est tenu d'avertir—ce que d'après nous l'industrie du tabac ne fait pas—ceci soulève une question théorique très intéressante quant à l'éventuelle responsabilité criminelle des fabricants de tabac.

Le sénateur Haidasz: Vous avez dit «le devoir d'avertir les gens». Que peut-on dire des effets du tabac sur un enfant à naître? Est-ce que ceci fait maintenant partie du Code criminel?

M. Sweanor: L'article du Code criminel dont nous parlons ne parle que de négligence criminelle. Il s'agit des cas où l'on ne fait pas ce que l'on est a le devoir d'accomplir et où l'on montre, de ce fait, une insoucience déréglée ou téméraire pour la vie et la sécurité d'autres personnes. Les recherches épidémiologiques effectuées au Canada, montrent qu'environ 6 000 avortements spontanées supplémentaires et 500 décès périnataux supplémentaires sont dus à la consommation de tabac par la mère.

Selon les études que nous avons effectuées, environ 5 p. 100 seulement de la population canadienne se souvient, sans qu'on lui souffle, que le fait de fumer pendant la grossesse est dangereux pour la santé. Il est clair que les fabricants de tabac n'ont pas respecté leur obligation d'avertir et ceci pose des questions intéressantes.

[*Text*]

Senator Haidasz: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much for the quality of your presentation. I should mention that we have heard all those witnesses who asked to be heard. Taking account of the time, in the legislative year, so to speak, at which this bill was referred to the Senate, by hearing everyone who asked to be heard, members of the committee have demonstrated their deep concern about this legislation. Therefore, I would express my appreciation to them and to all the witnesses who expressed their views before our committee.

Mr. Mahood: Mr. Chairman, thank you very much. Perhaps it is in order to thank the committee for its patience with the various presenters. It must be an ordeal to sit through that hour after hour.

Senator Haidasz: Thank you for this masterpiece, too.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Le sénateur Haidasz: Merci, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie de la qualité de votre exposé. Nous avons entendu tous les témoins qui avaient demandé à l'être. Étant donné le moment de l'année législative où ce projet de loi a été renvoyé au Sénat, les membres du Comité ont montré, en permettant à tous ceux qui le désiraient de se faire entendre, l'importance qu'ils accordent à ce projet de loi. Par conséquent, je les remercie, tout autant que les témoins qui sont venus présenter leur opinion au Comité.

M. Mahood: Merci beaucoup, monsieur le président. Je voudrais remercier le Comité de la patience avec laquelle il a écouté les différents orateurs. Ce doit être difficile de le faire pendant des heures et des heures.

Le sénateur Haidasz: Nous vous remercions également de ce chef-d'œuvre.

La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Civil Liberties Association (Calgary, Alberta):

Mr. Brian Edy, Chairman, Discrimination Committee.

From the Harbourfront Group (Toronto, Ontario):

Ms. Lilian Zendel, Artistic Director, Du Maurier World Stage;

Mr. Bob Kerr, Coastal Jazz and Blues Society, Vancouver, B.C.;

Mr. Dick Grimm, Director of Professional Tournaments, Royal Canadian Golf Association.

From the Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board (Tillsonburg, Ontario):

Mr. Alvin C. Lindsay, Chairman;

Mr. André Van Maele, Director.

From the Non-Smokers' Rights Association:

Mr. Garfield Mahood, Executive Director;

Mr. David T. Sweanor, Staff Legal Counsel;

Mr. Gabriel S. Durocher, Head, Quebec Office.

De l'Association «Civil Liberties» (Calgary, Alberta):

M. Brian Edy, président, Comité de la discrimination.

Du «Harbourfront Group» (Toronto, Ontario):

Mme Lilian Zendel, directrice artistique, «Du Maurier World Stage»;

M. Bob Kerr, «Coastal Jazz and Blues Society», Vancouver (C.-B);

M. Dick Grimm, directeur des tournois professionnels, «Royal Canadian Golf Association».

Du «Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board» (Tillsonburg, Ontario):

M. Alvin C. Lindsay, président;

M. André Van Maele, directeur.

De l'Association pour les droits des non-fumeurs:

M. Garfield Mahood, directeur général;

M. David T. Sweanor, conseiller juridique;

M. Gabriel S. Durocher, directeur, bureau du Québec.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-third Parliament 1986-1987-1988

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Social Affairs, Science and Technology

Chairman:
The Honourable ARTHUR TREMBLAY

Tuesday, June 14, 1988
Tuesday, June 28, 1988
Tuesday, July 12, 1988

Issue No. 11

Fourth and Final proceedings on:

Bill C-51, An Act to prohibit the advertising and promotion and respecting the labelling and monitoring of tobacco products

and

Complete proceedings on:

Bill C-111, An Act to amend the National Housing Act and the Canada Mortgage and Housing Corporation Act and to repeal certain enactments in consequence thereof

INCLUDING
REPORTS OF THE COMMITTEE

SIXTEENTH REPORT (C-51)
SEVENTEENTH REPORT (Billy Bishop)
EIGHTEENTH REPORT
(See Issue No. 6 of the Subcommittee on Child Care)
NINETEENTH REPORT (C-111)

29595

Deuxième session de la
trente-troisième législature 1986-1987-1988

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Président:
L'honorable ARTHUR TREMBLAY

Le mardi 14 juin 1988
Le mardi 28 juin 1988
Le mardi 12 juillet 1988

Fascicule N° 11

Quatrième et dernier fascicule concernant:

Le Projet de loi C-51, Loi interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle

et

Seul et unique fascicule concernant:

Le Projet de loi C-111, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement et abrogeant certaines dispositions législatives connexes

Y COMPRIS
LES RAPPORTS DU COMITÉ

LE SEIZIÈME RAPPORT (C-51)
LE DIX-SEPTIÈME RAPPORT (Billy Bishop)
LE DIX-HUITIÈME RAPPORT (Voir fascicule n° 6 du Sous-comité sur la garde des enfants)
LE DIX-NEUVIÈME RAPPORT (C-111)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

Chairman: The Honourable Arthur Tremblay
Deputy Chairman: The Honourable M. Lorne Bonnell

and

The Honourable Senators:

Austin	Marsden
Bonnell	Marshall
David	Molson
Gigantès	*Murray (or Doody)
Haidasz	Robertson
Hébert	Spivak
*MacEachen (or Frith)	Tremblay

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Change in the Membership of the Committee:

Pursuant to Standing Rule 66(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Cochrane was replaced by that of the Honourable Senator Spivak. (*Thursday, June 30, 1988*)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: L'honorable Arthur Tremblay
Vice-président: L'honorable M. Lorne Bonnell

et

Les honorables sénateurs:

Austin	Marsden
Bonnell	Marshall
David	Molson
Gigantès	*Murray (ou Doody)
Haidasz	Robertson
Hébert	Spivak
*MacEachen (ou Frith)	Tremblay

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Modification de la composition du Comité:

Conformément à l'article 66(4) du Règlement, la liste des membres du Comité a été modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Cochrane a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Spivak. (*le jeudi 30 juin 1988*)

Le greffier du Comité
Denis Bouffard
Clerk of the Committee

Published under authority of the Senate by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the Minutes of Proceedings of the Senate of Tuesday, June 14, 1988:

"Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the motion of the Honourable Senator Spivak, seconded by the Honourable Senator Rossiter, for the second reading of the Bill C-51, An Act to prohibit the advertising and promotion and respecting the labelling and monitoring of tobacco products.

After debate, and—
The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Rossiter, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mardi 14 juin 1988:

«Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Spivak, appuyé par l'honorable sénateur Rossiter, tendant à la deuxième lecture du Projet de loi C-51, Loi interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Spivak propose, appuyé par l'honorable sénateur Rossiter, que le projet de loi soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extract from the Minutes of Proceedings of the Senate of Thursday, June 30, 1988:

"Ordered, That Order No. 16 on the Orders of the Day be again called.

Pursuant to Order, the Senate resumed the debate on the inquiry of the Honourable Senator Marshall calling the attention of the Senate to the motion adopted by the Senate on May 28, 1986, and passed by a vote of 28 for and 17 against, that the Report of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology entitled: Production and Distribution of the National Film Board Production "The Kid Who Couldn't Miss", tabled in the Senate on 15th April, 1986, be referred back to the Committee with instructions to consider and report upon the following:

Strike out page 20 and substitute

RECOMMENDATIONS

1. That after the titles of the film, the following disclaimer be added: "This film is a docu-drama and combines elements of both reality and fiction. It does not pretend to be an even-handed or chronological biography of Billy Bishop.

Although a Walter Bourne did serve as Bishop's mechanic, the film director has used this character to express his own doubts and reservations about Bishop's exploits. There is no evidence that these were shared by the real Walter Bourne."

2. That the National Film Board be requested to take action to eliminate from the film the unproven allegations, charges and innuendoes against the integrity of Billy Bishop; and

further, that consideration be given to the apparent disregard by National Film Board officials to their commit-

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du jeudi 30 juin 1988:

Ordonné: Que l'article nº 16 à l'Ordre du jour soit appelé de nouveau.

«Suivant l'ordre adopté, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Marshall, attirant l'attention du Sénat sur la motion adoptée par le Sénat le 28 mai 1986, par un vote majoritaire de 28 contre 17, à l'effet que le rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales,, des sciences et de la technologie intitulé: Production et distribution du film de l'Office national du film intitulé: «The Kid Who Couldn't Miss», déposé au Sénat le 15 avril 1986 soit renvoyé au Comité avec instruction d'examiner ce qui suit et d'en faire rapport:

Supprimer la page 21 et la remplacer par ce qui suit:

RECOMMANDATIONS

1. Qu'on ajoute au générique du film une rectification ainsi libellée: «Ce film est un docu-drame qui allie réalité et fiction. Il ne se veut pas une biographie impartiale ou chronologique de Billy Bishop.

Bien qu'un certain Walter Bourne ait effectivement été le mécanicien de Bishop, le réalisateur s'est servi de ce personnage pour exprimer ses propres doutes et réserves au sujet des exploits de Bishop. Rien ne prouve que le véritable Walter Bourne ait partagé ses opinions.»

2. Que l'on demande à l'Office national du film de prendre les mesures nécessaires pour retrancher du film les allégations et les accusations non fondées ainsi que les insinuations faites à l'égard de l'intégrité de Billy Bishop; et

en plus, que le comité tienne compte de l'insouciance apparente des hauts fonctionnaires de l'Office national du

ments to the Senate Sub-committee on Veterans Affairs arising out of evidence before the Sub-committee,

And on the motion of the Honourable Senator Marshall, seconded by the Honourable Senator Le Moyne, that the inquiry be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology for study and report.

After debate, and—
The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

film à l'égard des engagements qu'ils ont faits lorsqu'ils ont témoigné devant le Sous-comité des affaires des anciens combattants,

Et sur la motion de l'honorable sénateur Marshall, appuyé par l'honorable sénateur Le Moyne, que l'interpellation soit déférée au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie pour étude et rapport.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extract from the Minutes of Proceedings of the Senate, Tuesday, February 9, 1988:

"With leave of the Senate,
The Honourable Senator Tremblay for the Honourable Senator Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Macquarrie:

THAT, notwithstanding its order of reference of 5th May, 1987, the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to continue the examination of the Final Report of the Special Committee of te House of Commons on Child Care, entitled: "Sharing the Responsibility";

THAT the Committee be further authorized to examine the Federal Response to the said Final Report in which is outlined the National Strategy on Child Care; and

THAT the Committee present its Report no later than June 30, 1988.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 9 février 1988:

«Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Tremblay, au nom de l'honorable sénateur Spivak, propose, appuyé par l'honorable sénateur Macquarrie:

QUE, nonobstant son ordre de renvoi du 5 mai 1987, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à poursuivre son étude du rapport final du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, intitulé: «Des obligations partagées»;

QU'il soit aussi autorisé à étudier la Réponse fédérale audit rapport final incluant la Stratégie nationale sur la garde des enfants; et

QUE le Comité présente son rapport au plus tard le 30 juin 1988.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat
Charles A. Lussier
Clerk of the Senate

Extract from the Minutes of proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, Tuesday, March 1st, 1988:

"The Honourable Senator Bonnell moved,—

THAT the Ad Hoc Subcommittee on Child Care become the Subcommittee on Child Care responsible for studying the proposed Research Plan; that the same senators be members of the Subcommittee, namely the Honourable Senators Gigantès, Marsden, Rousseau and Spivak; and that the Honourable Senators Spivak and Marsden continue as Chair and Deputy Chair respectively.

Extrait des procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du mardi 1er mars 1988:

«L'honorable sénateur Bonnell propose,—

QUE le Sous-comité ad hoc sur la gardre des enfants devienne le Sous-comité sur la garde des enfants, et qu'il soit responsable de l'étude du plan de recherche; que les mêmes sénateurs soient retenus comme membres du sous-comité, notamment les honorables sénateurs Gigantès, Marsden, Rousseau et Spivak; et que les honorables sénateurs Spivak et Marsden continuent d'occuper les postes de présidente et vice-présidente respectivement.

The question being put on the said motion, it was,—
Resolved in the affirmative."

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

Extract from the Minutes of Proceedings of the Senate, Tuesday, July 5, 1988:

"With leave of the Senate,

The Honourable Senator Bonnell moved, seconded by the Honourable Senator Spivak:

THAT, notwithstanding the Order of the Senate adopted on Tuesday, 9th February, 1988, the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, which was authorized to continue its examination of the Final Report of the Special Committee of the House of Commons on Child Care, entitled: "Sharing the Responsibility", be empowered to present its report no later than Friday, September 30, 1988.

The question being put on the motion, it was—
Resovled in the affirmative."

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 5 juillet 1988:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Bonnell propose, appuyé par l'honorable sénateur Spivak,

QUE, nonobstant l'ordre adopté par le Sénat le mardi 9 février 1988, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, autorisé à poursuivre son étude du rapport final du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, intitulé: «Des obligations partagées» soit habilité à présenter son rapport au plus tard le vendredi 30 septembre 1988.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extract from the Minutes of Proceedings of the Senate of Thursday, July 7, 1988:

"Pursuant to the Order of the Day, the Honourable Senator Rossiter moved, seconded by the Honourable Senator Cochrane, that the Bill C-111, An Act to amend the National Housing Act and the Canada Mortgage and Housing Corporation Act and to repeal certain enactments in consequence thereof, be read the second time.

After debate, and—
The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Rossiter moved, seconded by the Honourable Senator Cochrane, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du jeudi 7 juillet 1988:

«Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Rossiter propose, appuyé par l'honorable sénateur Cochrane, que le Projet de loi C-111, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement et abrogeant certaines disposition législatives connexes, soit lu la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Rossiter propose, appuyé par l'honorable sénateur Cochrane, que le projet de loi soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 14, 1988
(40)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 11:05 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Arthur Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bonnell, Gigantès, Marsden, Marshall, Spivak and Tremblay. (6)

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

On motion of the Honourable Senator Marshall, it was agreed,—

THAT the first item of this meeting's agenda be examined *in camera*.

The Committee proceeded to examine the first item on this meeting's agenda.

The Honourable Senator Marshall tabled the Report of the Subcommittee on Veterans Affairs and Senior Citizens concerning the Order of reference on the Report of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology entitled: "Production and Distribution of the National Film Board Production "The Kid Who Couldn't Miss", tabled in the Senate on April 15, 1986 and referred back to the Committee on June 30, 1987 with instructions to examine further page 20 (Recommendations) and to examine other aspects of that matter and to report thereon.

The Honourable Senator Marshall summarized the work of the Subcommittee and briefly explained how the Subcommittee arrived at the conclusions contained in its report.

The Honourable Senator Bonnell moved,—

THAT the Committee accept the report of the Subcommittee on Veterans Affairs and Senior Citizens and that it be tabled in the Senate by the Chairman of the Committee.

On motion of the Honourable Senator Bonnell, it was resolved,—

THAT the Committee congratulate the Honourable Senator Marshall and members of the Subcommittee on Veterans Affairs and Senior Citizens for the excellent work accomplished.

At 11:15 a.m. the Committee considered other matters.

TUESDAY, JUNE 28, 1988
(48)

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 11:10 a.m., *in camera*, the Chairman, the Honourable Senator Arthur Tremblay, presiding.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 14 JUIN 1988
(40)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 11 h 05, sous la présidence de l'honorable sénateur Arthur Tremblay, président.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, Gigantès, Marsden, Marshall, Spivak et Tremblay. (6)

Aussi présent: M. Grant Purves, agent de recherche au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Sur motion de l'honorable sénateur Marshall, il est convenu,—

QUE le premier article à l'ordre du jour de la présente séance soit étudié à huis clos.

Le Comité entreprend l'étude du premier article à l'ordre du jour.

L'honorable sénateur Marshall dépose le rapport du Sous-comité des affaires des anciens combattants et du troisième âge qui a rapport à l'ordre de renvoi sur le rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie intitulé: «Production et distribution du film de l'Office national du film intitulé: «The Kid Who Couldn't Miss», deposé au Sénat le 15 avril 1986 puis renvoyé au Comité le 30 juin 1987 avec instruction d'examiner la page 21 (Recommandations) et autres questions s'y rapportant, et d'en faire rapport.

L'honorable sénateur Marshall résume les travaux effectués par le Sous-comité et explique brièvement comment le Sous-comité en est arrivé aux conclusions dont il est fait mention dans le rapport.

L'honorable sénateur Bonnell propose,—

QUE le Comité adopte le rapport du Sous-comité sur les affaires des anciens combattants et du troisième âge et que le président du Comité le dépose au Sénat.

Sur motion de l'honorable sénateur Bonnell, il est résolu,—

QUE le Comité félicite l'honorable sénateur Marshall et les membres du Sous-comité des affaires des anciens combattants et du troisième âge de l'excellent travail qu'ils ont accompli.

À 11 h 15 le comité étudie d'autres questions.

LE MARDI 28 JUIN 1988
(48)

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 11 h 10 à huis clos, sous la présidence de l'honorable sénateur Arthur Tremblay, président.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bonnell, David, Doody, Hébert, Marsden, Marshall, Spivak and Tremblay. (8)

In attendance: Dr. Maureen Baker and Ms. Mildred Morton, Research Officers, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witness:

Mr. Raymond L. du Plessis, Q.C., Law Clerk and Parliamentary Counsel, the Senate of Canada.

On motion of the Honourable Senator Spivak, it was agreed,—

THAT this meeting be held *in camera.*

The Committee pursuant to its Order of Reference of the Senate dated June 14, 1988, resumed the examination of Bill C-51, An Act to prohibit the advertising and promotion and respecting the labelling and monitoring of tobacco products.

The witness made a statement and answered questions.

The Committee was informed by Mr. du Plessis that there were certain incorrect cross-references in the Bill as passed by the House of Commons, and he recommended that these editorial errors will have to be corrected in the parchment of the Bill by officials of both Houses before the Senate can give Third reading to the Bill.

Furthermore, the Bill will have to be reprinted to reflect these corrections.

The Honourable Senator Bonnell moved,—

THAT the Bill C-51 be reported without amendment.

The question being put on the said motion, it was,—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Marsden moved,—

THAT the Committee's Report also refer to the fact that typographical errors were made in the printing of Bill C-51 passed by the House of Commons, and that the said Report include a request that the Bill be reprinted to incorporate the text which was actually passed by the House of Commons.

The question being put on the said motion, it was,—
Resolved in the affirmative.

At 12:10 p.m. the Committee adjourned until Tuesday, July 12, 1988 at 11:00 a.m.

TUESDAY, JULY 12, 1988
(49)

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 11:10 a.m., the Deputy Chairman, the Honourable Senator M. Lorne Bonnell, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bonnell, Gigantès, Hébert, Marsden, Robertson and Spivak. (6)

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, David, Doody, Hébert, Marsden, Marshall, Spivak et Tremblay. (8)

Aussi présentes: Mme Maureen Baker, Md. Mildred Morton, agents de recherche au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoin:

M. Raymond L. du Plessis, c.r., légiste et conseiller parlementaire, le Sénat du Canada.

Sur motion de l'honorable sénateur Spivak, il est convenu,—

QUE la présente réunion soit tenue à huis clos.

Le Comité, conformément à son ordre de renvoi du Sénat du mardi 14 juin 1988, poursuit son étude du Projet de loi C-51, Loi interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle.

Le témoin fait une déclaration et répond aux questions.

M. du Plessis prévient le Comité que des erreurs se sont glissées dans certains renvois du projet de loi tel qu'adopté par la Chambre des communes et recommande que ces erreurs de rédaction dans le parchemin du projet de loi soient corrigées par les hauts fonctionnaires des deux Chambres avant que le Sénat ne donne la troisième lecture audit projet de loi.

De plus, il faudra faire une réimpression du projet de loi qui tiendrait compte de ces corrrections.

L'honorable sénateur Bonnell propose,—

QUE le Comité fasse rapport sur le Projet de loi C-51 sans amendement.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Marsden propose,—

QUE le rapport fasse mention du fait que des erreurs typographiques ont été faites lors de l'impression du Projet de loi C-51 adopté par la Chambre des communes, et que ledit rapport renferme une demande que le Projet de loi soit réimprimé de façon à ce qu'il reflète le texte effectivement adopté par la Chambre des communes.

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 12 h 10 le Comité ajourne ses travaux jusqu'à mardi le 12 juillet à 11 h 00.

LE MARDI 12 JUILLET 1988
(49)

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 11 h 10, sous la présidence de l'honorable sénateur M. Lorne Bonnell, vice-président.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, Gigantès, Hébert, Marsden, Robertson et Spivak. (6)

In attendance: Dr. Maureen Baker, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

The Committee proceeded to examine the Report of the Subcommittee on Child Care entitled: "Child Care".

After debate, the Honourable Senator Gigantès moved,—

THAT the Committee accept the Report of the Subcommittee on Child Care, entitled "Child Care"; that the Chairman present the said Report in the Senate today; and that the Chairman propose to the Senate that the Report be taken into consideration at the next sitting of the Senate. (This Report is printed in Issue No. 6 of the Subcommittee on Child Care.)

The question being put on the said motion, it was,—
Resolved in the affirmative.

The Committee, pursuant to the Order of Reference of the Senate of Thursday, July 8, 1988, proceeded to consider Bill C-111, An Act to amend the National Housing Act and the Canada Mortgage and Housing Corporation Act and to repeal certain enactments in consequence thereof.

After debate, the Honourable Senator Hébert moved,—

THAT the Chairman report Bill C-111 to the Senate without amendment.

The question being put on the said motion, it was,—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Gigantès informed the Committee that he regretfully, is resigning from the Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology effective today.

At 11:35 a.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Aussi présente: Mme Maureen Baker, agent de recherche au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Le Comité étudie le rapport du Sous-comité sur la garde des enfants intitulé: «Garde des enfants».

Après débat, l'honorable sénateur Gigantès propose,—

QUE le Comité adopte le rapport du Sous-comité sur la garde des enfants intitulé «Garde des enfants»; que le président dépose ledit rapport au Sénat aujourd'hui; et que le président propose au Sénat qu'il étudie le rapport à la prochaine séance du Sénat. (Pour le texte du rapport, voir le fascicule n° 6 du Sous-comité sur la garde des enfants.)

La question, mise aux voix, est adoptée.

Le Comité conformément à l'ordre de renvoi du Sénat du jeudi 8 juillet 1988 étudie le Projet de Loi C-111, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement et abrogeant certaines dispositions législatives connexes.

Après débat, l'honorable sénateur Hébert propose,—

QUE le président fasse rapport au Sénat sur le Projet de loi C-111 sans amendement.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Gigantès annonce au Comité qu'il démissionne, avec regret, dès aujourd'hui du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

À 11 h 35 le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité
Denis Bouffard
Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Tuesday, June 28, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

SIXTEENTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-51, An Act to prohibit the advertising and promotion and respecting the labelling and monitoring of tobacco products, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, June 14, 1988, examined the said Bill and has heard from officials of thirteen organizations who had asked to appear.

As a result of its study the Committee now proposes that the Bill C-51 be adopted without amendment.

Having found, however, that there were certain incorrect cross-refernces in the Bill as passed by the House of Commons, the Committee has asked that these editorial errors be corrected in the parchment of the Bill by officials of both Houses prior to its third reading in the Senate.

The Committee has also requested that arrangements be made with the House of Commons for the printing and distribution of a reprint of the Bill reflecting these corrections.

Respectfully submitted,

RAPPORTS DU COMITÉ

Le mardi 28 juin 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

SEIZIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-51, Loi interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 14 juin 1988, étudié ledit projet de loi et a entendu les témoignages de représentants de treize organismes qui avaient demandé de comparaître.

À la suite de son étude, le Comité propose l'adoption sans amendement du Projet de loi C-51.

Votre Comité, ayant constaté que des erreurs se sont glissées dans certains renvois du projet de loi tel qu'adopté par la Chambre des communes, a demandé que ces erreurs de rédaction soient corrigées dans le parchemin du projet de loi par les hauts fonctionnaires des deux Chambres avant sa troisième lecture au Sénat.

Le Comité a aussi demandé que des dispositions soient prises auprès de la Chambre des communes pour faire imprimer et distribuer une réimpression du projet de loi renfermant ces corrections.

Respectueusement soumis,

Le président

ARTHUR TREMBLAY

Chairman

TUESDAY, July 5, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

SEVENTEENTH REPORT

During study of the enquiry of the Honourable Senator Jack Marshall with respect to the National Film Board production, "The Kid Who Couldn't Miss," the Subcommittee on Veterans Affairs and Senior Citizens of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology received important new information about the relationship which existed between Air Marshal William Avery Bishop and his wartime mechanic, Walter "Freddie" Bourne as well as new information about the flight characteristics of the aircraft which Bishop flew during World War I.

Le MARDI 5 juillet 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, a l'honneur de présenter son

DIX-SEPTIÈME RAPPORT

Au cours de l'étude sur l'interpellation de l'honorable sénateur Jack Marshall concernant la production de l'Office national du film «The Kid Who Couldn't Miss», le Sous-comité des affaires des anciens combattants et du troisième âge du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a pris connaissance de nouvelles données sur les liens qui unissaient le maréchal de l'air William Avery Bishop et son mécanicien de guerre, Walter «Freddie» Bourne, de même que d'autres renseignements sur les caractéristiques de vol de l'appareil que pilotait Bishop pendant la Première Guerre mondiale.

In the early 1950s, Walter "Freddie" Bourne wrote a 20-page essay in the form of a letter to Wesley Rogers, son of his close friend Winnie Rogers. This letter gives some indication of Bourne's wide range of interests, for it includes comments on the history of the native peoples of North America, a description of England, its school system, labour laws, etc., and a brief but significant account of his activities during World War I. This latter section deals with the wartime career of Bishop and their continuing contacts thereafter. It is very clear that as late as the 1950s, Walter Bourne had no doubts or reservations about the integrity of Bishop's wartime record or his reputation as the "Deadliest Air Ace" of the world wars. The letter also illustrates the close relationship between pilot and mechanic - in the case of Bourne and Bishop, a relationship based on extraordinary trust, faith and respect, because the mechanic holds his pilot's life in his hands every day and every hour that the plane is in the air. This throws additional discredit on the filmmaker's use of the character of Walter "Freddie" Bourne to attack Bishop's integrity and reputation.

"The Kid Who Couldn't Miss" suggests that Bishop landed his aircraft, a Nieuport 17, removed the Lewis machine gun mounted on the upper wing and fired a number of rounds into its tail assembly, to fake his attack on a German airfield, for which he was awarded the Victoria Cross. R.W. Bradford, Associate Director of the National Aviation Museum of Canada wrote the Subcommittee to offer expert opinion on three things:

(1) technicalities of landing a Nieuport 17 and taking off again without assistance;

(2) the damage suffered by the aircraft as reported by his Flight Commander; and

(3) the question of the missing gun.

His conclusions are simple and straightforward. While it was easy to land a Nieuport unassisted, it was next to impossible to take off without assistance because without ground crew to restrain it, the airplane would either run away on its own or stand on its nose. Hence Bishop could not have simply landed, carefully shot up his plane, and then taken off again - he would have had to find an isolated landing field and then find assistance to help him take off - a highly improbable hypothesis. The damage to Bishop's plane, as reported by his superiors, could have been repaired "within a few hours." Thirdly, the Lewis gun could be removed and jettisoned in the air without much difficulty.

Mr. Bradford's opinions are authoritative, not speculative or remembered long after the event, because they can readily be confirmed. The National Aviation Museum has in its collection a Nieuport 17, equipped as Bishop's was 70 years ago. The museum's plane still flies in air shows and is repaired the same way as Bishop's would have been after his mission.

Au début des années 50, Walter «Freddie» Bourne a écrit un essai d'une vingtaine de pages, qui prend la forme d'une lettre adressée à Wesley Rogers, fils de son bon ami Winnie Rogers. Cette lettre donne une idée des intérêts diversifiés de Bourne, puisqu'elle renferme des commentaires sur l'histoire des peuples autochtones de l'Amérique du Nord, une description de l'Angleterre, de son système scolaire, de ses lois sur le travail, etc., de même qu'un compte rendu bref, mais instructif, des activités de Bourne pendant la Première Guerre mondiale. Cette partie traite de la carrière de Bishop pendant la guerre et des contacts que les deux hommes ont continué à entretenir par la suite. Il est tout à fait claire que, même au moment d'écrire cette lettre, Walter Bourne n'avait aucun doute ni aucune réserve sur la véracité des exploits de guerre de Bishop ou sur sa réputation de «pilote de l'air le plus audacieux» des deux guerres. La lettre témoigne également des liens étroits qui unissaient le pilote et son mécanicien - dans le cas de Bourne et de Bishop, cette relation se fondait sur une confiance, une foi et un respect extraordinaires, le mécanicien tenant la vie de son pilote entre ses mains chaque jour et chaque heure où l'appareil était en vol. Ce témoignage donne une raison de plus de douter de l'utilisation faite par le réalisateur du personnage de Walter «Freddie» Bourne pour remettre en question l'intégrité et la réputation de Bishop.

Le film «The Kid Who Couldn't Miss» laisse entendre que Bishop aurait posé son appareil, un Nieuport 17, démonté la mitrailleuse Lewis fixée sur l'aile supérieure et tiré un certain nombre de fois dans la queue de son aéronef pour faire croire qu'il avait attaqué un aérodrome allemand, ce qui devait plus tard lui mériter la Croix de Victoria. R.W. Bradford, directeur adjoint du Musée national de l'aviation du Canada, a écrit au Sous-comité pour donner son opinion de spécialiste sur trois points:

(1) les détails techniques concernant l'atterrissage d'un aéronef de ce genre et le redécollage sans aide;

(2) les dommages qu'aurait subis l'aéronef d'après son commandant de vol; et

(3) la disparition de l'arme à feu.

Ses conclusions sont simples et sans détour. S'il est facile de poser un Nieuport sand aide, il est pratiquement impossible de la faire décoller de la même façon puisque, sans personnel au sol pour le retenir, l'appareil risque de s'emballer ou de se retrouver sur le nez. Donc, Bishop n'a tout simplement pas pu poser son appareil, le cribler tranquillement de balles et redécoller ensuite: pour faire cela, il lui aurait fallu trouver un terrain d'atterrissage isolé et ensuite chercher quelqu'un pour l'aider à décoller - hypothèse tout à fait fantaisiste. Les dommages causés à l'appareil de Bishop, comme l'ont indiqué ses supérieurs, pouvaient être réparés «en quelques heures». Enfin, la mitrailleuse Lewis pouvait être démontée et jetée par-dessus bord sans grande difficulté.

L'avis exprimé par M. Bradford est formel; il n'est pas le fruit de spéculations ou de souvenirs datant déjà de nombreuses années, puisqu'il est facile d'en obtenir une confirmation. Le Musée national de l'aviation a, dans sa collection, un Nieuport 17 équipé comme l'était celui de Bishop il y a 70 ans. L'appareil en question vole toujours à l'occasion de spectacles aériens, et il est réparé de la même façon que celui de Bishop l'a été après sa mission.

An extract from Bourne's essay and the text of Mr. Bradford's letter are reprinted as appendices to this Report, as are letters to the Subcommittee and the Prime Minister from Walter Bourne's daughter. While this information, if it had been available at the time, would not have changed the general tenor of our first Report to the Senate, it would have reinforced its conclusions and the desire of your Committee to see a more forthright disclaimer attached to "The Kid Who Couldn't Miss" than the one adopted by the National Film Board:

THE FILM YOU ARE ABOUT TO SEE IS A DOCU-DRAMA.

IT IS A PERSPECTIVE ON THE NATURE OF HEROISM AND THE LEGEND OF BILLY BISHOP.

IT CONTAINS BOTH ACTUAL DOCUMENTARY FOOTAGE AND DRAMATIZED SEGMENTS.

An acceptable compromise on the wording of a new disclaimer was agreed upon and the conclusion to the study of Senator Marshall's enquiry was embodied in an exchange of letters. In these letters it was agreed that the disclaimer would be worded as follows:

> This film is a docu-drama and combines elements of both reality and fiction. It does not pretend to be a biography of Billy Bishop. Certain characters have been used to express certain doubts and reservations about Bishop's exploits. There is no evidence that these were shared by the actual characters.

The National Film Board assured the Subcommittee that this disclaimer would be placed at the beginning of the film immediately after the National Film Board logo and that Col A J Bauer would be called upon as a consultant during production filming of the new film.

Your Committee is also pleased to report that the director of the new film on the life and career of Billy Bishop has expressed an interest in meeting with members of the Subcommittee.

Respectfully submitted,

Des extraits de l'essai de Bourne et de la lettre de M. Bradford son reproduits en annexe au présent rapport, tout comme les lettres adressées au Sous-comité et au Premier ministre par la fille de Walter Bourne. Ces renseignements, si nous en avions eu connaissance à l'époque, n'auraient rien changé à la teneur générale de notre premier rapport au Sénat, mais ils n'en confirment pas moins nos conclusions et justifient votre Comité de demander que le film «The Kid Who Couldn't Miss» soit précédé d'une rectification plus directe que celle adoptée par l'Office national du film:

LE FILM QUE VOUS ALLEZ VOIR EST UN DOCU-DRAME.

IL REPRÉSENTE UN POINT DE VUE SUR LA NATURE DE L'HÉROÏSME ET SUR LA LÉGENDE DE BILLY BISHOP.

IL RENFERME À LA FOIS DES EXTRAITS DE FILMS D'ARCHIVES ET DES SCÈNES FICTIVES.

On en est finalement arrivé à un compromis acceptable sur la formulation d'une nouvelle rectification, donnant ainsi suite aux recommandations de l'étude sur l'interpellation du sénateur Marshall. Par lettre, on a convenu de formuler la rectification en question de la façon suivante:

> Ce film est un docu-drame qui allie réalité et fiction. Il ne se veut pas une biographie de Billy Bishop. On y attribue à certains personnages des doutes et des réserves au sujet des exploits de Bishop, mais rien ne prouve que ces personnages aient effectivement partagé ces opinions.

L'Office national du film a indiqué au Sous-comité que cette rectification allait figurer au début du film, immédiatement après le logo de l'Office national du film. Il a par ailleurs confirmé que le colonel A.J. Bauer allait jouer le rôle de consultant au cours du tournage du nouveau film.

Votre Comité est également heureux de signaler que le réalisateur du nouveau film sur la vie et la carrière de Billy Bishop a exprimé le désir de rencontrer les membres du Sous-comité.

Respectueusement soumis,

Le président

ARTHUR TREMBLAY
Chairman

APPENDIX "A"

18, Bennett Road
Sutton Coldfield, West Midland
England

January 10th, 1988

The Honourable Jack Marshall, C.D.
Room 804-VB
Senate of Canada
Ottawa

Dear Sir,

Enclosed you will find a copy of the letter I have sent to your Prime Minister explaining my interest in the debate at present centred around the

ANNEXE «A»

18, Bennett Road
Sutton Coldfield, West Midland
Angleterre

Le 10 janvier 1988

L'honorable Jack Marshall
Pièce 804, Edifice Victoria
Le Sénat du Canada
Ottawa

Monsieur le Sénateur,

Vous trouverez joint en annexe copie de la lettre que j'ai envoyée au Premier ministre de votre pays pour expliquer l'intérêt que je porte au débat

film "The Kid Who Couldn't Miss". I have read with interest the reports sent to me by Mr. Wesley Rogers, of your part in the Senate Debates of October 27th, 28th and November 5th but admit to being rather puzzled on two points.

In his own account of the single-handed attack on an enemy airfield in the early hours of June 2nd, written in his book "Winged Warfare" Billy Bishop says he did not know where the airfield he attacked was, as the one he had set out to attack had been deserted and he came upon this one by chance. If the film company have stated that the attack took place at Estournel does this mean that the records show an airfield there being attacked at that time in the way Billy Bishop describes?

Secondly, in his own account, no mention is made of gun being ditched before arriving back at base. Of the plane he writes "Everywhere it was shot about, bullet-holes being in almost every part of it, although none, luckily, within two feet of where I sat. Parts of the machine were so badly damaged as to take a lot of repairing; but I used the same patched planes in the machine for some time afterwards, and always felt great affection for it for pulling me through such a successful enterprise". Surely he would not damage his own plane to this extent and then risk flying it home, and, could he risk writing an untrue account so publicly while his contempories were alive to challenge his report?

He also continued "I personally congratulated the man (my father) who had charge of my gun, suddenly realising that if it had jammed at a critical moment what a tight corner I would have been in" I find it strange that no mention was made here of ditching the gun.

I am in no position to judge Billy Bishop but I know my father was an intelligent man, a man of integrity. He thought most highly of him until his death and it would have broken his heart to think that his character could be used to utter such defamatory remarks. I would be grateful if you could have this slur on his memory removed.

Yours sincerely,

(Mrs.) L. Foster

18, Bennett Road
Sutton Coldfield, West Midland
England, B74 4TJ

January 9th, 1988

Prime Minister
Brian Mulroney

Dear Sir,

I have received from Mr. Wesley Rogers of Thunder Bay, Ontario, copies of part of the script for the National Film Board of Canada film entitled:

que suscite actuellement le film «The Kid Who Couldn't Miss». J'ai lu avec intérêt vos interventions dans les débats du Sénat des 27 et 28 octobre et du 5 novembre derniers, que M. Wesley Rogers m'a envoyé, mais j'avoue que deux questions me laissent assez perplexe.

En effet, dans son ouvrage intitulé *Winged Warfare* Billy Bishop raconte son raid derrière les lignes ennemies tôt le matin du 2 juin et dit qu'il ne sait pas où se trouvait la base qu'il a attaquée parce qu'il l'a trouvée par hazard, celle qu'il visait ayant été désertée. Si le producteur du film a indiqué que le raid avait eu lieu à Estournel, est-ce à dire que les registres indiquent qu'une base à cet endroit a été attaquée à cette époque de la façon dont la décrit Billy Bishop?

Ensuite, dans son récit, il ne précise nulle part qu'il s'est débarrassé de son arme avant de rentrer à sa base. Il écrit au sujet de l'avion qu'il avait été mitraillé presque partout, sauf, par chance, dans un rayon de deux pieds de la cabine où il se trouvait. L'appareil était tellement endommagé qu'il exigeait beaucoup de réparations, mais il a utilisé le même pendant quelque temps par la suite et lui a toujours été reconnaissant de lui avoir fait réussir cette mission. Il est certain qu'il n'aurait pas endommagé lui-même son propre avion au point de risquer de ne pouvoir revenir à sa base et aurait-il osé rendre public un récit aussi inexact du vivant de ses contemporains qui pouvaient le contester?

Bishop poursuit en écrivant qu'il avait remercié son père pour le soin avec lequel il avait entretenu son arme, ayant pris soudain conscience que si elle avait fait défaut à un moment critique, il se serait trouvé dans une situation bien précaire. Je trouve étrange qu'il n'ait indiqué nulle part qu'il s'en était débarrassé.

Je ne suis pas du tout en mesure de porter de jugement sur Billy Bishop, mais je sais que mon père était un homme intelligent et intègre. Il a eu beaucoup d'estime pour lui jusqu'à sa mort et il aurait été très peiné d'apprendre qu'on avait fait tenir à celui qui le personnifiait des propos aussi diffamants. J'aimerais bien que vous puissiez réparer l'affront porté contre lui.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Sénateur, l'expression de mes sentiments distingués.

Mme L. Foster.

18, Bennett Road
Sutton Coldfield, West Midland
Angleterre, B74 4TJ

Le 9 janvier 1988

Brian Mulroney
Premier ministre

Monsieur le premier ministre,

M. Wesley Rogers, de Thunder Bay, en Ontario, m'a envoyé copie d'une partie du scénario du film produit par l'Office national du film et

"The Kid Who Couldn't Miss". Also in the same package were copies of speeches concerning this film, made by the Honourable Senator Jack Marshall C.D. in the Senate on October 27th, 28th and November 5th.

My father, "Freddie" Bourne was Billy Bishop's mechanic during the First World War. This fact never ceased to fill him with pride and I still have in my possession a telegram and a letter sent to my father in 1930 and 1942 from Mr. Bishop which he treasured until his death in 1956. He maintained contact with the Bishop family and was delighted just before he died, to hear that he would be portrayed in a film to be made about his hero. That film was never made as Billy Bishop died a few months later.

I appreciate the efforts being made by many Canadians to remove this slur that has been cast upon one of your war heroes and I will willingly assist in any way possible but I would also like to make another point.

My father was an intelligent, articulate man who fought for his country in two World Wars and lost both his legs. This film portrays him in an entirely different way and makes him utter remarks contrary to anything he would ever express. This is a terrible desecration of my father's memory and on behalf of the Canadian people I trust you will do everything in you power to see that this wrong is righted.

Yours sincerely

(Mrs.) L. Foster.

APPENDIX "B"

National Museums of Canada
National Museum of Science and Technology
National Aviation Museum

15 October 1987

Dear Senator Marshall,

I am taking the liberty of writing to you to express my thoughts regarding the significant factors that may not have been fully explored in the controversy surrounding the NFB film "The Kid Who Couldn't Miss".

My main concern is regarding the film's suggestion that Billy Bishop landed his Nieuport 17, removed the Lewis machine gun mounted on the upper wing and fired a number of rounds into the tail assembly of his aircraft. It seems to be suggested that he then threw the gun away and took off again. I would like to comment on three things:

1) Technicalities of landing this type of aircraft and taking off again without assistance;

intitulé «The Kid Who Couldn't Miss». Il y a aussi joint copie des interventions faites à ce sujet par l'honorable sénateur Jack Marschall, C.D., au Sénat, les 27 et 28 octobre et le 5 novembre derniers.

Mon père «Freddie» Bourne, était le mécanicien de Billy Bishop durant la Première Guerre mondiale. Il s'en est toujours enorgueilli et j'ai encore en ma possession un télégramme et une lettre envoyés, en 1930 et en 1942, par M. Bishop à mon père qui les a conservés précieusement jusqu'à sa mort en 1956. Il avait gardé contact avec la famille Bishop et a été très heureux d'apprendre, juste avant sa mort, qu'il serait représenté dans un film portant sur son héros. Ce film n'a jamais été réalisé car Billy Bishop est mort quelques mois plus tard.

Je suis sensible aux efforts que déploient beaucoup de Canadiens pour réparer l'affront porté contre un de vos héros de guerre et je suis prête à les aider autant que je peux, mais j'aimerais vous exprimer mon sentiment à ce sujet.

Homme intelligent qui savait s'exprimer avec aisance, mon père s'est battu pour son pays durant les deux guerres mondiales et il y a laissé ses deux jambes. Le film lui attribue une personnalité tout à fait différente de la sienne et lui prête un discours qu'il n'aurait jamais tenu. Il ternit énormément le souvenir de mon père et, au nom du peuple canadien, j'espère que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour faire corriger cette erreur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

(Mme) L. Foster

ANNEXE «B»

Musées nationaux du Canada
Musée national des sciences et de la technologie
Musée national de l'aviation

15 octobre 1987

Monsieur le Sénateur,

Je me permets de vous écrire pour vous faire part des mes idées sur les importants facteurs que l'on n'a peut-être pas pris en considération dans la discussion qui a entouré le film controversé de l'Office national du film intitulé: «The Kid Who Couldn't Miss».

Ma principale inquiétude vient du fait que le film laisse croire que Billy Bishop aurait fait atterrir son Nieuport 17, démonté la mitrailleuse Lewis fixée sur l'aile supérieure et tiré un certain nombre de fois dans la queue de son aéronef. Le film nous porte aussi à croire qu'il se serait débarrassé de son arme et aurait redécollé. J'aimerais faire des commentaires sur trois points:

1) les détails techniques concernant l'atterrissage d'un aéronef de ce genre et le redécollage sans aide;

2) the damage suffered by the aircraft as reported by his Flight Commander; and

3) the question of the missing gun.

On the first point, we in the National Aviation Museum have an advantage in commenting on this important matter for we have flown our Nieuport 17 at large numbers of major air shows in Canada over a period of 15 years. The aircraft has an original 110/120 H.P. rotary engine as did Bishop's aircraft and has no braking system as is common with most WWI fighters. To begin with, Bishop or any other competent pilot could land the Nieuport 17 on reasonable ground conditions and very quickly bring it to halt simply by depressing the "blip" switch on the control column (which cuts the electrical circuit to the Spark plugs, thereby reducing engine speed and thrust) while keeping the control column fully back after a full-stall landing which causes the tail skid (designed for stopping) to be held on the ground. He would have no difficulty then holding it there by judicious intermittent use of the "blip" switch (if he held it down continuously, the engine would stop).

Now, let's look at the real problem. The 110/120 horsepower Le Rhone rotary has the characteristics of all early rotary engines, - they have a high idling speed in proportion to the full power r.p.m. They simply do not "tick over" as a radial or in-line engine would do - in fact, with their fixed-pitch wooden propeller, they idle at about 45% full engine speed (500 r.p.m. as against 1150 r.p.m. for take-off at full power, - this compared with the average modern light aircraft with brakes having an idling speed 600-650 r.p.m. against approx. 2700 r.p.m. at full take-off power!). The blip switch of a rotary engined aircraft is the only means of further reducing the engine speed and, subsequently, power and propeller thrust. But, if the pilot of a rotary engined fighter lands and there is no one to assist him while he gets out of the aircraft, what does he do?

a) does he shut down the engine (by holding the blip switch down until it stops) and hope that he can start it at the last setting? If so, he must bear in mind that if it should start again, there would be a sudden surge of 45% full power while he frantically tries to run around the wing tip and get into the cockpit before the machine jumps makeshift wheel chocks (tree branches, etc.) and gets away or flips over on its nose;

b) does he leave the engine running and attempt to tie the stick back as far as it will go in the hopes of keeping the tail skid firmly on the ground at 45% power, - get out of the aircraft and hope that, relieved of his weight, the aircraft does no roll ahead and probably stand on its nose breaking the propeller. (Remember, if it starts to move ahead, there is a good chance that the tail will rise and a nose-over or runaway aircraft in rough ground is quite likely.) The whole idea of a pilot attempting to carry out this kind of exercise is, to me, ridiculous.

2) les dommages qu'aurait subis l'aéronef d'après son commandant de vol; et

3) la disparition de l'arme à feu.

En ce qui concerne le premier point, nous, du Musée national de l'aviation, nous sommes dans une position avantageuse pour faire des remarques sur cet important aspect, parce que nous avons piloté notre Nieuport 17 à de très nombreux spectacles aériens majeurs au Canada depuis une quinzaine d'années. L'aéronef possède un engin rotatif original 110/120 cv, comme celui de Bishop, et n'est muni d'aucun système de freinage, comme la plupart des avions de combat de la Première Guerre mondiale. Pour commencer, Bishop, ou tout autre pilote compétent, aurait pu faire atterrir le Nieuport 17 sur un terrain en raisonnablement bon état et l'arrêter très rapidement en pressant sur le contact au manche (coupant ainsi l'alimentation électrique des bougies d'allumage, ce qui réduit la vitesse et la poussée du moteur), tout en tirant le manche complètement vers l'arrière après un atterrissage tout moteur éteint, qui a pour effet de maintenir à terre la béquille de queue (conçue pour l'arrêt). Il n'aurait eu aucune difficulté à maintenir son appareil en place en utilisant l'interrupteur de façon judicieuse et intermittente (s'il l'avait maintenu pressé, le moteur se serait arrêté).

Considérons maintenant le véritable problème. Le moteur rotatif Le Rhone de 110/120 cv a les mêmes caractéristiques que tous les premiers moteurs rotatifs - leur vitesse de rotation au ralenti est élevée comparativement aux tr/mn du plein régime. Ils tournent toujours assez vite, contrairement à un moteur en étoile ou en ligne; en fait, avec leur hélice de bois à pas fixe, ses moteurs tournent à 45 p. 100 du plein régime (500 tr/mn comparativement à 1150 tr/mn pour le décollage à pleine vitesse - alors que les moteurs d'aéronefs moyens légers munis de frein tournent aujourd'hui à 600-650 tr/mn au ralenti et à environ 2700 tr/mn à plein régime pour le décollage!). Le contact sur le manche d'un aéronef à moteur rotatif est le seul dispositif qui permette de réduire davantage la vitesse du moteur et donc la puissance et la poussée de l'hélice. Mais que fait le pilote d'un avion de combat à engin rotatif qui atterrit et qui n'a personne pour l'aider à tenir l'avion pendant qu'il en sort?

a) Coupe-t-il le moteur (en pressant le contact jusqu'à l'arrêt complet) en espérant pouvoir le repartir au dernier cran? Dans ce cas, il ne doit pas oublier que si le moteur est relancé, il tournera d'un coup à 45 p. 100 de sa vitesse maximale, tandis que lui, le pilote, cherche frénétiquement à contourner l'aile pour remonter dans le cockpit avant que l'appareil ne saute par-dessus les cales de fortune (branches d'arbres,etc.) et ne s'éloigne ou pique du nez?

b) Ou bien laisse-t-il le moteur en marche en tentant de ramener le manche le plus loin vers l'arrière dans l'espoir de maintenir fermement la béquille de queue par terre pendant que le moteur tourne à 45 p. 100 de sa puissance, et sort-il de l'appareil en espérant que, allégé, celui-ci restera stationnaire et ne se mettra pas sur son nez, cassant ainsi l'hélice. (Il ne faut pas oublier que si l'appareil commence à avancer, il y a de bonnes chances que la queue se lève et que l'avion capote ou s'emballe, surtout sur terrain raboteux). A mon avis, il est ridicule qu'un pilote essaie de s'en sortir de cette façon.

One final comment on this point is that it was not uncommon for pilots to land an aircraft on suitable ground during WWI, particularly, if they wanted to land near an enemy aircraft they had forced down. However, because the downed aircraft would attract attention of military people on the ground, as is proven by the photographs of the time, then there would be plenty of assistance in restarting the engine and restraining the aircraft until the pilot was ready to take off.

There is no question that Hollywood stunt pilots would find a way to do it alone (taxi the aircraft up an incline), but we are talking about the reality of uncertain terrain in war time conditions.

On the second point, the damage to Billy Bishop's aircraft was, as you may know, revealed in a report dated June 30, 1917 made to the Headquarters of 13th Wing by Captain Grid Caldwell, his Flight Commander which clearly states "damage done: 17 bullet holes, trailing edge of lower plane shot away in two bays". It does not indicate whether it was the port or starboard lower plane. The fabric just ahead of the trailing edge undoubtedly began to shred after a concentrated burst and, subsequently, began to peel back to the trailing edge of the wing.

There have been suggestions by people who lack knowledge about such things that if the aircraft had been shot up to that extent in the morning, then it could not have been flown by Bishop later that day. This is a totally false statement. Had our own Nieuport 17 suffered such damage, we could have it in the air again within a few hours due to the extremely rapid drying "dope" used to attach the fabric patches. The technique we would use would be the same as in WWI. The mechanics of the time were used to this kind of problem, which highlights one of the advantages of a fabric covered aircraft.

On the third point, I am intrigued by the suggestion that any pilot would fire a machine gun into the relatively fragile structure of a WWI aircraft before flying it again. Given that the structure of the Nieuport 17 was basically a fabric-covered, wooden, wire-braced frame (with the tail assembly and ailerons having a light steel tube perimeter), - can you imagine anyone doing that? The chance of severing some vital member is quite real. If he did that, his next take-off would be his last. On the question of the missing Lewis machine gun, there are several possibilities. The Lewis machine gun on the Nieuport 17 can be swung down into a muzzle-high position by the pilot by the simple action of pulling a cable release to the front lock and pulling the butt downward to put it in a position for the removal of the empty cartridge drum and replacing it with a full drum. It is possible that Bishop found that the gun may have jammed in that position interfering with his vision and, at the same time, being in a useless position causing nothing but aerodynamic drag. It would be a simple matter to loosen the thumb screw on the main clamp, unscrew the Bowden cable and throw the gun overboard. One other strong possibility is that the gun became dislodged and twisted off its mount during the gyrations of aerial combat. I understand that this

Permettez-moi d'ajouter ici qu'il n'était pas rare que des pilotes réussissent à faire atterrir leur appareil sur un terrain convenable durant la Première Guerre mondiale, surtout s'ils voulaient atterrir près d'un avion ennemi qu'ils avaient forcé à terre. Toutefois, étant donné que l'avion ainsi descendu aurait attiré l'attention des militaires à terre, comme le prouvent les photographies de l'époque, le pilote aurait eu toute l'aide nécessaire pour relancer le moteur et retenir l'avion jusqu'à ce qu'il soit lui-même prêt à repartir.

Il ne fait aucun doute que les pilotes cascadeurs d'Hollywood auraient trouvé un moyen de se débrouiller seuls (en faisant remonter la pente à l'aéronef) mais, en temps de guerre, les conditions du terrain étaient incertaines.

Quant au deuxième point, les dommages qu'avait subis l'aéronef de Billy Bishop, ceux-ci comme vous le savez, été décrits dans un rapport du 30 juin 1917 déposé au quartier général du 13e Groupe, par le capitaine Grid Caldwell, son commandant de vol. Ce rapport indique clairement: «Dommages subis: 17 trous de balles, le bord de fuite du plan inférieur de l'avion a été rogné jusqu'au bâti» entre deux nervures. On n'indique cependant pas s'il s'agissait du plan inférieur babord ou tribord. La toile juste au-dessus du bord de fuite a sans aucun doute commencé à se déchirer sous le choc d'une explosion pour être ensuite arrachée jusqu'au bord de la fuite de l'aile.

Certaines personnes n'ayant pas les connaissances voulues ont prétendu que si l'avion avait été endommagé à ce point en matinée, Bishop n'aurait pu s'en servir plus tard le même jour. Cela est complètement faux. Si notre propre Nieuport 17 avait subi autant de dommages, nous aurions pu le faire décoller quelques heures plus tard grâce à l'enduit imperméable à séchage extrêmement rapide utilisé pour fixer les pièces de toile. Cette technique était déjà utilisée durant la Première Guerre mondiale. Les mécaniciens de l'époque étaient habitués à ce genre de problème, ce qui fait ressortir un des avantages de la structure entoilée.

Enfin, je trouve curieux qu'on puisse donner à penser qu'un pilote aurait fait feu avec une mitrailleuse sur la structure relativement fragile d'un aéronef de la Première Guerre mondiale avant de la remettre en vol. Etant donné que la structure du Nieuport 17 était fondamentalement une structure en bois haubané par des fils d'acier et entoilée (les empennages et les ailerons étant un peu plus renforcés à l'aide d'un tube en acier) pouvez-vous imaginer un pilote agissant ainsi? Il risquerait fort de couper un membre vital. S'il avait agi ainsi, son prochain envol aurait été le dernier. Quant à la mitrailleuse Lewis qui avait disparu, plusieurs possibilités se présentent. La mitrailleuse Lewis installée sur le Nieuport 17 peut être ramenée dans une position verticale par le pilote qui n'a qu'à tirer sur le câble de verrouillage et ramener la culasse vers le bas de manière à pouvoir en retirer le chargeur vide pour le remwwplacer par un chargeur plein. Il est possible que Bishop ait constaté que la mitrailleuse était bloquée dans cette position, l'empêchant de bien voir et, en même temps, qu'elle faisait qu'augmenter la traînée. Il aurait pu simplement desserrer la vis ailée de la bride de serrage principale, dévisser le Bowden et jeter la mitrailleuse par-dessus bord. Il est également

would not have been the first time that this would have occurred.

I do hope the foregoing might be of some interest and value in your deliberations.

R.W. Bradford,
Associate Director
National Aviation Museum

possible que la mitrailleuse se soit délogée d'elle-même et dévissée de sa monture au cours des manoeuvres d'un combat aérien. Cela n'aurait pas été la première fois.

J'espère que ces observations sauront vous intéresser et qu'elles vous serviront dans vos délibérations.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, mes salutations distinguées.

Le directeur adjoint,
Musée national de l'aviation

R.W. Bradword

APPENDIX "C"

EXERPT FROM ESSAY / LETTER FROM WALTER "FREDDIE" TO WESLEY ROGERS - APPROXIMATELY 1952

Note: Freddie Bourne is the name of Bishop's Air Mechanic in 60 Squadron, RFC. He is referred to as Walter Bourne in a book by W. Arthur Bishop The Courage of the Early Morning, and also as Walter Bourne in the stage play Billy Bishop Goes to War and in the NFB production The Kid Who Couldn't Miss. Bourne's full name was Frederick William Charles Bourne. He was buried on 9 March 1978 in St. John's Cemetery, Margate, Kent, England. The excerpt that follows was part of a 20-page essay on Bourne's memories of Bishop, description of England's school system, labour laws, etc. The essay was sent to Wesley Rogers, son of Freddie Bourne's friend, Winnie Rogers, now (1987) 88 years of age and a resident of Thunder Bay, Ontario.

"... In the first World War I was shot down just behind Arras. I was then a machine gunner. I was wounded in my left hand so in the end was grounded as two of my fingers were bent. I became a Mechanic. As your Mum remembers I was apprenticed as a Motor Engineer. I became Mechanic to Air Marshall (sic) William Avery Bishop V.C., D.S.O. & Bar, M.C., D.F.C., Chevalier of Legion of Honour, Croix de Guerre & Palm (Bar and Palm means twice). They called him the Deadliest air Ace and (he) was a Canadian. He got his machines down or my machines of kites as we call them today. 72 kites and 23 (sic) Ballons. He thought the world of me and would never leave for a scrap if I was not there to see him off. I was the only one to service his engine, and no one was allowed to touch his guns only me. I had to be his armourer. His words always to me before he went into the Mess Don't forget Bourne None of that God Damn Bloody!!! Yank Ammo in my drums. (Promise.) I used to fit every round of ammo into the breach (sic) of the Lewis before putting them into the drums. That was to make sure that no cartridge case stuck and caused a jamm (sic). He came over here in the last war and broadcast with Churchill, photo enclosed, (let me have it back). He wrote one or two letters to me whilst here

ANNEXE «C»

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE WALTER «FREDDIE» BOURNE À WESTLEY ROGERS - VERS 1952

Note: Freddie Bourne était le mécanicien de Bishop à la 60e section, RFC. Il est appelé Walter Bourne dans un ouvrage de W. Arthur Bishop The Courage of the Early Morning, dans la pièce Billy Bishop Goes to War et dans le film de l'ONF The Kid Who Couldn't Miss. Son vrai nom était Frederick William Charles Bourne. Il a été inhumé le 9 mars 1978 au cimetière St. John, à Margate dans le Kent, en Angleterre. Le passage qui suit est extrait d'un récit de 20 pages relatant des souvenirs de Bourne sur Bishop, une description du système scolaire anglais, des lois ouvrières, etc. Il avait été envoyé à Wesley Rogers, fils de Winnie Rogers, amie de Freddie Bourne, âgée aujourd'hui (1987) de 88 ans et résidant à Thunder Bay, en Ontario.

«... Au cours de la Première Grande Guerre, j'ai été descendu juste derrière Arras. J'étais alors mitrailleur aérien. Comme j'avais été blessé à la main gauche -- j'avais deux doigts de tordus -- on m'a classé parmi les rampants et je suis devenu mécanicien. Comme votre mère s'en rappelle, j'avais été apprenti mécanicien. On m'a nommé mécanicien du maréchal de l'air, William Avery Bishop, V.C., D.S.O. avec Barrette, M.C., D.F.C., Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre avec palme (barette et palme signifient décoré deux fois). On disait qu'il était l'as des combats aériens et c'était un des nôtres. C'était un type qui ne ratait pas son coup, ayant réussi à descendre 72 avions et 23 ballons. Il ne pouvait se passer de moi et n'aurait jamais décollé si je n'avais pas été là pour le voir partir. Il n'y avait que moi qu'il autorisait à entretenir son moteur et personne d'autre ne pouvait toucher à ses mitrailleuses. J'étais aussi son armurier. Avant de se rendre au mess, il me disait toujours: «N'oublie pas Bourne, pas une de ces maudites cartouches américaines dans mes chargeurs.» (Promesse). Je prenais la précaution d'insérer chaque cartouche dans la chambre de la Lewis avant de la glisser dans le tambour-chargeur. Je voulais ainsi m'assurer

which I have still got. In the last war he was Air Marshall in Charge of Recruiting for the Canadian Air Force. When he first came to me he was a Captain from the Calgary (sic) Cavalry and left me for England as a Colonel. He tried to get me back to England with him but was not lucky. He is the mightiest Pilot living today. There has been no one to touch his score not even in the last war. Believe me he was a game fighter. In 1930 I received a 72 worded telegram from him as he was in England. He wanted me to go and see him. I went up to see him and he introduced me to his wife. He wanted me to go out to Canada with him and service his Moth and then drive his Bently (sic) from one City both in Canada and the U.S.A. to another. He was on a lecture tour. It would not promise until I had seen my wife, but she would not go (& I think your mother will know the reason why). So I had expenses paid. That was a lot of money in those days. Twelve months afterwards my wife and I were parted for over 20 years. Still that was my luck in life, or as one says the fates against me. Perhaps you could do something for me Wesley. Do you think it would be possible to find out his address. I think it could be found out through the Veterans. He is well known in Canada as Canada's Biggest Air Ace of the First War and was Air Marshall in the FCAF in the last. I would sure love to drop him a line he is only 12 months older than I 58 years. He does not know that I lost my legs. Well Wes enough of this. I will carry on with another subject ..."

qu'aucun étui défectueux ne resterait coincé dans la Chambre. Il est venu ici pendant la dernière guerre et a parlé à la radio avec Churchill, (photo ci-jointe que je voudrais ravoir). Il m'a écrit une ou deux foix pendant son séjour ici et j'ai conservé ses lettres. Il a été nommé maréchal de l'air chargé du recrutement pour le Corps d'aviation canadien. Quand je l'ai rencontré la première fois, il était capitaine du Régiment de cavalerie de Calgary et est parti ensuite pour l'Angleterre avec le grade de colonel. Il voulait me faire venir là-bas mais n'a pas réussi. C'est le pilote le plus fameux encore vivant. Personne n'a réussi à l'égaler, pas même pendant la dernière guerre. Croyez-moi, c'était tout un bagarreur. En 1930, alors qu'il était en Angleterre, il m'a envoyé un télégramme de 72 mots. Il me demandait d'aller le voir. J'y suis donc allé et il m'a présenté sa femme. Il voulait m'amener au Canada avec lui pour entretenir son Moth et conduire sa Bentley parce qu'il donnait des conférences dans des villes au Canada et aux États-Unis. Je ne pouvais rien promettre avant d'en avoir parlé à ma femme qui n'a pas voulu (je pense que votre mère en connaît la raison). C'est ainsi que j'ai refuser un emploi qui m'aurait lancé: 200$ par mois, toutes dépenses payées. C'était beaucoup d'argent à l'époque. Douze mois plus tard ma femme et moi, nous nous sommes séparés pour plus de 20 ans. J'ai toujours été aussi «chanceux» dans la vie et comme on dit parfois, le destin était contre moi. Peut-être que vous pouvez faire quelque chose pour moi, Wesley. Croyez-vous qu'il serait possible de trouver son adresse? Je pense que l'on pourrait la demander aux Anciens combattants. Au Canada, il est bien connu comme le plus grand as aérien de la première Guerre et il a été maréchal de l'air dans l'ARC au cours de la dernière guerre. J'aimerais bien pouvoir lui écrire quelques lignes. Il n'a que 12 mois de plus que moi à 58 ans. Il ignore que j'ai perdu les deux jambes. Ne parlons pas de cela Wes, et passons à autre chose... »

Tuesday, July 12, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

EIGHTEENTH REPORT

Your Committee, which was authorized on May 5, 1987 and February 9, 1988 to examine and report upon the Final Report of the Special Committee of the House of Commons on Child Care entitled: "Sharing the Responsabilities" and to examine the Federal response to the said Final Report in which is outlined the National Strategy on Child Care, has proceeded to these inquiries and now presents its report entitled: "Child Care".

Respectfully submitted,

Le vice-président

M. LORNE BONNELL

Deputy Chairman

(For copy of the Report see Issue No. 6 the Subcommittee on Child Care.)

Le mardi 12 juillet 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

DIX-HUITIÈME RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé le 5 mai 1987 et le 9 février 1988 à faire enquête et rapport sur le Rapport final du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants intitulé: «Des obligations partagées» et à étudié la Réponse fédérale audit rapport final incluant la Stratégie nationale sur la garde des enfants, a entrepris cet examen et présente maintenant son rapport intitulé: «La garde des enfants»

Respectueusement soumis,

(Voir copie du rapport dans le fascicule nº 6 du Sous-comité sur la garde des enfants.)

Tuesday, July 12, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

NINETEENTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-111, An Act to amend the National Housing Act and the Canada Mortgage and Housing Corporation Act and to repeal certain enactments in consequence thereof, has, in obedience to the Order of Reference of Thursday, July 7, 1988, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le vice-président

M. LORNE BONNELL

Deputy Chairman

Le mardi 12 juillet 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur des présenter son

DIX-NEUVIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-111, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement et abrogeant certaines dispositions législatives connexes, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 7 juillet 1988, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87-88

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Social Affairs, Science and Technology

Chairman:
The Honourable ARTHUR TREMBLAY

Thursday, July 14, 1988

Issue No. 12

Complete proceedings on:

Bill C-124, An Act to amend the Canada Labour Code

and

Complete proceedings on:

Bill C-93, An Act for the preservation and enhancement of multiculturalism in Canada

and

Complete proceedings on:

Bill S-18, An Act to amend the Immigration Act, 1976

INCLUDING:
REPORTS OF THE COMMITTEE
TWENTIETH REPORT (C-124)
TWENTY-FIRST REPORT (C-93)
TWENTY-SECOND REPORT (S-18)

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Président:
L'honorable ARTHUR TREMBLAY

Le jeudi 14 juillet 1988

Fascicule nº 12

Seul et unique fascicule concernant:

La projet de loi C-124, Loi modifiant le Code canadien du travail

et

Seul et unique fascicule concernant:

Le projet de loi C-93, Loi sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada

et

Seul et unique fascicule concernant:

Le projet de loi S-18, Loi modifiant la Loi sur l'immigration de 1976

Y COMPRIS:
LES RAPPORTS DU COMITÉ
LE VINGTIÈME RAPPORT (C-124)
LE VINGT ET UNIÈME RAPPORT (C-93)
LE VINGT-DEUXIÈME RAPPORT (S-18)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

Chairman: The Honourable Arthur Tremblay

Deputy Chairman: The Honourable M. Lorne Bonnell

and

The Honourable Senators:

Austin	Marsden
Bonnell	Marshall
David	Molson
Haidasz	*Murray (or Doody)
Hébert	Robertson
*MacEachen (or Frith)	Spivak
	Tremblay

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Change in the Membership of the Committee:

Pursuant to Standing Rule 66(4), membership of the Committee was amended as follows:

The Honourable Senator Gigantès resigned from the Committee. (*Tuesday, July 12, 1988*)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: L'honorable Arthur Tremblay

Vice-président: L'honorable M. Lorne Bonnell

et

Les honorables sénateurs:

Austin	Marsden
Bonnell	Marshall
David	Molson
Haidasz	*Murray (ou Doody)
Hébert	Robertson
*MacEachen (ou Frith)	Spivak
	Tremblay

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Modification de la composition du Comité:

Conformément au paragraphe 66(4) du Règlement, la liste des membres du Comité a été modifiée comme suit:

L'honorable sénateur Gigantès a démissionné du Comité. (*le mardi 12 juillet 1988*)

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

Published under authority of the Senate by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate of Tuesday, June 28, 1988:

"Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the motion of the Honourable Senator Bosa, seconded by the Honourable Senator McElman, for the second reading of the Bill S-18, An Act to amend the Immigration Act, 1976.

After debate, and—
The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Bosa moved, seconded by the Honourable Senator Cottreau, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Extract from the Minutes of Proceedings of the Senate of Wednesday, July 13, 1988:

"Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the motion of the Honourable Senator Spivak, seconded by the Honourable Senator Rossiter, for the second reading of the Bill C-124, An Act to amend the Canada Labour Code.

After debate, and—
The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Rossiter, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Extract from the Minutes of Proceedings of the Senate of Wednesday, July 13, 1988:

"Pursuant to Order, the Honourable Senator Barootes moved, seconded by the Honourble Senator Doyle, that the Bill C-93, An Act for the preservation and enhancement of multiculturalism in Canada, be read the second time.

After debate, and—
The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Barootes moved, seconded by the Honourable Senator Haidasz, P.C., that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mardi 28 juin 1988:

«Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Bosa, appuyé par l'honorable sénatur McElman, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-18, Loi modifiant la Loi sur l'immigration de 1976.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Bosa propose, appuyé par l'honorable sénateur Cottreau, que le projet de loi soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mercredi 13 juillet 1988:

«Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Spivak, appuyé par l'honorable sénateur Rossiter, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-124, Loi modifiant le Code canadien du travail.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Spivak propose, appuyé par l'honorable sénateur Rossiter, que le projet de loi soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mercredi 13 juillet 1988:

«Suivant l'ordre adopté, l'honorable sénateur Barootes propose, appuyé par l'honorable sénateur Doyle, que le projet de loi C-93, Loi sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada, soit lu la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Barootes propose, appuyé, par l'honorable sénateur Haidasz, C.P., que le projet de loi soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat
Charles A. Lussier
Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, JULY 14, 1988
(50)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 11:10 a.m., the Deputy Chairman, the Honourable Senator M. Lorne Bonnell, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bonnell, Hébert, Marshall and Robertson (4).

Other Senator present: The Honourable Senator Bosa (1).

In attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses: (On Bill C-124)

From the Department of Labour:

Mr. Herman P. Hansen, Assistant Deputy Minister, Operations Divisions;

Mr. Henry J. Nur, Director of Legislative Development and Liaison, Occupational Safety and Health Division.

The Committee pursuant to the Order of Reference of Wednesday, July 13, 1988, proceeded to the examination of Bill C-124, An Act to amend the Canada Labour Code.

Mr. Hansen made a statement and answered questions.

After debate, the Honourable Senator Robertson moved,—

THAT the Chairman report Bill C-124 to the Senate without amendment.

The question being put on the said motion, it was,—
Resolved in the affirmative unanimously.

The Committee pursuant to the Order of Reference of Tuesday, June 28, 1988, proceeded to the examination of Bill S-18, An Act to amend the Immigration Act, 1976.

The Honourable Senator Bosa gave explanation of the principal provisions of the Bill, and answered questions.

After debate, the Honourable Senator Robertson moved,—

THAT the Chairman report Bill S-18 to the Senate without amendment.

The question being put on the said motion, it was,—
Resolved in the affirmative unanimously.

The Committee pursuant to the Order of Reference of Wednesday, July 13, 1988, examined Bill C-93, An Act for the preservation and enhancement of multiculturalism in Canada.

The Honourable Senator Bosa gave an explanation of the principal provisions of the Bill and answered questions.

The Committee agreed unanimously,—

THAT the Chairman report Bill C-93 to the Senate without amendments.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 14 JUILLET 1988
(50)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 11 h 10, sous la présidence de l'honorable sénateur M. Lorne Bonnell, vice-président.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, Hébert, Marshall et Robertson (4).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Bosa (1).

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins: (Projet de loi C-124)

Du ministère du Travail:

M. Herman P. Hansen, sous-ministre adjoint, Division des opérations;

M. Henry J. Nur, directeur de l'élaboration des normes juridiques et de la liaison, Division de la sécurité et de l'hygiène au travail.

Le Comité conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 13 juillet 1988 étudie le projet de loi C-124, Loi modifiant le Code canadien du travail.

M. Hansen fait une déclaration et répond aux questions.

Après débat, l'honorable sénateur Robertson propose,—

QUE le président fasse rapport au Sénat du projet de loi C-124 sans amendement.

La question, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Comité conforément à l'ordre de renvoi du mardi 28 juin 1988 étudie le projet de loi S-18, Loi modifiant la Loi sur l'immigration de 1976.

L'honorable sénateur Bosa fournit quelques mots d'explications sur ce projet de loi, puis répond aux questions.

Après débat, l'honorable sénateur Robertson propose,—

QUE le président fasse rapport au Sénat du projet de loi S-18 sans amendement.

La question, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Comité conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 13 juillet 1988 étudie le projet de loi C-93, Loi sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada.

L'honorable sénateur Bosa fournit quelques explications sur les principaux articles de ce projet de loi, puis répond aux questions.

Il est convenu à l'unanimité,—

QUE le président fasse rapport au Sénat du projet de loi C-93 sans amendement.

At 11:45 a.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

À 11 h 45 le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Thursday, July 14, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

TWENTIETH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-124, An Act to amend the Canada Labour Code, has in obedience to the Order of Reference of Wednesday, July 13, 1988, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Thursday, July 14, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

TWENTY-FIRST REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-93, An Act for the preservation and enhancement of multiculturalism in Canada, has, in obedience to the Order of Reference of Wednesday, July 13, 1988, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Thursday, July 14, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to presents its

TWENTY-SECOND REPORT

Your Committee, to which was referred Bill S-18, An Act to amend the Immigration Act, 1976, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, June 28, 1988, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORTS DU COMITÉ

Le jeudi 14 juillet 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

VINGTIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le projet de loi C-124, Loi modifiant le Code canadien du travail, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 13 juillet 1988, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le jeudi 14 juillet 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

VINGT ET UNIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le projet de loi C-93, Loi sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 13 juillet 1988, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le jeudi 14 juillet 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

VINGT-DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le projet de loi S-18, Loi modifiant la Loi sur l'immigration de 1976, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 28 juin 1988, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le vice-président

M. LORNE BONNELL

Deputy Chairman

EVIDENCE

Ottawa, Thursday, July 14, 1988

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which were referred Bill C-124, to amend the Canada Labour Code, Bill S-18, to amend the Innigration Act, 1976 and Bill C-93 for the preservation and enhancement of multiculturalism in Canada, met this day at 11.00 a.m. to give consideration to the bills.

Senator M. Lorne Bonnell (*Deputy Chairman*) in the Chair.

The Deputy Chairman: Honourable senators, we will begin our examination of Bill C-124. Our witnesses are from the Department of Labour. Mr. Hansen, you may begin with your opening comments.

Mr. Herman P. Hansen, Assistant Deputy Minister, Operations Program, Department of Labour: Mr. Chairman, with me this morning is Mr. Henry J. Nur, Director of Legislative Development and Liaison, Occupational Safety and Health Branch of the department.

The Canada Labour Code was amended in 1984 and those amendments were proclaimed in 1986. One of the major intents of that revision was to clarify the responsibility that an employer has for the safety and health of his employees. The regulating-making authority of the code in that respect was limited to making precise standards which could then be rigidly prescribed so that there would not be an interpretive problem. That approach has worked quite well, but there are some serious concerns and potential problems were raised during the drafting of the regulations for situations in environments where some degree of flexibility is required. For instance, this is particularly true in a coal mining operation. So amendments have been proposed by the minister in four different areas. Some are housekeeping in nature.

The first and major amendment deals with the establishment of a tripartite coal mine safety commission having the authority to review and approve plans, procedures, methods and equipment in order to ensure that they are safe in the ever-changing coal mining environment. The commission would also have the authority to vary or exempt the application of specific regulations or substitute a different standard where that standard would provide equal or better safety protection for coal miners. In addition, there are amendments to give authority for two long-standing practices: first, to permit a person or persons selected by the coal mining employees to go underground to inspect all the work places in the mine to ensure that they meet the regulations and that it is safe to proceed with the work on a given shift, and second, to provide for the searching of persons going underground to ensure that no one is carrying cigarettes, lighters, alcohol or narcotics into the potentially explosive coal mining situation.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 14 juillet 1988

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 11 heures, pour examiner les projets de loi C-124, Loi modifiant le Code canadien du travail, S-18, Loi modifiant la Loi sur l'immigration de 1976, et C-93, Loi sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada.

L'honorable sénateur M. Lorne Bonnell (*vice-président*) occupe le fauteuil.

Le vice-président: Honorables sénateurs, nous commencerons par le projet de loi C-124. Nous avons le plaisir d'accueillir des représentants du ministère du Travail. Monsieur Hansen, la parole est à vous.

M. Herman P. Hansen, sous-ministre adjoint, Opérations, ministère du Travail: Monsieur le président, je suis accompagné de M. Henry J. Nur, chef de la Direction de l'élaboration des normes juridiques et liaison de la Division de la sécurité et de l'hygiène au travail.

Le Code canadien du travail a été modifié en 1984 et les modifications ont été promulguées en 1986. Un des objectifs premiers de cette refonte était de clarifier les responsabilités de l'employeur en matière de sécurité et de santé des employés. Les pouvoirs de réglementation prévus par le Code à cet égard se limitaient à l'adoption de normes bien précises qui étaient ensuite appliquées à la lettre pour éviter tout problème d'interprétation. Cette approche a très bien fonctionné. Toutefois, lors de l'élaboration des règlements, de sérieuses réserves ont été émises au sujet des problèmes qui pouvaient surgir dans certains cas et où il faudrait que les employeurs bénéficient d'une marge de manœuvre pour faire face à la situation. Mentionnons par exemple les mines de charbon. Le ministre a donc proposé des amendements dans quatre domaines différents. Certains sont de nature administrative.

Le premier amendement important traite de la mise sur pied d'une commission tripartite de la sécurité dans les mines de charbon. Cette commission aurait le pouvoir d'approuver des plans et des procédures ainsi que des méthodes et des appareils pour s'assurer que leur utilisation ne présente aucun danger dans un milieu minier en évolution permanente. La commission aurait également le pouvoir de modifier des règlements ou d'exempter l'employeur de l'application de règlements précis, ou substituer à une disposition une norme différente qui accorderait le même degré de protection ou une meilleure protection aux mineurs. En outre, des amendements ont été proposés pour consacrer deux pratiques de longue date: d'abord, pour permettre à une ou plusieurs personnes désignées par les employés travaillant dans une mine de charbon de pénétrer dans les parties souterraines de la mine pour inspecter les lieux de travail et s'assurer qu'ils sont conformes aux règlements et que les employés peuvent y travailler en toute sécurité; deuxièmement, de permettre la fouille des employés travaillant dans les parties souterraines de la mine pour s'assurer qu'ils n'introduisent pas de cigarettes, de briquets, d'alcool ou de drogues dans la mine, où les dangers d'explosion sont très grands.

[*Text*]

There are a number of housekeeping amendments which would also apply. First, there is an authority to reference standards as they are amended from time to time. At the moment, one must republish regulations each time a standard issued by the CSA or any other standard-making association changes. This provision would allow the most recent up-to-date standards to be applicable without the requirement of amending regulations each time. There is also an amendment for authority to require safety and health committees to present an annual report. At present safety and health committees submit their monthly minutes to the Department of Labour. This has become quite an administrative burden on employers, and the substitution of an annual report by employers to Labour Canada on the activities in the safety and health area, we think, would meet the same intent and, in fact, provide a better overview of what has happened.

The fourth amendment involves authority to provide for the grandfathering of certain existing facilities where it is appropriate and safe to do so. For example, it is unreasonable to prescribe absolutely one precise standard in all situations for buildings built prior to 1985, because it would be very difficult to make those buildings meet all the requirements of the 1985 building code without in some cases actually tearing them down. That was not the intent of the initial legislation, but that became the legal practice. Therefore, the changes here will allow for regulations that require buildings to comply with the latest building code to the extent that it is reasonable and practical to do so. Those are the areas of change proposed in Bill C-124.

Senator Robertson: What is the relationship between federal legislation and provincial legislation in occupational health and safety? Do you work closely? For example, do owners and managers have to fill out forms for both the provincial authorities and the federal authorities?

Mr. Hansen: They are distinctly different jurisdictions. Therefore, they are not required to meet both requirements. An employer within the federal jurisdiction is required to meet the requirements of the federal legislation.

Senator Robertson: Can you give me an example using coal mines?

Mr. Hansen: There is only one coal mine in the federal jurisdiction, and that is the one in Cape Breton.

Senator Robertson: So the bill deals strictly with the federal jurisdiction ?

Mr. Hansen: Yes. For example, coal mines in Alberta will not be affected.

Senator Marshall: Which coal mine is it in Cape Breton?

Mr. Hansen: The Cape Breton Development Corporation.

Senator Marshall: You mentioned standards not applying to buildings built prior to 1985, did you not?

[*Traduction*]

Plusieurs amendements de nature administrative ont également été proposés. D'abord, il y a le pouvoir d'incorporer dans les règlements, par renvoi, les normes qui sont modifiées de temps à autre.À l'heure actuelle, il faut republier les règlements chaque fois qu'une norme est adoptée par l'Association canadienne de normalisation ou une autre association chargée d'établir des normes. Ainsi, les normes les plus récentes pourraient être appliquées sans qu'il soit nécessaire de modifier chaque fois les règlements. Il y a également un amendement qui vise à obliger les comités d'hygiène et de sécurité de présenter un rapport annuel. À l'heure actuelle, ces comités soumettent un rapport d'activités tous les mois au ministère du Travail. La préparation de ce rapport constitue un véritable fardeau administratif pour les employeurs. En exigeant que les employeurs soumettent, tous les ans, un rapport d'activités dans le domaine de la santé et de la sécurité, on atteindrait le même objectif et on aurait aussi une meilleure vue d'ensemble de ce qui s'est fait durant l'année.

Le quatrième amendement vise à exempter, de l'application du Code, certains bâtiments existants dans les cas où une telle exemption est jugée indiquée et ne présente aucun danger. Par exemple, il n'est pas réaliste d'assujettir à une norme en particulier tous les immeubles construits avant 1985 parce qu'il serait difficile de rendre ces immeubles conformes au Code du bâtiment de 1985 sans, dans certains cas, les démolir. Ce n'était pas ce que visait la loi initiale, mais c'est ce qui se fait couramment. Par conséquent, ces modifications nous permettront d'adopter des règlements qui exigeront que les bâtiments soient conformes au code du bâtiment le plus récent, dans la mesure où cela est possible. Voilà les modifications que propose le projet de loi C-124.

Le sénateur Robertson: La loi fédérale est-elle identique aux lois provinciales pour ce qui est de la sécurité et de l'hygiène au travail? Travaillez-vous en étroite collaboration avec vos homologues provinciaux? Par exemple, est-ce que les propriétaires et les directeurs doivent remplir des formulaires tant pour les autorités provinciales que fédérales?

M. Hansen: Il s'agit de deux sphères de juridiction tout à fait différentes. Par conséquent, ils ne sont pas obligés de satisfaire les mêmes exigences. L'employeur qui relève de la sphère de juridiction fédéral est tenu de satisfaire les exigences de la loi fédérale.

Le sénateur Robertson: Pouvez-vous nous donner un exemple dans le cas des mines de charbon?

M. Hansen: Il n'y a qu'une seule mine qui relève de la compétence fédérale, et c'est celle qui se trouve au Cap-Breton.

Le sénateur Robertson: Donc le projet de loi ne s'applique qu'à la sphère de juridiction fédérale?

M. Hansen: Oui. Par exemple, les mines de charbon en Alberta ne seront pas visées par ce projet de loi.

Le sénateur Marshall: Quelle est la mine au Cap-Breton à laquelle vous faites allusion?

M. Hansen: La Société de développement du Cap-Breton.

Le sénateur Marshall: Vous avez dit que les normes ne s'appliqueraient pas aux bâtiments construits avant 1985, n'est-ce pas?

[*Text*]

Mr. Hansen: What I meant was that the buildings built, let us say, before the last building code revisions in 1985 would be very difficult to change to comply with the 1985 building code in all respects. A good example is fire exit stairwells, which are usually found in the core of the building. They are now required to be, I believe, 42 inches wide, whereas prior to the building code revisions, the requirement was 36 inches wide. Technically speaking, any building with a 36 inch core exit is in contravention of the law. However, it is a bit impractical to tear down such buildings and start again, so the minister is requesting in this bill an amendment to allow for that kind of grandfathering.

Senator Marshall: Is there a stipulation on a certain length of time in which to improve these buildings to bring them up to the new standards, for example, these core exits? If an accident occurred and it was found to be because of the width of these exits, we would be awfully ashamed of ourselves.

Mr. Hansen: The present act could certainly present that situation because technically speaking the owner of a building that does not have that core stairwell of 42 inches, let us say,—

Senator Marshall: He does not have to widen it?

Mr. Hansen: Not if it is at 42 inches, but if the stairwell is at 36 inches, at present it would have to be widened, which would mean that most of the buildings in Canada would have to be torn down and rebuilt. These exits are usually found in the elevator core and cannot be easily changed.

Senator Marshall: But they have to make the necessary repairs to comply with the new standards, do they not?

Mr. Hansen: With the changes in Bill C-124, they would have to comply with the new standards as far as reasonably practicable, and there are some court decisions that help define that kind of wording.

The Deputy Chairman: There being no further questions or suggestions for amendments, would someone move that the bill be reported to the Senate this afternoon without amendment?

Senator Robertson: I so move.

Senator Marshall: I second that.

The Deputy Chairman: Carried. I would like to thank our witnesses for appearing before us this morning.

Honourable senators, Bill S-18, the Immigration Act, 1976, was referred to this committee on June 28, 1988.

On June 28 in the chamber, Senator Doody said that he had nothing to say on the bill and that if Senator Bosa wished to proceed with it he could do so. Senator Bosa spoke on the bill. The bill passed second reading and it was referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology. This is a very short bill, and perhaps senator Bosa would like to speak to it.

[*Traduction*]

M. Hansen: Ce que je voulais dire, c'est qu'il serait très difficile de modifier les bâtiments construits, disons, avant la dernière refonte du code, en 1985, pour les rendre conformes au code de 1985 sous tous les rapports. Prenons l'exemple des cages d'escalier qui se trouvent normalement au centre de l'immeuble. Celles-ci doivent maintenant être de 42 pouces de large alors que, avant que le code ne soit modifié, ont exigeait qu'elles aient une largeur de 36 pouces. En principe, tout immeuble doté d'une cage d'escalier de 36 pouces de large se trouve en violation de la loi. Toutefois, on ne peut pas démolir ces bâtiments et les reconstruire à nouveau. C'est pourquoi le ministre a proposé, dans ce projet de loi, un amendement en vue d'exempter ces bâtiments du nouveau code.

Le sénateur Marshall: Existe-t-il un délai prévu à l'intérieur duquel ces immeubles, ces cages d'escalier, doivent être modifiés pour les rendre conformes aux nouvelles normes? Nous aurions honte si un accident se produisait et qu'on découvrait qu'il avait été causé parce que ces cages d'escaliers n'étaient pas assez larges.

M. Hansen: La loi actuelle couvrirait ce genre de situation parce que, en principe, le propriétaire d'un immeuble où les cages d'escalier ne soit pas de 42 pouces de large, disons,—

Le sénateur Marshall: Ne serait-il pas obligé de les agrandir?

M. Hansen: Pas si elles ont une largeur de 42 pouces. Si la cage mesure 36 pouces, à l'heure actuelle, il faudrait qu'elle soit agrandie, ce qui veut dire qu'il faudrait démolir la plupart des immeubles du Canada et les reconstruire. Ces cages se trouvent habituellement près de l'ascenseur et ne peuvent être modifiées facilement.

Le sénateur Marshall: Mais ils doivent faire les modifications nécessaires pour se conformer aux nouvelles normes, n'est-ce pas?

M. Hansen: Ils seraient obligés de se conformer aux nouvelles normes, dans la mesure où cela est possible, avec les modifications proposées dans le projet de loi C-124. Les tribunaux ont rendu certains jugements qui définissent cette expression.

Le vice-président: S'il n'y a pas d'autres questions ou propositions d'amendement, quelqu'un peut-il proposer que l'on fasse rapport du projet de loi au Sénat cet après-midi, sans modification aucune?

Le sénateur Robertson: J'en fais la proposition.

Le sénateur Marshall: Je l'appuie.

Le vice-président: Adoptée. J'aimerais remercier nos témoins d'avoir comparu devant nous ce matin.

Honorables sénateurs, le Comité a été saisi, le 28 juin 1988, du projet de loi S-18, Loi modifiant la Loi sur l'immigration de 1976.

Le sénateur Doody a dit au Sénat, le 18 juin, qu'il n'avait pas de commentaires à faire là-dessus et que si le sénateur Bosa voulait aller de l'avant avec le projet de loi, il pouvait le faire. Le sénateur Bosa nous a exposé ses vues sur le projet de loi. Celui-ci a franchi l'étape de la 2e lecture et a été renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des

[*Text*]

Senator Bosa: I would be pleased to, Mr. Chairman. The purpose of Bill S-18 is to amend the preamble of the immigration policy. The amendment would read as follows:

> (*b*) to enrich and strengthen the cultural and social fabric of Canada, taking into account the federal, bilingual and multicultural character of Canada.

The only change in this amendment is the word "multicultural."

The policy as it stands now reads: "... taking into account the federal and bilingual character of Canada." We are adding the word "multicultural."

There is a long history to this, Mr. Chairman. In 1977 the Opposition Parties—the Conservatives and the NDP—proposed such an amendment to the preamble, but the government of the day, for reasons of its own, did not accept that amendment. When Bill C-55 was presented in the Senate in March 1986, during the debate I asked the sponsor of the bill, Senator Barootes, if he would intervene and ask the Minister of State for Immigration, who at the time was The Honourable Walter McLean, whether he would consider making an amendment at a future time when amendments were made to the policy of immigration. Mr. McLean sent a letter to Senator Barootes stating that he would be pleased to do that. After all, this is in compliance with section 27 of the Charter of Rights and Freedoms, where there is a reference to multiculturalism.

The bill was approved without any objections from the Senate, and for that reason I am asking the committee to approve an amendment, which has meaning for all of the people of Canada, not only the ethnocultural communities.

Senator Marshall: Was there a reason given for the fact that they omitted the word "multicultural?"

Senator Bosa: I believe it was an oversight. There is a letter on file, which is also found in *Hansard* because I read that letter into the record, from the minister, Mr. McLean, saying that the next round of amendments that he was proposing to bring before Parliament would include that amendment.

Senator Marshall: I have no objection to this, but would you explain the difference between adding the word "multicultural" and the paragraph as it now stands, without the word "multicultural?"

Senator Bosa: There is a policy of multiculturalism. The Charter of Rights and Freedoms makes reference to multiculturalism. There is an act of Parliament—Bill C-93—that enshrines the policy of multiculturalism into the statutes of Canada. It is only logical that the preamble of the policy of immigration should also contain a reference to multiculturalism.

Senator Marshall: What difference would it make if it were left as it is, without adding the word "multiculturalism?"

[*Traduction*]

sciences et de la technologie. Ce projet de loi est très court. Le sénateur Bosa aurait peut-être quelque chose à dire là-dessus.

Le sénateur Bosa: Avec plaisir, monsieur le président. Le projet de loi S-18 a pour objet de modifier le préambule de la Loi sur l'immigration. L'amendement proposé se lisait comme suit:

> 3*b*) d'enrichir et de consolider le patrimoine culturel et social du Canada, compte tenu de son caractère fédéral, bilingue et multiculturel.

Le seul changement apporté est le mot «multiculturel».

La disposition, à l'heure actuelle, se lit comme suit: «... compte tenu de son caractère fédéral et bilingue». Nous ajouterions le mot «multiculturel».

Cette question remonte loin dans le passé, monsieur le président. En 1977, les partis de l'Opposition—c'est-à-dire les Conservateurs et les Néo-démocrates—ont proposé une modification du même genre au préambule. Toutefois, le gouvernement de l'époque, pour des raisons qu'il est seul à connaître, a rejeté cette proposition. Lorsque le projet de loi C-55 a été présenté au Sénat en mars 1986, j'ai demandé au parrain du projet de loi, le sénateur Barootes, de voir si le ministre d'État à l'Immigration, qui à l'époque était l'honorable Walter McLean, n'envisagerait pas de modifier la Loi lorsque des modifications seraient apportées à la politique d'immigration. M. McLean a envoyé une lettre au sénateur Barootes dans laquelle il se disait prêt à le faire. Après tout, cette modification est conforme à l'article 27 de la Charte des droits et libertés, où l'on parle du multiculturalisme.

Le projet de loi a été approuvé sans réserves par le Sénat. C'est pourquoi je demande au Comité d'approuver un amendement qui revêt beaucoup d'importance pour tous les Canadiens, et non pas seulement pour les collectivités ethnoculturelles.

Le sénateur Marshall: Pour quelle raison ont-ils omis le mot «multiculturel»?

Le sénateur Bosa: Je crois que c'était un oubli. Nous avons une lettre du ministre McLean, que l'on trouve également dans le hansard parce que j'en ai fait la lecture, aux fins du compte rendu, dans laquelle il affirme que cette proposition figurerait dans les nouvelles modifications qu'il envisageait de présenter au Parlement.

Le sénateur Marshall: Je n'ai rien contre cela, mais pouvez-vous m'expliquer la différence qu'il y a entre le nouveau paragraphe, où se trouve le mot «multiculturel», et le paragraphe actuel, où ce mot ne figure pas?

Le sénateur Bosa: Nous avons une politique du multiculturalisme. La Charte des droits et libertés fait allusion au multiculturalisme. Le projet de loi C-93 consacre la politique du multiculturalisme dans les lois du Canada. Il est donc logique que le préambule de la politique d'immigration contienne également une référence au multiculturalisme.

Le sénateur Marshall: Mais qu'arriverait-il si le paragraphe était laissé tel quel, sans le mot «multiculturel»?

[*Text*]

Senator Bosa: It brings the policy of immigration into harmony with the Charter of Rights and Freedoms and Bill C-93, the policy of multi-culturalism.

Senator Marshall: Mr. Chairman, would the Law Clerk be able to give an opinion as to what difference this amendment would make to the people of Canada?

Mr. Raymond du Plessis, Law Clerk and Parliamentary Counsel: Paragraph (b) is part of a series of paragraphs that identify the policies and purposes of the Immigration Act. Adding that word in effect creates a red flag. It identifies one of the factors that should be taken into account in order to enrich and strengthen the cultural and social fabric of Canada when people are being considered for entry into Canada under the Immigration Act.

Senator Marshall: Do you find it gives you more intensity?

Mr. du Plessis: Yes. It draws this particular facet of the composition of the Canadian society to the attention of those who are endeavouring to implement the Immigration Act.

The Deputy Chairman: I read in an article the other day that, in a school in Vancouver, there was not one blonde child in the school. The old Anglo Saxon belief that we all started out originally coming from 1,000 miles away, from London, England, and did all our trading with the European community is no longer a fact. One hundred years ago this year, we had the first Syrians and Arabs come to Canada in Halifax. The Asian countries now are strongly reprsented, with people coming from Hong Kong and other places into Vancouver. The second major Italian city in the world next to Rome is Toronto. We start to realize that Canada is a country of many cultures, many peoples, many races, and that is what makes this Canada. We are not Canada because we are all Anglo Saxons or all Scots or all French. I think the word "multiculturalism" perhaps describes us more in 1988 as we really are. We are a multicultural nation. However, that is only my viewpoint. It might not be what others think, and I am certainly prepared to go with whatever the committee decides.

Senator Robertson: I certainly support the amendment. I would like to ask Senator Bosa a question. Why was it not accepted by the previous administration? Can you give reasons for that?

Senator Bosa: That is a very good question, Mr. Chairman. I do not know. I appeared before the committee when Mr. Cullen was the Minister of Immigration. This bill came before the Senate and I put the question to Mr. Cullen and he said that it would be considered at the next round of amendments. However, for some reason, that was not done. Perhaps it was not taken too seriously, although I do not believe it was done deliberately. After all, Mr. Chairman, it was Mr. Trudeau and the Liberal administration who introduced multiculturalism in the first place. I do not see why they should object to having a word like that in the preamble to the bill.

[*Traduction*]

Le sénateur Bosa: Cette modification aurait pour effet de rendre la politique d'immigration conforme à la Charte des droits et libertés et au projet de loi C-93, qui porte sur la politique du multiculturalisme.

Le sénateur Marshall: Monsieur le président, le légiste peut-il nous dire ce que cet amendement représente pour les Canadiens?

M. Raymond du Plessis, légiste et conseiller parlementaire: L'alinéa *b*) fait partie d'une série d'alinéas qui identifient les orientations et les objectifs de la Loi sur l'immigration. Ce mot équivaut en fait à une mise au point. Il identifie un des facteurs qui doivent être pris en considération pour enrichir et renforcer le tissu culturel et social du Canada lorsqu'on étudie les demandes d'immigration présentées en vertu de la Loi sur l'immigration.

Le sénateur Marshall: Croyez-vous qu'il donne plus de force à la Loi?

M. du Plessis: Oui. Il permet d'attirer l'attention de ceux qui sont chargés de mettre en application la Loi sur l'immigration sur cette facette précise de la composition de la société canadienne.

Le vice-président: J'ai lu un article l'autre jour qui disait qu'on ne trouvait pas un seul blond dans une école de Vancouver. Le vieil adage anglo-saxon, selon lequel nous provenions tous, à l'origine d'un rayon de 1 000 milles de Londres, en Angleterre, et que tous nos échanges commerciaux se faisaient avec la Communauté européenne, ne tient plus. Les premiers Syriens et Arabes sont arrivés à Halifax il y a aujourd'hui 100 ans. Les pays asiatiques sont maitenant fortement représentés alors qu'on trouve à Vancouver des gens venant de Hong Kong et d'ailleurs. La deuxième ville italienne en importance après Rome est Toronto. Nous commençons à nous rendre compte que le Canada est un pays qui regroupe maintes cultures, nationalités et races; c'est ce qui fait le Canada. Nous ne sommes pas tous des Anglo-saxons, des Écossais ou des Français. Je crois que le mot «multiculturalisme» décrit bien ce qu'est le Canada en 1988. Nous sommes une nation multiculturelle. Toutefois, ce n'est que mon point de vue. Il se peut que d'autres ne partagent pas cet avis. Je n'agis qu'en qualité de président de ce Comité et je suis disposé à me plier à votre décision.

Le sénateur Robertson: J'appuie cet amendement. J'aimerais toutefois poser une question au sénateur Bosa. Pourquoi l'administration précédente a-t-elle rejeté cet amendement? Pouvez-vous nous dire pourquoi?

Le sénateur Bosa: C'est une très bonne question, monsieur le président. Je ne le sais pas. J'ai comparu devant le Comité lorsque M. Cullen était ministre de l'Immigration. Le projet de loi a été renvoyé au Sénat et j'ai posé la question à M. Cullen. Il a dit que cet amendement sera examiné lorsque la Loi ferait l'objet d'une nouvelle série de modifications. Toutefois, pour une raison ou une autre, on ne l'a pas fait. On ne l'a peut-être pas pris au sérieux, mais je ne crois pas qu'on l'ait fait de façon intentionnelle. Après tout, monsieur le président, c'est M. Trudeau et le gouvernement libéral qui ont introduit la notion du multiculturalisme. Je ne vois pas pourquoi ils se seraient oppo-

[*Text*]

Senator Marshall: Following along from Senator Robertson's question, Mr. Cullen said that it would be done in the next round of amendments?

Senator Bosa: Yes.

Senator Marshall: Then Walter McLean did the same thing.

Senator Bosa: He did the same thing. However, then it got lost in the shuffle.

Senator Marshall: It takes a senator to correct the situation and I congratulate you.

The Deputy Chairman: There is one other thing. This is a private Senate bill. It will have to pass the House of Commons later on. If the government does not approve, it will never go any further and it will probably end up at the bottom of the pile. If we have an election, it will probably not come until next year again. At least it will have shown that the Senate, by bringing forth this policy, has been thinking of the many cultures of this land. The government, if it has time, will certainly give consideration to it, but it has the final say on whether it becomes law or not.

It has been moved by Senator Hébert and seconded by Senator Robertson. Shall it carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Carried. Will somebody move that we report the bill without amendment?

Senator Marshall: I so move.

The Deputy Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Carried.

Honourable senators, the next item on our agenda is Bill C-93, which also concerns multiculturalism in Canada.

Senator Marshall: Mr. Chairman, this bill was debated quite extensively in the Senate yesterday. There were some very good speeches. It received wide support from both sides of the chamber. Both Senator Bosa and Senator Barootes made very good speeches on it. Senator Argue also spoke on it. Everybody was in support of the bill.

The Deputy Chairman: Honourable senators heard the debate yesterday. Does anybody here have any objections to the bill?

Senator Bosa: No. Mr. Chairman, I am not suggesting an amendment, but would you consider making a recommendation to accompany the report of the committee to the Senate? In particular, I am referring to the last paragraph in clause 2, where it says:

> "Minister" means such member of the Queen's Privy Council for Canada as is designated by the Governor in Council as the Minister for the purposes of this Act.

Mr. Chairman, the ethnocultural communities made strong representations to the government and to the House of Com-

[*Traduction*]

sés à ce que l'on inscrive ce mot dans le préambule du projet de loi.

Le sénateur Marshall: Pour faire suite à la question de la sénatrice Robertson, M. Cullen a dit que cet amendement serait apporté lorsque la Loi ferait l'objet de nouvelles modifications.

Le sénateur Bosa: Oui.

Le sénateur Marshall: Ensuite, Walter McLean a fait la même chose.

Le sénateur Bosa: Il a fait la même chose. Toutefois, on l'égara lors du remaniement.

Le sénateur Marshall: Il faut un sénateur pour corriger de telles situations et je vous en félicite.

Le vice-président: Il y a autre chose. C'est un projet de loi émanant du Sénat qui devra être adopté par la Chambre des communes par la suite. S'il ne l'est pas, il n'ira jamais plus loin et mourra probablement au Feuilleton. S'il y a des élections, il ne sera probablement pas présenté de nouveau avant l'an prochain. En le présentant, le Sénat montrera qu'il s'intéresse aux nombreuses ethnies du pays. S'il en a le temps, le gouvernement l'étudiera sans doute, mais c'est lui qui a le dernier mot en matière d'adoption des lois.

Il a été proposé par le sénateur Hébert et appuyé par la sénatrice Robertson. Est-il adopté.

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Adopté. Quelqu'un veut-il proposer que nous renvoyions le projet de loi sans amendement?

Le sénateur Marshall: Oui.

Le vice-président: La proposition est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Adoptée.

Nous passons au projet de loi suivant qui concerne aussi le multiculturalisme au Canada.

Le sénateur Marshall: Il a été largement débattu hier au Sénat. Il y a eu d'excellentes interventions. Il a reçu de nombreux appuis des deux côtés. Le sénateur Bosa et le sénateur Barootes ont fait un excellent discours. Le sénateur Argue en a aussi parlé. Tous étaient en faveur.

Le vice-président: Les honorables sénateurs ont entendu le débat hier. Quelqu'un a-t-il des objections au projet de loi?

Le sénateur Bosa: Non. Monsieur le président, pourrait-on envoyer non pas un amendement, mais une recommandation qui serait annexée au rapport du Comité au Sénat? Je pense en particulier à la définition de «ministre» qui se trouve à l'article 2 du projet de loi:

> «ministre» Le membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada chargé par le gouverneur en conseil de l'application de la présente loi.

Monsieur le président, les groupes ethniques ont fait plusieurs recommandations au gouvernement et au Comité de la Cham-

[*Text*]

mons committee that dealt with this bill. They made several suggestions. One was that there be an independent department of multiculturalism. Another very important suggestion was to have a Commissioner of Multiculturalism similar to the Commissioner of Official Languages, with similar powers. They have suggested that a full time adviser be appointed to advise the Prime Minister on matters of multiculturalism. They have made a suggestion that the minister be a full time minister and that the minister have a full time parliamentary secretary. Most of these recommendations are not included in this bill. However, one of the main concerns that the ethnocultural communities have is with this clause, which could be interpreted in such a way that a future government, instead of appointing a minister of multiculturalism, could make the Secretary of State also responsible for the policy of multiculturalism. I discussed this with Mr. du Plessis and I am suggesting that we send a recommendation to the government that this clause be interpreted as being a clause which states that, in future, there will be a minister of state responsible for multiculturalism. I believe Mr. du Plessis has the phrasing for that. It is just a recommendation, not an amendment to the bill. I think it would go a long way towards alleviating some important aspects were not included in Bill C-93.

The Deputy Chairman: Thank you, Senator Bosa. You are probably right, except that the government of the day or the executive council of the day, under this section, has broad powers to appoint whomever they wish as the minister responsible for this legislation. I do not know if we should be making suggestions while, at the same time, not making any amendments. As far as I am concerned, it should be the Privy Council or the Prime Minister who decides who is to be put in charge of a department. However, if it is the desire of this committee to make that recommendation, then I will not object to it.

Do any other senators have anything to say about this matter?

Senator Bosa: Mr. Chairman, I do not know if I made myself clear. The recommendation would not go directly to the Prime Minister. The report of the committee to the Senate would be accompanied by a recommendation that this clause be interpreted to mean that, in future, "minister" means the "Minister of State for Multiculturalism." I am not sure of the exact phrasing that Mr. du Plessis has suggested to accomplish this particular objective. In other words, it is merely a recommendation.

The Deputy Chairman: Do you have anything to say, Mr. du Plessis?

Mr. du Plessis: Yes. The report to the Senate could not really contain a recommendation saying how the bill is to be interpreted. However, the report could recommend that the bill—or the act—be amended at the earliest future opportunity to include a reference to the Minister of State for Multiculturalism; in other words, to add that to the definition.

Senator Bosa was kind enough to alert me to the fact that he intended to raise this matter at the meeting of the committee

[*Traduction*]

bre qui était chargé d'étudier ce projet de loi. L'une d'elles était la création d'un ministère du Multiculturalisme. Une autre importante suggestion portait sur la nomination d'un commissaire au Multiculturalisme qui aurait les mêmes pouvoirs que le commissaire aux Langues officielles. Ils ont proposé qu'un conseiller à temps plein sur le multiculturalisme soit attaché au premier ministre. Ils ont en outre proposé que le ministre du Multiculturalisme soit un ministre à temps plein et qu'un secrétaire parlementaire à temps plein lui soit attaché. La plupart de ces recommandations ne figurent pas dans le projet de loi. Cependant, les groupes ethniques s'inquiètent notamment du fait que cet article pourrait être interprété de telle manière qu'un autre gouvernement pourrait, dans l'avenir, rendre le secrétaire d'État responsable du Multiculturalisme. J'en ai parlé à M. du Plessis et je propose que nous envoyions au gouvernement une recommandation suivant laquelle cet article devrait être interprété de manière à stipuler qu'à l'avenir il y aura un ministre d'État responsable du Multiculturalisme. Je crois que M. du Plessis a rédigé une recommandation en ce sens. C'est seulement une recommandation, non pas un amendement. Je crois que cette recommandation permettrait de compenser en grande partie le fait que certaines de ces importantes recommandations ne figurent pas dans le projet de loi C-93.

Le vice-président: Je vous remercie, sénateur Bosa. Vous avez probablement raison, sauf que le gouvernement ou l'exécutif en vertu de cet article, a des pouvoirs étendus pour désigner qui il veut à titre de ministre responsable du Multiculturalisme. Je ne sais pas si nous devrions faire des recommandations sans faire d'amendements. Pour ma part, je crois que le Conseil privé et le premier ministre sont habilités à nommer qui ils veulent à la tête d'un ministère. Cependant, si c'est le désir du Comité, je ne m'opposerais pas à ce qu'il fasse cette recommandation.

D'autres sénateurs ont-ils quelque chose à dire à ce sujet?

Le sénateur Bosa: Monsieur le président, je ne sais pas si je me suis bien fait comprendre. La recommandation ne s'adresserait pas directement au premier ministre. Le rapport du Comité du Sénat serait accompagné d'une recommandation suivant laquelle cet article devrait être interprété de manière que, dans l'avenir, le mot «ministre» s'entendrait du ministre d'État au Multiculturalisme—je ne sais pas exactement ce que M. du Plessis a proposé à cet effet. En d'autres mots, c'est simplement une recommandation.

Le vice-président: Avez-vous quelque chose à dire, monsieur du Plessis?

M. du Plessis: Oui. Le rapport au Sénat ne pourrait pas vraiment comporter une recommandation stipulant de quelle manière le projet de loi doit être interprété. Toutefois, il pourrait recommander que le projet de loi—ou la loi—soit, dans le plus proche avenir, modifié de façon à inclure une référence au ministre d'État au Multiculturalisme; en d'autres mots, que l'on ajoute ce libellé à la définition.

Le sénateur Bosa a eu l'amabilité de m'aviser qu'il avait l'intention de soulever cette question à la réunion du Comité de

[*Text*]

this morning, and therefore I put together a few notes that could represent a draft report. If you wish, I will read to you the kind of report that could be made to the Senate. It would then simply remain on the public record and the government could follow the recommendation or not, as it saw fit.

Senator Marshall: Mr. Chairmanm, I should like to make a comment. Are we perhaps creating a precedent that could be followed with respect to every bill we look at? By that I mean, for example, when a bill on veterans affairs comes before us, I could make a recommendation that we have another Minister of Veterans Affairs in the Senate.

By the very nature of our deliberations, not everyone is satisfied with 100 per cent of every bill that we see, and quite often there are other things that we would like to see in a bill. In fact, this has happened time and time again, and, if we can do it here with this bill, then with respect to any other bill we could say, for example, that we did not want a minister of state; we wanted a fulltime minister.

Perhaps, as a caution, we should keep that in mind, because with respect to every bill we see now, senators have ideas or, if they do not agree with something, they feel that they can make recommendations.

The Deputy Chairman: As I say, honourable senators, with respect to every piece of legislation that comes before us, we could agree to it or we could go a little bit further. For instance, instead of giving the old people a $50 raise, we could say: "Let's make a recommendation that they get $55," or "Let's lower the age to 40." We could say, "Let's make a recommendation that this minister be a minister of state for battered wives or a minister of state for abused children." Honourable senators, where would it stop? I think we must leave to the Privy Council and to the Prime Minister the decision as to whether or not they wish to make one minister responsible for one thing. In other words, they can make this minister responsible for nothing else but multiculturalism.

Senator Marshall: I think perhaps it opens up another avenue for a private member's bill.

The Deputy Chairman: Yes, if the senator or anyone else wishes to come in with a private member's bill next year to change this section and ask that the minister in this case be made the Minister of State for Multiculturalism, then that could be processed in the normal fashion and sent over to the House of Commons to see whether or not they wished to accept it.

Senator Robertson: Alternatively, Mr. Chairman, Senator Bosa could speak to this matter on third reading of this bill.

The Deputy Chairman: Yes, and at that time he could put on the record what he would like to see in this bill. Otherwise, when the report is presented to the Senate, Senator Bosa could speak to the report at that time—not to an amendment but to something that he wished to see appearing in the bill.

[*Traduction*]

ce matin. J'ai donc pu rédiger quelques notes qui constituent une sorte d'ébauche de rapport. Si vous le désirez, je peux vous lire ce texte qui pourrait être adressé au Sénat. Le gouvernement pourrait ensuite en prendre connaissance et donner suite, à son gré, à la recommandaltion.

Le sénateur Marshall: Monsieur le président, j'aimerais faire une observation. Je me demande si cela ne constituerait pas un précédent qui pourrait être suivi toutes les fois que nous étudierons un autre projet de loi. C'est-à-dire que, par exemple, si un projet de loi sur les affaires des anciens combattants nous était renvoyé, nous pourrions faire une recommandation à l'effet de nommer un autre ministre des Anciens combattants.

Par la nature même de nos délibérations, personne n'est satisfait à 100 p. 100 de tous les projets de loi que nous étudions et il arrive très souvent que nous aimerions qu'ils soient rédigés autrement. En fait, c'est arrivé à maintes reprises et si nous pouvons le faire à l'égard de ce projet de loi, nous pourrions aussi le faire pour un autre et dire par exemple: «Nous ne voulons pas d'un ministre d'État, nous voulons un ministe à temps plein pour telle et telle chose.»

Peut-être convient-il de garder à l'esprit, à titre de mise en garde, le fait que toutes les fois que nous sommes en désaccord avec un élément d'un projet de loi, nous estimons pouvoir faire une recommandation.

Le vice-président: Comme je l'ai déjà dit, honorables sénateurs, en ce qui concerne tous les projets de loi que nous étudions, nous pourrions tomber d'accord, et même aller un peu plus loin. Par exemple, au lieu de donner aux personnes âgées une augmentation de 50 $, nous pourrions dire: «Faisons la recommandation qu'ils reçoivent 55 $» ou encore «Abaissons l'âge à 40 ans» ou même «Faisons une recommandation suivant laquelle ce ministre soit le ministre d'État pour les femmes battues ou le ministre d'État pour les enfants maltraités.» Honorables sénateurs, comme je l'ai dit, jusqu'où cela nous mènerait-il? Je crois que nous devons laisser au Conseil privé et au premier ministre le soin de décider s'il est opportun de nommer un ministre d'État. En d'autres termes, seul le Conseil privé ou le premier ministre pourrait nommer un ministre d'État responsable d'un domaine particulier.

Le sénateur Marshall: Je crois que cette question pourrait faire l'objet d'un autre projet de loi d'initiative parlementaire.

Le vice-président: Oui, si un sénateur désire présenter un projet de loi d'initiative parlementaire l'an prochain à l'effet de créer le poste de ministre d'État au Multiculturalisme, il pourrait le faire de la façon habituelle, et le projet de loi serait adressé à la Chambre des communes pour approbation.

Le sénateur Robertson: Ou encore, monsieur le président, le sénateur Bosa pourrait soulever cette question au moment de la troisième lecture du projet de loi.

Le vice-président: Oui, et, à ce moment-là, il pourrait préciser sa recommandation. Autrement, lorsque le rapport serait présenté au Sénat, le sénateur Bosa pourrait soulever la question dans le rapport à ce moment-là, non sous forme d'amendement, mais sous forme de recommandation.

[*Text*]

Senator Marshall: Yes, you could still make your point in the Senate. For instance, I would like to see environment tacked onto fisheries, because environment is becoming so important. Therefore, if we get a bill on fisheries, then I could make a recommendation that the committee be changed to the Standing Senate Committee on Fisheries and the Environment.

The Deputy Chairman: Yes, and perhaps the next time the pension legislation is discussed, I would like to see those overseas veterans who never came home get a pension equivalent to that of the veterans who live in Canada.

Senator Marshall: That is right.

Senator Bosa: Mr. Chairman, the feeling of the members of the committee seems to be that we should not follow through with this recommendation.

Senator Marshall: It is not that we do not agree with it.

Senator Bosa: Senator Marshall, through you Mr. Chairman, there have been many precedents in this committee where a report has been made and a recommendation was attached to it.

Senator Marshall: Senator Bosa, that is only my opinion. I do not think we should make such a recommendation and I believe the five members who are present at this committee are not in agreement. However, I do not object to your making a recommendation.

Senator Robertson: Mr. Chairman, I sit on a committee where, when we have a bill, it seems that we have pages and pages of observations and recommendations and we spend days on these matters, but, in the final analysis, I am not sure where they go or what good they do.

Senator Bosa: Mr. Chairman, I regret very much that Senator Barootes is not here, because I feel that Senator Barootes would really have promoted this particular recommendation. Unfortunately, he is not here because he was not notified in time of the meeting of this committee. I myself only discovered at approximately 10.30 or 10.40 this morning that the committee was meeting. The board at the entrance to the Senate, on which all the committees that are meeting on a given day are listed, showed only that the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology had met last Tuesday. That board did not show that this committee was meeting today. Therefore, it was only through a fluke that I found out that this committee was meeting at 11.00 o'clock this morning, and I feel sure that Senator Barootes would have been here otherwise, himself. He is a government supporter and he would certainly have proposed the same recommendation that I have suggested to the committee.

Senator Marshall: All I can say is that I would not want Senator Bosa to be disappointed, but I think the avenue he should now take is to present a private member's bill, and, in my opinion, that private member's bill would get more exposure and more attention for his idea. If we add a recommenda-

[*Traduction*]

Le sénateur Marshall: Oui, vous pourriez toujours faire valoir votre recommandation au Sénat. Par exemple, j'aimerais que les questions liées à l'environnement soient rattachées aux pêches parce que l'environnement devient de plus en plus important. Par conséquent, si nous avons à étudier un projet de loi sur les pêches, je ferais alors la recommandation que le nom du Comité soit modifié de façon à comprendre le terme environnement.

Le vice-président: Oui, et peut-être la prochaine fois que l'on discutera de la législation sur les pensions, je pourrais proposer une recommandation suivant laquelle les vétérans outremer qui ne sont jamais revenus au Canada reçoivent une pension équivalente à celle des vétérans qui vivent au Canada.

Le sénateur Marshall: Exactement.

Le sénateur Bosa: Monsieur le président, il me semble que les membres du Comité sont d'accord que l'on ne soumette pas cette recommandation.

Le sénateur Marshall: Ce n'est pas que nous ne l'appuyons pas.

Le sénateur Bosa: Sénateur Marshall, par votre entremise, monsieur le président, il est arrivé souvent dans un comité que l'on a joint une recommandation à un rapport.

Le sénateur Marshall: Sénateur Bosa, je ne fais qu'exprimer mon opinion. Je ne pense pas que nous devrions faire une telle recommandation et je crois que les cinq membres ici présents ne sont pas d'accord. Toutefois, je ne m'oppose pas à ce que vous fassiez une recommandation.

Le sénateur Robertson: Monsieur le président, je siège à un comité où, lorsque nous étudions un projet de loi, me semble-t-il, nous formulons une foule d'observations et de recommandations que nous mettons des jours et des jours à étudier. Or, en dernière analyse, je ne sais pas vraiment ce qu'il en advient ni même ce qu'elles valent.

Le sénateur Bosa: Monsieur le président, je regrette beaucoup que le sénateur Barootes ne soit pas présent parce que je crois qu'il se serait vraiment fait le défenseur de cette recommandation. Il n'est pas ici parce qu'il n'a pas été avisé à temps de la réunion du Comité. C'est à 10 h 30 ou 10 h 40 seulement que j'ai appris moi-même que le Comité siégerait aujourd'hui. En effet, le tableau d'affichage à l'entrée du Sénat, où figure un liste des séances des comités, mentionnait que la dernière fois que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, de la science et de la technologie s'était réuni était mardi, mais non qu'il se réunissait aujourd'hui. Par conséquent, c'est par hasard que j'ai découvert que le Comité se réunissait à 11 h. S'il l'avait su, le sénateur Barootes aurait sûrement assisté à la réunion. Comme il appuie le gouvernement, il aurait certainement proposé de faire la même recommandation que j'ai faite au Comité.

Le sénateur Marshall: Tout ce que je peux dire, c'est que je ne voudrais pas décevoir le sénateur Bosa, mais je crois que le meilleur moyen pour lui serait de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire. D'ailleurs, à mon sens, il obtiendrait plus de succès en procédant ainsi. Si nous ne faisons qu'une

[*Text*]

tion, that is the last you will hear about it, because it will not go through. I think a private member's bill—or a motion—would be the appropriate way in which this could be done.

The Deputy Chairman: Honourable senators, I believe the consensus is that we should report the bill without amendment. If Senator Bosa wishes to bring forward an amendment, even at the report stage in the committee or at the third reading stage in the Senate, he should make his feelings known in the Senate and get them on the record.

However, it is my feeling that, when we make recommendations and attach them to bills, we should only do so when their are strong feelings expressed by the members of that committee. If only one or two members feel that way, I do not think it is appropriate. Therefore, since strong feelings are not being expressed by all members of the committee today, I feel we should accept this bill without amendment and report the bill this afternoon. Honourable senators, is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Carried. If there is no further business, the committee is adjourned.

Senator Bosa: Thank you, Mr. Chairman, for dealing with these two bills at such short notice.

The Deputy Chairman: Thank you, Senator Bosa.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

recommandation, il est certain que nous n'en entendrons plus parler. Je crois que la meilleure façon de procéder est de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire ou une motion.

Le vice-président: Honorables sénateurs, il me semble que nous devrions faire rapport sur le projet de loi sans amendement. Si le sénateur Bosa désire faire un amendement, même à l'étape du rapport au Comité ou à l'étape de la troisième lecture au Sénat, il devrait faire connaître son avis au Sénat.

Cependant, il me semble que nous ne devrions joindre des recommandations à des projets de loi seulement si la plupart des membres du Comité sont d'accord. Il ne suffit pas, à mon sens, qu'un ou deux membres le soient. Par conséquent, comme tous les membres du Comité ne sont pas très favorables à cette recommandation, je propose que nous devrions accepter le projet de loi sans amendement et en faire rapport cet après-midi. Honorables sénateurs, êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Adopté. S'il n'y a pas d'autres questions, le Comité s'ajourne.

Le sénateur Bosa: Je vous remercie, monsieur le président, pour avoir présidé la séance sur ces deux projets de loi même si vous n'avez pas eu beaucoup de temps pour les étudier.

Le vice-président: Je vous remercie, sénateur Bosa.

La séance est levée.

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Social Affairs, Science and Technology

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

WITNESSES—TÉMOINS

Issue No. 13

Complete Proceedings on:

Bill C-73, An Act to provide for the implementation of an agreement respecting Indian lands in Ontario

Fascicule N° 13

Seul et unique fascicule concernant:

Le Projet de loi C-73, Loi prévoyant la mise à effet d'un accord concernant les terres indiennes de l'Ontario

INCLUDING:
REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, July 26, 1988

Mardi 26 juillet 1988

Ottawa

Ottawa

Ottawa

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Labour:

Mr. Herman P. Hansen, Assistant Deputy Minister, Operations Divisions;

Mr. Henry J. Nur, Director of Legislative Development and Liaison, Occupational Safety and Health Division.

Du ministère du Travail:

M. Herman P. Hansen, sous-ministre adjoint, Division des opérations;

M. Henry J. Nur, directeur de l'élaboration des normes juridiques et de la liaison, Division de la sécurité et de l'hygiène au travail.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la
trente-troisième législature 1986-87-88

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Social Affairs, Science and Technology

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Chairman:
The Honourable ARTHUR TREMBLAY

Président:
L'honorable ARTHUR TREMBLAY

Tuesday, July 26, 1988

Le mardi 26 juillet 1988

Issue No. 13

Complete Proceedings on:

Bill C-73, An Act to provide for the implementation of an agreement respecting Indian lands in Ontario

Fascicule N° 13

Seul et unique fascicule concernant:

Le Projet de loi C-73, Loi de mise en œuvre d'un accord concernant les terres indiennes de l'Ontario

INCLUDING:
REPORT OF THE COMMITTEE

Y COMPRIS:
LE RAPPORT DU COMITÉ

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

29608—1

STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

Chairman: The Honourable Arthur Tremblay
Deputy Chairman: The Honourable M. Lorne Bonnell

and

The Honourable Senators:

Austin	Marshall
Bonnell	Molson
David	*Murray
Haidasz	(or Doody)
Hébert	Robertson
*MacEachen (or Frith)	Spivak
Marchand	Tremblay

**Ex officio* Members

(Quorum 4)

Change in the Membership of the Committee

Pursuant to Standing Rule 66(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Mardsen was replaced by that of the Honourable Senator Marchand. (Monday, July 25, 1988)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: L'honorable Arthur Tremblay
Vice-président: L'honorable M. Lorne Bonnell

et

Les honorables sénateurs:

Austin	Marshall
Bonnell	Molson
David	*Murray
Haidasz	(ou Doody)
Hébert	Robertson
*MacEachen (ou Frith)	Spivak
Marchand	Tremblay

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Modification de la composition du Comité

Conformément à l'article 66(4) du Règlement, la liste des membres du Comité a été modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Mardsen a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Marchand. (le lundi 25 juillet 1988).

Le greffier du Comité
Denis Bouffard
Clerk of the Committee

Published under authority of the Senate by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Thursday, July 21, 1988:

"Pursuant to the Order of the Day, the Honourable Senator Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Rossiter, that the Bill C-73, An Act to provide for the implementation of an agreement respecting Indian lands in Ontario, be read the second time.

After debate, and—
The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Rossiter, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

After debate, and—
The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du jeudi 21 juillet 1988:

«Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Spivak propose, appuyé par l'honorable sénateur Rossiter, que le projet de loi C-73, Loi de mise en œuvre d'un accord concernant les terres indiennes de l'Ontario, soit lu la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Spivak propose, appuyé par l'honorable sénateur Rossiter, que le projet de loi soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat
Charles A. Lussier
Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JULY 26, 1988
(51)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 11:05 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Arthur Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Hébert, Marchand, Robertson, Spivak and Tremblay (5).

In attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witness:

From the Department of Indian Affairs and Northern Development:

Mr. Graham Swan, Director, Lands Directorate.

The Committee, pursuant to the Order of Reference of Thursday, July 21, 1988, examined Bill B-73, An Act to provide for the implementation of an agreement respecting Indian lands in Ontario.

Mr. Swan made a statement and answered questions.

The Honourable Senator Robertson moved,—That the Chairman report Bill C-73 to the Senate without amendment.

The question being put on the said motion, it was,—

Resolved in the affirmative.

At 11:35 a.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 26 JUILLET 1988
(51)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui sous la présidence de l'honorable sénateur Arthur Tremblay, président.

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Hébert, Marchand, Robertson, Spivak et Tremblay (5).

Sont aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoin:

Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:

M. Graham Swan, directeur, Direction des Terres.

Le Comité, conformément à l'Ordre de renvoi du jeudi 21 juillet 1988 étudie le projet de loi C-73, Loi de mise en œuvre d'un accord concernant les terres indiennes de l'Ontario.

M. Swan fait une déclaration et répond aux questions.

L'honorable sénateur Robertson propose,—Que le président fasse rapport du projet de loi C-73 sans amendement au Sénat.

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 11 h 35, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, July 26, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

TWENTY-THIRD REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-73, An Act to provide for the implementation of an agreement respecting Indian lands in Ontario, has, in obedience to the Order of Reference of Thursday, July 21, 1988, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le président

ARTHUR TREMBLAY

Chairman

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 26 juillet 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

VINGT-TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le projet de loi C-73, Loi de mise en œuvre d'un accord concernant les terres indiennes de l'Ontario, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 21 juillet 1988, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

Ottawa, le mardi 26 juillet 1988

[*Text*]

Le comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, à qui a été déféré le projet de loi C-73, Loi de mise en oeuvre d'un accord concernant les terres indiennes de l'Ontario, se réunit aujourd'hui à 11 heures pour étudier ce projet de loi.

Le sénateur Arthur Tremblay (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, nous avons le quorum, nous allons commencer la séance. Le seul item à l'ordre du jour c'est le projet de loi C-73 qui a été déféré au comité jeudi dernier.

We have pleasure to have Mr. Swan as our expert, and he will lead us through the intricacies of the bill or explain to us how simple it is, if that is the case. I understand, Mr. Swan, that you have been involved in the negotiations of the agreement between both parties. We will be interested in knowing more about the way those negotiations have been going on, as well as taking a look at the bill as such, which is supposed to implement the sanction of this agreement if I understand correctly.

Mr. Swan, we are in your hands. I invite you to present the bill and to explain the meaning or the purpose of the bill.

Mr. Graham Swan, Director, Lands Directorate, Department of Indian Affairs and Northern Development: Thank you, Mr. Chairman. This is a very brief and straightforward bill which is designed to give effect to an agreement that was reached in 1986 between Ontario, Canada and Indian representatives in the Province of Ontario.

The purpose of this 1986 agreement was to remedy some defects that were in the previous federal-provincial agreement of 1924. The issue that we were trying to resolve was that in the late 19th century there were a number of court decisions which held that once an Indian band surrendered part of its reserve for lease or sale—rather than Canada being able to take the land, sell it and pay the proceeds of the sale to the Indians—in fact, as a matter of law, the Province became the beneficial owner. Both governments and the Indian people felt that that was not fair and just. In 1924 the federal and provincial governments entered into an agreement which was designed to remove the provincial interest and allow Canada to take these lands, sell them and pay the benefits to the Indians.

There are two major deficiencies in the 1924 agreement which we hope to remedy through this legislation. The first deficiency is that we are not sure that all of the lands that we had hoped to bring under federal control have come under federal control. There may still be lands out there which ultimately belong to the province and which we have no power to dispose of for the Indians' benefit. The other deficiency from our point of view is that Ontario retained 50 per cent of all mineral royalties from Indian lands under this 1924 agreement.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, Thursday, July 26, 1988

[*Traduction*]

The Standing Committee on Social Affairs, Science and Technology met at 11 o'clock this day to review Bill C-73, an Act to provide for the implementation of an agreement respecting Indian's lands in Ontario, which was deferred for review.

Senator Arthur Tremblay (*Chairman*) presiding.

The Chairman: Honourable Senators, we have a quorum, so we shall start the meeting. The only point at the agenda is Bill C-73, which was deferred to our committee last Thursday.

Nous avons le plaisir d'accueillir comme témoin M. Swan, qui nous guidera dans les dédales du projet de loi, s'il y en a, ou qui nous expliquera que c'est un projet de loi bien simple, si c'est le cas. Monsieur Swan, je crois savoir que vous avez participé aux négociations de l'accord entre les deux parties et nous aimerions en savoir davantage sur la façon dont ces négociations se sont déroulées, en plus d'étudier le projet de loi lui-même, qui est censé mettre l'accord en œuvre, si je comprends bien.

Monsieur Swan, nous sommes là pour vous entendre; je vous invite à nous présenter le projet de loi et à nous expliquer sa raison d'être.

M. Graham Swan, directeur, Direction des terres, ministère des Affaires indiennes et du Nord: Merci, monsieur le président. Le projet de loi est vraiment très court et très simple; il a pour objet la mise en œuvre d'un accord conclu en 1986 entre l'Ontario, le Canada et les représentants des Indiens de l'Ontario.

L'accord de 1986 avait pour objet de remédier à certaines lacunes d'un traité fédéral-provincial conclu en 1924. Le problème que nous essayons de résoudre est le suivant: à la fin du XIXe siècle, les tribunaux ont rendu plusieurs décisions en disant qu'une fois qu'une bande indienne avait cédé une partie des terres de sa Réserve pour les louer ou les vendre, le Canada n'avait pas le droit de prendre possession des terres, de les vendre et de verser le produit de la vente aux Indiens; en fait, la province devenait en droit le propriétaire bénéficiaire des terres. Et les deux gouvernements, et les Indiens eux-mêmes, trouvaient que ce n'était ni juste ni équitable. En 1924, le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario ont donc conclu un traité qui avait pour objet d'éliminer le droit de la province et de permettre au Canada de prendre possession des terres, de les vendre et d'en verser le produit aux Indiens.

Le traité de 1924 comportait deux lacunes majeures, auxquelles nous espérons remédier grâce au projet de loi que vous avez entre les mains. La première, c'est que nous ne sommes pas sûrs que toutes les terres que nous avions espéré faire revenir au gouvernement fédéral y sont effectivement revenues. Il se peut qu'il y ait encore des terres du genre qui appartiennent en définitive à la province et dont nous ne pourrons pas disposer dans l'intérêt des Indiens. L'autre lacune, selon nous, est due au fait que le gouvernement de l'Ontario a conservé 50 p.

[*Text*]

From the late 1950s onward, there were a series of discussions between the federal and provincial governments to try to negotiate a new agreement. In 1978, those discussions came under the auspices of the Indian Commission of Ontario; and, from that point onwards, there was full Indian participation—notably by the Union of Ontario Indians, the Six Nations Band and the Sarnia Band and by some of the other Indian groups in Ontario—on a more sporadic basis.

In 1986 there was an agreement reached which did not substantively deal with the issues of the 1924 agreement, but set up a process by which the two governments and individual bands could negotiate the removal of those provincial interests in lands and the turning over of the full mineral royalties to the bands on a band-by-band basis. What the 1986 agreement says is that we can establish a process of negotiations to deal with any issue that was unresolved in 1924 or any other issue that the parties want to deal with.

Because the 1924 agreement was put into legislation by both Ontario and Canada, we need federal and provincial legislation now to bring the new 1986 agreement into effect; and that is why we have a bill here to give effect to the agreement that was reached two years ago.

That is the general background, Mr. Chairman, and the necessity for the bill. Would you like me to go through it clause by clause and explain it briefly to the committee members, or would you like me to respond to questions?

The Chairman: It is not a very long bill. Would you point out where the bill has the effect you have just described?

Mr. Swan: The bill, of course, starts with the normal definition sentence, the agreement being the 1986 agreement that has already been signed, and specific agreements being the individual band-by-band agreements that can now be entered into. Clause 3 makes the agreement binding on Her Majesty. Clause 4 is there for greater certainty and to clarify that any lands that are returned to reserve status as a result of these negotiations will come under the Indian Act, as do all other reserve lands. Clause 5 provides for the Governor in Council to make regulations respecting the procedures for approving the specific band-by-band agreements. Clause 6 sets out that where those specific band-by-band agreements are approved, they become binding on the band and also on Canada. Clause 7 sets the procedure for the coming into force of the legislation.

The 1986 agreement is attached to the bill.

The Chairman: Yes, in the annex.

Mr. Swan: If you wish, Mr. Chairman, I could go through it.

The Chairman: I do not think that is necessary. We will now come to question period.

[*Traduction*]

100 de toutes les redevances minières à des terres indiennes, en vertu du traité de 1924.

Depuis la fin des années 1950, il y eu une série de discussions entre les autorités fédérales et provinciales, qui voulaient négocier un nouvel accord. En 1978, ces discussions ont commencé à se dérouler sous les auspices de la Commission sur les Indiens de l'Ontario et, depuis, elles ont été marquées par une participation complète des Indiens, représentés notamment par l'Union des Indiens de l'Ontario, par la bande des Six-Nations et par la bande Sarnia, ainsi que par certains des autres groupes d'Indiens de l'Ontario, ces derniers participant toutefois moins régulièrement aux travaux.

En 1986, les parties ont conclu un accord qui ne comblait pas vraiment les lacunes du traité de 1924, mais qui établissait un processus grâce auquel les deux gouvernements et les bandes pouvaient négocier l'élimination des droits provinciaux sur les terres et la remise de la totalité des redevances minières à chaque bande. L'accord de 1986 consiste à dire qu'il est possible d'établir un processus de négociation capable de régler tous les problèmes restés sans solution en 1924, voire tous les problèmes auxquels les parties voudront s'attaquer.

Étant donné que le traité de 1924 a été ratifié par une loi fédérale et par une loi provinciale, il nous faut deux lois pour que l'accord de 1986 puisse entrer en vigueur, et c'est pourquoi nous avons présenté le projet de loi qui nous intéresse ici, pour pouvoir mettre en œuvre un accord conclu il y a deux ans.

Voilà, monsieur le président, pour le contexte du projet de loi et pour sa raison d'être. Aimeriez-vous que je le passe en revue article par article en l'expliquant brièvement aux membres du comité, ou préféreriez-vous que je réponde à vos questions?

Le président: Le projet de loi est très court. Pourriez-vous nous dire exactement quelle disposition a l'effet que vous venez de décrire?

M. Swan: Très bien, le projet de loi commence naturellement par les définitions de rigueur, l'accord étant en l'occurrence l'accord de 1986 déjà signé et les accords particuliers étant les accords individuels que nous pourrons désormais conclure avec chaque bande. L'article 3 lie Sa Majesté. L'article 4 est une disposition ajoutée, pour plus de certitude, afin de préciser que toutes les terres qui reprendront le statut de terres de Réserve à la suite des négociations continueront d'être régies par la Loi sur les Indiens, comme toutes les autres terres des réserves. L'article 5 autorise le gouverneur en conseil à prendre des règlements concernant la procédure de ratification des accords particuliers conclus avec une bande quelconque. L'article 6 dispose que, dans les cas où ces accords particuliers concernant une bande ou une autre sont ratifiés, ils lient la bande en question de même que le Canada. Enfin, l'article 7 précise la procédure d'entrée en vigueur de la loi.

L'accord de 1986 est annexé au projet de loi.

Le président: Oui, en annexe.

M. Swan: Si vous voulez, monsieur le président, je pourrais vous l'expliquer.

Le président: Je ne pense pas que ce soit nécessaire. Nous allons maintenant passer aux questions.

[*Text*]

Senator Spivak: In the surrendering of the lands in all cases under any of these agreements, were mineral rights surrendered as well? I know what you are saying in Ontario, but was that specified anywhere?

Mr. Swan: A surrender can be for the surface or subsurface or both. So some of the surrenders that we were trying to deal with were surface; some were subsurface. The difficulty with the mineral aspect is that even today, a surrender of mineral rights will give the band only 50 per cent of the royalties. The other 50 per cent are still retained by the province.

Senator Spivak: Even under this agreement?

Mr. Swan: No, under the 1924 agreement. The 1986 agreement will allow us to enter into negotiations with Ontario; and, as part of those negotiations, Ontario has indicated that in most cases it will relinquish that other 50 per cent that it has now.

Senator Spivak: In the sale of farm lands normally, do those sales cover mineral agreements? I cannot remember.

Mr. Swan: I am sorry, I did not hear the question.

Senator Spivak: Is the sale of farm lands in the provinces or in Ontario covered under different agreements? When you sell a piece of land, does that automatically carry with it the mineral rights, or does that have to be specified separately? I know it is outside of this act.

Mr. Swan: It is a legal question. I believe that the practice varies from province to province. In some provinces, if the sale is silent as to minerals, the minerals will pass, and in other provinces they will not pass. In Ontario, I am not entirely sure.

Senator Marchand: Mr. Swan, tell me about the proclamation. Why is there a proclamation clause in the bill? Is that so that Ontario can pass the legislation at the same time?

Mr. Swan: Clause 7 of the bill, senator?

Senator Marchand: Yes.

Mr. Swan: In order for this agreement to become fully effective, the province of Ontario also has to pass parallel legislation to bring it into effect from their point of view. I believe the purpose of this clause is to make sure that once Ontario has passed its act, then ours will be proclaimed. So the two will be proclaimed more or less simultaneously rather than having ours proclaimed before we are assured that they will be passing their legislation.

Senator Marchand: I was reading some of the debates in the Commons. There was a reference that in Ontario there are some 2.5 million acres of reserve land which has been surrendered by Indian bands. Is that a correct figure, and could you also tell me the total number of acres of land in Ontario that are owned by Indians?

[*Traduction*]

Le sénateur Spivak: Dans tous les cas où il y a eu cession de terres, en vertu de ce traité, a-t-on aussi cédé les droits miniers? J'ai compris ce que vous avez dit dans le cas de l'Ontario, mais cela était-il précisé quelque part?

M. Swan: La cession peut s'appliquer aux droits de surface, aux droits d'exploitation souterraine, ou aux deux types de droits. Par conséquent, certaines des cessions auxquelles nous essayions de remédier n'avaient porté que sur les droits de surface et d'autres sur les droits d'exploitation souterraine. Dans le contexte de l'exploitation minière, les difficultés, c'est qu'encore de nos jours, la cession des droits miniers ne rapporterait à la bande qu'environ 50 p. 100 des redevances, les 50 p. 100 restants allant toujours à la province.

Le sénateur Spivak: Même en vertu de l'accord de 1986?

M. Swan: Non, en vertu du traité de 1924. L'accord de 1986 nous permettra de négocier avec le gouvernement de l'Ontario. Dans le contexte de ces négociations, nos vis-à-vis nous ont laissé entendre qu'ils renonceraient dans la plupart des cas à leur part.

Le sénateur Spivak: Quand on vend des terres agricoles, vend-on normalement les droits miniers en même temps? Je ne me rappelle pas.

M. Swan: Excusez-moi, je n'ai pas entendu la question.

Le sénateur Spivak: La vente des terres agricoles dans les provinces ou en Ontario est-elle régie par d'autres accords? Quand on vend une terre, vend-on automatiquement ses droits d'exploitation minière en même temps ou faut-il le préciser dans un document distinct? Je sais que ma question ne porte pas sur le projet de loi.

M. Swan: C'est une question juridique. Je crois que la pratique varie selon les provinces. Dans certaines provinces, si le contrat de vente est muet quant aux droits miniers, ils sont inclus, tandis qu'ils sont exclus dans d'autres provinces. En Ontario, je ne sais pas exactement ce qui en est.

Le sénateur Marchand: Monsieur Swan, parlez-moi de la proclamation. Pourquoi y a-t-il une disposition de proclamation dans le projet de loi? Est-ce parce que l'Ontario doit pouvoir adopter un projet de loi en même temps?

M. Swan: L'article 7 du projet de loi, sénateur?

Le sénateur Marchand: Oui.

M. Swan: Pour que l'accord puisse entrer en vigueur intégralement, l'Ontario doit adopter une loi parallèle afin de le mettre en vigueur sur son territoire. Je crois que cette disposition a pour objet de faire en sorte que notre loi soit proclamée une fois que l'Ontario aura adopté la sienne. Les deux lois pourront donc être proclamées à peu près en même temps, ce qui nous permet d'éviter que la nôtre soit proclamée avant que nous soyons sûrs que la province adoptera sa loi.

Le sénateur Marchand: J'ai lu une partie des débats de la Chambre des communes. On a dit qu'en Ontario les bandes indiennes avaient cédé quelque 2,5 millions d'acres de terres des réserves. Ce chiffre est-il exact et pourriez-vous me dire aussi de combien d'acres de terres les Indiens de l'Ontario sont propriétaires?

[*Text*]

Mr. Swan: I am not able to confirm whether that is an accurate figure. From our records, that is probably a reasonably accurate figure as to the number of acres that have been surrendered by Indian bands in Ontario since Confederation. In terms of the existing reserve land base in Ontario, I do not have that information with me. If I could take some advice here, Mr. Chairman. I am not sure if it is available.

Senator Marchand: I used to know the figure, but I forgot.

Mr. Swan: The figure I have is 1.7 million acres of existing reserve base in Ontario.

Senator Marchand: Why were these lands surrendered in the first place?

Mr. Swan: Under the provisions of the Indian Act, any disposition of Indian lands to a non-Indian or even a disposition for lease has to be by way of a surrender. In most cases the surrenders we are talking about are surrenders for sale, and the process is one that is set out in the Indian Act.

Senator Marchand: I understand the act and that part of it. I am trying to understand exactly why these were surrendered. Prior to 1924 then, the total acreage of reserve land in Ontario would have been approximately 2.5 million plus the 1.7 million figure. Is that correct?

Mr. Swan: There would be additions and deletions to the reserve base all the time. So the existing 1.7 million acres would not necessarily have been all reserve land in 1924. Some of it will have been land that has been added to the reserve base since then. So I cannot give you the exact figure of the reserve base acreage in 1924.

Senator Marchand: I am trying to understand why these lands were surrendered. Was this done voluntarily by the Indians of Ontario, or was it like the situation in British Columbia of the cut-off lands in 1916 where they were forced to surrender these lands?

Mr. Swan: These were all surrenders with the consent of the band under the provisions of the Indian Act. These were not cut-offs as happened in British Columbia.

Senator Marchand: I find it difficult to understand the large number of acres that were surrendered in those years because there was no great demand for the development of properties. Obviously I am wrong. I felt that there was no great demand for the development of Indian reserves until recent years.

Mr. Swan: I am not able to comment on the reasons why each individual surrender was taken. It would require an enormous amount of research. Each case would have to be looked at individually as to why the Indians relinquished part of their reserve base.

Senator Marchand: Do you have any documentation or analysis of why these were surrendered?

[*Traduction*]

M. Swan: Je ne peux pas vous confirmer si c'est exact. D'après nos dossiers, il est probablement raisonnable de dire que c'est le nombre d'acres que les bandes indiennes de l'Ontario ont cédé depuis la Confédération. Je ne connais pas la superficie totale des terres des réserves de l'Ontario, mais si je puis demander un conseil, monsieur le président, je verrai. Je ne suis pas sûr que nous ayons ces statistiques.

Le sénateur Marchand: J'ai déjà connu ce nombre, mais je l'ai oublié.

M. Swan: On me dit que la superficie totale des terres des réserves de l'Ontario est de 1,7 million d'acres.

Le sénateur Marchand: Pourquoi ces terres ont-elles été cédées?

M. Swan: Eh bien, en vertu de la Loi sur les Indiens, toute aliénation des terres indiennes au profit d'un non-Indien, même les aliénations pour location, doivent se faire par cession. Dans la plupart des cas, les cessions dont nous parlons sont des cessions en vue d'une vente, et ce processus est précisé dans la Loi sur les Indiens.

Le sénateur Marchand: Je comprends la Loi, notamment sur ce point. J'essaie de savoir exactement pourquoi ces terres ont été cédées. Avant 1924, la superficie totale des terres des réserves de l'Ontario aurait été d'environ 2,5 millions d'acres, plus les 1,7 million dont nous venons de parler. C'est bien cela?

M. Swan: On aura certainement ajouté ou retranché souvent des terres des réserves. Autrement dit, les 1,7 million d'acres d'aujourd'hui n'auraient pas nécessairement été tous considérés comme des terres des réserves en 1924. Dans certains cas, ce sont des terres qu'on a ajoutées aux terres des réserves depuis lors. Je ne peux donc pas vous donner la superficie exacte des terres des réserves en 1924.

Le sénateur Marchand: J'essaie de savoir pourquoi ces terres ont été cédées. Les Indiens de l'Ontario les ont-ils cédées volontairement, ou la situation était-elle analogue à celle que nous avons connue en Colombie-Britannique, dans le cas des terres retranchées, en 1916, quand les Indiens ont été forcés de céder leurs terres?

M. Swan: Toutes ces cessions se sont faites avec le consentement de la bande, conformément à la Loi sur les Indiens. Il ne s'agissait pas de terres retranchées, comme dans le cas de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Marchand: Il m'est difficile de comprendre qu'on ait pu céder de si grandes terres ces années-là, étant donné qu'il n'y avait pas grande demande pour la mise en valeur de ces propriétés. Manifestement, je suis dans l'erreur. Je pensais qu'il n'y avait pas eu de grande demande pour la mise en valeur des terres des réserves indiennes jusqu'à ces dernières années.

M. Swan: Je ne peux pas vous parler des raisons pour lesquelles telle ou telle cession a eu lieu. Il faudrait faire d'énormes recherches en étudiant chaque cas individuellement pour savoir ce qui a poussé les Indiens à renoncer à une partie de leurs réserves.

Le sénateur Marchand: Avez-vous de la documentation ou des analyses sur les raisons de ces cessions?

[*Text*]

Mr. Swan: I am not aware of any analysis of the global picture. The departmental files and the files that are in the public archives of Canada will contain all of the background information on each one of these surrenders.

Senator Marchand: The cut-off lands in British Columbia in 1916 was a sad story. The McKenna-McBride Commission decided that we owned too many rock piles, and they wanted to take some of them away.

Mr. Swan: I am aware of that. This was not a unilateral decision by governments. In this case it was a surrender by the band pursuant to the Indian Act.

Senator Marchand: No coercion, no encouragement?

Mr. Swan: Not that I am aware of, but I have not researched each case.

Senator Spivak: What is the reason for specific agreements? As I understand it these lands were surrendered and then title passed to the province. Why does title not automatically return to the federal government? Why do you need individual agreements?

Mr. Swan: At one time, the province was looking at an approach whereby they would relinquish all their interests in these lands and minerals, but as we started to research some of the individual cases, we became aware of the fact that some of the lands that were surrendered have been sold and are now streets in the city of Sarnia, for example, or on Manitoulin Island or lakebeds or lands that are now occupied by third parties, and it would not be practical or desirable in those cases to return them to the bands.

So the approach that was adopted was that we would deal with each band individually, research the sold and surrendered lands that it has, examine what is the current use of those lands, and then determine whether they can be returned to the reserve; and, if not, what other compensation can be paid to the band in lieu of those lands.

The Chairman: Before 1912, am I correct in saying that the boundaries of the province of Ontario were not the same as they were in 1912?

Mr. Swan: I believe there was a change in the boundaries around 1912.

The Chairman: As well as the Quebec boundaries; and it is at that time that the Province of Ontario became the owner of the land as it was within the boundaries of the province before 1912.

I suppose there were Indians living in the new parts of the province of Ontario. What was the effect of that change in the boundaries on Indian lands?

Mr. Swan: We have not really looked at that aspect of the question because the bands we are dealing with under this agreement are all situated in the original province of Ontario.

[*Traduction*]

M. Swan: Je ne connais aucune analyse globale de la situation. Les dossiers du ministère et ceux qui sont conservés aux Archives nationales du Canada contiennent sûrement toute la documentation disponible sur chacune des cessions.

Le sénateur Marchand: L'affaire des terres retranchées en 1916 en Colombie-Britannique est une bien triste histoire. La Commission McKenna-McBride avait décidé que nous étions propriétaires de trop de piles de roche, et elle avait voulu nous en enlever une partie.

M. Swan: Je le sais. Dans ce cas-ci, il ne s'agit pas d'une décision unilatérale des gouvernements. Il s'agit d'une cession par la bande, conformément à la Loi sur les Indiens.

Le sénateur Marchand: Sans coercition et sans encouragement?

M. Swan: Pas que je sache, mais je n'ai pas étudié tous les cas.

Le sénateur Spivak: Pour quelle raison y aurait-il des accords particuliers? Si je comprends bien, ces terres ont été cédées, et le titre de propriété est revenu à la province. Pourquoi le titre de propriété ne revient-il pas automatiquement au gouvernement fédéral? Pourquoi avez-vous besoin d'accords particuliers?

M. Swan: A un certain moment, la province avait envisagé de renoncer à tous ses droits sur ces terres et sur les minéraux qu'elles contiennent; toutefois, quand nous avons commencé à étudier certains des cas, nous nous sommes aperçus que certaines des terres cédées avaient été vendues et qu'elles sont désormais des rues de Sarnia par exemple, ou qu'elles sont des routes sur l'île Manitoulin, des terres inondées ou encore des terres désormais occupées par des tierces parties, et qu'il ne serait ni pratique, ni désirable, dans ces cas-là, de les rendre aux bandes.

Par conséquent, nous avons décidé de traiter avec chaque bande individuellement, de faire des recherches sur les terres vendues et cédées qui leur appartenaient, de voir l'usage qu'on en fait actuellement puis de vérifier s'il serait possible de les rendre à la bande; si c'est impossible, nous avons décidé de voir quelle autre compensation nous pourrions leur verser pour ces terres.

Le président: Avant 1912, les frontières de l'Ontario n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui, n'est-ce pas?

M. Swan: Je pense que les frontières ont changé autour de 1912.

Le président: Tout comme les frontières du Québec, et c'est à ce moment-là que l'Ontario est devenu propriétaire des terres qui étaient dans son territoire avant 1912.

Je suppose qu'il y avait des Indiens dans les nouvelles parties du territoire ontarien. Le changement a-t-il des effets sur les limites des terres indiennes?

M. Swan: Nous n'avons pas vraiment étudié cet aspect de la question, étant donné que les bandes avec lesquelles nous devons compter dans le contexte de l'accord sont toutes établies dans le territoire original de l'Ontario.

[*Text*]

The Chairman: Within the boundaries before 1912?

Mr. Swan: That is right: Ontario as it existed at Confederation. However, it is a very interesting question as to the reversionary title on those lands which were added to Ontario later on. There are certain reserve lands that are not affected by this agreement. If Canada has purchased lands and owns them outright, there is no reversion to the province.

The Chairman: Those parts of Ontario that were not within the boundaries of Ontario before 1912 were federal land and the federal government has just passed those lands to the provinces involved at the time.

Mr. Swan: You would probably have to look at the terms of the agreement under which the lands were transferred. In the Prairie provinces, for example, ownership of the lands was transferred to the provinces in the 1930s, but there were provisions in those agreements incorporating many aspects of the Ontario 1924 agreement with respect to provincial rights and interests. So I would have to look at the specific agreements which enlarged Ontario's boundaries to be sure of the effect of this legislation on that.

The Chairman: If I understand correctly, there are two types of agreements involved in this bill. First, there is the general agreement, which is the agreement of 1986, as set out in the schedule annexed to that bill.

Mr. Swan: That is right, Mr. Chairman.

The Chairman: Then you have so-called specific agreements?

Mr. Swan: That is right.

The Chairman: The general agreement has provisions for specific agreements. Therefore, the effect of the bill, in fact, is to make possible those specific agreements without having to go to legislation?

Mr. Swan: Precisely, Mr. Chairman, yes.

The Chairman: In those specific agreements—unlike the agreement in the schedule, which was only between the federal and Ontario governments—the Indians themselves will be parties?

Mr. Swan: That is right, Mr. Chairman.

The Chairman: That is the effect of the bill?

Mr. Swan: That is right, yes.

The Chairman: It makes it possible for the bands to be parties to the agreements?

Mr. Swan: That is right.

The Chairman: Which was not the case before?

Mr. Swan: That is right.

The Chairman: Everything was settled between the federal and the provincial governments without any participation of the bands?

Mr. Swan: That is right.

The Chairman: Is that the point?

[*Traduction*]

Le président: À l'intérieur des frontières d'avant 1912?

M. Swan: Oui, dans l'Ontario de l'époque de la Confédération. Néanmoins, votre question est très intéressante, pour ce qui est du titre réversif des terres qui ont par la suite été ajoutées au territoire ontarien. Certaines terres des réserves ne sont pas touchées par l'accord. Si le Canada a acheté des terres et s'il en est propriétaire à part entière, il n'y a pas de réversion à la province.

Le président: Les parties de l'Ontario qui n'étaient pas dans les limites de la province avant 1912 étaient des terres fédérales, et le gouvernement fédéral a tout simplement transféré ces terres aux provinces intéressées à l'époque.

M. Swan: Il faudrait probablement étudier le libellé de l'accord en vertu duquel les terres ont été transférées. Dans les provinces des Prairies, par exemple, la propriété des terres a été transférée aux provinces dans les années 30, mais les accords comportaient des dispositions qui reprenaient de nombreux aspects du traité conclu en 1942 avec l'Ontario, au sujet des droits et des privilèges de la province. Il me faudrait donc étudier le texte des ententes en vertu desquelles l'Ontario a élargi ses frontières pour être sûr de répercussions de notre projet de loi dans ces cas-là.

Le président: Si je comprends bien, le projet de loi porte sur deux types d'accord. Il y a d'abord l'accord général, c'est-à-dire l'accord de 1986, qui est annexé au projet de loi.

M. Swan: Oui, monsieur le président.

Le président: Ensuite, il y a ce que vous appelez des accords particuliers?

M. Swan: C'est exact.

Le président: L'accord général prévoit des accords particuliers. Par conséquent, le projet de loi aura pour effet de rendre ces accords particuliers possibles sans qu'il soit nécessaire d'adopter une loi à cet effet?

M. Swan: Précisément, monsieur le président.

Le président: Les Indiens eux-mêmes seront partie à ces accords particuliers, contrairement à ce qui s'est passé dans l'accord annexé, qui a été conclu seulement entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario?

M. Swan: C'est exact, monsieur le président.

Le président: C'est l'effet du projet de loi?

M. Swan: Oui, c'est exact.

Le président: Il permet aux bandes d'être parties aux accords?

M. Swan: Oui.

Le président: Alors que ce n'était pas le cas auparavant?

M. Swan: Oui.

Le président: Tout était réglé entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial sans aucune participation des bandes?

M. Swan: Oui.

Le président: C'est la raison d'être du projet de loi?

[*Text*]

Mr. Swan: That is correct.

The Chairman: As far as I am concerned, I think I understand the effect of the bill a little better. In that respect, it is a question of the principle of administrative economy, that is, not having to legislate in each case. Is that the point?

Mr. Swan: That is certainly one aspect of it, yes.

Senator Marchand: I have one other question, Mr. Chairman. I was trying to find a reference to a non-derogation clause, which was also raised in the other place, and I cannot recall the exact wording of it. Do you recall the amendment that was proposed regarding a non-derogation clause?

Mr. Swan: Yes. There was an amendment proposed. I do not remember the precise wording, but it was to the effect that nothing in this act would derogate from thje aboriginal or treaty rights of Indian people in Ontario.

Senator Marchand: What was the government's response?

Mr. Swan: The government could not support that amendement for several reasons: First, the uncertainty as to the effect of the amendment; secondly, a concern that the amendment might, in fact, frustrate the purpose of the specific agreements, which are going to involve a negotiated settlement between Ontario, Canada and individual bands; and, thirdly, the fact that it had not been able to consult extensively with Ontario. Since Ontario has to pass parallel legislation, we really require some assurance that it would be willing to put a similar clause in its bill. So for those three reasons, the government did not support that amendment. However, we feel that the legislation and the 1986 agreement contain a number of provisions which do protect Indian rights. There is nothing in the legislation that we can see that would affect the rights of any Indian band. The 1986 agreement provides that no band is obliged to enter into a specific agreement and that, if it does, that agreement does not affect any other band.

The Chairman: Yes. That is Section 12 of the schedule.

Mr. Swan: There is also provision in the agreement that nothing in the agreement affects the validity of any treaty or surrender that may have been entered into. So there are a number of provisions which we feel protect the Indian interests adequately. It is an opting-in bill. Those bands which want to have no part of it are not obliged in any way to enter into negotiations.

Senator Marchand: Thank you. I was not sure what the government's answer was. I had not found an answer, although I had read the amendment. Those are all the questions I have, Mr. Chairman. The subject is so large that if we wanted to get into other areas, we could be here for a few years. I believe this agreement does some good things.

The Chairman: It does specific things.

[*Traduction*]

M. Swan: Exactement.

Le président: Pour ma part, je crois que je comprends un peu mieux l'effet du projet de loi. Il s'agit d'un principe d'économie administrative, en ce qu'on aura plus besoin de légiférer dans chaque cas. C'est bien ce que vous voulez?

M. Swan: C'est certainement l'un des aspects du projet de loi.?

Le sénateur Marchand: J'ai une autre question, monsieur le président. J'essayais de trouver une clause de non-dérogation, mais comme celle qu'on a soulevée dans l'autre Chambre, et je ne me rappelle pas le libellé exact de cette disposition. Vous rappelez-vous la modification qui a été proposée à la Chambre, en vue de l'ajout d'une clause de non-dérogation?

M. Swan: Oui. Il y a eu un amendement proposé à cet effet. Je ne me rappelle pas non plus son libellé exact. Mais il s'agissait de préciser que rien dans la présente loi ne dérogeait aux droits autochtones ou aux droits reconnus par traité aux Indiens de l'Ontario.

Le sénateur Marchand: Quelle a été la réaction du gouvernement?

M. Swan: Le gouvernement ne pouvait pas appuyer cet amendement, pour plusieurs raisons. Premièrement, ces répercussions étaient incertaines; deuxièmement, le gouvernement craignait que l'amendement rende impossibles les accords particuliers, qui suppose un règlement négocié entre l'Ontario, le Canada et telle ou telle bande; troisièmement, le gouvernement n'avait pas pu avoir de longues consultations avec les autorités ontariennes. Étant donné que l'Ontario doit adopter une loi parallèle, il nous faut vraiment des garanties que la province est disposée à ajouter une clause analogue à son projet de loi. Bref, pour ces trois raisons, le gouvernement n'a pas appuyé l'amendement. Toutefois, nous estimons que le projet de loi et l'accord de 1986 contiennent plusieurs dispositions qui protègent les droits des Indiens. Nous ne voyons rien dans le projet de loi qui puisse réduire d'une façon ou d'une autre les droits d'une bande indienne quelconque. En outre, il est stipulé dans l'accord de 1986 qu'aucune bande n'est tenue de conclure un accord particulier et que, dans l'éventualité où elle le fait, l'accord n'a aucun effet sur aucune autre bande.

Le président: Oui, c'est l'article 12 de l'annexe.

M. Swan: L'accord précise aussi que rien de ce qu'il contient n'influe sur la validité d'un traité ou d'une cession quelconque. Il existe donc plusieurs dispositions qui protègent convenablement les intérêts des Indiens, selon nous. C'est un projet de loi à participation volontaire, si vous voulez; les bandes qui n'en veulent pas ne sont nullement tenues d'entamer des négociations.

Le sénateur Marchand: Merci. Je ne savais pas quelle avait été la réaction du gouvernement. Je n'avais pas trouvé de réponse, même si j'avais lu l'amendement. Je n'ai plus de questions, monsieur le président. Le sujet est si vaste que si nous voulions aborder d'autres questions, nous pourrions rester ici pendant quelques années. Je pense que l'accord apporte quelques éléments positifs.

Le président: Il apporte des solutions précises.

[*Text*]

Senator Marchand: It does some specific things. It sorts out some of the wrongs that have been done and it enables a number of bands to enter into negotiations; and I think some of the bands in Ontario will benefit. We should pass this bill.

Senator Robertson: If there are no other questions, I move that we report the bill to the Senate this afternoon without amendment.

The Chairman: I will put the question to the committe. Is it agreed that we should report this bill without amendment this afternoon, if the report is ready?

Hon. senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

I am not in order in asking this question now. However, I do not think it will change the decision the committe has just made. I understand that the schedule has been agreed between the federal and the Ontario governments alone.

Mr. Swan: Yes. I believe that only the two governments have signed; but the Indian representatives were involved.

The Chairman: That was my question. What has been the participation of representatives of Indians in Ontario in the process of reaching that agreement? I understand that, in purely formal terms, the two governments were the only ones to sign it. I have been informed that you were involved in those negotiations and I would be interested in knowing what kind of participation the Indian bands have had.

Mr. Swan: Since 1978, Mr. Chairman, the Indians have had full participation. I think the Union of Ontario Indians, the Sarnia Band and the Six Nations Band attended almost every meeting that was held. There were almost monthly meetings from 1978 onwards.

The Chairman: So one may say there has been full participation?

Mr. Swan: I think there has been very full participation from the Indian sides.

The Chairman: Have they indicated that they agree with the substance of the agreement?

Mr. Swan: There has been very broad support. There have been a few groups who expressed reservations about the agreement, but I would say that those bands that stand to gain from this agreement, that have mineral rights which can be developed, or that have unsold surrendered lands, are fully behind the agreement.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Swan. I will close the meeting.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Le sénateur Marchand: Il apporte quelques solutions précises. Il remédie à une partie des torts qu'ont subis les Indiens et il permet à plusieurs bandes d'entamer des négociations; je pense que certaines des bandes de l'Ontario en bénéficieront. Nous devrions adopter ce projet de loi.

Le sénateur Robertson: S'il n'y a plus d'autres questions, je propose que nous renvoyons le projet de loi au Sénat cet après-midi sans amendement.

Le président: Je pose la question au comité. Sommes-nous d'accord pour renvoyer le projet de loi sans amendement cet après-midi, si le rapport est prêt?

Des voix: D'accord.

Le président: Adopté.

Je sais que je ne respecte pas le règlement en posant cette question maintenant, mais je ne pense pas qu'elle changera quoi que ce soit à la décision que le comité vient de prendre. Si je comprends bien, l'annexe est un accord conclu seulement entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario.

M. Swan: Oui. Je crois que les deux gouvernements sont les seuls signataires, mais les représentants des Indiens ont participé aux négociations.

Le président: C'est l'objet de ma question. Quelle a été la participation des représentants des Indiens de l'Ontario aux travaux qui ont abouti à l'accord? Je comprends bien que les deux gouvernements ont été les seuls signataires, officiellement. On m'a dit que vous aviez participé à ces négociations, et j'aimerais savoir quelle a été la participation des bandes indiennes.

M. Swan: Depuis 1978, monsieur le président, les Indiens ont été des participants à part entière. Je pense que l'Union des Indiens de l'Ontario, la bande de Sarnia et celle des Six-Nations ont assisté à presque toutes les réunions. Nous nous sommes réunis presque tous les mois à partir de 1978.

Le président: On peut donc dire que leur participation a été entière?

M. Swan: Je pense que la participation des Indiens a vraiment été entière.

Le président: Les Indiens vont-ils laisser entendre que la teneur de l'accord leur convient?

M. Swan: Ils y sont très favorables. Quelques groupes ont exprimé des réserves au sujet de l'accord, mais je dirais que les bandes qui sont susceptibles d'en bénéficier, celles qui ont des droits miniers qui pourraient être mis en valeur ou dont les terres cédées n'ont pas été vendues sont entièrement favorables à l'accord.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Swan. Je vais mettre fin à la réunion.

Le comité s'ajourne.

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Social Affairs, Science and Technology

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS—TÉMOIN

From the Department of Indian Affairs and Northern Development:

Mr. Graham Swan, Director, Lands Directorate.

Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:

M. Graham Swan, directeur, Direction des Terres.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87-88

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Social Affairs, Science and Technology

Chairman:
The Honourable ARTHUR TREMBLAY

Wednesday, September 7, 1988
Thursday, September 8, 1988
Tuesday, September 13, 1988

Issue No. 14

Complete proceedings on:

Bill C-150, An Act to amend the Indian Act (death rules);

Complete proceedings on:

Bill C-123, An Act to amend the Indian Act (minors' funds and surviving spouse's preferential share)

and

Complete proceedings on:

Bill C-143, An Act to establish the Canadian Centre on Substance Abuse

INCLUDING:

REPORTS OF THE COMMITTEE
TWENTY-FOURTH REPORT (C-150)
TWENTY-FIFTH REPORT (C-123)
TWENTY-SIXTH REPORT (C-143)

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Président:
L'honorable ARTHUR TREMBLAY

Le mercredi 7 septembre 1988
Le jeudi 8 septembre 1988
Le mardi 13 septembre 1988

Fascicule nº 14

Seul et unique fascicule concernant:

Le Projet de loi C-150, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (règles relatives aux décès);

Seul et unique fascicule concernant:

Le Projet de loi C-123, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (fonds des mineurs et part du conjoint survivant)

et

Seul et unique fascicule concernant:

Le Projet de loi C-143, Loi constituant un centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies

Y COMPRIS:

LES RAPPORTS DU COMITÉ
LE VINGT-QUATRIÈME RAPPORT (C-150)
LE VINGT-CINQUIÈME RAPPORT (C-123)
LE VINGT-SIXIÈME RAPPORT (C-143)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

Chairman: The Honourable Arthur Tremblay
Deputy Chairman: The Honourable M. Lorne Bonnell

and

The Honourable Senators:

Austin	Marshall
Bonnell	Molson
David	*Murray (or Doody)
Haidasz	Robertson
Hébert	Spivak
*MacEachen (or Frith)	Tremblay
Marsden	

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Change in the Membership of the Committee:

Pursuant to Standing Rule 66(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Marchand was replaced by that of the Honourable Senator Marsden. (*Wednesday, July 27, 1988*)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: L'honorable Arthur Tremblay
Vice-président: L'honorable M. Lorne Bonnell

et

Les honorables sénateurs:

Austin	Marshall
Bonnell	Molson
David	*Murray (ou Doody)
Haidasz	Robertson
Hébert	Spivak
*MacEachen (ou Frith)	Tremblay
Marsden	

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Modification de la composition du Comité:

Conformément à l'article 66(4) du Règlement, la liste des membres du Comité a été modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Marchand a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Marsden. (*le mercredi 27 juillet 1988*)

Le greffier du Comité
Denis Bouffard
Clerk of the Committee

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Wednesday, August 31, 1988:

"Pursuant to the Order of the Day, the Honourable Senator Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Marshall, that the Bill C-150, An Act to amend the Indian Act (death rules), be read the second time.

After debate, and—

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Marshall, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Wednesday, September 7, 1988:

"Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the motion of the Honourable Senator Cochrane, seconded by the Honourable Senator Bazin, for the second reading of the Bill C-123, An Act to amend the Indian Act (minors' funds and surviving spouse's preferential share).

After debate, and—

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Cochrane moved, seconded by the Honourable Senator Tremblay, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Thursday, September 8, 1988:

"Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the motion of the Honourable Senator Kelly, seconded by the Honourable Senator Nurgitz, for the second reading of the Bill C-143, An Act to establish the Canadian Centre on Substance Abuse.

After debate, and—

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Doody moved, seconded by the Honourable Senator MacDonald (*Halifax*), that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mercredi 11 août 1988:

«Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Spivak propose, appuyé par l'honorable sénateur Marshall, que le Projet de loi C-150, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (règles relatives aux décès), soit lu la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Spivak propose, appuyé par l'honorable sénateur Marshall, que le projet de loi soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mercredi 7 septembre 1988:

«Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Cochrane, appuyé par l'honorable sénateur Bazin, tendant à la deuxième lecture du Projet de loi C-123, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (fonds des mineurs et part du conjoint survivant).

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Cochrane propose, appuyé par l'honorable sénateur Tremblay, que le projet de loi soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat du jeudi 8 septembre 1988:

«Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Kelly, appuyé par l'honorable sénateur Nurgitz, tendant à la deuxième lecture du Projet de loi C-143, Loi constituant un centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Doody propose, appuyé par l'honorable sénateur MacDonald (*Halifax*), que le projet de loi soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat
Charles A. Lussier
Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, SEPTEMBER 7, 1988
(52)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:10 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Arthur Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Hébert, Molson, Robertson and Tremblay. (4)

In attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From the Department of Indian Affairs and Northern Development:

Mr. K. Donald Goodwin, Assistant Deputy Minister, Lands, Revenues and Trusts;

Mr. Dick Shaw, Counsel.

The Committee, pursuant to the Order of Reference of Wednesday, August 31, 1988, proceeded to the examination of Bill C-150, An Act to amend the Indian Act (death rules).

The witnesses made a statement and answered questions.

After debate, the Honourable Senator Robertson moved,—

THAT the Chairman report Bill C-150 to the Senate without amendment.

The question being put on the said motion, it was,—

Resolved in the affirmative.

At 10:20 a.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, SEPTEMBER 8, 1988
(53)

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 11:00 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Arthur Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bonnell, Marshall, Molson and Tremblay. (4)

Other Senators present: The Honourable Senators Cochrane and Marchand. (2)

In attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From the Department of Indian Affairs and Northern Development:

Mr. Richard Jackman, Chief, Statutory Requirements Directorate, Lands, Revenues and Trusts;

Mr. Dick Shaw, Counsel.

The Committee, pursuant to the Order of Reference of Wednesday, September 7, 1988, proceeded to the examination

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 7 SEPTEMBRE 1988
(52)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 10 h 10, sous la présidence de l'honorable sénateur Arthur Tremblay, président.

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Hébert, Molson, Robertson et Tremblay. (4)

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:

M. Donald K. Goodwin, sous-ministre adjoint, Terres, revenus et fiducies;

M. Dick Shaw, conseiller juridique.

Le Comité, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 31 août 1988 étudie le Projet de loi C-150, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (règles relatives aux décès).

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

Après débat, l'honorable sénateur Robertson propose,—

QUE le président fasse rapport du Projet de loi C-150 sans amendements, au Sénat.

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 10 h 20 le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

LE JEUDI 8 SEPTEMBRE 1988
(53)

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 11 h 00, sous la présidence de l'honorable sénateur Arthur Tremblay, président.

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, Marshall, Molson et Tremblay. (4)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Cochrane et Marchand. (2)

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:

M. Richard Jackman, sous-ministre adjoint, Terres, revenus et fiducies;

M. Dick Shaw, conseiller juridique.

Le Comité, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 7 septembre 1988 étudie le Projet de loi C-123, Loi modifiant la

of Bill C-123, An Act to amend the Indian Act (minors' funds and surviving spouse's preferential share).

Messrs. Jackman and Shaw made a statement and answered questions.

After debate, the Honourable Senator Marshall moved,

THAT the Committee report Bill C-123 without amendment, but that a comment be added to the Committee's Report to the Senate stating that the Committee has noted that the words "le ministre," in the French version of the Bill, on page 4, line 6, clause 3, were omitted and that the undertaking from the Minister that Mr. Jackman stated he would obtain, be included in the said Report. In his undertaking the Minister agrees "to introduce an appropriate amendment to the legislation to correct the French text at the earliest opportunity."

The question being put on the said motion, it was,—

Resolved in the affirmative.

At 12:45 p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

Loi sur les Indiens (fonds des mineurs et part du conjoint survivant).

MM. Jackman et Shaw font une déclaration et répondent aux questions.

Après débat, l'honorable sénateur Marshall propose,—

QUE le Comité fasse rapport au Sénat sur le Projet de loi C-123 sans amendement, mais qu'un commentaire soit ajouté audit rapport indiquant que le Comité a constaté que les mots «le ministre,» à la ligne 6 de l'article 3, à la page 4 ont été omis du texte, et que ledit rapport renferme aussi l'engagement du ministre, que M. Jackman dit pouvoir obtenir du ministre, stipulant qu'il s'engage «à présenter dans les plus brefs délais un amendement approprié à la législation afin de corriger le texte français».

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 12 h 45 le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

TUESDAY, SEPTEMBER 13, 1988
(54)

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 11:05 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Arthur Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bonnell, David, Hébert, Marshall, Robertson and Tremblay. (6)

In attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From the Department of National Health and Welfare:

Mr. Alistair Thomson, Director, Health Policy Division, Policy, Communication and Information Branch;

Dr. Phyllis Colvin, Chief, Regulation and Promotional Analysis, Health Policy Division, Policy, Communications and Information Branch.

The Committee, pursuant to the Order of Reference of Thursday, September 8, 1988, proceeded to the examination of Bill C-143, An Act to establish the Canadian Centre on Substance Abuse.

Mr. Thomson made a statement and, with Dr. Colvin, answered questions.

After debate, the Honourable Senator Robertson moved,—

THAT the Chairman report Bill C-143 to the Senate without amendment, but with a recommendation addressed to the future Board members that the Board meet more often than the minimum required in the Bill so that the Board can exercise control over the operations of the Centre, and have a proper and balanced input by the Board members.

LE MARDI 13 SEPTEMBRE 1988
(54)

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 10 h 10, sous la présidence de l'honorable sénateur Arthur Tremblay, président.

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, David, Hébert, Marshall, Robertson et Tremblay. (6)

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

Du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

M. Alistair Thomson, directeur, Division de la politique de la santé, Direction générale des politiques, des communications et de l'information;

Mme Phyllis Colvin, chef, Analyse de la réglementation et de la promotion, Direction de la politique de la santé, Direction générale des politiques, des communications et de l'information.

Le Comité, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 8 septembre 1988 étudie le Projet de loi C-143, Loi constituant un centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies.

M. Thomson fait une déclaration et, lui et Mme Colvin répondent aux questions.

Après débat, l'honorable sénateur Robertson propose,—

QUE le président fasse rapport au Sénat du Projet de loi C-143 sans amendement mais qu'on y incorpore une recommandation, adressée aux membres du conseil d'administration, de se rencontrer plus souvent que le nombre de fois prévu dans le projet de loi; le conseil pourra ainsi contrôler l'administration du Centre, et y exercer une participation active à ses délibérations.

The question being put on the said motion, it was,—

Resolved in the affirmative.

At 11:50 a.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 11 h 50 le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

REPORTS OF THE COMMITTEE

WEDNESDAY, September 7, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

TWENTY-FOURTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-150, An Act to amend the Indian Act (death rules), has in obedience to the Order of Reference of Wednesday, August 31, 1988, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

FRIDAY, September 9, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

TWENTY-FIFTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-123, An Act to amend the Indian Act (minors' funds and surviving spouse's preferential share), has, in obedience to the Order of Reference of Wednesday, September 7, 1988, examined the said Bill and now reports the same without amendment, but with the following comment:

Your Committee has noted that, in the French version of clause 3, the words "le ministre" were omitted from line 6, on page 4, which should read "52.2 ou 52.3, libérer, en tout ou en partie, le ministre,".

Having been so informed the Minister has undetaken "to introduce an appropriate amendment to the legislation to correct the French text at the earliest opportunity."

Respectfully submitted,

TUESDAY, September 13, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

TWENTY-SIXTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-143, An Act to establish the Canadian Centre on Substance Abuse, has, in obedience to the Order of Reference of Thursday, September 8, 1988, examined the said Bill and now reports the same without amendment, but with the following comment:

Your Committee has expressed its concern with the provision in clause 14 of the Bill whereby the Board of Directors of the Canadian Centre on Substance Abuse is only required to meet "at least twice in each year".

In view of the seriousness of the problems the Centre will be called upon to examine, your Committee, wishing that the Board have proper input from its members, strongly encour-

RAPPORTS DU COMITÉ

Le MERCREDI 7 septembre 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

VINGT-QUATRIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-150, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (règles relatives aux décès), a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 31 août 1988, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le VENDREDI 9 septembre 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

VINGT-CINQUIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-123, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (fonds des mineurs et part du conjoint survivant), a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 7 septembre 1988, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec le commentaire suivant:

Votre Comité a constaté que, dans la version fançaise de l'article 3, les mots «le ministre» ont été omis de la ligne 6, à la page 4. La ligne 6 devrait se lire comme suit: «52.2 ou 52.3, libérer, en tout ou en partie, le ministre,».

Le ministre, ayant été mis au courant de cette omission, s'est engagé «à présenter dans les plus brefs délais un amendement approprié à la législation afin de corriger le texte français.»

Respectueusement soumis,

Le MARDI 13 septembre 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

VINGT-SIXIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-143, Loi constituant un centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 8 septembre 1988, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec le commentaire suivant:

Votre Comité a exprimé ses inquiétudes du fait que l'article 14 du projet de loi prévoit que le conseil d'administration du Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies ne tienne qu'un «minimum de deux réunions par an».

Compte tenu de la gravité des problèmes que le Centre sera appelé à étudier, votre Comité, désirant que les membres du conseil participent pleinement à ses délibérations, recommande

ages the Board to meet more frequently than the minimum number of times per year provided for in this Bill.

Respectfully submitted,

Le président

ARTHUR TREMBLAY

Chairman

fortement audit conseil de se rencontrer plus souvent qu'au nombre minimum de fois par an prévu dans ce projet de loi.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

Ottawa, le mercredi 7 septembre 1988

[*Text*]

Le comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été déféré le projet de loi C-150, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (règles relatives au décès), se réunit aujourd'hui à 10 heures pour étudier ce projet de loi.

Le sénateur Arthur Tremblay (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, nous avons rigoureusement le quorum puisque ce quorum s'établit à quatre sénateurs.

Nous aurions souhaité que même s'ils ne sont pas membres du comité, nos collègues représentants au Sénat des autochtones auraient pu participer à cette séance du comité.

On me dit qu'en ce qui concerne le sénateur Marchand, notamment, il est rentré à Ottawa très tard hier soir et qu'il serait compliqué pour lui d'être présent ici ce matin.

Nous allons donc procéder quand même malgré cet inconvénient et je m'en expliquerai auprès de nos collègues.

Le projet de loi C-150 nous a été déféré la semaine passée.

We have with us this morning Mr. Donald Goodwin from the Department of Indian Affairs and Northern Development and Mr. Richard Shaw from the Department of Justice. If it is agreeable, I will start by asking Mr. Goodwin to explain the substance of the bill.

Mr. Donald K. Goodwin, Assistant Deputy Minister, Lands, Revenues and Trusts, Department of Indian Affairs and Northern Development: Thank you, Mr. Chairman. As Assistant Deputy Minister in the Department of Indian Affairs and Northern Development, I am responsible for this area. I have with me Mr. Richard Shaw, who is legal adviser to me in the department.

Bill C-150 is a very technical amendment which was required in order to rectify a situation that arose when Bill C-31 was drafted and ultimately passed in April of 1985. Bill C-31 was a major bill which amended the Indian Act in order to bring the Indian Act in line with the Charter and, in so doing, eliminate sexual discrimination. It also restored the rights of people who had been discriminated against over the years, primarily Indian women. It further recognized the bands' rights to establish their own membership rules. Bill C-150 deals exclusively with the first two issues—that is, the question of discrimination and the restoration of rights.

After working with Bill C-31 for approximately a year and a half and going through the process of receiving applications from people to be registered—a process which was complicated in many ways and generated a great deal of interest in Indian country—it became known that a technical error had been built into Bill C-31 that would have the effect of depriving certain individuals, in certain circumstances, of their rights to reinstatement simply because their parents had died prior to the passage of the bill.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, Wednesday, September 7, 1988

[*Traduction*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10 a.m. to consider Bill C-150, An Act to amend the Indian Act (death rules).

Senator Arthur Tremblay (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Honourable Senators, we have precisely quorum, which is four senators.

We wish that our colleagues who represent the native peoples in the Senate could have attended this meeting of the Committee.

I am told that Senator Marchand in particular returned to Ottawa very late last night and would have had considerable difficulty getting here this morning.

We shall therefore proceed despite this drawback, and I will explain to our colleagues.

Bill C-150 was referred to us last week.

Nous avons comme invité ce matin M. Donald Goodwin, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et M. Richard Shaw, du ministère de la Justice. S'il n'y a pas d'objection, je demanderai à M. Goodwin de nous expliquer l'objet du projet de loi.

M. Donald K. Goodwin, sous-ministre adjoint, Terres, revenus et fiducie, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: Je vous remercie, monsieur le président. C'est le secteur de responsabilités qui m'incombe en ma qualité de sous-ministre adjoint aux Affaires indiennes et du Nord canadien. Quant à M. Richard Shaw, à mes côtés, il est mon conseiller juridique.

Le projet de loi C-150 représente une modification de nature très technique rendue nécessaire pour redresser une anomalie du projet de loi C-31 adopté en avril 1985. Le C-31 a apporté d'importantes modifications à la loi sur les Indiens afin de la rendre conforme à la Charte des droits et des libertés, entre autres pour éliminer toute discrimination fondée sur le sexe. Il a aussi rétabli des droits, surtout en faveur des femmes, victimes d'injustice depuis des années. Il reconnaissait également les droits à la bande d'établir ses propres règles d'appartenance. Le projet de loi C-150 traite exclusivement des deux premiers aspects, soit la discrimination et le rétablissement des droits.

Environ un an et demi après l'entrée en vigueur du C-131, alors que nous recevions des demandes d'inscription au registre—une procédure souvent très complexe mais qui a suscité beaucoup d'intérêt chez les Indiens—nous avons constaté qu'une erreur technique s'était glissée dans le C-31 dont l'effet était d'annuler, dans certains cas, le droit à la réintégration simplement parce que les parents des intéressés étaient décédés avant l'adoption de la loi.

[*Text*]

There never was an intent by the government, nor was it ever intended as an inherent part of the bill, to distinguish between those who had rights bestowed from living parents and those who had rights bestowed from deceased parents. It was a question of rights as a flow from their lineage, not from whether or not their parents were alive or dead.

Through a complicated relationship of a clause in section 6 and another clause in section 11, the net effect was, in fact, under certain circumstances, to deprive certain individuals of those rights.

If members are interested in the more technical aspect of how that all happened, Mr. Shaw can take us through that but, personally, I cannot.

Once it was recognized, the department then put on hold all of the applications which would have had to have been refused. We have built up a file of approximately 200 applications.

Once we had an expression of what the problem and, frankly, what the solution would be, the minister appeared before the Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development and sought the committee's support to move this technical amendment. That support was ultimately received in the form of an all-party agreement. He sought the support of the Assembly of First Nations; the Native Council of Canada and the Native Womens' Association. I think, Mr. Chairman, your files show that assent was given by those Indian and Aboriginal groups.

Therefore, we have today a bill that will rectify this fundamental issue of depriving people of rights, which was never an intended effect of the bill.

The Chairman: Thank you, Mr. Goodwin. Is it the wish of the committee to have further explanations from the legal adviser, Mr. Shaw? Personally, I would like to hear his explanations about how this can happen.

Mr. Richard Shaw, Counsel, Indian and Northern Affairs Branch, Department of Justice: The cumulative effect of subsections 6(3), 11(3) as well as 11(2) paragraph (*b*) of the act as it presently stands is to introduce a complex deduction inasmuch as if the parents of a child are not entitled because they are dead as of April 17, 1985, then the child has no rights under the act. This is what we are trying to prevent.

As was pointed out, it was an unintentional consequence of the complex provisions of sections 6 and 11. Subsection 6(1) paragraph (*f*) and subsection 6(2) give entitlement to registration. Subsection 11(2) contains the membership provisions. If you deal with entitlement first under section 6 and run that alongside section 11, which contains the membership provisions, you will see the type of problem we have.

As the act now reads, paragraph 6(1)(*f*) and subsection 6(2) give entitlement of registration to children of parents who are entitled under subsection 6(1). Subsection 6(3) deals with a situation where parents have died before April 17, 1985. It deems parents who at the time of their deaths were entitled to registration to be entitled under subsection 6(1). This is very technical. It also deems parents who at the time of their deaths

[*Traduction*]

Il n'était jamais venu à l'idée des législateurs, pas plus que la chose n'était prévue dans le projet de loi, de tenir compte de la date du décès des parents, en ce qui concernait les droits à l'inscription fondés sur l'ascendance. Les règles relatives à ces droits devaient être fondées uniquement sur l'ascendance, sans tenir compte du fait que les parents soient vivants ou décédés.

Du fait de rapports complexes entre une disposition de l'article 6 et une autre de l'article 11, certaines personnes étaient privées de leurs droits.

Si les membres du Comité veulent en savoir davantage sur l'aspect technique de ces difficultés, M. Shaw est mieux en mesure que moi de vous en fournir les détails.

Dès que le problème fut reconnu, le ministère a suspendu l'examen des demandes d'inscription qui auraient dû être refusées. C'est ainsi que nous avons monté un dossier comprenant quelque 200 demandes.

Dès que nous eumes saisi le problème et envisagé une solution, le ministre a exposé la situation au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord en lui demandant d'appuyer la modification de nature technique qu'il se proposait d'apporter. Le ministre obtint l'assentiment de tous les partis. Il obtint également l'appui de l'Assemblée des Premières Nations, du Conseil national des autochtones du Canada ainsi que de l'Association des femmes autochtones. Je pense que vous avez pu constater, monsieur le président, que tous ces différents groupes ont été d'accord.

Voilà pourquoi nous avons aujourd'hui à étudier une mesure dont l'objet est de combler une lacune fondamentale qui n'avait jamais été voulue par le législateur, mais qui privait des personnes de leurs droits.

Le président: Je vous remercie, monsieur Goodwin. Le Comité souhaite-t-il avoir d'autres explications de M. Shaw, le conseiller juridique? En ce qui me concerne, j'aimerais qu'il nous explique comment tout cela est arrivé.

M. Richard Shaw, conseiller juridique, Affaires indiennes et Nord canadien, ministère de la Justice: L'effet cumulatif des paragraphes 6(3), 11(3) et de l'alinéa 11(2)*b*) de la loi actuelle est d'introduire une déduction complexe de sorte qu'un enfant dont les parents seraient décédés le 17 avril 1985 ou avant, ne peut exercer ses droits prévus par la loi. C'est ce que nous voulons corriger.

Comme on vous l'a dit, il s'agit d'une conséquence imprévue de certaines dispositions des articles 6 et 11. Le droit d'inscription au registre est prévu à l'alinéa 6(1)*f*) et au paragraphe 6(2). Le paragarphe 11(2) concerne l'appartenance. Il est donc question, en premier lieu à l'article 6, du droit d'inscription et ensuite, ou passe à l'article 11, qui conerne l'appartenance, et cela complique la situation.

Selon le libellé actuel, l'alinéa 6(1)*f*) et le paragraphe 6(2) accordent le droit d'inscription aux enfants des parents à qui ce droit est reconnu en vertu du paragraphe 6(1). Ensuite le paragraphe 6(3) traite des parents décédés avant le 17 avril 1985. Il s'agit de parents qui au moment du décès, avaient le droit à l'inscription conformément au paragraphe 6(1). C'est très compliqué. Cela vaut également pour les parents qui, au

[*Text*]

would have been entitled under paragraphs 6(1)(*c*)(*d*) and (*e*) also to be entitled. It does not take care of paragraph 6(1)(*f*) and it does not take care of subsection 6(2).

It allows children of deceased parents to become registered Indians and, as such, their children, but if the child of a parent died before April 17, 1985, the child of that child cannot be registered because he is not deemed to be entitled. If a parent has two children and one of the children has children, and he is alive, then his children's children can be registered, whereas if one of the children has died before April 17, 1985 and he has children, those children cannot be registered.

What we are trying to do with this bill is to bring in those two other provisions—that is, paragraph (*f*) and subsection (2), to take care of that problem. If the parents' child dies, then the deceased child's children will have a right to be registered under the act. So it is a very technical matter, almost a mathematical problem that we are trying to cure with the introduction of this bill.

The Chairman: If I understand correctly, you introduced paragraph (*f*).

Mr. Shaw: We are attaching paragraph (*f*) and we are adding it to the deeming clause.

The Chairman: Yes. I see. Are there any questions?

Senator Hébert: No questions.

Senator Robertson: No questions.

The Chairman: So we seem to have no problem, assuming we have understood what you have explained.

Mr. Shaw: It takes a while.

Senator Robertson: Mr. Chairman, Senator Watt was certainly supportive of this bill and there seems to be no problem with it. I move that we report the bill without amendment.

The Chairman: It is moved that we report the bill without amendment. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Thank you very much, Mr. Goodwin and Mr. Shaw, for your explanations.

The committee continued *in camera*.

Ottawa, Thursday, September 8, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-123, to amend the Indian Act (minors' funds and surviving spouse's preferential share), met this day at 11.00 a.m. to give consideration to the bill.

[*Traduction*]

moment du décès, auraient eu ce droit conformément aux alinéas 6(1)*c*), *d*) et *e*). On ne tient pas compte de l'alinéa 6(1)*f*) ni du paragraphe 6(2).

Ainsi les enfants de parents décédés peuvent se faire inscrire à titre d'Indiens et leurs enfants également, mais l'enfant d'un parent décédé avant le 17 avril 1985 ne peut être inscrit, parce qu'il n'en aurait pas le droit. Si un parent vivant a deux enfants et que l'un d'eux a aussi des enfants, les enfants de ce premier enfant peuvent être inscrits; mais si le deuxième enfant est décédé avant le 17 avril 1985, ses enfants ne peuvent être inscrits.

En présentant ce projet de droit, nous voulons ajouter deux autres dispositions soit l'alinéa *f*) et le paragraphe (2), de manière à régler le problème. Si ce même deuxième enfant décède, ses enfants auront alors le droit d'être inscrits. C'est donc une question assez complexe, presque un problème mathématique, que nous voulons régler en proposant cette mesure.

Le président: Si j'ai bien compris, vous ajoutez l'alinéa *f*).

M. Shaw: Nous ajoutons l'alinéa *f*) à la disposition de présomption.

Le président: Je vois. Y a-t-il des questions?

Le sénateur Hébert: Pas de question.

Le sénateur Robertson: Pas de question.

Le président: Il semble n'y avoir aucun problème en supposant que nous ayons bien compris vos explications.

M. Shaw: Ce n'est pas facile à comprendre.

Le sénateur Robertson: Monsieur le président, le sénateur Watt appuie sûrement le projet de loi qui ne semble pas soulever de difficulté. Je proposerais de le renvoyer au Sénat sans amendement.

Le président: Il est proposé qu'il soit fait rapport du projet de loi au Sénat, sans amendement. Les honorables sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Adopté. Merci monsieur Goodwin et monsieur Shaw, pour vos explications.

La séance se poursuit à *huis clos*.

Ottawa, le jeudi 8 septembre 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie auquel a été soumis le projet de loi C-123 modifiant la Loi sur les Indiens (fonds des mineurs et part du conjoint survivant) s'est réuni en ce jour à 11 heures du matin pour étudier ce projet de loi.

[*Text*]

Senator Arthur Tremblay (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: We are here today to examine Bill C-123. Our witnesses will be Mr. Richard Jackman and Mr. Dick Shaw, who will explain to us the meaning of the bill. Perhaps you might start by telling us about the process of consultation through which the bill has gone.

Mr. Richard Jackman, Chief, Statutory Requirements Directorate, Department of Indian Affairs and Northern Development: I understand that Mr. Goodwin has already given you a sense of the bill and perhaps some background on it. If I am repetitious, I was not there when he was speaking to you and I apologize.

The Chairman: I must tell you that we heard those explanations informally after our formal meeting yesterday. All of the senators who are here today were not there, so there is no problem with the repetition.

Mr. Jackman: Basically, as a result of comments in the Auditor General's report in 1986 and legal opinions obtained by him, when Mr. Goodwin was out in Alberta in July of 1986, he formed a working committee with the bands that would be most affected by the amendments the department was proposing at that time with respect to minors' accounts. The Senate committee should be aware that most of the distributions about which the department is concerned were derived from oil and gas revenues from basically 13 Alberta bands. They are the ones most interested in any amendment to the Indian Act. A committee was formed and each of those 13 bands, was invited to send a representative to this working committee. Other interested bands were also invited.

The committee started meeting on July 22, 1986. There were 16 meetings convened over the next two years, and I attended most of them. They were held mainly in Alberta, although one was held in Ottawa and one in Vancouver. Professor Donovan Waters was retained by the Department of Justice. He is the accepted legal authority on trusts in Canada. He has written his own textbook and he advised us throughout this process.

In any event, members of the committee included Willie Littlechild, representing the four bands; Jim Reynolds, who is a lawyer from David & Company, representing the Ermineskin band; and representatives from many of the other bands as well. If I might say, the whole process of consultation was a first-class job. The department might not always be able to accept that kind of accolade, but, in this case, it can.

[*Traduction*]

Le sénateur Arthur Tremblay (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Nous étudierons aujourd'hui le projet de loi C-123. Nos témoins seront M. Richard Jackman et M. Dick Shaw qui nous expliqueront la signification du projet de loi. Peut-être aimeriez-vous commencer en nous parlant du processus de consultation par lequel est passé l'avant-projet.

M. Richard Jackman, chef, Direction des dispositions statutaires, ministère des Affaires indiennes et du Nord: Si je comprends bien, M. Goodwin vous a déjà expliqué le sens du projet de loi et vous a peut-être même donné certaines informations à ce sujet. Je m'excuse de répéter, mais je n'étais pas là lorsqu'il vous a parlé.

Le président: Je dois vous dire que nous avons entendu ces explications, de façon tout à fait informelle, après notre réunion officielle d'hier. Tous les sénateurs ici présents n'étaient pas là, vous pouvez donc répéter ce qui s'est dit.

M. Jackman: À la suite des commentaires contenus dans le rapport de 1986 du vérificateur général et des opinions légales qu'il a obtenu, lorsque M. Goodwin se trouvait en Alberta en juillet 1986, il a formé un comité de travail avec les bandes qui seraient les plus touchées par les modifications proposées par le ministère à ce moment-là en ce qui a trait aux fonds des mineurs. Le Comité sénatorial devrait savoir que la majeure partie des fonds à partager dont se préoccupe le ministère provenaient des revenus pétroliers et gaziers des treize bandes fondamentales de l'Alberta. Ce sont celles qui s'intéressent le plus à toute modification à la Loi sur les Indiens. Un comité a été formé et chacune des treize bandes a été invitée à envoyer un représentant au comité de travail. Les autres bandes concernées ont également été invitées.

Le Comité a commencé à se réunir le 22 juillet 1986. On a convenu de seize réunions pour les deux années suivantes. J'ai assisté à la plupart d'entre elles. Elles se sont tenues principalement en Alberta, bien qu'il y en ait eu une à Ottawa et une à Vancouver. Le professeur Donovan Waters a été retenu par le ministère de la Justice. C'est l'autorité légale acceptée sur les fiducies au Canada. Il a écrit lui-même à ce sujet et nous a conseillés tout au long du processus.

Dans tous les cas, les membres du comité comprenaient Willie Littlechild, représentant les quatre bandes; Jim Reynolds, avocat chez David et Company, représentant la bande Ermineskin; ainsi que des représentants de nombreuses autres bandes. Si je puis m'exprimer ainsi, tout le processus de consultation a été très bien mené. Le ministère ne peut peut-être pas toujours accepter ce genre de félicitation, mais dans ce cas il le peut.

[*Text*]

As was evident from the committee hearing after second reading, that we now have general agreement with respect to this particular bill. The bands in Alberta are especially interested in ensuring that the minors' moneys are available to them and that they are protected with respect to the use of those moneys.

I do not know if there is anything else I can add with respect to this.

The Chairman: Perhaps you could tell us about the specific problems the bill is meant to solve and the way it is solving them.

Senator Marchand: Could you just run through the bill and tell us what is in it?

Mr. Jackman: There are basically two aspects to the bill. One concerns minors' moneys and the other is an amendment to section 48 of the present Indian Act concerning spouse's preferential share, which is a share determined by legislation in every province, and which permits a surviving spouse, in the case of intestacy, to take a certain amount of money before anyone else, such as the children, shared in the estate. The amount that was stated in the Indian Act was $2,000, which, compared to present provincial legislation, is grossly inadequate. So we have increased that amount.

With one exception, the rest of the amendments refer to the trust moneys.

Senator Marshall: This may be a very basic question, but why are minors specifically mentioned in the bill? In society generally the money goes to the parent and he does with it what he will, as far as the minor is concerned. Are they a special case here?

Mr. Jackman: No. Mr. Shaw can correct me if I am off base on this, but we are saying that the moneys here are generally derived from per capita distributions or moneys that are due and owing to the band as a whole, and they are paid out to every individual person in that band, including the minors.

Senator Marshall: Including the minors?

Mr. Jackman: Including the minors. As a result, the Indian Act applies and the minister has the duty or obligation to ensure that those moneys are used in the proper way. That is what this bill really attempts to address.

We have an existing section 52, which says that the minister may administer and take care of the property of minors. We are expanding that a bit and permitting band councils to be involved in the distribution process, should they so desire. If we go to the first clause, there is an amendment to the existing section 4.1. Section 4.1 of the Indian Act is changed, basically, by the expansion of the definition of "Indian" for the purposes of the Indian Act. A couple of new sections were introduced, specifically 52.2 and 52.3 and we wanted the expanded definition of "Indian" to apply to those particular sections. That is why we have amended section 4.1. Another reason for the amendment was an attempt to have that section read a little clearer that it previously did.

[*Traduction*]

Comme vous avez pu vous en rendre compte lors de l'audience du Comité après la deuxième lecture, nous en sommes maintenant arrivés à un accord général en ce qui a trait à ce projet de loi. Les bandes de l'Alberta sont spécialement intéressées à veiller à ce que les mineurs disposent de leurs fonds et qu'on les protège aussi bien en ce qui a trait à l'utilisation de ces fonds.

Je ne vois pas ce que je pourrais ajouter à ce sujet.

Le président: Peut-être pourriez-vous nous parler des problèmes précis que le projet de loi devrait résoudre et la façon dont il y arrivera.

Le sénateur Marchand: Pourriez-vous simplement examiner le projet de loi et nous dire ce qu'il en est?

M. Jackman: Il y a fondamentalement deux aspects à ce projet de loi. L'un concerne les fonds des mineurs et l'autre est une modification de l'article 48 de l'actuelle Loi sur les Indiens concernant la part du conjoint survivant, qui est une part établie par la loi dans chaque province, et qui permet au conjoint survivant, dans le cas d'un intestat, de prendre un certain montant avant quiconque, comme les enfants, partagé dans une succession. Le montant établi par la Loi sur les Indiens était de 2 000 $ qui, comparé à l'actuelle loi provinciale, est très peu approprié. Nous avons donc augmenté ce montant.

Sauf une exception, le reste des modifications porte sur les fonds en fiducie.

Le sénateur Marshall: C'est probablement une question bien simplette, mais pourquoi les mineurs sont-ils mentionnés de façon spécifique dans ce projet d loi? Dans la société en général, l'argent va au parent survivant qui en fait ce qu'il veut, en ce qui a trait aux mineurs. Est-ce qu'ils font un cas spécial ici?

M. Jackman: Non. M. Shaw peut me reprendre si je me trompe, mais nous disons que les montants dont il est question proviennent généralement de partages ou de montants per capita qui sont dus à la bande dans son entier, et qui sont payés à chaque personne de la bande, y compris les mineurs.

Le sénateur Marshall: Y compris les mineurs?

M. Jackman: Y compris les mineurs. La Loi sur les Indiens s'applique donc, et le Ministre a l'obligation d'assurer que ces montants sont utilisés de la façon appropriée. C'est ce que ce projet de loi cherche à faire.

L'article 52 actuel stipule que le Ministre peut administrer et s'occuper des biens des mineurs. Nous élargissons quelque peu ces obligations et nous permettons aux conseils de bandes de participer au processus de partage s'ils le désirent. Si nous prenons la première clause, il y a une modificaion de l'article 4.1 existante. L'article 4.1 de la Loi sur les Indiens est modifié fondamentalement par l'élargissement de la définition de «Indien» aux fins de la Loi sur les Indiens. Une couple de nouveaux articles ont été introduits, particulièrement les articles 52.2 et 52.3, et nous voulions que la définition élargie de «Indien» s'applique à ces articles en particulier. C'est pourquoi nous avons modifié l'article 4.1. Une autre raison pour cette modification était que nous avons essayé de rendre cet article plus clair qu'auparavant.

[*Text*]

However, the significant point here is that the new sections 52.2 and 52.3 are to be added to the list of sections and subsections to which the expanded definition of "Indian" would apply. That expanded definition includes persons who are registered or who are entitled to be registered as Indians. It also includes persons who either had their name entered in a band list, or who were entitled to have their name entered in a band list.

This entitlement to be on a band list is important. The band list now would include membership rules and a list created as a result of those membership rules. Therefore not only would the definition of "Indian" include someone who is on the list, it would include someone who is entitled to be on the list. The significance here is that we wanted the expanded definition "Indian" to apply to the new sections 52.2 and 52.3.

The Chairman: What is the effect of that?

Mr. Jackman: The effect is merely that we want to have Indian minors who were entitled to have their names on band lists, et cetera, to be affected by new sections 52.2 and 52.3, because those are the sections in this bill which permit the band councils to undertake distributions to minors. If we did not have the expanded definition of "Indian", then those Indian minors who might have the entitlement to be on the list but who are not, in fact, on it, would not fall under this amendment and therefore the band councils would not be able to make a distribution to them. This may be a complicated process. It is a special definition within the Indian Act which expands the whole process somewhat.

Senator Marshall: Mr. Chairman, can we intercede with questions, or should we wait until the witnesses have finished?

The Chairman: I am sorry to have interrupted Mr. Jackman. Perhaps we should proceed.

Mr. Jackman: Perhaps Mr. Shaw could expand further on that explanation.

Mr. Dick Shaw, Counsel, Department of Indian Affairs and Northern Development: Perhaps I will backtrack slightly and focus for a second on a small point here. Under section 64 of the Indian Act, we have capital moneys that belong to the Indian Bands. Also, under section 64, 50 per cent of that capital account of the band may be distributed to the members of the band per capita. What happens in relation to this expanded definition of "Indian" is that by making this reference to people who are on the band list and who have a right to participate in the distribution of these capital moneys, and also by making sure that we add to that band list people who should have their names on the list, the band is in a position to ensure that all people who are legally entitled to that per capita distribution are included.

Also, we have deleted from section 52 of the Indian Act the responsibility of the department to administer moneys on behalf of Indian minors. Therefore we had to ensure that this

[*Traduction*]

Cependant, le point important qu'il faut retenir ici est que les nouveaux articles 52.2 et 52.3 doivent être ajoutés à la liste des articles et paragraphes auxquels s'applique la définition élargie du mot «Indien». Cette définition élargie comprend une ou des personnes enregistrées ou qui ont droit d'être enregistrées comme Indiens. Elle comprend également les personnes dont le nom figurait sur la liste d'une bande ou qui étaient en droit d'avoir leur nom inscrit sur la liste d'une bande.

Ce droit d'être sur la liste d'une bande est important. La liste de bande comprendrait maintenant des règlements d'adhésion et une liste créée d'après ces règlements. Ainsi, non seulement la définition du mot «Indien» comprendrait quelqu'un qui est sur la liste, mais également toute personne qui a droit à ce que son nom soit consigné sur cette liste. Ce qui est important ici c'est que nous voulions que la définition élargie de «Indien» s'applique aux nouveaux articles 52.2 et 52.3

Le président: Et quels en seraient les effets?

M. Jackman: Simplement que nous voulons que les Indiens mineurs qui sont en droit à ce que leur nom soit consigné dans une liste de bande, etc. soient visés par les nouveaux articles 52.2 et 52.3, parce que ce sont les articles du projet de loi qui permettent aux conseils de bande de partager avec les mineurs. Si nous n'avions pas la définition élargie du mot «Indien», alors ces Indiens mineurs qui pourraient être en droit d'avoir leur nom sur la liste de bande mais qui en réalité ne le sont pas, ne seraient pas touchés par cette modification et les conseils de bande ne pourraient pas partager le montant avec eux. Cela pourrait devenir un processus complexe. C'est une définition spéciale à l'intérieur de la Loi sur les Indiens qui élargit quelque peu tout le processus.

Le sénateur Marshall: Monsieur le président, pouvons-nous poser des questions, ou devons-nous attendre que les témoins aient terminé?

Le président: Je m'excuse de vous avoir interrompu M. Jackman. Vous pouvez y aller.

M. Jackman: M. Shaw pourrait peut-être nous donner de plus amples explications.

M. Dick Shaw, conseiller, ministère des Affaires indiennes et du Nord: Je vais faire un bref retour en arrière et attirer votre attention sur un petit point. D'après l'article 64 de la Loi sur les Indiens, nous avons en notre possession des fonds qui appartiennent aux bandes indiennes. Également d'après l'article 64, 50 p. 100 du capital appartenant à la bande peut être partagé per capita entre les membres de la bande. Ce qui se passe en ce qui a trait à la définition élargie du mot «Indien», c'est qu'en faisant allusion aux personnes consignées dans la liste de bande qui ont droit à participer au partage du capital et de s'assurer que nous ajoutons à cette liste les personnes dont le nom doit être consigné sur cette liste, la bande peut s'assurer que toutes les personnes légalement en droit de participer au partage per capita sont bien incluses.

Nous avons également rayé de l'article 52 de la Loi sur les Indiens la responsabilité du Ministère d'administrer les fonds au nom des Indiens mineurs. Nous devions donc nous assurer

[*Text*]

new provision, namely the expanded definition of the word "Indian", applied to the new sections 52.2 and 52.3.

The Chairman: Thank you. Let us continue, Mr. Jackman.

Mr. Jackman: Mr. Chairman, clause 2 specifically refers to subsections 48(1) and 48(2). This is the spouse's preferential share section. The current Indian Act basically says that where the net value of the estate of an intestate does not, in the opinion of the minister, exceed $2,000, that amount shall go to the widow. By this amendment, what we have done is to take out the words "two thousand dollars" since in our opinion that is inadequate. We have surveyed all of the provincial legislation in the country, and the highest figure that presently exists is in Ontario. That figure is $75,000. Therefore we have used that figure in place of the $2,000.

In addition, we have permitted some flexibility in this particular amendment to indicate that an order of the Governor in Council could also increase that amount should that be found to be necessary in the future. So the long and short of it is that we have eliminated the words "two thousand dollars " as the amount that automatically goes to a widow, and substituted the words:

> . . . seventy-five thousand dollars, or such other amount as may be fixed by order of the Governor in Council . . .

The latter provision is to provide some flexibility in future so that we do not always need to keep amending the Indian Act should we find that the amount is out of date.

This kind of provision is usually not very important to departments and to legislatures, but unfortunately to widows it is very important. They, as participants in a family, are entitled to as much money as possible from the estate in order that they can survive. In my opinion, it is something that is beneficial. It was also recommended by the Auditor General in his 1986 report.

The next clause of the bill refers to amendments to section 52, and again there are two aspects to this. Let me try to explain what we now have. Under section 52, the minister has discretion to administer the property of Indian minors, and that basically is all that it says. It says nothing more. With this amendment we are attempting to do two things: First, is to expand and further define what the minister does with those moneys and under what circumstances, and in order to do that we have looked at provincial trust law. Secondly, we have attempted to permit band councils to become involved, if they and the band so desire, in the handing out of these moneys on behalf of the minors to their guardians, their parents or to persons responsible for them. Therefore section 52.1 starts that process and it says:

> The council of a Band may determine that the payment of not more than three thousand dollars—

and I will interject here to say that that $3,000 is presently enshrined in departmental policy. In other words, at the moment we hand out only a maximum of $3,000 to bands for distribution purposes. At the moment, I think this happens only in Alberta, so that is probably where this figure of $3,000 comes from. It has been used since 1981-82. We have also included in this amendment the provision that that amount can

[*Traduction*]

que cette nouvelle clause, notamment la définition élargie du mot «Indien», s'applique aux nouveaux articles 52.2 et 52.3.

Le président: Merci. Poursuivez monsieur Jackman.

M. Jackman: Monsieur le président, la clause numéro 2 se réfère spécialement aux paragraphes 48(1) et 48(2). Il s'agit de la part du conjoint survivant. La loi actuelle sur les Indiens stipule fondamentalement que lorsque la valeur nette de la succession d'un intestat n'excède pas, de l'avis du Ministre, 2 000 $, la succession est dévolue à la veuve. Par cette modification, nous avons supprimé les mots «deux mille dollars» que nous considérons inadéquats. Nous avons étudié toutes les lois provinciales du pays et le chiffre le plus élevé se trouve dans les lois de l'Ontario, soit 75 000 $. Nous avons donc remplacé 2 000 $ par ce chiffre.

De plus, nous avons permis une certaine souplesse dans cette modification pour indiquer qu'un décret du gouverneur en conseil pourrait également augmenter ce montant à l'avenir si cela devient nécessaire. Ainsi, pour résumer, nous avons éliminé les mots «deux mille dollars» pour le montant qui est automatiquement dévolu à une veuve pour les remplacer par les mots:

> Soixante-quinze mille dollars, ou tout autre montant fixé par décret du gouverneur en conseil . . .

Cette dernière clause permet une certaine souplesse à l'avenir pour que nous n'ayions pas à toujours modifier la Loi sur les Indiens lorsque le montant ne convient plus.

Ce genre de clause n'est généralement pas très important pour les ministères et les pouvoirs législatifs, mais il est malheureusement très important pour les veuves. Comme membres d'une famille, elles ont droit au montant le plus élevé possible de la succession de façon à pouvoir survivre. À mon avis, c'est quelque chose de bénéfique. C'était également recommandé par le vérificateur général dans son rapport de 1986.

La clause suivante du projet de loi porte sur les modifications de l'article 52 qui comporte lui aussi deux aspects. Permettez-moi d'essayer de vous expliquer ce que nous avons actuellement. D'après l'article 52, le Ministre a le pouvoir d'administrer les biens des Indiens mineurs et c'est tout ce qui est dit. Rien d'autre. Avec cette modification, nous cherchons à obtenir deux choses: premièrement, d'étendre et de définir davantage ce que le Ministre fait avec ces montants, et dans quelles circonstances, c'est pourquoi nous avons examiné les lois provinciales sur les fiducies. Deuxièmement, nous avons essayé de permettre aux conseils de bande de participer—s'ils le désirent ainsi que les bandes—aux versements des montants au nom des mineurs à leurs gardiens, leurs parents ou toute personne responsable. L'article 52.1 se lit donc comme suit:

> Le conseil d'une bande peut statuer que le versement n'excédant pas 3 000 $—

Et je vous ferai remarquer que ce montant de 3 000 $ est actuellement enchâssé dans la politique ministérielle. Autrement dit, pour le moment, nous ne versons qu'un maximum de 3 000 $ aux bandes à des fins de partage. Actuellement, je pense que cela ne se fait qu'en Alberta, ce chiffre de 3 000 vient probablement de là. Il est utilisé depuis 1981, 1982. Nous avons également introduit dans cette modification la clause à

[*Text*]

be amended by order of the Governor in Council, which was recommended and agreed to by the Indians themselves at the committee stage in the House. So it says that the band council may determine that a payment of not more than $3,000, or any other amount that is fixed and that belongs to an infant child who is a member of the band, shall be paid out for his "maintenance, advancement or other benefits". In trust law key words are used for the purpose of determining when moneys can be paid out to someone on behalf of a child. The moneys we are talking about here belong to that child, and we are paying them to someone other than the child because the child is less than the majority age. The key words here are "maintenance, advancements"—"education" is normally included, but the bands did not want it included—"or other benefit of the child." That last phrase covers everything from basic requirements of life to special education to violin lessons to skating lessons to buying a horse for the rodeo. So with the exception of "education" these words are the same words that are used in most, if not all, trust legislation across the country. So subsection 52.1(1) says that a band council may determine that a payment of up to $3,000 can be made for the proper maintenance, advancement or other benefit of the child. Subsection (2) says that before making that determination the band council must do certain things. Paragraph (*a*) says they must:

> post in a conspicuous place on the reserve fourteen days before the determination is made a notice that it proposes to make such a determination;

This provision has the effect of informing the general band population that the band intends to consider making a distribution to a minor or minors.

Paragraph (*b*) says that the band council must:

> Give the members of the band a reasonable opportunity to be heard at a general meeting of the band held before the determination is made.

This allows band members to voice their concerns, if they have any, about the distribution of this money. We are talking here about hundreds of band members. For example, I believe we have a total of 19,000 accounts in Alberta alone. We have attempted to give the bands some flexibility.

Subsection 52.1(3) then says that where the band makes a determination—so we have had the council meeting and people have had an opportunity to come in and voice their opinions—that it wants to go ahead, it shall notify the minister that notice has been posted, that the meetings have been held and that they have made a determination to make a distribution. Upon receiving that notice, the minister will do a calculation and those moneys will be paid to the parents or persons who are responsible for the care and custody of the child or, if so requested, to the council. Generally, the practice of the department in the past has been to make payments to the council and the council makes the distribution to the parents or guardians.

Section 52.2 further expands on the existing responsibility of the minister to make payments by saying that regardless of

[*Traduction*]

l'effet que le montant peut être modifié par décret du gouverneur en conseil, ce qui a été recommandé et accepté par les Indiens eux-mêmes à la réunion du comité devant le Parlement. Il stipule donc que le conseil de bande peut statuer que le versement n'excédant pas 3 000 $ ou le montant fixé par le décret du gouverneur en conseil et qui est dévolu à un enfant mineur qui est membre de la bande est fait dans l'intérêt de l'enfant, notamment pour son «entretien ou son épanouissement». Dans la loi sur les fiducies, les mots clés sont utilisés afin d'établir lorsque les montants sont payés à quelqu'un au nom d'un enfant. Les montants dont il est question appartiennent à cet enfant, et nous les versons à quelqu'un d'autre parce que l'enfant n'a pas atteint l'âge de la majorité. Les mots clés de ce paragraphe sont «entretien et épanouissement»—le mot «éducation» est généralement inclus, mais les bandes n'ont pas voulu l'inclure—ou «pour tout autre intérêt de l'enfant». Ce dernier membre de phrase couvre tout, des besoins fondamentaux de la vie à l'éducation spéciale, comme les leçons de violon et de patin jusqu'à l'achat d'un cheval pour le rodéo. Ainsi, à l'exception du mot «éducation», ces mots sont les mêmes qui sont utilisés dans presque, sinon toutes les clauses sur les fiducies. Ainsi, le paragraphe 52.1 (1) stipule qu'un conseil de bande peut statuer que le versement maximal de 3 000 $ peut être fait dans l'intérêt de l'enfant, notamment pour son entretien ou son épanouissement. Le paragraphe (2) stipule qu'avant de prendre sa décision, le conseil de bande doit faire certaines choses. L'alinéa (*a*) stipule qu'ils doivent:

> afficher un avis de son intention, en un lieu bien en évidence dans la réserve, quatorze jours avant de prendre sa décision;

cette clause a pour effet d'informer la population en général d'une bande que la bande prévoit partager avec un mineur ou des mineurs.

L'alinéa (*b*) stipule que le conseil de bande doit:

> donner aux membres de la bande la possibilité de faire part de leurs commentaires lors d'une assemblée générale tenue avant la prise de décision.

Cela permet aux membres de la bande de faire part de leurs préoccupations, le cas échéant, au sujet du partage de ce montant. Il s'agit d'environ quelques centaines de membres de bande. Par exemple, je crois que nous avons 19 000 comptes en Alberta seulement. Nous avons essayé de donner une certaine souplesse aux bandes.

Le paragraphe 52.1(3) stipule que lorsque le conseil a statué dans le sens prévu dans ce paragraphe—le conseil s'est réuni et chacun a eu la chance d'exprimer ses opinions—qu'il accepte le partage, il doit aviser le Ministre qu'un avis a été affiché, que les réunions ont été tenues et qu'ils ont accepté le partage. Sur réception de cet avis, le Ministre fera le calcul, et ces montants seront payés aux parents ou aux détenteurs de l'autorité parentale ou, sur demande, au conseil. En général, le Ministère a toujours fait les paiements au conseil, et le conseil distribue l'argent aux parents ou aux détenteurs de l'autorité parentale.

L'article 52.2 précise davantage la responsabilité actuelle du Ministère en ce qui a trait aux paiements en stipulant, nonob-

[*Text*]

whether the band council in any given year has requested up to $3,000 per minor, upon application to him in writing establishing that the money is needed for the maintenance, advancement or other benefit of the child, the minister, if satisfied, may make a payment. The present Indian Act does not define the criteria for the minister to make payments. Again, we have attempted to conform these amendments to existing trust law which you will find in any provincial legislation on the subject. So the band council can make a determination and ask the minister to make a distribution of up to $3,000 per year, and there is this further expansion upon the existing provisions of the Indian Act which says that the minister can also hand out more money. So the band council under this particular amendment can hand out only $3,000 maximum, and the rest goes into the department's account where it is held in trust for the particular minor, unless there is a written request and in the opinion of the minister a further payout is necessary. Normally, if the money is not paid out, we will keep it until the minor becomes 18 or the age of majority of the particular province.

Section 52.3 is one of the more important provisions of this legislation. In Alberta anyone dealing with the 13 bands that I have mentioned, particularly the oil rich bands, will understand that some of these children, upon attaining the age of 18, will get large sums of money, up to $70,000 or $80,000 and sometimes more. What does someone of 18 years do with $70,000 or $80,000. In many cases there are pressures upon these particular individuals who have had no experience—and I do not know of many 18 year-olds across the country who have had any experience in this regard—and great tragedies occur. The money is blown in a quick period of time or whatever. Therefore, there was deep concern on the part of the parents and guardians on these reserves that somehow the minister be given the discretion to delay the payment. Section 52.3 says that upon attaining the age of majority the minister shall pay the money out unless he is requested in writing by the parent or persons having the care and custody of the child or the band council not to make the payout. If there is such a request, then the minister will consider the application and, if he feels it necessary, delay the payment for up to three years, no longer. As I have said, normally they now get it all, but this is an attempt to give such individuals some protection and, perhaps, to get them into financial counselling. There are such programs, but not all bands make use of them. Maybe you are wiser when you are 20 or 21.

Sections 52.4 and 52.5 concern themselves with liability and responsibility. If the minister has moneys belonging to someone else, he is primarily responsible for those moneys. As those moneys are paid out either to the band council or others, if those people deal with the moneys properly, they would like to be relieved of liability. I do not know whether band councils would be very anxious to be dealing with moneys if they were not aware of the ground rules and knew that if they acted responsibly they would not be sued.

[*Traduction*]

stant le fait que le conseil de bande ait demandé au cours d'une année quelconque jusqu'à 3 000 $ par mineur, sur demande écrite faite en son nom, disant que le montant est nécessaire dans l'intérêt de l'enfant, notamment pour son entretien ou son épanouissement, le Ministre, s'il est convaincu, peut faire le paiement. La loi actuelle sur les Indiens ne définit pas de critères obligeant le Ministre à verser ces montants. Encore une fois, nous avons cherché à rendre ces modifications conformes à ce qui se fait dans toutes les provinces en matière de fiducie. Le conseil de bande peut donc se prononcer et demander au Ministre de verser jusqu'à 3 000 $ par année, et les articles existants de la Loi sur les Indiens vont même jusqu'à dire que le Ministre peut verser une somme plus importante. Le conseil de bande peut donc, d'après cette modification, payer seulement un montant maximal de 3 000 $, le reste de la somme versée étant dévolu au compte du Ministère où il est retenu en fiducie pour le mineur en question, à moins qu'il y ait une demande écrite et que, de l'avis du Ministre, il soit nécessaire de faire un paiement supplémentaire. Normalement, lorsque l'argent n'est pas versé, nous le conservons jusqu'à ce que le mineur atteigne 18 ans ou l'âge de la majorité dans sa province.

L'article 52.3 est l'une des plus importantes clauses de cette loi. En Alberta, tous ceux qui ont affaire avec les treize bandes dont j'ai fait mention, particulièrement les bandes riches du pétrole, comprendront que certains de ces enfants, jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 18 ans, obtiendront d'importantes sommes d'argent, jusqu'à 70 000, 80 000 $ et quelquefois plus. Qu'est-ce qu'on peut bien faire à 18 ans avec 70 ou 80 000 $? Dans bien des cas, ces jeunes qui n'ont aucune expérience—et je ne connais pas beaucoup de jeunes de 18 ans qui ont de l'expérience à ce sujet au pays—subissent beaucoup de pression et c'est alors que des tragédies ont lieu. Tout cet argent est brûlé en très peu de temps. C'est pourquoi les parents ou le détenteur de l'autorité parentale étaient bien préoccupés en ce qui a trait à ces réserves et voulaient que le Ministre ait le pouvoir de discrétion pour retarder le paiement. L'article 52.3 stipule que le Ministre est tenu de remettre le montant en question à l'Indien qui y a droit et a atteint sa majorité, à moins que que le parent ou le détenteur de l'autorité parentale, ou le conseil de bande, ne lui demande par écrit de ne pas effectuer le versement. Dans ce cas, le Ministre étudiera la demande et, s'il le considère nécessaire, retardera le paiement pour une période maximale de trois ans. Comme je l'ai dit, ces jeunes l'obtiennent normalement au complet, mais nous cherchons à leur offrir une certaine protection et, peut-être, à leur donner des conseils financiers. Ces programmes existent, mais les bandes ne les fournissent pas toutes. On est peut-être un peu plus sage à vingt ou vingt et un ans.

Les articles 52.4 et 52.5 les concernent eux-mêmes relativement à leurs droits et responsabilités. Si le ministre gère les deniers de quelqu'un d'autre, il est essentiellement responsable de ceux-ci. Étant donné que ces deniers sont versés à la bande, au conseil ou à d'autres, si ces personnes gèrent adéquatement ces deniers, elles souhaiteraient être libérées de toute responsabilité. Je ne sais pas si les conseils de bande seraient très empressés de gérer des sommes d'argent s'ils ne connaissaient

[*Text*]

Section 52.4 confirms that if the minister and the band, which means all of the band members, its council, or a member of that council, have acted honestly and reasonably, they ought fairly to be relieved from liability in respect of the payment. I think the key words are, " . . . acted honestly and reasonably and ought fairly to be relieved . . . " You have to understand that there are a large number of accounts, and if those responsible did their best and looked into the situation, as the law would require, but they missed something or they were not aware of something, then, if the court determined that they had acted fairly and honestly, they would be relieved from liability. This is not an attempt to let these individuals out from the responsibility that would normally be imposed upon them; it is merely defining what a court would look at should the question ever arise. As sure as we are sitting here, that question will arise sometime in the future. This section lets the minister and the council know that, so long as they do their jobs within the law, they will be relieved.

Section 52.5 refers to receipts. This is modelled after the British Columbia Trustees Act. You may think that this is overkill but, basically, it is another attempt to ensure that when moneys are paid out—and we are talking of millions of dollars—from the minister to the band council, or to the parent, he has a clear recognition that he gave X number of dollars and he must know on whose behalf; otherwise, it would be quite easy to come back after the fact and say, "Yes, I received a whole lot of money, but I thought that was my money."

This section basically says that if the minister hands out the money to the band, council or to a parent or person responsible, he is relieved of or discharged from the duty to make the payment to the extent of the amount paid. This means that if he paid out, say, $200, he clearly has an acknowledgement that that is what he paid and for what purpose, such as, for a minor.

He does not have to look behind to see what happened to that money. For example, if he gives it to the band or its council, then the ball, so to speak, is in their court. They are responsible for ensuring that the money is, pursuant to this amendment, handed out for the benefit, advancement and maintenance of that particular minor. It also says that a band, council or a band is relieved should they do their job properly and give the money to the parent or person responsible and get a receipt. They are not required to look behind the situation and go to the parent's house every month to find out how things are going or to ensure that those moneys have been applied properly. The responsibility then rests with the parent or the person responsible.

That is the same as that which happens under the law elsewhere in Canada. If the child's money is paid out to the par-

[*Traduction*]

pas les règles de base et s'ils n'avaient pas l'assurance de ne pas faire l'objet de poursuite s'ils agissaient de façon responsable.

L'article 52.4 confirme le fait que si le ministre et la bande, ce qui signifie tous les membres de la bande, son conseil ou un membre de celui-ci, ont agi honnêtement et raisonnablement, ils devraient être, en toute justice, libérés de toute responsabilité relativement au versement des deniers. Je pense que « . . . agi honnêtement et raisonnablement, devrait, en toute justice, être libéré . . . » sont les mots-clés. Vous devez comprendre qu'il y a un très grand nombre de comptes et que si les personnes responsables ont fait de leur mieux, ont étudié la situation, comme la loi l'exigeait, mais qu'ils ont omis quelque chose ou qu'ils ignoraient des détails, alors si le tribunal a jugé qu'ils avaient agi honnêtement et raisonnablement, ils seront libérés de toute responsabilité. Nous n'essayons pas de dégager ces individus de leur responsabilité, il s'agit simplement de définir les points qui seraient considérés par un tribunal si cette question devait se poser. Aussi sûr que nous sommes ici présents, cette question sera soulevée un de ces jours. Cet article laisse savoir au ministre et au conseil que tant qu'ils feront leur travail dans les limites de la loi, ils seront libérés de toute responsabilité.

L'article 52.5 porte sur les accusés de réception. Il est établi d'après la *British Columbia Trustees Act*. Vous pouvez penser qu'il s'agit d'une mesure exagérée, mais fondamentalement, il s'agit d'une autre tentative pour veiller à ce que lorsque des versements sont effectués—et nous parlons de millions de dollars versés par le ministre au conseil de bande ou aux parents, le ministre sache qu'il verse un nombre X de dollars et il doit savoir au nom de qui. Autrement, il serait très facile de revenir une fois le fait accompli et de dire «Oui, j'ai reçu beaucoup d'argent, mais je pensais que c'était mon argent.»

L'article stipule essentiellement que si le ministre remet de l'argent à la bande, au conseil ou à un parent ou un détenteur de l'autorité parentale, il est libéré de l'obligation d'effectuer le versement à concurrence du montant versé. Cela signifie que s'il a versé une somme de 200 $ par exemple, il a reçu évidemment un accusé de réception pour ce montant et dans quel but cette somme a été versée, comme par exemple, dans le cas d'un mineur.

Il n'est pas obligé de surveiller l'utilisation qui est faite de l'argent. Par exemple, s'il verse l'argent à la bande, ou à son conseil, et la ballent, pour ainsi dire, dans leur camp. Ils doivent veiller à ce que ces deniers, conformément à cet amendement, soient versés dans l'intérêt d'un mineur, notamment pour son entretien ou son épanouissement. L'article stipule encore qu'un conseil de bande ou une bande est libéré s'ils ont effectué leur travail adéquatement et qu'ils ont versé l'argent aux parents ou à la personne détentrice de l'autorité parentale et qu'un accusé de réception leur a été remis. Ils ne sont pas tenus de surveiller la situation et de visiter tous les mois les parents pour savoir comment les choses se passent ou pour s'assurer que l'argent est dépensé adéquatement. La responsabilité incombe aux parents ou à la personne détentrice de l'autorité parentale.

Il s'agit d'un cas semblable à celui qui est survenu aux termes de la loi ailleurs au Canada. Si le fonds de l'enfant est

[*Text*]

ent, that person is responsible to ensure that it is applied properly. If the minister gives the moneys to the band council and gets a receipt, he is relieved from looking behind the situation. The same applies to the band.

The Chairman: We have now gone over all of the sections. Are there any questions from members of the committee?

Senator Marchand: From looking at section 52.4, and my not being a lawyer, I wonder how you can tell the court what to do. This section says that the court may relieve the minister, band, council or member, either in whole or in part from liability in respect of the payment. Doesn't the court usually do what it wants to do?

Mr. Shaw: You are absolutely correct in that the court usually does what it wants to do. However, many directives are given to the courts as to the powers or the responsibility of the minister. When we fulfil the obligations which are normal to the trust-type relationship, it should be enough for the court to relieve us of our responsibility. There will be an onus on the person who complains to the court to show that we did not fulfil our responsibility. If that took place, then the responsibility would still be there. It is a normal process. You will find that in other types of legislation.

Senator Marchand: In what other legislation would I find it?

Mr. Shaw: Now that you have asked the question, I cannot come up with an example of a similar provision. This was modelled after some other provincial legislation.

Mr. Jackman: Mr. Shaw is correct but I cannot, at the moment, recite whether or not it is in the B.C. Trustees Act, but I think it probably is.

What we have attempted to do is to define the extent of responsibility. For example, you have the test of "beyond a reasonable doubt" or "the balance of probabilities." In this case, we have modelled this after similar trustee acts and used the words "acted honestly and reasonably and ought fairly to be relieved." What is "honestly and reasonably" gets into concepts with which courts are familiar. This is better than nothing. If you had nothing, then the court might not know on what standard the minister or council should be judged.

Senator Marchand: This is the first time I have ever run into this in all of the bills I have been involved with. It seems to be rather a redundant section.

Mr. Jackman: You are right in that it does seem redundant. There was a lot of discussion before this was inserted. I do not think there was any question that the bands and the band councils wanted to know what their duty was. If they do not feel comfortable, then they will not carry out this kind of distribution and we will then have a problem. They feel comfortable with this onus and it is patterned after similar trustees

[*Traduction*]

versé aux parents, ceux-ci sont chargés de voir à sa bonne utilisation. Si le ministre verse les deniers au conseil de bande et qu'on lui remet un accusé de réception, il est libéré de toute obligation de surveiller la situation. Il en va de même pour la bande.

Le président: Nous avons étudié tous les articles. Les membres du comité ont-ils des questions à poser?

Le sénateur Marchand: Si je regarde l'article 52.4, n'étant pas un avocat, je me demande comment vous pouvez dire au tribunal quoi faire. Cet article dit que le tribunal peut libérer, en tout ou en partie, le ministre, la bande, son conseil ou les membres de celui-ci de toute responsabilité relativement au versement de sommes d'argent. En général, le tribunal ne fait-il pas ce qu'il veut?

M. Shaw: Vous avez entièrement raison en disant que le tribunal fait en général ce qu'il veut. Toutefois, de nombreuses lignes directrices sont données aux tribunaux relativement aux pouvoirs ou à la responsabilité du ministre. Lorsque nous satisfaisons aux obligations qui accompagnent normalement le rapport de type fiduciaire, cela devrait suffire au tribunal pour nous libérer de nos responsabilités. La personne qui dépose une plainte au tribunal devra prouver que nous n'avons pas assumé nos responsabilités. Si cela est prouvé, alors la responsabilité sera encore là. Il s'agit d'un processus normal. Vous le retrouverez dans d'autres types de dispositions législatives.

Le sénateur Marchand: Dans quelles autres dispositions législatives trouverais-je cela?

M. Shaw: Maintenant que vous avez posé la question, je ne peux pas vous citer un exemple de disposition similaire. Elle a été établie d'après des dispositions législatives d'une autre province.

M. Jackman: M. Shaw a raison mais je ne peux pas, à l'heure actuelle, vous indiquer si cela se trouve dans la *B.C. Trustees Act* ou non, mais je crois que cela s'y trouve probablement.

Nous avons essayé de définir l'étendue des responsabilités. Par exemple, vous avez le critère «hors de tout doute raisonnable» ou «la prépondérance des probabilités». Dans le cas présent, nous avons établi nos responsabilités d'après des lois sur les fiduciaires semblables et utilisé les expressions «agi honnêtement et raisonnablement, et devrait, en toute justice, être libéré.» Ce que signifie «honnêtement et raisonnablement» entre dans des notions bien connues des tribunaux. Mieux vaut ça que rien du tout. Si vous n'avez rien, alors le tribunal ne pourra pas savoir sur quelle norme juger le ministre ou le conseil.

Le sénateur Marchand: C'est vraiment la première fois que je rencontre ce problème dans tous les projets de loi que j'ai eu à étudier. Il semble qu'il s'agisse d'un article assez superflu.

M. Jackman: Vous avez raison quand vous dites que cela semble être superflu. On a beaucoup discuté avant de l'introduire. Je ne pense que les bandes et les conseils de bande désirent savoir quels sont leurs devoirs. S'ils ne se sentent pas à l'aise, alors ils ne voudront pas effectuer ce type de répartition et nous aurons un problème. Cette obligation ne leur pèse pas et elle a été établie d'après des lois similaires sur les fiduciai-

[*Text*]

acts. There is no question that it is unique. I think that section 52.3 is unique and sections 52.4 and 52.5 are modelled after similar trustee legislation.

Mr. Shaw: You should note that in section 52.4 the court may relieve the minister, band, council or member. There is no obligation.

Senator Marchand: I know. However, it still seems redundant to put it in because the court can do what it wants.

Mr. Shaw: I was not at the meetings during the consultation process, but this was one of the aspects discussed with the Indian bands.

Senator Marchand: I would think that some judges would get pretty grumpy if they had to deal with something like this in court.

Mr. Shaw: If it said "shall relieve" they may get grumpy, but if it said "may relieve", they could set it aside and look into the merits of the matter.

Senator Marchand: Anyway, the Hobbema bands were happy with this legislation?

Mr. Jackman: Yes. As I said, Willie Littlechild and Bob Roddick, who was their initial solicitor for them; but they have been represented throughout.

Senator Marchand: Tony Mandamin?

Mr. Jackman: Tony Mandamin for the Alberta Association of Indians was the chairman of the committee. I might say that we had active participation almost without exception. Those people were present at all meetings, which were well conducted.

Senator Marchand: They were quite happy with the procedure?

Mr. Jackman: Within the confines of the existing law.

Senator Marchand: Did they want more powers? It seems to me that at some point they wanted more powers under this clause. They did not want to have to refer back to the minister always and leave the minister with residual powers over them.

Mr. Jackman: I will not deny that the minister still has power. For example, the minister still has responsibility for amounts over $3,000. Ultimately they would like to see him removed completely, but it does expand upon the responsibility for bands and band councils. They were happy with that, especially with the prospect that they could increase the upper limit of $3,000. That discussion was included at the request of Mr. Mandamin and the council that he represented, so I think that it goes a long way. In the future they can negotiate it upwards and, depending upon oil and gas revenues, they may have complete control over per capita distribution.

Senator Marchand: How much money is in the trust account?

Mr. Jackman: For Indian minors in Alberta?

[*Traduction*]

res. Il n'y a pas de doute, il s'agit d'une question particulière. Je pense que l'article 52.3 est particulier et que les articles 52.4 et 52.5 ont été établis d'après des dispositions législatives semblables sur les fiduciaires.

M. Shaw: Vous remarquerez qu'à l'article 52.4, le tribunal peut libérer le ministre, la bande, le conseil ou ses membres. Il n'y a pas d'obligation.

Le sénateur Marchand: Je sais. Toutefois, cela semble encore superflu de l'indiquer parce que le tribunal peut faire ce qu'il veut.

M. Shaw: Je n'ai pas assisté aux réunions pendant le processus de consultation mais il s'agissait de l'un des aspects traités avec les bandes indiennes.

Le sénateur Marchand: Je pense que certains juges deviendraient assez grincheux s'ils devaient s'occuper de questions de ce genre en cour.

M. Shaw: Si la loi disait «devra libérer», ils pourraient devenir maussades, mais si la loi disait «peut libérer», ils pourraient la mettre de côté et étudier le pour et le contre de la question.

Le sénateur Marchand: De toute façon, les bandes Hobbena étaient d'accord avec ces dispositions législatives?

M. Jackman: Oui. Comme je l'ai dit, Willie Littlechild et Bob Roddick, qui était au départ leur avocat, mais ils ont été représentés pendant tout le processus.

Le sénateur Marchand: Tony Mandamin?

M. Jackman: Tony Mandamin de l'*Alberta Association of Indians* était le président du comité. Je dois dire que la participation a été active presque sans exception. Ces individus étaient présents à toutes les réunions qui ont d'ailleurs été bien dirigées.

Le sénateur Marchand: Ils étaient assez satisfaits de la façon de procéder?

M. Jackman: Dans les limites de la loi existante.

Le sénateur Marchand: Voulaient-ils plus de pouvoirs? Il me semble qu'à un certain moment ils voulaient plus de pouvoirs en vertu de cette clause. Ils ne voulaient pas toujours devoir consulter le ministre et lui laisser des pouvoirs résiduels sur eux.

M. Jackman: Je ne nierai pas que le ministre a encore des pouvoirs. Par exemple, le ministre est encore responsable des sommes de plus de 3 000 $. En fin de compte, ils voudraient supprimer complètement les pouvoirs du ministre mais cela accroît la responsabilité des bandes et des conseils de bande. Ils étaient satisfaient de cet arrangement, notamment avec la perspective de pouvoir augmenter la limite supérieure de 3 000 $. La discussion a été incluse à la demande de M. Mandamin et le conseil qu'il représente, aussi je pense que cela vient de loin. À l'avenir, ils peuvent la négocier à la hausse et, selon les revenus pétroliers, ils pourront avoir un contrôle complet sur la répartition par tête d'habitant.

Le sénateur Marchand: À combien s'élève le compte fiduciaire?

M. Jackman: Pour les Indiens mineurs de l'Alberta?

[*Text*]

Senator Marchand: Is it mostly Alberta money in the so-called minors' trust account?

Mr. Jackman: Yes, 85 to 90 per cent is from Alberta. There are approximately 19,000 accounts and approximately $145 million of minors' money presently held in the CRF.

Senator Marchand: How about in the overall trust account?

Mr. Jackman: The overall trust account approaches $1 billion.

Senator Marchand: What kind of interest is being paid on that internally?

Mr. Jackman: It is in the CRF and collects the interest that generally is paid on money in the CRF.

The Chairman: What is the CRF?

Mr. Jackman: The Consolidated Revenue Fund for the government. It goes into that large pot which the government oversees. It is an anomaly that, in fact, it is not the government's money, that t belongs to the bands and the minors and others. We are now examining the question as to whether or not it should be there but, at the moment, it is there and, therefore it receives interest, which someone recently told me is perhaps 8 or 9 per cent annually. The bands, of course, would like to have the flexibility of perhaps using this money and earning more interest on it. That is being examined.

Senator Marchand: Is it mostly Alberta bands that own the bulk of that trust money?

Mr. Jackman: I think roughly 85 per cent of that money belongs to Alberta bands. British Columbia would have a fair portion of the remainder and then the rest is distributed across the country.

Senator Marchand: My band is pretty broke. We do not have much in it.

Mr. Jackman: When you consider that there are approximately 600 bands and roughly 13 in Alberta that control most of that money, most bands do not have much in the fund.

Senator Marchand: We have nothing to worry about.

Mr. Jackman: That is why we did not consult extensively with the rest of the bands in Canada.

Senator Marchand: Mr. Chairman, I have done a bit of homework before on this bill and I am quite satisfied with the answers that I have received. It is a step along the road toward more flexibility for bands in the administration of these moneys. As the witnesses have said, it does not go all the way, in terms of self-government. We will want to go further than that. As you can see, there is a lot of money involved in these trust funds and our people will certainly have more presentations and representations to make in the future about how that money is administered. We will want more control in the future.

[*Traduction*]

Le sénateur Marchand: Le prétendu compte fiduciaire des mineurs comprend-il surtout l'argent de l'Alberta?

M. Jackman: Oui, de 85 à 90 p. 100 de l'argent provient de l'Alberta. Il y a environ 19 000 comptes et le Trésor a à son actif environ 145 millions de dollars provenant des deniers des mineurs.

Le sénateur Marchand: À combien s'élève le compte fiduciaire général?

M. Jackman: Le compte fiduciaire général atteint presque 1 milliard de dollars.

Le sénateur Marchand: Quel type d'intérêt paie-t-on de façon interne?

M. Jackman: Cela est versé au Trésor et on perçoit les intérêts qui sont payés en général sur les deniers du Trésor.

Le président: Qu'est-ce que le Trésor?

M. Jackman: Il s'agit des deniers publics déposés au crédit du receveur général du Canada. C'est une anomalie qu'en fait il ne s'agisse pas des deniers du gouvernement. Ces deniers appartiennent aux bandes, aux mineurs et aux autres. Nous étudions présentement la question de savoir si ces deniers doivent être là ou non, pour le moment ils y sont et des intérêts sont donc versés, ce qui d'après ce qu'on m'a dit récemment, correspondrait à un taux annuel de 8 ou de 9 p. 100. Bien entendu, les bandes aimeraient pouvoir avoir la souplesse peut-être d'utiliser ces deniers et obtenir plus d'intérêt. Cette question est à l'étude.

Le sénateur Marchand: Est-ce que ce sont surtout les bandes de l'Alberta qui possèdent la plus grande partie de ces deniers en fiducie?

M. Jackman: Je pense qu'environ 85 p. 100 de ces deniers appartiennent aux bandes de l'Alberta. La Colombie-Britannique aurait une bonne partie de ce qui reste et le reste est réparti dans le reste du pays.

Le sénateur Marchand: Ma bande est assez fauchée. Nous n'avons pas tant d'argent que cela dans le Trésor.

M. Jackman: Lorsque vous considérez qu'il y a environ 600 bandes et qu'en Alberta il y en a à peu près 13 qui contrôlent la plus grande partie de ces deniers, la plupart des bandes n'ont pas tant d'argent que cela au Trésor.

Le sénateur Marchand: Nous ne devons pas nous inquiéter.

M. Jackman: C'est pourquoi nous n'avons pas consulter de façon exhaustive le reste des bandes au Canada.

Le sénateur Marchand: Monsieur le président, j'ai travaillé un peu sur ce projet de loi avant et je suis très satisfait des réponses qui m'ont été faites. C'est un pas vers une plus grande souplesse pour les bandes en ce qui concerne la gestion de ces deniers. Comme les témoins l'ont indiqué, cela n'ira pas jusqu'à l'autonomie complète. Nous voudrons aller plus loin. Comme vous pouvez le voir, il y a beaucoup d'argent dans ces fonds fiduciaires et nos gens présenteront certainement plus de mémoires et de recommandations à l'avenir sur la façon dont il est géré. Nous voulons à l'avenir un plus grand contrôle sur ces deniers.

[*Text*]

Senator Marshall: I have a question about the line of responsibility. I cannot separate the band council from the parent. Where does the line of responsibility go? Does it go to the council first?

Mr. Jackman: If you look at the bill, basically the money all starts with the minister.

Senator Marshall: I realize that.

Mr. Jackman: The legislation permits the minister to make a payment, under either mode, to the band council, and as soon as the band council gets that money it becomes responsible for that money. The situation is similar to one where I give you $10 and say, "Would you please hold that money for me?" You are then legally responsible to ensure that it does not disappear or that it is used as per my instructions. So when the minister has it, he has the responsibility. When he passes the money to the band council, he gets a receipt. If he has done his job according to the legislation, then the responsibility passes to the band council.

Senator Marshall: So the band council gives the money to the parent or the infant regardless of age?

Mr. Jackman: No. They will never give it to the infant because he is less than majority age.

Senator Marshall: If he is less than majority age, the parents might ask for some expenses to put him in school or send him away or whatever.

Mr. Jackman: Yes.

Senator Marshall: Where does that responsibility lie? Does the parent go to the council and say, "I need $3,000"?

Mr. Jackman: You have raised a very interesting question. I think the bands have a problem of mechanics when they have so many children to deal with, but, yes, in a normal situation, the person responsible, let us say the council, would have to look at the parent's request on behalf of the minor and determine that it was for the maintenance, advancement or other benefit of that child. Only when the council is satisfied would the money go to the parent on behalf of the child, presumably to be used for that purpose. Assuming that a receipt was given and those determinations were properly made, the band council has done its job. The responsibility then passes to the parent or person responsible.

Senator Marshall: Are there any examples of where they would refuse?

Mr. Jackman: Where the band council would refuse?

Senator Marshall: Yes.

Mr. Jackman: I am sure there would be examples where there was general knowledge in the community that the parent had an alcohol or drug problem or had a record of bad credit. I cannot speak from a lot of familiarity, but I suspect that does not happen very often.

[*Traduction*]

Le sénateur Marshall: J'ai une question au sujet de la responsabilité hiérarchique. Je ne peux pas séparer le conseil de bande des parents. Où se situe l'axe de responsabilitité? Est-ce que cela concerne d'abord le conseil?

M. Jackman: Si vous lisez le projet de loi, fondamentalement les deniers relèvent du ministre.

Le sénateur Marshall: Je m'en rends bien compte.

M. Jackman: La loi permet au ministre d'effectuer un versement, d'une façon ou de l'autre, au conseil de bande, et dès que le conseil de bande reçoit les deniers, celui-ci en devient responsable. La situation est comparable à celle-ci où je vous donne 10 $ et je vous dis: «Voulez-vous garder cet argent pour moi?» Vous êtes alors responsable légalment de voir à ce que cet argent ne disparaisse pas ou qu'il soit utilisé conformément à mes directives. Lorsque le ministre a en sa possession ces deniers, il en est responsable. Lorsqu'il verse de l'argent au conseil de bande, il reçoit un accusé de réception. Il a fait son travail conformément à la loi, et la responsabilité en revient au conseil de bande.

Le sénateur Marshall: Donc le conseil de bande remet l'argent aux parents ou à l'enfant indépendamment de l'âge?

M. Jackman: Non. Le conseil de bande ne remettra jamais l'argent à l'enfant parce qu'il n'est pas majeur.

Le sénateur Marshall: S'il n'a pas encore atteint l'âge de la majorité, les parents pourraient réclamer des sommes pour certaines dépenses comme l'envoyer à l'école ou à l'extérieur ou peu importe la raison.

M. Jackman: Oui.

Le sénateur Marshall: Où se trouve la responsabilité? Est-ce que les parents se présentent au conseil et disent «J'ai besoin de 3 000 $»?

M. Jackman: Vous posez là une question très intéressante. Je pense que les bandes ont un problème de fonctionnement lorsqu'ils doivent s'occuper d'un si grand nombre d'enfants, mais, oui, dans une situation normale, la personne responsable, par exemple, le conseil, devrait étudier la demande des parents au nom du mineur et déterminer si c'est pour l'entretien, l'épanouissement ou autre intèrêt de cet enfant. Ce n'est que lorsque le conseil est entièrement satisfait de l'étude que les sommes sont versées aux parents au nom de l'enfant, probablement pour servir à ces fins. En supposant qu'un accusé de réception a été émis et que ces décisions ont été prises adéquatement, le conseil de bande a fait son travail. La responsabilité incombe maintenant aux parents ou à la personne détentrice de l'autorité parentale.

Le sénateur Marshall: Avez-vous des cas de refus?

M. Jackman: Où le conseil de bande refuserait de verser la somme demandée?

Le sénateur Marshall: Oui.

M. Jackman: Je suis sûre qu'il y aurait des exemples lorsqu'il est bien connu dans la communauté que les parents ont un problème d'alcool ou de drogue ou un mauvais dossier de crédit. Je ne peux pas parler de cas qui me sont connus mais je suppose que cela n'arrive pas très souvent.

[*Text*]

Senator Marshall: I know the problems you are bringing to our attention, but I can see a conflict where there would be an awful battle if someone wanted $3,000 and the council said, "No, you are not capable of using it properly."

Mr. Jackman: That could occur.

Senator Marshall: That is where the courts would come in.

Mr. Jackman: If the band council said, "You are not getting it," the person could go to the minister and the minister could review the decision.

Senator Marshall: Is the sharing on the same basis for an infant or a minor as it is for an adult sharing the resources?

Mr. Jackman: Yes. Where there is what we call a per capita distribution, if it is $100 per person across the board, then every man, woman and child in the band gets that money.

The Chairman: Or is entitled to that money.

Mr. Jackman: Precisely. That is the reason why these minors have in their trust accounts amounts like $70,000 or $80,000.

The Chairman: But it is not necessarily paid to minors. It is kept in trust until they are 18 years of age.

Mr. Jackman: That is right. They do not receive it unless there is an application which presently can only be made to the minister. This bill expands that power so that the band council can effectively make the determination and request the minister to pay the money out, and then, upon receiving a receipt, the minister is out of the picture and the band council is then responsible.

Senator Marshall: It is similar to circumstances when there is an executor of a will who looks after the funds until the minor becomes of age.

Mr. Jackman: Precisely. It is a similar type of responsibility.

The Chairman: Gentlemen, I hope I am wrong on this point. However, if you look at section 54.4 on page 4, in the English version, the minister is mentioned. In the French version, the minister is not mentioned. I hope I am wrong, since otherwise we will have to make an amendment. Would you, Mr. Shaw, have a look at the two texts?

M. Shaw: Non, vous semblez être correct. Si l'on regarde l'article 52.4:

> . . . en tout ou en partie, la bande, son conseil ou les membres de celui-ci de toute responsabilité à cet égard . . .

Il n'y a aucune mention du ministre.

> Le tribunal peut, dans toute affaire relative au versement d'une fraction dévolue à un enfant mineur dans le cadre du partage visé à l'alinéa 64(1)*a)* et effectué en application des articles 52.1, 52.2 ou 52.3, libérer, en tout

[*Traduction*]

Le sénateur Marshall: Je suis au courant des problèmes que vous venez de mentionner, mais je peux voir surgir un conflit où il y aurait une bataille affreuse si quelqu'un désirait 3 000 $ et que le conseil réponde «Non, vous n'êtes pas en mesure de l'utiliser adéquatement.»

M. Jackman: Cela pourrait se produire.

Le sénateur Marshall: C'est à ce moment que le tribunal interviendrait.

M. Jackman: Si le conseil de bande disait: «Vous n'aurez pas cet argent», la personne intéressée pourrait s'adresser au ministre et le ministre pourrait reviser la décision.

Le sénateur Marshall: Dans le cas d'un enfant ou d'un mineur, la fraction dévolue à l'enfant est-elle déterminée sur la même base que pour un adulte qui partage les ressources?

M. Jackman: Oui. Lorsqu'il y a ce que nous appelons une répartition par tête d'habitant, s'il s'agit de 100 $ par personne à l'échelle du conseil, chaque homme, chaque femme et chaque enfant de la bande reçoit donc cette somme.

Le président: Ou il a droit à cette somme.

M. Jackman: Exactement. C'est pourquoi ces mineurs ont dans leur compte fiduciaire des sommes de l'ordre de 70 000 $ ou de 80 000 $.

Le président: Mais cet argent n'est pas versé nécessairement aux mineurs. Il est placé en fiducie jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 18 ans.

M. Jackman: C'est exact. Ils ne reçoivent pas cet argent à moins qu'il y ait une demande qui à l'heure actuelle ne peut être faite qu'au ministre. Le présent projet de loi élargit ces pouvoirs de façon à ce que le conseil de bande puisse effectivement faire les évaluations, demander au ministre de verser les sommes requises et lorsque le ministre a reçu l'accusé de réception, celui-ci n'est plus responsable et le conseil de bande en devient alors responsable.

Le sénateur Marshall: Cela ressemble au cas d'un exécuteur testamentaire relativement aux volontés d'une personne; l'exécuteur s'occupe du fonds jusqu'à ce que le mineur soit en âge de le faire.

M. Jackman: Exactement. Il s'agit d'un type de responsabilité similaire.

Le président: Messieurs, j'espère que je me trompe sur ce point. Toutefois, si vous lisez l'article 54.4 à la page 4, dans la version anglaise on mentionne le ministre. Dans la version française, on ne fait pas mention du ministre. J'espère que je me trompe, autrement nous devrons faire un amendement. M. Shaw, voudriez-vous regarder les deux textes?

Mr. Shaw: No, you seem to be right. Looking at section 52.4:

> . . . band, council or member, either in whole or in part, from liability in respect of the payment . . .

There is no mention of the Minister.

> Where, in a proceeding in respect of the share of a distribution under paragraph 64(1)(*a*) or of money belonging to an infant child that was paid pursuant to section 52.1, 52.2 or 52.3, . . . the court may relieve the band,

[*Text*]

ou en partie, la bande, son conseil ou les membres de celui-ci de toute responsabilité à cet égard . . .

Donc, définitivement le ministre n'est pas mentionné et devrait l'être.

Le président: Tandis que le ministre est mentionné dans la version anglais.

M. Shaw: Oui, il faudrait que la personne fasse sa demande en anglais. Définitivement, le ministre n'apparaît pas dans la version française.

You are right, Mr. Chairman. The minister is not mentioned.

The Chairman: What shall we do with that?

Senator Marshall: So who is right?

The Chairman: Unfortunately, I am afraid I am right. Perhaps I had better not look at the other sections of the bill to check for the same thing. One will be enough.

Mr. Jackman: If we could have a moment to look into this, Mr. Chairman.

Mr. Shaw: Mr. Chairman, section 52.5 is correct and the word "ministre" is included.

Le président: Il n'est pas là.

M. Shaw: Il n'est pas là, il devrait y être.

Le président: Il devrait y être.

M. Shaw: Absolument.

Le président: Autrement le ministre n'est pas protégé.

M. Shaw: D'un certaine façon il serait protégé mais d'autre part il ne le serait pas. Définitivement les deux versions ne seraient pas semblables. La cinquième ligne devrait se lire comme suit . . .

Le président:

. . . en tout ou en partie, le ministre . . .

M. Shaw: " . . . la bande, son conseil ou les membres de celui-ci . . . " Je crois que dans la version originale quand on l'a travaillée, le mot ministre y était. Je pense que lorsqu'on a recopié le texte on l'a oublié mais définitivement il s'y trouvait au commencement. Je ne sais pas ce qui est arrivé.

Le président: J'imagine qu'il devait y être à un moment quelconque.

M. Shaw: Oui.

The Chairman: Leaving aside that small matter, if it is a small matter—

Senator Marchand: It is not small, Mr. Chairman.

Mr. Jackman: I think it is significant enough, Mr. Chairman, and I do not pretend to be an expert on the process. I suppose we are concerned about getting this piece of legislation through the process. I am not sure what happens if it goes back to the house.

[*Traduction*]

council or member, either in whole or in part, from liability in respect of the payment . . .

So the Minister is definitely not mentioned, and he should be.

The Chairman: Yet the Minister is mentioned in the English version.

Mr. Shaw: Yes, application would have to be made in English. Definitely, the Minister does not appear in the French version.

Vous avez raison, monsieur le président. On ne fait pas mention du ministre.

Le président: Que devons-nous faire?

Le sénateur Marshall: Alors, qui a raison?

Le président: Malheureusement, je crois que j'ai raison. Je ne devrais peut-être rechercher si cette mention manque dans les autres articles du projet de loi. Un seul suffit.

M. Jackman: Si nous pouvons avoir une seconde, monsieur le président.

M. Shaw: Monsieur le président, l'article 52.5 est correct et l'expression «ministre» figure.

The Chairman: He's not there.

Mr. Shaw: He's not there, but he should be.

The Chairman: He should be there.

Mr. Shaw: Absolutely.

The Chairman: Otherwise the Minister is not covered.

Mr. Shaw: In one way he would be covered, but in another way he wouldn't be. Definitely the two versions don't match. The fifth line *in the French version* should read as follows . . .

The Chairman:

. . . the Minister, the band, its council . . .

Mr. Shaw: " . . . the band, its council or a member of that council . . . " I believe the original version when we were working on it contained the word Minister. I think when the text was being transcribed there was an oversight, but it was definitely there at the start. I don't know what happened.

The Chairman: I imagine it must have been there at some point.

Mr. Shaw: Yes.

Le président: De toute façon, laissons de côté ce petit détail—si l'on peut dire qu'il s'agit d'un petit détail.

Le sénateur Marchand: Ce n'est pas un petit détail, monsieur le président.

M. Jackman: Je pense qu'il est suffisamment important, monsieur le président, et je ne prétends pas être un spécialiste de la procédure. Je suppose que ce qui nous intéresse est de faire suivre le cours du processus à ce projet de loi. Je ne suis pas sûr de ce qui arrive si le projet de loi revient à la Chambre des communes.

[*Text*]

Senator Marchand: We have to amend it immediately and then send it back to the other place in order for them to approve the amendment.

Senator Marshall: Did we not have an example of that just recently where some statement was made on this type of process? I believe the minister confirmed that he would make the amendment that was necessary and then we could pass the bill. It happened within the last couple of months, I think.

The Chairman: If I remember correctly, on that occasion, I believe the witnesses from the department went back after the meeting to their minister and asked him if he felt that action was necessary in terms of amending the bill in the Senate and then sending it back to the other place. It would then be up to the minister to have the bill go through the required process in the House of Commons and then returned to the Senate. However, if it is felt that the amendment is not a very substantial one, then perhaps there is no real need to make the amendment.

Mr. Jackman, perhaps you could report to me this afternoon on this matter, as soon as you can, so that I can put the problem before our leaders in the Senate. Obviously, this is just a technical typographical error.

Senator Molson: Mr. Chairman, there have been many cases in past years where a minister gave an undertaking in a situation such as this where the error was not intentional but was dangerous to leave in place. If the minister gave the undertaking that the bill would be amended as soon as possible and we accepted that word, then we could put the bill through now.

As far as I know, this type of undertaking has always been lined up to by the different ministers in different governments. I would suggest that we might take that route.

The Chairman: Yes, that could be the solution.

Senator Bonnell: I understand that the House of Commons is coming back on Monday and, if we pass this bill as amended today and send it back to the House of Commons as amended, it would then have to be dealt with very quickly in the other place and be returned to the Senate for the same process before it receives Royal Assent.

The Chairman: Why not follow Senator Molson's suggestion?

Senator Bonnell: The only problem with Senator Molson's suggestion is that we may have to wait for a new Parliament, because this Parliament is on the point of dissolution.

Senator Marchand: No, Senator Molson is saying that if we pass it today as amended and take the word of the minister, it would save time.

Senator Bonnell: But the minister might not get a chance to give us his word before this Parliament is dissolved. We cannot amend the bill. If we amend it, it will then not become law. The only way we can amend it is if it can go before the House of Commons on Monday night and go through the three readings on the same evening.

[*Traduction*]

Le sénateur Marchand: Nous devons l'amender immédiatement puis le retourner aux Communes pour faire adopter l'amendement.

Le sénateur Marshall: N'avons-nous pas un exemple récent où un certain exposé a été fait sur ce type de processus? Je pense que le ministre a confirmé qu'il apporterait la modification nécessaire et qu'alors le projet de loi pourrait être adopté. Cela s'est produit au cours des derniers mois, je pense.

Le président: Si je me rappelle bien ce qui s'est passé à cette occasion, je pense que les témoins du ministère sont venus voir leur ministre après la réunion et lui ont demandé s'il jugeait que la mesure était nécessaire en termes de modification du projet de loi au Sénat et ensuite de sa transmission à l'autre niveau. Le ministre devrait alors décider s'il envoie le projet de loi à la Chambre des communes lequel reviendrait ensuite au Sénat. Toutefois, si l'on pense que l'amendement n'est pas très important, il n'est peut-être pas nécessaire alors de l'effectuer.

M. Jackman, vous pourriez peut-être me faire rapport à ce sujet cet après-midi, dès que vous le pourrez, de façon à ce que je puisse soumettre le problème au Sénat. Il est évident, qu'il ne s'agit que d'une erreur typographique.

Le sénateur Molson: Monsieur le président, au cours des dernières années, il y a eu plusieurs cas où un ministre a fait des promesses dans un cas comme celui-ci où l'erreur n'était pas intentionnelle mais où il était dangereux de la laisser. Si le ministre s'engage à faire amender le projet de loi le plus tôt possible et que nous prenons sa parole, alors nous pouvons faire suivre son chemin au projet de loi.

Autant que je le sache, ce type d'engagement a toujours été digne des différents ministres dans différents gouvernements. Je proposerais de suivre cette voie.

Le président: Oui, cela pourrait être la solution.

Le sénateur Bonnell: Je comprends que les députés siégeront lundi et que si nous votons ce projet de loi tel qu'il est amendé aujourd'hui et que nous le retournons à la Chambre des communes ainsi amendé, il devra être étudié très rapidement puis retourné au Sénat pour suivre le même processus avant de recevoir la sanction royale.

Le président: Pourquoi ne pas s'en tenir à la proposition du sénateur Molson?

Le sénateur Bonnell: Le seul problème avec la proposition du sénateur Molson est que nous devrons attendre la formation d'un nouveau Parlement, étant donné que le présent Parlement est sur le point d'être dissous.

Le sénateur Marchand: Non, le sénateur Molson dit que si nous votons le projet de loi aujourd'hui tel qu'il a été amendé et prenons la parole du ministre, cela nous permettra de gagner du temps.

Le sénateur Bonnell: Mais le ministre n'aura peut-être pas la chance de nous donner sa parole avant la dissolution du présent Parlement. Nous ne pouvons pas amender le projet de loi. Si nous l'amendons, il ne deviendra pas loi. La seule façon que nous avons de l'amender est de le présenter à la Chambre des

[*Text*]

What we should do is pass it today with the amendment and give it third reading then send it to the House of Commons. If it can receive three readings in the House of Commons on Monday, it can then return to the Senate for Royal Assent.

The other thing that we can do is pass the bill today with no amendment, but with a commitment from the minister that he will change it at the first opportunity. However, that would have to wait for another Parliament.

The Chairman: However, the bill will be in force.

Senator Marchand: That is what Senator Molson suggested. In other words, we will take the word of the minister that he will insert that missing word.

Senator Bonnell: Some of us are hoping that he will not be there.

The Chairman: The minister will not only commit himself, but the institution.

Senator Marchand: Mr. Chairman, I think our party will be very upset if this bill is passed without the French version being corrected. I warn you of that right now. I do not think the party will want to pass a bill that is defective in the French language. It is a serious defect, not a minor one. It is my preference that we amend the bill now and that we send it back to the Commons as quickly as possible to make sure that it is ultimately passed. I think if we take a chance on passing the bill as it is on the basis that the minister will commit to amend it later, we will have some trouble with my party.

The Chairman: As Mr. Shaw has said, I do not think we should make the problem any bigger than it is. Since the Constitution Act, 1982, both versions have the force of law or the same legal value. So any person who wanted to make a case based on that provision would have to use the English version, which includes the measure with regard to the minister. Therefore, the bill is not invalidated because—

Senator Marchand: But there is also the French version.

The Chairman: —it is just a question of having the exact equivalent of the English version in the French version.

Senator Marchand: Someone could also use the French version.

Mr. Jackman: Then we would get into a question of judicial interpretation, and I do not think that anyone here wants to voice an opinion on that matter, though there is definitely a conflict.

I would like to make a statement with respect to this whole piece of legislation. It is unfortunate that we are down to the 11th hour. If this legislation does not go through, we go back to 1986 when there was a threat with regard to the withdrawing of these moneys. Certainly it will affect the lifestyles of the particular bands, which is why they have taken a great interest

[*Traduction*]

communes lundi soir et de faire les trois lectures dans la même soirée.

Nous devrions le voter aujourd'hui avec l'amendement, et lui faire subir la troisième lecture, puis l'envoyer à la Chambre des communes. Si les trois lectures peuvent être faites lundi à la Chambre des communes, il peut alors revenir au Sénat pour recevoir la sanction royale.

Nous pouvons aussi voter le projet de loi aujourd'hui sans amendement, mais avec l'engagement du ministre qu'il le modifiera à la première occasion. Toutefois, il faudra attendre le prochain Parlement.

Le président: Toutefois, le projet de loi sera en vigueur.

Le sénateur Marchand: C'est ce que le sénateur Molson a proposé. En d'autres termes, nous prendrons la parole du ministre qu'il fera introduire le mot qui manque.

Le sénateur Bonnell: Certains d'entre nous espèrent qu'il ne sera pas là.

Le président: Le ministre ne ferait pas que s'engager personnellement, il entraînerait avec lui l'institution.

Le sénateur Marchand: Monsieur le président, je crois que notre parti sera très déçu si ce projet de loi est adopté sans que la version française ait été corrigée. Je vous avertis maintenant. Je ne crois pas que le parti acceptera d'adopter un projet de loi dont le français est incorrect. C'est un problème grave. Je propose que nous amendions le projet de loi maintenant et que nous le renvoyions aux Communes aussi rapidement que possible pour s'assurer qu'il sera finalement adopté. Je pense que si nous prenons le risque d'adopter ce projet de loi tel quel en prenant pour acquis que le ministre prendra les moyens requis pour l'amender plus tard, nous aurons des démêlés avec mon parti.

Le président: Comme M. Shaw l'a déclaré, je ne crois pas qu'il faille compliquer les choses plus qu'elles ne le sont maintenant. Depuis la Loi constitutionnelle de 1982, les deux versions ont force de loi et la même valeur juridique. Ainsi, quiconque voudrait se servir de cela pour créer un problème devrait se servir de la version anglaise dans laquelle se trouvent les dispositions concernant le ministre. Par conséquent, le projet de loi n'est pas annulé parce que—

Le sénateur Marchand: Mais il y a également la version française.

Le président: Il ne s'agit que d'avoir l'équivalent exact de la version anglaise dans la version française.

Le sénateur Marchand: Quelqu'un pourrait aussi se servir de la version française.

M. Jackman: Nous aborderions alors une question d'ordre juridique, et je ne crois pas que quiconque ici soit intéressé à émettre une opinion sur cette question, même s'il y a effectivement un conflit.

J'aimerais faire une déclaration concernant toute cette affaire de législation. C'est malheureux que nous en soyons à la onzième heure. Si ce projet de loi n'est pas adopté, il faudra retourner en arrière jusqu'en 1986 alors que pesait la menace concernant le retrait de l'argent. Il va sans dire que cela influera sur le mode de vie de ces bandes particulières et c'est

[*Text*]

and participated so much in the development of the legislation. The oversight is not insignificant, and I think there should be an amendment. The question is whether we can have the best of both worlds. Rather than amending it, perhaps you could approve it and add a footnote or a comment with respect to the deficiency. I shall advise the minister of the deficiency, and we will attempt, if at all possible, to get the bill through the three readings in the House before this Parliament ends. If that is not possible, we will deal with it in the next Parliament.

Senator Cochrane: Senator Marshall has referred to a similar instant with regard to a bill a couple of months ago. That bill also related to the Department of Indian and Northern Affairs. The problem involved a typographical error. The prefix "in" had either been inserted or left out—I am not sure; I cannot recall the word—but the bill was passed by the Senate knowing full well that the mistake had been made. To deal with the problem, we added a footnote which contained the proviso that the prefix "in" be either inserted or left out.

The Chairman: Can you give these gentlemen the exact reference?

Mr. Jackman: I know the piece of legislation. It was Bill C-115, and it involved the Kamloops amendment.

The Chairman: So, if I understand you correctly, when the chairman of the committee reported the bill, he reported it without amendment but provided that it be amended later.

Senator Cochrane: That is exactly how it was handled.

Senator Marshall: It is a major error, but I think it can easily be handled. I think that Senator Molson has put it straightforwardly.

Senator Bonnell: The trouble is that we do not have much time if we want to get the bill passed before September 17, which, I think, will be the 11th hour. If possible, we would like to have the bill passed for the benefit of these children and these Indian bands. We know that we are sitting on Monday.

The Chairman: In fact, I do not think that we are coming back on Monday. I think we are coming back on Tuesday.

Senator Marchand: I believe it is the thirteenth.

Senator Bonnell: As I understand it, the bill has faced no controversy in the House of Commons. Therefore, I do not see why they would not allow the bill to pass once the minister has explained the amendment. The bill could then go through all three readings, the omission would be corrected and everyone would be happy. We could talk to the minister to determine whether he is prepared to correct the omission. If he is not prepared to correct it, then I think we should go with Senator Molson's idea and get a commitment that it will be corrected in the next session.

[*Traduction*]

pourquoi ils se sont fortement intéressés et ont participé à l'élaboration du projet de loi. L'omission n'est pas mineure et je crois qu'il devrait y avoir un amendement. La question est de savoir si nous pouvons jouer sur les deux tableaux. Plutôt que de modifier le projet de loi, vous pourriez peut-être l'adopter et ajouter une note en bas de page ou une remarque concernant le problème. J'informerai le ministre du problème et nous tenterons, dans la mesure du possible, de faire passer le projet de loi par les trois lectures à la Chambre avant l'ajournement. Si ce n'est pas possible, nous traiterons cette affaire à la prochaine session.

Le sénateur Cochrane: Le sénateur Marshall a fait allusion à une affaire semblable concernant un projet de loi d'il y a environ deux mois. Ce projet de loi se rapportait également au ministère des Affaires indiennes et du Nord. Il s'agissait d'une erreur typographique. Le préfixe «dans» avait été soit ajouté ou omis; je ne sais plus très bien. Je ne me souviens pas du mot, mais le projet de loi a été adopté par le Sénat qui savait pertinemment que l'erreur avait été commise. Pour résoudre le problème, nous avons rédigé une note précisant que le mot «dans» avait été ajouté ou omis.

Le président: Pouvez-vous indiquer à ces messieurs la référence exacte?

M. Jackman: Je sais qu'il s'agissait du projet de loi C-115 et que cela concernait l'amendement de Kamloops.

Le président: Donc, si je vous ai bien compris, lorsque le président du comité a rapporté le projet de loi, il l'a rapporté sans amendement en prenant pour acquis qu'il le serait plus tard.

Le sénateur Cochrane: C'est exactement comme cela que les choses se sont passées.

Le sénateur Marshall: C'est une erreur capitale, mais je crois que les difficultés peuvent être aplanies; le sénateur Molson l'a d'ailleurs démontré clairement.

Le sénateur Bonnell: Le fait est que nous n'avons pas beaucoup de temps si nous voulons adopter ce projet de loi avant le 17 septembre, date qui correspond selon moi à la onzième heure. Dans la mesure du possible, nous aimerions que ce projet de loi soit adopté dans l'intérêt de ces enfants et de ces bandes indiennes. Nous savons que nous allons siéger lundi prochain.

Le président: En fait, je ne crois pas que nous serons de retour lundi; nous reprendrons plutôt mardi.

Le sénateur Marchand: Le treize, je crois.

Le sénateur Bonnell: Si j'ai bien compris, personne ne s'est opposé au projet de loi à la Chambre des Communes. Par conséquent, je ne vois pas pourquoi il ne le laisserait pas passer une fois que le ministre aura expliqué l'amendement. Ensuite, le projet de loi pourrait passer les trois lectures, l'omission pourrait être corrigée et tout le monde serait content. Nous pourrions parler au ministre pour s'assurer qu'il est prêt à corriger l'omission. S'il ne l'est pas, je crois que nous devrions nous ranger à l'idée du sénateur Molson et obtenir l'engagement que la correction sera apportée à la prochaine session.

[*Text*]

Senator Marshall: That is the easiest, quickest and surest way.

Senator Molson: Most instances of this nature that I remember occurred in the Banking, Trade and Commerce committee. I was present on several occasions when ministers made such commitments, and I am almost positive that in some cases they went from one Parliament to another, but the commitment was adhered to.

The Chairman: Is the commitment in writing?

Senator Molson: Yes, to the chairman of the committee.

Senator Marshall: If we cannot accept a commitment based on honour, we might as well give up.

Senator Molson: Personally, I think that that is the safest course, keeping in mind the Indian bands.

The Chairman: Certainly we do not want to deprive the bands, after three years of consultation and hard work, of this legislation.

Senator Bonnell: I suggest that the Department of Indian Affairs and Northern Development get a new lawyer. This is the second bill they have brought in where they have not been able to get things right. Perhaps they are going to the Department of Justice for legal advice.

The Chairman: Are we ready for the motion to report the bill?

Senator Marchand: What is the decision? I would like to move an amendment right now. I am concerned that when the leaders of my party get hold of this they will not want to pass a bill that is defective. I think Senator Molson is talking about commitment to policy, not technical amendments.

Senator Marshall: It is an omission.

The Chairman: It is not a question of substance. The substance is on the English side, and it has been omitted on the French side. If it were a question of substance, there would not be mention of the minister on the English side either.

Senator Bonnell: The amendment will not benefit the Indian bands one iota. The only person the amendments will benefit is the minister. If the minister is foolish enough not to accept it, then let him suffer the consequences.

Mr. Jackman: I am certain that the minister, if humanly possible, will attempt to rectify the situation.

The Chairman: Is the minister in Ottawa today?

Mr. Jackman: I do not know.

The Chairman: If we cannot have his commitment, I cannot report the bill this afternoon as I had planned to do. I will have to wait until the minister has sent me his commitment that this change will be made at the first opportunity.

Mr. Jackman: Quite often decisions are made in the department whether or not the minister is in town. Knowing the time

[*Traduction*]

Le sénateur Marshall: C'est certainement la méthode la plus facile, la plus rapide et la plus sûre.

Le sénateur Molson: La plupart des cas de ce genre dont je me souviens se sont passés au Comité de la Banque et du commerce. J'étais présent à plusieurs occasions où des ministres ont pris des engagements de ce genre, et je suis presque certain que, dans certains cas, les projets sont passés d'un parlement à l'autre et que l'engagement a été respecté.

Le président: L'engagement est-il présenté par écrit?

Le sénateur Molson: Oui, il est adressé au président du comité.

Le sénateur Marshall: Si nous ne pouvons pas accepter un engagement basé sur l'honneur, autant démissionner.

Le sénateur Molson: Personnellement, je crois que c'est la façon la plus sûre en ne perdant pas de vue les bandes indiennes.

Le président: Il va sans dire que nous ne voulons pas priver les bandes des avantages de cette loi, après trois ans de consultation et de travail acharné.

Le sénateur Bonnell: Je propose que le ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien se trouve un nouvel avocat. C'est le deuxième projet de loi qu'ils soumettent et que les choses ne marchent pas comme elles le devraient. Ils font peut-être appel au ministère de la Justice pour obtenir des conseils juridiques.

Le président: Sommes-nous prêts à voter une motion visant à faire rapport sur le projet de loi?

Le sénateur Marchand: Quelle est la décision? J'aimerais proposer tout de suite un amendement. J'ai bien peur que lorsque les chefs de mon parti se saisiront de celà, ils refuseront d'adopter un projet de loi incomplet. Je crois que le sénateur Molson parle d'un engagement envers la politique et non des amendements d'ordre technique.

Le sénateur Marshall: Il s'agit d'une omission.

Le président: Ce n'est pas une question de fond. Le fond apparaît dans la version anglaise et il a été omis dans la version française. Si c'était une question de fond, il ne serait pas question du ministre dans la version anglaise non plus.

Le sénateur Bonnell: L'amendement ne profiterait pas du tout aux bandes indiennes. Le ministre est la seule personne a qui ces amendements profiteraient. Si le ministre est assez étourdi pour le refuser, qu'il en subisse les conséquences.

M. Jackman: Je suis certain que le ministre fera tout en son possible pour redresser la situation.

Le président: Le ministre est-il à Ottawa aujourd'hui?

M. Jackman: Je ne sais pas.

Le président: Si nous ne pouvons obtenir son engagement, je ne peux pas faire rapport du projet de loi comme je l'avais prévu cet après-midi. Il me faudra attendre que le ministre m'envoie son engagement à l'effet que le changement sera apporté à la première occasion venue.

M. Jackman: Il arrive souvent que des décisions sont prises au ministère, que le ministre soit présent ou non. Compte tenu

[*Text*]

that has gone into this and the importance of the bill, I am sure we can get something in writing if that is what is required.

The Chairman: And signed by the minister?

Mr. Jackman: Yes, with the minister's signature.

The Chairman: If we are agreed on that, will some member of the committee move that I report the bill without amendment on the basis that the minister has committed himself to introduce the two words "le ministre" in the core of the French version of section 52.4?

Senator Marshall: I would make that motion if there is agreement on Senator Marchand's part.

Senator Marchand: I am worried about whether or not we can effectively do that. I am sure that we can do it by amending the bill and sending it back to the House of Commons. I know we will get the cooperation of our party to push it through. They originally agreed to expedite the bill and I am sure they will agree to do that again.

The Chairman: The point is that we might miss the boat.

Senator Marshall: This just involves the omission of two words.

Mr. Jackman: I want to be sure that we can comply with the undertaking in respect of the motion. I think anything is humanly possible, but I do not think the minister controls the agenda. If we have more than one day, of course, it will be easier. I am concerned that the wording be very clear and that the bill will not be lost if he is not able, even though he tries, to introduce the amendment. I think the motion was absolute and if he did not do it, it would not have the blessing of this committee.

The Chairman: I tried to word it in such a way that two possibilities would be open—right now, if feasible, or later, if it is not possible before this Parliament is dissolved.

Senator Marshall: I would not want to move the motion if Senator Marchand feels uneasy about it.

Senator Marchand: We have different solutions. Perhaps Senator Marshall knows something that I do not. Perhaps the Prime Minister will call the election on September 13 and then, obviously, timing would be important. However, if he is not going to call the election on September 13, we have time.

Senator Marshall: I say he will, but I have not been right in 20 years.

Mr. Jackman: If the amendment is moved, does the bill have to come back to the Senate?

Senator Marchand: We do not have to deal with it, although the bill will come back for Royal Assent. If we propose an amendment, then the bill will have to go back to the House of Commons for them to ratify it and it will then come back to us for Royal Assent. We do not have to go through the complete process again. We could give it Royal Assent the same day.

[*Traduction*]

du temps que nous avons consacré à cette affaire et l'importance du projet de loi, je suis certain que nous pouvons obtenir un engagement écrit si nous en avons besoin.

Le président: Et signé par le ministre?

M. Jackman: Oui, signé par le ministre.

Le président: Si nous sommes d'accord là-dessus, est-ce que quelqu'un du comité proposerait que je fasse rapport sur le projet de loi sans amendement en prenant pour acquis que le ministre s'engage à ajouter les deux mots «le ministre» dans le texte de la version française de l'article 52.4?

Le sénateur Marshall: Je suis prêt à faire la motion si le sénateur Marchand est d'accord.

Le sénateur Marchand: Je me demande si nous pouvons vraiment procéder comme cela. Je suis sûr que nous pouvons le faire en amendant le projet de loi et en le retournant à la Chambre des communes. Je suis assuré de la collaboration de notre parti pour le faire passer. Comme ils ont déjà accepté de faciliter l'adoption du projet de loi, je suis certain qu'ils accepteront de faire cela aussi.

Le président: Nous risquons quand même de manquer le bateau.

Le sénateur Marshall: Il ne s'agit que de l'omission de deux mots.

M. Jackman: Je voudrais m'assurer que nous pourrons respecter nos engagements. Je crois que tout est humainement possible, mais je ne pense pas que le ministre contrôle l'ordre du jour. Si nous bénéficions de plus d'un jour, ce sera bien sûr plus facile. Il faudra que le libellé soit très clair et que le projet de loi ne soit pas perdu si le ministre ne peut pas, malgré la meilleure volonté du monde, apporter l'amendement. Je crois que la motion était absolue et que s'il ne le faisait pas, il n'aurait pas l'assentiment de ce comité.

Le président: J'ai tenté de libeller l'engagement de telle manière qu'il existe deux possibilités—maintenant, si c'est possible, ou plus tard si la chose n'est pas possible avant la dissolution de ce parlement.

Le sénateur Marshall: Je ne présenterais pas la motion si le sénateur Marchand ne se sent pas à l'aise avec la question.

Le sénateur Marchand: Nous avons des solutions différentes. Il se peut que le sénateur Marshall sache des choses que je ne connais pas. Il est possible que le Premier ministre déclenche des élections le 13 septembre. Le temps deviendra alors un facteur clé. Si toutefois, les élections étaient déclenchées à une date ultérieure, nous aurions du temps devant nous.

Le sénateur Marshall: Je dis que c'est cette date, mais je n'ai pas eu raison une seule fois en vingt ans.

M. Jackman: Si l'amendement est accepté, le projet de loi doit-il revenir au Sénat?

Le sénateur Marchand: Nous n'aurons pas à nous en occuper, même s'il revient au Sénat pour sanction royale. Si nous proposons un amendement, le projet de loi devra toutefois retourner à la Chambre des communes pour ratification et revenir au Sénat pour la sanction royale. Nous n'avons pas à

[*Text*]

Senator Marshall: I will go along with that.

Mr. Jackman: That is perhaps the appropriate way of doing it.

The Chairman: Would anyone move the motion?

Senator Marshall: I would move the motion.

Mr. Jackman: Would it be possible for the department to get back to the chamber this afternoon and, if required, we could reconvene this committee to get a consensus on what the appropriate action should be?

The Chairman: Are you saying that we should not pass a motion on this until you get back to me?

Senator Bonnell: What the officials would like is some time to check with the minister or with the Department of Justice as to the best way to handle this situation, and to get back to you. Then, Mr. Chairman you may call a meeting while the Senate is sitting. You could then report the bill later in the day.

The Chairman: If the committee is not ready to report, then I cannot report.

Senator Bonnell: I was suggesting that you could call another meeting while the Senate was sitting and then ask for permission to revert to Reports of Committees and present your report. The officials could then get advice from the department about what to do.

The Chairman: Is that clear, gentlemen?

Mr. Shaw: If you do not mind waiting for two minutes, I think Mr. Jackman should call the powers that be in an attempt to try to resolve this now.

Mr. Jackman: I am concerned about making the wrong move and we cannot reconvene a meeting before Friday afternoon. In that event, we could be stuck and I know the department would not be happy with that.

The Chairman: Rather than spend time discussing this, could you go and make your call?

Mr. Jackman: Thank you.

Senator Bonnell: Do we need clause 52.4 at all? It says:

> Where . . . it appears to the court that the Minister, the band, its council or a member of that council acted honestly and reasonably and ought fairly to be relieved from liability in respect of the payment, the court may relieve the Minister . . .

If the court decided what the words "acted honestly and reasonably and ought fairly to be relieved" meant, do you not think the court would automatically relieve the minister or the band or the council from any responsibility if it thought they acted honestly, reasonably and ought to be relieved? Is it necessary to put it in the bill? I do not know of any judge who, believing that people had acted reasonably and fairly and had

[*Traduction*]

reprendre tout le processus une fois de plus. Nous pourrions accorder la sanction royale le même jour.

Le sénateur Marshall: Je suis d'accord avec cela.

M. Jackman: C'est peut-être la meilleure façon de procéder.

Le président: Quelqu'un présentera-t-il la motion?

Le sénateur Marshall: Je présente la motion.

M. Jackman: Serait-il possible pour les ministériels de revenir à la Chambre cet après-midi et, si besoin est, nous pourrions réunir de nouveau ce comité pour faire le concensus sur les mesures appropriées à prendre?

Le président: Êtes-vous en train de proposer de ne pas présenter la motion sur la question jusqu'à ce que vous reveniez?

Le sénateur Bonnell: Les fonctionnaires souhaiteraient avoir un peu de temps pour consulter le ministre ou le ministère de la Justice sur la meilleure façon de traiter cette affaire et de revenir ensuite. Alors, vous, monsieur le président, pouvez faire une réunion pendant que le Sénat est en train de siéger. Vous pourriez alors faire rapport sur le projet de loi un peu plus tard au cours de la journée.

Le président: Si le comité n'est pas prêt à faire rapport, je ne le suis pas non plus.

Le sénateur Bonnell: Je proposais que vous convoquiez une autre réunion pendant les délibérations du Sénat et que vous demandiez la permission de recourir aux Rapports des comités et présenter votre rapport. Alors les fonctionnaires pourraient chercher conseil auprès du ministère sur la conduite à adopter.

Le président: Est-ce clair, messieurs?

M. Shaw: Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, je crois que M. Jackman devrait prendre deux minutes pour appeler les hautes instances dans le but de tenter de résoudre ce problème maintenant.

M. Jackman: J'ai peur de faire un faux pas et que nous ne puissions pas nous réunir de nouveau avant vendredi après-midi. Dans ce cas nous pourrions être coincés et je sais qu'ils ne seraient pas très heureux de cela au ministère.

Le président: Plutôt que de passer le temps à en discuter, pourriez-vous aller faire votre appel?

M. Jackman: Merci.

Le sénateur Bonnell: Avons-nous vraiment besoin de l'article 52.4? Je vais le citer:

> Le tribunal peut, . . . libérer, . . . la bande, son conseil ou les membres de celui-ci de toute responsabilité à cet égard lorsqu'il lui apparaît que tel d'entre eux, ayant agi honnêtement et raisonnablement, devrait, en toute justice, l'être.

Si le tribunal a décidé de la signification des termes «ayant agi honnêtement et raisonnablement et devrait . . . l'être», ne pensez-vous pas que le tribunal libérerait automatiquement le ministre, la bande ou le conseil de la bande de toute responsabilité s'il lui apparaît qu'ils ont agi honnêtement et raisonnablement et qu'ils devraient être libérés? Est-il nécessaire de consigner cela dans le projet de loi? Je ne connais aucun juge qui, estimant que les personnes avaient agi raisonnablement et

[*Text*]

done everything right, would not relieve them rather than put them in jail.

Senator Marshall: We do not yet have another amendment.

The Chairman: The text does suggest, where it appears to the court—

Senator Bonnell: If it appeared to the court that the minister was honest—

The Chairman: I have the same feeling as Senator Bonnell. That is why I went to the French version, and I found that the minister was not mentioned.

Senator Marshall: And he is not in Ottawa. They talk about democracy.

Senator Bonnell: If it appeared to the court that the fellow acted honestly and did everything right, why tell the judge to relieve the fellow? Any judge in his proper mind would do so.

The Chairman: Let us give Mr. Shaw the chance to answer.

Senator Bonnell: Yes. What is your answer?

Mr. Shaw: As I mentioned a while ago, I was not at the meetings when section 52.4 was discussed during the consultations with the Indian bands on the committee. This arose from the meetings with them. It is a procedural relief. If you look at sections 52.1, 52.2 and 52.3, they relieve the minister. Section 52.3 is added here. That is where moneys are paid out to a minor obtaining the age of majority, and also with a three-year period. Section 52.3 is important in that specific instance. As for sections 52.1 and 52.2, the receipt in writing by either the council, the parent or custodian, is covered under 52.5. So for that purpose it may be redundant. However, this was put in at the request and insistence of the people with whom we were consulting. I was not present when this particular section was discussed but they did see a certain importance to it for clarifying exactly what their role was in exercising their discretion to allow the $3,000. This defines it quite well.

Senator Bonnell: It may have been put in there at the request of the bands, but it does not do any real good in law.

Mr. Shaw: It does do some good in law. If you look at section 52.1, under the concept of trust, you must make a determination that the money was necessary for the maintenance, advancement, and benefit of the child. In a sense, you are right. It would be almost paternalistic to say that people must act honestly and in good faith. But that clause said that if they did act honestly and in good faith, then there is no question that they would automatically be released. It would not be up to them to show that they acted honestly and in good faith if it appeared on the face of it. It would almost be a reverse onus situation to show it was not there. It is a procedural matter for court purposes.

Senator Bonnell: After a judge heard all the evidence and it appeared to him that the minister and the band and the council members had acted honestly and reasonably, you go on to say that the court now may relieve them. It seems to me that once the court has made the decision that everything was hon-

[*Traduction*]

équitablement et qu'elles avaient fait tout comme il le faut, ne les libérerait pas plutôt que de les mettre en prison.

Le sénateur Marshall: Nous n'avons pas d'autre amendement encore.

Le président: Le texte indique que lorsqu'il apparaît au tribunal . . .

Le sénateur Bonnell: S'il apparaît au tribunal que le ministre a agi honnêtement . . .

Le président: J'ai la même impression que le sénateur Bonnell. C'est pourquoi j'ai consulté la version française et j'ai constaté que le ministre n'y figurait pas.

Le sénateur Marshall: Et il n'est pas à Ottawa. Ils parlent de démocratie.

Le sénateur Bonnell: S'il apparaît au tribunal que la personne a agi honnêtement et a tout bien fait, pourquoi dire au juge de libérer la personne? N'importe quel juge normal le ferait.

Le président: Donnons à M. Shaw l'occasion de répondre.

Le sénateur Bonnell: Oui. Quelle réponse avez-vous?

M. Shaw: Comme je l'ai déjà indiqué, je n'ai pas assisté aux réunions au cours desquelles a été discuté l'article 52.4 lors des consultations avec les bandes indiennes dans le cadre du comité. Ceci ressort des réunions tenues avec elles. C'est un recours d'ordre procédural. Si vous examinez les articles 52.1, 52.2 et 52.3, ils libèrent le ministre. L'article 52.3 est ajouté ici. Il s'agit de fonds versés à un mineur qui atteint la majorité et ce, dans un délai, de trois ans. L'article 52.3 est important, dans ce cas particulier. Quant aux articles 52.1 et 52.2, l'accusé de réception transmis par le conseil, les parents ou le tuteur, est prévu par l'article 52.5. Alors, il est peut-être inutile à cette fin. Cependant, cela a été précisé à la demande et sur l'insistence des personnes que nous consultons. Je n'ai pas assisté aux discussions entourant cet article particulier mais ils lui accordaient bien une certaine importance pour clarifier leur rôle dans leur exercice discrétionnaire d'accorder le montant de 3 000 $. Cela le définit très bien.

Le sénateur Bonnell: Cela a pu y être précisé à la demande des bandes mais cela n'a aucune utilité en droit.

M. Shaw: Oui, cela est utile en droit. Si vous lisez l'article 52.1, selon le concept de la fiducie, il faut décider si les fonds sont nécessaires pour l'entretien ou l'épanouissement de l'enfant. Vous avez raison dans un sens. Ce serait presque faire preuve de paternalisme de dire que les personnes doivent agir honnêtement et de bonne foi. Mais cet article précisait que s'ils agissaient honnêtement et de bonne foi, il n'est pas question alors qu'ils soient libérés automatiquement. Il ne leur revient pas de démontrer qu'ils ont agi honnêtement et de bonne foi à première vue. Ce serait presque une inversion du fardeau de la preuve de démontrer qu'ils n'ont pas agi ainsi. Il s'agit d'une question procédurale pour les fins judiciaires.

Le sénateur Bonnell: Une fois que le juge entend toute la preuve et qu'il lui apparaît que le ministre, la bande et les membres du conseil ont agi honnêtement et raisonnablement, vous poursuivez en disant que le tribunal peut alors les libérer. Il me semble qu'une fois que le tribunal a décidé que tout se

[*Text*]

est and above board, he would make that decision. The whole thing is redundant.

Senator Marchand: I had trouble with that clause as well.

Mr. Shaw: We are looking at the evidence that would be before a court. What is intended by including the minister and the council is that if they followed 52.1, and received the receipt under 52.5, they had met all the elements of the amendment. So therefore it should be deemed that they have acted honestly and reasonably just by that simple fact. So you do not have to go in and explain what you did in every particular instance, with every particular child at every particular hearing and say who gave what testimony and who said this or who said that. You do not have to go that far. By bringing in this type of provision, it reduces the amount of evidence you have to bring before the court.

Senator Bonnell: It seems to me you still have to prove it to the court. Anyway, as far as I am concerned, Mr. Chairman, I do not want to change it. I just think it is redundant. I am not asking for an amendment.

Mr. Shaw: I see your point.

Senator Bonnell: I do not think your explanation is the best, but I accept it.

The Chairman: To go back to the problem of the minister being mentioned in the English version but not in the French version of section 52.5, perhaps it is the English version that is wrong. I do not see the need to have the minister protected under 52.4 because in 52.5(2) he is already protected.

Mr. Shaw: Yes. However, clause 52.3 has not been included in 52.5. Section 52.3 is only included in 52.4.

Senator Bonnell: That is right. Only sections 51 and 52 are there.

The Chairman: Oh, yes.

Senator Bonnell: My other question concerns section 52.3, which refers to the age of majority. Under the Indian Act, is the age of majority defined?

Mr. Shaw: No, it is not.

Senator Bonnell: Then what makes you think that the age of majority is as defined under the different provincial legislation?

Mr. Shaw: Section 88 of the Indian Act says that provincial laws of general application apply. The age of majority is a law of general application of the provinces, so it would apply. In New Brunswick, it is 19. In the Province of Quebec, it is 18. So we used the age of majority of the province because it is defined under provincial legislation.

Senator Bonnell: So the age of majority is defined by the Indian Act by saying that the provincial acts apply?

[*Traduction*]

passait honnêtement, il prendrait cette décision. Tout cela me paraît redondant.

Le sénateur Marchand: Cet article m'a posé des problèmes à moi aussi.

M. Shaw: Nous examinons la preuve qui serait présentée au tribunal. Ce qu'on veut faire en incluant le ministre et le conseil, c'est que s'ils respectent l'article 52.1 et qu'ils reçoivent l'accusé de déception en vertu de l'article 52.5, ils respectent tous les éléments de l'amendement. Par conséquent, il faudrait présumer qu'ils ont agi honnêtement et raisonnablement de par ce simple fait. On n'a plus alors à expliquer ce qu'on fait dans le détail, avec chaque enfant et à chaque audience, et à préciser qui a rendu le témoignage et qui a dit ceci ou cela. On n'a pas à pousser jusqu'à ce point. L'inclusion de ce genre d'article vise à réduire la quantité de la preuve à présenter au tribunal.

Le sénateur Bonnell: Il me semble qu'il vous faut quand même le prouver au tribunal. En tout cas, en ce qui me concerne, monsieur le président, je ne demande pas de changement. Je pense simplement qu'il s'agit d'une redondance. Je ne réclame pas d'amendement.

M. Shaw: Je vois.

Le sénateur Bonnell: Je ne crois pas que votre explication soit la meilleure, mais je l'accepte.

Le président: En ce qui concerne le problème de la présence du ministre dans la version anglaise et de son absence dans la version française de l'article 52.5, c'est peut-être la version anglaise qui est erronée. Je ne vois pas la nécessité de protéger le ministre en vertu de l'article 52.4 parce qu'il est déjà protégé par l'article 52.5(2).

M. Shaw: Oui. Cependant, l'article 52.3 n'a pas été incluse dans l'article 52.5. L'article 52.3 est seulement compris dans l'article 52.4.

Le sénateur Bonnell: C'est exact. Seuls y figurent les articles 51 et 52.

Le président: Ah, oui.

Le sénateur Bonnell: L'autre question que j'ai à poser se rapporte à l'article 52.3 qui se rapporte à l'âge de la majorité. L'âge de la majorité est-il défini dans la Loi sur les Indiens?

M. Shaw: Non, il ne l'est pas.

Le sénateur Bonnell: Qu'est-ce qui vous fait croire alors que l'âge de la majorité est tel que défini dans les différentes législations provinciales?

M. Shaw: L'article 88 de la Loi sur les Indiens précise que les lois d'application générale dans une province s'appliquent. L'âge de la majorité est une loi d'application générale dans les provinces, et donc il s'appliquerait. Au Nouveau-Brunswick, il s'agit de 19 ans. Au Québec, c'est l'âge de 18 ans. Nous avons donc utilisé l'âge de la majorité dans la province parce qu'il est défini dans la loi provinciale.

Le sénateur Bonnell: Ainsi, la Loi sur les Indiens définit l'âge de la majorité en affirmant que ce sont les lois dans les provinces qui s'appliquent?

[*Text*]

Mr. Shaw: Well, the age of majority is not defined in the Indian Act but section 88 of the Indian Act says that the laws of general application of the provinces apply. There are exceptions. For example, it does not affect an Indian in his Indianness. It does not apply to certain aspects. However, the age of majority in a province is a law of general application. There is no reason for us to put an age of majority in this bill. If our age of majority conflicted with provincial legislation, then we would have another problem. So rather than face that, we leave it to the provincial legislation.

Senator Bonnell: My third question has to do with section 51.3, under which the minister is allowed to give this $3,000 to one of three people. He is allowed to give it to the parent; he is allowed to give it to a person who is responsible for the care and custody of the child or he is allowed to give it to the council.

Mr. Shaw: You are right.

Senator Bonnell: However, under section 52.2, the minister cannot give that money to the council at all. He can only give back $3,000. the minister cannot give to council the extra money that might be needed for the maintenance and advancement of the child, perhaps to go to university, or something like that. He can only give that money to the parent or to the person who has the care and custody of the child. The council has nothing to do with that. Is that right?

Mr. Shaw: Yes; that seems to be the way it is written.

Senator Bonnell: Is that the way you wanted it?

Mr. Shaw: Yes, that is the way we wanted it. Senator, there are two processes by which money can be obtained from the account of a minor. There is the 52.1 process under which the band council can distribute the money or the 52.2 process which is an alternative process by which only the minister can distribute money from this account. There are some instances where band members have indicated that they do not wish to go to the band council; they would rather go directly to the minister. So the alternative is there with the 52.2 process. The new subsection 52.2(*a*) says:

> (*a*) the Minister is requested in writing to do so by the parent or the person responsible; . . .

If the request is coming from the parent or the person responsible, then the money must go to them. Therefore, if there is no request to the minister in a particular instance, it will be dealt with under new section 52.1. Also, I do not think it would be correct for the minister to make a payment to a party who has not even made an application.

Senator Bonnell: But under subsection 52.1(3), the minister can do all of those things without reference to 52.2?

Mr. Shaw: That is right.

Senator Bonnell: Under 52.1(3), he can give the money to the parents, he can give the money to the person who is respon-

[*Traduction*]

M. Shaw: L'âge de la majorité n'est pas défini dans la Loi sur les Indiens mais l'article 88 de la Loi sur les Indiens précise que les lois d'application générale dans une province sont applicables. Il existe cependant des exceptions. Ainsi, cela ne touche pas le caractère indien d'un citoyen indien. Cela ne s'applique pas à certains aspects. Cependant, l'âge de la majorité dans une province est une loi d'application générale. Il n'y pas de raison à ce qu'on précise l'âge de la majorité dans ce projet de loi. Si l'âge de la majorité que nous aurions défini n'était pas conforme à la législation provinciale, nous aurions alors un autre problème sur les bras. Alors plutôt que de créer un problème, nous laissons la discrétion à cet égard à la législation provinciale.

Le sénateur Bonnell: La troisième question que j'aurais à poser se rapporte à l'article 51.3 en vertu duquel le ministre peut accorder le montant de 3 000 $ à l'une de trois personnes. Il peut le donner au parent; il peut le donner au détenteur de l'autorité parentale ou encore au conseil.

M. Shaw: C'est exact.

Le sénateur Bonnell: Cependant, en vertu de l'article 52.2, le ministre ne peut aucunement verser ces deniers au conseil. Il ne peut que remettre 3 000 $. Si l'entretien et l'épanouissement de l'enfant nécessitent une somme plus élevée—peut-être pour l'envoyer à l'université ou quelque chose de semblable—le ministre ne peut pas verser cette somme au conseil. Il ne peut verser cette somme qu'au parent ou au détenteur de l'autorité parentale. Le conseil n'a pas un mot à dire dans ce cas. Est-ce exact?

M. Shaw: Oui, c'est bien ce qui apparaît à la lecture de l'article.

Le sénateur Bonnell: Est-ce bien ce que vous souhaitiez?

M. Shaw: Oui, en effet. Monsieur le sénateur, il existe deux façons par lesquelles des sommes peuvent être retirées du compte d'un mineur. Il y a la méthode prévue à l'article 52.1, en vertu de laquelle le conseil de bande peut verser lui-même les derniers, et la procédure subsidiaire établie à l'article 52.2, laquelle réserve ce droit au ministre. Dans certains cas, des membres de bandes ont exprimé leur désir de ne pas passer par le conseil, mais de recourir plutôt directement au ministre, aussi cette possibilité est-elle prévue à l'article 52.2. La nouvelle disposition stipule que:

> Sur demande écrite d'un parent ou du détenteur de l'autorité parentale, le ministre peut . . .

Si c'est le parent ou le détenteur de l'autorité parentale qui en fait la demande, les deniers doivent lui être versés. Par conséquent, en l'absence de demande au ministre dans une espèce particulière, l'article 52.1 s'appliquera. Je ne crois pas qu'il convienne que le ministre effectue un versement à une partie qui n'en a même pas fait la demande.

Le sénateur Bonnell: Mais en vertu du paragraphe 52.1(3), le ministre peut faire tout cela, sans invoquer l'article 52.2.

M. Shaw: C'est exact.

Le sénateur Bonnell: En vertu du paragraphe 52.1(3), il peut verser les derniers aux parents, il peut les verser au déten-

[*Text*]

sible for the care and custody of the child or, on an application by the council, he can give it to the council.

Mr. Shaw: That is correct under the procedure of 52.1, yes.

Senator Bonnell: But in that instance, the council must request it. However, under section 52.2, the minister can overrule the council, even if they do request it. Also, the limit is $3,000. Even if council request an amount larger than that, they cannot get it. That can only go to the parent or the person who has the care and custody of the child.

Mr. Shaw: Right.

Senator Bonnell: I do not understand why the council cannot receive an amount over $3,000 in that instance because if there is no one who has the care and custody of the child except the band, then the band council should be entitled.

Mr. Shaw: That is a good question. However, at the House of Commons committee, when representatives of the Indian bands were making their submission, that quesiton was addressed and it was agreed that by adding the words:

> . . . three thousand dollars, or such other amount as may be fixed by order of the Governor in Council . . .

That would then take care of instances where an amount substantially in excess of $3,000 was asked for. That was, in fact, agreed upon at the meetings between the department and the various representatives of the Indians bands.

Before this amendment was made, the policy of the department was that the amount should be $3,000 per year, which was the normal amount for costs based on 1981 cost of living figures and that may, of course, not be adequate today.

What happens now is that if the band council makes a request for an amount in excess of $3,000, the request will then need to be studied and an order in council passed along those lines. However, that is the way in which it was set up. In other words, it was not a legal question; it was a policy decision.

The Chairman: Thank you, Mr. Shaw. Perhaps if you have no objections—

Senator Bonnell: Mr. Chairman, I have one further question. Under section 52.2, where the money does not go to the band council but only goes to the parent or to the person who is responsible for the care and custody of the child, the minister does not have to have an order in council. He can do this on his own.

Mr. Shaw: That is correct.

Senator Bonnell: It has nothing to do with an order in council. The minister can give away the whole amount of the account. The minister has kept all of this part to himself. It seems to me that the minister can give away the whole amount in one lump sum.

Mr. Shaw: Yes, that is correct, where it is found by the minister to be necessary and proper for the maintenance, advancement and benefit of the child.

[*Traduction*]

teur de l'autorité parentale ou encore au conseil, si celui-ci lui en fait la demande.

M. Shaw: Selon la procédure prévue à l'article 52.1, c'est exact, en effet.

Le sénateur Bonnell: Mais, dans ce cas, le conseil doit en faire la demande. Cependant, en vertu de l'article 52.2, le ministre peut passer outre à la demande du conseil. De plus, la limite est fixée à 3 000 $. Même si le conseil demande une somme plus élevée, il ne pourra l'obtenir. Seul le parent ou le détenteur de l'autorité parentale le pourra.

M. Shaw: C'est bien cela.

Le sénateur Bonnell: Je m'explique mal pourquoi le conseil ne peut pas recevoir dans ce cas un versement excédant 3 000 $; s'il est le seul détenteur de l'autorité parentale, il devrait y être autorisé.

M. Shaw: C'est une bonne question. Cependant, le sujet a été débattu lorsque les bandes indiennes ont présenté leurs arguments devant le comité de la Chambre des Communes. Il a été convenu qu'en ajoutant les mots:

> . . . trois mille dollars (. . .) ou le montant fixé par décret du gouverneur en conseil . . .

on viserait ainsi les cas où la demande excède substantiellement 3 000 $. En fait, l'entente à cet égard a été conclus lors des rencontres qu'ont eues le ministère et les représentants des bandes indiennes.

Avant la formulation de cette modification, le ministère avait, par décision politique, fixé le versement à 3 000 $ par année, d'après une estimation des besoins normaux basée sur les statistiques de 1981 sur le coût de la vie, estimation qui peut, évidemment, être dépassée aujourd'hui.

Dorénavant, si le conseil de bande demandait le versement d'une somme excédant 3 000 $, cette demande ferait l'objet d'un examen, suivi, le cas échéant, de l'adoption d'un décret du conseil. Voilà la procédure qui a été établie. En d'autres termes, la décision ne relève pas de la loi, mais de la politique du ministère.

Le président: Je vous remercie, M. Shaw. Peut-être, si vous n'y voyez pas d'objections . . .

Le sénateur Bonnell: Une autre question, M. le président. En vertu de l'article 52.2, dans le cas où les deniers ne sont pas versés au conseil de bande, mais seulement au parent ou au détenteur de l'autorité parentale, le ministre n'a pas alors besoin d'obtenir un décret du conseil. Il peut agir de sa propre initiative.

M. Shaw: C'est exact.

Le sénateur Bonnell: Il n'est pas du tout question ici de décret du conseil. Il est loisible au ministre de se départir de toutes les sommes contenues dans le compte. Il conserve ce pouvoir en propre. À mon avis, il peut même remettre toutes les sommes en un versement unique.

M. Shaw: En effet, c'est exact, si le ministre estime qu'il y va de l'intérêt de l'enfant, notamment pour son entretien et son épanouissement.

[*Text*]

Mr. Jackman: Senator, if I might just interject, right now section 52 gives the minister those unfettered powers.

Senator Bonnell: Yes, that is right.

Mr. Jackman: What this new section attempts to do is to further define just when the minister can hand out the money so that the minister will not be held responsible. Therefore we have taken those words "maintenance, advancement or other benefit of the child" and used those. We have also said to whom he can make the payment. That also clarifies the minister's responsibility, whereas right now the section does not say that if he hands the money to the parent, then he has done his job. Therefore these amendments are in the interests of modernizing section 52 and bringing it up to date with the present trust law.

Senator Bonnell: However, you have not answered my concern. My concern is why, in section 51, can the minister give $3,000 to the parent, to the person in charge of the child or to the council, whereas in section 52, the minister can only give it to the parent or to the person in charge of the child but not to the council?

Senator Marchand: That is a fallback position. The minister is not giving up any authority under this bill. However, he is giving some power to the council. It is really much ado about nothing, in a way. However, we are taking a small step, amending a big bill but looking toward the question of self-government.

Senator Bonnell: So basically the council is only authorized to receive a maximum of $3,000 per year; is that right?

Mr. Jackman: Yes. That presently is the policy limit set by the department and the bands have accepted it and lived with it over the years. However, if they want to raise that amount, they can approach the department for an order in council. So they are not completely cut off should they feel that that amount is not sufficient for their purposes.

Senator Bonnell: Mr. Chairman, I have no further questions.

The Chairman: Are the members of the committee ready to hear the report of Mr. Jackman? Mr. Jackman, what is the situation?

Mr. Jackman: Mr. Chairman, first of all I had an opportunity of speaking with Mr. Goodwin, and he expressed his apologies for not being here today, although he thought that he had a good meeting with you yesterday. He is presently involved in very important meetings over in the department concerning the future of the Indian Act. When he realized I was here, however, he wanted me to express those concerns and comments.

The position of the department at this time is that we would prefer that the committee approve the bill as it presently exists on condition that the minister produces, in writing, an undertaking as previously discussed. However, because of the una-

[*Traduction*]

M. Jackman: M. le sénateur, si je puis me permettre, en vertu de l'article 52 actuel, le ministre dispose des mêmes pleins pouvoirs.

Le sénateur Bonnell: C'est juste.

M. Jackman: Ce nouvel article vise ment simplement à mieux définir les circonstances dans lesquelles le ministre peut remettre les deniers et se dégager ainsi de sa responsabilité. Nous avons donc décidé d'ajouter les mots «dans leur intérêt, notamment pour leur entretien et leur épanouissement», en précisant à qui pourra être effectué le versement. La responsabilité du ministre se trouve également clarifiée, car dans sa rédaction actuelle, l'article ne stipule pas que cette responsabilité prend fin avec la remise des deniers au parent. Les modifications visent à moderniser l'article 52, dans le sens du droit actuel en matière de fiducie.

Le sénateur Bonnell: Vous n'avez pas répondu à mon interrogation. Pourquoi, en vertu de l'article 51, le ministre peut-il verser 3 000 $ soit au parent, soit au détenteur de l'autorité parentale, soit au conseil, alors qu'en vertu de l'article 52, il ne peut effectuer le versement qu'aux deux premiers et non au troisième?

Le sénateur Marchand: C'est une position de repli. Aux termes de ce projet de loi, le ministre n'abandonne aucun pouvoir. Il délègue toutefois une certaine autorité au conseil. D'une certaine façon, on fait beaucoup de bruit pour rien autour de cette question. Cependant, il s'agit d'un petit pas, la modification d'une loi volumineuse, mais en ayant à l'esprit la question de l'autodétermination.

Le sénateur Bonnell: Ainsi, fondamentalement, le conseil est autorisé à recevoir un versement maximum de 3 000 $ par année, c'est bien cela?

M. Jackman: En effet, c'est présentement la limite qu'a fixée politiquement le ministère, et les bandes l'ont acceptée et s'en accommodent depuis des années. Néanmoins, si elles souhaitent une augmentation, elles n'ont qu'à effectuer les démarches auprès du ministère afin d'obtenir l'adoption d'un décret du conseil. Elles ne sont donc pas sans recours advenant le cas où elles jugeraient le versement insuffisant.

Le sénateur Bonnell: M. le président, je n'ai pas d'autres questions.

Le président: Les membres du comité sont-ils disposés à entendre l'exposé de M. Jackman? M. Jackman, quel est l'état de la situation?

M. Jackman: M. le président, je dois tout d'abord vous dire que j'ai eu l'occasion de rencontrer M. Goodwin et qu'il est au regret de ne pouvoir être présent aujourd'hui, bien qu'il estime avoir eu avec vous hier une rencontre fructueuse. Il participe présentement à des réunions très importantes au ministère au sujet de l'avenir de la *Loi sur les Indiens*. Toutefois, quand il a su que j'étais ici, il m'a demandé de vous faire part des interrogations et des commentaires suivants.

La position du Ministère à ce moment-ci est la suivante: nous préférerions que le comité approuve le projet de loi dans sa forme actuelle à la condition que le ministre remette un engagement écrit conformément à ce dont on a discuté. Toutefois, comme plusieurs personnes ne sont pas libres, j'aimerais

[*Text*]

vailability of various people, I would like to have until tomorrow afternoon at 4 o'clock, if that is possible.

The Chairman: Are you saying four o'clock today or four o'clock tomorrow?

Mr. Jackman: I would prefer a little more time than just to four o'clock today if possible, Mr. Chairman. I do not want to put you on the spot but I would like to have at least until four o'clock Friday of this week to produce the undertaking. In any event, I do not think we will have any trouble producing the undertaking.

The Chairman: What will the undertaking say?

Mr. Jackman: The undertaking will be that it is feasible or possible to amend the bill to include the word "le ministre" in section 52.4, immediately following the words "en partie". That is on the 6th line of that page of the bill. That undertaking will be given on the understanding that if we can get some house time before Parliament adjourns or dissolves, we will do so. If not, the amendment will be made when the new Parliament convenes.

Senator Bonnell: Mr. Chairman, we can adjourn the committee today is adjourn with the understanding that as soon as you get the undertaking from the minister you can call another meeting of this committee.

Senator Marchand: Mr. Chairman, you really do not need the commitment of the minister at all. This is a technical amendment. The minister need not be involved. It is a matter of the House leaders on the other side agreeing. It is not a policy matter at all; it is an amendment required because of a technical error.

Mr. Jackman: If you amend the bill and we do not get House time—let us say that Parliament is dissolved Monday morning—then the bill dies.

The Chairman: Definitely. Because of the interests involved, I would not like to take that responsibility.

Mr. Jackman: In fact, the only prejudice, as has been pointed out, is to the minister. A court will either say his name is included in or excluded from that relieving provision. If it is excluded, he is the guy who is out. It is not as if a band or band council could be on the hook.

Senator Marshall: Does the person to whom you spoke agree that it is an error or omission?

Mr. Jackman: Yes. I have been involved with this legislation for two and a half years. As legislation is being put together, it is read by many people. Sometimes the most obvious error is overlooked, and that is what has happened.

Senator Marshall: That is why you have the Senate.

Senator Cochrane: I move that we pass the bill noting the problem.

The Chairman: Without referring to an undertaking from the minister?

[*Traduction*]

que vous m'accordiez un délai jusqu'à seize heures demain, si c'est possible.

Le président: Est-ce seize heures aujourd'hui ou seize heures demain?

M. Jackman: Je préférerais avoir un délai un peu plus long que seize heures aujourd'hui, si c'est possible, monsieur le président. Je ne veux pas que vous soyez coincés mais j'aimerais avoir un délai au moins jusqu'à seize heures vendredi de cette semaine pour déposer l'engagement. De toute façon, je ne crois pas qu'il soit difficile de produire l'engagement.

Le président: Quelle sera la teneur de l'engagement?

M. Jackman: L'engagement dira qu'il est possible de modifier le projet de loi par insertion des mots «le ministre» à l'article 52.4, immédiatement après les mots «en partie». Cela se trouve à la sixième ligne de cette page du projet de loi. Cet engagement sera pris à condition que nous disposions de temps avant l'ajournement du Parlement ou sa dissolution pour y procéder. Dans le cas contraire, la modification sera apportée lorsque le nouveau Parlement aura été convoqué.

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, ce que nous pouvons faire, c'est suspendre nos travaux à condition que, dès que vous aurez obtenu l'engagement du ministre, vous puissiez convoquer une autre réunion de ce comité.

Le sénateur Marchand: Monsieur le président, vous n'avez pas besoin du tout de l'engagement du ministre. C'est une modification de pure forme. Il n'est pas nécessaire de faire intervenir le ministre. Il suffit que les leaders parlementaires de l'autre parti l'acceptent. Ce n'est pas du tout une question de principe; la modification vise à corriger une erreur de pure forme.

M. Jackman: Si vous modifiez le projet de loi et que nous ne puissions avoir de temps à la Chambre—mettons que le Parlement soit dissous lundi matin—alors le projet de loi restera en plan.

Le président: Sans aucun doute. Vu les intérêts en jeu, je n'aimerais pas assumer cette responsabilité.

M. Jackman: De fait, seul le ministre, comme on l'a souligné, en subirait un préjudice. Le tribunal jugera qu'il est ou qu'il n'est pas visé par cette disposition portant libération. S'il n'y est pas visé, c'est lui qui sera exclu. Ce n'est pas comme si une bande ou un conseil de bande pouvait voir sa responsabilité engagée.

Le sénateur Marshall: La personne à qui vous avez parlé admet-elle qu'il s'agit d'une erreur ou d'une omission?

M. Jackman: Oui. J'ai participé à l'élaboration de ce projet de loi depuis deux ans et demi. Au cours de sa préparation, le texte est lu par bien des gens. Parfois, on laisse passer l'erreur la plus évidente, et c'est ce qui s'est produit.

Le sénateur Marshall: C'est la raison d'être du Sénat.

Le sénateur Cochrane: Je propose que nous adoptions le projet de loi tout en prenant acte du problème.

Le président: Sans faire mention de l'engagement du ministre?

[*Text*]

Senator Bonnell: We have asked for an undertaking, and we should give him that opportunity.

Senator Cochrane: I do not think we need the undertaking, since it is a technical error. I think we can do it without him.

Senator Marshall: Senator Molson made the right suggestion in the first place. Somebody has simply forgotten to put in a word. It happens with word-processors every day.

The Chairman: That is where the minister's commitment comes in.

Senator Marshall: I am sure the minister will honour his commitment.

Mr. Jackman: I can understand that the credibility of the committee is perhaps at stake if it simply lets the error go through, but that is not the intention. Perhaps with the undertaking everyone would be satisfied.

Senator Marshall: Would you agree to that proposal?

Senator Marchand: What is that?

The Chairman: The motion is that we report the bill without amendment, noting the omission, that the two words "le ministre" have been left out on the French side. We would also say that having informed the minister of the situation, the minister has given his commitment to the chairman of the committee that the matter will be corrected either during the present session or at a later session. In that way we will have the guarantee that a correction will be made. It is not an omission of substance. It is just a technical omission which has, as such, some substance. However, in legal matters, the English version would be the basis of any case before the court because both versions have the same weight. I just do not see that any real damage can be done.

Senator Bonnell: The French version would have preference in Quebec because of its special status.

The Chairman: The legislation concerns the bands in Alberta, and I would be surprised if they made a case based on the French version.

Mr. Jackman: That is correct.

The Chairman: In any event, having detected the omission, we cannot ignore it. That, in essence, is the motion. Will someone so move, on the understanding that I will report the bill only upon receiving the undertaking of the minister. In that way, we will not be required to reconvene.

Senator Marshall: I so move.

The Chairman: Is there any objection? If not, I declare the motion carried. I would ask that the witnesses get back to me on the matter as soon as possible.

The committee adjourned.

Ottawa, le mardi 13 septembre 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été déféré le projet de loi

[*Traduction*]

Le sénateur Bonnell: Nous avons demandé un engagement de sa part, nous devrions lui en donner l'occasion.

Le sénateur Cochrane: Je ne crois pas que nous ayons besoin de l'engagement puisqu'il s'agit d'une erreur de pure forme. Je suis d'avis que nous nous en passions.

Le sénateur Marshall: Le sénateur Molson a proposé la meilleure solution dès le début. Quelqu'un a simplement oublié d'insérer un mot. C'est courant lorsqu'on utilise des machines de traitement de textes.

Le président: C'est pourquoi il faut l'engagment du ministre.

Le sénateur Marshall: Et je suis certain que le ministre respectera son engagement.

M. Jackman: Je puis comprendre que la crédibilité du comité soit compromise s'il laisse simplement passer l'erreur, mais là n'est pas le but visé. Peut-être l'engagement satisferait-il tout le monde.

Le sénateur Marshall: Acceptez-vous cette proposition?

Le sénateur Marchand: Laquelle?

Le président: On propose que nous fassions rapport du projet de loi, sans le modifier, en prenant acte de l'omission, du fait que les mots «le ministre» ont été omis dans la version française. Nous ajouterions que le ministre, après avoir été informé, s'est engagé envers le président du comité à faire corriger l'erreur durant la présente session ou plus tard. Nous avons ainsi la garantie que la correction sera apportée. Ce n'est pas une omission de fond. C'est seulement une omission de pure forme qui comporte, en tant que telle, quelque incidence sur le fond. Toutefois, en matière juridique, le tribunal s'appuiera sur la version anglaise parce que les deux versions ont la même valeur. Je ne vois vraiment pas quel préjudice cela pourrait causer.

Le sénateur Bonnell: La version française l'emporterait au Québec à cause de son statut particulier.

Le président: La loi traite des bandes de l'Alberta, je serais étonné qu'elles se fondent sur la version française.

M. Jackman: C'est exact.

Le président: De toute façon, puisque nous avons décelé l'erreur, nous ne pouvons pas la passer sous silence. Voilà l'objet de la proposition. Quelqu'un veut-il le proposer, étant entendu que je ferai rapport du projet de loi seulement après avoir reçu l'engagement du ministre. De cette manière, nous n'aurons pas à convoquer à nouveau le comité.

Le sénateur Marshall: Je le propose.

Le président: Quelqu'un s'y oppose? Si personne ne s'y oppose, je déclare la motion adoptée. Je demanderais aux témoins de me faire un rapport sur la question le plus tôt possible.

La séance est levée.

Ottawa, Tuesday, September 13, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-143, An Act to

[*Text*]

C-143, Loi constituant un centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, se réunit aujourd'hui à 11 heures pour étudier ce projet de loi.

Le sénateur Arthur Tremblay (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, maintenant que nous avons le quorum nous pouvons débuter la séance du comité.

We have before us today Bill C-143 which was referred to this committee by the Senate. The witnesses before us today are Dr. Thomson, the Director of the Health Policy Division, Department of National Health and Welfare and Dr. Phyllis Colvin who is the chief of the same directorate in the same department.

I suppose the best procedure to follow would be simply to ask Dr. Thomson to make his presentation with respect to this bill, highlighting the most important points, after which I assume the witnesses will be available to answer questions posed by the members of the committee.

Le sénateur David: Monsieur le président, est-ce qu'il est indiscret de demander si, comme je le crois, le Dr. Thomson, est médecin?

Dr. Alistair K. Thomson, directeur, direction de l'analyse de la politique de la santé, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social: Non, sénateur.

Le sénateur David: Vous n'êtes pas médecin. Nous discutons d'une question médicale et donc j'avais l'impression que nous nous parlerions entre confrères. Vous êtes docteur en quoi?

Dr. Thomson: En philosophie, sénateur.

Le sénateur David: Bien, cela ressemble beaucoup à la médecine!

The Chairman: So neither witness is really a scientific witness.

Le sénateur David: Monsieur le président, ce sont toutes des sciences humaines, disons!

The Chairman: Dr. Thomson, will you please proceed.

Dr. Thomson: Thank you very much, Mr. Chairman. If I may, I would like to make some brief opening remarks, and then perhaps entertain questions from the committee or go through the bill clause by clause, whatever you prefer.

As you are no doubt aware, this bill will establish the Canadian Centre on Substance Abuse. The purpose of that centre will be to promote increased awareness of substance abuse and to support the better use of the excellent programs that exist both within and outside of government in Canada. This bill stems from a commitment which was made by the government in May of 1987 when the National Drug Strategy was launched. Action on Drug Abuse, as it is called, was designed as a $210 million initiative through 1991/92 to reduce the harm to individuals, families and communities from abuse of alcohol and drugs through a balanced approach to the problem. There is a publication which was released by the department in June of this year which describes the National Drug Strategy called "Action on Drug Abuse". If you would like, Mr. Chairman, I can leave this document with the committee.

[*Traduction*]

establish the Canadian Centre on Substance Abuse, met this day at 11 a.m. to consider the bill in question.

Senator Arthur Tremblay (*Chairman*), presiding.

The Chairman: Honourable Senators, now that we have a quorum, we may proceed.

Nous étudions aujourd'hui le projet de loi C-143 qui a été déféré au Comité par le Sénat. Nos témoins sont le Dr Thomson, directeur de la Division de la politique de la santé, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et le Dr Phyllis Colvin, responsable d'un autre service de la même direction au ministère.

Je présume que le mieux à faire serait de demander simplement au Dr Thomson de présenter son exposé sur ce projet de loi, et d'insister sur les points les plus importants; après quoi j'imagine que les témoins se tiendront à la disposition des membres du Comité qui voudront leur poser des questions.

Senator David: Mr. Chairman, would it be impolite to ask Dr. Thomson if he is a medical doctor, as I believe he is?

Dr. Alistair K. Thomson, Director, Health Policy Division, Department of National Health and Welfare: No Senator, I am not.

Senator David: You are not a medical doctor. We are discussing a medical problem and I was under the impression that we would be talking as colleagues. In which field do you hold a doctorate?

Dr. Thomson: In philosophy, Senator.

Senator David: That's closely related to medicine!

Le président: Par conséquent aucun témoin ne représente vraiment le domaine scientifique.

Senator David: These fields are all related to the humanities, Mr. Chairman.

Le président: M. Thomson, à vous la parole.

M. Thomson: Merci beaucoup, monsieur le président. Si vous le permettez, je ferai d'abord une brève déclaration, puis j'essaierai de répondre aux questions des membres du Comité. Nous pourrions aussi examiner le projet de loi article par article, à votre choix.

Comme vous le savez sans doute, le projet de loi créera le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies qui aura pour but de promouvoir une plus grande sensibilisation à ces deux fléaux et de faciliter le recours aux excellents programmes qui existent à la fois au sein et à l'extérieur du gouvernement du Canada. Ce projet de loi fait suite à un engagement qui a été pris par le gouvernement en mai 1987 lorsque la Stratégie nationale antidrogue a été lancée. Action contre les drogues, comme on l'appelait, était un programme de 210 millions de dollars qui devait prendre fin en 1991-1992 et réduire les torts causés aux particuliers, aux familles et aux collectivités par l'alcoolisme et les toxicomanies et ce, par une façon équilibrée d'aborder le problème. Le ministère a publié un document en juin dernier pour décrire la Stratégie nationale antidrogue appelé «Action contre les drogues». Si vous le désirez, monsieur

[*Text*]

It is a very good overview description of what the program is all about.

The Chairman: Yes, thank you very much.

Dr. Thomson: The program is a little difficult to describe in the sense that it covers some 50 separate initiatives, of which the setting up of the Canadian Centre on Substance Abuse is one. Also, six separate departments are involved in this program. The concept of the centre precedes the National Drug Strategy. However, it was during the process of consultations over the past year that the idea actually took shape. I would like to refer briefly to three of these processes, as each has shaped the concept of the centre as embodied in this bill before the committee this morning.

First, in the course of developing the National Drug Strategy, it became clear that there exists a wealth of experience and expertise in the alcohol and drug abuse field, both within and outside government which could be better used. David Archibald, who is the founder ofthe Addiction Research Foundation and president of the International Council on Alcohol and Addictions, was asked to examine this matter and to recommend how these disparate resources might better serve the country as a whole. David Archibald's report was presented to the Minister of National Health and Welfare in mid-February, and again I can leave a copy of this report with the committee if you so desire.

The Chairman: Very well.

Dr. Thomson: Secondly, in a related development, my department, National Health and Welfare, launched a series of national consultation, on substance abuse in the workplace last February in order to gain some insight into appropriate policy and program direction in this area for the future. These consultations, which involved a representative and impressive cross-section of Canadians, confirmed the desirability of an independent, federally funded and regionally responsive national centre on substance abuse. Again, the outcome of those consultations was embodied in a report entitled: "Report on the National Consultation on Substance Abuse in the Workplace". Mr. Chairman, again I can leave a copy of this report with the committee, if you so desire.

The Chairman: Thank you.

Dr. Thomson: Third and finally, Mr. Chairman, the Standing Committee on National Health and Welfare in late 1986 undertook a study of alcohol and drug abuse in Canada and recorded its findings in its report entitled: "Booze, Pills and Dope—Reducing Substance Abuse in Canada". I am sure that the members of this committee are aware of this report by the House of Commons committee.

One of the major recommendations in this report was the creation of a national centre on substance abuse to promote

[*Traduction*]

le président, je puis vous laisser ce document. On y trouve un très bon aperçu de ce qu'offre le programme.

Le président: Oui, merci beaucoup.

M. Thomson: Le programme est légèrement difficile à décrire puisqu'il couvre quelque 50 initiatives distinctes, dont la création du Centre canadien de lutte contre les toxicomanies. En outre, six ministères distincts participent à ce programme. Le concept du centre a précédé celui de la Stratégie nationale antidrogue. Toutefois, c'est au cours des consultations qui ont eu lieu l'an dernier que l'idée a vraiment pris forme. J'aimerais vous parler brièvement de trois de ces interventions, car chacune d'entre elles a permis de façonner le concept du centre dont il est question dans le projet de loi qui a été déféré au comité ce matin.

Premièrement, lorsque nous avons mis au point la Stratégie nationale antidrogue, il nous est apparu clairement qu'il existait une richesse d'expériences et de compétences dans le domaine de la lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, tant à l'extérieur du gouvernement qu'à l'intérieur, que l'on pourrait utiliser à meilleur escient. M. David Archibald, qui a mis sur pied la Fondation de la recherche sur l'alcoolisme et la toxicomanie et est président du Conseil international sur les problèmes de l'alcoolisme et des toxicomanies a été prié d'examiner cette question et de recommander comment ces ressources disparates pouvaient être les mieux mises à profit pour servir le pays dans son ensemble. Son rapport a été présenté au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à la mi-février et je puis vous en laisser aussi un exemplaire, si vous le désirez.

Le président: Fort bien.

M. Thomson: Deuxièmement, dans la même veine, le ministère que je représente, Santé nationale et Bien-être social, a lancé en février dernier une série de consultations nationales sur la toxicomanie en milieu de travail pour se faire une idée de la politique et des programmes qu'il conviendrait de mettre sur pied dans ce domaine. Ces consultations auxquelles ont participé une foule de Canadiens représentatifs de toutes les couches de la société, ont confirmé l'utilité d'un centre national de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies qui serait axé sur les besoins des régions et financé par le Fédéral. Cette fois, le résultat de ces consultations a été livré dans le document intitulé: «Rapport de la consultation nationale sur l'abus d'alcool et de drogues en milieu de travail». Monsieur le président, je puis aussi laisser copie de ce rapport au Comité, si vous le désirez.

Le président: Merci.

M. Thomson: En dernier lieu, monsieur le président, le Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social a entrepris une étude, vers la fin de 1986, sur l'alcoolisme et les toxicomanies au Canada et a présenté ses conclusions dans un rapport intitulé «Boisson, pilules et drogue: comment diminuer leur consommation au Canada». Je suis sûr que les membres du Comité sont au courant de ce rapport, qui a été publié par le Comité de la Chambre des communes.

Ce rapport recommandait essentiellement la création d'un centre national de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies,

[*Text*]

and facilitate the development and exchange of information on alcohol and drug abuse and to engage in public education and prevention activities. The government, for its part, in its response to the report "Booze, Pills and Dope" confirmed its intention to create the centre. Hence Bill C-143 was introduced.

Mr. Chairman, turning now to the bill, this legislation provides for the establishment of a separate corporation to operate at arm's length from the government and to provide analysis and informed comment on alcohol and drug abuse matters; to promote the development and exchange of information; to encourage improved standards of service and professional training and education; to undertake research and cooperate with governments and others in developing improved programs in such areas as alcohol and drug abuse prevention, public education and treatment and rehabilitation.

The legislation provides that the management of the affairs of the centre be vested in a board of directors consisting of up to 15 members. These persons will be chosen from government, the business community, labour, the voluntary sector and, indeed, all walks of life in Canada.

The legislation provides that the work of the centre will be directed by a chief executive officer who will be appointed by the board. He or she will be assisted by a small staff of professionals, some of whom might be seconded from the provinces, the business community or labour for a specified duration or assignment.

Finally, Mr. Chairman, the legislation provides for a degree of accountability by the centre to Parliament and the people of Canada. While the centre is neither an agent of Her Majesty, nor its staff members of the Public Service of Canada, the corporation will be financed exclusively, at the outset, by public funds. Accordingly, the corporation is to report annually to the public and to the Minister of National Health and Welfare. That minister shall, in turn, table the report of the centre in Parliament. A more comprehensive evaluation of the centre will be undertaken in its fifth year.

Mr. Chairman, this bill will contribute to improving the awareness and knowledge with respect to substance abuse in Canada while building on current expertise. It will point to new directions for action while reinforcing existing cooperation.

The Chairman: Thank you very much, Dr. Thomson. Are there any questions from the members of the committee?

Senator Bonnell: Mr. Chairman, I have a question. I see nothing wrong with the bill. However, it does not really do very much other than set up a committee to promote and consult. It does not do very much to halt the use of drugs in Canada, or stop drugs coming into Canada or stop the laundering of drug money. Also, it does not do anything toward the promotion of imposing severe penalties for those who push drugs. It seems to me that this bill does not really do very much, other than to set up a consulting and promoting com-

[*Traduction*]

centre qui assurerait la promotion et l'échange d'information sur l'alcoolisme et les toxicomanies et qui mettrait au point des activités de prévention et l'éducation du public. Le gouvernement, pour sa part, dans sa réponse au rapport «Boisson, pilules et drogue» a confirmé son intention de créer le centre. C'est ainsi que le projet de loi C-143 a été déposé.

Monsieur le président, pour en venir maintenant au projet de loi, ce dernier prévoit la création d'une société distincte qui recevra carte blanche du gouvernement pour fournir des analyses et des observations éclairées sur les questions relatives à l'alcoolisme et aux toxicomanies; promouvoir la collecte et l'échange d'information; encourager le relèvement des normes de services, de la formation professionnelle et de l'information; entreprendre de la recherche et collaborer avec les gouvernements et d'autres intéressés à l'élaboration de programmes améliorés dans des domaines tels que la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie, l'éducation du public, le traitement des personnes affligées et leur réadaptation.

Le projet de loi prévoit que la gestion des affaires du Centre sera confiée à un conseil d'administration composé d'au plus 15 membres. Ces personnes représenteront le gouvernement, le monde des affaires, les organisations patronales et syndicales ainsi que le secteur du bénévolat, bref, toutes les couches sociales au pays.

Le projet de loi prévoit que le Centre sera dirigé par un mandataire appelé premier dirigeant, lequel serait nommé par le conseil. Cette personne sera aidée par une petite équipe de spécialistes, dont certains pourraient être détachés d'organismes provinciaux, du monde des affaires ou d'organismes syndicaux pour un mandat précis.

Enfin, monsieur le président, la loi stipule que le Centre devra rendre compte dans une certaine mesure au Parlement et à la population du Canada. Bien que le Centre ne soit pas mandataire de Sa Majesté et ne fasse partie de l'administration publique fédérale, il sera financé exclusivement, au début, à l'aide de deniers publics. En conséquence, il devra rendre des comptes annuellement à la population et au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. En retour, le ministère déposera le rapport du Centre au Parlement. Une évaluation plus approfondie du Centre sera entreprise dans sa cinquième année d'existence.

Monsieur le président, le projet de loi contribuera à sensibiliser la population et à mieux la renseigner sur la toxicomanie au Canada en s'appuyant sur les compétences déjà acquises et en les dépassant. Il indiquera de nouvelles voies à explorer tout en renforçant la collaboration actuelle.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Thomson. Y a-t-il des questions?

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, j'ai une question à poser. Je ne vois rien de mal dans le projet de loi, mais il se contente ni plus ni moins de créer un comité chargé de promouvoir et de consulter. Il ne contribue en rien, à mon avis, à la lutte contre l'abus de drogues au Canada, l'introduction de drogues au pays ou le recyclage de l'argent provenant du trafic de drogues. De plus, il reste silencieux quant à la proposition d'imposer des amendes sévères aux trafiquants. Il me semble que ce projet de loi ne fasse en quelque sorte que constituer un

[*Text*]

mittee on substance abuse. There is no real effort toward the curbing of drug abuse in Canada. Would you say that is true, doctor?

Dr. Thomson: Senator, as I indicated a little earlier, the creation of the Canadian Centre on Substance Abuse is only one of some 50 initiatives which are embodied in the National Drug Strategy. This strategy, in fact, covers a whole range of activities both on the supply side and the demand side. For the purpose of presentation, these activities have been grouped into six categories. There are education and prevention initiatives enforcement and control initiatives, and treatment and rehabilitation initiatives. For example, the largest single component of the National Drug Strategy is a new treatment and rehabilitation cost-sharing program policy valued at $70 million.

Senator Bonnell: What legislation covers that initiative?

Dr. Thomson: The Health and Welfare Act, subject to annual appropriations by Parliament, and we are now in the process of negotiating ageements with the provinces to get the program under way. There are information and research components, international cooperation components, and the last component which, in one sense, may be the smallest component, certainly in terms of dollars, is called the "National Focus", which is the creation of this centre. This, as I say, is only one of 50 initiatives which encompass the National Drug Strategy.

Senator Bonnell: This country needs a National Drug Strategy. At the end of your remarks your referred to what may be the smallest component in terms of funds spent, and you indicated that it is, more or less, a consultative, promotional and cooperative arm of the government. I think that the drug problem in this country is a serious one, and the time has come for international agreements to combat it. We have to work with other nations to catch the people who are bringing drugs either into our country to be sold here or through our country to other destinations. Illicit drug money is being laundered in this country as well as in the Caribbean. In some ways we have to cooperate with the central American countries and the countries in the golden triangle, such as Taiwan, to deal with this problem.

The report of the House of Commons committee that studied this problem entitled *Booze, Pills, and Dope* seems to indicate that our biggest problem is with alcohol. Alcohol has been a problem in this country for many years, and it will remain a problem for many years hence. However, pills and dope, whether it be opium or whatever, are becoming a major problem today, and I don't think enough is being done.

Senator Robertson: Mr. Chairman, I would like to respond to Senator Bonnell's comments. The Legal and Constitutional Affairs committee has been dealing with a number of bills this past year that move in this very direction you are concerned about. For example, recently we dealt with a bill dealing with the laundering of money. The committee has passed two or three such bills and spent days studying them with witnesses.

[*Traduction*]

comité de consultation et de promotion sur la lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. Il ne s'agit pas d'un véritable effort pour contrecarrer la toxicomanie au Canada. N'êtes-vous pas de cet avis?

M. Thomson: Sénateur, comme je l'ai dit un peu plus tôt, la création du Centre canadien pour la lutte contre les toxicomanies n'est qu'une des quelque 50 initiatives que comprend la Stratégie nationale antidrogue. Cette stratégie, en fait, couvre une gamme complète d'activités du côté de l'offre comme celui de la demande. Aux fins de la présentation, ces activités ont été regroupées en six catégories. Il y a les initiatives d'éducation, de prévention, d'application de la loi, de contrôle, de traitement et de réadaptation. Par exemple, l'élément le plus récemment mis de l'avant par la Stratégie nationale antidrogue est une nouvelle politique de traitement et de réadaptation à coûts partagés dotée d'un budget d'environ 70 millions de dollars.

Le sénateur Bonnell: Quelle loi régit cette mesure?

M. Thomson: C'est la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en fonction de la générosité du Parlement dans ses affectations annuelles de crédits et des ententes que nous négocierons avec les provinces pour faire démarrer le programme. Il y a les volets information et recherche, coopération internationale et enfin, ce qui représente l'aspect le plus restreint, du moins sur le plan des coûts, la concrétisation nationale, soit la création de ce Centre. Comme je l'ai dit, ce n'est qu'une des quelque 50 initiatives qu'englobe la Stratégie nationale antidrogue.

Le sénateur Bonnell: Notre pays a besoin d'une telle stratégie. En terminant, vous avez mentionné l'élément qui vous occasionnerait le moins de dépenses, et vous avez dit que c'était plus ou moins un service gouvernemental voué à la consultation, à la promotion et à la coopération. Le problème de la toxicomanie est très sérieux chez nous, et le temps est venu de nous allier aux autres pays pour le combattre. Il nous faut conclure des ententes avec d'autres pays, qui nous permettront de mettre la main sur les trafiquants étrangers qui viennent faire commerce ici au Canada ou qui empruntent notre pays pour acheminer leurs produits vers d'autres destinations. Les gains illicites sont recyclés sans problème ici au Canada ainsi que dans les Antilles. Nous devons en quelque sorte collaborer avec les pays de l'Amérique centrale et ceux du triangle d'or, comme Taïwan, pour régler ce problème.

D'après le rapport du Comité de la Chambre des communes intitulé «Boisson, pilules et drogue», l'alcool serait notre pire ennemi. Ce n'est pas nouveau et il le demeurera pendant encore bien des années. Toutefois, les pilules et la drogue, que ce soit l'opium ou quoi que ce soit, gagnent dangereusement du terrain aujourd'hui, et je pense qu'on se croise les bras.

Le sénateur Robertson: Monsieur le président, j'aimerais répondre au sénateur Bonnell. Le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles s'est penché sur un bon nombre de projets de loi l'an dernier qui portaient sur les questions qui vous préoccupent. Par exemple, nous avons récemment examiné un projet de loi traitant du recyclage de l'argent provenant de sources illicites. Le Comité a adopté deux ou trois pro-

[*Text*]

This bill deals with a coordination centre for the dissemination of information in the form of literature. and so on, for the encouragement of research and cooperation. I believe the other matters, about which we are all concerned, are being dealt with, perhaps not as rapidly as we would like, but as rapidly as the Parliamentary process will allow. Perhaps an enumeration of these various initiatives might be helpful to make us feel, not comfortable, because we should never feel comfortable in this regard, but positive about the direction and initiatives taken by the government. I simply wanted to indicate that other committees have been working on the other 50 thrusts to this problem that Dr. Thomson has identified.

So many people are calling and asking, "Where do we go, what do we do, where can we get information?" Often it is difficult to get the information or to get people organized, for instance, for a symposium to determine what is new and what is the new direction. So I see a valuable role for this institution, particularly in coordinating fora for education.

Senator Marshall: With regard to the Halliday committee report entitled *Booze, Pills, and Dope*, one of the senators who spoke at second reading in the Senate indicated that only two of the recommendations of that report were accepted by the government. Can you tell me why, of all these recommendations, only two have been accepted?

Dr. Thomson: The notion that only two of the 31 recommendations in the report were accepted by the government is, in fact, inaccurate. In fact, there were four recommendations relating to the Canadian Centre on Substance Abuse alone, all of which were accepted.

Senator Marshall: Have the other recommendations or elements been accepted?

Dr. Thomson: By our tally, only two recommendations have been rejected outright. One was the automatic increase in taxation, and the other was the labelling of alocholic beverage bottles. The other initiatives were accepted outright, were dealt with in other ways under the national drugs strategy or are under review. So it is not our view that only two recommendations have been accepted, but that only two have been rejected and that many of them have been dealt with under the National Drug Strategy.

Senator Bonnell: It seems to me that in order to get international agreement on, for example, the laundering of money or on following drugs from their source through the different countries to Canada or any other country to catch the big fellows rather than the little fellows, is very difficult because many countries are making money growing poppies or whatever. These countries do not see the problem in the same way we that in Canada see it. I know this at firsthand because I attended the Inter-parliamentary Conference on Drug Abuse and Illicit Trafficking in Venezuela recently. We heard from,

[*Traduction*]

jets de loi de ce genre et les a étudiés pendant des jours avec des témoins. Ce projet de loi-ci porte sur un centre de coordination qui assurerait la dissémination de l'information sous forme de brochures, etc., et qui stimulerait la recherche et la coopération. J'estime que les autres questions, qui nous préoccupent tous, sont traitées elles aussi non pas, peut-être aussi rapidement que nous le souhaiterions, mais aussi rapidement que le permet le processus parlementaire. Une énumération de ces diverses démarches pourrait sans doute nous aider à non pas nous rassurer, puisque nous ne devons jamais être tout à fait rassurés à cet égard, mais nous rendre plus positifs au sujet de la voie adoptée et des mesures prises par le gouvernement. Je voulais simplement signaler que d'autres comités se penchent sur tous les autres aspects du problème que M. Thomson a relevés.

Beaucoup de personnes nous appellent donc pour nous demander à qui s'adresser et que faire pour se renseigner. Souvent il n'est pas facile de rassembler l'information ou de rassembler les gens, par exemple pour un colloque qui les renseignerait sur les nouveaux programmes. Je prévois donc que cette institution jouera un rôle précieux, plus particulièrement sur le plan de la coordination de l'information du public.

Le sénateur Marshall: Au sujet du rapport du comité Halliday intitulé «Boisson, pilules et drogues», un des sénateurs qui a pris la parole lors de la seconde lecture au Sénat a indiqué que seulement deux des recommandations du rapport avaient été acceptées par le gouvernement. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi, de toutes ces recommandations, seulement deux ont été acceptées?

M. Thomson: Il n'est pas tout à fait juste de dire que seulement deux des 31 recommandations du rapport ont été retenues par le gouvernement. En fait, il n'y avait que quatre recommandations qui portaient uniquement sur le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies et elles ont toutes été acceptées.

Le sénateur Marshall: Les autres l'ont-elles été?

M. Thomson: Selon nous, seulement deux recommandations ont été rejetées carrément. L'une prévoyait une augmentation automatique de l'impôt et l'autre, l'étiquetage des bouteilles de boissons alcooliques. Les autres mesures ont été ou acceptées d'emblée, ou récupérées autrement par la Stratégie nationale antidrogue ou sont encore à l'étude. Nous ne sommes donc pas d'avis que seulement deux recommandations ont été acceptées, mais plutôt que seulement deux ont été rejetées et qu'un grand nombre d'entre elles ont été traitées en rapport avec la Stratégie nationale antidrogue.

Le sénateur Bonnell: Il me semble difficile d'obtenir un accord international sur, par exemple, le recyclage de l'argent obtenu du trafic ou la filature des trafiquants, de leur pays d'origine jusqu'au Canada ou ailleur, en vue de remonter à la source, parce qu'un grand nombre de pays retirent de l'argent de la culture du pavot ou d'autres plantes de ce genre. Ces pays n'envisagent pas ce problème sous le même angle que le Canada. Je le sais fort bien parce que j'ai assisté à la conférence internationale qui s'est tenue récemment au Venezuela sur l'abus des drogues et le trafic illicite. Nous avons entendu,

[*Text*]

among others, the United Nations and Dr. Halliday, who spoke on behalf of Canada. Many of the ideas enunciated by Dr. Halliday were not accepted by other countries of this hemisphere. Is there anyone in the Canadian government working to achieve an international program or agreement whereby we arrest the big shots by following these drugs from their source to their final destination?

Dr. Phyllis Colvin, Chief, Regulation and Promotional Analysis, Health Policy Division, Policy Communications and Information Branch, Department of National Health and Welfare: Under the National Drug Strategy, discussion has taken place with regard to how one goes about a policy of implementation in this area. Certainly there has been greater emphasis on the enforcement side toward trying to get at the larger scale operations. This, however, is the responsibility of the RCMP and the Solicitor General. It does not really fall within the ambit of the Department of National Health and Welfare. Nevertheless, this type of concern has emerged in the National Drug Strategy, and there are a number of officials and police entities that are now concerned with it and trying to do something about it. On the enforcement side, our role is primarily in the area of drug identification, following up on the laboratory aspects of the drug scene, and ensuring that the police function has the best clinical and laboratory support available. In that respect, we have a long record. In terms of orientation, I think more emphasis is going toward enforcement. It is attempting to get at the larger organizations.

Senator Bonnell: Is there some kind of a Canadian strategy where different departments such as Justice, Health and Welfare, Fisheries and the RCMP work together? I know that boats are unloaded on the maritime coast and, on occasion, informants alert us to their arrival. Is there any overall strategy involving all departments of government?

Dr. Colvin: The orientation of the National Drug Strategy was to bring together groups that were, perhaps, not as coordinated in the past as they are now. One of the benefits of the National Drug Strategy is to have a large number of people involved in the drugs field, both on the enforcement side and the demand reduction side, sit down together and attempt to coordinate their activities to ensure that overlaps are eliminated and that everyone knows what everyone else is doing. I would hope that one of the functions of the new centre would be to advance that even further. For example, as ex-officio members of the new board, both the Deputy Minister of National Health and Welfare or her delegate and the Deputy Solicitor General will be sitting on the board in order to have as broad a view as possible of the board's activities and the strategies that are available both to government and the private sector in this area.

I think the notion of coordination is central to the National Drug Strategy and has been from its beginning, so that, in

[*Traduction*]

entre autres, des représentants des Nations Unies et le Dr Halliday a pris parole au nom du Canada. Un grand nombre des idées énoncées par le Dr Halliday n'ont pas été acceptées par les autres pays de cet hémisphère. A-t-on confié à un fonctionnaire canadien la tâche de réaliser un programme international ou de conclure une entente qui nous permettrait d'arrêter les gros bonnets qui profitent de ce commerce, en suivant à la piste les déplacements de la drogue depuis la source jusqu'à sa destination finale?

Mme Phyllis Colvin, chef, Analyse des règlements et de la promotion, Division de la politique de la santé, Direction générale de la politique, des communications et de l'information, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social: Dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue, on s'est demandé comment il était possible de mettre en œuvre une politique dans ce domaine. Certes, on a beaucoup plus insisté sur l'application de la loi de façon à atteindre les trafiquents plus importants. Mais alors, nous entrons dans le domaine de compétence de la GRC et du Solliciteur général. Ce n'est plus du ressort du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Néanmoins, ce genre de préoccupation a été soulevé dans la poursuite de la Stratégie nationale antidrogue et un bon nombre de hauts fonctionnaires et de corps policiers ont été saisis de l'affaire et essaient de trouver des solutions. Du point de vue de l'application de la loi, notre rôle consiste principalement à identifier les drogues, à procéder aux essais en laboratoire, et à étayer ainsi le travail des policiers. À cet égard, notre réputation n'est plus à faire. Je pense que nous nous orientons de plus en plus vers l'aspect mis en vigueur ou application des lois. Nous nous efforçons de plus en plus à atteindre les grosses boîtes.

Le sénateur Bonnell: Y aurait-il une autre stratégie canadienne commune aux différents ministères, comme la Justice, Santé et Bien-être, Pêches et Océans et la GRC? Je sais que des navires déchargent leur cargaison dans les Maritimes car parfois des informateurs nous signalent leur arrivée. Y a-t-il un plan d'action global suscitant la participation de tous les ministères de la Couronne?

Mme Colvin: La Stratégie nationale antidrogue avait pour but de réunir des groupes et d'en coordonner les efforts. Ce concept permet notamment de réunir un plus grand nombre d'experts dans le domaine des drogues, tant ceux qui sont attachés à l'application des lois que ceux qui cherchent à réduire la demande, pour qu'ils essaient de coordonner leurs activités de façon à ce qu'il n'y ait plus de chauvechement et que tout se fasse dans un climat de transparence. J'espère que le nouveau Centre travaillera dans cette optique. Par exemple, les membres d'office du nouveau conseil, tant la sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être ou son délégué que le sous-solliciteur général, siégeront au conseil pour se familiariser autant que possible avec ses activités et avec les stratégies que peuvent suivre le gouvernement et le secteur privé dans ce domaine.

Je pense que coordination est le mot clé dans cette Stratégie nationale antidrogue et ce, depuis le début, le principal avantage de la stratégie ayant été de susciter un effort concerté.

[*Text*]

essence, one of the strategy's main benefits has been to bring people together.

Dr. Thomson: On the international side, there are some specific initiatives under the drug strategy. For example, the Canadian government has acceded to the U.N. Convention on Psychotropic Substances. That occurred a year or so ago and they increased contributions to the United Nations fund for drug abuse control.

In the enforcement and control facets of the drug strategy there has been increased activity and cooperation among departments on the tracing of illicit funds, enhanced coordination and law enforcement among federal departments, and an exanded RCMP anti-drug profiteering program. The activity now underway is better coordinated than it was prior to the launching of the strategy. I think that a lot of departments that were engaged in activities on their own are now working more closely together than they were prior to the launching of the strategy, and, of course, it is hoped that this will be a much more effective way of dealing with the drug problem.

Senator Bonnell: I believe that the Chief Administrative Officer of the United Nations is a Canadian woman, so that should keep us very closely involved in this program.

Le sénateur David: Je ne sais pas si d'autres sénateurs ont d'autres questions à poser sur des généralités du programme de lutte contre l'alcoolisme ou/et les toxicomanies, si non je reviendrais au projet de loi qui nous est soumis. J'aurais quelques observations ou quelques questions à poser au Dr. Thomson.

Je suis un peu surpris de la traduction du projet de loi lui-même. En anglais c'est intitulé: "Canadian Centre on Substance Abuse". En français "Substance abuse", est traduit "Lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies". Alors, je me demandais si c'est mondialement connu que le mot "substance" veut dire alcool et drogues. Je suis un peu surpris en définitive beaucoup plus du titre anglais que du titre français.

Dr. Thomson: I am no expert on the subtleties of the French language, but perhaps it was felt that a literal translation of the "Canadian Centre on Substance Abuse" could not convey the same kind of sense in French as in English and for that reason it was made more precise in the French version.

Senator David: Yes, but in French the word "substance" means anything that you eat, drink or anything that is palatable.

Dr. Thomson: I think that was exactly the reason for this step.

Senator David: In English, the word has a special meaning for alcoholism and toxicomanies.

Dr. Thomson: It is used in the context of abuse.

The Chairman: Are you certain of that? The word "abuse" does not qualify "substance" in the same way as we understand it in the French expression, "toxicomanies", which is much more precise. In English, the words "substance abuse" have a specific meaning.

[*Traduction*]

M. Thomson: Sur le plan international, la Stratégie antidrogue prévoit certaines mesures. Par exemple, le gouvernement canadien a ratifié la Convention des Nations Unies sur les substances psychotropes. Il y a de cela un an à peu près et notre pays a augmenté ses cotisations au fonds des Nations Unies pour la lutte contre les toxicomanies.

Les responsables de l'application et du contrôle ont réussi à secouer les ministères et à susciter leur coopération pour retracer les fonds illicites; ils ont amené les ministères de la Couronne à coordonner leurs efforts et à mieux faire respecter la loi; et ils ont permis à la GRC de donner plus d'ampleur à son programme de démantèlement des réseaux de drogue. Tout est beaucoup mieux coordonné qu'avant le lancement de la stratégie. Un grand nombre de ministères qui faisaient cavalier seul sont beaucoup plus efficaces maintenant dans la lutte contre la drogue.

Le sénateur Bonnell: Je crois savoir que l'agent administratif en chef des Nations Unies est une Canadienne, de sorte que nous participerons toujours de près à ce programme.

Senator David: I don't know whether any other of my honourable colleagues have further questions about the general aspects of the program related to alcohol and drug abuse. If not, I would like to get back to the bill before us for consideration. I have several observations to make and a few questions to ask Dr. Thomson.

I am somewhat surprised at the translation of the bill's title. The title refers in English to the "Canadian Centre on Substance Abuse", while the French version refers to "Lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies". I'm wondering whether it is universally recognized that the word "substance" means alcohol and drugs. I am definitely a little surprised, more so with the English title than with the French title.

M. Thomson: Je ne suis pas un expert des subtilités de la langue française, mais on a peut-être pensé que la traduction littérale de «Canadian Centre on Substance Abuse» ne rendrait pas le même message en français qu'en anglais et c'est pourquoi on a opté pour rendre la version française plus précise.

Le sénateur David: Oui, mais en français, le mot «substance» signifie quelque chose que l'on mange, boit ou que l'on consomme.

M. Thomson: Je pense que vous venez de confirmer ce que je venais de dire.

Le sénateur David: En anglais, le terme renvoit aussi à l'alcoolisme et aux toxicomanies.

M. Thomson: S'il est utilisé dans le contexte d'un usage abusif.

Le président: En êtes-vous certain? Le terme «abuse» ne qualifie pas celui de «substance» de la façon dont nous le comprenons dans l'expression française, «toxicomanies», qui est beaucoup plus précise. En anglais, les termes «substance abuse» ont un sens précis.

[*Text*]

Dr. Thomson: The term "substance abuse" was adopted in the English version of the title of the centre because it was regarded as being less restrictive than "alcohol and drug abuse". It would apply to the abuse of all substances including alcohol and drugs, legal and illegal, solvents and even tobacco.

Senator David: The short title in English is exactly the same as the short title in French, but then you eliminate the word "alcohol." I do not think it shortens the title too much by removing the word "alcohol" because, personally, I think this part of the program of the centre is just as important as the other part.

The same situation arises in reference to the heading in the French version of "constitution" and, in the English version, it is "centre established." In the French text, it is " . . . lutte contre les toxicomanies . . . " and in the English version you repeat the name, "Canadian Centre on Substance Abuse", and you exclude the word "alcohol."

Le président: Est-ce qu'en fait sénateur, l'alcoolisme n'est psa une des toxicomanies?

Le sénateur David: Oui, je serais bien prêt à le croire. Alors pourquoi dans le titre même "Loi constituant un centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies", on fait bien une différence entre deux groupes de substances et que dans la loi en abrégeant, on élimine l'alcoolisme. Alors que je crois personnellement qu'une lutte doit se faire contre les deux et non pas particulièrement contre l'une. Évidemment je ne proposerais pas un amendement, je pense que l'on comprend l'idée générale. C'est de la mauvaise traduction de l'un à l'autre, que ce soit de l'anglais au français ou du français à l'anglais. Je laisse aux experts le soin d'en décider mais je crois qu'il faudrait faire au moins une observation tout simplement au ministre sur les interprétations qui me semblent différentes.

Le sénateur Hébert: Est-ce que je peux demander au docteur si le mot "drogues" ne comprend pas l'alcool? L'alcool est une drogue indiscutablement.

Le sénateur David: Tout dépend de la quantité que vous prenez. C'est un débat qui n'en finit pas. C'était autrefois un médicament très noble que de prendre un peu d'alcool quand vous aviez, par exemple, une faiblesse cardiaque ou une insuffisance cardiaque. Si vous en prenez trop ça peut même causer une myocardite.

C'est un problème assez différent des problèmes des drogues hallucinogènes ou des psycho-drogues. L'alcoolisme cependant veut bien dire une habitude à l'alcool. C'est le mot lui-même qui comporte en soi un abus. Si l'on dit que vous êtes un alcoolique, tout de suite vous êtes défini comme quelqu'un qui fait un abus d'alcool. Autrement on ne dira rien sur vous, on vous dira que vous êtes normal que vous prenez un verre de vin de temps en temps et c'est parfait pour votre santé.

Le président: Vous dites un verre de vin, deux à la rigueur.

Le sénateur David: Je ne dirais pas la quantité mais je pense que je vais laisser à chacun le soin de la déterminer. Je voulais quand même attirer votre attention sur cela.

Si je peux aller un peu plus loin dans mes remarques, à l'article 13, n'y a-t-il pas une ambiguité dans cet article, à

[*Traduction*]

M. Thomson: L'expression «substance abuse» a été adoptée dans la version anglaise du nom du Centre parce qu'on la jugeait moins limitative que «alcoolisme et toxicomanies». Elle s'appliquerait à l'abus de n'importe quelle substance, y compris l'alcool et les drogues, légale ou illégale, les dissolvants et même le tabac.

Le sénateur David: Le titre abrégé de l'anglais correspond exactement au titre abrégé du français, mais le terme «alcoolisme» est retranché du français. Je ne pense pas que ce soit un raccourci excessif parce que cette partie du programme offert par le Centre est tout aussi importante que l'autre.

La même question se pose pour la rubrique de la version française «constitution» et de la version anglaise «centre established». En français, on dit « . . . lutte contre les toxicomanies . . . » et en anglais on répète le nom «Canadian Centre on Substance Abuse», tout en excluant le terme «alcool».

The Chairman: Would you agree, Senator, that alcohol is a substance?

Senator David: Yes, I certainly would. Why then does the French title, «Loi constituant un centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies», draw a clear distinction between two different groups of substances and why is «alcoolisme» not mentioned in the short title? I personally believe that we must wage a battle on both o these fronts. Of course, I won't move an amendment, because I think the general idea is clear. However, the translation is inaccurate, whether it be from English to French, or French to English. I'll leave it up to the experts to decide, but I think that the minister should at least be made aware of the possible differences in interpretation.

Senator Hébert: Dr. Thomson, is alcohol not considered a «drug»? That's seems very clear to me.

Senator David: It depends on the amount ingested. It's an ongoing debate. At one time, alcohol was seen as having some medicinal benefits in the treatment of a weak heart. However, too much alcohol can cause a heart attack.

The problem is quite different with hallucinogenic or psychopharmaceutical drugs. Alcoholism means a dependence on alcohol. The very word implies a form of abuse. If you are labelled an alcoholic, immediately you are perceived as someone who abuses alcohol. Otherwise it is considered normal behaviour for an individual to have a glass of wine occasionally. In fact, it's beneficial to one's health.

The Chairman: Two glasses, at most. One glass, two at most.

Senator David: I wouldn't say how much exactly, I think it depends on each individual. I just wanted to draw your attention to this fact.

Moving along, I find clause 13 somewhat ambiguous, unless I don't understand it. The clause reads in French "le siège du

[*Text*]

moins que je le comprenne mal. En français on dit "le siège du centre est fixé dans la région de la Capitale nationale défini à l'annexe de la Loi sur la Capitale nationale . . . " Ça c'est probablement Ottawa ou Hull.

. . . ou au lieu, au Canada, désigné par le Gouverneur en conseil.

Alors cela peut être n'importe où finalement. Pourquoi a-t-on mentionné très spécifiquement que le siège est dans la Capitale nationale et qu'après cela on dit que ça peut être n'importe où? Est-ce pour donner de la latitude ou éliminer la Capitale nationale? Quelle est l'idée de cet article-là?

Dr. Colvin: With regard to the location of the centre, that will be decided by the federal government at a later time, likely in consultation with the board as it is finally constituted. I believe the intention is to locate the centre in the National Capital Region, but, nevertheless, that clause gives the government latitude, should there be reason, to move the centre to another location. That is left somewhat open for the government to decide after the board is constituted.

The Chairman: That may be the meaning of this section, but why is there that latitude?

Dr. Thomson: I suppose it is there so that the Governor in Council has flexibility to decide where to put the centre.

Senator Marshall: The board is not yet constituted?

Dr. Colvin: That is right.

Senator Marshall: Who is going to constitute the board?

Dr. Colvin: It is a two-stage process. The chairman and five of what one would call Governor in Council appointments will be made on the recommendation of the Minister of National Health and Welfare. Then those first six members of the board will appoint a further nine members. Those, in fact, will be board appointees. This process reflects the arm's length relationship between the government and the new board as a separate, autonomous entity.

Senator Marshall: Will all the provinces be represented on the board?

Dr. Colvin: Provision is made for consultation with the provinces regarding board membership. There is no guarantee in the legislation that all provinces will be represented. However, in making its GIC appointments to the board, the federal government will be required to consult with the provinces.

Senator Marshall: Mr. Chairman, I asked that question because I have had a great deal of experience with advisory boards and government, and I find that they seem to leave out the smaller provinces, which have the same problems. For example, Newfoundland has the same problems as Ontario, but I find there is an overabundance of Ontario representatives on the boards. Smaller provinces are left out. In the past six months I have found at least six similar cases, including some from the Ministry of Health and Welfare. I do not know how I can impress upon the government the idea that it should not forget these small provinces. Perhaps I should move an amendment or hold up the bill.

[*Traduction*]

centre est fixé dans la région de la Capitale nationale défini à l'annexe de la Loi sur la Capitale nationale . . . " That's probably Ottawa or Hull.

. . . "ou au lieu, au Canada, désigné par le Gouverneur en conseil."

That could mean anywhere. Why was specific reference made to the National Capital Region if in fact the centre could be located anywhere? Is it to provide greater latitude or simply to rule out the National Capital region? What is the purpose of this clause?

Mme Colvin: L'emplacement du Centre sera décidé par le gouvernement fédéral, probablement en consultation avec le conseil lorsqu'il aura été finalement constitué. Je crois savoir qu'on a l'intention de le situer dans la région de la capitale nationale, mais quoi qu'il en soit, cette disposition donne au gouvernement toute latitude de choisir un autre emplacement. Ce sera au gouvernement de décider une fois le conseil constitué.

Le président: C'est peut-être ce que signifie cet article, mais pourquoi donner une telle latitude?

M. Thomson: Je présume qu'on veut que le gouverneur en conseil puisse choisir à loisir l'emplacement du Centre.

Le sénateur Marshall: Le conseil n'est pas encore constitué?

Mme Colvin: Non.

Le sénateur Marshall: Qui le constituera?

Mme Colvin: Cela se fera en deux étapes. Le président sera nommé en même temps que cinq autres personnes par le gouveneur en conseil sur la recommandation du ministre de la Santé nationale et du Bien-être. Ensuite, ces six premiers membres du conseil en nommeront neuf autres. Ces derniers seront en fait des membres désignés par le conseil. On voit bien ici la relation qui existera entre le gouvernement et le nouveau conseil qui agira comme entité pleinement autonome.

Le sénateur Marshall: Toutes les provinces seront-elles représentées à ce conseil?

Mme Colvin: On prévoit consulter les provinces sur la composition du conseil. La loi ne garantit pas que toutes les provinces y seront représentées. Toutefois, en effectuant ses nominations au conseil, le gouvernement fédéral sera tenu de consulter les provinces.

Le sénateur Marshall: Monsieur le président, si j'ai posé cette question, c'est parce que j'ai une grande expérience des conseils consultatifs et du gouvernement, et que je trouve que l'on a tendance à délaisser les petites provinces qui ont pourtant les mêmes problèmes. Par exemple, Terre-Neuve a les mêmes problèmes que l'Ontario, mais il y a surabondance de représentants de l'Ontario au sein des conseils. Les petites provinces sont négligées. Au cours des six derniers mois, j'ai trouvé au moins six cas semblables, dont certains qui mettaient en cause le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je ne sais pas comment je pourrai arriver à faire comprendre au gouvernement qu'il ne devrait pas oublier les petites provinces. Je devrais peut-être proposer un amendement ou faire obstruction au projet de loi.

[*Text*]

The Chairman: In fact, clause 8(*b*) has a reference to the provinces consulting in the appointment of the other nine directors; so, just by the numbers, you can see there is no room for representatives from all 10 provinces.

Senator Marshall: That is right. The province that I come from is usually the one that is left out.

Senator Bonnell: Mine, too.

Senator Marshall: P.E.I. being second.

The Chairman: Of course, we see that the first six come from somewhere.

Senator Bonnell: Quebec and Ontario.

The Chairman: But they will be appointed without consultation.

Senator Robertson: That is not something that the staff can resolve. Those appointments will be made—

Senator Marshall: I forget what I was reading but New Brunswick and Newfoundland were left off of some advisory board. It is happening too often.

Senator Robertson: It is a case for maritime union.

The Chairman: Are there any other questions?

Senator Robertson: I just would like to add my two cents to Senator David's concern regarding clause 13. It may be phrased that way because the drafters in the department felt that the National Capital Region would be the logical place for the centre, but, at the same time, they wanted the authority to move it should they find a concentration of abuse in some other area, depending on the seriousness of the problem. You must admit that some areas have more serious problems than others.

The Chairman: I must again underline the discrepancy between the two versions, but we will not go too far with that. The wording is better in English than in French. The "principal office" indicates that there might be other offices—not the principal office but some others as well. In French, "Le siège du Centre" has a very strict meaning. "Le siège social" would mean that the Governor in Council may change le siège social, which is the office where, for all purposes, the centre is located officially.

Senator Marshall: You should check them before they go into their final print.

Senator David: I have one other comment. Under clause 14, the board must meet at least twice a year. Of course, if they are very active, they can meet more often. Do you not feel that twice a year is a strict minimum? That makes me feel that there will be an executive director and some other people working at this centre and that the consultation with the board will be reduced to the minimum. I would have preferred that the minimum would have been, say, four times per year instead of two times per year. My concern is that, in that type of organization, the administrator may finally be there only to rubber-stamp the decisions of the executive officer. That is my comment.

[*Traduction*]

Le président: En fait, l'article 8 mentionne que les provinces doivent être consultées pour la nomination des neuf autres administrateurs; par conséquent, vous voyez bien par le nombre que les 10 provinces ne peuvent y être représentées.

Le sénateur Marshall: En effet. Ma province d'origine est habituellement oubliée.

Le sénateur Bonnell: La mienne également.

Le sénateur Marshall: L'Île-du-Prince-Édouard arrive au second rang.

Le président: Bien sûr, nous pouvons voir d'où viennent les six premiers administrateurs.

Le sénateur Bonnell: Du Québec et de l'Ontario.

Le président: Mais ils seront nommés sans consultation.

Le sénateur Robertson: Ce n'est pas un point qu'il importe au personnel de régler. Ces nominations seront faites . . .

Le sénateur Marshall: J'ai oublié ce que j'ai lu mais le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve ont déjà été exclus de conseils consultatifs. C'est trop fréquent.

Le sénateur Robertson: Il vaudrait la peine que les Maritimes fassent front commun.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur Robertson: J'aimerais ajouter quelques observations personnelles sur la crainte exprimée par le sénateur David au sujet de l'article 13. Il se peut qu'il soit rédigé ainsi parce que les rédacteurs du ministère ont jugé que la région de la capitale nationale serait un endroit logique pour situer le Centre, mais en même temps, ils voulaient permettre de le déplacer s'il l'on découvraient une concentration de toxicomanies ailleurs, selon la gravité du problème. On doit reconnaître que certains endroits sont plus gravement touchés que d'autres.

Le président: Je dois une fois de plus signaler l'écart entre les deux versions, mais nous ne poursuivrons pas plus loin. Le libellé est meilleur en anglais qu'en français. Le «principal office» indique qu'il pourrait y avoir d'autres bureaux secondaires. En français, l'expression «Le siège du Centre» a une signification bien précise. «Le siège social» signifierait que le gouverneur en conseil peut déplacer le siège social, c'est-à-dire le bureau où, à toutes fins utiles, le Centre est situé officiellement.

Le sénateur Marshall: Vous devriez vérifier cela avant que la version définitive soit adoptée.

Le sénateur David: J'aurais une autre observation. À l'article 14, il est prévu que le conseil doit se réunir au moins deux fois l'an. Il va sans dire que si besoin est, il pourra se réunir plus souvent. Ne croyez-vous pas que deux fois l'an soit un strict minimum? Je crains qu'ainsi le centre soit doté d'un directeur administratif et de divers employés, et que la consultation du conseil soit réduite au minimum. J'aurais préféré qu'il y ait disons au moins quatre réunions par an au lieu de deux. Ce que je crains, c'est que l'administrateur ne fasse qu'entériner les décisions du premier dirigeant. Voilà ce que j'avais à dire.

[*Text*]

The Chairman: If honourable senators are finished, I have one or two questions about the financing of this centre. Perhaps I did not get the point. Did you mention that it will be financed first through the Health and Welfare Department.

Dr. Thomson: Yes. That is correct.

The Chairman: But there is a provision in clause 27 in which says:

> The centre shall, for the purposes of the *Income Tax Act*, be deemed to be a registered charity within the meaning of that expression for the purposes of that Act.

I understand it is the hope that the centre will at least receive gifts in addition to the budget being provided by the Department of National Health and Welfare.

Dr. Thomson: That is correct.

The Chairman: Is it a hope, or is it expected, that the centre will finance itself through contributions from the public?

Dr. Thomson: The department has committed up to $2 million a year to fund the centre, but it is open to individuals or private organizations to contribute to the activities of the centre if they deem its work to be worthwhile. Of course, it is hoped that such contributions will, indeed, be forthcoming.

The Chairman: I have tried to find in the bill where it is spelled out that the expenses of the centre will be within the budget of the Department of National Health and Welfare.

Dr. Thomson: The money made available to the centre will be contained in the Main Estimates under the Department of National Health and Welfare, and that will be an annual appropriation.

The Chairman: But there is no reference to that in the bill.

Dr. Thomson: No.

The Chairman: That is a little strange. Is that done very often?

Senator Robertson: Yes.

The Chairman: In terms of financing, or sources of revenue, the only mention in the bill is the Income Tax Act, which would imply that, hopefully, the main source of funding will be from there, since the other is not mentioned.

Dr. Thomson: Any contributions made to the centre by private individuals or organizations will, of course, be tax deductible.

The Chairman: That is the meaning of that, and there are rules that have to be followed, namely, that at least 80 per cent of the money collected each year has to be spent so that there is no accumulation of capital funds.

Since it is implicitly excluded through clause 27, I gather that there is no possibility the centre will have a foundation—

Dr. Thomson: Do you mean an endowment?

[*Traduction*]

Le président: Si les honorables sénateurs ont terminé, j'aurais une ou deux questions à poser au sujet du financement du Centre. Peut-être n'ai-je pas bien compris. Avez-vous dit qu'il sera financé d'abord par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

M. Thomson: Oui, c'est juste.

Le président: À ce sujet je vais vous lire l'article 27:

> Le Centre est, pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, réputé organisme de charité enregistré au sens de cette loi.

On espère ainsi que le Centre sera bénéficiaire de dons qui s'ajouteront aux crédits que pourra lui réserver le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. Thomson: C'est exact.

Le président: Espère-t-on ou est-il prévu que le Centre s'autofinancera grâce aux contributions du public?

M. Thomson: Le ministère a réservé 2 millions par année pour financer le Centre, mais il sera loisible à des particuliers et à des organismes privés de contribuer financièrement aux activités du Centre s'ils estiment qu'elles sont valables. Évidemment, on espère qu'il y aura effectivement des contributions du secteur privé.

Le président: J'ai tenté de trouver dans le projet de loi où il était dit que les dépenses du Centre seront imputées sur le budget du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. Thomson: Les fonds mis à la disposition du Centre seront prévus au budget principal du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; des crédits annuels y seront affectés.

Le président: Cela n'est pas mentionné dans le projet de loi.

M. Thomson: Non.

Le président: C'est assez étrange. Est-ce que cela arrive très souvent?

Le sénateur Robertson: Oui.

Le président: Pour ce qui est du financement, ou encore des sources de revenu, il est seulement question de la Loi de l'impôt sur le revenu, ce qui suppose que l'on espère que la principale source de financement du Centre sera les contributions de ce genre puisque l'autre source n'est pas mentionnée.

M. Thomson: Toute contribution versée par un particulier ou un organisme sera, naturellement, déductible d'impôt.

Le président: Voilà ce que cela signifie, et ce sont les règles à respecter, à savoir qu'au moins 80 p. 100 de l'argent recueilli chaque année doit être dépensé afin qu'il n'y ait pas d'accumulation de capital.

Comme l'article 27 exclut implicitement cette possibilité, je suppose que le Centre ne pourra être financé par une fondation . . .

M. Thomson: Vous voulez dire une dotation?

[*Text*]

The Chairman: Yes, with the revenue from that endowment being used for the current operations of the centre. Can that be done?

Dr. Thomson: We did not envisage endowing the centre, but rather to provide it with ongoing funding to see how it gets up and running. Then, of course, there will be an evaluation of the centre in the fifth year. Of course, the arrangements are open to change at that time.

Senator David: I am referring to the speech made by the minister in the House of Commons relating to this $2 million. He stated:

> Le gouvernement s'est engagé à consacrer jusqu'à deux millions de dollars chaque année à ce centre.

Alors, en français "jusqu'à" ce n'est pas deux millions. Ça peut varier de $50,000 à deux millions de dollars. C'est beaucoup plus comme si c'était un maximum. C'est un peu différent de ce que j'avais compris, vous aviez dit que c'était un engagement de deux millions de dollars.

Dr. Thomson: I think I can explain why the minister put it that way. The money allocated in the current year is, I think, $450,000, because, of course, it will take a little while for the centre to get up and running. Over time that amount will be increased to $2 million in 1990-91. That is why it was put that way.

The Chairman: But, in fact, that is the maximum.

Dr. Thomson: Yes. The minister has made a commitment of up to $2 million to the centre once the centre is up and fully operational. Of course, we are open to contributions from other interested parties.

The Chairman: Is the committee ready for the motion?

Senator Robertson: Mr. Chairman, if there are no other questions from the members of the committee, I move that the bill be reported to the Senate without amendment, but with comments.

I agree with Senator David that there should be a comment to encourage the board to meet more often than twice a year. I also note the ambiguities in the French translation.

The Chairman: There are no objections to the substance of the comments, but as it is worded "a minimum of twice a year", the board has the power to meet more often than that. I am not sure that it would be wise for the Senate to direct the board on the use of the power contained in the legislation.

There might be some other aspect, perhaps more important than that, about which we would like to give directions. I am not sure about the principle of giving directions.

Since the board has the power, through the bill, to meet more often, I do not think we should give any direction. This is a minimum that is established.

Senator Robertson: This is a minimum, but, as Senator David alluded to, it depends on who they choose as executive director. If they get certain people in there, they may prefer to spend the money elsewhere rather than on bringing the board in for consultation. That has happened before.

[*Traduction*]

Le président: Oui, et le produit de cette dotation pourrait servir à financer les activités courantes du Centre. Cette formule est-elle possible?

M. Thomson: Nous n'avons pas envisagé d'établir une dotation au profit du Centre, mais plutôt de lui fournir des crédits pour lui permettre de démarrer. Car une évaluation a été prévue au bout de cinq ans. À ce moment-là nous pourrions modifier certaines dispositions.

Le sénateur David: Je me reporte au discours que le ministre a fait à la Chambre des communes relativement aux crédits de 2 millions. Il a dit ceci:

> The government is committed to allocating up to $2 million each year to the centre.

The term «jusqu'à» in French does not mean two million dollars. The amount could vary anywhere from $50,000 to $2 million. More than likely this figure represents a maximum amount. This is slightly different than the $2 million commitment you spoke of.

M. Thomson: Je pense pouvoir vous expliquer pourquoi le ministre a parlé ainsi. Sauf erreur, le montant alloué pour l'année courante est de 450 000 $ car il lui faudra un certain temps avant de démarrer. Graduellement, ce montant sera porté à 2 millions en 1990-1991. Vous comprenez maintenant ce que le ministre a voulu dire.

Le président: De toute façon, ce sera le maximum.

M. Thomson: Oui. Le ministre s'est engagé à verser jusqu'à 2 millions de dollars au Centre dès qu'il sera en pleine activité. Il sera toujours possible cependant de recevoir des contributions de parties intéressées.

Le président: Le comité est-il prêt à se prononcer?

Le sénateur Robertson: Monsieur le président, si les membres du comité n'ont pas de question à poser, je propose que le projet de loi soit renvoyé au Sénat sans amendement, mais avec des observations.

Par exemple, comme l'a dit le sénateur David, il faudrait proposer que le conseil se réunisse plus que deux fois l'an. Il y a aussi les ambiguïtés de la traduction française.

Le président: Bien sûr qu'il s'agit là d'une observation pertinente, comme il est question «d'un minimum de deux réunions par an», le conseil pourra se réunir plus souvent. Je ne suis pas certain qu'il appartienne au Sénat d'indiquer au conseil comment utiliser les pouvoirs que lui confère la loi.

D'ailleurs, on pourrait trouver d'autres aspects, peut-être plus importants, qui mériteraient quelques conseils. Je m'interroge d'ailleurs sur l'opportunité de donner des conseils.

Comme le Conseil est autorisé à se réunir plus souvent, je ne pense pas que nous devrions lui proposer quoi que ce soit. La loi se contente de mentionner un minimum.

Le sénateur Robertson: C'est un minimum, mais comme l'a dit le sénateur David, cela peut dépendre de l'attitude du directeur administratif. Certaines personnes préféreraient consacrer l'argent à autre chose que de réunir le conseil pour fins de consultation. C'est déjà arrivé.

[*Text*]

On something like this, which affects everybody in Canada, I think the board should be the leading force in giving directions so that it does not get into the rut of passivity and allow an executive director to run the show without adequate consultation with the board members. I do not want to amend the bill, but I think that, for something as important as this, two meetings a year are not sufficient.

The Chairman: So you move that the committee report the bill without amendment but with a note addressed to the future board members that it meet more often than the minimum required in the bill so that the board could exercise control over the operations of the centre.

Senator Robertson: So that we have a proper and balanced input by the board members.

Senator David: If the centre wants this minimum financing from the government, then somebody will have to go to the public, the corporation or the foundation to obtain more money. I feel that a member of the board, depending on his choice, can play a major role in this. If the board meets only once or twice a year, it will not get sufficiently involved in the situation to be good advocates of such an important cause.

The Chairman: If I have read clause 15 correctly, there is a provision to establish liaison between the department. Clause 15 provides that the Deputy Minister of National Health and Welfare and the Deputy Solicitor General or a delegate are advised of the meeting of the board and its commitees. They have no voting rights there, but they will be informed. The purpose is to have them present at both meetings.

You have worded your motion, so I will put it to the committee. Is the motion adopted? Those against the motion? The motion is carried. Thank you very much, Dr. Thomson and Dr. Colvin for your contribution to our study of the bill.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Comme il s'agit d'un organisme d'envergure nationale, je pense que l'orientation doit être la responsabilité du conseil et non celle du directeur administratif qui en assumerait la direction sans consulter suffisamment les membres du conseil. Je ne propose pas de modifier le projet de loi, mais je pense que pour un organisme aussi important, deux réunions par année ne suffiront pas.

Le président: Vous proposez donc que le comité fasse rapport du projet de loi sans amendement, mais qu'une note soit adressée aux futurs membres du conseil les invitant à se réunir plus souvent que le minimum prévu, afin que le conseil puisse exercer un meilleur contrôle sur les activités du Centre.

Le sénateur Robertson: Afin que ce soit les membres qui en contrôlent véritablement les destinées.

Le sénateur David: Si le Centre veut l'aide minimale fournie par le gouvernement, il lui faudra recourir au public, aux entreprises ou à une fondation pour obtenir davantage. Je pense que n'importe quel membre du conseil pourrait jouer un rôle important à cet égard. Si le conseil se contente de se réunir une ou deux fois l'an, ses membres n'auront pas la motivation nécessaire pour se faire les avocats d'une cause aussi importante.

Le président: Si j'ai bien lu l'article 15, on a prévu un mécanisme de liaison avec le ministère. Il est prévu à l'article 15 que le sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le sous-solliciteur général du Canada ou leur délégué, soient avisés de la tenue des réunions du conseil et de ses comités. Ils n'ont toutefois que voix consultative. L'objet est d'assurer leur présence aux réunions.

Comme la motion a déjà été présentée, je vais la soumettre au comité. La motion est-elle adoptée? Y en a-t-il qui sont contre? La motion est adoptée. Je vous remercie monsieur Thomson et madame Colvin pour votre bonne collaboration.

La séance est levée.

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Président:
L'honorable ARTHUR TREMBLAY

Le vendredi 30 septembre 1988

Le mercredi 7 septembre 1988

Le jeudi 8 septembre 1988

Le mardi 13 septembre 1988

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

Wednesday, September 7, 1988

From the Department of Indian Affairs and Northern Development:

Mr. K. Donald Goodwin, Assistant Deputy Minister, Lands, Revenues and Trusts;

Mr. Dick Shaw, Counsel.

Thursday, September 8, 1988

From the Department of Indian Affairs and Northern Development:

Mr. Richard Jackman, Chief, Statutory Requirements Directorate, Lands, Revenues and Trusts;

Mr. Dick Shaw, Counsel.

Tuesday, September 13, 1988

From the Department of National Health and Welfare:

Mr. Alistair Thomson, Director, Health Policy Division, Policy, Communication and Information Branch;

Dr. Phyllis Colvin, Chief, Regulation and Promotional Analysis, Health Policy Division, Policy, Communications and Information Branch.

Le mercredi 7 septembre 1988

Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:

M. K. Donald Goodwin, sous-ministre adjoint, Terres, revenus et fiducies;

M. Dick Shaw, conseiller juridique.

Le jeudi 8 septembre 1988

Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:

M. Richard Jackman, chef, Direction des dispositions statutaires, Terres, revenus et fiducies;

M. Dick Shaw, conseiller juridique.

Le mardi 13 septembre 1988

Du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

M. Alistair Thomson, directeur, Division de la politique de la santé, Direction générale des politiques, des communications et de l'information;

Mme Phyllis Colvin, chef, Analyse de la réglementation et de la promotion, Direction de la politique de la santé, Direction générale des politiques, des communications et de l'information.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87-88

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Social Affairs, Science and Technology

Chairman:
The Honourable ARTHUR TREMBLAY

Thursday, September 29, 1988
Friday, September 30, 1988
Saturday, October 1, 1988

Issue No. 15

Complete proceedings on:

Bill C-144, An Act to authorize payments by Canada toward the provision of child care services, and to amend the Canada Assistance Plan in consequence thereof

APPEARING

The Honourable Jake Epp, P.C., M.P.,
Minister of National Health and Welfare

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Président:
L'honorable ARTHUR TREMBLAY

Le jeudi 29 septembre 1988
Le vendredi 30 septembre 1988
Le samedi 1er octobre 1988

Fascicule nº 15

Seul et unique fascicule concernant:

Le Projet de loi C-144, Loi autorisant les contributions par le gouvernement fédéral à la fourniture de services de garde pour les enfants et modifiant le Régime d'assistance publique du Canada en conséquence

COMPARAÎT

L'honorable Jake Epp, c.p., député,
ministre de la Santé nationale et du Bien-être social

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Arthur Tremblay, *Chairman*

and

The Honourable Senators:

Cools	Marshall
Corbin	Molson
David	*Murray (or Doody)
Leblanc (*Saurel*)	Robertson
*MacEachen (or Frith)	Spivak
	Steuart (*Prince Albert-Duck Lake*)
Marchand	
Marsden	Tremblay

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Change in the Membership of the Committee:

Pursuant to Standing Rule 66(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Austin was replaced by that of the Honourable Senator Cools (*Wednesday, September 28, 1988*)

The name of the Honourable Senator Hébert was replaced by that of the Honourable Senator Anderson (*Wednesday, September 28, 1988*)

The name of the Honourable Senator Anderson was replaced by that of the Honourable Senator Everett (*Thursday, September 29, 1988*)

The name of the Honourable Senator Haidasz was replaced by that of the Honourable Senator Fairbairn (*Thursday, September 29, 1988*)

The name of the Honourable Senator Marsden was replaced by that of the Honourable Senator Turner (*Thursday, September 29, 1988*)

The name of the Honourable Senator Bonnell was replaced by that of the Honourable Senator Perrault (*Thursday, September 29, 1988*)

The name of the Honourable Senator Fairbairn was replaced by that of the Honourable Senator Thériault (*Thursday, September 29, 1988*)

The name of the Honourable Senator Perrault was replaced by that of the Honourable Senator D. G. Steuart (*Friday, September 30, 1988*)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: L'honorable Arthur Tremblay

et

Les honorables sénateurs:

Cools	Marshall
Corbin	Molson
David	*Murray (ou Doody)
Leblanc (*Saurel*)	Robertson
*MacEachen (ou Frith)	Spivak
	Steuart (*Prince Albert-Duck Lake*)
Marchand	
Marsden	Tremblay

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Modification de la composition du Comité:

Conformément à l'article 66(4) du Règlement, la liste des membres du Comité a été modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Austin a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Cools (*le mercredi 28 septembre 1988*)

Le nom de l'honorable sénateur Hébert a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Anderson (*le mercredi 28 septembre 1988*)

Le nom de l'honorable sénateur Anderson a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Everett (*le jeudi 29 septembre 1988*)

Le nom de l'honorable sénateur Haidasz a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Fairbairn (*le jeudi 29 septembre 1988*)

Le nom de l'honorable sénateur Marsden a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Turner (*le jeudi 29 septembre 1988*)

Le nom de l'honorable sénateur Bonnell a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Perrault (*le jeudi 29 septembre 1988*)

Le nom de l'honorable sénateur Fairbairn a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Thériault (*le jeudi 29 septembre 1988*)

Le nom de l'honorable sénateur Perrault a été remplacé par celui de l'honorable sénateur D. G. Steuart (*le vendredi 30 septembre 1988*)

The name of the Honourable Senator Thériault was replaced by that of the Honourable Senator Marchand (*Friday, September 30, 1988*)

The name of the Honourable Senator Everett was replaced by that of the Honourable Senator Corbin (*Friday, September 30, 1988*)

The name of the Honourable Senator Turner was replaced by that of the Honourable Senator Marsden (*Friday, September 30, 1988*)

The name of the Honourable Senator Gigantès was replaced by that of the Honourable Senator Leblanc (Saurel) (*Friday, September 30, 1988*)

Le nom de l'honorable sénateur Thériault a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Marchand (*le vendredi 30 septembre 1988*)

Le nom de l'honorable sénateur Everett a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Corbin (*le vendredi 30 septembre 1988*)

Le nom de l'honorable sénateur Turner a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Marsden (*le vendredi 30 septembre 1988*)

Le nom de l'honorable sénateur Gigantès a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Leblanc (Saurel) (*le vendredi 30 septembre 1988*)

Le greffier du Comité
Denis Bouffard
Clerk of the Committee

Published under authority of the Senate by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Wednesday, September 28, 1988:

"Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the motion of the Honourable Senator Robertson, seconded by the Honourable Senator Ottenheimer, for the second reading of the Bill C-144, An Act to authorize payments by Canada toward the provision of child care services, and to amend the Canada Assistance Plan in consequence thereof.

After debate, and—
The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Robertson moved, seconded by the Honourable Senator Ottenheimer, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mercredi 28 septembre 1988:

«Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Ottenheimer, tendant à la deuxième lecture du Projet de loi C-144, Loi autorisant les contributions par le gouvernement fédéral à la fourniture de services de garde pour les enfants et modifiant le Régime d'assistance publique du Canada en conséquence.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Robertson propose, appuyé par l'honorable sénateur Ottenheimer, que le projet de loi soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat
Charles A. Lussier
Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, SEPTEMBER 29, 1988
(55)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 9:05 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Arthur Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Cools, David, Frith, Gigantès, MacEachen, Marsden, Robertson, Spivak and Tremblay. (9)

Other Senators present: The Honourable Senators Everett, Flynn and Turner.

In attendance: Ms. Mildred Morton, Researcher, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Appearing: The Honourable Jake Epp, P.C., M.P., Minister of National Health and Welfare.

Witness:

From the Department of National Health and Welfare:

Mr. John G. Soar, Assistant Deputy Minister, Social Service Programs Branch.

The Committee, pursuant to the Order of Reference of Wednesday, September 28, 1988, proceeded to examine Bill C-144, An Act to authorize payments by Canada toward the provision of child care services, and to amend the Canada Assistance Plan in consequence thereof.

The Minister made a statement and, with the witness, answered questions.

After debate, the Committee agreed to hear officials of the Department of National Health and Welfare today, and other witnesses tomorrow.

At 11:40 a.m. the Committee adjourned until 2:00 p.m. this afternoon.

THURSDAY, SEPTEMBER 29, 1988
(56)

At 2:05 p.m., the Committee resumed.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Cools, David, Frith, Gigantès, Marsden, Perrault, Robertson, Spivak and Tremblay. (9)

Other Senators present: The Honourable Senators Haidasz, Thériault and Turner.

In attendance: Ms. Mildred Morton, Researcher, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 29 SEPTEMBRE 1988
(55)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 9 h 05, sous la présidence de l'honorable sénateur Arthur Tremblay, président.

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Cools, David, Frith, Gigantès, MacEachen, Marsden, Robertson, Spivak et Tremblay. (9)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Everett, Flynn et Turner.

Aussi présente: Mme Mildred Morton, attachée de recherche au service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Sont aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Comparaît: L'honorable Jake Epp, c.p., député, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Témoin:

Du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

M. John G. Soar, sous-ministre adjoint, Direction générale des programmes du service social.

Le Comité, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 28 septembre 1988 étudie le Projet de loi C-144, Loi autorisant les contributions par le gouvernement fédéral à la fourniture de services de garde pour les enfants et modifiant le Régime d'assistance publique du Canada en conséquence.

Le ministre fait une déclaration, et avec le témoin, répond aux questions.

Après débat, le Comité est d'accord à entendre le témoignage des hauts fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social cet après-midi, et d'autres témoins demain.

À 11 h 40 le Comité suspend ses travaux jusqu'à 14 heures cette après-midi.

LE JEUDI 29 SEPTEMBRE 1988
(56)

À 14 h 05, le Comité reprend ses travaux.

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Cools, David, Frith, Gigantès, Marsden, Perrault, Robertson, Spivak et Tremblay. (9)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Haidasz, Thériault et Turner.

Aussi présente: Mme Mildred Morton, attachée de recherche au service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Sont aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Witnesses:

From the Department of National Health and Welfare:

Mr. John G. Soar, Assistant Deputy Minister, Social Service Programs Branch;

Ms. Nora Gross, Tax Transfer Analyst, Policy, Communications and Information Branch.

The Committee, pursuant to the Order of Reference of Wednesday, September 28, 1988, continued the examination of Bill C-144, An Act to authorize payments by Canada toward the provision of child care services, and to amend the Canada Assistance Plan in consequence thereof.

The witnesses made a statement and answered questions.

The Committee debated the question of inviting additional witnesses for late Friday morning and for Friday afternoon.

At 3:50 p.m. the Committee adjourned to allow members of the Committee to go to the Chamber for a vote.

At 4:20 p.m. the Committee resumed.

The Honourable Senator Gigantès moved,—

THAT the Clerk of the Committee contact the organizations which have expressed the wish to appear before the Committee inviting them to appear on Friday or, if the Committee meets on Saturday, to appear on Saturday.

After debate,
The question being put on the said motion, it was,—
Resolved in the affirmative.

At 4:45 p.m. the Committee adjourned until 9:00 a.m., tomorrow.

Témoins:

Du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

M. John G. Soar, sous-ministre adjoint, Direction générale des programmes du service social;

Mme Nora Gross, analyste de la fiscalité et des transferts, Direction générale de la Politique, des communications et de l'information.

Le Comité, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 28 septembre 1988, poursuit son étude du Projet de loi C-144, Loi autorisant les contributions par le gouvernement fédéral à la fourniture de services de garde pour les enfants et modifiant le Régime d'assistance publique du Canada en conséquence.

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

Il s'ensuit un débat sur la question de savoir si le Comité doit entendre d'autres témoins vendredi avant-midi et vendredi après-midi.

À 15 h 15 le Comité suspend ses travaux afin de permettre aux membres du Comité de se rendre au Sénat pour un vote.

À 16 h 20 le Comité reprend ses travaux.

L'honorable sénateur Gigantès propose,—

QUE le greffier du Comité communique avec les groupes qui avaient exprimé le désir de comparaître afin de les inviter à se présenter devant le Comité vendredi ou, si le Comité se rencontre samedi, de se présenter devant le Comité samedi.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

À 16 h 45 le Comité suspend ses travaux jusqu'à 9 heures demain.

FRIDAY, SEPTEMBER 30, 1988
(57)

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 9:00 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Arthur Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Cools, David, Frith, Gigantès, Marchand, Marsden, Robertson, Spivak and Tremblay. (9)

Other Senators present: The Honourable Senators Corbin, Leblanc (*Saurel*) and Turner.

In attendance: Ms. Kate Dunkley, Chief, Law and Government Division, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From the Women's Action Coalition of Nova Scotia:

Ms. Sheila Young, Chairman of the Childcare Committee.

LE VENDREDI 30 SEPTEMBRE 1988
(57)

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 9 heures, sous la présidence de l'honorable sénateur Arthur Tremblay, président.

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Cools, David, Frith, Gigantès, Marchand, Marsden, Robertson, Spivak et Tremblay. (9)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Corbin, Leblanc (*Saurel*) et Turner.

Aussi présente: Mme Kate Dunkley, chef, Division du droit et du gouvernement, Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Sont aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

Du «Women's Action Coalition of Nova Scotia»:

Mme Sheila Young, présidente du Comité sur la garde des enfants.

From the Early Childhood Educators of British Columbia:

Ms. Linda McDonell, Legislation Director.

The Committee, pursuant to the Order of Reference of Wednesday September 28, 1988, continued the examination of Bill C-144, An Act to authorize payments by Canada toward the provision of child care services, and to amend the Canada Assistance Plan in consequence thereof.

The witnesses made a statement and answered questions.

The Honourable Senator Marsden moved,—

THAT Ms. Sue Colley, President of the National Action Committee on the Status of Women be invited to appear before the Committee this afternoon.

The question being put on the said motion, it was,—
Resolved in the affirmative.

The Committee also agreed to hear Mr. Hagerman from the Ottawa Federation of Parents' Day Care, this afternoon.

The Honourable Senator David moved,—

THAT the Committee hear witnesses today and if necessary next Tuesday.

After debate, the Honourable Senator Gigantès moved in amendment thereto,—

THAT the Committee hear witnesses this afternoon, Saturday, and on other dates if necessary.

After debate, the question being put on the main motion, it was by a show of hands defeated:

YEAS=1 NAYS=6

At 12:10 p.m. the Committee adjourned until 2:00 p.m. this afternoon.

Du «Early Childhood Educators of British Columbia»:

Mme Linda McDonell, directrice législative.

Le Comité, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 28 septembre 1988, poursuit son étude du Projet de loi C-144, Loi autorisant les contributions par le gouvernement fédéral à la fourniture de services de garde pour les enfants et modifiant le Régime d'assistance publique du Canada en conséquence.

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

L'honorable sénateur Marsden propose,—

QUE le Comité invite Mme Sue Colley, présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme à comparaître devant le Comité cet après-midi.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Le Comité est d'accord à entendre aussi M. Hagerman du «Ottawa Federation of Parents' Day Care», cet après-midi.

L'honorable sénateur David propose,—

QUE le Comité entende des témoins cet après-midi et, si nécessaire, mardi prochain.

Après débat, l'honorable sénateur Gigantès propose,—

QUE le Comité entende des témoins cet après-midi, samedi et à d'autres dates, si nécessaire.

Après débat, la motion principale, mise aux voix, est rejetée à main levée par 6 voix contre 1.

À 12 h 10 le Comité suspend ses travaux jusqu'à 14 heures cette après-midi.

FRIDAY, SEPTEMBER 30, 1988
(58)

At 2:05 p.m., the Committee resumed.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Cools, Corbin, David, Leblanc (*Saurel*), Marchand, Robertson, Spivak, Tremblay and Turner. (9)

Other Senators present: The Honourable Senators Gigantès and Marsden.

In attendance: Ms. Kate Dunkley, Chief, Law and Government Division, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From the Ottawa Federation of Parents' Day Care:

Mr. Dave Hagerman, Vice-President.

From the Canadian Union of Public Employees, Local 2204:

Ms. Margaret Engelberts, Secretary.

From the National Action Committee on the Status of Women:

Ms. Susan Colley, Executive Coordinator.

LE VENDREDI 30 SEPTEMBRE 1988
(58)

À 14 h 05 le Comité reprend ses travaux.

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Cools, Corbin, David, Leblanc (*Saurel*), Marchand, Robertson, Spivak, Tremblay et Turner. (9)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Gigantès et Marsden.

Aussi présente: Mme Kate Dunkley, chef, Division du droit et du gouvernement, Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Sont aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

Du «Ottawa Federation of Parents' Day Care»:

M. Dave Hagerman, vice-président.

Du Syndicat canadien de la Fonction publique, local 2204:

Mme Margaret Engelberts, secrétaire.

Du Comité canadien d'action sur le statut de la femme:

Mme Susan Colley, coordonnateur exécutif.

The Committee, pursuant to the Order of Reference of Wednesday, September 28, 1988, continued the examination of Bill C-144, An Act to authorize payments by Canada toward the provision of child care services, and to amend the Canada Assistance Plan in consequence thereof.

Mr. Hagerman showed a 30 minute video film entitled "Day Care—A Shared Experience".

Then Mr. Hagerman and Ms. Engelberts made a statement and answered questions.

At 3:00 p.m. the Committee adjourned to permit Senators present to attend the Royal Assent ceremony in the Senate Chamber.

At 4:20 p.m. the Royal Assent ceremony not having yet taken place, the Committee resumed.

Ms. Colley made a statement and answered questions.

At 5:15 p.m. the Committee adjourned until 10:00 a.m. tomorrow.

Le Comité, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 28 septembre 1988, poursuit son étude du Projet de loi C-144, Loi autorisant les contributions par le gouvernement fédéral à la fourniture de services de garde pour les enfants et modifiant le Régime d'assistance publique du Canada en conséquence.

M. Hagerman fait tourner un film vidéo intitulé, en anglais, «Day Care—A Shared Experience».

Puis M. Hagerman et Mme Engelberts font une déclaration et répondent aux questions.

À 15 heures le Comité suspend ses travaux afin de permettre aux sénateurs présents d'assister à la cérémonie de la sanction royale au Sénat.

À 16 h 20, la cérémonie de la sanction royale n'ayant pas encore eu lieu, le Comité reprend ses travaux.

Mme Colley fait une déclaration et répond aux questions.

À 17 h 15 le Comité suspend ses travaux jusqu'à 10 heures demain.

SATURDAY, OCTOBER 1, 1988
(59)

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:00 a.m., the Acting Chairman, the Honourable Senator Mira Spivak, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Cools, Corbin, Frith, Leblanc (*Saurel*), Marchand, Marsden, Robertson, Spivak and Steuart (*Prince Albert-Duck Lake*). (9)

Other Senators present: The Honourable Senators Gigantès, Graham, Haidasz, Phillips and Turner.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witness:

From the London Day Care Coalition:

Ms. Brenda Rooms-Leinweber, Coordinator.

The Committee, pursuant to the Order of Reference of Wednesday, September 28, 1988, proceeded to the examination of Bill C-144, An Act to authorize payments by Canada toward the provision of child care services, and to amend the Canada Assistance Plan in consequence thereof.

On motion of the Honourable Senator Marsden, it was agreed,—

THAT the Honourable Senator Spivak do take the Chair as Acting Chairman for this meeting.

The Honourable Senator Marsden moved,—

THAT the expenses of the witness who was scheduled for this morning and the other witnesses who are present be paid as they would have been if they had the opportunity to come on Tuesday.

The question being put on the said motion, it was,—
Resolved in the affirmative.

The witnesses made a statement and answered questions.

LE SAMEDI 1er OCTOBRE 1988
(59)

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 10 heures, sous la présidence de l'honorable sénateur Mira Spivak, présidente intérimaire.

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Cools, Corbin, Frith, Leblanc (*Saurel*), Marchand, Marsden, Robertson, Spivak et Steuart (*Prince Albert-Duck Lake*). (9)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Gigantès, Graham, Haidasz, Phillips et Turner.

Sont aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoin:

Du «London Day Care Coalition»:

Mme Brenda Rooms-Leinweber, coordonnatrice.

Le Comité, conformément à l'ordre du renvoi du mercredi 28 septembre 1988 étudie le Projet de loi C-144, Loi autorisant les contributions par le gouvernement fédéral à la fourniture de services de garde pour les enfants et modifiant le Régime d'assistance publique du Canada en conséquence.

Sur motion de l'honorable sénateur Marsden, il est convenu,—

QUE l'honorable sénateur Spivak occupe le fauteuil comme présidente intérimaire de la présente séance du Comité.

Puis l'honorable sénateur Marsden propose,—

QUE les dépenses encourues par le témoin prévu pour la séance de ce matin, ainsi que les autres témoins présents, leur soient payées comme si ces témoins avaient eu l'occasion de se présenter devant le Comité mardi prochain.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

And, the Committee having been informed that Her Excellency the Governor General had thought fit to dissolve the present Parliament, the Acting Chairman declared the Committee meeting adjourned at 10:28 a.m.

ATTEST:

Le greffier du Comité
Denis Bouffard
Clerk of the Committee

Et, le Comité ayant été avisé que Son Excellence le Gouverneur général a jugé bon de dissoudre la présente Législature, la présidente intérimaire déclare la séance ajournée à 10 h 28.

ATTESTÉ:

EVIDENCE

Ottawa, Thursday, September 29, 1988

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-144, to authorize payments by Canada toward the provision of child-care services, and to amend the Canada Assistance Plan in consequence thereof, met this day at 9.00 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Arthur Tremblay (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: I call the meeting to order.

Monsieur le ministre, je vous remercie au nom du comité d'être venu à notre requête aussi rapidement, expliquer à notre comité ce qui en est au sujet du projet de loi C-144.

Yesterday we had second reading in the Senate, and the Senate has reported the bill to our committee, so that we may have as many answers as possible to those questions. So I thank you again for coming to give us the answers to the questions that have been raised. I suppose you will have an opening presentation, but, before doing that, could you introduce to the committee the people who are with you this morning?

The Honourable Jake Epp, P.C., M.P., Minister of National Health and Welfare: Thank you, Mr. Chairman and honourable senators, for the invitation to appear before you on Bill C-144. If it is helpful, Mr. Chairman, I will introduce the staff. I do not have any extensive statement, but I have some comments. I propose to explain the amendments that were made, if that is what honourable senators wish. I can, of course, table my approximately three speeches on the bill, if that is helpful, but, as I saw one of your colleagues on the plane yesterday reading the testimony, it is probably not necessary to do that. However, if you want, I can do that to save you some time.

Mr. Chairman, members, let me introduce my staff for those who have not met them. To my immediate right is John Soar, who is the Assistant Deputy Minister of Social Service Programs Branch. Mr. Soar, possibly more than anyone else, has dedicated much of his time to this legislation. To my immediate left is Ms. Lorraine Law, who is the Senior Cost-Sharing Analyst for the department. Seated next to her is Ms. Nora Gross, who is a Tax/Transfer Analyst from the Policy, Communications and Information Branch. Seated behind some members of the committee are members from Finance, namely, Hal Hanes and Linda Campbell. As I am sure I do not have to explain, Mr. Chairman, this is largely a financing bill and, therefore, the very strong tie-in between our department and Finance.

As I have said, Mr. Chairman, I will be very brief. Let me again thank you for the invitation to appear before the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology to discuss the federal government's national strategy on child care. Unlike the previous time I appeared, we now have a focus, and the focus is specifically Bill C-144 and the work that has been done on Bill C-144, the Canada Child Care Act.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 29 septembre 1988

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie auquel a été déféré le projet de loi C-144, Loi autorisant les contributions par le gouvernement fédéral à la fourniture de services de garde pour les enfants et modifiant le Régime d'assistance publique du Canada en conséquence, se réunit aujourd'hui à 9 heures pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Arthur Tremblay (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: La séance est ouverte.

Mr. Minister, on behalf of the Committee, I want to thank you for responding so quickly to our invitation to speak to us about Bill C-144.

Hier, la deuxième lecture a été franchie au Sénat et le projet de loi a été renvoyé à notre Comité afin d'obtenir le plus de réponses possible à ces questions. Je vous remercie donc d'être venu pour répondre aux questions qui ont été soulevées. Je suppose que vous avez une introduction à nous présenter mais avant de ce faire, pourriez-vous présenter aux membres du Comité les personnes qui vous accompagnent ce matin?

L'honorable Jake Epp, C.P., député, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social: Je vous remercie, monsieur le président et honorables sénateurs, pour m'avoir invité à témoigner au sujet du projet de loi C-144. Si vous le souhaitez, monsieur le président, je vais vous présenter mes collaborateurs, mais je n'ai pas de long exposé à vous présenter. Je n'aurai que des observations. Si cela agrée aux honorables sénateurs, j'expliquerai ensuite les amendements qui ont été apportés. Naturellement, je pourrais déposer les trois ou quatre discours que j'ai faits au sujet du projet de loi, mais comme j'ai vu un de vos collègues dans l'avion hier en train de lire des témoignages, c'est sans doute superflu. Cependant si vous y tenez, je peux le faire pour économiser du temps.

Monsieur le président, membres du Comité, permettez-moi de vous présenter mes collaborateurs. A ma droite, John Soar, sous-ministre adjoint à la Direction des programmes du service social. Plus que quiconque, M. Soar a consacré beaucoup de temps au projet de loi. A ma gauche, Mme Lorraine Law, analyste principale pour le cofinancement. La suivante est Mme Nora Gross, analyste de la fiscalité et des transferts à la Direction générale de la politique, des communications et de l'information. Assis derrière quelques membres du Comité, deux représentants des Finances, Hal Hanes et Linda Campbell. Je n'ai pas besoin de vous expliquer j'en suis certain monsieur le président, que s'agissant essentiellement d'une mesure de financement, la collaboration des Finances est très étroite.

Comme je le disais, monsieur le président, j'essaierai d'être très bref. Je vous remercie de nouveau de m'avoir invité à témoigner devant le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie pour discuter de la stratégie nationale du gouvernement fédéral en matière de garde d'enfants. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de vous présenter une mesure bien précise, le projet de loi C-144, la

[*Text*]

I do not think I have to go through the details of the lengthy discussions with senators. They are on the record, and if you want me to table them in a more formal way, I would be pleased to do that as well, but I think those presentations best summarize the position of the government on the issue.

Before turning to questions, let me reiterate a few points so they are on the record. Let me reiterate the importance that the government, the Prime Minister, and all our members place on this bill. Social policy is complicated at the best of times, and I think everyone around this table has had that experience, in different relationships and different responsibilities we have had in the past. There are diverse opinions on social policy, possibly more so than in other areas of public policy. Those differences of opinion, I would suggest, are not due to people feeling that their view of the world is the only view, but, rather, it comes from a position of experiences. However, eventually a government has to make decisions, and that is why Bill C-144 is before you. The decision the government has to make is an amalgam of many conditions, of many realities, and of some hopes and dreams. That is why Bill C-144 is in that shape. We believe, though, that, given those considerations, it is a piece of legislation that is both caring and workable. Being workable is very important in social policy, and that results from the federal-provincial relationship. As your chairman taught me a number of years ago, in the Constitution there are two orders of government in this country. However, there also has to be flexibility. That is the reality of Canada and I think we should celebrate it rather than chafe about it. So it is for those overarching reasons that I believe Bill C-144 is the best amalgam of all those considerations.

That being the case, Mr. Chairman, since I said I would not be lengthy, I will now take the committee through the amendments, if that is helpful. What I intend to do is to first go through the amendments of the legislative committee, grouped as follows: government, official opposition and NDP. I will then go through the report stage in the same manner. That may be the clearest way of approaching this issue.

First, I will deal with the substantive amendments that the government proposed in the legislative committee. The first was that the financing provisions of the act will be included in the agreements with provinces. In other words, in layman's language, the agreements will be as parallel to the act as possible. As you know from past experince, Mr. Chairman, there was always the question in federal-provincial agreements coming out of enabling legislation, as to whether one party, namely the federal government, could unilaterally change legislation, and also what then happened to the agreement? On the other hand, there is also this dicey problem that you cannot bind Parliament by agreements that have been passed or signed between provinces and the federal government. We believe that, with this amendment, we have worked that through. The first amendment is to cover amendments to clauses 5, 6 and 7.

The second amendment is that the appendix describing the child-care services policy of the province will be amended solely by the province. In other words, there will be an adden-

[*Traduction*]

Loi sur les services de garde d'enfants au Canada, et tous les travaux qui l'ont entourée. Je ne pense pas devoir reprendre les longues discussions que nous avons eues avec les sénateurs. Ces discussions sont consignées et si vous tenez à ce que je les dépose officiellement, je m'empresserai de le faire, mais je pense que mon exposé va assez bien résumer la position du gouvernement.

Avant de passer aux questions, permettez-moi de réitérer certains points pour les fins du compte rendu. D'abord l'importance que le gouvernement, le premier ministre et tous nos membres attachent à cette mesure. Même aux meilleures époques, la politique sociale est une chose complexe, et je crois que tout le monde ici a été à même de le constater par le passé selon ses diverses responsabilités. Les avis sont très partagés en matière de politique sociale, peut-être plus que dans tout autre domaine de la politique. A mon avis, ces divergences ne s'expliquent pas par le fait que les gens croient que leur point de vue est le meilleur, mais plutôt à cause des expériences qu'ils ont vécues. Mais arrive un moment où un gouvernement doit prendre des décisions et le projet de loi C-144 est le fruit d'une décision. Cette décision a été fondée sur un ensemble de conditions, de réalités, aussi d'espoirs et de rêves. Tout cela explique la nature du C-144. Compte tenu de toutes ces condisérations, nous croyons qu'il s'agit d'une mesure à la fois généreuse et réaliste. Il est très important qu'une politique sociale soit réaliste et qu'elle soit le fruit de la collaboration fédérale-provinciale. Comme votre président me l'a enseigné il y a bien des années, de par notre Constitution, il existe deux ordres de gouvernement au Canada. Cependant, le compromis est essentiel. C'est la réalité du Canada et je pense que nous devrions nous en réjouir plutôt que de nous en plaindre. Et c'est pour toutes ces raisons que le C-144 représente la somme de toutes ces considérations.

Ceci dit, monsieur le président, et comme je ne suis pas censé être très long, je vais maintenant repasser les amendements un à un. Je vais d'abord vous parler de ceux qui ont été adoptés par le Comité législatif et qui avaient été proposés soit par le gouvernement, l'opposition officielle et le NPD. Ensuite, je passerai à l'étape du rapport. J'espère que c'est la manière la plus simple d'aborder la question.

Voyons donc aux amendements de fond que le gouvernement a proposé au comité législatif. D'abord, que les dispositions financières de la loi soient reprises dans les accords conclus avec les provinces. Autrement dit, les accords seront aussi conformes que possible à la loi. Vous savez aussi bien que moi, monsieur le président, que la loi habilitante a toujours posé un problème dans les accords fédéraux-provinciaux, à savoir si une partie, soit le gouvernement fédéral, pouvait modifier unilatéralement la loi, et, par voie de conséquence, l'accord lui-même? Par ailleurs il y a aussi cet autre aspect, soit que l'on ne peut lier le Parlement par des accords conclus entre les provinces et le gouvernement fédéral. Par cet amendement, nous croyons avoir surmonté la difficulté. Le premier amendement recouvre les différents changements apportés aux articles 5, 6 et 7.

Le deuxième amendement était le suivant: que l'appendice décrivant la politique provinciale des services de garde ne puisse être modifié que par la province elle-même. En d'autres

[*Text*]

dum to the agreement on provincial positions. Obviously they would have to be done by the province, and the consent of the federal minister would not be required. That recognizes provincial jurisdiction over standards. We may want to get into a discussion on that, Mr. Chairman.

As the members of the committee know, standards are difficult to arrive at. I am concerned about this issue because I have heard comments being made that the provinces do not have standards, or that they are reluctant to have standards, and that this will be left to the whim of the provinces. Quite frankly, that is not my experience. I think that might be political rhetoric which might serve the day, but I do not believe that that is the Canadian experience.

The second amendment is to clause 4(1)(h).

Number 3: There was the question, then, of flexibility and, if the provinces in their agreements did not spend the entire amount of money for whatever reason, could the provinces roll over some money. We built in a rollover clause, but we did not want a rollover clause of such a magnitude that, in fact, the provinces could take a large percentage of their budget in year A and transfer that to year B. In other words, if there are agreements, we want to have the provinces spend that money and create and support those spaces in that given year. On the other hand, there obviously can be circumstances, not the least of which are circumstances which are totally outside the control of the government or the legislatures of the provinces. So the provinces will be able to carry over up to 10 per cent of the unused portion of their maximum allocation for one year if there has been a delay in creating new spaces. For example, if the province has a $300 million budget in year A, and a $300 million budget in the year B, the province could technically spend $330 million in year A and $270 million in year B. What is also important to remember is that in year seven—the base year for ongoing expenditure support—the amount cannot be used as a base to increase the expenditures for year eight and beyond. If A and B were years six and seven, the province cannot spend $330 million in year seven and use that as the base for the carryover—therefore, the base of calculations of expenses for year eight, to be more specific. That is found in clause 6(2).

Number 4: Regulations, once enacted, may not be amended without the consent of the provinces. The minister retains the right to make, first, regulations. This goes back to the point made earlier—namely, that we cannot unilaterally change agreements as sometimes has been the charge of provincial ministers in the past. Mr. Chairman, you will find this in subclauses 8(2) and (3).

There was one substantive amendment accepted by the government from the NDP, namely, the notice of the execution amendment or renewal of amendments to be published in the *Canada Gazette* to ensure public access to information. Quite frankly, Mr. Chairman, this is done automatically, but the provinces want this specifically spelled out, and we have done that even more than the regulations require, and that is found in subclause 3(3).

Concerning amendments which the government accepted from Madame Pépin, spokesman for the official opposition,

[*Traduction*]

mots, cet appendice décrira la position de la province. De toute évidence, cette affaire ne concerne que la province et l'approbation du ministre fédéral n'est pas nécessaire. On reconnaît ainsi que les normes sont de compétences provinciales. Nous pourrions peut-être en discuter, monsieur le président.

Comme les membres du comité le savent, il est difficile de s'entendre sur des normes. Cette question m'inquiète parce que j'avais entendu dire que les provinces n'avaient pas de normes ou qu'elles ne tenaient pas à en avoir de sorte que cet aspect serait aléatoire. Pourtant ce n'est pas le cas. Ce genre de propos peut bien servir à des fins politiques immédiates, mais je ne pense pas que ce soit la réalité du Canada.

Le deuxième amendement porte sur l'alinéa 4(1)(h).

Le troisième était une question de marge de manœuvre: si, pour une raison ou pour une autre, la province ne dépense tout l'argent prévu dans l'accord, pourrait-elle en reporter une portion. Nous avons rédigé une clause à cet effet en évitant cependant que ce soit une disposition d'ordre général qui permettrait aux provinces de transférer d'une année sur l'autre une bonne partie des sommes en cause. Autrement dit, nous voulons que les provinces dépensent effectivement l'argent au cours d'une année donnée pour créer des places de garderie. Cependant il peut y avoir des circonstances qui échappent totalement à l'emprise du gouvernement et de la législature de la province concernée. Les provinces sont donc autorisées à reporter jusqu'à 10 p. 100 de la portion inutilisée de la contribution annuelle maximale, si elle n'a pas réussi à créer toutes les places. Par exemple, si une province dispose de 300 millions pour une année donnée et encore 300 millions pour l'année suivante, en principe elle pourra dépenser 330 millions la première année et 270 l'année suivante. Il faut aussi se rappeler que la septième année—l'année de base pour le calcul de la contribution—il ne sera pas permis d'avoir recours à ce moyen pour accroître les dépenses de la huitième année et au-delà. En somme, la province ne pourra dépenser 330 millions la septième année et s'en servir comme base du calcul du report, c'est-à-dire la base du calcul des dépenses de la huitième. C'est ce qu'on retrouve au paragraphe 6(2).

L'amendement numéro 4 stipule que les règlements, une fois adoptés, ne peuvent être modifiés sans le consentement des provinces. Le ministre conserve le droit d'établir les premiers règlements. Ceci se rapporte à ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir que nous ne pouvions procéder unilatéralement, comme nous l'ont déjà reproché les ministres provinciaux. Monsieur le président, je vous renvoie aux paragraphes 8(2) et 8(3).

Le gouvernement a accepté un amendement de fond proposé par les Néo-démocrates, soit que l'avis d'exécution ou de reconduction doit être publié dans la Gazette du Canada. Bien sûr, monsieur le président, il s'agit là d'une pratique courante, mais les provinces ont tenu à le mentionner expressément, et nous avons fait plus que ne l'exigent les règlements. Cette modification figure au paragraphe 3(3).

Quant aux amendements que Mme Pépin, porte-parole de l'opposition officielle a proposés au gouvernement et qu'il a

[*Text*]

one was that, the provinces would agree to accord special priority to the needs of low and modest income families. There was a concern that we did not target enough in the bill, that special consideration should be given to low and modest-income families. Members of the committee will find that amendment in subclause 4(1)(b).

The second amendments was that the provinces would indicate how they intend to meet the special needs of English or French minorities and ethnic communities, making the bill parallel more closely not only to the Charter but also to the Official Languages Act and the new Multicultural Act. That amendment is found in subclause 4(1)(g).

The third amendment was that 200,000 new spaces referred to in the preamble be qualified by adding "at least." In other words, there was the fear that we would be capping at 200 and run up the flag and declare victory. We will declare victory anyhow, Mr. Chairman, but we are willing to declare victory even beyond 200,000 spaces.

As well, Mr. Chairman, there were additional technical amendments which the government proposed and which were passed. One clarified that records and accounts be retained by the provinces. I do not intend to audit the agencies unilaterally, but the provinces have that, accounting responsibility. Again, they knew that but they wanted that clarified, and that was accepted because it was in the bill. There was a technical amendment made because that was not clear enough. That is found in subclause 4(1)(j).

Secondly, two paragraphs in the agreement found in section 4, and respecting the listing of child-care agencies and provincial laws, are combined for clarity. That is found in subsection 4(1)(f).

Number 3 was a paragraph relating to the amendment of appendices as amended in consequence of the addition of a new paragraph with respect to the appendix of provincial child-care services policy. Again, that is a technical amendment and makes it parallel with other clauses. This is found in subclause 4(2)(b).

The fourth relates to the definition of provincial average entitlement per child as modified in consequence of the new provision which allows for an additional carryover of unused allocations; namely, the earlier substantive clause which is referred to. That is found in subclause 5(2)(b).

Then, Mr. Chairman, as you know, both languages have equal import, and the bill was drafted independently of each language rather than translated one from the other; but, as you know, this is not a perfect world and bilingualism has not yet reached that stage of perfection. That is why that amendment has been made.

Then, at the report stage, I moved a substantive amendment that the preamble be amended to recognize the linguistic and cultural diversity of the Canadian population. Again, that was done to make it parallel with what was done in another area. There were technical amendments because the French and English were not cleared up sufficiently. So we did that specifically for low and modest-income families to make sure that the

[*Traduction*]

acceptés, ils concernaient l'attention que les provinces doivent accorder en priorité aux besoins des familles à faible et modeste revenus. Les objectifs fixés dans le projet de loi ne paraissaient pas suffisants, et on a voulu introduire une mention spéciale pour les familles à revenus faible et modeste. Cette modification figure à l'alinéa 4(1)(b).

Selon le deuxième amendement, les provinces devront indiquer comment elles entendent répondre aux besoins spéciaux des minorités anglophones ou francophones et des collectivités ethniques. Le projet de loi respecte donc de très près non seulement la Charte des droits, mais aussi la Loi sur les langues officielles et la nouvelle loi sur le multiculturalisme. Cet amendement figure à l'alinéa 4(1)(g).

Le troisième amendement concerne les 200 000 nouvelles places dont il est question dans le préambule. On a ajouté «au moins» 200 000 places. On craignait que 200 000 places soient un objectif maximal et que nous crierions victoire, une fois cet objectif atteint; nous allons crier victoire de toute manière, monsieur le président, et même au-delà des 200 000 places.

Par ailleurs, monsieur le président, le gouvernement a fait adopter quelques amendements de nature technique. L'un d'eux précise que les provinces devront conserver des dossiers et des comptes. Je ne pense pas vérifier moi-même les comptes des organismes et cette tâche incombera aux provinces. Certains ont tenu à le préciser dans le projet de loi. On a apporté un amendement technique pour plus de clarté. L'amendement figure à l'alinéa 4 (1)(j).

En second lieu, pour plus de clarté, on a fondu deux paragraphes à l'article 4 concernant la liste des organismes de garde et les lois provinciales. Le changement figure à l'alinéa 4(1)(f).

L'amendement numéro 3 ajoute une disposition concernant la modification des appendices qui découlent de l'addition d'un nouveau paragraphe à l'appendice décrivant la politique de la province en matière de service de garde. Ici encore, c'est un amendement de nature technique, en fonction d'autres dispositions. Il figure à l'alinéa 4(2)(b).

Le quatrième amendement concerne la définition de la quote-part provinciale moyenne par enfant modifiée en fonction de la nouvelle disposition qui permet un report supplémentaire des contributions non utilisées, soit la disposition fondamentale dont il a été question. Ce changement figure à l'alinéa 5(2)(b).

Monsieur le président, comme vous le savez, les deux versions sont d'une importance égale et le projet de loi a été rédigée indépendamment dans chacune des deux langues et non traduit, mais vous comprendrez que tout n'est pas parfait et que le bilinguisme n'a pas encore atteint un stage de perfection. C'est ce qui a nécessité cet amendement.

Par la suite, à l'étape du rapport, j'ai proposé un amendement de fond modifiant le préambule de manière à reconnaître la diversité linguistique et culturelle de la population du Canada. Ici encore, c'était pour tenir compte de ce qui se fait dans un autre domaine. On a apporté des amendements techniques parce qu'il fallait préciser les versions française et anglaise. Nous l'avons fait en ce qui concerne les familles à fai-

[*Text*]

wording was exactly as per our attempt. Secondly, subclause 8(3) was revised to make it clear that the provinces have no veto over regulations but that they do have a right of consent to future changes to regulations during any agreement. This comes back to the point I made earlier that the provinces are very sensitive to the fact that once agreements are entered into, both parties of the agreement are bound by the conditions; and yet, on the other hand, that a minister, through Parliament, does not have his or her hands tied to the point where Parliament has been stripped of the ability to act.

So those were technical amendments to have the intent and the wording clarified.

Those are all of the amendments that were moved, other than some technical amendments, which you will find on page 3. One of those amendments was moved by Mrs. Mitchell, and that related to the information contained in the *Canada Gazette*. It was that any amendments and renewals—and here is where we had an argument; and although this does not look substantive it is—contain the words "the Department of National Health and Welfare", followed by "or other federal department or agency", but because the Department of National Health and Welfare does not do that but the Department of Supply and Services does, that would cover that.

I understand that is not in the last reprinted version of the bill, but will be contained in the bill as passed. I think there was a printing error.

There were further technical amendments to address the English-French reality that we have.

Senator David: I would like some clarification about the interpretation of these amendments before we go any further. It says here that there will be future amendments in the French translation. Are they in the present bill or will they be—

Mr. Epp: Not the future amendments. I am sorry, I might not have been clear. They are in the bill, senator. The only one that was not was one of the technical amendments on page 3 which had not been included in the last print. Otherwise there is no other technical change in terms of language. They are all included.

Senator David: They are all included in the bill at the present time. Very good.

Senator Robertson: I have a number of questions, minister, that have been raised in the last couple of days. There was great concern over the 40 groups who appeared before the House of Commons committee and who did not approve of the legislation. Why were they not listened to more closely? There were questions about the adequacy of the number of spaces relative to the number of children under the age of 15 whose parents are working or studying.

There was a question regarding what happens after the seven-year booster period. Someone wanted an explanation of that because it was felt that this was regessive legislation and

[*Traduction*]

ble et modeste revenu pour nous assurer que le libellé était bien conforme à nos intentions. On a reformulé le paragraphe 8(3) pour préciser que les provinces n'avaient pas de droit de veto sur le premier règlement, mais qu'elles avaient le droit de se prononcer sur tout modification future au règlement. Ceci nous ramène au point que j'ai soulevé tantôt, que les provinces savent très bien qu'une fois qu'un accord conclu, les deux parties sont liées par ses modalités et pourtant, cet accord ne lie pas le ministre au point que le Parlement perde ses pouvoirs d'agir.

Donc, il s'agissait là de modifications de nature technique qui visaient à préciser l'objet et le libellé.

Ce sont là tous les amendements que nous avons proposés sauf quelques autres de nature technique qui figurent à la page 3. L'un d'eux proposé par Mme Mitchell, concerne les renseignements donnés dans la Gazette du Canada. C'est que toute modification ou renouvellement—et il y a eu une discussion à ce sujet, car contrairement aux apparences la chose est importante—doit contenir les mots «le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, «suivis par ou tout autre ministère ou organisme fédéral», mais comme ce n'est pas le cas pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social mais bien pour le ministère des Approvisionnements et Services, cet aspect est couvert.

Je me rends compte que ce passage ne figure pas dans la dernière version du projet de loi, mais cela figurera dans la version qui sera adoptée. C'est sûrement une erreur d'imprimerie.

Il y a eu d'autres amendements de nature technique pour tenir compte de l'indépendance des versions anglaises et françaises.

Le sénateur David: J'aimerais qu'on me donne quelques éclaircissements au sujet de l'interprétation de ces amendements, avant d'aller plus loin. On dit ici que la version française sera encore modifiée. Ces amendements existent-ils déjà dans le présent projet de loi ou seront-ils . . .

M. Epp: Non pas les futurs amendements. Je suis désolé, j'ai peut-être manqué de clarté. Ils sont contenus dans le projet de loi, sénateur. Le seul qui ne l'était pas était un des amendements d'ordre technique de la page 3, qui n'avait pas été inclus dans la dernière version. Sinon, il n'y a plus d'autres changements techniques du libellé. On a tenu compte de tous les amendements.

Le sénateur David: Tout est prévu dans le projet de loi à l'heure actuelle. C'est parfait.

Le sénateur Robertson: Je voudrais vous poser un certain nombre de questions, monsieur le ministre, qui ont été soulevées au cours des quelques derniers jours. On s'est beaucoup préoccupé des 40 groupes qui ont comparu devant le comité de la Chambre pour contester le projet de loi. Pourquoi ne les a-t-on pas écoutés plus attentivement? On s'est interrogé sur l'attribution des espaces en fonction du nombre d'enfants de moins de 15 ans dont les parents travaillent ou poursuivent des études.

On s'est demandé notamment ce qui arriverait après la période de lancement de 7 ans. Quelqu'un voulait le savoir parce qu'on avait l'impression qu'il s'agissait d'une loi rétro-

[*Text*]

that not as many spaces would be developed under this legislation as under the existing CAP. There was a statement that there was no guarantee that the provinces would obtain more money this way rather than under CAP. It was said that CAP would do it better.

They wanted to know if there was information relative to specific amounts of money that had been agreed to by the provinces and how it would affect the existing facilities. Is the money being spent going to existing facilities or is it going to create new spaces? There was a question about standards and growth in the profit in relation to the non-profit side of the delivery.

We will begin with that. I have more questions, but those are a few that I jotted down. I did not have time to answer all of those questions yesterday.

Mr. Epp: I will try to take the questions seriatim, if I have them down correctly. If not, please ask me to clarify them.

I will deal first with the number of groups that appeared before the legislative committee. Mr. Chairman, if one goes back to the history of development of social policy proposals and enactments in Canada, one will find that there has been a long period expended in terms of major social policy issues which received a federal-provincial configuration. I draw senators' attention to the Hospital Act in the latter 1950s to make the point. I know that some senators have had personal exprience there, and I will not give a history lesson for those of you who experienced it yourselves and who were architects at that time, but I know the period of time that was spent. Keep in mind that we then had a national fund. This is not the same thing, but I say that the experience has some application which, I would suggest, senators might want to reflect on.

Regarding the second point, I draw senators' attention to the enactment of the Canada Pension Plan and a parallel, the Quebec Pension Plan. I use that example, honourable senators, not only to make the point in terms of timeframe but to make the point that the checkerboard argument, for those who say they do not want a checkerboard Canada was not nearly as strong an argument as the need to come to an agreement on social policy and to move forward on social policy initiatives. When I read the record of those two periods of history, while there were strong debates as to what should happen, at the end of the day the overriding consideration was to move forward in those social policy areas. I suggest that we are in a similar situation on child care.

With respect to groups being heard, groups were heard. We had the Cooke Report and the Martin Report which travelled the country extensively. Additionally, I have a two-page record of chronology and public participation here—not too dissimilar to the record some prisoners have to face a court of law. I will leave that here for your perusal. To make a last point on the legislative committee, I am not trying to say that we should not have debate, but what people find with the legislative committee is that after that kind of an approach, what has been happening in the House of Commons is that the work of a

[*Traduction*]

grade qui ne favoriserait pas la création d'autant d'espaces que le RAP actuel. On a dit qu'il n'y avait aucune garantie que les provinces obtiendraient plus d'argent de cette façon plutôt qu'en vertu du RAP. On avait beaucoup plus confiance dans le RAP.

On voulait savoir s'il y avait des données quant aux sommes précises qui avaient été convenues par les provinces et comment ces sommes influeraient sur les installations actuelles. L'argent était-il dépensé pour financer les installations actuelles ou pour créer de nouveaux espaces? On s'est interrogé aussi sur les normes et l'augmentation du profit par rapport au côté non lucratif de la fourniture de services.

Nous commencerons par là. J'ai encore d'autres questions, mais celles-là sont celles que j'ai notées. Je n'ai pas eu le temps de répondre à toutes ces questions hier.

M. Epp: Je vais essayer de les regrouper, et de m'assurer d'abord que je les ai prises en note correctement. Sinon, n'hésitez pas à me demander des précisions.

Premièrement, je traiterai du nombre de groupes qui ont comparu devant le Comité législatif. Monsieur le président, si l'on fait l'historique de l'énonciation des propositions relevant de la politique sociale et de leur mise en œuvre au Canada, on découvrira que l'application des principales politiques sociales aux niveaux fédéral et provincial a fait couler beaucoup d'encre. J'attire l'attention des sénateurs sur la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques qui a été adoptée à la fin des années 50 et qui est assez révélatrice. Je sais que certains sénateurs y ont été mêlés de près, et je ne vais pas vous en faire l'historique puisque certains d'entre vous en ont été les architectes, mais je sais tout le temps qu'on y a consacré. N'oubliez pas qu'alors nous avions un fonds national. Ce n'est pas la même chose, mais je dis que l'expérience révèle certains aspects des choses sur lesquels les sénateurs pourraient vouloir réfléchir.

Quant au deuxième point, je signale aux sénateurs l'adoption du Régime de pensions du Canada et, en parallèle, le Régime des rentes du Québec. J'utilise cet exemple, honorables sénateurs, non seulement pour faire valoir le point de vue échéancier, mais également celui de ceux qui ne veulent pas d'un Canada divisé, car cet argument était assez faible en comparaison de la nécessité de conclure un accord sur la politique sociale et d'aller de l'avant avec les initiatives de politique sociale. Lorsque j'ai lu le compte rendu de ces deux périodes de l'histoire, et bien qu'on ne se soit pas tellement entendu sur l'issue, à la fin de la journée, on voulait surtout faire avancer ces domaines de politique sociale. À mon avis, c'est la même chose pour les services de garde d'enfants.

Quant aux groupes qui voulaient se faire entendre, ils ont été entendus. Nous avons reçu le rapport Cook et le rapport Martin, deux équipes qui ont parcouru à fond le pays. En outre, j'ai un compte rendu chronologique de deux pages et on peut constater ici que la participation du public n'a pas été trop dissemblable à celle de certains prisonniers devant les tribunaux. Je les laisserai ici pour que vous puissiez les consulter. Enfin, je n'essaie pas de dire que nous ne devrions pas débattre de la question, mais en définitive avec ce genre d'approche, ce qui se produit généralement à la Chambre des communes c'est que

[*Text*]

legislative committee was also taking on the face of a parliamentary committee, a standing committee and looking at witnesses as we always knew it. Some people have argued that a legislative committee should have that same role.

There was strong debate from members in the legislative committee, as people organized those whom they would hear or how many people they would hear, that while a legislative committee would hear some members, it would not be the type of configuration of which we have had experience in parliamentary committees.

I think you are going to find that when Members of Parliament, get into a legislative committee—I am speaking generically—the point more and more is to look at the legislation and the clauses and to decide whether there are egregious errors as against its being another round of Parliament that has passed a law in principle. I am not trying to be teacher-oriented, but I am saying that people will have to look at that not only in the light of what has already happened, but in the light of what a legislative committee's role and function is under the new rules.

Obviously, Mr. Chairman, the committee could have brought in other groups to balance those groups who say they were not heard and who had a similar opinion to what was said or to those who did appear. Again, I think that was flying in the face not only of what had been done but what legislative committees are supposed to do.

Secondly, this space argument is interesting. I listened yesterday to the Liberals. They came out with their policy yesterday. That policy is contained in the minority report and I am going to be quite direct about it. In that report the Liberals say they will create spaces expenditure for each year the deficit goes down. From 1969 to 1984, the deficit in Canada decreased in one year only—in 1979, when the Liberals were in power for three months. The deficit has only gone down from 1984 on. I heard yesterday that this program was going to be universal—that might be policy, but, if it is, then we must consider expenditures.

The only basis upon which I can estimate an annual expenditure in a full universal child-care program is the Katie Cooke Report, which places an expenditure annualized at $11 million. It is also true, from all the polling the Government of Canada has done, that there is limited support for a universal child-care program, and when I use that term I mean a program for children of the age of 14 and under, let us say, because that is the age group on which the figures are based. I am not going to argue whether the figure is $1.9 million or $2 million, but it is in that configuration. As to a universal program, let us look at the situation where a space should be available for each child, which is not dissimilar to the public school system.

The second aspect of universality is public expenditure and payment. Depending upon the configuration—depending upon how you cut the percentages—you still have to look at an expenditure figure which is somewhere around the Katie Cooke figure. If you look at the polling on that basis, you will find that less than 10 per cent of Canadians support that sort

[*Traduction*]

les travaux d'un comité législatif sont également examinés par un comité parlementaire, un comité permanent, en faisant intervenir des témoins qui ne font que corroborer ce que nous croyons. Certains prétendent qu'un comité législatif devrait avoir le même rôle.

Certains membres du comité législatif s'y sont opposés fermement car ils voulaient organiser eux-mêmes leurs travaux, tandis qu'un comité législatif entendrait certains membres mais ce ne serait pas la configuration que nous avons toujours connue au sein des comités parlementaires.

Je pense que vous allez découvrir que lorsque les membres du Parlement se présentent devant un comité législatif—en général s'entend—ils ont de plus en plus tendance à s'arrêter au texte lui-même et aux articles, et à décider si des erreurs énormes justifieraient une autre lecture par le Parlement qui avait adopté la loi en principe. Je ne veux pas être didactique, mais je prétends qu'il faudra examiner cette question non seulement à la lumière des décisions qui ont déjà été prises, mais en s'arrêtant au rôle et aux fonctions du comité législatif en vertu des nouvelles règles.

De toute évidence, monsieur le président, le Comité aurait pu mentionner d'autres groupes pour contre-balancer ceux qui ont prétendu ne pas avoir été entendus et qui avaient la même opinion que ceux qui ont comparu. Une fois de plus, je pense que cela allait à l'encontre non seulement de ce qui a été fait mais de ce que les comités législatifs sont censés faire.

Deuxièmement, cette thèse au sujet de l'espace est intéressante. J'ai écouté les Libéraux hier. Ils ont présenté leur politique hier. Cette politique est contenue dans le rapport minoritaire et j'ai l'intention d'en parler très ouvertement. Dans ce rapport, les Libéraux disent qu'ils prévoiront des dépenses pour la création d'espaces chaque année où le déficit diminuera. De 1969 à 1984, le déficit au Canada n'a baissé qu'au cours d'une année seulement—en 1979, année où les Libéraux ont été au pouvoir pendant trois mois. Le déficit n'a diminué qu'à partir de 1984. J'ai appris hier que ce programme allait être universel—c'est peut-être une politique, mais si c'est le cas, nous devons considérer les dépenses.

Je ne puis, pour évaluer les dépenses annuelles d'un programme de garde d'enfants universel, que me fonder sur le rapport de Katie Cooke, qui évalue ces dépenses par année à 11 millions de dollars. Il ressort aussi de tout le sondage que le gouvernement du Canada a effectué que le programme de garde d'enfants universel s'attire un appui mitigé, et j'entends par là un programme destiné aux enfants de 14 ans et moins, parce que c'est sur ce groupe d'âge que sont fondés les chiffres. Peu importe qu'il s'agisse de 1,9 million de dollars ou de 2 millions de dollars, mais les chiffres sont de cet ordre. Si chaque enfant devait avoir un espace, dans un tel programme universel, ce serait un peu comme dans le système d'écoles publiques.

Le second aspect de l'universalité est le fait que c'est le système public qui assume la dépense et le paiement. Selon la configuration, c'est-à-dire selon la façon dont vous répartissez les pourcentages, vous devez tout de même arriver à un chiffre de dépenses qui est de l'ordre de celui qu'a cité Katie Cooke. Si vous examinez les résultats du sondage dans cette optique,

[*Text*]

of program. Don't get me wrong—well over 50 per cent of Canadians want more spaces. Canadians are simply not convinced of a universal program funded, in large measure, through a public system.

On the matter of spaces, I do not know what the configuration will be when a minister of health next appears before a committee similar to this. I do not have those kinds of perceptions or crystal balls—I just know that I can only relate what Canadians are saying, and I take into account what the majority of Canadians are saying as against groups that appear before committees.

With respect to the third question, the seven-year boost, we have been clear about that. Senators will know that there has always been an argument on social policy that the federal government comes into a program and, after a certain period of time, bails out, and the provinces are left not only with the program but with its expenditures. Some provincial ministers know that experience at first hand. That is why we put in a configuration beyond seven years; namely, that we have a seven-year boost and that for year eight and beyond, on the operating side, we would have a cost-sharing arrangement. Our calculation of approximately $800 million is a 50-50 per cent configuration of costs projected to year eight and beyond.

If senators ask me what I think will happen beyond year eight, I can only say what the government has committed to do today. If changes are made by the Parliament of Canada before or after the year eight, that could change things. I cannot bind the Parliament of Canada on whatever that new configuration might be. What I have to do is to try to make sure that the provinces are not left with a program that will not be cost-shared by the federal government. That is the reason for the eight-year period, as I explained.

Next I shall deal with the argument that this is regressive legislation. Speaking fairly straightforwardly about it, I find this argument the most specious of all. This is not regressive legislation. If there is any regressive legislation with respect to child care, it is the Canada Assistance Plan. First, it did not create the spaces. Second, the provinces did not accept the Canada Assistance Plan for the creation of spaces; and, third, every child-care advocacy group that I have heard has indicated that it does not want child care taken care of as a welfare system. Each group wants it to be provided as a social service. To make the argument that suddenly the Canada Assistance Plan is a wonderful instrument which has served to create child-care spaces is, I find, a little interesting.

Let me make a second point on regressive legislation. Let us examine the Canada Assistance Plan. I will provide the global figures as I have them. In 1983 the Canadian government, through the Canada Assistance Plan, spent $83.3 million on

[*Traduction*]

vous découvrirez que moins de 10 p. 100 des Canadiens appuient ce genre de programme. Ne vous méprenez pas car beaucoup plus de 50 p. 100 des Canadiens réclament plus d'espaces. Les Canadiens ne sont simplement pas convaincus du bien-fondé qu'il y a à financer un programme universel dans une large mesure par le système public.

Au sujet des espaces, je ne sais ce qu'en dira le ministre de la Santé la prochaine fois qu'il comparaîtra devant un comité semblable à celui-ci. Je n'ai pas ce don ni n'ai de boule de cristal—tout ce que je sais, c'est que je dois me fier à ce que disent les Canadiens, et confronter leurs dires avec ceux des témoins qui comparaissent devant les comités.

Quant à la troisième question, le lancement d'une durée de sept ans, nous avons été très clairs à ce sujet. Les sénateurs savent bien qu'en politique sociale on a toujours soutenu que le gouvernement fédéral lance un programme et qu'ensuite, après une certaine période, il s'en décharge sur les provinces et celles-ci ont non seulement le programme sur les bras mais aussi toutes les dépenses qu'il comporte. Certains ministres provinciaux l'apprennent derechef. C'est pourquoi nous avons voulu dépasser cette période de sept ans; c'est-à-dire, qu'il y aurait une période de lancement de sept ans et qu'ensuite, sur le plan de l'exploitation, nous aurions une entente pour le partage des coûts. Notre calcul de 800 millions de dollars approximativement correspond à un partage égal des coûts prévus à partir de la huitième année.

Si les sénateurs me demandent ce que je pense de ce qui arrivera après la huitième année, je ne puis que leur parler de l'engagement que le gouvernement a pris aujourd'hui. Si des changements étaient effectués par le Parlement du Canada avant ou après la huitième année, les choses pourraient être différentes. Je ne puis engager le Parlement du Canada sur ce que devrait être le nouvel ordre de grandeur. Je dois m'assurer que les provinces ne restent pas avec un programme sur les bras dont les coûts ne seront pas partagés avec le gouvernement fédéral. C'est ce qui justifie la période de huit ans, comme je l'ai expliqué.

On a reproché aussi à ce texte législatif d'être rétrograde. Très franchement, je trouve que cet argument est des plus oiseux. Ce n'est pas une mesure législative rétrograde. S'il y en a une qui l'est, c'est bien le Régime d'assistance publique du Canada. Premièrement, ce dernier n'a pas créé d'espaces. Deuxièmement, les provinces n'avaient pas accepté le Régime d'assistance publique du Canada pour la création d'espaces, et troisièmement, tous les groupes de défense des services de garde d'enfants que j'ai entendus ont indiqué qu'ils ne voulaient pas que leurs services soient récupérés par le système du bien-être. Chaque groupe veut que ses services soient reconnus comme des services sociaux. Dire que soudainement le Régime d'assistance publique du Canada est un magnifique moyen qui a servi à créer des espaces de garderie est assez insignifiant à mon avis.

J'aimerais énoncer un deuxième point au sujet du caractère prétendument rétrograde de cette mesure législative. Voyons le Régime d'assistance publique du Canada. Comme je les ai ici, je vais vous donner les chiffres globaux. En 1983, le gouverne-

[*Text*]

child care and was paying the provinces 39 per cent of their expenditures. That varied, however—it was as low as 16 per cent in Alberta. Let us consider a poor province, for example—and when I say "poor" I mean relative to the others. The federal government paid 33 per cent of Newfoundland's expenditures.

In 1983-84, the former government spent $87.2 million on child care and it paid 36 per cent of provincial expenditures. In 1984-85, the federal government spent $96.9 million, which accounted for 35 per cent of the provincial expenditure. In 1985-86, we jumped to $114.5 million and remained at the 35 per cent level. This was due to the growth pattern that was developing. In 1986-87, we went up to $135.9 million and remained at the 35 per cent level. Our last figures are not quite finalized, but we are in the range of $160 million and pay around 30 to 33 per cent of the provincial expenditure.

Mr. Chairman, this government has increased the expenditures for child care under the Canada Assistance Plan by 100 per cent in four years. If we compare the $160 million a year, considering growth patterns and inflation, even to year eight, in which we have no capital, to the $800 million under the new plan, this can hardly be called regressive legislation.

An argument with respect to regressive legislation is, "Well, you are capping under the Canada Child Care Act as against the Canada Assistance Plan". Theoretically that is an argument, but I emphasize that it is theoretical. What we have to look at is reality, and the reality is that the provinces were not picking up the money that existed under the Canada Assistance Plan. I suggest, with respect, that what has changed in the provinces over the past few years is that they are not quite looking the same way at 50-cent dollars—which, by the way, are more like 33-cent dollars now—because they have to find the other money first. That must be done under all of the pressure placed on them and in the light of their financial capacities. I suggest that theory is great but that ministers do not live by theory—they have to live by reality.

Five: There are no guarantees that the provinces will not be given more money. I think I have really answered the question in this respect, Mr. Chairman, because I simply say "use the comparisons". I will make one further point. Take a look at percentages and take a look at the guarantees the federal government is giving for commercial and non-commercial operating expenses only. We are proposing a 50-50 split. Compare the 50-50 to any provincial configuration for the years to which I referred and I think the point is made.

[*Traduction*]

ment canadien, par l'entremise du Régime d'assistance publique du Canada, a dépensé 83,3 millions de dollars en services de garderie et a payé aux provinces 39 p. 100 de leurs dépenses. Cette proportion a varié d'une province à l'autre, toutefois, car elle n'était que de 16 p. 100 en Alberta. Dans le cas des pauvres, par exemple—et lorsque je dis «pauvres» je veux dire par rapport aux autres—le gouvernement fédéral a payé 33 p. 100 des dépenses de Terre-Neuve.

En 1983-1984, le gouvernement précédent a dépensé 87,2 millions de dollars à cet égard et a payé 36 p. 100 des dépenses provinciales. En 1984-1985, le gouvernement fédéral a dépensé 96,9 millions de dollars, ce qui représentait 35 p. 100 des dépenses provinciales. En 1985-1986, nous avons fait un bond pour atteindre 114,5 millions de dollars et sommes demeurés au niveau de 35 p. 100. Cette anomalie est attribuable au mode de croissance qui était en train de s'élaborer. En 1986-1987, nous avons grimpé à 135,9 millions de dollars tout en demeurant au seuil de 35 p. 100 des dépenses provinciales. Nos derniers chiffres ne sont pas encore au point, mais nous nous situons dans les 160 millions de dollars, ce qui représente environ 30 à 33 p. 100 des dépenses provinciales.

Monsieur le président, le gouvernement actuel a haussé les dépenses pour la garde d'enfants, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, de 100 p. 100 en quatre ans. Si nous comparons les 160 millions de dollars par année, compte tenu du mode de croissance et de l'inflation, même à la huitième année où ne recevrions aucun fonds, aux 800 millions de dollars prévus par le nouveau régime, nous pouvons difficilement parler de mesure législative rétrograde.

En effet, on pourrait alléguer qu'au lieu d'être financé par le Régime d'assistance publique du Canada, on le sera en vertu de la Loi sur les services de garde. En théorie, c'est un argument valable, mais j'insiste sur le fait que c'est théorique. Nous devons en fait bien saisir la réalité, soit que les provinces ne puisaient pas dans le Régime d'assistance publique du Canada. Il me semble, sauf votre respect, que ce qui a changé dans le comportement des provinces au cours des quelques dernières années, c'est qu'elles ne considèrent pas tout à fait du même œil la répartition de 50 p. 100 des coûts—qui ressemble beaucoup plus à 33 p. 100 maintenant—parce qu'il leur faut assumer leur part d'abord. Elles doivent y parvenir malgré toutes les pressions qui pèsent sur elles et à la lumière de leurs capacités financières. À mon avis, la théorie c'est bien beau, mais les ministres ne vivent pas que de théorie—ils ont aussi besoin de faits.

Cinquièmement, rien ne garantit que les provinces ne recevront pas plus d'argent. Je pense avoir vraiment répondu à la question posée à cet égard, monsieur le président, parce que je recommande simplement de se servir de comparaisons. C'est tout ce que j'avais à dire. Examinez donc les pourcentages et les garanties que le gouvernement fédéral donne en ce qui a trait aux dépenses d'exploitation des services commerciaux et non commerciaux uniquement. Nous proposons un partage à part égale. Comparez un peu cette proportion à tout autre chiffre avancé par les provinces pour les années que j'ai mentionnées et la preuve sera faite.

[*Text*]

As to six, the CAP and the idea that they do it better, I do not want child care to be another welfare program. I want child care to be a social program.

The seventh question is: Will the money go to existing facilities or to new spaces only? It covers the expenditures of the provinces for spaces, both existing and new. Again, I feel that there is a pejorative argument being used here. There is the argument that there was up to 15 per cent annualized growth under the Canada Assistance Plan. When they look at our 200,000 subsidized spaces, it is obviously less. They then turn around and say that they want only non-profit spaces. They cannot have it both ways in their arguments.

The total growth in the last years, on average, is a growth factor of profit and non-profit. If you compare the non-profit subsidized spaces to the 200,000 spaces that we will create in seven years, you will find that the configuration will be 125,000 plus another 200,000 spaces. That is the basic comparison. There is nothing in the legislation which says that you will not have for-profit growth as well. There is nothing in the legislation which stops for-profit growth, if the provinces individually so decide. I do not mind people disagreeing. I am simply saying that the comparisons should be made on the basis of the same configuration.

I have not yet talked about capital, if you look at those configurations, or the top-up provision, which I understand you dealt with yesterday.

In my opening comments I said that a minister has to work with the actual reality of what one faces. Our situation is configured primarily to non-profit; obviously, capital is configured totally to non-profit. However, I cannot deny the fact that over 40 per cent of our child-care spaces in Canada today are so-called profit. I use the word "so-called" because if you look at the charges that are being levelled about profit child care, I suggest they are not helpful. There are many people who are giving quality so-called for-profit child care, and if they were getting minimum wage they would celebrate tonight.

Let us not, for a philosophical reason, be diametrically opposed that somehow non-profit, by definition, is better, quite apart from the choice that I believe parents should have. I suggest to senators that very careful work will have to be done on that aspect.

Point number 8 deals with standards. Without question, this is the toughest aspect to deal with. In my mind, it is the most

[*Traduction*]

Quant au sixième point, le Régime d'assistance publique du Canada et l'idée que ce service était préférable, je ne tiens absolument pas à ce que la garde des enfants devienne un autre programme de bien-être social. Je veux que les services de garde fassent partie d'un programme social.

La septième question est la suivante: les crédits seront-ils affectés aux places qui existent déjà ou uniquement aux nouvelles places? Je peux vous dire que les crédits viseront à couvrir les coûts engagés par les provinces pour les nouvelles places et les places déjà existantes. Encore une fois, l'argument utilisé ne semble pas objectif. Certains affirment en effet que le Régime d'assistance publique du Canada nous permettrait d'atteindre une croissance annuelle pouvant aller jusqu'à 15 p. 100. Puis, ils comparent ce chiffre aux 200 000 places subventionnées que nous prévoyons créer et ils craignent d'être perdants. Ces mêmes personnes ajoutent ensuite qu'elles désirent que toutes les nouvelles places soient créées dans des organismes sans but lucratif. Elles ne peuvent pourtant pas gagner sur les deux plans!

La croissance totale des dernières années correspond à la moyenne entre la croissance du secteur à but lucratif et celle du secteur sans but lucratif. En comparant le nombre de places subventionnées des organismes sans but lucratif aux 200 000 places que nous avons l'intention de créer en sept ans, vous constaterez que 125 000 places s'ajoutent aux 200 000 places prévues. Il s'agit là d'un calcul de base. En effet, le projet de loi ne stipule nulle part que les organismes à but lucratif n'augmenteront pas leur nombre de places; il n'empêche pas non plus ceux-ci de le faire si les provinces acceptent individuellement de créer de nouvelles places. Je comprends que certaines personnes s'opposent au projet de loi. Je crois toutefois que les comparaisons doivent être établies en fonction des mêmes paramètres.

Je n'ai pas encore parlé des dépenses d'immobilisations ni des dispositions relatives au financement complémentaire, car je sais que vous avez réglé ces questions, hier.

J'ai indiqué, dans ma déclaration préliminaire, qu'un ministre devait tenir compte de la réalité. Nous nous intéressons principalement aux organismes sans but lucratif et nous remboursons uniquement les dépenses d'immobilisations de ces derniers. Toutefois, je ne peux pas nier le fait que plus de 40 p. 100 des places qui existent actuellement dans les garderies du Canada sont offertes par des organismes à but lucratif. J'utilise l'expression «soi-disant» parce qu'on s'aperçoit que les accusations portées contre ces organismes sont plutôt injustes. De nombreuses personnes offrent des services de garde de qualité dans de tels organismes et elles sauteraient de joie ce soir si elles pouvaient obtenir le salaire minimum.

Ne devenons pas des adversaires pour une raison philosophique parce que, paraît-il, les services offerts par les organismes sans but lucratif seraient meilleurs! Je crois que cela n'a rien à voir avec le choix que, selon moi, les parents devraient avoir. Je suggère donc aux sénateurs d'examiner cette question très attentivement.

Le point nº 8 concerne les normes. Il ne fait aucun doute que cette question est la plus délicate et la plus valable des neuf

[*Text*]

legitimate question of these nine questions. By "legitimate" I mean that senators need to spend a fair bit of time on it.

I would make two points regarding standards in a social policy framework, where responsibility lies with the provinces.

First, I do not accept the blanket charge that somehow the provinces do not care about standards. That has not been my experience. When I look at members around this table who had those responsibilities, I do not think they would level that charge either. When senators present were members of a provincial Crown, I believe they cared about the quality of service provided to constituents and residents. It is sometimes easy to say these things, but I do not think it is valid.

Secondly, the federal government does not have the jurisdictional authority to dictate standards. Some people might like the Constitution rewritten. If you go back to the original Canada Health Act, the federal government had the ability to withhold all moneys, and no federal government was going to stop the health care system of any given province. So we did not use that weapon, but we came in with a funding arrangement. I am sure I do not have to remind anyone that to this day the Canada Health Act is before the courts.

I believe there is an even greater overriding consideration, and it is this. If we are going to move child care ahead, and if this falls within provincial jurisdiction, then I have four responsibilities: . First, the bill requires that the money goes to child care. Secondly, can I, through the legislation and through the agreements, put forward the need for standards as forcefully as possible? I have done that through the agreements and the seven areas which include, for instance, worker-child ratios, training, and so forth. Thirdly, I have to report not only through the regular process of Parliament, and we have clearly spelled that out in the bill, as well. Fourthly, I would submit to honourable senators that provinces also are subject to their constituents, and constituents are demanding that provinces upgrade the standards.

If we look at our professional licence today—whatever we have in our back pocket for those of us who some day may have to face the electorate—my teaching licence is supposedly a permanent licence for one province, the province in which I received my qualifications. I cannot transfer that teaching licence to another province unless the province agrees that I can cut the mustard.

Let us face reality directly when we talk about standards and training. It is time that we dealt with realities rather than with what might be, because I cannot change the Constitution, nor do I intend to change it.

Lastly, on the matter of the growth of profit versus non-profit, I cannot spell that out for you, Mr. Chairman. I have given you some figures. Officials can give you additional figures on the years, in terms of how that growth configuration has taken place. The federal government's orientation, through our capital fund, is toward non-profit child-care spaces. I can-

[*Traduction*]

questions. Par «valable», j'entends qu'elle vaut la peine que les sénateurs y consacrent beaucoup de temps.

J'aimerais faire deux remarques au sujet des normes établies dans le cadre d'une politique sociale dont la responsabilité incombe aux provinces.

En premier lieu, je ne suis pas d'accord avec l'affirmation générale voulant que les provinces ne se soucient pas des normes. Ce n'est pas ce que l'expérience m'a démontré. Je ne crois pas non plus que les membres du Comité qui ont déjà assumé de telles responsabilités porteraient cette accusation. Lorsque les sénateurs ici présents étaient membres de la Couronne à titre provincial, ils se souciaient sûrement de la qualité des services offerts à leurs commettants et aux habitants de leur région. Il est quelquefois facile de faire de telles affirmations, mais je crois qu'elles sont souvent gratuites.

En deuxième lieu, le gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir juridictionnel d'imposer des normes. Certaines personnes aimeraient que la Constitution soit écrite de nouveau. Aux termes de la première Loi canadienne sur la santé, le gouvernement fédéral pouvait refuser toute aide financière mais aucun gouvernement fédéral n'aurait pu mettre fin au système de soins de santé d'une province. Au lieu d'utiliser cette arme, nous avons proposé un accord de financement. Je suis certain que je n'ai à rappeler à aucun d'entre vous que la Loi canadienne sur la santé se trouve actuellement devant les tribunaux.

Une considération encore plus importante entre en ligne de compte: si nous adoptons ce système de garde d'enfants et que celui-ci cadre avec les projets des gouvernements provinciaux, j'ai quatre responsabilités. Je dois tout d'abord m'assurer que le projet de loi précise que les crédits doivent être affectés aux services de garde. En deuxième lieu, je pourrais, grâce au projet de loi et aux accords, souligner la nécessité d'imposer des normes. Je l'ai d'ailleurs déjà fait pour les accords dans sept domaines qui incluent notamment la proportion d'enfants par rapport au personnel et la formation de celui-ci. Troisièmement, je dois faire rapport au Parlement, ce que le projet de loi prévoit très clairement. En dernier lieu, je souligne aux honorables sénateurs que les gouvernements provinciaux sont également assujettis à leurs commettants, et que ceux-ci demandent à leurs dirigeants d'améliorer les normes.

Prenons par exemple les diplômes qu'ont décrochés ceux d'entre nous qui devront peut-être un jour faire face à l'électorat. Mon diplôme d'enseignant est censé être une licence permanente qui me permet d'enseigner dans une seule province, soit celle où mes compétences ont été reconnues. Je ne peux transférer ce diplôme dans une autre province à moins que cette dernière ne reconnaisse que je suis à la hauteur.

Soyons francs lorsque nous parlons des normes et de la formation. Il est temps de faire face à la réalité, parce que je ne peux pas changer la Constitution et que je n'ai pas l'intention de le faire.

Finalement, monsieur le président, je ne peux être plus précis en ce qui concerne la croissance des organismes à but lucratif par rapport à celle des organismes sans but lucratif. Je vous ai donné certains chiffres et les fonctionnaires du ministère pourront vous donner des chiffres supplémentaires à ce sujet. Le gouvernement fédéral, en créant un fonds pour les dépenses

[*Text*]

not guarantee whether or not that will be the orientation for every province and every eventuality.

I believe those were the nine questions, Senator Robertson.

Senator Robertson: I believe so, Mr. Minister. I should like to add two more that I would like you to emphasize.

In spite of what has been added to the bill, it has been mentioned that the legislation does not provide care and assistance for those who need it the most. Senator Thériault and another senator mentioned that point yesterday when commenting on the bill.

I realize that you had provided the chronology and I had identified the chronology to the house, but there seemed to be some concern about this being a last-minute action of the government after promising four years ago that we would have child care.

I believe those were most of the questions that were left unanswered.

Mr. Epp: In terms of the targeting, if you look at the amendment to which I referred, subparagraph 4(1)(b), I believe that answers that point.

Senator Robertson: It seems to me that it should answer it, but even with the amendment there seemed to be a suspicion that families living in poverty would not have sufficient identification for spaces.

Mr. Epp: I cannot answer that. If you are asking me, "Will we, through child care, be able to eliminate poverty?", the answer is no.

Senator Robertson: Of course not.

Mr. Epp: If you are asking me where my main concern is, it is single-parent families and their children. That is where the greatest poverty growth is taking place in Canada now. It is not those who are in retirement, even though I want to be careful how that statement is made.

In our negotiations with the provinces—Mr. Soar can correct me if my information is incorrect—there have been attempts by the provinces to target, because they have the same concerns. I believe that has been the case for everyone. If you are asking me if the provinces would like more money so that they can target more, obviously the answer is yes; but I do not think that is unique.

With respect to your question about this being a last-minute effort, I tried to answer that at the beginning of my comments. When I look at the periods of time spent on social policy, there is no question but that there will be further development on child care. I have yet to see any piece of social policy legislation about which someone in the future did not say, "You need to change A or B because it is not serving as well as it was intended;" or, "Here is the new reality; we have to bolster it up." I expect to hear that, too.

[*Traduction*]

d'immobilisations, privilégie les services de garde offerts par les organismes sans but lucratif. Je ne peux toutefois garantir que toutes les provinces adopteront la même attitude.

Sénatrice Robertson, je crois que j'ai répondu aux neuf questions.

Le sénateur Robertson: Je le crois également, monsieur le ministre. J'aimerais en poser deux autres qui me tiennent particulièrement à cœur.

En dépit des amendements apportés, il a été mentionné que le projet de loi n'aide pas vraiment ceux qui en ont le plus besoin. Le sénateur Thériault et un autre sénateur ont fait cette remarque hier lorsqu'ils ont commenté le projet de loi.

Deuxièmement, je comprends que vous aviez un calendrier à respecter et je l'ai mentionné en Chambre, mais plusieurs personnes craignent toutefois que le gouvernement ait pris cette mesure à la dernière minute pour tenir une promesse faite il y a quatre ans.

Je crois qu'il s'agissait là de la plupart des questions qui n'avaient pas encore obtenu de réponse.

M. Epp: En ce qui concerne les familles visées, je crois que l'alinéa 4(1)*b*) répond à votre question.

Le sénateur Robertson: Cela semble en effet être le cas, mais plusieurs personnes craignent, malgré cet amendement, que les familles vivant dans la pauvreté ne disposent pas d'un nombre suffisant de places.

M. Epp: Je ne sais pas. Si vous me demandez: «Les services de garde nous permettront-ils d'éliminer la pauvreté?» La réponse est non.

Le sénateur Robertson: Je m'en doute.

M. Epp: Par contre, si vous me demandez de qui je me soucie le plus, je vous répondrai que je m'intéresse davantage aux familles monoparentales et à leurs enfants. C'est là que la pauvreté augmente le plus rapidement au Canada à l'heure actuelle. En effet, les personnes qui sont à la retraite ne sont pas les plus durement touchées, même si je dois formuler cette affirmation avec soin.

Lors de nos négociations avec les provinces—et M. Soar peut me corriger si je me trompe—celles-ci ont tenté de préciser les groupes cibles parce qu'elles avaient les mêmes préoccupations que nous. Je crois d'ailleurs que tel a été le cas pour chacune d'entre elles. Les provinces aimeraient évidemment avoir plus d'argent pour être en mesure d'établir de tels objectifs, et je ne crois pas qu'elles soient les seules à penser ainsi.

En ce qui concerne votre question sur notre «effort de dernière minute», j'ai tenté d'y répondre au début de mon exposé. Le temps que nous avons consacré à la politique sociale m'indique, sans l'ombre d'un doute, que les services de garde seront encore améliorés. Je n'ai encore jamais vu de document législatif portant sur une politique sociale qui n'ait fait ultérieurement l'objet de critiques du genre: «Vous devez changer «a» ou «b» parce que cette clause n'est pas aussi utile qu'elle devrait l'être» ou «Voici la nouvelle réalité; nous devons en tenir

[*Text*]

Senator Robertson: After we get the results of some of the research projects—

Mr. Epp: The innovations fund?

Senator Robertson: Yes. That will impress us in some areas.

Mr. Epp: I am keen on the innovations fund.

Senator Robertson: Yes; so am I.

Mr. Epp: But I do not want the innovation fund to be used just as a fund. I want the innovations fund to have given us a Canadian model based on Canadian experience. For example, there are those who work swing shifts. I am concerned—and I have raised this one with officials, and have probably nattered at them more on this one than on anything else—about what we do with special needs children. By special needs children I am not relating it as much to age as to the need. I am concerned about that. That is why I want to use the innovation fund.

For example, consideration must be given to child care for Canada's native people. I am fully aware that, as a former Minister of Indian Affairs, one could spend much more money. But we have to develop a program. We also have a whole range of child-welfare cases. Again, I have to look at that in that kind of context.

If you are asking me if it is a last-minute effort, the answer is no. If you are asking me if we have worked hard during the past four years, the answer is yes. I met with the provincial social affairs ministers in the fall of 1984 in Toronto. While it was not universal, it was generally felt by social affairs ministers that the federal government should not follow up the Prime Minister's election commitment to have a national child-care plan, because the provinces, with their financial goals, did not know how they would bear it. It was not so much a philosophical argument as how they could handle another load. They told me in fairly clear terms that they hoped that the federal government would not move quickly on that election commitment. However, we said that we would.

When I look at the past four years, to those people who say that it is a last-minute thing, I say, "When I take a look at where we were and where we have come to, keeping in mind the historical record of social policy, I regret that it is so close to what could be the end of a mandate. However, I cannot apologize for work done."

Senator Marsden: I share your concern that Canada should have a good national child-care program. I do not underestimate for a moment the accomplishment of actually getting a bill in front of Parliament, because I realize how difficult it is.

Having said that, I have some serious objections to this bill. I would like to pick up briefly on what Senator Robertson

[*Traduction*]

compte.» Je m'attends évidemment à entendre ce genre de commentaires.

Le sénateur Robertson: Lorsque nous connaîtrons les résultats de certains des projets de recherche . . .

M. Epp: Vous parlez de la Caisse d'aide pour les projets d'innovation?

Le sénateur Robertson: Oui. Ces résultats seront parfois impressionnants.

M. Epp: Cette caisse me plaît beaucoup.

Le sénateur Robertson: Elle me plaît aussi.

M. Epp: Je ne veux pourtant pas qu'elle serve uniquement à accorder des fonds. J'aimerais que la Caisse nous serve de modèle d'après l'expérience canadienne. On pourrait ainsi tenir compte des personnes qui occupent des postes de relève. Je me soucie également de ce qui arrivera aux enfants qui ont des besoins spéciaux. J'ai soulevé cette question avec les fonctionnaires de mon ministère et j'en ai probablement causé avec eux plus que de toute autre chose. Lorsque je parle de besoins spéciaux, je ne fais pas particulièrement référence à l'âge mais aux besoins. J'aimerais que la Caisse d'aide serve à cette fin.

Par exemple, il faut tenir compte des garderies des réserves. En tant qu'ancien ministre des Affaires indiennes, je sais parfaitement qu'on pourrait leur accorder beaucoup plus d'argent. Il nous faut toutefois élaborer un programme. Nous devons également nous occuper des enfants dont les parents bénéficient du bien-être social. Je dois encore une fois examiner la question dans son ensemble.

Je ne suis pas d'accord pour dire qu'il s'agit d'un effort de dernière minute. Je sais pertinemment que nous avons consacré beaucoup d'énergie à cette question depuis quatre ans. À l'automne 1984, j'ai rencontré les ministres provinciaux des Affaires sociales, à Toronto. La plupart d'entre eux ont déclaré que le gouvernement fédéral ne devrait pas réaliser la promesse électorale du premier ministre en élaborant un système national de garde d'enfants, parce que la situation financière des provinces ne leur permettrait pas d'en supporter le poids. Les ministres provinciaux ne s'y opposaient pas pour des raisons philosophiques mais plutôt parce qu'ils ne voyaient pas comment leur province pourrait accepter un fardeau financier supplémentaire. Ils m'ont déclaré assez clairement qu'ils espéraient que le gouvernement fédéral ne réalise pas trop rapidement cette promesse. Nous leur avons toutefois dit que nous finirions par le faire.

Tout ce que je peux dire aux personnes qui nous accusent de n'avoir agi qu'à la dernière minute, c'est que lorsque je regarde le chemin que nous avons parcouru depuis quatre ans, spécialement en me rappelant les antécédents de la politique sociale, je regrette d'être si près de la fin d'un mandat. Je ne vais toutefois pas m'excuser pour le travail accompli!

Le sénateur Marsden: Je crois comme vous que le Canada devrait avoir un bon programme national de garde d'enfants. Je ne sous-estime pas un instant les efforts que vous avez dû déployer pour présenter un projet de loi devant le Parlement, parce que je sais que cela exige beaucoup de travail.

Néanmoins, ce projet de loi soulève de nombreuses objections. J'aimerais reprendre brièvement le commentaire de la

[*Text*]

referred to as the "last-minute issue". It is not so much the timing, because, after all, it may not be the last minute—who knows?

Mr. Epp: Only one person.

Senator Marsden: Exactly. That is a speculative type of comment.

What the witnesses who appeared before the house committee have objected to, in their conversations with many of us, is that although they have been through this lengthy consultation process for many years, the legislation bears little resemblance to the concerns which they have expressed in those various stages of consultation.

Everyone understands that legislation will do what is possible in the context of what is desirable. None of those people who have spoken to me has suggested that he thinks there will be a full-blown program right away, or any of those things. They are upset abut the gap between the genuine concerns that they have raised and what has turned up in the legislation. Those concerns come not only from child-care advocates, but also from the people—and you know, because you have heard all of those witnesses—who do not particularly want child-care spaces, but want more tax breaks for parents at home. Both sides have severe objections to this legislation.

Among the witnesses who have appeared before the house committee, and in the people who have been in contact with many of us, it is impossible to find anyone who thinks that this is a good piece of legislation. They may applaud the objective, as we all do, but they are unhappy with it. That is the concern here. It is not so much the timing of it; it is that huge leap that has been taken between what was originally conceived of as child care and what has come up here. I will not put that as a question now, but you may want to comment on it later.

I would like to come to the amendment which you made in front of the legislative committee, namely, your amendment 4 concerning regulations.

These regulations are absolutely vital. The amendments that have been made here will make it much more difficult to change regulations once they have been established either way. For example, there is the question of clause 5(1)(c) on the top-up formula about comparing the provincial average entitlement with the national average entitlement per child.

I gather that through the regulations we will find out what is meant by "the number of children" and whether "the number of children" is defined as pre-school children or the total number of children whose parents are employed full time, part time or who are students. How the number is calculated will have a major impact on how provinces will do under this legislation.

First, can you tell us if those regulations are drafted, or if agreements have been reached with the provinces?

Secondly, will that definition of "the number of children" vary from agreement to agreement, or will it be one?

[*Traduction*]

sénatrice Robertson concernant l'effort de dernière minute. Ce n'est pas tellement le moment qui nous préoccupe, parce qu'après tout ce n'est peut-être pas un effort de dernière minute—qui sait?

M. Epp: Une seule personne pourrait le dire.

Le sénateur Marsden: Exactement. Ce commentaire n'est donc qu'une supposition.

Les témoins qui ont comparu devant le Comité de la Chambre ont indiqué à bon nombre d'entre nous qu'ils s'opposaient au projet de loi parce que, malgré un long processus de consultation qui a duré de nombreuses années, les législateurs n'ont guère tenu compte des préoccupations formulées lors des différentes étapes de cette consultation.

Tout le monde sait que le projet de loi ne permettra pas d'accomplir des miracles. Aucune des personnes qui m'ont parlé ne m'ont laissé entendre qu'elles s'attendaient à ce qu'un programme complet soit immédiatement mis en place. Ce qu'elles n'acceptent pas, c'est qu'on n'a pas du tout tenu compte des préoccupations formulées. Ces remarques ne proviennent pas uniquement des personnes vouées à la défense des garderies mais également de celles—et vous les connaissez parce que vous avez entendu tous ces témoins—qui ne désirent pas particulièrement de nouvelles places mais plutôt d'autres allégements fiscaux pour les parents qui prennent soin de leurs enfants à la maison. Le projet de loi soulève de nombreuses objections de taille chez les deux groupes.

Aucun des témoins qui ont comparu devant le Comité et aucune des personnes qui ont communiqué avec nous ne croient qu'il s'agit là d'un bon projet de loi. Ils approuvent peut-être l'objectif, comme nous tous, mais ils ne sont pas heureux du résultat, et c'est ce qui nous inquiète. Ce n'est pas tellement le moment où le projet de loi est présenté qui nous déplaît mais surtout la différence entre ce qui avait été prévu à l'origine et ce qui a vu le jour. Je n'en ferai pas une question pour l'instant, mais vous pouvez faire des commentaires à ce sujet plus tard.

J'aimerais maintenant discuter de l'amendement apporté en comité législatif, soit l'amendement 4 qui concerne les règlements.

Les règlements d'application sont d'une importance capitale. En raison des amendements adoptés, il sera beaucoup plus difficile de modifier ces règlements une fois qu'ils auront été pris. Prenons comme exemple l'alinéa 5(1)*c*) où l'on compare la quote-part provinciale moyenne à la quote-part nationale moyenne.

J'imagine que les règlements nous préciseront ce qu'on entend par «nombre d'enfants» et si celui-ci inclut tous les enfants d'âge préscolaire ou uniquement les enfants dont les parents travaillent à plein temps ou à temps partiel et les enfants dont les parents sont encore étudiants. La méthode de calcul revêt une importance primordiale pour les provinces.

En premier lieu, pouvez-vous nous dire si ces règlements sont déjà rédigés ou si des accords ont été conclus avec les provinces?

Deuxièmement, la définition de «nombre d'enfants» variera-t-elle d'un accord à l'autre ou sera-t-elle la même pour tous?

[*Text*]

How have you decided—if you have—what "the number of children will be?"

Mr. Epp: Concerning the first point, I said in my opening comments that I could have given you other groups that would have given you the other point of view. If you are asking me if people agree with the legislation, take a look at the advocacy groups. What do they want? I have no illusions, nor do I have any difficulty, with advocacy groups advocating their position to push it as far as they can. That is the role of advocacy group by definition. I fully understand and accept that advocacy groups will push for as many spaces as possible, leading all the way to a universal plan. I have no difficulty with advocacy groups saying, "It does not pay enough," or, "It does not put enough into the pot." I understand that. In other words, you have to look at this priority versus the myriad of priorities governments have.

What I was taking objection to was the use of figures and words relative to the reality of the situation. That is what I take issue with. I also take issue with their statement that it is regressive, because it will create fewer spaces. There is no proof of that—in fact, it is quite the opposite. The only proof they and I have is the historical record. That is exactly what we have. You have that, I have that.

Senator Marsden: No.

Mr. Epp: You cannot tell me, from a social policy point of view, that because of this you will have some other configuration. The fact is that the provinces are creating X number of spaces with money and present regulations. That is what I have to go by.

Senator Marsden: But there is a huge difference, as you have pointed out, between an open-ended program and one that is not. That is the point that they make when they talk about regression, as you said earlier—and, as you also said earlier, that is quite correct.

Mr. Epp: I did not say it was regressive; I said they said it was regressive.

Senator Marsden: I understand that;but you then defined their use of the term "regressive", and we can agree on that.

Mr. Epp: I think we will have to agree to disagree on that.

Senator Marsden: Whatever you like.

Mr. Epp: Regarding the second point, on regulations, we have regulations that we now use, and they are in the Canada Assistance Plan in terms of eligibility. I would think that those same regulations would apply and they will be identical, province to province.

In terms of defining what is a child and what is eligibility with respect to regulation, I do not believe that has been a problem with the provinces. If you are asking me whether or not it will be the same for each province, in terms of regulations as to qualification, the answer is yes. To be a little more specific, you mentioned part time or students; I would remind

[*Traduction*]

Comment en êtes-vous arrivés à une décision, s'il y a lieu, quant au nombre d'enfants approprié?

M. Epp: Pour répondre à votre première question, j'ai dit dans ma déclaration préliminaire que je pouvais vous citer d'autres groupes tenants de l'autre point de vue. Pour savoir si les gens sont d'accord avec ce projet de loi, vous n'avez qu'à examiner le point de vue des groupes qui défendent de telles opinions. Que veulent-ils? Je ne me fais pas d'illusion, et je n'ai pas de difficulté à saisir ce qu'ils veulent non plus car ces groupes font valoir leur position sans équivoque. C'est d'ailleurs leur rôle par définition. Je les comprends pleinement de vouloir obtenir le plus d'espaces possible, pour déboucher finalement sur un plan universel. Je comprends pleinement que ces groupes protestent contre l'insuffisance des subventions. Autrement dit, pour eux cette priorité s'oppose à la myriade des autres priorités des gouvernements.

Je me suis opposé toutefois à ce qu'ils utilisent des chiffres et des paroles dites pour démontrer la réalité de la situation. C'est exactement ce que je conteste de leur part. Je ne crois pas non plus que cette loi soit rétrograde, sous prétexte qu'elle créerait moins d'espaces. Rien ne le prouve et même on pourrait croire que ce sera le contraire. La seule preuve dont ils disposent, et que j'ai entre les mains, c'est celle de l'évolution antérieure. C'est exactement ce que nous avons, vous et moi.

Le sénateur Marsden: Non.

M. Epp: Vous ne pouvez me dire, d'un point de vue de politique sociale, que c'est ce qui fait que vous obtiendrez un autre ordre de grandeur. En fait, les provinces créent un certain nombre d'espaces en fonction de leurs subventions et des règlements actuels. C'est à ces données que je me fie.

Le sénateur Marsden: Mais il y a une immense différence, comme vous l'avez signalé d'ailleurs, entre un programme aux limites indéfinies et un autre qui ne l'est pas. C'est justement l'argument qu'ils font valoir pour prouver que cette mesure législative est rétrograde, comme vous l'avez déjà dit, et, comme vous l'avez également dit, c'est tout à fait exact.

M. Epp: Je n'ai pas dit que c'était rétrograde; j'ai dit que c'était ce qu'ils voyaient.

Le sénateur Marsden: Je comprends, mais vous avez ensuite défini leur utilisation du terme «rétrograde», et nous sommes d'accord avec eux.

M. Epp: Je pense que nous devrons accepter d'être en désaccord sur ce point.

Le sénateur Marsden: Soit.

M. Epp: La deuxième question avait trait aux règlements. Il y a déjà des règlements en place, et le Régime d'assistance publique du Canada énonce déjà les conditions d'admissibilité. Je pense que ces conditions seraient transposées de façon à ce qu'il y ait uniformité entre les provinces.

Je ne pense pas qu'il ait jamais été problématique entre les provinces de définir ce qu'est un enfant et quelles sont les conditions d'admissibilité prescrites par les règlements. L'application des règlements sera égale pour toutes les provinces. Plus précisément, vous avez mentionné les étudiants et les employés

[*Text*]

you that we are dealing with children 14 and under; so we are dealing with students.

Senator Marsden: I think the reference was to the parents who were studying.

Mr. Epp: I am sorry, I did not catch that.

Senator Marsden: It is the question of what constitutes the total number of children of all ages: the total number of preschool children, the total number of children whose parents are employed full time or part time, or those who are students. Therefore it is the parents who are the students, and not the recipients of the child care.

Mr. Epp: Yes, I understand. Depending on how we finalize it, we can then use either the StatsCan figure or the Family Allowance figure; we can use either base, but they will be the same for each province.

Senator Marsden: So that, under these amendments, you will establish these first regulations?

Mr. Epp: I do not think there is any debate in terms of the establishing of those regulations as a basis between the provinces and the federal government.

Senator Marsden: However, after that, they can then only be amended with the consent of the provinces?

Mr. Epp: Senator Marsden, what we are dealing with are spaces, not children.

Senator Marsden: Yes, but suppose the provinces want to change the definition of "total number of children" for that top-up provision?

Mr. Epp: They cannot do that. There is a myriad of federal-provincial agreements and base lines that would simply apply, whether it is to this legislation or to other legislation or established program financing. We are even fairly scientific about it.

Senator Marsden: Very well, but the fact of the matter is that just as you say there was no take-up under CAP—and quite correctly—we do not know what will happen under this series of agreements. We really do not know, because we have not seen all of those agreements whether this system will be any more satisfactory in developing child care than was CAP. If it comes into effect, we hope it will be more satisfactory. However, it may not be, and one of the reasons why it may not be, I would speculate, is because the way in which those regulations are structured makes it unattractive for a province to take it up. Therefore you are now building in, through your amendments, a kind of rigidity that will make it very difficult, in my opinion, to change those provisions.

Mr. Epp: Quite frankly, senator, there might well be other sections that the provinces will see as being more rigid than in the area of these formulas. I think the formulas—federal-provincial health, federal-provincial financing—are not an area of contention because we deal with them every day of the week. However, where the area of contention arises—and I will be quite blunt about it—is where the provinces obviously will try to get as high a percentage of federal-provincial cost-sharing

[*Traduction*]

à temps partiel; je vous rappelle que nous traitons des enfants de moins de 14 ans et, par conséquent, d'écoliers.

Le sénateur Marsden: Je pense qu'on faisait plutôt allusion aux parents qui étudiaient.

M. Epp: Je suis désolé, j'avais mal compris.

Le sénateur Marsden: C'est pour déterminer ce qui constitue le nombre total d'enfants de tous âges: le nombre total d'enfants d'âge préscolaire; le nombre total d'enfants dont les parents travaillent à plein temps ou à temps partiel ou sont étudiants. Ce sont donc les parents qui sont les étudiants et non les bénéficiaires.

M. Epp: Oui, je comprends. Selon ce que nous déciderons, nous pourrons utiliser les chiffres de Statistique Canada ou des allocations familiales; les deux sources sont valables, mais ce devra être la même pour toutes les provinces.

Le sénateur Marsden: Ainsi, par ces amendements, vous établirez ces premiers règlements?

M. Epp: Je pense que tout le monde s'entend sur le fait que les provinces et le gouvernement fédéral devront d'abord établir ces règlements.

Le sénateur Marsden: Toutefois, cela fait, ces règlements ne pourront être modifiés qu'avec le consentement des provinces.

M. Epp: Sénatrice Marsden, c'est d'espaces qu'il s'agit et non d'enfants.

Le sénateur Marsden: Oui, mais qu'arrivera-t-il si les provinces veulent changer la définition du «nombre total d'enfants»?

M. Epp: Elles ne peuvent le faire. Il y a une foule d'accords fédéraux-provinciaux et de directives qui interviendraient, qu'il s'agisse de cette loi ou d'une autre ou du programme de financement des programmes établis. Nous sommes très méthodiques sur ce point.

Le sénateur Marsden: Fort bien, mais c'est le nœud de la question, tout comme vous dites il n'était pas question d'adhésion maximale dans le Régime d'assistance publique—et vous avez bien raison de le dire—de sorte que nous ne savons pas ce qu'il adviendra de cette série d'accords. Nous ne le savons vraiment pas et c'est notamment parce que nous n'avons pas vu tous ces accords, si ce système sera plus satisfaisant à cet égard que le Régime d'assistance publique du Canada. S'il est adopté, nous espérons qu'il s'avérera plus satisfaisant mais nos espoirs pourront être déçus et ce, notamment j'imagine, parce que de la façon dont ces règlements sont structurés, les provinces sont moins tentées d'y adhérer. Je pense donc qu'avec vos amendements, vous ne réussirez qu'à instaurer un genre de rigidité qui rendra vraiment difficile, à mon avis, toute correction ultérieure.

M. Epp: Très franchement, sénatrice, il y a bien d'autres articles que ceux qui touchent ces formules que les provinces pourraient trouver plus rigides. Je ne pense pas que les formules de collaboration entre le fédéral et les provinces en matière de santé ou de financement puissent donner lieu à des différends car nous en traitons tous les jours de la semaine. Toutefois, ce qui est plus litigieux, et je vous le dirai carrément, c'est de toute évidence que les provinces essaieront d'obtenir une

[*Text*]

as possible. From their perspective, where the difficulty comes in is not year one. Also, if the agreement is 70/30, I am sure that every province would like to have 80/20. That is not unique. However, the reason why we got into financial capacity and into top-up is that, with respect to some of the provinces, as we get into the years following year one, and as they create more spaces, their percentage of the federal share of the total budget, by financial formula, will drop.

Senator Marsden: Yes.

Mr. Epp: The reason is that, first, they will get the 50 per cent only on the O and M on larger spaces. Also, the amount of capital they are getting per year is, of course, then a smaller proportion of their total budget. Therefore their percentage, federal-provincial, will drop. Of course, the provinces would like to have that changed. They would also, of course, like us to come in at 70/30 on year one and build 70/30 through each year. I understand their position. If I were a provincial minister, I would like to get that sort of deal too. However, that is not the way in which the formula works.

On top of that, we built in a top-up—and there has been some criticism of the top-up from some of the other provinces. The criticism is that we are building into the plan—I am not sure how to say this politely—not a mirror image but something like equalization into a specific social policy program. Then after you have done EPF and other programs, equalization should be directly applied on a universal basis to a province and its capacity to raise revenues relative to each person and relative to the national average when you get into all of these funding formulas. The criticism is that you should not build another equalization program into a piece of legislation.

Therefore there are some provinces that will not get the top-up, and, relative to what we have done generally, they are arguing that this is not being fair to them. On the other hand, they understand that I cannot say to a province, such as Newfoundland or to the Atlantic provinces generally, that I want it to create more spaces but that I am not going to give it a top-up. That would put such pressure on those provinces to the point where they would be between a rock and a hard place. Here is the federal government, with all its largesse, saying to those poor provinces: "Create more spaces and, if you do not, it is then your fault and not ours."

While I know that no formula is totally ideal, we have tried pretty hard, through capital, through O and M and through top-up, to give the provinces as much financial capacity in order that they can build up the spaces. That is why, Senator Marsden, while I am not asking people to agree with me, I am saying very directly—keeping in mind the realities that we face in this country—that there was a lot of sensitivity employed in trying to meet the needs of the provinces.

[*Traduction*]

plus forte participation du fédéral. De leur point de vue, ce n'est pas la première année qui sera problématique. On peut dire aussi que même si l'accord prévoit une répartition des coûts dans un rapport de 70/30, je suis sûr que toutes les provinces réclameront 80/20; c'est typique. Toutefois, si nous parlons de capacité financière et de subventions maximales c'est que dans le cas de certaines provinces, au fil des années et à mesure qu'elles créeront plus d'espaces, par rapport à leur budget total, cette participation fédérale diminuera.

Le sénateur Marsden: Oui.

M. Epp: C'est en effet parce qu'elles n'obtiendront que 50 p. 100 des coûts d'exploitation et d'administration pour des espaces plus grands. En outre, le capital qu'elles recevront chaque année représentera bien sûr une portion de plus en plus petite de leur budget total. Par conséquent la participation du Fédéral semblera s'amenuiser. Bien sûr, les provinces aimeraient qu'il en soit autrement. Elles souhaiteraient également que ce soit 70/30 pour la première année et que nous conservions ce rapport au cours des années suivantes. Je les comprends. Si j'étais ministre provincial, je tâcherais d'obtenir ce genre de marché moi aussi. Toutefois, ce n'est pas de cette façon que la formule fonctionne.

Sans compter que nous établissons un nivellement par le haut—qui a déjà été critiqué par certaines des autres provinces. Ces dernières ont dit que le régime que nous voulions créer ne refléterait pas fidèlement la réalité mais qu'il s'agissait plutôt d'une formule de peréquation que l'on voudrait imbriquer dans un programme de politique sociale précis. Après le financement des programmes établis et les autres programmes, la péréquation devrait être directement appliquée de façon universelle à une province, selon sa capacité de percevoir des fonds par habitant en fonction de sa moyenne nationale, parce qu'il s'agit d'appliquer toutes ces formules de financement. On a dit qu'il ne faudrait surtout pas légiférer pour adopter un autre programme de péréquation.

Par conséquent, certaines provinces n'obtiendront pas le maximum et compte tenu de ce que nous avons fait en général, elles prétendent que ce n'est pas très juste à leur égard. Par ailleurs, elles comprennent que je ne puis dire à une province comme Terre-Neuve ou aux provinces Atlantiques en général que je veux qu'elles créent plus d'espaces, mais que je n'ai pas l'intention de leur accorder le maximum. Elles seraient prises entre deux feux. Voici ce que demande le gouvernement fédéral aux provinces, dans toute sa largesse: «Créez plus d'espaces sinon ce sera votre faute et non la nôtre.»

Certes, je sais qu'aucune formule n'est absolument idéale, mais nous avons travaillé vraiment fort, en jonglant avec le capital, les prêts d'exploitation et d'administration pour calculer un maximum, et donner aux provinces la capacité financière de créer des espaces. C'est pourquoi, sénatrice Marsden, bien que je ne demande à personne d'être d'accord avec moi, j'affirme—compte tenu des réalités auxquelles notre pays fait face—qu'on fait beaucoup pour essayer de répondre aux besoins des provinces.

[*Text*]

Senator Marsden: Thank you, Mr. Minister. Therefore we have established that the number of children will be the same under these regulations as under CAP?

Mr. Epp: Yes.

Senator Marsden: Does that apply also to the definition of child-care services which will be eligible for cost-sharing?

Mr. Epp: Perhaps John Soar could answer that question.

Senator Marsden: Let me ask the rest of my questions on the subject of regulations, and then perhaps he could answer them all at once. I am concerned with the definition of child-care services eligible for cost-sharing; the criteria that a child-care agency must meet to qualify under the definition of "not-for-profit"; the meaning of costs which the federal government will share with the provinces under the legislation; the definition of capital assets which will be eligible for cost-sharing and the method by which depreciation of capital assets will be calculated. I gather all of those matters are to be covered in the regulations.

Mr. John Soar, Assistant Deputy Minister, Social Service Programs Branch, Department of National Health and Welfare: Yes, they will be in the regulations, and those regulations will be discussed with the provinces as to how they interact with the agreements that are written. We want to come up with a workable scheme, and because it is federal regulatory power that is being discussed, to that extent the negotiation is perhaps not totally balanced. We do have to ensure that the regulation and the agreement will work together to produce a workable cost-sharing mechanism. Therefore they will be looked at together, with the provinces.

Senator Marsden: So from that, I understand that those terms are not already defined. Unlike the number of children, which will be the same as CAP—I do not have a copy of CAP in front of me—these issues about which I have just asked you are not already defined, and so we will have to wait for the regulations in order to find out what those mean?

Mr. Soar: Yes.

Senator Marsden: When can we expect to see the regulations?

Mr. Soar: We must get into a negotiating strategy with the provinces, and we cannot start negotiating until the bill is an act. We and the provinces are prepared to have a multilateral working group session and this will occur, I think, very soon after the bill is enacted. Perhaps I had better be careful how I respond to that question. However, I would say that within six weeks of the bill becoming an act, we will be meeting with the provinces in a multilateral forum in order to go through the legislation with them in detail, to go through the proposed regulatory framework and through the content of, perhaps, the first draft approach to an agreement. The purpose of this forum will be to explain all that to the provinces so they will

[*Traduction*]

Le sénateur Marsden: Merci, monsieur le ministre. Nous avons donc établi qu'il y aura un même nombre d'enfants en vertu de ce règlement qu'en vertu du Régime d'assistance publique du Canada?

M. Epp: Oui.

Le sénateur Marsden: Cela vaut-il aussi pour la définition des services de garde d'enfants qui seront touchés par le partage des coûts?

M. Epp: M. John Soar pourrait peut-être répondre à cette question.

Le sénateur Marsden: Permettez-moi d'abord de poser le reste de mes questions au sujet des règlements, et il pourra ensuite répondre à toutes globalement. Je ne comprends pas tellement la définition des services de garde d'enfants qui peuvent bénéficier du partage des coûts; les critères que doit respecter une garderie pour présenter des services d'une qualité qui la font cadrer avec la définition des garderies à but non lucratif; la signification des coûts que le gouvernement fédéral partagera avec les provinces aux termes de la loi; la définition des immobilisations qui pourront être visées par le partage des coûts et le mode de calcul de la dépréciation des immobilisations. J'imagine que toutes ces questions seront traitées dans les règlements.

M. John Soar, sous-ministre adjoint, Direction générale des programmes du service social, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social: Oui, ce sera traité dans les règlements, et ces règlements seront discutés avec les provinces dans la mesure où ils court-circuitent des ententes déjà conclues. Nous voulons en arriver à un système pratique, et même si c'est le pouvoir réglementaire fédéral dont il est question, dans cette mesure même, la négociation n'est peut-être pas totalement équilibrée. Il nous faut veiller à ce que le règlement et l'entente produisent de concert un mécanisme de partage des coûts valable. Par conséquent, tout sera examiné avec les provinces.

Le sénateur Marsden: Si je comprends bien, ces modalités ne sont pas encore définies. Contrairement au nombre d'enfants, qui sera le même que sous le Régime d'assistance publique du Canada—et je n'ai pas d'exemplaire de ce régime sous les yeux—ces questions dont je viens tout juste de vous parler ne sont pas encore définies, et nous devrons donc attendre les règlements pour savoir de quoi il retourne?

M. Soar: Oui.

Le sénateur Marsden: Quand pouvons-nous nous attendre à recevoir ces règlements?

M. Soar: Nous devons établir une stratégie de négociation avec les provinces, et nous ne pouvons commencer à négocier tant que le projet de loi n'aura pas été adopté. Nous et les provinces sommes disposés à créer un groupe de travail multilatéral qui se réunira, je pense, peu après l'adoption du projet de loi. Je fais mieux peut-être d'être prudent en répondant à cette question. Toutefois, je dirais que dans les six semaines qui suivront l'adoption du projet de loi, nous nous rencontrerons avec les représentants des provinces, dans un contexte multilatéral, pour passer la loi au crible; c'est-à-dire dans son contexte réglementaire qui est proposé; dans la mesure où elle peut contenir une ébauche d'entente. Le but de cette rencontre sera

[*Text*]

understand what is the federal position, and we will then go into bilateral negotiations. We have some indication that the provinces are anxious to start negotiating the agreement with us.

Senator Marsden: Let me turn to the question of affordability. Can you explain to us what this new paragraph 4(1)(b) means with regard to low and modest income families? Does it mean that the government simply expects that the provinces will continue to give low income subsidies at the same rates as they do now under CAP or at increased rates? How will parents qualify? How will it work? All it says is that people at this level are a priority.

Mr. Epp: I can answer the first part of the question, and maybe Mr. Soar will want to add to it. First, because we do not have the enabling legislation, we have to say that we have had a lot of discussions with the provinces rather than negotiations. However, it is pretty clear from our discussions how close we are to negotiated agreements. What I am about to say I said earlier and was criticized for it. The criticism does not bother me, but I think I should explain. When we came in with the $3 billion on our capital and operating program, the department, after approval by cabinet, stated very clearly the following conditions on which the $3 billion had been calculated: First, the number of spaces we wanted to create, 200,000; second, the cost of spaces at that time, and therefore our expenditures; and, third, our concern that the subsidy for low and middle income families, especially low income families, was too low and the salaries of child-care workers were too low. If you want better standards, you will have more costs. It is a natural result. So we said that our $3 billion might not be sufficient. However, that was our opening position.

We then asked the provinces for plans. So we know the provincial plans, let me say, reasonably accurately. All but two of the provinces came forward with plans. Obviously we had further discussions. The provinces also said they would increase in some cases the subsidies—in fact, some already have—through their budgetary processes. That is why this legislation becomes so critical, because some provinces have already taken action on an anticipatory basis with regard not only to our discussions, but also to the legislation.

Having said that, after re-examining the amount of money offered, there was no question in our minds that additional moneys were needed. Some people said that it was a miscalculation. I am not being defensive here, but it was not a miscalculation. We believed at the time of announcement that the $4 billion would meet the objectives. When we speak to the provinces, we push for low and middle income families getting larger subsidies, and some provinces have already made adjust-

[*Traduction*]

d'expliquer toutes ces modalités aux provinces pour qu'elles comprennent la position du gouvernement fédéral et nous entamerons ensuite les négociations bilatérales. Nous avons certaines raisons de croire que les provinces désirent vivement commencer à négocier l'accord avec nous.

Le sénateur Marsden: Permettez-moi de passer à la question de l'accessibilité aux services. Pourriez-vous nous expliquer ce que ce nouvel alinéa 4(1)*b*) signifie pour les familles à faible et à modeste revenus? Est-ce que le gouvernement souhaite simplement que les provinces continuent à subventionner les moins nantis au même taux que le faisait le Régime d'assistance publique du Canada ou à un taux supérieur? Quels seront les critères d'admissibilité pour les parents? Comment s'appliqueront-ils? Tout ce qu'on dit c'est que les gens qui sont à ce niveau ont la priorité.

M. Epp: Je puis répondre à la première partie de la question et peut-être que M. Soar voudra compléter. D'abord, comme nous n'avons pas de loi habilitante, nous devons plutôt dire que ce sont des discussions et non des négociations que nous avons eues avec les provinces. Toutefois, il est assez évident maintenant que nous sommes tout près de conclure des accords négociés. Ce que je suis sur le point de dire, je l'ai déjà dit et j'ai essuyé des critiques. Ce n'est pas que la critique me dérange, mais je pense devoir m'expliquer. Lorsque nous avons initialement proposé d'investir 3 milliards de dollars dans le programme d'immobilisation et d'exploitation, le ministère, après avoir reçu l'approbation du Cabinet, a nettement précisé les conditions en vertu desquelles cette somme de 3 milliards avait été calculée: premièrement, le nombre d'espaces que nous voulions créer, soit 200 000; deuxièmement, le coût des espaces alors, et par conséquent nos dépenses; et, troisièmement, notre crainte de ce que la subvention prévue pour les familles à faibles et à moyens revenus, surtout pour les premières, soit trop peu élevée, comme d'ailleurs le salaire des préposés à la garde des enfants. Si vous voulez hausser le niveau, il faut augmenter les coûts. C'est une conséquence naturelle. Nous avons donc conclu que cette somme de 3 milliards de dollars pouvait ne pas être suffisante. Toutefois, c'était ce que nous pensions au début.

Nous avons ensuite demandé aux provinces d'exposer leurs plans. Nous les connaissons donc assez bien. Toutes sauf deux ont répondu à notre appel. De toute évidence, il a fallu poursuivre les discussions. Les provinces ont également dit que, dans certains cas, elles augmenteraient les subventions—en fait, certaines l'ont déjà fait—au moyen d'affectations budgétaires. C'est pourquoi cette loi intervient à un moment si important, parce que certaines provinces ont déjà pris des mesures par anticipation, suite non seulement à nos discussions, mais compte tenu aussi de la teneur de ce projet de loi.

Ceci dit, après mûre réflexion, nous n'avions aucunement l'intention de hausser cette somme. On nous a accusés d'avoir commis une erreur de calcul. Je ne suis pas sur la défensive mais je vous assure que ce n'en était pas une. Nous croyions au début que la somme de 4 milliards de dollars nous permettrait d'atteindre nos objectifs. Lorsque nous en avons parlé aux provinces, nous avions insisté pour que les familles à faibles et moyens revenus obtiennent la plus grande part des subventions,

[*Text*]

ments. We believe that other provinces will follow. We must keep in mind here that there will not be the same kind of subsidy from province to province. This is where we get into the checkerboard. The reason is financial capacity.

Senator Marsden: Are you stating what would be an acceptable minimum level of subsidy?

Mr. Epp: Again, it varies with what the province will do. The same thing applies under CAP. The federal treasury makes CAP payments on the basis of eligibility under regulations. Obviously, under this program we are expanding the percentage and the eligibility.

Senator Marsden: Are you putting in a floor?

Mr. Epp: No. There is no floor because this federal legislation would have the effect of driving the provinces into a configuration, which is a provincial determinant.

Senator Marsden: Obviously we have different views on that point. In other words, there is nothing in this legislation that would prevent a province from giving lower subsidies?

Mr. Epp: Lower than the present rates?

Senator Marsden: Yes.

Mr. Epp: They could not do that.

Senator Marsden: Why?

Mr. Epp: As I understand the genesis of your question, it is: Are the provinces committed to child care?

Senator Marsden: Let me put it another way. The original bill did not have this paragraph 4(1)(b) that now exists and which gives priority to low and middle income families. It is obscure what that paragraph means. As someone said to me, "Before we had an open-ended welfare program for child care. Now we have a closed-ended program for child care." Is that what it means? What kind of leadership will the federal government show beyond setting out what might be desirable? What else will there be, either in regulation or legislation?

Mr. Epp: I am just waiting for Mr. Hatfield's communication. First, I would draw your attention to paragraph 4(1)(b). Since it is in the legislation, that is where we must concentrate. Second, as to whether we will dictate the amount of subsidy, the answer is "no". We do not dictate the subsidy under the Canada Assistance Plan either. We cannot and we do not. The point I am making can perhaps best be illustrated by taking welfare. Obviously there are different welfare rates across the country.

Senator Cools: It is a mess.

Mr. Epp: It might be a mess—

Senator Marsden: That is not what I am asking.

Mr. Epp: . . . but that is where you have to get to. Some people may think that we should have a universal welfare rate. I do not.

Senator Marsden: That is not what I am asking.

[*Traduction*]

et certaines provinces ont déjà rajusté leur tir. Nous croyons que les autres provinces leur emboîteront le pas. N'oublions pas ici que ce ne sera pas le même genre de subventions d'une province à l'autre; il y aura des similitudes à cause de capacités financières différentes.

Le sénateur Marsden: Est-ce là ce que vous estimez être un niveau minimum acceptable de subventions?

M. Epp: Une fois de plus, tout dépendra de ce que feront les provinces. C'était la même chose sous le Régime d'assistance publique du Canada. Le Trésor fédéral effectue des paiements selon l'aptitude à répondre aux critères d'admissibilité propres aux règlements. De toute évidence, dans le cadre de ce programme, nous élargissons la proportion et l'admissibilité.

Le sénateur Marsden: Établissez-vous un minimum?

M. Epp: Non. Il n'y en aura pas parce que cette loi fédérale aurait alors l'effet de s'ingérer dans un domaine de compétence provinciale.

Le sénateur Marsden: Certes, nous ne sommes pas tous du même avis. Autrement dit, rien dans cette loi n'empêche une province d'abaisser les subventions?

M. Epp: Plus bas que le niveau actuel?

Le sénateur Marsden: Oui.

M. Epp: Elle ne pourrait le faire.

Le sénateur Marsden: Pourquoi pas?

M. Epp: Si je comprends bien, vous vous demandez si les provinces doivent s'engager à satisfaire les besoins en matière de garde d'enfants?

Le sénateur Marsden: Permettez-moi de la reformuler d'une autre façon. Le premier projet de loi ne comportait pas cet alinéa 4(1)b) qui maintenant donne priorité aux familles à revenu faible ou moyen. Cet alinéa n'est pas très clair. Comme quelqu'un me le disait, «on avait avant un programme non limitatif d'aide sociale pour les services de garde d'enfants. Maintenant, le programme est limitatif». Est-ce bien cela? Quel genre d'exemple le gouvernement fédéral va-t-il donner, outre indiquer ce qui serait souhaitable? Va-t-il y avoir d'autres règlements ou lois?

M. Epp: J'attends la communication de M. Hatfield. Tout d'abord, j'aimerais attirer votre attention sur l'alinéa 4(1)b) qui maintenant fait partie de la loi. Ensuite, pour ce qui est d'imposer le montant des subventions, la réponse est «non». Nous n'imposons pas non plus le montant des subventions en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Nous ne le pouvons pas et nous le faisons pas. Pour mieux illustrer ce point, il suffit de prendre l'exemple du bien-être. Les taux du bien-être varient d'un coin à l'autre du pays.

Le sénateur Cools: Il n'y a aucune uniformité.

M. Epp: C'est possible . . .

Le sénateur Marsden: Là n'est pas la question que je pose.

M. Epp: . . . mais c'est là qu'il faut en venir. Certains pensent que nous devrions avoir un taux universel de bien-être. Ce n'est pas mon avis.

Le sénateur Marsden: Là n'est pas la question que je pose.

[*Text*]

Mr. Epp: Coming back to the legislation, if we establish a percentage that we will pay on subsidies, obviously it will be based on what the province spends.

Senator Marsden: Are you telling the provinces, or are you writing into your agreements, the number of spaces that should be subsidized or the proportion of spaces that should be subsidized? Second, some people have said they think it is entirely feasible under this legislation that the amount of subsidy for a space might drop so much lower than it is now that it would threaten such things as health standards. For example, let us say that you are getting $2 for a subsidized space when it used to be $16. What does that mean in terms of the kind of care the child in this space gets? It is alleged that there is absolutely nothing in this legislation that would prevent a province from doing exactly that.

Mr. Epp: First let me take the question about whether there will be anything in the agreement in terms of percentage configuration on subsidies, and let us take profit versus non-profit. The answer is no.

Senator Marsden: My questions are quite clear, and that was not one of them.

Mr. Epp: You are asking what percentage of the agreement will go to subsidized spaces.

Senator Marsden: Is a proportion specified?

Mr. Epp: I will get to that. All of the money that would be spent for capitalization, the capital costs, is only subsidized. As to how that will configure the percentage or the ratio between subsidized and non-subsidized in a province, I cannot give you that projection; all we can do is give you a commitment that, under our legislation and our money, federal money, the only way they will get federal capital money is if it is for subsidized space. That is number one.

Number two: Let us take a look at the situation. In Newfoundland, 90 per cent of its space is for profit. In Ontario it is 40 to 43 per cent. Am I going to tell Newfoundland, "You have got to get down to the Ontario level?" I might say, "Get down to the Manitoba level." I have a problem with Manitoba and I can tell you why. If you want to see where the lowest growth is, look at Manitoba. You have the lowest growth where you configure a system to subsidized spaces only. First, you have the lowest growth, and then you have the highest costs.

My point to you is simply this: You can disagree as to how the configuration should be or say that we should cover only subsidized spaces and give no money to anyone else. That is a philosophical argument. I accept the argument but not the solution. You cannot ask me for a clear answer as to the federal government saying: "You will have X percentage of subsidized space, otherwise our money won't flow." I won't do that.

Senator Marsden: Then let me ask you in more general terms, because we are not getting very far on the specific question.

[*Traduction*]

M. Epp: Revenons-en à la loi. Si nous fixons un pourcentage en matière de subventions, il est évident qu'il sera calculé d'après les dépenses engagées par la province.

Le sénateur Marsden: Indiquez-vous aux provinces ou spécifiez-vous dans vos accords le nombre ou la proportion de places qui devraient être subventionnées? Par ailleurs, il serait pour certains parfaitement possible en vertu de cette loi, que le montant d'une subvention pour une place donnée puisse baisser à un niveau beaucoup plus bas que son niveau actuel, tant et si bien que certains aspects de ce service pourraient être compromis, comme les normes de santé. Disons par exemple que vous obtenez 2 $ pour une place subventionnée au lieu des 16 $ d'auparavant. Qu'est ce que cela signifie en matière de soins? Rien dans cette loi ne pourrait apparemment empêcher une province d'agir de la sorte.

M. Epp: Permettez-moi tout d'abord de répondre à la question que vous vous posez, savoir si l'accord permettra de fixer le pourcentage des subventions, et prenons l'exemple des garderies à but lucratif par rapport à celles à but non lucratif. La réponse est non.

Le sénateur Marsden: Mes questions sont parfaitement claires et ce n'est pas ce que j'ai demandé.

M. Epp: Vous demandez quel pourcentage sera consacré aux places subventionnées.

Le sénateur Marsden: A-t-on précisé une telle proportion?

M. Epp: Je vais y venir. Tous les frais qui seraient engagés à l'égard des dépenses d'immobilisations le seraient pour les places subventionnées seulement. Je ne peux pas vous dire comment cela va déterminer le pourcentage ou le rapport entre garde subventionnée et non subventionnée dans une province donnée; tout ce que nous pouvons faire, c'est vous dire que nous nous engageons, en vertu de cette loi compte tenu des fonds dont nous disposons, à n'octroyer des fonds à l'égard des dépenses d'immobilisations que pour les places subventionnées. C'est là le premier principe nº 1.

Passons maintenant au deuxième principe et examinons la situation. À Terre-Neuve, 90 p. 100 des places sont à but lucratif. En Ontario, 40 à 43 p. 100. Vais-je dire à Terre-Neuve de s'aligner sur l'Ontario? Je pourrais lui dire en fait de s'aligner sur le Manitoba. Le Manitoba pose un problème grave et il est facile de dire pourquoi. En effet, c'est la province où la croissance est la plus lente. Il en ressort que la croissance de tout système qui ne comporte que des places subventionnées est la plus lente. La croissance la plus lente s'accompagne donc des coûts les plus élevés.

Ce que je veux dire, c'est que vous pouvez ne pas être d'accord sur la configuration des services et soutenir que nous devrions nous occuper des places subventionnées uniquement sans accorder de fonds ailleurs. C'est un argument de nature philosophique que je peux accepter, sans toutefois accepter la solution proposée. Le gouvernement ne peut pas dire à une province qu'elle ne recevra de fonds fédéraux que si un certain pourcentage de places est subventionné.

Le sénateur Marsden: Permettez-moi de vous poser la question de façon plus générale étant donné que nous n'allons pas très loin dans cette affaire.

[*Text*]

The concern is child care that people can afford, and that means, in most cases, subsidized spaces. What is the federal government going to do to ensure that there is more affordable child care—that is, that in each province the proportion of spaces that are available to low and low-middle income families is increased?

Mr. Epp: I believe I have given the answer, but Mr. Soar can add to that. Number one: The provinces before were getting roughly at the 33 per cent level of the expenditures only on non-profit. They will now get 50 per cent depending on whether they want to do it for both profit and non-profit. Number two: They are going to get 75-25 per cent on capital whereas before it was zero. Number three: If you look at subclause 4(1)(*b*) of the proposed legislation, you will see that there is a legislative commitment to low and middle income. Number four: If you take a look at what the provinces have indicated to us, which is that they have every intention to continue to provide subsidies first to low-income families—those have been our discussions as opposed to negotiations—then that is at least the play at the present time.

The Chairman: I would inform the members of the committee that the minister indicated that he would spend an hour with us. We have now spent almost an hour and a half with him and only two members of the committee have had an opportunity to ask questions.

Do you have more time available, Mr. Minister, or shall we ask the other questions of the officials? Of course, we would like to put them to you but, if that is not possible, we will understand.

Mr. Epp: Mr. Chairman, when you are having fun, time goes very quickly. Seriously, I will have some of my staff members check the other meeting and if I can stay longer, obviously I will stay as long as I can.

The Chairman: We can go on for some time. Senator Marsden, are you finished?

Senator Marsden: I am not, but I will stop at this point. I have a whole series of other questions.

The Chairman: Other members will have an opportunity to ask questions.

Senator Robertson: Mr. Chairman, I thought that the Assistant Deputy Minister was going to add something to the minister's comments.

Mr. Soar: I was going to add how we might see subclause 4(1)(*b*) working. The object of the bill, as everyone knows, is to enlarge the child-care system. The components of it, which Mr. Epp has described, will increase the number of spaces. It is expected that quality will be increased through the application of the capital grant to the non-profit sector and through the increase in flat-rate operating grants to both the profit and the non-profit sectors.

[*Traduction*]

Les services de garde d'enfants que les gens peuvent se permettre représentent le problème qui nous intéresse. Cela vise dans la plupart des cas les places subventionnées. Que se propose de faire le gouvernement fédéral pour s'assurer d'un plus grand nombre de places en garderie qui soient abordables? En d'autres termes, comment augmenter la proportion de places offertes aux familles à revenu faible et modeste dans chaque province?

M. Epp: Je pense avoir répondu à cette question, mais M. Soar peut vous donner plus de détails. Tout d'abord, le gouvernement prenait auparavant à sa charge près de 33 p. 100 des dépenses des provinces pour les services de garde à but non lucratif seulement. Il prendra maintenant 50 p. 100 des dépenses à sa charge, que les provinces choisissent des services à but lucratif ou à but non lucratif. Ensuite, il assumera 75 p. 100 des dépenses pour l'acquisition d'immobilisations contre 0 p. 100 auparavant. Par ailleurs, si vous examinez l'alinéa 4(1)*b*) du projet de loi, vous verrez que le gouvernement prend un engagement à l'égard des familles à revenu faible et moyen. Enfin, il suffit d'examiner ce que les provinces nous ont indiqué, c'est-à-dire qu'elles ont l'intention de continuer à subventionner en premier lieu les familles à faible revenu—c'est ce qui a fait l'objet de nos discussions et non pas de négociations. C'est là que nous en sommes à l'heure actuelle.

Le président: J'aimerais informer les membres du Comité que le ministre nous avait dit qu'il pourrait nous consacrer une heure. Or, cela fait maintenant presque une heure et demie que la séance a débuté, et deux membres du Comité seulement ont pu lui poser des questions.

Disposez-vous de davantage de temps, monsieur le ministre, ou devrions-nous poser les autres questions à vos représentants? Bien entendu, nous aimerions vous les poser directement, mais comprendrons bien que cela n'est peut-être pas possible.

M. Epp: Monsieur le président, le temps passe très vite lorsque l'on débat de choses intéressantes. Je vais demander à mon personnel de voir si je peux me libérer; je resterai plus longtemps, si je le peux.

Le président: Nous avons encore pas mal de temps devant nous. Madame Marsden, avez-vous terminé?

Le sénateur Marsden: Non, mais je vais m'arrêter pour l'instant. J'ai toute une série d'autres questions à poser.

Le président: D'autres membres auront l'occasion de poser des questions.

Le sénateur Robertson: Monsieur le président, je pensais que le sous-ministre adjoint allait faire d'autres observations à propos des commentaires du ministre.

M. Soar: J'allais parler de la façon dont l'alinéa 4(1)*b*) pourrait être appliqué. Tout le monde sait que ce projet de loi vise à élargir le système de garde d'enfants dont les éléments décrits par M. Epp permettront d'augmenter le nombre de places. Il est prévu que la qualité augmentera grâce aux subventions pour les dépenses d'immobilisations accordées au secteur non lucratif et grâce aussi à l'augmentation des subventions à taux uniforme pour les dépenses de fonctionnement, octroyées aux secteurs à but lucratif et à but non lucratif.

[*Text*]

The question of the subsidies to the needs of children from lower and modest-income families is addressed principally through the income-tested user-fee subsidies.

This subclause requires that the provinces will, in fact, provide priority to those income-tested user-fee subsidies. That component of the child-care system, as required by this subclause, will be given priority and provinces, in their agreements, will have to stipulate how they are going to do that.

Senator Marsden: In terms of what every parent, who would qualify for a subsidy, does take up, there will be no money left for anything else.

Mr. Soar: If the province chooses to deploy its money that way, that might very well be correct. I would feel, however, that the provinces are more likely to seek a balance in the way they apply the money to their system.

Senator Marsden: So there will be less affordable child care.

Mr. Soar: Why less?

Mr. Epp: Why would you say that? How would it be less?

Senator Marsden: If the province balances and says to some of those people who would qualify through the means-test system, "No, you cannot, because we have only so many subsidized spaces; you will have to go to the other spaces", then there will be less.

Mr. Soar: But there would be more than there are now.

Mr. Epp: If you create more spaces and they are subsidized, how could it be less?

Senator Marsden: Because you are creating a lump of spaces, and you are saying to the provinces they may choose to balance by saying that only so many of those spaces will be available through the means-test system.

Senator Gigantès: And the others are for profit.

Senator Marsden: And the others are either for profit or they are not subsidized.

Mr. Epp: First of all, there is no distinction. Secondly, you would have to compare the amount of money the provinces are now getting under the Canada Assistance Plan with the annual amount of money they will receive under this plan, both per year and per province, which they already know.

The Chairman: I have three names on my list, and I would like to give other members an opportunity to ask questions.

Senator Spivak: Mr. Chairman, I will try to be brief because I know that time is running out.

I would like, if I may, to run through some of the questions that were raised in the task force report, although I understand that some of them have been answered here. I am sorry I was not here at the beginning of the meeting.

First, I will deal with the funding question. As stated in our report, we did not agree with the advocates on the issue of the funding for this new legislation versus CAP, because it is evident, as you have stated, that the take-up was not there in

[*Traduction*]

Les subventions relatives aux frais d'utilisation, liées au revenu, permettent de satisfaire les besoins des enfants de familles à revenu faible ou modeste.

En vertu de cet alinéa donc, les provinces accorderont la priorité à ces subventions. Cet élément du système de garde d'enfants aura la priorité et les provinces devront, dans leurs accords, indiquer la façon dont elles procéderont à cet égard.

Le sénateur Marsden: Si chaque parent qui y a droit obtient une subvention, il ne restera plus d'argent pour autre chose.

M. Soar: Si la province décide d'utiliser ses fonds de cette façon, c'est effectivement ce qui risque de se passer. J'imagine toutefois que les provinces essaieront de répartir ces fonds entre tous les éléments de leur système.

Le sénateur Marsden: Il y aura donc moins de services de garde qui soient abordables.

M. Soar: Pourquoi moins?

M. Epp: Comment pouvez-vous dire cela? Comment pourrait-il y en avoir moins?

Le sénateur Marsden: Il y en aura moins dans la mesure où une province pourra dire aux personnes qui ont droit à ces subventions, compte tenu de leur revenu, que finalement elles ne peuvent pas en bénéficier, vu le nombre limité de places subventionnées. Ces personnes devront donc prendre les autres places.

M. Soar: Mais il y en aura plus qu'aujourd'hui.

M. Epp: Si l'on crée davantage de places et qu'elles soient subventionnées, comment peut-il y en avoir moins?

Le sénateur Marsden: Parce que vous créez un ensemble de places et que vous dites aux provinces qu'elles peuvent en réserver seulement un certain nombre pour ceux qui satisfont au critère d'évaluation des besoins.

Le sénateur Gigantès: Et les autres seraient des places à but lucratif.

Le sénateur Marsden: Les autres sont des places à but lucratif ou alors, ne sont pas subventionnées.

M. Epp: Cela revient au même. Il faut par ailleurs comparer le montant d'argent que les provinces obtiennent actuellement en vertu du Régime d'assistance publique du Canada au montant annuel, qu'elles connaissent déjà, qu'elles recevront en vertu de ce plan.

Le président: J'ai trois noms sur ma liste, et j'aimerais donner à d'autres membres la possibilité de poser des questions.

Le sénateur Spivak: Monsieur le président, je vais essayer d'être brève puisque nous n'avons pas beaucoup de temps.

J'aimerais, si vous le permettez, examiner certaines des questions soulevées dans le rapport du Groupe de travail. Je sais bien que certaines ont déjà été posées ici. Je suis désolée de ne pas avoir pu venir dès le début de la séance.

Tout d'abord, je voudrais m'attarder sur la question du financement. Comme l'indiquait notre rapport, nous n'étions pas d'accord au sujet du financement prévu dans le cadre de cette nouvelle loi par rapport au RAPC puisque, comme vous

[*Text*]

CAP. We are talking only about $160 million as compared to over $.5 billion and perhaps $800 billion in the next year. I do not think that is the relevant question. The relevant questions are: Will there be enough money at each stage in the development, as we said, and how many spaces are being created based on need?

You said in your testimony before the house committee that it was unfair to compare the 300,000 spaces that may or may not be created by CAP within the next seven years to the 200,000 spaces. I would like to clarify that again. You said that the 200,000 spaces refers only to new and subsidized spaces.

What is your estimate of the total number of spaces that may be created, apart from the new and subsidized spaces? What is your feeling—and this was raised in committee—as to how the issue of pay equity and increased salaries will affect that, if at all? Would you also comment further on the allocation of money by provinces?

Mr. Epp: First, Senator Spivak, what I was referring to was the comment by people that this is regressive legislation.

Senator Spivak: Who has said that?

Mr. Epp: I thought it was almost every group you cited that came to the legislative committee.

Senator Robertson: Senators in the chamber yesterday said that as well.

Senator Spivak: I do not want to get off on that tangent.

Mr. Epp: What they do is to look at the 200,000 spaces that we will create under the legislation, all of which are subsidized, non-profit spaces. I submit that you should compare those 200,000 spaces using two criteria. The first is the number of spaces we now have in the country that are subsidized, and the growth of those spaces. You will find that the growth goes from roughly 125,000 existing now to 325,000 over seven years.

Senator Spivak: One hundred twenty-five thousand non-profit, subsidized? Is that what you are saying?

Mr. Epp: One hundred twenty-five thousand, 127,000.

Senator Spivak: And you estimate that it will grow to 325,000?

Mr. Epp: If we take a look at those spaces, that is the first comparison. Secondly, they then say that the growth will be less, because they compare the growth of the last, let's say, five years and they say, "Your percentage of growth—that is, of subsidized and non-subsidized—is greater than the growth we are projecting for the next seven years, which is based on non-subsidized only." I have no doubt that there will be growth in commercial spaces, but we are not capitalizing those spaces. So what I am saying to them is, "If you want to criticize the legislation, go ahead, but criticize it on the basis of exact par-

[*Traduction*]

l'indiquez, il était évident que le RAPC ne suffisait pas—160 millions de dollars seulement contre plus de 0,5 milliard et peut-être 800 millions de dollars l'année prochaine. Il ne semble pas que ce soit là la question. Par contre, on pourrait se demander s'il y aura suffisamment d'argent pour chaque étape du développement et combien de places seront créées en fonction des besoins.

Vous avez dit au cours de votre témoignage devant le Comité de la Chambre qu'il était injuste de comparer les 300 000 places qui pourraient peut-être être créées ou dans le cadre du RAPC au cours des sept prochaines années aux 200 000 places. J'aimerais avoir des éclaircissements à ce sujet. Vous avez dit que ces 200 000 places ne sont que des nouvelles places et des places subventionnées.

À combien estimez-vous le nombre total de places qui peuvent être créées en plus des nouvelles places et des places subventionnées? À votre avis, et cette question a été soulevée au sein du Comité, quelles seront les répercussions de l'équité et de l'augmentation salariales? Pourriez-vous également donner davantage d'explications au sujet de l'affectation des fonds par les provinces?

M. Epp: Tout d'abord, madame Spivak, je voulais souligner le fait que pour certains, ce projet de loi est régressif.

Le sénateur Spivak: Qui l'a dit?

M. Epp: Presque chacun des groupes venu témoigner devant le Comité législatif.

Le sénateur Robertson: Les sénateurs l'ont également dit hier en chambre.

Le sénateur Spivak: Je ne veux pas faire une digression à ce sujet.

M. Epp: En fait, les gens s'arrêtent aux 20 000 places que nous allons créer en vertu de cette loi; ce sont des places subventionnées dans des garderies à but non lucratif. Il faudrait, d'après moi, comparer ces 200 000 places aux autres en se fondant sur deux critères, le premier étant le nombre de places subventionnées dont nous disposons actuellement dans le pays et le second, l'augmentation du nombre de ces places. Vous verrez que le nombre passera approximativement de 125 000 places à l'heure actuelle à 325 000 d'ici sept ans.

Le sénateur Spivak: Cent vingt-cinq mille places subventionnées dans des garderies à but non lucratif? Est-ce bien cela que vous dites?

M. Epp: Cent vingt-sept mille, 127 000.

Le sénateur Spivak: D'après vous, ce nombre passerait à 325 000?

M. Epp: C'est la première comparaison que l'on puisse faire. Ensuite, les gens nous disent que l'augmentation du nombre de places sera moindre. En fait, ils prennent l'augmentation des cinq dernières années, par exemple, comme point de comparaison. Puis, ils nous disent que le pourcentage de notre croissance, c'est-à-dire le pourcentage d'augmentation du nombre de places subventionnées et non subventionnées, est supérieur à l'augmentation prévue pour les sept prochaines années, laquelle n'a trait en fait qu'au nombre de places non subventionnées. Il ne fait aucun doute que le nombre des places com-

[*Text*]

allel comparisons," rather than on the arguments they put forward. If the only comparison I can use is the hot bed of Manitoba, based on what happened between 1982 and 1987—where it was, in fact, the only province that said, "We will only pay for subsidized, even though, by the way, we also have some 1,500 profit spaces, 1,500"—

Senator Spivak: I think it is 13 per cent.

Mr. Epp: —approximately; so even for the people who put that argument forward, it was a little questionable. Even so, if you take a look at the growth there, you will find that it has been well below the national average growth.

Senator Spivak: How about the quality?

Mr. Epp: Let us stay with growth first of all. The reason is that in Manitoba the previous government obviously had a look at its financial capacity and at how many spaces it could create; and what happened was that it did not have the percentage growth in profit and non-profit, but it obviously had the percentage growth in subsidized. I am trying to be fair and straightforward about it. That is the only historical comparison I can give you. People cannot argue the numbers both ways. In terms of quality, I have spoken to a number of parents in Manitoba and I find it interesting to hear day-care advocates say that Manitoba has the best system. That is certainly not a universal judgment. Consider the situation of a child living on, say, Brock Avenue and there is no subsidized space on Brock Avenue but there is one on Niagara Street, still in the same neighbourhood. Parents cannot understand why they have to take their child the extra distance when, in fact, down the street there might be a very well run for-profit child care with no subsidy. So you get arguments in Manitoba regarding both quality and choice. The only reason I am using Manitoba is because I am obviously fairly familiar with it.

Groups frequently have been saying, "Go to Manitoba and you will see this wonderful system." Does it mean that Ontario has a bad system? Does that mean that New Brunswick, with less financial capacity, does not care? Let us be fair with some of the provinces. To my mind, these pejorative arguments are just wrong. So I make that point very strongly.

If you are asking me about quality, my answer is yes, I want to improve quality. That is why I think that if we do not improve the amount of subsidy from the federal government in terms of percentage of expenditure, we are not going to get some of the quality increase that we want. We will not simply wish it to exist; we have to pay for it.

Senator Spivak: To elaborate on what I asked you about allocation, is it your feeling, then, that no matter how many spaces are created, you will want to stimulate spaces in those

[*Traduction*]

merciales augmentera, mais nous ne finançons pas ces places. Il est bien sûr toujours facile de critiquer la loi, mais il faudrait la critiquer en faisant des comparaisons valables. Je peux, quant à moi, utiliser le problème du Manitoba et me reporter à ce qui s'y est passé de 1982 à 1987. Le Manitoba était en fait la seule province qui déclarait qu'elle ne financerait que les services subventionnés; or on y dénombre également quelque 1 500 places à but lucratif.

Le sénateur Spivak: Je pense que c'est de l'ordre de 13 p. 100.

M. Epp: Environ. Cet argument était donc un peu contestable. Il suffit de regarder le taux de croissance pour se rendre compte qu'il a été bien en-dessous de la moyenne nationale.

Le sénateur Spivak: Qu'en est-il de la qualité?

M. Epp: Tenons-nous-en pour l'instant à la croissance. Le gouvernement précédent du Manitoba avait calculé le nombre de places qu'il pouvait créer compte tenu de sa capacité financière. En fait, il n'enregistrait pas de croissance en pourcentage dans les secteurs à but lucratif et non lucratif, contrairement à la croissance en pourcentage du nombre des places subventionnées. J'essaie d'être objectif et c'est la seule comparaison dont je dispose. Il est impossible d'utiliser les chiffres de deux façons différentes en même temps. En ce qui concerne la qualité, j'ai parlé à plusieurs parents au Manitoba; je trouve intéressant que les défenseurs des services de garde d'enfants prétendent que le Manitoba soit doté du meilleur système possible. Il ne s'agit sûrement pas d'un point de vue universel. Prenez par exemple le cas d'un enfant qui habite avenue Brock; il n'y a pas de places subventionnées dans la garderie de l'avenue Brock, mais il y en a dans celle de la rue Niagara, qui se trouve dans le même quartier. Les parents ne peuvent pas comprendre pourquoi ils doivent emmener leur enfant plus loin alors qu'en fait, il pourrait y avoir tout à côté de chez eux un très bon service de garde à but lucratif et sans subventions. On s'interroge donc au Manitoba et sur la qualité et sur le choix. Si je me sers de l'exemple du Manitoba, c'est que je le connais assez bien.

Des groupes ont dit souvent: «Allez au Manitoba et vous verrez comme le régime de garderies y est fantastique.» Cela veut-il dire que l'Ontario a un mauvais régime de garderies? Que le Nouveau-Brunswick, dont les moyens financiers sont inférieurs, est indifférent à cette question? Soyons justes avec certaines des provinces. À mon avis, ces arguments à connotation péjorative sont tout simplement faux. C'est sur ce point que j'insiste très fortement.

Si vous m'interrogez au sujet de la qualité des services, je vous répondrai que je tiens à ce qu'on l'améliore. C'est pourquoi je pense que si nous n'augmentons pas le montant des subventions fédérales en fonction du pourcentage des dépenses engagées par les provinces, nous ne pourrons pas obtenir des services de meilleure qualité. Nous ne nous bornerons pas à souhaiter que cette qualité soit meilleure. Nous devons payer pour l'obtenir.

Le sénateur Spivak: Pour éclaircir davantage la question que je vous ai posée au sujet de la répartition des contributions, estimez-vous alors que, indépendamment du nombre de places

[*Text*]

areas that are more underdeveloped? Do you feel that the 90 per cent formula will apply there?

Mr. Epp: I am sorry, but I want to be careful. The 90 per cent formula?

Senator Spivak: I mean the top-up formula.

Mr. Epp: That is for Newfoundland, year one.

Senator Spivak: Even though I realize we are dealing only with estimates, I would like to understand clearly what it is you mean when you are estimating. That is why I am asking.

Mr. Epp: We obviously have plans for each province in terms of what they are planning to do. The province has to trigger the program, and it is on the basis of those plans and the federal government's financial capacity that we have come forward with this plan. If you are asking me whether some provinces would like more because they have more financial capacity, the answer is yes. However, you then get into another problem, which is: Do we drive our social programs primarily on the basis of ability to pay? Do we then get an even greater gap between the have-not provinces and the have provinces? Do we allow a given province a proportionately greater percentage of the budget than either the percentage of their children or their population? I can see people arguing the theory, and I do not mind that; but my responsibilities are to come forward with as balanced a plan as I can, keeping in mind all of those realities.

I would like to make one very quick point. We should take a look, for instance, at the traditional argument of Quebec. Quebec will generally give you the argument of the 25 per cent rule. That has been an historic argument. Perhaps the architect sits as your chairman; I am not sure. However, that has been one of the arguments. Obviously that comparison has to be made with Ontario. Not only do you have the historical and constitutional arguments, but there are also the financial capacity arguments, and you must find a blend. That is what we tried to do.

Senator Spivak: I would like to ask one more question, if I may, Mr. Chairman.

The Chairman: There are three other members, Senator Spivak.

Senator Spivak: This will take only a minute. I will run through all of the concerns I have.

The Chairman: Go on with your question.

Senator Spivak: The second area on which the witnesses concentrated, as of course you are aware, was the area of standards. I missed some of your testimony this morning, but before the House committee you said that the agreements with provinces will clearly outline the aspects of services for which

[*Traduction*]

qui seront créées, vous augmenterez le nombre de places disponibles dans les régions moins nanties que les autres? Estimez-vous que la formule des 90 p. 100 s'appliquera dans ces régions?

M. Epp: Je m'excuse, je ne veux pas faire erreur. La formule des 90 p. 100?

Le sénateur Spivak: Je veux dire: la formule des subventions complémentaires.

M. Epp: Elle s'appliquera à Terre-Neuve pendant la première année.

Le sénateur Spivak: Je sais que nous ne parlons que d'estimations, mais je voudrais bien comprendre ce que vous entendez par vos estimations. D'où ma question.

M. Epp: De toute évidence, nous avons des projets pour chaque province, selon ce qu'elle compte faire. Elle doit lancer le programme, et c'est en fonction de ces projets et de la capacité financière du gouvernement fédéral que nous avons proposé ce régime. Si vous me demandez si certaines provinces voudraient davantage de places de garderie parce que leurs moyens financiers le leur permettent, je vous répondrai par l'affirmative. Toutefois, il se pose alors un autre problème: devons-nous appliquer nos programmes sociaux surtout en fonction de la capacité des provinces de payer pour ces derniers? Creusons-nous alors un écart encore plus grand entre les provinces démunies et les provinces bien nanties? Accordons-nous à une province donnée un pourcentage plus élevé du budget par rapport à la proportion d'enfants ou de la population dans cette province? J'imagine que des gens contesteront cette théorie, et je ne m'y oppose guère, mais mes responsabilités consistent à présenter un régime aussi équilibré que possible, compte tenu de toutes ces réalités.

Je voudrais simplement souligner très rapidement un point. Nous devrions examiner, par exemple, l'argument que soulève le Québec depuis toujours. Cette province vous fera valoir en général la règle des 25 p. 100. Elle le fait depuis longtemps. Votre président en est peut-être l'artisan; je n'en suis pas certain. Quoi qu'il en soit, c'est un des arguments qu'elle a avancés. De toute évidence, il faut établir cette comparaison avec l'Ontario. Non seulement faut-il tenir compte des arguments traditionnels et de ceux d'ordre constitutionnel, mais également de ceux qui portent sur les moyens financiers, et il faut trouver un équilibre. C'est ce que nous avons tenté de faire.

Le sénateur Spivak: Si vous le permettez, monsieur le président, je voudrais poser une autre question.

Le président: Sénatrice Spivak, trois autres sénateurs désirent également en poser.

Le sénateur Spivak: Je ne prendrai que quelques instants. J'aborderai rapidement tous les points qui me préoccupent.

Le président: Vous pouvez poser votre question.

Le sénateur Spivak: Bien entendu, vous savez que le deuxième point sur lequel les témoins ont porté leur attention concernait les normes. J'étais absente lors de la présentation d'une partie de vos témoignages, ce matin, mais vous avez dit devant le Comité de la Chambre des communes que les accords conclus avec les provinces décriront clairement les

[*Text*]

the provinces must establish standards, such as child-staff ratios—

Mr. Epp: The areas.

Senator Spivak: Sorry, must establish the areas; and they required that the provinces establish a statutory basis for standards of care, publicize and enforce those standards, and provide evidence that the standards are being met in those areas. However, let me see if that encapsulates what I understand from the legislation. It means that the provinces and not the federal government will set the standards. Can you tell me whether you have pushed that to the basis of the constitutional limit that you can visualize? What then is the federal role going to be in this? Let me give you the rest of my questions. Another question to which I wanted an answer is whether subsidies will be given to commercial chains, particularly those that may come from the United States, as opposed to family for-profit. I also wanted to ask a question about the varying level of subsidies. We found in the report that there were varying levels of subsidies across the provinces. Obviously that will continue. How does that relate to the cost of living in the provinces? How do you see that in terms of a Canadian picture? I wanted to ask you also about the handicapped. From the testimony, it seems to me that the handicapped children will be able to benefit from CAP as well as from the child-care program. I believe that was answered by Mr. Soar. I wonder how that will work. For example, if a child needs a special aid to come into a program, will that special aid be paid for out of the child-care program? Will it come out of CAP? That is an area that is unclear to me. I have many other questions, but those are a few.

Mr. Epp: From the way I read the Constitution, there are no constitutional limits in the sense that the federal government has any jurisdiction. If you are asking me in terms of negotiations, obviously we are pushing negotiations as hard as we can so that there is as much specificity in these areas as possible.

Senator Spivak: What will be the federal role in the setting of those standards?

Mr. Epp: We will not set standards.

Senator Spivak: There will be no federal role, then?

Mr. Epp: There is no federal role in standards today.

Senator Marsden: And you are not trying to create any?

Mr. Epp: I cannot and will not. What I will do is negotiate, hopefully with some skill, and if I do not have any skill in that area, at least the people around me do. I will push for standards as far as possible. We will argue that if there are no standards there will be no agreement. That is what I will do.

[*Traduction*]

aspects des services pour lesquels elles doivent établir des normes, comme les ratios enfants-adulte—

M. Epp: Les secteurs.

Le sénateur Spivak: Je m'excuse; elles doivent déterminer des secteurs, et il faut que les provinces adoptent une mesure législative au sujet des normes relatives aux services de garde, qu'elles annoncent publiquement et appliquent ces normes, et qu'elles fournissent la preuve que les normes sont respectées dans ces secteurs. Permettez-moi toutefois de voir si cela concorde avec mon interprétation du projet de loi. Ainsi, ce sont les provinces, et non pas le gouvernement fédéral, qui établiront les normes. Avez-vous songé aux répercussions que cela pourrait avoir sur le plan constitutionnel? Quel sera alors le rôle du gouvernement fédéral? Permettez-moi de vous poser mes autres questions. Des subventions seront-elles accordées à des chaînes de garderies commerciales, notamment à celles qui seront peut-être exploitées par des Américains, de préférence à des garderies familiales à but lucratif? Je voulais également poser une question au sujet du montant des subventions, qui varie d'une province à l'autre. Nous avons constaté ce fait dans le rapport et, de toute évidence, la tendance se poursuivra. En quoi cette question a-t-elle un rapport avec le coût de la vie dans les provinces? Comment envisagez-vous la situation pour l'ensemble du Canada? Je voulais également vous poser une question au sujet des enfants handicapés. Il me semble, d'après les témoignages, que les enfants handicapés pourront bénéficier à la fois du RAPC et du programme de garde d'enfants. Je crois que c'est M. Soar qui a répondu à cette question. Je me demande comment ce système fonctionnera. Par exemple, si un enfant a besoin d'un appareil spécial pour participer à un programme, cet appareil sera-t-il payé en vertu du programme de garde d'enfants ou du RAPC? C'est une question qui n'est pas claire dans mon esprit. J'ai beaucoup d'autres questions à poser, mais je ne vous présente que celles-ci.

M. Epp: Selon la façon dont je l'interprète, la Constitution n'impose aucune limite en ce sens que le gouvernement fédéral n'a aucune compétence en la matière. Si vous m'interrogez au sujet des négociations, je vous répondrai que, de toute évidence, nous favorisons les négociations dans toute la mesure du possible, de façon à ce qu'il y ait le plus de spécificité possible dans ces secteurs.

Le sénateur Spivak: Quel rôle jouera le gouvernement fédéral dans l'établissement de ces normes?

M. Epp: Nous n'établierons pas de normes.

Le sénateur Spivak: Le gouvernement fédéral n'y jouera alors aucun rôle?

M. Epp: Le gouvernement fédéral ne joue actuellement aucun rôle dans l'établissement des normes.

Le sénateur Marsden: Et vous ne tentez pas d'en établir?

M. Epp: Je ne le peux pas et ne le ferai pas. Je ne ferai que négocier, avec une certaine habileté, je l'espère, et si je n'ai aucune habileté dans ce domaine, du moins les personnes qui m'entourent en ont. Je tenterai dans toute la mesure du possible de faire en sorte qu'on établisse des normes. Je soutiendrai qu'à défaut de normes il n'y aura aucun accord. C'est ce que je ferai.

[*Text*]

Those who have gained some constitutional experience with the Canada Health Act will know that that is as creative as one can get in this business.

Senator Gigantès: Did you say that if what a province is proposing is something the federal government finds unacceptable there will be no deal with that province?

Mr. Epp: Let us take a particular province as an example, the province where some people argue that if you are 18 and breathing you can become a child-care worker. By the way, I have looked at that and that is not quite accurate, but some people like to make that argument.

Senator Marsden: You don't have to breathe.

Mr. Epp: These are the kinds of arguments we get into, and quite frankly I think they are not helpful.

This is the point I have to drive at. That question has the underlying philosophy that the provinces do not want standards. That is not our experience.

Senator Marsden: That is not the underlying point either.

Mr. Epp: Other people have said that, and maybe that is where I thought it was coming from.

If you are asking me about chains, and whether chains can operate if there is free trade or no free trade, this has nothing to do with free trade; the chains could operate today.

If you are asking for the federal government's position, I can say that the federal government does not want the chains. I have stated that on a number of occasions.

Senator Marsden: But they will get all of the things available to everybody else if they are here and in.

Mr. Epp: No, not if they are here; if the province wants them here and wants to subsidize them.

Senator Marsden: And there is nothing you will do about that if the province wants it.

Mr. Epp: That will be part of the negotiations, but again I think this gets into the theoretical argument that the provinces want the chains subsidized.

With respect to the level of subsidies, I think I discussed that earlier. They vary, obviously, from province to province. Some people say it is a checkerboard. In terms of the handicapped, the aid will be paid through child care, but children over the age of 14 will obviously be covered under the Canada Assistance Plan.

Senator Marsden: The aid will be paid by the child-care legislation?

The Chairman: I have senators Everett, Gigantès and Cools on my list.

[*Traduction*]

Ceux qui ont acquis une certaine expérience de la Constitution avec l'adoption de la Loi sur la santé au Canada savent qu'il n'y a pas beaucoup de place pour la créativité dans ce domaine.

Le sénateur Gigantès: Avez-vous dit que si le gouvernement fédéral juge inacceptables les normes proposées par une province, il ne négociera pas avec elle?

M. Epp: Prenons à titre d'exemple une province en particulier, celle où certains soutiennent que si l'on a 18 ans et qu'on est en vie, on peut devenir éducateur dans une garderie. Soit dit en passant, j'ai examiné la question, et cet argument n'est pas tout à fait juste, mais certains l'affectionnent.

Le sénateur Marsden: Il n'est même pas nécessaire d'être en vie!

M. Epp: C'est le genre d'arguments qu'on avance et, pour parler bien franchement, à mon avis, ils ne nous aident pas.

C'est le point où je veux en venir. Cette question sous-entend que les provinces ne veulent pas de normes. D'après notre expérience, ce n'est pas le cas.

Le sénateur Marsden: Ce n'est pas non plus la question qui est sous-entendue.

M. Epp: D'autres ont dit cela, et j'ai pensé que ce raisonnement venait peut-être d'eux.

Si vous me demandez si des chaînes de garderies pourront être exploitées qu'il y ait ou non libre-échange, cette question n'a rien à voir avec le libre-échange; elles pourraient être exploitées dès aujourd'hui.

Si vous demandez quelle est la position du gouvernement fédéral, je peux vous dire qu'il s'oppose aux chaînes de garderies, et je l'ai répété à plusieurs reprises.

Le sénateur Marsden: Mais si elles s'installent au Canada, elles bénéficieront de tout ce qui sera offert aux autres garderies.

M. Epp: Non, pas si elles s'installent ici, mais si la province désire qu'elles s'installent ici et est disposée à les subventionner.

Le sénateur Marsden: Et vous n'interviendrez pas si la province souhaite qu'il en soit ainsi.

M. Epp: Cette question fera partie des négociations, mais encore une fois, je pense qu'on parle ici du cas hypothétique où les provinces voudraient qu'on subventionne les chaînes de garderies.

Pour ce qui est du montant des subventions, je pense en avoir parlé plus tôt. Elles varient de toute évidence d'une province à l'autre. Certains disent qu'il s'agit d'un échiquier. Pour ce qui est des enfants handicapés, l'appareil spécial dont on a parlé sera payé en vertu du programme de services de garde, mais les enfants âgés de plus de 14 ans bénéficieront bien entendu du Régime d'assistance publique du Canada.

Le sénateur Marsden: L'appareil sera payé en vertu de la Loi sur les services de garde d'enfants au Canada?

Le président: Les sénateurs Everett, Gigantès et Cools figurent sur ma liste.

[*Text*]

Senator Everett: Mr. Chairman, since I am not a member of the committee, I will withdraw my questions in favour of Senator Cools.

Senator Gigantès: Mr. Minister, I have several physician friends who are Tories. It is more agreeable visiting a Tory physician; I can be more offensive.

I have heard them say that the majority of the for-profit institutions caring for the elderly poor are dreadful hell-holes and that you cannot trust them to provide proper care. I have not had a similar conversation with those friends regarding child care, but it seems to me that if for-profit institutions can behave in that manner—there was a big spread some years ago about Quebec which has a good health care system and cares about its people, indicating that old folks were tied to their chairs, were left in cold rooms and were not changed or fed—that if people are capable of behaving in that way toward the elderly poor so that they will have a bigger profit margin, then it is not necessarily unreasonable to expect that some people will try this on children; hence the necessity for standards.

The underlying point of my question is not whether or not the provinces care about standards, but whether, if a particular provincial government does not sufficiently care, you will be tough.

Mr. Epp: Mr. Chairman, I am obviously going to be tough, but I do not think we should compare Senator Gigantès's first point, because I will throw the question right back. Are you saying that 43 per cent of the Liberal-led child-care spaces in Ontario are hell-holes?

Senator Gigantès: I talked about old folk.

Mr. Epp: But you made a quantum intellectual leap, and the quantum intellectually leap you made was from a health-care delivery system to a child-care system that could have the same problems. I ask you, in a practical sense, whether you have evidence that that is the case.

Senator Gigantès: I said at the outset that I had no evidence on children, but that those people were capable of exploiting the old folk.

Senator Everett: Surely you cannot call as evidence what you have regarding senior citizens.

Senator Gigantès: Senator Everett, I do not normally interrupt you, so please do not interrupt me.

Senator Everett: I wish you could give us some evidence. You talked about evidence.

The Chairman: I do not want to interrupt, but I would like to follow you.

Senator Gigantès: I would like to be followed, too, without being interrupted.

[*Traduction*]

Le sénateur Everett: Monsieur le Président, comme je ne suis pas membre du Comité, je retirerai mes questions et céderai la parole à la sénatrice Cools.

Le sénateur Gigantès: Monsieur le Ministre, plusieurs de mes amis médecins sont conservateurs. Il est plus agréable de rendre visite à un médecin conservateur; je peux le choquer davantage.

Je les ai entendus dire que la majeure partie des établissements à but lucratif qui s'occupent des personnes âgées vivant dans la pauvreté sont des endroits épouvantables et qu'on ne peut pas espérer qu'ils dispenseront des soins convenables. Je n'ai pas parlé des garderies avec mes amis, mais il me semble que des établissements à but lucratif risquent de se comporter de la sorte. On en a d'ailleurs beaucoup parlé il y a quelques années au sujet du Québec qui possède un bon régime de soins de santé et qui se préoccupe de sa population, mais qu'il est arrivé qu'on attache des personnes âgées à leur fauteuil, qu'on les laisse dans des chambres non chauffées et qu'on néglige de changer leur literie ou de les nourrir. Si des gens peuvent se comporter de cette façon à l'endroit de personnes âgées et pauvres afin d'obtenir une meilleure marge de bénéfices, il n'est donc pas déraisonnable de penser que certains tenteront d'agir de même avec des enfants, d'où la nécessité d'établir des normes.

Ce que je cherche à savoir, ce n'est pas si les provinces se préoccupent de normes ou non, mais si, advenant le cas où une province en particulier ne s'en préoccupe pas suffisamment, vous prendrez des mesures rigoureuses.

M. Epp: Monsieur le président, de toute évidence, je prendrai des mesures rigoureuses, mais je ne crois pas que nous devrions comparer cette situation avec le premier point qu'a soulevé le sénateur Gigantès, parce que je vous retournerai la question. Dites-vous que 43 p. 100 des garderies de l'Ontario dirigées par les Libéraux sont des endroits épouvantables?

Le sénateur Gigantès: Je parlais des personnes âgées.

M. Epp: Mais vous avez fait une comparaison entre le régime de soins de santé et le régime de garderies, et avez dit que celui-ci pourrait poser les mêmes problèmes que le premier. Je vous demande si vous avez des preuves à l'appui.

Le sénateur Gigantès: J'ai dit au début que je n'avais aucune preuve pour ce qui des garderies, mais que les établissements pour personnes âgées étaient capables d'exploiter ces dernières.

Le sénateur Everett: Vous ne pouvez certainement pas invoquer les preuves dont vous disposez au sujet des personnes âgées.

Le sénateur Gigantès: Sénateur Everett je n'ai pas l'habitude de vous interrompre, alors veuillez ne pas m'interrompre.

Le sénateur Everett: Je souhaiterais que vous nous donniez les preuves dont vous avez parlé.

Le président: Je ne veux pas vous interrompre, mais je voudrais entendre ce que vous avez à dire.

Le sénateur Gigantès: Je voudrais également qu'on m'écoute sans m'interrompre.

[*Text*]

What I was saying was that if doctors tell me that for-profit-institutions caring for the elderly poor are giving terrible service, then there are people who are prepared to exploit the elderly poor for profit. I am saying that it means that in the area of caring for people, the importance of standards is paramount. I was asking you whether, if you felt that a province was not sufficiently sensitive to such things, you would be tough.

Mr. Epp: Mr. Chairman, I will be tough, but I am not going to get entrapped by blaming somebody before I have evidence; and just repeating a question does not make it valid. The answer remains the same.

I say to you that if you read the legislation you will see that there is parental oversight. Keep in mind also that the provinces have to license these spaces. With respect, senator, I cannot, as a federal minister, sit in front of a legislative committee of either house and accept in any way that if A exists, therefore B might happen. I cannot and I will not do that because I do not believe that to be the case. But the provinces will have to have the same standards of care for non-profit and commercial spaces if they are going to enforce standards, because they have got a licence to get the money through this Child Care Act. So we can get into all kinds of theoretical arguments, and you and I are obviously going to disagree on theory and philosophy. That is fair ball, but please don't ask me to accept that the provinces at some point might be so irresponsible to the young of the province that they might be in some kind of child-care hell-hole. I am sorry, sir, I am not going to accept that either directly or pejoratively.

Senator Gigantès: But, minister, you said that you cannot act until you see the evidence. I respectfully submit that where children are concerned, I would rather not wait until we have evidence that some have been ill-treated. I would rather have standards and supervision in advance to make sure that ill treatment might never happen.

Mr. Epp: Sir, I would give you one point, which is this: You convince the Liberal minister of the province of Quebec, in the discussions I have had with her (a) that her standards are wrong; (b) that she wants to reduce those standards; and (c) that she does not care about children. If you ilicit that evidence from her, I will change the legislation.

Senator Cools: I have an extensive background in the area of social services, and I would like to say that there is a great mythology that haunts this country which is that if something is nonprofit it is automatically and inherently better than for profit. My experience in the voluntary world is that the only difference between nonprofit organizations and profit organizations is that at the end of the year when one looks at the balance sheet, any surpluses are paid out as dividends, whereas in the nonprofit sector it is plowed back into the organization.

[*Traduction*]

Je disais que si des médecins m'apprennent que des établissements à but lucratif qui s'occupent de personnes âgées et pauvres dispensent des soins épouvantables, c'est qu'il existe des gens qui sont prêts à exploiter ces personnes pour réaliser des bénéfices. Il est donc extrêmement important d'établir des normes lorsqu'il s'agit de prendre soin des gens. Je vous demandais si vous prendriez des mesures rigoureuses si vous estimiez qu'une province n'était pas suffisamment à l'écoute de ces problèmes.

M. Epp: Monsieur le président, je prendrai des mesures rigoureuses, mais je ne commencerai pas à blâmer quelqu'un avant d'avoir obtenu des preuves, et le seul fait de répéter une question ne la rend pas plus valable. Ma réponse demeure la même.

Je vous réponds aussi que, si vous lisez le projet de loi, vous constaterez que les parents peuvent exercer une surveillance. Il faut également tenir compte du fait que les provinces doivent accorder des permis d'exploitation de ces garderies. Sauf votre respect, sénateur, à titre de ministre fédéral, je ne peux pas témoigner devant un comité législatif de l'une ou l'autre chambre et admettre de quelque façon que ce soit que si telle situation existe, telle autre risque de se produire. Je ne peux pas le faire et ne le ferai pas, car je ne crois pas que tel soit le cas. Cependant, si les provinces appliquent des normes, celles-ci devront être les mêmes pour les garderies sans but lucratif et les garderies commerciales, car ces deux types de garderies doivent obtenir un permis afin de bénéficier des fonds prévus dans la Loi sur les services de garde d'enfants au Canada. Nous pouvons donc émettre toutes sortes d'hypothèses sans jamais nous mettre d'accord. J'admets cela, mais ne me demandez surtout pas d'admettre que les provinces pourraient à un moment donné être si irresponsables face à leurs jeunes qu'elles accepteraient de les placer dans des garderies où les conditions sont épouvantables. Je regrette, monsieur, je n'admettrai pas cela directement ou de façon sous-entendue.

Le sénateur Gigantès: Mais, monsieur le ministre, vous avez dit ne pas pouvoir agir avant d'avoir vu les preuves. Sauf votre respect, je soutiens que lorsqu'il s'agit d'enfants, je préférerais ne pas attendre d'avoir la preuve que certains d'entre eux ont été maltraités. Je préférerais qu'on impose des normes et une surveillance à l'avance afin qu'ils ne soient jamais maltraités.

M. Epp: Monsieur, je voudrais vous faire la remarque suivante: Essayez de convaincre la ministre libérale de la province de Québec avec laquelle j'ai eu des entretiens que ses normes sont mauvaises; elle veut les assouplir et elle ne se préoccupe guère de la situation des enfants. Si vous lui arrachez ces preuves, je modifierai le projet de loi.

Le sénateur Cools: Forte d'une longue expérience du secteur des services sociaux, je voudrais souligner qu'un grand mythe règne dans le pays: si un établissement est sans but lucratif, il est d'office foncièrement meilleur qu'un établissement à but lucratif, cependant, mon expérience du bénévolat m'a appris que la seule différence qui existe entre les organismes à but non lucratif et ceux à but lucratif, c'est qu'à la fin de l'année, au moment de faire le bilan, dans les organismes à but lucratif, tous les excédents sont versés en tant que dividendes, tandis

[*Text*]

My questions to the minister and the witnesses are precisely in these areas. It seems to me that some years back your government made a commitment to the people of this country that you were going to come forward with a bold, new, positive and innovative child-care policy and child-care legislation. The concerns that I have about this proposed bill have not been touched on or discussed by anyone.

My first question to you is why did you not go that route? Why did you not seize the opportunity before you to pave the way for the extremely futuristic bill? For example, in your introduction you said to us that Canadians do not want a universal program. I think it is evident to all of us that we are moving into a stage of society where certain kinds of services for our citizens, including child care, are going to have to take the route that education did 50 years ago. A hundred years ago, education was a privilege, but the state moved in at some point. We know when education became a matter of public policy. I think we are approximating the time when child care becomes a matter of public policy, and tax dollars are going to have to be appropriated for that. To quote you earlier, Mr. Minister, if you are a parent, you expect a place in a school for your child. As a parent, you can expect a place in a child-care centre for your child.

I am wondering, Mr. Minister, why you did not proceed in that very bold manner, seeing that you had the opportunity?

Mr. Epp: First, I will deal with profit and nonprofit. I think we have to keep in mind that we should not get entrapped by the philosophical argument that only nonprofit is acceptable to Canadians. There are a lot of profit spaces that Canadians are getting access to, and they are very pleased with them. That is the first point we should make.

You mention dividends. Do you regard the YMCA/YWCA as a profit or nonprofit organization?

Senator Cools: They are all nonprofit.

Mr. Epp: Are they all?

Senator Cools: Maybe some are not, but I thought they were.

Mr. Epp: If you look at the largest provider of child care in Canada today, you will find that it is the YM/YW. You can very quickly get into these arguemnts of what is profit and what is nonprofit in that kind of delivery. All I am saying is let us be careful that philosophically we do not make the quantum leap that one is automatically, by definition and philosophy, better than the next, because there are a lot of dedicated people in the profit sector; but they are not getting any dividends out of it so that is not where you invest your money. At best, many of them receive only low wages. Let us be careful that we do not paint Canadians who are giving a good service.

[*Traduction*]

que, dans les organismes à but non lucratif, les excédents sont réinvestis dans ces derniers.

Les questions que je voulais poser au ministre et aux témoins portent précisément sur ces secteurs. Il me semble qu'il y a quelques années votre gouvernement s'est engagé devant la population canadienne à présenter une politique et une législation en matière de services de garde qui soient avant-gardistes, positives et novatrices. Personne n'a encore abordé ou discuté les points qui me préoccupent au sujet de ce projet de loi.

La première question que j'aimerais vous poser est: Pourquoi n'avez-vous pas emprunté cette voie? Pourquoi n'avez-vous pas profité de l'occasion qui vous était offerte de préparer la voie pour le projet de loi plus avant-gardiste? Par exemple, dans votre introduction, vous nous avez dit que les Canadiens ne veulent pas d'un régime universel. Je crois qu'il est évident pour tout le monde que la société a évolué au point où la prestation de certains services à la population, la garde d'enfants y compris, devra emprunter la même voie que l'éducation il y a 50 ans. Il y a cent ans, l'éducation était un privilège, mais l'État a fini par intervenir. Nous savons à quel moment l'éducation est devenue une question d'intérêt public. Je crois que nous sommes arrivés tout près du point où les services de garde constituent une question d'intérêt public. Il va donc falloir y affecter une partie du budget pour que, comme vous l'avez dit plus tôt, monsieur le ministre, nos enfants aient une place garantie, dans une garderie tout comme ils en ont à l'école.

Je me demande, monsieur le ministre, pourquoi vous n'avez pas procédé de cette manière très avant-gardiste lorsque vous en avez eu l'occasion?

M. Epp: D'abord, je parlerai des organismes à but lucratif et à but non lucratif. Je crois qu'il ne faut pas se laisser séduire par le noble principe qui veut que seuls sont acceptables au Canada les organismes à but non lucratif. On peut faire des profits dans une foule de secteurs d'activité et les Canadiens sont en train d'en faire la preuve. C'est là le premier point que je voulais souligner.

Vous parlez de dividendes. Considérez-vous les YMCA et les YWCA comme des organismes à but lucratif ou non lucratif?

Le sénateur Cools: Ce sont des organismes à but non lucratif.

M. Epp: Le sont-ils tous?

Le sénateur Cools: Peut-être que certains ne le sont pas, mais je croyais qu'ils l'étaient.

M. Epp: Il faut se rendre à l'évidence. Les plus importants prestateurs de services de garde d'enfants à l'heure actuelle au Canada, sont les YMCA et les YMCA. On peut discuter longtemps de ce qu'est un organisme à but lucratif et un organisme à but non lucratif dans ce genre de prestation de services. Tout ce que je dis, c'est qu'il faut prendre garde de ne pas affirmer d'office que, par définition et par principe, l'un est meilleur que l'autre parce que j'estime qu'il y a beaucoup de gens dévoués dans le secteur à but lucratif, mais qu'ils ne touchent pas de dividendes. Ce n'est donc pas dans ce secteur que l'on investit son argent. Au mieux, un grand nombre d'entre eux ne

[*Text*]

For example, one of my secretaries has just returned from maternity leave. Her husband is a fireman in the city. I asked her where her child was, and she told me that it is in one of those terrible for-profit centres. There are five children in that centre. This lady is qualified, and she is pleased that her child is there, and she also told me what kind of money she is paying and the kind of care. You are not going to convince that mother that because her child is in a so-called "profit centre", because the lady is getting some salary or return for her services, that my secretary's child is not being well taken care of or that this mother feels that she is not doing everything she can to give the best care for her child.

That is why some of you might feel somewhat aggressive this morning, and I do not believe that we should get into those kinds of arguments. I appreciate partisan arguments, and I love them myself, but these are not partisan arguments; these are arguments which paint Canadians, who are providing a good service, with a brush which I do not believe is fair. Take me on, but do not take on Canadians who have been providing these services.

You said "bold initiative". If you feel that a universal plan, even if it would be supported by Canadians,—and I will not go back against the arguments that—

Senator Cools: Can you give me any evidence that you have? You keep saying that it is not supported.

Mr. Epp: I gave you evidence. For instance, polls now shows universal planning funded publicly. Polls show that in the range of 6 per cent to 8 per cent of Canadians support that program right now. If you are asking whether Canadians want more child care—I think I said that as well—you run into at least the 60 per cent range. So if you advance the argument that society is moving toward the development of more child care relative to, for example, five or ten years ago, I agree with you and society is changing that way. That is why we have a developmental program; but I do not think society is ready for a universal program. People do not agree on that. Secondly, I take the Katie Cooke argument that that program will cost $11 billion annually, and the Government of Canada does not have $11 billion for a new program in Canada now, nor could we have such a large program and ask the provinces to share roughly 50/50. They do not have the money either.

Senator Cools: You say that the government is not ready and the money is not there. I do not know if you recall the proposed social services bill that never saw the light of day around 1977, which had been Mr. Lalonde's initiative. The intention of that bill at that time was to redo CAP, to redefine the Canada Assistance Plan, and to begin the premises for redefining the funding of social services nationally. That bill did not get very far and I think we all know the reasons for that.

[*Traduction*]

reçoivent que des salaires peu élevés. Gardons-nous donc de dénigrer des gens qui fournissent de bons services.

Par exemple, l'une de mes secrétaires vient tout juste de revenir d'un congé de maternité. Son mari est pompier. Je lui ai demandé où était leur enfant et elle m'a répondu qu'il était dans l'un de ces terribles centres à but lucratif. Ce centre garde cinq enfants. La gardienne est une personne qualifiée, et la mère est satisfaite du service de garde; elle m'a également mentionné combien elle payait et quel genre de service elle obtenait. Vous ne réussirez pas à convaincre cette mère que, parce que son enfant est dans un établissement à but lucratif et que la gardienne reçoit un salaire pour ses services, l'enfant de ma secrétaire n'est pas bien traité ou que sa mère estime qu'elle ne fait pas tout ce qui lui est possible pour donner les meilleurs soins à son enfant.

C'est pourquoi certains d'entre vous m'en voudront peut-être un peu ce matin parce que je ne crois que nous devrions nous engager dans une telle discussion. Je reconnais des arguments partisans quand j'en entends, et j'en utilise moi-même, mais il ne s'agit pas ici d'arguments partisans. Ce sont des arguments qui dépeignent, injustement à mon sens, des gens qui offrent un bon service. Prenez-vous en à moi, mais non aux personnes qui fournissent ces services.

Vous avez parlé d'initiative «avant-gardiste». Si vous croyez qu'un régime universel, même s'il est appuyé par tous les Canadiens, je ne me prononcerai pas de nouveau contre ces arguments que . . .

Le sénateur Cools: Pouvez-vous me donner des preuves que vous l'avez fait? Vous n'arrêtez pas de dire qu'il ne jouit pas de la faveur du public.

M. Epp: Je vous ai donné des preuves. Par exemple, des sondages ont révélé que le public appuie dans une proportion de 6 à 8 p. 100 le financement d'un régime universel à l'heure actuelle. Si vous voulez savoir si les Canadiens veulent que l'on offre plus de soins de garde d'enfants—je crois l'avoir mentionné aussi—, la proportion pourrait s'élever à tout le moins 60 p. 100. Ainsi, si vous dites que la société est en faveur de la prestation d'un plus grand nombre de services de garde d'enfants qu'il y a cinq ou dix ans, je suis d'accord avec vous que la société évolue de cette façon. C'est pourquoi nous avons un programme de développement, mais je ne crois pas que la société soit prête pour l'universalité. Les gens ne sont pas d'accord là-dessus. Par ailleurs, je suis d'accord avec Katie Cooke lorsqu'elle dit que ce régime coûterait 11 milliards de dollars par année, que le gouvernement du Canada ne dispose pas de cette somme à l'heure actuelle et que nous ne pouvons non plus créer un régime universel en vertu duquel les provinces assumeraient la moitié des frais environ; elles ne disposent pas de cet argent.

Le sénateur Cools: Vous dites que le gouvernement n'est pas prêt et que les fonds manquent. Je ne sais pas si vous vous souvenez du projet de loi sur les services sociaux auquel on n'a jamais donné suite en 1977 et qui avait été proposé par M. Lalonde. Le but de ce projet de loi à l'époque était de redéfinir le Régime d'assistance publique du Canada et de jeter les bases d'une réorganisation du financement des services sociaux

[*Text*]

One of my concerns is that the very reasons why that proposed initiative ran into difficulty are now enshrined in this proposed bill. We know that each province now has the ability to spend its money as it sees fit. We know that the provinces have the ability to "set their own standards". We also know that there is nothing in their individual standards that allows for any real universality or portability from province to province. If you have ever worked within these systems, you will know that it is quite shocking for a family to arrive in Ontario from Newfoundland, for example. We also know the way these systems are administered. We know that these dollars go forth from the federal to the provincial governments, which create their own pieces of legislation and hand over much of the administration to municipalities, which are supposed to hand over their 20 per cent.

Senator Marsden has been calling them standards. Whether they are standards, guidelines or whatever, this country is begging for the federal government somehow to carry that flag, somehow to create a kind of standard. Something has to give. We cannot continue to be able to say that the federal government just hands over the money and goes home.

Mr. Epp: Excuse me, Mr. Chairman, if I am being a little facetious, but $6.4 billion in federal tax is a lot of dollars. Let us not get into such a frame of mind, however, that we assume there are unlimited funds. I am saying to senators that it is innovative to come in with a child-care act, considering where we were as a society, where we are and where we might be in eight years.

Are you telling me, as a minister of the Crown, that $6.4 billion in federal tax money—not provincial or municipal—over seven years is inadequate? I have heard people say, "Well, this is nothing". Let us just start analyzing, as legislators, the whole issue, because we have to balance between needs and desires. Every day of the week, as legislators—once we have stripped away our Liberalism, our Conservatism or our Socialism—the bottom line is that we have to be realistic. I will try to push the barriers as far as I can. That is my job; it is not simply to say, regardless of other conditions and considerations, "This is what I want and I am going to get it." That is not the role of the minister, I submit, with full respect.

As to universality, if you are asking me whether there is a difference from one province to another, the answer is yes. If you are asking me whether I see changes in the manner in which social policy will be delivered or whether I believe there should be changes made to the Canada Assistance Plan, you will not get an answer from me today. If you want to quickly get into an argument with the provinces, I will answer that question and we will have ourselves an argument.

Senator Cools: That is part of the problem, that federally we have not been prepared to meet the provinces on these issues.

[*Traduction*]

dans tout le pays. Ce projet de loi n'est pas allé bien loin et je crois que nous savons tous pourquoi.

Je crains que les mêmes raisons pour lesquelles ce projet de loi a eu la vie dure ne s'appliquent au projet de loi sur la garde d'enfants. Nous savons que chacune des provinces dispose des pouvoirs de dépenser ses fonds comme elle l'entend. Nous savons que les provinces ont la capacité d'«établir leurs propres normes». Nous savons également qu'il n'y a rien dans ces normes provinciales qui permette une véritable universalité ou transférabilité d'une province à une autre. Si vous avez fait l'expérience de ces systèmes, vous savez quel choc subissent les familles qui passent de Terre-Neuve à l'Ontario, par exemple. Nous savons de quelle façon ces systèmes sont administrés. Nous savons que le gouvernement fédéral transfère des fonds aux gouvernements provinciaux qui adoptent leurs propres lois et délèguent une grande partie de l'administration aux municipalités qui sont supposées déléguer les 20 p. 100 qui leur reviennent.

Mme Marsden a parlé de normes, mais qu'on parle de normes, de directives ou d'autre chose, on s'attend du gouvernement fédéral qu'il prenne les choses en main, qu'il crée des normes. Il y a des limites. On ne peut continuer d'être fondé à dire que le gouvernement fédéral ne fait que remettre les fonds et ne s'occupe plus du reste.

M. Epp: Excusez-moi, monsieur le président, si je suis quelque peu facétieux, mais 6,4 milliards de dollars d'impôts fédéraux représentent une grosse somme d'argent. Ne nous berçons pas d'illusions à croire que les fonds sont illimités. Je dis aux sénateurs qu'il est innovateur de proposer un projet de loi sur la garde d'enfants, compte tenu du point où en est rendue l'évolution de notre société, où nous en sommes et où nous en serons dans huit ans.

Êtes-vous en train de me dire, en ma qualité de ministre de la Couronne, que 6,4 milliards de dollars d'impôts fédéraux—non pas d'impôts provinciaux ni de taxes municipales—sur une période de sept ans c'est insuffisant? J'ai entendu des gens dire que c'était une somme ridicule. Il est temps que, à titre de législateurs, nous analysions la question dans son ensemble parce que nous devons établir un équilibre entre les besoins et les attentes. Une fois qu'il n'y a plus d'étiquette libérale, conservatrice ou néo démocrate, il y a une règle inévitable qui s'impose à nous, législateurs: nous devons être réalistes. Je ferai reculer les frontières le plus loin possible. C'est mon travail; mon travail ne consiste pas simplement à dire, sans égard aux autres conditions et considérations: «Voici ce que je veux et je l'obtiendrai.» Ce n'est pas là le rôle du ministre, à mon avis.

En ce qui concerne l'universalité, si vous me demandez s'il y a une différence entre une province et une autre, je vous répondrai par l'affirmative. Si vous voulez savoir s'il y aura des changements à la politique sociale ou si je crois que l'on devrait réviser le Régime d'assistance publique du Canada, vous n'obtiendrez pas de réponse de moi aujourd'hui. Si vous voulez soulever une controverse avec les provinces, je vous répondrai et nous prendrons le sentier de la guerre.

Le sénateur Cools: C'est bien là un élément du problème, à savoir qu'à l'échelon fédéral nous n'avons pas voulu discuter de ces questions avec les provinces.

[*Text*]

Mr. Epp: That is not true, with respect. First, the provinces have the full responsibility and the power and I have not heard any province willing to give up either of them. Secondly, if you are asking me what we have been doing, apart from constitutional considerations, which I cannot change, we have looked at the delivery of social programs. It is not simply the issue of child care on which officials or ministers in the social policy areas have met over the last four years. Let me outline a whole other area on which we have worked. This is not a new initiative, but we have tried to make the Canada Assistance Plan more flexible with respect to battered women. I suggested to the provinces that we ought to change it and I was warned that the Attorney General might give me a hard time. I said, "Fine, I guess he'll give me a hard time, but I am going to push that kind of interpretation as far as I can because of the need for it."

It is not that we are insensitive or that the provinces are insensitive or that people do not want more, but I have a responsibility, which is that I must ask myself what is the best I can do.

The Chairman: Mr. Minister, I note the time. It is my pleasure to thank you very much for having spent so long a perid of time with us.

Senator Frith: If I may, Mr. Chairman, I have one question on timing. If, after listening to other witnesses, we find that there may be a need to make some amendments, and if we decide to work on a rather accelerated schedule, which I believe we will, to discuss those amendments, would the minister be available to us?

Mr. Epp: If the committee wants to call me back, Mr. Chairman, I am obviously available. Having said that, however, I cannot make a commitment that the government will entertain any amendments. I simply want to make sure the record shows that quite clearly.

The only other point I would make is that obviously, as we have been dealing with the provinces, this is enabling legislation. Some provinces obviously will be concerned about the passage of this legislation, and I will leave it at that.

Senator Frith: On that point, and you may have answered this—I have been in and out of the committee room, for which I apologize—if the legislation were passed within the next few days, how long would the negotiations with the provinces take before the legislation could bring forth actual day-care spaces?

Mr. Epp: I cannot give you any timeframe in that regard, senator, and I would ask you not to interpret anything from that.

Senator Frith: Let me put it this way: How much time do you need from the date of proclamation of this legislation?

Mr. Epp: We have been meeting with the provinces. We think that some of them would sign on fairly quickly. Keep in mind that in the legislation we built in a sleeve, a timeframe, for March 31, 1990, retroactive to April 1, 1988. Having said that, obviously the provinces want legislative confirmation that

[*Traduction*]

M. Epp: Sauf votre respect, ce n'est pas vrai. D'abord, les provinces disposent de l'entière responsabilité et de vastes pouvoirs, et je n'en ai pas entendu une seule dire qu'elle serait disposée à les céder. Ensuite, si vous me demandez ce que nous avons fait, outre examiner la Constitution, que je ne peux changer, je vous dirais que nous avons analysé l'offre de programmes sociaux. Ce n'est pas seulement de la question de la garde d'enfants que les hauts fonctionnaires ou les ministres concernés ont discuté au cours des quatre dernières années. Il y a un autre domaine dans lequel nous avons déployé nos efforts. Ce n'est pas une nouvelle initiative, mais nous avons tenté de rendre le Régime d'assistance publique du Canada plus flexible en ce qui concerne les femmes battues. J'ai proposé aux provinces de le modifier et on m'a averti que le procureur général pourrait me faire la vie dure. J'ai dit: «Très bien, il me fera la vie dure, mais je vais essayer de pousser ce genre d'interprétation le plus loin possible parce qu'on en a besoin.»

Ce n'est pas que nous soyons insensibles ou que les provinces le soient ou que les gens n'en veuillent pas plus, mais nous avons une responsabilité, à savoir que je dois me demander ce que je peux faire de mieux.

Le président: Monsieur le ministre, il est l'heure de partir. Il me fait plaisir de vous remercier pour tout ce temps que vous nous avez consacré.

Le sénateur Frith: Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais poser une question sur l'horaire. Si, après avoir entendu d'autres témoins, nous estimons qu'il faille apporter quelques modifications, et si nous décidions de travailler selon un calendrier plutôt accéléré, ce qui se produira à mon avis, en ce qui concerne la discussion de ces amendements, le ministre serait-il à notre disposition?

M. Epp: Si le Comité veut me rappeler, monsieur le président, je serai certainement à votre disposition. Cela dit, toutefois, je ne peux pas garantir que le gouvernement étudiera ces modifications. Je veux simplement m'assurer que cela soit clairement consigné.

Le seul autre point que je veux faire ressortir est évidemment que, puisque la chose intéresse les provinces, c'est une mesure habilitante. Certaines provinces craindront de toute évidence l'adoption de ce projet de loi, et j'en resterai là.

Le sénateur Frith: À ce sujet, et vous avez peut-être répondu à cette question, j'ai dû m'absenter à quelques reprises, et je m'en excuse, si le projet de loi était adopté d'ici quelques jours, combien de temps prendraient les négociations avec les provinces avant que la loi entre en jeu et que les places de garderie soient offertes?

M. Epp: Je ne peux vous donner de date à ce sujet, sénateur, et je vous demanderais de ne rien déduire de ce que j'ai dit.

Le sénateur Frith: En d'autres mots, combien de temps vous faut-il à compter de la date de promulgation de la loi?

M. Epp: Nous devons rencontrer les provinces. Nous croyons que certaines d'entre elles signeront assez rapidement. N'oubliez pas qu'en vertu du projet de loi les accords conclus avant le 31 mars 1990 peuvent être applicables rétroactivement au 1er avril 1988. Cela dit, les provinces voudront évidem-

[*Text*]

the expenditures they have been incurring on the basis of the plan we have discussed with them will be met. It is hard to say when we will have agreements because of the timeframe. However, they are absolutely concerned that the legislation be passed because of the moneys they are spending, that it would be retroactive to day one, and that there would not be a change.

Senator Frith: We understand what it is to have difficulty in estimating schedules. We are constantly being asked in the Senate how long it will take to deal with bills. We know how you feel.

Mr. Epp: Thank you, senators. I shall have to leave now, but my officials will stay.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister. Is it the wish of the committee to continue with questions regarding the legislation or shall we adjourn until we have heard from other witnesses?

Senator Marsden, Senator Robertson and I have met as a steering committee, and we have agreed to take the following approach with respect to the appearance of witnesses. We should first ask those people who have been denied the opportunity to appear in the other place. We should also ask those who need help with travelling expenses, so that those who have a problem such as that will not be prevented from appearing before us. Those are the priority witnesses.

According to the clerk, there are two groups of witnesses scheduled for tomorrow morning and three groups of witnesses scheduled for October 4. There are four groups of witnesses who have not returned our calls.

Senator Frith: On the basis of Senator MacEachen's speech yesterday, it is evident that we are prepared to accelerate the meetings of this committee. We should attempt to hear witnesses tomorrow afternoon and, if necessary, Saturday. We should discuss these things day by day and see where we are.

Once we have decided that we are not going to be subject to any reasonable accusation of stalling or blocking, we should be seen to be anxious to keep working.

Le sénateur David: Le sénateur Frith a parlé «of a speedy approach», c'est-à-dire une approche rapide. C'est ce dont vous discutez en ce moment. C'est-à-dire, que le plus grand nombre possible de témoins puisse comparaître afin que le comité puisse prendre une décision. Vous avez également ajouté tout à l'heure et demandé au ministre quelles étaient les possiblités d'une approche rapide avec amendements. J'aimerais savoir si dès maintenant cette approche rapide va nous mener à des propositions d'amendements?

Le sénateur Frith: Non, pas du tout. Je vais diviser ma réponse à une question très raisonnable: en ce qui concerne l'attitude en général envers notre travail, je crois qu'il n'y a aucune réponse à cela. Il me semble qu'au moment où nous avons décidé d'accélérer nos travaux, je ne peux pas envisager une réponse raisonnable à la question; pourquoi n'aurions-nous

[*Traduction*]

ment obtenir une confirmation par voie législative que les dépenses qu'elles auront engagées en vertu du régime dont nous avons discuté avec elles seront remboursées. Il est difficile de dire à quel moment nous conclurons des accords en raison du calendrier. Cependant, elles tiennent absolument à ce que la loi soit adoptée parce qu'elles auront déjà engagé des fonds; elles tiennent également à ce que la loi s'applique à compter du premier jour et qu'il n'y ait pas de changement.

Le sénateur Frith: Nous savons combien il est difficile d'établir des calendriers. On nous demande constamment au Sénat combien de temps il faudra pour adopter les projets de loi. Nous savons ce que vous voulez dire.

M. Epp: Merci, sénateurs. Je dois partir maintenant, mais mes représentants resteront.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Le Comité désire-t-il poser d'autres questions relativement à ce projet de loi ou ajournerons-nous la séance jusqu'à ce que d'autres témoins se soient manifestés?

Le sénateur Marsden, la sénatrice Robertson et moi nous sommes réunis dans un comité de direction et nous sommes convenus d'adopter la position suivante en ce qui concerne la comparution de témoins. Il conviendrait d'inviter d'abord les personnes qui n'ont pas eu l'occasion de comparaître à l'autre endroit. Il conviendrait également d'inviter les personnes qui ont besoin d'une aide financière en matière de frais de déplacement afin que ceux qui éprouvent des difficultés à ce chapitre puissent comparaître devant nous. Ces personnes sont les témoins prioritaires.

Selon le greffier, il y a deux groupes de témoins qui doivent comparaître demain matin et trois autres le 4 octobre. Il y a aussi quatre groupes de témoins qui n'ont pas encore répondu à nos appels.

Le sénateur Frith: Si l'on s'en tient au discours du sénateur MacEachen, il est évident que nous sommes disposés à accélérer les séances du Comité. Nous devrions tenter d'entendre des témoins demain après-midi et, si c'est nécessaire, samedi. Il conviendrait de discuter de ces choses tous les jours et de faire le point.

Pour ne pas prêter le flanc aux accusations d'obstruction, nous devons nous mettre sérieusement à la tâche.

Senator David: Senator Frith spoke of taking a speedy approach, and that's what we are now discussing, namely getting as many witnesses as possible to testify so that the Committee can come to a decision. A while ago, you also asked the minister what the likelihood was of taking a speedy approach with the amendments. I would like to know whether this speedy approach will result in some amendment proposals?

Senator Frith: No, not at all. To break down your question into two parts: firstly, with regard to the general attitude toward our work, I don't believe I can give you a reasonable answer. Why not have the Committee meet Friday afternoon? Why this gap, if witnesses are available? Why was the decision

[*Text*]

pas une réunion du comité vendredi après-midi. C'est-à-dire pourquoi ce trou si les témoins sont disponibles? Pourquoi avez-vous décidé de ne pas continuer? Cela concerne le premier aspect de la question.

Le deuxième volet de la question: non. La question n'est pas si j'ai des amendements en tête dans le moment ou si je vais dire à l'avenir: bon, je vous ai déjà donné un préavis et j'ai l'intention de proposer des amendements. Non, c'est seulement pour établir dans le contexte d'une cédule de travail, la disponibilité du ministre qu'il s'agisse d'une réaction envers des amendements ou envers d'autres suggestions.

Le sénateur David: S'il y avait des amendements, si je comprends bien, il faudrait que le projet de loi soit retourné à la Chambre des communes. Alors, que s'il n'y avait pas d'amendements il pourrait être approuvé.

Le sénateur Frith: Oui. J'envisage les étapes à proposer au ministre, s'il est prêt à accepter des amendements. Si oui, il y a les manières de traiter du projet de loi dans ce contexte.

Le sénateur David: Je n'oserais pas discuter des manières dans une telle situation parce que vous êtes un expert dans ce domaine et je suis un novice.

Le sénateur Frith: S'il s'agit, par exemple, d'un amendement qu'il est prêt à proposer ou à accepter dans l'autre Chambre cela change la cédule, n'est-ce pas? S'il s'agit d'un amendement qu'il a refusé, cela donne une autre cédule. Je demandais seulement la disponibilité du ministre pour discuter de notre progrès.

Le sénateur David: Si je comprends bien, votre allusion aux amendements n'avait rien à voir avec un projet de proposer des amendements?

Le sénateur Frith: Je n'ai aucune intention dans le moment de proposer des amendements.

Le sénateur David: Très bien.

Le président: Si nous procédons de la façon la plus expéditive possible à l'audition des témoins, cela nous conduit dans la matinée de demain, dans l'après-midi, peut-être même plus tard dans la semaine. Compte tenu de certaines possibilités dont il est question et dont tout le monde est parfaitement au courant en tant que possibilités et advenant que le Sénat ne soit pas dans la situation de pouvoir siéger à partir d'un certain moment dans les jours qui viennent, cette prolongation de nos audiences pour entendre des témoins aurait pour résultat concret que le projet de loi ne serait pas adopté finalement.

Le sénateur Frith: C'est toujours une possibilité. C'est certainement une possibilité dans le contexte des audiences de mardi prochain également. C'est pourquoi j'insiste pour clarifier monsieur le président et chers collègues. Nous devons d'avoir un programme devant nous afin que nous puissions évaluer la situation à la fin de chaque journée. Nous n'avons aucune audience cet après-midi?

Le président: Non.

Le sénateur Frith: Demain matin nous devrions avoir devant nous les témoins qui devront comparaître dans l'avant-midi et dans l'après-midi afin que nous puissions juger à la fin des audiences ou durant les audiences des progrès de ces audien-

[*Traduction*]

made not to continue? So much for the first part of the question.

As for the second part, it's not a matter of saying that I have some amendment proposals in mind right now or that I will have some in mind at some future point. I informed you of my intention of proposing some amendments. It was merely for the purpose of establishing a work schedule and ascertaining the availability of the minister if he should be called upon to comment on amendments or some other suggestions.

Senator David: If some amendments were proposed, the bill would have to be sent back to the House of Commons. Am I not correct? However, if there were no amendments, then it could be adopted.

Senator Frith: If the minister is prepared to accept amendments, I can foresee the steps involved. There are ways of dealing with the bill.

Senator David: I won't get into a procedural discussion with you, since you are the expert and I the novice.

Senator Frith: For example, if he is prepared to move and support the amendment in the other place, then the schedule would have to change. However, if he objects to the amendment, then it's quite another matter. I was only wondering about the minister's availability to discuss our progress.

Senator David: If I understand correctly, your reference to amendments did not mean that you had some amendments to suggest?

Senator Frith: Not at the moment.

Senator David: I see.

The Chairman: If we move as expeditiously as possible and hear from the witnesses, that will bring us into tomorrow morning and afternoon and perhaps even later into the week. Given the circumstances and the possibilities that everyone is aware of, if the Senate were not able to sit after a certain point in the coming days, ultimately the bill will not be passed if we extend our sittings to hear from other witnesses.

Senator Frith: That's always a possibility. Certainly it is if we schedule hearings for next Tuesday as well. That's why I want to make it clear, Mr. Chairman and Honourable colleagues. That's why I insist that we have an agenda so we can assess the situation at the end of each day. I see that we have no hearings scheduled this afternoon.

The Chairman: No.

Senator Frith: We will hear from some witnesses tomorrow morning and afternoon and I imagine that we will have a better idea of where we stand after that . . . You are correct, Mr.

[*Text*]

ces. avez raison monsieur le président, on doit juger nos travaux dans le contexte de la situation actuelle qui change de jour en jour, n'est-ce pas? Je suis tout à fait d'accord.

La seule chose que je demande c'est que nous ayions la possibilité d'entendre des témoins demain avant-midi et demain l'après-midi.

Le président: Alors mettons-nous d'accord sur ceci: que le programme se construit d'auditions des témoins. Nous commençons à entendre des témoins le plus tôt possible demain matin.

Est-ce que le comité est prêt à entendre des témoins, si des témoins sont disponibles, à 8 h 30? Ou bien serait-ce 9 heures?

Senator Robertson: I was trying to assess the situation this morning before we proceed to tomorrow's agenda. Senator Frith said that at the end of each day we should do an assessment of where we are and where we have come from.

With the minister's explanations this morning of some of the questions in the minds of committee members, does the committee have more understanding generally of the legislation than it did at a quarter to nine this morning? Do members have a feeling that their questions been answered?

We have all had an opportunity to read the testimony of the witnesses in the other place. Members of the subcommittee heard witnesses on that issue. Do we expect to learn that much more from additional witnesses than what has been placed on the table now?

Senator Frith: I cannot say whether I will learn more. I thought the minister was forthcoming and not stingy with his time. He has given his point of view quite articulately.

I would like to see the other aspect of the committee's work accomplished, namely, to hear those people who want to be heard. That is normal procedure in the Senate. Even though I may be persuaded by the minister's testimony at this point, I still want to hear what they have to say. That is the schedule we would normally follow. It would normally take us a couple of weeks to do that, but it is a schedule that we are trying to abbreviate.

Senator Robertson: I appreciate what you are saying, but I spent some time last week reading the testimony that was given in the other place. I do not see that much variation in the testimony. I agree with the minister that that is what advocacy groups are for: namely, to try to get as much as they can and push their position as far as possible. However, I do not see much variation in argument or debate from the variety of positions that have been presented so far.

Senator Frith: The problem is that some people were not heard in the other place. You are saying that they may not have anything new to say, and they may not. However, the difficulty I have had during all the time I have been here—and I guess you have felt it, too—is that it is inevitable that we in the Senate will be told that the House of Commons has already done the job. It would be absurd to say that they have not in every case, because in many cases they have. But we cannot use what they did as a reason not to do our job—and I know that you are not proposing that.

[*Traduction*]

Chairman, in saying that we must bear in mind the situation that is changing daily. I agree completely.

All I ask is that we have the option of hearing from witnesses tomorrow morning and afternoon.

The Chairman: Then, let's agree that our agenda consists of hearings with witnesses. We will begin to hear from witnesses as early as possible tomorrow morning.

Is the Committee prepared to hear from witnesses, if they are available, say, at 8:30 a.m. or 9 a.m.?

Le sénateur Robertson: J'essayais d'évaluer où nous en étions aujourd'hui avant de passer à l'ordre du jour de demain. Le sénateur Frith a dit qu'à la fin de chaque jour de séance nous devrions faire le point sur nos travaux.

Grâce aux explications que le Ministre nous a fournies ce matin sur certaines des questions soulevées par les membres du Comité, le Comité a-t-il maintenant une meilleure compréhension générale du projet de loi qu'il n'en avait ce matin? Qu'en pensez-vous? Le Ministre a-t-il répondu à vos questions?

Vous avez tous eu l'occasion de lire le témoignage des témoins à l'autre endroit. Les membres du sous-comité ont entendu des témoins sur cette question. Prévoyez-vous d'en apprendre plus de la part de nouveaux témoins que nous n'en savons maintenant?

Le sénateur Frith: Je ne saurais dire. Je crois que le Ministre n'a pas lésiné sur son temps. Il nous a exposé ses vues en détail.

J'aimerais que l'autre aspect des travaux du Comité soit respecté, à savoir la comparution de personnes qui veulent se faire entendre. C'est la procédure normale au Sénat. Même si le témoignage du Ministre m'a convaincu, je veux quand même entendre ce qu'ils ont à dire. C'est la procédure que nous suivons généralement. Il nous faudrait normalement quelques semaines pour le faire, mais il nous faut cette fois-ci comprimer ce processus.

Le sénateur Robertson: Oui, bien sûr, mais j'ai pris le temps la semaine dernière de lire les témoignages donnés à l'autre endroit. Je ne vois pas beaucoup de variations dans les témoignages. Je suis d'accord avec le Ministre, de par leur nature même, les groupes de pression cherchent à obtenir le maximum. Toutefois, je ne vois pas beaucoup de variations dans le débat si je me fonde sur les positions présentées jusqu'à maintenant.

Le sénateur Frith: Le problème, c'est que certains témoins n'ont pas été entendus à l'autre endroit. Vous dites qu'ils n'ont pas nécessairement grand-chose de nouveau à ajouter, et c'est peut-être vrai. Mais le problème, depuis que je suis ici—et c'est probablement aussi votre cas—c'est qu'on se fait presque toujours dire, ici au Sénat, que la Chambre des communes a déjà fait ce qu'il y avait à faire. Il serait absurde de dire que cette critique n'est pas fondée dans tous les cas, car bien souvent tout a été dit à l'autre endroit. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas faire notre travail, et je sais que ce n'est pas dans ce sens que vous nous proposez d'agir.

[*Text*]

I agree that in some cases it is reasonable to say to the witnesses, "You gave evidence before the House of Commons committee. Did you get a hearing? Will you tell us anything different?" It is reasonable to ask witnesses those questions; but if they say they want to appear before us then we have to let them appear before us and say to them, "You have not added anything to what you have said previously." But, in this case there are those who have not been heard, and they wish to be heard.

We have to keep in mind the questions you have raised, but that is all the more reason why we should have a full day's work ahead of us at the end of every day.

Senator Robertson: You can call your witnesses—as many as you cay get—and we will see if their testimony is any different.

The Chairman: So far as members of the committee are concerned, after the hearings conducted this morning everyone in the committee has an idea of what they are for or against. We might be ready to report what form the report will take.

However, there is another question: namely, hearing witnesses who have been asked to be heard. Some of them have been denied being heard in the other place. That is a different matter. Everyone is aware that in the present circumstances today, Thursday, September 29, 1988, and Friday of the same month and the same year, things might happen which will change everything in the process and we will not be in a position to hear witnesses even if we wanted to.

Senator Frith: We cannot do anything but work in the dark on that. Perhaps he will turn the light on for us and tell us when the date is.

The Chairman: That is where the choice is. If we are ready to report on the substance of the bill because we have explored that question to our satisfaction—and if there are some questions left to clarify we can have the officials appear before us—we might be ready to report our feelings on the bill, with or without amendment.

In that hypothesis we might decide that we will not hear anyone else. That choice is open to the committee. We know what the risks are on both sides. If we hear witnesses and take the time needed for that, it might well be that the end result will be to kill the bill. However, if we do not want to kill the bill, we will have to tell the witnesses that they might not be heard.

Senator Frith: On the other side, the risk is that we will say to people: "Without hearing you we have decided that we want to let the bill go." I do not think we are ready to do that.

There is a trite expression—and because it is trite it does not mean that it is not true—that, to borrow the phrase from the administration of justice, justice must not only be done, but must be seen to be done. The people to whom we owe our duty will not say, "Look, you did the right thing by not hearing us." We have to hear them, but we have to do it in the context of a shadow. There is a deadline, but no one will tell us what it is.

[*Traduction*]

J'admets que dans certains cas, il est parfois logique de demander aux témoins qui ont déjà comparu devant le comité de la Chambre des communes si leur énoncé apportera de nouveaux éclaircissements. Il est normal de leur poser ce genre de question, mais s'ils manifestent l'intention de comparaître devant nous, nous devons le leur permettre, quitte à leur dire après coup, qu'ils n'ont pas ajouté grand-chose au débat. Mais dans le cas qui nous occupe, il y a des témoins qui n'ont pas été entendus et qui voudraient témoigner.

Nous devons tenir compte des questions que vous nous avez posées, et c'est pour cela qu'il faudrait pouvoir établir, à la fin de chaque journée, notre programme du lendemain.

Le sénateur Robertson: Convoquez des témoins, le plus grand nombre possible, et nous verrons si leurs témoignages ajoutent quelque chose au débat.

Le président: Quant aux membres du comité, après la séance de ce matin, ils ont tous une petite idée des points sur lesquels ils sont d'accord ou non. Nous devrions être prêts à décider du genre de rapport que nous déposerons.

Mais il y a aussi la question de savoir si nous entendrons les témoins qui ont déjà été convoqués. Certains se sont vu refuser le droit de témoigner à l'autre endroit. C'est un facteur à considérer. Tout le monde sait que compte tenu des circonstances, en ce jeudi 29 septembre 1988 et en ce vendredi du même mois et de la même année, il pourrait bien se passer des choses qui viendront bousculer tout notre programme, et qui nous empêcheront d'entendre ces témoins, même si ceux-ci étaient prêts à témoigner.

Le sénateur Frith: Nous devons nous contenter de travailler sans trop savoir où l'on va. Peut-être fera-t-on bientôt la lumière et nous révélera-t-on la date mystère.

Le président: Voilà quels sont nos choix. Nous devons nous demander si nous sommes prêts à faire rapport sur le principe du projet de loi parce que nous croyons avoir suffisamment fouillé la question—quitte à faire venir les représentants officiels du ministère s'il subsiste des points à clarifier. Nous pourrions alors nous déclarer prêts à dire ce que nous pensons du projet de loi et à en faire rapport avec ou sans amendement.

Dans cette hypothèse, nous pourrions décider de ne plus entendre de témoins. C'est un choix qui s'offre au comité. Nous connaissons les risques inhérents à chacune des deux options. Si nous prenons le temps d'entendre d'autres témoins, nous risquons de tuer le projet de loi au feuilleton. Mais si telle n'est pas notre intention, nous devrons dire aux témoins qu'ils ne pourront être entendus.

Le sénateur Frith: Dans la première hypothèse, le risque sera de dire à ces témoins que même si nous ne les avons pas entendus, nous avons décidé de voter en faveur du projet de loi. Je ne crois pas que ce soit ce que nous sommes prêts à faire.

Il est un lieu commun—tout lieu commun n'est pas pour autant dénué de fondement—emprunté au langage de l'administration de la justice, qui dit ceci: Non seulement faut-il que justice soit faite, mais tout doit concourir à en donner l'apparence. Ceux à qui nous avons à rendre des comptes ne viendront pas nous dire que nous avons bien fait de ne pas les entendre. Il faut leur donner la chance de témoigner, mais le

[*Text*]

The Chairman: I understand that the wish of the committee is to hear some witnesses. Let us build a program of a full day tomorrow.

Senator Frith: Good.

The Chairman: But, before the end of that full day—

Senator Frith: We should think about what we will do from there on.

The Chairman: —around 11.30 or 12.00 tomorrow, we will have to assess the situation in the light of things which might have happened at that time.

Senator Frith: We are subject to assessment at any time if the light suddenly goes on, or we are told what the deadline is; but we should plan at the end of the day tomorrow to have a definite review.

Senator Marsden: The Atlantic provinces had not been heard in the legislative committee. That is one of the reasons why we want the officials to explain today what the differential impact may be on the Atlantic provinces. Are any of the witnesses coming tomorrow from Nova Scotia or the Atlantic region?

Mr. Denis Bouffard, Clerk of the Committee: Yes.

Senator Marsden: Who?

The Clerk of the Committee: The Pictou County Women's Centre. The other group is from Victoria.

The Chairman: At what time are they appearing? Is it at nine o'clock?

The Clerk of the Committee: Yes.

Senator Marsden: In the meantime, shall we hear from the members of the department who have been waiting?

The Chairman: We will start at 9 o'clock tomorrow morning. For the time being we have two witnesses, one at 9 o'clock and one at 10 o'clock. One is from B.C. and the other is from Nova Scotia.

Senator Frith: Mr. Chairman, have any of the witnesses been told that they can appear on Tuesday? If so, did the clerk first give them the option to come tomorrow or even Saturday?

The Chairman: Not Saturday.

Senator Frith: Perhaps we should check to see if any of them can make it tomorrow.

The Clerk of the Committee: They have already indicated that they could not come today or tomorrow.

Senator Frith: What about Saturday?

The Clerk of the Committee: The question of Saturday was not raised.

Senator David: Perhaps some members of the committee will not be able to make it on Saturday either.

[*Traduction*]

faire sans trop savoir où l'on s'en va. Il y a une date limite, mais personne ne nous la révélera.

Le président: Sauf erreur, le Comité veut entendre quelques témoins. Planifions donc la journée de demain.

Le sénateur Frith: Très bien.

Le président: En n'oubliant toutefois pas qu'avant la fin du jour . . .

Le sénateur Frith: Nous devrions penser à ce qu'il faudra faire à partir de ce moment-là.

Le président: Entre 11 h 30 et midi demain, nous devrons réévaluer la situation à la lumière des événements qui seront survenus à ce moment-là.

Le sénateur Frith: Nous risquons à tout moment de devoir réévaluer la situation si le mystère s'estompe, ou si on nous révèle l'échéance. Il nous faudra toutefois prévoir un réexamen définitif pour la fin de la journée de demain.

Le sénateur Marsden: Les provinces Atlantiques n'ont pas fait connaître leur point de vue au comité législatif. C'est pour cette raison que nous aimerions que les représentants du ministère viennent nous expliquer aujourd'hui quelles conséquences particulières ce projet de loi aura sur les provinces Atlantiques. Prévoyons-nous entendre des témoins de la Nouvelle-Écosse ou de la région atlantique demain?

M. Denis Bouffard, greffier du Comité: Oui.

Le sénateur Marsden: Qui seront-ils?

Le greffier du Comité: Le premier groupe est le Centre des femmes du comté de Pictou. L'autre vient de Victoria.

Le président: Quand témoigneront-ils? À 9 heures?

Le greffier du Comité: Exactement.

Le sénateur Marsden: Entre-temps, entendrons-nous les représentants du ministère qui n'attendent que notre invitation?

Le président: Nous débuterons nos travaux à 9 heures demain matin. Jusqu'à maintenant, nous avons prévu entendre deux témoins, l'un à 9 heures et l'autre à 10 heures. L'un vient de la Colombie-Britannique et l'autre de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Frith: Monsieur le président, a-t-on fait savoir aux témoins qu'ils pourraient comparaître mardi? Si oui, le greffier leur a-t-il demandé s'ils pourraient comparaître demain ou même samedi?

Le président: Pas samedi.

Le sénateur Frith: Peut-être devrions-nous vérifier si l'un d'eux est prêt à venir demain.

Le greffier du Comité: Ils nous ont déjà fait savoir qu'ils ne pourraient venir ni aujourd'hui ni demain.

Le sénateur Frith: Et samedi?

Le greffier du Comité: La question de samedi n'a pas été soulevée.

Le sénateur David: Peut-être que certains membres du Comité ne seront pas disponibles samedi non plus.

[*Text*]

Senator Frith: That is always possible.

The Chairman: We have not planned to sit on Saturday.

Senator Frith: At the moment we have agreed to reassess at the end of the day tomorrow what we will do.

Senator Cools: It seems to me that the discussion has focussed on witnesses who were not heard previously, either because they were refused or whatever. I realize that the rush is on and that everyone is under pressure. Also, I am not a member of this committee. However, I have heard no discussion among committee members as to other witnesses they may think should be called, apart from those who were refused in the other place. Perhaps the matter should be raised for discussion.

The Chairman: There are 33 or 34 groups that have asked to be heard by this committee.

Senator Cools: Have they been asked by this committee or have they asked this committee?

The Chairman: For the next few days, let us say until next Tuesday, we have agreed to hear those who have been denied hearings in the other place and those who could not appear before the committee of the other place because they needed support for their travel expenses. We will see next week whether we should open the door to the 25 other groups. Of course, there are plenty of people who want to be heard.

Senator Frith: What is the plan?

The Chairman: Shall we adjourn now until 2 o'clock?

Senator Frith: At which time we will hear the officials?

The Chairman: Shall we adjourn now or continue until 12.30?

Senator Frith: If the officials can come back, let us adjourn until 2 o'clock.

Mr. Soar: We are at your disposal.

The Chairman: Then we will reconvene at 2 o'clock.

The committee adjourned until 2.00 p.m.

The committee resumed at 2.00 p.m.

The Chairman: The committee will continue its consideration of Bill C-144. If I may, I should like to discuss the negotiation process. I would like clarification—and I understand other members of the committee would like clarification—on what difference it would make in terms of implementation of a policy of this kind if the bill is not passed before an election is called? What would be the practical implications?

If I heard you correctly this morning, you said that the negotiations would start within six weeks of the bill being proclaimed. It was not clear whether some provinces might be ready to start negotiations before that six-week period. Would you respond to that?

[*Traduction*]

Le sénateur Frith: C'est bien possible.

Le président: Nous n'avions pas prévu siéger samedi.

Le sénateur Frith: Pour le moment, mais nous avons convenu de réévaluer la situation à la fin de la journée de demain.

Le sénateur Cools: Il me semble que nous avons surtout la possibilité d'entendre les témoins qui n'ont pas eu la chance de témoigner précédemment parce qu'on ne le leur a pas permis ou pour d'autres raisons. Je conviens que nous sommes pressés par les événements et que tout le monde subit des pressions. En plus, je ne suis pas membre du Comité. Mais je n'ai entendu aucun membre du Comité discuter de la possibilité d'entendre d'autres témoins en plus de ceux qui se sont vu refuser le droit de témoigner à l'autre endroit. Peut-être devrions-nous en débattre.

Le président: Il y a 33 ou 34 groupes qui avaient demandé à être entendus par notre Comité.

Le sénateur Cools: Est-ce le Comité qui leur a demandé de venir témoigner ou ont-ils eux-mêmes fait part de leur intention de témoigner devant le Comité?

Le président: Pour les prochains jours, disons jusqu'à mardi prochain, nous avons convenu d'entendre ceux à qui on avait refusé de témoigner à l'autre endroit et ceux qui n'ont pas pu y comparaître parce qu'on ne leur remboursait pas leurs frais de déplacement. Nous verrons la semaine prochaine si nous permettrons aux 25 autres groupes d'être entendus. Naturellement, il y a bien des gens qui aimeraient nous faire connaître leur point de vue.

Le sénateur Frith: Quel est notre programme?

Le président: Voulez-vous suspendre les travaux jusqu'à 14 heures?

Le sénateur Frith: Nous entendrons les représentants du ministère à ce moment-là?

Le président: Voulez-vous suspendre les travaux dès maintenant ou les poursuivre jusqu'à 12 h 30?

Le sénateur Frith: Si les représentants du ministère peuvent revenir, suspendons-les jusqu'à 14 heures.

M. Soar: Nous sommes à votre disposition.

Le président: Nous nous réunirons donc à nouveau à 14 heures.

Le Comité suspend ses travaux.

Le Comité reprend ses travaux à 14 heures.

Le président: Le Comité poursuivra l'étude du projet de loi C-144. Si vous le permettez, j'aimerais que nous discutions du processus de la négociation. J'aimerais savoir, tout comme d'autres membres du Comité, je crois, quelle différence cela ferait du point de la mise en œuvre d'une politique de ce type, si ce projet de loi n'était pas adopté avant le déclenchement des élections? Concrètement, quelles en seraient les conséquences?

Si j'ai bien entendu ce que vous disiez ce matin, les négociations commenceraient dans les six semaines de la promulgation du projet de loi. Mais ce pourrait-il que certaines provinces soient prêtes à entamer les négociations avant cette période de six semaines? Pourriez-vous répondre à cette question?

[*Text*]

Mr. John Soar, Assistant Deputy Minister, Social Service Programs Branch, Department of National Health and Welfare: At a meeting with the provinces at the deputy minister level 10 days ago it was agreed that the negotiation process would start with a multilateral meeting at which the federal government would explain, in detail, the import of the bill, the regulatory framework which is envisaged for it and the opening content of the agreements. That will be discussed with the provinces at a federal-provincial meeting. It is hoped that will start everyone off on the same understanding as to the cost-sharing formulae and the nature of the federal negotiations. What the federal government will be looking for in the negotiations are to standards and reporting such information.

That would be followed by a series of bilateral negotiations in which we will be negotiating specifically with individual provinces in terms of the amount of money available to them, the impact that that money will have upon their plans, their estimates for space creation during the course of the seven-year developmental period to arrive at, with all jurisdictions that wish to sign agreements, an agreement which essentially is identical in all provinces, but which has certain specific components specific to a province, namely, the amount of money and the space creation targets they would go with.

We know that some provinces want to sign on very quickly and others might take longer. The bill provides for what is now 18 months for the provinces to sign on.

In terms of non-passage of legislation, I cannot guarantee that the provinces would wish to negotiate in detail a portion of a particular piece of legislation. I think they would probably want to wait to see what happens. That, of course, is difficult to say at this point.

The Chairman: At that joint meeting, will you present draft regulations to the provinces?

Mr. Soar: Yes.

The Chairman: Those regulations mentioned in clause 8?

Mr. Soar: Yes.

The Chairman: When will those regulations be ready to be presented to the provinces?

Mr. Soar: They will be presented to the provinces in draft form at that meeting. In fact, the readiness of those draft regulations would be one of the factors that would determine when that meeting takes place. The provinces will need to see exactly how this is going to work so that they can assess, from their point of view, how the legislation is going to apply to them in order that they may formulate their plans.

The Chairman: And the regulations, in your estimation, will be ready how long after the bill is passed?

Mr. Soar: In draft, given that period of six weeks. As the regulations are now made under a set of rules, it may take a little longer to put them into force, but we would see having the regulatory framework in place for that meeting with the provinces.

[*Traduction*]

M. John Soar, sous-ministre adjoint, Direction générale des programmes du service social, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social: Au cours d'une réunion avec les sous-ministres des provinces tenue il y a dix jours, il a été convenu d'entamer le processus de la négociation par une réunion multilatérale au cours de laquelle le gouvernement fédéral expliquerait en détail la teneur du projet de loi, le cadre réglementaire envisagé et le contenu préliminaire des accords. Tout cela sera débattu avec les provinces au cours d'une réunion fédérale-provinciale. On espère qu'ainsi, tous les intéressés comprendront de la même manière la formule de partage des coûts et la nature des négociations fédérales. Au cours de ces négociations, le gouvernement fédéral visera l'établissement et la communication de normes.

Il y aurait ensuite une série de négociations bilatérales au cours desquelles nous négocierons avec les diverses provinces les sommes qui leur seront consenties, ce qui influera sur leurs projets de création de places au cours de la période d'expansion de sept ans, en vue de conclure avec toutes les provinces intéressées des accords essentiellement semblables, qui prévoient toutefois des éléments propres à chacune, soit la quantité d'argent consentie et les objectifs visés en matière de création de places.

Nous savons que certaines provinces veulent signer des ententes très rapidement, tandis que d'autres pourraient attendre davantage. Le projet de loi prévoit actuellement dix-huit mois pour ce qui est de la signature des provinces.

Si le projet de loi n'est pas adopté avant le déclenchement des élections, je ne garantis pas que les provinces voudront négocier en détail une partie seulement d'une mesure législative. Elles préféreront probablement attendre. Évidemment, c'est difficile à dire à ce stade.

Le président: À cette réunion mixte, présenterez-vous un projet de règlement aux provinces?

M. Soar: Oui.

Le président: Le règlement dont il est question à l'article 8?

M. Soar: Oui.

Le président: Ce règlement sera-t-il prêt?

M. Soar: Un projet de règlement sera présenté aux provinces au cours de cette réunion. En fait, la date à laquelle il sera prêt est l'un des facteurs qui détermineraient quand tenir cette réunion. Il faudra que les provinces sachent exactement comment fonctionnera le système pour déterminer, de leur point de vue, comment le projet de loi s'appliquera à elles, après quoi elles pourront établir leurs plans.

Le président: Et à votre avis, ce règlement sera prêt combien de temps après que le projet de loi aura été adopté?

M. Soar: Ce sera sous forme provisoire, vu cette période de six semaines. L'établissement des règlements suit maintenant un certain nombre de règles et il se peut que leur application demande un peu plus de temps, mais nous ferons en sorte que le cadre réglementaire soit en place pour la tenue de cette réunion avec les provinces.

[*Text*]

The Chairman: If the bill is not passed until January, will everything be postponed for three months?

Mr. Soar: Yes.

The Chairman: Are there any provinces that have already committed themselves to some expenses on the assumption that this legislation will be passed?

Let us suppose the bill is not passed for another three months. What implications will there be for those provinces that have started to do work on the assumption that the bill is going to be passed in the near future?

Mr. Soar: On the basis of the consultations we have had with the provinces, they have given us what I will describe as preliminary indications as to how they would respond, first, to the child care priority that has been building up, and, secondly, how they will respond to the federal proposal. Much of that information was provided in confidence. If a province has not gone public with a plan, I do not think it would be appropriate for me to comment on what essentially is a confidential exchange of tentative information between two levels of government. There are, however, three provinces which have made public their intentions.

The Minister of Community Services of Nova Scotia released a statement of the province's intention to increase expenditures using the national strategy. That was based upon their understanding of what the strategy may do for them.

Basically, their statement indicated that in the first full year of operation provincial expenditures on day care will rise from $6.7 million to $18.8 million. Under the new provincial plan, both non-profit and commercial day-care centres will be treated equally in terms of operating funds, and programs such as infant care, special needs care and after school care will receive further attention by the province. The planned expansion during the seven-year developmental period—which is coincidental with the federal seven-year period—will be to add an additional 5,000-plus day-care spaces. Nova Scotia plans to start implementing that in September, 1988.

That is a statement that was made public by the Honourable Tom McInnis, Minister of Community Services in, I think, June. So that is one province that essentially has gone public with a statement of intent.

In June, 1987, Ontario issued its new directions for child care in which it had a three-year planning cycle starting in 1987-88. So we are already into that implementation. They made new funding available starting in January of this year, and their expenditures—that is, provincial expenditures—were expected to increase by one third between 1987 and 1988, and by another half between 1988 and 1989. So they are coming out with fairly rapid expansion.

As examples of expenditures that they plan, an estimated 30 per cent of the new funding will go to operating grants to non-profit centres; $33 million is expected to go into capital construction and renovations; and another $11 million for capital funding in new schools. Of the new funding, one third of it will be directed to child-care subsidies. So they will, in fact, provide

[*Traduction*]

Le président: Si le projet de loi n'est pas adopté avant janvier, tout sera-t-il différé de trois mois?

M. Soar: Oui.

Le président: Y a-t-il des provinces qui, présumant que le projet de loi serait adopté, se sont déjà engagées à débloquer des fonds?

Supposons que le projet de loi n'est pas adopté avant trois mois. Quelle en sera l'incidence sur les provinces qui se sont déjà mises au travail parce qu'elles présumaient que le projet de loi serait adopté dans un proche avenir?

M. Soar: Les provinces, que nous avons consultées, nous ont donné des indications préliminaires sur la façon dont elles aborderont la priorité maintenant donnée aux garderies, ainsi que sur la façon dont elles accueillent la proposition fédérale. Une grande partie de ces renseignements ont été communiqués confidentiellement. Si une province n'a pas divulgué son plan au public, il ne convient pas que je formule des observations sur des renseignements provisoires échangés confidentiellement entre deux niveaux de gouvernement. Par contre, trois provinces ont rendu leurs intentions publiques.

Le ministre des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse a publié une déclaration établissant que sa province entend accroître les dépenses dans le cadre de la stratégie nationale. Cette province s'est basée sur ce que je pouvais, à son avis, lui apporter la stratégie nationale.

Pour l'essentiel, cette déclaration établit que la première année, les subventions aux garderies passeront de 6,7 à 18,8 millions de dollars. Aux termes du nouveau plan de cette province, les garderies avec ou sans but lucratif seront traitées de la même manière du point de vue des subventions de fonctionnement; cette province mettra aussi l'accent sur la garde des tout-petits et des enfants qui ont des besoins particuliers et sur les services de garde après l'école. Au cours de la période d'expansion de sept ans, qui coïncide avec la période fédérale de sept ans, la Nouvelle-Écosse prévoit créer 5 000 places de plus dans les garderies. Elle entend commencer à mettre en œuvre son programme en septembre 1988.

Cette déclaration de l'honorable Tom McInnis, ministre des Services communautaires, a été faite en juin, je pense. Voilà donc une province qui a divulgué l'essentiel de ses projets.

En juin 1987, l'Ontario a aussi fait connaître ses nouvelles orientations en matière de garderie, orientations qui prévoient une planification sur trois ans, à compter de 1987-1988. On en est donc déjà à l'étape de la mise en œuvre. L'Ontario a débloqué des fonds en janvier dernier et ses dépenses devraient augmenter d'un tiers entre 1987 et 1988, puis d'une demie entre 1988 et 1989. L'expansion y est donc passablement rapide.

Parmi les dépenses qu'elle prévoit, mentionnons par exemple 30 p. 100 de plus en subventions de fonctionnement aux garderies sans but lucratif, 33 millions de dollars au titre des travaux d'immobilisation et de rénovation et 11 millions de dollars au regard des dépenses en capital de nouvelles écoles. De cet argent, le tiers consistera en subventions aux garderies. La pro-

[*Text*]

subsidies to 13,000 more children, with a planned introduction of income-testing as opposed to the current Ontario system which, in fact, is needs-testing. Those are the highlights of the Ontario plan. The proposal is contingent upon certain expectations in the federal program.

Finally, the Province of Quebec, in a recent announcement, said that it would create an additional 60,000 spaces over the next seven years. It will attempt to satisfy the most pressing need, which is in schools and the work place. By "schools" I think the province means the children of teenage mothers and after-school care. It expects to implement its policy in 1989-90 and that policy will contain provisions for support to the for-profits sector. It has increased its budgetary allocations to the office "Le service de garde" quite substantially—$12 million, in fact—and it has allocated an additional $2.3 million toward the resolution of special problems which centres have, such as equipment and semi-capital type grants.

Those are the three provinces that have made their plans public. In fact, all I have done is to advise the committee of what already is in the public domain.

The Chairman: If this bill is not passed, will they wait until another bill is passed?

Mr. Soar: The best example I can give you of the possible impact is to describe what Ontario did with its flat-rate operating grants. I believe that in January of this year it implemented $3.00 as a flat-rate operating grant to the non-profit sector. It then implemented, in April, a $1.50 flat-rate operating grant to the for-profit sectors. It had originally intended to give a $3.00 operating grant to both sectors. It delayed with regard to the for-profit sectors and only put half up. I think they it did that in expectation of further discussion.

Senator Marsden: Surely the answer is that if this bill is not passed, CAP continues and it will carry on with child care under CAP.

Mr. Soar: That is absolutely correct; it will continue to cost-share under the Canada Assistance Plan, but some of the initiatives that are being taken are not shareable under the Canada Assistance Plan and they will not receive cost sharing for those initiatives.

Senator Marsden: And if this legislation were not to pass until December or January, clause 3(2) makes it quite clear that the funding will be retroactive. Clause 3(2) states:

> An agreement entered into prior to April 1, 1990 may be applicable in respect of any year beginning on or after April 1, 1988—

So the answer to your question, Mr. Chairman, relating to what would happen if this bill were delayed until January, is "nothing at all."

Mr. Soar: The bill is framed quite deliberately in order to allow provinces up to March 31, 1990 to sign on for the full

[*Traduction*]

vince financera en fait la garde de 13 000 enfants de plus et projette d'introduire comme nouveau critère la détermination du revenu plutôt que des besoins. Tels sont les points saillants du plan de l'Ontario. Cette proposition est fonction de certaines attentes par rapport au programme fédéral.

Enfin, la province de Québec a récemment annoncé qu'elle créerait 60 000 places de plus au cours des sept prochaines années. Elle cherchera à satisfaire les besoins les plus pressants, c'est-à-dire dans les écoles et au travail. Dans le premier cas, je pense qu'il s'agit de la garde des enfants des mères adolescentes et des services de garde après l'école. Le Québec prévoit appliquer sa politique en 1989-1990, politique qui renfermera des dispositions visant à venir en aide au secteur des garderies à but lucratif. Il a augmenté sensiblement le budget des services de garde, de 12 millions, en fait, et il a accordé 2,3 millions de plus au programme d'aide au règlement de problèmes spéciaux des garderies, aide qui prendra la forme de subventions d'équipement et de subventions mixtes.

Voilà les trois provinces qui ont divulgué leurs plans. J'ai donc simplement avisé le Comité de ce qui relève déjà du domaine public.

Le président: Si ce projet de loi n'est pas adopté, attendront-elles qu'un autre le soit?

M. Soar: Le meilleur exemple que je puisse vous donner de l'incidence que cela pourrait avoir serait de vous décrire ce que l'Ontario a fait de ses subventions de fonctionnement uniformes. Je crois que c'est en janvier dernier qu'elle les a mis en œuvre. Elle a fixé à 3 $ le taux uniforme des subventions de fonctionnement accordées au secteur des garderies sans but lucratif. Puis en avril, elle a fixé à 1,50 $ celui des subventions d'exploitation consenties aux garderies à but lucratif. Au départ, le taux devait être de 3 $ dans les deux cas. Pour ce qui est du secteur des garderies à but lucratif, la province a attendu puis elle a décidé de ne lui accorder que la moitié. Je pense qu'elle a agi ainsi parce qu'elle s'attendait à des discussions ultérieures.

Le sénateur Marsden: Donc, si ce projet de loi n'est pas adopté, il est certain que le RAPC continuera de s'appliquer et que c'est dans ce cadre que les garderies seront administrées.

M. Soar: C'est tout à fait juste; on continuera de partager les frais conformément au Régime d'assistance publique du Canada; toutefois, certaines des initiatives prises actuellement ne peuvent être partagées dans le cadre de ce régime.

Le sénateur Marsden: Mais si cette mesure législative n'est pas adoptée avant décembre ou janvier, le paragraphe 3(2) établit très clairement que le financement sera rétroactif. Le paragraphe 3(2) dit:

> Les accords conclus avant le 1er avril 1990 peuvent être rendus applicables à toute année commençant au plus tôt le 1er avril 1988 . . .

Donc, la réponse à votre question, monsieur le président, concernant ce qui adviendrait dans l'éventualité où le projet de loi ne serait pas adopté avant janvier, c'est «rien du tout».

M. Soar: Le projet de loi a été conçu de manière que les provinces puissent, jusqu'au 31 mars 1990, apposer leur signature

[*Text*]

period, the full seven-year period. Thereafter it is limited to one year's retroactivity back to April 1 in the year in which they sign. So it was recognized that, as we negotiate this bill, the provinces will have a great deal of questions to ask. For provinces where it might be more difficult, they might want to proceed more slowly so that they have more time to consider this.

The Chairman: Yes, but for operations undertaken under this legislation, not for the operations undertaken under CAP.

Senator Marsden: I am referring to this legislation.

The Chairman: In other words, any delay does introduce more time under the *status quo.*

Senator Marsden: No, no. We are talking about this legislation.

Mr. Soar: It shortens the time for negotiation, but assuming that the legislation will be passed as it is at some later date, it could be retroactive to April 1, 1988, and we would adjust the cost-sharing allowances under the terms of this piece of legislation and take away from the provinces' allowance what they continue to receive under the Canada Assistance Plan. I think that is the best way I can explain it.

The Chairman: But there is that option for the provinces, either CAP or this legislation, at one point.

Mr. Soar: Yes. So they ill continue to receive funding and advances under the Canada Assistance Plan, as they are doing now.

If they sign an agreement, then we will revisit their expenses during the course of the current year and will adjust the federal contribution to them. Assuming they are entitled to more money under this bill than they are receiving under the Canada Assistance Plan, they will receive a retroactive adjustment.

Senator Gigantès: So they are not likely to lose anything.

Mr. Soar: Not necessarily, provided they proceed and plan on the basis of the cost-sharing they would receive under this.

Senator Gigantès: So all of these cries of alarm, that we are going to ruin the provinces that have already earmarked funds and therefore the budgets will blow up and there will be dire fiscal consequences for each provincial government, are not valid.

The Chairman: I hope, Senator Gigantès, you understood why I was asking those questions. The reason was to get a clear view.

Senator Gigantès: I am most grateful to you, Mr. Chairman, for getting this out—that is, that all we have heard about embarrassing the provinces is so much fairy dust. I am grateful to you, Mr. Chairman, and glad to be back on this committee at this time.

[*Traduction*]

pour toute la période de sept ans. Ensuite, la rétroaction se limite à une année, à compter du 1er avril de l'année de signature. C'est donc qu'on reconnaissait que dans la négociation de ce projet de loi, les provinces ont beaucoup de questions à poser. Celles qui pourraient éprouver plus de difficultés voudront peut-être procéder plus lentement, avoir plus de temps pour examiner la proposition.

Le président: Oui, mais cela concerne les activités entreprises conformément à ce projet de loi plutôt qu'au RAPC.

Le sénateur Marsden: Je parle de ce projet de loi.

Le président: Autrement dit, tout retard pourrait prolonger le statu quo.

Le sénateur Marsden: Non. Nous parlons de ce projet de loi.

M. Soar: On réduit le temps de négociation, mais à supposer que le projet de loi soit adopté sous sa forme actuelle à une date ultérieure, il pourrait être rétroactif au 1er avril 1988 et nous rajusterions les allocations de cofinancement en fonction du projet de loi et retirerions de l'allocation d'une province ce qu'elle continue de recevoir conformément au Régime d'assistance publique du Canada. Je pense que c'est la meilleure façon de l'expliquer.

Le président: Mais à un moment donné, la province peut choisir le RAPC ou le projet de loi.

M. Soar: Oui. Elles peuvent donc continuer à recevoir des fonds et des avances selon le Régime d'assistance publique du Canada.

Si elles signent un accord, nous réexaminerons leurs dépenses durant l'année en cours et rajusterons la contribution que leur verse le gouvernement fédéral. À supposer qu'elles aient droit à plus d'argent aux termes du projet de loi qu'elles n'en reçoivent actuellement en conformité avec le Régime d'assurance publique du Canada, elles auront droit à un traitement rétroactif.

Le sénateur Gigantès: Il n'est donc pas probable qu'elles perdront quoi que ce soit.

M. Soar: Pas nécessairement; elles doivent agir et planifier en fonction des frais qui seront partagés avec elles en vertu du projet de loi.

Le sénateur Gigantès: Donc, ceux qui sonnent l'alarme et prétendent que nous allons ruiner les provinces qui ont déjà affecté des fonds, que les coffres vont sauter et que chaque province subira de dures conséquences financières ont tort.

Le président: J'espère, sénateur Gigantès, que vous comprenez pourquoi j'ai posé ces questions. Je voulais avoir une vue claire.

Le sénateur Gigantès: Je vous suis très reconnaisant, monsieur le président, d'avoir éclairci la question, d'avoir précisé que tout ce que nous avons entendu au sujet des difficultés que nous pourrions causer aux provinces est sans fondement. Je vous en sais gré, monsieur le président, et je suis heureux d'être revenu au Comité.

[*Text*]

Senator Robertson: I was advised by staff that if the legislation did not pass this fiscal year the provinces that had expended money toward the implementation of this bill would not—I am trying to paraphrase this as closely as I can—be reimbursed for the expenditures they made. Is that correct?

Mr. Soar: At the present the provinces are spending money on child care, and that money is being cost-shared under the Canada Assistance Plan under the terms of the Canada Assistance Plan. This piece of legislation extends the parameters of cost-sharing.

This morning Mr. Epp made reference to the Canada Assistance Plan and talked in terms of cost-sharing percentages in the 30 per cent range. This piece of legislation, on the whole, will lift the cost sharing into the 50 per cent plus range. Without this piece of legislation the provinces cannot receive that higher rate of sharing.

If this piece of legislation is passed as is—and when I say "as is", I mean in terms of the retroactivity provisions—the provinces can be recompensed for that higher rate of sharing within the terms of the retroactivity provision. If, however, the dates are changed, or some change of that nature occurs, or the eligibility envisaged by this legislation were changed, then potentially they could lose cost sharing, cost sharing, which at the present time they expect. There are many "ifs" in there.

Senator Marsden: I would like to come to the question which we essentially signalled to the officials yesterday regarding what the outcome will be province by province as a result of this legislation, viewed from the context of children in the province and not necessarily from the view of the provincial government.

I know that you have material prepared on this, but I wonder if you could at some point tell us which of the standards the minister referred to will be common across the country? He made reference, if I am correct, to training. Does that mean that there will be training referred to in each agreement separately, or that the same standard of training will apply? What will be common across Canada, and what will vary from province to province?

Mr. Soar: What will be common across Canada are the areas of concern which standards will address.

Senator Marsden: But that's all.

Mr. Soar: They will address staff-child ratios; they will address groups and various ages of children and the kinds of care; they will address staff qualifications and the size of centres—that is to say, child-care centres should not be allowed 2,000 spaces. There will be size limitations. They will address space per child, health and safety practices and the content of the program. They will address the right of parental involvement.

That is a starting list which we will be negotiating with the provinces to have put in the agreement. It will then be up to the provinces to define what those ratios and qualifications are going to be. The bill requires a number of things in the agree-

[*Traduction*]

Le sénateur Robertson: Des membres du personnel m'ont avisée que si ce projet de loi n'est pas adopté au cours de la présente année financière, les provinces qui ont dû dépenser de l'argent pour mettre en œuvre le projet de loi ne seront pas—j'essaie de donner une interprétation qui soit aussi fidèle que possible, remboursées des dépenses qu'elles ont engagées. Est-ce exact?

M. Soar: Actuellement, les provinces affectent de l'argent à la garde d'enfants et conformément au Régime d'assistance publique du Canada, les frais sont partagés. Le présent projet de loi élargit les paramètres du partage des coûts.

Ce matin, M. Epp a dit au sujet du Régime d'assistance publique du Canada que les coûts seraient partagés à 30 p. 100. Le présent projet de loi porterait de façon générale à 50 p. 100 cette participation. Sans ce projet de loi, les provinces n'auront pas droit à une contribution supérieure.

Si le projet de loi est adopté sous sa forme actuelle, c'est-à-dire avec les dispositions régissant la rétroactivité, les provinces en profiteront. Mais si les dates sont modifiées ou qu'une autre modification de cette nature soit apportée ou encore que les critères d'admissibilité soient changés, le degré de partage des frais auquel les provinces s'attendent pourrait ne pas être le même. Il y a finalement beaucoup de «si».

Le sénateur Marsden: J'aimerais aborder la question que nous avons essentiellement signalée aux hauts fonctionnaires hier concernant le résultat de ce projet de loi dans les diverses provinces sur le plan de la garde d'enfants et non pas nécessairement du point de vue du gouvernement provincial.

Je sais que vous avez des documents à ce sujet, mais je me demandais si vous pourriez à un moment donné nous dire quels critères parmi ceux auxquels le ministre a fait allusion seront appliqués uniformément dans l'ensemble du pays. Si je ne m'abuse, il a parlé de formation. Cela veut-il dire que dans chaque accord, il sera question de formation ou que les mêmes normes s'appliqueront à cet égard? J'aimerais savoir ce qui sera appliqué uniformément dans tout le Canada et ce qui variera d'une province à l'autre.

M. Soar: Ce qui s'applique à l'ensemble du Canada, ce sont les sujets de préoccupation auxquels les normes répondront.

Le sénateur Marsden: Mais c'est tout.

M. Soar: Elles s'appliqueront au ratio employés-enfants, à la composition des groupes, aux divers âges des enfants, aux types de garde, aux qualités du personnel et à la taille des garderies, c'est-à-dire que celles-ci ne doivent pas compter 2 000 places. Il y aura des limites à cet égard. Elles s'appliqueront aussi à l'espace prévu par enfant, aux services d'hygiène et de sécurité et au contenu du programme. Elles s'appliqueront également au droit des parents de participer à ces programmes.

Telle est la liste que nous négocierons avec les provinces en vue de faire inclure ces éléments dans l'accord. Il appartiendra ensuite aux provinces de définir ces ratios et qualités. En ce qui concerne les normes, le projet de loi exige qu'un certain nom-

[*Text*]

ment in relation to standards. A province is required to describe in the agreement, or an appendix thereto, what child-care services are available in the province and the manner of determining them.

They have to make standards available for child-care services, and they have to describe the manner of publicizing those standards and the methods of enforcement.

It is our expectation that there will be considerable interprovincial and federal-provincial discussion around the subject of standards during this developmental period. The documents themselves are all public. So it is difficult to say where it is going, but I think it will be moving forward across the board.

Senator Marsden: If I understand you correctly, that means that they will all address certain topics, and it is quite possible that each province will come up with very different standards in each of those areas; and the federal government is taking no position that we know of to attempt to ensure that there is any commonality across this country. Is that correct?

Mr. Soar: Other than by facilitating interprovincial discussion, and the fact that the documents are public, are required to be public, and required to be enforced, no.

Senator Marsden: So in other words we end up with what everyone has feared: something which is referred to as "a national program", but which in fact is a collection of provincial agreements which can be widely varying; which means that a family moving across the country, as one fifth of the population does on a regular basis, potentially might as well be moving to another country so far as child care is concerned.

This is not a political question: Why is the federal government, which has had a long history of experience with child care, from at least the time of the Second World War—in the Second World War the federal government was concerned with standards—not now concerned with standards?

Mr. Soar: The question of standards is being—I think Mr. Epp dealt with this earlier this morning—dealt with by the licensing authority and by the service deliverer.

Senator Marsden: There is no national—

Mr. Soar: I cannot comment.

Senator Marsden: I understand that you cannot comment on that.

Is there anything in this bill that makes the objectives laid out in the preamble effective in any way, the objectives of improving availability, affordability, quality, accessibility and increasing the number of spaces? Is there anything in this bill that could make a province do any of those things?

Mr. Soar: If the provinces draw on the money that is available to them under the bill, they have no choice but to increase spaces, and that, presumably, will increase the size of the child-care system in the three components: the number of spaces, the flat-rate operating grants and the user-fee subsidies. There is no other way they can spend the money other

[*Traduction*]

bre d'éléments fassent partie de l'accord. Une province est tenue de décrire dans l'accord ou en annexe à celui-ci quels services de garderie seront offerts sur son territoire et de quelle manière elle déterminera ces services.

Elles doivent établir des normes relatives aux services de garderie et décrire la manière dont elles feront la publicité de ces normes ainsi que les méthodes qu'elles utiliseront pour les appliquer.

Au cours de cette période d'expansion, nous nous attendons qu'il y ait énormement de discussions entre les provinces et entre celles-ci et le gouvernement fédéral au sujet des normes. Les documents eux-mêmes sont tous publics. Il est donc difficile de dire où on s'en va, mais je pense qu'on va de l'avant, de manière générale.

Le sénateur Marsden: Si je vous comprends bien, les provinces régleront certaines questions et il est possible que chacune établisse différentes normes dans chacun de ces domaines, et le gouvernement fédéral n'a pas pris position, autant que nous sachions, pour s'assurer qu'il y ait uniformité dans l'ensemble du pays. Est-ce exact?

M. Soar: Effectivement, sauf que la discussion interprovinciale est favorisée et que les documents sont publics, qu'ils doivent l'être et qu'ils doivent être appliqués.

Le sénateur Marsden: Autrement dit, nous aboutissons à ce que tout le monde craignait, à un programme national qui est en fait constitué d'accords provinciaux pouvant varier grandement, ce qui veut dire qu'une famille qui change de province, comme le cinquième de la population le fait régulièrement, pourrait se retrouver dans un autre pays, pour ainsi dire, du point de vue de la garde d'enfants.

Ma question n'est pas politique, mais j'aimerais savoir pourquoi le gouvernement fédéral ne se soucie pas des normes alors que son expérience de la garde d'enfants remonte au moins à la Deuxième Guerre mondiale, époque où il s'en préoccupait.

M. Soar: La question des normes relève de l'autorité chargée de l'octroi des permis ainsi que de la personne qui assure le service; je pense que M. Epp en a parlé ce matin.

Le sénateur Marsden: Mais au niveau national, il n'y a pas . . .

M. Soar: Je ne peux faire d'observation à ce sujet.

Le sénateur Marsden: Je comprends que vous ne puissiez faire d'observation à ce sujet.

Y a-t-il quoi que ce soit dans le projet de loi qui permette d'atteindre les objectifs énoncés dans le préambule, c'est-à-dire améliorer l'accessibilité, la disponibilité et la qualité des services de garde et augmenter le nombre de places? Y a-t-il quoi que ce soit dans le projet de loi qui puisse permettre à une province d'atteindre l'un de ces objectifs?

M. Soar: Si les provinces utilisent les sommes prévues dans le projet de loi, elles n'ont d'autre choix que d'augmenter le nombre de places, ce qui devrait élargir les services de garde sous leurs trois aspects: nombre de places, subventions de fonctionnement uniformes et financement de l'utilisateur. Elles ne peuvent affecter l'argent qu'à l'amélioration des infrastruc-

[*Text*]

than on a certain amount of infrastructure, which are support services and are referred to in the description of child-care services. That allows us to cost-share in resource and referral service and public information directly related to child care.

Senator Marsden: But availability will be known to the provinces, and you will see the numbers, but you will not have anything to say about affordability, availability or accessibility?

Mr. Soar: On the affordability question, I think Mr. Epp said this morning that they will satisfy the requirement of clause 4(1)(b), which will ensure that in the agreements the provinces commit themselves to accord special priority to meeting the needs of children from low and modest-income families.

Senator Marsden: But, in effect, Mr. Epp will have no redress if a province does not do that.

Mr. Soar: That will be subject to negotiation, and the precise wording will finish that out in the agreement.

Senator Marsden: Can we go through the Atlantic Provinces to see what is likely to happen there?

Mr. Soar: The best way I can do that is to explain how the floor mechanism will work.

I have documents that I should like to have distributed. If you allow me to answer the question in this way, I will explain how the cost-sharing formula works and how the floor works. I think that is particularly applicable to the Atlantic Provinces.

While the documents are being distributed, on the question of delay there is the risk that some provinces will delay the implementation of their increases. They may be planning to increase their child-care system, but unless they are sure of the extent of federal support, they may delay their implementation dates.

Senator Marsden: Did you receive some advice on that?

Mr. Soar: We have seen some evidence of this, as I said, in the case of Ontario with their flat-rate operating grants for the—

Senator Marsden: During the luncheon recess I talked to officials from Ontario, and I do not think that that is much of a problem.

Mr. Soar: The minister from Nova Scotia has indicated in the announcement that they would implement following an agreement. So there may be some marginal delays.

Perhaps I can review the document with the members of the committee. I hope it is fairly straightforward and that I will not have to take up any more time than is necessary.

The first sheet is headed "Section 5". It indicates, in fact, that there is a cost-sharing component to this formula. The basic principle is 50-50 cost-sharing of operating. "Operating" is fairly widely defined. There is a 75-25 cost-sharing for capital expenses. Then there is a top-up component, which is based upon 70 per cent of the national average entitlement per child,

[*Traduction*]

tures, c'est-à-dire aux services de soutien dont il est question dans la description des services de garde. On peut ainsi partager les frais des ressources et des services d'orientation ainsi que des programmes d'information publique directement liés à la garde d'enfants.

Le sénateur Marsden: Les provinces sauront à quoi s'en tenir en matière de disponibilité et vous connaîtrez les chiffres, mais n'aurez-vous pas quelque chose à dire au sujet de l'accessibilité et de la disponibilité?

M. Soar: Au sujet de l'accessibilité, je pense que M. Epp a dit ce matin qu'on devra satisfaire aux exigences de l'alinéa 4(1)*b*), c'est-à-dire qu'aux termes des accords conclus, les provinces devront s'engager à satisfaire en priorité les besoins des enfants de familles à revenu faible ou modeste.

Le sénateur Marsden: Mais, en fait, M. Epp n'aura aucun recours si une province ne le fait pas.

M. Soar: Ce sera négocié et précisé dans l'accord.

Le sénateur Marsden: Pouvons-nous examiner le cas des provinces de l'Atlantique pour voir ce qui est susceptible de s'y produire?

M. Soar: La meilleure façon de procéder serait d'expliquer comment fonctionnera le mécanisme plancher.

J'ai des documents que j'aimerais faire circuler. Si vous me permettez de répondre ainsi à la question, j'expliquerai comment fonctionne la formule de partage des coûts, ainsi que le mécanisme plancher. Je pense que cela s'applique particulièrement aux provinces de l'Atlantique.

Pendant que l'on distribue les documents, au sujet des retards, il est risqué que certaines provinces diffèrent la mise en œuvre de leurs augmentations. Elles peuvent projeter d'augmenter leurs services de garde, mais si elles ne sont pas certaines du niveau de l'aide fédérale, elles pourraient différer la mise en œuvre de ces augmentations.

Le sénateur Marsden: Avez-vous reçu des avis à cet égard?

M. Soar: Nous en avons des preuves; j'ai parlé du cas de l'Ontario, qui a des subventions de fonctionnement uniformes pour les—

Le sénateur Marsden: Au cours de la pause que nous avons faite ce midi, je me suis entretenue avec des représentants de l'Ontario et je ne pense pas que ce soit un grand problème.

M. Soar: Le ministre de la Nouvelle-Écosse a indiqué dans son annonce qu'ils agiraient après la conclusion d'un accord. Il pourrait donc y avoir certains retards.

Je pourrais peut-être décrire aux membres du Comité le document qui a été distribué. J'espère qu'il est assez clair et que je n'aurai pas à prendre plus de temps que nécessaire.

La première feuille est intitulée «Article 5». On y parle de l'élément «partage des frais» de cette formule. Le principe de base consiste à partager les frais de fonctionnement à 50 p. 100. Le «fonctionnement» est défini de façon assez générale. Pour ce qui est des dépenses en capital, on les partagera à 25 p. 100. Puis il y a un supplément basé sur 70 p. 100 de l'allocation moyenne nationale par enfant, moins l'allocation moyenne

[*Text*]

less the provincial average entitlement per child. So there is a top-up provision which I will explain.

Those are the two components of the cost-sharing formula.

If you turn over to the next sheet, you will see that it is headed "National Average Entitlement Per Child." The figures on this sheet are based on an actual situation in 1987.

The provincial expenditures on child care in 1987 were $480 million. Ignoring the capital expenditures, if we assumed that that was all operating money, then the federal contribution under the child care bill, assuming 50-50 funding, would be $240 million.

In 1987 there were 5.4 million children aged 0 to 14, inclusive. So one can calculate the national average entitlement per child which, as I said, is the federal contribution divided by the number of children. That comes out to $44.00 per child; and 70 per cent of that comes to $31.00 per child.

So there are three possible scenarios for a province; a province may receive no top-up, it may receive full top-up, or it may receive a limited top-up, and the limited top-up is because the top-up may not exceed 90 per cent of the provincial expenditures.

To arrive at the provincial average entitlement per child, we take the federal contribution to a province through cost-sharing—which is operating and capital—and we divide that by the provincial number of children in that same category. So that establishes the national average and a provincial average.

Let us look at the examples. Example 1 relates to a province that receives no top-up. Let us call that Province A. I am not quite sure whether the "A" is significant or not. These are actual figures.

Province A spends $216 million on child care. If we assume full 50-50 funding, the federal contribution would be $108 million. There are 1.9 million children in that province, so the provincial average entitlement is $57.00 per child. If you remember the 70 per cent of the national average figure we came to, which was $31.00, the $57.00 exceeds the $31.00, so that province is not entitled to a top-up. The maximum federal contribution is $1.08 million. That is how that works in a province with no top-up.

I might say that in 1987, under the Canada Assistance Plan, the province received $80 million in cost-sharing because in the $216 million there were amounts that were ineligible for cost-sharing. The ineligibility related to provincial grants to commercial agencies and subsidies paid to clientele ineligible for those subsidies under the terms of the Canada Assistance Plan, and indirect capital expenditures. That is how the difference came about.

[*Traduction*]

provinciale par enfant. Je vais vous expliquer en quoi consiste ce supplément.

La formule de partage des coûts comprend deux éléments.

La deuxième feuille s'intitule, comme vous pouvez le constater, «Allocation moyenne nationale par enfant». Les chiffres qui y figurent sont basés sur la situation réelle enregistrée en 1987.

Les dépenses provinciales en matière de garde d'enfants ont été de 480 millions de dollars en 1987. Si l'on fait fi des dépenses en capital et que l'on présume qu'il s'agit uniquement de dépenses de fonctionnement, alors la contribution fédérale serait de 240 millions de dollars aux termes du projet de loi sur la garde d'enfants, puisque les frais doivent être partagés à 50 p. 100.

En 1987, il y avait 5,4 millions d'enfants âgés de zéro à 14 ans inclusivement. On peut donc calculer l'allocation moyenne nationale par enfant, c'est-à-dire, comme je l'ai dit, la contribution fédérale divisée par le nombre d'enfants, ce qui donne 44 $ par enfant; 70 p. 100 de cette somme donnent 31 $ par enfant.

Il y a donc trois scénarios possibles: une province peut n'avoir droit à aucun supplément, ou recevoir le plein supplément ou un supplément limité. Le supplément ne peut dépasser 90 p. 100 des dépenses provinciales.

Pour arriver à l'allocation moyenne provinciale par enfant, nous prenons la contribution fédérale à une province selon la formule de partage des frais, ce qui comprend les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital, et nous la divisons par le nombre provincial d'enfants de la même catégorie. On établit donc de cette manière une moyenne provinciale ainsi que la moyenne nationale.

Voyons des exemples. L'exemple 1 concerne une province qui n'a droit à aucun supplément. Appelons-la la province A. Je ne suis pas sûr que cette lettre signifie quelque chose. Mais les chiffres sont réels.

La province A affecte 216 millions de dollars à la garde d'enfants. En présumant que les frais soient partagés à 50 p. 100, la contribution fédérale s'élèverait à 108 millions. Il y a 1,9 million d'enfants dans cette province; donc, l'allocation moyenne provinciale est de 57 $ par enfant. Si vous vous rappelez les 70 p. 100 du chiffre moyen national auquel nous sommes arrivés, c'est-à-dire les 31 $, l'allocation moyenne provinciale, de 57 $, est donc supérieure et la province n'a pas droit à un supplément. La contribution fédérale maximale est de 1,08 million. Telle est la situation d'une province qui n'a pas droit à un supplément.

Dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, cette province a reçu 80 millions de dollars en 1987, car dans les 216 millions de dollars, certaines sommes dépensées ne pouvaient être partagées, soit les subventions provinciales à des garderies commerciales, les subventions à ceux qui n'y avaient pas droit selon le Régime d'assistance publique du Canada et les dépenses en capital indirectes. C'est ainsi que s'explique la différence.

[*Text*]

A province that is entitled to full top-up is Province B. Province B expended $1.1 million on child care. If we assume a full 50-50 funding under the child-care bill, the federal contribution equals $550,000. In that province there are 29,000 children aged 0 to 14, and the provincial average is $19.00 per child. That comes from dividing $559,000 by 29,000. That $19.00 is less than 70 per cent of the national average, the difference being $12.00; so that province is eligible for full top-up, and the top-up would be an additional $12.00 times the number of children, which equals $348,000 in top-up. So that province would be eligible to receive that on top of the $550,000.

Under the Canada Assistance Plan, that province would have received $500,000. Nearly all of the expenditures in that province, save $100,000, are cost shareable. Under the child care bill, and the cost-sharing formula there, that province would be eligible to receive $898,000.

Example 3 relates to a top-up that is limited by the 90 per cent expenditure rule. Province C expends $2.2 million on child care. Assuming full 50-50 funding, the federal contribution would be $1.1 million. There are 143,000 children in that province, and the provincial average entitlement is $8.00 per child. That is less than 70 per cent of the national average entitlement per child of $31.00; so that province is eligible for a top-up which equals $3.3 million, which would make possible federal contributions of $4.4 million, which is more than the province has spent. So the top-up would be limited to 90 per cent of the provincial expenditures, namely, $2 million.

Under the Canada Assistance Plan, that province would be eligible to receive cost-sharing of $900,000, and the lower federal share again relates to the component of the $2.2 million that relates to commercial agencies, subsidies paid to ineligible clientele and capital expenditures.

So the actual contribution payable to a province is the lesser of the basic calculation for cost-sharing, which is 50-50 on operating and 75-25 on capital, plus the top-up, or 90 per cent of the provincial expenditures, or the maximum allocation.

We will be negotiating with the provinces in relation to their plans and the number of spaces they intend to create and what is the maximum allocation within the $4 billion envelope that we have available to us.

I hope that is not too confusing. That essentially is how the cost-sharing will work. Our expectation is that, without going into plans in any detail, in the case of Newfoundland its opening year cost-sharing is likely to be in the 90 per cent range. Nova Scotia, we expect in the opening year the cost-sharing will be in the 65 to 70 per cent range. New Brunswick expects to start off at 90 per cent.

People use the expression "equalization." It is, in fact, an attempt to move toward a levelling of the per child investments in child care. So it stimulates and gives an advantage to those provinces that are well down below the national average. In a sense, it is equalization, but not economic equalization; it is an

[*Traduction*]

La province B a droit au plein supplément. Elle a affecté 1,1 million de dollars aux services de garderie. Si nous présumons que les frais sont partagés à 50 p. 100, conformément au projet de loi sur la garde d'enfants, la contribution fédérale est de 550 000 $. Dans cette province, il y a 29 000 enfants âgés de 0 à 14 ans et la moyenne provinciale est de 19 $ par enfant, soit 559 000 $ divisés par 29 000. Ces 19 $ représentent moins que 70 p. 100 de la moyenne nationale, la différence étant de 12 $; cette province a donc droit au plein supplément, c'est-à-dire à 12 $ de plus multipliés par le nombre d'enfants, ce qui représente 348 000 $ de supplément. C'est ce à quoi cette province aurait droit en plus des 550 000 $.

Dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, cette province aurait reçu 500 000 $. Presque toutes les dépenses effectuées dans cette province, sauf 100 000 $, sont partageables. Aux termes du projet de loi sur la garde d'enfants et de la formule de partage des coûts qu'il prévoit, cette province aurait droit à 898 000 $.

L'exemple 3 traite d'un supplément limité par la règle des 90 p. 100 relative aux dépenses. La province C affecte 2,2 millions de dollars à la garde d'enfants. En présumant que les frais sont partagés à 50 p. 100, la contribution fédérale serait de 1,1 million. Il y a 143 000 enfants dans cette province; l'allocation moyenne provinciale est de 8 $ par enfant, ce qui est moins que les 70 p. 100 de l'allocation moyenne nationale par enfant de 31 $, de sorte que cette province aurait droit à un supplément de 3,3 millions, d'où des contributions fédérales possibles de 4,4 millions, ce qui est cependant plus que la province n'a dépensé. Le supplément serait donc limité à 90 p. 100 des dépenses provinciales, c'est-à-dire à 2 millions.

Dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, cette province aurait droit à 900 000 $; la part fédérale n'est pas aussi élevée qu'elle pourrait l'être parce que dans les 2,2 millions de dollars, il y a des subventions à des garderies commerciales, des subventions à des clients non admissibles et des dépenses en capital.

Donc, la contribution réelle payable à une province représente 50 p. 100 de dépenses de fonctionnement et 25 p. 100 de dépenses en capital partagées, plus le supplément ou 90 p. 100 de des dépenses, ou encore l'allocation maximale.

Nous négocierons avec les provinces les plans qu'elles entendent appliquer, le nombre de places qu'elles prévoient créer et l'allocation maximale qui leur sera consentie grâce à l'enveloppe de 4 milliards de dollars qui a été mise à notre disposition.

J'espère que ce n'est pas trop confus. Voilà, pour l'essentiel, comment fonctionnera la formule de partage des frais. Sans entrer dans les détails, nous nous attendons que Terre-Neuve ait droit la première année à 90 p. 100 de ses dépenses, contre 65 ou 70 p. 100 dans le cas de la Nouvelle-Écosse et 90 p. 100 également dans le cas du Nouveau-Brunswick.

On parle de «péréquation», mais il s'agit en fait d'essayer de niveler l'investissement par enfant dans les garderies. Les provinces qui se situent bien en-deçà de la moyenne nationale en seront stimulées et avantagées. En un sens, c'est de la péréquation, mais non au sens économique; c'est une tentative d'égali-

[*Text*]

attempt to equalize the levels of child care in the provinces, which are very disparate at the present time.

The Chairman: Without reducing the amount for the provinces which are above the national average?

Mr. Soar: That all has to be negotiated in the allocation of the $4 billion. We are operating within a seven-year ceiling of $4 billion, and that will be part of the negotiation process. There is interaction between the provinces because the national average will move as the provinces move. That is how it will work, and that will be negotiated for the seven-year period through a bilateral process. The provinces do interact with each other.

The Chairman: Does that answer your question?

Senator Marsden: I think the witness has been straightforward in what the differences are among the provinces. There will be great differences.

A number of the Atlantic provinces are eligible for considerably more money under this bill than they would be under CAP. Roughly what proportion of that can be attributed to money for low-income subsidies to parents who use commercial agencies?

Mr. Soar: Under the Canada Assistance Plan we will only share in commercial agencies as a purchased service for people in need. The province of Ontario does not lose much cost-sharing in terms of its purchase of child care from commercial agencies, because they purchase it on the basis of a needs test. The Canada Assistance Plan will purchase regardless of source if it is based upon the needs test.

The examples I used of Provinces B and C are both Atlantic provinces, and they do fairly well under the Canada Assistance Plan in terms of the 50-50 split. Province B was at $1.1 million. That provinces gets $500,000; so it is not losing much.

Senator Marsden: How much of the gain can be attributed to money for low-income subsidies?

Mr. Soar: In the case of the Nova Scotia system—and I am not sure how they intend to implement that—at the present time they have a number of spaces against which no subsidies are available. They have a certain number of subsidized spaces spread across the system. My belief is that their expansion will substantially increase the coverage of subsidies on the existing system which will directly address the question of affordability for people in that system. The Nova Scotia ministerial statement says that they will, in fact, put support into the commercial sector. So it is difficult to say how that will play out. Of course, the commercial sector will not be eligible for capital grants.

Senator Marsden: I understand that, but nonetheless they may end up with a big hunk of this money, or it is possible that they will end up with a large amount of this money, not the capital, but the operating grants.

Mr. Soar: It is possible that they will, but a big hunk is—

[*Traduction*]

sation du niveau des services de garde dans les diverses provinces, dont la situation diffère grandement à l'heure actuelle.

Le président: Sans réduire les sommes auxquelles ont droit les provinces qui sont au-dessus de la moyenne nationale?

M. Soar: Tout sera négocié, compte tenu de l'enveloppe de 4 milliards de dollars. Sur sept ans, 4 milliards de dollars doivent être débloqués et c'est là un des éléments qui entrent en ligne de compte dans le processus de la négociation. Il y a une interaction entre les provinces: la moyenne nationale changera au fur et à mesure qu'évolueront les provinces. Voilà comment le système fonctionnera et tout sera négocié pour la période de sept ans, conformément à un processus bilatéral. Les provinces ont une interaction entre elles.

Le président: Cela répond-il à votre question?

Le sénateur Marsden: Je pense que le témoin a été clair au sujet des différences entre les provinces. Il y aura de grandes différences.

Un certain nombre des provinces de l'Atlantique auront droit à beaucoup plus d'argent aux termes de ce projet de loi qu'en conformité avec le RAPC. Approximativement, dans quelle mesure est-ce attribuable aux subventions qui seront consenties aux parents à faible revenu qui utilisent les services de garderies commerciales?

M. Soar: En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, nous ne partageons les frais des garderies commerciales que pour les personnes nécessiteuses. La province de l'Ontario ne perd pas beaucoup à cet égard, car elle retient les services de telles garderies selon le critère des besoins. Le Régime d'assistance publique du Canada partage les frais si le critère des besoins intervient.

Les exemples des provinces B et C s'appliquent à des provinces de l'Atlantique, qui s'en tirent assez bien actuellement avec le Régime d'assistance publique du Canada grâce au partage à 50 p. 100. La province B a dépensé 1,1 million de dollars et elle a reçu 500 000 $; elle ne perd donc pas beaucoup.

Le sénateur Marsden: Quelle part est attribuable aux subventions à des familles à faible revenu?

M. Soar: Dans le cas de la Nouvelle-Écosse, j'ignore exactement comment elle entend appliquer son nouveau système, mais actuellement, elle a un certain nombre de places à l'égard desquelles aucune subvention n'est offerte. Elle a par ailleurs un certain nombre de places subventionnées. Je crois que son programme d'expansion prévoit une augmentation sensible du nombre de places subventionnées, ce qui répond directement à la question de l'accessibilité. Dans sa déclaration, le ministre de la Nouvelle-Écosse a dit que sa province offrira une aide au secteur commercial. Il est difficile de savoir comment cela se traduira. Évidemment, le secteur commercial n'aura pas droit à des subventions en capital.

Le sénateur Marsden: Je comprends, mais est-il possible qu'il se retrouve avec une grosse part du gâteau par rapport aux dépenses de fonctionnement qui seront partagées, et non des dépenses en capital?

M. Soar: C'est possible, mais une grosse part du gâteau, c'est . . .

[*Text*]

Senator Marsden: Then a considerable amount, if you prefer.

Mr. Soar: They may receive support, yes.

Senator Marsden: In fact, that might account for all of it?

Mr. Soar: They have a non-profit sector in position now. I am sure that that sector will benefit from the proposal.

Senator Marsden: Thank you, Mr. Chairman.

Senator Gigantès: Mr. Soar, please instruct me a little. I believe there is a large share of this money that goes into tax credit or tax deductions. Could you tell us how that works?

Mr. Soar: That is part of the national strategy on child care but not part of this bill. There were essentially two components to the tax measures: an increase in the Child Tax Credit and a change to the Child Care Tax Exemption. Both of those have been passed. They are in the budget and in place. So they are not really part of this bill.

Senator Gigantès: But they are part of the whole national strategy.

Mr. Soar: Yes.

Senator Gigantès: So there is now a tax exemption or a tax credit for a family with two earners, both of them fairly senior public servants making $50,000 a year and with two children. How much would they get, approximately?

Mr. Soar: That would depend entirely upon their child-care expenses. If they have receipted child-care expenses they can claim those expenses as a tax exemption; but they have to be receipted.

Senator Gigantès: How much per child if they have receipts?

Mr. Soar: I think the limit is $4,000 per child under the age of 6.

Senator Gigantès: So a family with a gross income of $100,000 can claim $4,000 per child?

Mr. Soar: The lower earner claims it.

Senator Gigantès: So one of the two is going to take a tax exemption of how much?

Ms. Nora Gross, Tax Transfer Analyst, Policy, Communications and Information Branch, Department of National Health and Welfare: There was a deduction in place before. What the national strategy has done is increase the limits for children 0 to 6 to $4,000 per child. That is not what the family will receive.

Senator Gigantès: I beg your pardon?

Ms. Gross: That is not what the family will receive.

Senator Gigantès: But the taxable income of the family will be reduced by that amount?

Ms. Gross: If the family has incurred $4,000 in receipted child-care expenses.

[*Traduction*]

Le sénateur Marsden: Une somme considérable, si vous préférez.

M. Soar: Il pourrait recevoir une aide, oui.

Le sénateur Marsden: Il pourrait tout rafler?

M. Soar: Le secteur des garderies sans but lucratif est maintenant bien en place dans cette province. Je suis sûr qu'il profitera de la proposition.

Le sénateur Marsden: Merci, monsieur le président.

Le sénateur Gigantès: Monsieur Soar, voulez-vous me renseigner un peu. Je crois qu'une bonne part de l'argent va en crédits d'impôt ou déductions fiscales. Pourriez-vous nous dire comment fonctionnent ces dispositions?

M. Soar: Cela fait partie de la stratégie nationale concernant la garde d'enfants, mais non de ce projet de loi. Les mesures fiscales comprenaient, pour l'essentiel, deux éléments. Une augmentation du crédit d'impôt pour enfants et une modification de l'exemption relative à la garde d'enfants. Les deux modifications ont été adoptées. Elles figurent dans le budget et sont en vigueur. Elles ne font donc pas vraiment partie de ce projet de loi.

Le sénateur Gigantès: Mais elles font partie de toute la stratégie nationale.

M. Soar: Oui.

Le sénateur Gigantès: Il y a donc maintenant une exemption ou un crédit d'impôt pour une famille dont les deux parents sont des fonctionnaires supérieurs qui font 50 000 $ par année et qui ont deux enfants. Combien retireraient-ils environ?

M. Soar: Tout dépend de leurs dépenses de garderie. S'ils ont des reçus, ils peuvent demander une exemption à l'égard de ces frais de garderie, mais il leur faut des reçus.

Le sénateur Gigantès: Combien reçoivent-ils par enfant s'ils ont des reçus?

M. Soar: Je pense que la limite est de 4 000 $ par enfant de moins de 6 ans.

Le sénateur Gigantès: Donc, une famille dont le revenu brut est de 100 000 $ peut réclamer 4 000 $ par enfant?

M. Soar: C'est celui qui gagne le moins qui le réclame.

Le sénateur Gigantès: L'un des deux aura droit à une exemption fiscale de combien?

Mme Nora Gross, analyste des transferts fiscaux, Direction des politiques, des communications et de l'information, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social: Il y avait une déduction auparavant. Aux termes de la stratégie nationale, la limite relative aux enfants de 0 à 6 ans a été portée à 4 000 $ par enfant. Ce n'est pas ce que recevra la famille.

Le sénateur Gigantès: Je vous demande pardon?

Mme Gross: Ce n'est pas ce que la famille recevra.

Le sénateur Gigantès: Mais le revenu imposable de cette famille sera réduit de 4 000 $?

Mme Gross: Si cette famille a engagé 4 000 $ de dépenses de garderie et qu'elle a des reçus.

[*Text*]

Senator Gigantès: Let us say that person is paying 30 per cent. That person will receive $1200 per child, approximately, in less taxes paid.

Ms. Gross: If their average—

Senator Gigantès: So it is $2,400 for a well-off family. There is no means test or anything applied.

Ms. Gross: It has to be claimed by the low-income earner.

Senator Gigantès: So a family with a gross income of $100,000, or even gross $60,000, could get that. How much would a family with two earners and with a gross income of $20,000 receive?

Mr. Soar: Without knowing what the detailed tax calculations are, presumably they would be eligible for the Child Tax Credit, if they found that to their advantage.

Senator Gigantès: To what extent?

Mr. Soar: The Child Tax Credit amounts to an additional $200 per child.

Senator Gigantès: So they would be eligible for $400 if that family grosses $20,000, and to get subsidized child care they would have a means test?

Mr. Soar: No, income tested.

Senator Gigantès: Why did you mention a means test earlier?

Mr. Soar: Because I was explaining how it is under the Canada Assistance Plan. In certain circumstances, as in the case of Ontario, the Canada Assistance Plan will cost-share in the purchase of commercial child-care services for people who are needs-tested.

Senator Gigantès: Needs-tested?

Mr. Soar: Yes, as opposed to income-tested. The needs test in terms of the Canada Assistance Plan requires a full assessment of their budgetary needs against their available resources.

Senator Gigantès: Suppose they pass the needs test; what is that worth to them?

Mr. Soar: That is worth the purchase of a child-care space.

Senator Gigantès: One child-care space?

Mr. Soar: That would depend on what they need.

Senator Gigantès: One of the many reasons which brought about the enactment of the Canada Health Act was that 800 Albertan physicians were extra-billing welfare recipients. It is quite possible to be an utterly respected physician and to do something which appears to be morally reprehensible. Let us suppose that in a province you find fairly widespread reprehensible behaviour that is affecting child care. What will the federal government do if there is evidence that a province that is helping with child care is allowing behaviour that is reprehensible? That would mean inferior care for children and an excess of profit at the expense of the children.

[*Traduction*]

Le sénateur Gigantès: Disons que cette personne paie 30p. 100. Elle paiera environ 1 200 $ de moins par enfant.

Mme Gross: Si la moyenne . . .

Le sénateur Gigantès: Donc, 2 400 $ pour une famille aisée. Aucun critère relatif aux moyens n'est appliqué.

Mme Gross: C'est celui qui gagne le moins qui doit réclamer l'exemption.

Le sénateur Gigantès: Donc, c'est ce que pourrait obtenir une famille dont le revenu brut est de 100 000 $, ou 60 000 $. À combien aurait droit une famille dont les deux parents travaillent et dont le revenu brut s'élève à 20 000 $ par année?

M. Soar: Sans connaître en détail les calculs de l'impôt, je présume qu'elle demanderait le crédit d'impôt pour enfant si c'était à son avantage.

Le sénateur Gigantès: Dans quelle mesure?

M. Soar: Le crédit d'impôt pour enfant représente 200 $ de plus par enfant.

Le sénateur Gigantès: Donc, une famille dont le revenu est de 20 000 $ pourrait réclamer 400 $ et pour ce qui est des frais de garderies subventionnées, un critère relatif aux moyens serait appliqué?

M. Soar: Non, un critère relatif au revenu.

Le sénateur Gigantès: Pourquoi avez-vous parlé de critère des moyens tout à l'heure?

M. Soar: Parce que j'expliquais comment se présentait la situation dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Dans certaines circonstances, dans le cas de l'Ontario, par exemple, le Régime d'assistance publique du Canada prévoit un partage des frais de garderies commerciales selon un critère relatif aux besoins.

Le sénateur Gigantès: Un critère relatif aux besoins?

M. Soar: Oui, plutôt qu'un critère relatif au revenu. Le Régime d'assistance publique du Canada prévoit une évaluation complète des besoins budgétaires par rapport aux ressources disponibles.

Le sénateur Gigantès: À supposer qu'une famille réponde au critère des besoins, qu'est-ce que cela lui vaut?

M. Soar: Une place de garderie.

Le sénateur Gigantès: Une place pour un enfant?

M. Soar: Selon ses besoins?

Le sénateur Gigantès: La Loi nationale sur la santé a été adoptée entre autres parce que 800 médecins de l'Alberta surfacturaient des prestataires d'aide sociale. On peut être un médecin très respecté et faire quelque chose qui semble moralement répréhensible. Supposons qu'on découvre qu'une conduite répréhensible est passablement répandue dans une province et que cela touche les services de garderie. Que fera le gouvernement fédéral si des preuves établissent que l'une des provinces permet un comportement répréhensible dans le domaine de la garde d'enfants? Je pense à une situation où les bénéfices des garderies seraient excessifs, au détriment des enfants.

[*Text*]

Mr. Soar: The federal government will, I suppose, examine the agreements that it has with the provinces and will see if the provinces are living up to the commitment they made under that agreement.

Senator Gigantès: And if it is not?

Mr. Soar: That is a hypothetical question.

Senator Gigantès: So we have to have evidence, first, that children are being systematically ill-treated before we do anything instead of having some safeguards?

Mr. Soar: We are not directly delivering the child-care service; the province has a responsibility to license and deliver the service.

Senator Gigantès: If something you are financing is behaving in a reprehensible way, morally—maybe not legally—I would think that you are liable.

Mr. Soar: No comment.

Senator Gigantès: We should have the minister again, because I think this is a political issue. I don't think the minister answers it by saying, "Why don't you go and talk to the Liberal government of Quebec?" What the hell does that mean? Nothing.

The Chairman: If I remember correctly you asked the minister substantially the same question.

Senator Gigantès: And he didn't answer my question and I was hoping to get some answer from the officials. The answer I get is that there is nothing at all planned for stopping reprehensible behaviour under this bill. I gave an example of a province that was not stopping reprehensible behaviour, namely, the extra billing of welfare recipients. Eight hundred doctors were doing it. That is reprehensible.

The Chairman: Senator Cools.

Senator Cools: Thank you, Mr. Chairman. I would like to pose a couple of questions that might be termed technical more than anything else. These questions have to do with a couple of faults, I believe, in the drafting of the legislation.

Clause 2 on page 2 of the proposed legislation defines a "child" as a person under fifteen years of age. I wonder if the witnesses could tell the committee why fifteen years of age was used? Why not fourteen, which seems to be the custom? I asked this question at the door on the way in but I would like this on the record.

Mr. Soar: There is implicit in this age a recognition of the need for child-care services which extend beyond pre-school. There is a problem for children of school age who need services to prevent them from becoming what I think are called latchkey kids. This provision allows a cost sharing in services to children of that age, services which are child-care services. There is a judgment in there, I suppose.

Senator Cools: There is a very big judgment.

Mr. Soar: There is a judgment in there, I suppose, that at age fifteen they become less in need of such services, but that judgment has been made. In fact, the age of fourteen is a cou-

[*Traduction*]

M. Soar: Le gouvernement fédéral, je le suppose, examinera l'accord qu'il a conclu avec cette province pour voir si elle respecte les engagements pris en conformité avec cet accord.

Le sénateur Gigantès: Et si elle ne les respecte pas?

M. Soar: C'est une question hypothétique.

Le sénateur Gigantès: Il faut d'abord avoir des preuves que les enfants sont systématiquement lésés avant d'agir, et il n'y a pas de garanti?

M. Soar: Nous n'appliquons pas directement les services de garderie; c'est la province qui est chargée d'octroyer les permis et d'assurer l'application des services.

Le sénateur Gigantès: Si l'on finance quelqu'un dont le comportement est répréhensible moralement—peut-être pas légalement—je pense qu'on a une responsabilité.

M. Soar: Aucun commentaire.

Le sénateur Gigantès: Nous devrions reparler au ministre, parce que je crois que c'est une question politique. Je ne crois pas que le ministre ait répondu en déclarant: «Pourquoi n'en parlez-vous pas au gouvernement libéral du Québec?» Que diable cela signifie-t-il? Rien.

Le président: Si je me souviens bien vous avez posé essentiellement la même question au ministre.

Le sénateur Gigantès: Et il n'y a pas répondu, donc j'espèrais obtenir une réponse des fonctionnaires. Ce qu'on me répond c'est qu'il n'y a absolument rien de prévu pour refréner des pratiques répréhensibles découlant de ce projet de loi. J'ai donné l'exemple d'une province qui ne stoppait pas de telles pratiques, à savoir la surfacturation de bénéficiaires du bien-être social. Huit cents médecins le faisaient. Cela est répréhensible.

Le président: Le sénateur Cools.

Le sénateur Cools: Merci, monsieur le président. Je voudrais poser quelques questions que l'on pourrait qualifier de techniques. Il s'agit de fautes qui se sont glissées dans la rédaction du projet de loi.

À l'article 2, page 2 dudit projet de loi, «enfant» est défini comme une personne ayant moins de quinze ans. Je me demande si les témoins pourraient dire au comité pourquoi l'âge de quinze ans a été choisi? Pourquoi pas quatorze, qui semble être courant? J'ai posé la question à l'entrée de la salle mais je voudrais qu'elle soit consignée officiellement.

M. Soar: Le choix de cet âge est une reconnaissance implicite du fait qu'il faut élargir les services de garde d'enfants au-delà de la période préscolaire. Certains problèmes existent pour les enfants d'âge scolaire qui ont besoin de services pour ne pas devenir ce qu'on appelle, je crois, des enfants à clé. Cette disposition prévoit un partage des coûts pour les services accordés à des enfants de cet âge, services qui sont appelés services de garde d'enfants. Je suppose qu'il y a là un jugement.

Le sénateur Cools: Oui, un énorme jugement.

M. Soar: Et ce jugement, semble-t-il, est qu'à quinze ans un enfant requiert moins ces services. En fait, la plupart des provinces n'offrent pas de tels services au-delà de douze ans. Ce

[*Text*]

ple of years older than most provinces provide such services. So it does provide some leeway, and we hope to encourage the range of services for children of all ages, including school-age children. That is the best rationale I can give you.

Senator Cools: If we relate that to the other initiative to which Senator Gigantès was just referring, this deduction of $4,000 according to Senator Robertson's statement, for child-care expenses, this $4,000 would obviously apply to every child up to age fifteen?

Mr. Soar: It stops at age six.

Senator Cools: But the legislation says up to fifteen, under fifteen. So technically—and we can get very technical if you wish—"under fifteen years of age" can apply right up to the minute a child turns fifteen. It can apply to the entire year that a child is fourteen.

Mr. Soar: This is for cost sharing, not for taxes.

Senator Cools: I am aware of that, but I am asking you if there is a relationship to this in the other initiative. I recognize that there are two different purviews. One is somewhere in the Income Tax Act. I recognize that, but I am asking you if there is a relationship between the two, because it seems to me there is?

Ms. Gross: In the tax initiative the enhanced deduction is available to childen from zero to six, but there is a deduction of $2,000 for children of seven to fourteen. So there is a consistency.

Senator Cools: You have answered my question. Coming back to the fifteen years of age limit, am I to understand from this bill that community programs or centres could receive money for after-school activities for teenage children? I know a little bit about writing briefs in order to get something into legislation. Is that possible under this?

Mr. Soar: If it is child care as opposed to recreation or education, where we have some exclusions, if it is genuine child care, yes.

Senator Cools: The section where you talk about the exception of recreation and education, I was looking at that just a few minutes ago. That does not include any residential care. This is quite different. Later on it says, "does not include any residential care, health or correctional services". That is quite different, but being quite well acquainted with the social service community I can tell you that if organizations can see a way to do it, large amounts of money will be going into providing child-care service for thirteen and fourteen-year olds.

I am just wondering if anyone has followed this through or does it matter, or is it even important? Maybe it is not important.

Mr. Soar: I think if it is genuinely child care and is supported by the province and the province stacks it up as part of

[*Traduction*]

qui laisse une certaine marge de manœuvre et nous espérons favoriser ainsi l'éclosion de services divers pour les enfants de tous âges, y compris les enfants d'âge scolaire. C'est la meilleure explication que je peux vous donner.

Le sénateur Cools: Si nous établissons un rapport avec cette autre initiative à laquelle le sénateur Gigantès faisait allusion, à savoir la déduction de 4 000 $ selon les déclarations du sénateur Robertson au titre de dépenses de garde d'enfants, ces 4 000 $ s'appliqueraient évidemment à chaque enfant jusqu'à l'âge de quinze ans?

M. Soar: Elle s'arrête à six ans.

Le sénateur Cools: Mais la loi dit jusqu'à quinze ans, c'est-à-dire de moins de quinze ans. Techniquement donc—et nous pouvons être très techniques si nous le voulons—«de moins de quinze ans» peut s'appliquer jusqu'à la veille du jour où un enfant a quinze ans. Cela peut s'appliquer à l'ensemble de l'année où l'enfant a quartorze ans.

M. Soar: Cela est pour le partage des coûts, non pour les impôts.

Le sénateur Cools: Je le sais, mais je vous demande si cela a un certain rapport avec l'autre initiative. Je vois bien qu'il y a deux champs d'application, dont l'un est quelque part dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Je le reconnais, mais je vous demande s'il y a un rapport entre les deux, parce qu'il me semble qu'il y en a un.

Mme Gross: L'initiative fiscale permet la déduction majorée pour les enfants de zéro à six ans et une déduction de 2 000 $ pour ceux de 7 à 14 ans. Il y a donc cohérence.

Le sénateur Cools: Vous avez répondu à ma question. Pour en revenir à la question de la limite de quinze ans, dois-je comprendre que ce projet de loi permettrait de verser de l'argent à des programmes ou centres communautaires pour des acitivités parascolaires destinées aux adolescents? Je sais ce que c'est que d'écrire des mémoires pour faire ajouter quelque chose à une loi. Cela est-il possible aux termes de cet article?

M. Soar: S'il s'agit d'opposer la garde d'enfants aux activités de loisirs ou d'éducation, lorsqu'il y a des exclusions, et s'il s'agit vraiment de garde d'enfants, oui.

Le sénateur Cools: Dans l'article où il est fait exception des services liés à l'éducation et aux loisirs, et que je viens juste de relire il y a quelques minutes, les soins dispensés en établissement sont exclus. Ce qui est très différent. L'article précise ensuite «ne sont pas compris les services de santé ou correctionnels, les soins dispensés en établissement . . . » C'est très différent, mais comme je connais très bien le milieu des services sociaux, je peux vous assurer que si une organisation peut trouver une façon de le faire, d'énormes sommes d'argent seront requises pour des services de garde destinés à des enfants de treize et quatorze ans.

Je me demande seulement si quelqu'un y a bien pensé, ou cela a-t-il quelque importance? Peut-être que ce n'est pas important.

M. Soar: Je crois que s'il s'agit vraiment de garde d'enfants et que l'activité est appuyée par la province et qu'elle la met au

[*Text*]

its priorities—and I think keeping children of that age off the street until their parents get home is considered to be a social priority—then it is not necessarily an inappropriate way to deploy that money.

Senator Cools: In other words, the department has thought through these possibilities? There has been some thinking there?

Mr. Soar: Yes. We do not wish to support what I will call parentally chosen recreational activities, and we will not do so. There will be difficult cost-sharing questions to be resolved around those issues, I am sure, as we get into them.

Senator Cools: Okay. Some thought has been given to it.. If I were coming in on this as a provincial minister of social services I would love to have that clause in the federal legislation, because it would certainly give me a lot more leeway to do many things that couldn't be done before.

Coming back to the questions we keep raising about standards—and if the word "standards" creates a bit of uneasiness I would be quite happy to step away from it for a second—I would refer you to line 12 on page 2 of the bill.

Mr. Soar: Commencing with "provincial law"?

Senator Cools: Yes. I think Senator Marsden said that each province will vary widely, but each province will have its own particular legislation. I think the province we know best here would be Ontario, and some of these things might have been administered under the General Welfare Assistance Act. I would like to ask a question from the point of view of drafting. This paragraph of clause 2 of the bill says:

> "provincial law" means the Acts of a legislation of a province, not inconsistent with this Act, that relate to child-care services in the province,

What do the words "that relate" mean? If this is the child-care initiative of this government, it seems to me that the statute could very clearly enunciate that the provinces must have legislation directly addressing the issue rather than relating to it. What does "that relate to child care" mean?

Mr. Soar: There may be more than one act in a province which provides the authority to the provincial administration to deliver services which the federal government will recognize as child-care services. This will vary from province to province, so we do not wish in this piece of enabling legislation to limit a province to one act. We are again talking about a developmental period for child care, and we are currently faced with an immature system which is supported in a variety of ways by different jurisdictions within the legislative framework.

Senator Cools: I realize that.

[*Traduction*]

nombre de ses priorités—il me semble que le fait d'empêcher les enfants de cet âge d'être dans la rue jusqu'au retour de leurs parents est considéré comme une priorité sociale—alors ce n'est pas nécessairement une façon inadéquate d'affecter cet argent.

Le sénateur Cools: En d'autres termes, le ministère a réfléchi à ces possibilités? On y a pensé un peu là-bas?

M. Soar: Oui. Nous ne désirons pas appuyer ce que je nommerais des loisirs choisis par les parents, et nous ne le ferons pas. Il y aura de difficiles questions de partage des coûts à résoudre en ce domaine, j'en suis sûr, à mesure que nous y entrerons.

Le sénateur Cools: D'accord. On y a pensé. Si je devenais ministre provinciale des Services sociaux je serais très heureuse de trouver un article semblable dans une législation fédérale parce qu'il me donnerait certainement une beaucoup plus grande marge de manœuvre pour faire beaucoup de choses qui ne pouvaient être faites jusqu'ici.

Pour en revenir aux questions que nous ne cessons de soulever au sujet des normes—et si le mot «normes» suscite un malaise, je serais très heureuse de l'oublier un moment—je vous renvoie à la ligne 44, en français, à la page 2 du projet de loi.

M. Soar: À partir de «sous le régime de la législation provinciale»?

Le sénateur Cools: Oui. Le sénateur Marsden a dit, je crois, qu'il y aurait une grande divergence d'une province à l'autre, et que chacune aura sa propre législation. Je crois que la province que nous connaissons le mieux ici serait l'Ontario, et certaines de ces choses auraient pu être accordées en vertu de la Loi sur l'assistance sociale générale. J'aimerais poser une question concernant la rédaction. Ce paragraphe de l'article 2 du projet de loi stipule ce qui suit:

> «législation provinciale» L'ensemble des lois provinciales qui régissent les services de garde en conformité avec la présente loi;

Que signifie en anglais les mots «that relate»? Si c'est là l'initiative de ce gouvernement en matière de garde d'enfants, il me semble que la loi devrait indiquer très clairement que les provinces doivent avoir une loi portant directement sur la question plutôt que s'y rapportant. Que signifie «that relate to child care»?

M. Soar: Il se peut qu'il y ait plus d'une loi dans une province qui autorise un gouvernement provincial à dispenser des services reconnus par le gouvernement fédéral comme des services de garde d'enfants. Cela variera d'une province à l'autre, de telle sorte que nous ne voulions pas dans cette loi habilitante limiter une province à une seule loi. Nous parlons à nouveau d'une période de développement des services de garde, car nous sommes en ce moment en présence d'un système embryonnaire qui est appuyé de différentes façons dans le cadre législatif des diverses provinces.

Le sénateur Cools: Je le sais bien.

[*Text*]

Mr. Soar: And we wish to be able to recognize the valid components of the provincial legislation which bear upon the delivery of child-care services. That, I think, is why those words are used.

Senator Cools: Then why don't we say that? Why don't we spell it out quite explicitly?

Mr. Soar: I am not a lawyer but if I were I would hope that is what I would say.

The Chairman: I would ask you to have a look at the French version of the same clause on page 2.

Senator Cools: Oh, is it a translation problem? My problem today is bilingualism.

Mr. Soar: What page is that on, Mr. Chairman?

The Chairman: It is the third paragraph on page 2, commencing with the words "legislation provinciale".

> . . . "législation provinciale". L'ensemble des lois provinciales qui régissent les services de garde en conformité avec la présente loi; y sont assimilé leurs règlements d'application.

As I read it, the French version is more rigorous than the English version.

Senator Cools: Perhaps we could make the English version equally as rigorous?

The Chairman: We often have this problem, but according to the Constitution both versions now have force of law and so you can rely on the French version or the English version.

Senator Cools: I tell you that that is very loosely phrased for a piece of legislation.

The Chairman: I don't go beyond saying that the French version is not as loosely phrased as the English version.

Senator Cools: This is a plug for real bilingualism across the country.

Le sénateur Gigantès: Il y a une énorme différence entre les deux versions, monsieur le président.

Le président: Oui, je suis bien conscient de cela.

Le sénateur Gigantès: Alors, laquelle des deux est-ce que l'on passe?

Le président: Selon la Constitution du Canada, les deux ont force de loi.

Le sénateur Gigantès: Même si elles ne sont pas comparables? Écoutez ce que dit la version anglaise:

> care provided to children for periods normally of less than twenty-four hours per day in accordance with standards established by the provincial authority,

We are looking at the definition of provincial law now.

De l'autre côté il dit: «législation provinciale» . . .

Le président: La définition de «législation provinciale» de la version française est à la page 2, lignes 14 à 19, la colonne de droite.

Le sénateur Gigantès: Et la version anglaise?

[*Traduction*]

M. Soar: Et nous voulons pouvoir reconnaître les composantes valables des législations provinciales en matière de services de garde d'enfants. Voilà pourquoi ces mots ont été utilisés, me semble-t-il.

Le sénateur Cools: Alors pourquoi ne lisons-nous pas cela? Pourquoi ne pas le dire explicitement?

M. Soar: Je ne suis pas avocat mais si je l'étais j'espérerais que c'est ce que cela dirait.

Le président: Je vous demanderais de regarder la version française du même article à la page 2.

Le sénateur Cools: Oh! Est-ce un problème de traduction? Mon problème d'aujourd'hui est le bilinguisme.

M. Soar: À quelle page, monsieur le président?

Le président: C'est le troisième paragraphe de la page 2, à partir des mots «législation provinciale».

> «provincial law» means the Acts of a legislature of a province, not inconsistent with this Act, that relate to child care services in the province, and includes any regulations made pursuant thereto;

Il me semble que la version française est plus rigoureuse que la version anglaise.

Le sénateur Cools: Nous pourrions peut-être rendre la version anglaise aussi rigoureuse?

Le président: Nous avons souvent ce problème, mais selon la Constitution les deux versions ont maintenant force de loi et vous pouvez donc vous fier à la version française ou à la version anglaise.

Le sénateur Cools: En tout cas c'est un libellé très vague pour un texte de loi.

Le président: Je me contente de dire que la version française est libellée de façon moins vague que la version anglaise.

Le sénateur Cools: C'est toute une publicité pour le vrai bilinguisme d'un bout à l'autre du pays.

Senator Gigantès: There is a big difference between the two versions, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, I am well aware of that.

Senator Gigantès: So which one of the two are we passing?

The Chairman: According to the Constitution, both versions have force of law.

Senator Gigantès: Even if they are not comparable? Listen to what the English version says:

> care provided to children for periods normally of less than twenty-four hours per day in accordance with standards established by the provincial authority.

Nous examinerons la définition de la législation provinciale.

On the other side it says: "législation provinciale" . . .

The Chairman: The definition of "provincial law" in the French version is on page 2, lines 14 to 19, right column.

Senator Gigantès: And the English version?

[*Text*]

Le président: Et la version anglaise est à la page 3, le troisième paragraphe.

Senator Gigantès: It reads:

> "provincial law" means the Acts of a legislature of a province, not inconsistent with this act, that relate to child-care services in the province, and includes any regulations made pursuant thereto;

The Chairman: The problem concerned the vagueness of the word "relate.

Senator Cools: That's right.

The Chairman: Whereas in French it is said "which regulates".

Senator Cools: Precisely. It could be a drafting problem.

The Chairman: It is not something we can do anything about now, but I just draw attention to what is in the bill.

Senator Spivak: Mr. Chairman, is Senator Cools finished?

The Chairman: Have you other questions, Senator Cools?

Senator Cools: I have one or two others but they can wait. I would be happy to defer.

The Chairman: Senator Spivak.

Senator Spivak: I was wondering about the 70 per cent of the national average. I note one of the groups that appeared before the House of Commons committee, the Canadian Labour Congress, advocated that that ought to be the national average and not 70 per cent. I was just wondering about the rationale behind the 70 per cent of the national average. I guess I can see the rationale about the 90 per cent and 10 per cent a little better than the 70 per cent.

Mr. Soar: I think really it can be described as a figure which selects for the most assistance those who are the furthest behind. There will be inevitably some spread around the national average, and the purpose of selecting a 70 per cent figure is one that focuses attention on those who are the furthest behind. To that extent I would have to say that it does that.

Senator Spivak: I quite see that. I am just not sure what the difference would be in terms of focusing on those further behind, between the national average and 70 per cent of the national average. I don't mean to be facetious. I just thought there might be a rationale which has to do with the allocation of funds or something of that sort. I am just not clear as to why 70 per cent. I quite understand that the objective is to help those who are further behind.

Mr. Soar: It does have to do as well with the manageability of the process in that it does limit the number of provinces that qualify for the top-up and to that extent it becomes manageable.

Senator Spivak: I see. In other words, you looked at the total number and at how many provinces were likely to be above or beyond and figured how that would match into the total figure?

[*Traduction*]

The Chairman: The English version is on page 3, third paragraph.

Le sénateur Gigantès: Je lis:

> "provincial law" means the Acts of a legislature of a province, not inconsistent with this Act, that relate to child care services in the province, and includes any regulations made pursuant thereto;

Le président: Le problème était l'imprécision du mot anglais «relate».

Le sénateur Cools: C'est exact.

Le président: La version française dit «qui régissent».

Le sénateur Cools: Précisément. Ce pourrait être un problème de rédaction.

Le président: Nous ne pouvons rien y faire maintenant, mais je ne fais que porter votre attention à ce qui est dans le projet de loi.

Le sénateur Spivak: Monsieur le président, la sénatrice Cools a-t-elle terminé?

Le président: Avez-vous d'autres questions sénatrice Cools?

Le sénateur Cools: J'en ai une ou deux autres mais elles peuvent attendre. Je serais heureuse de les reporter à plus tard.

Le président: Sénatrice Spivak.

Le sénateur Spivak: J'ai des questions au sujet du 70 p. 100 de moyenne nationale. Je remarque qu'un des groupes qui a comparu devant le Comité de la Chambre des communes, à savoir le Congrès du travail du Canada, a soutenu que cela devrait être la moyenne nationale et non pas 70 p. 100. Je me demandais qu'est-ce qui justifiait la moyenne nationale de 70 p. 100. Je crois que je comprends mieux 90 et 10 p. 100 que 70 p. 100.

M. Soar: Je crois en réalité que ce chiffre désigne les plus défavorisés comme ceux nécessitant le plus d'aide. Il y aura inévitablement un certain éventail au sujet de la moyenne nationale, et la raison pour laquelle on a retenu le chiffre de 70 p. 100 est qu'il fixe l'attention sur ceux qui sont les plus démunis. Dans cette mesure je dirais que c'est ce qu'il fait.

Le sénateur Spivak: Je le vois bien. Je ne vois pas très bien quelle différence cela ferait de fixer l'attention sur ceux qui sont encore plus démunis, soit entre la moyenne nationale et 70 p. 100 de cette moyenne. Je ne plaisante pas. Je croyais simplement qu'il y avait peut-être une raison relevant de l'allocation des fonds ou de quelque chose de la sorte. Je ne vois pas très bien pourquoi 70 p. 100. Je comprends bien que l'objectif est d'aider ceux qui sont les plus démunis.

M. Soar: Cela concerne également la possibilité d'administrer le processus en ce sens que ce chiffre limite le nombre de provinces admissibles à recevoir le maximum, et dans cette mesure cela devient administrable.

Le sénateur Spivak: Je vois. En d'autres termes, vous avez pris le chiffre global et vous vous êtes demandé combien les provinces seraient au-dessus ou en dessous et calculé comment cela s'inscrirait dans le chiffre total?

[*Text*]

Mr. Soar: That is certainly one of the ingredients as well. The other thing is that when you start to look at the dynamics of the national average you will see that we have two very large provinces which tend to dominate that average. So it is a way of making it a manageable system. I don't think there is much more to add to that.

Senator Spivak: Yes, I understand.

The Chairman: If I understood correctly, both in terms of population and wealth, the influence of Ontario on the national average is really large. So if you base equalization on the level of Ontario it might raise a number of problems.

Mr. Soar: Yes.

The Chairman: That is why you say only 70 per cent.

Mr. Soar: Yes, and the allocation is such that you do not want to penalize those provinces that are doing a good job and have done a good job. So it is a balance of a sort in the way in which the cost sharing works, and we will try to encourage the small provinces to sort of get within the range. I think this is a feature of an immature system, for it would be very difficult to allocate this money totally on a demographic basis at this stage.

The Chairman: As to the 70 per cent, it might have been 71 or 68 per cent.

Senator Spivak: I understand it has to do with the allocation of the total amount of the fund.

Mr. Chairman, I have another question relating to this matter, but I wonder if you would permit a return to questions asked this morning. Is that permissible now?

The Chairman: If I may I would make one qualification in that regard. Among the questions asked of the minister this morning there were, of course, questions of—

Senator Spivak: Policy.

The Chairman: -policy and political implications.

Senator Spivak: Correct.

The Chairman: You may ask questions which are not of the kind that would place witnesses in a difficult position to answer.

Senator Spivak: All right. I take it that the objective of this cost-sharing formula, if I followed the testimony correctly, is to achieve the same expenditure per child across Canada. It is a way of achieving equality of expenditure across Canada. Was that part of the rationale for the cost-sharing formula?

Mr. Soar: It is to move towards that. It is a reduction of unequal expenditures. On the basis of our understanding of the likely provincial take-up, the inequality in expenditure will be reduced at the end of the developmental period. It will not be eliminated.

Senator Spivak: Right.

[*Traduction*]

M. Soar: Cet aspect a certainement été pris en considération aussi. De plus, quand on examine la dynamique de la moyenne nationale, on constate que deux très grandes provinces ont tendance à infléchir cette moyenne. C'est donc une façon de rendre le système maniable. Je pense qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter à cela.

Le sénateur Spivak: Oui, je vois.

Le président: Si j'ai bien compris, l'Ontario a une grande influence sur la moyenne nationale, aussi bien sur le plan démographique que du point de vue de la richesse. Si vous fondiez la péréquation sur l'Ontario, il pourrait s'ensuivre un certain nombre de problèmes.

M. Soar: En effet.

Le président: C'est pour cette raison que vous ne prévoyez que 70 p. 100.

M. Soar: Oui, sans compter que la répartition permet de ne pas pénaliser les provinces qui ont fait et qui font, à l'heure actuelle, de l'excellent travail. On équilibre en quelque sorte le système de partage des coûts, et nous essaierons, pour ainsi dire, d'encourager les petites provinces à se mettre au diapason. Je pense que c'est là la caractéristique d'un système immature, car il serait très difficile, en ce moment, de réaffecter ces fonds uniquement en fonction de facteurs démographiques.

Le président: Quant aux 70 p. 100, il aurait pu tout aussi bien être question de 71 ou 68 p. 100.

Le sénateur Spivak: Je comprends que c'est lié à la répartition de l'ensemble des fonds.

Monsieur le président, j'ai une autre question à ce sujet, mais je me demandais si vous m'autoriseriez à revenir sur des questions qui ont été posées ce matin. Est-ce possible de le faire actuellement?

Le président: Si vous me le permettez, j'aimerais poser une condition à cet égard. Ce matin, on a évidemment posé au ministre des questions sur la . . .

Le sénateur Spivak: La ligne de conduite.

Le président: . . . la ligne de conduite et les répercussions politiques.

Le sénateur Spivak: C'est exact.

Le président: Vous pouvez poser des questions qui ne sont pas de cet ordre, de façon que le témoin ne soit pas placé dans une situation difficile pour répondre.

Le sénateur Spivak: Très bien. Si j'ai bien compris, j'en déduis que l'objectif de cette formule de partage des coûts est d'en arriver à un même niveau de dépenses par enfant d'un bout à l'autre du pays. C'est une façon d'uniformiser les dépenses partout au Canada. Était-ce là un des motifs de la formule de partage des coûts?

M. Soar: La formule tend vers cet objectif. Elle vise à réduire les écarts entre les dépenses. D'après ce que nous savons du taux de participation provinciale probable, l'inégalité des dépenses sera moins importante à la fin de la période de lancement, mais elle ne sera pas totalement supprimée.

Le sénateur Spivak: En effet.

[*Text*]

Mr. Soar: But it will be reduced.

Senator Spivak: And, of course, by offering the provinces more money it is an incentive for them to take it up. But I seem to recall that at the end of the seven-year period, if you could just refresh my memory, there is something about the cost per child being the highest of the highest province. Could you just refresh my memory as to how that will work at the end of the developmental period?

Mr. Soar: The bill provides for the continuation of cost sharing in the year eight and beyond.

Senator Spivak: Right. Is that in the bill, by the way?

Mr. Soar: Yes. It is section 4(3) on page 6. In the year eight and beyond, at the discretion of the Minister of Finance—

Senator Spivak: What line is that? I am sorry but I am having trouble here.

Mr. Soar: It is section 4(3)(b), coming in around line 35 at the tail end of that section, which reads: "with a view to reducing differences in the amounts per child available to the various provinces." So as we go into year eight and beyond, the provinces will be supported at the level of expenditure in year seven, less capital, with an escalator and with room to increase their expenditures to continue that process of reduction of inequity, at the discretion of the Minister of Finance. That would be something to be reviewed near the time, and I suppose in the context of fiscal realities applying at that time.

Senator Spivak: But the benchmark will be the highest contribution?

Mr. Soar: Yes.

Senator Spivak: If at the end of year seven, Ontario, say, has an average of $60 a child, that will be the benchmark?

Mr. Soar: And other provinces the same. I keep emphasizing this, at the discretion of the government, the government in this case being the Minister of Finance and the Minister of Health and Welfare working together. They will each be eligible for some basic escalation, which is a sort of consumer price type of escalator, and provinces which are below the highest expenditure may be allowed to increase their expenditures on a per child basis as well. I think that is what that means.

Senator Spivak: I don't know whether this is confidential or not, but have the provinces basically agreed to this or is that still under negotiation?

Mr. Soar: That subject is still in the negotiation stage and I think it would be fair to say that at the present time, in the informal consultations we are having with the provinces, the provinces are interested in getting more detail on this.

Senator Spivak: All right, but once this bill is passed and becomes law, what will be the status of negotiation? Obviously the provinces have to abide by this. It is law. I am not quite sure how to receive your statement.

[*Traduction*]

M. Soar: Elle sera toutefois moins grande.

Le sénateur Spivak: Et bien entendu, en offrant plus d'argent aux provinces, on encourage leur participation. Mais vous pourriez peut-être me rafraîchir la mémoire; si je ne m'abuse, à la fin de la période de sept ans, le coût par enfant correspondra au coût provincial le plus élevé. Pourriez-vous me rappeler comment cela fonctionnera à la fin de la période de lancement?

M. Soar: Le projet de loi prévoit que le partage des coûts se poursuivra durant la huitième année et par la suite.

Le sénateur Spivak: Je vois. Au fait, en est-il fait état dans le projet de loi?

M. Soar: Oui. Il en est question au paragraphe 4(3), à la page 6. Durant la huitième année et par la suite, à la discrétion du ministre des Finances . . .

Le sénateur Spivak: À quelle ligne en est-il question? Je suis désolée, mais je ne m'y retrouve pas.

M. Soar: Il en est question à l'alinéa 4(3)*b*), vers la fin du paragraphe, à la ligne 32: «dans le but de réduire les écarts entre les contributions attribuées versées par enfant à chaque province». Par conséquent, à partir de la huitième année et par la suite, les provinces seront épaulées en fonction des dépenses de la septième année, moins les immobilisations, avec une indexation et la possibilité d'accroître leurs dépenses pour continuer à réduire l'écart, à la discrétion du ministre des Finances. Il faudra, je suppose, réexaminer la question à ce moment et compte tenu des dispositions financières alors en vigueur.

Le sénateur Spivak: Mais le point de repère sera la contribution la plus élevée?

M. Soar: En effet.

Le sénateur Spivak: Si à la fin de la septième année, la moyenne de l'Ontario était de 60 $ par enfant, par exemple, ce sera là le niveau repère?

M. Soar: Il en sera de même pour les autres provinces. J'insiste sur le fait que cela se fera à la discrétion du gouvernement, celui-ci étant représenté, en l'occurrence, par le ministre des Finances et par celui de la Santé et du Bien-être social, qui travailleront en collaboration. Chaque province aura droit à une certaine indexation de base, c'est-à-dire un genre d'indexation liée à l'indice des prix à la consommation; les provinces dont les dépenses seront inférieures aux dépenses les plus élevées pourraient être autorisées à augmenter elles aussi leurs dépenses par enfant. À mon avis, c'est ce que cela signifie.

Le sénateur Spivak: Je ne sais pas si le sujet est confidentiel, mais les provinces ont-elles fondamentalement accepté ces dispositions ou les négociations se poursuivent-elles?

M. Soar: Les négociations ne sont pas terminées et je pense pouvoir dire qu'à l'heure actuelle, à la lumière des consultations officieuses que nous avons avec elles, les provinces veulent obtenir plus de détails à ce sujet.

Le sénateur Spivak: Fort bien, mais une fois que le projet de loi sera adopté et qu'il aura force de loi, qu'en sera-t-il des négociations? De toutes évidence, les provinces devront s'y conformer, car ce sera la loi. Je ne sais pas comment interpréter vos propos.

[*Text*]

Mr. Soar: Well, it is law and we have agreed that the cost sharing and the financial provisions of the bill will be repeated in the agreements, and I would expect that in the negotiation process the provinces will seek some clarification of that.

Senator Spivak: What you are saying, then, is that the provinces must agree to this or you won't be able to negotiate an agreement with them.

Mr. Soar: There is a minimum. This provides them with at least a minimum guarantee.

Senator Spivak: I want to come now to the question of standards. I asked the minister a particular question on this this morning. Perhaps I did not phrase my question too well but there certainly was not a lot of time. I asked about the federal government's role with respect to standards, and the answer I received was basically that the federal government's role is either non-existent or minimal. Perhaps you could clarify some of my thinking here. When I look at the act I see that there are certain things the federal government is asking the provinces to accept. One is that priority be given to low- and middle-income families. You are obviously not going to complete an agreement with the provinces unless they agree to that.

Senator Marsden: Whatever that means.

Senator Spivak: Yes, whatever that means. In asking the provinces to lay out whatever standards they are going to set, and the method of applying them, all of which is initiated by them and not by the federal government, by saying that the federal government has no role you are asserting that no conditions are attached. In other words, unlike these conditions, agreements may be concluded whether or not they meet with federal government approval or are adequate or whatever. I am casting that in a certain light, I suppose. I don't mean to do that, but I just want to know exactly how those things, in terms of standards, differ from the things you have put in the bill which they must accept or they are not going to get money. Basically, my question is this. What if any conditions are attached to the provincial setting of standards in those contracts as we are going to see them? I am just asking the question over again.

Mr. Soar: The provinces will have to have standards in areas that will be prescribed in the agreements. The areas that we are talking about have been defined. The list is not exclusive, however, and this is a subject we will be discussing with the provinces. We will negotiate as good a list as we can. The provinces will then be required to list with us, as an appendix to the agreement, which in itself is public, what those standards are and what their methods of enforcement are. That is a condition.

Senator Spivak: That is a condition. You will not conclude an agreement unless they do that.

Mr. Soar: No. But in specific terms, what a particular province prescribes as a child-staff ratio for a three to five-year old

[*Traduction*]

M. Soar: Bien, c'est la loi, et nous avons convenu que les dispositions financières et le partage des coûts prévus dans le projet de loi seraient reproduits dans les accords; je suppose que les provinces demanderont certaines précisions à ce sujet dans le cadre des négociations.

Le sénateur Spivak: Vous voulez donc dire que les provinces devront accepter cela, faute de quoi vous ne pourrez négocier un accord avec elles?

M. Soar: C'est là un minimum. Cela leur garantit au moins un minimum.

Le sénateur Spivak: Je veux maintenant aborder la question des normes. Ce matin, j'ai posé au ministre une question à ce sujet. Peut-être l'ai-je mal formulée, mais nous n'avions pas beaucoup de temps. Je me suis enquise du rôle du gouvernement fédéral à l'égard des normes et, en gros, il m'a répondu que le rôle du fédéral est minime, voire inexistant. Vous pourriez peut-être éclairer ma lanterne. Je vois dans le projet de loi certains aspects que le gouvernement fédéral demande aux provinces d'accepter. Il leur demande notamment d'accorder la priorité aux familles à faible revenu et à revenu moyen. De toute évidence, il ne conclurait pas d'accord avec les provinces à moins qu'elles acceptent ce principe.

Le sénateur Marsden: Quelle que soit la signification de tout cela.

Le sénateur Spivak: En effet. En demandant aux provinces d'exposer les normes qu'elles établiront et de quelle façon elles les appliqueront, et nous parlons ici d'initiatives entièrement provinciales et non pas fédérales, en disant que le gouvernement fédéral n'interviendra pas, vous laissez entendre qu'aucune condition ne sera posée. En d'autres termes, en l'absence de conditions, des accords peuvent être conclus indépendamment du fait qu'ils soient approuvés par le gouvernement fédéral, qu'ils soient satisfaisants, etc. Je pense que je présente la situation d'un certain angle, même si ce n'est pas mon intention. Je veux simplement savoir exactement en quoi ces dispositions touchant les normes diffèrent de celles dont il est fait état dans le projet de loi et que les provinces doivent accepter, faute de quoi elles n'obtiennent pas d'argent. En gros, voici ma question. Qu'arrivera-t-il si l'on pose dans l'éventuels accords des conditions quant à l'établissement de normes par les provinces? Je repose simplement ma question.

M. Soar: Les provinces devront établir des normes dans des domaines qui seront prescrits dans les accords. Ces domaines ont été définis. La liste n'est toutefois pas définitive, et la question sera examinée avec les provinces. Nous négocierons la meilleure liste possible. Les provinces devront ensuite indiquer dans une annexe de l'accord qui, en soi, sera public, la teneur de ces normes et la façon dont elles seront mises en application. Ce sera là une condition.

Le sénateur Spivak: Ce sera une condition. Vous ne conclurez pas d'accord à moins qu'elles le fassent.

M. Soar: Non. Mais nous ne préciserons pas ce qu'une province doit prescrire au sujet du nombre d'enfants par employé,

[*Text*]

child, we will not prescribe. That will not be conditional. They will have to have a standard that addresses that.

Senator Spivak: At the moment, based on my memory of hearing witnesses from various provinces, those standards vary rather substantially across the country. For example, I seem to remember that in infant care they vary rather substantially, but that will not deter the government from entering into agreements with these provinces; in other words, there is no anticipation of what the standards might be?

Mr. Soar: That is correct.

Senator Spivak: I just want to be crystal clear on that.

The Chairman: When you say they vary substantially, I would be interested to know the range of variance.

Senator Spivak: I can't remember the range, but there is quite a range in infant care.

The Chairman: In terms of how many children are being cared for per person?

Senator Spivak: Yes.

The Chairman: There is a reasonable range, but you don't have that range there?

Senator Spivak: It is in the report but I can't remember it. There is also a wide range in terms of qualifications, and there is a wide range, of course, in salaries.

Senator Marsden: Surely Senator Spivak's point is that a province could come along and say, "Our standard is a dismal low" and the federal government could say, "Well, you have enunciated your standard."

The Chairman: It is quite true that the provinces will have to have standards.

Senator Marsden: They could be terrible standards.

The Chairman: But there will be a variety of standards or a diversity of standards between provinces in that regard.

Senator Cools: That is not the issue. The federal government is not going to pass judgment.

The Chairman: It will be a requirement to have standards. The standards will vary from province to province, but it is possible they could coincide.

Senator Robertson: Mr. Chairman, I might add a comment on that. With the introduction of medicare some provinces might have had—I forget exactly the number but I am in the approximate range—500 people for every G.P. Another province might have had 1,500 people for every G.P. One province might have had a certain number of beds per capita, and another province might have had a far different ratio of beds per capita. What people in one province were paid might be far different to what people in another province were paid. It goes on and on and on because those are provincial jurisdictions.

[*Traduction*]

dans le cas des trois à cinq ans. Aucune condition ne sera fixée, mais les provinces devront établir une norme à ce sujet.

Le sénateur Spivak: Si je me souviens bien, d'après ce que nous ont dit les témoins de diverses provinces, ces normes varient considérablement d'un bout à l'autre du pays. Ainsi, je crois me souvenir que dans le domaine des services de garde pour les nourrissons, ces normes varient beaucoup; mais cela n'empêchera pas le gouvernement de conclure des accords avec les provinces. En d'autres mots, vous n'avez pas d'attentes au sujet de ces normes?

M. Soar: C'est exact.

Le sénateur Spivak: Je veux simplement que cette question soit très claire.

Le président: Vous dites que les normes varient considérablement; j'aimerais avoir une idée des écarts.

Le sénateur Spivak: Je ne m'en souviens plus, mais il y a un écart énorme en ce qui concerne la garde des nourrissons.

Le président: Par rapport au nombre d'enfants dont une personne s'occupe?

Le sénateur Spivak: Oui.

Le président: Il y a un écart notable, mais vous n'avez pas les chiffres sous la main?

Le sénateur Spivak: Il en est question dans le rapport, mais ma mémoire me trahit. Il y a aussi un écart énorme au chapitre des qualifications et, bien entendu, des salaires.

Le sénateur Marsden: Ce que veut dire la sénatrice Spivak, c'est qu'une province pourrait fixer une norme ridiculement basse, et le gouvernement fédéral dirait qu'elle a énoncé sa norme.

Le président: Il est certain que les provinces devront établir des normes.

Le sénateur Marsden: Ces normes pourraient être extrêmement sévères.

Le président: Mais elles varieront d'une province à l'autre.

Le sénateur Cools: Là n'est pas la question. Le gouvernement fédéral ne portera pas de jugement.

Le président: Les provinces devront avoir des normes. Ces normes varieront d'une province à l'autre, mais elles pourraient très bien coïncider.

Le sénateur Robertson: Monsieur le président, je voudrais ajouter une chose à ce sujet. Lors de l'adoption de l'assurance-maladie, il y avait peut-être, dans certaines provinces, un omnipraticien pour 500 personnes; je ne me souviens pas du chiffre exact, mais je crois que c'était à peu près cela. Dans d'autres provinces, le rapport était peut-être d'un omnipraticien pour 1 500 personnes. Le rapport entre le nombre de lits et la population n'était peut-être pas le même dans toutes les provinces non plus. Les salaires du personnel infirmier variaient peut-être considérablement d'une province à l'autre et il y avait beaucoup d'autres écarts de ce genre, parce que c'est un domaine de compétence provinciale.

[*Text*]

Senator Spivak: Yes, I am aware of that. I understand, as the minister said this morning, that the comparison here is not so much with the Canada Health Care act or whatever, it is with the fund. Perhaps it is not fair to ask you this question, Mr. Soar, but basically this legislation restricts itself to a new cost-sharing formula with objectives to be achieved through that cost-sharing formula. I take it that is the express desire? It is not, as some people would like to see it, a comprehensive national child-care plan for Canada. I take it from the views expressed here that that is what you hope to achieve. I am not putting it pejoratively by any means. I am just asking you if that is what you are intending to do.

Mr. Soar: Well, the opening statement of the bill describes this as "An Act to authorize payments by Canada toward the provision of child-care services, and to amend the Canada Assistance Plan in consequence thereof".

Senator Spivak: Right.

Mr. Soar: But in relation to standards, I think there are two key things that the federal government is asking. First of all, it is asking the provinces to accept their responsibility to address specific areas in which standards are required in a federal-provincial agreement. I don't think there are too many precedents for that. I am talking here about standards of service delivery. The other thing is that it requires the provinces to publish those standards and to report on their enforcement. By publishing them one hopes that there will be a debate around them. During the developmental period I think this will be a debate that will be fed by another component of the national strategy, one which was mentioned this morning, the Child Care Initiatives Fund. During this developmental period we hope that ways in which child care can be effectively delivered to children in all situations and of any background can be effectively developed and applied to the service. We hope that this will happen during the developmental period.

Senator Spivak: Will the provinces have to state their plans for allocating their monies, how they intend to develop their services, whether they are going to use their monies for rural areas or for flexible shifts? Is that one of the areas the provinces will be required to list? It seems I saw this somewhere?

Mr. Soar: They will be required to describe their services and they will be required to describe their standards in appendicies to the agreement. I think the problem that has been recognized for the sort of complete range of child-care services which do not exist all across the country as well as they might at the present time is as well understood by the provincial service providers as it is by us. I think there is some anxiety to get on and get the provinces to firm up their plans and to get into place these agreements so that they can make the plans to develop the service and get on with the enlargement of the system. They are waiting. They are anxious to get into negotiations with us.

Senator Spivak: One brief question.

[*Traduction*]

Le sénateur Spivak: Je sais. D'après ce que le ministre a dit ce matin, je crois comprendre qu'il ne faut pas comparer le projet de loi et la Loi sur la santé, mais les budgets des deux programmes. Je vais vous poser une question qui n'est peut-être pas loyale, monsieur Soar; pour l'essentiel, le projet de loi se résume à une nouvelle formule de partage des coûts et énonce des objectifs à atteindre au moyen de cette formule. C'est ce que le gouvernement tient à faire, n'est-ce pas? Il ne s'agit pas, comme certaines peronnes le désireraient, d'un programme national de garde des enfants. D'après ce que j'ai entendu ici, c'est ce que vous auriez espéré. Ce que je vous dis n'a rien de péjoratif. Je vous demande simplement si c'est ce que vous avez l'intention de faire.

M. Soar: L'introduction du projet de loi dit qu'il s'agit d'une «Loi autorisant les contributions par le gouvernement fédéral à la fourniture de services de garde pour les enfants et modifiant le Régime d'assistance publique du Canada en conséquence».

Le sénateur Spivak: C'est exact.

M. Soar: Mais en ce qui concerne les normes, le gouvernement fédéral demande deux choses essentielles: premièrement, il désire que les provinces assument leur responsabilité, qui est de se charger de certains domaines précis dans lesquels un accord fédéral-provincial prescrit des normes à observer. Je crois qu'il y a peu de précédents à cet égard. Je parle ici des normes de qualité des services dispensés. Deuxièmement, il exige des provinces qu'elles publient leurs normes et fassent rapport de leur application. Leur publication entraînera un débat. Enfin, nous l'espérons. Je pense qu'à l'étape de la mise en œuvre, le débat portera aussi sur un autre élément de la stratégie nationale dont nous avons parlé ce matin, à savoir la Caisse d'aide aux projets spéciaux en matière de garde des enfants. Nous espérons qu'au cours de cette période de rodage, nous trouverons des moyens de dispenser effectivement les services de garde aux enfants, quels que soient leur situation et leurs antécédents, et qu'on les appliquera dans la pratique. Nous espérons que cela se produira pendant la période de rodage.

Le sénateur Spivak: Les provinces seront-elles obligées de faire savoir comment elles comptent affecter leurs crédits, quelle forme elles entendent donner à leurs services, si elles vont financer des services de garde en milieu rural ou à des heures irrégulières? Devront-elles fournir ce genre de renseignements? Je crois avoir vu cela quelque part.

M. Soar: Elles devront décrire leurs services et énoncer leurs normes dans les appendices à l'accord qu'elles signeront avec le gouvernement fédéral. Je crois que les organismes provinciaux qui assurent les services ont reconnu tout aussi bien que nous que le fait que les services de garde ne soient pas aussi uniformément accessibles partout au pays qu'ils le devraient à l'heure actuelle constitue un problème. Ils ont hâte que les provinces mettent de l'ordre dans leurs plans et qu'elles concluent ces accords avec le gouvernement fédéral afin qu'il puissent planifier leurs opérations et étendre le système. Ils attendent. Ils ont hâte de négocier avec nous.

Le sénateur Spivak: J'ai une brève question.

[*Text*]

The Chairman: If I may intervene at this point, I know that some members of the committee have another meeting to attend, and Senator Marsden wants to raise a point of order with respect to the hearing of witnesses tomorrow and she has to leave at 3:50. We have a few minutes left, so should we ask Senator Marsden to raise her point of order right now?

Senator Marsden: Thank you, Mr. Chairman. I will be brief. I was informed at lunch time that the Mayor of Toronto has asked if he could appear, and I think there are a number of others who would also like to appear. I wonder how many witnesses we have for tomorrow afternoon. Given all the phone calls we are all getting from people who want to appear, are we planning to sit tomorrow night, for example? How many witnesses will we have the following day? We don't want to delay. We want to hear everyone we can.

Unfortunately, Mr. Chairman, the minister was not able to answer all our questions today. And on the question of regression, as described, which has come up several times, I would like the committee to hear those peole who have made that argument. I don't think the minister answered that question fully and we might want to hear further evidence on that. I would suggest that we ask one of the witnesses who made that argument, either the National Action Committee or the CLC, to appear tomorrow if we have space for them.

The Chairman: That is a very peculiar approach, to select problems and then call witnesses in relation to them.

Senator Marsden: The argument came up and it was not settled. It seems to me we may hear it from other witnesses, but we know we would hear that argument from those witnesses I have mentioned.

The Chairman: The situation is that we have two witnesses to hear tomorrow morning, at 9 o'clock and 10 o'clock. The witnesses will be the Pictou County Women's Centre and the B.C. Preschool Teachers' Association. The clerk has tried to get other witnesses for tomorrow afternoon. Those who could be contacted about coming tomorrow afternoon said they would rather come next Tuesday. Next Tuesday, if the Senate is sitting, of course, we would have five witnesses. Would you like to have the names?

Senator Marsden: No, but, Mr. Chairman—

The Chairman: That is the situation at the present time.

Senator Marsden: Based on the messages I have in my office I can say that at least seven groups who were denied an appearance before the House of Commons committee phoned this morning and asked to appear before our committee. In addition to those people we had that list of thirty-three people who wanted to appear, and I think we are under an obligation to hear as many of those people as we possibly can and as soon as we can.

The Chairman: You say we should hear as many people as possible and as soon as we can. We tried our best to get people to come but when we asked them to come today—

[*Traduction*]

Le président: Si vous me permettez d'intervenir, je sais que certains membres du Comité doivent assister à une autre séance; or, la sénatrice Marsden désire invoquer le règlement à l'égard du fait que nous entendrons des témoins demain et elle doit nous quitter à 11 h 50. Comme il nous reste quelques minutes, je demanderais à la sénatrice de nous expliquer tout de suite ce qui la préoccupe.

Le sénateur Marsden: Je vous remercie, monsieur le président. Je serai brève. J'ai appris ce midi que le maire de Toronto a demandé à comparaître devant le Comité et je crois savoir par ailleurs qu'un certain nombre de personnes voudraient en faire autant. Je me demande combien de témoins nous devons entendre demain après-midi. Étant donné le nombre d'appels téléphoniques que tous les membres du Comité reçoivent de gens qui désirent comparaître, le comité prévoit-il siéger demain soir, par exemple? Combien de témoins entendrons-nous après demain? Il n'y a pas de temps à perdre si nous voulons en entendre le plus possible.

Malheureusement, monsieur le président, le ministre n'a pas pu répondre à toutes nos questions aujourd'hui. De plus, je voudrais que le Comité entendre les personnes qui ont dit que le projet de loi était régressif et qui sont nombreuses. Le ministre n'a pas vraiment répondu à la question et peut-être désirerons-nous en savoir plus long à ce sujet. Je propose donc que nous demandions à l'un des témoins qui ont fait valoir cet argument, soit le *National Action Committee* ou le CLC, de témoigner demain si, toutefois, nous pouvons leur réserver un créneau dans notre horaire.

Le président: Nous n'avons pas l'habitude de cerner un problème et de convoquer ensuite des témoins pour nous en parler.

Le sénateur Marsden: L'argument a été soulevé et la question n'a pas été vidée. D'autres témoins nous en parleraient peut-être, mais nous savons que ceux qui nous en ont déjà fait état pourront nous en dire plus.

Le président: Dans les faits, nous devons entendre deux témoins demain matin, un à 9 heures et l'autre à 10 heures. Ils représentent le *Pictou County Women's Centre* et la *B.C. Preschool Teacher's Association.* Le greffier a essayé de trouver d'autres témoins pour demain après-midi, mais ceux qu'il a rejoints ont dit qu'ils préféraient témoigner mardi prochain plutôt que demain après-midi. Mardi prochain, si le Sénat siège évidemment, nous aurons cinq témoins. Voulez-vous savoir leurs noms?

Le sénateur Marsden: Non, mais . . .

Le président: Voilà la situation à l'heure actuelle.

Le sénateur Marsden: D'après les messages que j'ai dans mon bureau, je peux vous dire qu'au moins sept groupes qui n'ont pu témoigner devant le comité de la Chambre des communes ont téléphoné ce matin au greffier pour demander de comparaître devant le nôtre. Nous avons également cette liste de trente-trois personnes qui désiraient témoigner et il est de notre devoir d'en entendre le plus grand nombre possible le plus tôt possible.

Le président: Vous dites que nous devrions entendre le plus grand nombre possible de témoins le plus tôt possible. Nous

[*Text*]

Senator Marsden: Who was asked to come tomorrow afternoon? Was the National Action Committee asked to come tomorrow afternoon?

Mr. Denis Bouffard, Clerk of the Committee: The groups who were to be called were selected yesterday.

Senator Marsden: They asked to appear, and there are many other groups who want to be heard. There are seven other groups who were denied an appearance in the House of Commons committee. Were they asked to appear here tomorrow afternoon? Could we not ask them? The point is that we don't want to delay.

The Chairman: If we contacted all those who have asked to be heard by this committee I suppose we could fill up Friday, Saturday, Sunday, Monday, and so forth. Why press so hard to have them here tomorrow? Let's say they could come on Tuesday and on subsequent days. Based on the criteria we agreed to yesterday we tried to get them in a short period of time.

Senator Marsden: I understand that but the whole point is not to delay hearing the witnesses. We want to hear from people who have asked to be heard by our committee. We have empty spaces in our program and therefore we should hear them. We know there are many people who want to be heard, and if we have to depart from the very small number of groups we listed last night, to whom we gave first priority, then I think we should. We should have groups lined up for tomorrow afternoon. Why not? We are going to be here. Let's hear everyone we possibly can, otherwise the accusations are going to be accurate. So let's hear them.

The Chairman: What is the feeling of other members of the committee?

Senator Gigantès: I agree with Senator Marsden.

Senator Robertson: Wasn't NAC heard before the House committee?

Senator Marsden: Yes it was but, of course, there have been amendments to the legislation. We know that it is a group which represents a lot of people across the country. We could hear from the Day Care Advocacy Association. They are located here in Ottawa, as is the NAC. As far as I am concerned we could hear from any other groups that are on the list, but we know that those people are around and available and we should hear from them. There is also the CLC.

The Chairman: Is the Mayor of Toronto on the list of people and groups who have asked to be heard? You mentioned the Mayor of Toronto. Did he ask to appear?

Mr. Bouffard: He didn't ask to appear.

Senator Robertson: May I ask Senator Marsden a question? Did I understand you correctly, Lorna, to say that the Mayor of Toronto wants to come? Is that what you said? The committee had two reps from the council.

[*Traduction*]

avons fait de notre mieux pour inviter des témoins, mais lorsque nous leur avons demandé de témoigner aujourd'hui . . .

Le sénateur Marsden: À qui a-t-on demandé de témoigner demain après-midi? Au *National Action Committee*?

M. Denis Bouffard, greffier du comité: Les groupes que nous devions inviter ont été choisis hier.

Le sénateur Marsden: Ils ont demandé à être entendus et il y en a beaucoup d'autres qui désirent témoigner. Sept de ces groupes n'ont pu le faire devant le comité de la Chambre des communes. Leur a-t-on demandé de témoigner devant le nôtre demain après-midi? Ne pourrions-nous pas le faire? Le temps presse.

Le président: Si nous téléphonions à tous ceux qui ont demandé à témoigner, il faudrait siéger vendredi, samedi, dimanche, lundi et même plus longtemps. Pourquoi insister à ce point pour qu'ils témoignent demain? En supposant que nous les invitions à témoigner mardi et les jours suivants, nous aurions quand même tâché de les faire témoigner dans le plus bref délai possible, conformément aux critères que nous avons établis hier.

Le sénateur Marsden: Je comprends, mais l'important, c'est d'entendre les témoins le plus tôt possible. Nous voulons entendre ceux qui ont demandé à témoigner devant nous. Comme il y a des trous dans notre horaire, nous devrions convoquer ces personnes. Nous savons que beaucoup de gens désirent témoigner et s'il faut nous écarter de la très courte liste de groupes que nous avons constituée hier soir, la liste des groupes qui ont la toute première priorité, eh bien soit. Nous devrions convoquer des groupes pour demain après-midi. Pourquoi pas? Nous serons là. Entendons le plus grand nombre possible de témoins, sans quoi les accusations seront fondées.

Le président: Qu'en pensent les autres membres du comité?

Le sénateur Gigantès: Je suis d'accord avec la sénatrice Marsden.

Le sénateur Robertson: Le *National Action Committee* n'a-t-il pas témoigné devant le comité de la Chambre?

Le sénateur Marsden: Oui, mais évidemment, le projet de loi a été amendé. Nous savons que ce groupe représente beaucoup de Canadiens de tous les coins du pays. Nous devrions entendre la *Day Care Advocacy Association*. Cet organisme a ses bureaux ici même, à Ottawa, comme le *National Action Committee*. En ce qui me concerne, nous pourrions tout aussi bien entendre n'importe lequel des groupes qui figurent sur la liste, mais comme nous avons ces deux-là sous la main, nous devrions les entendre. Il ne faut pas non plus oublier le CLC.

Le président: Le maire de Toronto figure-t-il sur la liste des personnes et groupes qui ont demandé à témoigner? Vous avez parlé du maire de Toronto. A-t-il demandé à témoigner?

M. Bouffard: Non.

Le sénateur Robertson: Je voudrais poser une question à la sénatrice Marsden. Vous avez bien dit, Lorna, que le maire de Toronto désire témoigner? Est-ce bien ce que vous avez dit? Le comité a déjà entendu deux représentants du conseil.

[*Text*]

Senator Marsden: It did. I understand that the Mayor of Toronto has sent a telegram to every senator, although I have not seen it, urging us to have full public hearings. His office telephoned and said he will be in Ottawa tomorrow. It is not my business to ask people here but I would like to suggest that if he wants to be heard we ought to hear him. If our agenda for tomorrow is loaded with representatives from far away centres, we should hear them first; otherwise we should hear whoever is willing to appear. We know that a number of groups want to appear, so let's hear them.

Senator Cools: If the Mayor of Toronto wants to appear, I will be quite happy to hear him.

Senator Gigantès: How can we refuse the mayor of our largest city?

Senator Robertson: He is no more important than the mayor of our smallest city.

The Chairman: I am sure that if I contacted the Mayor of Québec City, Mr. Pelletier, he would be glad to come.

Senator Gigantès: Senator Marsden didn't contact the Mayor of Toronto; he contacted her.

Senator Marsden: My point, Mr. Chairman, is not whether we hear the Mayor of Toronto or we don't hear him. My point is that we should not waste time. Let's not delay. Let's hear the people who want to be heard on this legislation for as long as we have time available to hear them. I submit that the question of whether this legislation is better or worse than CAP is still an open question. I don't think the minister answered it at all this morning. If we have space to hear witnesses I am for hearing them. There are groups here in Ottawa. Surely they would come tomorrow afternoon.

Senator Robertson: So now we want to hear everyone, do we?

Senator Marsden: I think we want to hear all those people we can accommodate in the time availble to us. That is the whole point of hearing witnesses. We agreed at our steering committee meeting that we would hear witnesses as opposed to not hearing witnesses. Having agreed to hear witnesses, then I think we must fill all the time available to us, given the demand to be heard. People are phoning regularly wanting to be heard. This is not a matter of indifference, and we should hear them for as long as we possibly can.

Senator Robertson: I suppose we have to make some sort of a decision if we want to hear witnesses, obvious witnesses, up to the moment the writ is dropped. Then surely we will be at this for awhile, which is fine, but we will lose the bill. I guess that is the consideration. I am really ambivalent on it. It doesn't make one bit of difference to me one way or the other, whether we lose the bill or we keep the bill.

[*Traduction*]

Le sénateur Marsden: C'est vrai. Je crois savoir que le maire de Toronto a envoyé à chaque sénateur un télégramme que je n'ai pas vu, mais qui nous demande instamment de tenir des audiences publiques. Son bureau nous a téléphoné pour nous dire qu'il sera à Ottawa demain. Ce n'est pas à moi qu'il revient de convoquer les témoins, mais je crois que s'il désire témoigner, nous devrions l'entendre. Si les témoins prévus pour demain viennent de loin, nous devrions les entendre d'abord; mais si ce n'est pas le cas, nous devrions faire témoigner quiconque le désire. Nous savons qu'un certain nombre de groupes veulent comparaître; je ne vois pas pourquoi nous ne les entendrions pas.

Le sénateur Cools: Si le maire de Toronto désire comparaître, je serai très heureuse de l'entendre.

Le sénateur Gigantès: Comment pourrions-nous refuser d'entendre le maire de la plus grande ville du pays?

Le sénateur Robertson: Il n'est pas plus important que le maire de la plus petite ville du pays.

Le président: Je suis certain que si j'invitais à témoigner le maire de Québec, M. Pelletier, il serait heureux de le faire.

Le sénateur Gigantès: Le sénateur Marsden n'a pas invité le maire de Toronto, c'est lui qui lui a téléphoné.

Le sénateur Marsden: Monsieur le président, l'important n'est pas de savoir si nous allons ou non entendre le maire de Toronto, mais que nous n'avons pas de temps à perdre. Faisons témoigner autant de personnes que le temps dont nous disposons nous le permet. Personnellement, je maintiens que la question de savoir si le projet de loi est meilleur ou pire que le Régime d'assistance publique du Canada est toujours ouverte. Je crois que le ministre ne nous a pas du tout éclairés sur ce point ce matin. Si nous avons le temps d'entendre d'autres témoins, faisons-le, et à plus forte raisons s'ils sont ici, à Ottawa. Ils devraient certainement pouvoir venir demain après-midi.

Le sénateur Robertson: Donc, maintenant, nous allons entendre tout le monde, n'est-ce pas?

Le sénateur Marsden: Je pense que nous voulons entendre toutes les personnes que nous pouvons accueillir compte tenu du temps dont nous disposons. C'est à cela que sert l'audition de témoins. À notre réunion du comité directeur, nous avons convenu d'entendre des témoins. Je pense donc que nous devons utiliser tout le temps qui est à notre disposition, étant donné que certains demandent à comparaître. Des gens téléphonent régulièrement pour demander d'être entendus. Il faut montrer notre intérêt et entendre des témoins aussi longtemps que nous le pourrons.

Le sénateur Robertson: Nous devons en quelque sorte décider si nous voulons entendre des témoins, ceux qui ont manifesté leur intérêt, jusqu'à ce que le bref d'élection soit déposé. En ce cas, nous allons certainement accueillir des témoins pendant un certain temps, ce qui est fort bien, mais nous allons perdre le projet de loi. Je pense que c'est là l'enjeu. Je peux pencher d'un côté ou de l'autre. Cela m'est égal que nous laissions aller le projet de loi ou que nous le conservions.

[*Text*]

Senator Marsden: Senator Robertson, I am not talking about losing the bill. I have no idea whether or not a writ is going to be dropped. We are being urged to deal with this bill as quickly as possible. We are dealing with it as quickly as possible, and we have the obligation to hear as many people as we can while the time is still available to us.

The Chairman: Okay, let's look at that concept of available time. What is the time available to us, one day, two days, three days?

Senator Gigantès: We don't know. You tell us, Mr. Chairman, but for so long as there is time we should be listening to people, that's all.

The Chairman: Then the proposal means that we will fill the time available with witnesses.

Senator Gigantès: Yes.

Senator Marsden: Yes.

The Chairman: We have filled the time available tomorrow at 9 o'clock and 10 o'clock.

Senator Marsden: Good.

The Chairman: Shall we fill the time at 11 o'clock.

Senator Marsden: Yes.

Senator Gigantès: Yes.

The Chairman: At twelve?

Senator Marsden: Yes.

Senator Gigantès: Yes.

The Chairman: One?

Senator Marsden: Yes.

Senator Gigantès: Yes.

The Chairman: All the time available? That is what you mean?

Senator Marsden: Yes.

Senator Gigantès: Yes. It is so moved. I put a motion to that effect. It is so moved, Mr. Chairman.

The Chairman: You really can't be serious.

Senator Gigantès: Yes I am serious.

Senator Robertson: You may be but yours is only one voice.

Senator Gigantès: I would like to have a vote on the motion because there is another committee starting now. I would like my motion voted upon and then I would like to move that we adjourn.

Senator Robertson: Before we have a motion to adjourn I want to revisit a question because I am not—

Senator Gigantès: No, there is a motion on the floor, senator, and the motion is that for the time available we hear everyone.

[*Traduction*]

Le sénateur Marsden: Sénatrice Robertson, je n'ai pas parlé de laisser aller le projet de loi. J'ignore si un bref d'élection sera déposé. On nous demande d'examiner ce projet de loi le plus vite possible. C'est ce que nous faisons, et nous avons l'obligation d'entendre autant de témoins que possible pendant que nous en avons le temps.

Le président: Très bien; examinons alors le temps à notre disposition. De combien de temps disposons-nous? Un jour, deux, trois?

Le sénateur Gigantès: Nous n'en savons rien. Vous pourriez peut-être nous le dire, monsieur le président, mais tant et aussi longtemps que nous aurons du temps, nous devrions entendre des témoins, un point c'est tout.

Le président: Il est donc proposé d'utiliser le temps dont nous disposons pour entendre des témoins.

Le sénateur Gigantès: Oui.

Le sénateur Marsden: En effet.

Le président: Nous avons prévu des témoins à 9 heures et à 10 heures demain.

Le sénateur Marsden: Très bien.

Le président: Devrions-nous en convoquer pour 11 heures?

Le sénateur Marsden: Oui.

Le sénateur Gigantès: Oui.

Le président: À midi?

Le sénateur Marsden: Oui.

Le sénateur Gigantès: Oui.

Le président: À 13 heures?

Le sénateur Marsden: Oui.

Le sénateur Gigantès: Oui.

Le président: À toutes les heures? C'est ce que vous voulez?

Le sénateur Marsden: Oui.

Le sénateur Gigantès: Oui. Je le propose. Je présente une motion à cet effet. J'en fais la proposition, monsieur le président.

Le président: Vous voulez rire!

Le sénateur Gigantès: Je suis tout à fait sérieux.

Le sénateur Robertson: Vous l'êtes peut-être, mais vous ne représentez qu'une voix ici.

Le sénateur Gigantès: J'aimerais que la motion soit mise aux voix car une autre séance de comité est sur le point de commencer. J'aimerais que ma motion soit mise aux voix et je voudrais proposer ensuite la levée de la séance.

Le sénateur Robertson: Avant de passer à la motion d'ajournement, je veux revenir sur une question car je ne suis pas . . .

Le sénateur Gigantès: Non, madame la sénatrice, une motion a été présentée et il est proposé que nous entendions tous ceux qui désirent témoigner pendant les heures à notre disposition.

[*Text*]

Senator Marsden: And as we are booking people on Tuesday, let's book them on Saturday. We are working on this.

The Chairman: In any event, the clerk of the committee is telling me that the bell is ringing for a vote in the Senate chamber, and I don't hink it would be fair for all members of the committee to have to vote now on the motion you have just presented, Senator Gigantès.

Senator Gigantès: Want's unfair about that, Mr. Chairman?

The Chairman: Speaking personally, at least, I want to have a little more time to think of the approach which has just been described, which is to fill all the time available day and night as long as we have witnesses. Don't you think we should think this over a little more?

Senator Gigantès: No.

Senator Marsden: Mr. Chairman, it is 4 o'clock on Thursday afternoon. We know we have space available on Friday. Let's fill up Friday and Saturday. We know we have Friday and Saturday. Let's respond to these people who are calling.

The Chairman: Yes, but as far as I am concerned I have appointments in Québec on Saturday. I never planned to have to sit on this committee on Saturday or Sunday of this week.

Senator Marsden: I assure you that I certainly did not either but we are being urged to move with all apeed.

The Chairman: We are urging ourselves. We are not being urged by anyone else.

Senator Marsden: We are being urged very much by the Minister of Health and by the Prime Minister, I must say, and I think we should hear as many people as want to be heard and can be accommodated in our schedule. We must book them in. Senator Frith made that argument and Senator MacEachen made that argument, and that is the argument we intend to pursue.

The Chairman: I don't think there is much use taking a vote on that now. I don't know the rules about that. I don't know that we can impose a vote—

Senator Gigantès: There is a motion on the floor, Mr. Chairman, and according to the rules we have to vote on it.

The Chairman: I don't know the rules enough to say if—

Senator Cools: Mr. Chairman, we are being summoned to the Senate chamber for a vote.

Senator Robertson: Couldn't we vote on this after?

Senator Gigantès: There is another committee meeting after.

Senator Marsden: Yes, there is another committee meeting afterwards and we will have witnesses tomorrow afternoon.

[*Traduction*]

Le sénateur Marsden: Et tant qu'à convoquer des témoins pour mardi, convoquons-en pour samedi. Nous étudions la question.

Le président: De toute façon, le greffier du comité me signale que la sonnerie d'appel nous invite à un vote au Sénat, et je pense qu'il serait injuste pour tous les membres du comité d'avoir à voter maintenant sur la motion que vous venez de présenter, sénateur Gigantès.

Le sénateur Gigantès: En quoi serait-ce injuste, monsieur le président?

Le président: Personnellement, j'aimerais avoir un petit peu plus de temps pour réfléchir à ce qui vient d'être proposé, c'est-à-dire accueillir, à toute heure du jour et de la nuit, les témoins intéressés à comparaître. Ne croyez-vous pas que nous devrions avoir un peu plus de temps pour y réfléchir?

Le sénateur Gigantès: Non.

Le sénateur Marsden: Monsieur le président, nous sommes jeudi après-midi et il est 16 heures. Nous savons que nous avons du temps à notre disposition vendredi. Convoquons des témoins vendredi et samedi. Nous savons que nous disposons de vendredi et samedi. Acquiesçons à la demande de ces gens qui nous téléphonent.

Le président: Fort bien, mais j'ai des rendez-vous à Québec samedi. Je n'avais pas prévu devoir participer aux travaux du comité ce samedi ou ce dimanche.

Le sénateur Marsden: Je puis vous assurer que je ne l'avais certes pas prévu moi non plus, mais on nous demande d'agir à toute vapeur.

Le président: C'est nous qui nous mettons de la pression. Personne d'autre de nous pousse.

Le sénateur Marsden: Le ministre de la Santé et le Premier ministre exercent des pressions sur nous, il faut le reconnaître, et je pense que nous devrions accueillir tous ceux qui veulent être entendus et que nous pouvons insérer dans notre horaire. Nous devons les y intégrer. Le sénateur Frith a fait valoir cet argument, tout comme le sénateur MacEachen, et c'est l'argument que nous continuerons de faire valoir.

Le président: Je ne pense pas qu'il soit très utile de prendre un vote à ce sujet maintenant. Je ne connais pas les règles à cet égard. Je ne sais pas si nous pouvons imposer un vote . . .

Le sénateur Gigantès: Une motion a été présentée, monsieur le président, et conformément au règlement, nous devons voter sur celle-ci.

Le président: Je ne connais pas suffisamment le règlement pour dire si . . .

Le sénateur Cools: Monsieur le président, on nous convoque au Sénat pour un vote.

Le sénateur Robertson: Ne pourrions-nous pas nous prononcer sur la motion par la suite?

Le sénateur Gigantès: Il y a ensuite une autre séance de comité.

Le sénateur Marsden: Il y a effectivement une autre séance de comité, et nous accueillerons des témoins demain après-midi.

[*Text*]

The Chairman: We don't know that yet.

Senator Robertson: I want to revisit with this witness again before he leaves.

The Chairman: We have to go to the chamber to vote. Let's come back here after the vote.

Senator Robertson: Mr. Chairman, are we coming back after because I want to revisit our witness with respect to a matter that has been discussed before. I am not satisfied with the answer I received?

The Chairman: The meeting is adjourned until the vote has been taken in the chamber.

The committee adjourned to the call of the Chair.

Upon resuming at 4.20 p.m.

The Chairman: Honourable senators, I call the meeting to order.

Senator Gigantès: Mr. Chairman, there is a motion on the floor and I would like to have it voted on now, please, and I appeal to the committee.

Senator Frith: The chairman may put the question. Don't appeal until he refuses to put it.

Senator Gigantès: Which he has already done once.

The Chairman: I was going to remind senators that we have a motion before us. I would ask you to put your motion again, Senator Gigantès, so that we will see clearly what you are proposing.

Senator Gigantès: Yes, sir. I move that the committee meet tomorrow and hear witnesses all day, at 9 o'clock, 10 o'clock and so on throughout the morning, afternoon and evening, if necessary. That is my motion.

Senator Robertson: You have excluded Saturday. You had included Saturday in your original motion, senator.

Senator Gigantès: What did I say in my original motion?

Senator Robertson: You had Saturday in your original motion.

Senator Gigantès: Satuday, if necessary.

Senator David: And Sunday too?

Senator Gigantès: Let's stick to Saturday. We will deal with Sunday in the next motion.

The Chairman: I am sure that all members of the committee would be happy to know exactly what you mean when you say "if necessary". As you know, we have a long list of witnesses. It is always possible to fill any number of days we want if we ask the committee clerk to contact all those witnesses. Is that the meaning of your motion?

Senator Frith: Mr. Chairman, I suspect that the wording has been borrowed from the wording of your own motion which we all supported yesterday, and that is that we have sittings of the committee on Thursday and, if necessary, on Friday. I presume you meant the same thing. In other words, if the committee decides to sit. I would think that the words "if

[*Traduction*]

Le président: Ce n'est pas encore certain.

Le sénateur Robertson: Je veux m'entretenir à nouveau avec le témoin avant son départ.

Le président: Nous devons nous rendre à la Chambre haute pour le vote. Revenons ici après.

Le sénateur Robertson: Monsieur le président, reviendrons-nous ici pour que je puisse m'entretenir avec notre témoin au sujet d'une question qui a déjà été abordée? Je ne suis pas satisfaite de la réponse que j'ai reçue.

Le président: La séance est levée jusqu'à ce que le vote ait eu lieu à la Chambre haute.

Le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

À la reprise des travaux à 16 h 20:

Le président: Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Il était donc question . . .

Le sénateur Gigantès: Monsieur le président, une motion a été présentée et j'aimerais qu'elle soit mise aux voix dès maintenant, s'il vous plaît; j'en appelle au comité.

Le sénateur Frith: Le président peut poser la question. Vous ne pouvez en appeler que s'il refuse de le faire.

Le sénateur Gigantès: Il l'a déjà fait une fois.

Le président: J'allais rappeler aux sénateurs qu'une motion nous a été présentée. Je prierais le sénateur Gigantès de bien vouloir formuler sa motion, de façon que nous sachions clairement ce qu'il propose.

Le sénateur Gigantès: Très bien, monsieur. Je propose que le comité se réunisse demain et qu'il entende des témoins toute la journée, à 9 heures, à 10 heures, et ainsi de suite, durant toute la matinée, tout l'après-midi et toute la soirée, au besoin. Voilà ma motion.

Le sénateur Robertson: Vous avez exclu samedi. Vous l'aviez inclus dans votre motion initiale, sénateur.

Le sénateur Gigantès: Que prévoyait ma première motion?

Le sénateur Robertson: Vous mentionniez samedi dans votre première motion.

Le sénateur Gigantès: Samedi, au besoin.

Le sénateur David: Et dimanche aussi?

Le sénateur Gigantès: Tenons-nous en à samedi. Nous nous occuperons de dimanche dans la prochaine motion.

Le président: Je suis certain que tous les membres du comité aimeraient savoir exactement ce que vous entendez par «au besoin». Comme vous le savez, nous avons une longue liste de témoins. Il est toujours possible d'en recevoir tous les jours si nous demandons au greffier du comité de les contacter. Est ce là la signification de votre motion?

Le sénateur Frith: Monsieur le président, je pense que le libellé s'inspire de celui de votre propre motion, que nous avons du reste appuyée à l'unanimité hier et qui proposait que le comité siège jeudi et, au besoin, vendredi. Je suppose que vous vouliez dire la même chose, en d'autres termes, si le comité décide de siéger. Je pense qu'il faut interpréter l'expression «au

[*Text*]

necessary" have to be interpreted on the basis of it being necessary to complete its work.

The Chairman: But yesterday the motion as presented after a meeting of the steering committee was to give priority to those groups who wanted to be heard and who had been denied that opportunity in the other place. There were two groups in that category. Then we went to another category, those who had not been heard because they needed financial assistance. There are eight or nine in that category. All in all we had eleven. So we had agreed that the clerk would contact all those groups, and that is what he had done. The score now is that we will have two groups tomorrow morning, at 9 o'clock and 10 o'clock.

Of those two groups who were asked to come tomorrow afternoon, none can come. They expressed the wish to come on Tuesday instead. Therefore, to fill the day tomorrow we would have to ask the clerk to contact the others, and I don't know which ones among all the others. So what do you mean by "if necessary"?

Senator Frith: The clerk should do that. You are quite right, Mr. Chairman. You have tried to implement the decision based on priorities, and I feel that the committee wants to be able to say at the end of tomorrow it has had a full day's work when it assesses what other witnesses it might be necessary to call. After we have heard all those witnesses we may find, as Senator Robertson had said, that certain representative points of view may have been expressed. But I think we must be in a position to say to the people who want to appear that we have made an effort and have heard people, even if they don't fall into those first two categories of priorities, that we have given them an opportunity to be heard.

The Chairman: If they can come tomorrow?

Senator Frith: Yes. We should try to get people tomorrow afternoon. We should make an attempt to get some of these Tuesday people to come tomorrow. It seems to me that we should particularly attempt to get national organizations that are located in Ottawa.

Senator Gigantès: The Mayor of Toronto has asked to be heard.

Senator Cools: The Mayor of Toronto is going to be in Ottawa tomorrow and he has asked to be heard, or his representatives.

Senator Frith: Good.

The Chairman: I have just been given a letter from the Mayor of Toronto. It is dated September 28, addressed to the Senate, to all senators. It reads: "I understand that you and your Senate colleagues are to consider the government Child Care Act. I have attached a copy of recommendations from a paper 'Crisis in Day Care' that I recently co-authored with Alderman Paul Christie. I urge you . . . ." and so forth. That is the letter. As I understand it, he would be available tomorrow. Shall I ask the clerk to contact him?

[*Traduction*]

besoin» de la façon suivante: si c'est nécessaire pour l'achèvement des travaux.

Le président: Mais la motion présentée hier à la suite d'une séance du comité directeur proposait d'accorder la priorité aux groupes qui voulaient comparaître à l'autre endroit mais qui ont essuyé un refus. Il y avait deux groupes dans cette catégorie. Nous nous sommes ensuite penchés sur une autre catégorie, celle des personnes qui n'ont pu être entendues parce qu'elles avaient besoin d'une aide financière. Il y en huit ou neuf dans cette catégorie, c'est-à-dire onze au total. Nous avions donc décidé que le greffier contacterait tous ces groupes, et c'est ce qu'il a fait. Le résultat, c'est que nous accueillerons deux groupes demain matin, l'un à 9 heures, l'autre à 10 heures.

Les deux groupes que nous avons invités à comparaître demain après-midi ne peuvent venir. Ils nous ont dit qu'ils aimeraient plutôt comparaître mardi. En conséquence, pour remplir la journée de demain, il faudrait demander au greffier de contacter les autres. Je ne sais pas lesquels il devrait contacter parmi eux. Quoi qu'il en soit, qu'entendez-vous par «au besoin»?

Le sénateur Frith: Le greffier devait prendre des dispositions en ce sens. Vous avez tout à fait raison, monsieur le président. Vous avez essayé d'appliquer la décision en fonction des priorités, et je pense que le comité veut pouvoir dire qu'il a travaillé sans relâche à la fin de la journée demain, lorsqu'il évaluera quels autres témoins devraient peut-être être convoqués. Une fois que nous aurons entendu tous ces témoins, nous en arriverons peut-être à la conclusion que certains points de vue représentatifs ont été exprimés, comme l'a indiqué la sénatrice Robertson. Je pense toutefois que nous devons être en mesure de dire à ceux qui veulent comparaître que nous avons fait des efforts, que nous avons entendu des témoins et que, même s'ils n'appartiennent pas aux deux premières catégories prioritaires, nous leur avons donné la possibilité d'être entendus.

Le président: S'ils peuvent venir demain?

Le sénateur Frith: Oui. Nous devrions essayer d'entendre des témoins demain après-midi. Nous devrions essayer de faire venir demain ceux prévus pour mardi. Il me semble que nous devrions essayer de rencontrer notamment des organismes nationaux qui ont leurs bureaux à Ottawa.

Le sénateur Gigantès: Le maire de Toronto a demandé d'être entendu.

Le sénateur Cools: Il sera à Ottawa demain et il a demandé une audience pour lui ou ses collaborateurs.

Le sénateur Frith: Très bien.

Le président: On vient de me remettre une lettre du maire de Toronto. Elle est datée du 28 septembre et adressée au Sénat, c'est-à-dire à tous les sénateurs. Elle dit ceci: «Je crois savoir que vous et vos collègues du Sénat devez examiner le projet de Loi sur les services de garde d'enfants au Canada présenté par le gouvernement. Vous trouverez ci-joint une copie des recommandations faites dans un document intitulé «*Crises in Day Care*» que j'ai récemment écrit en collaboration avec l'échevin Paul Christie. Je vous demande instamment. . .»,

[*Text*]

Senator Cools: Yes.

The Chairman: And to put him on the list as the first person to be contacted?

Senator Frith: On the supplemental list after the people you have already got on the list.

The Chairman: Yes.

Senator Frith: The other thing I would really like to know tomorrow is whether the people who want to come Tuesday have at least been asked if it is possible for them to come on Saturday. We don't know whether we will sit Saturday but let's ask them whether they would be able to come on Saturday if we should sit on Saturday.

The Chairman: They were asked if they could come on Friday and the answer was they would come on Tuesday. You did not ask them for Saturday?

Mr. Bouffard: No.

Senator Frith: I can't give you specific names but I believe some of the people who would like to appear on Tuesday are actually professional operators of child-care services. They may have been able to make their plans for Tuesday because they would have to have people look after their establishments, but they may be able to come on Saturday. They were unable to come on short notice. That may or may not be so in all cases, but I think that is worthwhile following up.

The Chairman: So if I understand correctly, the clerk would phone them again—

Senator Frith: Yes.

The Chairman: —asking them if they might come on Saturday.

Senator Frith: And then report to us as soon as he knows whether or not they could.

The Chairman: Telling them at the same time that the committee will assess the situation on Friday evening, and they would be contacted again if they are ready to come on Saturday if the committee is sitting.

Senator Frith: That is exactly the idea.

The Chairman: So the score is that we will ask the clerk to contact organizations located in Ottawa first.

Senator Frith: Yes, national organizations.

The Chairman: National organizations located in Ottawa, asking them if they want to appear tomorrow, Friday.

Senator Frith: And that would mean the afternoon because we already have witnesses scheduled for the morning.

The Chairman: We have the mayor, and perhaps some organizations that have indicated they would come on Tuesday might come tomorrow or even Saturday.

[*Traduction*]

etc. À ce que j'ai compris, le maire pourrait témoigner demain. Vais-je demander au greffier de communiquer avec lui?

Le sénateur Cools: Oui.

Le président: Et de l'inscrire en tête de la liste des personnes à convoquer?

Le sénateur Frith: Non, sur la liste supplémentaire, après les noms qui y figurent déjà.

Le président: Très bien.

Le sénateur Frith: Il y a une autre chose sur laquelle je voudrais être fixé demain: j'aimerais savoir que nous avons au moins demandé aux personnes qui désirent venir témoigner mardi s'il leur serait possible de venir samedi. Nous ne savons pas si nous allons siéger samedi, mais au cas où nous le ferions, demandons-leur quand même si elles pourraient témoigner ce jour-là.

Le président: Nous leur avons demandé si elles pourraient témoigner vendredi et elles nous ont répondu qu'elles préféraient mardi. Vous ne leur avez pas parlé de samedi, n'est-ce pas?

M. Bouffard: Non.

Le sénateur Frith: Je ne peux pas vous citer de noms, mais je crois que certaines des personnes qui désiraient témoigner mardi dirigent des services de garde. Elles ont peut-être réussi à se libérer mardi prochain, c'est-à-dire à se faire remplacer au travail, mais elles pourraient peut-être témoigner samedi. Il leur était impossible de s'organiser à temps pour vendredi. Ce n'est peut-ête pas le cas de tous les témoins, mais je crois que cela vaudrait la peine d'essayer.

Le président: Donc, si je vous comprends bien, le greffier les rappellerait . . .

Le sénateur Frith: C'est cela.

Le président: . . . pour leur demander si elles pourraient témoigner samedi.

Le sénateur Frith: Et nous le ferait savoir aussitôt qu'il le saurait.

Le président: Il leur dirait en même temps que nous évaluerons la situation vendredi soir et qu'il communiquera de nouveau avec elles si elles acceptent de témoigner samedi, si le comité siège, bien sûr.

Le sénateur Frith: Exactement.

Le président: Donc, pour récapituler, nous demandons au greffier de communiquer d'abord avec les organismes qui ont leur siège social à Ottawa . . .

Le sénateur Frith: Oui, les organismes nationaux.

Le président: . . . avec les organismes nationaux sis à Ottawa pour leur demander s'ils voudraient comparaître demain, vendredi.

Le sénateur Frith: Demain après-midi, parce que nous avons déjà des témoins pour demain matin.

Le président: Nous avons déjà le maire de Toronto, et certains des organismes qui nous ont fait savoir qu'ils témoigne-

[*Text*]

Senator Frith: That's it. You have got it, sir.

The Chairman: I wanted to have the motion clear. That is the meaning of the motion.

Senator Gigantès: Can we put the question now, Mr. Chairman?

The Chairman: I will put the question unless some members of the committee wish to comment on the motion, which is their right. Is there any comment on the motion? Are you ready for the question?

Senator Frith: Question.'

Senator David: My only comment to that is I am unable to be here on Saturday. I wonder why we just don't have a progress report tomorrow morning to tell us of all the witnesses contacted how many would be ready to come tomorrow and Saturday?

Senator Frith: It might take some time to get the answers.

Senator David: Well, perhaps we could know by tomorrow noon.

Senator Frith: It is possible.

The Chairman: We have to direct the clerk to act as fast as he can, even this evening. I think I have to review the situation again so that the clerk understands perfectly. We have not yet decided to sit on Saturday, but we will ask those organizations that have expressed a wish to appear on Tuesday if they could not come tomorrow or on Saturday should the committee sit on Saturday, and they would be called back if in fact the committee decides to sit on Saturday. That is a clear understanding of the motion, is it not?

Are there any other comments on the motion? Are you ready for the question?

Senator Frith: Question.'

The Chairman: Those in favour of the motion? Are there any against?

Senator David: I will abstain.

The Chairman: So I would say the "yeas" have it and the motion is adopted, and the clerk might start work on carrying out the motion.

Senator Robertson: Mr. Chairman, I know that there was some discussion about this committee rising soon. As I suggested to you before when the bells were ringing, I want to revisit an issue with Mr. Soar.

The Chairman: Yes, it was agreed that we would go on.

Senator Robertson: There were questions relating to your questions, Mr. Chairman, when the meeting first started, questions that you had phrased to Mr. Soar, and they are troubling me somewhat.

Mr. Soar, let me be specific here if I can. Have all the provinces increased their capital spending in anticipation of this bill?

[*Traduction*]

raient mardi pourraient peut-être venir demain ou même samedi.

Le sénateur Frith: Voilà.

Le président: Je tenais à préciser le sens de la motion.

Le sénateur Gigantès: Pouvons-nous mettre la motion aux voix maintenant, monsieur le président?

Le président: Oui, si les autres membres du comité n'ont rien à ajouter, comme ils en ont le droit. Quelqu'un a-t-il des commentaires à faire au sujet de la motion? Êtes-vous prêts à vous prononcer?

Le sénateur Frith: Le vote!

Le sénateur David: Tout ce que j'ai à dire, c'est que je ne serai pas là samedi. Pourquoi ne ferions-nous pas le point sur la situation demain matin pour savoir exactement combien de témoins pourront témoigner demain et samedi parmi ceux que nous aurons invités?

Le sénateur Frith: Nous ne le saurons peut-être pas avant un certain temps.

Le sénateur David: Nous serions peut-être fixés demain midi.

Le sénateur Frith: C'est possible.

Le président: Le greffier doit donc faire les appels aussi vite que possible, même ce soir. Il vaudrait peut-être mieux que je récapitule encore une fois, afin que le greffier me comprenne parfaitement. Nous n'avons pas encore décidé de siéger samedi, mais nous allons demander aux organismes qui ont exprimé le désir de témoigner mardi s'ils pourraient témoigner demain ou samedi, si le comité décidait de siéger ce jour-là, auquel cas nous les rappellerions pour les en aviser. C'est bien cela, n'est-ce pas?

Y a-t-il d'autres commentaires sur la motion? Êtes-vous prêts à vous prononcer?

Le sénateur Frith: Le vote!

Le président: Qui est pour la motion? Oui est contre?

Le sénateur David: Je m'abstiens.

Le président: Donc, je dirais que les «oui» l'emportent et que la motion est adoptée. Le greffier peut commencer à communiquer avec les témoins.

Le sénateur Robertson: Monsieur le président, je sais qu'il a été question que le comité s'ajourne tôt. Comme je vous l'ai dit, au moment où la sonnerie se faisait entendre, je tiens à revenir sur un certain point avec M. Soar.

Le président: Oui, et nous avons convenu que nous poursuivrions la séance.

Le sénateur Robertson: Au début de la séance, je voulais poser des questions qui découlaient des vôtres, monsieur le président, c'est-à-dire des questions que vous avez posées à M. Soar; en effet, elles me laissent plutôt perplexe.

Monsieur Soar, permettez-moi de vous poser une question très précise: les provinces ont-elles toutes augmenté leurs dépenses en capital en prévision de l'adoption du projet de loi?

[*Text*]

Mr. Soar: It is certainly fair to say that some have. Probably the best example of that is Ontario, which has gone on to implement its plan, but I would also have to say, on the basis of information given to us, that there are other provinces which have not. Although they have given us indications that they will be moving on this, they have not made their plans public at this point.

Senator Robertson: So Ontario is the only one that you know of that has made its plans public?

Mr. Soar: Ontario has clearly moved substantially in this area, and I think everybody is aware of that.

Senator Robertson: What does "substantially" mean?

Mr. Soar: I think I covered that in an earlier comment. Their budget increased from 1986-87 to 1987-88 in the order of 50 per cent, and for 1988-89 they have announced an increase of a further 50 per cent. So they have moved quite substantially. They put operating grants into non-profit centres effective January of this year. They put, as I indicated, half of the planned operating grant into their commercial sector as operating grants. They have got $33 million targeted for capital construction and renovations over the three-year period, and I understand they have started on that. There is another $11 million for capital funding in construction of child-care centres in school buildings. I believe those programs have been initiated.

Senator Frith: Senator, do you mean increased in the sense of having put it into their budget?

Senator Robertson: Yes, in response to this bill.

Senator Frith: In other words, looking forward to it in the budget?

Senator Robertson: Yes.

Senator Gigantès: And they stated it was in response to this bill or was it something they were going to do anyhow, or don't we know?

Mr. Soar: At the time Ontario announced its strategy it made reference to anticipation of the federal strategy. There had been consultations with the province at the time they announced their plan.

Senator Gigantès: But when they announced their plan there was a specific reference made?

Mr. Soar: In the plan to anticipated federal support, yes.

Senator Gigantès: Could we at a later date have a copy of that announcement so we could see that?

Mr. Soar: Senator, I can't give you this copy but I can certainly produce a copy for you.

[*Traduction*]

M. Soar: Il ne fait aucun doute que certaines l'ont fait. Le meilleur exemple est probablement l'Ontario, qui a mis son régime en vigueur, mais je dois également dire que d'après les renseignements que nous avons reçus, certaines provinces ne l'ont pas fait. Elles nous ont fait savoir qu'elles le feraient mais nous ne connaissons pas encore leurs projets.

Le sénateur Robertson: Donc, à votre connaissance, l'Ontario est la seule province à avoir déjà rendu ses projets publics?

M. Soar: L'Ontario a déjà pris des initiatives sérieuses dans ce domaine, comme toute le monde le sait, je crois.

Le sénateur Robertson: Qu'entendez-vous par «sérieuses»?

M. Soar: Je crois l'avoir dit out à l'heure. De 1986-1987 à 1987-1988, la province a augmenté le budget des services de garde de 50 p. 100 et elle a annoncé une autre augmentation du même ordre pour 1988-1989. Donc, elle a vraiment pris des initiatives très sérieuses. Depuis janvier dernier, elle accorde des subventions d'exploitation aux services de garde à but non lucratif. Comme je l'ai dit, elle a accordé la moitié des subventions d'exploitation prévues au secteur des garderies commerciales. Elle prévoit affecter 33 millions de dollars à des travaux de construction et de rénovation de garderies au cours des trois prochaines années et je crois savoir qu'elle a déjà commencé à verser des subventions. Elle a également prévu 11 millions de dollars supplémentaires pour financer la transformation d'écoles désaffectées en garderies. Je crois que ce programme est déjà en cours.

Le sénateur Frith: Sénatrice, lorsque vous parlez d'augmentation, voulez-vous savoir si le gouvernement de l'Ontario a augmenté les crédits prévus dans son budget?

Le sénateur Robertson: Oui, à la suite de la présentation du projet de loi.

Le sénateur Frith: En d'autres termes, parce qu'il prévoyait que les le gouvernement fédéral ajouterait dans son prochain budget les crédits nécessaires?

Le sénateur Robertson: C'est cela.

Le sénateur Gigantès: Le gouvernement de l'Ontario a-t-il dit qu'il prenait ses initiatives en raison de la présentation du projet de loi ou les aurait-il prises de toute façon? Le savons-nous?

M. Soar: À l'époque où il a annoncé sa stratégie, il a dit qu'il prévoyait l'annonce de la stratégie fédérale. Lorsque l'Ontario a annoncé son programme, les deux gouvernements s'étaient déjà consultés.

Le sénateur Gigantès: Mais le gouvernement de l'Ontario l'a-t-il précisé lorsqu'il a annoncé son projet?

M. Soar: Vous voulez savoir s'il a précisé qu'il mettait son programme en œuvre parce qu'il comptait sur une aide financière de la part du gouvernement fédéral? La réponse est oui.

Le sénateur Gigantès: Pourriez-vous nous remettre une copie de cette annonce pour que nous puissions nous rendre compte par nous-mêmes?

M. Soar: Je n'en ai pas sous la main, mais je peux certainement vous en faire parvenir une.

[*Text*]

Senator Gigantès: Thank you.

Mr. Soar: This was the announcement of the plan and it does have throughout it references to anticipated federal support.

Senator Frith: That is an Ontario document?

Mr. Soar: Yes.

Senator Robertson: A second question, if I may—

Senator Gigantès: Senator Robertson, may I complete my questioning on this because it is relevant, if you will allow me?

Mr. Soar, as I understood you earlier under questioning by Senator Marsden, if this bill passes in the spring, provinces will be able to recover all these costs. Nothing would happen to them that would result in permanent damage. The money would come to them later, as I understood you to have said.

Senator Robertson: My second question was to that matter, and while Mr. Soar is phrasing his answer perhaps he could answer both of us at the same time, if I may just tag on to your question, Senator Gigantès. I was going to be more specific. If the bill dies, is there any guarantee that the next bill under a new government will have a retroactivity clause?

Mr. Soar: Senator, I—

Senator Frith: You would be a brave man to give that guarantee.

Senator Cools: Be brave.

Mr. Soar: I would have to reply that I think it is impossible to say what a bill might contain on the other side of a new mandate. I don't know how else to word it.

Senator Robertson: Thank you.

Mr. Soar: There is no way I could guarantee that.

Senator Robertson: Okay, thank you. I have one other question, if I may, Mr. Chairman, and then I think I am finished on this issue. You talked about getting your agreements signed and the regulations in place. I may have missed something or misunderstood, but if the bill is passed now, tomorrow, whenever, how long will it take to get the agreement signed and how long will it take to get the regulations in place?

Mr. Soar: I think the principal constraint for that relates to getting regulations authorized. There is a process in place for that. We would certainly consult and negotiate with the provinces on the regulations. They would have to pass through the regulatory affairs secretariat. They would have to be published in the *Canada Gazette*, but the fact of the matter is that once the legislation is passed and is in place, one is moving through a process of certainty and with authority. I believe that realis-

[*Traduction*]

Le sénateur Gigantès: Je vous remercie.

M. Soar: Il s'agit de l'annonce du programme de l'Ontario et le gouvernement y dit qu'il prévoit obtenir une aide financière du gouvernement fédéral.

Le sénateur Frith: C'est un document du gouvernement de l'Ontario?

M. Soar: Oui.

Le sénateur Robertson: J'ai une deuxième question à poser, si vous me le permettez . . .

Le sénateur Gigantès: Sénatrice Robertson, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, j'aimerais aller au bout de mes questions à ce sujet, parce que c'est important.

Monsieur Soar, si j'ai bien compris vos réponses aux questions de la sénatrice Marsden, les provinces seront en mesure de recouvrer toutes leurs dépenses au printemps, si le projet de loi est adopté. Si je vous ai bien compris, il est impossible qu'elles établissent des programmes qu'elles ne seraient pas en mesure de financer toutes seules, puisque les subventions leur seront versées plus tard.

Le sénateur Robertson: C'est là-dessus que portait ma deuxième question, et si vous me permettez de la jumeler à la vôtre, sénateur Gigantès, le témoin pourrait peut-être répondre aux deux en même temps. La même allait plus directement au fait que la vôtre. Si le projet de loi n'est pas adopté, le gouvernement a-t-il garanti que le prochain projet de loi en ce sens qui sera adopté par le nouveau gouvernement s'appliquera de façon rétroactive?

M. Soar: Sénatrice, je . . .

Le sénateur Frith: Il faudrait beaucoup de courage pour donner pareille garantie.

Le sénateur Cools: Soyez courageux.

M. Soar: Je suis forcé de vous répondre qu'il est impossible de dire à l'avance ce que prévoirait un éventuel projet de loi s'il en était présenté un autre au cours de la prochaine législature. Je ne peux rien dire d'autre.

Le sénateur Robertson: Je vous remercie.

M. Soar: Il m'est absolument impossible de donner une telle garantie.

Le sénateur Robertson: Je vous remercie. J'ai une dernière question à poser à ce sujet, monsieur le président. Monsieur Soar, vous avez dit que vous feriez signer les accords et rédiger les règlements d'application nécessaires. Quelque chose m'a peut-être échappé ou peut-être ai-je mal compris, mais si le projet de loi est adopté, que ce soit demain ou un autre jour, combien de temps vous faudra-t-il pour faire signer les accords et pour prendre les règlements en question?

M. Soar: Je crois que le plus long sera de faire autoriser les règlements. La façon de procéder est déjà établie. Il est certain que nous consulterions les provinces à ce sujet et que nous négocierions avec elles. Ils devraient être examinés par le secrétariat des affaires réglementaires et être publiés dans la *Gazette du Canada*; mais une fois les règlements adoptés et entrés en vigueur, nous aurons des certitudes et pourrons agir avec autorité. Si nous sommes réalistes, il faut compter que

[*Text*]

tically it might take as long as six months to get regulations in place. We would be negotiating the agreement as that process was going on, and the provinces would be moving their plans forward during the course of the evolution.

Senator Robertson: It might be fair to say that with a new government you might be then looking at six months. There is no guarantee that it is not going to affect retroactivity.

Mr. Soar: No guarantee?

Senator Robertson: That if this bill dies and a new government is formed and you have to bring a new bill forward, that it is not going to affect retroactivity. Obviously you can't guarantee that.

Mr. Soar: No, I can't guarantee that. It would become, I suppose, uncertain.

Senator Robertson: Thank you.

The Chairman: You cannot say, of course, what might be in a bill on child care under a new government.

Mr. Soar: No. We have this bill and we are in fact already sort of half way through the first year of applicability of this bill were it to be enacted. So we have eighteen months left in which to get agreements into place under this legislation, as it is framed, in order for retroactivity to apply.

The Chairman: And the regulations will not be adopted or put into force until about six months after the bill has been passed?

Mr. Soar: Well, we have already developed a regulatory framework. We would consult with the provinces on that framework. We would initiate the regulatory process through the federal government and move on the agreement negotiations at the same time, so we could see formal agreements being signed in six months.

The Chairman: After the regulations have been published in the *Canada Gazette*?

Mr. Soar: No, I think the two exercises could be essentially parallel.

The Chairman: You cannot sign if the regulations are not in place.

Mr. Soar: No, we cannot sign. The regulations determine when you can sign, but you don't start negotiating the agreements only when the regulations are in place.

The Chairman: I understand that. So it would take about six months at best to have both the regulations and the signing?

Mr. Soar: I would say that. Conceivably, if a very high priority were given to the regulatory process, it could be done a little faster than that, but experience of other regulation-making authorities would indicate that six months is a fair expectation.

The Chairman: When you speak of six months are you speaking of six months from now?

[*Traduction*]

l'adoption et la mise en vigueur des règlements prendront environ six mois. Pendant ce temps, nous négocierons les accords avec les provinces et elles mettront leurs programmes au point.

Le sénateur Robertson: Il serait juste de dire que si nous avons un nouveau gouvernement, cela prendra peut-être six mois. Rien ne garantit que si c'est le cas, le projet de loi sera appliqué rétroactivement.

M. Soar: Comment dites-vous?

Le sénateur Robertson: Rien ne garantit que si le projet de loi est rejeté et qu'un nouveau gouvernement est constitué et présente un nouveau projet de loi, ce projet de loi s'appliquera rétroactivement. De toute évidence, vous ne pouvez donner une telle assurance, n'est-ce pas?

M. Soar: Non. En pareil cas, ce ne serait plus du tout certain.

Le sénateur Robertson: Je vous remercie.

Le président: Évidemment, vous ne pouvez pas prévoir ce que contiendrait un projet de loi sur les services de garde si un autre gouvernement en présentait un.

M. Soar: Non. Pour l'instant, nous avons cette mesure et nous avons déjà fait environ la moitié du travail préparatoire nécessaire à son application s'il est adopté. Donc, il nous reste dix-huit mois pour signer avec les provinces les accords nécessaires à son application rétroactive.

Le président: Et les règlements ne seront adoptés, donc appliqués, que six mois environ après l'adoption du projet de loi, n'est-ce pas?

M. Soar: Nous avons déjà établi un cadre de réglementation. Il nous resterait à le soumettre aux provinces. Le gouvernement fédéral lancerait le processus d'établissement de la réglementation tout en négociant les accords avec les provinces, ce qui lui permettrait de signer les accords officiels en six mois.

Le président: Après la publication des règlements dans la *Gazette du Canada*.

M. Soar: Non l'établissement des règlements et la négociation des accords se feraient simultanément.

Le président: Vous ne pourrez pas signer les accords si les règlements ne sont pas prêts.

M. Soar: C'est exact. les accords ne seront donc signés qu'après l'adoption des règlements, mais nous pouvons commencer à les négocier bien avant.

Le président: Je comprends. Donc, il faut compter au moins six mois avant que les règlements ne soient pris et les accords signés?

M. Soar: Environ six mois. Si la rédaction des règlements a la priorité absolue, on peut concevoir que les choses iront un peu plus vite, mais d'après l'expérience d'autres organismes de réglementation, il est réaliste de parler de six mois.

Le président: Lorsque vous dites six mois, voulez-vous dire six mois à compter de maintenant?

[*Text*]

Mr. Soar: Six months from the passage of the legislation.

The Chairman: Very good.

Senator Robertson: If there are no further questions from the committee, I move that we adjourn.

The Chairman: Senator Robertson is moving that we now adjourn. Is it to come back tomorrow morning at 9 o'clock to hear the first witness?

Senator Robertson: Yes.

Senator Gigantès: Mr. Chairman, might we thank the witnesses for their evidence and congratulate them on their endurance?

The Chairman: Yes. Before we adjourn I want to thank the witnesses very warmly for having been available to us for so long and for assisting in the good work of the committee. Thank you very much.

Mr. Soar: Thank you, Mr. Chairman.

The committee adjourned.

Ottawa, Friday, September 30, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-144 to authorize payments by Canada toward the provision of child care services, and to amend the Canada Assistance Plan thereof, met this day at 9.00 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Arthur Tremblay (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: I welcome our witnesses this morning and thank them for coming on such short notice and from such a great distance. The first witness this morning will be Ms. Sheila Young, Chair of the Childcare Committee, Women's Action Coalition of Nova Scotia. After the presentation the members of the committee may have questions or comments. If that is acceptable, please proceed.

Ms. Sheila Young, Chair, Childcare Committee, Women's Action Coalition of Nova Scotia: Honourable senators, I am from Pictou County, Nova Scotia, Central Nova Riding, which Elmer McKay represents.

I am a mother of two children, seven and four. I am a collective member of Pictou County Women's Centre and I am a member of Pictou County University Women. I facilitate two parenting programs, "The STEP Course", systematic training for effective parenting and the "Parent Kit", a guide to sexuality. I helped run a mothers' co-op where we ran two morning sessions for mothers and children under five years of age. In England I ran a play group for three and four year olds when my son turned two and three-quarters. I took a fiscal play groups course at that time as well to help me set up the play group. I taught children for nine years before entering motherhood. I have a degree in geography and was the head of the geography department before having children. I chair the Childcare Committee of WAC, Women's Action Coalition of

[*Translation*]

M. Soar: Non, six mois à compter de l'adoption du projet de loi.

Le président: Très bien.

La sénatrice Robertson: S'il n'y a plus de questions, je propose l'ajournement.

Le président: La sénatrice Robertson propose que le comité s'ajourne maintenant. Allons-nous siéger de nouveau demain matin, à 9 heures, pour entendre le premier témoin?

La sénatrice Robertson: Oui.

Le sénateur Gigantès: Monsieur le président, il serait indiqué de remercier les témoins de leur aide et de les féliciter d'avoir tenu le coup.

Le président: C'est exact. Avant de lever la séance, je tiens à remercier chaleureusement les témoins de s'être mis à notre disposition aussi longtemps pour nous aider dans votre travail. Merci beaucoup.

M. Soar: Je vous remercie, monsieur le président.

La séance est levée.

Ottawa, le vendredi 30 septembre 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, qui a été chargé d'étudier le projet de loi C-144, Loi autorisant les contributions par le gouvernement fédéral à la fourniture de services de garde pour les enfants et modifiant le Régime d'assistance publique du Canada en conséquence, se réunit aujourd'hui à 9 heures pour examiner cette question.

Le sénateur Arthur Tremblay (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: J'accueille nos témoins d'aujourd'hui et je les remercie d'avoir si promptement répondu à notre invitation et d'être venus de si loin. Nous accueillons d'abord Mme Sheila Young, présidente du comité de la garde des enfants de la *Women's Action Coalition of Nova Scotia.* Quand vous aurez terminé votre exposé, les membres du Comité auront sans doute des questions à vous poser ou des observations à faire. Si vous êtes prête, veuillez commencer.

Mme Sheila Young, présidente, Comité de la garde des enfants, Women's Action Coalition of Nova Scotia: Honorables sénateurs, j'habite dans le comté de Pictou, en Nouvelle-Écosse, dans la circonscription de Central Nova, que représente M. Elmer McKay.

J'ai deux enfants, un de sept ans et un de quatre ans. Je fais partie du *Pictou County Women's Centre* ainsi que du *Pictou County University Women.* J'anime deux programmes destinés aux parents «*The STEP Course*» (*Systematic Training for Effective Parenting*) et le «*Parent Kit*», qui est un guide en matière de sexualité. J'ai participé à la gestion d'une coopérative de mères, où nous offrions deux sessions en matinée à l'intention des mères et de leurs enfants de moins de cinq ans. En Angleterre, j'ai dirigé un groupe de jeu pour des enfants de trois ans et de quatre ans, quand mon fils avait deux ans et neuf mois. À cette époque, j'ai suivi un cours sur les groupes de jeu afin d'être mieux en mesure de constituer ce groupe. Avant d'avoir des enfants, j'ai enseigné à des enfants pendant neuf ans. Je suis diplômée en géographie et je dirigais le départe-

[*Texte*]

Nova Scotia. I am a member of CAANS, Childcare Advocacy Association of Nova Scotia. I am a member of CDCAA, Canadian Day Care Advocacy Association. I attended the CDCAA National Conference on Child Care "Meet the Challenge" in Ottawa in April 1988.

I will be attending the OCBC, Ontario Coalition for Better Childcare Conference "Visions of Change—Looking Beyond our Borders", in November, 1988 in Toronto.

The Women's Action Coalition of Nova Scotia, which I represent today, is a feminist lobby group that was formed in April, 1987 for the express purpose of education and advocacy on the status of women. We have 34 member groups spanning the entire province and represent 2,500 women.

I will read three resolutions passed at our founding convention held in Halifax. They are:

1. Whereas, the federal department estimates that children needing child care now outnumber the spaces that are available in licensed non-profit centres by almost ten to one, and

Whereas, according to Statistics Canada, more than 60 per cent of Canadian women with children under the age of 16 now work outside the home, and

Whereas, child-care fees can exceed $6,000 a year for some families, and

Whereas, the Royal Commission on the Status of Women recommended an extensive, publicly financed child-care system to give women an equal chance with men in the job market, and

Whereas, the Prime Minister said in September 1986 in an interview that "a woman should be able to work and not be concerned as to whether her child is being properly cared for," and

Whereas it has been estimated that because 75 to 90 per cent of a typical centre's budget goes to meet payroll, many commercial centres can make a profit only by under paying staff, thus many workers in commercial centres earn 30 per cent less on average in comparison to workers in non-profit centres,

Be it resolved that, the Women's Action Coalition of Nova Scotia lobby the Nova Scotia government to increase funding for the expansion of non-profit facilities and to immediately utilize the existing CAP to raise the income "cut-off" level. In particular be it resolved that this Coalition go on record as being firmly in support of the creation of more licensed non-profit centres and more subsidized spaces for Nova Scotia children.

The second resolution states:

[*Traduction*]

ment de géographie. J'ai présidé le comité de la garde des enfants de la *Women's Action Coalition of Nova Scotia.* Je fais partie de la CAANS, *Childcare Advocacy Association of Nova Scotia.* Je fais aussi partie de l'ACPSGE, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance. J'ai participé à la conférence nationale sur la garde des enfants que cette dernière association a tenue à Ottawa en avril 1988 et qui s'intitulait «Relevons le défi».

J'assisterai à la conférence «*Visions of Change—Looking Beyond our Borders*» de l'OCBC, *Ontario Coalition for Better Childcare,* en novembre 1988, à Toronto.

La *Women's Action Coalition of Nova Scotia,* que je représente aujourd'hui, est un groupe de pression féministe qui a été constitué en avril 1987 dans le but précis de faire connaître la situation des femmes et de défendre les intérêts de celles-ci. Nous comptons 34 groupes membres répartis dans toute la province et représentons 2 500 femmes.

Je vous lis maintenant trois résolutions qui ont été adoptées à notre assemblée de fondation qui a eu lieu à Halifax:

1. Attendu que le gouvernement fédéral estime que les enfants qui ont besoin de services de garde sont presque dix fois plus nombreux que les places disponibles dans les garderies agréées sans but lucratif, et

Attendu que, selon Statistique Canada, plus de 60 p. 100 des Canadiennes qui ont des enfants de moins de 16 ans travaillent à l'extérieur du foyer, et

Attendu que, pour certaines familles, les frais de garde d'enfants peuvent dépasser 6 000 $ par an, et

Attendu que la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme a recommandé de mettre en place un régime complet de services de garde d'enfants financé par les deniers publics afin de donner aux femmes des chances égales à celles qu'ont les hommes en matière d'accès au marché du travail, et

Attendu que le premier ministre a déclaré en septembre 1986 au cours d'une entrevue que les femmes devraient pouvoir travailler sans s'inquiéter de savoir si leurs enfants reçoivent des soins adéquats, et

Attendu que, selon des évaluations, de 75 à 90 p. 100 du budget d'une garderie type sert à payer les employés et que de nombreuses garderies à but lucratif ne peuvent assurer leur rentabilité qu'en rognant sur le salaire de leur personnel, de sorte que de nombreux travailleurs de ces garderies gagnent en moyenne 30 p. 100 de moins que ceux des garderies sans but lucratif,

Il a décidé que la *Women's Action Coalition of Nova Scotia* exercera des pressions auprès du gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour faire accroître le financement destiné à augmenter le nombre de garderies sans but lucratif et pour qu'on utilise immédiatement des fonds de l'actuel Régime d'assistance publique du Canada afin de hausser le niveau de revenu maximal qui sert à établir l'admissibilité. Il est décidé plus particulièrement que la Coalition fera publiquement savoir qu'elle approuve fermement la création de nouvelles garderies agréées sans but lucratif et de nouvelles places subventionnées pour les enfants de la Nouvelle-Écosse.

Voici la seconde résolution:

[*Text*]

2. Whereas, the provision of child care is one of the most important tasks that we as mothers may assign another person, and

Whereas the child-care workers of this Province, most of whom are women, are by and large grossly underpaid, both in licensed centres and in private homes, and

Whereas this situation amounts to nothing less than the exploitation of women,

Be it resolved that this Coalition go on record as being in support of child-care workers' right to unionize and to bargain collectively, and

Be it also resolved that this Coalition make it a priority to take steps toward ensuring that those who care for our children are adequately and fairly compensated,

Be it further resolved that, in addition to the current minimum training standards, the Province encourage additional training with a financial incentive directly payable to the worker taking the course.

The third resolution states:

3. Whereas, the recommendations of the Parliamentary Task Force on Child Care ignore both the committee-documented need for affordable, accessible, high-quality, publicly-accountable child care and its own research, and

Whereas the Parliamentary Task Force recommendations, with their emphasis on alternative tax credits, would move Canada away from a publicly-funded child-care system for low-income and disadvantaged women to gain access to child care,

Be it resolved that the Women's Action Coalition of Nova Scotia support and participate in the CLC, CDCAA and NAC sponsored campaign to effect a new federal-provincial agreement on child care, based on the principles of affordability, accessibility, high-quality, and public accountability.

I will now make a few remarks. The Women's Action Coalition anxiously awaited the government's response to the Special Committee on Child Care. However, the national child-care plan announced by Jake Epp on December 3, 1987 has fallen far short of the promised improvements in the child-care system. Widespread disappointment is echoed by the 57 member groups of the Women's Action Coalition as well as other advocacy groups and national organizations, such as the National Action Committee on the Status of Women, Advisory Council on the Status of Women, Canadian Labour Congress, the Child Care Advocacy Association of Nova

[*Translation*]

2. Attendu que la garde de nos enfants est l'une des plus importantes tâches que nous, en tant que mères, puissions confier à une autre personne, et

Attendu que la majorité des travailleurs des services de garde d'enfants de la Nouvelle-Écosse, dont la plupart sont des femmes, sont gravement sous-payés, tant dans les garderies agréées que dans les services privés de garde en milieu familial, et

Attendu que, cette situation équivaut ni plus ni moins à de l'exploitation des femmes,

Il est décidé que la Coalition fasse publiquement savoir qu'elle reconnaît le droit des travailleurs des services de garde d'enfants de se syndiquer et de négocier collectivement, et

Il est aussi décidé que la Coalition se fixe comme priorité de prendre des mesures visant à faire en sorte que ceux qui prennent soin de nos enfants soient adéquatement et équitablement rémunérés, et

Il est en outre décidé que, en plus des normes minimales de formation actuellement en vigueur, la province encourage l'acquisition d'une formation supplémentaire et accorde des stimulants financiers versés directement aux travailleurs qui acquièrent cette formation.

Une troisième résolution adoptée par notre organisation dispose que:

3. Attendu que les recommandations du Groupe de travail parlementaire sur la garde des enfants ne tiennent compte ni de la nécessité, pourtant reconnue par le Comité, de pouvoir compter sur des services de garde abordables, accessibles, de qualité et responsables devant le public, ni de ses propres travaux de recherche, et

Attendu que les recommandations du Groupe de travail parlementaire, qui mettaient l'accent sur les crédits d'impôt, nous éloigneraient davantage d'un régime national de services de garde d'enfants financé par les deniers publics dont pourraient bénéficier des femmes à faible revenu et défavorisées qui auraient ainsi accès à des services de garde d'enfants.

Il est décidé que la *Women's Action Coalition of Nova Scotia* participe à la campagne que parraine le CTC, l'ACPSGE et le CCA en vue de la conclusion d'une nouvelle entente fédérale-provinciale sur les services de garde d'enfants qui respecte les principes de l'accessibilité, de la disponibilité, de la qualité et de la responsabilité face à la population.

Je vais maintenant faire quelques observations. La Women's Action Coalition of Nova Scotia attendait impatiemment la réponse du gouvernement au rapport du Comité spécial sur la garde des enfants. Cependant, le plan national de services de garde d'enfants qu'a annoncé l'honorable Jake Epp le 3 décembre 1987 ne contient pas les améliorations qu'on avait promis d'apporter aux services de garde. La déception est partagée par les 57 groupes membres de la Women's Action Coalition of Nova Scotia, d'autres groupes de défense et organisations nationales comme le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, le Conseil consultatif de la situation

[*Texte*]

Scotia and the Canadian Day Care Advocacy Association, to mention only a few.

The mandate of the Special Committee on Child Care was "to examine and report on the future of child care in Canada in the context of the changing needs of the Canadian family in today's society." We expected that the committee's recommendations would:

1. Provide for accessible, affordable, high-quality non-profit child care in Canada;

2. would adequately meet the child care needs of over 66 per cent of Canadian working women with children under the age of 16—fifty-six per cent of the women are attempting to provide child care for children under three years of age.

3. The committee's recommendations would enhance early childhood development;

4. Would provide child care for children with special needs;

5. Would adequately address the problem that Canadians face in that there are only enough day care spaces to accommodate 20 per cent of the children of working parents;

6. Would provide an equitable distribution of quality child care among children of all socio-economic backgrounds;

7. Would give recognition to the value of the work performed by day care staffs and would make provisions for improved wages, benefits and working conditions. Nova Scotia child-care workers earn 30 per cent less than child-care workers in other parts in Canada.

8. The recommendations would provide adequate child care for infants and children under two years of age;

9. Would provide adequate child care for children living in rural communities;

10. Would provide adequate child care for children whose parents must work weekends, evenings, split shifts and people seasonally employed

11. Would provide adequate child care for children of immigrant parents;

12. Would make provisions for parental leave and extended maternity leave benefits; and:

13. Would provide support for parents who stay home, such as parent resource centres, education, drop-in and referral services.

Instead, the Federal Government failed to provide an accessible, affordable, high-quality, comprehensive and public-

[*Traduction*]

de la femme, le Congrès du travail du Canada, la Child Care Advocacy Association of Nova Scotia et l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, pour ne mentionner que ceux-là.

Le mandat du Comité spécial sur la garde des enfants lui demandait de faire rapport sur l'avenir de la garde des enfants au Canada, compte tenu de l'évolution des besoins des familles canadiennes dans la société d'aujourd'hui. Nous nous attendions à ce que les recommandations du Comité:

1., permettent d'améliorer l'accessibilité, la disponibilité et la qualité des services de garde sans but lucratif au Canada;

par. 2, à ce qu'elles répondent adéquatement aux besoins en services de garde d'enfants des plus de 66 p. 100 des travailleuses canadiennes qui ont des enfants de moins de 16 ans. Cinquante-six pour cent des femmes ont besoin de services de garde pour des enfants de moins de trois ans.

par. 3, nous nous attendions à ce que les recommandations du comité favorisent l'éducation des jeunes enfants;

par. 4, à ce qu'elles répondent aux besoins en services de garde des enfants qui ont des besoins particuliers;

par. 5, à ce qu'elles règlent le problème que pose aux Canadiens le fait qu'il n'existe des places de garderie que pour 20 p. 100 des enfants dont les parents travaillent;

par. 6, à ce qu'elles prévoient une répartition équitable des services de garde de qualité entre les enfants de tous les milieux socio-économiques;

par. 7, à ce qu'elles reconnaissent la valeur du travail accompli par les travailleurs des services de garde et à ce qu'elles proposent des mesures visant à améliorer la rémunération, les avantages sociaux et les conditions de travail de ces personnes. Les travailleurs des services de garde de Nouvelle-Écosse gagnent 30 p. 100 de moins que ceux des autres régions du Canada.

par. 8, nous aurions souhaité que les recommandations prévoient des services de garde adéquats pour les nouveaux-nés et les enfants de moins de deux ans;

par. 9, qu'elles prévoient des services de garde adéquats pour les enfants des collectivités rurales;

par. 10, qu'elles prévoient des services de garde adéquats pour les enfants dont les parents doivent travailler les fins de semaine, le soir ou par équipe, de même que pour ceux dont les parents sont des travailleurs saisonniers;

par. 11, qu'elles prévoient des services de garde appropriés pour les enfants d'immigrants;

par. 12, qu'elles prévoient des congés parentaux et des prestations de prolongation des congés de maternité;

par. 13, qu'elles proposent des mesures de soutien aux parents qui travaillent à la maison, comme des centres de ressources, des programmes d'éducation, des services d'orientation et des haltes garderies.

Au lieu de cela, le gouvernement fédéral n'a pas su offrir un programme de services de garde qui soit accessible, de qualité

[*Text*]

ly accountable child-care plan. It fails to provide the necessary funding to fulfill its own mandate and in many areas offers us no better service than we had before.

At this point I am going to insert the last three paragraphs on page 8 because I have some specific remarks regarding Nova Scotia.

It is estimated that in Nova Scotia 31,000 spaces are needed for children whose parents work or study more than 20 hours a week. The 6,000 spaces presently available and the 5,000 spaces which Tom McInnis promises after September 1988, only provide half the needed spaces in Nova Scotia.

The proposed child-care strategy is not adequate to meet these children's needs. Spaces, not tax dollars, are needed in Nova Scotia. The government failed to provide an accessible, affordable, high-quality, comprehensive and publicly-accountable child-care plan. It fails to provide the necessary funding to fulfill its own mandate and in many areas offers us no better service than we had before.

We are angry that after waiting so long for this so-called Child Care Act the needs of children are not met. I should add that I am particularly interested in spaces.

Quand je suis arrivée au Canada le 14 octobre 1985, mon fils Christophe avait quatre ans. Auparavant, nous habitions à Clermont-Ferrand en France où il allait à l'école maternelle. Quand nous sommes arrivés au Canada, il n'y avait pas de place à la maternelle pour Christophe. Je pense que les places les plus importantes . . .

Tax dollars will not create spaces. My anger is based on my experience that I could not find a place for my child. I was not working, but I wanted a pre-school place for my child, and there are not enough spaces. The waiting list at one pre-school was 200 when I arrived; and I went around to all of the other pre-schools in the area of New Glasgow, and most of them also had waiting lists. So I feel that tax dollars are not adequate.

I will now make some recommendations. First, regarding capital cost grants, presently, some areas of Nova Scotia suffer from a severe shortage of subsidized child-care spaces. Also, for many Nova Scotia parents, and particularly single mothers, child-care costs are prohibitive. The government's attempt at subsidies does not now, nor will it, adequately meet their needs. There are no licensed child-care services available to parents who must work weekends, evenings or split shifts. For parents of handicapped children, the situation is even more severe. Child care for children under two years of age is also severely limited.

[*Translation*]

et complet et où l'on ait l'obligation de rendre compte. Il n'accorde pas le financement nécessaire au respect de son propre mandat et, à de nombreux égards, il ne nous offre pas plus que ce que nous avions déjà.

Je vais vous lire les trois derniers paragraphes de la page 8, qui concernent précisément la Nouvelle-Écosse.

On estime qu'en Nouvelle-Écosse, il faut 31 000 places de garderie pour les enfants dont les parents travaillent ou étudient plus de vingt heures par semaine. On dispose actuellement de 6 000 places et, compte tenu des 5 000 places que M. Tom McInnis a promises après septembre 1988, la Nouvelle-Écosse n'en est encore qu'à la moitié du compte.

La stratégie proposée en matière de garde d'enfants ne répond pas aux besoins de ces enfants. La Nouvelle-Écosse a besoin de places de garderie, pas de crédits d'impôt. Le gouvernement n'a pas su offrir un programme de services de garde d'enfants qui soit accessible, de qualité et complet et où l'on ait l'obligation de rendre des comptes. Il n'a pas su accorder le financement nécessaire au respect de son propre mandat et, à de nombreux égards, il ne nous offre pas plus que ce que nous avions déjà.

Il est révoltant de constater qu'après avoir attendu si longtemps cette Loi sur les services de garde d'enfants au Canada, on ne réponde pas aux besoins des enfants. J'ajoute que je tiens tout particulièrement à la création de places de garderie.

When I arrived in Canada on October 14, 1985, my son Christopher was four years old. Previously he had been enrolled in pre-school in our home town of Clermont-Ferrand, in France. When we arrived in Canada, there was no space for Christopher in pre-school. I think that the best spaces . . .

Les crédits d'impôt ne créent pas de nouvelles places dans les garderies. Ma révolte est d'autant plus grande que j'ai appris par expérience ce que c'est que de ne pas trouver de place de garderie. A cette époque, je ne travaillais pas à l'extérieur, mais je voulais que mon enfant fréquente un centre préscolaire, mais il n'y avait pas de place. Au premier centre auquel je me suis adressée la liste d'attente comptait déjà 200 noms; j'ai contacté tous les autres centres préscolaires de la région de New Glasgow, dont la plupart avaient des listes d'attente. J'estime donc que les crédits d'impôt ne sont pas une solution.

Je vais maintenant faire quelques recommandations, d'abord en ce qui concerne les subventions pour les dépenses en immobilisations. En ce moment, dans certaines régions de la Nouvelle-Écosse, on constate une grave pénurie de places de garderie subventionnées. De plus, pour de nombreux parents de la Nouvelle-Écosse, et plus particulièrement pour des mères uniques, les frais de garde sont prohibitifs. Les subventions du gouvernement ne répondent pas adéquatement à leurs besoins, et elles n'y répondront pas à l'avenir. Il n'existe pas de services de garde agréés par les parents qui doivent travailler pendant les fins de semaine, le soir ou par équipe. La situation des parents d'enfants handicapés est encore pire. Il est aussi extrêmement difficile de trouver des places de garderie pour les moins de deux ans.

[*Texte*]

The new Child Care Act will provide for some low-income subsidies, operating grants and capital grants. In order to provide a wide range of well-planned, coordinated, regulated services which would offer parents flexibility and choice in their child-care decision, encouraging rural, infant, after school special needs, 24-hour, seasonal and multicultural programs, we recommend capital cost grants plus technical assistance in developing applications for the "special initiatives dollars" to be administered by the federal government. Capital cost grants would create the needed spaces on the nonprofit sector and enhance the needed development of programs in rural areas and lower employment areas.

Because child-care prices are rising rapidly, it has been estimated that the new spending limits will not even allow the number of subsidies to double over the next seven years. Income ceilings for subsidies must be re-examined and raised, and new nonprofit centres must be assured of subsidized spaces. Capital cost grants will encourage the development of child-care facilities in under-served areas. We recommend that special initiative projects must provide money and time for the development of new child-care models more applicable to non-urban and varied needs.

The second recommendation deals with profit versus nonprofit. I am a member of the Child Care Advocacy Association of Nova Scotia. The policy committee of CAANS has as its focus this year profit versus nonprofit. We are at present working with the for-profit centres in Halifax to debate their conversion to nonprofit over a period of three years using a "grandparent" clause similar to that used in Ontario.

In the provincial statement on child care by Tom McInnis, the province intends to pay grants to both profit and nonprofit centres. In the provincial statement on child care by Tom McInnis, the province intends to pay grants to both profit and non-profit centres. If the free trade legislation goes through, we could see commercial child-care operating chains in Nova Scotia, as in America. At a conference I attended last weekend we talked abaout "Kentucky Fried Children." We in CAANS are opposed to the lowering of standards and wages by commercial child-care operating chains.

We recommend that public dollars be given to non-profit programs and that for-profit centres convert to non-profit centres over a specified period; we suggest three years. The new Child Care Act will provide operating grants to commercial child-care centres and will act as an incentive for a

[*Traduction*]

En vertu de la nouvelle Loi sur les services de garde d'enfants, le gouvernement versera certaines subventions aux familles à faible revenu, de même que des subventions de fonctionnement et d'immobilisation. Pour offrir une vaste gamme de services bien planifiés, coordonnés et réglementés avec soin, permettant aux parents de faire un choix parmi une variété de programmes: saisonniers et multiculturels, offrant des services 24 heures par jour et après les heures de classe, répondant à des besoins spéciaux ou axés sur les régions rurales et les jeunes enfants, nous recommandons le versement de subventions applicables aux frais d'immobilisation et accompagnées d'une aide technique permettant de concevoir des moyens de recourir aux fonds destinés aux «initiatives spéciales» que gère le gouvernement fédéral. Des subventions applicables aux frais d'immobilisation permettraient de créer les places nécessaires dans les garderies à but non lucratif et favoriseraient la mise au point de programmes dans les régions rurales et dans celles où il y a peu de possibilités d'emploi.

Étant donné l'augmentation rapide du coût des services de garde et le plafonnement des dépenses, on a calculé qu'on ne pourra même pas doubler le nombre des places au cours des sept prochaines années. Il faut réévaluer et hausser le revenu maximum donnant droit à une subvention et s'assurer qu'il y a des places subventionnées dans les nouvelles garderies à but non lucratif. Les subventions applicables aux frais d'immobilisation encourageront la création de garderies dans les régions mal desservies. Nous proposons de recourir aux projets dits d'initiatives spéciales pour consacrer du temps et de l'argent à la conception de modèles de garderie mieux adaptées aux besoins des régions non urbaines et autres.

La deuxième recommandation a trait aux organismes à but non lucratif par rapport aux organismes à but lucratif. Je fais partie de la CAANS, organisme qui milite en faveur de la création de services de garde en Nouvelle-Écosse. Le Comité de politique de l'organisme a cette année axé son action sur la question des garderies à but lucratif par rapport aux garderies à but non lucratif. À Halifax, nous travaillons actuellement avec les garderies à but lucratif afin de discuter de leur conversion à des organismes à but non lucratif sur une période de trois ans, en nous servant de la clause de droits acquis, comme cela s'est fait en Ontario.

Dans sa déclaration sur la question des services de garde d'enfants, M. Tom McInnis a déclaré que la Nouvelle-Écosse a l'intention de verser des subventions tant aux organismes à but lucratif qu'aux organismes à but non lucratif. Si la loi sur le libre échange est adoptée, nous pourrions voir s'implanter en Nouvelle-Écosse des chaînes de garderies, comme celles qui existent aux États-Unis. À une conférence à laquelle j'ai assistée la semaine dernière, nous avons parlé des «Kentucky Fried Children». Les membres de la CAANS s'opposent à une baisse des normes et des salaires, comme c'est le cas dans les chaînes de garderies commerciales.

Nous recommandons d'allouer des fonds publics aux organismes à but non lucratif qui changeront de statut au cours d'une période qui, à notre avis, devrait être de trois ans. La nouvelle Loi sur les services de garde d'enfants permettra de verser des subventions de fonctionnement aux garderies com-

[*Text*]

massive increase in lower quality child care. Nobody denies the valuable contribution made to Nova Scotia child care by small commercial operators, many of which would be comfortable in the conversion to non-profit.

I shall now discuss day care workers' salaries. I use here research done by Sue Wolstenholme, who is a day care worker at St. Joseph's centre and a member of CAANS.

As a member of CAANS, the Childcare Advocacy Association of Nova Scotia, I am here to talk about the pitifully low wages of child-care workers in Nova Scotia.

Sue Wolstenholme recently researched child-care workers' wages in Halifax, Nova Scotia. Salaries for teachers range from $8,320 to $21,320. The average annual salary of the 173 teachers included in the response is $12,927. Child care workers complete one to four years' post-secondary education and earn one-half to one-third of elementary school teachers' salaries for equivalent amounts of training. They earn 35 per cent less than government farm workers, who have had no post-secondary education and are in charge of animals. They earn 53 per cent less than industrial workers with no post-secondary education. Child care workers can complete one to four years of study, which can cost, in Nova Scotia, up to $2,000. They do not get any recompense for that training. We recommend $4,500 as a reasonable salary increase for child-care workers in Nova Scotia.

Child care workers bear the financial burden of an inadequate child-care system. The act provides in the 1989-90 fiscal year an operating grant of $2 per day per licensed space. This grant is to be used to increase staff salaries. At most, it would provide an additional $2,700 per year for each employee. This would increase the average teacher's salary from $12,927 to $15,627. For positions which require one year or more of post-secondary education, this salary is still unacceptably low and would still leave child-care staff at the bottom end of the wage scale. This plan does nothing to address the inequity within the system, in which the highest paid workers receive 2.5 times more than the lowest.

We recommend that a study be started to determine means of further increasing these salaries at the lower end of the range and to develop a mechanism for ensuring that all child-care staff are paid a fair wage.

Fewer than half of all day care workers receive paid breaks, paid lunch, health coverage, pension plans or paid maternity; two-thirds or less have formal grievance procedures, written personnel policies or written contracts. Unionized workers in non-profit and municipal centres are, in general, significantly

[*Translation*]

merciales et elle favorisera l'augmentation massive des garderies de moindre qualité. Personne ne nie que les exploitants de petites garderies commerciales ont apporté une contribution précieuse à l'ensemble des services de garde en Nouvelle-Écosse; bon nombre d'entre eux ne s'opposeraient pas d'ailleurs à ce que leur garderie devienne un organisme à but non lucratif.

Je parlerai maintenant du salaire des employés des garderies. J'utilise pour le faire les recherches effectuées par Sue Wolstenholme, qui est monitrice à St. Joseph's et membre de la CAANS.

En ma qualité de membre de la CAANS, je désire vous parler du salaire pitoyable des employés des garderies de Nouvelle-Écosse.

Sue Wolstenholme a récemment effectué des recherches sur les salaires des travailleurs et travailleunces des garderies de Halifax, Nouvelle-Écosse. Leurs salaires s'échelonnent entre 8 320 $ et 21 320 $. Le salaire annuel moyen des 173 employés interrogés est de 12 927 $. Ces personnes ont complété de une à quatre années d'études postsecondaires et elles gagnent entre le tiers et la moitié du salaire d'un professeur d'école primaire, et cela pour un nombre équivalent d'années d'étude. Leur salaire est inférieur de 35 p. 100 à celui des travailleurs agricoles du secteur public qui n'ont pas fait d'études postsecondaires et qui prennent soin des animaux. Elles gagnent 53 p. 100 de moins que les travailleurs d'industrie qui n'ont pas complété d'études postsecondaires. Les moniteurs et monitrices des garderies ont achevé de une à quatre années d'études qui peuvent coûter, en Nouvelle-Écosse, jusqu'à 2 000 $. Ces travailleurs ne sont aucunement dédommagés pour cette formation. Nous pensons qu'il serait raisonnable de leur accorder, en Nouvelle-Écosse, une augmentation de salaire de 4 500 $.

Les travailleurs des garderies supportent le fardeau financier d'un système de services de garde inadéquat. Pour l'année financière 1989-1990, la loi prévoit une subvention de fonctionnement de 2 $ par jour par place autorisée. Cette subvention doit servir à augmenter le salaire des employés. Au mieux, elle permettra d'accorder à chaque employé une augmentation de 2 700 $ par année. Ainsi, le salaire moyen d'un moniteur ou d'une monitrice passera de 12 927 $ à 15 627 $. Pour des postes pour lesquels on exige un an ou plus d'études postsecondaires, ce salaire est encore beaucoup trop bas et ces travailleurs et travailleuces se trouveront encore au bas de l'échelle salariale. Ce plan ne prévoit rien pour corriger l'injustice inhérente au système, dans lequel les travailleurs les mieux payés reçoivent un salaire deux fois et demie plus élevé que les travailleurs les moins bien rémunérés.

Nous recommandons la réalisation d'une étude visant à trouver des moyens d'augmenter davantage les salaires de ceux qui se trouvent au bas de l'échelle et à mettre au point un mécanisme permettant de s'assurer que tous les travailleurs des garderies reçoivent un salaire équitable.

Moins de la moitié des travailleurs des garderies ont droit à des pauses payées, à des déjeuners payés, à l'assurance-santé, à des régimes de pensions et à des congés de maternité payés. Seuls les deux tiers de ces travailleurs ou même moins bénéficient de procédures de grief officielles, de politiques écrites en

[*Texte*]

better off than non-unionized workers. Non-unionized workers are the most poorly paid and have the fewest benefits.

We recommend that the province develop a salary enhancement grant applicable to non-profit day care workers and to workers in commercial centres who plan to convert to non-profit in the next three years.

With respect to a direct fund instead of tax deductions or tax credits, money is directed towards individuals through the tax system—$2.3 billion in new tax breaks ands $1.2 billion in existing tax breaks, to make $3.5 billion over seven years. The child-care expense deduction directs most assistance to high income earners. The enhanced child tax credit is too small to provide a new child-care situation for anyone.

Tax credits would be better spent going directly to the centre and to babysitters to enhance their salaries rather than being paid to the parent. Babysitters in the home get paid $2 to $4 an hour, which is below minimum wage. Mothers cannot afford to pay them more—their wages do not allow it.

I have a neighbour who has been working since her son, Duncan, was two years old. She has had three babysitters so far and each of them has left to get a job at $5 per hour. She says she hopes that the present babysitter can stay with her until Duncan is five years old. She says that if the money is paid to increase babysitters' wages to $5 per hour, they will not look elsewhere for jobs that pay minimum wage. My neighbour earns $8 per hour as a medical secretary and pays a babysitter $2 per hour. Affordability is a problem weekly, not after the tax year ends. The tax deduction does not help parents afford child care. We recommend that the federal government use tax dollars for direct funding to child-care services and that it not provide tax deductions or tax credits.

I have included in my brief some questions that I have about Bill C-144. I will first deal with a comparison of the open-ended mechanism to the limited fund. I represent the Pictou County Women's Centre. We have recently been working on two projects, "Women and Housing" and "Women and Social Assistance". In the project on women and housing, we found that housing was not the problem—being on social assistance was the problem. With the low amounts of money given to these women, although they could find housing they could not afford it. If they could afford housing, they could not afford

[*Traduction*]

matière de gestion du personnel ou contrats en règle. La situation des travailleurs syndiqués des garderies municipales et à but non lucratif est en général sensiblement meilleure que celle des travailleurs non syndiqués. Les travailleurs non syndiqués sont les moins bien payés et ont moins d'avantages sociaux.

Nous recommandons que la province mette au point un régime de subventions axé sur l'amélioration des salaires et qui s'appliquerait tant aux travailleurs des garderies à but non lucratif qu'à ceux des garderies commerciales qui se transformeront en organismes à but non lucratif au cours des trois prochaines années.

En ce qui concerne des versements directs par opposition aux déductions d'impôt ou aux crédits d'impôt, on se sert du régime fiscal pour répartir l'argent parmi les particuliers: de nouveaux allègements fiscaux de 2,3 milliards de dollars qui s'ajoutent aux allègements existants de 1,2 milliard de dollars soit au total 3,5 milliards de dollars sur une période de sept ans. La déduction des frais de garde favorise ceux qui ont un revenu élevé. L'augmentation du crédit d'impôt pour enfants n'est pas assez considérable pour changer la situation de quiconque à ce chapitre.

Il serait de beaucoup préférable que les sommes dépensées sous forme de crédits d'impôt soient directement versées aux garderies et aux gardiens ou gardiennes d'enfants en vue d'augmenter leur salaire plutôt que de subventionner les parents. Les personnes qui gardent des enfants à la maison sont payées de 2 $ à 4 $ l'heure, ce qui est inférieur au salaire minimum. Les mères ne peuvent se permettre de les payer plus—leur propre salaire ne le leur permet pas.

J'ai une voisine qui est retournée au travail lorsque son fils, Duncan, avait deux ans. Les trois gardiennes qu'elles a eues jusqu'à maintenant sont parties pour accepter un travail payé 5 $ l'heure. Elle dit espérer garder sa gardienne actuelle jusqu'à ce que Duncan sit cinq ans. Elle estime que si l'argent prévu servait à augmenter le salaire des gardiennes jusqu'à 5 $ l'heure, ces dernières ne chercheraient pas un autre emploi au salaire minimum. Ma voisine gagne 8 $ l'heure comme secrétaire médicale et elle paie sa gardienne 2 $ l'heure. Le problème de trouver des services de garde à prix abordable est un problème constant, semaine après semaine, et non pas lorsque l'année d'imposition prend fin. Les déductions d'impôt n'aident pas les parents à faire face aux dépenses de services de garde. Nous recommandons que le gouvernement fédéral utilise les fonds publics pour financer directement les services de garde d'enfants, plutôt que d'accorder des déductions d'impôt ou des crédits d'impôt.

J'ai également soulevé dans mon mémoire certaines questions que je me pose au sujet du projet de loi C-144. J'établirai d'abord une comparaison entre un programme à formule non limitative et un autre dont les fonds sont plafonnés. Je représente le Centre des femmes de Pictou County. Nous avons récemment travaillé à deux projets, «les femmes et le logement» et «les femmes et l'aide sociale». Dans le projet sur les femmes et le logement, nous avons constaté que ce n'était pas le logement qui posait un problème—le problème était le fait de dépendre de l'aide sociale. Étant donné le peu d'argent

[*Text*]

food, clothing, child care and other necessities. We have women on welfare who need subsidized child-care spaces, money for transport and money for food. The paper entitled "How Will the Poor Survive?" proves that social assistance in Nova Scotia is not adequate to house, clothe and feed single mothers and children. The $200 tax credit will not alleviate these problems. Subsidized spaces need to be locally available and more money must be given to single mothers to enable them to care adequately for their children's wants and needs.

Under CAP, 3,000 spaces would be allocated over the same period with subsidies provided to low and middle-income families. There is no guarantee that the same number of spaces will be made available. In fact, there is evidence to suggest that there will be fewer spaces and less money for subsidized spaces.

The Canada Child Care Act introduces new ceilings on child care spending. If Nova Scotia replaces the open-ended cost-sharing Canada Assistance Plan, CAP, with participation in the new Child Care Act, it will move from an open-ended mechanism to a limited fund. The $4 billion fund currently allotted as the maximum federal contribution over the next seven years is not assured, as actual expenditures are subject to annual appropriations by Parliament. This is expected to accommodate all child-care needs, including operational grants and subsidies for low-income families now guaranteed to Nova Scotia through CAP and new capital spending.

My first question is: Will there be fewer spaces and less money for subsidized spaces using the limited funding of the new Child Care Act rather than the open-ended mechanism of CAP?

The Canada Child Care Act will restrict the growth of new child care to a maximum of 200,000 spaces over the next seven years. It is estimated that under CAP 300,000 spaces would be created by 1995.

With respect to my second question, Bill C-144 does not provide federal support of costs after 1995. What does this mean for the "have-not" province of Nova Scotia? Will continued development of much needed child care in Nova Scotia be curtailed?

My third question has to do with the switch from CAP funding to the new funding under the Child Care Act, or capped funding. Does the removal of child care from the

[*Translation*]

qu'elles reçoivent, ces femmes, lorsqu'elles trouvent un logement, ne peuvent se le permettre. Si elles se le permettaient, elles ne pourraient acheter des aliments et des vêtements, assurer des soins à leurs enfants et satisfaire d'autres besoins essentiels. Les femmes qui dépendent de l'aide sociale ont besoin de places subventionnées dans les garderies et d'argent pour le transport et pour la nourriture. Le document intitulé «How Will the Poor Survive?» (Comment les pauvres survivront-ils?) montre que l'aide sociale en Nouvelle-Écosse ne suffit pas pour loger, vêtir et nourrir les mères seules et leurs enfants. Le crédit d'impôt de 200 $ n'atténuera pas ces problèmes. Il faut disposer de places subventionnées accessibles localement et donner plus d'argent aux mères seules pour leur permettre de prendre soin adéquatement de leurs enfants et de répondre à leurs besoins.

En vertu du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), 3 000 places seraient allouées au cours de la même période grâce aux subventions accordées aux familles à faible et à moyen revenu. Rien ne garantit que le même nombre de places sera maintenant offert. En fait, tout porte à croire qu'il y aura moins de places et moins d'argent pour les places subventionnées.

La Loi sur les services de garde d'enfants limite les dépenses à ce chapitre. Si la Nouvelle-Écosse abandonne le programme à formule non limitative et à frais partagés que constitue le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) pour participer au nouveau mécanisme que prévoit la Loi sur les services de garde d'enfants, la province abandonnera un mécanisme à formule non limitative pour un programme dont les fonds sont plafonnés. La somme de 4 milliards de dollars qui constitue actuellement la contribution fédérale maximale pour les sept prochaines années n'est pas garantie, puisque les dépenses réelles dépendent des crédits annuels approuvés par le Parlement. Cette somme est censée répondre à tous les besoins en matière de services de garde, y compris les subventions de fonctionnement et les subventions aux familles à faible revenu, actuellement assurées à la Nouvelle-Écosse par le truchement du RAPC, ainsi que les nouvelles dépenses d'immobilisation.

Ma première question est la suivante: La nouvelle Loi sur les services de garde d'enfants qui prévoit un plafonnement des fonds ne risque-t-elle pas de réduire le nombre de places et les sommes allouées aux places subventionnées par opposition au mécanisme à formule non limitative du RAPC?

La nouvelle Loi sur les services de garde d'enfants limitera l'expansion des nouveaux services de garde à un maximum de 200 000 places au cours des sept prochaines années. On a calculé que le RAPC aurait permis de créer 300 000 places d'ici 1995.

En ce qui concerne ma deuxième question, le projet de loi C-144 ne prévoit pas d'aide financière fédérale après 1995. Qu'est-ce que cela signifie pour une province dans le besoin comme la Nouvelle-Écosse? Mettra-t-on un frein, en Nouvelle-Écosse, à l'amélioration des services de garde, qui constitue pourtant un besoin pressant?

Ma troisième question porte sur le passage d'une forme de financement, celle du RAPC, à une nouvelle forme de financement, soit celle prévue dans la Loi sur les services de garde

[*Texte*]

Canada Assistance Plan—an open-ended, federal cost-sharing program—to a federally capped and annually negotiated financing program mean a major change from cost-sharing to block funding?

Dealing with the sunset clause and the reversion to 50-50 cost sharing, Nova Scotia is a "have-not" province. At a recent conference I attended, figures we were given indicated that in the 1930s and 1940s Nova Scotia managed 28 per cent of Canada's industrial wealth. At present it manages to make 4 per cent of Canada's industrial wealth. We are a "have-not" province. Nova Scotia is unable to cost-share on a 50-50 basis. The strategy now offers a catch-up period, during which enriched cost-sharing will be offered.

My fourth question is: What will happen once the province has caught up? The child-care system will have expanded and will have to be supported by the 50-50 that had not been available before, with even less assistance if total funding is capped.

Now I would like to deal with my conclusions.

Bill C-144 will not enhance Nova Scotia's chances of accessing the child care we need. It does not provide the much needed step towards social and economic equality for women.

National standards and objectives are critical. We need strong guiding principles for a long-term vision instead of a piecemeal, fragmented approach.

Although Nova Scotia may choose to offer a variety of child-care services (regulated family day care, infant care, school-age care, care for sick children, nursery schools, programs to accommodate special needs children, extended hours care, and parent-child centres) there is no assurance that these will become available to parents across the province, nor is there sufficient funding to allow them to develop broadly.

Bill C-144 omits recognition of the unique considerations of native Nova Scotians regarding child care.

Child care services will continue to be plagued with existing financial problems, and the high quality care children need will remain out of the reach of Nova Scotia.

How is the province held accountable for public funds spent on child care? There is only minimal provision for monitoring and enforcement of minimum provincial standards.

Bill C-144 does not include legislation dealing with enhanced maternity leave, parental leave, or family responsibility leave.

[*Traduction*]

d'enfants qu'on pourrait qualifier de financement plafonné. Le retrait des services de garde du Régime d'assistance publique du Canada, un programme à frais partagés et à formule non limitative, et l'adoption d'un programme de financement plafonné par le gouvernement fédéral et renégocié chaque année reflètent-ils un changement majeur, c'est-à-dire le remplacement d'un programme à frais partagés par la formule du financement global?

En ce qui concerne la clause d'abrogation et le retour à un partage égal des coûts, il ne faut pas oublier que la Nouvelle-Écosse est une province démunie. Au cours d'une conférence à laquelle j'ai assisté, on a montré que dans les années 30 et 40, la Nouvelle-Écosse produisait 28 p. 100 de la richesse industrielle du Canada. À l'heure actuelle, elle réussit à peine à en produire 4 p. 100. C'est une province démunie. La Nouvelle-Écosse est incapable de partager les coûts d'un pareil programme à parts égales. La stratégie retenue prévoit une période de rattrapage, durant laquelle les coûts ne seront pas répartis également.

Ma quatrième question est la suivante: Que se passera-t-il à la fin de la période de rattrapage? Les services de garde auront pris de l'ampleur et leurs coûts devront être partagés à parts égales, ce qui n'était pas le cas auparavant; l'aide fournie pourrait être encore moindre si le montant total des fonds est plafonné.

J'en arrive maintenant aux conclusions.

Le projet de loi C-144 n'aidera pas la Nouvelle-Écosse à obtenir les services de garde d'enfants dont elle a besoin. Il n'aidera pas les femmes à atteindre l'égalité sociale et économique.

Les normes et objectifs nationaux revêtent une grande importance. Nous avons besoin de principes directeurs fermes et à long terme et non d'une approche fragmentaire à courte vue.

Même si la Nouvelle-Écosse choisit d'offrir une variété de services de garderie (garderies en milieu familial réglementées, garderies pour nourrissons, garderies parascolaires, garderies pour enfants malades, prématernelles, programmes pour enfants aux besoins particuliers, garderies ouvertes au-delà des heures normales et centres familiaux), il n'y a aucune garantie que ces services seront accessibles à tous à la grandeur de la province et qu'il y aura suffisamment d'argent pour les offrir partout.

Le projet de loi C-144 ne reconnaît pas les conditions particulières des Néo-Écossais en ce qui concerne les garderies.

Les garderies continueront d'être aux prises avec des difficultés financières et les services de garde de qualité dont les enfants ont besoin continueront d'être hors de la portée des parents de la Nouvelle-Écosse.

De quelle façon la province est-elle tenue responsable des fonds publics engagés en matière de garderies? On ne prévoit que des dispositions minimales pour le suivi et l'application des normes provinciales de base.

Le projet de loi C-144 ne prévoit pas l'amélioration des congés de maternité, des congés parentaux ni des congés pour obligations familiales.

[*Text*]

I believe in children. Children are our future. We cannot afford to let Nova Scotia's children down.

Canada's children have waited a long time for the Child Care Act. My children will both be at school and maybe out of school before we will see a true political commitment to child care in Canada.

The smoke and mirrors of the federal policy may confuse some but we know what is happening.

Finally, we acknowledge that the authority for regulating child care rests with the provincial governments. As the federal-provincial bilateral agreements are presently being negotiated, we must emphatically state that the new Child Care Act is unacceptable and urge both the federal and provincial governments to implement the recommendations herein.

I thank you for the privilege of being able to attend these hearings and for the travel payment to attend.

This brief was prepared specifically for the House of Commons committee on child care. The Friday before the Labour Day weekend I was asked to appear before that committee. My husband, my two children and myself were going to Prince Edward Island for the Labour Day weekend. I stayed home to write the brief, while my husband took the two children to P.E.I.

The Tuesday following the long weekend, at 7 p.m., having made arrangements for my flight, child care, and giving up my holiday to write a brief, I was told that the legislative committee would not pay for my travel expenses. In fact, I was told that they were paying for 6 out of 20 people from across the country. They were paying for two people to come from British Columbia, but no one from Nova Scotia. At the time I was very disappointed and angry.

I am pleased that the Senate has allowed me to come and give my views. We need an opportunity to tell the committee what is wrong with the bill. We are being silenced. Roadblocks are being set up at every turn. This piece of legislation is too important to be allowed to pass without serious scrutiny.

Hearings for the House of Commons legislative committee were scheduled on very short notice during the first week of school. I heard on Friday about the legislative committee hearings. My son was starting school on Tuesday, and my daughter was starting her first day of pre-school on Friday. I wanted to be there for both occasions. The only two days I could attend were Wednesday and Thursday. As it happened, the hearings were Wednesday and Thursday, so I went ahead. I would be there when my son came home from school, and I would be there when my daughter came home from pre-school.

For this Senate hearing I heard on Wednesday night that my appearance was requested. I tried to phone and say that that was unacceptable, because I have two children and I have to arrange transportation and babysitting. I could not get

[*Translation*]

Les enfants d'aujourd'hui seront les adultes de demain. Nous ne pouvons nous permettre de laisser tomber les enfants de la Nouvelle-Écosse.

Le projet de loi sur les services de garde d'enfants se fait attendre depuis longtemps. Mes enfants seront tous deux à l'école, ou n'y seront peut-être plus, avant que nos gouvernements adoptent une véritable politique en faveur des garderies au Canada.

La politique fédérale n'est qu'une fumisterie. Mais, contrairement à certains, nous ne sommes pas dupes.

Enfin, nous reconnaissons que l'autorité de réglementation en matière de garderies relève des gouvernements provinciaux. Au moment où se tiennent des négociations fédérales-provinciales, nous devons souligner avec fermeté que la nouvelle loi sur les garderies est inacceptable et presser les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral d'appliquer nos recommandations.

Je vous remercie de m'avoir accordé la possibilité de comparaître à ces audiences et de l'allocation de déplacement.

Ce mémoire a été rédigé expressément pour le Comité sur la garde d'enfants de la Chambre des communes. J'ai été invitée à comparaître devant ce comité le vendredi précédent la fin de semaine de la Fête du travail. Mon mari, mes deux enfants et moi devions passer cette fin de semaine à l'Île-du-Prince-Édouard. Je suis restée à la maison pour rédiger le mémoire pendant que mon mari y amenait mes deux enfants.

Le mardi suivant la longue fin de semaine, à 19 heures, après avoir pris des arrangements pour le vol, la garderie et après avoir renoncé à mon congé pour rédiger un mémoire, j'ai appris que le comité législatif ne rembourserait pas mes frais de déplacement. En fait, on m'a dit qu'il ne rembourserait que six des vingt personnes invitées d'un bout à l'autre du pays. Il rembourserait deux personnes venant de la Colombie-Britannique, mais non moi qui suis de la Nouvelle-Écosse. Cela m'a beaucoup choquée et déçue.

Je me réjouis que le Sénat m'ait permis de venir et de présenter mon point de vue. Il faut que nous ayons la possibilité de dire au Comité ce qui ne va pas dans ce projet de loi. Nous sommes réduits au silence. Des obstacles sont dressés à chaque virage. Ce projet de loi est trop important pour qu'on permette qu'il soit adopté sans véritable examen.

Les audiences au comité législatif de la Chambre des communes ont été fixées à très bref délai pendant la première semaine de l'année scolaire. C'est le vendredi que j'ai entendu parler des audiences de ce comité. Mon fils commençait l'école le mardi et ma fille entrait au centre préscolaire le vendredi. Je voulais être présente pour accompagner mes enfants lors de ces deux journées. Les seuls jours où je pouvais comparaître étaient le mercredi et le jeudi, de façon que je sois à la maison lorsque mon fils reviendrait de l'école, et ma fille du centre préscolaire. Heureusement les audiences ont eu lieu ces jours-là.

J'ai su mercredi soir que l'on me demandait de comparaître pour l'actuelle audience du Sénat. J'ai essayé de téléphoner pour dire que c'était inacceptable parce que j'ai deux enfants et que je dois prévoir le transport et trouver une gardienne. Je

[*Texte*]

through to the Senate. I said to my husband that I would telephone the babysitter. If she could do it, that would be fine. If she could not do it, then I could not attend. I explained to the babysitter that I had to go to Ottawa to present a brief on child care, and could she look after the children overnight. My husband works at Michelin and travels between the three plants in Nova Scotia: New Glasgow, Waterford and Bridgewater. He had to go away to Waterford, so he would not be there to care for the children. It was fortunate that my children could stay overnight. If I had not been able to find a babysitter, I would not be here today.

Child care is the reason I am here, and child care may have prevented me from being here. There is no 24-hour supervision in New Glasgow, and yet I am supposed to be here.

My interest is children, but in order to make things better for children in general, in some cases I make things worse for my own children and have huge problems with child care. To attend a five-day conference, I have to have five days of 24-hour supervision. To be here I have to have two days of 24-hour supervision. However, I am glad to be here.

The Chairman: I am glad you added the last few words to your comments, otherwise I may have misinterpreted some of them.

Senator Spivak: Perhaps we could correct a few misapprehensions on the part of the witness or perhaps it is a misunderstanding on my part.

On page 6 of your brief you mention the capital cost grants. You are talking about special initiative dollars, but I am sure you know that within the bill there are capital cost grants at the moment which were not there under CAP, which are 75 per cent and 25 per cent for non-profit.

Ms. Young: Yes.

Senator Spivak: Another point you mention is that the special initiative projects must provide money and time for the development of new child-care models. Of course, that is what the child care inititative is doing. That is partly the purpose of the child-care initiative.

More importantly, on page 10 you say that the Canada Child Care Act will restrict the growth of new child care to a maximum of 200,000 spaces. The Child Care Act has been amended to say "by at least 200,000." In my understanding, that means that there is a cap on money, which perhaps amounts to the same thing, but there is no cap on the 200,000 spaces.

In talking to the minister, it is my understanding that after 1995 the development of child care will continue. It will not cease in 1995, but it will continue at the level of the highest per capita expenditure per child in Canada. I believe I have interpreted that correctly. My understanding with reference to the sunset clause is that there will not be cost sharing on a

[*Traduction*]

n'ai pu obtenir la communication avec le Sénat. J'ai dit à mon mari que j'appellerais la gardienne. Si elle pouvait, tant mieux. Si elle ne pouvait pas, je ne pourrais alors comparaître. J'ai expliqué à la gardienne que je devais me rendre à Ottawa pour présenter un mémoire sur les garderies et lui ai demandé si elle pouvait garder mes enfants pendant la nuit. Mon mari travaille chez Michelin et se déplace entre les trois usines de cette entreprise en Nouvelle-Écosse: New Glasgow, Waterford et Bridgewater. Il devait se rendre à Waterford et ne pourrait donc s'occuper des enfants. Heureusement, la gardienne pouvait les garder pendant la nuit. Si je n'avais pu trouver de gardienne, je ne serais pas ici aujourd'hui.

Si je comparais ici aujourd'hui, c'est en raison de la question des garderies et c'est pour cette même raison que j'ai failli ne pas pouvoir venir. Il n'y a pas de garderie ouverte pendant 24 heures à New Glasgow et pourtant je dois me présenter ici.

Je m'intéresse aux enfants en général, mais, dans le but d'améliorer leur sort, il arrive que je complique la vie de mes propres enfants et que j'éprouve de grandes difficultés avec les garderies. Pour assister à une conférence de cinq jours, il faut que mes enfants soient gardés 24 heures sur 24 pendant cinq jours. Pour que je puisse être ici aujourd'hui, il faut que mes enfants soient gardés 24 heures sur 24 pendant deux jours. Cependant, je suis heureuse d'être venue.

Le président: Je me réjouis que vous ayez ajouté ces derniers mots à vos observations, autrement j'aurais pu me méprendre sur le sens de certaines d'entre elles.

La sénatrice Spivak: Nous pourrions peut-être corriger quelques méprises de la part du témoin ou peut-être est-ce une mauvaise compréhension de ma part.

À la page 6 de votre mémoire, vous parlez des contributions pour dépenses en immobilisations. Vous parlez de subventions d'initiatives spéciales, mais je suis sûre que vous savez que le projet de loi institue des contributions pour dépenses en immobilisations que ne prévoyait pas le RAPC, lesquelles sont de 75 p. 100 et de 25 p. 100 pour les centres à but non lucratif.

Mme Young: Oui.

La sénatrice Spivak: Vous dites que ces initiatives spéciales doivent fournir de l'argent et du temps pour la création de nouveaux modèles de garderie. Bien sûr, c'est ce que l'on fait en vertu de ces projets. C'est là en partie leur objectif.

De plus, à la page 10, vous dites que le projet de loi sur les services de garde d'enfants au Canada restreint la croissance du nombre de nouvelles places de garde d'enfants à un maximum de 200 000. En fait, le texte a été modifié et on lit maintenant «d'au moins deux cent mille». À mon sens, cela signifie qu'il y a un plafond aux subventions, ce qui revient peut-être au même, mais il n'y a pas de maximum de 200 000 places.

De mes entretiens avec le ministre, il ressort qu'après 1995 la croissance du nombre de places de garde d'enfants continuera. Elle ne cessera pas en 1995, mais se poursuivra au niveau des dépenses par tête les plus élevées au Canada. Je crois que j'ai interprété cette disposition correctement. En ce

[*Text*]

50-50 basis—perhaps I am wrong about that. I stand to be corrected about referring to cost sharing.

I wanted to ask you about for-profit and non-profit centres. One of your recommendations is that you want to encourage, through incentives, those for-profit centres converting to non-profit centres. There is a considerable percentage of for-profit, small commercial operators. What do you think the climate for that is?

The special study that the Senate subcommittee did stated that that was one of the things that would be highly desirable. What is your feeling about the climate for small, commercial operators to change to non-profit centres, family day care homes, or whatever?

Ms. Young: I have two sides to answer on that. My daughter Sarah went to a private day care centre. That centre had between 12 and 24 children—I cannot remember the exact figure. It opened two years ago. My daughter was able to go on an *ad hoc* basis then. I could telephone and say, "Can she come," because they were not full. However, they are now full, and I cannot use it as a drop-in facility as a mother who stays home.

I just enrolled in a level one course and was talking to the tutor about for-profit versus non-profit centres. She would like to remain a for-profit centre. She says that she does not want to deal with parent boards and does not want, in her words, "a plumber or engineer telling me how to run my centre."

If that is how she feels that is okay, but CAANS, the Child Care Advocacy Association of Nova Scotia, would like to see a conversion of those for-profit centres which are willing to go to non-profit. We would like to have discussions with them and aid them in their conversion, preferably over three years. Our idea is that if Tom McInnis gives money to for-profit centres in Nova Scotia, then we suggest that we would most probably see a downgrading of salaries, conditions, workers benefits and quality. Therefore, we would like to see conversion to non-profit centres.

If free trade goes through we are concerned that, because Mr. McInnis has said that he will give money to for-profit centres, chains may be allowed into Nova Scotia. In fact, we have heard of two that have already been making inquiries in Nova Scotia, and we are concerned. We know of a major employer in Nova Scotia who is interested in putting money into one. If they have money available and chains are willing to set up quickly, we are concerned about it.

We have no objection to any private operators, but we would like to encourage the non-profit sector, and we would like money to go them.

We are presently having talks with for-profit operators, and we are trying to sort out the climate ourselves. In view of the call of a provincial election in our province we made out a list of statements that we wanted the candidates to endorse. We

[*Translation*]

qui concerne la clause d'abrogation, je crois qu'il n'y aura pas partage égal des frais. Que l'on me corrige si j'ai tort.

Je voulais vous interroger à propos des garderies à but lucratif et à but non lucratif. L'une de vos recommandations consiste à inciter, au moyen de primes, les garderies à but lucratif à se transformer en garderies à but non lucratif. Il existe un très grand nombre de petites garderies à but lucratif. Le climat est-il propice à cette transformation?

L'étude spéciale du sous-comité sénatorial mentionnait qu'elle était très souhaitable. Croyez-vous que les petits entrepreneurs accepteront volontiers de transformer leur entreprise en garderie à but non lucratif familiale?

Mme Young: Il y a deux façons de répondre à cela. Ma fille Sarah est allée dans une garderie privée. La propriétaire gardait entre 12 et 14 enfants—je ne me souviens pas du chiffre exact. Elle a ouvert ses portes il y a deux ans. Je pouvais y déposer ma fille sans devoir réserver à l'avance. Je n'avais qu'à téléphoner et demander si elle pouvait y aller; il y avait toujours de la place. Cependant, c'est maintenant complet et je ne peux l'utiliser à titre de centre occasionnel comme les mères au foyer en ont parfois besoin.

Je viens tout juste de m'inscrire à un cours de niveau I et j'ai eu une discussion avec la directrice à propos des garderies à but lucratif et à but non lucratif. Elle a dit qu'elle préférait ne pas se transformer en garderie à but non lucratif. Elle a dit qu'elle ne voulait pas avoir affaire à des comités de parents ni que, selon ses propres termes, «un plombier ou un ingénieur lui dise comment gérer son affaire».

C'est son droit, mais la CAANS, la Child Care Advocacy Association of Nova Scotia, aimerait que les garderies à but lucratif qui le veulent puissent se transformer en garderies à but non lucratif. Nous aimerions avoir des discussions avec eux et les aider à se convertir, sur une période de trois ans de préférence. Nous croyons que si Tom McInnis donne de l'argent aux garderies à but lucratif en Nouvelle-Écosse, nous assisterons font probablement à une baisse des salaires, à une détérioration des conditions de travail, des avantages et de la qualité. Par conséquent, nous aimerions qu'ils se transforment en organismes à but non lucratif.

Si le libre-échange entrait en vigueur, et comme McInnis a déclaré qu'il accorderait des fonds aux garderies à but lucratif, nous craignons que des chaînes de garderies ne viennent s'installer en Nouvelle-Écosse. En fait, nous avons entendu dire que deux d'entre elles avaient déjà fait des démarches en Nouvelles-Écosse, et cela nous inquiète. Nous connaissons en outre un gros employeur en Nouvelle-Écosse qui est intéressé à y investir de l'argent. S'il y a des fonds disponibles et des chaînes disposées à s'établir rapidement, il faut s'en inquiéter.

Nous ne nous opposons pas aux entreprises privées, mais nous aimons mieux encourager le secteur à but non lucratif et qu'une aide financière lui soit accordée.

Nous avons des discussions actuellement avec des entrepreneurs à but lucratif et nous essayons d'y voir clair nous-mêmes. En prévision du déclenchement d'élections dans notre province, nous avons dressé une liste de déclarations que nous

[*Texte*]

talked particularly then about whether we should include this clause of changing to non-profit centres over three years. However, we felt that the climate was not right for us to include that in our statement, because if we were having negotiations with for-profit groups, then it was not a wise thing to do; but that is our standing on it.

Senator Spivak: I share your view. I realize what the situation is with the for-profit centres at the moment, but I am in favour of developing the non-profit sector. In fact, in my own province there has been a change which I am sorry about.

Is the provincial government contemplating funding for-profit centres at the moment?

Ms. Young. Yes.

Senator Spivak: It is?

Ms. Young: That was indicated in Tom McInnis's statement.

Senator Spivak: I want to make one correction to what I have said. I have been corrected about the sunset clause. There is no sunset clause in the bill. There will be no sudden reversion to 50-50 funding.

Ms. Young: No; that is just a concern of ours.

Senator Spivak: According to what I am told, the provinces receiving for-profit funding will only move to 50-50 funding gradually as they move toward national levels in child-care spending. In other words, at the end of the seven years they will receive a level which is equal to the highest per capita spending in Canada.

Ms. Young: Okay.

The Chairman: Do you have something to add to this point, Senator Marsden?

Senator Marsden: I wanted to intervene on this recommendation that you were discussing about profit and non-profit sectors.

You would like to see non-profit sectors, but you have no real objection to the small for-profit sectors such as the one that your daughter went to. Your objection is to the large mass-production chains. Is that statement correct?

Ms. Young: That would be my major objection.

Senator Marsden: What you would like to see here, which is something that the Senate committee struggled with and could not resolve, is the distinction between small, commercial operators, the local person, and the chains, which, apparently, is legally difficult to do.

Ms. Young: Yes.

Senator Marsden: Am I understanding you correctly?

Ms. Young: Yes, because in Nova Scotia—certianly in New Glasgow—one for-profit centre is licensed for subsidized spaces. All the rest are for-profit centres. Generally speaking, they offer good service. They are small and privately owned, usually by women who care for the children in the basement of

[*Traduction*]

voulons que les candidats appuient. Nous avons beaucoup discuté alors de la possibilité d'inclure cette idée de conversion en garderies à but non lucratif sur trois ans. Cependant, nous avons déterminé que le climat n'était pas propice parce que, si nous avions des négociations avec des groupes à but lucratif, il ne serait peut-être pas très sage de le faire; mais c'est notre point de vue.

La sénatrice Spivak: Je partage votre opinion. Je comprends la situation en ce qui concerne les garderies à but lucratif en ce moment, mais je suis en faveur de développer le secteur à but non lucratif. En fait, il y a eu un changement regrettable qui est survenu dans ma province.

Le gouvernement provincial songe-t-il à financer les garderies à but lucratif à l'heure actuelle?

Mme Young: Oui.

La sénatrice Spivak: Il en est question?

Mme Young: C'est ce qu'on lit dans la déclaration de Tom McInnis.

La sénatrice Spivak: Je veux faire une rectification à ce que j'ai dit. On m'a corrigée en ce qui concerne la clause d'abrogation. Il n'y en a pas dans le projet de loi. Il n'y aura pas de retour soudain au financement à 50 p. 100.

Mme Young: Non, c'est seulement une chose que nous craignons.

La sénatrice Spivak: Selon ce que l'on m'a dit, les provinces qui reçoivent des subventions pour les garderies à but lucratif ne passeront que graduellement au financement à 50 p. 100 à mesure qu'elles atteindront les niveaux nationaux de dépenses en matière de garde d'enfants. En d'autres mots, à la fin des sept ans, elles recevront des contributions égales aux dépenses par tête les plus élevées au Canada.

Mme Young: D'accord.

Le président: Avez-vous quelque chose à ajouter sur ce point, sénatrice Marsden?

La sénatrice Marsden: Je voulais intervenir sur cette recommandation dont vous parliez et qui concernait les secteurs à but lucratif et à but non lucratif.

Vous seriez en faveur de garderies à but non lucratif, mais vous ne vous opposez pas vraiment aux petites garderies à but lucratif du genre de celle où allait votre fille. Si je vous comprends bien, vous vous opposez aux grandes chaînes de production en série.

Mme Young: Oui, c'est exact.

La sénatrice Marsden: Ce que vous aimeriez faire et que le comité du Sénat n'a pas réussi à faire, c'est établir une distinction entre de petits exploitants commerciaux, la voisine par exemple, et les grandes chaînes. Apparemment, cette distinction est difficile à faire sur le plan juridique.

Mme Young: Oui.

La sénatrice Marsden: C'est bien ce que vous voulez dire?

Mme Young: Oui. En effet, en Nouvelle-Écosse et en tout cas à New Glasgow, il y a une garderie à but lucratif autorisée à avoir des places subventionnées. Toutes les autres sont à but lucratif. Elles offrent en général, un bon service. Il s'agit de petites garderies privées dirigées par des femmes qui habituel-

[*Text*]

their own homes. Some of them would be perfectly happy to convert to non-profit; some of them would prefer to stay for-profit centres.

Senator Gigantès: You say some would be prepared to convert to non-profit centres?

Ms. Young: And have a parent board.

Senator Marsden: That is the issue.

Senator Gigantès: You were saying that people in the child-care business are paid little?

Ms. Young: Yes.

Senator Gigantès: So care for adequate profit would be good care. If the profit is adequate it would attract people who would be prepared to provide adequate care, in order to continue making that adequate profit. Is there some suggestion in what you are saying that if the profit is adequate enough to guarantee good care it will probably be too expensive for people to send their children to such an institution?

Ms. Young: Senator, if your aim is profit, then you either decrease the wages or you increase the user fee. However, generally speaking, the low-income and middle-income mothers cannot pay more because they themselves are working for small wages.

Senator Gigantès: Then how do those for-profit centres operate?

Ms. Young: The information that I have on chains in the United States . . .

Senator Gigantès: No, I am not referring to the chains; I am referring to the little day care centres to which you do not seem to have objection.

Ms. Young: My daughter Sarah is now going to a preschool. She attends there from 9.00 a.m. until 11.30 a.m. The teacher tells me that she is not doing it for the money, since the money she receives for her services is not enough to be called a wage. She is doing it because she loves children.

This weekend I was offered a job at $4 per hour, which is the minimum wage. That job was with the Y day care, and involved covering day care in the morning, together with lunch-time and after-school supervision. Also, they would pay for my training. I am about to go up to level I so that I can train to be a director, hopefully, and they have offered to pay for my training, which is $575. I told the assistant director that I have two children of my own aged four and seven. If they paid me the minimum wage of $4 per hour, I would have to pay my own babysitter $2.50 per hour. I just cannot afford to live on $4 per hour.

Senator Gigantès: So what you are telling me is that those small day care centres, if they are good ones, rely on the dedication of selfless people who really do not make an adequate profit out of their operation?

Ms. Young: Yes, basically that is the case. Therefore, I would like to see them licensed as non-profit centres and the

[*Translation*]

lement s'occupent d'enfants dans le sous-sol de leur maison. Certaines seraient parfaitement satisfaites de convertir leur affaire en garderie à but non lucratif; d'autres préféreraient continuer dans la même voie.

Le sénateur Gigantès: Dites-vous que certaines seraient prêtes à convertir leur affaire en garderie à but non lucratif?

Mme Young: Oui; elles voudraient aussi avoir un comité de parents.

La sénatrice Marsden: C'est là le problème.

Le sénateur Gigantès: Vous disiez que ceux qui travaillent dans le domaine de la garde d'enfants sont peu payés?

Mme Young: C'est exact.

Le sénateur Gigantès: Par conséquent, des services dispensés en vue de réaliser des profits intéressants seraient de bons services. Si les profits sont intéressants, les garderies attireraient des gens prêts à dispenser de bons services en vue de continuer à réaliser de pareils profits. Insinuez-vous que les parents ne peuvent se permettre d'envoyer leurs enfants dans des établissements où les services sont de qualité en raison des profits suffisamment intéressants qu'ils supposent?

Mme Young: Si vous ne pensez qu'aux profits, il vous faut diminuer les salaires ou augmenter les tarifs. Or, les mères à faible revenu et à revenu moyen ne peuvent en général pas payer de tels tarifs, car elles gagnent elles-mêmes de petits salaires.

Le sénateur Gigantès: Comment fonctionnent donc ces garderies à but lucratif?

Mme Young: Les renseignements que j'ai au sujet des chaînes aux États-Unis . . .

Le sénateur Gigantès: Je ne veux pas parler des chaînes, mais des petites garderies pour lesquelles vous ne semblez pas avoir d'objection.

Mme Young: Ma fille Sara va maintenant dans une prématernelle de 9 heures à 11 h 30 le matin. Sa professeur me dit qu'elle ne fait pas ce travail pour l'argent, étant donné que l'argent qu'elle reçoit pour les services qu'elle donne n'est pas suffisant pour être appelé un salaire. Elle ne le fait que parce qu'elle aime les enfants.

Cette fin de semaine, je me suis vue offrir un emploi à 4 $ de l'heure, soit le salaire minimum. C'est un emploi à la garderie du Y qui consiste en services de garde d'enfants le matin, pendant l'heure du dîner et après l'école. Cet organisme paierait aussi mes frais de formation. Je dois passer au niveau I pour suivre une formation de directrice, je l'espère. Le Y a offert de payer le coût de ma formation, soit 575 $. J'ai indiqué au directeur adjoint que j'ai moi-même deux enfants de quatre et sept ans. Si l'on me paie le salaire minimum de 4 $ l'heure, il faudrait que je paie ma gardienne 2,50 $ l'heure. Je ne peux donc pas me contenter de 4 $ l'heure.

Le sénateur Gigantès: Vous me dites donc que ces petites garderies, lorsqu'elles sont bonnes, dépendent du dévouement de personnes altruistes qui en fait ne réalisent pas de profits valables?

Mme Young: Oui, c'est effectivement le cas. J'aimerais donc qu'elles deviennent autorisées comme centres à but non lucra-

[*Texte*]

government give some enhancement grants directly to the centres so that they can give their workers better wages.

Senator Gigantès: Do you know of any non-profit centres where the operators are less altruistic and who either take it out on the wage-earners or on the children?

Ms. Young: I do not personally know of any, but there may be some.

Senator Gigantès: To what extent are day care centres supervised in your province?

Ms. Young: I do not know the exact numbers, senator, but I think there are probably two inspectors.

Senator Gigantès: Who are the inspectors?

Ms. Young: I do not know the actual details of that, but I can get back to you.

Senator Gigantès: Therefore, unless the parents are able to put in the effort and do the inspecting themselves, there is a chance that the children may not receive adequate day care?

Ms. Young: That is a concern of many parents, senator. We would like to see more adequate monitoring of centres.

Senator Gigantès: What you are saying is that, in your view, there is not adequate monitoring. Does this plan, in your view, provide for adequate monitoring?

Ms. Young: I do not think so. I think we need more.

Senator Gigantès: Thank you, Mr. Chairman.

Senator Marsden: Ms. Young, I would like to refer to that part of your brief that deals with the quality of care that children will get. At the back of your brief, you have child-care information sheets from Nova Scotia, which I must say are very helpful. Also, you talked about the need for care for children with exceptional needs, and I notice that it says here that in Nova Scotia in 1984-85 there were two specialized programs providing care for 77 such children, and that the minister may license facilities for exceptional children.

First of all, I wonder if you know whether that information has changed and, second, whether or not the minister in Nova Scotia has addressed that question of care for children with special needs in that province.

Ms. Young: I do not have information on that particular matter.

Senator Marsden: What are your views respecting the requirement for day care facilities for such children with special needs?

Ms. Young: I know that Sharon Hope-Irwin in Sydney-Glace Bay has a number of special-needs children in her day care centre. Personally, I would like to see such children integrated into day care centres in the same way they are attempting to integrate them into the school system.

Senator Marsden: Has the Province of Nova Scotia shown any interest in expanding those services, or do you have any feeling for whether or not it has an interest in providing these kinds of facilities?

[*Traduction*]

tif et que le gouvernement leur donne des subventions de mise en valeur pour que les personnes qui y travaillent reçoivent de meilleurs salaires.

Le sénateur Gigantès: Connaissez-vous des garderies à but non lucratif dont les exploitants sont moins altruistes, au détriment soit des salariés soit des enfants?

Mme Young: Je n'en connais pas personnellement, mais il est possible qu'il y en ait.

Le sénateur Gigantès: Jusqu'à quel point les centres de services de garde sont-ils supervisés dans votre province?

Mme Young: Je ne connais pas les chiffres exacts, mais je pense qu'il y a sans doute deux inspecteurs.

Le sénateur Gigantès: Qui sont ces inspecteurs?

Mme Young: Je ne le sais pas vraiment, mais peux vous obtenir tous les détails voulus.

Le sénateur Gigantès: Par conséquent, à moins que les parents ne s'efforcent de faire des inspections eux-mêmes, il est probable que les enfants ne bénéficient pas de bons services de garde?

Mme Young: C'est ce qui inquiète de nombreux parents, monsieur. Nous aimerions qu'il y ait davantage de contrôle.

Le sénateur Gigantès: À votre avis donc, le contrôle n'est pas suffisant. Est-ce que d'après vous ce plan prévoit un contrôle adéquat?

Mme Young: Je ne le pense pas, il en faudrait davantage.

Le sénateur Gigantès: Merci, monsieur le président.

La sénatrice Marsden: Madame Young, j'aimerais revenir à la partie de votre mémoire traitant de la qualité des services offerts aux enfants. Vous avez annexé à votre mémoire des feuilles d'information sur les services de garde d'enfants en Nouvelle-Écosse. Elles sont très utiles. Vous avez également parlé de la nécessité de services de garde pour les enfants ayant des besoins particuliers, et je remarque qu'en 1984-1985, deux programmes spécialisés étaient offerts en Nouvelle-Écosse à 77 enfants ayant des besoins particuliers; par ailleurs, le ministre pourrait autoriser l'ouverture de centres pour enfants surdoués.

Tout d'abord, savez-vous si cette information a été modifiée depuis et ensuite, si le ministre de Nouvelle-Écosse s'est penché sur la question des services de garde à l'intention d'enfants ayant des besoins particuliers dans cette province.

Mme Young: Je suis désolée de ne pas avoir de renseignements sur la question.

La sénatrice Marsden: Que pensez-vous de la nécessité d'ouvrir des garderies pour les enfants ayant des besoins particuliers?

Mme Young: Je sais que Sharon Hope-Irwin à Sydney-Glace Bay accueille un certain nombre d'enfants ayant des besoins particuliers dans sa garderie. J'aimerais personnellement que ces enfants soient intégrés dans des garderies de la même façon que l'on essaie de les intégrer dans le système scolaire.

La sénatrice Marsden: La province de Nouvelle-Écosse a-t-elle montré qu'elle souhaitait étendre ces services; avez-vous l'impression qu'elle souhaite ouvrir de tels établissements?

[*Text*]

Ms. Young: We have had just one statement from Tom McInnis and it is not absolutely clear from that statement how much he would be putting into special needs.

Senator Marsden: Or what the priorities would be?

Ms. Young: Yes, or what the priorities would be

Senator Marsden: You have a copy of the legislation, do you not?

Ms. Young: Yes.

Senator Marsden: In any event, I am sure you know that what we are dealing with here is a desire to build a national child-care program. We are particularly interested in what you, coming from Nova Scotia, have to say because, as you know, the legislative committee did not hear from your province with respect to these issues.

The legislation does not set out any standards which have to be met across the country, but merely the areas in which the province will have to stipulate its standards. I wonder if you know what kind of standards Nova Scotia is considering in a whole variety of areas: Training for child-care workers; what would constitute subsidies and all of those other issues. I see that nutrition is one of the areas in which Nova Scotia has made a pronouncement. Somewhere in your brief, you talk about that. You say:

> Nutrition: The number and quantity of meals and snacks as specified, but of course not the content, standards and regulations.

What are your views about that, particularly since you and your family have moved quite a bit?

Ms. Young: Yes, we have.

Senator Marsden: You may very well move again.

Ms. Young: Yes.

Senator Marsden: You may very well move to another province within this country?

Ms. Young: Yes, I know.

Senator Marsden: So perhaps you can talk about the standards question in relation to Canada, as well as in relation to Nova Scotia.

Ms. Young: Okay. I will start with Canada and then move backwards. That might be easier. With respect to the standards that I am particularly interested in, in a recent conference I went to hear in Ottawa we had various workshops from women interested in day care across the country. We talked about training and standards in Canada. The Northwest Territories have no training and no standards and nobody monitors them.

In Nova Scotia we have just started to insist that—I am not absolutely sure about this and I need to do more homework—there be three people with level 1. Directors should have level 4. Whether they are strict in enforcing that I am not sure, but they are making a move to train child-care workers.

[*Translation*]

Mme Young: Nous venons de recevoir une déclaration de Tom McInnis qui n'est pas très claire en ce qui concerne les enfants ayant des besoins particuliers.

La sénatrice Marsden: Et aussi en ce qui concerne les priorités?

Mme Young: Effectivement.

La sénatrice Marsden: Avez-vous un exemplaire de la loi?

Mme Young: Oui.

La sénatrice Marsden: Dans tous les cas, vous savez sans aucun doute que nous essayons de répondre au souhait général des Canadiens d'instaurer un programme national de garde d'enfants. Nous nous intéressons particulièrement à ce que vous avez à dire à ce sujet, puisque vous venez de Nouvelle-Écosse et que le Comité législatif n'a pas entendu de représentants de votre province à cet égard.

La loi ne fixe aucune norme que l'ensemble du pays serait tenu de respecter; elle se contente d'indiquer les domaines où la province devra stipuler ses propres normes. Je me demande si vous savez quelles normes prévoit la Nouvelle-Écosse dans des domaines comme la formation des éducateurs, ce qui constituerait des subventions, etc. Je vois que l'alimentation est l'un des domaines sur lequel la Nouvelle-Écosse s'est prononcée. Vous en parlez dans votre mémoire. Vous dites:

> Alimentation: le nombre et la quantité des repas et des collations tels que spécifiés, mais bien entendu pas le contenu, ni les normes ni les règlements.

Quelle est votre opinion à ce sujet; n'avez-vous pas beaucoup déménagé avec votre famille?

Mme Young: Oui, c'est vrai.

La sénatrice Marsden: Vous pourriez d'ailleurs encore déménager.

Mme Young: Oui.

La sénatrice Marsden: Dans une autre province au Canada?

Mme Young: Oui.

La sénatrice Marsden: Vous pourriez peut-être nous parler de la question des normes par rapport au Canada ainsi que par rapport à la Nouvelle-Écosse.

Mme Young: Je vais commencer par le Canada avant de passer aux provinces. Cela sera sans doute plus facile. En ce qui concerne les normes qui me tiennent à cœur, j'ai, lors d'une récente conférence à Ottawa, participé à divers ateliers regroupant des femmes s'intéressant aux services de garde d'enfants et originaires de toutes les régions du pays. Nous avons parlé de la formation et des normes au Canada. Les Territoires du Nord-Ouest ne dispensent aucune formation, n'imposent aucune norme et personne ne les contrôle.

En Nouvelle-Écosse—sans en être absolument sûre, il faudrait que je fasse davantage de recherches—nous venons juste de commencer à insister pour que trois personnes aient le niveau 1. Les directrices devraient être de niveau 4. Je ne suis pas sûre que la province fasse respecter ces normes, mais la

[*Texte*]

Senator Marsden: May I just interrupt here and ask whether level 1 and level 4 would have any meaning outside Nova Scotia? Is there a level 1 across the country and a level 4 across the country?

Ms. Young: There isn't because in the Northwest Territories they don't train. So, no, there isn't. I have a friend who just moved from New Glasgow to Toronto and she sends me details of what her children are doing. They are eight and five. When they arrived there last January, Alex went into a morning program. Then they moved to another area of Toronto and he is now in an afternoon program. He is older than Sarah. In New Glasgow he would be at school both morning and afternoon. In Toronto he was just going mornings, but now he is going afternoons. So it is totally different across the country.

I found it particularly hard for Christopher when he came from France. First of all he was going mornings and then he went mornings and afternoons. When he came to Canada there was no place for him. The child had been used to being stimulated by social contact and then suddenly there was nothing for him. Then he is back at home with mother and a baby sister and he is very bored. It is very frustrating.

Senator Marsden: But I think you would recognize, as we all do, that you can't impose uniformity in a country like this.

Ms. Young: No.

Senator Marsden: So we are talking about a minimum kind of standard. What would that be in your view, and what should it be in Nova Scotia?

Ms. Young: Well, we would like to see the child-care worker trained. I am not saying that training necessarily results in making a better child-care worker, and I am not saying that untrained child-care workers are not good workers. Training doesn't necessarily make a person better able to relate to children.

Senator Marsden: But, for example, a worker trained in Nova Scotia may very well not be able to work as a child-care worker in Ontario; in fact, she wouldn't be able to, and vice versa.

Ms. Young: So they have to retrain.

Senator Marsden: Are you looking for some kind of national minimum standard that would allow workers to move across the country?

Ms. Young: Well, it would make sense for a woman sho usually follows her husband to be able to do that instead of having to retrain in each province.

Senator Marsden: What about issues such as nutrition, children's meals?

Ms. Young: At the women's centre we have women on social assistance. If they are on welfare, we know that they don't have enough money for food in the last week. Sometimes for the last two weeks they don't have enough money for food.

[*Traduction*]

formation des éducateurs est une tendance générale qui se dégage.

La sénatrice Marsden: Puis-je vous interrompre et vous demander si les niveaux 1 et 4 existent ailleurs qu'en Nouvelle-Écosse? Existent-ils dans tout le pays?

Mme Young: Non, puisque dans les Territoires du Nord-Ouest, il n'y a pas de formation. Une de mes amies a déménagé de New Glasgow à Toronto. Ses deux enfants sont âgés de huit et cinq ans. À leur arrivée à Toronto en janvier dernier, Alex allait dans une garderie le matin. Après un deuxième déménagement dans un autre quartier de Toronto, il va dans une garderie l'après-midi. Il est plus âgé que Sarah. À New Glasgow, il serait à l'école toute la journée. À Toronto, il n'y allait que le matin au départ, puis maintenant c'est l'après-midi. Les normes sont donc entièrement différentes d'une province à l'autre du pays.

La situation a été particulièrement difficile pour Christopher lorsqu'il est arrivé de France. Au début, il fréquentait l'école le matin et, par la suite, il y est allé toute la journée. Lorsqu'il est arrivé au Canada, il n'y avait pas d'endroit où l'envoyer. Cet enfant, habitué aux contacts sociaux, s'est retrouvé soudainement seul. Le voilà à la maison avec sa mère et une gardienne et il s'ennuie. C'est très frustrant.

La sénatrice Marsden: Vous admettrez sans doute, comme nous tous, que l'uniformité est impossible dans un pays comme le nôtre.

Mme Young: Vous avez raison.

La sénatrice Marsden: Il nous faut donc nous entendre sur des normes minimales. Pouvez-vous nous proposer des normes nationales et des normes pour la Nouvelle-Écosse?

Mme Young: Nous aimerions que ceux qui travaillent dans le domaine de services de garde reçoivent une formation. Je ne prétends pas que ceux qui reçoivent une formation s'occupent mieux des enfants ou que ceux qui n'ont pas de formation s'en occupent mal. Le fait qu'une personne possède une formation ne garantit pas qu'elle saura comment s'y prendre avec les enfants.

La sénatrice Marsden: Une personne qui a acquis sa formation en Nouvelle-Écosse ne peut toutefois travailler en Ontario et vice versa.

Mme Young: Il lui faudrait se recycler.

La sénatrice Marsden: Proposez-vous des normes minimales de formation qui seraient reconnues dans tout le pays?

Mme Young: Il serait logique qu'une femme qui déménage d'une province à une autre pour suivre son mari puisse continuer sa profession sans être tenue de se recycler.

La sénatrice Marsden: Qu'en est-il des questions comme l'alimentation et la nutrition?

Mme Young: Le centre pour les femmes accueille des femmes qui vivent du bien-être social. Nous savons qu'il ne leur reste pas suffisamment d'argent, la semaine avant de toucher leur chèque, pour acheter de la nourriture. Il arrive

[*Text*]

Senator Marsden: I am thinking about in the child-care centre.

Ms. Young: We would like to see good nutrition in the child-care centre, because we know that some children are starving in the home. Hopefully there would be standards.

Senator Marsden: For example, in a recent study in the area I come from in Toronto they found that in commercial child care the children would get crackers. It is that kind of concern I am thinking about and asking you about with respect to standards of nutrition.

Ms. Young: Well, licensed centres have certain rules and regulations that have to be conformed to. Unlicensed centres don't have those regulations and therefore they can give the children crackers instead of nutritional foods. It would be beneficial if we could have a good national standard.

Senator Marsden: This act will allow each province to set its own standards, and those standards may vary widely from province to province. We don't know that. We hope they won't, but that is the issue I am trying to get at here in asking your views on this bill.

Ms. Young: We would like to see national nutritional standards implemented.

The Chairman: I am sorry, but it is now 10.05 and I would not like our next witness to have to wait too long.

Senator David: I have a question, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, Senator David, just one.

Senator David: It will be a very short question but I think a very practical one. There are, as you know, rumours of an election that may be "déclenchés" in a few days, a few weeks, a few months. We are speaking more of days than weeks, according to my intuition, but it is only intuition.

As a representative of the Women's Action Coalition of your province, can you say what the coalition would prefer? Despite the imperfections in the bill, which you have well noted—and I think we could discuss for hours many of your well-presented arguments—would you prefer that this bill be killed as a result of this committee working too many days and its being left on the agenda of the Senate? That would mean it would have to be reintroduced from zero, depending on the results of the coming election. Or would you prefer that we speed the passage of this bill with all the possible power we can so that at least you would have this piece of work as a starting point? It is a very precise and practical question.

Ms. Young: Well, I think we would prefer that you delay it. We would like to see all the things that we suggested implemented.

Senator David: So you would prefer that the bill be killed instead of trying to at least start this legislation on day care.

[*Translation*]

parfois qu'elles en manquent deux semaines avant le versement de leur prochain chèque.

La sénatrice Marsden: Je songe à la nutrition dans les garderies.

Mme Young: Nous aimerions que les garderies attachent une importance particulière à la nutrition parce que nous savons que certains enfants ne mangent pas à leur faim à la maison. Nous espérons qu'on adoptera des normes à cet égard.

La sénatrice Marsden: Une étude récemment menée dans la partie de Toronto dont je suis originaire a révélé qu'on donne des craquelins aux enfants dans les garderies commerciales. C'est à ce genre de problème que je songe quand je vous demande si vous préconisez l'adoption de normes minimales dans le domaine de la nutrition.

Mme Young: Les garderies autorisées doivent respecter certains règlements. Les garderies qui ne sont pas autorisées ne sont régies par aucun règlement et peuvent donc donner aux enfants des craquelins au lieu d'aliments nutritifs. Il serait certes bon que nous adoptions des normes nationales.

La sénatrice Marsden: Le projet de loi permettra à chaque province d'établir ses propres normes. Ces normes varient donc d'une province à l'autre. Nous espérons que ce ne sera pas le cas, mais c'est ce que je cherche à savoir en vous posant des questions sur le projet de loi.

Mme Young: Nous souhaiterions qu'on adopte des normes nationales touchant la nutrition.

Le président: Je m'excuse, mais il est maintenant 10 h 05 et je ne voudrais pas faire attendre trop longtemps notre prochain témoin.

Le sénateur David: Je voudrais poser une question, monsieur le président.

Le président: Une seule alors, sénateur David.

Le sénateur David: Ma question sera brève et concrète. Comme vous le savez, on s'attend à ce que des élections soient déclenchées dans quelques jours, dans quelques semaines ou dans quelques mois. A mon avis, il s'agit plutôt d'une question de jours, mais c'est une simple intuition de ma part.

En tant que représentante de la Women's Action Coalition de votre province, pouvez-vous dire ce que préférerait votre association? Vous nous avez très bien exposé les lacunes du projet de loi. Compte tenu de celles-ci, préféreriez-vous que le projet de loi reste en plan au feuilleton si ce Comité ne parvient pas à terminer son étude avant les élections? Selon l'issue de ces élections, il faudrait peut-être repartir à zéro. Préfèreriez-vous que nous accélérions l'adoption de ce projet de loi pour qu'il constitue au moins un point de départ? Ma question est très précise et très concrète.

Mme Young: Je crois que nous préférerions que vous retardiez son adoption. Nous aimerions qu'on règle tous les problèmes que vous avez soulevés.

Le sénateur David: Vous préféreriez donc que ce projet de loi reste en plan au Feuilleton et ne serve même pas de point de départ.

[*Texte*]

Ms. Young: We would like it delayed so that we can really . . .

Senator David: No, we cannot delay now.

The Chairman: Any delay introduced by this committee would amount to killing the bill. That is the meaning of the question. What is your preference?

Ms. Young: Well, we would prefer a far superior bill. So we would kill it, I think.

The Chairman: Okay, that's clear.

Senator Robertson: I don't have a question, Mr. Chairman, but more of an observation. Thank you very much for coming this morning on short notice. We know how difficult it is.

My comments are simply that in going over your brief with you this morning, paying as close attention as one could with the time available—I am sure each one of us shall look at it again—I would point out that there are no national standards for programs like education, health, et cetera. Those are constitutional matters. So, unless we change the Constitution, you can't get into national standards. There are no national standards. Doctors can't move from province to province. There are no national standards in health. We don't get the same health care in New Brunswick as you get in Ontario. It is a fact of life. Educational systems are different because education is a provincial priority constitutional responsibility.

I believe we have given the provinces the opportunity to respond to this paticular problem, the way other governments have given the provinces the opportunity to respond to health and educational requirements. This is one comment I wanted to make, Mr. Chairman.

Another thing is that I doubt very much that in Nova Scotia American commercial companies have taken over, for example, your nursing home systems, which, if they had the approval of the provincial government, they could now do. I really am not too worried about Americans coming in and taking over things like this, because they would have to operate under exactly the same circumstances. Those are my comments.

Senator Spivak: Mr. Chairman . . .

The Chairman: I am sorry, but it is now 10.10 and our next witness has been waiting long enough. Because what Senator Robertson said was a comment and not a question, I will just thank our first witness for today.

Thank you for coming, Ms. Young. We appreciate very much the quality of your presentation, your brief and your views.

So we come to you, Ms. McDonell. I understand that you are from the Early Childhood Educators of British Columbia. If you want to tell us a bit about your organization, please do so if you feel it is appropriate to do so. Then I will invite you to present your brief to the committee.

[*Traduction*]

Mme Young: Nous préférerions que vous retardiez son adoption jusqu'à ce que nous obtenions satisfaction.

Le sénateur David: Nous ne pouvons plus retarder les choses maintenant.

Le président: Si nous retardons l'étude de ce projet de loi, il restera en plan au Feuilleton. Voilà quelle est la situation. Que préférez-vous, dans ce cas?

Mme Young: Nous voudrions qu'on nous propose un bien meilleur projet de loi. Nous préférerions donc, je crois, que celui-ci reste en plan au Feuilleton.

Le président: Voilà qui est clair.

La sénatrice Robertson: Je n'ai pas de question à poser, monsieur le président. Je veux simplement faire une observation. Nous vous remercions beaucoup d'être venue ce matin avec si peu de préavis. Nous savons comment cela vous a été difficile.

Compte tenu du temps que nous avions ce matin, j'ai parcouru aussi soigneusement que possible votre mémoire que nous relirons tous certainement. Je voudrais vous souligner qu'il n'y a pas de normes nationales pour les programmes qui touchent à l'éducation, à la santé, etc. Il s'agit de questions constitutionnelles. À moins de modifier la Constitution, on ne peut pas établir de normes nationales. Les médecins ne peuvent pas déménager d'une province à l'autre parce qu'il n'y a pas de normes nationales dans le domaine de la santé. Les services de santé au Nouveau-Brunswick ne sont pas les mêmes qu'en Ontario. C'est un fait. Les systèmes scolaires diffèrent les uns des autres parce que l'éducation est une question de compétence provinciale.

Je crois qu'on a donné aux provinces le moyen de résoudre ce problème tout comme d'autres gouvernements leur ont donné le moyen d'établir des normes en matière de santé et d'éducation. Voilà l'un des points sur lesquels je voulais insister, monsieur le président.

J'aimerais aussi souligner que la perspective que des sociétés américaines s'implantent en Nouvelle-Écosse dans le domaine des services de garde comme elles l'ont fait dans le cas des foyers d'accueil ne m'inquiète guère. Ces sociétés seraient tenues de se conformer aux mêmes normes que les autres exploitants des services de garde.

La sénatrice Spivak: Monsieur le président . . .

Le président: Je m'excuse, mais il est maintenant10 h 10 et notre prochain témoin attend depuis assez longtemps. Étant donné que la sénatrice Robertson n'a pas posé de questions à notre témoin, je la remercierai simplement d'être venue témoigner devant nous aujourd'hui.

Nous vous remercions, madame Young, de votre excellent exposé, de votre mémoire ainsi que des vues dont vous nous avez fait part.

Nous accueillons donc maintenant Mme McDonnell qui représente l'association Early Childhood Educators de la Colombie-Britannique. Prenez le temps de nous dire quelques mots au sujet de votre association si vous le souhaitez. Je vous demanderai ensuite de présenter votre mémoire au Comité.

[*Text*]

Ms. Linda McDonell, Legislation Director, Early Childhood Educators of British Columbia: Thank you, Mr. Chairman. Good morning, honourable senators. I am, as the chairman mentioned, from the Early Childhood Educators of British Columbia. I must say that I flew across the country yesterday and I didn't leave home without a certain amount of apprehension. It is the first time I have taken this trip. I had never been east of Calgary in Canada. It was a wonderful experience for me and I must say that, although I have always considered myself a proud Canadian, I feel a little bit more so today, and I thank you for that opportunity. I also thank you for the opportunity to speak to you today about the Child Care Act.

As you know, there is a great deal of concern in the child care community about this act. We certainly acknowledge the very diverse needs of Canadians, and we understand your difficulty in providing legislation that is going to appeal to everybody and be able to meet everyone's needs.

We are really pleased that child care is in the news. We are pleased that at least we are newsworthy. I have worked in the field for 16 years now and the past two years mark the first time we have felt there might be some hope on the horizon for us in this fiscal community.

I should tell you about my association. Up until last May we were the B.C. Preschool Teachers' Association. We celebrated our 18th Annual Conference in May, which the Honourable Jake Epp attended. In fact, he opened our conference. We were pleased to have him there. He was able to make a presentation and discuss the national child-care strategy.

The Early Childhood Educators of British Columbia represents over 700 professionals in the field, most of whom are full members. This means that those individuals are fully qualified in the field. In order to be fully qualified, they would have to have at least the basic level 1 competency. There are also many individuals who are students, so they would be student members. This would mean that they had commenced training.

There are also some instructors and some government representation on our executive. They would be associate non-voting members. There are, however, over 500 full members in our association.

I would also mention that we did submit a brief to the legislative committee. I have just been handed a copy of the brief that was sent to you, but it is only a very small part of the brief we submitted to the legislative committee, so please don't think that this is all that we had put together.

There were a number of changes to our presentation, but nothing terribly major. I think the essence is contained in this brief, but I will ensure that the new information will be couriered to you as soon as possible.

[*Translation*]

Mme Linda McDonell, directrice de la législation, Early Childhood Educators of British Columbia: Je vous remercie, monsieur le président. Bonjour, honorable sénateurs. Je suis la présidente de l'association Early Childhood Educators of British Columbia. J'ai traversé le pays hier et je dois avouer que j'appréhendais un peu ce voyage. Le plus loin à l'est que je sois allée avant hier c'était à Calgary. L'expérience a été très enrichissante et si j'ai toujours été fière d'être canadienne, je le suis encore un peu plus ce matin et c'est à vous que je le dois. Je vous remercie aussi de l'occasion qui m'est donnée de vous entretenir ce matin de la Loi sur les services de garde d'enfants au Canada.

Comme vous le savez, ce projet de loi suscite beaucoup d'inquiétudes au sein du milieu des services de garde. Nous sommes conscients de la diversité des besoins au Canada et nous savons combien il est difficile de proposer une loi qui satisfasse tous et chacun et qui réponde à tous les besoins.

Nous nous félicitons que la question des services de garde fasse les manchettes. Nous sommes heureux que la question suscite de l'intérêt. Je travaille dans ce domaine depuis maintenant seize ans et ce n'est que depuis deux ans que nous avons l'impression dans le milieu qu'il y a de l'espoir à l'horizon.

Je devrais vous dire quelques mots au sujet de mon association. Jusqu'en mai dernier, nous portions le nom de B.C. Preschool Teachers' Association. Nous avons organisé notre 18e conférence annuelle en mai dernier et l'honorable Jack Epp l'a honorée de sa présence. C'est lui qui a ouvert la conférence. Nous étions heureux de l'accueillir. Il nous a fait un exposé et a discuté avec nous de la stratégie nationale en matière de services de garde.

Notre association compte plus de 700 membres dont la majorité sont des membres à part entière. Nous représentons les spécialistes du métier. Ces personnes possèdent des qualifications professionnelles. Elles possèdent toutes au moins le premier niveau de compétence. Notre association compte aussi des membres étudiants. Ces personnes ont commencé leur formation.

Notre bureau compte aussi des représentants des établissements d'enseignement et du gouvernement. Ces personnes sont des membres associés qui n'ont pas droit de vote. Notre association compte cependant plus de 500 membres à part entière.

J'aimerais vous rappeler que nous avons présenté un mémoire au Comité législatif. On vient de me remettre un exemplaire du mémoire qui vous a été envoyé aujourd'hui, mais ce n'est qu'un extrait du mémoire que nous avons présenté au Comité législatif. Je vous prierais donc de croire que ce n'est pas tout ce que nous avons préparé.

Nous avons apporté certaines modifications à notre présentation, mais rien de très important. L'essentiel de notre position figure dans ce mémoire et je verrai à ce que vous receviez dès que possible l'information supplémentaire que nous avons à vous fournir.

[*Texte*]

I wanted to touch for a moment on the publication "Sharing the Responsibility". In that publication it was stated:

> The overall effect of the strategy is to meet the four issues central to child care: the availability of services; the quality of services; the affordability of services; and respect for parental choice.

In examining Bill C-144, we have to look at these objectives and see if, in fact, they have been met.

I am going to touch very briefly on our concerns. I am going to focus on two issues primarily, but I would like to just quickly go through some areas of concern.

Availability of Services: We know that child-care services will continue to be available for parents. They have been for some time and they will continue to be. However, there is some question, as my companion witness stated earlier, whether or not there will be more spaces with this act at the end of the seven-year period than there would be if the act were not put through. There is still some question around that.

We are also concerned whether or not we want to have a great deal more availability of service if we cannot guarantee quality of service, and I will go into that in more detail later.

As far as affordability of services, we are concerned with the proposed tax incentives. We certainly have no objection to additional moneys being given to parents and to others, specifically to parents. However, we are concerned that the only people that are really benefiting from tax incentives, such as tax deductions, are the people who can afford to put the money out in the first place and wait until the end of the tax year to receive the deduction back or the benefit from paying less tax.

With respect to tax credits, we cannot guarantee that those funds are going to go back into the child-care system itself. We have real concern about that. It is not meant to not trust parents. That is not what we are trying to say. What we are saying is that we understand the great need of people in these situations, in low-income and middle-income situations, and it is unlikely that that money they will receive in July is going to be put aside for the payment of day care fees. Neither will it be enough to pay for those day care fees, and so it is inadequate.

It has already been indicated that operational grants will not be implemented in British Columbia, that the funds will go instead to increase parent subsidies. Increased subsidies are always welcome. We are always happy to see more money in the hands of parents to pay for day care services, but this cannot provide stability for us. We are still facing budgets that change from month to month. We are still looking at severe seasonal drops in enrollment for the summer months, and we have to provide some kind of stability for the service itself if we are to improve both the quality of the physical environment for children as well as providing improved working conditions and wages for the people who work in the field.

As far as respect for parental choice is concerned, we certainly understand and respect the right of parents to choose day care for their children. We have no concern about that. However, we do have great concern about the quality of

[*Traduction*]

J'aimerais commencer mon exposé en vous citant un extrait de la publication intitulée «Des obligations partagées»:

> L'objet global de la Stratégie est de répondre aux quatre critères essentiels à la garde des enfants: l'accessibilité des services, la qualité des services, le prix modique des services, et le respect du choix des parents.

Nous nous sommes donc demandés si le projet de loi C-144 permettait d'atteindre ces objectifs.

Je vous ferai brièvement part de nos préoccupations. J'insisterai surtout sur deux questions, mais j'aimerais d'abord vous donner un aperçu de toutes nos préoccupations.

Accessibilité des services: Nous savons que des services de garde continueront d'être disponibles pour les parents. Ils le sont depuis un certain temps et ils continueront de l'être. Comme ma collègue vous le dira, on se demande cependant si l'adoption de ce projet de loi se traduira au bout de sept ans par un accroissement réel du nombre de places en garderie. Des doutes existent à ce sujet.

Nous nous demandons aussi s'il convient d'augmenter le nombre de places en garderie si nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de la qualité des services.

Quant au prix raisonnable des services, nous nous préoccupons des stimulants fiscaux proposés. Nous ne nous opposons certes pas à ce qu'on augmente l'aide financière accordée aux parents notamment. Nous nous préoccupons cependant du fait que ceux qui profitent des stimulants fiscaux sont ceux qui peuvent se permettre la dépense et qui sont en mesure d'attendre jusqu'à la fin de l'année pour profiter d'une déduction fiscale.

Rien ne nous garantit que ces crédits fiscaux seront réinvestis dans le système des services de garde lui-même. Cette question nous inquiète grandement. Nous ne mettons pas en doute l'honnêteté des parents. Nous comprenons les grands besoins financiers des familles à faible revenu et à moyen revenu et nous doutons que l'argent qu'elles recevront en juillet servent plus tard à payer des services de garde. De toute façon, cet argent ne sera pas suffisant pour répondre à leurs besoins.

Il est déjà entendu qu'on n'accordera pas de subventions de fonctionnement en Colombie-Britannique et que ces fonds serviront plutôt à accroître les subventions versées aux parents. Nous sommes heureux qu'on songe à accroître les subventions. Nous sommes toujours heureux lorsqu'on accroît l'aide financière accordée aux parents, mais cela n'assure pas notre stabilité. Nous sommes toujours aux prises avec des budgets qui changent d'un mois à l'autre ainsi qu'avec une baisse radicale des inscriptions pendant les mois d'été. Or, si nous voulons améliorer tant les installations offertes aux enfants que les conditions de travail et la rémunération des travailleurs des services de garde, il faut pouvoir compter sur une certaine stabilité.

Pour ce qui est du droit des parents de choisir les services de garde qui leur conviennent, nous sommes tout à fait prêts à reconnaître ce droit et à le respecter. Nous avons toutefois de sérieuses réserves au sujet de la qualité des choix que peuvent

[*Text*]

choices available. All too often parents have to make choices based on convenience or cost, and we have to ensure that the choices they can make will be high quality choices in order to ensure the protection of the child in these child-care arrangements. The government must take responsibility to ensure the safety of the children and high quality educational experiences for all children who are in need of non-parental care.

It is no longer, of course, a question of whether or not we need child care, and I think this has been clearly indicated in the bill. We were horrified to hear, after the day care strategy was announced last December, that there was a great deal of public concern about any moneys being put into the child-care system, that women should stay at home to look after their children, that that is where they belong. The women who are here today will certainly understand that that is not the case, that we no longer have a choice. Women work because, in most cases, they need to work, but, regardless of their reason for going to work in the community, their children need to be assured of a high quality experience in child care. We must take responsibility for that.

Last, but certainly not least, I would like to address the quality of services. This is one area I would like to focus on this morning. As I said earlier, we are really concerned that the additional 200,000-plus spaces that are going to be created by 1995 be good quality spaces. We do not have national standards with this act. We do not have guidelines for provincial standards in this act. We cannot safeguard quality without them. We have to pay attention to quality. It is a real concern. We are the people who are working in the field. We are there on Monday morning with those children and we have to ensure that their environment is a high quality environment.

We do not presently have an adequate monitoring system. Certainly in British Columbia we have minimum standards. We are lucky to have those standards, but there is not enough staff to be able to monitor the facilities. How can we ensure monitoring even more centres? How can we ensure that funding will be available so that the monitoring system can be improved, not just in B.C. but across Canada?

We do not have funds directed to child care centres in British Columbia. I am not aware about the other provinces, but I don't think any decision has been made in terms of what the other provinces are doing at this point. We need to have that. We need to have direct funding to centres. We cannot have high quality environment without the money to provide quality materials and equipment.

We cannot have high quality staff without providing the education that well-trained and seasoned staff can bring to the early childhood environment. We cannot keep the well-trained and seasoned staff without encouraging further education and training and without offering decent wages and benefits.

[*Translation*]

faire les parents. Trop souvent, ils doivent choisir tel ou tel service pour des raisons de commodité ou de coût, et il nous faut faire en sorte qu'ils puissent choisir des services de qualité, où leurs enfants seront en sécurité. Le gouvernement a le devoir de veiller à la sécurité des enfants qui ont besoin de services de garde et de s'assurer qu'ils reçoivent des soins de qualité qui favorisent leur épanouissement.

De toute évidence, la question n'est plus de savoir si nous avons besoin ou non de services de garde, et je crois que le projet de loi le montre clairement. Nous avons été bouleversés d'apprendre, après l'annonce en décembre dernier de la stratégie sur les services de garde d'enfants, que de nombreuses personnes s'opposaient à tout financement des services de garde et semblaient dire aux femmes qu'elles devraient rester au foyer pour s'occuper de leurs enfants, parce que c'était là leur place. Les femmes qui sont ici aujourd'hui savent bien que tel n'est pas le cas, que nous n'avons plus le choix aujourd'hui. Les femmes travaillent, le plus souvent, parce qu'elles ont besoin de travailler, mais quelle que soit la raison qui les pousse à participer au marché du travail, leurs enfants ont besoin de services de garde de qualité. C'est à nous qu'il revient de leur assurer de tels services.

Le dernier point dont je veux vous entretenir ce matin, mais certainement pas le moindre, est celui de la qualité des services de garde. Comme je l'ai dit plus tôt, nous sommes très préoccupés par la qualité des 200 000 places supplémentaires qui seront créées d'ici 1995. La nouvelle loi ne prévoit pas de normes nationales ni de lignes directrices pour l'établissement de normes provinciales. Or, de telles normes sont essentielles pour garantir la qualité des services. C'est là une question qui nous préoccupe énormément. C'est nous qui accueillons les enfants le lundi matin et qui devons faire en sorte de leur assurer des services de qualité.

Il n'existe pas à l'heure actuelle de mécanisme de surveillance approprié. Certes, nous avons des normes minimales en Colombie-Britannique. C'est bien d'avoir des normes, mais nous n'avons pas le personnel voulu pour en surveiller l'application dans les différentes garderies. Comment pouvons-nous étendre cette surveillance à un nombre encore plus grand de garderies? Comment pouvons-nous faire en sorte d'avoir les fonds nécessaires à l'amélioration du programme de surveillance, non pas seulement en Colombie-Britannique mais partout au Canada?

À l'heure actuelle, il n'existe pas de financement direct des garderies en Colombie-Britannique. Je ne sais pas quelle est la situation dans les autres provinces, mais je ne crois pas qu'on ait pris de décision en ce sens. Or, le financement direct des garderies est essentiel. Pour offrir des services de qualité, il faut avoir les fonds nécessaires à l'acquisiton de matériel et d'équipement de qualité.

Pour s'assurer un personnel de qualité, il faut pouvoir compter sur un programme de formation poussée en éducation des petits. Pour garder ce personnel hautement qualifié et expérimenté, il faut lui offrir des possibilités de formation et de perfectionnement et lui assurer une rémunération et des avantages sociaux convenables.

[*Texte*]

I would like to start, as I focus on quality and on wages and working conditions, at the beginning of the Child Care Act. We have concern with the preamble. The preamble of Bill C-144 alludes to the need to improve the availability, affordability, quality and accessibility of child-care services, but the legislation does not define these principles.

It is necessary to fully define and delineate these principles, which will define the child-care system itself. This is not a new area. Other reports have examined these principles and have advanced reasonable definitions. We must fully understand the intent of the act in order to provide a national child-care system that we can all be proud of. We cannot understand the intent of the act unless we define these principles.

The act also alludes to increasing the number of child-care spaces by at least 200,000. As I said earlier, we do not want these spaces unless we can ensure that these spaces are of high quality. All of us bring a sense of real responsibility to our profession and to the children we are caring for. As I said before, we are the ones who are there on Monday morning.

The Honourable Jake Epp stated recently that maybe we could have national standards in time. We would like the federal government to be proactive with regard to establishing at least national guidelines. We understand the sensitivity around federal-provincial relations. We understand this is going to be a difficult hurdle to get over. However, we feel you can at least provide guidelines to give provincial governments a basis on which to develop these standards. We can't just wait to see how it goes. We need to start with quality service. We can't wait for two years down the line to see whether or not the environments that have been created for our children are good quality environments.

It seems that, as we go through this act, and try to balance the budget, there has been a real shift in the funding mechanisms, the instruments to be used to pay for this, in that you have lost sight of what really matters to the users of the service. And the users of the service are children; children that are too young to judge the standard of the environment they are in. So we have to be able to guarantee they will have a healthy environment in which to learn and grow.

There are tens of thousands of children in day care at this moment. Some of them might be your children or your grandchildren or your neighbours' children. It doesn't matter. We need to provide a good quality service for all children in Canada. They need well-trained and sensitive and caring staff. They don't just need a space.

[*Traduction*]

Examinons donc cette question de la qualité des soins et celle de la rémunération et des conditions de travail du personnel à la lumière de ce qui est dit au début de la Loi sur les services de garde d'enfants au Canada. Le préambule du projet de loi C-144 n'est guère rassurant. Il y est question de la nécessité d'améliorer l'accessibilité, la disponibilité et la qualité des services de garde, mais nulle part dans le texte ces principes ne sont définis.

Il est essentiel de définir clairement et précisément ces principes qui régissent les services de garde au Canada. Cette affirmation n'a rien de nouveau. D'autres rapports ont examiné ces principes et proposé des définitions acceptables. Il importe de bien comprendre le but visé par la nouvelle loi si l'on veut se doter d'un programme national de services de garde qui fera notre fierté à tous. Pour que son but soit bien compris, il faut absolument que le législateur définisse ces principes.

Par ailleurs, la nouvelle loi prévoit la création d'au moins 200 000 nouvelles places de garderie. Comme je l'ai dit plus tôt, nous ne voulons pas de ces nouvelles places si nous ne pouvons pas être sûrs qu'elles permettront d'offrir des services de qualité. Nous sommes tous très conscients de notre responsabilité envers notre profession et envers les enfants qui nous sont confiés. Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est nous qui les accueillons le lundi matin.

L'hon. Jake Epp a dit récemment que des normes nationales seraient peut-être prêtes à temps. Pour notre part, nous voudrions que le gouvernement fédéral prenne les devants et qu'il établisse à tout le moins des lignes directrices au niveau national. Nous sommes conscients de la difficulté que présentent les relations fédérales-provinciales. Nous savons que cette question ne sera pas facile à régler. Nous estimons cependant que le gouvernement fédéral peut à tout le moins établir des lignes directrices à partir desquelles les provinces pourront élaborer les normes nécessaires. Nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre et de voir comment les choses se passeront. Il nous faut des services de qualité dès le départ. Nous ne pouvons pas attendre deux ans pour vérifier la qualité des services de garde qui auront été créés pour nos enfants.

Quand on examine les mesures financières prévues dans cette nouvelle loi, on note un changement radical dans le mode de financement des services de garde, en ce sens qu'on semble avoir perdu de vue ce qui compte réellement aux yeux des usagers. Les usagers de ces services sont des enfants, des enfants qui sont trop jeunes pour évaluer le milieu dans lequel on leur dispense des soins. Il faut donc veiller à ce qu'ils se retrouvent dans un milieu sain où ils peuvent apprendre et s'épanouir.

Des dizaines de milliers d'enfants sont confiés à des services de garde à l'heure actuelle. Il s'agit peut-être de vos enfants ou de vos petits-enfants, ou encore des enfants de vos voisins. Peu importe. Il nous faut assurer des services de qualité à tous les enfants du Canada. Nos enfants doivent être confiés à des personnes hautement qualifiées, qui s'intéressent à eux et qui sont sensibles à leurs besoins. Il leur faut plus qu'une place dans une garderie.

[*Text*]

Children will suffer if they are in group care centres or family day care homes which are of inferior quality. The long-term ramifications of poor quality care will be far costlier in human terms, if not in financial terms. We must take the leadership now and identify quality, affordability, accessibility and availability. Then those 200,000 new spaces will enhance the system, and we will ensure accountability and proper government control over our money.

I will now move to the second area that we are concerned about. As a professional organization, our concern, of course, lies very much with the professionals in the field of early childhood education. It is the professionals in the field who are the backbone of the whole system. The whole system rests on those individuals. In British Columbia our government has chosen to opt out of the one strategy which might have improved conditions for the practitioners of early childhood education operational grants. By giving the provinces this right not to participate, the national child-care strategy gives nothing back to the individuals who have been subsidizing this service for many years. It gives no consideration to the sacrifices and compromises these individuals made for Canadian families out of sheer dedication to their profession.

In our original submission to the Special Committee on Child Care in 1986, "Our Town: Life in the Day Care Community", we noted the importance of considering the real people in child care. We considered the parents and we considered the caregiver. I am going to speak to you right now about the caregiver.

The effect of the present system on individuals working in the day care community has become abundantly clear. Some of the most emphatic comments that came out of the survey we held were:

- Very poor wages. No support from outside the field.

- Poor/low wages. Quite appalling!

- Lack of funding. Little recognition for services. Lack of public awareness.

- Cutbacks in the education of preschool teachers which seem to belittle the importance of the preschool-age child. This restraint puts teachers in the field who must learn on the job, jeopardizing those children in his or her care.

- There is no way to predict a budget as everything depends on enrollment.

- Low status, low pay; low wages, poor working conditions. A government that does not put priority on its children.

- Low salaries, few benefits, poor facilities

[*Translation*]

Si on les confie à des garderies ou à des services de garde en milieu familial de qualité inférieure, ils en souffriront. Il en résultera à long terme des conséquences très coûteuses sur le plan humain, sinon sur le plan financier. Il faut prendre l'initiative dès maintenant et définir ce que l'on veut entendre par accessibilité, disponibilité et qualité des services. De cette façon, l'on pourra être sûr de la qualité des 200 000 nouvelles places qui seront créées, et l'on pourra exiger des comptes et s'assurer que l'argent des contribuables est dépensé à bon escient.

Je passe maintenant au deuxième point qui nous préoccupe. En tant que représentants d'une association professionnelle, nous avons à cœur, bien sûr, l'intérêt de ceux qui travaillent dans le domaine de l'éducation des petits. Ce sont ces travailleurs qui sont la cheville ouvrière des services de garde au Canada. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a, pour sa part, décidé de ne pas participer au seul programme qui aurait pu améliorer les conditions de travail dans le domaine de l'éducation des petits, celui des subventions pour les dépenses de fonctionnement. Du fait qu'elle permet aux provinces de ne pas y adhérer, la stratégie nationale sur la garde des enfants ne reconnaît pas les efforts des travailleurs qui subventionnent depuis de nombreuses années les services de garde. Elle ne tient aucun compte des sacrifices et des concessions que ces travailleurs ont fait pour les familles canadiennes par dévouement à leur profession.

Dans le mémoire initial que nous avons présenté au Comité spécial sur la garde d'enfants en 1986, intitulé «Our Town: Life in the Day Care Community», nous avions souligné l'importance de tenir compte des personnes les plus directement intéressées par les services de garde d'enfants, c'est-à-dire les parents et les travailleurs du secteur. Je veux maintenant vous dire quelques mots au sujet de ces travailleurs.

Les répercussions du régime actuel pour ces travailleurs sont devenues on ne peut plus claires. Voici quelques-uns des commentaires les plus percutants que nous avons recueillis lors de notre enquête:

—Rémunération très médiocre. Aucun appui de l'extérieur.

—Rémunération médiocre/faible. C'est honteux!

—Manque de fonds. Services mal reconnus. Public peu sensible.

—Réductions budgétaires touchant la formation en éducation des petits, qui portent à croire qu'on accorde moins d'importance aux enfants d'âge préscolaire. Ces réductions obligent les éducateurs à apprendre sur le tas, compromettant ainsi l'avenir des enfants dont ils ont la charge.

—Aucune planification financière n'est possible étant donné que tout dépend du nombre d'inscriptions.

—Emploi peu prestigieux, mal rémunéré et exercé dans des conditions minables. Un gouvernement qui n'accorde pas la priorité aux enfants.

—Rémunération médiocre, piètres avantages sociaux, installations minables.

[*Texte*]

The comments went on and on. I could have brought pages and pages of them.

All this paints a very dismal picture of work in the early childhood community. The average length of employment in ECE is five years. This eventual exodus from the field translates into a large portion of staff lacking in professional experience. Just when practitioners reach a level of experience and development their tendency is to move on. They move to a new career or go back to school. They choose a new area because there is no promise of good wages in child care. There are very few centres offering any kind of benefits. The job has a very low status, but, as I said earlier, this is beginning to improve. Parents are starting to come to us, making comments and being supportive, and this is really important to us.

I am going to run briefly through some results of the survey, some of the items that sort of jump out as being the most important. In looking at the annual wages for early childhood educators in British Columbia we find that 17.8 per cent receive less than $10,000. Some 32.9 per cent receive from $10,000 to $15,000.

Senator Marsden: Is that for full-time work?

Ms. McDonell: Yes, full-time work.

Senator Cools: Would you give us the first figure again, please?

Senator Gigantès: Or indicate which table you are referring to.

Ms. McDonell: I have the whole survey with me. I am sorry, but I did not indicate that in my brief. It is table 4, yearly salaries. The average hourly rates show that 19.3 per cent are working for $5 to $8 an hour. I don't think all the tables are included in this document. I am not too sure what happened. It was faxed over. I had hoped that this document would have contained more of the information that was presented to the legislative committee. In any event, 55.9 per cent are earning from $8 to $12 an hour and 15.9 per cent are earning $12 to $15 an hour.

Working conditions and compensation for overtime: over 50 per cent have no compensation at all for overtime and 14.1 per cent get paid overtime.

Senator Gigantès: Excuse me. Do you mean to say that if after working an eight-hour day they have to work another two hours because of an emergency, they will no be paid for those extra two hours?

Ms. McDonell: No, they are not being paid for those hours of overtime.

Senator Gigantès: At all? We are not talking about extra pay for overtime. We are just talking about being paid at all.

Ms. McDonell: They have indicated they are not being paid. Now, I would not hazard to say that we are looking at two full hours. What is happening—and this comes out in the statis-

[*Traduction*]

Je pourrais vous citer encore des pages et des pages de commentaires semblables.

Tout cela peint un tableau très peu reluisant des conditions de travail dans le domaine de l'éducation des petits. La durée moyenne d'emploi dans ce domaine est de cinq ans. Ainsi, une bonne partie du personnel manque d'expérience professionnelle. Les éducateurs n'ont pas sitôt atteint un niveau d'expérience et de perfectionnement acceptable qu'ils partent pour d'autres horizons. Ils embrassent une nouvelle carrière ou retournent étudier. Ils choisissent un nouveau secteur d'activité, parce que la garde d'enfants n'offre aucune perspective d'avancement sur le plan de la rémunération. Très rares sont les centres qui offrent le moindre avantage. On ne tient pas ce travail en très haute estime, mais, comme je l'ai déjà dit, la situation commence à s'améliorer. Maintenant, des parents viennent nous voir, font des observations, nous offrent leur appui, ce que nous apprécions vraiment.

Je vais passer brièvement en revue les résultats de l'enquête, et en exposer certains des éléments les plus importants. Quand on examine la rémunération annuelle des éducateurs de la petite enfance en Colombie-Britannique, on constate que 17,8 p. 100 gagnent moins de 10 000 $ par an, et que 32,9 p. 100 gagnent de 10 000 à 15 000 $ par an.

La sénatrice Marsden: Pour un travail à plein temps?

Mme McDonell: Oui.

Le sénateur Cools: Voulez-vous répéter le premier pourcentage, s'il vous plaît?

Le sénateur Gigantès: Ou nous dire de quel tableau vous tirez ces données.

Mme McDonell: J'ai en main toute cette enquête. Je suis désolée, mais je ne l'ai pas indiqué dans mon mémoire. Ces données se trouvent au tableau 4, qui porte sur le traitement annuel. Les données relatives au tarif horaire moyen montrent que 19,3 p. 100 de ces travailleurs touchent entre 5 et 8 $ l'heure. Je ne crois pas qu'on ait inclus tous les tableaux dans ce document. Je ne sais pas ce qui s'est passé. Le document a été télécopié. Je pensais qu'il contiendrait plus des renseignements présentés au Comité législatif. Quoi qu'il en soit, 55,9 p. 100 des travailleurs touchent de 8 à 12 $ l'heure, et 15,9 p. 100 gagnent de 12 à 15 $ l'heure.

Pour ce qui est des conditions de travail et de l'indemnisation pour le temps supplémentaire, plus de 50 p. 100 ne sont nullement indemnisés pour ce travail supplémentaire, et 14,1 p. 100 le sont.

Le sénateur Gigantès: Excusez-moi. Voulez-vous dire qu'après une journée de 8 heures s'ils doivent travailler encore 2 heures en raison d'une urgence, ils ne seront pas payés pour ces heures supplémentaires?

Mme McDonell: Non, on ne les paie pas pour ces heures supplémentaires.

Le sénateur Gigantès: Pas du tout? Il n'est pas question ici d'une rémunération pour services supplémentaires. Il est tout simplement question d'être payé.

Mme McDonell: Les intéressés ont fait savoir qu'ils ne sont pas payés. Toutefois, je ne m'aventurerais pas à dire qu'il est ici question de deux bonnes heures. Ce qui se passe—et les

[*Text*]

tics—is that because of the commitment of certain individuals working in a particular centre, they may come in a half hour earlier in order to give themselves more time to prepare. They may stay a half hour later in order to ensure that the environment is ready for the next morning.

These results are somewhat skewed, and you can see that in the survey itself, which I can certainly leave with you today. This survey includes responses from private operators as well, so we are not exactly sure what percentage of these people are employees and what percentage are operators. That is discussed in the survey.

Only 4.7 per cent receive time in lieu of pay. As to preparation time, 38.7 per cent have no preparation time allotted at all. Coffee breaks: 38.7 per cent do not receive coffee breaks; 14 per cent do sometimes. Sick leave: 38.3 per cent receive sick leave.

As to benefits, you can see if you are looking at the table . . .

Senator Marsden: In my copy of the brief, Mr. Chairman, the tables start at 9.

Ms. McDonell: Yes, this may not be of too much use to you. At any rate, we are at table 10. Twenty per cent of the employers pay 100 per cent of the workers' medical benefits, if they are fortunate enough to have any at all; 64.8 per cent do not receive any medical benefits; 62.4 per cent do not receive any dental benefits; and only 15.3 per cent of the employers will pay up to 50 per cent.

In the area of group life insurance, 62.4 per cent have no life insurance. As to pensions, 91.8 per cent have no pension plans. So you can see that there is no incentive for people to remain in the field. There is only their dedication to the work they do.

The Honourable Jake Epp also recognized the plight of the child-care worker. In the *Globe and Mail* of July 26, 1988, Mr. Epp is quoted as referring to the abysmally low salaries of child-care workers; salaries that, according to Statistics Canada, average $8,900 a year. Mr. Epp went on to say: "Those are the calculations we looked at, so we put in the $1 billion."

Following that article there was considerable excitement in the child-care community. However, upon receipt of the Child Care Act, we cannot find any elaboration on how he is going to deliver on that promise. Although we understand that operational grants could help to upgrade salaries, the provinces may opt out of this part of the agreement. Just before I left to come here I was talking to a colleague in Victoria who has had some response through the Canadian Child Day Care Federation about certain concerns. A letter had been addressed to the Child Care Federation to the effect that a non-profit agency in

[*Translation*]

statistiques le révèlent—c'est que, en raison de leur engagement, certains travailleurs d'un centre donné peuvent arriver une demi-heure à l'avance afin d'avoir plus de temps pour se préparer. Il peut leur arriver aussi de rester une demi-heure de plus pour s'assurer que tout est prêt pour le lendemain matin.

Ces données sont quelque peu éparses, comme vous pouvez le constater dans le rapport d'enquête, que je peux vous remettre aujourd'hui-même. Cette enquête fournit aussi des réponses d'exploitants de garderies privées, si bien que nous ne savons pas exactement dans quelles proportions des employés et des exploitants ont répondu. Il en est question dans l'enquête.

Seulement 4,7 p. 100 ont été indemnisés en congés compensatoires. Pour ce qui est du temps de préparation, il n'est accordé aucun temps de préparation à 38,7 p. 100 des répondants. Pour ce qui est des pauses-café, 38,7 p. 100 ne prennent pas de pauses-café; 14 p. 100 en prennent parfois. Pour ce qui est des congés de maladie: 38,3 p. 100 ont le droit d'en prendre.

Quant aux avantages sociaux, vous pouvez en prendre connaissance au tableau . . .

La sénatrice Marsden: Dans ma copie du mémoire, monsieur le président, les tableaux commencent à la page 9.

Mme McDonell: Évidemment, ce n'est pas très pratique. De toute manière, nous en sommes au tableau 10. Vingt pour cent des employeurs paient la totalité des prestations d'assurance-maladie des travailleurs, pour ceux qui ont la chance d'avoir cette assurance. Une proportion de 64,8 p. 100 n'a droit à aucune assurance-maladie. Une part de 62,4 p. 100 n'a droit à aucune assurance-soins dentaires, et seulement 15,3 p. 100 des employeurs paient jusqu'à 50 p. 100 des cotisations.

En ce qui concerne l'assurance-vie collective, 62,4 p. 100 n'ont aucune assurance-vie. Quant aux régimes de pension, 91,8 p. 100 n'ont aucun régime de pension. On peut donc constater que les travailleurs de ce secteur d'activité n'ont aucun intérêt à y demeurer. La seule chose qui les retient, c'est leur dévouement à la cause qu'ils servent.

L'honorable Jake Epp a lui aussi reconnu la gravité de la situation des travailleurs des services de garde d'enfants. Dans le numéro du 26 juillet 1988 du *Globe and Mail*, on rapportait les propos de M. Epp qui faisait état des salaires extrêmement bas des travailleurs des services de garde d'enfants, salaires qui, selon Statistique Canada, s'établissent à une moyenne de 8 900 $ par an. M. Epp ajoutait: «Voilà les données dont nous tenons compte, c'est pourquoi nous injectons un milliard de dollars.»

Après la parution de cet article, le milieu des services de garde d'enfants était au comble de l'agitation. Cependant, après avoir pris connaissance de la Loi sur les services de garde d'enfants au Canada, nous ne voyons pas du tout de quelle manière le ministre s'y prendra pour tenir sa promesse. Nous reconnaissons que les subventions à l'exploitation pourraient contribuer à améliorer la masse salariale, cependant les provinces peuvent décider de se retirer de cette partie de l'accord. Tout juste avant mon départ pour Ottawa, je me suis entretenue avec un collègue à Victoria qui avait obtenu de la Fédéra-

[*Texte*]

Ontario, I believe, had decided that instead of using operational grants to upgrade salaries they were going to use them to pay for salary increases, which they would normally receive anyway. So you can see it is not something that is going to guarantee improvement in wages and working conditions. As I said, in British Columbia we have already been told that moneys will not go to operational grants, so we cannot benefit from that at all.

It is important to recognize, while reflecting on the wages, benefits and working conditions, that in this survey you have before you only 2.6 per cent of the respondents had commenced any training that would qualify them to work as assistants only. Some 39.7 per cent of the respondents had at least one year of college education at the basic level 2 or better. These are people who spent money and energy to go to school. They can also go back for basic level 2, for "under three" and "special needs" training, but they receive no further remuneration for doing that. Several individuals working in the field with me have these qualifications, but they cannot be paid because there is no money to enhance their salaries.

Thus there is little incentive for individuals with an ECE certificate to further their training. It is not surprising, then, to find that these individuals leave the field to seek education or training in another field where they can expect salary increments based on education and experience.

It is clear from an examination of these statistics that ECE in British Columbia, and we believe in Canada, is in critical need of improvement. We cannot expect that men and women working in this field will continue to do so without sufficient remuneration. We cannot expect that the quality of child care will improve with the continued exodus of experienced and seasoned child-care workers from the field.

One of the most important factors in high quality care is stability. One of the most important factors in establishing stability is to ensure continuity and consistency in staffing. The staff is the single most important factor in the development of a quality environment. We must, then, ensure that we encourage individuals to remain in the profession. We have to make it worth their while to remain.

We would like to see an amendment to the act to at least officially acknowledge the need to upgrade wages and working conditions for professionals, and at least a symbolic statement to demonstrate the will of government to initiate improvements for professionals in the field of ECE.

[*Traduction*]

tion canadienne des services de garde d'enfants des explications au sujet de certains objets de préoccupation. On avait écrit à la Fédération au sujet d'un organisme sans but lucratif de l'Ontario, je pense, qui avait décidé qu'au lieu d'utiliser les subventions à l'exploitation pour améliorer les salaires, il allait s'en servir pour accorder des augmentations salariales qu'il allait normalement verser de toute manière. Vous voyez donc que ce n'est pas ainsi qu'on garantira l'amélioration des salaires et des conditions de travail. En Colombie-Britannique, on nous a déjà dit qu'on n'accordera pas de fonds sous forme de subventions d'exploitation, si bien que nous ne pourrons pas en profiter du tout.

Comme il est ici question de salaires, d'avantages sociaux et de conditions de travail, il importe de reconnaître que seulement 2,6 p. 100 des répondants qui ont participé à la présente enquête étaient en voie d'acquérir une formation, qui ne leur permettrait, du reste, de travailler que comme assistants. Une proportion de 39,7 p. 100 des répondants avaient fait au moins une année d'études collégiales au niveau de base 2 au moins. Voilà des gens qui paient et font des efforts pour étudier. Ils peuvent aussi retourner étudier pour acquérir le niveau de base 2, pour acquérir la formation «moins trois» et «besoins spéciaux», mais ils ne seront pas mieux payés pour autant. Plusieurs de mes collègues ont acquis ces compétences, mais ne sont pas rémunérés en conséquence parce qu'on n'a pas de fonds pour améliorer leur traitement.

Ainsi donc, les gens qui possèdent un certificat en éducation des jeunes enfants ne sont pas encouragés à parfaire leurs connaissances. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que ces personnes partent pour étudier ou acquérir une formation dans un autre domaine où elles peuvent être rémunérées en fonction de leurs études et de leur expérience.

Il ressort clairement à l'examen de ces données statistiques que l'éducation des jeunes enfants en Colombie-Britannique et, croyons-nous, au Canada, a grandement besoin d'amélioration. Nous ne pouvons nous attendre à ce que les hommes et les femmes qui travaillent dans ce domaine continuent de le faire sans toucher une rémunération suffisante. Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que la qualité des services de garde d'enfants s'améliore avec les départs incessants de travailleurs d'expérience et aguerris.

L'un des facteurs qui contribuent le plus à la qualité des services de garde, c'est la stabilité. Or, l'un des facteurs qui contribuent le plus à la stabilité, c'est la continuité et la cohérence du personnel. Le personnel est, à son tour, le facteur qui contribue le plus à l'établissement d'un environnement de qualité. Nous devons donc veiller à encourager les travailleurs à ne pas déserter la profession. Nous devons faire en sorte qu'ils sentent qu'il vaut la peine de rester.

Nous aimerions qu'on apporte un amendement au projet de loi, de manière à reconnaître officiellement la nécessité d'améliorer les salaires et les conditions de travail des professionnels, et pour y inclure une déclaration symbolique qui montre la volonté du gouvernement de prendre des mesures pour améliorer la situation des travailleurs professionnels du domaine de l'éducation des jeunes enfants.

[*Text*]

In conclusion, I would like to put forward some suggestions for amendments that the ECE executive have developed. This material was not contained in the brief submitted to the legislative committee.

No. 1: the preamble:

We feel, again, that it is necessary to define the terms "availability", "affordability", "quality", and "accessibility".

No. 2: Section 4(1) states:

> where the agreement is for a period referred to in paragraph 3(1)(a), indicate the projected net increase each year of the agreement in the number of new child-care spaces available in the province,

Again, we have promises of additional spaces but we do not know what kind of spaces those will be. Under the terms of agreement . . .

Senator Marsden: Excuse me for interrupting. Could you tell me which section you were just referring to?

Ms. McDonell: Section 4, subsection (1). In fact, it is really a comment I had. I just read from the bill where the agreement is for the period referred to. It says:

> indicate the projected increase during each year of the agreement in the number of new child-care spaces . . .

That is really a comment. We have a promise of more spaces, but we have no promise of what those spaces will look like.

Senator Marsden: So that is clause 4(1)(c) of the bill.

Ms. McDonell: Yes. Thank you.

The terms of agreement should include a guideline with which to build a high quality child-care system. If it is part of the agreement, it will ensure compliance by the provincial governments. We need to see what the quality is going to look like.

Standards should at least be identified with respect to those principles stated in the preamble: affordability, accessibility, availability, and quality.

Payment of contributions, section 7(1), should include—and I will read from that paragraph:

> . . . subject to compliance by the province with the requirements of this Act, the regulations and the agreement . . .

and the appendices. That has been left out in the act. You refer to the requirements of the act, the regulations and the agreement, but you do not specify the appendices. And that is the only area in the act that refers to standards and we would like to see that included.

Under "Regulation", section 8, this is more a comment than anything else, but all items refer to financial standards. We would like to see regulations around service quality and service standards. As I said earlier, we are really concerned about this shift of funding mechanisms away from the children themselves. We need to be not only physically responsible; we need to be accountable to the children of the families that are using the service.

[*Translation*]

En conclusion, j'aimerais faire quelques propositions d'amendements que les responsables de l'éducation des jeunes enfants ont formulées. Elles ne figurent pas dans le mémoire remis au Comité législatif.

Premièrement, voyons le préambule.

Nous estimons qu'il est nécessaire de définir «l'accessibilité, la disponibilité et la qualité des services de garde».

Deuxièmement, le paragraphe 4(1) dispose que:

> S'il porte sur les dépenses prévues à l'alinéa 3(1)*a*), il précise, pour chaque année qu'il vise, le nombre de places de garderie supplémentaires à atteindre dans la province . . .

À nouveau, on nous promet de nouvelles places mais nous ne savons pas de quel genre de places il s'agira. Selon les conditions de l'accord . . .

La sénatrice Marsden: Excusez-moi de vous interrompre, mais pourriez-vous me dire de quelle disposition il est ici question?

Mme McDonell: Du paragraphe 1 de l'article 4. En réalité, je faisais plutôt une observation. J'ai lu dans le projet de loi ce qui concerne la durée de l'accord. Il y est dit:

> «il précise, pour chaque année qu'il vise, le nombre de places de garderie supplémentaires à atteindre . . .».

C'est vraiment une observation. On nous promet davantage de places sans préciser de quel genre de places il s'agira.

La sénatrice Marsden: Il s'agit donc de l'alinéa 4(1)*c*) du projet de loi.

Mme McDonell: Oui. Merci.

Les conditions de l'accord devraient inclure des directives à partir desquelles on pourrait mettre en place un système de services de garde de qualité. Si ces directives faisaient partie de l'accord, les gouvernements des provinces s'y soumettraient. Il nous faut savoir en quoi consisteront des services de qualité.

Il faudrait au moins établir des normes relatives aux principes énoncés dans le préambule: l'accessibilité, la disponibilité et la qualité.

Le paiement des contributions, au paragraphe 7(1), devrait inclure—et je lis ce paragraphe:

> . . . leur paiement étant assujetti à l'observation par la province de la présente loi, de ses règlements d'application et de l'accord.

Et les appendices. Il n'est est pas question dans la loi. On parle des dispositions de la loi, de ses règlements d'application et de l'accord mais pas des appendices. C'est la seule partie de la loi qui traite des normes, et nous aimerions qu'elle soit incluse.

Sous le titre «Règlements», à l'article 8, il ne s'agit en somme que d'une observation, mais tous les éléments ont trait à des normes financières. Nous aimerions qu'on établisse des règlements concernant la qualité des services et les normes de service. Comme je l'ai déjà dit, nous craignons vraiment que cette déviation des mécanismes de financement ne profite pas aux enfants eux-mêmes. Il faut que nous soyons responsables

[*Texte*]

Under "Report to Parliament", section 9, with reference to the report, says:

> The Minister shall . . . prepare a report respecting the operation for that year . . . and shall cause a copy of the report to be laid before each House of Parliament . . .

I think the intent here—and, again, I am not a policy analyst— is to provide accountability and visibility, but it doesn't define there just exactly what information will be contained in that report. We would like to see something added to that.

Under "Consequential Amendments", we wonder, as I talk to you today about the serious situation with regard to working conditions and wages for the field workers, if we might look at paragraph (g), under the heading "Consequential Amendments", as an area where we might be able to find funds. It says:

> (g) administrative, secretarial and clerical services, including staff training, relating to the provision of any of the foregoing services, to the provision of assistance, or to the provision of child-care services under the Canada Child Care Act.

Could we find here a provision of funding to improve wages and working conditions for the field professionals?

In closing, we must work together—the governments, both federal and provincial, the parents and the professionals—to demonstrate progressive and responsible decision-making with respect to policies for child care for Canadian families. Bill C-144 must not pass without amendments which will ensure child-care assistance in this country that we can all be proud of. Thank you.

The Chairman: Thank you very much. I have Senator Gigantès on my list, followed by Senator Marsden.

Senator Gigantès: Thank you, Mr. Chairman.

We were told that the provinces were quite capable of establishing good standards and regulations flowing from those standards, and that it was somehow improper, if not unpatriotic or subversive, to suspect that your own premier, Mr. Vander Zalm, might have a lesser attachment for quality day care than Mr. Epp. Do you feel that we can rely on every provincial government to have a dedication to quality, safety, affordability?

Ms. McDonell: Not without guidelines.

Senator Gigantès: I beg your pardon?

Ms. McDonell: I don't think that we can take that risk, and it is no disrespect to the Premier of British Columbia. I think they have made it very clear that their concern is primarily parent choice. There has been a move in British Columbia towards unlicensed care. Parents are given a list of things they should look for when they go into a child-care centre, a group

[*Traduction*]

non seulement sur le plan matériel mais aussi face aux enfants des familles qui utilisent les services.

Sous le titre «Rapport au Parlement», à l'article 9, on dispose que:

> . . . le ministre établit . . . un rapport sur l'application, au cours de l'année précédente, . . . , et le fait déposer devant chaque chambre du Parlement . . .

Je pense—en rappelant toutefois que je ne suis pas une analyste de la politique—que l'objectif consiste ici à assurer la responsabilité et la visibilité, mais on ne définit pas exactement quels renseignements seront contenus dans ce rapport. Nous aimerions qu'on y ajoute quelque chose.

En ce qui concerne les «Modifications corrélatives», compte tenu, comme je vous l'ai dit aujourd'hui, de la gravité de la situation des travailleurs des services de garde, qu'on songe à leurs conditions de travail et à leur rémunération, nous pourrions examiner l'alinéa (*g*), des «Modifications corrélatives», et voir s'il n'est pas passible de trouver des fonds. Cet alinéa dispose:

> *g*) les services administratifs, de secrétariat et de bureaux, y compris ceux de formation du personnel, relatifs à la fourniture des services de l'assistance publique ou des services de garde d'enfants visés par la Loi sur les services de garde d'enfants au Canada.

Pourrions-nous insérer ici une disposition de financement qui permette d'améliorer les salaires et les conditions de travail du personnel des services de garde d'enfants?

En terminant, nous devons travailler tous ensemble, les gouvernements, Ottawa et les provinces, les parents et les professionnels du milieu, pour prendre des décisions progressistes et responsables qui permettent d'établir des politiques régissant les services de garde d'enfants offerts aux familles canadiennes. On ne doit pas adopter le projet de loi C-144 sans y apporter des amendements qui garantissent l'octroi, au Canada, d'une aide dont nous puissions tous être fiers. Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup. La parole est au sénateur Gigantès. Puis viendra ensuite le tour de la sénatrice Marsden.

Le sénateur Gigantès: Merci, monsieur le président.

On nous a dit que les provinces étaient parfaitement en mesure d'établir des normes adéquates et des règlements qui respectent ces normes, et qu'il était quelque peu déplacé, sinon antipatriotique et même subversif, de supposer que votre propre premier ministre, M. Vander Zalm, puisse tenir moins à la qualité des services de garde que ne le fait M. Epp. Estimez-vous que nous pouvons supposer que chaque gouvernement provincial vise la qualité, la sécurité et l'accessibilité?

Mme McDonell: Pas s'il n'existe pas de directives.

Le sénateur Gigantès: Je vous demande pardon?

Mme McDonell: Je ne pense pas que nous puissions prendre ce risque, sans vouloir offenser le premier ministre de la Colombie-Britannique. On a très clairement établi que c'est le choix des parents qui prime. En Colombie-Britannique, la tendance est aux services de garde non agréés. On remet aux parents une liste de choses auxquelles ils doivent prendre garde

[*Text*]

care centre or into a family day care home, particularly if unlicensed, so that they can judge for themselves.

I don't believe that parents should have that responsibility. It is not that they are not capable of making that decision, but I think it is an unfair burden to put on the shoulders of parents. I don't think we can take a chance. We need to look at a system that can be reasonably similar, that is portable from one province to another. Again, we can't take our child-care space with us, but at least we can ensure that the child-care space we will find in the next province will at least have some guarantee of similar quality.

Senator Gigantès: What of poor parents in British Columbia who in the eyes of Premier Vander Zalm are guilty of neglecting their children by sending them to school without giving them breakfast or food to eat during the middle of the day? How will such parents relate to your concerns?

Ms. McDonell: I am not clear. I don't quite understand the question.

Senator Gigantès: Well, we have a premier in British Columbia who says that if children are going hungry it is the fault of the parents, and that's it, the province doesn't have to intervene.

Ms. McDonell: They have to learn how to budget.

Senator Gigantès: I beg your pardon?

Ms. McDonell: They have been told they have to learn how to budget.

Senator Gigantès: So does the same philosophy apply to standards of day care?

Ms. McDonell: As I said, we have minimal standards in British Columbia and we are lucky to have them, but I fear a move away. Perhaps we will keep the minimal standards we have, but there doesn't seem to be an incentive on the part of government to improve those standards. There seems instead to be a move on the part of government to let the parents decide, and, should they choose their neighbour for child care, then that is acceptable. We certainly don't have any concern about that, but we also think there needs to be some monitoring of anyone who offers care for children.

Senator Gigantès: The minister also said—at least I understood him to say this, but if I misunderstood him I hereby apologize—that he saw no reason to impose standards, regulations and rules in advance; that, before making a judgment on whether or not a province was doing the right thing, he would wait until there was evidence that children were suffering, that they were in some jeopardy.

Ms. McDonell: This brings us back to quality. I was saying that we have to pay attention to that. We can't wait to see how many children suffer over the next two years.

Senator Gigantès: You will find his statement in the record. It is in the record.

[*Translation*]

au moment de choisir une garderie, un centre de garde collectif ou une garderie en milieu familial, surtout s'il s'agit de services non agréés, et ce afin qu'ils puissent juger eux-mêmes.

Or, je ne pense pas qu'on devrait laisser cette responsabilité aux parents. Je ne veux pas laisser entendre qu'ils ne sont pas en mesure de juger, mais c'est leur imposer un trop lourd fardeau. Je ne pense pas que nous puissions prendre des risques. Il nous faut un système qui soit raisonnablement uniforme, qui soit comparable d'une province à l'autre. On ne peut pas bien sûr emporter avec soi sa place de garderie, mais on peut au moins avoir l'assurance que la place que l'enfant trouvera dans l'autre province sera d'une qualité équivalente.

Le sénateur Gigantès: Qu'en est-il des parents pauvres de la Colombie-Britannique qui, selon le premier ministre Vander Zalm, se rendent coupables de négligence à l'endroit de leurs enfants en les envoyant à l'école le matin l'estomac vide ou sans repas pour l'heure du lunch? Comment ces parents réagiront-ils à vos préoccupations?

Mme McDonell: Je suis navrée, je ne comprends pas bien votre question.

Le sénateur Gigantès: Le premier ministre de la Colombie-Britannique affirme que si les enfants sont mal nourris, c'est la faute des parents, c'est tout, et que la province n'a pas à intervenir.

Mme McDonell: Ils doivent apprendre à gérer leur budget.

Le sénateur Gigantès: Je vous demande pardon?

Mme McDonell: On leur a dit qu'ils doivent apprendre à gérer leur budget.

Le sénateur Gigantès: Applique-t-on les mêmes principes pour ce qui est des normes des services de garde?

Mme McDonell: Comme je l'ai dit, la Colombie-Britannique a établi des normes minimales, et nous sommes heureux de les avoir, mais je crains que nous régressions. Peut-être conserverons-nous les normes minimales que nous avons, mais le gouvernement ne semble pas vouloir les améliorer, il aurait plutôt tendance à laisser les parents décider. S'ils décidaient de confier leur enfant au voisin, cette décision serait jugée adéquate. Nous n'avons rien à redire là-dessus, mais nous pensons qu'il faut assurer une certaine surveillance du travail de quiconque offre des services de garde d'enfants.

Le sénateur Gigantès: Le Ministre a aussi dit—c'est du moins ce que j'ai compris et si j'ai mal compris je m'en excuse—qu'il ne voit aucune raison d'imposer des normes, des règlements et des règles d'avance. Il a dit qu'avant de juger si une province agit comme il se doit, il attendrait d'avoir des preuves que des enfants souffrent, qu'ils sont de quelque manière en danger.

Mme McDonell: Nous en revenons à la question de la qualité. Je disais que nous devons justement veiller à la qualité. Nous ne pouvons tout simplement pas attendre de voir combien d'enfants vont souffrir au cours des deux prochaines années.

Le sénateur Gigantès: Vous trouverez sa déclaration dans le compte rendu.

[*Texte*]

Ms. McDonell: There are lots of high quality services in British Columbia, but there are lots of unlicensed services as well, where individuals are taking children in without going through the licensing process.

Senator Gigantès: Thank you.

Senator Marsden: Ms. McDonell, I am very grateful to you for your brief, and especially for coming up with specific amendments you would like to have made to this legislation. It is very helpful indeed. In fact, the amendment you make to section 7(1), the inclusion of the appendices, seems to me to be a very, very important one indeed.

I would like to come back to the question of quality and your proposal that this legislation deal with guidelines for standards. Since I also come from British Columbia originally and have some feeling for what you go through, let me suggest that we make a comparison with what is happening in the field of education. Senator Robertson said earlier, and quite correctly that constitutionally the government is not in a position to impose standards. But with respect to education, of course, by funding education without any guidelines or any indication of quality it gave away the store. If I understand you correctly, you are saying that now is the time—right now, before we have a national day care act—to use government-incentive funding to ensure that there are guidelines for standards so that we at least get some minimum agreement of what should go on here.

Senator Robertson: Are you speaking of higher education?

Senator Marsden: I am saying that we failed in higher education.

Senator Robertson: You just said in education.

Senator Marsden: I am sorry, thank you. We failed in the post-secondary system years and years ago, and we should learn from that failure with respect to child care. That is what I understand you are getting at by saying we should have guidelines for standards. So I would like to ask you a little bit more about where you would amend this legislation. This was your third proposed amendment, and I think it was in section 4(1)(f). Am I correct?

Ms. McDonell: Can you give me the title? Do you have the title there?

Senator Marsden: Terms of Agreement. You had proposed an amendment to the preamble, an amendment to section 4(1)(c), or a comment on defining the quality of spaces, and then you said that there should be guidelines established for standards. I was hoping to hear where you would put that in the legislation.

Ms. McDonell: I did not in fact have an amendment to section 4(1). What I was referring to there was my concern that we are promising additional spaces, but we are not defining what those spaces are going to look like.

[*Traduction*]

Mme McDonell: On offre des tas de services de qualité en Colombie-Britannique, mais il existe aussi des tas de services non agréés, où des personnes prennent des enfants en charge sans avoir respecté le processus d'agrément.

Le sénateur Gigantès: Merci.

La sénatrice Marsden: Madame McDonell, je vous remercie sincèrement pour votre mémoire, et plus particulièrement d'avoir proposé des amendements précis que vous aimeriez voir apporter à ce projet de loi. Ils seront certainement utiles. De fait, la modification que vous proposez d'apporter au paragraphe 7(1), l'inclusion d'appendices, me semble pour ma part extrêmement importante.

J'aimerais revenir à la question de la qualité et sur votre proposition visant à inclure dans ce projet de loi des directives concernant les normes. Comme je suis moi-même originaire de la Colombie-Britannique et que je comprends assez bien votre situation, permettez-moi d'établir un parallèle avec ce qui se passe en matière d'enseignement. La sénatrice Robertson a déclaré précédemment, et à très juste titre, que, sur le plan constitutionnel, le gouvernement n'est pas en mesure d'imposer des normes. Cependant, en matière d'enseignement, il est bien certain que le fait de financer l'enseignement sans donner de directives ni d'indications quant à la qualité équivaut à abandonner le dossier. Si je vous comprends bien, vous dites que c'est maintenant le temps, tout juste avant que nous adoptions une loi nationale sur les services de garde d'enfants, d'utiliser le financement gouvernemental de manière qu'on établisse en matière de normes des directives qui nous permettent à tout le moins de nous entendre sur ce qui devrait se passer.

La sénatrice Robertson: Parlez-vous de l'enseignement supérieur?

La sénatrice Marsden: Je dis que nous avons échoué en matière d'enseignement supérieur.

La sénatrice Robertson: Vous n'avez parlé que d'enseignement.

La sénatrice Marsden: J'en suis navrée, merci. Nous avons échoué en matière d'enseignement postsecondaire, il y a des années, et nous devrions profiter de la leçon maintenant qu'il est question de services de garde d'enfants. C'est ce que vous visez, il me semble, quand vous parlez d'établir des directives concernant les normes. J'aimerais que vous précisiez de quelle manière vous modifieriez ce projet de loi. Il s'agissait de votre troisième proposition d'amendement, et je pense qu'il est question de l'alinéa 4(1)*f*)—n'est-ce pas?

Mme McDonell: Pouvez-vous me donner le titre? De quel titre s'agit-il?

La sénatrice Marsden: Contenu obligatoire. Vous aviez proposé un amendement au préambule, un amendement à l'alinéa 4(1)*c*) ou une observation sur la nécessité d'établir des normes de qualité, et vous avez dit qu'il faudrait élaborer des lignes directrices pour les normes. J'espérais que vous nous diriez où vous insériez cela dans la loi.

Mme McDonell: Je n'ai présenté aucun amendement au paragraphe 4(1). J'ai plutôt parlé de l'inquiétude que me cause le fait qu'on nous promette des places supplémentaires, mais qu'on ne dise pas de quoi ces places auront l'air.

[*Text*]

Senator Marsden: It is the one after that.

Ms. McDonell: Under the Terms of Agreement.

Senator Marsden: Right.

Ms. McDonell: So that is in the area which we referred to about the appendices.

Senator Marsden: No. Section 4(1) is Terms of Agreement. Section 4(1) has a whole range of provisions.

Ms. McDonell: Yes, where it is describing child-care services in an appendix.

Senator Marsden: So it is section 4(1)(l): "contain appendices identifying the child-care agencies . . .", and so on.

Ms. McDonell: The ones that I have highlighted here are 4(1)(c), 4(1)(h) and 4(1)(m). What I was suggesting there is that we would add to it.

Senator Marsden: Oh, you would add something.

Ms. McDonell: I would add something to that.

Senator Marsden: Okay.

Ms. McDonell: I felt that that would be the best spot to look at standards within the provinces. As "availability", "affordability", "quality" and "accessibility" would be defined in the preamble, so then we could put a further clause in section 4 saying that there should be some compliance as far as those standards go.

Senator Marsden: So you would have the objectives defined and then federal guidelines for these agreements.

Ms. McDonell: Exactly.

Senator Marsden: So right from the very beginning the provinces signing on would agree that they would within a certain period of time create these kinds of standards.

Ms. McDonell: That's right.

Senator Marsden: That is very helpful. Can you tell me, then, if you have definitions for those objectives?

Ms. McDonell: I was afraid you were going to ask me that. I think we all got a bit carried away with using these clichés. Certainly our association would take the time to look at each definition. As a group we do have definitions of these, but I don't have any written definitions with me today. I would suggest that the committee could perhaps work in consultation with people in the field to define them. As I said, there are many groups that have defined them.

Senator Marsden: I know that you and all your colleagues want a national child-care program, but of course we are being told repeatedly that if this bill is not passed today it is all over, although, of course, it is not. If an election is called, whoever forms the government is committed to putting in a national child care act. So is it the view of your association that this actual legislation would be sufficiently improved if one defined the objectives, defined what "quality" is, put in guidelines for

[*Translation*]

La sénatrice Marsden: C'est après cela.

Mme McDonell: Sous «Contenu obligatoire».

La sénatrice Marsden: C'est exact.

Mme McDonell: Il s'agit donc des dispositions dont nous avons parlé en traitant des appendices.

La sénatrice Marsden: Non. Le paragraphe 4(1) porte sur le Contenu obligatoire des accords. Il contient toute une gamme de dispositions.

Mme McDonell: Oui, on y dit que les services de garde seront énumérés dans un appendice.

La sénatrice Marsden: C'est donc l'alinéa 4(1)*l*): «il comprend deux appendices qui respectivement, donnent la liste des organismes agréés . . .» et le reste.

Mme McDonell: Ceux que j'ai soulignés sont les alinéas 4(1)*c*), 4(1)*h*) et 4(1)*m*). Je proposais qu'on y ajoute quelque chose.

La sénatrice Marsden: Oh, vous ajouteriez quelque chose?

Mme McDonell: Oui.

La sénatrice Marsden: D'accord.

Mme McDonell: J'estime que ce serait le meilleur endroit pour aborder la question des normes à respecter dans les provinces. Comme les mots «accessibilité, disponibilité et qualité des services» auraient été définis dans le préambule, nous pourrions ajouter à l'article 4 une disposition supplémentaire disant qu'il faudrait respecter ces principes.

La sénatrice Marsden: Donc, vous définiriez les objectifs et vous détermineriez ensuite des lignes directrices fédérales pour ces accords?

Mme McDonell: C'est exact.

La sénatrice Marsden: Donc, dès le départ, les provinces qui concluent un accord accepteraient d'établir ces normes dans un certain délai.

Mme McDonell: C'est exact.

La sénatrice Marsden: Voilè qui est très utile. Pouvez-vous me dire maintenant si vous avez une définition pour chacun de ces objectifs?

Mme McDonell: Je craignais que vous me le demandiez. Je pense que nous nous sommes un peu laissés emporter par ces clichés. Notre association prendrait certainement le temps d'examiner chaque définition. En tant que groupe, nous avons défini ces termes, mais je n'ai pas de définition écrite avec moi aujourd'hui. Je proposerais que le Comité établisse des définitions de concert avec des gens qui travaillent dans le domaine. Comme je l'ai déjà dit, de nombreux de groupes les ont déjà définis.

La sénatrice Marsden: Je sais que vous et toutes vos collègues souhaitez un programme national de services de garde, mais on nous a dit à maintes reprises que, si ce projet de loi n'était pas adopté aujourd'hui, il ne le serait pas du tout, ce qui, naturellement, n'est pas tout à fait exact. Même s'il y a des élections, le gouvernement qui sera élu, quel qu'il soit, devra adopter une loi nationale à ce sujet. Votre association estime donc que le projet de loi actuel serait suffisamment

[*Texte*]

standards and the various other amendments? Would you say then, "Yes, this is better than CAP"?

Ms. McDonell: We would have a good start.

Senator Robertson: Those are objectives in the preamble, not standards.

Senator Marsden: The witness has listed seven amendments.

Senator Robertson: Yes, I understand.

Senator Marsden: And I am asking if those amendments were actually put into effect would the witness say that this legislation would be better than CAP.

Ms. McDonell: As I said, I think it would be a good start. There might still be room for improvement, but I think that if we define those principles so that we know what we are talking about when we refer to availability and accessibility we will have some clear guidelines in place for provincial standards. Then we could probably look at it as being something to start with.

Senator David: May I ask a supplementary question which is directly related to yours?

Senator Marsden: Please do.

Senator David: If we have no time to make these amendments, would you recommend that we let the bill die and have it reintroduced in a few months or a few years?

Ms. McDonell: We would not recommend that the bill be passed without those amendments, because we are afraid of how long it would take to go through the process of change.

Senator Marsden: In other words, you would prefer not to have any bill rather than this bill.

Senator David: That's very clear. I appreciated her answer.

The Chairman: Are you finished, Senator Marsden?

Senator Marsden: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Senator Robertson.

Senator Robertson: Senator Spivak is before me, Mr. Chairman.

Senator Spivak: I want to go back to the question of standards, but, first, I just want to comment on one of the amendments you made with regard to the appendices. I have been told that the appendices are part of the agreement now and as such are included in the reference to section 7(1), in compliance with the act, regulations and the agreement.

Ms. McDonell: I was informed that those appendices can be changed without going through the process required to change the agreement itself. They may not be correct, but that is what I was told. I was told that appendices can be changed and that is why they are appendices.

[*Traduction*]

amélioré si l'on y définissait les objectifs, c'est-à-dire le mot «qualité», qu'on y ajoutait des lignes directrices pour l'établissement de normes, ainsi que divers autres amendements? Diriez-vous alors que le système serait mieux que le RAPC?

Mme McDonell: Ce serait un bon départ.

La sénatrice Robertson: Le préambule contient des objectifs, non pas des normes.

La sénatrice Marsden: Le témoin a énuméré sept amendements.

La sénatrice Robertson: Oui, je sais.

La sénatrice Marsden: Je demande au témoin si elle pense que ce projet de loi sera meilleur que le RACP, en supposant que les amendements proposés soient adoptés.

Mme McDonell: Comme je l'ai dit, je pense que ce serait un bon début. Certains points pourraient être améliorés, mais, si nous définissions ces principes de manière à savoir ce que signifient exactement les mots accessibilité et disponibilité, nous aurons ainsi, à mon avis, des lignes directrices claires pour établir des normes provinciales. Alors, nous pourrions considérer le projet de loi comme un point de départ.

Le sénateur David: Puis-je poser une question connexe?

La sénatrice Marsden: Je vous en prie.

Le sénateur David: Si nous n'avions pas le temps d'apporter ces amendements, recommanderiez-vous de laisser ce projet de loi expirer au feuilleton et d'attendre qu'un nouveau soit présenté dans quelques mois ou quelques années?

Mme McDonell: Sans ces amendements, nous ne recommanderions pas que le projet de loi soit adopté parce que nous risquerions trop, par la suite, d'attendre indéfiniment que la loi soit modifiée.

La sénatrice Marsden: En d'autres mots, vous préféreriez n'avoir aucun projet de loi plutôt que ce projet de loi.

Le sénateur David: C'est très clair; j'aime bien les réponses claires.

Le président: Avez-vous terminé, sénatrice Marsden?

La sénatrice Marsden: Oui, je vous remercie, monsieur le président.

Le président: La sénatrice Robertson, la parole est à vous.

La sénatrice Robertson: La sénatrice Spivak me précède, monsieur le président.

La sénatrice Spivak: J'aimerais revenir à la question des normes, mais je voudrais parler auparavant d'un des amendements que vous avez présentés au sujet des appendices. On m'a dit que les appendices faisaient partie des accords et que, à ce titre, ils étaient visés par les dispositions du paragraphe 7(1) concernant l'observation par une province de la présente loi, de ses règlements d'application et de l'accord.

Mme McDonell: On m'a dit qu'on pouvait modifier ces appendices sans avoir à se soumettre au processus exigé pour modifier l'accord lui-même. Ce n'est peut-être pas exact, mais c'est ce que l'on m'a dit. On m'a dit que les appendices pouvaient être modifiés et que c'est la raison pour laquelle certaines dispositions sont sous forme d'appendice.

[*Text*]

Senator Spivak: I am not sure of that point. It says that regulations, once enacted, may not be amended without the consent of the provinces. That is the only thing that is in the amendments here.

Ms. McDonell: I would still like to see that included for safety purposes.

Senator Spivak: But they are included. That is what I am trying to tell you. Regulations and agreements are included. That is what I have been told by officials.

Ms. McDonell: Well, if that is true . . .

Senator Spivak: That is included. I am just speaking to that amendment.

Now, getting back to the standards, Senator Gigantès was giving what he considers is the minister's position, but with respect, Senator Gigantès, I think the position of the government is that—and this may not be my personal view in terms of relating to standards—this act is a funding arrangement. I asked the minister about that. We talked to him about that when he was here. The philosophy is that the provinces are service providers through their agencies. I think that is basically the thesis. As a child-care strategy this is not a government plan. This particular act is not a national comprehensive plan.

Senator Gigantès: I was referring to the minister's remarks which were placed on the record yesterday, and you can find them there. So now you are interpreting his remarks another way. You are probably interpreting them correctly, but I am referring to his remarks in response to questions I had put to him. You will find it in the record.

Senator Spivak: The question of standards and quality is of the utmost importance and it is most important that we have clarity. There is a difference here in philosophy, and I think the minister himself agreed to that. In respect of having the bill passed or not at this particular time, this is a crucial moment and I think the Senate is definitely in a box. I say this because the bill comes here at a time when an election may be called, and I think what one must look at is that this is a funding arrangement, that there is going to be a substantial amount of money injected, particularly, I would think, for the less developed provinces over the next four years.

At any rate, to get back to my point: If I were producing the act, I think I would push national standards to the limit in terms of the spending powers of the provinces. I have stated this before, but this is not the case.

Let me ask you another question relating to standards. After all, it is not just national standards. It is parent-controlled centres which give accountability. We are familiar with this in Manitoba and, prior to any child care act or anything like that, we were fortunate in having a system of development which ensured that centres were in some way controlled by parents. Parents were either on the board or they had control by way of representation.

[*Translation*]

La sénatrice Spivak: Je ne peux me prononcer sur ce point. On m'a dit que les règlements, une fois qu'ils sont promulgués, ne peuvent être modifiés sans le consentement des provinces. C'est la seule chose qui fait partie des amendements ici.

Mme McDonell: J'aimerais quand même que ce soit inclus par mesure de précaution.

La sénatrice Spivak: Mais c'est inclus. C'est ce que j'essaie de vous dire. Les règlements et les accords en font partie. C'est ce que m'ont dit les personnes compétentes.

Mme McDonell: Bien, si c'est le cas . . .

La sénatrice Spivak: Ils sont inclus, pour ce qui est de cet amendement.

Revenons maintenant aux normes. Le sénateur Gigantès a présenté ce qu'il estime être la position du ministre, mais, sans vouloir vous offusquer, sénateur Gigantès, je pense que ce projet de loi, pour le gouvernement, constitue un mécanisme de financement. Je l'ai demandé au ministre. Nous en avons parlé avec lui quand il était ici. L'idée de base est que les provinces sont les fournisseurs de services par le truchement de leurs agences. Ce projet de loi n'est pas un plan national global.

Le sénateur Gigantès: Je faisais allusion aux observations du ministre qui figurent au procès-verbal d'hier, que vous pouvez consulter. Vous interprétez ses paroles à votre manière. Peut-être avez-vous raison, mais je fais allusion à la réponse qu'il a donnée aux questions que je lui avais posées. Vous les trouverez au procès-verbal.

La sénatrice Spivak: La question des normes et de la qualité est de la plus haute importance et il faut absolument qu'elle soit claire. Il y a ici une différence de point de vue et je pense que le ministre l'a reconnue. Pour ce qui est d'adopter ou non le projet de loi à ce moment-ci, je pense que nous sommes dans une période critique et que le Sénat est pris au piège. Je veux dire que le projet de loi nous est soumis au moment où une élection peut-être déclenchée; il faut aussi se rappeler que ce projet de loi est un mécanisme de financement qui pourrait entraîner une injection considérable de fonds au cours des quatre prochaines années, en particulier dans les provinces les moins riches.

De toute manière, si je présentais ce projet de loi, je pense que j'insisterais au plus haut point sur l'adoption de normes nationales, en ce qui a trait au pouvoir de dépenser des provinces, comme je l'ai déjà dit auparavant, mais ce n'est pas le cas.

Permettez-moi de vous poser une autre question en ce qui concerne les normes. Après tout, ce n'est pas seulement une question de normes nationales. Le contrôle qu'exercent les parents a beaucoup à voir avec l'obligation de rendre compte. Nous avons l'habitude de ce système au Manitoba où, avant qu'une loi sur les services de garde ou autre formule du genre soit présentée, nous avons eu la chance de voir se développer un système dans lequel les garderies étaient jusqu'à un certain point contrôlées par les parents. Les parents faisaient partie du conseil d'administration ou exerçaient une forme de contrôle par le truchement de représentants.

[*Texte*]

I want to ask you what importance you give to that in your province. Then I would like to ask you a question about your very eloquent words regarding child-care workers. First of all, I wanted to ask you about parent control.

Ms. McDonell: You are asking for my association's position on profit and non-profit?

Senator Spivak: No. I am really asking you what your view is about standards and quality—sorry, quality, because standards are just a way of ensuring quality. It is quality we are talking about here. How is this viewed in your province? I am asking you what the climate is, what the situation is, what the thinking of your association is in terms of parent-controlled centres or family day care homes—that element of parental control.

Ms. McDonell: Are you asking what our position is on having parental representation?

Senator Spivak: Whether that has been given any thought with respect to the actual control of centres. There are no government-run centres in Manitoba. There are no municipal child-care centres. They are community-run by parent boards. They are funded by the provincial government, of course, and subsidized by the federal government, and they are, too, in Quebec I understand. So I am asking what your view is in your province.

Ms. McDonell: Certainly ECEBC has no problem with private practitioners in the sense of operating centres as professionals. I am not absolutely clear on what you are asking.

Senator Spivak: Sorry. Do you not have boards?

Ms. McDonell: We have private day care centres operated by private individuals for profit. We have non-profit boards. There is a real move to non-profit. I would certainly say that we tend to go to that. Originally in British Columbia it was the private operators who really got things going as far as nursery schools and day care were concerned. Now we see more community-operated programs starting up. We see more non-profit centres being run by volunteer societies. We have both.

Senator Spivak: In other words, non-profit boards have parents whose children are users of the service, but you are saying that that is not a major thrust. There is not a major demand for that yet.

Ms. McDonell: No. Probably you should not quote me on this, but I believe that the B.C. Day Care Coalition is really pushing this. It would really like to see non-profit society-run boards. That, because of our membership, has not been a position we have taken. That is not to say we are not terrified at the prospect of large commercial chains operating in British Columbia. At this point in time it has not been a threat

[*Traduction*]

J'aimerais vous demander quelle importance vous accordez à cette question dans votre province. Ensuite, j'aimerais également vous poser une question au sujet de votre très éloquent plaidoyer en faveur des travailleurs des garderies. Mais tout d'abord, je veux savoir ce que vous pensez du contrôle exercé par les parents.

Mme McDonell: Vous demandez quelle est la position de mon association à l'égard des garderies à but lucratif et des garderies à but non lucratif?

La sénatrice Spivak: Non, j'aimerais connaître votre opinion au sujet des normes et de la qualité; pardon, uniquement de la qualité, parce que les normes ne sont qu'un moyen de s'assurer de la qualité des services. Nous parlons donc de la qualité. Comment envisage-t-on cela dans votre province? Je voudrais savoir quelle est la situation, que pense votre association de garderies contrôlées par les parents, de cet élément important qu'est le contrôle parental.

Mme McDonell: Vous nous demandez notre position sur la représentation parentale?

La sénatrice Spivak: J'aimerais savoir si vous avez réfléchi à cette question, pour ce qui est du contrôle réel des garderies. Au Manitoba, il n'y a pas de garderies gérées par le gouvernement, ni par les municipalités. Elles sont gérées par des conseils d'administration composés de parents. Les garderies sont financées, naturellement, par le gouvernement provincial et elles sont subventionnées par le gouvernement fédéral, comme c'est le cas au Québec je crois. Je voudrais donc savoir ce que vous pensez de cela dans votre province.

Mme McDonell: Le ECEBC ne s'oppose aucunement aux garderies à but lucratif lorsqu'elles sont gérées professionnellement. Mais je ne suis pas tout à fait certaine de ce que vous voulez savoir.

La sénatrice Spivak: Je regrette. N'avez-vous pas des conseils d'administration?

Mme McDonell: Nous avons des garderies privées qui pour les propriétaires doivent être des entreprises rentables. Nous avons aussi des conseils d'administration à but non lucratif. La tendance est maintenant aux organismes à but non lucratif. Je dirais certainement que nous allons dans cette direction. À l'origine, en Colombie-Britannique, ce sont des entrepreneurs privés qui ont mis sur pied des jardins d'enfants et des garderies. Nous voyons maintenant un plus grand nombre de garderies communautaires, à but non lucratif et gérées par des organismes bénévoles. Nous avons les deux.

La sénatrice Spivak: En d'autres mots, les conseils d'administration à but non lucratif sont composés de parents utilisateurs de services, mais vous dites qu'ils ne constituent pas la majorité. La demande pour ce type de garderie n'est pas encore très forte.

Mme McDonell: Non. Je ne peux vous l'affirmer catégoriquement, mais je pense que le B.C. Day Care Coalition favorise cette formule. La coalition aimerait vraiment qu'il y ait des garderies gérées par des conseils d'administration à but non lucratif. Toutefois, étant donné la composition de la coalition, nous n'avons pas pris officiellement position à ce sujet. Ce qui ne veut pas dire que nous ne craignons pas que

[*Text*]

because of our standards, and we have a limited number of children permitted in one centre right now. The number is either 60 or 75. The feeling is that, if we go over a hundred children, if we go up to a hundred children, the chains would move in. We have a real concern about that. We do not want to see early childhood centres being operated as businesses per se. We want them to be operated as a service.

Senator Spivak: I didn't write down all the amendments you suggested. What was your amendment about increasing salaries?

Ms. McDonell: Actually, it was a suggestion. I was trying to look at areas where we might be able to include some kind of statement for the improvement of wages and working conditions. I wondered if the place to do it might be under the consequential amendments with respect to CAP. It does allude to "administrative, secretarial and clerical services, including staff training, relating to the provision of any of the foregoing services . . ." We are wondering if there is room in there to provide for the improvement of salaries and working conditions. We need some kind of statement for people in the field. We need something they can hold on to so that they can feel there is some promise of improvement.

Senator Spivak: Sorry. What section is that again?

Ms. McDonell: It is right at the very end, under "Consequential Amendments".

Senator Marsden: It is section 10(2)(g).

Senator Spivak: Oh, yes, I see where that is:

> (g) administrative, secretarial and clerical services, including staff training . . .

Ms. McDonell: We were really not clear what that means. Certainly a supervisor's wages would fall into the administrative category. The staffs in any government-run or municipally-run centres in British Columbia are considered clerks. They are paid through the municipal government as clerks.

Senator Spivak: I think what this refers to is cost sharing, which is just for non-profit under the new Child Care Act.

Mr. Chairman, can we get some clarification on this?

Senator Marsden: Presumably the minister is coming back and we can ask him that.

Senator Spivak: Yes.

The Chairman: Honourable senators, I would draw your attention to the fact that it is now 11.07 and Senator Robertson has asked to put a few questions.

[*Translation*]

d'importantes chaînes commerciales ne s'établissent en Colombie-Britannique. Jusqu'à maintenant, nous ne nous sommes pas sentis menacés à cause de nos normes, et du fait que nos garderies ne peuvent accueillir qu'un nombre limité d'enfants, soit 60 ou 75. Nous avons l'impression que si nous autorisions des garderies de plus d'une centaine d'enfants, les chaînes viendraient s'installer chez nous. C'est une véritable préoccupation. Nous ne voulons pas que les garderies pour les très jeunes enfants soient gérées comme des entreprises, mais plutôt comme un service.

La sénatrice Spivak: Je n'ai pas écrit tous les amendements que vous avez proposés. Quel était votre amendement au sujet de l'augmentation des salaires?

Mme McDonell: Il s'agissait en fait d'une proposition. J'essayais de voir à quel endroit nous pourrions inclure une déclaration concernant l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail. Je me demandais s'il n'y aurait pas lieu de le faire dans la partie portant sur les modifications corrélatives visant le RAPC. Il y est question des «services administratifs, de secrétariat et de bureau, y compris ceux de formation du personnel, relatifs à la fourniture des services de l'assistance publique ou des services de garde d'enfants . . .» Nous nous demandons si nous ne pourrions pas, à cet endroit, prévoir l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail. Nous avons besoin d'une déclaration quelconque pour les personnes qui travaillent dans ce domaine. Il faut leur donner une lueur d'espoir en ce qui a trait à l'amélioration de leur sort.

La sénatrice Spivak: De quel article s'agit-il?

Mme McDonell: A la toute fin du projet de loi, sous la rubrique «Modifications corrélatives».

La sénatrice Marsden: Ce sont les paragraphes 10(1) et 10(2).

La sénatrice Spivak: Oui, je vois de quoi il s'agit:

> «g) les services administratifs, de secrétariat et de bureau, y compris ceux de formation du personnel . . .»

Mme McDonell: Nous n'étions vraiment pas certains de ce que cela signifiait. Le salaire d'un superviseur tombe certainement dans la catégorie des services administratifs. En Colombie-Britannique, dans une garderie gérée par le gouvernement ou une municipalité, les employés sont considérés comme des commis. C'est l'administration municipale qui leur verse un salaire de commis.

La sénatrice Spivak: Je pense que cette disposition a trait aux partages des coûts et qu'elle s'applique donc uniquement aux garderies à but non lucratif, en vertu de la nouvelle Loi sur les services de garde d'enfants.

Monsieur le président, pourrions-nous obtenir des éclaircissements à ce sujet?

La sénatrice Marsden: Le ministre reviendra probablement et nous pourrons lui poser la question.

La sénatrice Spivak: Oui.

Le président: Honorables sénateurs, j'aimerais vous faire remarquer qu'il est maintenant 11 h 07 et la sénatrice Robertson a demandé à poser quelques questions.

[*Texte*]

Senator Spivak: All right. Perhaps I can get back to this later.

The Chairman: Do any other members of the committee wish to ask questions? Senator David?

Senator David: No, I pass.

The Chairman: I don't want to interrupt you, but I just want to inform you of the situation.

Senator Spivak, do you wish to continue?

Senator Spivak: I am yielding to Senator Robertson.

The Chairman: Senator Robertson.

Senator Robertson: Thank you, Mr. Chairman. I have just a couple of comments I want to put on record before our time expires this morning.

I thank you very much for coming, Ms. McDonell. I have listened with interest to your concerns and frustrations.

In listening to the witnesses this morning, it is almost like listening to some of the discussions and debates that took place when we were trying to develop a comprehensive medical system for Canada. Many of the same situations and differences have been described. We spent many years on that, and the evidence this morning has taken me back some considerable period of time.

For instance, there are certain words in the preamble that are similar to parts of the health care act. As a previous provincial minister trying to deliver health services, I used to get very frustrated and I wished those words had been defined. I try to get more patient as the years go by, although some days I am less patient than others.

If you tried to put a definition to each one of those words, each province would then have to agree to the specific definitions. If you could not get agreement, you would have to amend the Constitution, because all of these things about which we speak fall under the constitutional jurisdiction of the provinces. The minister spent some considerable time on this yesterday.

So I share your frustration, but I doubt very much if we would live long enough to get those definitions sorted out with the provinces and the territories, otherwise we would have more definitive statements in our national health care act. I would have similar statements to make about your other recommended amendments. Most of them fall under provincial jurisdiction.

Going back to the great struggles we had in introducing the health care system, Medicare, I know of what I speak, because we were the very last province to sign the agreement. We were a poor province and we had a great deal of difficulty understanding how we were going to deliver. Anyway, quality standards and all of those things, especially the quality of care, are very, very important, just as they are in our nursing homes across Canada, just as they are in the delivery of social welfare programs, all of which fall under the jurisdiction of the provinces.

[*Traduction*]

La sénatrice Spivak: Très bien. Je pourrai peut-être revenir sur cette question plus tard.

Le président: Les autres membres du Comité désirent-ils poser des questions? Sénateur David?

Le sénateur David: Non.

Le président: Je ne veux pas vous interrompre, mais je veux seulement vous mettre au courant de la situation.

Sénatrice Spivak, désirez-vous poursuivre?

La sénatrice Spivak: Je laisse la parole à la sénatrice Robertson.

Le président: Sénatrice Robertson.

La sénatrice Robertson: Merci, monsieur le président. Je veux présenter quelques observations que j'aimerais voir figurer au procès-verbal avant que la séance ne prenne fin.

Je vous remercie beaucoup d'être venue, madame McDonell. J'ai écouté avec le plus grand intérêt les questions qui vous préoccupent ou vous irritent.

Les témoignages entendus ce matin me rappellent les débats que nous entendions lorsque nous essayions d'élaborer un régime complet d'assurance-maladie pour le Canada. On a décrit bon nombre de situations et de différences assez semblables. Nous avons passé de nombreuses années sur ce sujet et les témoignages entendus ce matin m'ont ramené assez loin en arrière.

Par exemple, certains mots du préambule sont semblables à ceux qui figurent dans certaines parties de la Loi canadienne sur la santé. En tant qu'ancien ministre provincial qui essayait de fournir des services de santé, j'étais parfois très ennuyé et j'aurais aimé que ces mots aient été définis.

Au fil des ans, j'essaie de devenir plus patiente, même si je n'y arrive pas toujours. Si l'on définissait chacun de ces mots, il faudrait ensuite que chaque province accepte ces définitions. Faute d'un accord, il faudrait modifier la Constitution, parce que toutes ces questions sont de compétence provinciale. Le ministre s'est arrêté longtemps sur cette question hier.

Je partage votre irritation, mais je ne pense pas que nous vivrons assez longtemps pour voir les provinces et les territoires s'entendre sur ces définitions; autrement, les lois canadiennes sur la santé contiendraient des déclarations plus précises. J'aimerais présenter des observations semblables au sujet d'autres amendements qui ont été proposés. La plupart sont de compétence provinciale.

Cela me rappelle les débats épiques qui ont eu lieu avant l'établissement du régime d'assurance-maladie; je sais de quoi je parle parce que ma province a été la dernière à signer l'accord. Nous étions une province pauvre et nous avions beaucoup de difficultés à comprendre comment nous pourrions fournir ce service. De toute manière, les normes de qualité et autres choses du même type, en particulier la qualité des soins, sont extrêmement importantes, tout comme elles le sont dans tous les foyers d'accueil du Canada et pour l'application des programmes d'aide sociale, qui sont tous de compétence provinciale.

[*Text*]

Senator David: There is also education.

Senator Robertson: Senator David reminds me of education, but I am just touching on a few of these things. We could speak of the administration of justice and so forth. All these things are terribly difficult to deal with. The provinces have been totally responsible for developing their own educational systems. But let me not stray too much from my original example of trying to get our national health system in place. How were we going to get standards and how were we going to get quality? Nobody could tell us. These things were the constitutional responsibility of the provinces.

Coming from my particular province I can tell you that we were just as much in disarray and behind then with health care as we are now with child care. However, I believe the provinces generally have risen to the challenge. Whether you are speaking about health care, social welfare or any of these other areas that are fundamentally under provincial jurisdiction under our Constitution, I think generally that provincial governments have had to respond, because people have demanded they do so. I believe that as frustrated as we are with the legislation, maintaining that we should have better standards, that we would like to have a better identification of what this or that means, I have enough confidence in our national and provincial systems that the public will insist that standards be developed for child care. The minister and this government care about these matters. The minister has said that the provinces must publish their standards, and he is not just talking about minimum standards. He said they must publish their standards before any money flows. What are they going to do about the health and the safety, the qualifications of child-care workers, the child-staff ratio, the size and mix, the program content, and so on?

There is going to be diversification because of the very differences of resources, not only financial resources but human resources. Even today, many years after the health care program was introduced, we will have much diversification in our delivery of services. People in New Brunswick, in order to get some medical care, sometimes have to go to Toronto or Calgary.

Senator David: Even Montreal.

Senator Robertson: Even Montreal, and I have been in your clinic as a patient, so I understand the quality of care there, doctor.

What we have been arguing about is important, but I would point out that quality standards have been developed by the provinces in other areas of provincial jurisdiction and I am confident, my colleagues, that in time this can be done for this legislation.

If you put certain standards now—unless you want to spend $20 billion and increase the debt so that we cannot function at all—how are we going to get trained workers, for instance, in Senator Marchand's area? Where is that, Senator Marchand?

[*Translation*]

Le sénateur David: Vous oubliez l'éducation.

La sénatrice Robertson: Le sénateur David me rappelle qu'il y a également l'éducation, mais je ne fais qu'aborder quelques-unes de ces responsabilités. Nous pourrions parler de l'administration de la justice, et d'autres questions. Ce sont toutes des questions extrêmement difficiles à aborder. Les provinces ont été laissées entièrement libres de développer leur propre système d'éducation. Mais ne me laissez pas m'éloigner de mon exemple initial qui était la mise en place d'un régime national d'assurance-maladie. Comment fallait-il nous y prendre pour établir des normes et pour nous assurer de la qualité des services fournis? Personne ne pouvait nous le dire. Ces domaines étaient une responsabilité provinciale.

Dans ma province, je peux vous avouer que nous étions à ce moment-là tout autant en proie au désarroi et en retard, au chapitre de la santé, que nous le sommes maintenant pour ce qui est des services de garde. Toutefois, je crois que les provinces se sont montrées à la hauteur de la situation. Que vous parliez de soins de santé, d'aide sociale, ou de toute autre question de compétence exclusivement provinciale en vertu de notre Constitution, je pense que les gouvernements provinciaux ont été forcés, en général, de relever ces défis parce que leur population voulait qu'ils le fassent. Bien que nous soyons très irrités par ce projet de loi, que nous aimerions avoir de meilleures normes et des précisions sur ce que ceci ou cela signifie; j'ai suffisamment confiance dans nos systèmes national et provinciaux pour savoir que la population exigera que des normes soient élaborées pour les services de garde. Le ministre et son gouvernement s'intéressent à ces questions. Le ministre a déclaré que les provinces doivent publier leurs normes, et il ne parlait pas seulement de normes minimales. Il a dit qu'elles doivent publier leurs normes avant que toute subvention soit accordée. Quel genre de normes vont-elles adopter en ce qui concerne la santé et la sécurité, les qualifications des employés de garderie, la proportion employés-enfants, la teneur des programmes, la grandeur, etc.?

Il y aura diversité en raison même des différences de ressources, non pas seulement des ressources financières, mais aussi humaines. Même aujourd'hui, longtemps après la mise sur pied d'un programme de soins de santé, il existe encore une grande diversité dans la prestation de services. Les gens du Nouveau-Brunswick doivent parfois se rendre à Toronto ou à Calgary pour certains services.

Le sénateur David: Et même à Montréal

La sénatrice Robertson: Même à Montréal, et comme j'ai été traitée dans votre clinique, je connais la qualité des soins qui y sont dispensés, docteur.

Ce dont nous avons parlé est important, mais je ferais remarquer que les provinces ont élaboré des normes de qualité dans d'autres domaines de compétence provinciale et, il n'y a pas de doute dans mon esprit, chers collègues, qu'elles peuvent en faire autant dans le domaine de la garde d'enfants.

Si vous définissez quelques normes maintenant—à moins de dépenser 20 milliards de dollars et d'augmenter la dette au point où tout sera paralysé—comment allons-nous attirer des employés qualifiés, par exemple, dans la région du sénateur Marchand? D'où venez-vous, sénateur Marchand?

[*Texte*]

Senator Marchand: Kamloops.

Senator Robertson: In Kamloops or in my province?

Senator Gigantès: Are they substandard in Kamloops?

Senator Robertson: No, no, ours are not substandard, but, Senator Gigantès, you have not lived in the Atlantic area or in the north. We do not have the educational resources. We do not have the financial resources it takes to build those. This is what we have found in health care and social welfare. We built them slowly and we haven't done badly.

Senator Gigantès: And Alberta allowed 800 physicians to extra bill welfare recipients.

Senator Robertson: So we meet the crises and you change it. You are not perfect, Senator Gigantès, and neither am I. We have different philosophies, but I am saying to you . . .

The Chairman: Just a moment, please. May I remind members of the committee that we are hearing a witness?

Senator Robertson: That is right.

Senator Gigantès: The witness is hearing a speech.

Senator Robertson: I have listened to your speeches.

The Chairman: I am just insisting that we give the witness an opportunity to give us her story, but go on, Senator Robertson.

Senator Robertson: Mr. Chairman, I have listened to everyone else. I have taken up very little time in this committee, but these are my observations and it would be wrong for me not to place them on the table. I do not want to take up any more time, but in most of these areas I think we will have to be patient, regardless of which government is in power or what happens, because I do not believe you can run any faster than we are trying to do. We are setting the framework and I believe that the people will insist, as they have with all these other programs, that these matters we are concerned with will evolve. I can remember hospital workers earning less than the minimum wage. I can remember nursing home workers without training.

Anyway, I have said enough, Mr. Chairman. Thank you very much.

And thank you again, Ms. McDonell. It has been most interesting.

Ms. McDonell: May I make one short comment? I have a real confusion about something, and perhaps you can clarify it for me. It has to do with a question I addressed to the minister, Jake Epp, at our conference.

How can you determine the standards that the provinces have put into place unless you define what those standards will be? How can you look at something and make a judgment on it unless you have some guidelines in place?

[*Traduction*]

Le sénateur Marchand: Kamloops.

La sénatrice Robertson: À Kamloops ou dans ma province.

Le sénateur Gigantès: Sont-ils en deçà des normes à Kamloops?

La sénatrice Robertson: Non, non, ils ne le sont pas, mais, sénateur Gigantès, vous n'avez pas vécu dans la région de l'Atlantique ou dans le Nord. Nous n'avons pas les ressources en matière d'enseignement. Nous n'avons pas les ressources financières qu'il faut. C'est la situation que nous avons vécue en ce qui concerne les soins de santé et le bien-être social. Ces services, nous les avons mis sur pied lentement et je dois dire que nous avons fait du bon travail.

Le sénateur Gigantès: Et l'Alberta a permis à 800 médecins de surfacturer des bénéficiaires d'aide sociale.

La sénatrice Robertson: Alors nous faisons face aux crises et vous les contournez. Vous n'êtes pas parfait, sénateur Gigantès, et moi non plus. Nous avons des philosophies différentes, mais je vous dis que . . .

Le président: Un instant, s'il vous plaît. Je vous rappelle que nous entendons un témoin.

La sénatrice Robertson: Vous avez raison.

Le sénateur Gigantès: Le témoin doit écouter un discours.

La sénatrice Robertson: Je vous ai écouté pendant vos discours.

Le président: Je vous rappelle seulement que nous devons donner au témoin la possibilité de nous donner son point de vue, mais continuez, sénatrice Robertson.

La sénatrice Robertson: Monsieur le président, j'ai écouté parler tous les autres. Je n'ai pas occupé beaucoup de temps pendant les séances de ce comité. Mais ce sont mes observations et je m'en voudrais de ne pas vous les transmettre. Je ne veux pas prendre encore beaucoup de temps, mais, dans la plupart des cas qui nous occupent, je crois que nous devons être patients, peu importe quel parti est au gouvernement ou ce qui se passe, parce que je ne crois pas que l'on puisse aller plus vite que maintenant. Nous mettons sur pied le cadre et j'estime que les gens diront, comme ils l'ont fait dans d'autres cas, que ces questions qui nous intéressent évolueront. Je me souviens que certains employés d'hôpitaux gagnaient moins que le salaire minimum, que certains employés de foyers nourriciers n'avaient aucune formation.

De toute façon, j'en ai dit assez, monsieur le président. Je vous remercie.

Merci encore, madame McDonell. Votre exposé a été des plus intéressants.

Mme McDonell: Puis-je faire une courte observation? J'ai des difficultés à comprendre un point et j'aimerais que vous m'éclairiez à ce sujet. Il s'agit d'une question que j'ai posée au ministre, Jake Epp, à notre conférence.

Comment pouvez-vous déterminer les normes que les provinces ont adoptées à moins que vous ne définissiez quelles seront ces normes? Comment pouvez-vous étudier quelque chose et porter un jugement dessus sans directives pour ce faire?

[*Text*]

One further comment: We cannot afford to wait and see what happens. We cannot afford, on behalf of the children of this country, to wait and see. We need to ensure quality.

The Chairman: Thank you very much.

Senator Robertson: I have just one further comment, Mr. Chairman.

I would say that we are going to have to develop these standards the same way as we have done with other programs. I do not believe there is any instant recognition factor. It is not going to be an easy process, but standards will evolve, as they have in the other programs, because you will never get agreement amongst the provinces.

Ms. McDonell: Well, I have just had a note passed to me that they have defined criteria for accessibility and affordability in the Canada Health Act.

Senator Robertson: But there are three others.

Senator David: Portability.

Senator Robertson: Portability. You cannot charge user fees. You can charge a premium. If you are a rich province, you can charge a premium. Nobody is taken with the Province of Ontario when it says that a premium costs the average taxpayer more money than user pay, but that's a different argument.

Ms. McDonell: If we cannot see these amendments in place, then this bill should not pass.

Senator Robertson: Well, thank you. We have a difference of opinion.

The Chairman: Thank you very much.

Senator Spivak: Excuse me. Do we have time to return to the question of administrative costs, Mr. Chairman?

The Chairman: I do not think we have. We do not have another witness this morning, but I have to thank our witnesses of today.

Senator Spivak: I was merely going to explain what section 10 actually means, Mr. Chairman. It will not take long. I think there was some confusion here.

The Chairman: What the legislation means, what the bill means, or what the witness thinks the bill means?

Senator Spivak: Well, I am confused as to . . .

The Chairman: If it is a question of the exact meaning of the bill, perhaps we could call the minister to come again.

Senator Spivak: I guess, Mr. Chairman, I did not understand what the witness was putting forward and I was not clear as to what was in the bill. I now have before me—given to me by the staff here—what that section in the bill actually means. Perhaps that would explain what the witness is putting forward.

The Chairman: Proceed.

Senator Spivak: Section 10(2) on page 11 amends paragraph 2(g) of CAP to include in the definition of administrative services the administration of child-care services within

[*Translation*]

Autre commentaire: nous ne pouvons nous permettre d'attendre et de voir venir. Pour le bien de tous les enfants du pays, nous ne pouvons nous permettre une telle attitude. Nous devons garantir la qualité.

Le président: Je vous remercie.

La sénatrice Robertson: J'ai une autre observation à faire, monsieur le président.

Nous mettrons au point ces normes de la même façon qu'avec les autres programmes. Je ne crois pas que nous réussirons du premier coup. Parce que les provinces ne s'endendront jamais, le processus sera difficile, mais les normes évolueront, comme elles l'ont fait dans d'autres domaines.

Mme McDonell: Eh bien, on vient tout juste de me transmettre une note disant qu'on a défini les critères d'accessibilité et de disponibilité dans le projet de loi sur la garde d'enfants.

La sénatrice Robertson: Il y a trois autres critères.

Le sénateur David: La transférabilité.

La sénatrice Robertson: La transférabilité. On ne peut pas imposer de frais de garde. En revanche, on peut imposer une prime dans les provinces riches, par exemple. Personne croit les responsables de la province de l'Ontario lorsqu'ils disent que les primes coûtent plus cher que les frais de garde pour le contribuable moyen, mais ça c'est une autre histoire.

Mme McDonell: Si ces modifications ne sont pas acceptées, ce projet de loi ne devrait pas être adopté.

La sénatrice Robertson: Je vous remercie. Nous ne sommes pas du même avis.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

La sénatrice Spivak: Excusez-moi. Avons-nous le temps de revenir à la question des frais d'administration, monsieur le président?

Le président: Je ne crois pas. Certes, nous n'avons pas d'autres témoins ce matin, mais je dois remercier nos témoins d'aujourd'hui.

La sénatrice Spivak: Je voulais simplement expliquer ce que signifie l'article 10, monsieur le président. Ça ne sera pas long. Je crois qu'il y avait de la confusion à ce sujet.

Le président: À propos de la mesure, du projet de loi ou de l'interprétation du projet de loi faite par le témoin?

La sénatrice Spivak: Eh bien, je ne comprends pas très bien que . . .

Le président: S'il s'agit de l'interprétation du projet de loi, il vaudrait peut-être mieux inviter de nouveau le ministre.

La sénatrice Spivak: Je crois, monsieur le président, que je n'ai pas très bien compris la recommandation du témoin et je ne comprends pas très bien ce que signifiait cet article du projet de loi. J'ai maintenant devant moi une explication qui m'a été transmise sur la signification de cet article. Peut-être qu'elle éclairera la recommandation du témoin.

Le président: Continuez.

La sénatrice Spivak: Le paragraphe 10(2), page 11 du projet de loi, modifie l'alinéa 2*g*) du RAPC de façon que la définition des services administratifs comprenne l'administra-

[*Texte*]

the meaning of the Canada Child Care Act, and this will allow for the continued sharing, under CAP, of the staff of provincial and municipal departments responsible for the administration of day care services. That is consistent with the past practice of CAP.

Now, I am afraid I do not understand whether you want to share the cost of child-care workers who are not in provincial and municipal departments under CAP. Was that your intent? I am afraid I cannot figure out what you wanted.

Ms. McDonell: What I was looking for was some place to support . . .

Senator Spivak: No, I understand the principle of what you are looking for.

Ms. McDonell: Well, that was the only space I could see that referred to any kind of salaries or any kind of funding support, so I wondered if it might be possible to include some provision for wages and working conditions for individuals in the field under that clause.

Senator Spivak: There was nothing more specific than that?

Ms. McDonell: No. I was merely looking for a place to put it.

Senator Spivak: Because it is unclear to me what could be put in the act. I can only see that enhancement coming through operating grants. I have been told that it wouldn't help the situation very much if you said to cost-share the salaries of workers.

Ms. McDonell: But if the provinces do not participate with the operational grants, then there is nothing for the workers, nothing for the people in the field.

Senator Spivak: Oh, I quite understand that.

Senator Marsden: So, Mr. Chairman, what Senator Spivak has helped us with is to say that the recommendations of the witness cannot be accommodated in section 10, and that a whole new section will be required, as section 4(1)(b), to focus on low- and middle-income Canadians.

Senator Spivak: That's a fact.

Senator Marsden: So we need a new provision in this act to deal with the question of day care workers' salaries. I think that has been very helpful. Thank you.

The Chairman: I again thank the witnesses very much and I wish each of you a good trip to your own ends of the country.

Ms. McDonell: Thank you.

Ms. Young: Thank you.

The Chairman: Honourable senators, we have heard the witnesses scheduled to appear this morning. As you will remember, yesterday the committee passed a motion directing the clerk of the committee to contact all individuals and groups who wished to be heard. The clerk followed those instructions in order to fill—I use the expression that Senator Gigantès used yesterday—all available time, at least today. So what is the score in that respect, Mr. Clerk?

[*Traduction*]

tion relative à la fourniture de services de garde d'enfants au sens de la Loi sur les services de garde d'enfants au Canada. Cette disposition permettra le maintien du partage en vertu du RAPC du coût du personnel des services municipaux et provinciaux responsables de l'administration des services de garderie. Cette disposition est conforme à la pratique antérieure du RAPC.

Maintenant, j'ai bien peur de ne pas comprendre si vous voulez partager le coût des employés de garderie qui ne font pas partie de services municipaux et provinciaux, en vertu du RAPC? Quelle est votre intention?

Mme McDonell: Je voulais que l'on prévoie un appui financier . . .

La sénatrice Spivak: Non, je comprends le principe de ce que vous recherchiez.

Mme McDonell: Eh bien, c'était la seule chose qui, d'après moi, était liée aux salaires ou à toute forme d'appui financier. C'est pourquoi je me demandais s'il était possible d'inclure à cet article une disposition sur les salaires ou les conditions de travail pour les personnes de ce secteur.

La sénatrice Spivak: Rien de plus précis?

Mme McDonell: Je cherchais simplement un endroit où insérer une telle disposition.

La sénatrice Spivak: Parce que ce n'est pas clair pour moi dans quel article on pourrait l'inclure. Le seul moyen serait de le faire par l'entremise de subventions de fonctionnement. On m'a dit que la situation n'en serait pas bien meilleure si l'on partageait le coût des salaires des employés.

Mme McDonell: Mais si les provinces ne participent pas à des subventions de fonctionnement, il n'y aura alors rien pour les employés, rien pour les gens qui travaillent dans le milieu des garderies.

La sénatrice Spivak: Je le conçois très bien.

La sénatrice Marsden: Ainsi, monsieur le président, la sénatrice Spivak nous a aidés à comprendre que les recommandations du témoin ne peuvent être incorporées à l'article 10, qu'il faudrait un nouvel article, comme l'alinéa 4(1)*b*), pour tenir compte des contribuables à faible et à moyen revenu.

La sénatrice Spivak: C'est un fait.

La sénatrice Marsden: Il faut donc établir une nouvelle disposition qui traiterait de la question des salaires des employés de garderie. Je crois que cette précision a été très utile. Je vous remercie.

Le président: Je remercie encore les témoins et je vous souhaite à tous un bon voyage de retour.

Mme McDonell: Merci.

Mme Young: Merci.

Le président: Honorables sénateurs, nous avons entendu les témoins invités à comparaître ce matin. Vous vous souviendrez qu'hier le Comité a adopté une motion demandant au greffier du Comité de communiquer avec toutes les personnes et les groupes qui désiraient être entendus. Le greffier a suivi ces instructions en vue d'occuper—j'utilise l'expression que le sénateur Gigantès a utilisée hier—tout le temps disponible,

[*Text*]

Mr. Denis Bouffard, Clerk of the Committee: Mr. Chairman, on the instruction of the committee, yesterday evening my secretary, Kathleen Ippersiel, and I contacted, or attempted to contact, all the organizations, numbering 22, who, before Thursday, had requested to appear before the committee on Bill C-144. We did this in order to ascertain whether they would agree to come before the committee this afternoon or on Saturday, if the committee met on Saturday. Eleven groups from that list had been contacted the day before, in accordance with the instructions of the steering committee.

Senator Cools: How many were contacted?

Mr. Bouffard: Eleven. We also asked the same question of persons or groups who had called in yesterday or who had sent a fax message asking to appear before the committee. There were 32 names on that list, but quite a number of them could not be reached yesterday evening. Of the groups reached, one wished to appear tomorrow afternoon, if the committee were to sit, and 11 wished to appear on Tuesday, if the committee were to sit on that day.

The Chairman: What about today?

Mr. Bouffard: None wanted to appear today.

The Chairman: That was the score at what time today?

Mr. Bouffard: As of ten o'clock.

The Chairman: Around 10.30 I was told that Mr. Hagerman of the Glebe Day Care Centre would be available this afternoon and that Mrs. Colley is now waiting in Toronto for our call, because, if we do sit this afternoon, she might be available. I do not know exactly at what time she would be available because of flight arrangements. Anyway, that is the situation for this afternoon. How many did you say we might have tomorrow?

Mr. Bouffard: One.

Senator Marsden: So far.

The Chairman: So far. The situation may change. All the others would be heard next week, is that right?

Mr. Bouffard: Yes.

The Chairman: That is the current situation with respect to the hearing of witnesses. So let us come to a decision about, first, Ms. Colley, to inform her that we will sit this afternoon. I am told that, if we call her before twelve o'clock, she could be here at 2.30.

Senator Marsden: So I would move that she be invited to come. Let us just call her, otherwise she will not get here. Do you second this motion, Senator Spivak?

Senator Spivak: Yes.

The Chairman: So that is settled.

What about Mr. Hagerman? He wants to show us a video on child care this afternoon.

Senator Marsden: Sure.

Senator Gigantès: Wonderful.

[*Translation*]

aujourd'hui à tout le moins. Où en sommes-nous en cette matière, monsieur le greffier?

M. Denis Bouffard, greffier du Comité: Monsieur le président, selon les instructions du Comité, ma secrétaire, Kathleen Ippersiel, et moi avons communiqué ou tenté de communiquer hier soir avec toutes les organisations, au nombre de vingt-deux, qui, avant jeudi, avaient demandé à comparaître devant le Comité sur le projet de loi C-144, afin de vérifier si elles accepteraient de se présenter devant le Comité cet après-midi ou samedi si le Comité se réunissait ce jour-là. Onze groupes de cette liste avaient été contactés la veille conformément aux instructions du Comité directeur.

La sénatrice Cools: Combien en avez-vous contacté?

M. Bouffard: Onze. Nous avons posé la même question aux groupes et aux personnes qui nous ont appelés ou nous ont fait parvenir un message par télécopieur hier pour comparaître devant le Comité. La liste comprenait 32 noms, mais nous n'avons pas pu en rejoindre un grand nombre hier soir. Des groupes que nous avons rejoints, l'un désirait comparaître demain après-midi si le Comité siégeait, et onze mardi si le Comité siégeait ce jour-là.

Le président: Et aujourd'hui?

M. Bouffard: Aucun ne voulait comparaître aujourd'hui.

Le président: C'était à quelle heure aujourd'hui?

M. Bouffard: À 10 heures.

Le président: À 10 h 30 environ, on m'a dit que M. Hagerman du Glebe Day Care Centre serait libre cet après-midi et que Mme Colley attend maintenant qu'on l'appelle à Toronto parce que si nous tenons une séance cet après-midi elle pourrait s'y présenter. Je ne sais pas à quelle heure en raison de ses arrangements de transport aérien. De toute façon, telle est la situation pour cet après-midi. Combien de personnes, avez-vous dit, comparaîtront demain?

M. Bouffard: Une.

La sénatrice Marsden: Jusqu'à maintenant.

Le président: Jusqu'à maintenant. La situation peut changer. Toutes les autres seraient entendues la semaine prochaine, n'est-ce pas?

M. Bouffard: Oui.

Le président: Voilà donc la situation actuelle en ce qui concerne l'audition des témoins. Prenons donc une décision d'abord en ce qui concerne Mme Colley pour l'informer que nous siégerons cet après-midi. On me dit que si nous l'appelons avant midi elle pourrait être ici à 14 h 30.

La sénatrice Marsden: Je propose donc que nous l'invitions. Appelons-la, sinon elle ne pourra venir. Appuyez-vous la motion, sénatrice Spivak?

La sénatrice Spivak: Oui.

Le président: C'est donc réglé. Et M. Hagerman?

Il veut nous montrer un vidéo sur les garderies cet après-midi.

La sénatrice Marsden: Bien sûr.

Le sénateur Gigantès: Magnifique.

[*Texte*]

The Chairman: You would like to have a video on child care?

Senator Gigantès: We are all for multimedia.

The Chairman: Well, that is the situation. I have to follow the wishes of the committee, who want to go to a movie this afternoon.

Senator Spivak: Mr. Chairman, throughout these hearings we have had a representative of the Canadian Day Care Advocacy Association, and I see no reason at all why people who are here could not be asked to be witnesses since they know more about the situation than most of us with respect to this legislation. We are not exactly bereft of people who want to come. I cannot understand why the docket isn't filled.

The Chairman: The clerk just followed the instructions given by the committee yesterday, asking people on the list that he has just described. He has just transmitted to us the answers he got.

Senator Gigantès: Mr. Chairman, could we ask this person to whom Senator Marsden refers whether she wishes to testify before us? Could you ask her?

The Chairman: I don't know who that person is.

Ms. Lise Corbeil-Vincent, Canadian Day Care Advocacy Association: Mr. Chairman, I think Senator Marsden is referring to me. I am a staff person with the Canadian Day Care Advocacy Association. The president of our association is the one who should come before you. She is in Winnipeg. I think the clerk has contacted her.

The Chairman: You are saying that the president is in Winnipeg, so I suppose she would not be available this afternoon.

Senator Cools: Could she be available tonight?

Ms. Corbeil-Vincent: I think the clerk was trying to contact her about coming this afternoon.

The Chairman: You have your answer with respect to that person. So we are left with Mrs. Colley. She has been called and we will know in a matter of minutes, I suppose, at what time she could be here.

What about Mr. Hagerman and his movie?

Senator Marsden: Sure, let's hear him.

The Chairman: I am told that he can be available at any time. So the decision is to hear witnesses this afternoon.

Senator Marsden: Yes.

The Chairman: The only question is to decide when we should start.

Senator David: Mr. Chairman, I would like to move that we sit today to hear witnesses, and any other witnesses would have to come next Tuesday.

Senator Robertson: In order that we can look at the motion sensibly, I would really like to know if it is the intention of the

[*Traduction*]

Le président: Aimeriez-vous visionner cette bande vidéo?

Le sénateur Gigantès: Nous sommes tous en faveur des représentations multimédias.

Le président: Eh bien, telle est la situation. Je dois me plier aux désirs des membres du Comité qui veulent aller au cinéma cet après-midi.

La sénatrice Spivak: Monsieur le président, depuis le début des audiences, nous avons sur place une représentante de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance. Je ne vois aucune raison pourquoi les gens ici présents ne pourraient agir comme témoins puisqu'ils en savent plus que la plupart d'entre nous sur ce projet de loi. Il ne manque certes pas de gens qui pourraient être invités à comparaître. Je ne comprends pas pourquoi la liste n'est pas remplie.

Le président: Le greffier n'a fait que suivre les instructions données par le Comité hier, et a contacté les gens sur la liste qu'il vient d'énumérer. Il vient tout juste de nous transmettre les réponses qu'il a reçues.

Le sénateur Gigantès: Monsieur le président, pourrions-nous demander à cette personne dont a parlé la sénatrice Marsden si elle désire comparaître devant nous?

Le président: Je ne sais pas qui est cette personne.

Mme Lise Corbeil-Vincent, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance: Monsieur le président, je crois que la sénatrice Marsden parlait de moi. Je suis une employée de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance. C'est la présidente de notre association qui devrait comparaître, mais elle est à Winnipeg. Je crois que le greffier a communiqué avec elle.

Le président: Vous dites que la présidente est à Winnipeg. J'en conclus qu'elle ne pourrait venir cet après-midi.

La sénatrice Cools: Le pourrait-elle ce soir?

Mme Corbeil-Vincent: Je crois que le greffier a tenté de communiquer avec elle à propos d'une comparution cet après-midi.

Le président: Vous avez votre réponse en ce qui concerne cette personne. Il reste donc Mme Colley. On l'a appelée et nous saurons dans quelques minutes à quelle heure elle pourra comparaître.

Qu'en est-il de M. Hagerman et de son film?

La sénatrice Marsden: Bien sûr, invitons-le.

Le président: On me dit qu'il peut venir ou pied levé. La décision est donc d'entendre des témoins cet après-midi.

La sénatrice Marsden: Oui.

Le président: La seule question qui reste à régler est de décider à quelle heure nous commencerons.

Le sénateur David: Monsieur le président, je propose que nous siégions aujourd'hui pour entendre des témoins et que les autres témoins comparaissent mardi prochain.

La sénatrice Robertson: Pour que nous puissions considérer sérieusement cette motion, j'aimerais savoir si l'Opposition a

[*Text*]

opposition to put in amendments to the bill. If it is, then put them in.

Senator Gigantès: If it is necessary.

Senator Robertson: Well, put your amendments.

Senator Gigantès: No, no.

Senator Robertson: You have the numbers.

Senator Gigantès: We haven't developed them yet.

Senator Robertson: Oh, I see. You haven't developed them!

Senator David: They didn't have time.

Senator Robertson: They didn't have time to develop them. I see.

Senator Gigantès: We are still hearing evidence. We want to hear more evidence before we decide on precisely what our amendments will be.

The Chairman: I will try to clarify the situation, if it is at all possible, starting with today. At this time we have two witnesses to be heard this afternoon. The only question is to decide at what time we will start. Have you any objection to hearing the first witness, Mr. Hagerman, at 1.30 this afternoon?

Senator Marsden: No objection.

The Chairman: So Mr. Hagerman will be contacted and invited to come at 1.30, and hopefully Ms. Colley will be here around 2.30.

Senator Marsden: What about tomorrow, Mr. Chairman? When will the minister come back—tomorrow morning?

The Chairman: Is it clear that for today the list is closed? We can play around in trying to get witnesses, but we want to look serious to anyone observing the committee.

Senator Gigantès: Mr. Chairman, it is your party that wants us to be as expeditious as possible with these hearings and not to waste any time. We are saying we should pack the witnesses in as fast as we can, and let's sit Saturday and Sunday, if necessary, to accommodate your party. You are the ones who do not want to hear witnesses, you are telling us now.

Senator David: I would like to know whether or not your minds are made up already. Knowing you now for three and a half years, I would be very surprised if you are not a very fixed ideologist.

Senator Marsden: Mr. Chairman, this morning's witnesses have been very, very helpful. They have proposed amendments. We have heard evidence about how some of the amendments might or might not be suitable, and the more evidence we get from these witnesses today and tomorrow the better off we are. It has been very helpful. We are learning things here.

The Chairman: The more witnesses you hear the clearer your minds will be. I understand.

Senator Marsden: Mr. Chairman, the Glebe Parents' Day Care is on Lyon Street in Ottawa. Have they refused to appear?

[*Translation*]

l'intention d'apporter des amendements au projet de loi? Si oui, qu'elle le fasse.

Le sénateur Gigantès: Si c'est nécessaire.

La sénatrice Robertson: Eh bien, faites-le.

Le sénateur Gigantès: Non, non.

La sénatrice Robertson: Vous avez la majorité.

Le sénateur Gigantès: Nous ne les avons pas encore rédigés.

La sénatrice Robertson: Oh je vois, vous ne les avez pas rédigés.

Le sénateur David: Ils n'ont pas eu le temps.

La sénatrice Robertson: Ils n'ont pas eu le temps d'y penser, je vois.

Le sénateur Gigantès: Nous entendons encore des témoignages. Nous voulons encore le faire avant de décider en quoi consisteront exactement nos amendements.

Le président: Je vais essayer de clarifier le plus possible la situation, à commencer par aujourd'hui. Nous devons entendre deux personnes cet après-midi. La seule question à résoudre est de décider à quelle heure nous commencerons. Avez-vous des objections à entendre le premier témoin, M. Hagerman, à 13 h 30?

La sénatrice Marsden: Aucune.

Le président: Nous communiquerons donc avec M. Hagerman et lui demanderons de comparaître à 13 h 30 et nous espérons que Mme Colley pourra être ici à 14 h 30.

La sénatrice Marsden: Et demain, monsieur le président, à quelle heure le ministre reviendra-t-il le matin?

Le président: Est-il clair que nous n'entendrons que deux personnes aujourd'hui? Nous pouvons certes nous amuser à trouver des témoins, mais nous voulons passer pour sérieux aux yeux de quiconque observe nos activités.

Le sénateur Gigantès: Monsieur le président, c'est votre parti qui veut que nous soyons le plus expéditif possible avec ces audiences et ne perdions pas de temps. Nous disons qu'il faut entendre le plus rapidement possible les témoins, qu'il faut siéger samedi et dimanche au besoin pour rendre service à votre parti. C'est vous qui ne voulez pas entendre de témoins, vous êtes en train de nous le dire.

Le sénateur David: J'aimerais savoir si votre idée est déjà faite. Je vous connais depuis trois ans et demi, et je serais très surpris que vous n'ayez pas d'idées bien arrêtées.

La sénatrice Marsden: Monsieur le président, les témoins de ce matin ont été très, très utiles. Ils ont proposé des amendements. Nous avons entendu des arguments pour ou contre certains amendements. Plus nous aurons d'informations, mieux nous pourrons comprendre la situation. Nos séances sont fructueuses. Nous apprenons beaucoup.

Le président: Plus vous entendrez de témoins, plus votre esprit sera clair. Bien sûr.

La sénatrice Marsden: Monsieur le président, le Glebe Parents' Day Care se trouve sur la rue Lyon, à Ottawa. Le groupe a-t-il refusé de comparaître?

[*Texte*]

The Chairman: Here is the latest information. Ms. Colley will take the one o'clock flight and she will be here at 2.30. Until what time will we wait to see if another witness will show up, 3.30 or 3.45? We will have to decide about that at some time.

Senator Gigantès: Let us play it by ear, Mr. Chairman, and after we hear Ms. Colley we will see if other witnesses have turned up. How about this person in the Glebe?

Senator David: Do you think it is serious to play it by ear?

Senator Gigantès: Yes, absolutely.

Senator David: Well, I don't feel that it is at all serious for a committee to play it by ear.

Senator Gigantès: This is the difference between common law and civil law. Playing by ear is quite acceptable to some.

Senator Marsden: What about tomorrow? We have a witness coming tomorrow afternoon.

The Chairman: Let us settle today first. I want to know from the committee if, as Senator Gigantès said, we should play it by ear and until what time today shall we try to hear something.

Senator Robertson: Midnight.

Senator Gigantès: That's a good suggestion.

The Chairman: Shall we wait until midnight or until 3.45 this afternoon?

Senator Spivak: Mr. Chairman, may I suggest that the staff continue to call just so that we will know, perhaps by two o'clock, whether indeed there are any more witnesses coming today.

Senator Cools: Didn't the staff do that previously?

Senator Robertson: What time do we come back?

The Chairman: There is a proposal that if we have not heard from anyone else by two o'clock we will consider that the list is closed. That is the proposal?

Senator Spivak: Yes.

Senator Gigantès: Suppose we hear from people at three o'clock that they are prepared to come at five o'clock. What if we hear from someone at 2.30 or at three o'clock, Mr. Chairman?

Senator Marsden: Let's see how things develop.

Senator Gigantès: Play it by ear.

Mr. Chairman, I now move that we do not decide until after we have heard Ms. Colley as to what else we do today, and that in the meanwhile the staff of the committee move, as energetically as possible, to obtain more witnesses for today and tomorrow. This is my motion.

The Chairman: You can do what you want to, of course. You have the majority.

Senator Gigantès: Put the motion, please.

[*Traduction*]

Le président: Les derniers renseignements sont que Mme Colley prendra le vol de 13 et qu'elle sera ici à 14 h 30. Jusqu'à quelle heure attendrons-nous pour voir si un autre témoin se présentera, 15 h 30, ou 15 h 45? Nous devrons prendre une décision à un moment donné.

Le sénateur Gigantès: Nous déciderons au fur et à mesure, monsieur le président. Après que nous aurons entendu Mme Colley, nous verrons si d'autres témoins se sont présentés. Qu'en est-il de cette personne du Glebe?

Le sénateur David: Croyez-vous que cela fait sérieux de décider ainsi au fur et à mesure?

Le sénateur Gigantès: Certainement.

Le sénateur David: Eh bien, pour ma part, j'estime que cela ne fait pas du tout sérieux pour un comité.

Le sénateur Gigantès: C'est justement ce qui distingue la *common law* du droit civil. Certains ne voient aucun inconvénient à ce que l'on procède au fur et à mesure.

La sénatrice Marsden: Et demain? Nous devons entendre un témoin demain après-midi.

Le président: Décidons d'abord de ce que nous allons faire aujourd'hui. Je veux savoir des membres du Comité si, comme l'a proposé le sénateur Gigantès, ils veulent que nous décidions au fur et à mesure, et je veux aussi savoir jusqu'à quelle heure nous sommes prêts à attendre la réponse d'éventuels témoins.

La sénatrice Robertson: Jusqu'à minuit.

Le sénateur Gigantès: Voilà une bonne suggestion.

Le président: Attendrons-nous jusqu'à minuit ou jusqu'à 15 h 25?

Le sénateur Spivak: Si vous le permettez, monsieur le président, je propose que le personnel continue à essayer de joindre les témoins simplement pour que nous sachions, d'ici peut-être 14 h, si nous en entendrons d'autres aujourd'hui.

La sénatrice Cools: Le personnel n'a-t-il pas déjà fait cela?

La sénatrice Robertson: À quelle heure revenons-nous?

Le président: Il a été proposé que, si aucun autre témoin ne se manifeste d'ici 14 h, nous considérions notre liste comme complète. C'est bien ce qui a été proposé?

Le sénateur Spivak: Oui.

Le sénateur Gigantès: Que ferons-nous si un témoin nous dit à 15 h qu'il serait prêt à comparaître à 17 h? Qu'en sera-t-il, monsieur le président, si quelqu'un communique avec nous à 14 h 30 ou à 15 h?

La sénatrice Marsden: Voyons un peu ce qui se passera.

Le sénateur Gigantès: Nous déciderons au fur et à mesure.

Monsieur le président, je propose que nous entendions d'abord Mme Colley avant de décider de notre programme pour le reste de la journée. Entre temps, le personnel du Comité fera tout son possible pour que nous puissions entendre d'autres témoins aujourd'hui et demain. Voilà ma motion.

Le président: Vous pouvez faire ce que vous voulez, bien sûr, puisque vous avez la majorité.

Le sénateur Gigantès: Je vous demande de bien vouloir mettre la motion aux voix.

[*Text*]

The Chairman: I do not think it is sensible, but . . .

Senator Gigantès: Well, put the motion so that it is on the record.

Senator David: Mr. Chairman, I would like to speak to the motion, which, of course, will be adopted by the majority.

Je pense qu'il est insensé qu'un comité aussi important que le comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit obligé d'aller quêter des témoins pour se faire une opinion sur un sujet qui a déjà fait l'objet de deux enquêtes à travers le Canada. Ce projet de loi a déjà fait l'objet de nombreux témoignages dans une autre Chambre. On a devant nous un projet de loi très clair. Le ministre est venu témoigner hier pendant deux heures et quart définir exactement ses positions. Ses représentants ont passé toute la journée d'hier à témoigner devant le comité pour aller dans les plus grands détails de ce projet de loi.

On a l'impression qu'on étire le temps, comme un élastique que l'on voudrait étirer sans qu'il ne casse jamais. Je me dis que nous sommes des hommes sérieux qui sont perçus par dans le public pour avoir beaucoup de sagesse, de réflexion tout en prenant quand même des initiatives de temps en temps. Nous ne sommes pas des moines seulement de méditation. Je pense que l'on a le droit de prendre des décisions. Je suis convaincu que tout le monde a déjà son idée sur ce projet de loi. Comme les témoins l'ont dit ce matin, eux au moins avaient des décisions précises. Dans les deux cas, ils ont dit: non n'acceptez pas ce projet de loi. Alors que des législateurs très expérimentés comme mes collègues de l'opposition auraient besoin d'entendre encore un témoin. On va le chercher à Toronto. On en fait venir un autre avec une vidéocassette. On nous dit qu'il y a peut-être un témoin pour samedi. Peut-être un autre témoin pour lundi. Qu'est-ce que tout cela veut dire? Que l'on dise clairement si on est en faveur oui ou non du projet de loi tel que présenté.

J'aimerais beaucoup mieux cette attitude. Si l'opposition n'est pas en faveur, je vais respecter son opinion. Je suis convaincu que ce n'est pas un témoin de plus ou deux témoins ou trois témoins qui vont faire changer d'avis aucun des membres de l'opposition. Ils l'ont déjà leur opinion. Elle n'est peut-être pas la même que la nôtre. A ce moment-là, votons sur ce projet de loi. Arrêtons de faire venir des témoins et d'aller au coin des rues pour les chercher.

Le président: Je ne peux pas contredire le sénateur David. Il y a une sorte de sens commun dans ce qui vient d'être dit. Sénateur David, quelle est effectivement la conclusion que vous tirez?

Le sénateur David: Ma conclusion c'est la première motion que j'ai présentée c'est-à-dire qu'aujourd'hui soit le dernier jour d'audition des témoins.

Le président: Alors, le sénateur David a fait une propositions. Je n'ai pas à répéter sa motion.

Le sénateur Gigantès: Il y a ma motion d'abord que vous n'avez pas appelée. J'ai une motion précédente.

Le sénateur David: Non, j'avais fait ma motion avant vous sénateur Gigantès, avec tout le respect pour votre ancienneté.

[*Translation*]

Le président: Je crois qu'il n'est pas raisonnable d'agir ainsi, mais . . .

Le sénateur Gigantès: Eh bien, mettez la motion aux voix pour qu'elle figure au compte rendu.

Le sénateur David: Monsieur le président, je veux discuter cette motion, qui sera bien sûr adoptée par la majorité.

I think it is ludicrous for a committee as important as the Social Affairs, Science and Technology Committee to have to go begging for witnesses in order to form an opinion on an issue that has already been the subject of two national inquiries. Many individuals have made their views on this bill known in the other place. The bill now before us is very clear. The Minister testified before us yesterday for two hours and fifteen minutes and made his position eminently clear. His representatives spent all of yesterday giving testimony and explaining the finer points of this legislation.

I feel that we are merely marking time and draggings things out needlessly. We are serious individuals who are perceived by the public as wise, thoughtful men who do occasionally make decisions. We are not merely contemplative monks. I think that we have the right to make decisions. I am convinced that everyone has his own opinion of this bill. This morning's witnesses delivered a clear message. In both instances the witnesses advised us to reject the bill. My Opposition colleagues who are highly experienced legislators contend that they still need to hear from more witnesses. They are going to bring one in from Toronto. Another will arrive armed with a video cassette. They say that they may have a witness lined up for Saturday and perhaps another one for Monday. What does all this mean? They should state clearly whether they are in favour of this bill as tabled, or whether they are opposed to it.

I would much prefer this approach. If my colleagues in Opposition are opposed to the legislation, I will respect their opinion. I do not believe that one, two or even three witnesses are going to sway them. They have already formed their opinion. Perhaps it differs from ours, but if that's the case, let's vote on this bill. Let's stop calling witnesses and seeking them out on street corners.

The Chairman: I cannot quarrel with Senator David's common sense approach. How then would you like us to proceed, Senator David?

Senator David: I would like us to consider the motion I introduced, namely that today be our last day to hear witnesses.

The Chairman: Senator David has tabled a motion. I don't believe there is any need for me to repeat it.

Senator Gigantès: We have not yet voted on the motion that I tabled earlier.

Senator David: With all due respect for your seniority, Senator Gigantès, I tabled my motion before yours.

[*Texte*]

Le sénateur Corbin: Est-ce que votre motion est un amendement à la sienne?

Le sénateur Gigantès: Non. J'avais proposé que l'on continue à entendre des témoins.

Senator Cools: Saturday, if necessary.

Senator Gigantès: His motion said «Saturday, if necessary.»

Le sénateur David: Oui. Mais commençons par ma motion et que l'on arrête . . .

Le président: Nous avons un expert en procédure ici grâce à Dieu. Votre motion, sénateur Gigantès, disons qu'elle signifie que nous continuions l'audition des témoins.

Le sénateur Gigantès: C'est un amendement à la motion du sénateur David.

Le président: Si vous me permettez d'essayer de clarifier la situation.

Le sénateur Gigantès: Oui.

Le président: Les experts me corrigeront du point de vue de la procédure. Ma clarification n'en n'est pas une. Votre motion est de proposer que l'on entende des témoins pour une période indéterminée.

Le sénateur Gigantès: Oui.

Le président: La motion du sénateur David est de déterminer la période d'audition.

Le sénateur Gigantès: Oui.

Le président: Donc, je considère que la sienne est un amendement à la vôtre: entendre des témoins de façon indéterminée selon votre motion ou entendre des témoins uniquement aujourd'hui pour une période déterminée. L'amendement, c'est de déterminer la période. C'est un amendement ça? C'est logique ce que je dis?

Le sénateur Corbin: Bien c'est peut-être logique dans un autre contexte. Ce n'est pas logique au point de vue de la façon dont se sont déroulés les événements. Le sénateur David a présenté une motion. Le sénateur Gigantès a présenté une autre motion. On ne peut pas discuter de deux motions en même temps. Il faut disposer de la première d'abord.

Le président: Inversons l'ordre et disons que la motion du sénateur David est la proposition principale et la motion tendant à rendre indéterminée la période pour entendre des témoins sera un amendement à la motion. On pourrait s'arranger comme ça, si on suit l'ordre chronologique de ce matin.

Le sénateur David: Commençons donc par une motion simple et après ça on ira dans les choses plus compliquées.

Le président: A moins que l'on soulève des points de procédure et que la décision de la présidence soit renversée. La motion du sénateur David va venir en premier lieu et sera la motion principale et la vôtre suivra, sénateur Gigantès, à l'effet d'ouvrir la période.

Le sénateur Gigantès: Monsieur le président, vous venez de dire que ma motion est un amendement à la sienne. Donc, on vote l'amendement d'abord et puis la motion principale. C'est comme ça que ça se fait.

[*Traduction*]

Senator Corbin: Is your motion an amendment to Senator's David's motion?

Senator Gigantès: No. I had moved that we continue to hear testimony from witnesses.

La sénatrice Cools: Samedi, s'il le faut.

Le sénateur Gigantès: Sa motion disait: «Samedi, s'il le faut».

Senator David: I understand, but let's begin with my motion and then . . .

The Chairman: We have a procedural expert among us, thank goodness. Senator Gigantès, you moved that we continue to hear testimony from witnesses. Is that correct?

Senator Gigantès: Yes. It's an amendment to Senator David's motion.

The Chairman: With your permission, I will try to clarify the situation.

Senator Gigantès: By all means.

The Chairman: The experts will correct me, if I make any procedural errors. You want the Committee to continue hearing from witnesses for an indefinite period of time. Is that the gist of your motion?

Senator Gigantès: That's correct.

The Chairman: Senator David's motion, on the other hand, calls for restricting the period during which the Committee would hear testimony.

Senator Gigantès: Yes, that's right.

The Chairman: Then, I would think that his motion is an amendment to your motion to continue hearing testimony from witnesses indefinitely. You do not want to limit the debate to only one day. Is my explanation logical?

Senator Corbin: In some ways, yes, but not in so far as the sequence of events is concerned. Senator David tabled a motion, as did Senator Gigantès. We cannot discuss both motions concurrently. We must start by dealing with the first motion.

The Chairman: Why don't we reverse the order and say that Senator David's is the main motion. Thus, the proposal to prolong the debate indefinitely becomes a motion to amend the main motion. We could proceed in this order, in accordance with this morning's sequence of events.

Senator David: Let's begin with a simple motion and move on to more complicated matters later.

The Chairman: Unless someone raises a procedural point and the Chairman's decision is reversed, I suggest that we deal with Senator David's motion, which will be considered as the main motion, and then go on to debate Senator Gigantès' motion to prolong the period in question.

Senator Gigantès: Mr. Chairman, you just said that my motion was an amendment to Senator David's motion. In that case, we should put the motion to amend, and then the main motion. That's how things are generally done.

[*Text*]

Senator Spivak: Mr. Chairman, I am not clear on this. Senator David originally said he would like to have witnesses today only and then on Tuesday. Is that your motion?

Senator David: That's it.

Senator Spivak: In other words, we would have witnesses today, and those who would have come on Saturday would come on Tuesday.

Senator David: There is only one scheduled to come on Saturday.

Senator Marsden: So far.

Senator Spivak: I asked Senator David if he would mind holding his motion so we could know at two o'clock what the score is, hopefully, and then we could make that decision. Frankly, I would rather have the witnesses come on Saturday than wait until next Tuesday, because we may not have an opportunity to see witnesses on Tuesday.

Senator David: Well, that is like when you are in an airport and they tell you that your plane is one hour late, and they come back and tell you it is two hours late, and a little later they tell you it is six hours late, and at the end they give you a ticket to go to a hotel.

Senator Spivak: Yes, but, to be fair, Senator David, we are dealing with a situation . . .

The Chairman: Senator MacEachen might find a solution to all this.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, I think the committee ought to come to a conclusion on whichever motion you wish to put forward. What I want to know is this: If Senator David's motion were to carry, namely, to terminate the hearing of witnesses today, how many witnesses would there be who have expressed an interest in coming but would not be able to be heard? Secondly, how many witnesses have expressed an interest in coming on Tuesday?

The Chairman: The clerk will give us the information on that.

Mr. Bouffard: Mr. Chairman, 11 organizations asked to appear on Tuesday. One asked to appear tomorrow, if the committee sits. That is the situation.

Senator Corbin: Out of how many who had requested? You mentioned the figure of 32 earlier.

Mr. Bouffard: Twenty-two plus 11 plus 32—65.

Senator Corbin: Who had requested to be heard?

Mr. Bouffard: Yes.

The Chairman: But have you made sure that there is no overlapping between the groups?

Mr. Bouffard: Yes.

The Chairman: So in all there were 65 groups or individuals who expressed the wish to appear.

Mr. Bouffard: Yes.

[*Translation*]

Le sénateur Spivak: Monsieur le président, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Le sénateur David a dit tout d'abord qu'il voudrait que nous entendions des témoins aujourd'hui seulement, puis mardi. Est-ce bien ce que vous avez proposé?

Le sénateur David: C'est bien cela.

Le sénateur Spivak: Autrement dit, nous entendrions des témoins aujourd'hui, et mardi nous entendrions ceux qui étaient disposés à comparaître demain.

Le sénateur David: Il y a un seul témoin qui doit comparaître samedi.

La sénatrice Marsden: Jusqu'à présent.

Le sénateur Spivak: J'ai demandé au sénateur David s'il voudrait bien retarder un peu sa motion pour que nous sachions à 14 h ce qui en est et que nous puissions alors prendre une décision. À vrai dire, je préférerais que les témoins comparaissent samedi plutôt que mardi prochain, puisqu'il n'est pas sûr que nous puissions les entendre mardi.

Le sénateur David: Cette situation me fait penser à celle du voyageur qui est à l'aéroport et à qui l'on dit que son avion a une heure de retard. Puis, on revient lui annoncer qu'il a deux heures de retard, et quelque temps après, on lui dit qu'il a six heures de retard. À la fin, on lui donne un bon pour l'hôtel.

Le sénateur Spivak: Oui, soyons justes, sénateur David, nous avons ici une situation . . .

Le président: Le sénateur MacEachen aurait peut-être une solution à nous proposer.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, je crois qu'il appartient aux membres du Comité de se prononcer sur la motion que vous mettrez aux voix. Je voudrais toutefois avoir une réponse à la question suivante. Si la motion du sénateur David voulant que l'audition des témoins se termine aujourd'hui était adoptée, combien, parmi les témoins qui ont manifesté leur volonté de comparaître, ne pourraient pas être entendus? Deuxièmement, combien de témoins se sont dits prêts à comparaître mardi?

Le président: Le greffier nous renseignera à ce sujet.

M. Bouffard: Monsieur le président, onze groupes ont demandé à comparaître mardi. Un groupe a demandé à comparaître demain si le Comité siège. Voilà ce qui en est.

Le sénateur Corbin: Sur combien de groupes qui avaient demandé à comparaître? Vous avez parlé tout à l'heure de 32 groupes?

M. Bouffard: Vingt-deux, plus 11, plus 32, ce qui donne 65 en tout.

Le sénateur Corbin: Qui avaient demandé à comparaître?

M. Bouffard: Oui.

Le président: Êtes-vous bien sûr qu'il n'y a pas de chevauchement entre les groupes?

M. Bouffard: Oui.

Le président: Il y a donc 65 groupes ou particuliers qui ont manifesté leur volonté d'être entendus?

M. Bouffard: Oui.

[*Texte*]

Senator MacEachen: And one will appear tomorrow and 11 organizations have expressed a wish to be heard on Tuesday.

The Chairman: Yes.

Senator MacEachen: How were they presented with the date of Tuesday? Were they given a choice? Explain what you did.

Mr. Bouffard: They were originally asked if they could come today, and, if that were not possible, would they consider coming on Saturday, then Tuesday.

Senator MacEachen: So they were given three choices.

Mr. Bouffard: Three choices.

Senator MacEachen: Thank you very much. They were given three choices: Friday, Saturday and Tuesday, and 11 chose to come on Tuesday. Is that correct?

Mr. Bouffard: Yes.

Senator MacEachen: Thank you.

Senator Corbin: How many could you not reach?

Mr. Bouffard: Approximately one-third could not be reached, because we called them in the evening.

Senator MacEachen: They were given the choice of appearing on Friday, Saturday or Tuesday. Presumably it was not explained to them that we might not be here on Tuesday.

Senator Robertson: No, no. Did you not ask, Mr. Clerk, if they could please come on Friday, could they come on Saturday, and they said no? That is what I understood you to tell us.

The Chairman: Did you tell them there was a possibility that the Senate would not be sitting on Tuesday?

Mr. Bouffard: Yes.

The Chairman: For well-known reasons.

Senator MacEachen: I am confused, I must say, because the clerk advised me first that he had given them the choice of three days and they had chosen Tuesday. In any event, let's not debate that. We do knw that there are 11 organizations available to be heard by the Senate on Tuesday.

The Chairman: That's it.

Senator MacEachen: And there is one organization that will come in the morning.

The Chairman: Tomorrow.

Senator MacEachen: Yes.

The Chairman: Excuse me. Mr. Clerk, did you say tomorrow morning or tomorrow afternoon?

Mr. Bouffard: In the afternoon.

Senator MacEachen: Which organization is that?

Mr. Bouffard: The London Day Care Coalition.

Senator MacEachen: Could we get the names of the 11 organizations which would be ready to come on Tuesday?

Mr. Bouffard: Yes.

Senator MacEachen: Thank you.

[*Traduction*]

Le sénateur MacEachen: Un des groupes comparaîtra demain, et onze groupes ont demandé à être entendus mardi?

Le président: Oui.

Le sénateur MacEachen: Comment en sont-ils venus à choisir mardi comme date de comparution? Leur a-t-on donné le choix? Expliquez-nous comment vous avez procédé.

M. Bouffard: Nous leur avons d'abord demandé s'ils pouvaient venir aujourd'hui, puis, si cela n'était pas possible, s'ils viendraient samedi, ou alors mardi.

Le sénateur MacEachen: Ils pouvaient donc choisir entre trois possibilités.

M. Bouffard: Oui, trois possibilités.

Le sénateur MacEachen: Merci beaucoup. Ils pouvaient choisir vendredi, samedi ou mardi, et 11 groupes ont choisi de comparaître mardi, n'est-ce pas?

M. Bouffard: Oui.

Le sénateur MacEachen: Merci.

Le sénateur Corbin: Combien de groupes n'avez-vous pas pu joindre?

M. Bouffard: Nous n'avons pas pu joindre environ le tiers des groupes, parce que nous avons essayé de communiquer avec eux le soir.

Le sénateur MacEachen: Ils avaient donc le choix de comparaître vendredi, samedi ou mardi. On ne leur a sans doute pas expliqué que nous ne serions peut-être pas là mardi.

La sénatrice Robertson: Non, non. N'est-ce pas vrai, monsieur le greffier, que vous leur avez demandé de se présenter vendredi, ou encore samedi, et qu'ils ont dit non? C'est du moins ce que j'ai compris.

Le président: Leur avez-vous dit qu'il était possible que le Sénat ne siège pas mardi?

M. Bouffard: Oui.

Le président: Pour les raisons que l'on sait.

M. MacEachen: Tout cela n'est pas très clair dans mon esprit, puisque le greffier m'a tout d'abord dit qu'il leur avait donné le choix entre trois jours et qu'ils avaient choisi mardi. Quoi qu'il en soit, passons. Nous savons que 11 groupes étaient prêts à comparaître devant les sénateurs mardi.

Le président: C'est exact.

Le sénateur MacEachen: Un groupe comparaîtra en matinée.

Le président: Demain.

Le sénateur MacEachen: Oui.

Le président: Excusez-moi, monsieur le greffier, avez-vous dit demain matin ou demain après-midi?

M. Bouffard: Demain après-midi.

Le sénateur MacEachen: De quel groupe s'agit-il?

M. Bouffard: Il s'agit de la London Day Care Coalition.

Le sénateur MacEachen: Pourriez-vous nous donner les noms des 11 groupes qui seraient prêts à comparaître mardi?

M. Bouffard: Oui.

Le sénateur MacEachen: Merci.

[*Text*]

The Chairman: There will be two witnesses this afternoon. Mr. Hagerman from Glebe Day Care will be here at 1.30, and Ms. Colley is catching a plane in Toronto and will be here at 2.30. So there is one witness at 1.30 and one witness at 2.30.

Senator Marsden: Mr. Chairman, may I suggest that the witness for 1.30 be moved to two o'clock? When we agreed on the time of 1.30 it was a quarter past 11, and it is now 12. Could we start at two o'clock and have the next witness called at three o'clock, or whatever?

The Chairman: It seems that we reach a conclusion on one thing and 15 minutes later we change our minds.

Senator MacEachen: May I make a suggestion, Mr. Chairman? I came in a bit late, but I think it would be desirable for you to put whichever motion you think is best and we will deal with it.

Senator Marsden: The purpose of my suggestion is to enable us to have a bit of a break before we resume.

The Chairman: With that opening I shall go back to what I thought was the most logical approach. Senator Gigantès moved that we hear witnesses for an open-ended period, without defining any period, and that all witnesses who want to be heard will be heard, over what number of days we don't know.

Senator Spivak: No, on the contrary.

Senator Gigantès: I said that we should play it by ear.

Senator David: That is quite a castigation.

Senator Gigantès: And as far as today and tomorrow are concerned, and perhaps Monday, giving our staff a chance to approach the witnesses once more, energetically and enticingly.

Senator Spivak: I must object. This is deteriorating into a bit of a circus. It seems to me that Senator Gigantès' motion was that we should see about the witnesses on Saturday, and Senator David's motion was not to hear witnesses on Saturday but to let them all come on Tuesday. I thought we were clear about that. Now we are confusing the issue. I do not know what these motions mean anymore. It seems to me that the motion was not open-ended. Am I correct or incorrect?

The Chairman: Please! I will come back to the first wording. We will sit for an undefined period and play the rest by ear. Is that your motion?

Senator Gigantès: That is my motion.

The Chairman: So that is the motion. Agreed?

Senator Gigantès: Yes.

Senator Robertson: Mr. Chairman, just before we adjourn may I ask this question?

Senator Gigantès: You cannot move another motion until we deal with this motion.

The Chairman: So the motion is adopted, and I must inform the committee that I will state the meaning of the motion.

[*Translation*]

Le président: Nous entendrons deux témoins cet après-midi. M. Hagerman, du Glebe Day Care, sera ici à 13 h 30, et Mme Colley prend l'avion à Toronto et sera ici à 14 h 30. Il y a donc un témoin pour 13 h 30 et un autre pour 14 h 30.

La sénatrice Marsden: Si vous le permettez, monsieur le président, je propose que nous entendions le premier témoin à 14 h au lieu de 13 h 30. Quand nous avons décidé de l'entendre à 13 h 30, il était 11 h 15. Il est maintenant midi. Pourrions-nous commencer à 14 h, puis entendre l'autre témoin à 15 h?

Le président: Il me semble que nous n'avons pas sitôt pris une décision que nous changeons d'idée.

Le sénateur MacEachen: Me permettez-vous de faire une suggestion, monsieur le président? Je suis arrivé un peu tard, mais je crois que le mieux serait que vous posiez la question sur la motion de votre choix et que nous la débattions.

La sénatrice Marsden: Je voulais que nous ayons un peu de répit avant de reprendre nos travaux.

Le président: Cela dit, je reviens à ce que je considère comme la façon la plus logique de procéder. Le sénateur Gigantès a proposé que nous entendions les témoins sans fixer de temps limite, afin que tous ceux qui veulent être entendus puissent l'être, quel que soit le nombre de jours nécessaire.

Le sénateur Spivak: Non, au contraire.

Le sénateur Gigantès: J'ai dit que nous devrions décider au fur et à mesure.

Le sénateur David: On ne mâche pas ses mots.

Le sénateur Gigantès: Aujourd'hui et demain, et peut-être aussi lundi, notre personnel pourrait encore une fois aborder les témoins de façon énergique et persuasive.

Le sénateur Spivak: Allons, on dirait un cirque. Il me semble que la motion du sénateur Gigantès visait à ce que nous entendions les témoins samedi. Celle du sénateur David proposait que nous n'en entendions aucun samedi, mais que nous les invitions tous à comparaître mardi. Je croyais que cela était clair. Il y a maintenant tellement de confusion que je ne sais plus ce que veulent dire ces motions. Il me semble que la motion était bien précise. N'ai-je pas raison?

Le président: S'il vous plaît. Je reviens au libellé initial. Nous siégerons pour un temps non déterminé, et nous déciderons au fur et à mesure ce que nous ferons. Est-ce bien là votre motion?

Le sénateur Gigantès: C'est bien là ma motion.

Le président: Voilà la motion. D'accord?

Le sénateur Gigantès: Oui.

La sénatrice Robertson: Monsieur le président, puis-je poser une question avant que nous levions la séance?

Le sénateur Gigantès: Vous ne pouvez pas proposer d'autre motion tant que nous n'aurons pas pris de décision sur celle-ci.

Le président: Ainsi, la motion est adoptée, et je tiens à dire aux membres du Comité que j'en préciserai le sens.

[*Texte*]

Senator Robertson: Would you please read the motions that were adopted yesterday? Was there not a motion that we would make an assessment at the end of each day?

The Chairman: Yesterday there was a motion to hear witnesses every hour, as long as we have witnesses. Anyway, I understand the motion as meaning to play by ear . . .

Senator David: Mr. Chairman, my motion was not to play it by ear. It was the first one to be presented.

The Chairman: Your motion was an amendment to the effect that we do not hear witnesses on Saturday.

Senator David: My motion was that we hear witnesses today and that the next witnesses should be heard on Tuesday.

The Chairman: All right, the amendment is clear. Are you ready for the question? Those in favour of Senator David's motion?

Senator David: I am at least.

The Chairman: Those who are opposed? The amendment is defeated. We are now back to Senator Gigantès' motion. Those in favour of the main motion? Those against? Carried. We will play it by ear.

Senator Marsden proposed that we should adjourn to two o'clock instead of 1.30. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The committee adjourned until 2 p.m.

Upon resuming at 2:00 p.m.

The Chairman: The Clerk has told me that the witness is here; so we will now proceed.

Madame Engelbert, monsieur Hagerman, je suis heureux de vous souhaier la bienvenue à notre comité. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt ce que vous avez à dire à notre comité en ce qui concerne le projet de loi C-144, qui a été déféré par le Sénat à notre comité.

Je vous donne la parole. C'est à vous maintenant de guider le comité dans les réflexions que nous aurons dans la prochaine demie-heure ou trois-quart d'heure, selon le temps que vous souhaitez employer. Nous écoutons ce que vous avez à nous dire.

Mr. Dave Hagerman, Vice-President, Ottawa Federation of Parents' Day Care: We propose to do what we did at the House of Commons committee. We would like to show you a 30-minute video which describes some of what we think are the important issues facing day care today. It also gives an opportunity for many of the parents in our centres to talk to you, because most of them are working today. There are some parents who are in this video, and you will be given a chance to listen to what they have to say.

We have prepared two short briefs which we will leave with you. After the video is completed, we will describe what we

[*Traduction*]

La sénatrice Robertson: Pourriez-vous nous lire les motions qui ont été adoptées hier? N'y en avait-il pas une selon laquelle nous devions réexaminer notre programme à la fin de chaque jour?

Le président: Une des motions proposées hier voulait que nous entendions des témoins à chaque heure pour aussi longtemps que nous aurions des témoins. Quoi qu'il en soit, la motion, telle que je la comprends, visait à ce que nous procédions au fur et à mesure . . .

Le sénateur David: Monsieur le président, ma motion ne visait pas à ce que nous décidions au fur et à mesure. C'est plutôt ce qui avait été proposé dans la motion initiale.

Le président: Votre motion amendait l'autre de manière à ce que nous n'entendions pas de témoins samedi.

Le sénateur David: Ma motion consistait à entendre des témoins aujourd'hui, puis à en entendre d'autres mardi.

Le président: Très bien, l'amendement est clair. Êtes-vous prêts pour la question? Tous ceux qui sont pour la motion du sénateur David?

Le sénateur David: Il y a toujours bien une voix pour, la mienne.

Le président: Ceux qui sont contre? L'amendement est rejeté. Revenons maintenant à la motion du sénateur Gigantès. Ceux qui sont pour la motion principale? Contre? Adoptée. Nous déciderons donc au fur et à mesure.

La sénatrice Marsden a proposé que nous ajournions jusqu'à 14 h au lieu de 13 h 30. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

La séance est levée jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 heures.

Le président: Le greffier m'a dit que le témoin est arrivé; nous commencerons donc.

Mrs. Engelbert, Mr. Hagerman, I am pleased to welcome you to this meeting of the Committee. We are anxious to hear what you have to say to us about Bill C-144, which was referred to this Committee by the Senate.

You have the floor. You may now guide the Committee's thoughts for the next half-hour or 45 minutes, depending on how much time you wish to take. We will listen to what you have to say.

M. Dave Hagerman, vice-président, Ottawa Federation of Parents' Day Care: Nous proposon de faire la même chose qu'au comité de la Chambre des communes. Nous aimerions vous faire voir un vidéo d'une trentaine de minutes qui décrit ce que nous considérons comme les questions importantes qui se posent actuellement aux services de garde. Ce film permettra également à de nombreux parents de nos centres de vous parler car la plupart d'entre eux sont au travail aujourd'hui. Certains figurent dans le vidéo; vous aurez donc la possibilité d'écouter ce qu'ils ont à dire.

Nous avons préparé deux courts mémoires que nous vous laisserons. Une fois le vidéo terminé, nous décrirons briève-

[*Text*]

have said in our brief and then leave the meeting open for questions and answers, if that is fine with you.

The Chairman: That is perfect.

Mr. Hagerman: Perhaps we could start the video. The video is pretty well self-explanatory.

(Film presentation entitled: «Day Care A Shared Experience.»)

(Following film presentation.)

Senator Gigantès: Mr. Chairman, may I ask the witness a question?

The Chairman: Before you do so, Senator Gigantès, I understand that Ms. Engelberts has something to tell us.

Senator Gigantès: With your permission, Mr. Chairman, and the indulgence of the committee, I have to leave in 12 minutes, at which time I will be replaced. If the committee would allow me, I would like to ask a question of the witnesses before I leave.

The Chairman: I would prefer that the witnesses tell us if they will be kind enough to allow Senator Gigantès, who has to leave in 12 minutes, to ask them a few questions.

Mr. Hagerman: Sure.

Senator Gigantès: Mr. Hagerman, you have given us this excellent analysis, which I have read. I call your attention to the last paragraph on page 3. I would like you to read it for me.

Mr. Hagerman: You would like me to read it for you?

Senator Gigantès: Yes, please.

Mr. Hagerman: The last paragraph?

Senator Gigantès: On page 3, starting with «Experience has shown . . .»

Mr. Hagerman: It says:

> Experience has shown that commercial day care, as a system, depresses salaries to poverty levels to attract fee-paying parents lobbies for relaxation of standards will close centres as soon as profitability is reduced uses fees to generate equity in buildings and property not to increase the quality of the centre), displays a dismal labour relations record, has lost the confidence of most of the licensing officers in the country and provides a political polarization at the community level between commercial and non-profit groups that is difficult to justify under any political philosophy.

What is needed in this plan is a common thread around which stable, consistent, and publicly accountable development can be focused. This thread is a commitment to the non-profit sector. Without this common thread to focus development, the 1995 day care system will be fraught with conflict and instability.

A commitment to a nonprofit system is consistent with the historical development of shared cost programs and the integrity of provincial jurisdiction. The Federal government has

[*Translation*]

ment le contenu de notre mémoire et nous répondrons ensuite à vos questions, si cela vous convient.

Le président: C'est parfait.

M. Hagerman: Nous pourrions peut-être voir tout de suite le vidéo. Il s'explique très bien de lui-même.

(Titre du film: «Day Care A Shared Experience.»)

(La présentation du film se poursuit)

Le sénateur Gigantès: Monsieur le président, puis-je poser une question au témoin?

Le président: Auparavant, sénateur Gigantès, je crois que Mme Egelberts a quelque chose à dire.

Le sénateur Gigantès: Avec votre permission, monsieur le président, et l'indulgence du comité, je dois partir dans une douzaine de minutes et quelqu'un me remplacera. Si le Comité veut bien me le permettre, j'aimerais poser une question aux témoins avant de partir.

Le président: Je préfère d'abord demander aux témoins s'ils auront la bonté d'autoriser le sénateur Gigantès, qui doit quitter dans douze minutes, à leur poser des questions.

M. Hagerman: Certainement.

Le sénateur Gigantès: Monsieur Hagerman, vous nous avez fourni cette excellente analyse dont j'ai pris connaissance. J'attire votre attention sur le dernier paragraphe à la page 3. J'aimerais que vous me le lisiez.

M. Hagerman: Vous aimeriez que je vous en fasse lecture?

Le sénateur Gigantès: Oui, s'il vous plaît.

M. Hagerman: Le dernier paragraphe?

Le sénateur Gigantès: À la page 3, à partir de «L'expérience a démontré . . .»

M. Hagerman: Je vous le lis:

> L'expérience a démontré que les services de garde commerciaux tendent à abaisser les salaires au niveau de la pauvreté pour pouvoir attirer une clientèle payante; favorisent le relachement des normes; cessent leurs activités dès que leur rentabilité diminue; utilisent les entrées de fonds pour acquérir des intérêts immobilières au lieu d'utiliser cet argent pour améliorer la qualité des services, et affichent un piètre dossier en matière de relations de travail. En outre, ces services ont perdu la confiance de la plupart des organismes nationaux responsables de délivrer les permis et ils favorisent au niveau communautaire une polarisation politique entre les services commerciaux et les services sans but lucratif difficilement justifiable en vertu de quelque philosophie politique que ce soit.

Ce projet doit reposer sur un principe commun autour duquel s'articulera un développement stable, uniforme et publiquement vérifiable. Ce principe, c'est l'engagement envers le secteur sans but lucratif. Sans ce principe, propice au développement, le système de garderie en 1995 sera miné par les conflits et l'instabilité.

L'engagement envers un système sans but lucratif est conforme à l'évolution historique des programmes à frais partagés et respecte la compétence des provinces. Le gouvernement

[*Texte*]

required this in the past and should continue this commitment. The Canada Health Act is the most notable example of the requirement of a non-profit administration. The Federal government would not be legislating standards but would be establishing the framework through which Federal funds should flow. This is the type of leadership that is required if the new Child Care Act is to develop a day care system of which we all can be proud.

Senator Gigantès: And, in your view, this is the type of leadership that this bill does not provide?

Mr. Hagerman: That is correct.

Senator Gigantès: Would you be happier if this bill died, if it stayed unamended?

Mr. Hagerman: We do not support this bill unamended. We believe that if this bill goes forward unamended, it could provide a destructive base for future development of day care and could have some profound and negative effects on Canadian families and children.

Senator Gigantès: Thank you.

The Chairman: Shall I ask Ms. Engelberts to make her presentation?

Ms. Margaret Engelberts, Secretary, CUPE Local 2204: Yes, that would be fine.

I will give you a brief summary of the recommendations that CUPE Local 2204 is putting forth.

As you saw in the video, trained, experienced people are required to provide high-quality day care. Therefore we would like the federal government to take a leadership role in the establishment of national professional standards for day-care workers.

As Mr. Hagerman said, we would like to see the future public funding of day care to be strictly limited to the non-profit sector. That is all I have to say for now. I am open to questions.

The Chairman: Thank you. Do you have something more to read from your paper other than the last paragraph?

Mr. Hagerman: Yes. Given the shortness of time, I was just going to read the summary and then leave it open for questions.

The following analysis, which is the one that the previous senator was referring to, was based on the assumption that a high-quality day-care system must be able to pay professional staff an adequate salary. All statements and analysis, from our point of view, must use this as a fundamental premise. The paper, therefore, points to three major difficulties in the proposed child-care bill.

First, it fails to provide an adequate level of funding after the first seven years to maintain the projected 400,000 spaces at any acceptable level of quality.

Secondly, due to these funding restrictions there will be no fiscal basis upon which the day-care system can expand after 1995. The act thus contains day-care growth and leaves little room for development after the initial seven-year period.

[*Traduction*]

fédéral l'a exigé dans le passé et devrait maintenir cet engagement. La Loi canadienne sur la santé est le plus bel exemple de mesure nécessitant une administration sans but lucratif. Le gouvernement fédéral ne légiférerait pas pour adopter des normes, mais établirait le cadre par lequel passeraient les fonds fédéraux. Voilà le genre d'initiative qu'il faut pour que la nouvelle loi permette la création d'un système de garde d'enfants dont nous puissions tous être fiers.

Le sénateur Gigantès: Et selon vous, le projet de loi ne contient pas ce genre d'initiative?

M. Hagerman: En effet.

Le sénateur Gigantès: Préféreriez-vous que le projet de loi soit abandonné, qu'il ne soit pas amendé?

M. Hagerman: Nous n'appuyons pas le projet de loi sans amendement. Nous croyons que si le projet de loi va de l'avant sans être amendé, il compromettra l'évolution future des services de garde et pourrait avoir des effets profonds et négatifs sur les familles et les enfants canadiens.

Le sénateur Gigantès: Merci.

Le président: Mme Engelberts est-elle prête à faire son exposé?

Mme Margaret Engelberts, secrétaire, Section 2204 du SCFP: Oui, très bien.

Je vais faire un bref résumé des recommandations de la Section 2204 du SCFP.

Comme le montrait le film, on exige du personnel qualifié qu'il assure des soins de haute qualité. C'est pourquoi nous aimerions que le gouvernement fédéral joue un rôle de premier plan dans l'établissement de normes professionnelles nationales à l'intention du personnel des garderies.

Comme le disait M. Hagerman, nous souhaitons que le financement public futur des garderies soit rigoureusement limité au secteur sans but lucratif. Voilà ce que j'avais à dire. Je suis maintenant prête à répondre à vos questions.

Le président: Merci. Avez-vous autre chose à lire que le dernier paragraphe de votre mémoire?

M. Hagerman: Oui. Étant donné le peu de temps dont nous disposons, je prévoyais simplement lire le résumé et répondre ensuite aux questions.

L'analyse qui suit, à laquelle faisait référence le sénateur dans son intervention tout à l'heure, repose sur l'hypothèse qu'un système de garderie de qualité doit accorder une rémunération suffisante à son personnel. Nous estimons que tout énoncé ou analyse doit reposer sur ce principe fondamental. Le document fait donc ressortir les trois principales lacunes du projet de loi sur les garderies.

Premièrement il ne prévoit pas, après les sept premières années, un niveau de financement suffisant pour permettre de maintenir un niveau de qualité acceptable pour les 400 000 places projetées.

Deuxièmement, à cause des restrictions, il n'y aura aucune base financière pour l'expansion du système de garderies après 1995. Le projet de loi prévoit donc une croissance du système mais laisse peu de place à l'amélioration après la période initiale de sept ans.

[*Text*]

Thirdly, it promotes the growth of commercial for-profit day care which, in our community, has behaved in a very controversial and unstable fashion.

We are now ready for questions.

Senator Marsden: Thank you for both the video, which I can see must be very useful, and your brief.

You focussed on one aspect of this legislation which is very troublesome, and that is the funding of commercial centres in a way that up to this point has not been done.

I would like you to comment on another aspect of this legislation, which is the standards or objectives question. A previous witness this morning, Ms. McDonell from British Columbia, made the case that if the federal government was not prepared to put into legislation national standards in a variety of areas, it could at least propose guidelines so that the provinces would have a common basis for whatever standards they are proposing in the areas that have been designated under this act. Given that we all agree that the ideal world is not going to come into this legislation, do you think that is a useful proposal? Also, how do you think that would affect you in your work in this province?

Mr. Hagerman: We addressed this question at the committee hearings in the House of Commons. We suggested at that time that we do not see the federal government's role as determining the standards. We see the federal government's role in this Canada Child Care Act as requiring that the standards instituted to qualify for federal funding are at an adequate level to ensure professional and high quality service.

Regarding those provinces who allow, for instance, a six-week training course for people, and they are then qualified as professional day-care workers, we do not believe that to be an adequate level of funding. Under the Canada Health Care Act, the federal government would be exercising its just and right responsibility by refusing funding to a province if a province said that medical doctors did not have to go to medical school and could practice at any level of education they wished. The act has to be strengthened to make it quite clear that what the federal government is prepared to fund is professionally-run day-care centres and high quality day care.

The act, at this point, does not do this. It has to be strengthened in that area if it is going to be amended and if it is going to protect the integrity of the existing system and the integrity of the system as it will develop in the future.

I would go further than the use of the word «guidelines.» I would say that the federal government should give definite moral direction in terms of the level of quality they are expecting from the system. It is not in the act at the present time, but it could be in the act if it were amended.

Senator Marsden: Other members of this committee have raised the constitutional issue in the area of jurisdiction. It is a difficulty that child care is essentially provincial jurisdiction.

We have made some serious errors in this country in the area, for example, of post-secondary education by giving

[*Translation*]

Troisièmement, le projet de loi favorise la croissance des garderies commerciales à but lucratif qui, dans notre collectivité, ont soulevé la controverse et ont fait preuve d'instabilité.

Nous sommes maintenant prêts à répondre aux questions.

La sénatrice Marsden: Je vous remercie pour votre vidéo, qui me semble très utile, et pour votre exposé.

Vous avez mis l'accent sur un aspect du projet de loi qui est très troublant, il s'agit du financement des services de garde commerciaux selon une formule inédite jusqu'à maintenant.

J'aimerais maintenant que vous commentiez un autre aspect du projet de loi, à savoir les normes ou les objectifs. Plus tôt ce matin, un autre témoin, Mme McDonell de la Colombie-Britannique, a fait valoir que si le gouvernement fédéral n'est pas disposé à intégrer dans la loi des normes nationales s'appliquant à divers domaines, il pourrait au moins proposer des lignes directrices qui serviraient de base commune aux provinces pour les normes qu'elles proposeront dans les domaines désignés dans la loi. Même si nous savons tous que le projet de loi n'est pas parfait, croyez-vous qu'il soit utile? Et dans quelle mesure cela affectera-t-il votre travail dans cette province?

M. Hagerman: Nous avons soulevé cette question au cours des audiences du comité de la Chambre des communes. Nous avons alors déclaré que, selon nous, le rôle du gouvernement fédéral n'est pas d'établir des normes mais plutôt, en ce qui concerne la Loi sur les services de garde d'enfants, d'exiger que les normes d'admissibilité au financement fédéral soient suffisantes pour assurer un service professionnel et de qualité.

Nous ne croyons pas que les provinces qui permettent, par exemple, que des gens suivent un cours de formation de six semaines et soient ensuite reconnus comme des professionnels des services de garderie, appliquent des normes d'admissibilité adéquates. Aux termes de la Loi canadienne sur la santé, le gouvernement fédéral ne ferait qu'exercer de droit et à juste titre ses responsabilités, en refusant des fonds à une province où des médecins n'auraient pas à acquérir leur formation dans une école de médecine et pourraient pratiquer peu importe leur niveau de formation. La loi doit être renforcée de manière à indiquer clairement que le gouvernement fédéral n'acceptera de financer que des centres de garde professionnels et de qualité.

Ce n'est pas ce que fait la loi actuellement. Elle devra être renforcée sous ce rapport si elle doit être modifiée et si on veut qu'elle protège l'intégrité actuelle et à venir du système.

Je ferais plus qu'employer le mot «lignes directrices». Je dirais que le gouvernement fédéral devrait formuler des directives morales précises en ce qui concerne le niveau de qualité attendu du système. Cette exigence ne figure pas actuellement dans la loi, mais elle pourrait être modifiée en ce sens.

La sénatrice Marsden: D'autres membres du comité ont soulevé la question de la compétence constitutionnelle. Le fait que les garderies soient essentiellement de compétence provinciale soulève une difficulté.

Nous avons déjà commis de graves erreurs à l'échelle nationale, par exemple dans le domaine de l'enseignement postse-

[*Texte*]

money without any requirements that the provinces spend the money in conformity with national standards or requirements. Some of us, at least, think there is no need to repeat that historical error. Some of us think that if we started on the wrong foot in this case, we would find it difficult ever to have any kind of national standards.

The other side of the argument made by the minister in front of this committee yesterday is that we should go ahead with this act and see what the provinces bring in, and national standards will emerge from the consensus among the provinces. Would you react to those two points of view?

Ms. Engelberts: We hope that the provinces will bring forth standards that are of high quality. I do not know that we can be assured of that if there are no federal objectives laid out for them to reach toward. That would be a major concern because, as it stands now, each province does what it will. Some have standards and some do not.

Senator Marsden: These are federal tax dollars that are being expended here, so there is some *quid pro quo* possibility.

Mr. Hagerman: Given the reality of the day-care system, because it has not been recognized as a legitimate service until recently, there has been a development in the commercial sector in a whole range of areas where different groups are doing different things based on different motivations, with different levels of standards. We have to recognize that there is a considerable amount of care that is below acceptable standards. Are we going to attempt to come up to the standards that we see as a requirement and a right of government? To this point that has not happened because of the large percentage of commercial operators and private operators that lack standards in some areas. We are not saying that the federal government should legislate standards. We are saying that the framework which the federal government uses to channel the funds should include, as a moral purpose, a statement of professional quality service as a basic requirement in the agreements that will be signed, and that it should not be left wide open.

Senator Marsden: Do you have any proposed amendments to the legislation that is in front of us to deal with this or any other question?

Mr. Hagerman: Please remember that both Ms. Engelberts and I are not professional lobbyists or researchers. Both of us work in a day care centre. We looked through the act and we came up with a few things.

In paragraph 3(1)(*a*), where it talks about the agreements, after the words «provision of child care services,» you could add the words «through non-profit agencies.» That would restrict all day-care services funded through the act through the non-profit sector.

In the section on standards, I would eliminate paragraph 4(1)(*a*). It is my understanding that if we eliminate that parapgrah, there would be no cap on the federal funding that will happen after 1995. Therefore it would be open to be increased to the level required.

[*Traduction*]

condaire en donnant de l'argent sans exiger que les provinces le dépensent conformément aux normes ou exigences nationales. Certains d'entre nous du moins pensent qu'il faut éviter de répéter cette erreur historique et que si nous partons du mauvais pied dans le cas présent, il serait par la suite difficile de faire appliquer des normes nationales.

Par ailleurs, le ministre a fait valoir devant ce comité hier que nous devrions aller de l'avant avec le projet de loi, voir ce que les provinces feront et que des normes nationales se dégageront du consensus auquel parviendront les provinces. Qu'en pensez-vous?

Mme Engelberts: Nous espérons que les provinces proposeront des normes de qualité élevée, mais si le gouvernement fédéral ne leur fixe pas d'objectifs, je ne suis pas certaine qu'elles le feront. Cet aspect soulève une préoccupation majeure car à l'heure actuelle chaque province agit comme elle l'entend. Certaines appliquent des normes, d'autres non.

La sénatrice Marsden: L'argent dépensé provient des impôts fédéraux; il y a donc possibilité de quiproquo.

M. Hagerman: Étant donné la situation propre au système de garderies, parce qu'il n'a pas été reconnu comme un service légitime jusqu'à tout récemment, le secteur commercial s'est développé à plusieurs niveaux où divers groupes font des choses différentes en fonction de motivations différentes et selon des normes de qualité variables. Nous devons donc reconnaître que de nombreux services sont en-deçà des normes acceptables. Allons-nous essayer d'imposer les normes que nous considérons comme une exigence et un droit du gouvernement? Jusqu'à maintenant, cela ne s'est pas réalisé à cause de la proportion importante d'exploitations commerciales et privées qui, dans certains cas, n'appliquent pas de normes. Nous ne prétendons pas que le gouvernement fédéral doive légiférer en matière de normes, mais que le cadre dans lequel il achemine les fonds doit comporter, dans un but moral, un énoncé de services professionnels de qualité qui constitue une exigence de base des accords qui seront signés, et qu'il ne faut pas laisser les choses à elles-mêmes.

La sénatrice Marsden: Avez-vous des amendements à proposer au projet de loi à l'étude pour régler cette question ou d'autres questions?

M. Hagerman: Je vous rappelle que Mme Engelberts et moi-même ne sommes pas des lobbyistes ni des chercheurs professionnels. Nous sommes deux employés de services de garde et, après avoir examiné la loi, nous avons décidé de venir vous faire part de notre point de vue sur certains aspects.

Au paragraphe 3(1), qui traite des accords, vous pourriez ajouter après le segment de phrase «la fourniture de services de garde», les mots «par des organismes sans but lucratif.» Cette disposition permettrait de limiter le financement de tous les services de garde prévus par la loi au secteur sans but lucratif.

À l'article concernant les normes, je recommande de supprimer l'alinéa 4(1)*a*). De cette manière, il n'y aurait ainsi aucun plafond imposé au financement fédéral après 1995. Le financement pourrait par conséquent être accru jusqu'au niveau requis.

[*Text*]

In paragraph 4(1)(*c*) I would add the words «to ensure professional and high quality service», or words to that effect. The administrators who will administer the act would then be given the authority to insist that the provincial ministries come up with an acceptable level of standards that meet an acceptable level of quality on which most people would agree.

The Chairman: I would like to inform the members of the committee that Royal Assent will occur at 3 p.m.

Senator Robertson: Mr. Chairman, Senator David and I were advised approximately 30 minutes ago—and I have confirmed this with the deputy house leader—that Senator MacEachen made a statement in the chamber at 2 p.m. Mr. Chairman, I believe this committee should be advised of the contents of Senator MacEachen's statement. I am paraphrasing—perhaps we can learn more specifically what was said when we receive the blues—but apparently Senator MacEachen advised the Senate that after we hear our witness or witnesses tomorrow, and following a further appearance by the minister before the committee, he would then be willing to report the bill tomorrow. I am not aware of whether he meant with or without amendments, and we cannot determine that until we see the blues.

Mr. Chairman, the minister waited to hear from this committee. As he said yesterday, he was willing to return to this committee to answer any further questions we had. However, since he had not heard from us, he is now on his way to Manitoba.

Therefore, honourable senators, we are presented with a bit of a conundrum. Here we are at 3.00 p.m. on a Friday afternoon with, as of five minutes ago, one witness scheduled for tomorrow. I do not know how spectacular this witness can be in influencing the decision of this committee one way or the other. Although each and every witness is important, if it is absolutely necessary for us to hear from this witness tomorrow, that makes me raise my eyebrows somewhat.

In my opinion, this committee should either ask Senator MacEachen to appear before it and advise us of the intentions of the opposition, or we should adjourn and return to the Senate so that we can be there advised. Obviously the minister cannot be heard again today or tomorrow since he is on his way to Manitoba. I agree to hearing witnesses if that is what we are doing, but if we are playing games, then let us stop. Mr. Chairman, I think this is where we are at the moment.

The Chairman: Thank you, Senator Robertson. However, Royal Assent is taking place at 3.00. I think we must take care of that first.

Senator Robertson: I also insist on getting some information. I think it is deceitful that this committee should not be advised of what Senator MacEachen said to the house.

Senator Marsden: He cannot be there and here at the same time.

Senator Robertson: Yes, but he could still have advised us; he could have sent a message from the house.

[*Translation*]

J'ajouterais à l'alinéa 4(1)*a*) les mots «afin d'assurer des services professionnels et de qualité élevée», ou l'équivalent. Ceux qui seraient responsables d'appliquer la loi pourraient alors exiger que les ministères provinciaux proposent des normes dont le niveau de qualité serait acceptable pour la plupart des gens.

Le président: Je tiens à informer les membres du comité que le projet de loi recevra la sanction royale à 15 heures.

La sénatrice Robertson: Monsieur le président, le sénateur David et moi-même avons été informés il y a une trentaine de minutes, et j'ai vérifié auprès du leader suppléant à la Chambre, que le sénateur MacEachen a fait une déclaration au Sénat à 14 heures. Monsieur le président, je crois qu'il convient d'informer le comité du contenu de la déclaration du sénateur MacEachen. Nous en saurons sans doute plus quand nous aurons reçu les feuillets bleus, mais en substance il semble que le sénateur MacEachen ait informé le Sénat qu'une fois que nous aurons entendu le ou les témoins demain et que le ministre aura de nouveau comparu devant le comité, il sera disposé à faire rapport du projet de loi demain. Je ne sais pas si le sénateur a voulu dire que ce sera avec ou sans amendement; nous devrons attendre d'avoir les feuillets bleus pour le savoir.

Monsieur le président, le ministre attendait des nouvelles du comité. Comme il l'a dit hier, il était prêt à revenir devant le comité pour répondre à ces questions, mais comme nous ne l'avons pas contacté, il est parti pour le Manitoba.

Par conséquent, honorables sénateurs, une énigme se pose à nous. Il est vendredi, 15 heures, et il y a à peine cinq minutes nous prévoyions entendre un témoin demain. Je ne sais pas dans quelle mesure ce témoin pourra influencer la décision du comité. Bien que chaque témoin soit important, s'il est absolument nécessaire d'entendre notre témoin demain, je suis un peu sceptique.

À mon avis, le comité devrait demander au sénateur MacEachen de comparaître pour nous faire part des intentions de l'opposition, ou bien nous devrions lever la séance et retourner au Sénat pour y être informés. De toute évidence, il nous sera impossible d'entendre le ministre aujourd'hui ou demain puisqu'il est en route pour le Manitoba. Je suis prête à entendre des témoins, mais si c'est pour jouer un jeu, aussi bien nous arrêter tout de suite. Monsieur le président, je pense que nous en sommes là pour l'instant.

Le président: Merci, sénatrice Robertson. Néanmoins, la sanction royale aura lieu à 15 heures. Je pense que nous devons d'abord nous occuper de cela.

La sénatrice Robertson: J'insiste également sur la nécessité d'obtenir des renseignements. Il ne serait pas acceptable que le comité ne soit pas informé de ce qu'a dit le sénateur MacEachen à la Chambre.

La sénatrice Marsden: Il ne peut être aux deux endroits en même temps.

La sénatrice Robertson: Oui, mais il aurait pu nous informer; il aurait pu faire envoyer un message de la Chambre.

[*Texte*]

The Chairman: In any event, unless we make up our minds now, we will miss Royal Assent. Is it the wish of the committee to attend Royal Assent?

Senator Robertson: Yes.

The Chairman: Is that the wish of all the members of the committee? I have not heard any answer at all from that side of the room.

Senator Marsden: We have to go.

The Chairman: In that event, I want to thank the witnesses.

Senator Robertson: Mr. Chairman, I move the adjournment.

The Chairman: Shall the motion be to suspend or adjourn committee until after the Royal Assent?

Senator Spivak: Mr. Chairman, are you suggesting that the witnesses are not to return?

The Chairman: We were supposed to hear these witnesses make their presentation between 2.00 and 3.00 this afternoon. It is now 3.00. I am wondering whether the witnesses will be available after Royal Assent, in case some senators wish to ask further questions. It could take 30 minutes to an hour.

Mr. Hagerman: Yes, Mr. Chairman, we will be available.

The Chairman: Thank you. Having said that, we will adjourn the meeting until after Royal Assent.

The committee adjourned until the call of the Chair.

Upon resuming at 4.15 p.m.

The Chairman: The bell is ringing for a vote in the other place; so we will reconvene our meeting on the understanding that if Royal Assent takes place we will again interrupt our meeting.

I am quite conscious that the witnesses who were before us previously are still available and that some members of the committee have questions to ask them. If it is agreeable to everyone, we will hear from Ms. Colley, who has come from Toronto, and following her presentation we will have the opportunity to ask questions of the other witnesses. Is that agreeable?

Some Hon. Senators: Agreed.

Ms. Susan Colley, Executive Coordinator, National Action Committee on the Status of Women: I would like to beg the indulgence of this committee for not being better prepared, because, as you know, I was contacted at approximately 11.30 this morning and asked if I would appear today. You may ask why I came. Many people were not able to get themselves together in time, but I wanted to come today because I think the Senate has a momentous task before it to make some important decisions about this legislation. I wanted to come to lend my support to that process.

We, as Canadians, are at the dawn of a new era in social history in Canada. We are on the verge of a revolutionary new program in the same way that we were on the verge of a revolutionary program with medicare, pensions and unemploy-

[*Traduction*]

Le président: De toute manière, si nous ne nous décidons pas tout de suite, nous manquerons la sanction royale. Le comité veut-il être présent pour la sanction royale?

La sénatrice Robertson: Oui.

Le président: Est-ce le souhait de tous les membres du comité? Je n'ai entendu aucune réponse de ce côté de la Chambre.

La sénatrice Marsden: Nous devons y aller.

Le président: Dans ce cas, je remercie les témoins.

La sénatrice Robertson: Monsieur le président, je propose de lever la séance.

Le président: Proposons-nous de lever la séance jusqu'après la sanction royale?

La sénatrice Spivak: Monsieur le président, suggérez-vous que les témoins ne vont pas revenir?

Le président: Nous devions entendre les témoins entre 14 heures et 15 heures. Il est maintenant 15 heures. Les témoins pourraient peut-être revenir après la sanction royale, si certains d'entre nous voudraient leur poser des questions. Cela pourra prendre entre 30 minutes et une heure.

M. Hagerman: Oui, monsieur le président, nous serons à votre disposition.

Le président: Merci. Cela dit, nous levons la séance jusqu'après la sanction royale.

La séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

La séance reprend à 16 h 15.

Le président: La cloche sonne pour le vote à l'autre endroit. Nous reprenons donc notre séance, étant bien entendu que si la sanction royale est donnée, nous l'interromprons à nouveau.

Je sais parfaitement que les témoins qui nous avons entendus sont toujours là et que certains membres du comité ont des questions à leur poser. Si tout le monde est d'accord, nous recueillerons d'abord le témoignage de Mme Colley, qui est venue de Toronto; après quoi nous pourrons poser des questions aux autres témoins. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Mme Susan Colley, coordinatrice administrative, Comité national d'action sur la situation de la femme: J'en appelle à l'indulgence du comité de ne pas être mieux préparé, puisque, comme vous le savez, on m'a jointe ce matin vers 11 h 30 pour me demander de comparaître aujourd'hui. Vous vous demanderez peut-être pourquoi je suis venue. Nombreux sont ceux qui n'ont pu s'organiser à temps, mais moi je voulais venir ici aujourd'hui parce que je crois que le Sénat a devant lui une tâche énorme, à savoir celle de prendre des décisions importantes sur la législation dont il a été saisi. Je voulais venir donner mon appui à cet exercice.

Nous, Canadiens, sommes sous le point d'écrire une nouvelle page dans l'histoire sociale de notre pays. Nous sommes au seuil d'un nouveau programme révolutionnaire exactement comme à l'époque où ont été adoptées l'assurance-santé, les

[*Text*]

ment insurance. The Senate bears a responsibility to look at this legislation and to make sure thast we are doing it right.

The National Action Committee on the Status of Women, along with many other organizations, suggests that by the introduction of the Canada Child Care Act we are not doing it right. I am here to appeal to you, the Senate, to have the courage to study fully this bill and hear why there has been so much opposition to this bill, even though I know you are under a great deal of pressure.

I know there have been suggestions that the Senate does not have the right to study this bill fully and that if it does take its time with the bill it will be violating the democratic process. I say to you that the Senate has not only the right but the responsibility in this instance to defend our democratic institutions when those democratic institutions have been trampled on. I want to argue that that is the process that has happened with the introduction, discussion and amendment of the Canada Child Care Act.

You may remember that in 1984 the Progressive Conservative Party promised that it would study the child care issue in great depth. It did that, and I must commend it for soing so. A parliamentary committee travelled throughout Canada and heard from 975 respondents. None of those respondents have, in fact, found that this act reflects what they were trying to tell the committee.

The Canada Child Care Act was drafted and tabled in the House. Because of the fact that so much discussion was going on in Canada about this social revolutionary and new legislation, Canadians wanted to come and talk to committee members about why they do or do not like it. Unfortunately, the committee allowed only two and a half days for those hearings and only 24 groups were able to appear. All 24 of those groups opposed the legislation.

Why does the opposition exist? I would say to the Senate today that I would like you to take the time and seriously look at why that opposition exists.

To summarize our position, it would be useful to read to you an open letter that was written not only by my organization but by other organizations on this bill. It was signed by the Canadian Association of Canadian Business and Professional Women's Clubs, the Canadian Association of Social Workers, the Canadian Day Care Advocacy Association, the Canadian Federation of Students, the Canadian Labour Congress, the Canadian Teachers' Federation, the Canadian Union of Public Employees, the Inuit Women's Association, the National Action Committee on the Status of Women, the National Anti-Poverty Association, the National Association of Women and the Law, the National Federation of Nurses' Unions, the National Union of Provincial Government Employees and the Public Service Alliance of Canada.

I know there is a feeling around Ottawa and an undercurrent in the country that somehow opposition to this bill is

[*Translation*]

pensions et l'assurance-chômage. Le Sénat a la responsabilité d'étudier cette loi et de s'assurer que nous faisons bien les choses.

Or, à l'instar de bien d'autres organisations, le Comité national d'action sur la situation de la femme estime que nous ne faisons pas bien les choses en présentant la Loi sur les services de garde d'enfants au Canada. Je suis venue vous prier, vous les membres du Sénat, d'avoir le courage d'étudier à fond ce projet de loi et d'écouter pourquoi il a suscité tant d'opposition, bien que je sache que vous subissez actuellement de fortes pressions.

Je n'ignore pas que certains ont laissé entendre que le Sénat n'avait pas le droit d'approfondir son étude de ce projet de loi et que s'il prenait le temps de le faire il enfreindrait le processus démocratique. Je vous dis que le Sénat a non seulement le droit mais la responsabilité dans le présent cas de défendre nos institutions démocratiques lorsque celles-ci sont foulées aux pieds. Je soutiens que c'est ce qui est arrivé avec le dépôt, la discussion et la modification de la Loi sur les service de garde d'enfants au Canada.

Vous vous souviendrez qu'en 1984 le Parti progressiste-conservateur a promis qu'il étudierait à fond la question des services de garde d'enfants. Il l'a fait et je dois l'en féliciter. Un comité parlementaire a parcouru le Canada et recueilli les propos de 975 répondants. Mais aucun d'eux ne trouve que cette loi reflète ce qu'ils ont essayé de dire au Comité.

La Loi sur les services de garde d'enfants au Canada a été rédigée et déposée à la Chambre. Puisque cette nouvelle législation sociale révolutionnaire suscitait tant de discussions au Canada, les Canadiens voulaient venir dire aux membres du Comité pourquoi ils y étaient favorables ou défavorables. Malheureusement, le Comité n'a tenu que deux jours et demi de séances et seulement 24 groupes ont pu comparaître. Tous sans exception ont pris position contre cette loi.

D'où vient cette opposition? J'aimerais aujourd'hui que le Sénat, et je le lui demande, prenne le temps d'examiner pourquoi une telle opposition existe.

Il serait utile, pour résumer notre position, de vous lire une lettre ouverte rédigée non seulement par notre organisation mais par d'autres organisations sur ce projet de loi. Elle est signée par l'Association canadienne des clubs canadiens de femmes d'affaires et professionnelles, par l'Association canadienne des travailleurs sociaux, par l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, par la Fédération canadienne des étudiants, par le Congrès du travail du Canada, par la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, par le Syndicat canadien de la Fonction publique, par la Inuit Women's Association, par le Comité national d'action sur la situation de la femme, par l'Organisation nationale anti-pauvreté, par l'Association nationale de la femme et du droit, par la Fédération nationale des syndicats d'infirmières et d'infirmiers, par le Syndicat national de la Fonction publique provinciale et par l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Je sais qu'à Ottawa et aussi dans le reste du pays une vague de fond soutient que, de quelque façon, l'opposition à ce projet

[*Texte*]

politically motivated, that it is frivolous and contrived. I would say to you that clearly when many organizations are opposing the bill—all very credible organizations who represent thousands of Canadians—it means that this bill and these criticisms need careful attention. I will read part of the letter.

> We are writing to you to express our opposition to the proposed Canada Child Care Act. Our organizations have had a long history of concern about children, women and families. We have repeatedly registered alarm with your government's child care policy and have called upon you to either withdraw or substantially amend the proposed Canada Child Care Act.
>
> We believe passage of this Bill would move child care in Canada backwards, not forwards. The legislation:
>
> - lacks national objectives needed to assure families in all provinces and territories of accessible, high quality child care services;

I would like to elaborate what we, the National Action Committee, mean on this issue. We do not mean that we want the federal government to tamper with provincial jurisdiction. We mean that we want you to enact section 7 of the Constitution, which essentially sets out the criteria for setting national objectives for federal government programs.

That does not mean that we want the federal government to specify how many children per teacher there has to be in each day-care centre. It means that if the federal government is going to give a gift to the provinces, it has the right to apply some kind of conditions for giving that gift.

The Canada Health Act perhaps provides the best example of what that could mean. As you know, the criteria under the Canada Health Act is for accessibility, equality of access, comprehensiveness, and so on. That is what we are asking for with child care. We are suggesting that the federal government should set a vision of what child care will look like in Canada. We want federal leadership for an exciting program, and the federal government should define what it means by accessibility, affordability, comprehensiveness and quality. By those very definitions, the provinces would be able to say, "We have your money and we are doing it." Hopefully, the children of Canada will be rewarded.

I would like to make one other point on this issue of national objectives. We have been told through this debate that the federal government cannot set conditions on the provinces. What has happened is that by accepting the amendment which requires provinces to give priority to low-income families, which we agree with absolutely, it puts the federal government in contradiction with its own terms. If it is going to set the condition that you must give priority to low-income families then why can it not place other conditions on the funding?

[*Traduction*]

de loi est de nature politique, qu'elle est sans fondement et constitue une machination. Il m'apparaît pourtant évident que lorsqu'un si grand nombre d'organismes s'opposent à un projet de loi, toutes des organisations qui représentent des milieux de Canadiens, cela signique que ledit projet de loi et les critiques qu'il suscite doivent être examinés attentivement. Je vous lis un extrait de cette lettre.

> Nous écrivons pour exprimer notre désaccord avec le projet de Loi sur les services de garde d'enfants au Canada. Il y a très longtemps que nos organisation se préoccupent du sort des enfants, des femmes et des familles. Nous n'avons manqué aucune occasion de sonner l'alarme concernant la politique de votre gouvernement en matière de garde d'enfants et nous vous avons demandé soit de retirer soit de modifier substantiellement le projet de Loi sur les services de garde d'enfants au Canada.
>
> À notre avis, l'adoption de ce projet de loi ferait reculer au lieu de la faire avancer la cause de la garde d'enfants au Canada. En effet, cette loi:
>
> ne fixe aucun objectif national qui donnerait aux familles de toutes les provinces et de tous les territoires d'avoir la certitude de pouvoir accéder à des services de garde d'enfants de haute qualité.

Je voudrais vous expliquer la position du Comité d'action nationale sur ce point. Nous ne demandons pas au gouvernement fédéral de s'ingérer dans un domaine de compétence provinciale. Nous vous demandons par contre de donner effet à l'article 7 de la Constitution qui fixe essentiellement les critères d'établissement d'objectifs nationaux pour les programmes du gouvernement fédéral.

Cela ne signifie pas non plus que nous voulons que le gouvernement fédéral détermine le rapport enfants/enseignants dans chaque garderie. Cela signifie que, si le gouvernement fédéral s'apprête à faire un cadeau aux provinces, il a le droit de le faire à certaines conditions.

La Loi canadienne sur la santé nous fournirait un exemple de ce que cela pourrait signifier. Cette loi, comme vous le savez, énonce les critères d'accessibilité, d'égalité d'accès, d'universalité etc. Voilà ce que nous demandons pour la garde d'enfants. Nous demandons au gouvernement fédéral de nous donner une vue d'ensemble de ce que ces services seront au Canada. Nous voulons qu'il fasse preuve de leadership et propose un programme emballant et qu'il définisse le sens des mots accessibilité, prix abordable, universalité et qualité. Les provinces pourraient alors dire: «Nous avons reçu votre argent et nous respectons vos définitions.» Nous espérons que les enfants du Canada en bénéficieront.

Je voulais soulever un autre point sur cette question des objectifs nationaux. Il nous a été dit durant ce débat que le gouvernement fédéral ne peut imposer des conditions aux provinces. Ce qui est arrivé c'est qu'en acceptant la modification qui oblige les provinces à accorder la priorité aux familles à faible revenu, avec laquelle nous sommes parfaitement d'accord, il se contredit. Si le gouvernement impose comme condition de donner la priorité à ces familles, qu'est-ce qui l'empêche d'imposer d'autres conditions à son financement?

[*Text*]

Second, it introduces new limitations to federal child-care spending for low and modest income families and limits expansion over seven years to meet only 20 per cent of Canada's child-care needs. I know that you probably have had a lot of discussion on this point, but I want to tell you what is happening in Ontario. The Ontario Government has taken up the federal government's framework outlined in this bill. It knows what the agreement is all about. It knows how much money it will have and it is planning and implementing policies based on the new federal child-care legislation. What has happened? Have thousands of working mothers across Canada been given access to more day-care spaces? Has child care become more affordable? Have families with parents who work full time, in shift work and so on, been given spaces? No, they have not. What has happened instead is that the provincial government has announced that it has to cut back its spending by at least 15 per cent, and, as a result of that cut back, more and more children are going on the waiting lists every day. Consequently we have the tragic situation in Toronto today were there are 48 children on the waiting list. That is an example of what this legislation will mean. That is why we say, not frivolously but very seriously, that it is a step backward rather than a step forward.

Third, the legislation sets out a dangerous precedent for federal spending by encouraging commercial day care, which on average is of poorer quality. Many of you may take issue with this point. We in the day care movement have long studied the issue of commercial day care. For 20 years we have been trying to improve child care, both to assist women and to assist children and families. We have had to think long and hard about what is the best method. Frankly, at the end of the 20 years, we are convinced, as are the experts, with regard to child care, that when you have scarce government resources every penny of that money should go into the pockets of the children's service and not into the pockets of private operations. Basically we think there is no room in child-care services for profit. We think that all that money needs to be directed to the service. There is no way that you can make profits in child-care programs without cutting quality, and that I think comes back to the whole point of this legislation, which is to provide quality child care.

I would like to make one other point about profit. We in Canada are on the threshold of an exciting new child-care program. Because we are on the threshold of that program, it means that the way we go now has very clear implications for the future. Certainly there may be many operators in Canada; who run profit-oriented operations that are offering a good service but there are many who are not offering that service. It is the good ones that we have tended to defend. However, what will happen when, for the first time, direct federal government dollars are given to new commercial operations? Who will be attracted into this business? It will not be the dedicated women who have studied early childhood education and who

[*Translation*]

Deuxièmement, cela introduit de nouvelles limites aux dépenses fédérales en matière de garde d'enfants pour les familles à revenu faible et modeste et limite l'expansion à sept années, ne répondant ainsi qu'à 20 p. 100 des besoins des Canadiens en ce domaine. Je sais que vous avez probablement déjà beaucoup discuté de ce point, mais je voudrais vous dire ce qui se passe en Ontario. Le gouvernement ontarien a accepté le cadre fixé par le gouvernement fédéral dans ce projet de loi. Il sait exactement quelle est la portée de l'accord. Il sait combien d'argent il recevra et il effectue sa planification et met en œuvre des politiques qui s'inspirent de la nouvelle loi fédérale sur les services de garde d'enfants. Qu'est-il arrivé? Est-ce que des milliers de mères canadiennes au travail ont eu accès à un plus grand nombre de places en garderie? Ce service est-il devenu plus abordable? Les familles dont les parents travaillent à plein temps, ou par quarts etc., ont-elles trouvé des places? Non, aucunement. Ce qui est plutôt arrivé c'est que le gouvernement provincial a annoncé qu'il doit réduire ses dépenses d'au moins 15 p. 100 et que, par conséquent, un nombre croissant d'enfants sont chaque jour portés sur les listes d'attente. D'où la situation tragique qui existe aujourd'hui à Toronto alors que 48 enfants sont sur les listes d'attente. Voilà un exemple de ce que cette loi signifie. C'est pourquoi nous disons, pas du tout en l'air mais très sérieusement, qu'elle nous fait reculer plutôt qu'avancer.

Troisièmement, cette législation crée un dangereux précédent en matière de dépenses fédérales puisqu'elle favorise les services de garde commercialisés qui sont en général de moins bonne qualité. Beaucoup d'entre vous contestent ce point. Nous qui faisons partie du milieu des garderies étudions depuis très longtemps toute cette question. Il y a vingt ans que nous cherchons à améliorer les services de garde d'enfants, aussi bien pour aider les femmes que pour aider les enfants et les familles. Nous avons énormément réfléchi sur la question de savoir quel système serait le meilleur. Au bout de vingt ans nous sommes franchement convaincus, comme le sont les experts, qu'en matière de garderies lorsque les fonds publics sont rares chaque sou devrait aller dans les poches des services pour les enfants et non pas dans celles d'opérations commerciales. À notre avis, il n'y a pas de place dans le secteur des garderies pour des activités à but lucratif. Nous croyons que tout l'argent doit aller directement aux services. Il est impossible de réaliser des profits avec les programmes de garde d'enfants sans en diminuer la qualité, ce qui à mon avis nous ramène au point central de cette législation, qui est d'offrir des services de garde d'enfants de qualité.

Je voudrais dire autre chose sur la question du profit. Le Canada est sur le point d'adopter un intéressant nouveau programme de garde d'enfants. Comme il s'agit d'un nouveau départ, l'orientation que nous prenons aujourd'hui aura des répercussions dans l'avenir. Il y a certes au Canada de nombreuses personnes qui ont des opérations à but lucratif offrant un bon service, mais beaucoup n'offrent pas un tel service. Nous avons eu tendance à défendre les bons. Mais qu'arrivera-t-il le jour où le gouvernement fédéral accordera directement des fonds à de nouvelles opérations commerciales? Qui sera intéressé à ce genre d'affaire? Pas les femmes dévouées qui ont fait des études en éducation enfantine et qui veulent offrir des

[*Texte*]

want to give quality services in, for example, Nova Scotia, in places where there are no other service. It will be entrepreneurs who believe they can make a profit, and they will make that profit at the expense of our children.

Already this decision to give funding to commercial operators has changed the climate in day care across Canada from a situation in Saskatchewan, Manitoba and Nova Scotia where no public funds were directed toward day care services to where we are now seeing money going to commercial operators. Child-care advocates and parents are very concerned that this legislation will have a negative impact on care for their children.

In 1986 hundreds of organizations and parents told a parliamentary committee established by the government about their child-care problems. Their concerns, and the solutions they offered, are in no way reflected in Bill C-144. Several weeks ago a legislative committee studying this bill allowed only two days of hearings, preventing a full public debate on it. However, of the 34 groups that appeared before the committee, all opposed it. Many of those who did not have a chance to appear will welcome these Senate hearings as an opportunity to express their opinions. The letter to the Prime Minister went on to say:

> We believe that your government has shown blatant political opportunism in the passage of the child care Bill. After four years in power, your government is ramming through legislation which will move our fragile child care system backwards and which will elicit only public opposition.
>
> On August 30, in a speech to the House of Commons, you said "Soon, Parliament will pass legislation establishing one of the most advanced child care systems in the world." We do not agree. We believe Bill C-144 would impede, rather than assist, working mothers in finding adequate child care and would not create a child care system of which Canadians could be proud. We urge you to withdraw or substantially amend Bill C-144 to truly reflect the child care needs of Canadian children and families.

Now what does this opposition from all of these organizations mean? I think we must dispel the myth that somehow it is political opportunism or that it is frivolous. I trust that the Senate will really try to answer some of these questions that have been posed about the fundamental flaws of Bill C-144. This bill has not been defended by one single child-care expert. Nor has it been defended by any women or day-care organizations. I challenge you today to find some community support for this bill. I also challenge you to defeat this bill and to send it back to the house for review. Basically we are in a situation where, if we pass this bill, we may find ourselves, at the end of

[*Traduction*]

services de qualité, en Nouvelle-Écosse par exemple dans les localités où il n'y a pas d'autre service. Ce seront des entrepreneurs qui y voient une occasion de profit, profit qu'ils ne réaliseront qu'aux dépens de nos enfants.

Déjà la décision d'accorder des fonds à des exploitants commerciaux a modifié le climat dans le milieu des garderies au Canada, alors que la Saskatchewan, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse sont passés d'une situation où aucuns fonds publics n'étaient affectés à ces services à la situation actuelle où des entrepreneurs commerciaux reçoivent de l'argent. Les défenseurs des services de garde d'enfants et les parents s'inquiètent beaucoup des conséquences négatives de cette loi sur les services de garde offerts aux enfants.

En 1986, des centaines d'organisations et de parents ont exprimé leurs inquiétudes à un comité parlementaire mis sur pied par le gouvernement pour étudier les problèmes de garde d'enfants, mais le projet de loi C-144 n'a aucunement tenu compte des solutions qu'ils ont proposées. Il y a plusieurs semaines, le Comité législatif qui étudiait ce projet de loi n'a tenu que deux jours d'audiences, empêchant donc tout réel débat public sur la question. Et les 34 groupes qui ont comparu devant le Comité ont été unanimes à s'opposer au projet de loi. Beaucoup de ceux qui n'ont pu comparaître alors se réjouiront d'avoir maintenant l'occasion de prendre position devant le Sénat. Dans la lettre au premier ministre, on lit également ce qui suit:

> À notre avis, votre gouvernement a fait preuve d'un opportunisme politique flagrant en adoptant le projet de Loi sur les services de garde d'enfants. Après quatre années au pouvoir, votre gouvernement adopte avec précipitation une loi qui fera reculer notre fragile système de garde d'enfants et qui ne réussira qu'à susciter l'opposition du public.
>
> Le 30 août, dans un discours à la Chambre des communes, vous avez dit: «Bientôt le Parlement adoptera une loi qui créera l'un des systèmes de garde d'enfants les plus avancés au monde.» Nous ne sommes pas d'accord. Nous croyons qu'avec le projet de loi C-144, loin d'être aidées, les mères au travail auront plus de difficulté à trouver des services de garde d'enfants adéquats et que ce projet de loi ne créera pas un système de garde d'enfants dont les Canadiens seraient fiers. Nous vous prions instamment de retirer le projet de loi C-144 ou de le modifier de manière à ce qu'il reflète réellement les besoins des enfants et des familles canadiennes au chapitre des services de garde d'enfants.

Que signifie donc l'opposition de toutes ces organisations? Nous devons, je crois, dissiper le mythe voulant qu'il s'agisse d'opportunisme politique ou d'opposition sans fondement. Je suis sûr que le Sénat cherchera vraiment à répondre à certaines des questions qui ont été posées relativement aux lacunes fondamentales du projet de loi C-144. Pas un seul expert en matière de garde d'enfants ne s'est prononcé en faveur. Aucune femme et aucune organisation de soins de santé ne l'a défendu non plus. Je vous mets aujourd'hui au défi de trouver dans la collectivité des gens qui l'appuient. Je vous mets également au défi de rejeter ce projet de loi et de le renvoyer à

[*Text*]

seven years, looking at the sunset of a child-care program and again find ourselves at the dawn of another new era.

Senator Marsden: Did you receive a response from your letter to the Prime Minister?

Ms. Colley: No, not that I am aware of.

Senator Marsden: With respect to national objectives, you quoted section 7 of what is known popularly as the Meech Lake Accord. Would you like to expand a little on why you think that under that section these national objectives should have been, and could have been, laid out?

Ms. Colley: Basically the National Action Committee was very concerned about the Constitutional Accord. One of the things we pointed to when we discussed the Accord was our worry that this kind of thing might happen, that somehow or other the federal government would merely become a broker of public funds, that it would dish out taxpayers money to whatever program was chosen to exist. The National Action Committee members right across the country, including Quebec, had a lot of difficulty coming to terms with the Constitutional Accord. We were quite clear, when it came to social programs, that these national objectives needed to be better defined, that we needed to know what we were talking about, and that we needed to have them in place so that we could be sure that social programs that came into existence in Canada would take us in the direction we wanted to go.

The Chairman: Senator Marsden, are you referring to the letter dated September 29?

Senator Marsden: Yes, Mr. Chairman, I am.

The Chairman: I understood that the Prime Minister had not yet answered it.

Senator Marsden: No. I was just asking in case he had responded.

The Chairman: I just wanted it to be quite clear that the Prime Minister has not yet answered the letter dated September 29.

Senator Marsden: With respect to the second clause in this bill, when you were speaking a few moments ago, you were talking about the Ontario situation, and I do not think I heard you correctly. I thought you said there were 48 children on the waiting list.

Ms. Colley: Senator Marsden, it is 4,800, and that is just in Metro Toronto. There are approximately 7,500 children on waiting lists across Ontario.

Senator Marsden: I see. There are 7,500 children on waiting lists across Ontario and 4,800 in Toronto. So the implication of what you were saying is that the Ontario government has proceeded as if this legislation were in place, and that there have been significant reductions; not simply cutbacks but reductions.

Ms. Colley: By that I mean reductions in the expansion.

[*Translation*]

la Chambre pour qu'elle le révise. En fin de compte, si ce projet de loi est adopté nous pourrions assister dans sept ans à l'ensevelissement d'un programme de garde d'enfants et, une nouvelle fois, à l'aube d'une nouvelle époque.

La sénatrice Marsden: Avez-vous eu une réponse à votre lettre au premier ministre?

Mme Colley: Non, pas à ma connaissance.

La sénatrice Marsden: En ce qui concerne les objectifs nationaux, vous avez renvoyé à l'article 7 de ce qui est communément appelé l'Accord du lac Meech. Pourriez-vous nous expliquer un peu pourquoi, à votre avis, les dispositions de cet article auraient dû et pourraient servir à l'élaboration d'objectifs nationaux?

Mme Colley: Le Comité national d'action était fondamentalement très inquiet au sujet de l'Accord constitutionnel. Une des choses que nous avons soulignées lors du débat sur cet accord était que nous craignions que ce genre de choses arriveraient, à savoir que, de quelque façon, le gouvernement fédéral deviendrait purement et simplement un bailleur de fonds publics, qui distribuerait l'argent des contribuables dans le cadre de n'importe quel programme existant. Les membres du Comité national d'action d'un bout à l'autre du pays, y compris ceux du Québec, ont eu beaucoup de difficulté à accepter l'Accord constitutionnel. Nous avons clairement indiqué qu'au chapitre des programmes sociaux il fallait mieux définir ces objectifs nationaux, qu'il fallait savoir de quoi nous parlions et que ces objectifs devraient être en place pour que nous ayons l'assurance que les programmes sociaux adoptés au Canada iraient dans le sens que nous voulions.

Le président: Sénatrice Marsden, faites-vous allusion à la lettre du 29 septembre?

La sénatrice Marsden: Oui, monsieur le président.

Le président: Je crois comprendre que le premier ministre n'y a pas encore répondu.

La sénatrice Marsden: Non. Je demandais simplement s'il l'avait fait.

Le président: Je tenais simplement à dire clairement que le premier ministre n'a pas encore répondu à la lettre du 29 septembre.

La sénatrice Marsden: Concernant le deuxième article de ce projet de loi, lorsque vous parliez, il y a quelques instants, de la situation en Ontario je ne crois pas vous avoir bien entendu. Avez-vous bien dit qu'il y avait 48 enfants sur les listes d'attente?

Mme Colley: Sénatrice Marsden, il s'agit de 4 800 enfants dans le Toronto métropolitain seulement. Il y a environ 7 500 enfants sur les listes d'attente en Ontario.

La sénatrice Marsden: Je vois, 7 500 en Ontario et 4 800 à Toronto. Ce que vous dites implicitement donc c'est que le gouvernement d'Ontario est allé de l'avant comme si cette loi était déjà adoptée et qu'il y a eu d'importantes réductions, pas seulement des compressions mais des réductions.

Mme Colley: Je veux dire des réductions dans l'expansion.

[*Texte*]

Senator Marsden: Is it the view of the National Action Committee that this would happen in every province and territory?

Ms. Colley: Absolutely, yes.

Senator Marsden: Do you have proposed amendments to this bill?

Ms. Colley: Actually I do not, because I am of the view that this is an unamendable bill. The National Action Committee has stood up and said that we want some kind of legislation that enables us to have a comprehensive, accessible and affordable program. But when we are presented with a bill that basically tells us we are limited to seven years; that the open-ended nature of the cost-sharing arrangements are being removed and ceilings are to be put on them; when the legislation clearly shows that there are no national objectives, and when there is a clear statement that governments are going to give money to commercial operators and that that will be the direction of our child-care system, then I am afraid that we believe that basically this legislation is unamendable. It should be discarded and we should start again.

I brought with me today the Katie Cooke Task Force report. I would like to lay that on the table before this committee, in order that you may give it your consideration. Katie Cooke was very clear about how she thought a developmental process should proceed, and her ideas were completely contrary to the suggestions as set out in this bill. That is what I think this committee should be looking at: What are the other options, and how are we going to get there? You have before you the exciting prospect of setting up a really good, brand-new child-care program in Canada. However, if we pass this bill, I think that those bright chances will be thrown away.

Senator Marsden: Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Are there any further questions?

Senator Spivak: Ms. Colley, there is one thing that I want to verify with you. In answer to Senator Marsden's question, I do not know if I heard you correctly. Did you say that in your opinion the same thing that has happened in Ontario was going to happen in every other province in Canada—in other words, that every province would have to cut child-care spaces?

Mr. Colley: No, I did not say that. Let me clarify what I was saying. What is happening in Ontario is that the provincial government, in its "Policy and New Directions", has laid out plans for the expansion of child care over the next period of time. We do not consider that it is enough, but nevertheless it laid out those plans for expansion. I know we do not wish to get into figures here today. That is something of which I am sure you will be apprised throughout the course of the hearings. However, because of the way in which this funding is being allocated over seven years, it will not provide enough money to meet the expansion at the rate that Ontario wishes to meet it. Mr. Sweeney has publicly said that the system will require at least a 15 per cent cutback in its planned first year of development under "New Directions".

[*Traduction*]

La sénatrice Marsden: Le Comité national d'action estime-t-il que cela se produirait dans toutes les provinces et tous les territoires?

Mme Colley: Absolument.

La sénatrice Marsden: Avez-vous des modifications à apporter au projet de loi?

Mme Colley: En fait non, parce que j'estime que ce projet de loi n'est pas modifiable. Le Comité national d'action a déclaré publiquement qu'il voulait une loi qui nous donne un programme universel, accessible et à prix abordable. Mais lorsqu'on nous présente un projet de loi qui nous dit essentiellement que nous devons nous limiter à sept ans, que les arrangements sur le partage des coûts seront désormais fixes et plafonnés, qu'il n'y a de toute évidence aucun objectif national, qu'il est dit en toute lettre que les gouvernements donneront de l'argent à des exploitants commerciaux et que c'est dans cette direction que s'engage notre système de garde d'enfants, je dois malheureusement dire qu'à notre avis ce projet de loi est essentiellement non modifiable. Il faut le rejeter et repartir à la case zéro.

J'ai sous la main le rapport du Groupe de travail Katie Cooke. Je voudrais en déposer un exemplaire devant le Comité, pour qu'il puisse l'étudier. Katie Cooke a clairement expliqué comment elle envisageait le processus de développement, et le projet de loi prend en tout point le contre-pied de ses idées. Le Comité, à mon avis, devrait examiner les questions suivantes: Quelles sont les autres options? Comment y arriverons-nous? La tâche passionnante qui vous attend est de favoriser l'émergence d'un programme de garde d'enfants entièrement nouveau. Si ce projet de loi est adopté nous aurons laissé passer une magnifique occasion.

La sénatrice Marsden: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

La sénatrice Spivak: Madame Colley, j'aimerais vérifier quelque chose avec vous. Je ne sais pas si j'ai bien compris ce que vous avez répondu à la question de la sénatrice Marsden. Avez-vous dit que, selon vous, ce qui se passe en Ontario allait se produire dans toutes les provinces du pays, c'est-à-dire qu'elles auraient toutes à réduire le nombre de places dans leurs garderies?

Mme Colley: Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. Permettez-moi de préciser mes propos. Le gouvernement provincial de l'Ontario, dans le document énonçant sa politique et ses nouvelles orientations a énoncé des plans d'expansion des garderies pour la période à venir. Nous estimons que ce n'est pas suffisant, mais quoi qu'il en soit, ce sont les plans qu'il a présentés. Je sais qu'il n'est pas question ici de produire de chiffres. Je suis sûre que vous aurez l'occasion de prendre connaissance de ces données au cours de vos audiences. Cependant, la répartition sur sept ans des subventions prévues ne permettra pas d'augmenter le nombre de places au rythme souhaité par l'Ontario. M. Sweeney a annoncé qu'il devra réduire d'au moins 15 p. 100 les prévisions de la première année, selon les nouvelles orientations.

[*Text*]

I would like to say to this committee that you may think that organizations, such as the National Action Committee and all these other organizations, are always negative about government, that we do not appreciate anything. In fact, I would like to say that when the Ontario provincial government came out with its "Policy and New Directions", even though it did not include everything that we wanted, we actually congratulated them; we actually had champagne and a party and celebrated the fact that Ontario had decided to move in the direction of public service and not a welfare service, to give direct grants to operators and to begin the process of transforming the child-care system.

We would really like to be able to do that with the federal government but we feel that with this bill we are not going to be celebrating, that we are going to be mourning.

The Chairman: Thank you. If there are no further questions, I will thank the witness for her attendance here today.

Honourable senators, according to our agreement we still have the previous witnesses before us, who have been patient enough to wait. If honourable senators wish to pose questions to these witnesses, perhaps now is the time to do it.

Senator Marsden, do you have any questions for these witnesses?

Senator Marsden: Mr. Chairman, before we adjourned, the previous witness was explaining the amendments he would like to see in the legislation. Perhaps he might recall at what point in the discussion we were interrupted.

Mr. Hagerman: I had only two more words to say.

Senator Marsden: Would you be willing to say them, nonetheless?

Mr. Hagerman: I would preface my remarks by saying that I would not like to see anything that I had to say as conflicting in any way with what Ms. Colley said, because Ms. Colley was taking the perspective of critiquing the bill in terms of its ability to provide universal accessibility to child care. Our position was simply to look at the bill in terms of the objectives that it set in trying to deal with the internal consistencies or inconsistencies, if you will, of the bill itself.

Therefore, Mr. Chairman, the only thing I would say in addition to what I had to say before was that section 4, subsection (1) . . .

The Chairman: Just a moment, so that we may follow you correctly.

Mr. Hagerman: Section 4, subsection (1)(d) and then number (iii). I would like to add a phrase in there somehow to ensure professional and high quality services, standards, or whatever. I would like to add words of that nature. We felt that it had to be spelled out much clearer in the act what type of standards the federal government was talking about.

Also, to get back to the point that Ms. Colley was making, which was that there is a long history . . .

The Chairman: I am sorry, what is the paragraph—4(1)?

Mr. Hagerman: Yes, 4(1)(d).

[*Translation*]

Votre comité estime peut-être que des organismes comme le Comité canadien d'action, critiquent toujours le gouvernement et ne reconnaissent rien de ce qu'il fait. En fait, j'aimerais dire que quand le gouvernement provincial de l'Ontario a fait connaître sa politique et ses nouvelles orientations, nous l'avons félicité même si le document ne tenait pas compte de tout ce que nous voulions. Nous avons célébré au champagne la décision de l'Ontario d'opter pour un service public au lieu d'un service social, de verser des subventions directes aux exploitants et de commencer à transformer le réseau des garderies.

Nous aimerions aussi pouvoir nous réjouir des décisions du gouvernement fédéral, mais nous estimons que ce projet de loi ne sera pas pour nous une occasion de célébration mais de désolation.

Le président: Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, je remercie le témoin d'être venu comparaître devant nous aujourd'hui.

Honorables sénateurs, comme nous en avions convenu, les témoins précédents ont accepté de rester avec nous. Si un sénateur désire leur poser des questions, il peut le faire maintenant.

Sénatrice Marsden, avez-vous des questions à leur poser?

La sénatrice Marsden: Monsieur le président, au moment où nous avons été interrompus, le témoin précédent nous expliquait les amendements qui seront apportés au projet de loi. Il se rappelle peut-être où nous en étions.

M. Hagerman: Je n'avais que quelques mots à ajouter.

La sénatrice Marsden: Seriez-vous prêt à le faire?

M. Hagerman: J'aimerais dire pour commencer que je n'aimerais pas que mes propos entrent en contradiction avec ceux de Mme Colley, qui a choisi de critiquer le projet de loi du point de vue de l'universalité d'accès aux garderies. De notre côté, nous avons examiné le projet de loi dans le but d'en corriger les anomalies.

Ainsi, monsieur le président, tout ce que je voulais ajouter à ce que j'ai déjà dit était que le paragraphe 4(1) . . .

Le président: Un instant pour que nous puissions bien vous suivre.

M. Hagerman: Il s'agit du sous-alinéa (iii) de l'alinéa 4(1)*d*). J'aimerais que des précisions soient apportées pour assurer qu'il s'agit de services ou de normes professionnelles de haute qualité. J'aimerais qu'on apporte des précisions en ce sens. Nous estimons qu'il faut énoncer en termes plus clairs la nature des normes que le gouvernement fédéral prévoit.

Aussi, pour revenir sur l'argument apporté par Mme Colley et c'est une longue histoire . . .

Le président: Je m'excuse, il s'agit du paragraphe 4(1)?

M. Hagerman: Oui, de l'alinéa 4(1)*d*).

[*Texte*]

The Chairman: I do not have that in my bill. Are you dealing with the bill as amended in the House of Commons?

Mr. Hagerman: No, I am dealing with the bill on first reading.

The Chairman: Perhaps the clerk will give the witness a copy of the bill as amended by the House of Commons.

Mr. Hagerman: Mr. Chairman, in that event, perhaps the things I have said before should be stricken.

Senator Marsden: The bill was amended, Mr. Hagerman.

The Chairman: It is not a question of substance but merely a question of logistics to ensure that we are looking at the same paragraph.

Senator Marsden: On page 4, Mr. Hagerman, you will find clause 4(1). We suspect that you are talking about (f) here.

The Chairman: Yes, that is what I would have suspected. Are you referring to the paragraph that starts with the words:

> (f) specify the aspects of child care services in respect of which standards are required to be implemented . . .

Is that the clause to which you refer?

Mr. Hagerman: Yes, and also the clause which says:

> (iii) the standards established for child care services by the provincial authority and the methods of enforcing those standards,

And so on and so forth. I would say that somewhere in that clause you should say, ". . . to ensure professional and high-quality service or standards", or something of that nature.

Senator Marsden: You are referring to clause 4(1)(*h*)(iii).

Mr. Hagerman: Just to clarify my suggested amendment, and in case there may be some confusion about the actual numbers of the clauses, I believe that whenever the bill mentions "standards", the additional words "professional and high quality standards or services" should be included.

Again I want to make the point that we do live in the reality of the federal-provincial jurisdiction, but there is a long history of the federal government setting conditions in terms of funding of federal-provincial cost-sharing programs. I do not see this as a violation of that tradition or the federal nature of the country.

The Chairman: What would you suggest should be the wording of clause 4(1)(*h*)(iii)?

Mr. Hagerman: I do not have specific wording.

The Chairman: You expressed an idea of an amendment.

Mr. Hagerman: Perhaps it should be "to ensure professional and high-quality service."

The Chairman: As legislators, we have a mania in that we prefer to have words put in their proper places. Would you

[*Traduction*]

Le président: Je ne l'ai pas dans mon projet de loi. S'agit-il du projet de loi tel qu'il a été modifié par la Chambre des communes?

M. Hagerman: Non, de la version du projet de loi présentée en première lecture.

Le président: Le greffier pourrait peut-être remettre au témoin un exemplaire du projet de loi modifié par la Chambre des communes.

M. Hagerman: Monsieur le président, il se peut alors que ce que j'ai dit ne tienne plus.

La sénatrice Marsden: Le projet de loi a été amendé, monsieur Hagerman.

Le président: Ce n'est pas une question de fond, mais de forme, pour que nous parlions de la même disposition.

La sénatrice Marsden: Monsieur Hagerman, le paragraphe 4(1) figure à la page 4 et nous présumons que vous voulez parler de l'alinéa *f*).

Le président: Oui, c'est ce que nous pensons. Faites-vous référence à l'alinéa qui commence par les mots suivants:

> *f*) il précise les matières au sujet desquelles les services de garde doivent faire l'objet de normes . . .

Est-ce de cette disposition dont il s'agit?

M. Hagerman: Oui, et aussi de celle qui est libellée de la façon suivante:

> (iii) les normes établies par l'autorité compétente et leurs modalités de mise en œuvre,

Et le reste. Je voudrais qu'on précise dans cette disposition qu'il faut assurer des services ou des normes professionnels de haute qualité, ou quelque chose du genre.

La sénatrice Marsden: Vous faites référence au sous-alinéa 4(1)*h*)(iii).

M. Hagerman: Pour préciser l'amendement que je propose et au cas où il y aurait confusion entre les différents sous-alinéas, chaque fois que le projet de loi parle de «normes», je pense qu'il faudrait ajouter qu'il s'agit de «normes ou services professionnels de haute qualité».

Encore une fois, j'aimerais dire que même s'il y a partage des compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces, le gouvernement fédéral a toujours eu pour principe de fixé les conditions liées au financement des programmes à frais partagés avec les provinces. Je ne crois donc pas que cette mesure serait contraire à la tradition ou au fédéralisme canadien.

Le président: Comment devrait se lire le sous-alinéa 4(1)*h*)(iii) selon vous?

M. Hagerman: Je n'ai pas de formulation précise à proposer.

Le président: Vous avez suggéré un amendement.

M. Hagerman: On pourrait peut-être dire «pour assurer un service professionnel de haute qualité».

Le président: En tant que législateurs, nous aimons bien qu'on nous présente un énoncé clair. Pourriez-vous essayer de

[*Text*]

please try a little harder to put what you have in mind into specific words in that paragraph. The paragraph states:

> the standards established for child care services by the provincial authority and the methods of enforcing those standards . . .

I suspect that you would add after the words ". . . child care services . . ." the words you suggested. I want you to be specific.

Mr. Hagerman: Can you tell me once again what clause that comes under in the new bill?

The Chairman: It is found in clause 4 at the bottom of the page.

Mr. Hagerman: I would say, in terms of that clause, "the standards established for child care services by the provincial authority to ensure professional and high-quality service." This would give a direction to the administrators that they have a mandate to determine what that assurance should be.

Senator Marsden: Does the association, of which you are a member, know what is meant by "professional and high quality?"

Mr. Hagerman: We want to leave it, at this point, to moral and principle direction.

Senator Marsden: Many witnesses have said to us that one of the problems with this bill is that the government states objectives in the preamble but fails to define them. That is a telling criticism. I do not know whether they can be defined or not, but, as someone who works professionally in the field, you must have some professional standards that can hold across the country. People in all kinds of professional fields know what they mean by "professional and high-quality standards." That is how they judge who can or who cannot be a member of their association. Do you have those standards for your association?

Mr. Hagerman: No. The argument against this type of wording is that when you just say "standards" it could mean any standards. There is no indication of the direction of those standards. We have a situation in the country now where some provinces do not require what are commonly referred to as "professional standards."

One would argue that when you include this notion of professional and high-quality standards of service, we are leaving it up to federal administrators who would have the power to determine what is commonly known as a "professional delivery of services." When a province comes with a plan and says that it is going to institute standards which require, for example, that the educator is fully professional at the level of six weeks retraining, then federal administrators could say that that is not an acceptable level of professionalism.

The Chairman: Am I correct in saying that, instead of the government, you would like to have the professionals argue about it?

Mr. Hagerman: Leave it to the professionals in the provinces themselves.

[*Translation*]

formuler en termes précis ce que vous avez en tête. Le paragraphe est le suivant:

> Les normes établies par l'autorité compétente et leurs modalités de mise en œuvre . . .

J'imagine que vous ajouteriez les mots que vous avez proposés après «les normes établies . . .». J'aimerais que vous soyez précis.

M. Hagerman: Pouvez-vous répéter encore une fois la disposition du nouveau projet de loi?

Le président: Elle figure à l'article 4, au bas de la page.

M. Hagerman: Je dirais ceci: «Les normes établies par l'autorité compétente pour assurer un service professionnel de haute qualité». On indiquerait ainsi aux administrateurs que c'est à eux qu'il revient de déterminer comment s'assurer que le service offert est acceptable.

La sénatrice Marsden: L'association dont vous faites partie at-t-elle défini ce qu'elle entend par «services professionnels de haute qualité»?

M. Hagerman: Pour l'instant, nous nous limitons à une orientation morale et philosophique.

La sénatrice Marsden: Pour beaucoup de témoins, une des lacunes que présente le projet de loi tient au fait que le gouvernement n'a pas défini les objectifs qui sont énoncés dans son préambule. C'est révélateur. Je ne sais pas si on peut définir des normes ou non mais, en tant que spécialiste de la question, vous devez avoir à respecter des normes professionnelles reconnues dans tout le pays. Dans toutes les disciplines, les spécialistes savent ce qu'ils entendent par «normes professionnelles de haute qualité». C'est leur application qui permet de déterminer qui peut devenir membre de leur association. N'appliquez-vous pas de normes de ce genre dans votre association?

M. Hagerman: Non. Nous critiquons le libellé du projet de loi parce que l'emploi du mot «normes» sans autre précision, permet d'appliquer n'importe quelle norme. Rien n'indique ce que ces normes devraient être. Il se trouve qu'il y a des provinces au Canada qui n'exigent aucune «norme professionnelle», comme on les appelle habituellement.

Quand on introduit la notion de normes de services professionnels de haute qualité, on laisse aux administrateurs fédéraux le soin de déterminer ce qui est habituellement reconnu par la «prestation de services professionnels». Quand une province présente un plan et indique qu'elle veut établir des normes aux termes desquelles, par exemple, un éducateur serait jugé avoir atteint le niveau professionnel après une formation de six semaines, les administrateurs fédéraux pourraient dire que ce n'est pas suffisant.

Le président: Voulez-vous dire que vous aimeriez mieux que ce soient les spécialistes, qui se prononcent là-dessus à la place du gouvernement?

M. Hagerman: Qu'on laisse les spécialistes de chacune des provinces en décider.

[*Texte*]

The Chairman: That is the case with physicians in terms of medical services.

Senator Cools: In this type of legislation it is difficult to include the word "professional" because in certain areas "professional" means something which this kind of legislation cannot get at.

Senator Marsden: This clause is defining the policy of the provinces, so I believe the witness would like to have every province state what it will do to ensure professional and high-quality service. Some province might set the standard of six weeks in the profession, but at least we would know what they meant.

Mr. Hagerman: I believe that if that is included in the act it will give the federal government authority to say that that is not good enough and that it does not meet the national objectives.

Senator Leblanc (Saurel): I believe that what the witness means is that there should be more leadership from the federal government on that issue. I think this matter could be dealt with in the regulations. "Professional standards", and so on, could be defined in the regulations. Those terms are very difficult to define in a bill, but in the regulations following the bill, which are part of the bill, it could be done very easily.

The Chairman: That is one way of putting it. Are there any other questions?

Senator Spivak: I have only one comment about the word "professional." I wonder how that would address the family day-care situation, and there are many of those. I know what you are getting at, but I am not sure if this wording would be the kind of wording that you yourself would like to have in there. Nevertheless, I understand your point.

Mr. Hagerman: The question did come up in the other hearings. What we commonly refer to as "family home day care" is licenced family home day care. In the licenced family home day-care system, the family home day-care providers are supervised and monitored by professional day-care workers. In that sense, the system that has been developed has that element of professionalism in it in terms of monitoring and supervision.

You may also be able to come up with levels of training and experience that would be acceptable, in terms of some notion of professional service, in relation to providers as well. I do not think you can rule that out.

Senator Spivak: On the first page of your summary you say that you have difficulty with the proposed Canada Child Care Act because it fails to provide an adequate level of funding after the first seven years to maintain the projected 400,000 spaces at any acceptable level of quality. In the years eight and beyond—I am reading here from notes—each province will be eligible to receive an amount at least equal to what it received in year seven in respect to operating costs, plus an adjustment for general inflation, and, for some provinces, a further adjustment which will gradually reduce differences among provinces with respect to federal contributions per child. So it sets a ceiling, and under the cost-sharing in year eight provinces will

[*Traduction*]

Le président: C'est ce que font les médecins pour les services de santé.

La sénatrice Cools: Dans un projet de loi comme celui-ci, il est difficile d'employer le mot «professionnel» parce que dans certains secteurs, ce mot suppose une notion que le projet de loi ne peut viser.

La sénatrice Marsden: Cette disposition définit la politique des provinces; dont j'imagine que le témoin aimerait que chaque province indique ce qu'elle fera pour assurer un service professionnel de haute qualité. Une province pourrait adopter la norme de six semaines, mais au moins on saurait ce qu'elle veut dire par là.

M. Hagerman: Je crois que si c'est inscrit dans la loi, le gouvernement fédéral aura le pouvoir de dire que les normes ne sont pas suffisantes et qu'elles ne répondent pas aux objectifs nationaux.

Le sénateur Leblanc (Saurel): Je crois que le témoin aimerait que le gouvernement fédéral ait plus d'autorité à ce sujet. Je pense qu'on pourrait résoudre la question dans le règlement d'application. On pourrait y définir l'expression «normes professionnelles». Ces mots sont très difficiles à définir dans un projet de loi, mais pourraient l'être très facilement dans le règlement qui est pris aux termes du projet de loi et qui en fait partie.

Le président: C'est une solution. Y a-t-il d'autres questions?

La sénatrice Spivak: J'aurais une observation à formuler au sujet du mot «professionnel». Je me demande comment on pourrait l'utiliser dans le cas des garderies en milieu familial, qui sont nombreuses. Je vois où vous voulez en venir, mais je ne suis pas sûre que ces termes soient ceux que vous aimeriez vraiment trouver dans la loi. Néanmoins, je comprends votre point de vue.

M. Hagerman: Le problème s'est posé au cours des autres audiences. Les «garderies en milieu familial» auxquelles on fait habituellement référence détiennent un permis. Ces garderies titulaires d'un permis sont supervisées et contrôlées par des puériculteurs spécialisés. En ce sens, le réseau établi suppose que les services sont professionnels par le biais du contrôle et de la supervision.

On pourrait aussi préciser la formation et l'expérience que devraient avoir les exploitants de garderie pour que leurs services soient jugés professionnels. Je ne pense pas qu'on puisse exclure cette possibilité.

La sénatrice Spivak: À la première page de votre résumé, vous dites que vous acceptez avec difficulté le projet de loi sur les garderies parce qu'il ne prévoit pas, après les sept premières années, un financement suffisant permettant de maintenir un niveau de qualité acceptable pour les 400 000 places de garderie prévues. D'après des notes que j'ai sous la main, à compter de la huitième année, chaque province pourra recevoir, pour ses coûts de fonctionnement, un montant au moins égal à celui qu'elle touchait durant la septième année, plus un rajustement en fonction du taux d'inflation globale et, dans le cas de certaines provinces, un autre rajustement qui, avec le temps, devrait réduire graduellement l'écart entre les provinces, au

[*Text*]

be eligible for 50-50 funding on operating and a top-up based on 70 per cent of the national average entitlement. I think that is way beyond what you are getting now under CAP. I mean, I know the argument. I do not want to get into that argument, but I simply want to say that when you look at the dollar amounts, it is way beyond, but that when you look at what the formula is, I really do not know how you can have a problem.

Mr. Hagerman: I will make the case. The case is actually made on page 2 in the table. We were informed by staff at Health and Welfare that the expected level of funding to maintain the 400,000 spaces is anywhere from $700 million to $1 billion in 1995. Then, when you do the numbers in terms of what it actually costs to provide quality service, we can then make that conclusion. I do not see the inconsistency, because, if we then operate back from this table, we could make the case as well.

When you get to year three and four and five, or maybe even year four, five and six, of the funding program, you will come into some very real problems in terms of actually being able to fund the quality service as it is expanding at the level that would permit staff to be paid the professional wages that we think they will have to be paid. So what I am saying is that, in terms of the logic, because of what we know about how much it costs to provide a quality service, as you saw in the video, and because of the earnings of staff, I would argue that by the fourth, fifth and sixth year, because of the CAP, there will be some real problems in terms of funding the system that we have already set up.

However, we are not prepared to argue one way or another as to when that situation will arise, because it all depends on the take-up rate of the various provinces and about five other factors. We cannot say with any certainty when that problem will arise, but we believe that we can say with a degree of certainty that after 1995 the problem is certainly going to be there and it will certainly have to be addressed.

The Chairman: I cannot help but make a comment. When the question was asked as to whether you would kill the bill or pass it, your answer was that you would kill it. You have shown us that there are things which could be made better in the years to come. Do you think you would be in a better position to improve those things if the bill is passed or if the bill is killed, where you would have to start anew proposing improvements to the bill?

Mr. Hagerman: Do you think we may be able to influence public policy in the sense of getting amendments after the bill?

The Chairman: There is a seven-year period where, in the light of experience, you could make your views known and push harder to have those changes made.

[*Translation*]

chapitre des contributions fédérales par enfant. Un plafond est donc fixé, et dans le cadre du partage des coûts durant la huitième année, les provinces auront droit à un financement représentant 50 p. 100 de leurs coûts de fonctionnement et à un rajout fondé sur 70 p. 100 de la quote-part nationale moyenne. Je pense que c'est beaucoup plus que ce que vous obtenez actuellement au titre du RAPC. Je connais les arguments invoqués. Je ne veux pas m'engager dans ce débat, mais simplement dire que lorsqu'on examine les sommes en cause, elles sont nettement supérieures, et qu'après examen de la formule, je ne vois vraiment pas où est le problème.

M. Hagerman: Je vais établir le bien-fondé de ce que nous avançons. Nos arguments sont en fait présentés au tableau de la page 2; le personnel de Santé et Bien-être social nous a indiqué que, d'après les prévisions, il faudra entre 700 millions de dollars et un milliard de dollars pour maintenir les 400 000 places en garderie en 1995. En conséquence, lorsqu'on fait les calculs en fonction de ce que coûtent réellement des services de qualité, on peut en arriver à cette conclusion. Je ne vois pas de contradiction dans tout cela, car même si l'on part de ce tableau, les arguments valent quand même.

À partir de la troisième, de la quatrième ou la cinquième année, ou peut-être même de la quatrième, de la cinquième et de la sixième années du programme de financement, on se heurtera à de véritables problèmes lorsqu'il s'agira de financer des services de qualité qui s'amélioreront au point que le personnel sera en droit de demander des honoraires de professionnels, honoraires qu'il faudra leur verser, selon nous. Aussi, ce que je veux dire, c'est que dans la mesure où nous savons, par expérience, ce qu'il nous en coûtera à peu près pour fournir des services de qualité comme ceux décrits dans le vidéo, et en raison des salaires des employés, j'estime moi aussi que dès la quatrième, la cinquième et la sixième années, en raison du RAPC, on se heurtera à de véritables problèmes quand viendra le moment de financer le système déjà en place.

Nous ne pouvons toutefois pas prédire quand cela se produira, car tout dépend du taux de participation des diverses provinces et de cinq autres facteurs environ. Nous ne pouvons pas dire avec certitude quand le problème se posera, mais nous croyons pouvoir dire, sans trop de risque de nous tromper, qu'après 1995, il se posera certainement et qu'il faudra y voir sans faute.

Le président: Je ne peux m'empêcher de faire cette remarque. Quand on vous a demandé si vous couleriez le projet de loi ou si vous l'adopteriez, vous avez dit que vous le couleriez. Vous nous avez démontré qu'il y avait des aspects qui pourraient être améliorés pour la septième année et celles à venir. À votre avis, seriez-vous mieux placé pour apporter ces améliorations si le projet de loi était adopté ou s'il était torpillé et qu'il fallait recommencer à neuf et proposer de nouvelles améliorations?

M. Hagerman: Pensez-vous que nous pourrons infléchir la politique gouvernementale de façon que des modifications soient apportées par la suite?

Le président: Vous avez une période de sept ans au cours de laquelle vous pourriez, à la lumière de l'expérience acquise,

[*Texte*]

Mr. Hagerman: No, because I think our amendments, in terms of the number of words, are small, but, in terms of the intention and the direction in which the bill would lead us, they are very great. So I take the position that unless you start off on the right foot and are on the right road, you will have gone too far down the road to come back. You will have done too much damage to actually make it better. Sometimes you cannot come back when you have done bad things. You have to start on the right road in the first place. In some ways, once the damage has been done, it cannot be repaired.

The Chairman: So the key words are "high-quality services"?

Senator Marsden: Non-commercial.

Mr. Hagerman: Non-commercial. We are talking about services and children, and if we set out a process that gives bad service to children, what are you going to say to the children who have already gone through the bad service? Will you say, "Well, we are going to change it in five years"? What about those children who do not have the benefit of that service? How are you going to explain that to them?

The Chairman: Is it your perception that it is so bad to have so-called profit day-care services?

Mr. Hagerman: Yes.

The Chairman: Do you think it is better not to pass the bill in this form, which does not kill all private or profit centres?

Mr. Hagerman: There is a misconception here, in the sense that we are not putting forward our point because we do not want public funding to go to private, commercial, for-profit day care centres or that we want the government to legislate them out of existence tomorrow. However, we would like to see a commitment or targets whereby in five or seven years there will be no more public funding of commercial child care. We are also not saying that commercial child care should be declared illegal. We are saying that after some reasonable length of time in the future it should not receive public funds. If people want to send their children to private schools, we are perfectly willing to have that, but they should not be able to receive public funds.

The Chairman: Just to be clear in my mind, one condition under which the federal government would give provinces part of the financing would be that they do not use that money, or their own money, for profit organizations? Perhaps I expressed myself poorly. It is a sharing program, so the finances come both from the provinces and the federal government. If I understand your approach, the condition for any province to get the federal part of the sharing program would be not to use the whole package for profit day-care services. Is that what you mean?

[*Traduction*]

faire valoir vos arguments et faire davantage pression pour que des changements soient apportés.

M. Hagerman: Non, car s'il est vrai que nos amendements sont limités pour ce qui est du nombre de mots, ils sont très importants du fait de l'intention et de l'orientation qu'ils conféreraient au projet de loi. Aussi, j'estime qu'à moins de partir du bon pied et sur la bonne voie, on fera un détour beaucoup trop grand avant de pouvoir revenir au point visé. On aura fait beaucoup trop de dommages sur le chemin emprunté pour l'améliorer dans les faits. Il est parfois impossible de revenir sur les erreurs commises. Il faut s'engager sur la bonne voie dès le départ. Une fois que le mal est fait, il est parfois trop tard.

Le président: L'expression clé se résume donc à des «services de haute qualité»?

La sénatrice Marsden: Non commerciaux.

M. Hagerman: Non commerciaux. Il est ici question de services et d'enfants; si nous établissons un système qui offre de mauvais services à sa clientèle, qu'allez-vous dire à ces enfants qui en auront déjà fait les frais? Allez-vous leur dire que vous allez modifier le système dans cinq ans? Que direz-vous à des enfants qui ne bénéficieront pas de ces services? Comment allez-vous leur expliquer cela?

Le président: Croyez-vous qu'il soit si terrible d'avoir des services de garde de jour dits «a but lucratif»?

M. Hagerman: Oui.

Le président: À votre avis, il vaut mieux ne pas adopter le projet de loi dans sa forme actuelle, celui-ci n'entraînant pas la disparition de toutes les garderies privées ou à but lucratif?

M. Hagerman: Je pense qu'il y a un malentendu ici. En effet, en nous opposant à ce que des fonds publics soient investis dans les garderies privées, commerciales ou à but lucratif, nous ne voulons pas nécessairement que le gouvernement adopte une mesure législative qui les rayera de la carte dès demain. Nous souhaitons toutefois un engagement ou des objectifs prévoyant la suppression du financement public pour les services de garde commerciaux dans cinq ou sept ans. Nous ne disons pas non plus que les services de garde commerciaux devraient être déclarés illégaux. Nous disons simplement qu'ils ne devraient plus recevoir de fonds publics après une certaine période raisonnable. Si les gens veulent envoyer leurs enfants à l'école privée, nous n'avons rien contre, mais ils ne devraient pas bénéficier de fonds publics.

Le président: J'aimerais obtenir une précision pour que tout soit bien clair dans mon esprit. Le gouvernement fédéral accorderait aux provinces une partie du financement à condition, entre autres, qu'elles n'utilisent pas cet argent ou leurs propres fonds pour financer des organismes à but lucratif? Je me suis peut-être mal exprimé. Comme il s'agit d'un programme de partage des frais, les fonds viennent à la fois des provinces et du gouvernement fédéral. Si j'ai bien compris votre raisonnement, pour obtenir la partie des fonds fournie par le gouvernement fédéral dans le cadre du programme de partage des coûts, les provinces devraient s'abstenir d'utiliser l'ensemble de ces fonds pour des services de garde à but lucratif. Est-ce exact?

[*Text*]

Mr. Hagerman: Yes.

The Chairman: I see the point, but I hope you see also the implications.

Senator Spivak: May I just have a follow-up question? If I understand you correctly, you are not talking about a grandfather clause such as in the Ontario situation.

Mr. Hagerman: No. I would not use the word "grandfather".

Senator Spivak: No. But you know what I mean. Your position is that you would not even subsidize or allow to be subsidized those services which now are operating, in 40 per cent of Canada?

Mr. Hagerman: I would say that, from a practical point of view, we have to implement the policy. I would say that you would set out a target date, in other words, a warning to the commercial operators that in five years, there will be no more funding.

The Chairman: Or perhaps seven or eight, as the bill sets out?

Mr. Hagerman: If you were going to put in 50 years, I would oppose that, of course, but we are not unreasonable people here. We would say that the federal government should include this in its national objectives. One of the national objectives could be that by 1995 we will have a non-profit day-care system and the commercial operators would be forewarned that there would be no more funding after that. That is a perfectly defensible position, I think.

Senator Spivak: I understand your point.

The Chairman: It is still defensible by reason of the fact that you defend it. Thank you very much. I think we have finished for today. I understand that some members of the committee will be available for a meeting tomorrow morning.

Senators Robertson and Spivak will be available for tomorrow's meeting. I will be unable to attend, so the committee will have to elect an acting chairman.

Senator Marsden: Mr. Chairman, we might propose some amendments. Is the minister going to be available tomorrow?

Senator Robertson: No, the minister will not be available.

The Chairman: If my information is correct, the minister is in Winnipeg.

Senator Robertson: Yes, he left on the 3 o'clock flight.

The Chairman: If the Senate is sitting tomorrow, the minister will have to come back to Ottawa.

Senator Marsden: Then if we have amendments to propose, how do you suggest we consult to see if they will be accepted?

The Chairman: Do you have amendments?

Senator Marsden: I do not have them with me now. We have talked about some amendments.

The Chairman: If you are going to propose amendments, we should consider them now.

[*Translation*]

M. Hagerman: Oui.

Le président: Je comprends votre point de vue, mais j'espère que vous en comprenez aussi les incidences.

La sénatrice Spivak: Puis-je poser une autre question? Si j'ai bien compris, vous ne proposez même pas une clause des droits acquis comme dans le cas de l'Ontario?

M. Hagerman: Non. Je n'utiliserais pas cette expression.

La sénatrice Spivak: Non, mais vous savez ce que je veux dire. D'après vous, on ne devrait même pas subventionner ni permettre que soient subventionnés ces services qui existent, à l'heure actuelle, dans une proportion de 40 p. 100 au Canada?

M. Hagerman: À mon avis, nous devons mettre en application la politique. J'estime que l'on devrait fixer une date limite, en d'autres termes, avertir les exploitants de garderies commerciales que, dans cinq ans, ils ne recevront plus de financement.

Le président: Ou peut-être même dans sept ou huit ans, comme le prévoit le projet de loi?

M. Hagerman: Si le projet de loi prévoyait un délai de 50 ans, il est certain que nous nous y opposerions, mais nous sommes des gens raisonnables. Nous croyons que le gouvernement fédéral devrait en faire état dans ses objectifs nationaux. L'un de ces objectifs pourrait stipuler que, d'ici à 1995, nous disposerons d'un réseau de garderies à but non lucratif, tout en précisant à l'intention des exploitants de garderies commerciales qu'ils ne seront plus financés par la suite. C'est à mon avis un point de vue parfaitement défendable.

La sénatrice Spivak: Je comprends votre point de vue.

Le président: Il reste défendable du fait que vous le défendez. Je vous remercie infiniment. Je pense que nous avons terminé nos travaux pour aujourd'hui. Je crois comprendre que certains membres du Comité pourront assister à la séance de demain matin.

Les sénatrices Robertson et Spivak seront en mesure d'y assister. Comme il me sera impossible d'être présent, le Comité devra élire un président suppléant.

La sénatrice Marsden: Monsieur le président, nous pourrions peut-être proposer certains amendments. Le ministre sera-t-il là demain?

La sénatrice Robertson: Non, il n'y sera pas.

Le président: Si mes renseignements sont exacts, il est à Winnipeg.

La sénatrice Robertson: En effet, il a pris le vol de 3 heures.

Le président: Si le Sénat siège demain, le ministre devra revenir à Ottawa.

La sénatrice Marsden: Mais si nous avons des amendements à proposer, comment allons-nous tenir des consultations pour déterminer s'ils seront acceptés?

Le président: Avez-vous des amendements à proposer?

La sénatrice Marsden: Je ne les ai pas sous la main mais nous avons discuté de certains amendements.

Le président: Si vous avez l'intention de proposer des amendements, nous devrions les étudier dès maintenant.

[*Texte*]

Senator Marsden: The proposed amendments will be available later this evening or first thing in the morning.

The Chairman: Any amendments will have to be discussed by the committee, and, if accepted, included in the report to the Senate, and the Senate will have to adopt those amendments.

Senator Marsden: I understand that.

The Chairman: All of that requires that the Senate sit tomorrow.

Senator Marsden: Is the Senate going to sit tomorrow?

Senator Spivak: I was told by Senator Phillips that the Senate will be sitting tomorrow.

The Chairman: Events are taking place so quickly today that I can say that I do not know.

Senator Robertson: Mr. Chairman, I still have not seen a copy of the blues of Senator MacEachen's statement. I do not know exactly what he did say at the end of his statement. Obviously, from Senator Marsden's remarks, the opposition is preparing amendments to be brought before the Senate when it meets on Monday.

Senator Marsden: On the basis of what we have heard, I am going to propose to my colleagues that the bill be amended. I cannot say that we will come in with those amendments.

Senator Robertson: According to what you are saying, because of time constraints we will never get the bill through. Even if the bill is passed by the Senate, I cannot see it getting through the House of Commons. So you are saying that you are going to kill the bill.

Senator Marsden: No, I am not, because, after all, if this bill is to receive Royal Assent tomorrow evening, as has been proposed, the House of Commons has to be sitting.

What Senator MacEachen has said is that we are prepared to sit as late as necessary tomorrow in order to give the government the bill. If the government wants the bill, presumably it will be prepared to deal with those amendments.

Senator Leblanc (Saurel): Mr. Chairman, if the minister were in Ottawa tomorrow we could discuss the proposed amendments with him, and perhaps he would agree to some of those amendments. If the minister is not in Ottawa and we propose amendments, it is going to be difficult to negotiate those amendments if the minister responsible is not going to be in Ottawa to discuss them. When those amendments come down, they will come down as proposed amendments. If the minister is not in Ottawa, how can we negotiate with him?

The Chairman: I must inform you, Senator Leblanc, that yesterday morning the minister appeared before the committee. He answered questions for over two and a half hours. He offered to come back today.

Senator Marsden: Oh, no. He just said that he would come back. He did not say today.

[*Traduction*]

La sénatrice Marsden: Les propositions d'amendement seront prêtes plus tard en soirée ou à la première heure demain matin.

Le président: Tous les amendements devront être examinés par le Comité, et s'ils sont acceptés, ils seront inclus dans le rapport au Sénat, qui devra les adopter.

La sénatrice Marsden: Je sais tout cela.

Le président: Il faut pour cela que le Sénat siège demain.

La sénatrice Marsden: Mais le fera-t-il.

La sénatrice Spivak: Le sénateur Phillips m'a dit que le Sénat siégerait demain.

Le président: Tout va tellement rapidement aujourd'hui que je dois admettre mon ignorance.

La sénatrice Robertson: Monsieur le président, je n'ai pas encore obtenu les bleus de la déclaration du sénateur MacEachen. Je ne sais pas exactement ce qu'il a dit à la fin de sa déclaration. De toute évidence, d'après les observations de la sénatrice Marsden, l'opposition élabore actuellement des amendements qui seront soumis au Sénat lorsqu'il se réunira lundi.

La sénatrice Marsden: Compte tenu de ce qui a été dit, je vais proposer à mes collègues que le projet de loi soit amendé. Je ne peux toutefois pas garantir qu'on donnera suite à ces amendements.

La sénatrice Robertson: Ce que vous dites, c'est qu'en raison de contraintes de temps, le projet de loi ne sera jamais adopté. Même s'il franchit l'étape du Sénat, je ne pense pas qu'il franchira celle de la Chambre des communes. Vous êtes donc en train de nous dire que vous allez couler le projet de loi.

La sénatrice Marsden: Absolument pas, car, après tout, si le projet de loi doit recevoir la sanction royale demain soir, comme quelqu'un l'a proposé, la Chambre des communes devra siéger.

Ce que le sénateur MacEachen a dit, c'est que nous sommes disposés à siéger aussi longtemps que cela sera nécessaire demain pour renvoyer le projet de loi au gouvernement. Si celui-ci tient au projet de loi, on peut supposer qu'il sera prêt à examiner ces amendements.

Le sénateur Leblanc (Saurel): Monsieur le président, si le ministre était à Ottawa demain, nous pourrions discuter avec lui des amendements proposés et peut-être obtenir son assentiment à l'égard de certains d'entre eux. Si nous proposons des amendements et que le ministre n'est pas à Ottawa pour en discuter, il sera difficile de les négocier. Si le ministre n'est pas à Ottawa quand nous déposerons les propositions d'amendement, comment pourrons-nous négocier avec lui?

Le président: Je dois vous signaler, sénateur Leblanc, que le ministre a comparu devant le Comité hier matin. Il a répondu à nos questions pendant plus de deux heures et demie. Il a proposé de revenir aujourd'hui.

La sénatrice Marsden: Oh, non. Il a simplement dit qu'il reviendrait. Il n'a pas précisé aujourd'hui.

[*Text*]

The Chairman: But we all knew that he would be returning to his home province today. If the minister had known that there were going to be amendments tabled, he might have decided to change his plans.

Even now you are not telling us that there will be amendments, but that you will be working on them overnight.

Senator Marsden: We have heard witnesses today who made proposals which seemed to me to be very innovative proposals.

The Chairman: I would just say to Senator Leblanc that it is not the responsibility of the minister to be in Ottawa now. How could he be here not knowing that there would be amendments proposed? We do not have the amendments yet, and we may not have them tomorrow.

Senator Leblanc (Saurel): Since you mentioned my name, Mr. Chairman, let me say that if I were sponsoring a bill I would be in Ottawa to make sure that if something happened I would be available to negotiate. I think the minister should come to Ottawa tomorrow morning. Manitoba is not that far away.

The Chairman: As soon as the amendments are tabled in the committee, we will inform the minister.

Senator Cools: Is that how you are proposing to proceed, then?

The Chairman: Knowing now that some amendments might be forthcoming, what will we do about having a witness tomorrow?

Senator Marsden: I think we should hear from the witness at 10 o'clock.

Senator Robertson: I move, Mr. Chairman, that the committee adjourn until 10 o'clock tomorrow morning, at which time we will proceed to hear from the witness and to deal with the proposed amendments.

The committee adjourned.

Ottawa, Saturday, October 1, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-144, to authorize payments by Canada toward the provision of child-care services, and to amend the Canada Assistance Plan in consequences thereof, met this day at 10:00 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Mira Spivak (*Acting Chairman*) in the Chair.

The Acting Chairman: We need a motion regarding the witnesses' expenses and the right to hear them.

Senator Marsden: I understand we have one witness who was scheduled for this morning, but I move that the other witnesses be heard and their expenses paid as they would have been if they had had the opportunity to come on Tuesday.

The Acting Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

[*Translation*]

Le président: Mais nous savions tous qu'il retournait dans sa province aujourd'hui. Si le ministre avait su que des amendements seraient déposés, il aurait peut-être changé ses plans.

Même à l'heure actuelle, vous ne dites pas qu'il y aura des amendements, mais simplement que vous allez vous pencher sur la question d'ici à demain.

La sénatrice Marsden: Les propositions des témoins que nous avons accueillis aujourd'hui m'apparaissent novatrices.

Le président: Je dis simplement au sénateur Leblanc que le ministre n'a pas à être blâmé parce qu'il n'est pas à Ottawa en ce moment. Comment aurait-il pu être ici sans savoir que des amendements seraient proposés? Nous ne les avons pas encore sous la main, et nous ne les aurons peut-être pas demain.

Le sénateur Leblanc (Saurel): Puisque vous avez mentionné mon nom, monsieur le président, j'aimerais dire que si je parrainais un projet de loi, je resterais à Ottawa de façon à pouvoir négocier, quoi qu'il advienne. Je pense que le ministre devrait revenir à Ottawa demain matin. Le Manitoba n'est pas au bout du monde.

Le président: Dès que le Comité recevra les amendements, nous en informerons le ministre.

La sénatrice Cools: Est-ce là la ligne de conduite que vous proposez?

Le président: Sachant maintenant que des amendements seront peut-être présentés, que ferons-nous du témoin qui doit comparaître demain?

La sénatrice Marsden: Je pense que nous devrions l'entendre à 10 heures.

La sénatrice Robertson: Monsieur le président, je propose que le Comité suspende ses travaux jusqu'à 10 heures demain matin et qu'il entende alors le témoin et examine les propositions d'amendement.

(La séance est levée.)

Ottawa, le samedi 1er octobre 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été déféré le projet de loi C-144, Loi autorisant les contributions par le gouvernement fédéral à la fourniture de services de garde pour les enfants et modifiant le Régime d'assistance publique du Canada en conséquence, se réunit aujourd'hui à 10 heures pour examiner le projet de loi.

La sénatrice Mira Spivak (présidente suppléante) occupe le fauteuil.

La présidente suppléante: Nous devons adopter une motion au sujet des dépenses des témoins et du droit de les entendre.

La sénatrice Marsden: Sauf erreur, nous devions entendre un témoin ce matin, mais je propose d'entendre aussi les autres et de les défrayer de leurs dépenses comme s'ils avaient pu venir mardi.

La présidente suppléante: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Senator Robertson: How many witnesses do we have this morning?

The Acting Chairman: Do we know how many witnesses there are this morning?

Mr. Denis Bouffard, Clerk of the Committee: Some have not yet arrived.

The Acting Chairman: There are more coming?

The Clerk of the Committee: There are least four now.

Senator Marsden: There are four here.

Senator Cools: After we hear the first witness I may want to know what is the situation regarding the minister's coming before us today.

The Acting Chairman: I am sorry, I have no idea. Do you have any information, Mr. Bouffard, on the minister attending?

The Clerk of the Committee: No.

The Acting Chairman: I do not know if the minister has formally been requested to appear. I have no idea about that; I have no information.

Senator Marsden: In the course of Senator MacEachen's statement in the Chamber yesterday he said that we would be prepared to pass this legislation only with the amendments approved by government. I had a number of amendments that I would like to see discussed, one in particular which was not even proposed in legislative committee and which emerges from the testimony we had yesterday. I would like to have those put on the agenda following the witnesses.

The Acting Chairman: Is that agreed? Then that will be placed on the agenda following the witnesses.

We will begin with our first witness. I would like to ask Mrs. Brenda Rooms-Leinweber to come forward.

Senator Robertson: Chairman, if I leave the room, do you still have a quorum?

The Acting Chairman: It looks like it.

Senator Robertson: The Chair can represent the government?

The Acting Chairman: Yes.

Senator Frith: The Chair is able to vote.

The Acting Chairman: I would like to welcome you here, Mrs. Rooms-Leinweber. You may present any statement you may have, following which there will be questions. Please proceed.

Mrs. Brenda Rooms-Leinweber, Coordinator, London Day Care Coalition: I am an early childhood educator, and I appreciate being here today to voice my concerns about Bill C-144.

I am a program supervisor in a unique child-care program in the London urban area, a native-based day-care centre. The name of the centre is Ween-gushck, meaning sweet grass in the Oneida language. It is a centre for both native and non-native children. Perhaps this is an innovative approach to the off-reserve native people needing day-care services today.

[*Traduction*]

La sénatrice Robertson: Combien de témoins devons-nous entendre ce matin?

La présidente suppléante: Combien y en a-t-il?

M. Denis Bouffard, greffier du comité: Certains ne sont pas encore arrivés.

La présidente suppléante: Ils ne sont pas tous là?

Le greffier du comité: Au moins quatre sont déjà là.

La sénatrice Marsden: Quatre sont déjà arrivés.

La sénatrice Cools: Lorsque nous aurons entendu le premier témoin, je voudrais savoir si le ministre viendra témoigner aujourd'hui.

La présidente suppléante: Je n'en ai aucune idée. Je suis désolée. Monsieur Bouffard, savez-vous si le ministre viendra témoigner?

Le greffier du comité: Non.

La présidente suppléante: J'ignore si le ministre a été officiellement convoqué; on ne m'a rien dit à ce sujet.

La sénatrice Marsden: Lorsqu'il a pris la parole au Sénat hier, le sénateur MacEachen a dit que nous ne devions n'adopter ce projet de loi que si le gouvernement approuve nos amendements. J'avais un certain nombre d'amendements à faire étudier, dont un qui n'a même pas été proposé au comité législatif et qui découle des témoignages que nous avons entendus hier. Je voudrais qu'on les inscrive à l'ordre du jour, après la liste des témoins.

La présidente suppléante: Êtes-vous d'accord? Les amendements seront inscrits à l'ordre du jour après la liste des témoins.

Nous allons maintenant entendre notre premier témoin. Mme Brenda Rooms-Leinweber voudrait-elle s'avancer?

La sénatrice Robertson: Madame la présidente, si je m'absentais un moment, y aurait-il encore quorum?

La présidente suppléante: Je crois que oui.

La sénatrice Robertson: La présidente peut représenter le gouvernement?

La présidente suppléante: Oui.

Le sénateur Frith: La présidente est habilitée à voter.

La présidente suppléante: Je vous souhaite la bienvenue, madame Rooms-Leinweber. Vous pouvez faire une déclaration si vous le désirez, après quoi, nous vous poserons des questions. Vous avez la parole.

Mme Brenda Rooms-Leinweber coordinatrice, London Day Care Coalition: Je suis éducatrice pour enfants en bas âge et je suis heureuse de pouvoir exprimer mes préoccupations au sujet du projet de loi C-144.

Je suis surveillante de programme dans le cadre d'un service de garde d'enfants unique en son genre dans la région urbaine de London; en effet, il s'agit d'une garderie pour enfants autochtones. Le centre a pour nom Ween-gushck, ce qui signifie «herbe douce» dans la langue oneida. Il accueille des enfants autochtones et non autochtones. Peut-être est-ce là une façon innovatrice d'aborder le problème des Autochtones

[*Text*]

I represent the London Coalition for Better Day Care as their coordinator. I am an executive person on the Ontario Coalition for Better Child Care. The London Coalition for Better Day Care is a volunteer organization of early childhood educators, some of whom are themselves parents. Our motivation is our futuristic vision of high-quality child care. To facilitate our vision, we must seek municipal, provincial and federal updates on the direction of child care so that we may voice our opinions and fulfil our mandate. We have been doing so since the spring of 1987.

In our role as early childhood educators, we feel the effects of all levels of government and their child-care decisions. I feel that when I tell a parent "Sweet Grass is full, but I can put you on our waiting list", or when I offer a parent a provincially subsidized day-care space but they cannot afford the user fee.

Provincial subsidy for day care in Ontario covers only 80 per cent of the actual day-care fee. The 20 per cent equals $17.40 per week in the centre where I work. I see single mothers and fathers struggling to pay their 20 per cent or $69.60 per month for one child. I did make one optimistic phone call this week. Yesterday I called a parent who was on our waiting list to offer her child a day-care space. She had quit her job that morning and was going to try to "unquit" her job, as she put it, now that she had child care.

This is the reality that early childhood educators face every day. Then we heard on the radio the July announcement for the new, improved national child-care strategy. One of the improvements was $60 million promised to improve on-reserve day care. I did not believe that I had missed the federal dollars again because I work in an off-reserve native day care. Is the idea before its time or does Canada need a national stategy that recognizes innovative models of care?

There is a recommendation from the Special Committee on Child Care to include in the existing budget of the Secretary of State provision for funds to enable native friendship centres and native women's organizations to establish off-reserve family support and child-care programs. Fortunately the native child-care program I speak of is eligible for some funding through the Ontario Ministry of Community and Social Services, and some through the Secretary of State.

During my brief exposure to native people since June of this year, I recognize their special cultural needs to integrate from

[*Translation*]

vivant à l'extérieur des réserves et qui ont besoin de services de garde.

Je représente la *London Coalition for Better Day Care*, dont je suis coordinatrice. Je fais aussi partie du conseil d'administration de la *Ontario Coalition for Better Child Care*. La *London Coalition for Better Day Care* est un organisme à but non lucratif qui regroupe des éducateurs pour enfants en bas âge dont certains sont eux-mêmes parents. Notre motivation réside dans notre conception futuriste des services de garde de haute qualité. Pour appliquer ce principe, nous devons demander aux administrations municipales et aux gouvernements provinciaux et fédéral de nous tenir au fait de l'évolution du dossier de la garde d'enfants de manière à pouvoir exprimer nos opinions et jouer notre rôle. Nous le faisons depuis le printemps 1987.

En tant qu'éducateurs pour enfants en bas âge, nous ressentons les répercussions des décisions prises à tous les niveaux au sujet de la garde des enfants. Je les ressens lorsque je dis à un parent que notre centre est complet, mais que je peux l'inscrire sur la liste d'attente ou lui offrir une place dans un centre de garde de jour subventionné par la province, et que je constate que les frais sont trop élevés pour eux.

La subvention du gouvernement de l'Ontario au titre de la garde de jour ne couvre que 80 p. 100 des frais réels. À l'endroit où je travaille, les 20 p. 100 qui restent représentent 17,40 $ par semaine. Mais je connais des mères et des pères célibataires pour qui ces 20 p. 100 représentent 69,60 $ pour un seul enfant et qui arrivent à peine à les payer. Cette semaine, j'ai fait un appel téléphonique. J'étais très optimiste. Hier, j'ai appelé une mère qui figurait sur notre liste d'attente pour lui offrir de prendre son enfant pendant la journée. Elle venait de quitter son emploi, mais elle m'a dit qu'elle essaierait de le récupérer, maintenant qu'elle pouvait faire garder le petit.

Voilà la réalité à laquelle les éducateurs d'enfants en bas âge font face chaque jour. Puis, la radio a annoncé en juillet la nouvelle stratégie nationale améliorée en matière de garde d'enfants. Entre autres nouveautés, le gouvernement promettait de consacrer 60 millions de dollars à l'amélioration des soins de garde de jour dans les réserves. Je n'ai pas eu l'impression que je venais de manquer de peu l'aide financière fédérale parce que la garderie pour enfants autochtones où je travaille n'est pas située dans une réserve. L'idée est-elle avant-gardiste ou le Canada a-t-il besoin d'une stratégie nationale qui reconnaisse de nouveaux modèles de services de garde?

Le Comité spécial sur la garde des enfants a recommandé de prévoir des fonds dans le budget actuel du Secrétariat d'État pour aider les centres d'amitié et organismes féminins autochtones à établir des programmes d'aide familiale et de garde des enfants à l'extérieur des réserves. Heureusement, la garderie pour enfants autochtones dont je parle est admissible à une certaine aide financière du ministère des Services communautaires et sociaux de l'Ontario et à une aide financière supplémentaire du Secrétariat d'État.

Au cours de ma brève expérience avec les Autochtones—je travaille avec eux depuis juin dernier—j'ai pris conscience de

[*Texte*]

a native to a non-native society with individual needs, and they need resources to make a successful transfer. Success in more measurable terms would be a native person's right to live within a non-native society but to retain his significant native culture.

The recommendation from the Special Committee on Child Care could have helped make that successful transfer more possible across Canada's native friendship centres, not just the neighbouring friendship centre in London, Ontario. An amount of dollars could have been allocated in the federal plan to both on-reserve and off-reserve day care to reflect the native people's current situation.

I do not have all of the facts today, but I have strong views shared by the London Coalition for Better Day Care and the Ontario Coalition for Better Child Care on the direction child care should take in the 1980s. The road I am talking about needs affordable, accessible, high quality child care with universal standards. To think that a social service could be anything but non-profit based seems to be a waste of taxpayers' dollars. I, for one, do not want to line the pockets of child-care entrepreneurs with my taxes. Kids are not for profit.

I will quote to members of the committee part of a letter written to one of my colleagues in the London Coalition for Better Day Care by the Minister of National Health and Welfare, Jake Epp. He stated:

> The third element of the Strategy is enhanced tax assistance to families. In developing this component, my colleagues and I were faced with two viewpoints. One view emphasized the importance of the mother being able to stay at home with her children during the crucial, formative years. The other view argued that women should not be denied equal access and advancement options in the work environment due to a lack of day care. It was further argued that our economy would be seriously jeopardized if it lost the contributions of working mothers, and as long as good day care was available, such contributions were not incompatible with strong family life and sound child rearing practices.

This old idea of women as primary care-givers with husbands earning their sole income is news to me, as a person in contact every day with families. I am not judging what are, perhaps, old values to be right or wrong, but it is not the reality of men and women who are parents in the eighties.

At any rate, this $200 worth of tax money could only purchase two weeks to two months of quality child care,

[*Traduction*]

leurs besoins culturels spéciaux: ils doivent quitter leurs réserves, s'adapter à une société non autochtone et y répondre à leurs besoins individuels et pour cela, ils ont besoin de ressources propres à faciliter leur transition. Pour être plus précise, un Autochtone réussirait sa transition s'il avait le droit de vivre dans une société non autochtone tout en conservant sa culture propre.

Les recommandations du comité spécial sur la garde des enfants auraient pu contribuer à faciliter cette transition dans tous les centres d'amitié autochtones du Canada et non seulement dans celui de London. Le plan fédéral aurait pu prévoir des crédits à l'intention des garderies de jour situées hors des réserves comme de celles qui se trouvent dans les réserves; il aurait ainsi tenu compte de la situation actuelle des Autochtones.

Je n'ai pas toutes les données en main, mais j'ai des opinions bien arrêtées sur l'orientation que la garde des enfants devrait prendre dans les années 1980, et ce sont les mêmes que celles de la *London Coalition for Better Day Care* et de la *Ontario Coalition for Better Child Care*. Je parle de services de garde accessibles, de haute qualité, à prix abordable et soumis à des normes universelles. Il me semble que tant que l'on ne verra dans les services sociaux que des organismes à but non lucratif, on gaspillera l'argent des contribuables. Personnellement, je n'ai pas l'intention d'engraisser les exploitants de garderies avec mes impôts. Les enfants ne sont pas une ressource à exploiter.

Je voudrais citer aux membres du comité une partie d'une lettre écrite à l'un de mes collègues de la *London Coalition for Better Day Care* par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Jake Epp. Il y dit ceci:

> Le troisième élément de la Stratégie consiste à mieux aider les familles sur le plan fiscal. Lorsque nous avons mis cet élément au point, mes collègues et moi avons dû examiner deux solutions. La première insistait sur l'importance de permettre à la mère de demeurer chez elle avec ses enfants pendant les premières années, cruciales, de leur développement. La deuxième consistait d'abord à ne pas nier aux femmes un accès égal au marché du travail et des chances égales de promotion en raison d'une pénurie de garderies. Nous avons également constaté que notre économie serait gravement menacée si elle perdait la contribution des mères qui travaillent, et que du moment qu'il existe de bons services de garde des enfants, la présence des femmes sur le marché du travail n'était pas incompatible avec une vie de famille intense et une bonne éducation des enfants.

En tant que personne ayant des contacts quotidiens avec les familles, je ne connais aucun tenant de l'ancien principe voulant que les femmes doivent avant tout s'occuper de leur famille et que leurs époux gagnent l'unique revenu de la famille. Je ne veux pas porter de jugement sur les anciennes valeurs, je dis simplement qu'elles ne correspondent pas à la réalité des hommes et des femmes qui ont des enfants dans les années 1980.

Quoi qu'il en soit, ce crédit d'impôt de 200 $ ne représente que de deux semaines à deux mois de services de garde, selon

[*Text*]

depending on where a person lived, if they were elgible for a subsidized day care space and if there were any spaces available. It does not seem to provide options for Canadian families seeking quality child care.

A national strategy needs national standards and objecives. In 1986 the Special Committee on Child Care chaired by Shirley Martin, MP, travelled across the country to see what Canadian families actually needed for child care. Seventy-eight per cent recommended that funding as opposed to tax measures be directed to child-care services. In December, 1987, the national strategy for child care was announced. Most of the federal government's spending on child care will be directed to tax relief for families instead of a child-care system.

According to information available in December, 1987, planned spending over seven years would be $5.4 billion, $2.3 billion—close to half—taking the form of tax refunds to families. Most families will receive $200 or less per year for each child under seven years of age. Deductions seem completely unfair and regressive. The more taxable income you earn, the more you benefit from the deduction. Is the federal government saying that higher income families need more tax money credits with which to purchase child care while lower income families need less?

Another area of concern is the federal government's willingness to spend federal funds on subsidized care and profit day care as well as non-profit day care. This does not lead us to the road of affordable, accessible, high quality child care of which I spoke earlier.

The federal government has clear objectives to provide subsidies and operating grants equally to profit and non-profit programs. Canadian research commissioned by the Special Committee on Child Care indicated that non-profit child care as a sector provides better quality than does commercial child care. In 1988, the national strategy provides financial incentives that will enhance the development of kids for profit.

My third area of concern is the national strategy's apparent lack of child-care objectives. In the community of London, Ontario, day-care users have felt the effects of the lack of municipal standards. London offers its community no municipally operated centres. Approximately ten years ago, I believe, there was provincial funding available to start up municipal day-care centres. These were ongoing municipally run and funded centres. London's municipal government prevented the new choice of municipal day care for its citizens ten years ago, just as today it provides the bare minimum of municipally subsidized day-care spaces in our community. The last count was approximately 700 city-subsidized spaces for a population approaching over 200,000. The municipality can control the

[*Translation*]

l'endroit où l'on habite et selon que l'on est admissible aux services d'une garderie subventionnée, si, toutefois, il y a des places disponibles. Il n'apporte aucune solution aux familles canadiennes qui recherchent des services de garde de bonne qualité.

Qui dit stratégie nationale dit également normes et objectifs nationaux. En 1986, le Comité spécial sur la garde des enfants, présidé par Shirley Martin, députée, s'est déplacé dans tout le pays pour voir si les familles canadiennes avaient vraiment besoin de services de garde. Soixante-dix-huit p. 100 des personnes interrogées ont recommandé de subventionner les services de garde plutôt que d'accorder des crédits d'impôt. La stratégie nationale sur la garde des enfants a été annoncée en décembre 1987. La majeure partie des dépenses du gouvernement fédéral en matière de garde d'enfants prend la forme de dégrèvements d'impôt aux familles plutôt que de subventions aux services de garde.

Selon les renseignements obtenus à ce moment-là, le gouvernement prévoit dépenser 5,4 milliards de dollars sur sept ans, dont 2,3 milliards de dollars, c'est-à-dire près de la moitié, en dégrèvements d'impôt accordés aux familles. La plupart des familles recevront 200 $ ou moins par année pour chaque enfant âgé de moins de sept ans. Les déductions nous semblent absolument injustes et mêmes régressives. Plus le revenu imposable sera élevé, plus la déduction sera intéressante. Le gouvernement fédéral croit-il donc que les familles à revenu élevé ont besoin de plus de crédits d'impôt pour faire garder leurs enfants et que les familles à faible revenu ont besoin de moins?

Une autre chose me préoccupe: le gouvernement fédéral est disposé à accorder des fonds aux organismes subventionnés et aux garderies à but lucratif aussi bien qu'aux garderies à but non lucratif. Cela ne nous fait pas prendre le chemin des services de garde abordables, accessibles et de haute qualité dont j'ai parlé tout à l'heure.

Le gouvernement fédéral a de toute évidence l'intention d'accorder des fonds et des subventions d'exploitation tant aux services de garde à but lucratif et qu'aux services à but non lucratif. L'étude commandée par le Comité spécial sur la garde des enfants a montré qu'au Canada, les services de garde du secteur à but non lucratif sont de meilleure qualité que ceux du secteur des garderies commerciales. En 1988, la stratégie nationale prévoit des encouragements financiers qui favorisent l'exploitation des enfants pour le profit.

Ma troisième préoccupation réside dans le fait qu'apparemment, aucun des objectifs de la stratégie nationale n'a trait à la garde des enfants. À London, les usagers des services de garde de jour ont constaté les effets de l'absence de normes municipales. À London, il n'y a pas de garderies gérées par la municipalité. Il y a environ dix ans, sauf erreur, le gouvernement provincial contribuait financièrement à l'ouverture de garderies municipales de jour. Il s'agissait de garderies permanentes administrées et financées par les municipalités. Le conseil municipal de London a alors privé ses citoyens des nouvelles garderies municipales de jour, tout comme il offre aujourd'hui le strict minimum de places en garderie subventionnées par la municipalité. Au dernier compte, la municipa-

[*Texte*]

number of city-subsidized spaces by their 20 per cent contribution.

According to research commissioned for the Task Force on Child Care, October, 1984, staff in commercial centres earned 30 per cent less than those in non-profit centres and 50 per cent less than staff in municipal centres. In London, Ontario, we are struck by municipal inequities again. Four profit-taking centres equal 60 per cent of our day-care centres, while the non-profit centres equal 40 per cent. The Ontario average is normally the reverse. Therefore, London early childhood educators can expect to earn less in their community because of the lack of federal, provincial and municipal standards.

Child care choices for families will continue to vary for rural areas, from town to city to province. Early childhood educators will continue to struggle to obtain jobs with fair working conditions and adequate pay. Families will be fortunate if they are able to find a high quality, affordable, accessible child-care space for their child or children in their early years. Therefore, Canadian families will not have equal access to high quality child-care programs.

Based on the areas of concerns I have already mentioned with regard to Bill C-144—first, tax credits as opposed to child-care services; second, subsidization of profit centres; third, the lack of national standards and objectives as opposed to equal access to quality child-care programs—the London Coalition for Better Day Care strongly opposes the passage of Bill C-144 and the implementation of the federal government's national strategy on child care. Unfortunately my shared vision of child care is not contained in the federal government's proposed national strategy on child care. I hope today to help make clear to senators that this strategy is not the answer to Canada's child-care crisis. Our precious children deserve more than an inequitable national strategy. To quote Margaret Mitchell, MP, New Democratic Party "Sharing the Responsibility", March, 1987:

> Over the past two decades there have been profound and dramatic changes in Canadian family life. These changes require new policies to meet the needs of Canadian parents and children. We have to start from the reality that most families, both today and in the future, will have both parents in the labour force. It is time public policy caught up to the needs of today's families. That is the opportunity the federal government has to create a new national strategy that reflects the needs and realities of Canadian families today.

[*Traduction*]

lité subventionnait environ 700 places en garderie pour une population qui frise les 200 000 habitants. Avec sa contribution de 20 p. 100, la municipalité peut contrôler le nombre de places dans les garderies qu'elle subventionne.

D'après l'étude commandée par le Groupe de travail sur la garde des enfants en octobre 1984, le personnel des garderies commerciales gagnait 30 p. 100 de moins que celui des services à but non lucratif et 50 p. 100 de moins que celui des garderies municipales. À London, nous sommes de nouveau aux prises avec les injustices du conseil municipal. Quatre garderies à but lucratif se partagent 60 p. 100 des places en garderie de jour tandis que les services à but non lucratif offrent les 40 p. 100 qui restent. Habituellement, la moyenne ontarienne est l'inverse. Par conséquent, les éducateurs d'enfants en bas âge de London peuvent s'attendre à gagner moins à cause de l'absence de normes fédérales, provinciales et municipales.

Le choix de services de garde offert aux familles continuera de varier entre les zones rurales et urbaines et entre les municipalités, les villes et les provinces. Les éducateurs d'enfants en bas âge continueront de lutter pour trouver des emplois assortis de bonnes conditions de travail et d'un salaire équitable. Les familles qui réussiront à trouver des places accessibles, de haute qualité et à prix abordable en garderie pour leur enfant ou leurs enfants en bas âge pourront s'estimer chanceuses. Par conséquent, les familles canadiennes n'auront pas également accès aux services de garde de haute qualité.

À la lumière des préoccupations que je viens de mentionner à l'égard du projet de loi C-144—c'est-à-dire les crédits d'impôt aux familles plutôt que les subventions aux services de garde, le financement par subventions des services à but lucratif et, enfin, l'absence de normes et d'objectifs nationaux plutôt que l'égalité d'accès à des services de garde de bonne qualité—la London Coalition for Better Day Care s'oppose énergiquement à l'adoption du projet de loi et à l'application de la stratégie nationale du gouvernement fédéral en matière de garde des enfants. Malheureusement la stratégie nationale proposée par le gouvernement fédéral ne favorise absolument pas la vision que je partage avec la Coalition à l'égard de la garde des enfants. En témoignant aujourd'hui, j'espère contribuer à montrer aux sénateurs que cette stratégie n'est pas la solution à la crise des services de garde des enfants que traversent les Canadiens. Nos enfants sont précieux et ils méritent mieux que cette stratégie inéquitable. Pour citer Margaret Mitchell, députée néo-démocrate, dans «Des obligations partagées», publié en mars 1987:

> Au cours des deux dernières décennies, la vie des familles canadiennes a subi des changements profonds et durables. Une nouvelle politique est donc nécessaire pour répondre à la fois aux besoins des parents et à ceux des enfants. Il nous faut partir du fait que dans la plupart des familles, les deux parents travaillent et qu'il continuera d'en être ainsi. Il est temps que la politique du gouvernement soit à la hauteur des besoins des familles d'aujourd'hui. Le gouvernement a là l'occasion de créer une nouvelle stratégie nationale qui tienne compte des besoins et de la situation des familles canadiennes d'aujourd'hui.

[*Text*]

The road to accessible, affordable, high-quality child care with national standards depends on honourable senators turning down Bill C-144.

Senator Haidasz: I should like to welcome our witness as we continue this morning our study of Bill C-144. Could she tell me how many day care organizations are represented in the London Coalition for Better Day Care?

Mrs. Rooms-Leinweber: There are people in the organization. I represent approximately 25 people from London, Ontario.

Senator Haidasz: How many of those 25 are from the ethnic minority communities in London?

Mrs. Rooms-Leinweber: Zero.

Senator Haidasz: Is there any child care for any of the immigrant women of the city of London?

Mrs. Rooms-Leinweber: No.

Senator Haidasz: I see. Since I want to address questions on the provincial agreements respecting ethnic communities, I will defer my questions for the moment, Madam Chairman.

Senator Cools: Of the organizations or agencies with which you work, what percentage of funds comes from sources other than the government?

Mrs. Rooms-Leinweber: Eighty per cent of our funds comes from COMSOC, the Ontario Ministry of community and social services.

Senator Cools: Do you work for a particular agency yourself?

Mrs. Rooms-Leinweber: Yes.

Senator Cools: What percentage of funds in your agency comes from non-government sources?

Mrs. Rooms-Leinweber: Twenty per cent.

Senator Cools: Where does that 20 per cent come from?

Mrs. Rooms-Leinweber: We don't know yet; we just started. It will probably come from fund-raising.

Senator Cools: You seem to have had some experience in the field, so I would like to put another question to you. I have observed all through the treatment of this bill that the term "not for profit" keeps recurring. The term formerly used was "volunteer agencies". Volunteer agencies were non-profit organizations, which a board served without remuneration and in which there was no share capital. A non-profit corporation means that there is no share issue, there are no shareholders, and all moneys are given over to these purposes.

Do you have an knowledge of the time in the history of these agencies non-profit begins to become synonomous with public funding?

Mrs. Rooms-Leinweber: Are you asking when people started using the term "non-profit"?

Senator Cools: The term used to be "volunteer agencies," in other words, dollars raised outside of the public purse.

[*Translation*]

Pour obtenir des services de garde accessibles, à prix abordable et de haute qualité qui soient régis par des normes nationales, les honorables sénateurs doivent rejeter le projet de loi C-144.

Le sénateur Haidasz: Je tiens d'abord à souhaiter la bienvenue à notre témoin. Pourrait-elle me dire combien de garderies de jour font partie de la London Coalition for Better Day Care?

Mme Rooms-Leinweber: L'organisme n'est pas constitué de groupes, mais de particuliers. Je représente environ 25 citoyens de London.

Le sénateur Haidasz: Combien d'entre eux appartiennent à des minorités ethniques?

Mme Rooms-Leinweber: Aucun.

Le sénateur Haidasz: Existe-t-il à London des garderies pour les enfants d'immigrantes?

Mme Rooms-Leinweber: Non.

Le sénateur Haidasz: Je vois. Comme je tiens à parler des accords provinciaux relatifs aux communautés ethniques, je vais poser mes questions plus tard, madame la présidente.

La sénatrice Cools: Quel pourcentage du financement des organismes avec lesquels vous travaillez provient de sources non gouvernementales?

Mme Rooms-Leinweber: Quatre-vingt pour cent de notre financement provient du COMSOC, le ministère des Services communautaires et sociaux de l'Ontario.

La sénatrice Cools: Travaillez-vous pour un organisme en particulier?

Mme Rooms-Leinweber: Oui.

La sénatrice Cools: Quel pourcentage de son financement votre organisme tire-t-il de sources non gouvernementales?

Mme Rooms-Leinweber: Vingt pour cent.

La sénatrice Cools: Où allez-vous les trouver?

Mme Rooms-Leinweber: Nous ne le savons pas encore; nous venons tout juste d'ouvrir nos portes. Ils proviendront probablement de la collecte de fonds.

La sénatrice Cools: Vous semblez avoir une certaine expérience de votre domaine; je voudrais donc vous poser une autre question. Je me suis rendu compte, tout au long de l'examen du projet de loi, que l'expression «à but non lucratif» revient constamment. Au début, on employait l'expression «organismes bénévoles». Il s'agissait d'organismes à but non lucratif avec un conseil d'administration non rémunéré et sans capital-actions. Comme les sociétés à but non lucratif n'émettent pas d'actions, elles n'ont pas d'actionnaires, et tous les fonds dont elles disposent sont affectés à l'atteinte de leurs objectifs.

Pouvez-vous me dire à quel moment de leur histoire les organismes à but non lucratif ont commencé à devenir des organismes financés au moyen des deniers publics?

Mme Rooms-Leinweber: Vous voulez savoir quand ils ont commencé à employer l'expression «à but non lucratif»?

La sénatrice Cools: L'expression était «organismes bénévoles», ou autrement dit, financés autrement qu'au moyen des deniers publics.

[*Texte*]

Mrs. Rooms-Leinweber: No, I would not know when that changed.

Senator Cools: It has changed in the last year or two.

Mrs. Rooms-Leinweber: Does not the federal government, in its strategy, use the terms "non-profit" and "profit" when it talks about funding day care?

Senator Cools: That comes from a set of other relationships, but I am wondering when this happened internally?

Mrs. Rooms-Leinweber: I do not know.

Senator Cools: Do you have any observations on that fact that it has happened?

Mrs. Rooms-Leinweber: I graduated in 1983. During my education, which began in 1981, I was exposed to both terms. Perhaps it was a growing process prior to that. I have not been in the field long enough to tell you that.

Senator Cools: Within the articles of corporation of so many of these agencies, the board of directors has responsibility for funding those agencies.

Mrs. Rooms-Leinweber: Yes.

Senator Cools: The responsibility for total funding seems to be quietly shifting to government. It is being shifted in the name of non-profit versus commercial. It is a very interesting thing that is happening.

Mrs. Rooms-Leinweber: As opposed to profit child care, trying to skim off the surface and only fulfilling the basic needs of a child-care program.

Senator Cools: So you do not have any idea of the historical or political development of that?

Mrs. Rooms-Leinweber: No.

Senator Marsden: I would like to thank you, Mrs. Rooms-Leinweber, for appearing before us on a Saturday morning. You are the first witness we have heard so far in this committee who has raised the question of native children and the particular concerns of that $60 million. We have not had evidence on that before, and it is an important point.

Do you have any specific amendments to sections of the legislation?

Mrs. Rooms-Leinweber: No.

Senator Marsden: Yesterday a witness from the Early Childhood Educators of British Columbia appeared before us and suggested a series of amendments. There was one amendment in particular, and I would like to know if you think it would improve the legislation.

She suggested that we amend the sections dealing with the clauses in the agreement that is made with each province to stipulate broad national guidelines for standards and physical facilities, child-to-child ratios, child-care training and salary ranges. The province would then have to commit itself to meeting national guidelines.

[*Traduction*]

Mme Rooms-Leinweber: Non, j'ignore quand ce changement est survenu.

La sénatrice Cools: Il remonte au plus à deux ans.

Mme Rooms-Leinweber: Dans sa stratégie, le gouvernement fédéral a employé les expressions «à but non lucratif» et «à but lucratif» lorsqu'il parlait du financement des services de garde, n'est-ce pas?

La sénatrice Cools: Cela découle d'un autre ensemble de causes, mais j'aimerais savoir quand les organismes ont eux-mêmes commencé à demander l'aide des gouvernements.

Mme Rooms-Leinweber: Je l'ignore.

La sénatrice Cools: Que pensez-vous du fait que cela soit arrivé?

Mme Rooms-Leinweber: J'ai obtenu mon diplôme en 1983. Au cours de mes études—et je les ai commencées en 1981—j'entendais les deux expressions. Peut-être cela avait-il déjà commencé avant. Je ne suis pas dans le domaine depuis assez longtemps pour vous le dire.

La sénatrice Cools: Les statuts constitutifs d'un très grand nombre de ces organismes prévoient que leur conseil d'administration a la responsabilité de veiller à leur financement.

Mme Rooms-Leinweber: C'est exact.

La sénatrice Cools: Il semble que le financement intégral de ces organismes incombe de plus en plus au gouvernement. Ce glissement survient parce que les organismes à but non lucratif ne veulent pas devenir des entreprises commerciales. C'est un phénomène très intéressant.

Mme Rooms-Leinweber: Contrairement aux garderies commerciales qui se contentent de répondre aux exigences minimales des programmes de garde des enfants afin de maximiser leurs profits.

La sénatrice Cools: Donc, vous n'avez aucune idée de l'origine historique ou politique de ce phénomène, n'est-ce pas?

Mme Rooms-Leinweber: Non.

La sénatrice Marsden: Je tiens d'abord à vous remercier, madame, d'avoir témoigné devant notre comité un samedi matin. Vous êtes le seul témoin à avoir soulevé la question des enfants autochtones et, plus particulièrement, à avoir parlé de ces 60 millions de dollars. Nous n'avons eu aucun témoignage à ce sujet jusqu'à maintenant et le point est important.

Avez-vous des amendements précis à proposer au libellé de certains articles du projet de loi?

Mme Rooms-Leinweber: Non.

La sénatrice Marsden: Hier, nous avons entendu un témoin représentant Early Childhood Educators of British Columbia. Cette dame nous a proposé une série d'amendements; je pense plus particulièrement à l'un d'eux et je voudrais savoir si vous croyez qu'il améliorerait le projet de loi.

Le témoin a proposé d'amender les articles qui portent sur les dispositions de l'accord qui sera conclu avec chaque province afin d'y stipuler des lignes directrices nationales exhaustives à l'égard des normes et des installations des services de garde, du rapport entre le nombre d'enfants et le nombre d'employés, de la formation des employés et de leurs échelles

[*Text*]

Mrs. Rooms-Leinweber: Would that include provincial and municipal governments also?

Senator Marsden: Yes, although constitutionally they have their own standards. If that amendment were to be accepted in this legislation, would you find that to be an improvement?

Mrs. Rooms-Leinweber: I would find that to be an improvement because there clearly is a lack of national standards. With that you add to the piecemeal system that we already have, and I do not see that creating a quality child-care system.

Senator Marsden: Is there a special problem with the children and families you work with moving from province to province at a very high rate?

Mrs. Rooms-Leinweber: Moving off and on a reserve is more frequent than from province to province.

Senator Marsden: You would like to see standards that would make their lives consistent, whether they were on or off the reserve?

Mrs. Rooms-Leinweber: Yes.

Senator Marsden: Would you expand more on those differences in understanding?

Mrs. Rooms-Leinweber: The on-reserve child-care programs are eligible for more funding through the Department of Indian Affairs. We can work with families that are status Indians, but our program is not eligible for any of those funds. We can use the funding that we get through the Ontario Ministry of Community and Social Services, but our program is unique and our families have different needs than the average child-care person might encounter. We need additional resources to help those people keep in place their native culture and language, which they have a right to, on-reserve or off-reserve.

Senator Marchand: Is there a day-care centre on-reserve in reserves near London?

Mrs. Rooms-Leinweber: There are some.

Senator Marchand: Are you familiar with them?

Mrs. Rooms-Leinweber: No. I work in the core of London, which is an urban area. The people who are using our service are people who live in the city and not on reserve.

Senator Marchand: What kind of population of in-city Indian or aboriginal people is there?

Mrs. Rooms-Leinweber: I would not know what our population is exactly.

Senator Marchand: Are there some aboriginal children using other day-care centres in the area?

Mrs. Rooms-Leinweber: That is quite uncommon.

[*Translation*]

salariales. Chaque province devrait ensuite s'engager à obéir aux lignes directrices nationales.

Mme Rooms-Leinweber: Ces accords lieraient-ils les gouvernements provinciaux et municipaux?

La sénatrice Marsden: Oui, bien que sur le plan constitutionnel, ces gouvernements aient leurs propres normes. Si cet amendement était adopté, estimez-vous qu'il améliorerait le projet de loi?

Mme Rooms-Leinweber: Oui, parce que les normes nationales sont nettement insuffisantes. Cela ne fait qu'aggraver l'incohérence du système actuel et je ne vois pas comment cela pourrait nous permettre de créer des services de garde de qualité.

La sénatrice Marsden: Les enfants et les familles avec lesquels vous travaillez éprouvent-ils des difficultés en raison du fait qu'ils déménagent fréquemment d'une province à une autre?

Mme Rooms-Leinweber: Les Autochtones quittent et réintègrent les réserves plus fréquemment qu'ils ne déménagent d'une province à une autre.

La sénatrice Marsden: Vous voudriez que l'on adopte des normes qui leur assurent une vie plus stable, que ce soit dans les réserves ou à l'extérieur, n'est-ce pas?

Mme Rooms-Leinweber: C'est exact.

La sénatrice Marsden: Pourriez-vous nous en dire plus sur les différences qu'il y a entre les services dans les réserves et à l'extérieur?

Mme Rooms-Leinweber: Les services de garde des réserves sont admissibles à un financement plus généreux par l'intermédiaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord. Certaines des familles que nous aidons sont des Indiens inscrits, mais nos services ne sont pas admissibles à cette aide financière. Nous devons faire avec ce que nous recevons du ministère des Services communautaires et sociaux de l'Ontario, mais nos services sont uniques en ce sens que les familles que nous aidons ont des besoins différents de ceux des clients moyens des garderies. Nous avons besoin de ressources supplémentaires pour aider ces familles à conserver leur culture et leur langue autochtones, comme elles en ont le droit, que ce soit dans les réserves ou à l'extérieur.

Le sénateur Marchand: Y a-t-il des garderies de jour dans les réserves des environs de London?

Mme Rooms-Leinweber: Il y en a quelques-unes.

Le sénateur Marchand: Les connaissez-vous?

Mme Rooms-Leinweber: Non. Je travaille au centre-ville de London, donc en zone urbaine. Les personnes qui ont recours à nos services vivent en ville et non dans les réserves.

Le sénateur Marchand: Combien y a-t-il d'Indiens ou d'Autochtones dans la ville?

Mme Rooms-Leinweber: Je ne le sais pas exactement.

Le sénateur Marchand: Arrive-t-il que des enfants autochtones soient confiés à d'autres services de garde de votre région?

Mme Rooms-Leinweber: C'est très rare.

[*Texte*]

Senator Marchand: So you are going to try to fulfil the needs of the native people in London through a small day care?

Mrs. Rooms-Leinweber: Yes.

Senator Marchand: What kind of funding do you think is required to meet the need?

Mrs. Rooms-Leinweber: The new initiative of the federal child-care strategy is to allocate $60 million to on-reserve day care. If there were a similar amount of money or part of that money devoted to native people who do not live only on reserves but in urban areas as well, that would help new child-care programs emerge that could meet the needs of native people struggling to cope in a non-native society.

Senator Marchand: Do you know if assessments of specific needs have been made for native people in your area, or indeed in Ontario?

Mrs. Rooms-Leinweber: There is work being done in most Native Friendship centres across Canada.

Senator Corbin: I would like to clarify a matter that you raised with respect to the native people. I am not sure that I understand fully the problem you are alluding to. Are you saying that if a status Indian child leaves the reserve, he or she is not covered by any funding?

Mrs. Rooms-Leinweber: No. I am saying that the program is not eligible for any additional funding through, for example, the Department of Indian Affairs. The on-reserve day care would have a larger portion of money and could provide a better service because of the additional funding they would have. Our program is not eligible for any additional funding for native people in the city, yet our needs are different.

Senator Corbin: There is an incentive for a status Indian child to stay on the reserve because your program would not have the same benefits that the child receives by staying on the reserve. So we are locking him or her on the reserve?

Mrs. Rooms-Leinweber: That is right. How many jobs are there on reserves? How much housing is these on reserves?

Senator Phillips: Honourable senators, on a point of order, I would like to know under what authority the meeting is now being conducted, since the Prime Minister has announced dissolution of Parliament.

Senator Haidasz: He has not told us.

Senator Phillips: I do not expect he would bother telling you.

Senator Haidasz: Why not?

Senator Phillips: However, the committee has been told.

Senator Haidasz: You mean that there is no message from the PMO?

[*Traduction*]

Le sénateur Marchand: Donc, vous essayez de répondre aux besoins des Autochtones de London avec une toute petite garderie?

Mme Rooms-Leinweber: Oui.

Le sénateur Marchand: À votre avis, combien d'argent vous faudrait-il pour y arriver?

Mme Rooms-Leinweber: La nouvelle initiative prise dans le cadre de la stratégie fédérale sur la garde des enfants prévoit l'affectation de 60 millions de dollars aux garderies situées dans les réserves. Si le gouvernement accordait la même aide, ou même moins, aux Autochtones qui vivent dans les villes qu'à ceux qui vivent dans les réserves, cela permettrait peut-être de mettre sur pied de nouveaux services de garde qui répondraient aux besoins des Autochtones qui luttent pour s'adapter à la vie en milieu non autochtone.

Le sénateur Marchand: Savez-vous si l'on a fait une évaluation des besoins spécifiques des Autochtones dans votre région ou même en Ontario?

Mme Rooms-Leinweber: On en fait dans la plupart des centres d'amitié autochtones du pays.

Le sénateur Corbin: Je voudrais que vous précisiez une chose que vous avez dite au sujet des Autochtones. Je ne suis pas certain de bien comprendre le problème dont vous parlez. Êtes-vous en train de nous dire que les Indiens inscrits qui quittent les réserves n'ont plus droit à une aide financière pour faire garder leurs enfants?

Mme Rooms-Leinweber: Non, je dis que nos services ne sont admissibles à aucune aide financière supplémentaire, par exemple, du ministère des Affaires indiennes. Les garderies situées dans les réserves auraient une plus grande part des subventions prévues et pourraient dispenser de meilleurs services. Nous n'avons droit à aucune aide financière supplémentaire du fait que notre clientèle se compose des Autochtones qui habitent dans la ville et ce, même si leurs besoins sont différents.

Le sénateur Corbin: Donc, on incite les Indiens inscrits qui quittent leur réserve à laisser leurs enfants dans la réserve parce que vos services de garde ne sont pas admissibles aux mêmes subventions que les garderies situées dans les réserves. Donc, le gouvernement interdit ainsi aux Indiens inscrits de quitter leurs réserves, n'est-ce pas?

Mme Rooms-Leinweber: C'est exact. Mais dans les réserves, combien y a-t-il d'emplois? Combien y a-t-il de logements?

Le sénateur Phillips: Honorables sénateurs, j'invoque le règlement. Je voudrais savoir à quel titre notre comité est autorisé à siéger maintenant que le Premier ministre a annoncé la dissolution du Parlement.

Le sénateur Haidasz: Il ne nous l'a pas dit.

Le sénateur Phillips: Je ne crois pas qu'il se donnera la peine de venir nous le dire.

Le sénateur Haidasz: Pourquoi pas?

Le sénateur Phillips: Quoi qu'il en soit, le comité en a été avisé.

Le sénateur Haidasz: Vous voulez dire que nous avons reçu un message du bureau du Premier ministre?

[*Text*]

The Acting Chairman: Since this is the first that we have heard of this message, I understand that this committee now has no authority to sit.

Senator Phillips: That is right.

The Acting Chairman: Therefore, I declare the committee adjourned.

Senator Corbin: You are the angel of death!

Senator Haidasz: Where is the legal document?

The Acting Chairman: Before I do that, I would like to thank all of the people who came here at such short notice.

Senator Haidasz: That is a shame!

The Acting Chairman: We are grateful to you. I am sorry that we cannot permit you to be heard under these circumstances. Thank you.

[*Translation*]

La présidente suppléante: C'est la première fois que nous entendons parler de cela; si c'est le cas, je crois que notre comité n'est pas autorisé à siéger.

Le sénateur Phillips: C'est exact.

La présidente suppléante: Par conséquent, je déclare la séance levée.

Le sénateur Corbin: Vous êtes l'ange de la mort!

Le sénateur Haidasz: Où est le document officiel?

La présidente suppléante: Avant d'ajourner le comité, je tiens à remercier tous nos témoins, qui ont été invités à la dernière minute et qui se sont quand même déplacés pour le comité.

Le sénateur Haidasz: C'est une honte!

La présidente suppléante: Nous vous sommes reconnaissants à tous, mais dans les circonstances actuelles, nous sommes dans l'impossibilité de vous entendre. Je suis navrée. Encore une fois, merci.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

(Thursday, September 29, 1988)

From the Department of National Health and Welfare:

Mr. John G. Soar, Assistant Deputy Minister, Social Service Programs Branch;

Ms. Nora Gross, Tax Transfer Analyst, Policy, Communications and Information Branch.

(Le jeudi 29 septembre 1988)

Du Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

M. John G. Soar, sous-ministre adjoint, Direction générale des programmes du service social;

Mme Nora Gross, analyste de la fiscalité et des transferts, Direction générale de la Politique, des communications et de l'information.

(Friday, September 30, 1988)

From the Women's Action Coalition of Nova Scotia:

Ms. Sheila Young, Chair of the Childcare Committee.

(Le vendredi 30 septembre 1988)

Du «Women's Action Coalition of Nova Scotia»:

Mme Sheila Young, présidente du Comité sur la garde des enfants.

From the Early Childhood Educators of British Columbia:

Ms. Linda McDonell, Legislation Director.

Du «Early Childhood Educators of British Columbia»:

Mme Linda McDonell, directrice législative.

From the Ottawa Federation of Parents' Day Care:

Mr. David Hagerman, Vice-President.

Du «Ottawa Federation of Parents' Day Care»:

M. David Hagerman, vice-président.

From the Canadian Union of Public Employees, Local 2204:

Ms. Margaret Engelberts, Secretary.

Du Syndicat canadien de la fonction publique, Local 2204:

Mme Margaret Engelberts, secrétaire.

From the National Action Committee on the Status of Women:

Ms. Sue Colley, Executive Coordinator.

Du Comité canadien d'action sur le statut de la femme:

Mme Sue Colley, coordonnateur exécutif.

(Saturday, October 1, 1988)

From the London Daycare Coalition:

Ms. Brenda Rooms-Leinweber, Coordinator.

(Le samedi 1er octobre 1988)

Du «London Daycare Coalition»:

Mme Brenda Rooms-Leinweber, coordonnatrice.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-88

SENATE OF CANADA

Standing Senate Committee on

Social Affairs, Science and Technology

Chairman:
The Honourable ARTHUR TREMBLAY

INDEX

OF PROCEEDINGS

(*Issues Nos. 1 to 15 inclusive*)

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1988

SÉNAT DU CANADA

Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Président:
L'honorable ARTHUR TREMBLAY

INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS

(*Fascicules nos 1 à 15 inclusivement*)

39027—1

Prepared by

Mary Janet van den Bergh,

Information and Technical Services Branch,

LIBRARY OF PARLIAMENT

Compilé par

Mary Janet van den Bergh,

Direction de l'information et des services techniques,

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

SENATE OF CANADA

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology
2nd Session, 33rd Parliament, 1986-88

INDEX

(Issues 1-15 inclusive)

Act for the preservation and enhancement of multiculturalism in Canada
See
Bill C-93

Act to amend the Canada Labour Code
See
Bill C-124

Act to amend the Food and Drugs Act
See
Bill S-6

Act to amend the Immigration Act, 1976
See
Bill S-18

Act to amend the Indian Act (death rules)
See
Bill C-150

Act to amend the Indian Act (minor's funds and surviving spouse's preferential share)
See
Bill C-123

Act to amend the Indian Act and another Act in consequence thereof
See
Bill C-115

Act to amend the National Housing Act and the Canada Mortgage and Housing Corporation Act and to repeal certain enactments in consequence thereof
See
Bill C-111

Act to amend the Unemployment Insurance Act, 1971
See
Bill C-16, subject-matter
Bill C-90

Act to amend the Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act
See
Bill C-102

Action on Drug Abuse
National drug strategy, **14:**39-40

Adams, Hon. Willie, Senator (Northwest Territories)
Bill C-102, **6:**8-10

Advertising
Ban
Justification, conditions, **8:**15-6

SENAT DU CANADA

Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie
2e Session, 33e Législature, 1986-1988

INDEX

(Fascicules 1-15 inclusivement)

ADNF
Voir
Association pour les droits des non-fumeurs

AMC
Voir
Association médicale canadienne

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
But, **10:**27
Tabaculteurs, position, **10:**33

Accord de 1986 concernant les terres indiennes, Loi
Voir
Bill C-73

Accord du lac Meech
Voir
Modification constitutionnelle de 1987

Action contre les drogues
Stratégie nationale antidrogue, **14:**39-40

Adams, honorable Willie, sénateur (Territoires du Nord-Ouest)
Bill C-102, **6:**8-10

Adolescents
Tabagisme non influencé par la publicité, **8:**11-3

Affaires des anciens combattants et du troisième âge, Sous-comité
Budget, **1:**20
Enquête concernant la production et distribution du film de l'Office national du film intitulé «The Kid Who Couldn't Miss», nouvelles données, **11:**9
Etablissement, motion présentée au Sénat, **1:**19-20
Président et membres, **1:**20
Remerciements, **11:**6
Rapport au Comité, *Production et distribution du film de l'Office national du film intitulé «The Kid Who Couldn't Miss»*, renvoi, **11:**9-17
Présentation, **11:**6

Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère
Bill C-123, processus de consultations, **14:**13
Projets de loi, rédaction, **14:**29

Affaires sociales, des sciences et de la technologie, Comité sénatorial permanent
Agenda
Bill C-144, étude, **15:**45-8
Document d'étude sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées, émis par SBSC, déposé au Sénat le 5 février 1985, étude, **1:**6, 22-3, 36
Formation et emploi, Sous-comité, rapport du président, **1:**36
Prestations pour enfants, Sous-comité, rapport du président, **1:**36
Bill C-16, teneur, rapport au Sénat retardé, **1:**7, 35

Advertising—*Cont'd*
Ban—*Cont'd*
Restriction of freedom of expression, **8:**13
Total, unconstitutional, **8:**14-5; **10:**8
Unprecedented step, **10:**25
Essential to economic democracy, **8:**65
Hazardous products, **10:**16
Impact, studies, **8:**54-6, 62
Influence on children, **8:**11-2, 49-50
Information role, **8:**55; **10:**12, 27
Outdoor, industry
Bill C-51
Impact, **8:**26, 28-9; **9:**21-2
Tobacco growers, comparison, **9:**25
Non-compliance, defence, **9:**27-8
Growth, cause, **8:**27-8
Protected by Canadian Charter of Rights and Freedoms, **10:**7-9
See also
Tobacco and tobacco products — Advertising

Aircraft
Nieuport 17
Landing and take off, technicalities, **11:**10, 13-5
Lewis machine gun, removal, **11:**10, 15-6
Repairs, **11:**10, 15

***Alberta Optometric Association, Grier* v. (79 AR (July 17, 1987)), 10:**8

American Cancer Society
Tobacco advertising and the first amendment, article in preparation, **9:**37

American Public Health Association
Tobacco advertising ban, policy statement, **8:**46

Armatage, Mike, President, National Sign Corp.
Ban on tobacco advertising, position, **8:**28

Arts and culture
Artistic, community dissociation from tobacco industry, **10:**39
Funding
Impact of Bill C-51, **10:**18-9, 21-2
Sources, difficulties, **10:**22-4

Assembly of First Nations
Bill C-150, support, **14:**11

Association of Canadian Advertisers Inc.
Brief, **8:**66
Purpose, **8:**64
Tobacco and tobacco products, advertising
Restrictions, proposals, **8:**66
Voluntary code, infractions, policy, **8:**67-8

***Attorney General of Canada* v. *Moreau* (32 DLR (4th) 641), 10:**8-9

***Attorney General of Quebec, Irwin Toy Ltd.* v. ((1987) 3 QAC 285), 10:**8, 10

Austria
Juvenile smoking habits, **8:**12
Tobacco taxes, utilization, **10:**45

Affaires sociales, des sciences et de la technologie, Comité sénatorial permanent—*Suite*
Bill C-51
Document demandé, McCarthy & McCarthy, Bill C-51 et Bill C-204, constitutionnalité, rapport à l'Association canadienne de l'affichage extérieur, **9:**4, 28-9
Documents déposés
Banning Product Advertising — A Summary of Relevant Law Under the Canadian Charter of Rights and Freedoms (SAS-1), **8:**5, 20-1
Epp, honorable Jake, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, note de service ayant trait à certaines erreurs techniques dans le Projet de loi C-51 (SAS-3), **10:**4, 6
Tobacco Advertising and the Canadian Constitution, M. Stephen Allen Scott (SAS-2), **9:**4, 20
Préoccupations, **10:**15
Question non discutée, «Tobacco Advertising and Consumption: Evidence of a Causal relationship», *Journal of Public Health Policy*, **9:**19-20
Séance spéciale avec la Coalition 51 sur le problème de la constitutionnalité, **8:**21
Bill C-123
Amendement de l'erreur de rédaction, procédure, **14:**26-31
Etude, **14:**13, 14, 15
Bill C-143, témoins, **14:**39
Bill C-144
Audition ajournée en vertu de la dissolution du Parlement, **15:**165-6
Document demandé, Ontario, annonce des dépenses en prévision de l'adoption du Bill C-144, **15:**81-2
Etude
Amendements éventuels, **15:**127-8, 154-6, 157
Calendrier accéléré, **15:**44-5, 76
Horaire, **15:**127, 129-30, 132-3, 134-5, 141
Rapport au Sénat, délai, **15:**140
Témoins
Comparution, programme, **15:**6, 7, 44-5, 47-8, 72-3, 75-80, 125-9, 133-4, 156, 157
Groupes invités, **15:**49, 73-4, 78-9
Invitations, réponse, **15:**126, 132-3
Bill C-150, étude en l'absence des sénateurs représentant des autochtones, **14:**10
Bill C-204
Rapport au Sénat, date, **8:**9
Vote, abstention, **8:**4, 8-9
Conventions
Bill C-93, rapport au Sénat sans amendement, **12:**5, 17
Bill C-144, Ottawa Federation of Parents' Day Care entendue, **15:**7
Bill S-6, délibérations, impression, **2:**6
Documents déposés en tant que pièce, **8:**5, 20-1; **9:**4, 20
Membres, **2:**2; **3:**2; **4:**2; **5:**2; **6:**2; **8:**2; **11:**2; **13:**2; **14:**2; **15:**2-3
Démission, **11:**8; **12:**2
Motions
Affaires des anciens combattants, Sous-comité
Budget, approbation conditionnelle; adoptée, **1:**6, 20
Etablissement, sous réserve d'un ordre de renvoi; adoptée, **1:**5-6, 20-1
Affaires des anciens combattants et du troisième âge, Sous-comité
Président et membres, remerciements; adoptée, **11:**6
Rapport, adoption et dépôt au Sénat; adoptée, **11:**6
Bill C-16, rapport au Sénat sans amendement; adoptée, **2:**3, 12
Bill C-51
Mention des erreurs et demande de réimpression, inclusion dans le rapport; adoptée, **11:**7
Rapport au Sénat sans amendement; adoptée, **11:**7
Bill C-73, rapport au Sénat sans amendement; adoptée, **13:**4, 13

Barootes, Hon. Efstathios William, Senator (Regina-Qu'Appelle)
Meeting of July 14/1988, absence, **12:**16

Bartlett, Lloyd, Member of the Board (Winnipeg), Canadian Medical Association
Bill C-51
Discussion, **8:**38-9, 41, 42
Statement, **8:**31-5, 36, 37

Bédard, Michel, President, Smokers' Freedom Society
Bill C-51
Discussion, **8:**57-8, 59-60, 63
Introductory remarks, **8:**52-3

Big M Drug Mart, R. v. ([1985] 1 SCR 295), **10:**9, 10, 11

Bill C-16 — Act to amend the Unemployment Insurance Act, 1971, subject-matter
Discussion
Clause 1(1) — Qualifying weeks, **1:**24, 26-8
Clause 1(2) — Extension, **1:**26-7, 31-2
Purpose, **1:**26
Ramification, job creation, **1:**30-1
Report to Senate without amendment, **2:**3, 10, 12

Bill C-31 (1st Session, 33rd Parliament)
See
Indian Act, Act to amend

Bill C-51 — Tobacco Products Control Act
Amendment by House of Commons, Clause 4, **10:**6
Amendments proposed
Clause 4(1) — Advertisers, **9:**10
Clause 4(3) — Exception, **9:**10
Clause 5, **9:**22-3
Acceptance by government not assured, **9:**25-6
Constitutionality
Arguments not considered by House of Commons, **8:**21
Challenge able to be withstood, **9:**34-5, 41-2; **10:**39, 44
Committee concern, **10:**15
Failings, **9:**7-8
Infringements of Canadian Charter of Rights and Freedoms
Association, right, **10:**18
Expression, freedom, **8:**14; **9:**23-4; **10:**7-11, 14
Issue unresolved, **9:**26-7
Linkages to be established, **9:**9-10, 12
Problem foreseen, **9:**44; **10:**12
Questionable, **8:**64; **10:**14-5
Discussion
Clause 3 — Purpose of Act, **8:**53-4; **9:**41, 44
Clause 3 (First Reading) — Tobacco products, **10:**9
Clause 3(a), **8:**15; **9:**10
Clause 4(1) — Advertisers, **9:**10; **10:**9
Clause 4(3) — Exception, **8:**54; **9:**10; **10:**9
Clause 5(1)(c) — Retail displays, **9:**10
Clause 10(4) — Information *re* signs, **8:**18-9; **9:**11-2
Clause 17(a), **8:**56, 58
Clause 17(b), **9:**23
Clause 17(c), **9:**23
Drafting
Errors, correction in the parchment, **11:**7, 9
Flaws, **8:**18-9; **9:**23; **11:**7
Correction, **10:**6
Failure to amend, ramifications, **9:**11-2

Affaires sociales, des sciences et de la technologie, Comité sénatorial permanent—*Suite*
Motions—*Suite*
Bill C-90, rapport au Sénat sans amendement mais avec recommandation; adoptée, **5:**6, 14
Bill C-91, rapport au Sénat sans amendement; adoptée, **5:**6, 19
Bill C-102
Amendement; adoptée, **6:**4, 10
Rapport au Sénat avec amendement; adoptée, **6:**4, 11-2
Bill C-111, rapport au Sénat sans amendement; adoptée, **11:**8
Bill C-123, rapport au Sénat sans amendement mais avec commentaire; adoptée, **14:**6, 38
Bill C-124, rapport au Sénat sans amendement; adoptée, **12:**5
Bill C-143, rapport au Sénat sans amendement mais avec recommandation; adoptée, **14:**6-7, 50-1
Bill C-144, étude
Ajournement jusqu'au 2 octobre 1988; adoptée, **15:**84
Comité canadien d'action sur le statut de la femme, invitation à comparaître; adoptée, **15:**7, 126
Groupes invités à se présenter vendredi ou samedi; adoptée, **15:**6, 75-80
Témoins entendus vendredi après-midi ou mardi; rejetée, **15:**7, 127, 135
Amendement: témoins entendus vendredi après-midi, samedi et à d'autres dates, si nécessaire; adoptée, **15:**7, 129-30, 134
Témoins prévus et présents, dépenses, paiement; adoptée, **15:**8, 156
Bill C-150, rapport au Sénat sans amendement; adoptée, **14:**5, 12
Bill C-204
Rapport au Sénat sans amendement; adoptée, **8:**4, 8-9
Abstention, **8:**4, 8-9
Rapport fait le jour-même; adoptée, **8:**4, 9
Bill C-254, rapport au Sénat sans amendement; adoptée, **5:**6, 12
Bill S-6, rapport au Sénat sans amendement; adoptée, **2:**6, 18
Bill S-8
Art. 1, amendement; adoptée, **4:**4, 26
Art. 2 retranché; adoptée, **4:**4, 26
Nouvel article 2; adoptée, **4:**4, 26
Rapport au Sénat tel que modifié; adoptée, **4:**5, 26
Bill S-18, rapport au Sénat sans amendement; adoptée, **12:**5, 13
Budget; adoptée, **1:**5, 12
Certification des comptes, **1:**21
Comptes du Comité et sous-comités, paiement en absence du président ou vice-président, **1:**6
Formation et emploi, Sous-comité
Budget; adoptée, **1:**5, 14-9
Etablissement; adoptée, **1:**5, 14
Membres; adoptée, **1:**5, 14
Garde des enfants, Sous-comité, rapport, adoption et présentation au Sénat pour étude; adoptée, **11:**8
Président, élection; adoptée, **1:**4, 9
Président intérimaire; adoptée, **15:**8
Prestations aux enfants, rapport
Adoption tel qu'amendé; adoptée, **3:**4
Exemplaires à faire imprimer; adoptée, **3:**4
Permission du Sénat de distribuer; adoptée, **3:**4
Texte français, révision, Christiane E. Kaisin Translating and Editing Inc., embauche; adoptée, **3:**5
Prestations aux enfants et aux personnes âgées, étude, renouvellement de l'ordre de renvoi; adoptée, **1:**4-5, 10-1
Procès-verbaux et témoignages, exemplaires à faire imprimer; adoptée, **1:**7, 36; **2:**6
Programme et procédure, Sous-comité
Composition, quorum; adoptée, **1:**4, 9
Etablissement; adoptée, **1:**4, 9
Membres; adoptée, **1:**4, 10

Bill C-51 — Tobacco Products Control Act—*Cont'd*
Modifications, proposed
Billboard advertising
Cut-off date to be extended to March 31, 1994, **8:**26-7, 30
Cut-off date to coincide with in-store signs, **8:**26
Proportion of tobacco taxes to be designated for anti-smoking billboard advertising, **8:**27, 30
Sponsorship, grandfather clause, **10:**19
Nature
Censorship, **10:**9-10
Coercive measure, **8:**53-4
Passage, procedure, **9:**25
Provisions omitted
Funding for public education, **10:**11
Linkage between advertising and smoking, affirmation, **9:**10, 12
Purpose
Issue treated cosmetically, **8:**15, 54; **10:**17
Not tied to provisions, **9:**6-7
Symbolic, **9:**7-8
Unattainable, **8:**64; **10:**17, 20
Ramifications
Advertisers in foreign media, **9:**10
Benefits for U.S. and other advertising, **8:**64-5; **9:**17
Billboard advertising industry, **8:**26, 28-9
Corporate-name sponsorships, **10:**18
Cultural communities, **10:**17-9
Dangerous precedent, **8:**11, 64, 68-9
See also below
Ramifications — Similar legislation on alcohol
Freedom of expression, **8:**10-1, 14, 54, 64; **9:**8-9
Industries adversely affected, **10:**45
Information concerning lawful product, access denied, **10:**11-2
Similar legislation on alcohol, **9:**18-9
See also above
Ramifications — Dangerous precedent
Sports, **10:**19
Recommendations, withdrawal, **10:**13
Report to Senate without amendment but with request for correction of errors prior to third reading in Senate, **11:**7, 9
Reprint, **11:**7, 9
Scope
Not health measure, **9:**6; **10:**17
Restricted to advertising, **8:**19, 64

Bill C-55 (1st Session, 33rd Parliament)
See
Immigration Act, 1976, Act to amend (1st Session, 33rd Parliament)

Bill C-73 — Indian Lands Agreement (1986) Act
Amendment proposed, non-derogation clause, **13:**12
Definitions, **13:**7
Discussion
Clause 3 — Binding on Her Majesty, **13:**7
Clause 4 — *Indian Act* to apply, **13:**7
Clause 5 — Regulations, **13:**7
Clause 6 — Specific agreements, **13:**7
Clause 7 — Coming into force, **13:**7, 8
Provisions, protection of Indian interests, **13:**12
Purpose, **13:**6, 7
Ramifications
Indian Lands Agreement, 1986, **13:**11
Specific agreements, **13:**11-2
Report to Senate without amendment, **13:**4, 5,13

Affaires sociales, des sciences et de la technologie, Comité sénatorial permanent—*Suite*
Motions—*Suite*
Réunion du 14 juin 1988, premier article à l'ordre du jour étudié à huis clos; adoptée, **11:**6
Réunion du 28 juin 1988 tenue à huis clos; adoptée, **11:**7
Réunions en l'absence d'un quorum; adoptée, **1:**10
Tableaux à annexer: adoptée, **1:**7, 35
Vice-président, élection; adoptée, **1:**4, 9
Ordres de renvoi
Bill C-16, teneur, **1:**3
Bill C-51, **8:**3
Bill C-73, **13:**3
Bill C-90, **5:**4
Bill C-91, **5:**4-5
Bill C-93, **12:**3-4
Bill C-102, **6:**3
Bill C-111, **11:**5
Bill C-123, **14:**3
Bill C-124, **12:**3
Bill C-143, **14:**3-4
Bill C-144, **15:**4
Bill C-150, **14:**3
Bill C-204, **8:**3
Bill C-254, **5:**4
Bill S-4, révoqué, **8:**3
Bill S-6, **2:**3-4
Bill S-8, **4:**3
Bill S-18, **12:**3
Des obligations partagées, rapport final du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, réponse fédérale
Etude et rapport, **11:**4
Rapport, présentation, **11:**5
Document d'étude sur la formation et *Occasions d'emploi*, étude et rapport, **2:**3
Document d'étude sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées, émis par SBSC, déposé au Sénat le 5 février 1985, étude et rapport, **3:**3
Formulation, **1:**11
Garde des enfants, étude, **7:**3
Production et distribution du film de l'Office national du film intitulé «The Kid Who Couldn't Miss», rapport, renvoi, et insouciance apparente des hauts fonctionnaires de l'Office national du film, étude et rapport, **11:**3-4
Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes — Service au public — Anciens combattants, étude et rapport, **2:**3
Procédure
Ajournement en vertu de la dissolution du Parlement, **15:**165-6
Avis de réunion, **12:**16
Budget, discussion reportée, **6:**6
Dépenses, dernière session, rapport déposé, **1:**6, 22
Discussions, **9:**29-30
Motions, présentation et vote, **15:**130-1, 134
Présidente habilitée à voter, **15:**157
Prestations aux enfants, rapport, première ébauche, déposition, **1:**6, 22-3
Projets de loi, constitutionnalité, considération, **9:**43
Suspension de la séance pour la sanction royale, **15:**141
Rapports au Sénat
Bill C-16, teneur, sans amendement (troisième rapport), **2:**10, 12
Bill C-51, sans amendement mais avec demande de correction des erreurs avant la troisième lecture au Sénat (seizième rapport), **11:**9
Bill C-73, sans amendement (vingt-troisième rapport), **13:**5, 13

Bill C-90 — Act to amend the Unemployment Insurance Act, 1971
Modification proposed, **5**:13
Nature, urgency, **5**:13
Purpose, **5**:12-3
Recommendation, **5**:6, 14
Report to Senate, without amendment, but with recommendation, **5**:6, 8,14

Bill C-91 — Act to amend the Corporations and Labour Unions Returns Act
Nature, **5**:18
Ramifications
Cost savings, **5**:19
Statistical data
Confidentiality, **5**:16
Historical continuity, **5**:16-7
Report to Senate without amendment, **5**:6, 9,19

Bill C-93 — Canadian Multiculturalism Act
Amendment by private member's bill, proposal, **12**:16-7
Recommendation, "minister", interpretation, **12**:13-5
Undesirable precedent, **12**:15-6
Report to Senate without amendment, **12**:5-6, 7, 17

Bill C-102 — Act to amend the Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act
Amendment
Clause 1; adopted, **6**:10
Effect, **6**:11
Historical background
House of Commons, passed unanimously, **6**:7
Parties involved, unanimous consent, **6**:7
Nature, urgency, **6**:8
Purpose, **6**:7-8, 10-1
Report to Senate with amendment, **6**:4, 5,11-2

Bill C-111 — Act to amend the National Housing Act and the Canada Mortgage and Housing Corporation Act and to repeal certain enactments in consequence thereof
Report to Senate without amendment, **11**:8, 18

Bill C-115 — Act to amend the Indian Act and another Act in consequence thereof
Drafting error, amendment, procedure adopted, **14**:28

Bill C-123 — Act to amend the Indian Act (minor's funds and surviving spouse's preferential share)
The numbers between square brackets denote the numbering of the section of the Act
Amendment, Clause 3 [52.4 — Relief], French version, minister's undertaking, **14**:37-8
Discussion
Clause 1, [4.1 — Provisions that apply to all band members], **14**:14-6
Clause 2, **14**:16
Clause 3
[52.1(1) — Distribution of capital], **14**:16-7
[52.1(2) — Procedure], **14**:17
[52.1(3) — Minister's duty], **14**:17, 34-5
[52.2 — Money of infant children of Indians], **14**:17-8, 34, 36
[52.3], **14**:18, 21, 33-4
[52.4 — Relief], **14**:18-9, 20-1, 31-3
See also below
Drafting
[52.5 — Effect of payment], **14**:18, 19-20, 21

Affaires sociales, des sciences et de la technologie, Comité sénatorial permanent—*Suite*
Rapports au Sénat—*Suite*
Bill C-90, sans amendement, mais avec recommandation (dixième rapport), **5**:8, 14
Bill C-91, sans amendement (douzième rapport), **5**:9, 19
Bill C-93, sans amendement (vingt-et-unième rapport), **12**:7, 17
Bill C-102, avec amendement (treizième rapport), **6**:5, 11-2
Bill C-111, sans amendement (dix-neuvième rapport), **11**:18
Bill C-123, sans amendement mais avec commentaire (vingt-cinquième rapport), **14**:8, 38
Bill C-124, sans amendement (vingtième rapport), **12**:7
Bill C-143, sans amendement mais avec commentaire (vingt-sixième rapport), **14**:8-9, 50-1
Bill C-150, sans amendement (vingt-quatrième rapport), **14**:8, 12
Bill C-204, sans amendement (quinzième rapport), **8**:7
Bill C-254, sans amendement (onzième rapport), **5**:8-9
Bill S-6, sans amendement (cinquième rapport), **2**:11
Bill S-8, avec amendements (huitième rapport), **4**:6, 26
Bill S-18, sans amendement (vingt-deuxième rapport), **12**:7, 13
Dépenses contractées, 1re session, 33e législature (premier rapport), **1**:8
Des obligations partagées, rapport final du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, réponse fédérale (dix-huitième rapport), **11**:17
Document d'étude sur la formation et *Occasions d'emploi*, étude et rapport, budget (deuxième rapport), **2**:7-10
Document d'étude sur la formation et *Occasions d'emploi*, rapport (neuvième rapport), **5**:8
Prestations (Les) pour enfants: Proposition d'un supplément de revenu familial garanti (septième rapport), **3**:57-114
Production et distribution du film de l'Office national du film intitulé «The Kid Who Couldn't Miss», rapport, renvoi (dix-septième rapport), **11**:9-17
Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes — Service au public — Anciens combattants, rapport, délai reporté (quatrième rapport), **2**:10
Réunions, horaire, **1**:22

Alberta Optometric Association, Grier **c. (79 AR (17 juillet 1987)), 10**:8

Aliments et drogues, Loi
Normes alimentaires
But, **2**:13
Cour suprême, décision, conséquences, implications, **2**:13-4, 15

Aliments et drogues, Loi modifiant la loi
Voir
Bill S-6

Alliance de la Fonction publique du Canada
Bill C-144, lettre ouverte du 30 septembre 1988, **15**:142-3, 145

Allocations familiales
But, **3**:63, 68
Coûts au gouvernement, **3**:68
Nature, **3**:68-9
Tableau, **3**:70
Taux, politiques, **3**:68
Valeur, 1987, **3**:68
Variations provinciales, **3**:68

Ambassades, consulats, missions diplomatiques et commerciales
Immunité diplomatique, **4**:19

Bill C-123 — Act to amend the Indian Act (minor's funds and surviving spouse's preferential share)—*Cont'd*
Drafting, French version, omission of mention of minister, **14:**24-5
Amendment, procedure, **14:**26-31
Historical background
Consultation with interested bands, **14:**13, 21, 22
Expert advice, **14:**13
Ramifications
Capital moneys, distribution, **14:**15
Moneys of minors, administration, **14:**15-6
Non passage, **14:**27-8
Report to Senate without amendment but with comment, **14:**6, 8, 38
Scope, **14:**14

Bill C-124 — Act to amend the Canada Labour Code
Provisions
Coal mines
Existing facilities, standards, reasonable compliance, **12:**9
Inspections on behalf of employees, **12:**8
Searches of persons going underground, **12:**8
Coal Mining Safety Commission, **12:**8
Health and safety committees, annual report, **12:**9
Standards, amended, authority to reference, **12:**9
Purpose, **12:**8
Report to Senate without amendment, **12:**5, 7

Bill C-143 — Canadian Centre on Substance Abuse Act
Discussion
Clause 8 — Appointment to the Board, **14:**48
Clause 13 — Principal office, **14:**46-7, 48
Clause 14 — Meetings, **14:**48
Clause 15 — Attendance at meetings, **14:**50-1
Clause 27 — Registered charity, **14:**49-50
Drafting
Clause 2 — Centre established, **14:**46
Short title, **14:**46
Title, **14:**45-6
Historical background, **14:**39-41
Purpose, **14:**41
Limitations, **14:**41-2
Report to Senate without amendment but with recommendation, **14:**6-7, 8-9, 50-1

Bill C-144, House of Commons Legislative Committee
Groups opposed to legislation, **15:**14, 15-6
Hearings, **15:**142, 145
Minority report, **15:**16
Witnesses, payment of travel expenses, limits, **15:**94

Bill C-144 — Canada Child Care Act
Amendments by House of Commons
Included in bill as passed by House of Commons, **15:**14
Proposed by Government
Appendices, amendment, **15:**13
Child-care agencies and provincial laws, listing, **15:**13
Linguistic and cultural diversity, recognition, **15:**13
Provincial average entitlement per child, **15:**13
Records and accounts retained by provinces, **15:**13
Proposed by Legislative Committee
Annual contribution, rollover, **15:**12
Appendix describing child care policy of province amended solely by province, **15:**11-2
Financing provisions included in agreements with provinces, **15:**11
Regulations, no amendment without consent of provinces, **15:**12, 23

American Cancer Society
Premier amendement, article en cours de rédaction, **9:**37

American Public Health Association
Tabac, interdiction de la publicité, énoncé de principe, **8:**46

Angleterre
Voir
Royaume-Uni

Armatage, M. Mike, président, National Sign Corp.
Interdiction de la publicité du tabac, position, **8:**28

Arts et culture
Financement
Effets du Bill C-51, **10:**18-9, 21-2
Sources, problèmes, **10:**22-4
Monde artistique, disassociation de l'industrie du tabac, **10:**39

Assemblée des Premières Nations
Bill C-150, appui, **14:**11

Association canadienne de l'affichage extérieur
Bill C-52, amendement, proposition, **9:**22, 24-5
Exposé, but, **9:**20-1
Sociétés représentées, activités, **9:**20

Association canadienne des travailleurs sociaux
Bill C-144, lettre ouverte du 30 septembre 1988, **15:**142-3, 145

Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance
Bill C-144, lettre ouverte du 30 septembre 1988, **15:**142-3, 145

Association de la communauté du service extérieur
Conjoints voulant obtenir la citoyenneté canadienne, sondage, **4:**17, 20
Mémoire, allusion, **4:**14-5

Association des annonceurs canadiens Inc.
Mémoire, **8:**66
Objectif, **8:**64
Tabac et produits du tabac, publicité
Code volontaire, infractions, politique, **8:**67-8
Restrictions, propositions, **8:**66-7

Association des consommateurs du Canada
Normes alimentaires, rétablissement, appui, **2:**14

Association médicale canadienne (AMC)
Bill C-51, appui, **8:**31, 37
Bill C-204
Application à la colline parlementaire, recommandation, **8:**37-8
Appui, **8:**31
Comparution devant le Comité législatif de la Chambre des communes sur le Projet de loi C-204 et le Projet de loi C-51, **8:**31
Interdiction totale de la publicité du tabac, demande, **8:**35-6
Membres, **8:**31
Tabac, répudiation, **8:**37

Association nationale de la femme et du droit
Bill C-144, lettre ouverte du 30 septembre 1988, **15:**142-3, 145

Bill C-144 — Canada Child Care Act—*Cont'd*
Amendments by House of Commons—*Cont'd*
Proposed by NDP, notice published in *Canada Gazette*, **15:**12
Proposed by official opposition
Meeting of needs of English or French minorities and ethnic communities, **15:**13
Number of new spaces, **15:**13
Special priority to low and modest income families, **15:**13
Technical, **15:**13-4
Amendments proposed by witnesses
Child care workers, situation, recognition of need for upgrading, **15:**111
Clause 3(1) — Agreements authorized, 3(1)(a), "through non-profit agencies" added, **15:**139
Clause 4(1) — Terms of agreement, guidelines for standards included, **15:**112, 115-6, 163-4
Clause 4(1)(a), elimination, **15:**139
Clause 4(1)(c), "to ensure professional and high quality services" added, **15:**140
Clause 4(1)(f), "to ensure professional and high quality services" added after "standards", **15:**148-9, 150-1
Clause 4(1)(h)(iii), "to ensure professional and high quality services" added after "child care services", **15:**149-51
Clause 7(1) — Payment of contributions, subject also to compliance with requirements of appendices, **15:**112, 115, 117-8
Clause 8(1) — Regulations, to include service quality and standards, **15:**112
Clause 9 — Annual report, definition of information to include, **15:**113
Clause 10(2), funding provision for child care workers, **15:**113, 120, 124-5
Preamble, "availability", "affordability", "quality", "accessibility" defined, **15:**112, 121, 143
Comparisons
Canada Health Act, **15:**121, 124
Other social legislation debate, **15:**15
Definitions
"Child", **15:**62
"Provincial law", **15:**64-6
Discussion
Clause 3(2) — Effective dates, **15:**52-3
Clause 3(3) — Publication, **15:**12
Clause 4(1)(b), **15:**13, 21, 29, 31-2, 56
Clause 4(1)(h), **15:**11-2
Clause 4(2) — Amendment, renewal and termination, **15:**13
Clause 4(3) — Commitment to continued assistance, **15:**68
Clause 5(2) — Meaning of average entitlement, **15:**13
Clause 6(2) — Carry-over, **15:**12
Clause 8(2) — Consent of province, **15:**12
Clause 8(3) — First regulation, **15:**12
Preamble, **15:**13, 107
Dissolution of Parliament, effect, **15:**49, 50, 51, 52-4, 82
Drafting, English and French versions, **15:**65-6
Historical background, **15:**21-2
Modifications
Amendments to be proposed, procedure, **15:**154-6
Government not committed to further amendments, **15:**43
Time frame required, **15:**43-4
Nature
Amalgam of various considerations, **15:**11
Inadequacy, **15:**22-3, 40
Position taken by child care advocates, **15:**24, 145
Innovative, **15:**42
Not regressive, **15:**17-8
Regressive, **15:**143-5
Provisions
Agreements, effective dates, **15:**43, 52-3

Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF)
Activités, **10:**36
Lettre adressée à M. Jean-Louis Mercier, **10:**44
Mémoire
Langue, **10:**35
Points saillants, **10:**36-40
Taxes prélevées sur le tabac, utilisation, propositions, **10:**45

Association pulmonaire du Canada
Bill C-51, appui, **8:**43, 46-8, 49
Bill C-204, appui, **8:**43
Lutte contre l'usage du tabac, **8:**44, 51-2
Maladies respiratoires, recherche, financement, **8:**44
Mandat, **8:**43
Organisation, **8:**44
Santé, promotion
Documents et diapositives sur le système respiratoire, **8:**44-5
Programmes éducatifs anti-tabac, **8:**45

Assurance-chômage
Conditions d'admissibilité variables
Non adoption, conséquences, **1:**24, 28
Prolongation, **5:**12-3
Cotisations, employeurs, employés, gel, **1:**29-30
Emploi comme programme de soutien du revenu, **1:**24, 25
Financement, **1:**25
Historique, **1:**25
Prestations, tableaux, **1A:**1, 3,4
Subventions à la mobilité, **1:**28
Travailleurs couverts, pourcentage, **1:**33

Assurance-chômage, Loi de 1971, Loi modifiant
Voir
Bill C-16, teneur
Bill C-90

Autochtones
Age de majorité, **14:**33-4
Bill C-123, appui, **14:**14, 21
Bill C-150, appui, **14:**11
Capital, partage *per capita*, **14:**15, 24
Droit de conclure des accords, **6:**9
Garde des enfants
Besoins spécifiques, évaluation, **15:**165
Création, **7:**9-10
Dans les réserves, financement promis, **15:**158
Hors des réserves
Financement, **15:**164-5
Recommandation du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, **15:**158-9
Non admissible à une aide financière supplémentaire, **15:**165
Programme à London, Ontario, **15:**157
Responsabilité fédérale, **7:**16-8
Indien
Définition, **14:**14, 15
Application, **14:**14-6
Inscription aux termes de la *Loi modifiant la Loi sur les Indiens* (1re session, 33e législature), problèmes, **14:**10-2
Intestat, succession, part de la veuve, **14:**14, 16
Inuvialuit
Bill C-102, consentement, **6:**7
Droit de signer des accords, **6:**9
Fonds, gestion, **6:**9-10

Bill C-144 — Canada Child Care Act—*Cont'd*
Provisions—*Cont'd*
Cost-sharing, **15:**25-6
National objectives lacking, **15:**143, 146
Purpose, **15:**31
Attainment, provisions assuring, **15:**55-6
Ramifications
Child care spaces
Funding inadequate after seven years, **15:**137
Growth, **15:**19, 20-1, 32-5
Commercial sector promoted, **15:**138, 144-5
No fiscal basis after 1995, **15:**137
Provinces, increase in capital spending, **15:**80-1
Reduction, **15:**144, 146-7
Cost-sharing, future, **15:**17, 92-3
Federal child care spending, limits, **15:**144
Questions raised, **15:**14-5, 21
Standards, **15:**19-20
Recommendations
Dying on order paper if unamended, **15:**102-3, 117, 137, 152-3
Non passage, **15:**161-2
Withdrawal or amendment, **15:**145, 147
Regulations
Adoption, time frame, **15:**82-3
Changes difficult, **15:**23
Drafting, **15:**50
Negotiations to be undertaken with provinces, **15:**27-8
Matters covered, **15:**27
Source, **15:**24-5
Scope, **15:**71, 118

Bill C-150 — Act to amend the Indian Act (death rules)
Purpose, **14:**10, 11, 12
Report to Senate without amendment, **14:**5, 8, 12
Support, **14:**11, 12

Bill C-204 — Non-smokers' Health Act
Report to Senate without amendment, **8:**4, 7, 8-9
See also
Non-Smokers' Health Act

Bill C-204 and Bill C-51, House of Commons Legislative Committee
Canadian Tobacco Manufacturers' Council, quotation, **8:**47-8

Bill C-254 — Act to amend the Citizenship Act
Adoption, eventual
Effect on Bill S-8, **5:**11
Possibility under rules of Senate, **5:**11-2
Comparison, Bill S-8, **5:**10-1
Purpose, **5:**10
Report to Senate without amendment, **5:**6, 8-9, 12

Bill S-6 — Act to amend the Food and Drugs Act
Historical background, **2:**13-5
Purpose, **2:**17
Report to Senate, without amendment, **2:**6, 11, 18

Bill S-8 — Act to amend the Citizenship Act (foreign spouses)
The numbers between square brackets denote the numbering of the section of the Act
Adoption of Bill C-154, effect, **5:**11
Amendments
Clause 1 [Sec. 5(4.1) — Foreign spouses]; adopted, **4:**26
Clause 2, deletion; adopted, **4:**26
Proclamation clause added; adopted, **4:**26

Autochtones—*Suite*
Mineurs
Biens, administration, **14:**14, 16
Argent remis à l'Indien ayant atteint sa majorité, **14:**18
Fonds, versement
Avis, **14:**17
Décision, **14:**16-7
Demande, refus éventuel, **14:**23-4
Ministre
Critères à suivre, **14:**17-8
Pouvoirs, **14:**21
Paiement, **14:**17, 23, 34-5
Montant, **14:**35-6
Responsables, **14:**23
Droits et responsabilités, libération, **14:**18-20, 31-3
Compte fiduciaire, **14:**21-2
Terres de réserve, location à bail ou vente
Bénéficiaires, historique, **13:**6
Droits miniers, **13:**8
See also
Ontario — Autochtones, terres de réserve

Autriche
Tabagisme des jeunes, **8:**12
Taxes prélevées sur le tabac, utilisation, **10:**45

Avions
Nieuport 17
Atterrissage et décollage, détails techniques, **11:**10, 13-5
Mitrailleuse Lewis, démontage, **11:**10, 15-6
Réparations, **11:**10, 15

Barootes, honorable Efstathios William, sénateur (Regina-Qu'Appelle)
Réunion du 14 juillet 1988, absence, **12:**16

Bartlett, M. Lloyd, membre de l'exécutif (Winnipeg), Association médicale canadienne
Bill C-51
Discussion, **8:**38-9, 41, 42
Exposé, **8:**31-5, 36, 37

Bédard, M. Michel, président, Société pour la liberté des fumeurs
Bill C-51
Discussion, **8:**57-8, 59-60, 63
Remarques introductives, **8:**52-3

***Big M Drug Mart, R.* c. ([1985] 1 RCS 295), 10:**9, 10, 11

Bill C-16 — Loi modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, teneur
But, **1:**26
Discussion
Art. 1(1)—Semaines de référence, **1:**24, 26-8
Art. 1(2) — Prolongation, **1:**26-7, 31-2
Ramifications, emploi, création, **1:**30-1
Rapport au Sénat sans amendement, **2:**3, 10, 12

Bill C-31 (1re session, 33e législature)
Voir
Indiens, Loi modifiant la Loi

Bill C-51 — Loi réglementant les produits du tabac
Adoption, procédure, **9:**25
Amendement par la Chambre des communes, art. 4, **10:**6

Bill S-8 — Act to amend the Citizenship Act (foreign spouses)— *Cont'd*
Coming into force, **4**:26
Comparisons
Bill C-254, **4**:8, 9
Canadian Citizenship Act, **4**:8
Discussion
Clause 1 [Sec. 5(4.1) — Foreign spouses], **4**:13
Clause 2, **4**:17
Modifications proposed, **4**:23, 25-6
Nature, **4**:12
Purpose, **4**:7-8, 11, 13, 18
Report to Senate with amendments, **4**:5, 6, 26
Scope, **4**:19, 24

Bill S-18 — Act to amend the Immigration Act, 1976
Historical background, **12**:11
Purpose, **12**:11-2
Report to Senate without amendment, **12**:5, 7, 13

Bishop, William Avery (Billy)
Attack on German airfield
Damage to plane, **11**:10, 12
Lewis machine gun, removal
Explanation, technical, **11**:10, 15-6
Unmentioned, **11**:12
Location unknown, **11**:12
Bourne, Walter (Freddie), relations, **11**:10, 12, 16-7
Life and career, new film, proposed, **11**:11
Winged Warfare, account of attack on enemy airfield, **11**:12

Bjartveit, Kjell, President, Norwegian Council on Smoking and Health
Appearance before House of Commons Legislative Committee on Bill C-204 and Bill C-51, testimony, **9**:31

Bonnell, Hon. M. Lorne, Senator (Murray River), Committee Deputy Chairman
Bill C-16, subject-matter, **1**:31-5
Procedure, **1**:24, 36
Bill C-51, **8**:18-9, 39-41; **9**:11-2, 25
Motion, **11**:7
Bill C-90, procedure, **5**:12-4
Bill C-91, motion, **5**:7, 19
Bill C-93, **12**:15-6
Procedure, **12**:13-4, 17
Bill C-102
Motions, **6**:4, 10, 11
Procedure, **6**:6, 10
Bill C-123, **14**:26, 27, 28, 29, 31-6, 37, 38
Bill C-124, procedure, **12**:8, 10
Bill C-143, **14**:41-2, 43-5, 48
Bill C-204, **8**:8-9
Bill C-254, procedure, **5**:10, 11, 12
Bill S-18, **12**:12, 13
Procedure, **12**:10, 3
Consultation Paper on Child and Elderly Benefits, issued by HWC, tabled in the Senate on 5th February, 1985, motions, **3**:4, 5
Election, **1**:9
Meeting of June 14/1988, motions, **11**:6
Organization meeting
Motions, **1**:5, 6,12, 14
Procedure, **1**:12-5, 17-22

Bill C-51 — Loi réglementant les produits du tabac—*Suite*
Amendements proposés
Art. 4(1) — Produits du tabac, **9**:10
Art. 4(3) — Exception, **9**:10
Art. 5, **9**:22-3
Acceptation du gouvernement non assurée, **9**:26
But
Aucun lien avec les dispositions, **9**:6-7
Non atteint, **8**:64; **10**:17, 20
Problème traité superficiellement, **8**:15, 54; **10**:17
Symbolique, **9**:7-8
Constitutionnalité
Arguments non considérés par la Chambre des communes, **8**:21
Contestable, **8**:64; **10**:14-5
Failles, **9**:7-8
Prémisses à établir, **9**:9-10, 12
Préoccupation du Comité, **10**:15
Problème prévu, **9**:44; **10**:12
Question non résolue, **9**:26-7
Résistance à une contestation possible, **9**:34-5, 41-2; **10**:39, 44
Violations de la Charte canadienne des droit et libertés
Association, droit, **10**:18
Expression, liberté, **8**:14; **9**:23-4; **10**:7-11, 14
Discussion
Art. 3 — Santé publique, **8**:53-4; **9**:41, 44
Art. 3 (première lecture) — Produits du tabac, **10**:9
Art. 3(a), **8**:15; **9**:10
Art. 4(1) — Produits du tabac, **9**:10; **10**:9
Art. 4(3) — Exception, **8**:54; **9**:10; **10**:9
Art. 5(1)(c) — Commerce en détail, **9**:10
Art. 10(4) — Supports publicitaires extérieurs, **8**:18-9; **9**:11-2
Art. 17(a), **8**:56, 58
Art. 17(b), **9**:23
Art. 17(c), **9**:23
Dispositions, omissions
Education publique, financement accru, **10**:11
Lien entre la publicité et l'usage du tabac, affirmation, **9**:10, 12
Modifications proposées
Panneaux-réclame
Echéance changée au 31 mars 1994, **8**:26-7, 30
Echéance changée pour coïncider avec celle des affiches dans les magasins, **8**:26
Parrainage, clause des droits acquis, **10**:19
Proportion des recettes fiscales du tabac affectée à la publicité externe de lutte contre le tabac, **8**:27, 30
Nature
Censure, **10**:9-10
Mesure coercitive, **8**:53
Portée
Limitée à la publicité, **8**:19, 64
Ne traitant pas de la santé, **9**:6; **10**:17
Ramifications
Annonceurs se servant des médias étrangers, **9**:10
Arts et culture, **10**:17-9
Avantages pour la publicité des Etats-Unis et d'autres pays, **8**:64-5; **9**:17
Dangereux précédent, **8**:11, 64, 68-9
Voir aussi plus bas
Ramifications — Loi éventuelle sur l'alcool
Effets négatifs, **10**:45
Entreprises, commandite des manifestations sous leur propre nom, **10**:18
Liberté d'expression, **8**:10-1, 14, 54, 64; **9**:8-9
Loi éventuelle sur l'alcool, **9**:18-9
Voir aussi plus haut
Ramifications — Dangereux précédent

Booze, Pills & Dope, **House of Commons Standing Committee on National Health and Welfare**
Report of study, **14:**40-1
Alcohol, findings, **14:**42
Recommendations, outcome, **14:**43

Bosa, Hon. Peter, Senator (York-Caboto)
Bill C-51, **8:**42, 50
Bill C-90, **5:**14
Bill C-93, **12:**13-4, 15
Bill C-254, **5:**10-2
Bill S-8, **4:**7-11, 13-6, 17-8, 19, 21, 22-3, 24
Bill S-18, **12:**11-2

Bouffard, Denis, Clerk of the Committee
Bill C-144, **15:**48, 73, 79, 126, 132-3, 157
Organization meeting, **1:**9, 18, 21, 23

Bourne, Walter (Freddie)
Bishop, William Avery
Esteem, **11:**12, 17
Relations, **11:**10, 13, 16, 17
Letter to Wesley Rogers, **11:**10
Excerpt, **11:**16-7
Portrayal in *The Kid Who Couldn't Miss*, **11:**13

Bradford, R.W., Associate Director, National Aviation Museum
Letter to Hon. Jack Marshall, **11:**10, 13-6

Brazil
Tobacco, suspension of advertising, impact on sales, **10:**41

Britain
See
United Kingdom

British Columbia
Child care
Day care centres
Commercial chains, limited threat, **15:**119-20
Control, **15:**118-9
Direct funding needed, **15:**106
Government policy, **15:**113-4
Parent subsidies, proposed increase, **15:**105
Standards, inadequate monitoring, **15:**106
Unlicensed, **15:**113, 115
Workers
Salaries and benefits, **15:**109-110
Training, **15:**111
Turn-over, **15:**109, 111
Native peoples, reserve lands, cut-offs, **13:**10
Smoking, incidence, change since advertising ban, **8:**24

British Columbia Pre-School Teachers' Association
Brief to Special House of Commons Committee on Child Care, **15:**108
See also
Early Childhood Educators of British Columbia

Buchan **v.** *Ortho Pharmaceutical (Canada) Ltd* **((1986) 54 OR (2d) 92), 10:**37, 45

Bill C-51 — Loi réglementant les produits du tabac—*Suite*
Ramifications—*Suite*
Panneaux-réclame, industrie, **8:**26, 28-9
Renseignements sur un produit légal, obtention niée aux consommateurs, **10:**11-2
Sports, **10:**19
Rapport au Sénat sans amendement mais avec demande de correction des erreurs avant la troisième lecture au Sénat, **11:**7, 9
Recommandations, retrait, **10:**13
Rédaction
Erreurs dans le parchemin, correction, **11:**7, 9
Imperfections, **8:**18-9; **9:**23; **11:**7
Correction, **10:**6
Omission de modifier, ramifications, **9:**11-2
Réimpression, **11:**7, 9

Bill C-55 (1re session, 33e législature)
Voir
Immigration, Loi de 1976, Loi modifiant (1re session, 33e législature)

Bill C-73 — Loi sur l'accord de 1986 concernant les terres indiennes
Amendement proposé, clause de non-dérogation, **13:**12
But, **13:**6, 7
Définitions, **13:**7
Discussion
Art. 3 — Obligation de Sa Majesté, **13:**7
Art. 4 — Application de la *Loi sur les Indiens*, **13:**7
Art. 5 — Règlements, **13:**7
Art. 6 — Accords particuliers, **13:**7
Art. 7 — Entrée en vigueur, **13:**7, 8
Dispositions, protection des intérêts des Indiens, **13:**12
Ramifications
Accord de 1986 sur les terres indiennes, **13:**11
Accords particuliers, **13:**11-2
Rapport au Sénat sans amendement, **13:**4, 5,13

Bill C-90 — Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage
But, **5:**12-3
Modification proposée, **5:**13
Nature, urgence, **5:**13
Rapport au Sénat, sans amendement, mais avec recommandation, **5:**6, 8,14
Recommandation, **5:**6, 14

Bill C-91 — Loi modifiant la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers
Nature, **5:**18
Ramifications
Données statistiques
Confidentielles, **5:**16
Continuité, **5:**16-7
Economies, **5:**19
Rapport au Sénat sans amendement, **5:**6, 9,19

Bill C-93 — Loi sur le multiculturalisme canadien
Amendement par voie d'un projet de loi d'initiative parlementaire, proposition, **12:**16-7
Rapport au Sénat sans amendement, **12:**5-6, 7, 17
Recommandation, «ministre», interprétation, **12:**13-5
Précédent inopportun, **12:**15-6

CAANS
See
Childcare Advocacy Association of Nova Scotia

CALURA
See
Corporations and Labour Unions Returns Act

CAP
See
Canada Assistance Plan

CMA
See
Canadian Medical Association

Calgary Civil Liberties Association
Objectives, **10:**7, 13-4
Proposals and recommendations
Bill C-51, withdrawal, **10:**13
Tobacco products, regulation, **10:**13
Size, **10:**7
Statement, language, **10:**7

Canada
Deaths attributable to smoking, **8:**31, 35
Passive smoking, **8:**38
Demographic trends, reversal, possible means, **7:**20-1, 22-4
Multiculturalism, **12:**12
Responsible authority, concerns of ethnocultural communities, **12:**13-4

Canada Assistance Plan (CAP)
Changes, difficulties, **15:**41-3
Daycare, subsidized
Federal-provincial cost-sharing, **3:**30-1
Wages for child care workers not included, **7:**19
National child care strategy, comparison, **7:**10-2; **15:**17-9
Needs-testing, **15:**61
Net incomes of families eligible, table, **3:**30
Provinces not participating fully, **7:**11; **15:**18

Canada Child Care Act
See
Bill C-144

Canada Health Act
Terms, definition, **15:**124

Canada Labour Code
Amendments, 1984
Purpose, **12:**8
Regulations, drafting, problems, **12:**8
See also
Bill C-124

Canada Labour Code, Act to amend
See
Bill C-124

Canada-United States Free Trade Agreement
Intent, **10:**27
Tobacco producers, position, **10:**33

Bill C-102 — Loi modifiant la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique
Amendement
Art. 1; adopté, **6:**10
Effet, **6:**11
But, **6:**7-8
Historique
Chambre des communes, adoption à l'unanimité, **6:**7
Principaux intéressés, consentement unanime, **6:**7
Nature, urgence, **6:**8
Rapport au Sénat avec amendement, **6:**4, 5,11-2

Bill C-111 — Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement et abrogeant certaines dispositions législatives connexes
Rapport au Sénat sans amendement, **11:**8, 18

Bill C-115 — Loi modifiant la Loi sur les Indiens et une autre loi en conséquence
Rédaction, erreur, amendement, procédure adoptée, **14:**28

Bill C-123 — Loi modifiant la Loi sur les Indiens (fonds des mineurs et part du conjoint survivant)
Les numéros entre parenthèses carrées indiquent la numérotation de l'article de la loi
Amendement, Art. 3 [52.4 — Libération], version française, engagement du ministre, **14:**37-8
Discussion
Art. 1 [4.1 — Dispositions applicables à tous les membres d'une bande], **14:**14-6
Art. 2, **14:**16
Art. 3
[52.1(1) — Versement], **14:**16-7
[52.1(2) — Procédure], **14:**17
[52.1(3) — Versement obligatoire], **14:**17, 34-4
[52.2 — Fonds des mineurs], **14:**17-8, 34, 36
[52.3], **14:**18, 21, 33-4
[52.4 — Libération], **14:**18-9, 20-1, 31-3
Voir aussi plus bas
Rédaction
[52.5 — Effet du versement], **14:**18, 19-20, 21
Historique
Conseil expert, **14:**13
Consultations avec les bandes concernées, **14:**13, 21, 22
Portée, **14:**14
Ramifications
Capital, partage, **14:**15
Fonds des mineurs, administration, **14:**15-6
Non adoption, **14:**27-8
Rapport au Sénat sans amendement mais avec commentaire, **14:**6, 8, 38
Rédaction, version française, omission de mention du ministre, **14:**24-5
Amendement, procédure, **14:**26-31

Bill C-124 — Loi modifiant le Code canadien du travail
But, **12:**8
Dispositions
Comités d'hygiène et de sécurité, rapport annuel, **12:**9
Commission de la sécurité dans les mines de charbon, **12:**8
Mines de charbon
Bâtiments existants, normes, conformité dans la mesure où cela est possible, **12:**9
Fouilles des employés travaillant dans les parties souterraines, **12:**8
Inspections au nom des employés, **12:**8

Canadian Association of Social Workers
Bill C-144, open letter of Sept. 30/1988, **15:**142-3, 145

Canadian Cancer Society
Activities, **9:**31
Bill C-51, position, **9:**32, 34
Bill C-204, position, **9:**32
Brief, exaggerations, **9:**39-41
Education program, success, **9:**40
Letter from Hon. John Turner concerning promotion of tobacco, quotation, **9:**32

Canadian Centre on Substance Abuse Act
See
Bill C-143

Canadian Charter of Rights and Freedoms
Rights and freedoms, provisions
Legislative incursions, justification required, **9:**9-10; **10:**20
Proportionality test, **10:**10-2
Limits, **8:**37
Criteria, **10:**8-9
Scope
Advertising, **8:**14-6; **10:**8-9, 10
Picketing, **10:**10
Right to information, **8:**58-9
Sec. 2(b), **10:**7-8
Violation by Bill C-51 and Non-Smokers' Health Act, **9:**23-4

Canadian Citizenship Act
Application for Canadian citizenship, residency requirement, **4:**15; **5:**10
Discussion
Sec. 5(2) — Grant of citizenship, **4:**12
Sec. 5(3) — Waiver by Minister on compassionate grounds, **4:**12
Sec. 5(4) — Special cases, **4:**12-3

Canadian Day Care Advocacy Association
Bill C-144, open letter of Sept. 30/1988, **15:**142-3, 145

Canadian Federation of Business and Professional Women's Clubs
Bill C-144, open letter of Sept. 30/1988, **15:**142-3, 145

Canadian Federation of Students
Bill C-144, open letter of Sept. 30/1988, **15:**142-3, 145

Canadian Labour Congress
Bill C-144, open letter of Sept. 30/1988, **15:**142-3, 145

Canadian Lung Association
Anti-smoking activities, **8:**44, 51-2
Bill C-51, support, **8:**43, 46-8, 49
Bill C-204, support, **8:**43
Health promotion
Anti-smoking education program, **8:**45
Respiratory System and Annotated Graphic Resource, **8:**44-5
Mandate, **8:**43
Organization, **8:**44
Respiratory disease, research, sponsorship, **8:**44

Canadian Medical Association (CMA)
Appearance before House of Commons Legislative Committee on Bill C-204 and Bill C-51, **8:**31
Bill C-51, support, **8:**31, 37

Bill C-124 — Loi modifiant le Code canadien du travail—*Suite*
Dispositions—*Suite*
Normes modifiées, pouvoir d'incorporer dans les règlements par renvoi, **12:**9
Rapport au Sénat sans amendement, **12:**5, 7

Bill C-143 — Loi sur le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies
But, **14:**41
Limitations, **14:**41-2
Discussion
Art. 8 — Nomination, **14:**48
Art. 13 — Siège, **14:**46-7, 48
Art. 14 — Réunions, **14:**48
Art. 15 — Participation des sous-ministres aux réunions, **14:**50-1
Art. 27 — Assimilation à un organisme de charité enregistré, **14:**49-50
Historique, **14:**39-41
Rapport au Sénat sans amendement mais avec recommandation, **14:**6-7, 8-9, 50-1
Rédaction
Art. 2 — Constitution, **14:**46
Titre, **14:**45-6
Titre abrégé, **14:**46

Bill C-144 — Loi sur les services de garde d'enfants au Canada
Amendements de la Chambre des communes
Contenus dans le projet de loi adopté par la Chambre des communes, **15:**14
Proposé par les Néo-démocrates, avis publié dans la *Gazette du Canada*, **15:**12
Proposés par le Comité législatif
Appendice décrivant la politique provinciale des services de garde modifiée seulement par la province, **15:**11-2
Contribution annuelle, report, **15:**12
Dispositions financières reprises dans les accords conclus avec les provinces, **15:**11
Règlements, aucune modification sans le consentement des provinces, **15:**12, 23
Proposés par le gouvernement
Appendices, modification, **15:**13
Diversité linguistique et culturelle, reconnaissance, **15:**13
Dossiers et comptes conservés par la province, **15:**13
Organismes de garde et lois provinciales, liste, **15:**13
Quote-part provinciale moyenne par enfant, **15:**13
Proposés par l'opposition officielle
Nombre de nouvelles places, **15:**13
Priorité aux familles à revenu faible ou modeste, **15:**13
Réponse aux besoins des minorités anglophones ou francophones et des collectivités ethniques, **15:**13
Techniques, **15:**13-4
Amendements proposés par des témoins
Art. 3(1) — Accords, 3(1)(a), ajouter «par des organismes sans but lucratif», **15:**139
Art. 4(1) — Contenu obligatoire, lignes directrices pour les normes inclues, **15:**112, 115-6, 163-4
Art. 4(1)(a) supprimé, **15:**139
Art. 4(1)(c), ajouter «afin d'assurer des services professionnels et de qualité élevée», **15:**140
Art. 4(1)(f), ajouter après «normes» «ou services professionnels de haute qualité», **15:**148-9, 150-1
Art. 4(1)(h)(iii), ajouter après «compétente» «pour assurer un service professionnel de haute qualité», **15:**149-51
Art. 7(1) — Paiement des contributions, assujetti à l'observation des appendices, **15:**112, 115, 117-8

Canadian Medical Association (CMA)—*Cont'd*
Bill C-204
Application to Parliament Hill, recommendation, **8:**37-8
Support, **8:**31
Members, **8:**31
Tobacco, rejection, **8:**37
Total ban on advertising of tobacco products, demand, **8:**35-6

Canadian Multiculturalism Act
See
Bill C-93

Canadian Teachers' Federation
Bill C-144, open letter of Sept. 30/1988, **15:**142-3, 145

Canadian Tobacco Manufacturers' Council
Advertising, voluntary code, infractions, **8:**36, 59-60, 68
Appearance before House of Commons Legislative Committee on Bill C-204 and Bill C-51, **9:**12
Evidence, quotation, **8:**47-8
Brand sponsorship of amateur sports, proposed ban, response, **8:**48
Brief, **9:**7-8, 13
Smoking and disease, relationship, position, **9:**12-5

Canadian Union of Public Employees
Bill C-144, open letter of Sept. 30/1988, **15:**142-3, 145

Canadian Union of Public Employees, Local 2204
Child care, recommendations, **15:**137

Canadians
Dependency ratios
Changes, implications, **3:**43-4
Definition, **3:**43
Elderly, increase, **3:**43
Right to gain information through advertising, **10:**12, 13

***Child Benefits: Proposal for a Guaranteed Family Supplement Scheme*, Seventh Report of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology**
Bibliography, **3:**55-6
Conclusions, **3:**54
Focus, **3:**9
Preface, **3:**9
Recommendations, **3:**48
Table of contents, **3:**7-8

Child care
Baby-sitters in the home, wages, **15:**91
Child Care Initiatives Fund, proposed
Applications, technical assistance provided, recommendation, **15:**89
Purpose, **7:**8-9; **15:**22
Standards, development, role, **15:**71
Children
Exploitation, prevention, **15:**38-9, 61-2
Handicapped, **15:**37
Day-care centres
Commercial
Care provided, **15:**39, 40-1
Chains
Not wanted by federal government, **15:**37
Operation in Nova Scotia, danger, **15:**89, 96, 103
Small operations, distinction needed, **15:**97
Definition, difficulties, **7:**16

Bill C-144 — Loi sur les services de garde d'enfants au Canada—*Suite*
Amendements proposés par des témoins—*Suite*
Art. 8(1) — Règlements, inclure la qualité et les normes de service, **15:**112-3
Art. 9 — Rapport annuel, définition des renseignements contenus, **15:**113
Art. 10(2), disposition de financement pour les travailleurs de garderie, **15:**113, 120, 124-5
Préambule, «accessibilité», «disponibilité», «qualité», définition, **15:**112, 121, 143
Travailleurs de garderie, situation, amélioration nécessaire, reconnaissance officielle, **15:**111
But, **15:**31
Obtention, dispositions permettant, **15:**55-6
Comparaisons
Autres lois sur la politique sociale, débat, **15:**15
Loi canadienne sur la santé, **15:**121, 124
Définitions
«Enfant», **15:**62-3
«Législation provinciale», **15:**64-6
Discussion
Art. 3(2) — Période de validité **15:**52-3
Art. 3(3) — Publication, **15:**12
Art. 4(1)(b), **15:**13, 21, 29, 31-2, 56
Art. 4(1)(h), **15:**11-2
Art. 4(2) — Modification, renouvellement ou dénonciation, **15:**13
Art. 4(3) — Contributions futures, **15:**68
Art. 5(2) — Définitions, «quote-part provinciale moyenne par enfant», **15:**13
Art. 6(2) — Report, **15:**12
Art. 8(2) — Consentement de la province, **15:**12
Art. 8(3) — Premier règlement, **15:**12
Préambule, **15:**13, 107
Dispositions
Accords, période de validité, **15:**43, 52-3
Aucun objectif national, **15:**143, 146
Partage des frais, **15:**25-6
Dissolution du Parlement, effet, **15:**49, 50, 51, 52-4, 82
Historique, **15:**21-2
Modifications
Amendements éventuels, procédure, **15:**154-6
Délai requis, **15:**43-4
Gouvernement non engagé à étudier, **15:**43
Nature
Inadéquate, **15:**22-3, 40
Position prise par les groupes s'intéressant à la garde des enfants, **15:**24, 145
Innovatrice, **15:**42
Non rétrograde, **15:**17-8
Rétrograde, **15:**143-5
Somme de diverses considérations, **15:**11
Portée, **15:**71, 118
Ramifications
Dépenses fédérales en matière de garde des enfants, limites, **15:**144
Garde des enfants, places
Croissance, **15:**19, 20-1, 32-5
Aucune base financière après 1995, **15:**137
Provinces, augmentation des dépenses en capital, **15:**80-1
Réductions, **15:**144, 146-7
Secteur commercial favorisé, **15:**138, 144-5
Financement insuffisant après les sept premières années, **15:**137
Normes, **15:**19-20
Partage des frais à l'avenir, **15:**17, 92-3
Questions soulevées, **15:**14-5, 21

Child care—*Cont'd*
Day-care centres—*Cont'd*
Commercial—*Cont'd*
Federal funding, ramifications, **15:**144-5, 159, 160
Impact on system, **15:**136
Staff, salaries, **15:**85, 161
Standards, **15:**38-9
Fees, **15:**85
Table, **3:**28
Growth, trends, **15:**20-1
Meals and snacks, nutritional standards necessary, **15:**101-2
Non-profit, funding, **15:**162-3
Public funding limited to non-profit sector, recommendation, **15:**137, 153-4
Spaces available
For-profit centres, **15:**19
Impact of Bill C-144
Reduction in expansion, **15:**144, 146-7
Uncertainty, **15:**105
Inadequate number, **15:**85
Subsidies, federal-provincial cost-sharing, **3:**30-1
Families eligible, net income, table, **3:**30
Workers
Certification, portability, **7:**19-20
Desirableness, **15:**101
Right to unionize, support, **15:**86
Standards, establishment, recommendation, **15:**137
Training programs, **7:**19; **15:**100-1
Wages and working conditions, **7:**19; **15:**110-1
Improvement, proposal, **15:**113, 120
See also above
Day-care centres — Commercial — Staff
Expenditures
Capital, increase in anticipation of Bill C-144, **15:**80-1
National average, establishment, **7:**28-9
Family home day care, **15:**151
Legislation, proposed, **7:**7
Legislation under new government in case of death of Bill C-144, **15:**82, 83
Monitoring, inadequacy, **15:**106
National strategy
Agreements with provinces
Negotiations
Preliminary discussions, **15:**27-8
Process, **15:**49-51
Time frame, **15:**82-4
Provisions
Continued assistance, **15:**68-9
Standards, **15:**36-7, 55, 69-70
CAP program, comparison
Affordable space, **15:**32, 92
Cost-sharing, **15:**31
Expenditures, proposed, **15:**17-8
Growth, **15:**19
Money available, **7:**10-2
Capital cost grants, **15:**95
Not to be used for commercial space, **7:**15-6; **15:**19
Payment, recommendation, **15:**89
Children, definition, **15:**62-3
Commitment to non-profit sector needed, **15:**136-7
Cost-sharing
Contingent on enforcement of standards, **7:**7
Continuation of CAP if Bill C-144 delayed, **15:**52-3
Expanded system, commitment of federal government to maintain, **7:**8, 14-5; **15:**17, 68, 95-6, 151-2
Formula under Bill C-144
Areas of contention, **15:**25-6

Bill C-144 — Loi sur les services de garde d'enfants au Canada—*Suite*
Recommandations
Expiration au feuilleton sans amendement, **15:**102-3, 117, 137, 152-3
Non adoption, **15:**161-2
Retrait ou amendement, **15:**143, 147
Rédaction, versions française et anglaise, **15:**65-6
Règlements
Adoption, délai prévu, **15:**82-3
Modification difficile, **15:**23
Questions traitées, **15:**27
Rédaction, **15:**50
Négociations prévues avec les provinces, **15:**27-8
Source, **15:**24-5

Bill C-150 — Loi modifiant la Loi sur les Indiens (règles relatives au décès)
Appui, **14:**11, 12
But, **14:**10, 11, 12
Rapport au Sénat sans amendement, **14:**5, 8, 12

Bill C-204 — Loi sur la santé des non-fumeurs
Rapport au Sénat sans amendement, **8:**4, 7, 8-9
Voir aussi
Santé des non-fumeurs, Loi

Bill C-254 — Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté
Adoption éventuelle
Effet sur le Bill S-8, **5:**11
Possibilité en vertu du Règlement, **5:**11-2
But, **5:**10
Comparaison, Bill S-8, **5:**10-1
Rapport au Sénat sans amendement, **5:**6, 8-9, 12

Bill S-6 — Loi modifiant la Loi des aliments et drogues
But, **2:**17
Historique, **2:**13-5
Rapport au Sénat, sans amendement, **2:**6, 11, 18

Bill S-8 — Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (conjoints étrangers)
Les numéros entre parenthèses carrées indiquent la numérotation de l'article de la loi
Adoption du Bill C-254, effet, **5:**10
Amendements
Art. 1 [Art. 5(4.1) — Conjoints étrangers]; adopté, **4:**26
Art. 2, suppression; adopté, **4:**26
Entrée en vigueur, disposition ajoutée; adopté, **4:**26
But, **4:**7-8, 11, 13, 18
Comparaisons
Bill C-254, **4:**8, 9
Loi sur la citoyenneté canadienne, **4:**8
Discussion
Art. 1 [Art. 5(4.1) — Conjoints étrangers], **4:**13
Art. 2, **4:**17
Entrée en vigueur, **4:**26
Modifications proposées, **4:**23, 25-6
Nature, **4:**12
Portée, **4:**19, 24
Rapport au Sénat avec amendements, **4:**5, 6, 26

Bill S-18 — Loi modifiant la Loi sur l'immigration de 1976
But, **12:**11-2
Historique, **12:**11

Child care—*Cont'd*
National strategy—*Cont'd*
Cost-sharing—*Cont'd*
Formula under Bill C-144—*Cont'd*
Calculation, **15**:56-9, 97
Equalization, **15**:26, 66-7
Total number of children, determination, **15**:24-5, 27
Incentive for development of systems, **7**:7
Moneys allocated, **7**:7
Capping, possible, ramifications, **15**:93, 152
Negotiations, **7**:6
Replacement by block funding, apprehension, **15**:92-3
Services for thirteen and fourteen-year olds, **15**:63-4
Design, issues to consider, **7**:14
Development of medical system, comparison, **15**:121-3
Federal funds
Conditions imposed, proposal, **15**:143
Diversion by provinces, prevention, **7**:24-6
Operational grants
Not to be implemented in British Columbia, **15**:105, 108
Possible use to upgrade salaries, **15**:110-1
Spending parameters, policing, **15**:55-6
Subject to annual approbations of Parliament, **15**:92
Impact expected, **7**:11
Atlantic provinces, **15**:56-60
Implementation through Bill C-144, opposition, open letter, **15**:142-3, 145, 146
Inadequacies, **15**:86-8
Equal access to high quality programs not provided, **15**:161
Lack of child care objectives, **15**:160-1
Tax credits, **15**:88, 91-2
Mothers at home, recognition, **7**:27
New spaces, potential, **15**:19, 32-3, 95
Balance between have-not and have provinces, **15**:34-5
CAP, comparison, **15**:92
Quality important, **15**:107-8
Reduction in expansion, **15**:144, 146-7
Overview, **7**:5
Possible solution to demographic problem, **7**:20-3
Services for thirteen and fourteen-year olds, **15**:63
Subsidies, **15**:28-31, 32
Level, **15**:37
Targeting, **15**:13, 21
See also above
National strategy — Cost-sharing
Tax measures, **15**:60-1, 63
Effect, **7**:7
Efficacy doubtful, **15**:105, 159-60
Replacement by direct funding to child care services, recommendation, **15**:91
Need, **15**:106
Parental choice, **15**:105-6
Provinces
Powers and responsibilities, **15**:42, 62
Setting of standards, **15**:36, 69-70, 71
Rate of participation, expectations, **7**:28
Public support, increase, proposals, **3**:39
Quality
Better in non-profit sector, **15**:160
Guaranteed by standards, **15**:106
See also below
Standards
Regulation, excessive, dangers, **7**:21-2
Standards
Commonality not assured, **15**:54-5, 69-70
Determination, **15**:150-1

Bill S-18 — Loi modifiant la Loi sur l'immigration de 1976—*Suite*
Rapport au Sénat sans amendement, **12**:5, 7, 13

Bishop, M. William Avery (Billy)
Attaque sur un aérodrome allemand
Disparition de la mitrailleuse Lewis
Explication technique, **11**:10, 15-6
Non indiquée, **11**:12
Dommages causés à l'aéronef, **11**:10, 12
Lieu inconnu, **11**:12
Bourne, M. Walter (Freddie), relations, **11**:10, 12, 16-7
Vie et carrière, nouveau film proposé, **11**:11
Winged Warfare, récit du raid derrière les lignes ennemies, **11**:12

Bjartveit, M. Kjell, président, Conseil norvégien chargé du tabagisme et de la santé
Comparution devant le Comité législatif de la Chambre des communes sur le Projet de loi C-204 et le Projet de loi C-51, témoignage, **9**:31

***Boisson, pilules et drogue*, Comité permanent de la Chambre des communes sur la Santé nationale et le Bien-être social**
Rapport d'une étude, **14**:40-1
Alcool, conclusions, **14**:42
Recommandations, résultats, **14**:43

Bonnell, honorable M. Lorne, sénateur (Murray River), vice-président du Comité
Bill C-16, teneur, **1**:31-5
Procédure, **1**:24, 36
Bill C-51, **8**:18-9, 39-41; **9**:11-2, 25
Motion, **11**:7
Bill C-90, procédure, **5**:12-4
Bill C-91, motion, **5**:7, 19
Bill C-93, **12**:15-6
Procédure, **12**:13-4, 17
Bill C-102
Motion, **6**:4, 10, 11
Procédure, **6**:6, 102
Bill C-123, **14**:26, 27, 28, 29, 31-6, 37, 38
Bill C-124, procédure, **12**:8, 10
Bill C-143, **14**:41-2, 43-5, 48
Bill C-204, **8**:8-9
Bill C-254, procédure, **5**:10, 11, 12
Bill S-18, **12**:12, 13
Procédure, **12**:10-1, 13
Document d'étude sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées, émis par SBSC, déposé au Sénat le 5 février 1985, motions, **3**:4, 5
Election, **1**:9
Réunion d'organisation
Motions, **1**:5, 6,12
Procédure, **1**:12-5, 17-22
Réunion du 14 juin 1988, motions, **11**:6

Bosa, honorable Peter, sénateur (York-Caboto)
Bill C-51, **8**:42, 50
Bill C-90, **5**:14
Bill C-93, **12**:13-4, 16
Bill C-254, **5**:10-2
Bill S-8, **4**:7-11, 13-6, 17-8, 19, 21, 22-3, 24
Bill S-18, **12**:11-3

Bouffard, M. Denis, greffier du Comité
Bill C-144, **15**:48, 73, 79, 126, 132-3, 157

Child care—*Cont'd*
Standards—*Cont'd*
Development, **7:**19; **15:**35-7, 122-4
Federal government's role, **15:**138-9
Responsibility, **15:**20, 36, 69-70, 71, 103
Enforcement, **7:**19
Existence, **15:**12, 20
Guidelines desirable, **15:**107-8, 113-4
National, desirableness, **15:**100-2, 114
Need, **15:**38-9
Not addressed by Bill C-144, **15:**106
Publication, **15:**69, 71, 122
Quality dependant on subsidies, **15:**34
Uniformity, lack, **3:**10-1; **15:**100-1
Universality
Costs, estimate, **15:**16
Unrealistic objective, **15:**41-3
Weak support, **15:**16-7, 41
See also
Bill C-144
Native peoples — Child care

Child Care, Parliamentary Task Force
Recommendations, **15:**86

Child Care, Special House of Commons Committee
Hearings, **15:**142, 145
Funding of child care services, position of witnesses, **15:**160
Recommendations
Expectations of Women's Action Committee of Nova Scotia, **15:**87
Funding for off-reserve family support and child care, **15:**158-9
Sharing the Responsibility, quotations, **15:**105, 161

Child Care, Subcommittee
Order of reference, **11:**4-5
Report to Committee, adoption, **11:**8

Child tax credit
Amount, **15:**60
Increase, inadequacy, **15:**91
Component of national child care strategy, **15:**61
Cost to government, **3:**20
Eligibility, **3:**18
Payments, method, **3:**18
Purpose, **3:**18
Table, **3:**19

Childcare Advocacy Association of Nova Scotia (CAANS)
Commercial day care centres, conversion to non-profit, support, **15:**89, 96-7
Wages of child care workers, study, **15:**90

Children
Adolescents, effects of social and economic changes, **3:**11
Cost of raising, **3:**12
Definition for child care, **15:**62-3

Children's Research Institute (United Kingdom)
Research studies for tobacco industry, **10:**42

Cipollone versus Liggett Group, Inc. (822 F.2d 335)
Decision, **9:**35-6
Importance, **8:**35

Bouffard, M. Denis, greffier du Comité—*Suite*
Réunion d'organisation, **1:**9, 18, 21, 23

Bourne, M. Walter (Freddie)
Bishop, M. William Avery
Estimation, **11:**12, 17
Relations, **11:**10, 13, 16, 17
Lettre à M. Wesley Rogers, **11:**10
Extrait, **11:**16-7
Personnalité attribuée dans *The Kid Who Couldn't Miss*, **11:**13

Bradford, M. R.W., directeur adjoint, Musée national de l'aviation
Lettre à l'honorable Jack Mashall, **11:**10, 13-6

Brésil
Tabac, interruption de la publicité, effet sur les ventes, **10:**41

British Columbia Pre-School Teachers' Association
Mémoire soumis au Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, **15:**108
Voir aussi
Early Childhood Educators of British Columbia

***Buchan* c. *Ortho Pharmaceutical (Canada) Ltd* ((1986) 54 OR (2d) 92), 10:**37, 45

CAANS
Voir
Childcare Advocacy Association of Nova Scotia

CALURA
Voir
Déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, Loi

Calgary Civil Liberties Association
Exposé, langue, **10:**7
Importance, **10:**7
Objectifs, **10:**7, 13-4
Propositions et recommandations
Bill C-51, retrait, **10:**13
Tabac, produits, réglementation, **10:**13

Canada
Démographie, tendances, changement, solutions possibles, **7:**20-1, 22-4
Morts causées par le tabagisme, **8:**31, 35
Fumée des autres, **8:**38
Multiculturalisme, **12:**12
Responsable, préoccupations des groupes ethniques, **12:**13-4

Canadiens
Droit de s'informer grâce à la publicité, **10:**12, 13
Personnes âgées, augmentation, **3:**99
Ratios de dépendance
Changements, implications, **3:**100-1
Définition, **3:**99-100

Centre canadien de lutte contre les toxicomanies, Loi
Voir
Bill C-143

Charbon
Mines
Bâtiments existants, normes, conformité, **12:**9, 10

Citizenship
Application, procedure, **4**:10
Residency requirements
Case law, **4**:16
Discretionary power, need, **4**:13
Exceptions, **4**:12
Foreign spouses of Canadian citizens serving abroad, problems, **4**:15
Other countries, provisions for foreign service spouses, **4**:20
Reasons, **4**:9

Citizenship Act, Act to amend
See
Bill C-254

Citizenship Act, Act to amend (foreign spouses)
See
Bill S-8

Citizenship Court
Judges
Discretionary powers, **4**:14-5, 16
Role, **4**:10

Coal
Mines
Existing facilities, standards, compliance, **12**:9, 10
Inspections on behalf of employees, **12**:8
Searches of persons going underground, **12**:8
Under federal jurisdiction, **12**:9

Coal Mining Safety Commission
Authority, **12**:8

Coalition 51
Bill C-51, concerns, **8**:10-1
Brief, **8**:10, 16, 17
Constitutional considerations, printing and filing as exhibit, **8**:5, 20-1
Quotation, **9**:23
Financial support from tobacco industry, **8**:17-8; **10**:40
Special meeting, **8**:21

Coalition on Smoking or Health (United States)
Tobacco advertising bans, impact on consumption, report, **9**:36, 42

Coastal Jazz and Blues Society
Constituency represented, **10**:17

Cochrane, Hon. Ethel, Senator (Newfoundland)
Bill C-123, **14**:28, 37, 38

Codex Alimentarius Commission
See
Joint FAO/WHO Codex Alimentarius Commission

Colley, Sue, Executive Coordinator, National Action Committee on the Status of Women
Bill C-144
Discussion, **15**:146-8
Statement, **15**:141-6

Charbon—*Suite*
Mines—*Suite*
Fouilles des employés travaillant dans les parties souterraines, **12**:8
Inspections au nom des employés, **12**:8
Relevant de la compétence fédérale, **12**:9

Charte canadienne des droits et libertés
Art. 2(b), **10**:7-8
Violé par le Bill C-51 et la Loi sur la santé des non-fumeurs, **9**:23-4
Droits et libertés, dispositions
Limites, **8**:37
Critères, **10**:8-9
Restrictions imposées par la loi, justification exigée, **9**:9-10; **10**:20
Critères de proportionnalité, **10**:10-3
Portée
Droit à l'information, **8**:58-9
Piquetage, **10**:10
Publicité, **8**:14-6; **10**:8-9, 10

Childcare Advocacy Association of Nova Scotia (CAANS)
Garderies commerciales, conversion en organismes à but non lucratif, appui, **15**:89, 96-7
Salaires des employés des garderies, étude, **15**:90

Children's Research Institute (Royaume-Uni)
Travaux de recherche pour l'industrie du tabac, **10**:42

Chômage
Taux, 1980-1985, tableau, **1A**:2

Cipollone versus Liggett Group, Inc. (822 F.2d 335)
Décision, **9**:35-6
Importance, **8**:35

Citoyenneté
Demande, procédure, **4**:10
Exigence de résidence
Autres pays, dispositions pour les conjoints des agents du service extérieur, **4**:20
Conjoints étrangers de citoyens canadiens en poste à l'étranger, difficultés, **4**:15
Droit jurisprudentiel, **4**:16
Exceptions, **4**:12
Pouvoir discrétionnaire, nécessité, **5**:13
Raisons, **4**:9

Citoyenneté, Cours
Juges
Pouvoir discrétionnaire, **4**:14-5, 16
Rôle, **4**:10

Citoyenneté, Loi modifiant la Loi
Voir
Bill C-254

Citoyenneté, Loi modifiant la Loi (conjoints étrangers)
Voir
Bill S-8

Citoyenneté canadienne, Loi
Demande de citoyenneté canadienne, résidence, exigences, **4**:15; **5**:10

Colvin, Phyllis, Chief, Regulation and Promotional Analysis, Health Policy Division, Policy, Communication and Information Branch, Department of National Health and Welfare
Bill C-143, discussion, **14:**44-5, 47

Commission of Inquiry on Unemployment Insurance (Forget Commission), 1:29, 35

Constitutional Amendment, 1987 (Meech Lake Accord)
Clause 7 [Constitution Act, 1867, sec. 106A], ramifications, **15:**146

Consumer and Corporate Affairs Department
Food standards, monitoring surveys, **2:**14

Consumers' Association of Canada
Food standards, revalidation, support, **2:**14

Cooke, Katie, *Report of the Task Force on Child Care*
Universal child care program, cost, estimate, **15:**16

Cools, Hon. Anne C., Senator (Toronto Centre)
Bill C-144
Canada Assistance Plan, **15:**29
Child care, **15:**39, 40-2, 62-4, 82, 162-3
Definitions, **15:**64-6
Nature, **15:**40
Procedure, **15:**76, 109
Study, **15:**129, 131, 156, 157
Witnesses, **15:**49, 74, 78, 79, 126, 127

Corbeil-Vincent, Lise, Canadian Day Care Advocacy Association
Bill C-144, discussion, **15:**127

Corbin, Hon. Eymard Georges, Senator (Grand-Sault)
Bill C-144, **15:**132, 133, 165, 166
Bill S-8, **4:**24-5

Corporations and Labour Unions Returns Act (CALURA)
Access to individual information, provisions, **5:**16
See also
Bill C-91

Corporations and Labour Unions Returns Act, Act to amend
See
Bill C-91

Daniels, Anne, Legal Advisor, Department of the Secretary of State of Canada
Bill S-8, discussion, **4:**10, 19

David, Hon. Paul, Senator (Bedford)
Bill C-16, subject-matter, **1:**29-30
Motion, **1:**36
Bill C-51, **8:**42, 49, 61-3; **9:**38-41, 43; **10:**14-5, 28-9
Bill C-102, **6:**7, 10
Bill C-143, **14:**39, 45-7, 48, 50, 51
Bill C-144
Amendments, **15:**14
Motion, **15:**7, 127, 135
Procedure, **15:**130, 131
Provinces, **15:**122
Recommendations, **15:**102-3, 117
Study, **15:**44-5, 80, 129, 130, 132, 134
Witnesses, **15:**128

Citoyenneté canadienne, Loi—*Suite*
Discussion
Art. 5(2) — Attribution de la citoyenneté, **4:**12
Art. 5(3) — Dispenses, **4:**12
Art. 5(4) — Cas particuliers, **4:**12-3

Coalition 51
Appui financier de l'industrie du tabac, **8:**17-8; **10:**40
Bill C-51, préoccupations, **8:**10-1
Mémoire, **8:**10, 16, 17
Partie traitant de l'aspect constitutionnel, impression et dépôt en tant que pièce, **8:**5, 20-1
Citation, **9:**23
Séance spéciale, **8:**21

Coalition on Smoking or Health (Etats-Unis)
Tabac, interdiction de la publicité, répercussions sur la consommation, rapport, **9:**36, 42

Coastal Jazz and Blues Society
Personnes représentées, **10:**17

Cochrane, honorable Ethel, sénateur (Terre-Neuve)
Bill C-123, **14:**28, 37, 38

Code canadien du travail
Modifications de 1984
But, **12:**8
Règlements, élaboration, problèmes, **12:**8
Voir aussi
Bill C-124

Code canadien du travail, Loi modifiant
Voir
Bill C-124

Colley, Mme Sue, coordonnateur exécutif, Comité canadien d'action sur le statut de la femme
Bill C-144
Discussion, **15:**146-8
Exposé, **15:**141-6

Colombie-Britannique
Autochtones, terres de réserve retranchées, **13:**10
Garde des enfants
Garderies
Chaînes commerciales, menace minime, **15:**119-20
Contrôle, **15:**118-9
Financement direct essentiel, **15:**106
Normes, contrôle insuffisant, **15:**106
Politique du gouvernement, **15:**113-4
Services non agréés, **15:**113, 115
Subventions versées aux parents, augmentation proposée, **15:**105
Travailleurs
Formation, **15:**111
Roulement, **15:**109, 111
Salaires et avantages sociaux, **15:**109-110
Tabagisme, changement depuis l'interdiction de la publicité, **8:**24

Colvin, Mme Phyllis, chef, Analyse de la réglementation et de la promotion, Division de la politique de la santé, Direction générale des politiques, des communications et de l'information, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Bill C-143, discussion, **14:**44, 47

David, Hon. Paul, Senator (Bedford)—*Cont'd*
Bill S-8, **4**:22-3
Child Care Study, **7**:20-4
Organization meeting, **1**:15, 23

Day-care centres
See under
Child care

Democracy
Implications for freedom of expression, **8**:13-4

Diplomatic service
Diplomatic immunity, **4**:19

Doe, Pilar, Chairman, Citizenship Committee, Foreign Service Community Association
Bill S-8, discussion, **4**:15-6, 21, 24

***Dolphin Delivery Ltd., Retail, Wholesale and Department Store Union Local 580, Peterson and Alexander* v. ((1987) 1 WWR 577), 10**:10

Doody, Hon. C. William, Senator (Harbour Main-Bell Island)
Organization meeting, **1**:9, 10, 11
Motions, **1**:4, 10

Doyle, Hon. Richard J., Senator (North York)
Bill S-6, **2**:15, 17

Drug abuse
Alcohol, **14**:46
Canadian Centre on Substance Abuse, proposed
Annual report, **14**:41
Board of Directors, **14**:41, 44, 47-8, 50-1
Chief Executive Officer, **14**:41
Creation, background, **14**:40-1, 42
Evaluation, **14**:41
Financing, **14**:41, 49-50
Location, **14**:46-7, 48
Mandate, **14**:41
Purpose, **14**:39
Role, usefulness, **14**:43
Enforcement and control, **14**:44
Initiatives to combat, **14**:42-3
International, **14**:45
See also above
Enforcement and control
International agreement, obtainment, problems, **14**:43-4
National Drug Strategy, **14**:39-40, 44-5
See also above
Canadian Centre on Substance Abuse, proposed
Problem, seriousness, **14**:42

Drugs and pharmaceuticals
Advertising, usefulness, **8**:58

du Maurier Ltd. Council for the Arts
Sponsorship of cultural activities, **10**:20-1

du Plessis, Raymond L., Law Clerk and Parliamentary Counsel
Bill C-93, **12**:14-5
Bill S-8, **4**:12-3, 17, 23, 25-6
Bill S-18, **12**:12

Comité canadien d'action sur le statut de la femme
Bill C-144, lettre ouverte du 30 septembre 1988, **15**:142-3, 145
Sans réponse, **15**:146
Garde des enfants en Ontario, position, **15**:148

Comité Halliday
Voir
Santé nationale et Bien-être social, Comité permanent de la Chambre des communes

Commission de la sécurité dans les mines de charbon
Pouvoirs, **12**:8

Commission d'enquête sur l'assurance-chômage (Commission Forget), 1:29,35

Commission du Codex Alimentarius
Voir
Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius

Commission Forget
Voir
Commission d'enquête sur l'assurance-chômage

Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius
Composition, mandat, **2**:15

Commission royale d'enquête sur la situation de la femme
Garde des enfants, recommandation, **15**:85

Conférence de l'Union interparlementaire sur l'abus et le trafic des drogues, 14:43-4

Congrès du travail du Canada
Bill C-144, lettre ouverte du 30 septembre 1988, **15**:142-3, 145

Conseil canadien des fabricants des produits du tabac
Comparution devant le Comité législatif de la Chambre des communes sur le Projet de loi C-204 et le Projet de loi C-51, **9**:12
Témoignage, citation, **8**:47-8
Mémoire, **9**:7-8, 13
Parrainage de manifestations du sport amateur, interdiction éventuelle, réponse, **8**:48
Publicité, code d'éthique volontaire, contraventions, **8**:36, 59-60, 68
Tabac, usage et les problèmes de santé, lien, position, **9**:12-5

Conseil des art du Maurier Ltée
Parrainage des activités artistiques, **10**:20-1

Conseil national des autochtones du Canada
Bill C-150, appui, **14**:11

Consommation et corporations, Ministère
Normes alimentaires, respect, enquêtes, **2**:14

Consultation nationale sur l'abus d'alcool et de drogues en milieu de travail, Rapport
Projet parrainé par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, **14**:40

Cooke, Mme Katie, *Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants*
Garde d'enfants, programme universel, coûts, estimation, **15**:16

Dukakis, Michael, Governor, State of Massachusetts, United States
Smoking control program, **9:**38

Durocher, Gabriel S., Head, Quebec Office, Non-Smokers' Rights Association
Bill C-51, introductory remarks, **10:**35-6

Dutil, Rick, President, Lunell Electric Contracting Limited
Ban on tobacco advertising, position, **8:**28

ECEBC
See
Early Childhood Educators of British Columbia

Early Childhood Educators of British Columbia (ECEBC) (formerly British Columbia Pre-School Teachers' Association)
Bill C-144
Amendments proposed, **15:**112-3, 115-6
Position, **15:**116-7, 124
Brief, **15:**104, 109, 110
Child care workers, effect of present system, survey, **15:**108-110
Members, **15:**104
See also
British Columbia Pre-School Teachers' Association

Edwards, Gary, President, Norvic Electric and Signs Ltd.
Ban on tobacco advertising, position, **8:**28-9

Edy, Brian, Chairman, Discrimination Committee, Calgary Civil Liberties Association
Bill C-51
Discussion, **10:**14-6
Statement, **10:**7-14

Eggleton, Arthur C., Mayor, City of Toronto, Ontario
Bill C-144
Letter to Senate of Sept. 28/1988, **15:**78
Request to appear before Committee, **15:**72, 74, 78
Telegram to senators urging public hearings, **15:**74

Employment
Leave, parental and child care
Extension, proposal, **3:**37
Maternity, qualifying periods, table, **3:**38
Provinces, laws, **3:**38-9

Engelberts, Margaret, Secretary, Canadian Union of Public Employees, Local 2204
Bill C-144
Discussion, **15:**139
Statement, **15:**137

Epp, Hon. Jake, Minister of National Health and Welfare
Bill C-51
Constitutionality, position, **9:**34
Memorandum respecting certain technical errors, **10:**4, 6
Bill C-144
Discussion, **15:**14-27, 28-31, 32-44
Introductory remarks, **15:**10
Statement, **15:**10-4
Child Care Study
Discussion, **7:**10-3, 14-6, 17-20, 22-4, 25, 26-9
Introductory remarks, **7:**5
Statement, **7:**5-10

Cools, honorable Anne C., sénateur (Toronto-Centre)
Bill C-144
Définitions, **15:**64-6
Etude, **15:**129, 131, 156, 157
Garde des enfants, **15:**39, 40-2, 62-4, 82, 162-3
Nature, **15:**40
Procédure, **15:**76, 109
Régime d'assistance publique du Canada, **15:**29
Témoins, **15:**49, 74, 78, 79, 126, 127

Corbeil-Vincent, Mme Lise, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance
Bill C-144, discussion, **15:**127

Corbin, honorable Eymard Georges, sénateur (Grand-Sault)
Bill C-144, **15:**132, 133, 165, 166
Bill S-8, **4:**24-5

Cour d'appel du Québec
Publicité s'adressant aux enfants, décision, **8:**15-6
Voir aussi
Irwin Toy Ltd. c. *Procureur général du Québec*

Cour suprême du Canada
Loi des aliments et drogues, article 6
Décision, conséquences, **2:**13-4
Implications internationales, **2:**15

Crédit d'impôt-enfant
Admissibilité, **3:**69
But, **3:**69
Coûts au gouvernement, **3:**71
Montant, **15:**61
Augmentation, insuffisance, **15:**91-2
Partie de la stratégie nationale concernant la garde des enfants, **15:**60
Tableau, **3:**72
Versements, méthode, **3:**70

Daniels, Mme Anne, conseiller juridique, Secrétariat d'Etat du Canada
Bill S-8, discussion, **4:**10, 19

David, honorable Paul, sénateur (Bedford)
Bill C-16, teneur, **1:**29-30
Motion, **1:**36
Bill C-51, **8:**42, 49, 61-3; **9:**38-41, 43; **10:**14-5, 28-9
Bill C-102, **6:**7, 10
Bill C-143, **14:**39, 45-7, 48, 50, 51
Bill C-144
Amendements, **15:**14
Etude, **15:**44-5, 80, 129, 130, 132, 134
Motion, **15:**7, 127, 135
Procédure, **15:**130, 131
Provinces, **15:**122
Recommandations, **15:**102-3, 117
Témoins, **15:**128
Bill S-8, **4:**22-3
Garde des enfants, étude, **7:**20-4
Réunion d'organisation, **1:**15, 23

Déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, Loi (CALURA)
Accès aux renseignements personnels, dispositions, **5:**16
Voir aussi
Bill C-91

Epp, Hon. Jake, Minister of National Health and Welfare—*Cont'd*
Early Childhood Educators of British Columbia, 1988 annual conference, appearance, **15:**104
Letter to London Coalition for Better Daycare, quotation, **15:**159
Smoking, incidence not affected by advertising ban, admission, **8:**23; **10:**17
Tobacco, promotion, position, **9:**32; **10:**38

Everett, Hon. Douglas D., Senator (Fort Rouge)
Bill C-144, **15:**38

Family
Definition, **3:**49
One-parent, increase, **3:**11
Services provided by, **3:**11
Traditional, social and economic changes, effects, **3:**10-1
Working mothers, increase, consequences, **3:**10

Family allowances
Cost to government, **3:**16
Nature, **3:**16
Provincial variations, **3:**16
Purpose, **3:**11, 15
Rates, policies, **3:**15-6
Table, **3:**17
Value, 1987, **3:**16

Federal Trade Commission (United States)
Mandate, **9:**31
Tobacco advertising and use, link, study, findings, **9:**42-3

Fennel, P.J., Chairman, Canadian Tobacco Manufacturers' Council; President, Rothman's, Benson and Hedges Inc.
Bill C-51
Discussion, **9:**13-5, 16-7
Statement, **9:**6-8

Finland
Tobacco
Consumption, decline, **10:**41
Juvenile smoking habits, study for National Board of Health, findings, **8:**12

Flynn, Hon. Jacques, Senator (Rougemont)
Consultation Paper on Child and Elderly Benefits, issued by HWC, tabled in the Senate on 5th February, 1985, motion, **3:**4

Food
Standards
Amendment, requests, **2:**15
Purpose, **2:**13
Revalidation, **2:**13-4
Provincial support, **2:**15-6

Food and Drugs Act
Food standards
Purpose, **2:**13
Supreme Court decision, consequences, implications, **2:**13-4, 15

Food and Drugs Act, Act to Amend
See
Bill S-6

Déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, Loi modifiant la Loi
Voir
Bill C-91

Démocratie
Implications quant à la liberté d'expression, **8:**13-4

Denrées alimentaires
Normes
But, **2:**13
Légitimité, rétablissement, **2:**13-4
Provinces, appui, **2:**15-6
Modification, demandes, **2:**15

***Des obligations partagées*, Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde de enfants**
Citations, **15:**105, 161

Doe, Mme Pilar, présidente, Comité de la citoyenneté, Association de la communauté du service extérieur
Bill S-8, discussion, **4:**15-6, 21, 24

***Dolphin Devlivery Ltd., Retail, Wholesale and Department Store Union Local 580, Peterson and Alexander* c. ((1987) 1 WWR 577), 10:**10

Doody, honorable C. William, sénateur (Harbour Main-Bell Island)
Réunion d'organisation, **1:**9, 10, 11
Motion, **1:**4, 10

Doyle, honorable Richard J., sénateur (North York)
Bill S-6, **2:**15, 17

Drogues
Accord international, obtention, problèmes, **14:**43-4
Alcool, **14:**46
Application de la loi et contrôle, **14:**44
Centre canadien de lutte contre les toxicomanies proposé
But, **14:**39
Conseil d'administration, **14:**41, 44, 47-8, 50-1
Création, contexte, **14:**40-1, 42
Emplacement, **14:**46-7, 48
Evaluation, **14:**41
Financement, **14:**41, 49-50
Mandat, **14:**41
Premier dirigeant, **14:**41
Rapport annuel, **14:**41
Rôle, utilité, **14:**43
Démarches antidrogues, **14:**42-3
Internationales, **14:**45
Voir aussi plus haut
Application de la loi et contrôle
Problème sérieux, **14:**42
Stratégie nationale antidrogue, **14:**39-40, 44-5
Voir aussi plus haut
Centre canadien de lutte contre les toxicomanies proposé

Foreign Service Community Association
Spouses wanting Canadian citizenship, survey, **4**:17, 20
Submission, reference, **4**:14-15

Forget Commission
See
Commission of Inquiry on Unemployment Insurance

Foss, John, Member, Coalition 51; President, Association of Canadian Advertisers Inc.
Bill C-51
Discussion, **8**:20, 67-9
Statement, **8**:11-3, 64-7

Foster, L., daughter of Walter Bourne
Bourne, Walter (Freddie), desecration of memory, rectification, request, **11**:12, 13
Letters concerning *The Kid Who Couldn't Miss*
Marshall, Hon. Jack, **11**:11-2
Mulroney, Rt. Hon. Brian, **11**:12-3

France
American cigarettes, consumption, **9**:17-8
Birth incentives program, results, **7**:24

Frith, Hon. Royce, Senator (Lanark)
Bill C-51, **9**:25-8, 30, 36, 38, 41-2, 43-4
Bill C-144, **15**:43-8, 77-8, 79-80, 81, 82, 157

Gallop, Peter M., President, Gallop and Gallop Advertising
Bill C-51, statement, **8**:22-9

Gallop and Gallop Advertising
Activities, **8**:22
Appearance before House of Commons Legislative Committee on Bill C-204 and Bill C-51, **8**:23
Brief, **8**:28
Tobacco advertising, restrictions and conditions, proposals, **8**:23, 25-6

Gazette
Bill C-51, ramifications, letter from Robert H. More, June 19/1988, **9**:8-9

Geekie, Douglas A., Director of Communications and Government Relations, Canadian Medical Association
Bill C-51, discussion, **8**:41-2

Gérin, Jacques, Associate Deputy Minister, Northern Affairs Program, Department of Indian Affairs and Northern Development
Bill C-102
Discussion, **6**:7-11
Introductory remarks, **6**:7

Gigantès, Hon. Philippe Deane, Senator (De Lorimier)
Bill C-16, subject-matter, **1**:24-6
Bill C-51, **10**:30-2
Bill C-144
British Columbia, **15**:109, 114
Child care, **15**:32, 37, 38-9, 60-2, 81-2, 113-5, 123
Definitions, **15**:65-6
Dissolution of Parliament, effect, **15**:53
Motions, **15**:6, 7, 75, 76, 77, 80, 129-30
Nova Scotia, **15**:98-9

du Plessis, M. Raymond L., légiste et conseiller parlementaire
Bill C-93, **12**:14-5
Bill S-8, **4**:12-3, 17, 23, 25-6
Bill S-18, **12**:12

Dukakis, M. Michael, gouverneur, Etat du Massachusetts, Etats-Unis
Tabac, usage, lutte, **9**:38

Durocner, M. Gabriel S., directeur, Bureau du Québec, Association pour les droits des non-fumeurs
Bill C-51, remarques introductives, **10**:35-6

Dutil, M. Rick, président, Lunell Electric Contracting Limited
Interdiction de la publicité du tabac, position, **8**:28

ECEBC
Voir
Early Childhood Educators of British Columbia

Early Childhood Educators of British Columbia (ECEBC) (anciennement British Columbia Pre-School Teachers' Association)
Bill C-144
Amendements proposés, **15**:112-3, 115-6
Position, **15**:117, 124
Membres, **15**:104
Mémoire, **15**:104, 109, 110
Travailleurs en garderies, répercussions du régime actuel, enquête, **15**:108-110
Voir aussi
British Columbia Pre-School Teachers' Association

Edwards, M. Gary, président, Norvic Electric and Signs Ltd.
Interdiction de la publicité du tabac, position, **8**:28-9

Edy, M. Brian, président, Comité de la discrimination, Calgary Civil Liberties Association
Bill C-51
Discussion, **10**:14-6
Exposé, **10**:7-14

Eggleton, M. Arthur C., maire, ville de Toronto, Ontario
Bill C-144
Demande de comparaître devant le Comité, **15**:72, 74, 78
Lettre du 28 septembre 1988 adressée au Sénat, **15**:78
Télégrammes aux sénateurs demandant la tenue d'audiences publiques, **15**:74

Emploi
Congé, parental et soins aux enfants
Maternité, période d'admissibilité, tableau, **3**:93
Prolongation, proposition, **3**:92
Provinces, lois, **3**:93

Enfants
Adolescents, effets des changements sociaux et économiques, **3**:62
Coûts pour élever, **3**:63
Définition, aux fins de la garde des enfants, **15**:62-3

Engelberts, Mme Margaret, secrétaire, Syndicat canadien de la Fonction publique, Local 2204
Bill C-144
Discussion, **15**:139
Exposé, **15**:137

Gigantès, Hon. Philippe Deane, Senator (De Lorimier)—*Cont'd*
Bill C-144—*Cont'd*
Procedure, **15:**84, 130-1
Recommendations, **15:**137
Study, **15:**128, 129, 134
Witnesses, **15:**73, 74, 75, 127
Bill C-204, **8:**8, 9
Bill S-6, **2:**16
Motion, **2:**6, 18
Bill S-8, **4:**18-9, 23, 25
Motion, **4:**26
Child Care Subcommittee, report, motion, **11:**8
Organization meeting, **1:**9, 11, 12, 13, 14, 15-9, 20, 21
Motions, **1:**4, 6, 10, 21
Resignation, **11:**8

Goodwin, K. Donald, Assistant Deputy Minister, Lands, Revenues and Trusts, Department of Indian Affairs and Northern Development
Bill C-123, preliminary work, **14:**13
Bill C-150, statement, **14:**10-1

Government
Amateur golf, funding, reductions, **10:**25
Arts and culture, funding, **10:**18, 24
Responsibility toward native peoples, abandon not intended, **7:**17

***Grier* v. *Alberta Optometric Association* (79 AR (July 17, 1987)), 10:8**

Grimm, Dick, Director of Professional Tournaments, Royal Canadian Golf Association; Harbourfront Group
Bill C-51, discussion, **10:**24-5

Gross, Nora, Tax Transfer Analyst, Policy, Communications and Information Branch, Department of National Health and Welfare
Bill C-144, discussion, **15:**60-1, 63

HWC
See
National Health and Welfare Department

Hagerman, David, Vice-President, Ottawa Federation of Parents' Day Care
Bill C-144
Discussion, **15:**136-7, 138, 139
Introductory remarks, **15:**135-6
Statement, **15:**137-8

Haidasz, Hon. Stanley, Senator (Toronto-Parkdale)
Bill C-51
Association of Canadian Advertisers Inc., **8:**67-8
Canadian Charter of Rights and Freedoms, **8:**58-9
Canadian Tobacco Manufacturers' Council, **9:**12-5
Coalition on Smoking or Health, **9:**42
Drafting, **10:**6
Federal Trade Commission, **9:**42-3
Hazardous products, **10:**45-6
McCarthy & McCarthy, Bill C-51 and Bill C-204, constitutionality, report, **9:**28-9
Procedure, **9:**29; **10:**47
Tobacco and tobacco products
Advertising, **9:**15-6, 19-20
Growers, **10:**33-5
Health warnings, **9:**14, 30, 33
Smoking, **8:**38-9, 51-2; **9:**13-4, 15
Tobacco industry, **8:**59-60; **9:**29

Epp, honorable Jake, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social
Bill C-51
Constitutionnalité, position, **9:**34
Note de service ayant trait à certaines erreurs techniques, **10:**4, 6
Bill C-144
Discussion, **15:**14-27, 28-31, 32-44
Exposé, **15:**10-4
Remarques introductives, **15:**10
Early Childhood Educators of British Columbia, conférence annuelle de 1988, présence, **15:**104
Garde des enfants, étude
Discussion, **7:**10-3, 14-6, 17-20, 22-4, 25, 26-9
Exposé, **7:**5-10
Remarques introductives, **7:**5
Lettre à la London Coalition for Better Daycare, citation, **15:**159
Tabac, promotion, position, **9:**32; **10:**38
Tabagisme non influencé par l'interdiction de la publicité, admission, **8:**23; **10:**17

Etats-Unis
Federal Trade Commission, **9:**31, 42-3
Médecin général, fumée du tabac, rapport, **8:**35, 39
Tabac et produits du tabac
Cigarettes, **10:**30
Vente en Europe, **9:**17-8
Publicité, **8:**51
Candidats à la présidence, position, **9:**37
Interdiction éventuelle, **8:**41; **9:**36, 37
Répercussions éventuelles sur l'industrie, **9:**37-8
Usage dans les lieux publics, limitations, **9:**36

Everett, honorable Douglas D., sénateur (Fort Rouge)
Bill C-144, **15:**38

Familles
Définition, **3:**106
Mères au travail, augmentation, conséquences, **3:**61-2
Monoparentales, augmentation, **3:**62
Services rendus, **3:**62-3
Traditionnelles, changements sociaux et économiques, effets, **3:**61

Federal Trade Commission (Etats-Unis)
Mandat, **9:**31
Tabac, publicité, lien avec la consommation, étude, conclusions, **9:**42-3

Fédération canadienne des clubs de femmes de carrières libérales et commerciales
Bill C-144, lettre ouverte du 30 septembre 1988, **15:**142-3, 145

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants
Bill C-144, lettre ouverte du 30 septembre 1988, **15:**142-3, 145

Fédération canadienne des étudiants
Bill C-144, lettre ouverte du 30 septembre 1988, **15:**142-3, 145

Fédération nationale des syndicats d'infirmières et d'infirmiers
Bill C-144, lettre ouverte du 30 septembre 1988, **15:**142-3, 145

Femmes
Cancer du poumon, **8:**36

Haidasz, Hon. Stanley, Senator (Toronto-Parkdale)—*Cont'd*
Bill C-144, **15:**162, 165, 166

Halliday Committee
See
National Health and Welfare, House of Commons Standing Committee

Hansen, Herman P., Assistant Deputy Minister, Operations Division, Department of Labour
Bill C-124
Discussion, **12:**9-10
Statement, **12:**8-9

Hazardous products
Duty to warn, **10:**37, 45, 46

Hazardous Products Act
Amendment, **9:**24

Hébert, Hon. Jacques, Senator (Wellington)
Bill C-51, **8:**17-8, 19-20, 22; **9:**16-7
Bill C-90, **5:**12
Bill C-111, motion, **11:**8
Bill C-143, **14:**46
Bill S-8, **4:**8-12, 16-7, 21, 22, 26
Consultation paper on Child and Elderly Benefits, issued by HWC tabled in the Senate on 5th February, 1985, motion, **3:**4

Hill, David H., National Vice-President and Chairman, Public Issues Committee, Canadian Cancer Society
Bill C-51
Discussion, **9:**38-9, 40-2, 43
Statement, **9:**31-5

Hoult, Peter J., Canadian Tobacco Manufacturers' Council; President, R.J.R. MacDonald Inc.
Bill C-51, discussion, **9:**15-6, 20

How Will the Poor Survive?
Study by Council of the Nova Scotia Association of Social Workers, conclusions, **15:**92

***Hunter v. Southam Inc.* ([1984] 2 SCR 145), 10:**8

Iceland
Tobacco, advertising ban, impact on consumption, **10:**41

Illness
Cancer, **9:**38-9
Heart disease, tobacco, link, **9:**39-40
Solution, contribution of Parliament, **9:**35, 38-9

Immigration
Visitor to Canada deciding to marry Canadian, procedure, **4:**14

Immigration Act, 1976
Amendment, proposed, usefulness, **12:**11-2
Provisions, omission to include multiculturalism, **12:**12
See also
Bill S-18

Femmes—*Suite*
Mères
Restant à la maison
Compensation par la réforme des pensions, proposition, **7:**20, 27-8
Défavorisées, **7:**20, 21
Ne correspondant pas à la réalité dans les années 1980, **15:**159
Travaillant à l'extérieur du foyer, **3:**61-2; **15:**85
Tabac, usage
Augmentation, **8:**49, 50
Décision de commencer, facteurs influant, **8:**62-3

Fennell, M. P.J., président, Conseil canadien des fabricants des produits du tabac; président, Rothman's, Benson and Hedges Inc.
Bill C-51
Discussion, **9:**13-5, 16-7
Exposé, **9:**6-8

Finlande
Tabac
Consommation, diminution, **10:**41
Usage parmi les jeunes, étude faite pour le Conseil national de la santé, conclusions, **8:**12

Flynn, honorable Jacques, sénateur (Rougemont)
Document d'étude sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées, émis par SBSC, déposé au Sénat le 5 février 1985, motion, **3:**4

Forget, Commission
Voir
Commission d'enquête sur l'assurance-chômage

Formation et l'emploi, Sous-comité
Budget, **1:**14-9

Foss, M. John, membre, Coalition 51; président, Association des annonceurs canadiens Inc.
Bill C-51
Discussion, **8:**20, 67-9
Exposé, **8:**11-3, 64-7

Foster, Mme L., fille de Walter Bourne
Bourne, M. Walter (Freddie), affront, réparation, demande, **11:**12, 13
Lettres concernant *The Kid Who Couldn't Miss*
Marshall, honorable Jack, **11:**11-2
Mulroney, très honorable Brian, **11:**12-3

France
Cigarettes américaines, consommation, **9:**17-8
Programme de natalité, résultats, **7:**24

Frith, honorable Royce, sénateur (Lanark)
Bill C-51, **9:**25-8, 30, 36, 38, 41-2, 43-4
Bill C-144, **15:**43-8, 77-8, 79-80, 81, 82, 157

Gallop, M. Peter M., président, Gallop and Gallop Advertising
Bill C-51, exposé, **8:**22-9

Gallop and Gallop Advertising
Activités, **8:**22
Comparution devant Comité législatif de la Chambre des communes sur les Projets de loi C-204 et C-51, **8:**23

Immigration Act, 1976, Act to amend
See
Bill S-18

Immigration Act, 1976, Act to amend (Bill C-55, 1st Session, 33rd Parliament)
Debate in Senate, **12:**11

Imperial Tobacco
Market share, **9:**17

Income
Guaranteed annual, introduction, proposals, **3:**36-7
Total family, factors affecting, **3:**12

Income tax
Child care expense deduction, **15:**60-1, 63
Cost to government, **3:**27
Deduction limits, **3:**26, 27
Doubling, proposed, **7:**7-8
High income earners assisted, **15:**91
Purpose, nature, **3:**26
Tables, **3:**26, 29
Child tax exemption
Children 18 and over, **3:**21
Children under 18, **3:**20
Purpose, **3:**20
Tables, **3:**22, 23
Equivalent to married exemption
Cost to government, **3:**24
Formula, **3:**24
Purpose, **3:**24
Table, **3:**25
Inequities for parent remaining at home, **7:**20
Tax credits, increase, proposals, **3:**37
See also
Child tax credit

Indian Act
Discussion
Sec. 48 (1) — Widow's share, **14:**16
Sec. 52 — Property of infant children, **14:**16
Sec. 64 — Expenditure of capital moneys with consent, **14:**15
Sec. 88 — General provincial laws applicable to Indians, **14:**33-4
See also
Bill C-123
Bill C-150

Indian Act, Act to amend (Bill C-31, 1st Session, 33rd Parliament)
Drafting, technical error, **14:**10-1
Purpose, **14:**10
Ramifications, Sec. 6 and 11, cumulative effect, **14:**11-2

Indian Act, Act to amend (death rules)
See
Bill C-150

Indian Act, Act to amend (minor's funds and surviving spouse's preferential share)
See
Bill C-123

Indian Act and another Act in consequence thereof, Act to amend
See
Bill C-115

Gallop and Gallop Advertising—*Suite*
Comparution devant Comité législatif de la Chambre des communes sur les Projets de loi C-204 et C-51,—*Suite*
Mémoire, **8:**28
Publicité du tabac, restrictions et conditions, propositions, **8:**23, 25-6

Garde des enfants
Caisse d'aide aux projets en matière de garde d'enfants, proposition
Aide technique permettant de recourir aux fonds, recommandation, **15:**89
But, **7:**8-9; **15:**22
Normes, élaboration, rôle, **15:**71
Contrôle, insuffisance, **15:**106
Dépenses
En capital, augmentation en prévision de l'adoption du Bill C-144, **15:**80-1
Moyenne nationale, détermination, **7:**28-9
Enfants
Exploitation, prévention, **15:**38-9, 61-2
Handicapés, **15:**37
Garderies
A but non lucratif, financement, **15:**162-3
Commerciales
Chaînes
Implantation en Nouvelle-Ecosse, possibilité, **15:**89, 96, 103
Opposées par le gouvernement fédéral, **15:**37
Petits exploitants, distinction nécessaire, **15:**97
Définition, difficultés, **7:**16
Effets sur les services, **15:**136
Financement fédéral, ramifications, **15:**144-5, 159, 160
Normes, **15:**38-9
Personnel, salaires, **15:**85, 161
Soins fournis, **15:**39, 40-1
Croissance, tendances, **15:**20-1
En milieu familial, **15:**151
Frais, **15:**85
Tableau, **3:**81
Financement public limité au secteur sans but lucratif, recommandation, **15:**137, 153-4
Personnel
Certification, transférabilité, **7:**19-20
Utilité, **15:**101
Droit de se syndiquer, appui, **15:**86
Formation, programmes, **7:**19; **15:**100-1
Normes professionnelles, établissement, recommandation, **15:**137
Salaires et conditions de travail, **7:**19; **15:**110-1
Amélioration, propositions, **15:**113, 120
Voir aussi plus haut
Garderies — Commerciales — Personnel
Places disponibles
Effet du Bill C-144
Incertitude, **15:**105
Réduction dans l'expansion, **15:**144, 146-7
Nombre inadéquat, **15:**85
Organismes à but lucratif, **15:**19
Repas et collations, nutrition, normes nécessaires, **15:**101-2
Subventions fédérales-provinciales, frais partagés, **3:**83
Familles admissibles, revenus nets, tableau, **3:**84
Gardiennes à la maison, salaires, **15:**91
Loi éventuelle, **7:**7
Nécessité, **15:**106
Normes
Détermination, **15:**150-1
Evolution, **7:**19; **15:**35-7, 122-4
Responsabilité, **15:**20, 36, 69-70, 71, 103
Rôle du gouvernement fédéral, **15:**138-9

Indian Affairs and Northern Development Department
Bill C-123, consultation process, **14:**13
Bills, drafting, **14:**29

Indian Lands Agreement (1986) Act
See
Bill C-73

Industry
Sponsorship of arts and amateur sports, **10:**23-5

Interparliamentary Conference on Drug Abuse and Illicit Trafficking, 14:43-4

Inuit Women's Association
Bill C-144, open letter of Sept. 30/1988, **15:**142-3, 145

Inuvialuit Final Agreement
Financial arrangements, **6:**8-9

Inuvialuit Regional Corporation
Agreement signed with Esso, **6:**9-10

***Irwin Toy Ltd.* v. *Attorney General of Quebec* ((1987) 3 QAC 285), 10:**8, 10

Italy
Tobacco, **10:**33

Jackman, Richard, Chief, Statutory Requirements Directorate, Lands, Revenues and Trusts, Department of Indian Affairs and Northern Development
Bill C-123
Discussion, **14:**20-4, 25, 27-8, 29-31, 36-8
Statement, **14:**13-5, 16-20

Japan
Tobacco
Advertising, **8:**47
Consumption, increase, **10:**41

Joint FAO/WHO Codex Alimentarius Commission
Composition, mandate, **2:**15

Jones, Dawn, Office Co-ordinator, Foreign Service Community Association
Bill S-8
Discussion, **4:**16-7, 23
Statement, **4:**20-1

Journal of Public Health Policy
"Tobacco Advertising and Consumption: Evidence of a Causal Relationship" (8:492-508 Winter '87), **9:**19-20; **10:**38, 42

Kane, Joy F., Acting Director, Income Policy, Communications and Information Branch, Department of National Health and Welfare
Child Care Study, discussion, **7:**13-4, 29

Garde des enfants—*Suite*
Normes—*Suite*
Existence, **15:**12, 20
Lignes directrices souhaitables, **15:**107-8, 113-4
Mise en application, **7:**19
Nationales minimales, utilité, **15:**100-2, 114
Nécessité, **15:**38-9
Non réglées dans le Bill C-144, **15:**106
Publication, **15:**69, 71, 122
Qualité liée aux subventions, **15:**34
Uniformité non assurée, **15:**54-5, 69-70
Parents, droit de choisir, **15:**105-6
Projet de loi éventuel en cas de la non adoption du Bill C-144, **15:**82, 83
Provinces
Pouvoirs et responsabilités, **15:**42, 62
Elaboration des normes, **15:**36, 68-70, 71
Taux de participation attendu, **7:**28
Qualité
Garantie par les normes, **15:**106
Meilleure dans le secteur à but non lucratif, **15:**160
Voir aussi plus haut
Normes
Réglementation excessive, dangers, **7:**21-2
Soutien de l'Etat, accroissement, propositions, **3:**94-5
Stratégie nationale
Accords avec les provinces
Dispositions
Contributions futures, **15:**68-9
Normes, **15:**36-7, 55, 69-70
Négociations
Discussions préliminaires, **15:**27-8
Processus, **15:**49-51
Délai prévu, **15:**82-4
Conception, questions, **7:**14
Dépenses en immobilisations, contributions, **15:**95
Non utilisables à des fins commerciales, **7:**15-6; **15:**19
Versement, recommandation, **15:**89
Effets attendus, **7:**11
Provinces de l'Atlantique, **15:**56-60
Elaboration d'un régime d'assurance-maladie, comparaison, **15:**121-3
Enfants, définition, **15:**62-3
Engagement envers le secteur sans but lucratif nécessaire, **15:**136-7
Fonds fédéraux
Assujettis annuellement à l'approbation du Parlement, **15:**92
Conditions imposées, proposition, **15:**143
Déviation par les provinces, moyens d'empêcher, **7:**24-6
Subventions de fonctionnement
Emploi éventuel pour améliorer la masse salariale, **15:**110-1
Non accordées en Colombie-Britannique, **15:**105, 108
Utilisation, surveillance, **15:**55-6
Insuffisances, **15:**86-8
Crédits d'impôts, inutilité, **15:**88, 91-2
Objectifs n'ayant pas trait à la garde des enfants, **15:**160-1
Services de haute qualité non disponibles, **15:**161
Mères au foyer, reconnaissance, **7:**27
Mesures fiscales, **15:**60-1, 63
Effets, **7:**7-8
Efficacité douteuse, **15:**105, 159-60
Remplacement par le financement direct des services de garde, recommandation, **15:**91
Mise en application par le Bill C-144, opposition, lettre ouverte, **15:**142-3, 145, 146

Kaufman, Hon. Fred, Judge of the Court of Appeal, Quebec
Advertising directed to children, invalidity of prohibition, explanation, **8:**15-6

Keegstra, R. **v. (43 CCC (3d) 150), 10:**12

Kerr, Bob, Coastal Jazz and Blues Society, Vancouver, British Columbia; Harbourfront Group
Bill C-51
Discussion, **10:**23
Introductory remarks, **10:**17
Statement, **10:**17-20

***Kid (The) Who Couldn't Miss*, National Film Board**
Attack on German airfield, faking, allegations
Inaccurate, **11:**12
Unlikeliness, expert opinion, **11:**10, 13-6
Bourne, Walter, character, use, **11:**10, 12, 13
Disclaimer, **11:**11

Kids First, Calgary, Alberta
Evidence before Subcommittee on Child Care, **7:**20

Kubas Consultants Ltd.
Alternatives to complete ban on tobacco advertising, public opinion, study, **8:**25

Lacasse, François, Smokers' Freedom Society
Bill C-51
Discussion, **8:**60-1, 62-3
Statement, **8:**54-7

***Lambert* v. *Lastoplex Chemicals* ([1972] SCR 569), 10:**45

Land
Mineral rights, **13:**8
Transfer to provinces, **13:**11

Lane, Catherine, Registrar of Citizenship, Department of the Secretary of State of Canada
Bill S-8, discussion, **4:**9, 10, 13-4, 16, 18, 26

Laprise, Michel, President, OMNI
Bill C-51, statement, **8:**29-30

Larose, J. L. Bernard, Chief Actuary, Insurance Secretariat, Canada Employment and Immigration Commission
Bill C-16, subject-matter
Discussion, **1:**24-31, 33
Statement, **1:**24

***Lastoplex Chemicals, Lambert* v. ([1972] SCR 569), 10:**45

Leblanc, Hon. Fernand-E., Senator (Saurel)
Bill C-144, **15:**151, 155, 156

Leckie, William A., President, Outdoor Advertising Association of Canada
Bill C-51
Discussion, **9:9:**25-30
Statement, **9:**20-4

Garde des enfants—*Suite*
Stratégie nationale—*Suite*
Nouvelles places possibles, **15:**19, 32-3, 95
Equilibre entre les provinces démunies et les provinces bien nanties, **15:**34-5
Qualité, importance, **15:**107-8
RAPC, comparaison, **15:**92
Réduction dans l'expansion, **15:**144, 146-7
Partage des frais
Assujetti à l'établissement des normes, **7:**7
Continuation du RAPC en cas de retard de l'adoption du Bill C-144, **15:**52-3
Crédits affectés, **7:**7
Plafond éventuel, ramifications, **15:**93, 152
Formule aux termes du Bill C-144
Calcul, **15:**56-9, 97
Différends, **15:**25-6
Nombre d'enfants, détermination, **15:**24-5, 27
Péréquation, **15:**26, 66-7
Incitation au développement des réseaux, **7:**7
Négociations, **7:**6
Nouveau régime, financement, engagement du fédéral à continuer, **7:**8, 15; **15:**17, 68-9, 95-6, 151-2
Remplacement par la formule du financement global, crainte, **15:**92-3
Régime d'assistance publique du Canada, comparaison
Crédits disponibles, **7:**10-2
Croissance, **15:**19
Dépenses prévues, **15:**17-8
Partage des frais, **15:**31
Places subventionnées, **15:**32, 92
Résumé, **7:**5
Services, destinés à des enfants de treize et quatorze ans, **15:**63-4
Solution éventuelle du problème démographique, **7:**20-3
Subventions, **15:**28-31, 32
Familles visées, **15:**13, 21
Montant, **15:**37
Voir aussi plus haut
Stratégie nationale — Partage des frais
Uniformité, absence, **3:**62; **15:**100-1
Universalité
Appui faible, **15:**16-7, 41
Coûts, estimation, **15:**16
Irréalisable, **15:**41-3
Voir aussi
Autochtones — Garde des enfants
Bill C-144

Garde des enfants, Comité spécial de la Chambre des communes
Audiences, **15:**142, 145
Financement des services de garde, position des témoins, **15:**160
Des obligations partagées, citations, **15:**105, 161
Recommandations
Attentes de la Women's Action Coalition of Nova Scotia, **15:**87
Financement des programmes d'aide familiale et de garde des enfants, **15:**158-9

Garde des enfants, Groupe de travail parlementaire
Recommandations, **15:**86

Garde des enfants, Sous-comité
Ordre de renvoi, **11:**4-5
Rapport au Comité, adoption, **11:**8

Liggett Group, Inc., Cipollone versus (822 F.2d 335)
Decision, **9:**35-6
Importance, **8:**35

Lindsay, Alvin C., Chairman, Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board
Bill C-51
Discussion, **10:**29-35
Statement, **10:**25-8

Liston, A. J., Assistant Deputy Minister, Health Protection Branch, Department of National Health and Welfare
Bill S-6
Discussion, **2:**15-8
Statement, **2:**13-5

Lock, Kim, President, Canadian Controlled Media Corporation
Ban on tobacco advertising, position, **8:**28

London, Ontario
Day care centres, deficiencies, **15:**160-1

London Coalition for Better Daycare
Bill C-144, passage opposed, **15:**161-2
Child care, position, **15:**159-61
Membership, **15:**162
Objectives, **15:**158

Luik, John, Spokesperson, Coalition 51
Bill C-51
Discussion, **8:**18, 19-20, 21
Statement, **8:**10-1, 13-4

McCarthy & McCarthy
Bill C-51 and Bill C-204, constitutionality, report to Outdoor Advertising Association of Canada, **9:**23-4
Tabling before Committee, request, **9:**4, 28-9
Failure to warn and criminal responsibility, opinion, **10:**37, 46

McDonald, A. Les, Director of Health Education, Canadian Lung Association
Bill C-51
Discussion, **8:**50, 51
Introductory remarks, **8:**43

McDonald, Lynn, MP (Broadview-Greenwood)
Anti-smoking advertising campaign, proposals, **8:**27

McDonell, Linda, Legislation Director, Early Childhood Educators of British Columbia
Bill C-144
Discussion, **15:**113-20, 123-5
Statement, **15:**104-13

MacEachen, Hon. Allan Joseph, Senator (Highlands-Canso)
Bill C-144, **15:**132, 133
Statement in Senate, **15:**140

McInnis, Hon. Thomas J., Minister of Education, Province of Nova Scotia
Child care, statement, **15:**51, 89, 96

Garderies
Voir sous
Garde des enfants

Gazette
Bill C-51, ramifications, lettre de M. Robert H. More, 19 juin 1988, **9:**8-9

Geekie, M. Douglas A., directeur des communications et des relations gouvernementales, Association médicale canadienne
Bill C-51, discussion, **8:**41-2

Gérin, M. Jacques, sous-ministre associé, Programme des affaires du Nord, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Bill C-102
Discussion, **6:**7-11
Remarques introductives, **6:**7

Gigantès, honorable Philippe Deane, sénateur (De Lorimier)
Bill C-16, teneur, **1:**24-6
Bill C-51, **10:**30-2
Bill C-144
Colombie-Britannique, **15:**109, 114
Définitions, **15:**65-6
Dissolution du Parlement, effet, **15:**53
Etude, **15:**128, 129, 134
Garde des enfants, **15:**32, 37, 38-9, 60-2, 81-2, 113-5, 123
Motions, **15:**6, 7, 75, 76, 77, 80, 129-30
Nouvelle-Ecosse, **15:**98-9
Procédure, **15:**84, 130-1
Recommandations, **15:**137
Témoins, **15:**73, 74, 75, 127
Bill C-204, **8:**8, 9
Bill S-6, **2:**16
Motion, **2:**6, 18
Bill S-8, **4:**18-9, 23, 25
Motion, **4:**26
Démission, **11:**8
Garde des enfants, Sous-comité, rapport, motion, **11:**8
Réunion d'organisation, **1:**9, 11, 12, 13, 14, 15-9, 20, 21
Motions, **1:**4, 6,10, 21

Goodwin, M. K. Donald, sous-ministre adjoint, Terres, revenus et fiducies, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Bill C-123, travaux préliminaires, **14:**13
Bill C-150, exposé, **14:**10-1

Gouvernement
Arts et culture, financement, **10:**18, 24
Golf amateur, financement, réduction, **10:**25
Responsabilités quant aux autochtones, abandon non voulu, **7:**17

***Grier* c. *Alberta Optometric Association* (79 AR (17 juillet 1987)), 10:8**

Grimm, M. Dick, directeur des tournois professionnels, Royal Canadian Golf Association; Harbourfront Group
Bill C-51, discussion, **10:**24-5

Gross, Mme Nora, analyste de la fiscalité et des transferts, Direction générale de la Politique, des communications et de l'information, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Bill C-144, discussion, **15:**60-1, 63

McLean, Hon. Walter Franklin, Minister of State for Immigration (1985-86)
Immigration Act, 1976, further amendment, commitment, **12:**11

McLeod, Peter, Chief, Respiratory Division, Ottawa Civic Hospital, Canadian Lung Association
Bill C-51
Discussion, **8:**49-52
Statement, **8:**43-9

Macquarrie, Hon. Heath, Senator (Hillsborough)
Bill C-102, **6:**10, 11
Bill C-254, **5:**10, 11

Mahood, Garfield, Executive Director, Non-Smokers' Rights Association
Bill C-51
Discussion, **10:**45, 46
Introductory remarks, **10:**35
Statement, **10:**36-40

Manitoba
Child care
Commercial day care centres not subsidized, **7:**26-7; **15:**34
Parent control, **15:**118

Marchand, Hon. Leonard Stephen, Senator (Kamloops-Cariboo)
Bill C-73, **13:**8-10, 12-3
Bill C-123, **14:**14, 20-2, 25-6, 27, 28, 29, 30, 33, 36, 37, 38
Bill C-144, **15:**123, 165

Marsden, Hon. Lorna, Senator (Toronto-Taddle Creek)
Bill C-16, subject-matter, **1:**26-9
Procedure, **1:**35
Bill C-51
Arts and culture, **10:**22-4
Drugs and pharmaceuticals, **8:**57-8
Motion, **11:**7
Non-Smokers' Rights Association, **10:**44
Outdoor Advertising Association of Canada, **9:**24-5
Procedure, **10:**40
Ramifications, **10:**45
Tobacco and cigarettes, **8:**41, 68-9; **10:**16, 32-3, 44
United States, **9:**37-8
Bill C-90, **5:**13-4
Bill C-91, **5:**16-9
Bill C-144
Amendments proposed, **15:**125, 139, 148-9, 163-4
British Columbia, **15:**109, 110
Child care
Day care centres, **15:**97-8
National strategy, **15:**28-31, 36-7, 55-6, 59-60, 146-7
Standards, **15:**54-5, 69, 70, 100-2, 115-7, 138-9, 150-1
Dissolution of Parliament, effect, **15:**52-3
Motions, **15:**7, 8,126, 156
National Action Committee on the Status of Women, **15:**146
Native peoples, **15:**164-5
Nature, **15:**22-3, 147
Nova Scotia, **15:**99-100
Procedure, **15:**120, 141
Provisions, **15:**146
Recommendations, **15:**153
Regulations, **15:**23-7
Report to Senate, timing, **15:**140
Study, **15:**129, 132, 154-6, 157

Hagerman, M. David, vice-président, Ottawa Federation of Parents' Day Care
Bill C-144
Discussion, **15:**136-7, 138, 139
Exposé, **15:**137-8
Remarques introductives, **15:**135-6

Haidasz, honorable Stanley, sénateur (Toronto-Parkdale)
Bill C-51
Association canadienne des fabricants des produits du tabac, **9:**12-5
Association des annonceurs canadiens Inc., **8:**67-8
Charte canadienne des droits et libertés, **8:**58-9
Coalition on Smoking or Health, **9:**42
Federal Trade Commission, **9:**42-3
McCarthy & McCarthy, Bill C-51 et Bill C-204, constitutionnalité, rapport, **9:**28-9
Procédure, **9:**29; **10:**47
Produits dangereux, **10:**45-6
Rédaction, **10:**6
Tabac, industrie, **8:**59-60; **9:**29
Tabac et produits du tabac
Mise en garde pour la santé, **9:**14, 30, 33
Publicité, **9:**15-6, 19-20
Tabaculteurs, **10:**33-5
Usage, **8:**38-9, 51-2; **9:**13-4, 15
Bill C-144, **15:**162, 165, 166

Halliday, Comité
Voir
Santé nationale et Bien-être social, Comité permanent de la Chambre des communes

Hansen, M. Herman P. sous-ministre adjoint, Division des opérations, ministère du Travail
Bill C-124
Discussion, **12:**9-10
Exposé, **12:**8-9

Hébert, honorable Jacques, sénateur (Wellington)
Bill C-51, **8:**17-8, 19-20, 22; **9:**16-7
Bill C-90, **5:**12
Bill C-111, motion, **11:**8
Bill C-143, **14:**46
Bill S-8, **4:**8-12, 16-7, 21, 22, 26
Document d'étude sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées, émis par SBSC, déposé au Sénat le 5 février 1985, motion, **3:**4

Hill, M. David H., vice-président national et président du Comité des questions d'intérêt public, Société canadienne du Cancer
Bill C-51
Discussion, **9:**38-9, 40-2, 43
Exposé, **9:**31-5

Hoult, M. Peter J., Conseil canadien des fabricants des produits du tabac; président, R.J.R. MacDonald Inc.
Bill C-51, discussion, **9:**15-6, 20

How Will the Poor Survive?
Etude du Council of the Nova Scotia Association of Social Workers, conclusions, **15:**92

Marsden, Hon. Lorna, Senator (Toronto-Taddle Creek)—*Cont'd*
Bill C-144—*Cont'd*
Witnesses, **15:**48, 74-5, 76, 126, 127, 128, 134, 156
Bill C-204, **8:**8, 9
Motion, **8:**4, 9
Bill S-8, **4:**13-8, 21-2, 25
Motion, **4:**4, 26
Child benefits, draft report, **1:**36
Child Care Study, **7:**14-8, 20, 24-6

Marshall, Hon. Jack, Senator (Humber-St George's-St Barbe)
Bill C-93, **12:**15-7
Bill C-123, **14:**14, 15, 23-4, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 37, 38
Motions, **14:**6, 30, 31, 38
Bill C-124, **12:**9-10
Bill C-143, **14:**43, 47-8
Bill S-18, **12:**11-2, 13
Motion, **12:**13
Letter from L. Foster *re The Kid Who Couldn't Miss*, **11:**11-2
Meeting of June 18/1988
Motion, **11:**6
Veterans Affairs and Senior Citizens Subcommittee, report, presentation, **11:**6
Organization meeting, **1:**12-3, 15, 16, 18, 20, 21, 22
Motions, **1:**4, 5,10, 14

Mediacom Inc.
Advertising
Copy not controlled, **9:**31
Guidelines, **9:**30
Long-term leases, **9:**26

Meech Lake Accord
See
Constitutional Amendment, 1987

Mercier, Jean-Louis, Canadian Tobacco Manufacturers' Council; Chairman, Imperial Tobacco
Bill C-51, discussion, **9:**17-8

Mitchell, Margaret Anne, MP (Vancouver East)
Child care, national strategy, position, **15:**161

Molson, Hon. Hartland de M., Senator (Alma)
Bill C-123, **14:**26, 29

More, Robert H., Professor Emeritus of Pathology, McGill University
Bill C-51, ramifications, letter in *Gazette*, June 19/1988, **9:**8-9

***Moreau, Attorney General of Canada* v. (32 DLR (4th) 641), 10:**8-9

Mulroney, Rt. Hon. Martin Brian, Prime Minister
Bill C-144, open letter received, **15:**142-3, 145, 146
Children of working women, care, position, **15:**85
Letter from L. Foster *re The Kid Who Couldn't Miss*, **11:**12-3

NAC
See
National Action Committee on the Status of Women

National Action Committee on the Status of Women (NAC)
Bill C-144, open letter of Sept. 30/1988, **15:**142-3, 145
Without response, **15:**146

***Hunter* c. *Southam Inc.* ([1984] 2 RCS 145), 10:**8

Immigration
Visiteur au Canada décidant d'épouser un canadien, procédure, **4:**14

Immigration, Loi de 1976
Amendement proposé, utilité, **12:**11-2
Dispositions, omission de faire mention du multiculturisme, **12:**12-3
Voir aussi
Bill S-18

Immigration, Loi de 1976, Loi modifiant
Voir
Bill S-18

Immigration, Loi de 1976, Loi modifiant (Bill C-55, 1re session, 33e législature)
Débat au Sénat, **12:**11

Imperial Tobacco
Part du marché, **9:**17

Impôt sur le revenu
Crédits d'impôt, augmentation, propositions, **3:**92
Déduction pour frais de garde d'enfants, **15:**60-1, 63
Augmentation proposée, **7:**7-8
But, nature, **3:**79-80
Coût au gouvernement, **3:**82
Déductions maximales, **3:**80
Personnes à revenu élevé favorisées, **15:**91
Tableaux, **3:**79, 82
Equivalent de l'exemption de personne mariée
But, **3:**76
Coût au gouvernement, **3:**77
Formule, **3:**76
Tableau, **3:**78
Exemption d'impôt au titre des enfants
But, **3:**72
Enfants de moins de 18 ans, **3:**73
Enfants de plus de 18 ans, **3:**73
Tableaux, **3:**74, 75
Inéquitable à l'égard du parent restant au foyer, **7:**20
Voir aussi
Crédit d'impôt pour enfants

Impôts
Réforme, propositions, **3:**95-6

Indiens, Loi
Discussion
Art. 48(1) — Part de la veuve, **14:**16
Art. 52 — Biens d'enfants mineurs, **14:**16
Art. 64 — Dépense de sommes d'argent au compte en capital avec consentement, **14:**15
Art. 88 — Lois provinciales d'ordre général applicables aux Indiennes, **14:**33-4
Voir aussi
Bill C-123
Bill C-150

National Action Committee on the Status of Women (NAC)—*Cont'd*
Ontario child care, position, **15:**148

National Anti-Poverty Association
Bill C-144, open letter of Sept. 30/1988, **15:**142-3, 145

National Association of Women and the Law
Bill C-144, open letter of Sept. 30/1988, **15:**142-3, 145

National Consultation on Substance Abuse and the Workplace, Report
Project sponsored by Department of National Health and Welfare, **14:**40

National Federation of Nurses' Unions
Bill C-144, open letter of Sept. 30/1988, **15:**142-3, 145

National Film Board
Kid (The) Who Couldn't Miss, new disclaimer, **11:**11
Life and career of Billy Bishop, proposed new film, **11:**11

National Health and Welfare, House of Commons Standing Committee (Halliday Committee)
Booze, Pills & Dope, report, **14:**40-1
Alcohol, findings, **14:**42
Recommendations accepted, **14:**43

National Health and Welfare Department (HWC)
CAP, child care, funding, study, **7:**13-4
National Consultation on Substance Abuse and the Workplace, Report, **14:**40

National Housing Act and the Canada Mortgage and Housing Corporation Act and to repeal certain enactments in consequence thereof, Act to amend
See
Bill C-111

National Program to Reduce Tobacco Use
Budget, **8:**23
Goals, **8:**46
Strategy, **8:**46

National Union of Provincial Government Employees
Bill C-144, open letter of Sept. 30/1988, **15:**142-3, 145

Native Council of Canada
Bill C-150, support, **14:**11

Native peoples
Age of majority, **14:**33-4
Bill C-123, support, **14:**14, 20
Bill C-150, support, **14:**11
Capital moneys, per capita distribution, **14:**15, 24
Child care
Development, issues, **7:**9-10
Federal responsibility, **7:**16-8
Off-reserve
Funding, **15:**164-5
Recommendation of House of Commons Special Committee on Child Care, **15:**158-9
London, Ontario program, **15:**157
Not eligible for additional funding, **15:**165
On-reserve, spending promised, **15:**158
Specific needs, assessment, **15:**165

Indiens, Loi modifiant la Loi (Bill C-31, 1re session, 33e législature)
But, **14:**10
Ramifications, art. 6 et 11, effet cumulatif, **14:**11-2
Rédaction, erreur technique, **14:**10-1

Indiens, Loi modifiant la Loi (fonds des mineurs et part du conjoint survivant)
Voir
Bill C-123

Indiens, Loi modifiant la Loi (règles relatives au décès)
Voir
Bill C-150

Indiens, Loi modifiant la Loi et une autre loi en conséquence
Voir
Bill C-115

Industrie
Parrainage des arts et du sport amateur, **10:**23-5

Inuit Women's Association
Bill C-144, lettre ouverte du 30 septembre 1988, **15:**142-3, 145

Inuvialuit Final Agreement
Accords financiers, **6:**8-9

Inuvialuit Regional Corporation
Accord conclu avec Esso, **6:**9-10

***Irwin Toy Ltd.* c. *Procureur général du Québec* ((1987) 3 QAC 285), 10:**8, 10

Islande
Tabac, interdiction de la publicité, effet sur la consommation, **10:**41

Italie
Tabac, **10:**33

Jackman, M. Richard, chef, Direction des dispositions statutaires, Terres, revenus et fiducies, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Bill C-123
Discussion, **14:**20-4, 25, 27-8, 29-31, 36-8
Exposé, **14:**13-5, 16-20

Japon
Tabac
Consommation, augmentation, **10:**41
Publicité, **8:**47

Jones, Mme Dawn, coordonnatrice de bureau, Association de la communauté du service extérieur
Bill S-8
Discussion, **4:**16-7, 23
Exposé, **4:**20-1

Journal of Public Health Policy
«Tobacco Advertising and Consumption: Evidence of a Causal Relationship» (8:492-508 Winter '87), **9:**19-20; **10:**38, 42

Native peoples—*Cont'd*
Indian
Definition, **14:**14, 15
Application, **14:**14-6
Registration, applications under *Act to amend the Indian Act* (1st session, 33rd Parliament), problems, **14:**10-2
Intestate, estate, surviving spouse's share, **14:**14, 16
Inuvialuit
Bill C-102, consent, **6:**7
Moneys, management, **6:**8-9
Right to enter into agreements, **6:**9
Minors
Property, administration, **14:**14, 16
Distribution of capital
Determination, **14:**16-7
Minister
Criteria to observe, **14:**17-8
Powers, **14:**21
Notification, **14:**17
Payment, **14:**17, 23, 34-5
Amount, **14:**35-6
Request, possible refusal, **14:**23-4
Monies paid out on attainment of age of majority, **14:**18
Responsible agent, **14:**23
Liability, relief, **14:**18-20, 31-3
Trust account, **14:**21-2
Reserve lands, lease or sale
Beneficiaries, historical background, **13:**6
Mineral rights, **13:**8
See also
Ontario — Native peoples, reserve lands

Native Women's Association of Canada
Bill C-150, support, **14:**11

New Brunswick
Child care, cost-sharing, effect of Bill C-144, **15:**58

Newfoundland
Child care
Cost-sharing, effect of Bill C-144, **15:**58
Workers, training, **7:**18

Non-smokers' Health Act
Ramifications, violation of Canadian Charter of Rights and Freedoms, **9:**24
See also
Bill C-204

Non-Smokers' Rights Association
Activities, **10:**36
Brief
Language, **10:**35
Highlights, **10:**36-40
Letter to Jean-Louis Mercier, **10:**44
Tobacco taxes, use, proposals, **10:**45

Norway
Tobacco, use
Decline linked to advertising ban, **9:**31; **10:**41
Trends, **8:**12, 20

Nova Scotia
Child care
Cost-sharing, effect of Bill C-144, **15:**58, 59-60

Kane, Mme Joy F., directrice intérimaire, Direction de la politique du revenu, Direction générale des politiques, des communications et de l'information, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Garde des enfants, étude, discussion, **7:**13-4, 29

Kaufman, honorable Fred, juge de la Cour d'appel, Québec
Publicité s'adressant aux enfants, interdiction, invalidité, explication, **8:**15-6

Keegstra, R. **c. (43 CCC (3d) 150), 10:**12

Kerr, M. Bob, Coastal Jazz and Blues Society, Vancouver, Colombie-Britannique; Harbourfront Group
Bill C-51
Discussion, **10:**23
Exposé, **10:**17-20
Remarques introductives, **10:**17

***Kid (The) Who Couldn't Miss*, Office national du film**
Attaque sur un aérodrome allemand, allégations
Incorrectes, **11:**12
Peu probables, opinion de spécialiste, **11:**10, 13-6
Bourne, M. Walter, personnage, utilisation, **11:**10, 12, 13
Rectification, **11:**11

Kids First, Calgary, Alberta
Témoignage devant le Sous-comité sur la Garde des enfants, **7:**20

Kubas Consultants Ltd.
Autres choix à l'interdiction de la publicité du tabac, opinion du grand public, étude, **8:**25

Lacasse, M. François, Société pour la liberté des fumeurs
Bill C-51
Discussion, **8:**60-1, 62-3
Exposé, **8:**54-7

Lambert **c.** *Lastoplex Chemicals* **([1972] RCS 569), 10:**45

Lane, Mme Catherine, greffier de l'enregistrement, Secrétariat d'Etat du Canada
Bill S-8, discussion, **4:**9, 10, 13-4, 16, 18, 26

Laprise, M. Michel, Président, OMNI
Bill C-51, exposé, **8:**29-30

Larose, M. J. L. Bernard, actuaire en chef, Direction de l'actuariat, Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada
Bill C-16, teneur
Discussion, **1:**24-31, 33
Exposé, **1:**24

Lastoplex Chemicals, Lambert **c. ([1972] RCS 569), 10:**45

Leblanc, honorable Fernand-E., sénateur (Saurel)
Bill C-144, **15:**151, 155, 156

Leckie, M. William A., président, Association canadienne de l'affichage extérieur
Bill C-51
Discussion, **9:**25-30
Exposé, **9:**20-4

Nova Scotia—*Cont'd*
Child care—*Cont'd*
Day care centres
Commercial
Conversion to non-profit, proposal, **15:**89, 96, 97-8
Profits, **15:**98-9
Subsidizing, proposed, ramifications, **15:**89, 96
Monitoring, **15:**99
Spaces, number, inadequacy, **15:**88
Workers, salaries and benefits, **15:**90-1
New plan, **15:**51, 97
Pre-school spaces, scarcity, **15:**88
Special needs children, **15:**99-100
Standards, **15:**100-2
Unique problems not answered by Bill C-144, **15:**93
Social assistance, inadequacy, **15:**91-2

Occupational health and safety
Standards, jurisdiction, **12:**9

OMNI
Background information, **8:**29
Bill C-51, proposals, **8:**29

Ontario
Boundary changes, 1912, **13:**10-1
Child care
Day care subsidies, **15:**158
New plan, **15:**51-2
Reductions in expansion, **15:**146, 147-8
Spending in anticipation of Bill C-144, **15:**81, 144
Announcement, **15:**81-2
Native peoples, reserve lands
Agreement, 1924, between Canada and Ontario, **13:**6
Agreement, 1986, between Ontario, Canada and Indian representatives in Ontario
Attached to Bill C-73, **13:**7
Coming into force, **13:**7, 8
Discussions, **13:**7, 13
Provisions
Specific agreements, **13:**12
Unresolved or other issues, **13:**7
Specific agreements, **13:**10, 11-2
Surrender, **13:**8-10

Ontario Coalition for Better Daycare
Child care, position, **15:**159-61

Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board
Tobacco advertising ban, position, **10:**28, 30-2

***Ortho Pharmaceutical (Canada) Ltd, Buchan* v. ((1986) 54 OR (2d) 92), 10:**37, 45

Ottawa Federation of Parents' Day Care
Briefs, **15:**135, 136
Position and recommendations
Bill C-144, **15:**137, 152-3
Commercial child care, **15:**153-4
Video presentation, **15:**135

Outdoor Advertising Association of Canada
Bill C-51, amendment, proposal, **9:**22, 24-5
Companies represented, activities, **9:**20
Presentation, purpose, **9:**20-1

Liggett Group, Inc., Cipollone versus (822 F.2d 335)
Décision, **9:**35-6
Importance, **8:**35

Lindsay, M. Alvin C., président, Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board
Bill C-51
Discussion, **10:**29-35
Exposé, **10:**25-8

Liston, M. A. J., sous-ministre adjoint, Direction générale de la protection de la santé, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Bill S-6
Discussion, **2:**15-8
Exposé, **2:**13-5

Lock, M. Kim, président, Canadian Controlled Media Corporation
Interdiction de la publicité du tabac, position, **8:**28

Loi canadienne sur la santé
Voir
Santé, Loi canadienne

Loi modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage
Voir
Bill C-16, teneur
Bill C-90

Loi modifiant la Loi des aliments et drogues
Voir
Bill S-6

Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement et abrogeant certaines dispositions législatives connexes
Voir
Bill C-111

Loi modifiant la loi sur la citoyenneté
Voir
Bill C-254

Loi modifiant la loi sur la citoyenneté (conjoints étrangers)
Voir
Bill S-8

Loi modifiant la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique
Voir
Bill C-102

Loi modifiant la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers
Voir
Bill C-91

Loi modifiant la Loi sur les Indiens (fonds des mineurs et part du conjoint survivant)
Voir
Bill C-123

Papua New Guinea
Tobacco, consumption, **10:**41-2

Paznar, Frank J., Outdoor Advertising Association of Canada; Senior Vice-President, Mediacom Inc.
Bill C-51, discussion, **9:**26, 30-1

Pensions
Homemaker's pension, proposal, **7:**20, 27-8

Pertschuk, Michael, Former Member, Federal Trade Commission; Member, Tobacco and Cancer Committee, American Cancer Society; Co-Director, Advocacy Institute, Washington, D.C., U.S.A.
Bill C-51
Discussion, **9:**37-8, 39-40, 42-3
Statement, **9:**35-7
Biographical note, **9:**31

Phillips, Hon. Orville H., Senator (Prince)
Bill C-144, **15:**165-6

Physicians for a Smoke-Free Canada
Campaign against smoking in hospitals, **8:**52

Pictou County Women's Centre
Women and housing study, findings, **15:**91-2

Pipe, Andrew, Member, Canadian Medical Association; Representative, Physicians for a Smoke-Free Canada
Bill C-51
Discussion, **8:**40-1
Statement, **8:**35-6, 37

Poverty
"Feminization of poverty", **3:**12-3

Provinces
Child care
Agreements, desire to sign, **15:**43-4, 50
"Equalization", definition, **15:**58-9
Local needs, expected response, **7:**26
National strategy
Benefits compared to CAP, **7:**11
Cost-sharing proposals, response, **7:**6-7
Plans, **15:**51-2
Bill C-144, passage, delay, impact, **15:**52-4
Implementation, possible delays, **15:**56
Revelation not obligatory, **7:**24
Powers and responsibilities, scope, **15:**42-3
Social assistance programs
Administration, **3:**31-2
Benefits, **3:**32

Public Service Alliance of Canada
Bill C-144, open letter of Sept. 30/1988, **15:**142-3, 145

Quebec
Child care
Day care centres, excessive regulation, repercussions, **7:**21-2
New plan, **15:**52
Food products, standards, **2:**16

Loi modifiant la Loi sur les Indiens (règles relatives au décès)
Voir
Bill C-150

Loi modifiant la Loi sur l'immigration de 1976
Voir
Bill S-18

Loi modifiant le Code canadien du travail
Voir
Bill C-124

Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement et abrogeant certaines dispositions législatives connexes, Loi modifiant
Voir
Bill C-111

Loi réglementant les produits du tabac
Voir
Bill C-51

Loi sur la santé des non-fumeurs
Voir
Bill C-204
Santé des non-fumeurs, Loi

Loi sur l'accord de 1986 concernant les terres indiennes
Voir
Bill C-73

Loi sur le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies
Voir
Bill C-143

Loi sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada
Voir
Bill C-93

Loi sur le multiculturalisme canadien
Voir
Bill C-93

Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique
Voir
Règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique, Loi

Loi sur les produits dangereux
Voir
Produits dangereux, Loi

Loi sur les service de garde d'enfants au Canada
Voir
Bill C-144

London, Ontario
Garderies, insuffisances, **15:**160-1

London Coalition for Better Daycare
Bill C-144, adoption opposée, **15:**161-2
Garde des enfants, position, **15:**159-61

Quebec Court of Appeal
Advertising directed to children, decision, **8:**15-6
See also
Irwin Toy Ltd. v. *Attorney General of Quebec*

RCGA
See
Royal Canadian Golf Association

Raynauld, André, Consultant, Smokers' Freedom Society
Bill C-51, discussion, **8:**58, 61

***Re British Columbia Motor Vehicle Act* ([1985] 2 SCR 486), 10:**12

***Report of the Task Force on Child Care*, Katie Cooke**
Universal child care program, cost, estimate, **15:**16

Reports to Senate
Bill C-16, subject-matter, without amendment (Third Report), **2:**10, 12
Bill C-51, without amendment but with request for correction of errors prior to third reading in Senate (Sixteenth Report), **11:**9
Bill C-73, without amendment (Twenty-third Report), **13:**5, 13
Bill C-90, without amendment, but with recommendation (Tenth Report), **5:**8, 14
Bill C-91, without amendment (Twelfth Report), **5:**9, 19
Bill C-93, without amendment (Twenty-first Report), **12:**7, 17
Bill C-102, with amendment (Thirteenth Report), **6:**5, 11-2
Bill C-111, without amendment (Nineteenth Report), **11:**18
Bill C-123, without amendment but with comment (Twenty-fifth Report), **14:**8, 38
Bill C-124, without amendment (Twentieth Report), **12:**7
Bill C-143, without amendment but with comment (Twenty-sixth Report), **14:**8-9, 50-1
Bill C-150, without amendment (Twenty-fourth Report), **14:**8, 12
Bill C-204, without amendment (Fifteenth Report), **8:**7, 8-9
Bill C-254, without amendment (Eleventh Report), **5:**8-9, 12
Bill S-6, without amendment (Fifth Report), **2:**11, 18
Bill S-8, with amendments (Eighth Report), **4:**6, 26
Bill S-18, without amendment (Twenty-second Report), **12:**7, 13
Child Benefits: Proposal for a Guaranteed Family Supplement Scheme (Seventh Report), **3:**6-56
Consultation Paper on Training and *Employment Opportunities*, report (Ninth Report), **5:**8
Consultation Paper on Training and *Employment Opportunities*, study and report, budget (Second Report), **2:**7-10
Expenses incurred, 1st Session, 33d Parliament (First Report), **1:**8
Production and Distribution of the National Film Board Production "The Kid Who Couldn't Miss", referral back (Seventeenth Report), **11:**9-11
Appendices, **11:**11
Bourne, Walter (Freddie), letter to Wesley Rogers, excerpt, **11:**16-7
Bradford, R.W., letter to Hon. Jack Marshall, **11:**13-6
Foster, L., letters
Marshall, Hon. Jack, **11:**11-2
Mulroney, Rt. Hon. Brian, **11:**12-3
Sharing the Responsibility, final report of House of Commons Committee on Child Care, Federal Response (Eighteenth Report), **11:**17
Study (A) Team Report to the Task Force on Program Review — Service to the Public — Veterans, report, date of presentation, extension (Fourth Report), **2:**10

London Coalition for Better Daycare—*Suite*
Membres, **15:**162
Objectifs, **15:**158

Luik, M. John, porte-parole, Coalition 51
Bill C-51
Discussion, **8:**18, 19-20, 21
Exposé, **8:**10-1, 13-4

Lutte contre le tabagisme, Programme national
Budget, **8:**23
Objectifs, **8:**46
Stratégie, **8:**46

McCarthy & McCarthy
Absence d'avertissement et responsabilité criminelle, opinion, **10:**37, 46
Bill C-51 et Bill C-204, constitutionnalité, rapport à l'Association canadienne de l'affichage extérieur, **9:**23-4
Déposition au Comité, demande, **9:**4, 28-9

McDonald, M. A. Les, directeur de l'éducation pour l'hygiène, Association pulmonaire du Canada
Bill C-51
Discussion, **8:**50, 51
Remarques introductives, **8:**43

McDonald, Mme Lynn, député (Broadview-Greenwood)
Tabagisme, contre-publicité, propositions, **8:**27

McDonell, Mme Linda, directrice législative, Early Childhood Educators of British Columbia
Bill C-144
Discussion, **15:**113-20, 123-5
Exposé, **15:**104-13

MacEachen, honorable Allan Joseph, sénateur (Highlands-Canso)
Bill C-144, **15:**132, 133
Déclaration au Sénat, **15:**140

McInnis, honorable Thomas J., ministre de l'Education, province de la Nouvelle-Ecosse
Garde des enfants, déclaration, **15:**51, 89, 96

McLean, honorable Walter Franklin, ministre d'état pour l'Immigration (1985-1986)
Immigration, Loi de 1976, modification à l'avenir, engagement, **12:**11

McLeod, M. Peter, chef, Service de thérapie pulmonaire, Hôpital Civic d'Ottawa, Association pulmonaire du Canada
Bill C-51
Discussion, **8:**49-52
Exposé, **8:**43-9

Macquarrie, honorable Heath, sénateur (Hillsborough)
Bill C-102, **6:**10, 11
Bill C-254, **5:**10, 11

Mahood, M. Garfield, directeur général, Association pour les droits des non-fumeurs
Bill C-51
Discussion, **10:**45, 46
Exposé, **10:**36-40

Retail, Wholesale and Department Store Union Local 580, Peterson and Alexander v. *Dolphin Delivery Limited* ((1987) 1 WWR 577), **10:**10

Roberts, Athol, President (Charlottetown), Canadian Medical Association
Bill C-51
Discussion, **8:**39, 42
Introductory remarks, **8:**30-1
Statement, **8:**31, 35, 37-8

Robertson, Hon. Brenda Mary, Senator (Riverview)
Bill C-51, **8:**21, 50-1; **9:**18-9; **10:**15
Bill C-73, motion, **13:**4, 13
Bill C-90, **5:**13-4
Motion, **5:**6, 14
Bill C-93, **12:**16
Bill C-124, **12:**9
Motion, **12:**5, 10
Bill C-143, **14:**42-3, 48, 49, 50-1
Motion, **14:**6-7, 50-1
Bill C-144
Child care, **15:**70, 80-3, 103, 121-4
Dissolution of Parliament, effect, **15:**54
Motion, **15:**84
Procedure, **15:**31, 76, 80, 117, 141
Ramifications, **15:**14-5, 21, 22
Report to Senate, timing, **15:**140
Study, **15:**127-8, 129, 134-5, 154, 155, 157
Witnesses, **15:**46-7, 73, 74, 75, 77, 133, 156
Bill C-150, motion, **14:**5, 12
Bill C-254, motion, **5:**6, 12
Bill S-18, **12:**12
Motion, **12:**5, 13
Organization meeting, **1:**14, 16, 17, 22, 23
Motions, **1:**4, 5, 9, 10

Rocket and Price, Royal College of Dental Surgeons (Ontario) v. **((April 19, 1988) 27 OAC 52), 8:**14, 16; **9:**24, 27; **10:**8, 10-1, 12

Roebuck, Bonnie, Member in Manitoba, Canadian Day Care Advocacy Association
Evidence before Subcommittee on Child Care, **7:**13

Rooms-Leinweber, Brenda, Coordinator, London Coalition for Better Daycare
Bill C-144
Discussion, **15:**162-5
Statement, **15:**157-62

Rothman's, Benson and Hedges Inc.
Market share, **9:**16-7

Rousseau, Hon. Yvette Boucher, Senator (De Salaberry)
Bill C-16, subject-matter, **1:**30-1
Bill S-8, **4:**24
Motion, **4:**26
Organization meeting, **1:**10
Motions, **1:**4, 9

Royal Canadian Golf Association (RCGA)
Corporate sponsors, **10:**25

Mahood, M. Garfield, directeur général, Association pour les droits des non-fumeurs—*Suite*
Bill C-51—*Suite*
Remarques introductives, **10:**35

Maladies
Cancer, **9:**38-9
Cardiaques, tabac, lien, **9:**39-40
Solution, contribution du Parlement, **9:**35, 38-9

Manitoba
Garde des enfants
Contrôle exercé par les parents, **15:**116
Garderies commerciales non subventionnées, **7:**26-7; **15:**34

Marchand, honorable Leonard Stephen, sénateur (Kamloops-Cariboo)
Bill C-73, **13:**8-10, 12-3
Bill C-123, **14:**14, 20-2, 25-6, 27, 28, 29, 30-1, 33, 36, 37, 38
Bill C-144, **15:**123, 165

Marsden, honorable Lorna, sénateur (Toronto-Taddle Creek)
Bill C-16, teneur, **1:**26-9
Procédure, **1:**35
Bill C-51
Arts et culture, **10:**22-5
Association canadienne de l'affichage extérieur, **9:**24-5
Association pour les droits des non-fumeurs, **10:**44
Etats-Unis, **9:**37-8
Médicaments et produits pharmaceutiques, **8:**57-8
Motion, **11:**7
Procédure, **10:**40
Ramifications, **10:**45
Tabac et cigarettes, **8:**41, 68-9; **10:**16, 32-3, 44
Bill C-90, **5:**13-4
Bill C-91, **5:**16-9
Bill C-144
Amendements proposés, **15:**125, 139, 148-9, 163-4
Autochtones, **15:**164-5
Colombie-Britannique, **15:**109, 110
Comité canadien d'action sur le statut de la femme, **15:**146
Dispositions, **15:**146
Dissolution du Parlement, effet, **15:**52-3
Etude, **15:**129, 132, 154-6, 157
Garde des enfants
Garderies, **15:**97-8
Normes, **15:**54-5, 69, 70, 100-2, 115-7, 138-9, 150-1
Stratégie nationale, **15:**28-31, 36-7, 55-6, 59-60, 146-7
Motions, **15:**7, 8,126, 156
Nature, **15:**22-3, 147
Nouvelle-Ecosse, **15:**99-100
Procédure, **15:**120, 141
Rapport au Sénat, délai, **15:**140
Recommandations, **15:**153
Règlements, **15:**23-7
Témoins, **15:**48, 74-5, 76, 126, 127, 128, 134, 156
Bill C-204, **8:**8, 9
Motion, **8:**4, 9
Bill S-8, **4:**13-8, 21-2, 25
Motion, **4:**4, 26
Garde des enfants, étude, **7:**14-8, 20, 24-6
Prestations aux enfants, rapport, première ébauche, **1:**36

Marshall, honorable Jack, sénateur (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe)
Bill C-93, **12:**15-7

Royal College of Dental Surgeons (Ontario) **v.** ***Rocket and Price*** **((April 19, 1988) 27 OAC 52), 8:**14; **9:**24, 27; **10:**8, 10-1, 12

Royal Commission on the Status of Women
Child care, recommendation, **15:**85

Ryten, Jacob, Assistant Chief Statistician, Business and Trade Statistics Field, Statistics Canada
Bill C-91
Discussion, **5:**17-9
Statement, **5:**15-6

Saskatchewan
Family Income Plan, **3:**47-8

Sauvé, Denis, Smokers' Freedom Society
Bill C-51
Discussion, **8:**58-9
Statement, **8:**53-4

Science and technology
Technology transfer, data, sources, **5:**17-8

Scott, Stephen Allen, Constitutional Advisor, Canadian Tobacco Manufacturers' Council; Professor of Law, McGill University
Bill C-51
Discussion, **9:**12-3, 18-9
Statement, **9:**8-10

Secretary of State of Canada
Citizenship Act, discretionary powers, **4:**10, 13

Selling Smoke: Cigarette Advertising and Public Health**, Kenneth E. Warner, 10:**38, 42

Senate
Bill C-91, preoccupations, **5:**15
Motion, procedure, **1:**12-4
Rules, study of two measure with same object in one session, **5:**11-2

Sharing the Responsibility**, Special House of Commons Committee on Child Care**
Quotations, **15:**105, 161

Shaw, Dick, Counsel, Department of Indian Affairs and Northern Development
Bill C-123
Discussion, **14:**20, 21, 24-5, 31, 32-5
Statement, **14:**15-6
Bill C-150
Discussion, **14:**12
Statement, **14:**11-2

Singapore
Tobacco consumption, decline, **10:**41

Skinner **v.** ***The Queen*** **((1987) 35 CCC (3d) 203), 10:**10

Smith, Barry L., Chief, Food Regulatory Affairs, Food Directorate, Health Protection Branch, Department of National Health and Welfare
Bill S-6
Discussion, **2:**16

Marshall, honorable Jack, sénateur (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe)—*Suite*
Bill C-123, **14:**14, 15, 23-4, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 37, 38
Motions, **14:**6, 30, 31, 38
Bill C-124, **12:**9-10
Bill C-143, **14:**43, 47-8
Bill S-18, **12:**11-2, 13
Motion, **12:**13
Lettre de Mme L. Foster concernant *The Kid Who Couldn't Miss*, **11:**11-2
Réunion d'organisation, **1:**12-3, 15, 16, 18, 20, 21, 22
Motions, **1:**4, 5,10, 14
Réunion du 14 juin 1988
Affaires des anciens combattants et du troisièmes âge, Sous-comité, rapport, présentation, **11:**6
Motion, **11:**6

Médecins pour un Canada sans fumée
Lutte contre l'usage du tabac dans les hôpitaux, **8:**52

Mediacom Inc.
Contrats à long terme, **9:**26
Publicité
Lignes directrices générales, **9:**30
Texte non contrôlé, **9:**31

Médicaments et produits pharmaceutiques
Publicité, utilité, **8:**58

Mercier, M. Jean-Louis, Conseil canadien des fabricants des produits du tabac; président, Imperial Tobacco
Bill C-51, discussion, **9:**17-8

Mitchell, Mme Margaret Anne, député (Vancouver-Est)
Garde des enfants, stratégie nationale, position, **15:**161

Modification constitutionnelle de 1987 (Accord du lac Meech)
Art. 7 [Loi constitutionnelle de 1982, art.106A], ramifications, **15:**146

Molson, honorable Hartland de M., sénateur (Alma)
Bill C-123, **14:**26, 29

More, M. Robert H., professeur émérite de pathologie, Université McGill
Bill C-51, ramifications, lettre parue dans *The Gazette*, le 19 juin 1988, **9:**8-9

Moreau, Procureur général du Canada **c. (32 DLR (4th) 641), 10:**8-9

Mulroney, très honorable Martin Brian, premier ministre
Bill C-144, lettre ouverte reçue, **15:**142-3, 145, 146
Enfants des femmes qui travaillent, soins, position, **15:**85
Lettre de Mme L. Foster concernant *The Kid Who Couldn't Miss*, **11:**12-3

Multiculturalisme canadien, Loi
Voir
Bill C-93

Native Women's Association of Canada
Bill C-150, appui, **14:**11

Smith, Barry L., Chief, Food Regulatory Affairs, Food Directorate, Health Protection Branch, Department of National Health and Welfare—*Cont'd*
Bill S-6—*Cont'd*
Statement, **2:**15

Smith (Edward Dewey), R. v. **([1987] 1 SCR 1045), 10:**12

Smokers' Freedom Society
Advertising, support, **8:**57-8
Brief, **8:**53, 62
Creation, **8:**57
Funding, **10:**40
Objectives, **8:**52
Supporters, **8:**53

Soar, John G., Assistant Deputy Minister, Social Services Programs Branch, Department of National Health and Welfare
Bill C-144, discussion, **15:**27-8, 31-2, 50-60, 61-5, 66-70, 71, 81-4
Child Care Study, discussion, **7:**16-7, 19, 25-6

Social Affairs, Science and Technology, Standing Senate Committee
Agenda
Bill C-144, study, **15:**45-8
Child Benefits Sub-Committee, report of Chairman, **1:**36
Consultation Paper on Child and Elderly Benefits, issued by HWC, tabled in the Senate on 5th February, 1985, draft report, study, **1:**6, 22-3, 36
Training and Employment Sub-Committee, report of Chairman, **1:**36
Agreed
Bill C-93, report to Senate without amendment, **12:**5, 17
Bill C-144, Ontario Federation of Parents' Day Care to be heard, **15:**7
Bill S-6, printing of evidence, **2:**6
Documents to be filed as exhibit, **8:**5, 20-1; **9:**4, 20
Bill C-16, subject-matter, report to Senate delayed, **1:**7, 35
Bill C-51
Concerns, **10:**15
Document requested, McCarthy & McCarthy, Bill C-51 and Bill C-204, constitutionality, report, **9:**4, 28-9
Documents tabled
Banning Product Advertising — A Summary of Relevant Law Under the Canadian Charter of Rights and Freedoms (SAS-1), **8:**5, 20-1
Epp, Hon. Jake, Minister of National Health and Welfare, memorandum respecting certain technical errors in Bill C-51 (SAS-3), **10:**4, 6
Tobacco Advertising and the Canadian Constitution, Stephen Allen Scott (SAS-2), **9:**4, 20
Matter not discussed, "Tobacco Advertising and Consumption: evidence of a Causal relationship", *Journal of Public Health Policy*, **9:**19-20
Special meeting with Coalition 51 concerning constitutional implications, **8:**21
Bill C-123
Amendment of drafting error, procedure, **14:**26-31
Study, **14:**13, 14, 15
Bill C-143, witnesses, **14:**39
Bill C-144
Document requested, Ontario announcement of spending in anticipation of Bill C-144, **15:**81-2
Hearing adjourned on dissolution of Parliament, **15:**165-6
Report to Senate, timing, **15:**140
Study
Accelerated schedule, **15:**44-5, 76

Norvège
Tabac, usage
Baisse, lien avec l'interdiction de la publicité, **9:**31; **10:**41
Tendances, **8:**12, 20

Nouveau-Brunswick
Garde des enfants, partage des frais, effets du Bill C-144, **15:**58

Nouvelle-Ecosse
Aide sociale, insuffisances, **15:**91-2
Ecole maternelle, places, insuffisance, **15:**88
Garde des enfants
Garderies
Commerciales
Conversion en organismes à but non lucratif, proposition, **15:**89, 96, 97-8
Profits, **15:**98-9
Subvention éventuelle, ramifications, **15:**89, 96
Contrôle, **15:**99
Employés, salaires et avantages, **15:**90-1
Places disponibles, insuffisance, **15:**88
Normes, **15:**100-2
Nouveau plan, **15:**51, 97
Partage des frais, effets du Bill C-144, **15:**58, 59-60
Pour enfants ayant des besoins particuliers, **15:**99-100
Problèmes particuliers non résolus par le Bill C-144, **15:**93-4

Office national du film
Kid (The) Who Couldn't Miss, nouvelle rectification, **11:**11
Vie et carrière de M. Billy Bishop, nouveau film proposé, **11:**11

OMNI
Bill C-51, propositions, **8:**29-30
Information de base, **8:**29

Ontario
Autochtones, terres de réserve
Accord de 1986 entre l'Ontario, le Canada et les représentants des Indiens de l'Ontario
Annexé au Bill C-73, **13:**7
Discussions, **13:**7, 13
Dispositions
Accords particuliers, **13:**12
Problèmes restés sans solution ou autres, **13:**7
Entrée en vigueur, **13:**7, 8
Accords particuliers, **13:**10, 11-2
Cession, **13:**8-10
Traité de 1924 entre le Canada et l'Ontario, **13:**6
Frontières, changements de 1912, **13:**10-1
Garde des enfants
Dépenses en prévision de l'adoption du Bill C-144, **15:**81, 144
Annonce, **15:**81-2
Nouveau plan, **15:**51-2
Réductions dans l'expansion, **15:**146, 147-8
Subvention au titre des garderies, **15:**158

Ontario Coalition for Better Daycare
Garde des enfants, position, **15:**159-61

Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board
Tabac, interdiction de la publicité, position, **10:**28, 30-2

Organisation mondiale de la santé
Produits du tabac, promotion, position, **9:**32
Tabagisme des jeunes, étude, conclusions, **8:**12

Social Affairs, Science and Technology, Standing Senate Committee—*Cont'd*
Bill C-144—*Cont'd*
Study—*Cont'd*
Amendments, possible, **15:**127-8, 154-6, 157
Timetable, **15:**127, 129-30, 132-3, 134-5, 141
Witnesses
Appearance, program, **15:**6, 7, 44-5, 47-8, 72-3, 75-80, 125-9, 133-4, 156, 157
Groups invited, **15:**49, 73-4, 78-9
Invitations, response, **15:**126, 132-3
Bill C-150, study in absence of senators representing native peoples, **14:**10
Bill C-204
Report to Senate, date, **8:**9
Vote, abstention, **8:**4, 8-9
Meetings, schedule, **1:**22
Members, **2:**2; **3:**2; **4:**2; **5:**2; **6:**2; **8:**2; **11:**2; **13:**2; **14:**2; **15:**2-3
Resignation, **11:**8; **12:**2
Motions
Acting chairman; carried, **15:**8
Agenda and Procedures, Subcommittee
Composition, quorum; carried, **1:**4, 9
Establishment; carried, **1:**4, 9
Members; carried, **1:**4, 10
Bill C-16, report to Senate without amendment; carried, **2:**3, 12
Bill C-51
Report to mention errors and request reprint; carried, **11:**7
Report to Senate without amendment; carried, **11:**7
Bill C-73, report to Senate without amendment; carried, **13:**4, 13
Bill C-90, report to Senate without amendment but with recommendation; carried, **5:**6, 14
Bill C-91, report to Senate without amendment; carried, **5:**6, 19
Bill C-102
Amendment; carried, **6:**4, 10
Report to Senate with amendment; carried, **6:**4, 11-2
Bill C-111, report to Senate without amendment; carried, **11:**8
Bill C-123, report to Senate without amendment but with comment; carried, **14:**6, 38
Bill C-124, report to Senate without amendment; carried, **12:**5
Bill C-143, report to Senate without amendment but with recommendation; carried, **14:**6-7, 50-1
Bill C-144, study
Adjournment and return on Oct. 2/1988; carried, **15:**84
National Action Committee on the Status of Women, President, invitation to appear; carried, **15:**7, 126
Organizations invited to appear on Friday or Saturday; carried, **15:**6, 75-80
Witnesses appearing and present, expenses, payment; carried, **15:**8, 156
Witnesses to be heard on Friday afternoon or Tuesday; defeated, **15:**7, 127, 135
Amendment: witnesses to be heard on Friday afternoon, Saturday and other dates if necessary; carried, **15:**7, 129-30, 134
Bill C-150, report to Senate without amendment; carried, **14:**5, 12
Bill C-204
Report to be made same day; carried, **8:**4, 9
Report to Senate without amendment; carried, **8:**4, 8-9
Abstention, **8:**4, 8-9
Bill C-254, report to Senate without amendment; carried, **5:**6, 12
Bill S-6, report to Senate without amendment; carried, **2:**6, 18
Bill S-8
Clause 1, amendment; carried, **4:**4, 26
Clause 2, striking; carried, **4:**4, 26
New clause 2; carried, **4:**4, 26

Organisation nationale anti-pauvreté
Bill C-144, lettre ouverte du 30 septembre 1988, **15:**142-3, 145

***Ortho Pharmaceutical (Canada) Ltd, Buchan* c. ((1986) 54 OR (2d) 92), 10:**37, 45

Ottawa Federation of Parents' Day Care
Mémoires, **15:**135, 136
Position et recommandations
Services de garde commerciaux, **15:**153-4
Bill C-144, **15:**137, 152-3
Vidéo, **15:**135

Papouasie-Nouvelle-Guinée
Tabac, consommation, **10:**41-2

Pauvreté
«Féminisation de la pauvreté», **3:**64

Paznar, M. Frank J., Association canadienne de l'affichage extérieur; premier vice-président, Mediacom Inc.
Bill C-51, discussion, **9:**26, 30-1

Pensions
Pension de la personne au foyer, proposition, **7:**20, 27-8

Perstchuk, M. Michael, ancien membre, Federal Trade Commission; membre du comité du tabac et du cancer, American Cancer Society; co-directeur, Advocacy Institute, Washington, D.C., Etats-Unis
Bill C-51
Discussion, **9:**37-8, 39-40, 42-3
Exposé, **9:**35-7
Note biographique, **9:**31

Phillips, honorable Orville H., sénateur (Prince)
Bill C-144, **15:**165-6

Pictou County Women's Centre
Femmes et logement, étude, conclusions, **15:**91-2

Pipe, M. Andrew, membre, Association médicale canadienne; porte-parole, Physicians for a Smoke-Free Canada
Bill C-51
Discussion, **8:**40-1
Exposé, **8:**35-6, 37

Population
Personnes âgées, augmentation, **3:**99
Ratios de dépendance
Changements, implications, **3:**100-1
Définition, **3:**99-100

***Prestations pour enfants: proposition d'un supplément de revenu familial garanti*, septième rapport du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie**
Bibliographie, **3:**113-4
Concentration, **3:**60
Conclusions, **3:**112
Préface, **3:**60
Recommandations, **3:**105
Table des matières, **3:**58-9

Social Affairs, Science and Technology, Standing Senate Committee—*Cont'd*
Motions—*Cont'd*
Bill S-8—*Cont'd*
Report to Senate as amended; carried, **4**:5, 26
Bill S-18, report to Senate without amendment; carried, **12**:5, 13
Budget; carried, **1**:5, 12
Certification of accounts; carried, **1**:21
Chairman, election; carried, **1**:4, 9
Child and elderly benefits study, renewal; carried **1**:4-5, 10
Child benefits, report
Adopted as amended; carried, **3**:4
Copies to be printed; carried, **3**:4
French version, editing, Christian E. Kaisin Translating and Editing Inc. retained; carried, **3**:5
Permission from Senate to distribute, **3**:4
Child Care Subcommittee, report, adoption and presentation to Senate for consideration; carried, **11**:8
Deputy Chairman, election; carried, **1**:4, 9
Expenses of Committee and Subcommittees, payment in absence of Chairman and Deputy Chairman, **1**:6
Meeting of June 14/1988, first agenda item to be examined *in camera*; carried, **11**:6
Meeting of June 28/1988 held *in camera*; carried, **11**:7
Meetings without quorum, **1**:4, 10
Minutes of proceedings and evidence, copies to be printed; carried, **1**:7, 36; **2**:6
Tables to be appended; carried, **1**:7, 35
Training and Employment Subcommittee
Budget; carried, **1**:5, 14-5
Establishment; carried, **1**:5, 14
Members; carried, **1**:5, 14
Veterans Affairs and Senior Citizens Subcommittee
Chairman and members, congratulations; carried, **11**:6
Report, acceptance and tabling in Senate; carried, **11**:6
Veterans Affairs Subcommittee
Budget, conditional, approval; carried, **1**:6, 20
Establishment, subject to Order of Reference; carried, **1**:5-6, 20-1
Orders of reference
Bill C-16, subject-matter, **1**:3
Bill C-51, **8**:3
Bill C-73, **13**:3
Bill C-90, **5**:4
Bill C-91, **5**:4-5
Bill C-93, **12**:3-4
Bill C-102, **6**:3
Bill C-111, **11**:5
Bill C-123, **14**:3
Bill C-124, **12**:3
Bill C-143, **14**:3-4
Bill C-144, **15**:4
Bill C-150, **14**:3
Bill C-204, **8**:3
Bill C-254, **5**:4
Bill S-4, rescinded, **8**:3
Bill S-6, **2**:3-4
Bill S-8, **4**:3
Bill S-18, **12**:3
Child Care Study, **7**:3
Consultation Paper on Child and Elderly Benefits, issued by HWC, tabled in the Senate on 5th February, 1985, study and report, **3**:3
Wording, **1**:11
Consultation Paper on Training and *Employment Opportunities*, study and report, **2**:3

***Procureur général du Canada* c. *Moreau* (32 DLR (4th) 641), 10**:8-9

***Procureur général du Québec, Irwin Toy Ltd.* c. ((1987) 3 QAC (285), 10**:8, 10

Produits dangereux
Devoir d'avertir, **10**:37, 45, 46

Produits dangereux, Loi
Amendement, **9**:24

Produits du tabac, Loi réglementant
Voir
Bill C-51

Programme national de lutte contre le tabagisme
Voir
Lutte contre le tabagisme, Programme national

Projet de loi C-144, Comité législatif de la Chambre des communes
Audiences, **15**:142, 145
Groupes opposés au projet de loi, **15**:14, 15-6
Rapport minoritaire, **15**:16
Témoins, frais de déplacement, remboursement limité, **15**:94

Projet de loi C-204 et Projet de loi C-51, Comité législatif de la Chambre des communes
Conseil canadien des fabricants des produits du tabac, citation, **8**:47-8

Provinces
Garde des enfants
Accords, désir de signer, **15**:43, 50
Besoins locaux, réponse attendue, **7**:26
«Péréquation», définition, **15**:58-9
Plans, **15**:51-2
Bill C-144, adoption, retard, effets, **15**:52-4
Mise en oeuvre, retards possibles, **15**:56
Révélation non obligatoire, **7**:24
Stratégie nationale
Avantages comparés au RAPC, **7**:11
Partage des frais, proposition, réponse, **7**:6-7
Pouvoirs et responsabilités, portée, **15**:42-3
Programmes d'aide sociale
Administration, **3**:84-5
Avantages, **3**:85

Publicité
Essentiel à une démocratie économique, **8**:65
Extérieure, industrie
Bill C-51
Effets, **8**:26, 28-9; **9**:21-2
Producteurs de tabac, comparaison, **9**:25
Non-respect, argument, **9**:27-8
Croissance, raison, **8**:27-8
Impact, études, **8**:54-6, 62
Influence sur les enfants, **8**:11-2, 49-50
Interdiction
Justification, conditions, **8**:15-6
Restriction sur la liberté d'expression, **8**:13
Sans précédent, **10**:25
Totale, anticonstitutionnelle, **8**:14-5; **10**:8
Produits dangereux, **10**:16

Social Affairs, Science and Technology, Standing Senate Committee—*Cont'd*
Orders of reference—*Cont'd*
Production and Distribution of the National Film Board Production "The Kid Who Couldn't Miss", referral back, and apparent disregard by National Film Board officials to commitments, study and report, **11**:3-4
Sharing the Responsibility, final report of House of Commons Committee on Child Care, Federal Response
Examination and report, **11**:4
Report, presentation, **11**:5
Study (A) Team Report to the Task Force on Program Review — Service to the Public — Veterans, examination and report, **2**:3
Procedure
Adjournment on dissolution of Parliament, **15**:165-6
Bills, constitutionality, consideration, **9**:43
Budget, discussion postponed, **6**:6
Chairman able to vote, **15**:157
Consultation Paper on Child and Elderly Benefits, draft report, tabling, **1**:6, 22-3
Discussions, **9**:29-30
Expenses last session, report tabled, **1**:6, 22
Motions, presentation and voting, **15**:130-1, 134
Notice of meeting, **12**:16
Suspension for Royal Assent, **15**:141
Reports to Senate
Bill C-16, subject-matter, without amendment (Third Report), **2**:10, 12
Bill C-51, without amendment but with request for correction of errors prior to third reading in Senate (Sixteenth Report), **11**:9
Bill C-73, without amendment (Twenty-third Report), **13**:5, 13
Bill C-90, without amendment, but with recommendation (Tenth Report), **5**:8, 14
Bill C-91, without amendment (Twelfth Report), **5**:9, 19
Bill C-93, without amendment (Twenty-first Report), **12**:7, 17
Bill C-102, with amendment (Thirteenth Report), **6**:5, 11-2
Bill C-111, without amendment (Nineteenth Report), **11**:18
Bill C-123, without amendment but with comment (Twenty-fifth Report), **14**:8, 38
Bill C-124, without amendment (Twentieth Report), **12**:7
Bill C-143, without amendment but with comment (Twenty-sixth Report), **14**:8-9, 50-1
Bill C-150, without amendment (Twenty-fourth Report), **14**:8, 12
Bill C-204, without amendment (Fifteenth Report), **8**:7
Bill C-254, without amendment (Eleventh Report), **5**:8-9, 12
Bill S-6, without amendment (Fifth Report), **2**:11, 18
Bill S-8, with amendments (Eighth Report), **4**:6, 26
Bill S-18, without amendment (Twenty-second Report), **12**:7, 13
Child Benefits: Proposal for a Guaranteed Family Supplement Scheme (Seventh Report), **3**:6-56
Consultation Paper on Training and *Employment Opportunities*, report (Ninth Report), **5**:8
Consultation Paper on Training and *Employment Opportunities*, study and report, budget (Second Report), **2**:7-10
Expenses incurred, 1st Session, 33d Parliament (First Report), **1**:8
Production and Distribution of the National Film Board Production "The Kid Who Couldn't Miss", referral back (Seventeenth Report), **11**:9-17
Sharing the Responsibility, final report of House of Commons Committee on Child Care, Federal Response (Eighteenth Report), **11**:17
Study (A) Team Report to the Task Force on Program Review — Service to the Public — Veterans, report, date of presentation, extension (Fourth Report), **2**:10

Publicité—*Suite*
Protégée aux termes de la Charte canadienne des droits et libertés, **10**:7-9
Véhicule d'information, **8**:55; **10**:12, 27
Voir aussi
Tabac et produits du tabac — Publicité

Québec
Garde des enfants
Garderies, réglementation excessive, répercussions, **7**:21-2
Nouveau plan, **15**:52
Produits alimentaires, normes, **2**:16

RAPC
Voir
Régime d'assistance publique du Canada

***Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants*, Mme Katie Cooke**
Garde d'enfants, programme universel, coûts, estimation, **15**:16

Rapports au Sénat
Bill C-16, teneur, sans amendement (troisième rapport), **2**:10, 12
Bill C-51, sans amendement mais avec demande de correction des erreurs avant la troisième lecture au Sénat (seizième rapport), **11**:9
Bill C-73, sans amendement (vingt-troisième rapport), **13**:5, 13
Bill C-90, sans amendement, mais avec recommandation (dixième rapport), **5**:8, 14
Bill C-91, sans amendement (douzième rapport), **5**:9, 19
Bill C-93, sans amendement (vingt-et-unième rapport), **12**:7, 17
Bill C-102, avec amendement (treizième rapport), **6**:5, 11-2
Bill C-111, sans amendement (dix-neuvième rapport), **11**:18
Bill C-123, sans amendement mais avec commentaire (vingt-cinquième rapport), **14**:8, 38
Bill C-124, sans amendement (vingtième rapport), **12**:7
Bill C-143, sans amendement mais avec commentaire (vingt-sixième rapport), **14**:8-9, 50-1
Bill C-150, sans amendement (vingt-quatrième rapport), **14**:8, 12
Bill C-204, sans amendement (quinzième rapport), **8**:7, 8-9
Bill C-254, sans amendement (onzième rapport), **5**:8-9, 12
Bill S-6, sans amendement (cinquième rapport), **2**:11, 18
Bill S-8, avec amendements (huitième rapport), **4**:6, 26
Bill S-18, sans amendement (vingt-deuxième rapport), **12**:7, 13
Dépenses contractées, 1re session, 33e législature (premier rapport), **1**:8
Des obligations partagées, rapport final du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, réponse fédérale (dix-huitième rapport), **11**:17
Document d'étude sur la formation et *Occasions d'emploi*, étude et rapport, budget (deuxième rapport), **2**:7-10
Document d'étude sur la formation et *Occasions d'emploi*, rapport (neuvième rapport), **5**:8
Prestations (Les) pour enfants: Proposition d'un supplément de revenu familial garanti (septième rapport), **3**:57-114
Production et distribution du film de l'Office national du film intitulé «The Kid Who Couldn't Miss», renvoi (dix-septième rapport), **11**:9-11
Annexes, **11**:11
Bourne, M. Walter (Freddie), lettre à M. Wesley Rogers, extrait, **11**:16-7
Bradford, M. R.W., lettre à l'honorable Jack Marshall, **11**:13-6
Foster, Mme L., lettres
Marshall, honorable Jack, **11**:11-2
Mulroney, très honorable Brian, **11**:12-3

Social Affairs, Science and Technology, Standing Senate Committee—*Cont'd*
Veterans Affairs Subcommittee
Budget, **1:**20
Motion to be presented to Senate, **1:**19
Workload, **1:**36-7

Social security programs
Child and family benefits, federal, current system
Criticisms, **3:**33-4
Goals, **3:**13-4, 33
Provincial programs, relationship, **3:**44
Reforms suggested by witnesses, **3:**34-5
Restructuring
Constraints, **3:**41-3
Methods, **3:**36-40
Reasons, **3:**32
Value, variables, **3:**49-50
Guaranteed Family Supplement, proposed
Considerations, **3:**48
Eligibility, **3:**53
Family, definition, **3:**49
Federal-provincial agreement, necessity, **3:**54
Financing, **3:**50-2
Income levels, **3:**49
Payments, method, **3:**53
Provincial social assistance programs, **3:**31-2
Reform, problems, **15:**41-3
See also
Canada Assistant Plan
Child care

***Southam Inc., Hunter* v. ([1984] 2 SCR 145), 10:**8

Speyer, Chris, MP (Cambridge)
Bill C-51, position, **9:**34

Spivak, Hon. Mira, Senator (Manitoba), Acting Chairman (Issue 15)
Bill C-51, motion, **11:**7
Bill C-73, **13:**8, 10
Bill C-144
Amendments proposed, **15:**117-8, 120, 124-5
Child care, **15:**32-6, 66-71, 95-6, 118-9, 147, 151-2, 154
Nova Scotia, **15:**96-7
Procedure, **15:**121, 156, 157, 166
Study, **15:**134
Witnesses, **15:**126, 127, 129, 132
Bill C-204, **8:**9
Motion, **8:**4, 8
Child Care Study, **7:**10-4, 16, 27-8

Sports
Funding
Impact of Bill C-51, **8:**48; **10:**19
Sources, problems, **10:**24-5
Sponsorship by tobacco companies, **8:**49-50; **10:**25

Statistics Canada
Cost savings from Bill C-91, **5:**19
Data
Affected by Bill C-91
Statistical adjustment, **5:**16-7
Transitional year, **5:**17
Classes unchanged under Bill C-91, **5:**15
Privileged information, access, modification, justification, **5:**16

Rapports au Sénat—*Suite*
Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes — Service au public — Anciens combattants, rapport, délai reporté (quatrième rapport), **2:**10

Raynauld, M. André, consultant, Société pour la liberté des fumeurs
Bill C-51, discussion, **8:**58, 61

Régime d'assistance publique du Canada (RAPC)
Changements, difficultés, **15:**41-3
Garde d'enfants subventionnée
Critère relatif aux besoins, **15:**61
Frais partagés entre les gouvernements fédéral et provinciaux, **3:**83
Salaires du personnel des garderies non compris, **7:**19
Provinces ne faisant pas leur part, **7:**11; **15:**18
Revenus nets des familles admissibles, tableau, **3:**84
Stratégie nationale sur la garde des enfants, comparaison, **7:**10-1; **15:**17-9

Règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique, Loi
Amendement prévu, **6:**7
Voir aussi
Bill C-102

Règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique, Loi modifiant la Loi
Voir
Bill C-102

***Renvoi: Motor Vehicle Act (Colombie-Britannique)* ([1985] 2 RCS 486), 10:**12

***Retail, Wholesale and Department Store Union Local 580, Peterson and Alexander* c. *Dolphin Delivery Limited* ((1987) 1 WWR 577), 10:**10

Revenu
Annuel garanti, instauration, propositions, **3:**90-1
Familial global, facteurs déterminant, **3:**63

Roberts, M. Athol, président (Charlottetown), Association médicale canadienne
Bill C-51
Discussion, **8:**39, 42
Exposé, **8:**31, 35, 37-8
Remarques introductives, **8:**30-1

Robertson, honorable Brenda Mary, sénateur (Riverview)
Bill C-51, **8:**21, 50-1; **9:**18-9; **10:**15
Bill C-73, motion, **13:**4, 13
Bill C-90, **5:**13-4
Motion, **5:**6, 14
Bill C-93, **12:**16
Bill C-124, **12:**9
Motion, **12:**5, 10
Bill C-143, **14:**42-3, 48, 49, 50-1
Motion, **14:**6-7, 50-1
Bill C-144
Dissolution du Parlement, effet, **15:**54
Etude, **15:**127-8, 129, 134-5, 154, 155, 157
Garde des enfants, **15:**70, 80-3, 103, 121-4
Motion, **15:**84

Statistics Canada—*Cont'd*
Data—*Cont'd*
Technology transfer
Service sector, problems, **5**:18
Sources, **5**:17-8
Technology in manufacturing, survey, **5**:18

Supreme Court of Canada
Food and Drugs Act, section 6
Decision, consequences, **2**:13-4
International implications, **2**:15

Swan, Graham, Director, Lands Directorate, Department of Indian Affairs and Northern Development
Bill C-73
Discussion, **13**:8-13
Statement, **13**:6-7

Sweanor, David T., Staff Legal Counsel, Non-Smokers' Rights Association
Bill C-51
Discussion, **10**:44-6
Statement, **10**:40-4

Sweden
Tobacco use, trends, **8**:20

Taiwan
Tobacco, consumption, **10**:41

Taxation
Reform, proposals, **3**:40

Technology
See
Science and technology

Thompson, Claude, Legal Counsel, Coalition 51
Bill C-51
Discussion, **8**:17, 18-9, 20
Statement, **8**:14-7
See also
Coalition 51 — Brief — Constitutional considerations

Thomson, Alistair, Director, Health Policy Division, Policy, Communication and Information Branch, Department of National Health and Welfare
Bill C-143
Discussion, **14**:42-3, 45-6, 47, 49-50
Statement, **14**:39-41
Biographical note, **14**:39

"Tobacco Advertising and Consumption: Evidence of a Causal Relationship"
Article in *Journal of Public Health Policy* (8:492-508 Winter '87), **9**:19-20; **10**:38, 42

Tobacco and tobacco products
Addictive, **8**:36, 40; **9**:35
Advertising
Ban
Beneficiaries, **8**:16, 29, 64-5
Component of anti-smoking campaign, **8**:46, 50; **10**:44
Dangerous precedent, **8**:64, 68-9

Robertson, honorable Brenda Mary, sénateur (Riverview)—*Suite*
Bill C-144—*Suite*
Procédure, **15**:31, 76, 80, 117, 141
Ramifications, **15**:14-5, 21, 22
Rapport au Sénat, délai, **15**:140
Témoins, **15**:46-7, 73, 74, 75, 77, 133, 156
Bill C-150, motion, **14**:5, 12
Bill C-254, motion, **5**:6, 12
Bill S-18, **12**:12
Motion, **12**:5, 13
Réunion d'organisation, **1**:14, 16, 17, 22, 23
Motions, **1**:4, 5, 9, 10

***Rocket and Price, Royal College of Dental Surgeons (Ontario)* c. ((April 19, 1988) 27 OAC 52)**, **8**:14, 16; **9**:24, 27; **10**:8, 10-1, 12

Roebuck, Mme Bonnie, membre au Manitoba, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance
Témoignage devant le Sous-comité sur la Garde des enfants, **7**:13

Rooms-Leinweber, Mme Brenda, coordonnatrice, London Coalition for Better Daycare
Bill C-144
Discussion, **15**:162-5
Exposé, **15**:157-62

Rothman's, Benson and Hedges Inc.
Part du marché, **9**:16-7

Rousseau, honorable Yvette Boucher, sénateur (De Salaberry)
Bill C-16, teneur, **1**:30-1
Bill S-8, **4**:24
Motion, **4**:26
Réunion d'organisation, **1**:10
Motions, **1**:4, 9

Royal Canadian Golf Association
Commanditaires, **10**:25

***Royal College of Dental Surgeons (Ontario)* c. *Rocket and Price*((April 19, 1988) 27 OAC 52)**, **8**:14; **9**:24, 27; **10**:8, 10-1, 12

Royaume-Uni
Lutte contre le tabagisme, **8**:24

Ryten, M. Jacob, statisticien en chef adjoint, Secteur de la statistique du commerce et des entreprises, Statistique Canada
Bill C-91
Discussion, **5**:17-9
Exposé, **5**:15-6

SBSC
Voir
Santé nationale et Bien-être social, ministère

Santé, Loi canadienne
Termes, définition, **15**:124

Santé des non-fumeurs, Loi
Ramifications, violation de la Charte canadienne des droits et libertés, **9**:24
Voir aussi
Bill C-204

Tobacco and tobacco products—*Cont'd*
Advertising—*Cont'd*
Ban—*Cont'd*
Discriminatory toward Canadian companies, **8:**54; **9:**17; **10:**27-8, 31
Effects, likely
Deaths attributed to smoking, **9:**15-6
Improvements to product not promoted, **8:**65; **10:**27
Monopoly situation created, **9:**16-7
Takeover by American brands, **10:**27-8, 30, 33
Erosion of liberty for no appreciable benefit, **8:**13-4, 20; **10:**11-2
Exception for less hazardous products, **8:**56, 58
Health issue, **8:**37
Inappropriate response to hazardous product, **8:**54
Justification, **8:**35-6
Public opinion split, **8:**25
Radio and television, repercussions, **8:**46
Subway cars, Toronto, Ont., **8:**48
Supporters, **8:**46-7
Arguments, **9:**7
U.S. publications unaffected, **8:**22, 29; **10:**11, 28
Unconstitutional, **8:**14-6; **9:**23-4; **10:**7-13
Ramifications, **9:**27-8
See also below
Smoking — Incidence not affected ...
Content, **9:**7
Elimination of people and enlarged health warnings, proposal, **8:**23
Imagery to attract youth, **8:**40
Incompatible with public health policy, **9:**32
Influence, **8:**39-41, 42, 49-50; **9:**33-4; **10:**41-2
Limited, **8:**60-1, 62-3
Overall consumption unaffected, **8:**55-6; **9:**7
Link with use
Not established, **9:**7, 10, 20
Studies, findings, **9:**19-20, 36, 42-3; **10:**42
Misinformation on hazards of smoking, **8:**47-8
Misleading, **8:**60
See also above
Advertising — Misinformation
Modification, constitutionality, **10:**15
Outdoor billboards, phasing-out period, extension, proposal, **8:**26-7, 30; **9:**22-3, 25-6
Restrictions, proposals, **8:**66-7; **10:**13
Right, **8:**58-60
See also
Tobacco industry — Advertising
Anti-smoking campaign
Ban on tobacco advertising, integral part of program, **8:**46, 50; **10:**44
Billboard advertising, **8:**24
Commitment, long-term, **8:**51
Funding, proposals
Media companies accepting tobacco advertising, provision of 15 per cent gratis space, **8:**23
Tax on advertisers and ad medium, **8:**29-30
Tobacco companies, payment of 15 per cent of ad spending, **8:**23, 24
Public support, **8:**25
Consumers stopping and wishing to stop smoking, **10:**42
Declaration as illegal substance
Desirable eventuality, **8:**41; **10:**30
Success unlikely, **8:**41
Flue-cured, **10:**30
Growers
Alternative crops, difficulties, **10:**29, 34-5
Assistance programs, **9:**25; **10:**26, 27, 31-2

Santé nationale et Bien-être social, Comité permanent de la Chambre des communes (Comité Halliday)
Boisson, pilules et drogue, rapport, **14:**40-1
Alcool, conclusions, **14:**42
Recommandations retenues, **14:**43

Santé nationale et Bien-être social, ministère (SBSC)
Consultation nationale sur l'abus d'alcool et de drogues en milieu de travail, Rapport, **14:**40
RAPC, garde d'enfants, financement, étude, **7:**13-4

Saskatchewan
Régime de revenu familial, **3:**105

Sauvé, M. Denis, Société pour la liberté des fumeurs
Bill C-51
Discussion, **8:**58-9
Exposé, **8:**53-4

Sciences et technologie
Transfert de technologie, données, sources, **5:**17-8

Scott, M. Stephen Allen, conseiller sur les questions constitutionnelles, Conseil canadien des fabricants des produits du tabac; professeur de droit, Université McGill
Bill C-51
Discussion, **9:**12-3, 18-9
Exposé, **9:**8-10

Secrétaire d'état du Canada
Loi sur la citoyenneté, pouvoir discrétionnaire, **4:**10, 13

Sécurité sociale, programmes
Prestation aux enfants et aux familles, système fédéral actuel
Critiques, **3:**87
Montant, variables, **3:**107
Objectifs, **3:**65, 87
Programmes provinciaux, relations, **3:**101
Réformes proposées par des témoins, **3:**88-90
Restructuration
Contraintes, **3:**97-9
Méthodes, **3:**90-6
Raisons, **3:**86
Programmes provinciaux d'aide sociale, **3:**84-5
Réforme, difficultés, **15:**41-3
Supplément de revenu familial garanti (proposition)
Accord fédéral-provincial, nécessité, **3:**111-2
Admissibilité, **3:**110-1
Considérations, **3:**105
Famille, définition, **3:**106
Financement, **3:**108-10
Niveau de revenu, **3:**106-7
Versements, méthode, **3:**110
Voir aussi
Garde des enfants
Régime d'assistance publique du Canada

***Selling Smoke: Cigarette Advertising and Public Health*, M. Kenneth E. Warner, 10:**38, 42

Sénat
Bill C-91, préoccupations, **5:**15
Motion, procédure, **1:**12-3

Tobacco and tobacco products—*Cont'd*
Growers—*Cont'd*
Exiting industry, **10:**26
Livelihood, influences, **10:**32-3
Production, **10:**26, 28-30, 33-4
Hazardous product designation, **10:**16
Hazards
Coverage in print media diminished, **8:**46; **10:**43
Education, funding, proposal, **10:**13
Proof, divulgence needed, **8:**54
Underestimated by general public, **8:**36-7; **9:**33; **10:**43, 45, 46
Health warning
Letter size on billboards, **9:**30
Notices on packages
Legislated obligation, **9:**14
Voluntary in Canada, **9:**33; **10:**45
Imports, **10:**33
Legal product, **8:**22; **10:**44
Less hazardous products, advertising, advantages, **8:**57-8
Sale to minors, legislation prohibiting, proposal, **10:**13
Smoking
Adult role models more influential than advertising, **8:**22
American cigarettes, market share, **9:**17
Comparisons
Canada and other countries, **8:**50-1
Iron Curtain countries and free countries, **8:**65-6
Norway and Sweden, **8:**20
Decision, **9:**14
Absence of informed choice, **10:**37
Decrease
Among adults, **8:**11, 42, 49; **9:**7; **10:**13
Without advertising ban, **10:**26
Means to accomplish, proposal, **8:**59
Reasons, **8:**61
See also below
Smoking — Incidence not affected by advertising ban
Effects, **8:**43; **9:**38-9
Deaths, **8:**31; **10:**36
Numbers not supportable, **9:**15, 40-1
Divergence of opinion, **9:**13-4
Health problems, **8:**31-5
Heart disease, **9:**39-40
Lung cancer, **8:**38-9
Pregnant women, **8:**39; **10:**46
Scientific studies, **8:**35
Indisputable, **9:**32-3
Historical perspective, **8:**63
In hospitals, decrease, **8:**51
Incidence not affected by advertising ban, **8:**11-3, 20, 23-4; **10:**13
Research questionable, **10:**43-4
Link with advertising, **9:**33-4
Not addressed by Bill C-51, **8:**19-20
Stopping, health benefits, **8:**42
Women, decision to start, influential factors, **8:**63
Youth, **8:**49-50; **10:**42
Decision to start, influential factors, **8:**62; **9:**7, 33; **10:**38-9, 42-3
Advertising not included, study, findings, **8:**66

Tobacco growers
See
Tobacco and tobacco products — Growers

Tobacco industry
Advertising
Arts and sports, sponsorship, **8:**49-50; **10:**20-1, 25, 39
Proposed ban, ramifications, **8:**48; **10:**18-9, 21-2

Sénat—*Suite*
Règlement, étude de deux mesures ayant le même objet aux cours d'une même session, **5:**11-2

Service de garde d'enfants au Canada, Loi
Voir
Bill C-144

Shaw, M. Dick, conseiller juridique, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Bill C-123
Discussion, **14:**20, 21, 24-5, 31, 32-5
Exposé, **14:**15-6
Bill C-150
Discussion, **14:**12
Exposé, **14:**11-2

Singapour
Tabac, consommation, diminution, **10:**41

Skinner* c. *La Reine **((1987) 35 CCC (3d) 203), 10:**10

Smith, M. Barry L., chef, Politique de réglementation, Direction des aliments, Direction générale de la protection de la santé, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Bill S-6
Discussion, **2:**16
Exposé, **2:**15

***Smith (Edward Dewey), R.* c. ([1987] 1 RCS 1045), 10:**12

Soar, M. John G., sous-ministre adjoint, Direction générale des programmes du service social, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Bill C-144, discussion, **15:**27-8, 31-2, 50-60, 61-5, 66-70, 71, 81-4
Garde des enfants, étude, discussion, **7:**16-7, 19, 25-6

Société canadienne du Cancer
Activités, **9:**31
Bill C-51, position, **9:**32, 34
Bill C-204, position, **9:**32
Education, programme, succès, **9:**40
Lettre du très honorable John Turner concernant la promotion du tabac, citation, **9:**32
Mémoire, langage exagéré, **9:**39-41

Société pour la liberté des fumeurs
Adhérants, **8:**53
Création, **8:**57
Financement, **10:**40
Mémoire, **8:**53, 62
Objectifs, **8:**52
Publicité, appui, **8:**57-8

Société régionale inuvialuit
Accord de 1985-1986 signé avec Esso, **6:**9-10

***Southam Inc., Hunter* c. ([1984] 2 RCS 145), 10:**8

Speyer, M. Chris, député (Cambridge)
Bill C-51, position, **9:**34

Tobacco industry—*Cont'd*
Advertising—*Cont'd*
Expenditures, **8:**36
Misrepresentation of facts, **10:**43-4
Purpose, **8:**55-6; **9:**7; **10:**31, 41-2
Used to recruit new smokers, **8:**36, 47; **10:**41-2
Voluntary code, infringements, **8:**36, 59-60; **9:**29-30; **10:**38, 43
See also
Tobacco and tobacco products — Advertising
See also below
Monopolies, advertising
Bill C-51, spontaneous letter campaign, **10:**37-8
Coalition 51, financial support, **8:**17-8; **10:**40
Failure to adequately warn, **10:**45-6
Markets, changes, **9:**16-7
Monopolies, advertising, **8:**47; **10:**41
Refusal to admit link between smoking and health problems, **8:**35, 47-8; **9:**12-5; **10:**36-7
Regulation, **10:**36
Smokers' Freedom Society, funding, **10:**40

Tobacco Products Control Act
See
Bill C-51

Training and Employment Subcommittee
Budget, **1:**14-9

Tremblay, Hon. Arthur, Senator (The Laurentides), Committee Chairman
Bill C-51, **8:**20-1, 61; **9:**44; **10:**6, 30
Procedure, **8:**9-10, 17, 20, 21-2, 30, 39, 41, 42, 43, 52, 57, 63, 64, 69; **9:**6, 11, 15, 16, 18, 19, 20, 24, 28, 29-30, 31, 37, 42, 43, 44; **10:** 6-7, 14, 15, 16, 17, 25, 28, 32, 35, 40, 47
Bill C-73, **13:**10-2, 13
Procedure, **13:**6, 7, 13
Bill C-91, procedure, **5:**15, 16, 18, 19
Bill C-102, **6:**10-1
Procedure, **6:**6-7, 8, 10, 12
Bill C-123
Drafting, French version, **14:**24-5, 26, 26, 27, 29-30, 32, 33
Native peoples, **14:**15, 22, 24
Procedure, **14:**13, 14, 15, 16, 20, 31, 35, 36-7, 38
Bill C-143, **14:**45, 46, 47, 48, 49-50, 51
Procedure, **14:**39, 40, 41, 50, 51
Bill C-144
Amendments proposed, **15:**148-50
Child care, **15:**49-51, 59, 67, 70, 83, 146, 150-1, 153-4
Definitions, **15:**65-6
Dissolution of Parliament, effect, **15:**52, 53, 103
Procedure, **15:**10, 31, 32, 37, 38, 43, 49, 62, 72, 76-7, 80, 84, 95, 97, 102, 103, 113, 117, 120-1, 123, 124, 125, 130-2, 134-5, 136, 137, 140-1, 147, 148, 154
Recommendations, **15:**152-3
Study, **15:**45-6, 47-8, 128, 129-30, 134-5, 154-6
Witnesses, **15:**44, 48-9, 72-3, 75, 76, 77-80, 125-7, 128, 129, 132-4
Bill C-150, **14:**12
Procedure, **14:**10, 11, 12
Bill C-204, procedure, **8:**8-9
Bill S-6, **2:**16-7
Procedure, **2:**12-3, 15, 16, 17, 18
Bill S-8, **4:**12-3, 17-8, 19
Procedure, **4:**7, 14, 15-6, 18, 19, 20-1, 24, 25-6
Child Care Study, **7:**28-9
Procedure, **7:**5, 10, 14, 24, 29

Spivak, honorable Mira, sénateur (Manitoba), présidente suppléante (fascicule nº 15)
Bill C-51, motion, **11:**7
Bill C-73, **13:**8, 10
Bill C-144
Amendements proposés, **15:**117-8, 120, 124-5
Etude, **15:**134
Garde des enfants, **15:**32-6, 66-71, 95-6, 118-9, 147, 151-2, 154
Nouvelle-Ecosse, **15:**96-7
Procédure, **15:**121, 156, 157, 166
Témoins, **15:**126, 129, 132
Bill C-204, **8:**9
Motion, **8:**4, 8
Garde des enfants, étude, **7:**10-4, 16, 27-8

Sports
Financement
Effet du Bill C-51, **8:**48; **10:**19
Sources, problèmes, **10:**24-5
Parrainage de l'industrie du tabac, **8:**49-50; **10:**25

Statistique Canada
Données
Catégories non modifiées en vertu du Bill C-91, **5:**15
Renseignements confidentiels, accès, modification, justification, **5:**16
Touchées en vertu du Bill C-91
Ajustements statistiques, **5:**16-7
Année de transition, **5:**17
Transfert de technologie
Secteur des services, problèmes, **5:**18
Sources, **5:**17-8
Economies réalisables grâce au Bill C-91, **5:**19
Technologie dans le secteur manufacturier, sondage, **5:**18

Suède
Tabac, usage, tendances, **10:**20

Swan, M. Graham, directeur, Direction des Terres, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Bill C-73
Discussion, **13:**8-13
Exposé, **13:**6-7

Sweanor, M. David T., conseiller juridique, Association pour les droits des non-fumeurs
Bill C-51
Discussion, **10:**44-6
Exposé, **10:**40-4

Syndicat canadien de la Fonction publique
Bill C-144, lettre ouverte du 30 septembre 1988, **15:**142-3, 145

Syndicat canadien de la Fonction publique, Local 2204
Garde des enfants, recommandations, **15:**137

Syndicat national de la Fonction publique provinciale
Bill C-144, lettre ouverte du 30 septembre 1988, **15:**142-3, 145

Tabac, industrie
Bill C-51, campagne de lettres adressées spontanément aux députés, **10:**37-8
Coalition 51, appui financier, **8:**17-8; **10:**40
Marchés, changements, **9:**16-7

Tremblay, Hon. Arthur, Senator (The Laurentides), Committee Chairman—*Cont'd*
Election, **1**:9
Organization meeting, **1**:9-23

Turner, Rt. Hon. John Napier, Leader of the Opposition
Tobacco products, promotion, position, **9**:32

Unemployment
Rate, 1980-85, table, **1A**:2

Unemployment Insurance
Benefits, tables, **1A**;1, 3,4
Contributions, employers, employees, freeze, **1**:29-30
Financing, **1**:25
History, **1**:25
Mobility grants, **1**:28
Use as income support program, **1**:24, 25
Variable entrance requirements
Non adoption, consequences, **1**:24, 28
Renewal, **5**:12-3
Workers covered, percentage, **1**:33

Unemployment Insurance Act, 1971, Act to amend
See
Bill C-16, subject-matter
Bill C-90

United Kingdom
Anti-smoking educational program, **8**:24

United States
Federal Trade Commission, **9**:31, 42-3
Surgeon General, cigarette smoke, report, **9**:35, 39
Tobacco and tobacco products
Advertising, **8**:51
Ban, possible, **8**:41; **9**:36, 37
Impact on industry, **9**:37-8
Presidential candidates, position, **9**:38
Cigarettes, **10**:30
Sales in Europe, **9**:17-8
Smoking in public places, restrictions, **9**:36

***Vaillancourt, R.* v. ([1987] 2 SCR 636), 10**:12

Verbruggen, Joseph J., Director General, Insurance Policy, Canadian Employment and Immigration Commission
Bill C-16, subject-matter, discussion, **1**:31-5

Veterans Affairs and Senior Citizens, Sub-Committee of Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology
Budget, **1**:20
Chairman and members, **1**:20
Congratulations, **11**:6
Establishment, motion to be presented to Senate, **1**:19-20
Inquiry into production and Distribution of the National Film Board Production "The Kid Who Couldn't Miss", new information, **11**:9
Report to Committee, *Production and Distribution of the National Film Board Production "The Kid Who Couldn't Miss"*, referral back, **11**:9-17
Presentation, **11**:6

Tabac, industrie—*Suite*
Monopoles, publicité, **8**:47; **10**:41
Omission d'avertir correctement, **10**:45-6
Publicité
Arts et sports, parrainage, **8**:49-50; **10**:20-1, 25, 39
Interdiction éventuelle, ramifications, **8**:48; **10**:18-9, 21-2
But, **8**:55-6; **9**:7; **10**:31, 41-2
Code volontaire, contraventions, **8**:36, 59-60; **9**:29-30; **10**:38, 43
Contenu, **9**:7
Déformation des faits, **10**:43-4
Dépenses, **8**:36
Utilisée pour recruter de nouveaux fumeurs, **8**:36, 47; **10**:41-2
Voir aussi
Tabac et produits du tabac — Publicité
Voir aussi plus haut
Monopoles, publicité
Refus d'admettre un lien entre le tabagisme et la maladie, **8**:35, 47-8; **9**:12-5; **10**:36-7
Réglementation, **10**:36
Société pour la liberté des fumeurs, financement, **10**:40

Tabac, producteurs
Voir
Tabac et produits du tabac — Tabaculteurs

Tabac et produits du tabac
Consommateurs cessant et voulant cesser de fumer, **10**:42
Déclaration éventuelle comme substance illégale
Succès peu probable, **8**:41
Utilité, **8**:41; **10**:30
Dépendance, **8**:36, 40; **9**:35
Importations, **10**:33
Jaune, **10**:30
Lutte contre le tabagisme, campagne
Engagement à long terme, **8**:51
Financement, propositions
Fabricants, versement de 15 pour cent des dépenses affectées aux annonces, **8**:23, 24
Appui du grand public, **8**:25
Sociétés médiatiques faisant la publicité de produits du tabac tenues d'offrir 15 pour cent de leur publicité, **8**:23
Taxe imposée aux publicitaires et aux médias, **8**:29-30
Interdiction de la publicité du tabac, partie intégrante du programme, **8**:46, 50; **10**:44
Panneaux-réclame, **8**:24
Mise en garde pour la santé
Avertissements sur les emballages
Obligation légiférée, **9**:14
Volontaires au Canada, **9**:33; **10**:45
Taille des lettres sur les panneaux d'affichage, **9**:30
Nocivité
Couverture moindre dans la presse, **8**:46; **10**:43
Education, financement, proposition, **10**:13
Preuves, divulgation nécessaire, **8**:54
Sous-estimée par le public en général, **8**:36-7; **9**:33; **10**:43, 45, 46
Produit dangereux, désignation, **10**:16
Produit légal, **8**:22; **10**:44
Produits moins nocifs, publicité, utilité, **8**:57-8
Publicité
Affichage extérieur, période de transition, extension, proposition, **8**:26-7, 30; **9**:22-3, 25-6
Contenu, **9**:7
Désinformation relativement aux méfaits du tabac, **8**:47-8
Droit, **8**:58-60
Elimination de toute représentation de personnes et mises en garde élargies, proposition, **8**:23

Warner, Kenneth E., Chairman, School of Public Health, University of Michigan
Expertise, **10:**38
Selling Smoke: Cigarette Advertising and Public Health, **10:**38, 42

Watt, Hon. Charlie, Senator (Inkerman)
Bill C-150, support, **14:**12

Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act
Amendment, provision made, **6:**7
See also
Bill C-102

Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act, Act to amend
See
Bill C-102

***Winged Warfare*, William Avery Bishop**
Account of attack on enemy airfield, quotations, **11:**12

Wolstenholme, Sue, Member, Childcare Advocacy Association of Nova Scotia
Wages of child care workers, study, **15:**90

Women
Lung cancer, **8:**36
Mothers
Staying at home
Compensation through pension reform, proposal, **7:**20, 27-8
Not reality in 1980s, **15:**159
Unfair treatment, **7:**20, 21
Working outside the home, **3:**10; **15:**85
Smoking
Decision to start, influential factors, **8:**62-3
Increase, **8:**49, 50

Women's Action Coalition of Nova Scotia
Bill C-144
Appearance before House of Commons Legislative Committee, cancellation, **15:**94
Appearance before Senate Committee, **15:**94-5
Non adoption, preference, **15:**102-3
Brief, **15:**99, 100
Child care, position and recommendations
Capital cost grants, **15:**89
Child Care Initiatives Fund, proposed, **15:**89
Child care workers, pay, unionization and training, **15:**86, 90-1
Commercial centres, conversion to non-profit, **15:**89-90
Federal-provincial agreement on child care, campaign, **15:**86
Fiscal measures, replacement by direct funding to child care services, **15:**91
Non-profit centres and subsidized spaces, increase, **15:**85
Public dollars given to non-profit programs, **15:**89-90
Formation and purpose, **15:**85
Member groups, **15:**34

World Health Organization
Juvenile smoking habits, study, findings, **8:**12
Tobacco promotion, position, **9:**32

Wyman, Kenneth, Executive Director, Insurance, Canada Employment and Immigration Commission
Bill C-16, subject-matter, discussion, **1:**33

Tabac et produits du tabac—*Suite*
Publicité—*Suite*
Faux renseignements, **8:**60
Voir aussi plus haut
Publicité — Désinformation
Imagerie pour attirer les jeunes, **8:**40
Incompatible avec une politique de santé publique, **9:**32
Influence, **8:**39-41, 42, 49-50; **9:**33-4; **10:**41-2
Essentiel de la consommation non touché, **8:**56; **9:**7
Limitée, **8:**60-1, 62-3
Interdiction
Anticonstitutionnelle, **8:**14-6; **9:**23-4; **10:**7-13
Ramifications, **9:**27-8
Aspect essentiel d'un programme anti-tabac, **8:**46, 50; **10:**44
Dangereux précédent, **8:**64, 68-9
Discriminatoire à l'égard des sociétés canadiennes, **8:**54; **9:**17; **10:**27-8, 31
Effets possibles
Améliorations aux produits non promues, **8:**65; **10:**27
Décès attribuables à l'usage du tabac, **9:**15-6
Envahissement des marques américaines, **10:**28, 30, 33
Quasi-monopole créé, **9:**16-7
Erosion de la liberté sans avantage appréciable, **8:**13-4, 20; **10:**11-2
Exception en cas de produit moins nocif, **8:**56, 58
Justification, **8:**35-6
Opinion des Canadiens partagée, **8:**25
Partisans, **8:**46-7
Arguments, **9:**7
Pays et organismes profitant, **8:**16, 29, 64-5
Publications américaines non comprises, **8:**22, 29; **10:**11, **10:**28
Question relative à la santé, **8:**37
Radio et télévision, répercussions, **8:**46
Réponse inconvenante en cas d'un produit dangereux, **8:**54
Wagons de métro, Toronto, Ont., **8:**48
Voir aussi plus bas
Usage — Non influencé ...
Lien avec l'usage
Etudes, conclusions, **9:**19-20, 36, 42-3; **10:**42
Non établi, **9:**7, 10, 20
Modifications, constitutionnalité, **10:**15
Restrictions, propositions, **8:**66-7; **10:**13
Voir aussi
Tabac, industrie — Publicité
Tabaculteurs
Assistance, programmes, **9:**25; **10:**26, 27, 31-2
Cultures de remplacement, difficultés, **10:**29, 34-5
Départs, **10:**26
Production, **10:**26, 28-30, 33-4
Sources de revenus, influences, **10:**32-3
Usage
Cigarettes américaines, part du marché, **9:**17
Comparaisons
Canada et autres pays, **8:**50-1
Norvège et Suède, **8:**20
Pays communistes et démocratiques, **8:**65-6
Dans les hôpitaux, diminution, **8:**51
Décision de fumer, **9:**14-5
Absence des renseignements nécessaires, **10:**37
Diminution
Chez les adultes, **8:**11, 42, 49; **9:**7; **10:**13
Sans une interdiction de la publicité, **10:**26
Moyens pour effectuer, propositions, **8:**59
Raisons, **8:**61
Voir aussi plus bas
Usage — Non influencé par l'interdiction de la publicité

Wyn, Al, President, Rotomatic Electronic Display Products Ltd.
Ban on tobacco advertising, position, **8:**29

Young, Sheila, Chair of the Childcare Committee, Women's Action Coalition of Nova Scotia
Bill C-144
Discussion, **15:**95-103
Statement, **15:**85-95
Biographical note, **15:**84-5

Youth
Smoking, incidence not affected by advertising, **8:**11-3

Zendel, Lilian, Artistic Director, Du Maurier World Stage; Harbourfront Group
Bill C-51
Discussion, **10:**24
Statement, **10:**20-2

See following pages for lists of appendices, documents and witnesses.

Tabac et produits du tabac—*Suite*
Usage—*Suite*
Effets, **8:**43; **9:**38-9
Divergence d'opinion, **9:**13-4
Indubitables, **9:**32-3
Mortalité, **8:**31; **10:**36
Chiffres ne pouvant être justifiés, **9:**15, 40-1
Problèmes de santé, **8:**31-5
Cancer du poumon, **8:**38-9
Etudes scientifiques, **8:**35
Femmes enceintes, **8:**39; **10:**46
Maladies du coeur, **9:**39-40
Femmes, décision de commencer, facteurs influant, **8:**63
Jeunes, **8:**49-50; **10:**42
Décision de commencer, facteurs influant, **8:**62; **9:**7, 33; **10:**38-9, 42-3
Publicité n'en faisant pas partie, étude, conclusions, **8:**66
Lien avec la publicité, **9:**33-4
Non influencé par l'interdiction de la publicité, **8:**11-3, 20, 23-4; **10:**13
Recherches non objectives, **10:**43-4
Non réglé dans le Bill C-51, **8:**19-20
Norvège et Suède, comparaison, **8:**20
Perspective historique, **8:**63
Renonciation, avantages pour la santé, **8:**42
Stéréotypes d'adultes plus influents que la publicité, **8:**22
Vente aux mineurs, loi interdisant, proposition, **10:**13

Taïwan
Tabac, consommation, **10:**41

Terre-Neuve
Garde des enfants
Partage des frais, effets du Bill C-144, **15:**58, 59-60
Personnel des garderies, formation, **7:**18

Terres
Droits miniers, **13:**8
Transferts aux provinces, **13:**11

Thompson, M. Claude, conseiller juridique, Coalition 51
Bill C-51
Discussion, **8:**17, 18-9, 21
Exposé, **8:**14-7
Voir aussi
Coalition 51 — Mémoire — Partie traitant de l'aspect constitutionnel

Thomson, M. Alistair, directeur, Division de la politique de la santé, Direction générale des politiques, des communications et de l'information, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Bill C-143
Discussion, **14:**42-3, 45-6, 47, 49-50
Exposé, **14:**39-41
Note biographique, **14:**39

«Tobacco Advertising and Consumption: Evidence of a Causal Relationship»
Article paru dans *Journal of Public Health Policy* (8:492-508 Winter '87), **9:**19-20; **10:**38, 42

Travail
Santé et sécurité, juridiction, **12:**9

Tremblay, honorable Arthur, sénateur (Les Laurentides), président du Comité
Bill C-51, **8:**20-1, 61; **9:**44; **10:**6, 30
Procédure, **8:**9-10, 17, 20, 21-2, 30, 39, 41, 42, 43, 52, 57, 63, 64, 69; **9:**6, 11, 15, 16, 18, 19, 20, 24, 28, 29-30, 31, 37, 42, 43, 44; **10:** 6-7, 14, 15, 16, 17, 25, 28, 32, 35, 40, 47
Bill C-73, **13:**10-2, 13
Procédure, **13:**6, 7, 13
Bill C-91, procédure, **5:**15, 16, 18, 19
Bill C-102, **6:**10-1
Procédure, **6:**6-7, 8, 10, 12
Bill C-123
Autochtones, **14:**15, 22, 24
Procédure, **14:**13, 14, 15, 16, 20, 31, 35, 36-7, 38
Rédaction, version française, **14:**24-5, 26, 27, 28, 29-30, 32, 33
Bill C-143, **14:**45, 46, 47, 48, 49-50, 51
Procédure, **14:**39, 40, 41, 50, 51
Bill C-144
Amendements proposés, **15:**148-50
Définitions, **15:**65-6
Dissolution du Parlement, effet, **15:**52, 53, 103
Etude, **15:**45-6, 47-8, 128, 129-30, 134-5, 154-6
Garde des enfants, **15:**49-51, 59, 67, 70, 83, 146, 150-1, 153-4
Procédure, **15:**10, 31, 32, 37, 38, 43, 49, 62, 72, 76-7, 80, 84, 95, 97, 102, 103, 113, 117, 120-1, 123, 124, 125, 130-2, 134-5, 136, 137, 140-1, 147, 148, 154
Recommandations, **15:**152-3
Témoins, **15:**44, 48-9, 72-3, 75, 76, 77-80, 125-7, 128, 129-30, 132-4
Bill C-150, **14:**12
Procédure, **14:**10, 11, 12
Bill C-204, procédure, **8:**8-9
Bill S-6, **2:**16-7
Procédure, **2:**12-3, 15, 16, 17, 18
Bill S-8, **4:**12-3, 17-8, 19
Procédure, **4:**7, 14, 15-6, 18, 19, 20-1, 24, 25-6
Election, **1:**9
Garde des enfants, étude, **7:**28-9
Procédure, **7:**5, 10, 14, 24, 29
Réunion d'organisation, **1:**9-23

Turner, très honorable John Napier, Chef de l'opposition
Produits du tabac, promotion, position, **9:**32

***Vaillancourt, R.* c. ([1987] 2 RCS 636), 10:**12

Verbruggen, M. Joseph J., directeur général, Politique d'assurance, Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada
Bill C-16, teneur, discussion, **1:**31-5

Warner, M. Kenneth E., président, Ecole de santé publique, Université du Michigan
Expert, **10:**38
Selling Smoke: Cigarette Advertising and Public Health, **10:**38, 42

Watt, honorable Charlie, sénateur (Inkerman)
Bill C-150, appui, **14:**12

***Winged Warfare*, M. William Avery Bishop**
Récit du raid derrière les lignes ennemies, citations, **11:**12

Wolstenholme, Mme Sue, membre, Childcare Advocacy Association of Nova Scotia
Salaires des employés des garderies, étude, **15:**90

Women's Action Coalition of Nova Scotia
Bill C-144
Comparution devant le Comité législatif de la Chambre des communes, annulation, **15**:94
Comparution devant le Comité sénatorial, **15**:94-5
Non adoption préférée, **15**:102-3
Formation et buts, **15**:85
Garde des enfants, position et recommandations
Caisse d'aide aux projets en matière de garde d'enfants, projet, **15**:89
Entente fédérale-provinciale, campagne, **15**:86
Fonds publics, allocation aux organismes à but non lucratif, **15**:89-90
Garderies commerciales, conversion à des organismes sans but lucratif, **15**:89-90
Garderies sans but lucratif et places subventionnées, augmentation, **15**:85
Mesures fiscales, remplacement par le financement direct des services de garde, **15**:91
Subventions applicables aux frais d'immobilisation, **15**:89
Travailleurs des services de garde, rémunération, syndicalisation et formation, **15**:86, 90-1
Groupes membres, **15**:85
Mémoire, **15**:99, 100

Wyman, M. Kenneth, sous-ministre adjoint et directeur exécutif, Assurance, Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada
Bill C-16, teneur, discussion, **1**:33

Wyn, M. Al, président, Rotomatic Electronic Display Products Ltd.
Interdiction de la publicité du tabac, position, **8**:29

Young, Mme Sheila, présidente du Comité sur la garde des enfants, Women's Action Coalition of Nova Scotia
Bill C-144
Discussion, **15**:95-103
Exposé, **15**:85-95
Note biographique, **15**:84-5

Zendel, Mme, Lilian, directrice artistique, Du Maurier World Stages; Harbourfront Group
Bill C-51
Discussion, **10**:24
Exposé, **10**:20-2

Voir sur pages suivantes listes d'appendices, de documents et de témoins.

Appendices
1A—Benefit payment by province, **1A:**1
1B—Unemployment rate, **1A:**2
1C—Average weekly benefit, **1A:**3
1D—Payment of fishing benefits, **1A:**4

Documents
—*Action on Drug Abuse*, **14:**39-40
—Canadian Tobacco Manufacturers' Council, brief, **9:**7-8, 13
—Early Childhood Educators of British Columbia, brief, **15:**104, 109, 110
—*National Consultation on Substance Abuse and the Workplace, Report*, **14:**40
—Non-Smokers' Rights Association, brief, **10:**35, 36-40
—Smokers' Freedom Society, brief, **8:**53, 62
—Women's Action Coalition of Nova Scotia, brief, **15:**99, 100

Documents tabled
SAS-1 *Banning Product Advertising — A Summary of Relevant Law Under the Canadian Charter of Rights and Freedoms*, **8:**5, 20-1
SAS-2 *Tobacco Advertising and the Canadian Constitution*, Stephen Allen Scott, **9:**4, 20
SAS-3 Epp, Hon. Jake, Minister of National Health and Welfare, Memorandum respecting certain technical errors in Bill C-51, **10:**4, 6

Witnesses
—Bartlett, Lloyd, Member of the Board (Winnipeg), Canadian Medical Association
—Bédard, Michel, President, Smokers' Freedom Society
—Colley, Sue, Executive Coordinator, National Action Committee on the Status of Women
—Colvin, Phyllis, Chief, Regulation and Promotional Analysis, Health Policy Division, Policy, Communication and Information Branch, Department of National Health and Welfare
—Daniels, Anne, Legal Advisor, Department of the Secretary of State of Canada
—Doe, Pilar, Chairman, Citizenship Committee, Foreign Service Community Association
—Durocher, Gabriel S., Head, Quebec Office, Non-Smokers' Rights Association
—Edy, Brian, Chairman, Discrimination Committee, Calgary Civil Liberties Association
—Engelberts, Margaret, Secretary, Canadian Union of Public Employees, Local 2204
—Epp, Hon. Jake, Minister of National Health and Welfare
—Fennel, P.J., Chairman, Canadian Tobacco Manufacturers' Council; President, Rothman's, Benson and Hedges Inc.
—Foss, John, Member, Coalition 51; President, Association of Canadian Advertisers Inc.
—Gallop, Peter M., President, Gallop and Gallop Advertising
—Geekie, Douglas A., Director of Communications and Government Relations, Canadian Medical Association
—Gérin, Jacques, Associate Deputy Minister, Northern Affairs Program, Department of Indian Affairs and Northern Development
—Goodwin, K. Donald, Assistant Deputy Minister, Lands, Revenues and Trusts, Department of Indian Affairs and Northern Development
—Grimm, Dick, Director of Professional Tournaments, Royal Canadian Golf Association; Harbourfront Group
—Gross, Nora, Tax Transfer Analyst, Policy, Communications and Information Branch, Department of National Health and Welfare
—Hagerman, David, Vice-President, Ottawa Federation of Parents' Day Care

Appendices
1A—Prestations versées par province, **1A:**1
1B—Taux de chômage, **1A:**2
1C—Prestations hebdomadaires moyennes, **1A:**3
1D—Paiements de prestations de pêche, **1A:**4

Documents
—*Action contre les drogues*, **14:**39-40
—Association pour les droits des non-fumeurs, mémoire, **10:**35, 36-40
—Conseil canadien des fabricants des produits du tabac, mémoire, **9:**7-8, 13
—*Consultation nationale sur l'abus d'alcool et de drogues en milieu de travail, Rapport*, **14:**40
—Early Childhood Educators of British Columbia, mémoire, **15:**104, 109, 110
—Société pour la liberté des fumeurs, mémoire,
—Women's Action Coalition of Nova Scotia, mémoire, **15:**99, 100

Documents déposés
SAS-1 *Banning Product Advertising — A Summary of Relevant Law Under the Canadian Charter of Rights and Freedoms*, **8:**5, 20-1
SAS-2 *Tobacco Advertising and the Canadian Constitution*, M. Stephen Allen Scott, **9:**4, 20
SAS-3 Epp, honorable Jake, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, note de service ayant trait à certaines erreurs techniques dans le Projet de loi C-51, **10:**4, 6

Témoins
—Bartlett, M. Lloyd, membre de l'exécutif (Winnipeg), Association médicale canadienne
—Bédard, M. Michel, président, Société pour la liberté des fumeurs
—Colley, Mme Sue, coordonnateur exécutif, Comité canadien d'action sur le statut de la femme
—Colvin, Mme Phyllis, chef, Analyse de la réglementation et de la promotion, Division de la politique de la santé, Direction générale des politiques, des communications et de l'information, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
—Daniels, Mme Anne, conseiller juridique, Secrétariat d'Etat du Canada
—Doe, Mme Pilar, présidente, Comité de la citoyenneté, Association de la communauté du service extérieur
—Durocher, M. Gabriel S., directeur, Bureau du Québec, Association pour les droits des non-fumeurs
—Edy, M. Brian, président, Comité de la discrimination, Calgary Civil Liberties Association
—Engelberts, Mme Margaret, secrétaire, Syndicat canadien de la Fonction publique, Local 2204
—Epp, honorable Jake, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social
—Fennell, M. P.J., président, Conseil canadien des fabricants des produits du tabac; président, Rothman's, Benson and Hedges Inc.
—Foss, M. John, membre, Coalition 51; président, Association des annonceurs canadiens Inc.
—Gallop, M. Peter M., président, Gallop and Gallop Advertising
—Geekie, M. Douglas A., directeur des communications et des relations gouvernementales, Association médicale canadienne
—Gérin, M. Jacques, sous-ministre associé, Programme des affaires du Nord, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Witnesses—*Cont'd*
—Hansen, Herman P., Assistant Deputy Minister, Operations Division, Department of Labour
—Hill, David H., National Vice-President and Chairman, Public Issues Committee, Canadian Cancer Society
—Hoult, Peter J., Canadian Tobacco Manufacturers' Council; President, R.J.R. MacDonald Inc.
—Jackman, Richard, Chief, Statutory Requirements Directorate, Lands, Revenues and Trusts, Department of Indian Affairs and Northern Development
—Jones, Dawn, Office Co-ordinator, Foreign Service Community Association
—Kane, Joy F., Acting Director, Income Policy, Communications and Information Branch, Department of National Health and Welfare
—Kerr, Bob, Coastal Jazz and Blues Society, Vancouver, British Columbia; Harbourfront Group
—Lacasse, François, Smokers' Freedom Society
—Lane, Catherine, Registrar of Citizenship, Department of the Secretary of State of Canada
—Laprise, Michel, President, OMNI
—Larose, J. L. Bernard, Chief Actuary, Insurance Secretariat, Canada Employment and Immigration Commission
—Leckie, William A., President, Outdoor Advertising Association of Canada
—Lindsay, Alvin C., Chairman, Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board
—Liston, A.J., Assistant Deputy Minister, Health Protection Branch, Department of National Health and Welfare
—Luik, John, Spokesperson, Coalition 51
—McDonald, A. Les, Director of Health Education, Canadian Lung Association
—McDonell, Linda, Legislation Director, Early Childhood Educators of British Columbia
—McLeod, Peter, Chief, Respiratory Division, Ottawa Civic Hospital, Canadian Lung Association
—Mahood, Garfield, Executive Director, Non-Smokers' Rights Association
—Mercier, Jean-Louis, Canadian Tobacco Manufacturers' Council; Chairman, Imperial Tobacco
—Paznar, Frank J., Outdoor Advertising Association of Canada; Senior Vice-President, Mediacom Inc.
—Pertschuk, Michael, Former Member, Federal Trade Commission; Member, Tobacco and Cancer Committee, American Cancer Society; Co-Director, Advocacy Institute, Washington, D.C., U.S.A.
—Pipe, Andrew, Member, Canadian Medical Association; Representative, Physicians for a Smoke-Free Canada
—Raynauld, André, Consultant, Smokers' Freedom Society
—Roberts, Athol, President (Charlottetown), Canadian Medical Association
—Rooms-Leinweber, Brenda, Coordinator, London Coalition for Better Daycare
—Ryten, Jacob, Assistant Chief Statistician, Business and Trade Statistics Field, Statistics Canada
—Sauvé, Denis, Smokers' Freedom Society
—Scott, Stephen Allen, Constitutional Advisor, Canadian Tobacco Manufacturers' Council; Professor of Law, McGill University
—Shaw, Dick, Counsel, Department of Indian Affairs and Northern Development
—Smith, Barry L., Chief, Food Regulatory Affairs, Food Directorate, Health Protection Branch, Department of National Health and Welfare

Témoins—*Suite*
—Goodwin, M. K. Donald, sous-ministre adjoint, Terres, revenus et fiducies, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
—Grimm, M. Dick, directeur des tournois professionnels, Royal Canadian Golf Association; Harbourfront Group
—Gross, Mme Nora, analyste de la fiscalité et des transferts, Direction générale de la Politique, des communications et de l'information, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
—Hagerman, M. David, vice-président, Ottawa Federation of Parents' Day Care
—Hansen, M. Herman P. sous-ministre adjoint, Division des opérations, ministère du Travail
—Hill, M. David H., vice-président national et président du Comité des questions d'intérêt public, Société canadienne du Cancer
—Hoult, M. Peter J., Conseil canadien des fabricants des produits du tabac; président, R.J.R. MacDonald Inc.
—Jackman, M. Richard, chef, Direction des dispositions statutaires, Terres, revenus et fiducies, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
—Jones, Mme Dawn, coordonnatrice de bureau, Association de la communauté du service extérieur
—Kane, Mme Joy F., directrice intérimaire, Direction de la politique du revenu, Direction générale des politiques, des communications et de l'information, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
—Kerr, M. Bob, Coastal Jazz and Blues Society, Vancouver, Colombie-Britannique; Harbourfront Group
—Lacasse, M. François, Société pour la liberté des fumeurs
—Lane, Mme Catherine, greffier de l'enregistrement, Secrétariat d'Etat du Canada
—Laprise, M. Michel, Président, OMNI
—Larose, M. J. L. Bernard, actuaire en chef, Direction de l'actuariat, Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada
—Leckie, M. William A., président, Association canadienne de l'affichage extérieur
—Lindsay, M. Alvin C., président, Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board
—Liston, M. A. J., sous-ministre adjoint, Direction générale de la protection de la santé, Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
—Luik, M. John, porte-parole, Coalition 51
—McDonald, M. A. Les, directeur de l'éducation pour l'hygiène, Association pulmonaire du Canada
—McDonell, Mme Linda, directrice législative, Early Childhood Educators of British Columbia
—McLeod, M. Peter, chef, Service de thérapie pulmonaire, Hôpital Civic d'Ottawa, Association pulmonaire du Canada
—Mahood, M. Garfield, directeur général, Association pour les droits des non-fumeurs
—Mercier, M. Jean-Louis, Conseil canadien des fabricants des produits du tabac; président, Imperial Tobacco
—Paznar, M. Frank J., Association canadienne de l'affichage extérieur; premier vice-président, Mediacom Inc.
—Perstchuk, M. Michael, ancien membre, Federal Trade Commission; membre du comité du tabac et du cancer, American Cancer Society; co-directeur, Advocacy Institute, Washington, D.C., Etats-Unis
—Pipe, M. Andrew, membre, Association médicale canadienne; porte-parole, Physicians for a Smoke-Free Canada
—Raynauld, M. André, consultant, Société pour la liberté des fumeurs

Witnesses—*Cont'd*
—Soar, John, Assistant Deputy Minister, Social Services Programs Branch, Department of National Health and Welfare
—Swan, Graham, Director, Lands Directorate, Department of Indian Affairs and Northern Development
—Sweanor, David T., Staff Legal Counsel, Non-Smokers' Rights Association
—Thompson, Claude, Legal Counsel, Coalition 51
—Thomson, Alistair, Director, Health Policy Division, Policy, Communication and Information Branch, Department of National Health and Welfare
—Verbruggen, Joseph J., Director General, Insurance Policy, Canada Employment and Immigration Commission
—Wyman, Kenneth, Executive Director, Insurance, Canada Employment and Immigration Commission
—Young, Sheila, Chair of the Childcare Committee, Women's Action Coalition of Nova Scotia
—Zendel, Lilian, Artistic Director, Du Maurier World Stage; Harbourfront Group

For pagination, *see* Index by alphabetical order.

Témoins—*Suite*
—Roberts, M. Athol, président (Charlottetown), Association médicale canadienne
—Rooms-Leinweber, Mme Brenda, coordonnatrice, London Coalition for Better Daycare
—Ryten, M. Jacob, statisticien en chef adjoint, Secteur de la statistique du commerce et des entreprises, Statistique Canada
—Sauvé, M. Denis, Société pour la liberté des fumeurs
—Scott, M. Stephen Allen, conseiller sur les questions constitutionnelles, Conseil canadien des fabricants des produits du tabac; professeur de droit, Université McGill
—Shaw, M. Dick, conseiller juridique, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
—Smith M. Barry L., chef, Politique de réglementation, Direction des aliments, Direction générale de la protection de la santé, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
—Soar, M. John G., sous-ministre adjoint, Direction générale des programmes du service social, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
—Swan, M. Graham, directeur, Direction des Terres, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
—Sweanor, M. David T., conseiller juridique, Association pour les droits des non-fumeurs
—Thompson, M. Claude, conseiller juridique, Coalition 51
—Thomson, M. Alistair, directeur, Division de la politique de la santé, Direction générale des politiques, des communications et de l'information, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
—Verbruggen, M. Joseph J., directeur général, Politique d'assurance, Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada
—Wyman, M. Kenneth, sous-ministre adjoint et directeur exécutif, Assurance, Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada
—Young, Mme Sheila, présidente du Comité sur la garde des enfants, Women's Action Coalition of Nova Scotia
—Zendel, Mme, Lilian, directrice artistique, Du Maurier World Stages; Harbourfront Group

Pour pagination, *voir* Index par ordre alphabétique.